The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

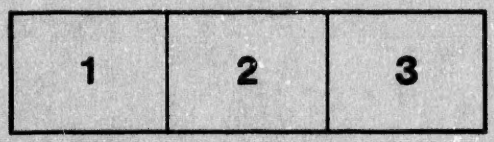

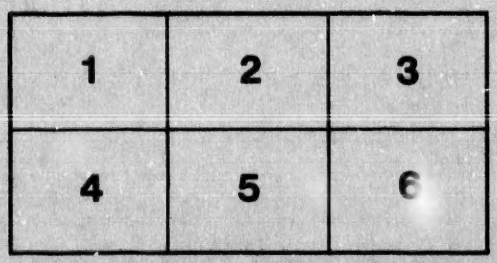

L'I

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME ONZIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON,	chez	TURBERGUE, libraire. CORNU, libraire.
LYON,	—	PERISSE frères, imprimeurs-libraires. GIRARD et JOSSERAND, libraires. COUVAT, libraire.
METZ,	—	PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires. E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—	LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—	THOMAS, libraire.
NANTES,	—	MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—	CLUZON, libraire.
MONTPELLIER	—	F. SÉGUIN, libraire. MALAVIALLE, libraire.
NIMES,	—	WATON, libraire.

— CORBEIL imprimerie de CRETE. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME ONZIÈME.

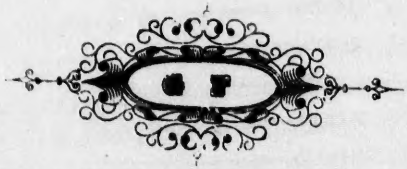

PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1851

22
BX945 38385
R6
1850
v.11

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

ET PRI

De nom
lemandé, d
eur procu
ions de l'éd
notre intent
ne pouvons
le vouloir b

Quant au
profit toutes
vec subord
uel notre t
ous savons
ore.

Un journ
yant attaqu
ge, il s'éta
vêque de D
ublic qui ne

AVIS

ET PRIÈRE AUX SOUSCRIPTEURS DE LA PART DE L'AUTEUR.

De nombreux souscripteurs de la première édition nous ont demandé, de vive voix et par écrit, s'il n'y aurait pas moyen de leur procurer dans un volume à part les corrections et les additions de l'édition nouvelle : nous avons répondu à plusieurs que notre intention était de leur procurer cet avantage. Comme nous ne pouvons le dire à tous, nous prions les nouveaux souscripteurs de vouloir bien, dans l'occasion, le faire à notre place.

Quant aux corrections doctrinales, nous avons reçu et mis à profit toutes les observations qu'on nous a faites, mais toujours avec subordination au jugement du Saint-Siége, au tribunal duquel notre travail a été déféré par des critiques estimables, et où nous savons avec certitude qu'il a été examiné et qu'il l'est encore.

Un journal de Liége, ville où se réimprimait cette histoire, ayant attaqué les trois premiers volumes après en avoir fait l'éloge, il s'établit une polémique dans les journaux. Le vénérable évêque de Liége blâma ces discussions doctrinales devant un public qui ne pouvait en être juge. Son avis fut écouté. Les cri-

tiques belges envoyèrent leurs dénonciations à Rome, à la congrégation de l'Index, dont le préfet était alors le cardinal Maï. L'auteur, de son côté, fit dans le même temps la déclaration suivante, au commencement du 25e volume.

Déclaration de l'auteur :

Pour terminer une cause quelconque, il faut avant tout un juge compétent. Le public des journaux n'est point le juge compétent des questions de théologie, surtout quand il ne peut entendre que les accusateurs. En conséquence, pour couper court à des discussions au moins inutiles, nous avons prié l'autorité ecclésiastique, dont nous dépendons, et elle a bien voulu nous l'accorder, de faire examiner canoniquement, dans chaque volume de cette histoire, ce qui ne serait pas exactement conforme aux doctrines du Saint-Siége, soit pour le fond, soit pour l'expression. Nous disons *aux doctrines, et à toutes les doctrines du Saint-Siége*, non à aucune autre. Tout ce qui ne sera pas trouvé exactement conforme à ces doctrines, nous le corrigerons, et nous ferons connaître à nos souscripteurs les corrections qui auront été faites.

Nancy, le 30 septembre 1845, fête de saint Jérôme, seizième anniversaire du jour où nous avons mis au net la première page de cette histoire.

ROHRBACHER.

Ce n'est que le 20 décembre 1849 que j'ai reçu de Monseigneur l'évêque de Nancy le résultat de l'examen demandé. Je lui adressai aussitôt la lettre suivante :

Paris, 21 décembre 1840.

Mon cher Seigneur et Père,

J'ai reçu aujourd'hui, 20 décembre, votre lettre du 14, avec le rapport des examinateurs. *Oui*, Seigneur et Père, j'acquiesce à votre lettre et aux conclusions du rapport. Je ferai les corrections indiquées, ou plutôt les principales sont déjà faites. Je remercie les examinateurs d'un travail que j'ai sollicité dès le 30 septembre 1845. Je vous remercie en particulier, cher Seigneur, de l'avoir fait faire. J'espère, avec la grâce de Dieu, corriger dans la nouvelle édition les défauts qu'on m'a signalés, ou que j'ai remarqués moi-même dans la première.

Daignez, cher Seigneur et Père, bénir cette résolution de votre tout dévoué serviteur,

ROHRBACHER.

Les corrections indiquées sont substantiellement les mêmes que j'avais déjà annoncées dans mes *Observations à M. l'abbé Caillau*, au commencement du 29e volume, celui des tables. Je les ai exécutées dans les volumes parus de la nouvelle édition ; je les exécuterai dans les volumes à paraître ; et s'il m'échappe quelque chose, ce sera par inadvertance.

Mais il y a surtout deux faits à considérer :

Le premier, c'est que tout l'ouvrage a été déféré à Rome et y est examiné, et qu'en 1846 et 1847 le cardinal Maï m'a fait dire, même avec autorisation de le publier, que jusqu'alors il n'avait rien trouvé à reprendre. Il y a seulement un mois, Son Eminence le cardinal Fornari, Nonce apostolique en France, me

communiqua un avertissement paternel du Saint-Siége, touchant un endroit du 26e volume, où je parle inexactement du jugement porté par le Saint-Siége lui-même sur les cérémonies chinoises. Ce qu'il y a de particulier, c'est que dix jours auparavant j'avais prié Monseigneur le Nonce de vouloir bien consulter la Congrégation de l'Index précisément sur cette question. La réponse vint de Rome avant qu'on y eût reçu la demande. Je dis aussitôt que, pour plus de sûreté, je mettrai textuellement la décision même de Benoît XIV. De tout cela il est naturel de conclure que cet ouvrage est examiné à Rome, et que jusqu'à présent on n'y a pas trouvé autre chose à reprendre.

Le second fait à considérer, c'est que depuis 1845 jusques aujourd'hui on a tenté à diverses fois et de différentes manières de nous faire décliner, après l'avoir toujours invoquée dans nos écrits, l'autorité suprême du Saint-Siége en fait de doctrine, pour y substituer une autorité inférieure ; ce qui eût été frayer la voie au schisme et à l'anarchie. On a été même dans quelques journaux jusqu'à supposer que nous avions succombé à la tentation. Mais, par la miséricorde de Dieu, jamais nous n'avons donné dans ce piége.

Nous supplions donc tous ceux qui trouveraient quelque chose à reprendre dans cette histoire, sous le rapport des doctrines et des faits dogmatiques, de vouloir bien adresser leurs observations à la sacrée Congrégation de l'Index, ainsi qu'à nous-mêmes. De cette manière, les doutes seront éclaircis, les inexactitudes rectifiées, sans bruit ni scandale. Auteur et censeurs, nous suivrons la leçon que viennent de nous donner tous les conciles de France. Ces saintes assemblées, sans aucune exception, ont soumis leurs actes et leurs décisions au jugement du Saint-Siége avant de les promulguer aux fidèles. Par cet exemple glorieux et mémorable, les dignes successeurs de saint Denys, de saint Remi, de saint Irénée, de saint Avit, nous rappel-

lent à cette règle principale de la sainte antiquité et de tous les siècles qui l'ont suivie, règle consignée expressément dans l'histoire du quatrième siècle par les Grecs eux-mêmes, tels que Sozomène et Socrate : IL Y A UNE LOI SACERDOTALE OU ECCLÉSIASTIQUE QUI DÉCLARE NUL TOUT CE QUI SE FAIT SANS LE CONSENTEMENT DE L'ÉVÊQUE DE ROME (1).

Du reste, pour en venir aux principales difficultés qu'on nous a faites : sur le degré de connaissance que la gentilité pouvait avoir du vrai Dieu, nous pensons comme le cardinal archevêque de Reims dans sa *Théologie dogmatique ;* sur l'origine de la souveraineté temporelle, comme Monseigneur l'évêque de Langres, dans sa *Démocratie devant l'enseignement catholique*. Sur les discussions surannées touchant *le sens commun*, nous pensons comme Descartes dans ses Lettres, ainsi que nous l'avons déclaré dès les pages 483 à 492 du 25ᵉ volume, première édition. Pour ce qui est de Bossuet et de ses quatre articles, ou plutôt des quatre articles imposés par le ministre Colbert et mis en latin par Bossuet, qui les qualifie de propositions *odieuses* (2), nous pensons comme Monseigneur Villecour, évêque de La Rochelle, dans son livre *le Pape et la France*. Nous dirons plus : C'est un bon Sulpicien, qui, après Dieu, nous a inspiré notre dévouement filial pour la sainte Eglise romaine : grâce et gloire dont nous bénirons à jamais la respectable société de Saint-Sulpice tout entière.

Quant aux faits purement historiques, nous travaillons continuellement à y porter de plus en plus la lumière. Nous trouvons

(1) Εἶναι γὰρ νόμον ἱερατικὸν ἄκυρα ἀποφαίνειν τὰ παρὰ γνώμην πραττόμενα τοῦ Ῥωμαίων ἐπισκόπου. Sozom., l. 3, c. 10. Τοῦ ἐκκλησιαστικοῦ κανόνος κελεύοντος, μὴ δεῖν παρὰ γνώμην τοῦ ἐπισκόπου Ῥώμης κανονίζειν τὰς ἐκκλησιας. Socrat., l. 2, c. 17.

(2) *Nouveaux Opuscules* de Fleury, publiés par M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice.

beaucoup de renseignements nouveaux et importants dans les collections vaticanes du cardinal Maï, et dans les *Monuments de Germanie* publiés par Pertz. Dans ce onzième volume, il y a trois ou quatre vies nouvelles de saints, et de saints très-anciens et populaires. Dans le treizième, il y aura des particularités inconnues et curieuses sur le moine Gerbert et sur l'université littéraire et scientifique qu'il établit à Reims. M. Lenormant, de l'Institut, nous a donné l'éveil sur plusieurs faits peu éclaircis de l'histoire de France.

Mais ce qui attire surtout notre application, c'est une *Vies des Saints, pour tous les jours de l'année, à l'usage du peuple fidèle*. Jusqu'ici, nous avons préparé du 1er janvier au 13 mars. Notre intention est d'en bannir les dissertations critiques et historiques qui encombrent Godescard, et de les remplacer par des détails curieux et édifiants qui se trouvent dans les vies originales. Deux amis principalement nous ont donné du cœur pour cette franche glorification des saints : le Sulpicien Faillon par son travail *sur sainte Madeleine*, le Bénédictin Guéranger par sa *Vie de sainte Cécile*.

Pour toutes ces recherches, nous recevrons avec reconnaissance toutes les observations, indications et critiques qu'on voudra bien nous adresser. Seulement nous prions qu'on nous les fasse tenir par les éditeurs Gaume et Cie, rue Cassette, 4.

PARIS, en la sainte veille de Noël 1850.

ROHRBACHER.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 741 A L'AN 755 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance même temporelle de l'Église romaine. — Changement pacifique de dynastie chez les Francs. — Révolutions fréquentes et meurtrières chez les Mahométans, les Grecs et les Chinois. — Le modèle des héros à la Chine est un Chrétien. — Science de saint Jean Damascène, défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les Grecs iconoclastes.

Un grand et saint Pape venait de mourir : c'était Grégoire III ; un grand et saint Pape lui succéda : ce fut Zacharie, ordonné le 3 décembre 741, quatre jours après la mort de son prédécesseur ; car on n'attendait plus le consentement de l'empereur ni de l'exarque. Il occupa, et dignement, le Siége de saint Pierre dix ans trois mois et treize jours. Il était Grec de nation, mais né dans la grande Grèce, autrement l'Italie méridionale. Plein de douceur et de bonté, il était si éloigné de la vengeance, qu'il combla de biens et d'honneurs ceux qui l'avaient persécuté avant son pontificat. Il aima le clergé et le peuple romain jusqu'à exposer sa vie dans le trouble où était l'Italie par suite de la mésintelligence des ducs de Bénévent et de Spolète avec le roi Liutprand.

Zacharie envoya une légation au roi et fit tant, par ses exhortations, qu'il en tira la promesse de rendre les quatre villes qu'il avait prises sur le duché de Rome. D'un autre côté, le roi s'étant mis en campagne

contre Trasimond, duc de Spolète, que les Romains avaient soutenu précédemment, le saint Pape persuada aux Romains d'envoyer leurs troupes au secours du roi contre ce duc, qui n'avait tenu aucune des promesses qu'il leur avait faites, particulièrement pour la reddition des quatre villes. Trasimond, se voyant abandonné, se rendit au roi, qui lui laissa la vie, mais en l'obligeant d'entrer dans le clergé. Comme le roi différait, à son tour, d'accomplir sa promesse et de rendre les quatre places, le saint Pontife, vrai pasteur de son peuple, sortit de Rome avec des évêques et des clercs, et alla hardiment trouver le roi à Terni, à douze milles de Spolète. Liutprand, ayant appris cette nouvelle, envoya au-devant de lui ses ducs et ses princes, avec la plus grande partie de l'armée, et marcha lui-même à sa rencontre jusqu'à huit milles de Narni. Le lendemain, qui était un vendredi, on conduisit le Pape à Terni, devant la basilique de Saint-Valentin, évêque et martyr, où il fut reçu par le roi à la tête du reste des grands et de l'armée. Ils firent ensemble leur prière, se saluèrent l'un l'autre affectueusement; et, au sortir de l'église, où le saint Pontife l'entretint des choses du salut, le roi lui fit escorte jusqu'à un demi-mille. Le jour suivant, qui était le samedi, le Pape, avec une grâce merveilleuse, l'exhorta de cesser la guerre, d'épargner le sang et de chercher la paix. Le roi, touché de ses pieuses remontrances et plein d'admiration pour son courage et son langage de Pontife, lui accorda tout ce qu'il demandait. Il rendit au saint homme les quatre villes avec leurs habitants, les lui assura même par un acte de donation dans l'église de Saint-Pierre. Il rendit encore à saint Pierre, par un titre de donation, les patrimoines de Sabine, de Narni, d'Ossimo, d'Ancône et de quelques autres, dont le premier avait été enlevé depuis environ trente ans. Il rendit au même bienheureux Pontife tous les captifs qu'il retenait de différentes provinces romaines, avec ceux de Ravenne, parmi lesquels il y avait quatre personnages décorés du titre de consuls. Enfin le roi confirma la paix pour vingt ans avec le duché de Rome [1].

Voilà comme le biographe du saint pape Zacharie raconte cette négociation. Dans tout ceci, on ne fait aucune mention ni de l'empereur ni de l'empire. Le Pape et le roi traitent ensemble comme deux souverains. C'est au Pape que le roi, par un acte de donation, rend les quatre villes d'Amérie, Horta, Polimartium et Blera. Et c'est dans une entrevue de trois jours que le Pape, par sa pieuse et insinuante éloquence, obtient du roi ce que n'auraient jamais pu faire les forces de Rome, quand elles auraient été soutenues du secours de l'empire.

Le dimanche qui suivit la conclusion du traité, le Pape, à la prière

[1] Anast. in *Zach.*

du roi, ordonna un évêque dans l'église de Saint-Valentin. Il accompagna cette cérémonie d'une telle piété, que plusieurs des Lombards qui y assistaient avec le roi en furent touchés jusqu'aux larmes. Après la messe, il invita à dîner le roi Liutprand, qui mangea de si bon appétit et de si bonne humeur, qu'il assurait n'avoir jamais fait une si bonne chère. Le lundi, le roi prit congé du Pape, lui donnant Agiprand, duc de Clusi, son neveu, et trois autres seigneurs, pour l'accompagner jusqu'aux villes qui devaient lui être rendues et en exécuter la restitution. Le saint Pontife, les ayant reçues toutes les quatre, revint à Rome victorieux, assembla le peuple et rendit grâces à Dieu, par une procession générale, qui sortit de Notre-Dame-des-Martyrs, c'est-à-dire de la Rotonde, et se termina à Saint-Pierre.

Cependant la province de Ravenne n'avait pas été comprise dans le traité de Liutprand avec le Pape, et le roi des Lombards faisait de grands préparatifs pour s'en rendre maître. Dans cette extrémité, l'exarque Eutychius, l'archevêque Jean, les peuples de Ravenne, de la Pentapole, de l'Émilie implorèrent par écrit l'assistance du Pape pour détourner cet orage. Zacharie, vivement touché de leurs alarmes, tenta d'abord de désarmer Liutprand par ses députés, qu'il chargea de présents et de prières. N'ayant pas réussi par cette voie, il résolut d'aller lui-même trouver le roi à Pavie. Ayant donc laissé le gouvernement de Rome au patrice Étienne, il courut, comme le bon pasteur, racheter celles de ses brebis qui allaient périr. C'était au fort de l'été. L'on observa que de Rome à Ravenne une nuée le garantissait des ardeurs du soleil pendant le jour, et que de Ravenne à Pavie cette nuée paraissait précédée de bataillons armés. L'exarque vint au-devant du saint Pontife jusqu'à dix-sept lieues de Ravenne, où il le conduisit. Tout le peuple de Ravenne, hommes, femmes, enfants, alla à sa rencontre et le reçut au milieu des larmes et des actions de grâces, en criant : Béni soit notre pasteur qui a laissé ses ouailles et qui est venu nous délivrer, nous qui allions périr !

De Ravenne, le Pape envoya deux députés à Liutprand, pour lui annoncer son arrivée prochaine. Mais le roi, déterminé à ne rien accorder, refusa même de leur donner audience. Cette opiniâtreté, dont il fut informé la nuit, ne découragea point le saint Pontife; méprisant le péril et se confiant au Christ, il sortit hardiment de Ravenne, entra sur les terres des Lombards et arriva sur le Pô, le 28 juin. Le roi envoya ses grands pour le recevoir et l'amener à Pavie. Mais comme c'était la veille de Saint-Pierre, le Pape alla à l'église de ce saint, qui était hors de la ville, et y célébra la prière de none, avec la sainte messe. Le lendemain, jour même de la fête, il y célébra la messe solennelle, à la prière du roi. Là, s'étant salués,

ils mangèrent ensemble et revinrent dans la ville. Le lendemain de la fête, invité par le roi à venir au palais, où il fut reçu avec les plus grands honneurs, le saint homme le pria de ne plus envoyer ses troupes dans la province de Ravenne, mais au contraire de lui rendre les villes qu'il lui avait prises, particulièrement Césène. Le roi résista longtemps; mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le territoire qu'elle avait auparavant, et les deux tiers du territoire de Césène, gardant, pour sa sûreté, l'autre tiers et la ville jusqu'au 1er juillet de l'année suivante, afin que ses ambassadeurs eussent le temps de revenir de Constantinople. Au départ du Pape, le roi l'accompagna jusqu'au Pô, et laissa auprès de lui plusieurs seigneurs, avec ordre de le suivre à Ravenne et de faire sortir les garnisons lombardes des places qu'il restituait. De retour à Rome, le Pape célébra encore une fois la fête de saint Pierre et de saint Paul, apparemment le jour de l'octave [1].

Dans toutes ces conjonctures, nous voyons les peuples d'Italie, avec leurs magistrats, soit impériaux, soit autres, recourir au Pontife romain comme à leur unique salut, et ce Pontife ne point tromper leur confiance. Seul et sans armes, il désarme par la parole seule les princes et les rois. Certes, s'il est une manière de devenir souverain légitime d'un pays, c'est cette manière. Du moins, ainsi en juge le bon sens et la reconnaissance des peuples sauvés.

Bienfaiteur de l'Italie, le pape saint Zacharie le fut également de l'Allemagne, où il continua d'établir la foi, et de la France, où il commença de rétablir la discipline, qui avait beaucoup souffert de l'invasion des Musulmans et des guerres intestines. Charles-Martel venait de mourir; mais ses deux fils, Carloman et Pepin, le remplaçaient dignement. Braves tous les deux, leur union constante était d'autant plus admirable, qu'ils avaient des États à partager et qu'ils étaient frères. Carloman, à qui le royaume d'Austrasie était échu, montra surtout un grand zèle pour la propagation de la foi et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Dès le commencement de son gouvernement, il manda à ce sujet auprès de lui saint Boniface, qui travaillait dans la Germanie avec l'autorité de vicaire du Saint-Siége, et il le pria d'assembler un concile dans ses États pour corriger les abus introduits dans les églises des Gaules depuis plus de soixante ans.

Saint Boniface en écrivit au pape Zacharie une lettre où il prend, dans l'inscription, la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu. Après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent de son exaltation, et l'avoir

[1] Anast. in *Zach.*

assuré qu'il ne lui sera pas moins soumis qu'il ne l'a été à ses prédécesseurs, il le supplie de confirmer, par l'autorité apostolique, l'érection des trois nouveaux évêchés qu'il avait établis en Allemagne : le premier à Wurtzbourg, le second à Burabourg, et le troisième à Erfurt, capitale de la Thuringe. Il avait ordonné évêque de Wurtzbourg Burchard, Vitta de Burabourg, et Adelaire d'Erfurt. Il ne reste aujourd'hui de Burabourg que des ruines.

Boniface venant ensuite à l'affaire du concile : Sachez, dit-il, que Carloman, duc des Francs, m'a mandé à sa cour et m'a prié d'assembler un concile dans ses États, promettant de corriger les abus et de rétablir les règles de la discipline, qui ont été méprisées et violées depuis environ soixante ou soixante-dix ans. C'est pourquoi, s'il veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres de votre sainte autorité, c'est-à-dire du Siége apostolique. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les Francs n'ont tenu de concile et n'ont eu d'archevêque, et, à présent, la plupart des évêchés sont donnés à des laïques, ou à de faux clercs fornicateurs ou usuriers, qui ne cherchent dans ces places que les biens de l'Église, qu'ils consument sans la servir.

Quand saint Boniface dit qu'il y avait plus de quatre-vingts ans qu'on n'avait tenu de concile en France et qu'on n'avait eu d'archevêque, il entend un concile national et un archevêque qui fût en même temps vicaire du Saint-Siége, afin qu'il eût plus d'autorité pour la convocation des conciles. Il était encore rare qu'on donnât le nom d'archevêque aux simples métropolitains, surtout quand ils n'avaient pas reçu le pallium.

Si donc, continue saint Boniface, par vos ordres et à la prière du duc Carloman, j'entreprends la réforme de ces abus, il est nécessaire que je sois soutenu par votre jugement et par les canons de l'Église. Si je trouve, par exemple, parmi les Francs, des personnes qui, après avoir passé leur jeunesse dans toutes sortes de débauches et de dissolutions, aient été néanmoins élevées au diaconat, et qui, dans cet ordre sacré, entretiennent encore quatre ou cinq concubines, ou même davantage, et ne rougissent pas cependant de lire l'Évangile; ou même qui se soient élevées à la prêtrise, et, ce qui est encore plus déplorable, qui aient été nommées et ordonnées évêques : il faut bien que je sois autorisé d'un ordre de votre part, afin de pouvoir les reprendre et les convaincre de péché par l'autorité même du Siége apostolique. On trouve aussi parmi les Francs quelques évêques qui se glorifient, à la vérité, de n'être ni adultères ni fornicateurs, mais ils sont ivrognes, querelleurs et chasseurs ; ils portent les armes à la guerre et versent le sang des païens ou même des chrétiens. Or

comme j'ai l'honneur d'être légat du Siége apostolique pour corriger ces désordres, il est à propos que vous parliez à Rome comme je parlerai ici, et que votre jugement soit conforme au mien, s'il arrive qu'on envoie de part et d'autre des députés à votre tribunal.

Saint Boniface traite dans la même lettre plusieurs autres affaires. Grégoire III lui avait commandé d'ordonner pour son successeur un prêtre qu'il lui avait marqué. Il représente à Zacharie qu'il ne paraît plus convenable de s'en tenir à ce choix, parce que le frère de ce prêtre avait tué l'oncle du duc Carloman, et que l'affaire n'était pas encore accommodée. Ainsi il demande la permission de choisir celui qu'il jugera le plus digne, après avoir consulté les évêques.

Un seigneur arrivé de Rome publiait qu'il y avait obtenu la dispense d'épouser la veuve de son oncle, quoiqu'elle eût été religieuse. Boniface marque au Pape qu'il doute qu'il ait accordé cette dispense, parce qu'il a appris en Angleterre qu'un tel mariage avait été déclaré très-criminel dans un concile tenu à Londres par les disciples de saint Grégoire le Grand.

Il restait encore des superstitions qui se pratiquaient le premier jour de janvier ; les Francs et les Allemands qui avaient voyagé à Rome, s'autorisaient de ce qu'ils y avaient vu en usage. Ils racontaient que ce jour-là on faisait des danses semblables à celles des païens, près de l'église de Saint-Pierre ; qu'on chargeait les tables de viandes, et que personne n'aurait prêté à son voisin ce jour-là aucune chose de sa maison, et n'aurait souffert qu'on en emportât du feu ; qu'ils avaient vu des femmes ornées de bandelettes aux bras et aux cuisses, à la façon des païens, et exposer en vente de ces bandelettes. Boniface prie le Pape de réprimer à Rome ces abus, afin que les Francs et les Allemands ne puissent plus s'en prévaloir. Enfin, il l'avertit que plusieurs prêtres ou évêques d'entre les Francs, convaincus d'adultère par les enfants nés de leurs débauches, publiaient en revenant de Rome qu'ils avaient obtenu la permission de servir à l'autel ; ce qui serait contre les canons. Il demande à être éclairci sur tous ces articles, et envoie au Pape en présent une serviette à longs poils et quelque argent dont le Saint-Siége pouvait alors avoir besoin, à cause du ravage des Lombards[1].

A la triste peinture que fait saint Boniface des églises de France, on ne peut que bénir Dieu d'avoir donné à saint Pierre et à ses successeurs, avec la fermeté invincible dans la foi, une autorité souveraine pour ramener à la règle tous ceux qui s'en écartent. Sans cela, les maux des églises et des nations, les maux de l'humanité entière, seraient sans remède.

[1] Labbe, t. 6, p. 1494.

Le pape saint Zacharie fit à la lettre de Boniface une réponse très-obligeante. Il y confirma l'érection des trois nouveaux évêchés, et permit la tenue du concile, comme le demandait Carloman, pour le rétablissement des règles de la discipline, qui sont, dit le Pape, entièrement abolies dans ces provinces, par la déplorable négligence qu'on a depuis si longtemps à tenir des conciles. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous accordons volontiers d'en assembler, et même nous l'ordonnons. Car on ne connaît plus, ni ce que c'est que le sacerdoce, ni ce que sont ceux qui s'en disent revêtus. Il exhorte Boniface à déposer les évêques, les prêtres et les diacres qu'il trouvera coupables d'adultère, de fornication ou de bigamie, d'homicide ou de quelque autre excès contre les canons. Il lui refuse la permission d'ordonner son successeur de son vivant; mais il lui accorde comme une grâce singulière le pouvoir de le désigner en mourant, afin que celui qu'il aura désigné aille se faire ordonner à Rome.

Sur les autres articles, Zacharie répond que l'on ne doit pas croire que son prédécesseur ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve de son oncle, surtout cette femme ayant porté le voile de religieuse. Car, dit-il, le Siége apostolique ne permet pas ce qui est contraire aux canons et aux règlements des Pères, et qu'ainsi il ne doit pas ajouter foi aux prêtres adultères, qui prétendent avoir reçu du Siége apostolique la permission d'exercer les fonctions de leur ministère. Pour les superstitions du premier jour de janvier, il dit que lui et ses prédécesseurs les ont entièrement abolies. Cette lettre est du 1e avril 743 [1].

Zacharie écrivit en même temps une lettre aux trois nouveaux évêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs évêchés. Nous avons la lettre qu'il adresse à saint Burchard, évêque de Wurtzbourg, laquelle était sans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner d'évêques dans ces églises, que du consentement de celui qui sera alors vicaire du Saint-Siége dans l'Allemagne [2]. Le Pape écrivit aussi au prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à consommer le projet qu'il avait formé touchant le rétablissement de la discipline.

Carloman n'avait pas attendu ces lettres pour convoquer le concile des provinces germaniques. Il s'assembla par ses ordres, et par les soins de saint Boniface, le 21 avril de la même année, on ne sait en quel lieu. Les actes qui nous en restent furent publiés au nom de Carloman, qui y parle en ces termes :

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, Carloman, duc et

[1] Labbe, t. 6, p. 1498. — [2] Ibid., p. 1501.

prince des Francs, l'an de l'Incarnation du Seigneur 742, le 21 avril, j'ai fait assembler en concile, par le conseil des serviteurs de Dieu et des seigneurs de ma cour, les évêques de mon royaume avec leurs prêtres, c'est-à-dire Boniface, archevêque, Burchard, Régenfride, Wintan, Withald, Dadan et Eddon, et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me donnassent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de Dieu et la discipline de l'Église, dont on a violé toutes les règles sous les règnes précédents, et afin d'empêcher que le peuple chrétien, conduit par de faux pasteurs, ne s'égare et ne périsse.

On ne connaît d'autres évêques de ce concile que ceux qui sont ici nommés ; mais ils ne furent pas les seuls qui y assistèrent. Saint Boniface n'avait pas encore de siége fixe. Saint Burchard était évêque de Wurtzbourg, Wintan de Burabourg, Régenfride de Cologne, saint Willibald ou Withald d'Eichstædt, Eddon de Strasbourg, Dadan était probablement quelque évêque régionnaire. C'est ici le premier acte public où l'on trouve les années comptées depuis l'Incarnation de Jésus-Christ. On fit dans ce concile plusieurs règlements distingués en sept articles, et énoncés au nom du prince Carloman. Voici comme il y parle :

Par le conseil des prélats et des seigneurs de nos États, nous avons établi des évêques dans les villes, et leur avons préposé l'archevêque Boniface, qui est envoyé de saint Pierre. Nous avons ordonné qu'on tînt ce concile tous les ans, et nous avons restitué aux églises l'argent qu'on leur avait pris. Nous avons ôté les biens de l'Église aux faux prêtres, aux diacres et aux clercs fornicateurs. Nous les avons dégradés et contraints de faire pénitence. On voit par ce canon qu'on avait déposé et privé de leurs bénéfices des prêtres scandaleux ; mais on ne marque pas qu'on ait déposé d'évêques. Carloman continue :

Nous avons absolument défendu aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter les armes, de combattre et d'aller à la guerre, excepté ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, pour célébrer la messe et porter les reliques des saints. Ainsi, que le prince ait à l'armée un ou deux évêques, avec des prêtres et des chapelains ; que chaque préfet (on entend par ce mot un capitaine ou colonel) ait un prêtre qui puisse juger des péchés de ceux qui se confessent, et leur impose la pénitence. Nous avons aussi défendu à tous les serviteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des chiens; et d'avoir des éperviers ou des faucons. On voit par ce canon qu'il y avait dès lors des aumôniers pour confesser les soldats, et que les princes des Francs prenaient grand soin de procurer à leurs troupes les secours spirituels.

Nous avons aussi ordonné, suivant les canons, que chaque prêtre

fût soumis à son évêque diocésain, et lui rendît compte tous les ans, en carême, de la manière dont il s'acquitte de son ministère, soit en ce qui concerne l'administration du baptême et la foi catholique, soit en ce qui regarde les prières et l'ordre du service. Et quand l'évêque fait la visite de son diocèse, selon les canons, pour donner la confirmation aux peuples, que le prêtre le reçoive avec ceux qui doivent être confirmés en ce lieu, et qu'il ait soin de les y assembler. Que le jour de la Cène du Seigneur il reçoive le nouveau chrême de l'évêque, et que l'évêque veille sur sa conduite et s'informe de sa foi, de sa doctrine, et si ses mœurs sont chastes.

Nous avons aussi résolu de ne point admettre aux ministères sacrés les évêques et les prêtres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, avant qu'ils se soient fait approuver du concile. Nous avons pareillement ordonné que chaque évêque, aidé du comte, qui est défenseur de son église, veillât à ce que le peuple chrétien n'observât plus de superstitions païennes, telles que les sacrifices des morts, les sortiléges, les enchantements, les bandelettes et les victimes que des hommes insensés immolant comme des idolâtres auprès des églises, sous le nom des saints martyrs et confesseurs, et ces feux sacriléges qu'ils nomment nodfir, et généralement toute sorte de superstitions. Le nodfir était un feu que le peuple superstitieux regardait comme miraculeux, parce qu'on le faisait en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

Nous avons aussi décerné qu'après ce concile, tenu le 21 avril, qui que ce soit des serviteurs ou des servantes de Dieu qui sera tombé dans le péché de fornication, en fasse pénitence en prison au pain et à l'eau. Si c'est un prêtre, qu'il passe deux ans en prison au pain et à l'eau, qu'il soit fouetté jusqu'au sang, et que l'évêque puisse augmenter la peine. Si c'est un autre clerc ou un moine qui soit tombé dans le même péché, qu'après avoir été fouetté trois fois, il passe un an en prison. Qu'on fasse faire la même pénitence aux religieuses qui ont reçu le voile, et qu'on leur rase la tête. On coupait les cheveux aux religieuses en les consacrant à Dieu, mais on ne les rasait point.

Nous avons encore ordonné que les prêtres et les diacres ne portassent plus de saies comme les laïques, mais des chasubles comme les serviteurs de Dieu, et n'eussent pas de femmes dans leurs maisons; que les moines et les religieuses observassent, dans les monastères et les hôpitaux, la règle de saint Benoît. Jusqu'alors, la plupart des monastères de la Gaule avaient suivi des usages et des règlements différents les uns des autres; mais Carloman, par l'avis du concile, entreprit d'établir l'uniformité et de faire recevoir partout la règle de

saint Benoît, qui était déjà la plus commune. Mais cet ouvrage ne fut pas sitôt consommé. Tels sont les règlements du concile germanique tenu par saint Boniface, l'an 742 [1]. C'est le premier des cinq conciles qu'il tint pendant sa légation.

L'année suivante, Carloman en fit assembler un autre le premier jour de mars, à Lestines, maison royale du diocèse de Cambrai. Les évêques, les comtes et les autres officiers d'Austrasie y assistèrent, et saint Boniface y présida en qualité de vicaire du Saint-Siége. On ouvrit le concile par la lecture qu'on y fit des canons du concile germanique que nous venons de rapporter, et ils y furent approuvés d'un consentement unanime. Tous promirent de les observer. Les abbés s'engagèrent à recevoir la règle de saint Benoît, et les évêques, les prêtres et les diacres promirent de vivre selon les canons. On dressa ensuite quelques règlements particuliers, qui furent publiés, au nom de Carloman, en ces termes :

Pour subvenir, dit-il, aux frais des guerres que nous sommes obligés de faire, nous avons résolu, de l'avis des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, de retenir quelque temps une partie des biens de l'Église, à cens, pour l'entretien de notre armée, à condition que chaque année, par chaque famille d'esclaves ou de colons, on payera de redevance, à l'église ou au monastère, un sou ou douze deniers, et que ces biens retourneront à l'église après la mort de celui à qui ils auront été ainsi donnés, à moins que la nécessité n'oblige le prince de les donner à un autre aux mêmes conditions; mais qu'en cela on ait toujours soin que l'église et le monastère ne manquent pas du nécessaire; car, en ce cas, il faudra leur restituer les biens ainsi aliénés. Ce canon est remarquable, surtout pour apprécier les suites des révolutions politiques.

Nous ordonnons pareillement, selon les canons, que les évêques aient soin d'empêcher et de corriger les adultères et les mariages incestueux. Nous défendons de livrer aux païens des esclaves chrétiens. Nous avons aussi renouvelé l'ordonnance de notre père, à savoir, que quiconque s'adonnerait à quelque superstition païenne, payerait quinze sous d'amende [1] : ce qui nous apprend que Charles-Martel a fait une loi contre les superstitions. On en a même retrouvé l'index officiel, précédé des formules de renoncement au diable, à toutes ses affiliations, à toutes ses œuvres et paroles, nommément à Thunner, à Woden, à Saxnote, et à tous les malins esprits de leur société. Viennent ensuite trois interrogations et réponses de profession de foi à Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ Fils de Dieu, et au Saint-Esprit.

[1] Labbe, t. 6, p. 1537.

Ces formules sont en allemand de l'époque, qui ressemble assez à l'allemand actuel de certaines provinces et n'est pas malaisé à comprendre [1].

Boniface envoya au pape Zacharie une relation de ce qui s'était passé dans ces conciles. Le Pape, satisfait de ces heureux commencements de réforme, écrivit une lettre adressée à tous les évêques, à tous les prêtres et diacres, aux abbés, aux ducs et aux comtes dans l'étendue des Gaules et des autres provinces du la domination des Francs. Il les félicite des heureuses dispositions qu'ils ont montrées pour la réformation du clergé. Jusqu'à présent, leur dit-il, vous avez eu parmi vous, en punition de vos péchés, de faux et de mauvais prêtres. Est-il surprenant que les nations païennes aient prévalu contre vous, puisqu'il n'y avait point de différence entre les laïques et les ministres du Seigneur? Il n'est nullement permis à ceux-ci d'aller à la guerre; car quelle victoire peut-on espérer quand les prêtres, avec les mêmes mains sacriléges dont ils viennent de célébrer les saints mystères et de distribuer le corps du Seigneur, versent le sang des Chrétiens, à qui ils auraient dû administrer le pain céleste, ou le sang des païens, à qui ils auraient dû annoncer Jésus-Christ? Au contraire, si le clergé de votre royaume se rend recommandable pour sa régularité et sa chasteté, comme les canons l'ordonnent, et que notre frère Boniface vous le prêche de notre part, aucune nation ne pourra tenir devant vous. Le Pape, en finissant sa lettre, recommande aux Francs de tenir tous les ans un concile pour remédier aux abus et aux erreurs qui pourraient déshonorer la sainteté de l'Église ou en diviser l'unité [2].

Les guerres qui empêchaient Carloman et Pepin de faire restituer aux églises les biens aliénés, furent celles d'Aquitaine et d'Allemagne. Hunalde, duc d'Aquitaine, se révolta après la mort de Charles-Martel, et voulut se rendre aussi indépendant des princes des Francs qu'Eudes, son père, avait prétendu l'être. Carloman et Pepin entrèrent avec une puissante armée dans ses États, prirent Loches, qui était une place forte, et ravagèrent l'Aquitaine : ce qui obligea bientôt Hunalde à se soumettre. Ce fut pendant cette expédition que les deux frères, Carloman et Pepin, partagèrent à l'amiable leurs États dans un lieu nommé le Vieux-Poitiers.

Dès qu'ils eurent rangé le duc d'Aquitaine à son devoir, ils marchèrent contre Théobald, duc d'Allemagne, et contre Odilon, duc de Bavière, qui voulaient aussi se soustraire à la domination des Francs.

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. 1 *Legum*, p. 19. — [2] Labbe, t. 6, p. 1545.

Les deux armées étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un prêtre nommé Sergius, que le pape Zacharie avait envoyé à Odilon, vint trouver les princes des Francs, et leur dit qu'il venait de la part du Saint-Siége leur défendre de donner la bataille et leur ordonner de sortir des terres de Bavière : c'était un artifice d'Odilon. Carloman et Pepin s'en aperçurent aisément, et dirent à Sergius que ce n'était ni saint Pierre ni le Seigneur apostolique qui l'avait chargé de cette commission. Ils livrèrent la bataille et la gagnèrent. Sergius, avec un évêque nommé Gonzebald, y fut fait prisonnier et amené à Pepin, qui lui dit tranquillement : Seigneur Sergius, on voit bien présentement que vous n'êtes pas l'envoyé de saint Pierre, ou que vous vous acquittez mal de votre légation. Hier vous nous disiez que le Seigneur apostolique, par l'autorité de saint Pierre, s'opposait à notre justice sur la Bavière, et nous vous répondîmes que ni saint Pierre ni le Seigneur apostolique ne vous avait chargé de cette commission. Sachez que, si saint Pierre eût connu que la justice n'était pas de notre côté, il ne nous aurait pas secourus aujourd'hui. Cette protection du prince des apôtres et ce jugement de Dieu que nous n'avons hésité à subir ne doivent vous laisser aucun lieu de douter que la Bavière et les Bavarois n'appartiennent à l'empire des Francs [1].

Dès qu'Hunalde, duc d'Aquitaine, vit Carloman et Pepin occupés en Allemagne, il se révolta une seconde fois et entra sur les terres des Francs, faisant partout le dégât. Il s'avança jusqu'à Chartres, qu'il prit et brûla avec l'église cathédrale dédiée en l'honneur de la sainte Vierge. Mais il fut contraint, l'année suivante 744, de recevoir la loi des princes des Francs; et comme on ne pouvait plus se fier à ses serments, on l'obligea de donner des otages qui fussent garants de sa fidélité pour l'avenir. Hunalde, ne pouvant plus tromper les Francs, tourna sa perfidie et sa cruauté contre ses proches. Il attira auprès de lui son frère Hatton, dont il avait quelque mécontentement, et lui fit crever les yeux. Mais il conçut bientôt tant d'horreur de ce crime et de celui qu'il avait commis en faisant brûler l'église de Notre-Dame-de-Chartres, qu'il renonça peu de temps après à toutes les grandeurs du monde, laissa ses États à son fils Vaifaire, et embrassa la vie religieuse dans le monastère de l'île de Rhé.

Les victoires de Pepin ne lui firent pas négliger les affaires de la religion. Il fit assembler, l'an 744, le 2 mars, un concile à Soissons, où assistèrent vingt-trois évêques, qui avaient saint Boniface à leur tête. Les canons qu'on y dressa furent aussitôt publiés par l'autorité de Pepin. Ils renouvellent ceux de Lestines et du concile germa-

[1] *Annal. metens.*

nique, et contiennent quelques autres règlements énoncés en dix articles. On y ordonne que la foi de Nicée et les anciens canons des conciles seront publiés dans toute l'étendue du royaume, afin de rétablir la discipline en sa vigueur; que les évêques auront soin qu'on ne vende pas à fausses mesures; que les transgresseurs des canons seront jugés par le prince, ou par les évêques, ou par les comtes, et payeront l'amende selon leur condition; que la femme ne se remarie pas du vivant de son mari, ni le mari du vivant de sa femme.

Saint Boniface avait trouvé dans les Gaules deux imposteurs qui se disaient évêques et qui séduisaient le peuple par une piété hypocrite, laquelle n'était qu'un masque pour cacher aux simples le plus infâme libertinage. L'un se nommait Adalbert, et l'autre Clément. Adalbert fut condamné comme hérétique dans le concile de Soissons, et l'on y ordonna de brûler les petites croix que ce séducteur avait plantées en divers lieux pour y attirer les peuples. Les actes ne font pas mention de Clément; mais on sait d'ailleurs que, pour arrêter la séduction, saint Boniface le fit emprisonner avec Adalbert, par l'autorité des princes des Francs.

Le troisième canon du concile de Soissons est le plus remarquable; le voici : Du conseil des évêques et des seigneurs, nous avons fait ordonner dans les villes des évêques légitimes, et nous avons établi sur eux les archevêques Abel et Ardobert, afin que les évêques et le peuple aient recours à leur jugement dans les besoins de l'Église; que les moines et les religieuses observent leur règle, et que ces archevêques aient soin de leur faire restituer les biens aliénés jusqu'au concours du nécessaire pour leur entretien; que les abbés enfin n'aillent plus à la guerre, mais seulement y envoient leurs gens [1].

Pepin, pour nommer aux évêchés, se fit autoriser par le Pape et lui écrivit de ce concile. C'est ce que nous apprend une lettre de Loup de Ferrières, écrivant dans le siècle suivant à Amolon, archevêque de Lyon. Le roi, dit-il, m'a ordonné de vous faire observer que ce n'est pas une entreprise nouvelle lorsqu'il nomme des personnes de son palais, surtout pour remplir les grands siéges; car Pepin, dont notre roi descend par Charlemagne, ayant exposé les besoins de ce royaume au Pape dans un concile où présidait le saint martyr Boniface, le Pape consentit qu'il apportât remède à ces maux, en nommant, après la mort des évêques, pour remplir leurs siéges, ceux qu'il en jugerait les plus dignes [2].

[1] Labbe, t. 6, p. 1552. — [2] Lup. Ferrar., *Epist.* 81.

Saint Boniface, voulant concilier plus d'autorité aux nouveaux métropolitains, avait écrit au Pape avant le concile de Soissons, pour lui demander trois palliums : l'un pour Grimon de Rouen, le second pour Abel de Reims, et le troisième pour Ardobert de Sens. Le Pape envoya trois palliums ; mais il fut bien surpris quand il reçut une seconde lettre de Boniface, où il ne lui demandait plus le pallium que pour Grimon de Rouen. Il y a lieu de croire que les factions des grands, qui avaient usurpé les biens des églises de Reims et de Sens, avaient empêché Abel et Ardobert d'être reconnus évêques, et que l'amour de la paix ou la crainte d'un plus grand mal fit désister saint Boniface.

Le gouvernement des Francs était à une époque de transition. L'ancienne dynastie, la postérité de Clovis, s'était complétement annulée ; la nouvelle dynastie, qui se préparait dans la postérité de Charles-Martel, n'était pas encore bien affermie : elle éprouvait des contradictions. Dans l'Austrasie ou la France orientale, Carloman, à qui elle était échue, gouvernait avec plus d'indépendance sous le titre de prince ou duc des Francs ; mais dans la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, Pepin crut devoir, l'an 742, pour satisfaire ceux qu'il avait à gouverner, leur offrir un roi nominal dans la personne de Childéric III, dont on ne sait ni l'âge ni l'origine, et dont la plupart des chroniqueurs ne parlent qu'au moment de sa déposition. Pepin prit le titre de maire du palais, que je ne sache pas qu'ait pris son frère. Les actes du concile de Soissons sont datés de la seconde année du roi Childéric. On conçoit que, dans un pareil état de choses, Pepin n'ait pas eu assez d'autorité pour faire cesser d'un coup toutes les usurpations des biens ecclésiastiques et des églises mêmes. Comme les armées n'avaient point de solde assurée sur le trésor public, l'embarras était de les faire subsister, mais surtout de récompenser les chefs. Tentation très-forte de prendre, au moins pour un temps, quelques-uns des biens de l'Église. Dans la guerre contre les Sarrasins, il y avait à le faire une apparence de justice. Comme ces biens sont destinés en partie à la rédemption des captifs, il paraissait juste qu'on en employât une partie à préserver de la captivité la nation entière. L'ordre naturel eût été que le chef de l'État s'entendît avec le chef de l'Église, pour éviter autant que possible les injustices et les usurpations particulières. Peut-être que Charles-Martel l'avait fait, comme nous le voyons faire à ses deux fils Carloman et Pepin. Mais, au milieu des révolutions intestines et des invasions étrangères, il était impossible qu'il ne se commît bien des spoliations, qu'il était ensuite bien difficile de réparer. Ainsi les biens de l'église de Reims furent usurpés pendant quarante ans par

Milon, déjà évêque de Trèves, et qui n'avait que la tonsure cléricale. Les biens de l'église d'Auxerre étaient possédés par des seigneurs bavarois, auxquels on les avait donnés en récompense de leurs services. Ceux des églises de Vienne et de Lyon eurent le même sort. Willicaire, évêque de Vienne, à qui saint Grégoire III avait envoyé le pallium, eut tant de chagrin de voir ainsi son église dépouillée par les laïques, qu'il abandonna son siége pour se retirer au monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Les villes de Vienne et de Lyon demeurèrent plusieurs années sans évêques[1].

Dans le temps même que saint Boniface travaillait ainsi à guérir les maux des églises des Gaules, il fondait une école de savants et de saints au milieu des plus épaisses forêts de l'Allemagne. Voici comment : Depuis qu'il eut évangélisé la Bavière, les nobles du pays lui confiaient à l'envi leurs enfants, pour qu'il les formât au service du Seigneur. Parmi ces enfants se trouvait Sturme, que ses parents le prièrent de recevoir. Le saint évêque, l'ayant emmené dans la Hesse, le mit au monastère de Fritzlar sous la conduite de saint Wigbert, qui s'appliqua soigneusement à l'instruire. Le jeune homme apprit les psaumes par cœur, et lisait assidûment l'Écriture sainte, dont il cherchait les sens spirituels. Sa vie était très-pure, son humilité et sa charité le rendaient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre du consentement de toute la communauté, et commença à prêcher au peuple des environs, et à faire des miracles, guérissant des malades et délivrant des possédés. Après avoir exercé environ trois ans les fonctions de prêtre, il fut inspiré de se retirer dans le désert, et communiqua cette pensée à saint Boniface, qui l'approuva, comme venant du ciel. Il lui adjoignit deux compagnons, les instruisit soigneusement, leur donna sa bénédiction, et leur dit : Allez dans la forêt Bochonie, ainsi nommée en teutonique à cause des hêtres, et cherchez-y un lieu propre pour des serviteurs de Dieu.

Étant entrés dans ces lieux sauvages, ils ne voyaient que le ciel et la terre, couverte de grands arbres. Au bout de trois jours, ils arrivèrent à Hirsfeld, et crurent que c'était le lieu que Dieu leur avait destiné. Ils y bâtirent de petites cabanes couvertes d'écorces d'arbres, et y demeurèrent longtemps, s'appliquant aux jeûnes, aux veilles et à la prière. Tels furent les commencements du monastère d'Hirsfeld, l'an 736. Quelque temps après, saint Sturme alla trouver saint Boniface, et lui fit la description de sa nouvelle demeure. Saint Boniface reçut son ermite, car c'est ainsi qu'il avait coutume d'appeler Sturme, avec la plus tendre affection ; mais après l'avoir bien écouté,

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 11.

il lui dit : Je crains que vous ne soyez pas en sûreté dans ce lieu; car vous savez qu'il y a tout proche des Saxons farouches : cherchez un lieu plus éloigné. Saint Sturme, étant retourné à son désert, prit deux de ses compagnons avec un bateau pour remonter la rivière de Fulde. Mais après trois jours de chemin, ne trouvant rien qui le contentât, il revint à Hirsfeld. Saint Boniface l'ayant mandé, il alla le trouver à Fritzlar, et lui rendit compte de ce voyage. Mais le saint évêque lui ordonna de chercher encore, en l'assurant que Dieu avait préparé dans ce désert une habitation à ses serviteurs.

Sturme partit seul, monté sur un âne; il chantait des psaumes et recommandait continuellement son voyage à celui qui est la voie, la vérité et la vie. Il ne rencontrait que de grands arbres, des oiseaux et une multitude de bêtes sauvages. Il s'arrêtait où la nuit le prenait; mais, de peur que les bêtes ne mangeassent l'animal qu'il montait, il coupait du bois et l'enfermait d'une manière de haie : pour lui, après avoir fait sur son front le signe de la croix, il dormait tranquillement. Un jour, étant arrivé au grand chemin de Mayence, il rencontra une grande multitude de Sclavons qui se baignaient dans la Fulde. C'était un peuple venu du Nord, qui, depuis plus d'un siècle, ravageait l'empire et s'étendait bien avant dans la Germanie. Ils se moquèrent du saint homme, suivant la coutume des païens, mais ils ne purent lui faire aucun mal. Enfin il trouva un lieu tel qu'il le cherchait depuis si longtemps; et l'ayant bien examiné et soigneusement remarqué, il en porta la nouvelle à saint Boniface, qui, sachant que ce lieu appartenait au prince Carloman, le lui demanda pour y fonder un monastère. Ce que personne, ajouta-t-il, n'a encore entrepris dans la partie orientale de votre royaume. Carloman, que l'auteur de la vie de saint Sturme appelle roi, le lui accorda volontiers avec l'étendue de quatre mille pas tout à l'entour; et il en fit expédier une lettre de donation. Il assembla même tous les nobles du pays, et leur persuada de donner chacun ce qu'ils avaient dans le lieu destiné au monastère.

Saint Sturme en commença donc l'établissement avec sept autres moines, la neuvième année après la fondation d'Hirsfeld[1], qui est l'an 744, le douzième jour du premier mois, qui était alors le mois de mars. Au bout de deux mois, saint Boniface y vint lui-même, avec quantité d'ouvriers, qui aidèrent aux moines à défricher le lieu et à bâtir l'église; car ils travaillaient de leurs mains et se servaient eux-mêmes. Le saint se retirait pour la prière sur une montagne voisine, que l'on appelait pour ce sujet Mont-l'Évêque. Il revint l'année suivante, donna aux moines plusieurs instructions sur leur manière de vivre, et les fit convenir de n'user ni de vin ni d'aucune boisson

[1] *Act. Bened.*, s

forte, mais seulement de petite bière. Il leur donna saint Sturme pour abbé, et continua tant qu'il put de les visiter tous les ans. Le monastère prit le nom de la rivière de Fulde, sur laquelle il était bâti.

On y suivait la règle de saint Benoît, et pour l'observer mieux, les moines résolurent d'envoyer aux grands monastères pour apprendre leurs usages; saint Boniface chargea saint Sturme de cette commission. Il partit avec deux frères l'an 747, alla à Rome, visita tous les monastères d'Italie, entre autres le Mont-Cassin, et employa une année entière à ce voyage. A son retour, il forma sa communauté de Fulde, sur ce qu'il avait appris des observances les plus parfaites. Le monastère croissait de jour en jour; plusieurs s'y donnaient avec leurs biens, et sa réputation s'étendait de tous côtés aux monastères éloignés. Saint Sturme eut la consolation d'y voir environ quatre cents moines, sans compter les novices et d'autres personnes moins considérables dont le nombre était très-grand. Le monastère de Fulde, comme tous les autres que fondait saint Boniface, était en même temps une école de lettres et de sciences, et nous en verrons sortir plusieurs saints et savants personnages [1].

Pour compléter son œuvre et assurer de plus en plus la conversion de l'Allemagne, saint Boniface y fonda aussi des monastères de filles. En quoi il fut principalement aidé par cette bonne religieuse, sa parente, que nous lui avons vue écrire de l'Angleterre une si charmante lettre. Elle s'appelait Liobguth, plus communément Liobe. En ancien tudesque, le premier nom veut dire Aimée de Dieu, en grec Philothée; le second, Aimée, en grec Philomène. Dès sa première jeunesse, sainte Liobe fut consacrée à Dieu et mise dans le monastère de Winburn, sous la conduite de l'abbesse Tetta, sœur d'un roi d'Angleterre. Elle s'appliquait au travail des mains, mais encore plus à la lecture; en sorte qu'elle devint à la fois sainte et savante. Saint Boniface l'ayant donc demandée pour sa consolation et son secours, l'abbesse eut bien de la peine à s'en priver. Quand elle fut arrivée en Allemagne, il résolut de s'en servir pour y former des religieuses, comme il se servait de saint Sturme pour les moines. Il bâtit pour elle un monastère au lieu nommé Bischofsheim, comme qui dirait Ville-l'Évêque, et dont une ville du diocèse de Mayence conserve le nom; car le monastère ne subsiste plus. Il s'y forma une grande communauté, d'où furent tirées les abbesses de plusieurs autres monastères.

Sainte Liobe y donnait l'exemple de toutes les vertus. Elle était en outre un prodige de connaissances. Instruite dès son enfance

[1] *Act. Bened., sec.* 3, *pars* 2.

même dans la grammaire, la poétique et les autres arts libéraux, elle augmentait ce trésor par une étude et une lecture assidues. Elle isait avec attention les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'en imprimait les maximes dans la mémoire. Elle y joignit les paroles des saints Pères, les décrets des canons et le droit de tout l'ordre ecclésiastique. Elle gardait néanmoins la discrétion en tout. Comme la règle de saint Benoît permet de faire la méridienne pendant l'été, c'est-à-dire de prendre un peu de sommeil après le dîner, elle le prenait elle-même et voulait que ses sœurs le prissent. La privation du sommeil, disait-elle, ôte principalement le goût de lire. Mais, soit qu'elle dormît la nuit ou l'après-dînée, elle se faisait toujours lire l'Écriture sainte. De jeunes filles se remplaçaient auprès de son lit pour cet office. Et, ce qui est merveilleux, dès que l'on passait quelque chose, elle en faisait la réprimande tout en dormant. Elle pouvait dire comme l'épouse des cantiques : Je dors, mais mon cœur veille. La première par l'autorité, la vertu et la science, elle se regardait néanmoins comme la dernière de toutes. Elle exerç avec un soin particulier l'hospitalité ; elle lavait elle-même les pieds à tout le monde, et les servait à table, étant elle-même à jeun. Le démon ne put endurer l'éclat de tant de vertus.

A la porte du monastère couchait une malheureuse femme, courbée d'infirmités et demandant l'aumône. Tous les jours on lui portait à manger de la table de l'abbesse, et les religieuses lui procuraient, pour l'amour de Dieu, les vêtements et les autres choses nécessaires. Cette malheureuse, s'étant laissée corrompre à un libertin, fit la malade pour cacher les suites de son crime. Étant accouchée, elle jeta l'enfant, de nuit, dans la rivière qui passait près du monastère. Le matin, une autre femme, venant puiser de l'eau, trouva cet enfant mort et remplit tout le village de ses cris, disant que ces religieuses, vantées comme des saintes, baptisaient ainsi leurs enfants et infectaient l'eau de la rivière. Tout le peuple s'amassa, plein d'indignation, et l'abbesse fit revenir aussitôt une religieuse qui était absente par sa permission et sur une demande de ses parents, et qui protesta devant Dieu de son innocence, le priant de faire connaître la coupable. L'abbesse assemble les religieuses dans l'oratoire, récite avec elles tout le psautier, debout, les bras étendus en croix, puis marche avec elles en procession autour du monastère, trois fois le jour, à tierce, à sexte et à none. A la troisième fois, toutes étant réunies à l'église et en présence de tout le peuple, Liobe s'approche de l'autel, et, debout devant la croix de la procession, elle étendit les mains vers le ciel et dit avec gémissements et avec larmes : Seigneur Jésus-Christ, roi des vierges, amateur de la pureté, Dieu in-

vincible, montrez votre puissance et délivrez-nous de cette infamie; car les insultes de ceux qui vous outragent retombent sur nous! Aussitôt la malheureuse pécheresse fut saisie du démon et confessa son crime devant tout le monde. Le peuple rendit gloire à Dieu par de grands cris; les religieuses, justifiées, pleuraient de joie, mais la coupable demeura possédée le reste de sa vie.

Sainte Liobe fit plusieurs autres miracles. Nous la verrons honorée des princes et des rois, particulièrement de Charlemagne[1]. Avec sainte Liobe était venue d'Angleterre sainte Walpurge, sœur de saint Willibald, évêque d'Aichstœdt, et de saint Winebald, qui fonda un double monastère en ce diocèse, dans les bois de Heidenheim. Il gouverna celui des hommes sans renoncer aux fonctions de sa vie apostolique, et donna à sa sœur Walpurge le gouvernement de celui des filles.

Il eût été bien à désirer que tous les prêtres de Germanie eussent la science et la vertu de sainte Liobe; car il s'en trouvait d'assez ignorants. Par exemple, les prêtres Virgile et Sidonius, qui travaillaient en Bavière sous la conduite de saint Boniface, écrivirent au pape Zacharie qu'il s'était trouvé dans cette province un prêtre qui, ne sachant point le latin, baptisait en cette forme : *Baptizo te in nomine Patria, et Filia, et Spiritua sancta*, et que Boniface avait jugé que l'on devait réitérer le baptême ainsi donné. Sur quoi le Pape lui écrivit qu'il s'étonnait de sa décision, Nous ne pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce prêtre a baptisés ainsi par une simple ignorance de la langue, sans introduire aucune erreur, puisqu'on ne baptise point ceux mêmes qui ont été baptisés par les hérétiques, pourvu que ce soit au nom de la Trinité[2].

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an 745, le prince Carloman, par le conseil de saint Boniface, fit tenir un concile où l'on examina plusieurs clercs hérétiques séduits par Adalbert et Clément, et où l'on déposa Gewlieb, évêque de Mayence. Il avait succédé à son père Gérold, qui, tout évêque qu'il était, portant les armes pour repousser les Saxons, fut blessé à mort dans un combat. Pour le consoler, on lui donna son fils pour successeur, quoiqu'il fût encore laïque et à la cour. Peu de temps après, il suivit lui-même Carloman, qui marchait encore contre les Saxons. Les deux armées étant campées sur une rivière, l'évêque Gewlieb envoya un valet chez les ennemis s'informer exactement du nom de celui qui avait tué son père; l'ayant trouvé, le domestique le pria de venir parler à son maître. Ils se rencontrèrent à cheval au milieu de la rivière, et Gewlieb lui porta un

[1] *Vita S. Liobæ, Act. Bened., sec.* 3, *pars* 2. — [2] Labbe, t. 6, p. 1505.

grand coup d'épée, en disant que c'était pour venger la mort de son père. Le Saxon tomba mort dans l'eau. L'action de Gewlieb ne fut blâmée de personne, et il continua de faire les fonctions d'évêque. Mais saint Boniface le reprit dans le concile, et soutint qu'un homme coupable d'homicide ne pouvait exercer le sacerdoce. Il ajouta qu'il l'avait vu de ses propres yeux se divertissant avec des oiseaux et des chiens, ce qui n'était point permis à un évêque. Gewlieb fut condamné par le concile et déposé de l'épiscopat. Il menaça d'abord de se pourvoir à Rome; mais ensuite, voyant le jugement du concile soutenu par l'autorité séculière, il se soumit [1].

Cependant saint Boniface eut des persécutions à essuyer, et de la part des ecclésiastiques, dont il entreprenait de corriger les mœurs, et de la part des novateurs, dont il combattait l'illusion. Ceux qui s'étaient laissé séduire par les prestiges et la sainteté apparente d'Adalbert ou Aldebert et de Clément, crièrent de toutes parts à l'injustice contre lui, et s'élevèrent avec insolence contre le jugement du concile qui avait condamné leurs faux docteurs. Voyant donc le mal s'accroître par les remèdes qu'il y avait apportés, saint Boniface eut recours au Saint-Siége, et pria le Pape de juger lui-même les deux novateurs qui trouvaient tant de défenseurs. Il envoya à ce sujet un député à Rome, et il écrivit à Gemmule, diacre de l'Église romaine, pour l'engager à poursuivre l'expédition de cette affaire. Il lui envoyait en même temps une coupe d'argent et quelques autres présents.

Le pape saint Zacharie, pour rendre le jugement plus solennel, convoqua un concile à Rome des évêques d'Italie. Il s'assembla au palais de Latran, dans la basilique de Théodore. Les évêques et les prêtres y étant assis, l'Évangile au milieu d'eux, les diacres et les autres clercs se tenant debout, Georges, notaire régionnaire et nomenclateur, dit :

Le prêtre Dénéard, envoyé du saint archevêque Boniface, est à la porte et demande à entrer. On répondit : Qu'il entre! Dénéard, étant entré, dit au Pape : Monseigneur, votre serviteur monseigneur l'évêque Boniface ayant assemblé, d'après les ordres de Votre Apostolat, un concile dans le royaume des Francs, et ayant trouvé deux faux évêques hérétiques et schismatiques, savoir : Aldebert et Clément, il les a déposés, et, de concert avec les princes des Francs, il les a fait mettre en prison. Ils demeurent impénitents et continuent de séduire les peuples. C'est pourquoi je vous présente cette lettre que monseigneur écrit à Votre Apostolat, afin que vous la fas-

[1] *Vit. S. Bonif.*, l. 1, c. 37.

siez lire dans le concile. Théophanius, notaire et ascellaire, la prit et en fit la lecture.

Saint Boniface, après avoir dit au Pape qu'il y a près de trente ans qu'il travaille sous les ordres du Saint-Siége, lui marque que, depuis le concile qu'il a tenu par ses ordres dans le royaume des Francs, il a eu beaucoup à souffrir de la part des clercs déréglés et surtout de la part des deux hérétiques en question, et qu'il prie le Pape de les condamner lui-même à la prison, afin que personne ne puisse plus avoir de commerce avec eux. Car, dit-il, j'ai eu, à leur sujet, bien des persécutions et des malédictions à essuyer de la part des peuples. Ils disent, touchant Aldebert, que je leur ai enlevé un saint apôtre, leur patron et un faiseur de miracles. Votre Piété en jugera par ses actions.

Dès sa jeunesse, il chercha à se faire honneur par son hypocrisie. Il publia qu'un ange du Seigneur lui avait apporté des reliques des extrémités du monde, et que depuis ce temps il obtenait de Dieu tout ce qu'il demandait. Il vint à bout, par de pareils artifices, de séduire des femmes chargées de péchés et surtout les gens grossiers de la campagne, et il trouva des évêques qui l'ordonnèrent pour de l'argent. La dignité épiscopale lui inspira tant d'orgueil, qu'il osa s'égaler aux saints apôtres et même s'élever au-dessus d'eux; car il déclamait contre ceux qui visitaient leurs tombeaux. Il dédia même des oratoires en son propre nom, planta des croix et érigea de petites chapelles dans les campagnes et auprès des fontaines, où il assemblait les peuples qui, au mépris des évêques et des anciennes églises, y accouraient en foule, se disant les uns aux autres : Les mérites de saint Aldebert nous sauveront. Il a eu l'insolence de donner de ses ongles et de ses cheveux, pour être honorés et portés comme des reliques avec celles de saint Pierre. Enfin, pour mettre le comble à ses crimes, lorsque les peuples venaient se prosterner à ses pieds pour lui confesser leurs péchés, il leur disait : Je sais tous vos péchés, parce que les choses cachées me sont connues : il n'est pas nécessaire que vous les confessiez. Vos péchés passés vous sont remis : soyez en repos, et retournez en paix dans vos maisons. Enfin, tout ce que l'Évangile dit que faisaient les hypocrites, il l'a imité dans son vêtement, dans sa démarche et dans ses mœurs.

Pour l'autre sectaire, nommé Clément, il rejette les canons de l'Église et les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Grégoire, et il prétend, au mépris de ce qu'ont décerné les conciles, que, quoiqu'il ait eu deux enfants d'un commerce adultère, il peut être élevé à l'épiscopat. Il veut introduire le judaïsme dans l'Église, et il soutient qu'un chrétien peut, s'il le veut, épouser la veuve de

son frère. Il attaque la foi des saints Pères, enseignant que Jésus-Christ, lorsqu'il est descendu aux enfers, en a délivré tous ceux qui y étaient détenus, fidèles ou infidèles. Il avance plusieurs autres dogmes horribles et contraires à la foi, touchant la prédestination de Dieu. Je vous prie donc de demander au duc Carloman, que, par son autorité, cet hérétique soit tenu en prison, de peur qu'il ne répande plus loin l'ivraie de Satan, et qu'une brebis galeuse n'infecte tout le troupeau. Telle était la lettre de saint Boniface au pape Zacharie, laquelle fut lue dans le concile. Après quelques réflexions sur ce qu'elle contenait, le Pape termina la première session [1].

Dans la seconde, le prêtre Dénéard présenta au concile une vie d'Aldebert, que cet imposteur avait fait composer de son vivant, et faisait répandre pour s'en faire honneur. Théophanius en fit encore la lecture. Elle commençait ainsi : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, commence la vie du saint et bienheureux serviteur de Dieu, saint Aldebert, évêque illustre en tout, et donné au monde par un choix spécial de Dieu. Il naquit de parents simples; mais il fut couronné par la grâce de Dieu et sanctifié dans le ventre de sa mère; car sa mère, étant enceinte de lui, vit comme un veau qui sortait de son côté droit. Ce veau désignait la grâce qu'Aldebert reçut dans le sein de sa mère, etc.

On lut le reste de cet écrit fanatique, aussi bien qu'une lettre que le même séducteur publiait avoir été écrite par Jésus-Christ, et dont voici le titre. Au nom de Dieu, commence la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, laquelle est tombée du ciel à Jérusalem, et fut trouvée à la porte Éphrem par l'archange Michel. Elle a été lue et copiée par le prêtre Léora, qui l'a envoyée à la ville Jérémie, à un autre prêtre nommé Thalassius; Thalassius l'a envoyée à la ville Arabie, à un autre prêtre nommé Léobanius; Léobanius l'a envoyée à la ville Vetfavie. Le prêtre Macherius, l'ayant reçue, l'a envoyée au mont de saint Michel archange; cet ange l'a portée à Rome, au tombeau de saint Pierre, où sont placées les clefs du royaume céleste, et les douze prêtres qui sont à Rome ont passé trois jours en veilles, en jeûnes et en prières, etc. De pareilles pièces firent aisément connaître la folie de ce visionnaire.

Dans la troisième session, qui fut la dernière, le Pape demanda au prêtre Dénéard s'il avait encore quelque écrit sacrilége à faire lire devant le concile. Dénéard répondit : Oui, mon seigneur, j'ai l'oraison qu'Aldebert a composée pour son usage. Le notaire Théophanius la lut; elle commençait ainsi : Seigneur, Dieu tout-puissant,

[1] Labbe, t. 6, p. 1556.

Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, alpha et omégo, qui êtes assis sur le septième trône.... je vous invoque. Et ensuite : Je vous prie et vous invoque, ange Uriel, ange Raguel, ange Tubuel, ange Michel, ange Inias, ange Tubuas, ange Sabaoc, ange Simiel. Quand on eut achevé de lire cette oraison, le Pape dit : Très-saints frères, que pensez-vous de cette prière ? Les évêques et les prêtres répondirent : Il n'y a d'autre chose à faire des écrits qu'on nous a lus que de les jeter au feu et d'anathématiser leurs auteurs. Car, excepté le nom de Michel, ce ne sont pas des noms d'anges, mais de démons que ce novateur a invoqués dans ces prières. Le pape Zacharie dit : Votre sainteté a raison de juger que tous les écrits de ce séducteur méritent le feu. Il me paraît cependant plus convenable de les garder pour la confusion de ces hérétiques. Le concile déposa du sacerdoce les deux imposteurs Aldebert et Clément, leur dit anathème et à tous ceux qui suivaient leurs erreurs.

Le Pape, en envoyant les actes du concile à saint Boniface, répondit par une même lettre à trois lettres qu'il en avait reçues. Il le console des maux qu'une incursion de Saxons et de Frisons avait causés à la nouvelle chrétienté, et lui conseille d'indiquer un jeûne et des litanies pour apaiser la colère de Dieu. Il remercie le Seigneur de l'heureux succès des conciles tenus par l'autorité de Carloman et de Pepin. Il confirme tout ce que Boniface y a fait, et répond ensuite à quelques autres articles de ses lettres. Quant à ce que vous nous avez marqué, dit-il, que les princes des Francs ont choisi pour vous un siége métropolitain, une ville dont le territoire s'étend jusqu'aux terres des païens et aux nations germaniques, où vous avez prêché, nous avons approuvé avec joie ce dessein, parce qu'il vient de Dieu. Le Seigneur rendra inutiles les efforts de quelques faux évêques qui tâchent d'en empêcher l'exécution, et il affermira ce qui a été réglé conformément aux saints décrets. Puisque les princes des Francs vous ont soutenu en cela de leur protection, je prie le Seigneur de les en récompenser [1].

Comme saint Boniface, quoique revêtu de la qualité d'archevêque et de légat du Saint-Siége, n'avait pas encore de siége fixe dont il fût titulaire, on avait jeté les yeux sur Cologne pour l'ériger en métropole en sa faveur, après la mort de l'évêque Regenfride. Mais on changea d'avis, comme nous le verrons, et l'on préféra Mayence, dont le siége se trouva vacant par la déposition de celui qui l'occupait.

Dans la même lettre, le Pape confirme la déposition d'un autre

[1] Labbe, t. 6, p. 1515.

évêque qui déshonorait son ministère par ses débauches, et qui était né de l'adultère d'un clerc. Mais il déclare valide la consécration qu'il a faite des autels et le baptême qu'il a administré selon la forme de l'Église. Sur ce que saint Boniface lui avait mandé, qu'il n'avait pu obtenir des princes des Francs de faire restituer les biens des églises et des monastères, mais qu'en dédommagement ils avaient accordé que chaque famille d'esclaves payerait tous les ans une rente de douze deniers à l'Église, il répond qu'il faut s'en contenter, jusqu'à ce que le Seigneur ait donné entièrement la paix à l'Église et à l'État, exposés aux ravages des Sarrasins, des Frisons et des Saxons. Zacharie ajoute qu'il écrit aux princes des Francs pour les prier de ne point donner d'églises ou de monastères à ceux qui, ayant été déposés du sacerdoce, ne veulent pas se faire moines, mais s'en vont à la cour briguer des bénéfices où ils puissent vivre en laïques et dissiper les biens ecclésiastiques. C'est qu'on renfermait dans des monastères les évêques qu'on avait déposés.

Le Pape marque ensuite à saint Boniface qu'il lui envoie la sentence prononcée au concile de Rome contre les deux hérétiques Aldebert et Clément, afin qu'il la fasse lire en France, pour détromper ceux que ces imposteurs auraient séduits. Quant à Gewlieb de Mayence, qui allait à Rome pour faire casser la sentence de déposition portée contre lui, Zacharie fait entendre qu'il ne se laissera pas surprendre par l'exposé que cet évêque pourra lui faire. Cette lettre est du dernier jour d'octobre 745.

Gewlieb, qui avait été déposé du siége de Mayence, se fit enfin justice à lui-même, et se soumit à la sentence portée contre lui. Il restitua même à l'Église les biens qu'il retenait, et passa le reste de ses jours dans la pénitence. Alors, quoique Zacharie eût déjà envoyé les lettres qu'on lui avait demandées pour l'érection de Cologne en métropole en faveur de saint Boniface, on jugea que la ville de Mayence convenait mieux, et l'on en écrivit au Pape. En attendant sa réponse, comme le siége était vacant, Carloman fit toujours élire saint Boniface.

Vers le même temps, ce saint archevêque fit assembler un nouveau concile, qui est le cinquième et le dernier qu'il ait tenu en qualité de légat du Saint-Siége. Il y fit recevoir les canons des quatre premiers conciles généraux, et fit souscrire aux évêques une profession de foi qu'il envoya au Pape. Zacharie en eut une joie sensible. Nous avons reçu, écrit-il à Boniface, l'écrit touchant la foi orthodoxe et l'unité catholique, que vous nous avez envoyé de concert avec les évêques du royaume des Francs. En le lisant, nous avons été comblés de la plus pure joie, de voir que le Seigneur a daigné les réunir à nous

dans une parfaite unanimité pour la consolation de l'Église, notre mère[1].

Le pape écrivit en même temps aux évêques pour les féliciter de leur réunion à l'Église romaine. Il leur dit entre autres choses : Vous m'êtes un grand sujet de joie, mes très-chers frères. Votre foi et votre union avec nous est précieuse et connue de Dieu et des hommes. Depuis que vous êtes retournés à saint Pierre, le prince des apôtres, que Dieu vous a donné pour maître, vous ne faites plus, par la grâce de Dieu, qu'une même société et une même bergerie. Ces paroles font connaître qu'il y avait eu de la division entre le Pape et ces évêques ; on n'en sait point le sujet. Peut-être ces prélats ne voulurent-ils pas d'abord reconnaître l'autorité de légat apostolique, dont saint Boniface était revêtu pour toute l'étendue des Gaules. Car Zacharie paraît insister sur cet article. Vous avez en notre place, leur dit-il, le très-saint archevêque notre frère Boniface, légat du Siége apostolique; montrez votre constance contre ceux qui ont des sentiments contraires[2].

Cette lettre est adressée à Reginfride de Rouen, à Raimbert d'Amiens, à Déodat de Beauvais, à Élisée de Noyon, à Fulcaire de Tongres, à David de Spire, à Éthérius de Térouanne, à Treward de Cambrai et d'Arras, à Burchard de Wurtzbourg, à Genebaud de Laon, à Romain de Meaux, à Agilulfe de Cologne, à Heddus de Strasbourg. Tous ces évêques avaient sans doute souscrit la confession de foi envoyée au Pape ; mais l'on ne doit pas croire que tous aient eu quelque démêlé avec le Saint-Siége. On ne peut surtout le prétendre de saint Burchard, ce fidèle disciple de saint Boniface.

Reginfride ou Ragenfroi de Rouen avait succédé à Grimon, et il était en même temps abbé de Fontenelle. Mais comme il laissait manquer les moines du nécessaire, ils députèrent à Pepin pour le conjurer d'avoir pitié d'eux en considération de saint Vandrille, son parent et leur fondateur. Pepin, touché de leurs justes plaintes, crut devoir les délivrer de la tyrannie de Ragenfroi, et il leur permit d'élire un autre abbé[3]. Mais ils prièrent ce prince de leur rendre Vandon, qui était encore en exil où Charles-Martel l'avait envoyé, ce que Pepin leur accorda. Nous verrons que Ragenfroi fut aussi mauvais évêque qu'il était mauvais abbé. Agilulfe de Cologne est honoré comme saint le 9 de juillet. Il succéda dans ce siége à Reginfride, qui assista au premier concile germanique sous saint Boniface. Élisée de Noyon tint ce siége après saint Eutychius, honoré à Noyon le 10 de sep-

[1] *Vit. S. Bonif.*, l. 2, c. 7. *Conc. gall.*, t. 1, p. 573. — [2] Labbe, t. 6, p. 1522. — [3] *Chronic. Fontanell.*

tembre, et le 4 du même mois à Tournai, dont l'évêché était toujours uni à celui de Noyon. Fulcaire de Tongres ou de Liége, où le siége avait été transféré, succéda à saint Floribert, honoré le 26 d'avril, fils et successeur de saint Hubert.

Nous n'avons plus les canons qui furent faits dans le concile dont nous venons de parler. Mais nous avons une lettre de saint Boniface à Cuthbert, archevêque de Cantorbéri, où il lui fait un détail exact de ce qui se passa dans un concile qui ne peut être autre que celui dont il s'agit.

Nous y avons, dit-il, confessé la foi catholique, l'union avec l'Église romaine et la soumission qui lui est due, et que nous avons promis à saint Pierre et à son vicaire de garder toute notre vie. Nous avons résolu qu'on tiendrait le concile tous les ans, et que les métropolitains demanderaient le pallium au Saint-Siége, et suivraient canoniquement tous les préceptes de saint Pierre, afin d'être comptés au nombre des ouailles qui lui sont confiées. Nous avons tous souscrit cette confession de foi, et l'avons envoyée au tombeau de saint Pierre. Le clergé et le Pontife de Rome l'ont reçue avec joie et nous en ont félicités.

Nous avons ordonné qu'on lira tous les ans dans le concile les décrets et les canons de l'Église; que le métropolitain qui a le pallium exhortera les autres prélats à remplir leurs devoirs, et s'informera de ceux qui ont du zèle pour le salut du prochain, ou qui le négligent. Nous avons défendu la chasse avec des chiens dans les bois, ou avec l'oiseau. Nous avons ordonné que tous les ans en carême chaque prêtre rendrait compte à son évêque de son ministère; que l'évêque visiterait tous les ans son diocèse pour donner la confirmation, pour enseigner son peuple et pour retrancher les restes de l'idolâtrie, et nous avons fait défense aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter des habits pompeux, des sayes et des armes.

Nous avons aussi décerné que, selon les canons, ce sera au métropolitain à veiller sur les mœurs des évêques qui lui sont soumis, à les avertir s'ils venaient à négliger le soin de leurs peuples; que les évêques étant de retour du concile, tiendront un synode avec leurs prêtres et leurs abbés, pour leur recommander l'observation des canons du concile; que si l'évêque ne peut corriger quelque abus dans son diocèse, il en fera son rapport au concile devant l'archevêque, afin qu'on y remédie. Comme l'Église romaine m'a fait promettre avec serment, à mon ordination, que si je ne pouvais corriger les évêques et les peuples que je verrais s'écarter de la loi de Dieu, je les dénoncerais au Siége apostolique et au Vicaire de

saint Pierre, les évêques, si je ne me trompe, doivent pareillement dénoncer au métropolitain, et celui-ci au Pape, ce qu'ils ne peuvent corriger dans leurs diocèses.

Saint Boniface, après avoir ainsi exposé ce qu'il a fait dans le concile, se compare à un pilote qui gouverne un vaisseau pendant la tempête, et il fait entendre que, malgré tous ses travaux pour rétablir la discipline dans les églises gallicanes, il en avait jusqu'alors recueilli assez peu de fruit. Je suis semblable, dit-il encore, à un chien qui, voyant les voleurs enfoncer et piller la maison de son maître, ne peut qu'aboyer et faire du bruit, parce que personne ne vient à son secours.

Boniface, dans la même lettre, marque à l'archevêque Cuthbert qu'il serait à propos que le concile et les princes d'Angleterre défendissent aux femmes et aux vierges consacrées à Dieu de faire le pèlerinage de Rome, comme elles faisaient souvent, parce que ces voyages étaient un écueil à la pudicité de plusieurs. Il y a, dit-il, peu de villes en Lombardie, en France et en Gaule, où il n'y ait quelques Anglaises prostituées; ce qui est un scandale et une honte pour toute votre église. Il lui parle ensuite contre les laïques, qui envahissent les biens et le gouvernement des monastères à la place des abbés et des abbesses; contre le luxe des habits et contre l'ivrognerie des évêques anglais, qui, non contents de s'enivrer, faisaient gloire d'enivrer les autres, en les contraignant de boire dans de grandes coupes. Ce vice, ajoute-t-il, est particulier aux païens et à notre nation; car les Francs, les Gaulois, les Lombards n'y sont point sujets. Enfin, saint Boniface se plaint de la servitude où l'on réduisait les moines en Angleterre en les obligeant de travailler à des ouvrages publics et aux bâtiments que le roi faisait faire : ce qui est, dit-il, inouï dans toute autre nation [1].

Cette lettre respire d'un bout à l'autre l'esprit des apôtres et des prophètes; esprit d'humilité et de courage, esprit de douceur et de force, qui craint Dieu et non les hommes, mais aime les hommes pour Dieu et pour leur salut éternel. C'est dans le même esprit qu'il écrivit, vers le même temps, à Ethelbalde, roi des Merciens, tant en son nom de légat apostolique qu'au nom de sept autres évêques, dont les plus connus sont : saint Abel de Reims, saint Burchard de Wurtzbourg, saint Willibald d'Aischstœdt. Il commence par louer ce roi de ses aumônes et de sa vigueur à réprimer les violences et à maintenir la justice et la paix dans son royaume. Mais nous avons appris avec bien de la douleur, ajoute-t-il, que vous

[1] Labbe, t. 6, p. 1565.

n'avez jamais épousé de femme légitime, mais que vous vous abandonnez à la débauche, même avec des religieuses. Il lui rapporte les passages de l'Écriture qui marquent l'énormité de ce péché, compté parmi ceux qui excluent du royaume de Dieu. Dans l'ancienne Saxe, dit-il ensuite, les païens mêmes punissent l'adultère et la débauche. Si une fille a déshonoré la maison de son père, ou si une femme a manqué de fidélité à son mari, quelquefois ils la contraignent à se pendre elle-même, et, après l'avoir brûlée, ils pendent sur le bûcher celui qui l'a corrompue; quelquefois ils assemblent une troupe de femmes qui mènent la coupable par les villages, et, lui ayant coupé ses habits jusqu'à la ceinture, la déchirent en la fouettant et en la piquant avec des couteaux, jusqu'à ce qu'elles la laissent pour morte.

Il lui représente ensuite de quelle conséquence son exemple est pour ses sujets; que la nation des Anglais était décriée par la débauche en France et en Italie; qu'en punition de semblables crimes, Dieu avait abandonné aux Sarrasins l'Espagne, la Provence et la Bourgogne; que la débauche attire souvent l'homicide, parce que les malheureuses qui se sont laissé corrompre détruisent leurs enfants pour couvrir leur infamie, et les font périr quant au corps et quant à l'âme. Il se plaint encore que ce roi, sans respecter les priviléges des monastères, en usurpe les biens et souffre que les gouverneurs imposent aux moines et aux prêtres une servitude plus grande que sous ses prédécesseurs, entre lesquels il lui rappelle l'exemple des rois Ceolred et Osred, morts malheureusement en punition de semblables excès [1].

Il accompagna cette lettre de deux autres; l'une à Egbert, archevêque d'York, successeur de saint Wilfrid le Jeune; l'autre au prêtre Herefrid, en qui le roi avait confiance. Il leur marque qu'il n'agit en cette occasion que par affection pour la patrie, par zèle pour le salut du roi, et pour exécuter l'ordre du Pontife romain, qui, l'envoyant prêcher aux peuples de Germanie, lui avait enjoint de travailler à ramener en bon chemin tous ceux qu'il en trouverait égarés. Il prie l'archevêque de lui envoyer quelques ouvrages de Bède, et lui envoie de son côté quelques lettres de saint Grégoire qu'il avait reçues de Rome, et qu'il ne croyait pas qui se trouvassent en Angleterre. Ces deux lettres étaient accompagnées de quelques petits présents [2].

Les pieux efforts de saint Boniface ne furent point sans quelque résultat. L'archevêque Cuthbert de Cantorbéri et le roi des Merciens Ethelbald profitèrent de ses avis. On le voit par un concile national d'Angleterre, tenu à Cloveshou, au commencement de septembre 747,

[1] *Epist.* 19. *Bibl. PP.*, t. 13. — [2] *Ibid.*, *epist.* 8 et 10.

Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, comme disent les actes. Avec l'archevêque Cuthbert s'y trouvèrent l'évêque de Rochester, trois évêques du pays des Merciens, deux de Wessex, un d'Estangle, un d'Essex, un de Sussex, deux des autres provinces. C'étaient en tout douze évêques. Il y avait aussi plusieurs prêtres et moindres clercs, et le roi Éthelbald y assistait avec les grands de son royaume. L'archevêque y présenta deux lettres du pape Zacharie, qui furent lues et expliquées en langue vulgaire. Elles contenaient des avis salutaires à tous les habitants de la Grande-Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'anathème contre ceux qui les mépriseraient. Il y a toute apparence qu'on y lut aussi la lettre de saint Boniface à Cuthbert, puisqu'elle se trouve à la tête de ce concile.

Les prélats anglais, ayant conféré ensemble et examiné les homélies de saint Grégoire et les décrets des Pères, formèrent trente canons, qui ne contiennent guère que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs et de suivre les anciennes règles. Toutefois, on y peut observer quelques particularités. Quoique l'Église n'approuve point l'abus par lequel des séculiers se sont mis en possession de quelques monastères, l'évêque ne doit pas laisser de les visiter, et de pourvoir à ce qu'ils ne manquent pas de prêtres. Tous les prêtres doivent savoir expliquer en langue vulgaire le Symbole, l'Oraison Dominicale, les paroles de la célébration de la messe et de l'administration du baptême, et des autres offices ecclésiastiques. Ils chanteront modestement et simplement, suivant l'usage de l'Église et non comme les poëtes du siècle; et ceux qui ne peuvent chanter se contenteront de prononcer en lisant. On suivra en tout la règle de l'Église romaine, que nous avons par écrit. On suivra donc son martyrologe pour la célébration des fêtes de toute l'année. On ordonne en particulier la fête de saint Grégoire et celle de saint Augustin, son disciple, le 26 mai. On exhorte à la fréquente communion, non-seulement les moines, mais, entre les laïques, les enfants qui vivent encore dans l'innocence et les personnes âgées qui cessent de pécher. En exhortant à l'aumône, le concile blâme l'abus qui commençait à s'introduire de prétendre, par des aumônes, diminuer ou commuer à son gré les pénitences canoniques imposées par le prêtre pour la satisfaction des péchés. On doit faire l'aumône, en ce cas, pour augmenter son amendement et apaiser plus vite la colère de Dieu; mais elle ne dispense pas de faire les prières et les jeûnes canoniquement imposés, principalement quand on a besoin de mortifier sa chair, pour remédier aux péchés qu'elle nous a fait commettre.

Il condamne aussi ceux qui prétendaient s'acquitter de leurs pé-

nitences par d'autres personnes qui jeûnaient et chantaient des psaumes pour eux. La même chair, dit-il, qui a porté au péché doit être punie; et, s'il était permis de satisfaire par autrui, les riches se sauveraient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'Évangile [1].

L'archevêque Cuthbert envoya aussitôt, par un de ses diacres, les actes de ce concile à saint Boniface, qui l'en félicita par une lettre fort obligeante. Voilà comme, par leur autorité et leur influence, le pape saint Zacharie et son légat saint Boniface travaillaient à ramener au bien le clergé, les rois et les peuples de l'Angleterre. Egbert, archevêque d'York, à qui saint Boniface adressa sa lettre pour le roi Éthelbald des Merciens, y travaillait de son côté.

Egbert était frère d'Edbert, roi de Northumbrie. Il avait été mis dès son enfance dans un monastère. Étant avancé en âge, il fit le pèlerinage de Rome, où il reçut le diaconat. De retour en Angleterre, il fut mis sur le siége d'York, moins en considération de sa naissance que de son savoir et de sa piété. Il obtint le pallium du pape saint Grégoire III, avec la dignité d'archevêque. Saint Paulin avait eu la même qualité; mais ses successeurs ne prirent que celle d'évêque. Avant son ordination, il avait été disciple de saint Bède, et, pendant son épiscopat, il continua de se servir de ses conseils. Nous avons vu, par la lettre que le saint lui écrivit vers l'an 734, quelle était leur amitié réciproque. Egbert était le protecteur des savants de son temps; et ce fut pour contribuer au progrès des lettres qu'il forma une nombreuse bibliothèque à York. Il fit lui-même plusieurs écrits, pour seconder le zèle du Pape et de saint Boniface. Le premier est un recueil ou extrait des canons, des lettres des Papes et des écrits des Pères. Le but était de rappeler son clergé et son peuple à l'observation de l'ancienne discipline. Ce recueil contient en tout deux cent quarante-cinq extraits, qu'il propose en forme de canon. Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. Tous les prêtres doivent, aux heures compétentes du jour et de la nuit, assembler le peuple au son d'un instrument destiné pour les assemblées, célébrer en leur présence les divins offices et les instruire des heures et de la manière qu'on doit adorer Dieu. Ils recevront des peuples les décimes, et mettront par écrit les noms de ceux qui en auront donné; puis ils en feront la distribution en présence de personnes craignant Dieu : ils mettront à part la première partie pour l'ornement de l'église; la seconde pour l'usage des pauvres et des étrangers, et la troisième pour leur propre subsistance.

[1] Labbe, t. 6, p. 1572.

Tous les prêtres imposeront une pénitence proportionnée aux crimes qu'on leur confessera ; ce qu'ils feront avec beaucoup de soin et de prudence. Quant aux moribonds, ils leur donneront à tous, avant la mort, le viatique et la communion du corps de Jésus-Christ. Ils oindront aussi les infirmes de l'huile sanctifiée, en accompagnant cette onction de prières. Chaque évêque aura soin, dans son diocèse, que les églises soient bien construites, que tout y soit fait avec décence, tant par rapport au luminaire qu'à la célébration des offices ; que les fidèles vivent régulièrement chacun selon son état, et que chaque jour le clergé s'assemble pour la récitation de l'office divin en sept heures différentes, savoir : la nuit, à prime, à tierce, à sexte, à none, à vêpres et à complies. Quelques-uns mêlaient du vin avec de l'eau pour l'administration du baptême : c'était aller contre l'institution de ce sacrement, puisque Jésus-Christ n'a pas commandé de baptiser avec du vin, mais avec de l'eau. On ne doit point consacrer d'autels avec de l'huile sainte, s'ils ne sont de pierres. Il suffit à un prêtre de dire la messe une fois le jour, puisque Jésus-Christ n'a souffert qu'une fois et racheté néanmoins tout le monde.

Outre ce recueil, Egbert fit un pénitentiel en quatre livres. Jusqu'à présent, on n'en connaît que trente-cinq articles, qui sont autant de pénitences particulières à imposer pour les fautes dont il y est fait mention. Il regarde non-seulement les clercs, mais aussi les moines et les laïques. Egbert composa un autre ouvrage, *De l'institution ecclésiastique*. Il est par demandes et par réponses, et contient en tout seize articles. Il fut communiqué à plusieurs évêques avant d'être publié. On demande, dans la neuvième question, s'il est permis à un prêtre, soit étranger, soit régnicole, de célébrer et d'exercer son ministère sans l'agrément de l'évêque diocésain. La réponse est que l'on ne permet point aux prêtres, qui courent parmi les provinces sans lettres de recommandation, d'exercer en aucune manière leurs fonctions sans l'aveu de l'évêque du lieu ; mais qu'on peut les leur permettre dans les choses nécessaires, pourvu qu'on use envers eux d'une grande discrétion.

Enfin, l'on a de l'archevêque Egbert un pontifical, où se trouve la cérémonie du sacre des rois. Saint Gildas nous apprend que l'onction royale avait lieu dès son temps parmi les Bretons, ses compatriotes. Deux écrivains du septième siècle nous apprennent que saint Colombe ou Colomban prit le livre de l'ordination des rois, et que ce fut d'après ses rubriques qu'il bénit et sacra Aidan, roi des Écossais. Parmi les Anglo-Saxons, la cérémonie du couronnement commençait par le serment. C'était une espèce de pacte entre le

monarque et le peuple, que l'évêque ratifiait par sa bénédiction en sa qualité de représentant de Dieu. Je promets, disait le roi, au nom de la très-sainte Trinité, premièrement, que l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien jouiront d'une véritable paix sous mon gouvernement; secondement, que je réprimerai toute espèce de rapine et d'injustice dans les hommes de toute condition; troisièmement, que dans tous les jugements j'ordonnerai que l'équité soit unie à la miséricorde, afin que le Dieu très-bon et très-miséricordieux puisse nous pardo[illegible] [illegible]ous par sa miséricorde éternelle. Amen! On lisait un passage d[illegible] [illegible]ngile, on récitait trois oraisons pour implorer la bénédiction de Dieu, et les évêques versaient l'huile sainte sur la tête du roi. L'onction étant finie, les principaux seigneurs s'approchaient, et, conjointement avec les évêques, lui plaçaient le sceptre dans la main. L'archevêque disait : Bénis ce prince, ô Seigneur, toi qui gouvernes les royaumes de tous les rois! Puisse-t-il t'être toujours soumis avec crainte! puisse-t-il te servir! puisse son règne être paisible! puisse-t-il être victorieux sans répandre le sang! puisse-t-il vivre magnanime au milieu des nations! puisse-t-il se distinguer par l'équité de ses jugements! puisse-t-il réclamer tes conseils et apprendre de toi à diriger les rênes de l'empire, afin que sa vie soit une vie de prospérité, et qu'il puisse jouir ensuite de la félicité éternelle. Amen! A la fin, le peuple s'écriait trois fois : Vive le roi à jamais! Amen, amen, amen! On permettait alors aux assistants de l'embrasser sur son trône. La cérémonie se terminait par cette prière : O Dieu! auteur de l'éternité, chef de la milice céleste et vainqueur de tous tes ennemis, bénis ce serviteur qui s'incline humblement devant toi! répands ta grâce sur lui, conserve-le avec la santé et le bonheur dans les fonctions auxquelles il est appelé; et partout, et en toutes choses où il implorera ton assistance, sois-lui favorable, Seigneur, protége et défends-le par le Christ, Notre-Seigneur. Amen! Le but et le sens de cette solennité, c'est de rendre les rois humbles envers Dieu, humains envers leurs peuples, vigilants et courageux à les défendre [1].

On en voyait de tels en Espagne. Aussi les chrétiens s'y relevaient-ils peu à peu. Le roi Pélage étant mort l'an 737, son fils Fafila lui succéda; mais il mourut deux ans aprè[illegible] sans laisser d'enfants. Il eut pour successeur Alphonse, mari de sa sœur Ermesinde, et fils de Pierre, duc de Cantabrie, descendant du roi Reccarède. Le roi Alphonse, surnommé le Catholique, gagna plusieurs victoires sur les

[1] Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, p. 283. *Concil. magn. Britan.*, t. 1.

Arabes, affaiblis par les pertes qu'ils avaient essuyées en France, et il leur enleva plusieurs villes. On en compte jusqu'à trente et une; les principales sont: Lugo, Tuy, Portugal, Brague, métropole de Lusitanie, Salamanque, Zamora, Avila, Ségovie, Astorga, Léon. Il tua tous les Arabes qui les habitaient, et emmena avec lui tous les chrétiens en Asturie; en sorte que ces villes demeuraient désertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles était Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice, et y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église et la ville, et cultiva les terres des environs. Le roi Alphonse bâtit de nouveau ou répara plusieurs églises, et régna glorieusement pendant dix-huit ans. C'est de lui que descendent les rois qui régnèrent sur les Espagnols pendant bien des siècles. Il mourut l'an 757, laissant pour successeur son fils Froïla. Alphonse et son épouse furent enterrés au monastère de Sainte-Marie, près de Cangas.

Plusieurs monastères subsistaient encore en Espagne, même sous la domination des Arabes. On le voit, entre autres, par la sauvegarde que deux capitaines de cette nation accordèrent, l'an 734, aux habitants de Conimbre et des environs. Cet acte porte que les chrétiens payeront le double des Arabes : chaque église, vingt livres pesant d'argent; les monastères, cinquante; les cathédrales, cent. Les chrétiens auront un comte de leur nation à Conimbre, et un autre à Goadatha ou Agueda, pour leur rendre la justice; mais ils ne pourront faire mourir les coupables sans l'ordre de l'alcaïde ou de l'alguazil arabe, qui confirmera leur jugement. Ces comtes mettront des juges dans les petits lieux. Si un Chrétien tue un Arabe ou lui fait injure, il sera jugé par l'alguazil ou l'alcaïde, selon la loi des Arabes. Si un Chrétien abuse d'une fille arabe, il se fera Musulman et l'épousera; sinon, il sera mis à mort. S'il abuse d'une femme mariée, on le fera mourir. Si un Chrétien entre dans une mosquée ou parle mal de Mahomet, il se fera Musulman, ou sera mis à mort. Les évêques des Chrétiens ne maudiront point les rois musulmans, sous peine de mort. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'amende. Les monastères seront en paix en payant les cinquante livres. Le monastère de Lorban ne payera rien, dit l'auteur de la sauvegarde, parce que ses moines me montrent de bonne foi le gibier, et qu'ils reçoivent bien les Musulmans. Ils posséderont leurs biens en paix, viendront à Conimbre en toute liberté, et ne payeront rien de ce qu'ils achèteront ou vendront, à la charge de ne point sortir de nos terres sans congé. Cette pièce peut faire juger de la manière dont les Chrétiens vivaient, sous la puissance des Arabes, dans le reste de l'Espagne. Leur état dépendait

des dispositions variables non-seulement des rois, mais encore des magistrats particuliers [1].

En l'année 747, les peuples chrétiens virent un illustre exemple de piété; car en cette année-là même le prince Carloman quitta le monde. Il avait donné de grandes preuves de sa valeur par les victoires qu'il avait remportées sur les Allemands, les Bavarois et les Saxons; mais il en avait encore plus donné de sa piété et de son amour pour la religion en protégeant saint Boniface, en faisant tenir plusieurs conciles et en répandant ses libéralités sur les lieux saints. Enfin, se voyant vieil, il renonça au monde, tant par le désir du ciel que par le regret d'avoir fait tuer une grande multitude d'Allemands rebelles en 746. Il se retira donc l'année suivante, septième de son règne, laissant à son frère Pepin ses États, c'est-à-dire la France orientale, avec la tutelle de son fils Drogon.

Carloman prit le chemin de Rome, et passa premièrement au monastère de Saint-Gal, fondé depuis vingt-sept ans au lieu de la retraite et de la sépulture de ce saint. Il y avait une église servie par quelques clercs, et les miracles qui s'y faisaient y attiraient un grand concours de peuple et beaucoup d'offrandes. On y donna même des terres. Mais Waldram, seigneur du lieu, voyant que l'on abusait de ce revenu, et qu'il pouvait suffire à une communauté de moines, demanda à Victor, comte de Coire, un saint prêtre nommé Othmar, qu'il avait dans sa maison, et lui donna cette église avec ses dépendances. Pour mieux affermir l'ouvrage, Waldram alla trouver Charles-Martel, et lui céda la propriété de l'ermitage de Saint-Gal, le priant d'y établir Othmar. Le prince accorda la demande et ordonna d'y fonder un monastère. Tels furent les commencements de la fameuse abbaye de Saint-Gal, qui devint une des plus célèbres écoles de l'Allemagne. On en rapporte la fondation à l'an 720. Carloman y alla donc faire ses prières, et écrivit à son frère Pepin de faire, à sa considération, quelque donation à ce monastère, puisqu'il ne pouvait plus le faire lui-même, ayant tout quitté. Pepin exécuta les désirs de son frère.

Carloman continua son voyage, et, étant arrivé à Rome avec quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs, il offrit à saint Pierre plusieurs dons, entre autres un grand arc d'argent pesant soixante-dix livres. Il s'offrit lui-même au saint apôtre et reçut l'habit monastique de la main du saint pape Zacharie. Ensuite il se retira au mont Soracte, et y bâtit un monastère en l'honneur du pape saint Silvestre; car on disait que ce saint Pape s'y était caché pour fuir la persécution. Carloman demeura quelques années en ce monastère; mais les nobles

[1] *Hispan. Script.*, t. 1 et 2. Fleury, l. 42.

d'entre les Francs qui venaient à Rome acquitter leurs vœux se croyaient obligés de venir en passant saluer un prince qui avait été leur maître. Pour éviter ces visites et ces honneurs, Carloman résolut, par le conseil du Pape, de se retirer secrètement au Mont-Cassin. Il ne prit avec lui qu'un de ses confidents, et, sans se faire connaître, il alla se présenter à la porte de ce célèbre monastère. L'abbé, qui était encore saint Pétronax, étant venu lui parler, il se prosterna à ses pieds, et, confessant qu'il était homicide et coupable des plus grands crimes, il demanda en grâce qu'il lui fût permis d'en faire pénitence en ce lieu. Pétronax lui demanda son pays. Il lui dit qu'il était de la nation des Francs, et qu'il s'était exilé volontairement de son pays dans la crainte de perdre la patrie céleste. Il fut reçu avec son compagnon au nombre des novices, et, après un an d'épreuves, ils firent leur profession, selon la règle de saint Benoît, entre les mains de l'abbé Optat, successeur de Pétronax, qui avait rétabli ce monastère.

Carloman, qui ne s'était pas fait connaître, ne cherchait à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Son jour étant venu de servir à la cuisine, selon la règle, il s'acquitta avec plaisir de cet humble emploi; mais il s'en acquitta fort mal. Le cuisinier, lui voyant gâter les mets qu'il préparait, s'emporta contre lui jusqu'à lui donner un soufflet; à quoi il répondit seulement : Que le Seigneur et Carloman vous le pardonnent! Le cuisinier le frappa une seconde fois, et il fit la même réponse; mais son compagnon, l'ayant vu maltraiter une troisième fois par ce brutal, perdit patience, et, prenant un pilon qu'il trouva sous sa main, il en décharga un grand coup au cuisinier en disant : Méchant serviteur, que ni le Seigneur ni Carloman ne te le pardonnent!

L'abbé en fit un crime au moine étranger, et lui demanda, en présence de toute la communauté, pourquoi il avait osé frapper un officier du monastère. Il répondit : C'est que je l'ai vu traiter le plus indignement la personne la plus distinguée par sa noblesse et par sa vertu que je connaisse au monde. On le fit expliquer. Il dit en montrant son maître : Celui que vous voyez, c'est Carloman, autrefois prince des Francs, que l'amour de Jésus-Christ a fait renoncer à la gloire et au royaume du monde. Les moines, étonnés, se jetèrent aussitôt aux pieds de Carloman pour lui demander pardon; mais il se prosterna lui-même devant eux, tâchant de leur persuader qu'il n'était pas ce que son compagnon disait, mais seulement un pécheur et un homicide. Il fut reconnu malgré lui, et les innocents artifices de son humilité donnèrent un nouvel éclat à sa vertu. Il se disait homicide à cause du sang qu'il avait versé dans tant de guerres. Réginon, abbé de Prum, et d'anciennes annales rapportent ce fait. Cependant

quelques critiques modernes le révoquent en doute, sous prétexte qu'il n'est pas probable qu'un si grand prince ait pu être longtemps inconnu; mais peut-être fut-il traité de la sorte peu de jours après son arrivée au Mont-Cassin.

Quoi qu'il en soit, Carloman continua de vivre comme un humble religieux, et l'abbé Optat, pour satisfaire son humilité, l'occupa aux ministères les plus abjects, comme à cultiver le jardin et à garder les brebis et les oies. Dans ce modeste exercice, il savait mettre à profit ce qu'il lui arrivait, pour s'humilier et se confondre. Un jour, n'ayant pu empêcher un loup de lui enlever une oie, il s'écria : Voilà cependant, Seigneur, celui à qui vous aviez confié un royaume! Comment aurais-je pu gouverner et défendre mes peuples, moi qui n'ai pu conduire et garantir de vils animaux [1]?

Peu de temps après Carloman, un roi des Lombards, se retira pareillement au Mont-Cassin. Liutprand étant mort l'an 744, son neveu Hildebrand lui succéda; mais il ne régna que neuf ou dix mois. Les seigneurs lombards, auxquels il s'était rendu odieux, le déposèrent et élurent à sa place Ratchis, duc de Frioul. Le nouveau roi montra d'abord des inclinations pacifiques. Il confirma le traité que Liutprand avait fait pour vingt ans avec les Romains. Mais bientôt il résolut de s'emparer de la Pentapole, et assiégea vigoureusement Pérouse. Aussitôt le saint pape Zacharie sortit de Rome, avec les principaux du clergé et du peuple, et alla trouver le roi dans son camp. Il fit tant, par ses présents et par ses prières, qu'il lui persuada de lever le siége. Il fit même plus : il lui inspira tellement l'amour des choses spirituelles, que, peu de jours après, Ratchis renonça à la dignité royale, qu'il avait portée cinq ans et demi depuis la mort de Liutprand. Il vint à Rome, reçut l'habit monastique de la main du pape Zacharie, et se retira au Mont-Cassin, où il finit ses jours. On y montrait encore, trois cents ans après, une vigne qui portait son nom, et que l'on disait qu'il avait plantée et cultivée de ses mains. Sa femme Tasia et sa fille Ratrude s'étant retirées avec lui, bâtirent dans le voisinage, par la permission de l'abbé Pétronax, un monastère de filles au lieu nommé Plombarioles, où elles donnèrent de grands biens et où elles passèrent le reste de leur vie dans une grande régularité. La retraite de Ratchis arriva l'an 749, et il eut pour successeur, dans le royaume des Lombards, son frère Astolfe. Gisulfe, duc de Bénévent, neveu de Liutprand, fut si édifié de la piété des moines, qu'il donna au monastère tout le territoire d'alentour, et sa femme, nommée Scauniperge, changea un temple d'idoles qui était sur le mont Cassin en une église en

[1] *Regino. Annal. met. et Massiac.*

l'honneur de saint Pierre, où elle mit des images et tout ce qui était nécessaire pour le service divin [1]. L'abbé Pétronax mourut vers l'an 750, après avoir gouverné ce monastère trente-deux ans. Il en fut le sixième abbé depuis saint Benoît, et eut pour successeur Optat.

Cependant le prince Pepin, du consentement des évêques, des abbés et des seigneurs, avait envoyé à Rome le prêtre Ardobane, pour consulter le pape Zacharie sur plusieurs points de discipline, qui se rapportaient à trois chefs principaux : l'ordre épiscopal, la pénitence des homicides et les conjonctions illicites.

Le Pape répondit à cette consultation par une lettre dont l'inscription est conçue en ces termes : Au très-excellent et très-chrétien seigneur Pepin, maire du palais, et à nos bien-aimés frères, tous les évêques, abbés et seigneurs qui sont dans le pays des Francs. J'ai une très-grande joie en Notre-Seigneur, leur dit-il, en apprenant, par la relation de notre bien-aimé fils Pepin, la bonne conduite de vous tous et les saintes dispositions avec lesquelles vous travaillez de concert à entretenir comme il convient les églises situées dans vos provinces, et à maintenir la conduite régulière des évêques, des prêtres et des abbés. Le Pape exhorte ensuite les clercs et les moines à ne combattre contre les ennemis de la patrie que par leurs prières, à l'exemple de Moïse, et à laisser aux princes séculiers et aux autres laïques le soin de faire la guerre. Après quoi il ajoute : Comme notre très-cher fils Pepin nous a demandé par votre avis des réponses sur les questions qu'il nous a proposées, nous avons marqué au bas de chaque article ce que nous avons reçu de la tradition des Pères, ce que les canons ont statué, et ce que nous-mêmes, avec l'inspiration de Dieu, avons pu décerner par l'autorité apostolique. Suivent vingt-sept articles, où le Pape ne fait généralement que rappeler les anciens canons [2].

Zacharie, en envoyant sa réponse au prince, écrivit à saint Boniface, et le chargea de faire assembler un concile pour y publier ces articles, et d'y examiner de nouveau Aldebert, Clément et un nommé Godolsatius, déposés de l'épiscopat, afin que s'ils paraissaient venir à résipiscence, on pût, avec l'agrément du prince, user envers eux de l'indulgence que permettent les canons. Au cas qu'ils demeurent opiniâtres et continuent de soutenir qu'ils ne sont pas coupables, le Pape souhaite qu'on les lui envoie à Rome avec deux ou trois prêtres d'une prudence consommée, afin qu'il puisse discuter à fond leur cause. On ne sait qui était ce Godolsace, ni quelle fut la suite de l'affaire de ces imposteurs [3]. La lettre du Pape est datée du 5 janvier 747 ou 748. Pepin fit assembler, cette même année 748, un concile à Duren, entre

[1] Anast. *In Zach.* — [2] Labbe, t. 6, p. 1506. — [3] *Ibid.*, p. 1514.

Cologne et Aix-la-Chapelle, pour travailler au rétablissement des églises ruinées, à la révision des causes des pauvres, des veuves et des orphelins, et à la réparation de tous les torts qui pouvaient avoir été faits. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de ce concile. On a cependant lieu de croire que les articles dont nous venons de parler y furent publiés et acceptés par les évêques, suivant l'intention du Pape.

Saint Boniface eut alors à essuyer des contradictions très-pénibles, qui lui firent souhaiter d'abdiquer l'épiscopat, et que le Pape nommât un autre légat dans les Gaules, pour y présider aux conciles. Les deux missionnaires, Virgile et Sidoine, dont nous avons parlé, furent ceux qui exercèrent le plus sa patience. Il écrivit contre eux et contre quelques autres une lettre au Pape, dont saint Burchard fut porteur. Il s'y plaignait que Virgile s'efforçait de le mettre mal dans l'esprit d'Odilon, duc de Bavière, qu'il débitait des propositions erronées. Il joignit à cette lettre quelques questions touchant l'administration du baptême, sur lesquelles il prie le Pape de l'éclaircir. Il lui envoya en même temps un volume qu'il avait composé sur l'unité de la foi catholique, et qui était adressé à tous les évêques, et il le pria de nommer un autre légat à sa place. Par une autre lettre, saint Boniface faisait connaître au Pape que les Francs n'ayant pas persévéré dans le dessein d'ériger Cologne en métropole, il occupait le siége de Mayence, mais qu'il priait le Pape de lui permettre d'établir un autre évêque en sa place, s'il trouvait quelqu'un qui en fût digne.

Zacharie, dans sa réponse, l'exhorte d'abord à combattre avec un nouveau courage pour la foi orthodoxe. Ensuite, répondant aux questions proposées sur le baptême, il déclare, selon ce qui en avait été réglé dans un concile d'Angleterre, que quiconque n'avait pas été baptisé par l'invocation des trois personnes de la Trinité n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fût le ministre; mais aussi que, quoique le ministre fût hérétique et coupable de toutes sortes de crimes, le baptême est valide s'il a proféré les paroles marquées dans l'Évangile. Il approuve que saint Boniface ait fait baptiser, dans le doute, ceux qui l'avaient déjà été par des prêtres sacriléges, qui immolaient des taureaux et des boucs aux faux-dieux, parce que ces prêtres étant morts, on ne pouvait savoir s'ils avaient baptisé au nom des trois personnes de la Trinité; et il veut qu'il en agisse ainsi lorsque, après une exacte recherche, il ne pourra s'assurer si le baptême a été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : ce que Grégoire III avait déjà décidé, comme le marque Zacharie.

Saint Boniface avait trouvé dans le cours de ses missions un grand nombre de faux prêtres et de faux évêques, qui n'avaient jamais été

ordonnés par des prélats catholiques. C'étaient la plupart des esclaves fugitifs, qui, pour mieux se déguiser, prenaient la tonsure et se transformaient en ministres du Seigneur, assemblant les peuples dans les cabanes des paysans, où ils pussent cacher leur ignorance et leurs infâmes débauches. Dans l'administration du baptême, ils ne faisaient point faire les renonciations ordinaires, et n'enseignaient pas les premiers principes de la créance chrétienne, qu'ils ignoraient. Le Pape recommande à saint Boniface de sévir contre ces ministres de Satan, et de les faire enfermer dans des monastères, pour y vivre en pénitence. Il parle nommément contre un prêtre écossais, nommé Samson, qui enseignait que l'imposition des mains de l'évêque pouvait tenir lieu de baptême, et il ordonne de le chasser de l'Église.

Le Pape ajoute : Nous avons vu le livre que vous avez composé sur l'unité de la foi catholique et sur la doctrine évangélique, et que vous avez adressé à tous les évêques, les prêtres et les diacres ; sachez que nous en avons été très-satisfait. C'est la grâce du Saint-Esprit qui vous a porté à composer cet ouvrage. Vous nous avez prié par une autre lettre d'envoyer un évêque en votre place pour tenir les conciles en France et en Gaule. Mais, tandis que, par la grâce de Dieu, vous vivrez, il n'est pas nécessaire que nous fassions ce changement. Nous avons aussi reçu avec une sensible joie la profession de la foi et de l'unité catholique que vous nous avez envoyée conjointement avec nos très-chers frères les évêques des Francs, et nous avons rendu mille actions de grâces au Dieu tout-puissant, de ce qu'il a daigné les rappeler à nous et donner cette consolation à l'Église, leur mère spirituelle. Saluez-les tous de notre part par le baiser de paix. Nous leur avons écrit des lettres apostoliques pour les en féliciter. On a vu plus haut le précis de ces lettres du Pape aux évêques de France.

Touchant Virgile et Sidoine, dont Boniface s'était plaint, le Pape lui marque qu'il leur a écrit des lettres menaçantes, et qu'il mande au duc Odilon de les lui envoyer à Rome, si cela est nécessaire. Quant à la perverse doctrine de Virgile, qui a parlé contre Dieu et contre son âme, s'il est convaincu dans un concile d'enseigner qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, chassez-le de l'Église et privez-le du sacerdoce. Telles sont les paroles du pape Zacharie, les seules qui nous apprennent cette accusation. Sur ces vagues indices, un auteur protestant, copié par ses confrères, a forgé toute une historiette, savoir : que Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape Zacharie, dans le huitième siècle, déclara hérétique un évêque de ce temps nommé Vigile ou Virgile, pour avoir osé soutenir qu'il y a des antipodes. Or, dans les paroles du pape Zacharie, les seules qui nous apprennent la

chose, il n'est pas question d'un évêque, mais d'un prêtre ; Boniface ne le déclare pas hérétique, il l'accuse seulement d'enseigner une doctrine erronée ; cette doctrine, telle que le Pape la comprenait, ne consistait point à dire simplement qu'il y a des antipodes, mais qu'il y a dans un autre monde d'autres hommes, c'est-à-dire des hommes d'une espèce différente de la nôtre, et qui ne sont pas, comme nous, enfants d'Adam ; un autre soleil et une autre lune que ceux qui nous éclairent. Un tel paradoxe est certainement contraire à l'Écriture sainte. Que telle fut l'opinion du prêtre Virgile, rien ne le prouve : on voit seulement qu'il en était accusé, probablement sur des bruits vagues, puisque le Pape ordonne de l'examiner en concile. On ignore également quelles furent les suites de cette affaire, ni même si elle en eut. Si ce prêtre Virgile est le saint évêque de Saltzbourg de ce nom, comme on le croit communément, on doit juger qu'il se sera disculpé sans peine des accusations auxquelles saint Boniface avait peut-être ajouté foi trop aisément. Pour Sidoine, qui est probablement celui qui devint dans la suite évêque de Constance, il justifia assez par sa mauvaise conduite les reproches que saint Boniface lui fait.

Le pape Zacharie connaissait trop le zèle et le mérite de saint Boniface pour lui permettre de quitter, comme il le demandait, le siége de Mayence et la légation du Saint-Siége. Il l'exhorte, dans la même lettre, avec une tendresse paternelle, à continuer ses fonctions. Mon bien-aimé, lui dit-il, vous êtes encore légat et envoyé du Siége apostolique, comme vous l'avez été. Le zèle pour le salut des âmes nous porte à conseiller à votre sainteté de ne jamais quitter le siége de Mayence. Si cependant vous trouviez un homme digne de vous succéder, vous l'ordonnerez évêque, afin qu'il serve l'Église dans le ministère qui vous a été confié. Nous prions Notre-Seigneur et Rédempteur, par l'intercession de Marie, sa sainte mère, toujours vierge et notre Dame, et par celle des saints apôtres Pierre et Paul, de vous conserver en parfaite santé. Priez pour nous. La lettre est du premier de mai 748 [1].

Par une autre lettre, le Pape marque qu'il érige la ville de Mayence en métropole, à la prière des Francs et en considération des travaux de saint Boniface, qui, depuis vingt-cinq ans qu'il est évêque, n'a cessé de s'employer infatigablement à l'œuvre du Seigneur. Nous ordonnons, lui dit-il, par l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, que la susdite église de Mayence soit à perpétuité métropole, pour vous et pour vos successeurs ; qu'elle ait sous elle cinq villes, savoir : Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht, et toutes les autres de la

[1] Labbe, t. 6, epist. 16, p. 1518.

Germanie que vous avez converties à la foi. Cette lettre est du 3 de novembre [1].

Saint Boniface, animé par les lettres du Pape, continua à s'acquitter avec zèle des fonctions de son ministère ; mais il n'était pas sans scrupule sur la manière dont il s'y comportait. Pour se rassurer, il consulta son oracle ordinaire, c'est-à-dire le Saint-Siége. Il envoya, vers l'an 750, le prêtre Lul, son disciple, au pape Zacharie, avec une lettre où il lui dit : Je prie instamment Votre Sainteté et Votre Piété paternelle de recevoir avec bonté le porteur de cette lettre, nommé Lul, qui est un prêtre de mon clergé. Il a des affaires secrètes à communiquer de ma part à Votre Piété seule, tant de vive voix que par écrit. Puisse-t-il, pour la consolation de ma vieillesse, me rapporter les réponses que Votre Paternité y fera par l'autorité de saint Pierre !

Zacharie, en répondant à saint Boniface, le rassure sur la crainte d'avoir offensé le Seigneur par ses relations purement civiles avec quelques mauvais évêques de France, puisque le bien de l'Église l'y avait obligé, et qu'il n'avait pas consenti à leur iniquité. De ce nombre était Milon, usurpateur des églises de Reims et de Trèves. Le Pape exhorte saint Boniface à ne cesser de travailler à sa correction et à celle de ses pareils. Il ajoute : Pour ce qui est des évêques des Francs qui n'ont pas demandé le pallium, comme ils l'avaient promis, s'ils le font, ils mériteront d'être loués ; s'ils ne le font pas, c'est leur affaire. Pour nous, ce que nous avons gratuitement reçu, nous le donnons gratuitement. Ce que le Pape dit pour démentir un bruit répandu en France, qu'il fallait donner un prix pour les pallium : de quoi il s'était défendu, dans une lettre précédente, comme d'une chose souverainement injurieuse.

Zacharie répond ensuite aux questions suivantes, que saint Boniface lui avait proposées dans un écrit séparé, dont Lul était porteur. Il demandait s'il était permis de manger des geais, des corneilles et des cigognes. Zacharie répond qu'on doit bannir ces oiseaux de la table des chrétiens, et encore plus la chair de castor, de lièvre et de cheval sauvage. Cette décision est fondée sur ce que le lièvre est mis dans l'ancienne loi parmi les animaux immondes. Car, quoique les Chrétiens sussent que ces observances légales ne les obligeaient plus, ils avaient toujours quelque aversion pour ces viandes. C'est pourquoi saint Boniface demanda aussi s'il était permis de manger du lard cru, et après combien de temps on devait le manger. Le Pape répond que les Pères n'ont rien marqué là-dessus, mais qu'il lui conseille de n'en pas manger qui n'ait été desséché par la fumée ; que si

[1] Labbe, t. 6, *epist.* 13, p. 1527.

on le mange cru, il faut attendre après Pâques à le manger. Ces règlements n'étaient que pour civiliser les Barbares de la Germanie, qui se nourrissaient souvent de viandes dont les nations polies avaient horreur. Après plusieurs autres questions de ce détail, il marque à Boniface qu'il ne doit faire aucune difficulté de recevoir pour les églises un sou de chaque famille d'esclaves, et d'exiger un cens des Sclavons, qui demeuraient dans le pays des Chrétiens, pour les terres qu'ils y occupaient. Enfin, comme saint Boniface avait prié le Pape de lui marquer les endroits du canon de la messe où il fallait faire des croix, Zacharie lui dit qu'il a marqué les endroits sur un papier qu'il a donné à Lul et qui doit servir de modèle. La lettre est du 3 novembre 751 [1].

Zacharie accorda en même temps à saint Boniface le privilége qu'il lui avait demandé pour son monastère de Fulde, où il avait intention de se retirer sur ses vieux jours. Nous en avons l'acte par lequel le Pape soumet ce monastère immédiatement à la juridiction du Siége apostolique, défendant à tout évêque, sous peine d'excommunication, d'y célébrer même la messe, s'il n'est invité par l'abbé. Il paraît que ce privilége n'était pas alors regardé comme insolite, puisque le Pape ajoute que ce monastère sera sur le pied des autres, qui jouissent des priviléges du Saint-Siége [2]. Les moines de Fulde n'abusèrent point de ces exemptions ; leur humilité et leur ferveur édifièrent tout le pays, et leur attirèrent tant de sujets, que, du vivant même de saint Sturme, on y compta jusqu'à quatre cents religieux. Aujourd'hui le monastère de Fulde est une ville épiscopale.

Parmi les choses secrètes sur lesquelles saint Lul était chargé par saint Boniface de consulter le pape Zacharie de vive voix, et sur lesquelles le Pape donna, également de vive voix, sa réponse, on conjecture avec assez de fondement qu'il était question de ratifier et de clore une révolution politique qui se préparait depuis longues années parmi les Francs, savoir : un changement de dynastie. Dans l'origine, la couronne des Francs était plutôt élective qu'héréditaire. Childéric, père de Clovis, s'étant rendu odieux par ses débauches, les Francs le chassèrent du trône et du royaume, et choisirent unanimement pour roi le Romain Égidius, qui régna seul huit ans. Alors, ayant appris que Childéric était devenu plus sage, ils le prièrent de revenir de la Thuringe, où il s'était enfui, et le rétablirent dans la royauté ; en sorte que lui et Égidius régnaient ensemble [3]. Ce fait, attesté par saint Grégoire de Tours, nous montre que, dans l'origine,

[1] Labbe, t. 6, p. 1524, *epist.* 12. — [2] *Ibid.*, p. 1528. — [3] Greg. Tur., l. 2. c. 12.

les Francs pouvaient se choisir des rois non-seulement d'une autre famille, mais encore d'une autre nation. Depuis Clovis, qui avait eu la précaution de faire périr tous ses autres parents, on les choisissait parmi ses descendants. Ceux-ci, ayant promptement dégénéré et étant devenus tout à fait nuls, les Francs ne pouvaient-ils pas faire une seconde fois ce qu'ils avaient fait une première, se donner un roi d'une autre famille, ou même d'une autre nation ? surtout un roi qui l'était déjà de fait, et auquel il ne manquait que le nom ? Il est à croire que saint Boniface consulta confidentiellement le pape saint Zacharie sur cette question importante avant qu'on la lui proposât officiellement.

« L'an 751, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et le prêtre Fulrad, chapelain, furent envoyés à Rome au pape Zacharie, pour consulter le Pontife sur les rois qui existaient alors en France, et qui n'avaient que le nom de rois, sans aucune puissance royale. Par eux, le Pontife manda qu'il valait mieux que celui-là fût roi qui avait la puissance souveraine ; et ayant donné son autorisation, il ordonna que Pepin fût établi roi. L'année d'après, suivant la sanction du Pontife romain, Pepin fut appelé roi des Francs, sacré à cet effet de la main du saint martyr, l'archevêque Boniface, et, selon la coutume des Francs, élevés ur le trône dans la ville de Soissons. Quant à Hildéric, qui portait le vain titre de roi, il eut les cheveux coupés et fut relégué dans un monastère. » Voilà en quels termes Éginhard, condisciple, puis secrétaire du fils de Pepin, Charlemagne, raconte la chose dans ses annales des Francs [1]. Un auteur contemporain, le continuateur de Frédégaire, la rapporte en ces mots : « Alors, du conseil et avec le consentement de tous les Francs, et avec l'autorisation du Siége apostolique, l'illustre Pepin, par l'élection de toute la France, la consécration des évêques et la soumission des princes, fut élevé à la royauté, avec la reine Bertrade, selon les anciennes coutumes [2]. » Les autres annales et chroniques rapportent la même chose que ces deux écrivains, et souvent dans les mêmes termes. Les annales de Xante, ville sur le Rhin au-dessous de Cologne, disent plus brièvement : « Pepin, élu roi suivant la coutume des Francs, est sacré par saint Boniface, évêque de Mayence [3]. »

Maintenant, que penser de la conduite des Francs et de la décision du pape Zacharie ? Nous citerons l'avis de trois hommes compétents. Voici comme Bossuet résume ce fait : « En un mot, le Pontife est consulté, comme dans une question importante et douteuse, s'il est per-

[1] Eginh. *Annal. ad an* 749 et 750. — [2] Fredeg. *Contin. anno* 752. — [3] Pertz. monumenta Germaniæ, t. 2, p. 221.

mis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pepin. Car on ne s'adressa point au Pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit [1]. »

Fénelon s'explique dans le même sens. Il reconnaît formellement que la puissance temporelle vient de la nation ; il suppose que la nation a le droit d'élire et de déposer ses rois ; car il observe que, dans le moyen âge, les évêques étaient devenus les premiers seigneurs, les chefs du corps de chaque nation pour élire et déposer les souverains [2]. Il reconnaît que, pour agir en sûreté de conscience, les nations chrétiennes consultaient dans ce cas le chef de l'Église, et que le Pape était tenu de résoudre ces cas de conscience, par la raison qu'il est le docteur et le pasteur suprême. « Le pape Zacharie, dit-il, répondit seulement à la consultation des Francs, comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience, pour mettre les âmes en sûreté [3]. » « Ainsi l'Église ni ne destituait ni n'instituait les princes laïques ; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la conscience, sous le rapport du contrat et du serment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordinative, telle que l'approuve Gerson [4]. »

A la suite de Fénelon et de Bossuet, écoutons Châteaubriand. « Traiter d'usurpation l'avénement de Pepin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué ; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs : ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le pape Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre : Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. » Voilà ce que dit Châteaubriand, à la suite de Bossuet et de Fénelon [5].

Certes, lorsque trois hommes de cette sorte et trois Français se rencontrent en un point de cette nature, on peut s'en tenir là. Il siérait

[1] *Defensio*, l. 2, c. 34. — [2] *OEuvr. compl. de Fénelon*. Versailles, t. 22, p. 584. — [3] *Ibid.*, t. 2, p. 382. — [4] *Ibid.*, t. 2 p. 384. — [5] *Études histor.*, t. 3, p. 243.

surtout fort mal à des Français du dix-huitième ou du dix-neuvième siècle de blâmer les Francs du huitième ou du neuvième.

Pepin, roi des Francs, se montra digne de l'être. Il acheva d'expulser les Sarrasins des Gaules, et poussa même ses conquêtes jusqu'à Barcelone. D'un autre côté, la seconde année de son règne, c'est-à-dire l'an 753, il tourna ses armes contre les Saxons, qui avaient chassé les missionnaires et brûlé un grand nombre d'églises. Il détruisit leurs forteresses, et ne leur accorda la paix qu'à condition que les ouvriers évangéliques qui voudraient travailler en Saxe auraient une entière liberté de prêcher et de baptiser. Malgré les défenses faites peu de temps auparavant à tous les ecclésiastiques de porter les armes, plusieurs évêques accompagnèrent Pepin dans cette expédition, et Hildegaire de Cologne y fut tué. Peut-être crurent-ils que le motif de cette guerre, qui était le progrès de la religion, leur pouvait servir d'excuse légitime [1].

Ces guerres étrangères contre les ennemis de l'État et de l'Église n'empêchèrent pas Pepin de travailler au dedans à la réforme des abus et à la correction des vices. Il fit assembler à ce sujet, à Verberie, maison royale dans le Soissonnais, un concile que l'on rapporte au commencement de son règne. On y dressa vingt-un canons, dont la plupart concernent le mariage. Il en est quelques-uns que l'Église n'a point reçus, parce qu'ils donnent atteinte à l'indissobulité de l'union conjugale. Il y en a même un à la fin duquel on trouve dans les actes ces propres paroles : L'Église ne reçoit point ceci. La cause de ces inexactitudes était l'ignorance des évêques de France, alors un peu plus guerriers que théologiens. Cet exemple nous fait voir, après mille autres, combien est sage et nécessaire cette antique loi de l'Église, rappelée par les Grecs Sozomène et Socrate, ainsi que par le pape saint Jules, savoir : Que dans l'Église catholique on ne doit rien régler ou décider sans l'approbation préalable ou subséquente du pontife romain [2].

Il se trouve d'autres règlements faits sous Pepin, et, à ce qu'on croit, dans un concile de Metz, sans qu'on sache en quelle année. Ils sont partie civils et partie ecclésiastiques, parce que les assemblées où l'on dressait ces articles étaient composées des évêques et des seigneurs laïques. On y condamne à de grosses amendes pécuniaires ou à la prison les hommes libres qui commettent des incestes, même avec leurs commères et avec leurs marraines du baptême ou de la confirmation. Les esclaves ou les affranchis coupables de ce crime sont condamnés au fouet ou à la prison, et, si leur maître souf-

[1] *Annal. met. ad an.* 753. — [2] Labbe, t. 6, p. 1657.

fre qu'ils retombent, il payera au roi soixante sous d'amende. Si l'homme libre ne se corrige de ce désordre, on défend de le recevoir chez soi ou de lui donner à manger, sous la même peine. L'archidiacre de l'évêque avertira, avec le comte, les prêtres et les diacres de se trouver au concile. Si quelque prêtre refuse d'y venir, le comte lui fera payer, ou à son défenseur, soixante sous d'amende au profit de la chapelle du roi, et l'évêque fera juger, selon les canons, le prêtre ou le clerc réfractaire. Si quelqu'un accuse un prêtre ou un clerc, ou quelque incestueux, le comte fera comparaître la personne accusée devant le roi, avec un envoyé de l'évêque, et le roi punira le coupable pour la correction des autres.

Défenses d'exiger aucun tribut pour les vivres, non plus que pour le passage des chariots vides, des chevaux de charge, ou des pèlerins qui vont à Rome ou ailleurs. Défenses d'arrêter ces derniers au passage des ponts, des écluses, des bacs, ou de les inquiéter sur leur petit bagage ; et, si quelqu'un leur fait quelque insulte à ce sujet, il payera soixante sous d'amende, dont la moitié sera adjugée au pèlerin et l'autre moitié à la chapelle du roi. Touchant la monnaie, qu'il n'y ait pas plus de vingt-deux sous dans une livre, et que, de ces vingt-deux sous, le monétaire en ait un pour lui et rende le reste à son seigneur. On recommande à tous les juges, tant laïques qu'ecclésiastiques, de rendre exactement la justice, avec défense aux parties, sous peine de punition corporelle, de venir la demander au roi en première instance et avant d'avoir été jugées par le comte et ses assesseurs. On défend pareillement aux ecclésiastiques, sous la même peine, de venir à la cour se plaindre du jugement de leur seigneur ou supérieur, à moins que le seigneur n'envoie un député de sa part [1].

Tel était donc l'état de l'Occident. Le Siége apostolique, qui était comme l'âme de ce grand corps, était occupé par de grands et saints pontifes. Sous leur influence plus ou moins directe, les grandes nations de l'Europe se formaient. Dans les montagnes des Asturies, du mélange des Goths, des Suèves, des Cantabres, des Celtibères, se formait la nation espagnole, qui devait reconquérir l'Espagne sur les Sarrasins par huit cents ans de combats, et puis, en récompense de ses travaux, recevoir tout un nouveau monde. Dans la Grande-Bretagne, les divers peuples anglais, saxons, bretons, pictes, écossais, irlandais, malgré leurs antipathies originelles, se rapprochaient peu à peu dans une même foi et une même Église, et se préparaient ainsi à former la nation anglaise, à qui était réservé un jour l'em-

[1] Labbe, t. 6, p. 1660.

pire de la mer, la domination de l'Inde, l'entrée de la Chine, et qui, après trois siècles d'égarement, consolera par son retour l'Église universelle. Dans la Germanie, grâce à des apôtres venus d'Angleterre et de France, et envoyés par le successeur de saint Pierre, une foule de peuplades barbares et idolâtres commencent à se civiliser par le christianisme, les lettres et les arts. Dans la Gaule, les Francs, les Burgondes, les Visigoths de Septimanie, les Aquitains, les anciens Gaulois, unis entre eux religieusement comme catholiques, tendaient encore à s'unir politiquement et à former de leurs idiomes divers une nouvelle langue, de leurs populations diverses une nouvelle nation, la langue et la nation françaises; nation qui, et franque et française, sera la première du monde, à tel point que l'Orient dira : Les Francs, pour les peuples d'Europe; la religion des Francs ou la religion d'Europe, pour la religion catholique. Et ce langage de l'Orient est profondément juste. Les peuples d'Europe sont une famille chrétienne des peuples, dont le peuple franc ou français est l'aîné; cette famille a un Pape ou Père, le chef de la religion catholique, le chef de l'Église universelle, le chef de l'humanité chrétienne, le Pontife romain, le Pape ou le Père par excellence. Et cette famille de peuples dominera plus ou moins tout le reste de l'univers. Or, il est dans l'ordre que l'aîné de la famille donne aux autres l'exemple d'honorer le Père commun et de suivre plus volontiers ses avis. C'est ce que fit le peuple des Francs au huitième siècle, dans une des conjonctures les plus graves, ainsi que nous l'avons vu.

Certains peuples de la Grande-Bretagne n'en étaient pas encore là. Les rois et les dynasties ne s'y succédaient point encore aussi pacifiquement. Un historien anglais, après avoir parlé des rois des Northumbres pendant le huitième siècle, ajoute : Il est inutile de poursuivre l'histoire de ces princes. Dans le siècle écoulé, la Northumbrie avait donné de tels et de si nombreux exemples de trahison et de meurtre, qu'aucun autre peuple n'en fournirait de semblables. Dans une période de cent ans, quarante rois avaient pris le sceptre; et, de ce nombre, à peine en compterait-on un seul qui pourût en paisible possession de la royauté. Sept avaient été tués, six détrônés par leurs sujets rebelles. Après Erdulf (rétabli sur le trône, en 809, par l'autorité du pape Léon III), la même anarchie et la même perfidie prévalurent, jusqu'au moment où les Danois éteignirent complétement la dynastie northumbre par le massacre, en 867[1].

Sous ce rapport, l'Orient ressemblait assez au pays des Nor-

[1] Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. 1, p. 181.

tumbres. Nous entendons ici par l'Orient les Mahométans et les Grecs. Chez les Mahométans, les califes étaient à la fois chefs de l'État et chefs de la religion, rois et papes, et même ils n'étaient rois que parce qu'ils étaient papes. La plupart des empereurs grecs voulaient imiter les califes. Aussi leur histoire offre-t-elle de grandes analogies.

Dans le mahométisme, hérésie du christianisme, mais hérésie antichrétienne, le califat ou pontificat suprême était d'abord électif. Les trois premiers successeurs de Mahomet, Aboubècre, Omar et Othman, furent élus d'une manière plus ou moins libre. Omar ayant été poignardé en 644, Othman lui succéda. Il fut dissipateur, cruel, et n'aimait que ses parents. Les habitants de Médine se soulèvent en 656; l'Égypte envoie des députés se plaindre des vexations d'Abdallah, frère du calife, et demander un autre gouverneur. Othman accorde tout ce qu'on demande; il écrit à son frère de faire pendre le nouveau gouverneur avec tous les députés. Ses lettres sont interceptées et ouvertes; les députés, unis aux habitants de Médine, l'assiégent et l'égorgent dans son palais.

Les insurgés nomment calife Ali, gendre de Mahomet, Aïeschah, une des veuves du faux prophète, se met à la tête d'un autre parti. Ali l'emporte dans une sanglante bataille. Moawiah, gouverneur de Syrie, vient au secours des vaincus avec une armée de cent vingt mille hommes. Ali en avait quatre-vingt mille. On se battit pendant plus de trois mois, pour savoir qui serait le pape des Mahométans. Il y eut quatre-vingt-dix combats, dont aucun ne décida la victoire. Il y périt vingt-cinq mille hommes de l'armée d'Ali, et quarante mille de celle de Moawiah. Le dernier combat se livra pendant la nuit; toutes les lances furent rompues; c'était un carnage affreux et un affreux silence. Chaque soldat s'attachait à un ennemi; on tuait, on périssait sans proférer une parole, sans jeter un cri. Enfin, au lever de l'aurore, Moawiah fit attacher au haut de quatre piques autant d'Alcorans, en criant : Que ce livre juge entre vous et nous! A la vue de cette enseigne, Ali fit cesser le combat.

On convint de nommer deux arbitres pour décider la querelle selon les préceptes de l'Alcoran. Les troupes d'Ali nommèrent Abou Mouça, homme probe, mais simple; les troupes de Moawiah nommèrent Amrou, homme fin et rusé. Il sut persuader à Abou Mouça que le meilleur moyen de rétablir la paix était de déposer les deux califes, Ali et Moawiah, et il le força, comme par honneur, à s'expliquer le premier. Le crédule Abou Mouça, étant donc monté avec lui à la tribune, prononce la déposition d'Ali. Aussitôt Amrou confirme cette déposition; mais au lieu de prononcer celle de Moawiah, il le proclame seul calife.

Cette perfidie occasionna parmi les Mahométans un schisme qui dure encore. Les schiites, partisans du califat ou de la papauté d'Ali, et les sonnites, ses adversaires, s'anathématisent journellement depuis bientôt douze siècles.

Pour mettre fin à cette sanglante division, trois Mahométans résolurent de tuer en un même jour Ali, Moawiah et Amrou, qui avait conquis l'Égypte pour Moawiah. Amrou fut sauvé par une méprise; Moawiah en fut quitte pour une blessure qui le rendit impuissant; Ali fut assassiné dans la mosquée de Koufah, l'an 661.

Hasan, son fils aîné, fut reconnu pour calife dans l'Arabie et dans l'Irac. D'un caractère doux et sans ambition, il consentit à céder à Moawiah la puissance souveraine, moyennant un dédommagement considérable en argent et en terres, et le traité fut signé. Ils entrèrent tous deux dans Koufah, et Hasan, ayant fait assembler le peuple, déclarait qu'il renonçait, en faveur de Moawiah, à tous les droits qu'il avait à la dignité de calife. Mowiah, l'ayant fait asseoir, se leva à son tour et dit : Je suis convenu, avec Hasan, de certaines conditions pour rétablir la paix; maintenant qu'il n'est plus besoin de conditions, je les révoque en vertu du pouvoir dont je suis revêtu. On abat l'échafaud quand l'édifice est bâti. Hasan, confus, mais hors d'état de se faire rendre justice, alla vivre à Médine, où il mourut empoisonné, en 669. Son frère Houssaïn demeura en repos tant que vécut Moawiah; mais, après la mort de ce calife, ayant refusé de reconnaître son fils Yesid, il fut tué l'an 680. Moawiah, devenu, par la perfidie et le meurtre, chef religieux et politique du mahométisme, établit le siége de son empire à Damas.

Jusqu'alors la dignité de calife avait été élective; Moawiah la rendit héréditaire et fut le chef de la dynastie des Ommiades, ainsi nommée d'Ommiah, son trisaïeul. Elle dura quatre-vingt-douze ans, jusqu'à celle des Abassides. De tous ses enfants, Moawiah choisit, pour son collègue et son successeur, Yesid, en qui les Arabes ne voyaient rien que de sinistre et de méprisable.

En effet, Yesid aima la poésie et la débauche, il fit des vers et commit des meurtres; il déshonora sa propre sœur, il versa par ses cruautés le plus noble sang des Arabes. Sélim, son général, lui conquit plusieurs provinces dans l'Asie orientale; mais un rebelle nommé Moctar lui enleva la Perse. Les vices par lesquels il se déshonorait jetèrent le trouble dans l'Arabie. Médine se révolta; Yesid la prit de force et l'abandonna au pillage. Les habitants furent passés au fil de l'épée ou réduits en esclavage. Cette terrible exécution, loin d'intimider les Arabes, les mit en fureur. La Mecque se déclara pour les mécontents, et fut assiégée par l'armée d'Yesid. Les assiégeants

mirent le feu au temple de la Caaba et en brûlèrent une partie. La Mecque allait subir le même sort que Médine, lorsque la mort d'Yesid, arrivée en décembre 683, fit lever le siége.

Son fils Moawiah II lui succéda. C'était un jeune homme d'une faible complexion, élevé dans une des sectes les moins déraisonnables du mahométisme; car elle attribuait le mal non à la prédestination inévitable de Dieu, mais au libre arbitre de l'homme. Après quarante-cinq jours de règne, il convoqua une grande assemblée, et dit : Moawiah, mon aïeul, a usurpé le califat sur Ali, le gendre du prophète; Yesid, mon père, a consommé cette usurpation par la mort de Housaïn, fils d'Ali. Je ne veux point me charger d'une autorité injuste dont j'aurais à rendre compte devant Dieu. Choisissez donc un autre calife. Ayant ainsi parlé, il se retira dans sa chambre. Il mourut peu de temps après de la peste ou de poison. Ses parents enterrèrent vif un docteur musulman, soupçonné de lui avoir conseillé cette abdication, qui occasionna effectivement des guerres effroyables.

Abdallah, qui n'était pas de la famille des Ommiades, avait été proclamé calife, dès l'an 680, par les habitants de Médine et de la Mecque. Il se rendit maître de l'Arabie, de l'Irac, de l'Égypte et de la Syrie. Les Ommiades mêmes pensaient à se soumettre, lorsqu'il donna l'ordre de les exterminer tous. Alors ils proclamèrent calife l'un d'entre eux, nommé Merwan, qui s'empara de Damas, dont il défit et tua le gouverneur. Il s'empara également de l'Égypte sans aucune résistance.

Cependant les habitants de Koufah, se reprochant la mort de Housaïn, fils d'Ali, s'étaient armés pour déposer les deux califes et rendre l'empire à la famille de Mahomet. Ils s'avancèrent dans la Mésopotamie, sous les ordres de Soliman, qu'ils avaient choisi pour chef. Merwan leur opposa leur ancien gouverneur Obeidallah, qui les tailla en pièces avec leur général. En acceptant le califat, Merwan avait juré de le garder comme un dépôt jusqu'à la majorité de Kaled, fils et frère des deux derniers califes. Au mépris de son serment, il désigna son fils Abdel-Melek pour son successeur. Kaled, dont il méprisa les plaintes, fut vengé par sa mère, veuve d'Yezid, que Merwan avait épousée. Cette femme, tandis que son époux dormait, lui mit un oreiller sur le visage, et s'y tint assise jusqu'à ce qu'il fût étouffé; ensuite, affectant un grand désespoir, elle annonça qu'il était mort d'apoplexie. Telle fut la fin de Merwan, le 13 avril 685, après un règne d'environ dix mois.

Son fils Abdel-Melek hérita de son titre et de sa puissance. Comme la Mecque était au pouvoir d'Abdallah, il entreprit de détourner de

cette ville les Musulmans, qui se croient obligés d'y aller en pèlerinage une fois dans leur vie, il résolut de les attirer à Damas, et il offrit aux chrétiens une somme très-considérable pour les engager à lui céder une grande église, dont il prétendait faire la mosquée des pèlerins. Les chrétiens n'y voulurent jamais consentir ; ils s'en défendirent par la capitulation qu'ils avaient obtenue de Kaled, et le calife respecta la foi des traités. A leur refus, il choisit pour son dessein la mosquée de Jérusalem, dont il augmenta l'édifice. Dans la suite, ayant repris la Mecque, il lui rendit l'honneur du pèlerinage. Le calife d'Arabie, Abdallah, disputa la souveraineté durant neuf ans, et fut puissamment secouru par Moctar, qui s'était emparé de la Perse, mais qui ensuite se brouilla avec lui. Abdallah envoya alors pour le soumettre son frère Mossab, qui le vainquit et le fit périr, l'an 687. Mosab fut lui-même vaincu quatre ans après par Abdel-Melek. Celui-ci était dans le château de Koufah, quand on lui apporta la tête de Mossab : Dans ce château, lui dit un vieux soldat, j'ai vu apporter à Obeidallah la tête de Hosaïn, celle d'Obeidallah à Moctar, celle de Moctar à Mossab ; maintenant on vous apporte celle de Mossab. Abdel-Melek, profondément affecté de cette remarque, quitta le château sur-le-champ et ordonna qu'on le démolit. Il détruisit le bâtiment, mais non la coutume. L'an 693, Abdallah, calife de la Mecque, ayant été défait et tué, et son cadavre porté en Syrie, Abdel-Melek le fit écorcher, remplit sa peau de paille et l'attacha à un gibet aux portes de Damas. C'est ainsi que ce calife ou ce pape des Mahométans traita un autre calife. Abdel-Melek mourut lui-même l'an 705, après un règne de vingt-un ans, où il se montra plus d'une fois avare et cruel.

Son plus fameux général fut Hedjadi. Entré l'an 694 dans la ville de Koufah, dont il était nommé gouverneur, il commença par un massacre des habitants, où il en périt soixante-dix mille. Les rues étaient inondées de sang, et on en avait jusqu'à mi-jambe. Irrité de cette cruauté et de ce despotisme, Chébib se mit à la tête d'une secte musulmane, se fit proclamer calife et se rendit une année entière la terreur d'Abdel-Melek et de son général. Mais il fut défait et périt l'an 696. Hedjadi ne mourut que vers l'an 713. Suivant les historiens arabes, il avait fait périr cent vingt mille personnes, et à sa mort il y en avait dans les prisons cinquante mille, auxquelles cette circonstance sauva la vie.

Abdel-Melek laissa de son troupeau de femmes un grand nombre de fils. Walid, l'un d'eux, lui succéda. Il était fort ignorant ; malgré tous les soins donnés à son éducation, il n'avait jamais pu apprendre la grammaire. Il haïssait les chrétiens, et leur enleva l'église de

Damas, que son père leur avait laissée, conformément à la capitulation. L'extrême ignorance des Sarrasins les obligeait d'employer des chrétiens pour tenir les registres du trésor. On les écrivait en grec. Walid ordonna de les écrire en arabe, afin d'y pouvoir employer des Musulmans. Mais il ne s'en trouva pas qui connussent les procédés arithmétiques nécessaires, et il fallut encore avoir recours aux chrétiens.

De son naturel, Walid était indolent et irrésolu. Cependant son règne fut l'époque de la plus grande puissance des Arabes. Moslemah, frère du calife, enleva aux Grecs l'Arménie, la Cilicie, la Cappadoce, et s'avança jusqu'au Pont-Euxin et à la Galatie. L'émir Kotaïbah pénétra jusqu'aux frontières de la Chine. Mousa soumit la Corse, la Sardaigne, les îles Baléares, acheva la conquête de l'Afrique septentrionale, et celle de l'Espagne, que Tarik, son lieutenant, avait commencée. Walid mourut le 23 février 715, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour aller assiéger Constantinople.

Le successeur de Walid fut son frère Soliman. Il montra de la clémence et de la bonté. Sous son règne, disent les auteurs arabes, on ne s'occupait qu'à boire et à manger. En effet, ce calife ou ce pape musulman était passionné pour la bonne chère, et d'une voracité qui tenait du prodige. On raconte qu'il dévorait cent livres de viande par jour. Suivant quelques auteurs, après avoir mangé trois agneaux à son déjeûner, il dînait en public et tenait table. Pendant le pèlerinage qu'il fit à la Mecque, le froid l'ayant obligé de s'arrêter dans une maison, il mangea soixante-dix grenades, un chevreau, six poules et une énorme quantité de raisins secs. Sa gloutonnerie fut la cause de sa mort. Un jour, après avoir avalé plein deux corbeilles d'œufs et de figues, il se gorgea de moelle et de sucre, et eut une indigestion qui l'étouffa au mois de décembre 717. N'ayant pas de fils en âge de gouverner, il avait désigné secrètement, pour héritier du califat, son cousin, Omar II, à condition que son frère Yesid succéderait à Omar. Des auteurs arabes racontent que Yesid, mécontent de ces dispositions, envoya empoisonner Soliman.

Omar II était un dévot Musulman. Ayant perdu, l'an 718, une flotte immense devant Constantinople, il déchargea sa colère sur les chrétiens de ses États. Il ordonna d'abord de mettre à mort ceux qui ne renonceraient pas à leur foi, et cet ordre fit plusieurs martyrs. S'étant ensuite radouci, il défendit par une loi de recevoir jamais le témoignage d'un chrétien contre un Musulman. Il porta l'extravagance jusqu'à envoyer à l'empereur de Constantinople une exposition de la doctrine mahométane, l'exhortant à embrasser une religion

si raisonnable et si divine [1]. Dans son particulier, Omar fut simple, modeste et frugal. Il supprima les malédictions fulminées dans toutes les mosquées contre Ali et ses descendants, depuis le règne de Moawiah. Ses parents en furent peu satisfaits, particulièrement son cousin Yezid, qui devait lui succéder. Ils craignirent qu'il ne rendît l'empire à la postérité d'Ali, et ils lui donnèrent un poison lent dont il mourut au mois de février 720.

Yezid II lui succéda aussitôt. Il persécuta les Chrétiens, publia un édit pour la destruction de leurs images, défendit qu'ils fussent admis en témoignage contre les Musulmans, et ordonna que la déposition d'un Musulman aurait autant de poids que celle de deux Chrétiens. L'an 723, il ordonna par un édit de tuer tous les chiens blancs, les pigeons blancs, les coqs blancs et tous les animaux de cette couleur, attendu que c'était la couleur des Ommiades. Ce fut d'ailleurs un calife indolent, adonné aux plaisirs, esclave de ses passions. Il dissipa les trésors de l'État pour ses femmes et ses concubines. Ayant perdu une de ces dernières, qui fut étouffée par un grain de raisin qu'il lui avait jeté dans la bouche en jouant avec elle, il tomba dans un tel désespoir, qu'il refusa pendant plusieurs jours de la laisser enterrer. Lorsqu'on l'eut mise au tombeau, il l'en fit retirer pour la voir encore, ne lui survécut que peu de jours, et voulut être inhumé avec elle. Il mourut au mois de février 724. Ce fut sous son règne que Zama, gouverneur musulman d'Espagne, fut défait près de Toulouse, avec toute son armée, par Eude, duc d'Aquitaine.

Peu avant sa mort, Yezid avait désigné son frère Hescham pour son successeur, à condition que son fils Walid succéderait à Hescham. Le règne de celui-ci fut de dix-neuf ans sept mois, remplis de guerres civiles et étrangères. L'an 733, son lieutenant Abdérame est défait avec son armée, dans le Poitou, par Charle-Martel. L'an 740, Zéid, petit-fils de Hassaïn, et arrière-petit-fils d'Ali, lui disputa le trône. Les habitants de Koufah prirent parti pour Zéid et lui jurèrent fidélité; mais ils l'abandonnèrent ensuite, et il fut tué la même année, avec quatorze hommes qui lui restaient. Son cadavre fut pendu à un gibet aux portes de Damas. L'an 741, Hescham fit massacrer une multitude innombrable de prisonniers chrétiens; Eustathius, fils du patrice Marin, retenu dans les fers à Carrhes en Mésopotamie, souffrit une mort cruelle avec beaucoup d'autres, parce qu'ils refusaient d'embrasser le mahométisme. Hescham étant mort le 6 février 743, son neveu Walid lui succéda. Yahia, fils de Zéid, se porta pour légitime calife, comme descendant d'Ali; il prit les armes, fut tué et

[1] Theoph., p. 334.

pendu comme son père. Walid II est surnommé al-Fasik, c'est-à-dire l'Impudique. Il méritait ce nom. Il était sans cesse environné de jeunes libertins avec lesquels il parcourait les rues couronné de fleurs et au bruit des instruments. Toutes les femmes qu'il rencontrait devenaient les victimes de sa lubricité. Foulant aux pieds toutes les lois de la nature et de la pudeur, il commit un viol public, épousa plusieurs des femmes et des concubines de son père, et poussa ses débordements jusqu'à déshonorer sa propre fille. Un jour, au milieu d'une orgie, il revêtit de ses propres habits une de ses courtisanes, qui, comme lui, était dans les fumées du vin, et l'autorisa à remplir en sa place les fonctions d'iman ou de pontife suprême dans la grande mosquée de Damas. Il ne se baignait que dans des cuves remplies de vin et de lait, et ses musiciens lui chantaient alors les airs les plus licencieux. Ce seizième calife ou pape des Musulmans, fut massacré, au mois d'avril 744, par les troupes de son cousin germain Yezid. Celui-ci lui succéda.

Yezid III, qui fit mettre en prison les deux fils de son prédécesseur, Hakem et Othman, eut un règne aussi orageux que court. Il ne régna que six mois. Les habitants d'Émèse prirent les armes pour venger la mort de Walid II, et battirent les troupes du nouveau calife. Les peuples de la Palestine massacrèrent leur gouverneur. Merwan, gouverneur de l'Arménie, prit les armes dans le même dessein que les habitants d'Émèse ; mais Yezid, dont il était parent, parvint à l'apaiser, en ajoutant à son gouvernement la Mésopotamie et une autre province. Yezid étant mort de la peste le 30 septembre 744, et son frère Ibrahim lui ayant succédé le même jour, Merwan refusa de reconnaître ce dernier, et reprit les armes au commencement de l'année suivante, sous prétexte de défendre les droits au califat des deux fils de Walid, qui étaient prisonniers à Damas, et auxquels il faisait prêter serment de fidélité par les troupes. Il s'avança contre Damas à la tête de quatre-vingt mille hommes. Ibrahim lui en opposa cent vingt mille, commandés par son cousin Soliman, fils du calife Hescham. Après une bataille sanglante, Soliman, vaincu, rentra dans la capitale, pilla le trésor et s'enfuit avec Ibrahim, après avoir ôté la vie aux deux fils de Walid. Merwan s'empara de Damas sans résistance, se fit proclamer calife, et ne tarda pas de retourner à Haran en Mésopotamie, où il établit le siége de son empire. Il y reçut la soumission d'Ibrahim, dont l'abdication détermina Soliman et tous les autres Ommiades à prêter serment de fidélité à Merwan, deuxième du nom et petit-fils du premier.

Bientôt le nouveau calife fut obligé d'aller combattre les habitants d'Émèse qui s'étaient révoltés. A son approche, ils feignirent de se

soumettre, et, ayant ouvert leurs portes, ils les refermèrent aussitôt qu'il fut entré, avec une faible partie de ses troupes, qu'ils assaillirent de toute part, et dont ils firent un grand carnage. Merwan leur échappa, s'empara de la ville, en rasa les murailles, et fit mettre en croix les principaux moteurs de la révolte, au nombre de six cents. Loin d'être effrayés par le châtiment d'Émèse, Damas et plusieurs places de la Palestine imitèrent son exemple. Merwan les rangea sous son obéissance, et retourna dans la Mésopotamie, d'où il lui fallut promptement revenir pour arrêter les progrès de Soliman, qui s'était proclamé calife lui-même et avait proscrit Merwan comme usurpateur. Ce dernier remporta sur son compétiteur deux victoires, le força de s'enfuir à Palmyre, et prit Émèse, qui obtint son pardon en livrant le frère de Soliman. L'année suivante, Abdallah, fils d'Omar II, se proclama calife dans l'Irak; le gouverneur de Bassorah marcha contre lui, se rendit maître de sa personne et le fit périr en prison.

Cependant une insurrection bien autrement redoutable se formait, non plus seulement contre la personne de Merwan, mais contre toute la famille des Ommiades : c'étaient les Abbassides ou descendants d'Abbas, oncle de Mahomet. Puissants par leur nombre, leurs richesses et leur réputation de piété, ils balançaient depuis quelques années les Ommiades, dont les vices et les cruautés avaient aliéné une foule de Musulmans. Beaucoup d'autres, favorables jusqu'alors aux descendants d'Ali, mais rebutés par les disgrâces continuelles de cette famille, s'étaient attachés à celle d'Abbas. Enfin, les Abbassides, après avoir jeté sourdement aux extrémités de la Perse les semences d'une révolution générale, se déclarèrent l'an 746; leurs partisans remportèrent divers avantages sur les troupes de Merwan, dont ils vouèrent le nom à l'anathème. Après trois années de guerre, Aboul-Abbas, chef des Abbassides, s'empare du palais des gouverneurs de Koufah, et, suivi de toute sa maison vêtue de noir, en opposition avec les Ommiades, dont le blanc était la couleur, il se rend à la grande mosquée, où on le proclame calife le 25 octobre 749.

Néanmoins la lutte n'est pas terminée. Merwan, à la tête de cent vingt mille hommes, marche contre l'armée des Abbassides, forte à peine de vingt mille. Une bataille sanglante a lieu dans les environs d'Arbèles, le 21 janvier 750. Pendant la chaleur de l'action, un besoin naturel ayant obligé Merwan de mettre pied à terre, son cheval s'effraye et l'abandonne; les troupes, voyant l'animal revenir sans son cavalier, s'imaginent que celui-ci a péri dans la mêlée, et, saisies d'une terreur panique, elles fuient en désordre; une partie est massacrée sur le champ de bataille, une autre périt en repassant le

fleuve. Merwan, poursuivi par Abdallah, oncle et général du nouveau calife, se sauve successivement à Haran, à Émèse, en Palestine, enfin en Égypte ; là il se réfugie dans une église chrétienne, où un soldat le tue d'un coup de lance, le 6 août 750, à l'âge de soixante-deux ans, dont il en avait régné près de six. Sa tête ayant été vidée pour être envoyée au nouveau calife, un chat mangea sa langue. Il laissa deux fils : l'un fut tué en Éthiopie, l'autre mourut sans postérité. Ses femmes et ses filles furent reléguées à Haran. Après la mort de Merwan, les Ommiades furent proscrits dans tout l'empire. En Syrie Abdallah exerça contre eux des cruautés inouïes, et viola même la sépulture de plusieurs califes, dont il fit déterrer et brûler les os. A Bassorah, son frère Soliman en condamna plusieurs aux supplices, et livra leurs cadavres aux chiens. Aboul-Abbas, qui d'abord avait accueilli favorablement cet autre Soliman, le mortel ennemi de Merwan, le fit aussi périr, après lui avoir promis la vie. De toute cette race, il ne sauva qu'Abdérame, petit-fils du calife Hescham ; il passa de Syrie en Afrique, et de là en Espagne, où il fut le premier d'une autre dynastie de califes [1].

C'est ainsi que les califes, les papes des Musulmans, se succédèrent depuis Mahomet, presque toujours par le meurtre, par le sang, par la trahison. D'effroyables guerres civiles semblaient une cérémonie indispensable de leur couronnement. Comparez-y les chefs de l'Église chrétienne, les Pontifes romains, se succédant depuis dix-neuf siècles. Dans la série des califes, il est aussi rare de trouver un prince humain, vertueux, chaste, que d'en trouver un dans la série des Papes qui ne le soit pas. Voyez encore par quelles guerres, par quels massacres, s'opère un changement de dynastie chez les peuples mahométans. Chez un peuple chrétien, le tout consiste, sur la réponse du chef de l'Église, à donner le nom de roi à qui depuis longtemps en a la puissance : il n'y a pas une goutte de sang versé. Ces considérations suffisent pour distinguer sûrement ce qui vient de Dieu, auteur de la paix et de la vie, d'avec l'œuvre de cet esprit séducteur, qui fut homicide dès le commencement.

Un autre fait ressort de toute l'histoire : c'est que, plus une nation ou une dynastie reçoit ses inspirations de l'Église catholique et de son chef, plus on y remarque de bon sens dans les esprits, de grandeur dans les vues, d'humanité dans les mœurs et dans les lois. Le pape saint Grégoire II disait à l'empereur de Constantinople : Chose étonnante ! Les Barbares de l'Occident, qui tous ont les yeux sur

[1] *Hist. du Bas-Empire*, t. 11 et 12. *Hist. univ. des Anglais*, t. 42. *Biographie univers.*

notre humilité, s'adoucissent et deviennent humains, tandis que vous, qui nous faites la guerre, vous devenez barbares. Ce que ce Pape dit des Grecs au huitième siècle, un écrivain français le confirme, sans y penser, au dix-huitième.

Cet écrivain est l'impie Voltaire. Voici le tableau qu'il trace de l'empire de Constantinople aux huitième et neuvième siècles : « Si les frontières de l'empire grec étaient toujours resserrées et toujours désolées, la capitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces formait le caractère qui régnait à la cour. En effet, quel spectacle nous présente Constantinople ? Maurice et ses cinq enfants massacrés ; Phocas assassiné pour prix de ses meurtres et de ses incestes; Constantin empoisonné par l'impératrice Martine, à qui on arrache la langue, tandis qu'on coupe le nez à Héracléonas, son fils ; Constant qui fait égorger son frère ; Constant assommé dans un bain par ses domestiques ; Constantin Pogonat qui fait crever les yeux à ses deux frères; Justinien II, son fils, prêt à faire, à Constantinople, ce que Théodose fit à Thessalonique, surpris, mutilé et enchaîné par Léonce, au moment qu'il allait faire égorger les principaux citoyens ; Léonce, bientôt traité lui-même comme il avait traité Justinien II ; ce Justinien rétabli, faisant couler sous ses yeux, dans la place publique, le sang de ses ennemis, et périssant enfin sous la main d'un bourreau ; Philippe Bardanès détrôné et condamné à perdre les yeux ; Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme morts, à la vérité dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets ; l'impératrice Irène, la première femme qui monta sur le trône des Césars, et la première qui fit périr son fils pour régner ; Nicéphore, son successeur, détesté de ses sujets, pris par les Bulgares, décollé, servant de pâture aux bêtes, tandis que son crâne sert de coupe à son vainqueur ; enfin Michel Curopalate, contemporain de Charlemagne, confiné dans un cloître, et mourant ainsi moins cruellement, mais plus honteusement que ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'empire est gouverné pendant trois cents ans. Quelle histoire de brigands obscurs, punis en place publique pour leurs crimes, est plus horrible et plus dégoûtante[1] ? » Voilà ce que dit Voltaire.

Sur quoi l'on peut se demander : Si les califes des mahométans ou les empereurs grecs de Byzance étaient devenus les maîtres du monde, y compris la France et l'Italie ; si les peuples étaient devenus pareils à ces maîtres, où en serait aujourd'hui l'Europe, l'humanité

[1] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, c. 29.

entière? L'Afrique est là pour nous le dire. Le mahométisme y règne sans obstacle, depuis plus de mille ans; cette Afrique, autrefois illustre par ses conciles et ses docteurs, a reçu depuis des siècles le nom de Barbarie par excellence, et jusqu'à présent ses mœurs justifient ce nom. Et s'il faut un autre exemple, Constantinople est là; métropole de la division religieuse, métropole de l'empire antichrétien, métropole du despotisme et de l'esclavage, de l'asservissement de la femme aux passions de l'homme, et des populations aux caprices de leurs dominateurs. A qui l'univers doit-il de n'en être pas là tout entier? A qui l'Europe doit-elle de n'être pas une autre Afrique? Rome, de n'être pas un autre Stamboul? Voilà ce que l'histoire devait dire avant tout, et voilà précisément ce qu'elle a oublié de dire.

L'empereur Léon l'Isaurien était mort, l'an 741, après avoir fait la guerre aux images des saints et brûlé la bibliothèque de Constantinople : action qui était d'un Isaurien des plus barbares, mais non d'un empereur. Son fils Constantin Copronyme fut pire. Élevé dans l'impiété, il défendit de donner le nom de saints à ceux que l'Église invoquait sous ce titre, de rendre aucun honneur à leurs reliques, d'implorer leur intercession, disant qu'ils n'avaient aucun pouvoir, et que la sainte Vierge elle-même, digne à la vérité de respect pendant qu'elle portait dans son sein le Sauveur du monde, ne différait en rien des autres femmes depuis son enfantement. Pour insinuer ce blasphème, il se servait d'une image grossière et impie; montrant à ses courtisans une bourse remplie d'or : Vous l'estimez beaucoup, leur disait-il; et la vidant ensuite : Maintenant, ajouta-t-il, vous n'en faites plus aucun cas. Il achevait de profaner les églises, et, s'il y restait encore sur les murailles quelque pieuse représentation, il la faisait effacer pour y peindre des chasses et des courses de chars. Passionné pour les chevaux, et aussi dépravé dans ses goûts que dans ses mœurs, il ne trouvait point de parfum plus agréable que la fiente et l'urine de cheval; il s'en faisait frotter tous les jours; c'est ce qui lui fit donner le surnom de Caballin. Abandonné aux plus infâmes débauches, il ne pouvait souffrir la pureté de la vie religieuse; il détruisait les monastères et persécutait les moines. Les prisons en étaient remplies; l'habit noir, qui les distinguait alors, lui était en horreur. Fort contre Dieu seul, faible dans tout le reste, il se livrait aux plus noires superstitions. Nourri dès l'enfance dans les sombres mystères de la magie, il invoquait les démons par des sacrifices nocturnes; il consultait les entrailles des victimes; un songe, un sinistre présage le faisait pâlir d'effroi; il n'était ni chrétien, ni juif, ni païen; sa religion était un monstre composé de toutes les autres, sans en repré-

senter aucune. Tel est le portrait que nous en font les historiens grecs [1].

Ce caractère, qui l'avait déjà rendu aussi odieux que méprisable du vivant de son père, soulevait contre lui tous les esprits. L'Arménien Artabaze, qui avait épousé la sœur de Constantin, et qui était curopalate ou maître du palais, se met à la tête d'une insurrection. Les premiers succès furent pour Artabaze ; il en profita pour s'approcher de Constantinople. Le patrice Théophane et le patriarche Anastase venaient d'y soulever le peuple contre Constantin, dont on avait faussement publié la mort. Cette nouvelle remplit la ville d'une joie extrême. Partout on criait anathème à Constantin, que l'on traitait de scélérat et d'impie, et on proclama empereur Artabaze. Le patriarche Anastase monta dans la chaire, et, tenant en main la vraie croix, il jura publiquement, par celui qui y avait été attaché, que Constantin lui avait dit : Ne croyez pas que le Fils de Marie, que l'on appelle le Christ, soit le Fils de Dieu ; c'est un pur homme, et Marie l'a enfanté comme m'a enfanté ma mère, qui s'appelle aussi Marie. A ces mots, le peuple s'écria : Qu'il soit déterré ! L'empereur Artabaze rétablit les saintes images par toutes les villes de son obéissance.

Les deux empereurs et beaux-frères se firent pendant deux ans une guerre acharnée ; il y eut des batailles sanglantes, des armées détruites, des provinces ruinées. L'un et l'autre implorèrent le secours du calife des Mahométans. C'était Walid II. Il ne donna l'assistance à aucun, et il envoya des troupes ravager les terres de l'empire. Sans la division qui se mit alors parmi les Sarrasins pour le changement de dynastie, l'Asie-Mineure tout entière, peut-être même Constantinople, serait tombée en leur pouvoir. Aucun des deux beaux-frères ne connaissait d'ennemi que son beau-frère. L'an 743, Artabaze, qui avait déclaré empereur son fils aîné Nicéphore, éprouve de sanglants revers. Il est assiégé dans Constantinople. La ville n'était point approvisionnée ; un grand nombre d'habitants moururent de faim ; quelques-uns se précipitèrent du haut des murailles. Enfin, le 2 novembre, Constantin prend la ville d'assaut. Artabaze est arrêté dans sa fuite. On lui crève les yeux, ainsi qu'à ses deux fils. Le patrice Bactage, principal ministre d'Artabaze, est décapité dans l'amphithéâtre ; sa tête reste pendant trois jours exposée sur la grande place. Cette vengeance n'éteignit point la haine de Constantin. Trente ans après, croyant avoir à se plaindre de la veuve de Bactage, il l'obligea d'aller elle-même déterrer les os de son mari, qu'elle avait fait inhumer dans un monastère, et de les porter dans sa robe au lieu où l'on

[1] Théoph., Cédr., Nicéph., Zon., *Hist. du Bas-Empire*, l. 64.

jetait les corps des criminels. Il ne fit grâce à aucun des sénateurs qui avaient suivi le parti d'Artabaze ; il fit mourir les uns, crever les yeux aux autres, couper aux autres les pieds et les mains. Il permit aux officiers des troupes étrangères qu'il avait à sa solde de piller les maisons. Ces cruelles exécutions furent suivies des jeux du cirque. Il y fit promener Artabaze chargé de fers avec ses fils et ses amis, montés sur un âne, le visage tourné vers la queue, qu'ils tenaient entre les mains. On traita de même le patriarche Anastase, qui se ressouvint alors de la prédiction de saint Germain : on lui creva les yeux comme à tous les autres. Cependant, après un supplice si outrageant, Constantin le laissa, tout aveugle qu'il était, sur le siége de Constantinople, n'espérant trouver aucun prêtre si favorable à son impiété. Constantin était redevable de son rétablissement aux conseils et à la valeur du général Sisinnius, son cousin et son ami. Sur un léger soupçon, il lui fit crever les yeux, quarante jours après que Sisinnius l'eut remis en possession de l'empire.

Les Sarrasins se déchiraient entre eux, Constantin leur enleva deux villes dans la Commagène. Mais un autre ennemi ravageait l'empire. Une contagion meurtrière, née en Sicile et en Calabre, s'étendit de proche en proche dans la Grèce, dans les îles de la mer Égée, et enfin dans Constantinople. Elle s'annonça par des marques semblables à des taches d'huile, qui s'imprimaient en forme de petites croix sur les habits, sur les portes et sur les murailles des habitations et des églises. Ce signe fut suivi d'un symptôme étrange : c'était un égarement d'esprit qui faisait apercevoir des spectres horribles ; on croyait les entendre et converser distinctement avec eux ; on s'imaginait les voir entrer dans les maisons, blesser les uns, massacrer les autres, et l'on attribuait à leurs coups la mort de ceux que la peste faisait périr. Au printemps de l'an 748, la violence du mal redoubla, et s'accrut tellement vers le temps de la moisson, que la plupart des maisons de Constantinople ne furent plus que des sépulcres. Les vivants ne suffisaient pas à enterrer les morts. On les entassait dans des chariots, traînés par des hommes, car la plupart des chevaux avaient péri du même mal. Les terrains destinés aux sépultures étant comblés, on remplissait de cadavres les réservoirs, les citernes ; on creusait de toutes parts les campagnes, les jardins, les vignobles. Constantinople et ses environs devinrent un vaste cimetière. La peste ne cessa qu'au bout de trois ans. L'empereur lui-même était un fléau presque aussi funeste. Tandis que les oiseaux de proie dévoraient les cadavres, Copronyme se jetait sur les biens. Tant que dura cette cruelle maladie, l'histoire ne lui attribue d'autre soin que de piller les maisons désertes et de faire passer dans son trésor l'héritage des familles que

la contagion avait désolées. Il songea ensuite à repeupler Constantinople en y attirant, par de nouveaux priviléges, des habitants de toutes les provinces de l'empire. Le Péloponèse demeura presque désert, et cette contrée, si florissante autrefois, commença dès lors à devenir barbare [1].

A la vue de tant de révolutions en Europe, on supposerait volontiers qu'au bout de l'Orient il n'en va pas de même, et que la Chine, par exemple, pourrait servir de modèle et faire la leçon à la France. Comparons la France et la Chine dans une période de temps donnée, depuis l'an 420, entrée des Francs dans les Gaules, jusque l'an 1644, où Louis XIV monta sur le trône, en France, et l'empereur Canghi, en Chine. Dans cette période de douze cent vingt-quatre ans, la Chine, ce peuple si pacifique, si attaché aux lois et aux coutumes anciennes, si renommé pour la sagesse de son gouvernement, a eu quinze changements de dynastie, tous accompagnés d'effroyables guerres civiles, et presque tous de l'extermination totale et sanglante des dynasties détrônées. Les Francs ou Français, ce peuple si léger, si inconstant, si révolutionnaire, n'ont eu, dans cette même période, que deux changements de dynastie, qui encore se sont opérés naturellement, par le temps et les circonstances, et sans aucune effusion de sang. En douze siècles et un quart, la Chine a eu en ligne directe cent quatre empereurs; plus les empereurs usurpateurs et collatéraux; la France n'a eu en ligne directe que soixante et un rois, ce qui fait, pour le règne d'un roi de France, dix-neuf ans neuf mois, et pour le règne d'un empereur de Chine, onze ans neuf mois; différence de huit ans en plus pour chaque roi de France sur chaque empereur de la Chine. En outre, sur ses cent quatre empereurs, la Chine en a vu près de quarante assassinés ou empoisonnés, quelques-uns par leurs propres fils, quoique la principale vertu de la Chine soit la piété filiale.

Une cause de ces révolutions plus fréquentes et plus sanglantes à la Chine, c'est la polygamie ou la pluralité des femmes pour un seul mari. Parmi les femmes de l'empereur chinois, il y a une impératrice et puis une multitude de reines de premier, second et troisième rang, sans compter les autres. Chacune de ces femmes a des femmes et des eunuques pour son service. Il dépend toujours de l'empereur de les élever ou de les abaisser de rang. Il dépend encore de lui de désigner son successeur; et, quand il l'a désigné, il peut révoquer sa première sentence et en désigner un autre. Lorsqu'en 627, Taitsong, fondateur de la treizième dynastie, parvint à l'empire, il trouva dix

[1] Théoph., Niceph., Cedr., Zonar, *Hist. miscell.*

mille femmes dans le palais impérial. Il en congédia six mille, moins à cause de leur nombre que parce qu'elles avaient cabalé contre lui. Car, du reste, les choses continuèrent bientôt comme auparavant. Il était passé en usage que, chaque année, les rois ou gouverneurs de provinces envoyassent à l'empereur un certain nombre de filles distinguées par leur beauté. On conçoit sans peine à combien de cabales, d'intrigues, de révolutions même, devait donner lieu ce peuple de femmes et d'eunuques ; et, en y réfléchissant, l'on concevra de même combien de fleuves de sang et de révolutions l'Église catholique a taris dans leur source pour les peuples chrétiens, lorsqu'elle a maintenu l'unité et l'indissolubilité de l'union conjugale, rétablies par le Christ. Un exemple tiré de l'histoire de la Chine au septième siècle le fera sentir assez.

Le même Taitsong, un des plus grands empereurs des Chinois, fut réduit, avant d'être élevé sur le trône, à tuer deux de ses frères pour n'en être pas tué lui-même. Sur le trône, il faillit être assassiné par celui de ses fils qu'il avait déclaré son héritier. Plus tard, Taitsong ayant perdu l'impératrice, dont les agréables conversations le délassaient après les fatigues du gouvernement, on lui présenta une jeune fille de quatorze ans, remarquable par sa beauté et son esprit. Son nom était Wouché. Il la mit au nombre de ses femmes du second ordre. Taitsong étant mort treize ans après, son fils et son successeur Kaotsoung, contrairement à toutes les lois, épousa cette femme de son père. Celle des femmes du nouvel empereur qui avait le titre d'impératrice y donnait les mains. Stérile et jalouse d'une reine qui avait des enfants, elle voulait lui ôter la faveur du roi en la remplaçant par une autre qui serait sa créature. Ce calcul réussit. Wouché admise auprès du roi, fit réleguer la favorite dans un coin du palais et ne tarda pas à gouverner sous le nom de l'imbécile empereur qui prétendait conduire lui même ses États. Elle ne s'en tint pas là : elle convoita le titre et le rang d'impératrice, et voici l'effroyable ruse qu'elle employa pour l'ôter à celle qui le possédait, la même à qui elle devait son élévation. Elle était accouchée d'une fille ; l'impératrice vint la complimenter, et embrassa la nouvelle née avec tendresse ; mais à peine fut elle sortie, que Wouché étouffa l'enfant. Quelques moments après, l'empereur, étant venu à son tour, elle le reçut avec toute l'effusion de la joie maternelle, et feignit de vouloir lui présenter la fille qu'elle venait de lui donner. Elle la découvre, pousse un cri perçant, et, sans vouloir s'expliquer davantage, répète au milieu des sanglots : Cruelle jalousie, voilà l'effet de la rage que tu inspires ! L'empereur sachant, que l'impératrice seule était entrée dans la chambre, crut qu'elle avait commis le crime ; il résolut de la dégrader

Déjà Wouché exerçait une autorité presque sans bornes. Elle assistait au conseil d'État, d'abord derrière un rideau et sans rien dire, sinon de tousser pour faire entendre qu'elle était là; enfin elle tira le rideau, se montra à découvert et prit la parole en souveraine. L'empereur proposa la dégradation de l'impératrice, qui finit par être prononcée, malgré plusieurs oppositions. Wouché monta sur le trône avec le nom de Wouheou. L'impératrice et la reine précédemment disgraciées furent enfermées. Cependant l'empereur alla secrètement les voir et les consoler. Wouheou en eut connaissance. Comme l'empereur tombait du mal caduc, elle profita d'un de ces moments pour envoyer de ses eunuques avec ordre de couper les pieds et les mains aux deux prisonnières, et de les lui apporter. Elle les fit jeter dans du vin, pour en préparer, disait-elle, un ragoût à celui qui aurait pu se laisser séduire encore par leurs appas. Non contente de les avoir ainsi mutilées, elle renvoya leur couper la tête. Elle-même en donna la nouvelle à l'empereur, qui ne se permit pas même de la désapprouver. Bientôt elle lui fit dégrader et exiler celui de ses fils qu'il avait déclaré son successeur, et élire à sa place un fils à elle, qui entrait dans sa quatrième année. Plus tard, elle lui fit envoyer à son fils exilé l'ordre de s'étrangler de ses propres mains. Chacune de ces trames coûtait la vie à un grand nombre de personnages distingués dans l'empire.

Ainsi couverte de sang et de crimes, elle alla plus loin : elle se fit déclarer, par l'empereur, pontife suprême avec lui. En cette qualité, elle publia un nouveau rituel, et offrit publiquement le sacrifice solennel de la Chine, ayant pour ministres les femmes et les eunuques. Comme sa mère n'avait été que la troisième femme de son père, elle résolut de perdre les descendants des deux autres. Elle leur donna des fonctions qu'ils étaient hors d'état de remplir; puis elle les fit accuser et condamner, soit à la dégradation, soit à la mort. Après ces œuvres dignes de l'enfer, elle se fit décerner le titre d'impératrice du ciel. Son propre fils Lyhoung, qu'elle avait fait déclarer prince héritier, donnait les plus hautes espérances. Souvent il s'intéressait auprès d'elle pour les malheureux. Un jour, n'ayant pu rien obtenir de sa mère, il s'adressa à l'empereur, son père. La mère n'en fut pas contente, et le prince mourut peu de jours après, sans avoir été malade. L'empereur lui substitua Lyhien, le second des fils qu'il avait eus de Wouheou. Lyhien se montra digne de régner par son application à s'en rendre capable. Sa mère en prit de l'ombrage, et craignit que, s'il montait jamais sur le trône, il ne voulût régner seul. Elle chercha à se défaire de lui; elle l'impliqua dans de prétendues conspirations, et persuada à l'empereur

de le dégrader et de nommer à sa place Ly-tché, son troisième fils.

Le but où elle tendait était d'exterminer la dynastie régnante, y compris ses propres enfants, et de fonder une dynastie nouvelle par ses neveux. Dans cette vue, elle fit périr l'un après l'autre plusieurs princes de la famille impériale. Pour décréditer son fils Ly-tché, en lui donnant occasion de faire des fautes, elle le chargea du gouvernement pendant un voyage qu'elle fit faire à l'empereur, dont la santé et l'esprit déclinaient de jour en jour. Kaotsoung mourut en effet l'année 683, la trente-quatrième année de son règne. D'après ses dernières volontés, son fils Ly-tché lui succéda sous le nom de Tchoung-tsoung, mais avec la condition qu'il ne fît rien sans le consentement de sa mère. Deux mois s'étaient à peine écoulés, que le nouvel empereur manifesta l'intention de régner par lui-même. Aussitôt, et avant qu'il pût en être informé, sa mère, qui avait alors plus de soixante ans, indique une assemblée générale de tous les ordres de l'État, et fait mettre toutes les troupes sous les armes. Le lendemain, au milieu de l'assemblée des princes et des grands, elle dépose l'empereur comme indigne de régner, et nomme Lytan, son frère, pour remplir sa place. Ce qu'elle vient de dire, elle l'exécute aussitôt. L'empereur ayant disparu de la salle, elle appelle Lytan, son quatrième fils, le fait asseoir sur le trône, lui donne pour impératrice une de ses femmes, qu'elle désigne, et pour prince héritier l'aîné de ses fils; et tout cela pour régner elle seule, et transmettre ensuite l'empire à ceux de son propre nom.

Cependant Lyhien, son deuxième fils, qu'elle avait fait dégrader de la succession, vivait encore. Elle fit entendre à son geôlier qu'il avait assez vécu; il fut obligé de se donner lui-même la mort. Quant à ses deux derniers fils, elle donna à Lytan, qu'elle faisait appeler l'empereur Jouitsoung, un palais séparé de celui qu'elle habitait, lui ôta toute communication avec ceux du dehors, et le fit garder à vue. Elle fit tranférer Tchoung-tsoung, qui était le véritable empereur, d'une prison à une autre. Régnant alors seule, elle travailla plus que jamais à ne faire régner après elle que quelqu'un de sa race et de son nom. Quiconque, ministres ou généraux, n'entrait pas dans ses vues, était accusé de complot et mis à mort.

Ces cruautés provoquèrent enfin des insurrections, qui provoquèrent des cruautés nouvelles. Les princes du sang se liguèrent pour demander le rappel de Tchoung-tsoung; ils furent surpris et mis à mort, et leurs familles éteintes dans le sang. Après quoi, elle s'habilla en homme, et offrit le sacrifice solennel, comme pontife suprême. Sur des délations anonymes, elle fit un massacre dans les principales familles de l'empire.

Les bonzes de la secte de Fo ou Bouddha firent un livre où ils la proclamaient fille de Fo lui-même. Ils ajoutaient qu'elle était destinée par son père à être la fondatrice d'une nouvelle dynastie qui devait remplacer celle des Tang, et qu'ainsi elle était, sans contredit et sans concurrent, la seule légitime souveraine de l'empire. Wouheou, qui avait probablement fait composer ce livre, eut soin de le répandre dans toutes les provinces, comme un livre du ciel.

Cependant, pour détourner l'indignation publique, elle s'amusait de temps en temps à dire qu'elle allait céder l'empire à son fils. Jouitsoung, qui craignait un piége, déclarait au contraire qu'il ne voulait point de l'empire tant qu'elle vivrait. Enfin, à l'âge d'environ soixante-quinze ans, elle résolut de faire nommer empereur un de ses neveux. Mais, quand elle eut proposé l'affaire au conseil, elle éprouva plus d'opposition qu'elle ne s'y attendait. Tous les ministres lui représentèrent que l'entreprise, non-seulement injuste en soi, était très-dangereuse pour sa propre famille. Elle se désista, ou du moins parut se désister : cédant au vœu de la nation, elle rappela Tchoung-tsoung, le déclara prince héritier, mais sans lui donner aucune part au gouvernement, quoiqu'elle eût près de quatre-vingts ans. Elle prenait toutes les mesures imaginables pour assurer la puissance de sa famille. Ses deux principaux favoris donnaient même lieu de croire qu'elle ne renonçait pas à nommer empereur un de ses neveux. Enfin, les premiers de l'empire, d'accord entre eux, prirent avec eux Tchoung-tsoung, qui était l'empereur véritable, entrèrent dans le palais, tuèrent les deux favoris, et firent entendre à la vieille impératrice qu'il était temps de remettre l'empire à son fils. Voyant qu'il n'y avait plus à reculer, elle conduisit son fils à la salle du trône, lui remit les sceaux de l'empire, après s'être fait donner à elle-même le titre de déléguée du ciel. C'était l'an 705. Elle mourut la même année, âgée de près de quatre-vingt deux ans [1].

Tchoung-tsoung se montra peu digne du trône. Indolent et livré aux plaisirs, il laissait tout faire à l'impératrice Woué-Chi, aussi méchante que Wouheou. Elle s'abandonnait scandaleusement au prince Ousansée, celui-là même que Wouheou avait cherché à faire déclarer empereur, comme étant son neveu. La nouvelle impératrice se proposait d'accomplir l'entreprise de l'ancienne. Les grands de l'empire qui avaient replacé Tchoung-tsoung sur le trône furent accusés de conspiration et mis à mort. Le prince héritier fut tué en voulant déjouer ces manœuvres. L'empereur lui-même mourut empoisonné par

[1] *Hist. de la Chine*, t. 6. *Mémoires sur les Chinois*, t. 5, p. 255. *Hist. univ. des Anglais*, t. 54.

sa femme, qui, sur un ordre supposé, se fit proclamer régente de l'empire, avec un de ses jeunes fils pour empereur. La dynastie des Tang allait être exterminée, lorsqu'un fils de Jouitsoung, frère du dernier empereur, accompagné de soldats fidèles, pénétra dans le palais, fit couper la tête à l'impératrice, et proclama empereur son père Jouitsoung, qui l'avait déjà été précédemment. Deux ans après, Jouitsoung céda l'empire à ce même fils, qui s'appela Hiventsoung, fut un excellent empereur, mais faillit encore être assassiné par une de ses tantes [1].

Telle était, à la fin du septième et au commencement du huitième siècle, la dynastie impériale de Chine, ce pays si vanté, surtout par lui-même, pour son antique civilisation. Encore cette dynastie des Tang est-elle une des plus illustres. A aucune époque, chez les Barbares de l'Occident, trouvera-t-on rien de pareil? une pareille succession de cabales, de perfidies et de meurtres? La Frédégonde des Francs est-elle seulement comparable à la Frédégonde chinoise, qui débute par étrangler son enfant pour calomnier et perdre sa bienfaitrice? Combien les peuples et les rois chrétiens ne doivent-ils pas bénir le Christ de les avoir préservés, par son Église, de ce déluge effroyable de crimes et de révolutions!

Au milieu de ces révolutions et de ces guerres incessantes, qui ensanglantaient l'univers depuis l'extrémité de l'Espagne et de l'Afrique jusqu'à l'extrémité de la Chine, que devenait la religion du Christ? A la Chine même, où elle avait été introduite ou simplement renouvelée, l'an 635, la neuvième de l'empereur Taïtsoung, elle continuait à se perpétuer et même à fleurir. Nous en avons pour témoin le monument et l'inscription de Siganfou, alors ville capitale de l'empire.

Cette inscription porte que Kaotsoung, successeur de Taïtsoung, marcha exactement sur les traces de ses aïeux, et qu'il bâtit de nouvelles églises. Par ses soins, les temples consacrés à Dieu brillèrent merveilleusement et remplirent tout l'empire de la Chine. Sous son règne, la sagesse fut publiée partout, et de côté et d'autre. Et de plus, à l'exemple de son père, il éleva Olopen en dignité, et le fit souverain gardien du royaume de la grande loi, c'est-à-dire pontife de la religion chrétienne. D'autres souverains de la loi, c'est-à-dire d'autres pontifes, furent créés dans les formes. La prospérité de l'État fleurit merveilleusement. Les temples remplirent toutes les villes, et les familles furent comblées d'une félicité admirable ou chrétienne.

[1] *Hist. de la Chine*, t. 6.

Sous l'impératrice Wouheou, les sectateurs de Fo, unissant leurs forces, lâchèrent la bride à leur langue, c'est-à-dire qu'ils calomnièrent et persécutèrent la religion du Christ : ce qui n'était pas étonnant sous le règne d'une telle femme. Au commencement du règne de Hiventsoung, l'an 712, des lettrés du bas ordre diffamèrent extrêmement la religion chrétienne. Mais Lohan, chef des bonzes ou des prêtres, et Kiille, doué d'une grande vertu, et Kouéisiou de Linfam, bonzes extrêmement illustres, relevèrent la religion abattue et en réunirent les membres divisés.

L'empereur Hiventsoung s'ouvrit une voie à la sainteté, et cultiva sérieusement la véritable et droite sagesse. Il ordonna à Nimkouo et à quatre autres rois d'aller en personne visiter l'église des chrétiens et d'avoir soin que l'on y fît le service divin. Alors la religion, qui avait été opprimée quelque temps, commença de nouveau à se relever. La pierre de la doctrine, penchée pendant un temps, fut redressée et mise d'aplomb. Le même empereur Hiventsoung ordonna au généralissime des armées de placer dans les églises les portraits des cinq empereurs, ses prédécesseurs, et d'offrir en même temps un présent de cent pièces de soie. L'an 744, il y eut un bonze ou prêtre du royaume de Tathsin, autrement de l'empire romain, nommé Kiiho, qui vint à la Chine saluer l'empereur. L'empereur ordonna au bonze Lohan, au bonze Pulun et à cinq autres, d'offrir ensemble, avec Kiiho, les sacrifices chrétiens dans le palais de Himkim. Alors l'empereur fit suspendre une inscription, écrite de sa main, à la porte de l'église. Cette auguste tablette brilla d'un vif éclat. C'est pourquoi toute la terre eut un très-grand respect pour la religion. Toutes les affaires furent parfaitement bien administrées, et la félicité provenant de la religion fut profitable au genre humain.

L'empereur Soutsong, orné de toute sorte de vertu et de sagesse, bâtit à grands frais des églises chrétiennes dans la ville de Limou et dans quatre autres villes : il y fut entraîné par le bien primogène. La voie qui mène à la félicité fut amplement ouverte. Une grande prospérité survint, et l'empire fut de nouveau rétabli.

Soutsong, fils de Hiventsoung, fut salué empereur, du vivant de son père, l'an 756. Il se réfugia dans la ville de Limou pour échapper à un ancien favori de l'impératrice qui s'était révolté, et qui, après avoir gagné une bataille, avait forcé l'empereur à prendre la fuite. (Le soin du nouvel empereur à faire élever des temples chrétiens au milieu des malheurs qui l'accablaient, et dans une ville de la Tartarie chinoise, prouve les progrès que le christianisme avait faits dans les esprits.)

L'empereur Taïtsoung II, doué de toutes les vertus civiles et mili-

taires, agrandit considérablement l'empire rétabli. Il s'adonna uniquement au repos et à la tranquillité. Tous les ans, au jour de la Nativité de Jésus-Christ, il donnait à l'église des parfums célestes, pour faire souvenir qu'il avait bien géré les affaires et les avait conduites à la fin désirée. Il distribuait à la multitude chrétienne des viandes impériales, pour la rendre plus remarquable et plus célèbre.

Notre empereur Taïtsoung, affermissant la juste médiocrité, saint, divin et doué des vertus civiles et militaires, a répandu de toutes parts toutes les maximes d'un excellent gouvernement. Puis, après un pompeux éloge de cet empereur, éloge qu'il mérita effectivement les premières années de son règne, l'inscription ajoute : Tout cela est le mérite et l'effet des forces et de l'efficacité puissantes de notre religion chrétienne. Le bonze ou prêtre Ysou, grand bienfaiteur de la religion, et tout à la fois grand de la cour, lieutenant du vice-roi de Sofum et inspecteur du palais, à qui l'empereur a fait présent d'une robe de religieux, d'une couleur bleu clair, est un homme de mœurs douces et d'un esprit porté à faire toute sorte de biens. Aussitôt qu'il eut reçu dans son cœur la véritable doctrine, il la mit sans cesse en usage. Il est venu à la Chine, d'un pays lointain, il surpasse en industrie tous ceux qui ont fleuri sous les trois premières dynasties ; il a une très-parfaite intelligence des sciences et des arts. Au commencement, lorsqu'il travaillait à la cour, il rendit d'excellents services à l'État, et s'acquit une très-haute estime auprès de l'empereur.

Cette pierre, conclut l'inscription, a été établie et dressée la seconde année de l'empereur Taïtsoung, c'est l'an 781 de Jésus-Christ. En ce temps-là, le bonze Nimxou, seigneur de la loi, c'est-à-dire pontife de la religion, gouvernait la multitude des chrétiens dans la contrée orientale. Liou-Sieuyen, conseiller du palais et auparavant du conseil de guerre, a écrit cette inscription [1].

Cet inappréciable monument parle encore d'un personnage célèbre en Chine, nommé Kouotséy. Il fut l'homme le plus illustre de la dynastie des Tang, et dans la paix et dans la guerre. Plusieurs fois il remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers ou des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, et mourut l'an 781, l'année même où ce monument fut érigé. Son nom est resté populaire en Chine jusqu'à présent. Il est souvent le héros des pièces que l'on joue sur le théâtre. Tout porte à croire que ce grand homme était chrétien, car voici comme en parle le monument de Sigantou.

[1] *Annal. de la philosophie chrétienne*, t. 12, p. 149 et 188. Deguignes. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 30, in-4°, et t. 54, in-12.

Kouotséy, premier président de la cour ministérielle (c'était alors la première charge de la Chine) et roi de la ville de Fen-Yam, était au commencement généralissime des armées dans Sofam, c'est-à-dire dans la contrée et la région septentrionales. L'empereur Soutsong se l'associa pour compagnon d'une longue marche; mais, quoique, par une faveur singulière, il fût admis familièrement dans la chambre de l'empereur, il n'était pas plus différent que s'il n'eût été qu'un simple soldat. Il était les ongles et les dents de la république, les oreilles et les yeux des armées. Il distribuait sa solde et les présents que lui faisait l'empereur, et n'accumulait rien dans sa maison. Ou il conservait les vieilles églises dans leur ancien état, ou bien il augmentait leur bâtiment. Il élevait à une plus grande hauteur leur toit et leurs portiques, et les embellissait; de façon que ces édifices étaient semblables à des faisans qui déploient leurs ailes pour voler. Outre cela, il servait de toute manière la religion chrétienne. Il était assidu aux exercices de charité et prodigue dans la distribution des aumônes. Tous les ans il rassemblait les bonzes et les chrétiens des quatre églises; il leur servait avec ardeur des mets convenables, et continuait cette libéralité pendant cinquante jours de suite. Ceux qui avaient faim venaient, et il les nourrissait; ceux qui avaient froid venaient, et il les revêtait. Il soignait les malades et les ranimait; il enterrait les morts et les mettait en paix. On n'a pas ouï dire jusqu'à présent qu'une vertu si éclatante ait brillé dans les Thaso mêmes, ces hommes qui s'adonnent si religieusement à rendre de bons offices. Voilà comme l'inscription parle de Kouotséy. On conviendra sans peine que c'est là le portrait d'un vrai chrétien. Voici d'autres traits qu'y ajoutent les antiques annales de la Chine.

Kouo était le nom de sa famille, son nom propre était Tséy; il naquit dans la province de Chensi, dans une ville du troisième ordre. Il étudia assez pour parvenir à être bachelier d'armes; mais dès qu'il eut obtenu ce grade, il ne pensa plus qu'à se rendre habile dans l'art qui fait les guerriers, et il entra dans les emplois militaires, qu'il remplit tous avec distinction. Il commença par les plus bas et s'éleva peu à peu, par son mérite, jusqu'à être généralissime des armées, premier ministre, lieutenant-général de l'empire, et enfin prince de Soung-Yang. L'année 754 fut la première de son élévation. Jusqu'alors il n'avait été que simple officier subalterne, du nombre de ceux que nous appelons en France lieutenants et capitaines, et il ne s'était encore distingué que par sa probité, ses bonnes mœurs et son attention extrême à remplir, dans la dernière exactitude, tous les devoirs de son état. Cette exactitude lui avait attiré l'aversion d'un officier du même grade, qui se nommait Lykoangpi, homme brave de sa per-

sonne, très-instruit de l'art de la guerre, mais un peu trop livré à certains défauts assez ordinaires à ceux de cette profession. Il croyait voir un censeur continuel de sa conduite dans les vertus de Kouotséy; il le provoquait sans cesse par des railleries, des sarcasmes et même par des injures. Le sage Kouotséy n'y répondait que par un redoublement de politesse et par une patience inaltérable. Ils étaient alors l'un et l'autre dans un lieu qu'on appelait Chouosang, dans la province de Petchely.

Cependant un chef tartare, que l'empereur Hiventsoung avait reçu à son service et pris en affection, jusqu'à lui confier le gouvernement de trois provinces, avait levé l'étendard de la révolte et s'était déclaré lui-même empereur. Le nombre des rebelles augmentait chaque jour. Leurs troupes couvraient déjà la campagne, et le Petchely était menacé d'une invasion. Kouotséy, qui était attentif à tout, apprit qu'un de leurs partis devait venir faire le dégât dans les environs. Il obtint la permission de sortir à la tête des soldats qui étaient sous ses ordres, et qui n'allaient pas à deux cents hommes. Il surprit les rebelles pendant la nuit, en fit un carnage affreux, et ramena plus de cinq cents prisonniers. Cette action lui valut une récompense. L'empereur le nomma commandant en chef de toutes les troupes de Chouosang et des environs, avec une permission très-ample de lever de nouvelles troupes et de se faire suivre par tous ceux qui voudraient s'enrôler sous lui. A la nouvelle de cette promotion, tous les officiers se rendirent chez Kouotséy pour lui faire leurs compliments; Lykoangpi s'y rendit comme les autres. Mais il fut si honteux et si embarrassé de sa personne, qu'il ne lui vint autre chose en pensée que de balbutier quelques méchantes excuses sur la conduite qu'il avait tenue précédemment envers celui qui devenait son supérieur. Kouotséy, qui vit son embarras, ne le laissa pas achever; il courut à lui, l'embrassa, et lui dit ces paroles remarquables, que l'histoire a cru devoir conserver: Je ne vous veux aucun mal de toutes les insultes que vous pouvez m'avoir faites; vous m'avez haï sans sujet; j'espère que je serai assez heureux pour vous forcer à m'aimer. En me donnant toute autorité sur vous, l'empereur n'a fait que me fournir les occasions de vous rendre service. Je connais vos talents mieux que personne, je ne les mettrai en usage que pour le bien de l'État et votre avantage particulier; secondez-moi, faisons ensemble tous nos efforts pour exterminer les rebelles qui infestent l'empire. Je vous choisis pour mon second; courons où l'empereur m'ordonne d'aller! Tel se montra Kouotséy dès son début, tel il fut sa vie entière.

A peine arrivé au lieu de sa destination, il apprit qu'un général du rebelle s'avançait avec une armée de plus de soixante mille hom-

mes. Pour lui, il n'en avait pas plus de six mille. Toutefois, s'étant concerté avec Lykoangpi, ils allèrent en toute diligence à la rencontre de l'ennemi, le surprirent, lui tuèrent près de trente mille hommes et mirent le reste en fuite. Cette seule action raffermit la dynastie des Tang sur le trône, et empêcha la révolution totale qui était sur le point d'éclater. Soutsong prit les rênes du gouvernement, que son père abandonnait, et les affaires se rétablirent peu à peu. Kouotséy, que le nouvel empereur récompensa du titre de comte, fit rentrer trois provinces entières sous l'obéissance du légitime souverain, chassa les Tartares des frontières de la Chine et les contraignit de s'enfoncer bien avant dans leurs déserts. La mort des deux empereurs Hiventsoung et Soutsong, son fils, qui arriva dans le courant d'une même année, n'arrêta point le progrès des armes de Kouotséy, il continua à combattre et à exterminer les différents partis des rebelles. Taïtsoung, qui était monté sur le trône après la mort de Soutsong, son père, crut devoir lui donner toute sa confiance; il l'éleva à la dignité de généralissime des troupes de l'empire, lui donna le gouvernement de trois provinces, et le fit son premier ministre. Tous les ordres de l'état applaudirent à une élévation si bien méritée; on ne l'appelait que le fléau des ennemis, le pacificateur des peuples et l'ange tutélaire de l'empire. Il était l'idole des gens de guerre, et il pouvait disposer d'eux tous, comme un père de famille dispose de ses enfants.

Cependant les eunuques de la cour cabalaient à le rendre suspect. D'après leurs insinuations, l'empereur le rappela, sous prétexte du besoin qu'il avait de ses lumières. Kouotséy était occupé contre les Tartares, qui s'efforçaient de rentrer sur les terres de l'empire. Aussitôt il remit le commandement et partit sans faire la moindre représentation. Mais à peine arrivé à la cour, il eut ordre de repartir. Je comptais me servir de vous ici, lui dit l'empereur, mais vous m'êtes encore plus nécessaire à l'armée : on m'écrit que les soldats s'obstinent à ne vouloir pas combattre, si vous n'êtes à leur tête ; allez les commander; j'espère que je vous reverrai dans peu tout couvert d'une nouvelle gloire. Je vais partir, lui répondit Kouotséy, prêt à revenir sur mes pas au premier ordre que vous m'en donnerez ; car de quelque manière que je vous serve, tout m'est égal, pourvu que j'y trouve des occasions de vous donner des preuves de mon zèle. Ces dernières paroles, dont la sincérité était si bien prouvée par la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, lui acquirent sans retour l'affection de son maître.

Voici un trait qui fera peut-être encore mieux connaître ce grand homme. Le plus puissant des eunuques ayant fait de vains efforts

pour le perdre dans l'esprit de l'empereur, résolut enfin de se défaire de lui d'une manière quelconque. Il l'invita un jour à une fête dans une espèce de forteresse, pour le féliciter d'un voyage qu'il venait de faire. Kouotséy fut averti de toutes parts d'être sur ses gardes et de ne pas se fier à un perfide qui avait tenté si souvent de le perdre. Trois cents des plus braves voulurent l'accompagner : Kouotséy leur dit d'être tranquilles sur son sort; il renvoya même son cortége ordinaire, ne voulant être suivi que de trois ou quatre domestiques sans armes. L'eunuque, bien surpris de le voir arriver tout seul, lui en demanda la raison. Je vous la dirai tout franchement, répondit le général : on m'a averti que vous ne m'invitiez que pour me faire assassiner ; je ne saurais me persuader que vous ayez eu une pareille idée, et c'est pour détruire un soupçon qui vous est si injurieux que je viens ainsi seul me livrer entre vos mains. A ces paroles, l'eunuque ne put retenir ses larmes : Vous êtes, dit-il à Kouotséy, l'homme le plus sincère et le plus loyal qui soit dans l'empire ; vous êtes véritablement digne de toute la réputation dont vous jouissez. Si par la conduite que j'ai tenue à votre égard, j'ai donné lieu aux soupçons qu'on a conçus de moi, celle que je tiendrai dans la suite me fera regarder comme quelqu'un qui vous est entièrement dévoué. Je vous demande votre amitié, ne me la refusez pas; dès ce moment la mienne vous est toute acquise.

Enfin l'empereur Taïtsoung, se voyant sur le point de mourir, fit venir celui de ses fils qu'il avait désigné pour être son successeur, et, en présence de toute la cour, il lui déclara que son intention, en lui laissant l'empire, était qu'il le gouvernât suivant les conseils de Kouotséy, dont il avait éprouvé, dans toutes les occasions, la fidélité, la valeur et la sagesse ; il ajouta que, pour cette raison, outre tous les titres dont il était décoré, il lui donnait encore celui de lieutenant-général de tous ses États.

Nous finirons ce qui regarde Kouotséy par le court, mais magnifique éloge qu'en fait un historien chinois. Ce grand homme, dit-il, mourut à la quatre-vingt-cinquième année de son âge (l'an de Jésus-Christ 781). Il fut protégé du ciel à cause de ses vertus ; il fut aimé des hommes à cause de ses belles qualités ; il fut craint au dehors par les ennemis de l'État à cause de sa valeur; il fut respecté au dedans par tous les sujets de l'empire à cause de son intégrité incorruptible, de sa justice et de sa douceur ; il fut le soutien, le conseil et l'ami de ses souverains ; il fut comblé de richesses et d'honneurs pendant le cours de sa longue vie ; il fut universellement regretté à sa mort, et laissa après lui une postérité nombreuse, qui fut héritière de sa gloire et de ses mérites, comme elle hérita de ses riches-

ses et de son nom. Tout l'empire porta le deuil de sa mort, et ce deuil fut le même que celui que les enfants portent après la mort de ceux dont ils ont reçu la vie : il dura trois années entières. Voilà ce que l'historien chinois dit de ce grand homme, qui, avec tout cela, exerçait les œuvres de la miséricorde chrétienne, nourrissait les pauvres, soignait les malades et enterrait les morts.

Il semble que la félicité des peuples et le bonheur de la maison impériale des Tang furent attachés en quelque sorte à la vie de Kouotséy. Tant que vécut ce héros, le nouvel empereur Taïtsoung se montre digne des éloges que lui donne l'inscription de Siganfou; les Tartares furent toujours vaincus et repoussés, les rebelles rentrèrent les uns après les autres dans l'obéissance, et les eunuques n'osèrent s'écarter trop ouvertement des bornes du devoir. Mais à peine eut-il les yeux fermés, que ces trois sortes d'ennemis qu'avait l'empire reprirent de nouvelles forces et faillirent tout de nouveau à le renverser [1].

Ainsi donc, de l'Espagne et de l'Angleterre à la Chine, des premiers siècles au nôtre, la vie des peuples, comme celle des individus, subit des révolutions. Ces révolutions sont moins fréquentes et moins sanglantes en Occident qu'en Orient, chez les peuples chrétiens que chez les autres, chez les peuples sincèrement unis à l'Église romaine que chez les peuples enclins au schisme. Et dans une période de douze cent vingt-quatre ans, celui de tous les peuples du monde dont la vie offre le moins de révolutions et des révolutions moins sanglantes, c'est le plus remuant de tous les peuples, ce sont les Francs ou les Français : leur activité naturelle était doucement tempérée et dirigée par leur union franche et intime avec l'Église catholique et son chef.

Au milieu de ces révolutions politiques, la religion chrétienne, comme nous l'avons vu, se perpétuait et même florissait à la Chine. En deçà de la Chine jusqu'à l'extrémité de l'Afrique, sous la domination des Mahométans, elle gémissait dans une dure servitude. Cette servitude devenait souvent une persécution sanglante. Ainsi, l'an 741, le calife Hescham fit mourir, dans toutes les villes de son empire, tous les chrétiens pris à la guerre. Il y eut encore, à cette occasion, plusieurs autres martyrs. Toutefois, dans ce temps-là même, la Providence fit luire des jours moins tristes. Le même calife Hescham, ayant pris en affection un moine syrien nommé Étienne, homme rustique, mais pieux, proposa aux chrétiens d'Orient de l'élire, s'ils voulaient avoir un patriarche. Eux crurent que ce bon

[1] *Mémoires sur les Chinois*, t. 5, p. 405. *Histoire de la Chine*, t. 6.

mouvement venait de Dieu; car il y avait quarante ans que le siége d'Antioche était sans pontife, par l'opposition des Arabes. Les catholiques ordonnèrent donc Étienne; et depuis il n'y eut plus d'obstacle à l'élection des patriarches d'Antioche. Vers le même temps, Cosme, patriarche d'Alexandrie, quitta l'hérésie des monothélites, qui avait régné dans cette ville depuis le patriarche Cyrus, et revint avec son peuple à la créance orthodoxe. Il alla trouver le calife Hescham à Damas, et obtint les églises dont les jacobites ou eutychiens s'étaient emparés. Il rentra même dans l'église patriarcale, dont les catholiques étaient exclus depuis quatre-vingt-dix-sept ans. L'an 705, l'église de Jérusalem, après environ soixante ans de vacance, eut pour patriarche Jean, dont saint Jean Damascène, qui se dit son disciple, fait un grand éloge. Si c'est lui l'auteur d'un discours contre l'empereur Constantin Copronyme, sous le nom de Jean, patriarche de Jérusalem, il faut qu'il ait gouverné cette église jusqu'après l'année 754, où ce prince assembla son conciliabule contre les saintes images. Mais peut-être ce patriarche aura-t-il eu un successeur de même nom, que les historiens n'auront point connu [1].

Vers l'an 743, le calife Walid II, neveu et successeur de Hescham, fit couper la langue à Pierre, métropolitain de Damas, parce qu'il réfutait ouvertement l'impiété des Arabes et des manichéens. Il l'envoya en exil dans l'Arabie, où il mourut. Pierre de Majume s'attira aussi le martyre dans le même temps. Étant malade, il appela les magistrats des Arabes, qui étaient de ses amis, car il avait la recette des impôts, et leur dit : Je prie Dieu de vous récompenser de la visite que vous me faites ; mais je veux que vous soyez témoins de mon testament que voici. Quiconque ne croit pas au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à la Trinité consubstantielle, est aveugle de l'âme et digne du supplice éternel, comme Mahomet, votre faux prophète, précurseur de l'Antéchrist. Renoncez donc à ces fables, je vous en conjure aujourd'hui, et j'en prends à témoin le ciel et la terre. Il leur dit plusieurs autres choses sur ce sujet, et, bien qu'ils en fussent irrités, ils résolurent de prendre patience, le regardant comme un malade en délire. Mais quand il fut guéri, il commença à crier plus haut : Anathème à Mahomet et à son livre fabuleux, et à tous ceux qui y croient ! Alors on lui coupa la tête. Saint Jean Damascène fit son éloge. L'Église l'honore comme martyr le 21 février, et Pierre de Damas le 4 octobre [2].

Mais le secours le plus puissant que Dieu envoyât à ses serviteurs en Orient fut saint Jean Damascène, que nous avons déjà appris à

[1] Théoph., Elmacin., *Art de vérif.* — [2] Theoph. *Acta SS.*

connaître. Au milieu des hérésies qui désolaient cette partie du monde, le saint docteur combattait toutes les hérésies anciennes et nouvelles, y compris celle de Mahomet et celle des iconoclastes de Constantinople. Il les combattait, non simplement par des discours et des ouvrages détachés, mais par un vaste ensemble de doctrine, qui, sous le nom de *source de la science*, embrasse depuis les premiers éléments du langage et du raisonnement scientifique jusqu'aux plus hautes élévations de la foi chrétienne. Ce corps de doctrine que le saint docteur adresse à Cosme, évêque de Majume, son ancien précepteur, qui l'avait comme obligé de le faire, se compose de trois parties : la première, sous le nom de dialectique, expose les principes et les règles pour parler et pour raisonner juste en matière de science; la seconde est l'histoire et la réfutation sommaire de toutes les hérésies depuis l'origine du monde jusqu'à son temps; la troisième, intitulée *De la Foi orthodoxe*, expose et établit cette foi dans quatre livres.

La science, suivant saint Jean Damascène, est la connaissance vraie de ce qui est. Notre esprit, ne l'ayant pas en lui-même, non plus que l'œil la lumière, a besoin d'un maître. Ce maître est la vérité même, le Christ, qui est la sagesse et la vérité en personne, et en qui sont cachés tous les trésors de la science. On peut tout apprendre par l'application et le travail, mais avant tout et après tout, par la grâce de Dieu. Comme l'Apôtre nous avertit d'éprouver toutes choses et de retenir ce qui est bon, nous consulterons les écrits des sages de la gentilité; peut-être y trouverons-nous quelque chose d'utile à notre âme. Un artisan quelconque, pour faire son ouvrage, a besoin d'instruments; il convient d'ailleurs que la reine soit servie par quelques suivantes. Les sciences purement humaines sont les servantes de la vérité, des instruments et des armes pour la défendre.

La philosophie est la science naturelle de ce qui est, en tant que cela est; la science des choses divines et humaines; la méditation de la mort; l'imitation de Dieu; l'art des arts, la science des sciences; enfin l'amour de la sagesse. Or, la vraie sagesse, c'est Dieu; donc l'amour de Dieu est la vraie philosophie. La philosophie se divise en spéculative et en pratique; la spéculative se subdivise en théologie, physiologie et mathématique; la pratique, en morale, économie et politique. Le propre de la théologie est de considérer les êtres immatériels, Dieu, les anges et les âmes. La physiologie est la science des choses matérielles, telles que les animaux, les plantes, les pierres; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui histoire naturelle. La science mathématique considère les choses qui, quoique sans corps par elles-

mêmes, sont néanmoins considérées dans les corps ; tels, les nombres, les accords, les figures, les mouvements des astres. La théorie des nombres constitue l'arithmétique ; la théorie des sons, la musique; la théorie des figures, la géométrie ; la théorie des astres, l'astronomie. La pilosophie pratique traite des vertus, règle les mœurs et la conduite; si elle donne des règles à l'individu, elle s'appelle morale; à une maison tout entière, elle s'appelle économie ; à des villes et à des pays, elle s'appelle politique.

Comme la philosophie est la science de ce qui est, nous parlerons de l'être. Nous commencerons par la logique ou l'art de raisonner, qui est moins une partie de la philosophie que l'instrument dont elle se sert pour toutes les démonstrations. Nous traiterons d'abord des mots simples qui expriment des idées simples, et nous viendrons ensuite aux raisonnements. L'être est un nom commun à tout ce qui est ; et il se divise en substance et en accident. La substance est ce qui existe en soi-même, et non dans un autre, par exemple, un corps ; l'accident est ce qui ne peut exister en soi-même, mais que l'on considère dans un autre, par exemple, une couleur.

C'est avec cette justesse et cette clarté que saint Jean Damascène précise les mots et les idées qui constituent le langage et la raison scientifiques. Quand on fait attention que les discordances philosophiques parmi les païens, que les grandes hérésies parmi les chrétiens, venaient toutes d'une obscurité et d'une confusion plus ou moins volontaires touchant les mots et les idées d'être, de substance, de nature, de forme, d'hypostase, de personne, on voit que saint Jean Damascène ne pouvait mieux commencer que par les bien définir, et que quiconque cherche la vérité en conscience ou veut la défendre sincèrement doit faire de même.

Dans son *Traité des Hérésies*, où il en compte une centaine jusqu'à son temps, les quatre-vingts premières, dont vingt avant Jésus-Christ, sont résumées de l'ouvrage de saint Épiphane. Parmi les hérésies antérieures à l'ère chrétienne, l'un et l'autre mettent les principales sectes de la philosophie grecque. Parmi les vingt hérésies les plus récentes, celle que saint Jean de Damas expose et réfute le plus au long est le mahométisme. Jusqu'à présent, dit-il, la superstition des Ismaélites, avant-courrière de l'Antéchrist, continue de tromper les peuples. On en rapporte l'origine à Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar ; aussi les Ismaélites sont-ils communément appelés Agaréniens. Ils étaient idolâtres, adoraient l'étoile de Lucifer, et Vénus, qu'ils appellent Chabar ou grande, jusqu'aux temps d'Héraclius. Dès lors il s'éleva parmi eux un faux-prophète, nommé Mahomet, qui, étant tombé sur les livres de l'Ancien et du Nouveau

Testament, et ayant eu des entretiens avec un moine arien, composa une hérésie propre. S'étant concilié la faveur de sa nation par une apparence de piété, il répandit le bruit qu'il lui arrivait des écrits du ciel. Il fit un livre plein de choses ridicules, où il leur expose sa religion. Il pose un Dieu de l'univers, qui n'est point engendré et n'a point engendré. Il dit que le Christ est le Verbe de Dieu et son Esprit, mais créé et serviteur; qu'il est né, sans aucune coopération humaine, de Marie, sœur de Moïse et d'Aaron, par l'opération du Verbe de Dieu qui est entré en elle; que les Juifs ayant voulu, par un crime détestable, l'attacher à une croix, ils se saisirent de lui, mais ne crucifièrent que son ombre; en sorte que le Christ ne souffrit ni la croix ni la mort, Dieu, à qui il était très-cher, l'ayant enlevé dans le ciel. Saint Jean Damascène cite de l'Alcoran plusieurs autres contes plus ou moins ridicules, plus ou moins impies; entre autres la manière à la fois impie et infâme dont Mahomet s'y prit pour épouser la femme de son fils adoptif, et il donne quelques exemples pour réfuter les Mahométans.

Nous leur demandons : Quel témoin avez-vous que Mahomet ait reçu de Dieu son Alcoran? ou quel prophète a prédit qu'il s'élèverait un prophète pareil? — A cela, comme ils ne savent que répondre, nous ajoutons : Moïse a reçu la loi sur le mont Sinaï, lorsque Dieu, à la vue de tout le peuple, s'y manifesta au milieu des foudres et des éclairs. Tous les prophètes, à commencer par Moïse, ont annoncé que le Christ est Dieu, qu'il se ferait homme, qu'il mourrait sur la croix, qu'il ressusciterait, et qu'il serait le juge des vivants et des morts. Pourquoi votre prophète n'a-t-il pas pour lui un témoignage semblable? Ils répondent : Dieu fait tout comme il lui plaît. Sans doute, répliquons-nous. Mais enfin de quelle manière l'Alcoran est-il descendu à votre prophète? C'est pendant qu'il dormait, disent-ils. Voilà qui est curieux, reprenons-nous en riant : s'il a reçu ce livre en dormant, il ne l'a donc pas senti venir. C'est le cas de vous rappeler ce proverbe : Vous nous contez là des songes! vous nous faites là des contes à dormir debout. Comment! votre prophète lui-même vous défend de faire sans témoin quoi que ce soit, fût-ce de vendre ou d'acheter un âne, et votre Alcoran, vous le recevez sans témoin!

Les Sarrasins nous reprochent de donner un compagnon à Dieu, parce que nous disons que le Christ est son Fils et Dieu comme lui. Mais, leur répondons-nous, pourquoi vous en faites-nous un reproche, vous qui dites que le Christ est le Verbe et l'Esprit de Dieu? Car de deux choses l'une : ou bien le Christ est en Dieu, comme son Verbe, sa pensée, sa parole et comme son esprit, et alors il est Dieu;

ou bien il est hors de Dieu, et alors Dieu sera sans Verbe, sans pensée, sans parole et sans esprit. Ainsi, pour ne pas donner à Dieu un compagnon, vous le mutilez, et vous en faites une pierre, un morceau de bois, ou toute autre chose privée de sens [1].

Le Sarrasin nous demande : Avant que Moïse prêchât le judaïsme, le monde n'était-il pas livré au culte des idoles? Sans doute, répondons-nous. Ceux qui à la prédication de Moïse préférèrent le judaïsme à l'idolâtrie, ne firent-ils pas bien? — Sans doute. — De même, ceux qui à la prédication et à l'enseignement du Christ préférèrent le christianisme au judaïsme, n'eurent-ils pas raison? — Sans doute encore. — Donc ceux qui à la prédication et à l'enseignement de Mahomet ont préféré l'islamisme au christianisme ont également bien fait, et les autres ont fait mal? — Point du tout. — Et comment cela? — Le voici. Le Christ et Moïse ont été dignes de foi, non parce qu'ils prêchaient et enseignaient, en sorte que nous fussions obligés d'en croire Mahomet uniquement parce qu'il prêche et enseigne, mais Moïse a prouvé sa mission par des miracles, et le Christ, outre qu'il a été prédit par les prophètes, a fait des miracles non moins grands que ceux de Moïse. Vous en convenez. Or, le Christ a dit à ses disciples : La loi et les prophètes sont jusqu'à Jean : que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre! Où sera donc votre prophète à vous? La chose parle assez d'elle-même [2].

Les Sarrasins nous accusent encore d'idolâtrie parce que nous adorons ou révérons la croix, qu'ils ont en horreur. Mais, leur demandons-nous, comment se fait-il donc que vous usiez la pierre noire de votre caaba à force de la baiser et de l'embrasser? Les uns en donnent pour raison que c'est sur cette pierre qu'Abraham connut Agar; d'autres, que c'est à cette pierre qu'Abraham attacha son chameau lorsqu'il allait immoler Isaac. Fables ineptes! Mais enfin, si vous n'avez pas honte de baiser une pierre sur laquelle Abraham a connu sa servante, ou à laquelle il a attaché sa bête, comment nous faites-vous un crime de révérer la croix du Christ, par laquelle ont été détruits l'empire de Satan et les tromperies des démons [3]?

Lequel des deux, demande un Sarrasin, vous paraît le plus grand : de celui qui sanctifie ou de celui qui est sanctifié? Le saint répond : Je vois bien ce que vous voulez dire. — Eh bien! si vous le voyez, répondez-moi. — Si je réponds : C'est celui qui sanctifie, vous répliquerez aussitôt : Allez donc adorer Jean Baptiste, qui baptise et sanctifie votre Christ. — C'est cela même, dit le Sarrasin. — Mais,

[1] *Opera S. J. Damasc., edit. Lequien.*, t. I, p. 110-113. — [2] *Ibid.*, p. 470. — [3] *Ibid.*, p. 113.

reprend saint Damascène, quand vous entrez dans un bain avec un esclave, qui vous lave et vous nettoie, lequel des deux direz-vous est le plus grand ? est-ce ce misérable que vous avez acheté, ou Dieu vous, qui êtes son maître ? Or, Jean est le serviteur, et Jésus le Seigneur. Le Sarrasin, étonné, s'en alla sans rien dire[1].

Saint Jean Damascène finit son *Traité des Hérésies*, comme avait fait saint Épiphane, par une profession de foi ; mais il n'est pas si exact sur la procession du Saint-Esprit. Saint Épiphane, et dans son grand *Traité des Hérésies*, et dans son *Ancorat*, non seulement prouve la divinité et la consubstantialité de l'Esprit-Saint, mais il répète dans l'un et dans l'autre, au moins jusqu'à dix fois, qu'il est de la substance du Père et du Fils, qu'il est du Père et du Fils, qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède du Père et reçoit du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre[2].

Saint Jean Damascène paraît n'avoir pas connu ces deux ouvrages de saint Épiphane, ou seulement son *Histoire abrégée des Hérésies ;* car nulle part il ne s'exprime là-dessus avec la même précision. Dans sa profession de foi, il dit : Pensez que le Père est la source, le Fils le fleuve, le Saint-Esprit la mer ; car la source, le fleuve et la mer sont une même nature. Représentez-vous encore le Père comme la racine, le Fils comme le rameau, et le Saint-Esprit comme le fruit ; car dans ces trois il y a la même substance. Enfin, le Père est le soleil, le Fils le rayon, et le Saint-Esprit la chaleur[3]. Ces comparaisons de saint Damascène portent naturellement à conclure que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme la mer procède de la source et du fleuve, le fruit de la racine et du rameau, la chaleur du soleil et du rayon. Toutefois, il se borne à dire que le Saint-Esprit procède par le Fils, qu'il procède du Père et repose dans le Fils. Il ajoute même : Nous ne disons pas qu'il est du Fils, mais cependant qu'il est l'Esprit du Fils ; il est l'Esprit du Fils, non comme procédant de lui, mais comme procédant par lui du Père.

Sur quoi l'on peut remarquer que, si saint Damascène dit qu'il ne le dit pas, il ne dit pas non plus qu'on ne puisse le dire avec saint Épiphane. Si, avec saint Maxime, il ne dit pas expressément que le Saint-Esprit procède du Fils, c'est qu'il craignait, en le disant, de paraître supposer deux principes du Saint-Esprit, au lieu d'un, et de donner ainsi lieu aux chicanes des manichéens qu'il avait à combattre, ou à celles des ariens, qui disaient que le Saint-Esprit était

[1] *Opera S. J. Damasc., edit Lequien.*, t. 1, p. 469. — [2] Epiph., t. 1, p. 895-898. *Adv. hær.*, l. 3, c. 7-10, t. 2. *Ancorat.*, p. 13, 14, 16, 71, 75, 77, 78, etc. — [3] *S. Joan. Dam.*, t. 1, p. 117.

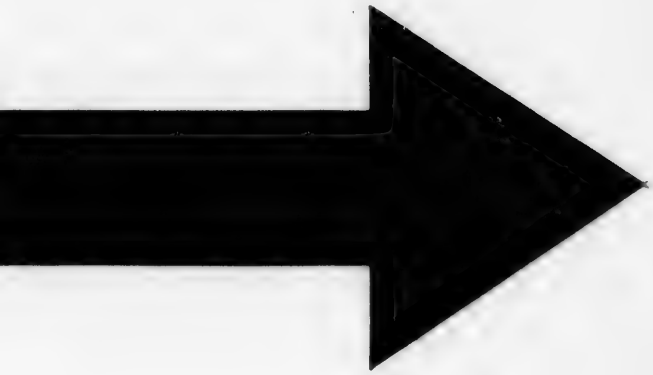

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

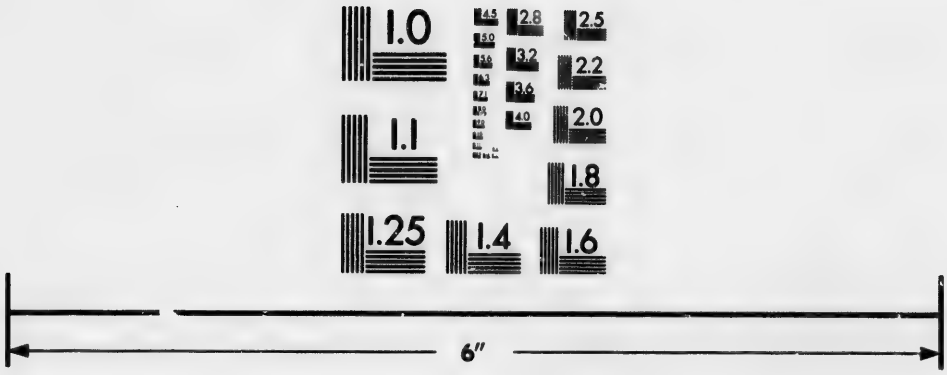

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

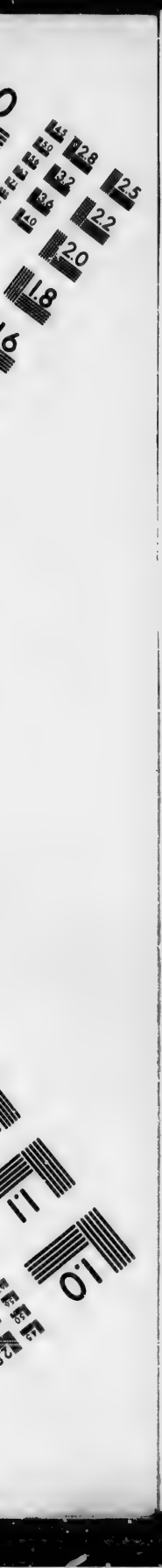
2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

l'ouvrage du Fils, comme le Fils l'était du Père. Ainsi, les Latins, qui disent volontiers, avec saint Maxime et saint Damascène, que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, mais qui disent plus fréquemment, avec saint Cyrille et saint Épiphane, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ont-ils soin de dire qu'il en procède comme d'un seul principe, attendu que s'il procède du Fils, le Fils tient cela même du Père, et que le Père et le Fils le produisent par une seule et même action. Déjà saint Maxime avait fait observer aux Grecs qu'il fallait ainsi interpréter les Pères latins [1].

Aux règles de la dialectique et à l'histoire des hérésies, saint Jean Damascène fait succéder son ouvrage de la foi orthodoxe, en cent chapitres, que l'on divise communément en quatre livres. Il y parle de Dieu, de ses œuvres, de sa providence, de l'Incarnation et de ses conséquences. Sur chaque vérité, il résume l'Écriture et la tradition. Parmi les Pères qu'il résume et transcrit sans les nommer en détail, il suit particulièrement saint Grégoire de Nazianze, dont il avait beaucoup lu les écrits ; il cite encore souvent saint Denys l'Aréopagite, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, Némésius, évêque d'Émèse en Syrie, Saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon, pape, Léonce de Byzance, saint Maxime, saint Athanase, saint Chrysostôme, saint Épiphane et plusieurs autres. Voici comme il débute.

Personne n'a jamais vu Dieu. Le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a raconté lui-même. Dieu est donc ineffable et incompréhensible. Car nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils ; ni le Fils, si ce n'est le Père. L'Esprit connaît pareillement ce qui est de Dieu, comme l'esprit de l'homme connaît ce qui est dans l'homme. Après cette première et bienheureuse nature, personne n'a jamais connu Dieu, si ce n'est à qui Dieu même s'est révélé. Je ne parle pas seulement des hommes, mais des vertus célestes, les chérubins et les séraphins. Cependant Dieu ne nous a pas laissé dans une complète ignorance ; car, dans tous, il a semé naturellement la connaissance qu'il est un Dieu. La création même, sa conservation et son gouvernement, proclament la majesté de la nature divine. De plus, par la loi et les prophètes, ensuite par son Fils unique, Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, il a augmenté cette connaissance au degré qu'il nous est possible d'atteindre. C'est pourquoi tout ce qui nous a été transmis, tant par la loi et les prophètes que par les apôtres et les évangélistes, nous le recevons, nous le reconnaissons, nous le vénérons, sans rien chercher au-delà. Car Dieu étant bon et nullement en-

[1] *S. J. Dam*, t. 1, p. 130, 141, 146, 430, 497 664. *Summa S. Th.*, p. 1, q. 36, a. 2, 3, 4.

vieux, il nous a révélé ce qu'il nous importait de connaître, et a tû ce qui surpassait nos forces [1].

Après avoir expliqué le mystère de la très-sainte Trinité, il ajoute, avec saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse : De cette manière, par l'unité de nature, nous détruisons l'absurde polythéisme des Gentils, et, en reconnaissant le Verbe et le Saint-Esprit, nous renversons le dogme des Juifs, et il en reste de part et d'autre ce qui est bon, savoir : du judaïsme, l'unité de nature; du gentilisme, la distinction des personnes [2].

Entre les œuvres de Dieu, il parle des anges, des créatures visibles, du ciel, de la lumière, des astres, de l'air, de l'eau, de la terre, du paradis terrestre; mais surtout de l'homme, dont il expose avec soin et en détail les passions et les facultés. Cela peut surprendre dans un *Traité de la Foi orthodoxe*; cependant, il n'est pas malaisé d'en sentir la raison. Des idées vagues, fausses, confuses, sur ces divers sujets, servaient de point d'appui aux manichéens, aux nestoriens, aux eutychiens, aux monothélites, pour accréditer leurs erreurs sur les vérités de la foi catholique, et particulièrement sur l'incarnation du Verbe. Il fallait donc, pour ruiner ces erreurs par la base, substituer des idées justes et précises aux idées fausses et confuses dont elles s'appuyaient.

En parlant de l'Eucharistie, il dit entre autres choses : Si la parole du Seigneur est vivante et efficace, et si le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu; s'il a dit : Que la lumière soit, et que la lumière fut; si le ciel et la terre, et tout ce que le monde renferme, en particulier l'homme, cette créature si admirable, a été fait par la parole du Seigneur; si le Verbe-Dieu lui-même, parce qu'il l'a voulu, s'est fait homme et s'est formé un corps par le sang très-pur de la sainte Vierge, ne peut-il pas faire le pain son corps et le vin son sang? Comment cela arrivera-t-il? disait la sainte Vierge. Et l'ange lui répond : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Et maintenant vous demandez : Comment le pain devient-il le corps de Jésus-Christ, et le vin et l'eau son sang? Je réponds aussi : Le Saint-Esprit survient et opère cette merveille au-dessus de la raison et de la pensée. C'est le corps vraiment uni à la divinité, le corps pris de la sainte Vierge; non que le corps qui est monté au ciel en descende, mais parce que le pain même et le vin sont changés au corps et au sang de Dieu. Si vous demandez la manière dont cela se fait, il vous suffit d'entendre que c'est par le Saint-Esprit, comme le Seigneur s'est fait de la sainte Vierge un corps

[1] *S. Joan. Dam.*, t. 1, p. 128, l. 1, c. 1. — [2] L. 1, c. 7, p. 131.

pour lui-même. Nous n'en savons pas davantage, sinon que la parole de Dieu est vraie, efficace et toute-puissante, et la manière incompréhensible. D'ailleurs, le pain et le vin que nous mangeons et que nous buvons naturellement, se changent en corps et en sang de qui mange et qui boit, et ne deviennent pas autre corps que le sien ; de même le pain et le vin avec l'eau, par l'invocation et la descente du Saint-Esprit, se changent surnaturellement au corps de Jésus-Christ et en son sang, et sont non pas deux corps, mais un seul et même. Enfin, le pain et le vin ne sont pas la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, à Dieu ne plaise ! mais le corps même déifié du Seigneur. Car le Seigneur lui-même a dit : Ceci est, non la figure de mon corps, mais mon corps ; non la figure de mon sang, mais mon sang[1].

Pour compléter cette encyclopédie de saint Jean Damascène, il faut y joindre son grand ouvrage des *Parallèles*. C'est une comparaison des sentences des Pères avec celles de l'Écriture, sur presque toutes les vérités morales. Elles sont rangées par matière et avec beaucoup de soin, suivant l'ordre de l'alphabet grec. Le saint docteur les avait d'abord distribuées en trois livres, dont le premier traitait de Dieu et des choses divines ; le second, de l'état et de la condition des choses humaines ; le troisième, des vertus et des vices ; mais il jugea depuis que son ouvrage serait plus commode aux lecteurs s'il en divisait les titres par ordre alphabétique. Ce qu'il y a d'avantageux dans ce recueil, c'est que saint Jean Damascène nous y a conservé bien des fragments d'anciens auteurs, dont nous n'avons plus de connaissance.

Le cardinal Maï a retrouvé de saint Jean Damascène plusieurs hymnes ou odes en l'honneur de saint Basile, de saint Chrysostôme, de saint Nicolas de Myre, de saint Georges et de saint Blaise. Ces hymnes sont en prose poétique. Il y en a huit en l'honneur de saint Basile, sept en l'honneur de saint Chrysostôme : on y voit célébrées les vertus et les actions que nous connaissons de l'un et de l'autre. Dans les neuf odes en l'honneur de saint Nicolas, mais dont les deux premières manquent, le poëte de Damas résume la tradition commune des Grecs et des Latins sur l'illustre pontife de Myre : « Ni le sable qui est sur le bord de la mer, lui dit-il, ni la multitude des flots, ni les perles de la rosée et les flocons de la neige, ni le chœur des astres, ni les gouttes de la pluie et les courants des fleuves, ni les bouillonnements des fontaines, n'égaleront, ô Père ! le nombre de vos miracles[2]. Tout l'univers a eu vous un prompt secours dans

[1] L. 4, c. 13, p. 268-271. — [2] 6e strophe de la 9e ode, Maï, *Spicilegium romanum*, t. 9, p. 126.

les afflictions, un encouragement dans les tristesses, une consolation dans les calamités, un défenseur dans les tentations, un remède salutaire dans les maladies [1]. Damascène célèbre particulièrement sa puissance à délivrer les prisonniers qui l'invoquent dans les fers; son apparition à l'empereur Constantin au milieu de la nuit pour sauver trois généraux de la mort injuste à laquelle on les avait condamnés; son zèle à confesser la foi dans la persécution, à combattre l'hérésie d'Arius pour en préserver son troupeau; sa charité incomparable, qui dérobe à la connaissance du malheureux la main qui le soulage, qui sauve ainsi du déshonneur un père et ses trois filles que l'excès de la misère allait livrer au crime. Dans les sept ou huit hymnes en l'honneur de saint Georges, Damascène chante les mêmes tourments et les mêmes miracles que nous avons déjà vu célébrer par son compatriote André, archevêque de Crète : la roue, les feux, les brodequins de fer, le breuvage empoisonné, la résurrection du mort, la conversion du magicien Athanase, les démons contraints à confesser leur impuissance et la divinité de Jésus-Christ.

Dans les neuf hymnes en l'honneur de saint Blaise, mais qui présentent quelques lacunes, il rappelle tous les faits principaux que nous lisons dans les quatre ou cinq vies du même saint. Nous pensons que cet accord ne laisse plus lieu à aucun doute. Saint Blaise, converti du culte des idoles à la foi chrétienne, exerçait d'abord la médecine à Sébaste en Arménie, au temps de l'empereur Dioclétien. Pieux, modeste, patient, chaste, bienfaisant, il était aimé de tout le monde. Aussi le clergé et le peuple fidèle de Sébaste le demandèrent-ils unanimement pour évêque. Cette dignité rendit ses vertus encore plus éclatantes. De médecin des corps devenu médecin des âmes, il guérissait les corps mêmes par la vertu de sa foi et de sa prière. Une mère de famille lui apporta un jeune enfant, son fils unique, qui était à l'extrémité, parce qu'une arête de poisson s'était mise en travers dans sa gorge. Le saint évêque imposa les mains à l'enfant, fit le signe de la croix sur sa gorge, et pria Notre-Seigneur de vouloir bien le guérir; il le supplia même de guérir de maux semblables tous ceux qui recourraient à sa miséricorde, par l'intercession de son humble serviteur. La prière terminée, il rendit l'enfant guéri à sa mère. Saint Jean Damascène non-seulement rappelle ce miracle, mais il ajoute qu'il y en avait une infinité d'autres; que Blaise guérissait les maux incurables des âmes et des corps; qu'il rétablissait par la prière ou l'attouchement ceux qui recouraient à lui; que son nom seul délivrait des maladies et mettait en fuite les démons [2].

[1] 2e strophe de la 3e ode, *Spicileg. rom.*, t. 9, p. 732. — [2] *Ibid.*, p. 735 et 736

Pendant la persécution de Dioclétien, le saint évêque de Sébaste se tenait caché de sa personne, mais il encourageait et visitait les confesseurs et les martyrs en donnant de l'argent à leurs gardes. Ainsi, ayant su avec quelle sagesse saint Eustrate avait répondu au président et confondu les idoles, il alla le trouver de nuit en prison, se jeta à ses pieds et lui dit : Vous êtes bienheureux, mon fils Eustrate, de ce que le Seigneur Dieu vous a donné une si grande force. Souvenez-vous aussi de moi, je vous prie. Saint Eustrate lui répondit : Ne parlez pas ainsi, père spirituel, mais attendez cela de nous comme une dette, à cause de votre dignité. Il lui remit ensuite son testament. L'évêque offrit le sacrifice, et donna l'eucharistie au martyr. Ils passèrent toute la nuit à s'entretenir ensemble [1].

Lors de la persécution de Licinius, saint Blaise se retira dans une caverne du mont Argée. Là il lui arriva ce qui arrivait dans le même temps à saint Paul et à saint Antoine dans les solitudes de la Thébaïde : les animaux sauvages venaient à lui comme des animaux domestiques à leur maître, se reposaient à l'entrée de sa caverne pendant qu'il y était en prière, et puis il les guérissait de leurs blessures. Cependant le gouverneur Agricolaüs, violent persécuteur des Chrétiens, envoya des soldats dans les montagnes d'Argée, afin d'y capturer des bêtes féroces et les amener à Sébaste pour les jeux publics, qui étaient proches. Les soldats furent très-étonnés d'abord de ne point rencontrer de bêtes dans ces montagnes et ensuite de les trouver toutes paisiblement rassemblées à l'entrée d'une caverne, où ils aperçurent l'évêque qui priait. Ils n'osèrent rien entreprendre d'eux-mêmes. Mais le gouverneur, informé, envoya des troupes plus nombreuses pour amener l'évêque, avec tous les Chrétiens qu'on pourrait découvrir dans ces montagnes.

Les soldats, étant donc entrés dans la caverne, dirent à l'évêque : Sortez, le gouverneur vous appelle. Le saint, les voyant, fut rempli de joie, et leur dit : Mes chers fils, allons ensemble. Le Seigneur s'est souvenu de moi aujourd'hui ; car il m'est apparu cette nuit trois fois, disant : Lève-toi, offre-moi des hosties, comme tu as coutume de faire. Maintenant donc, chers enfants, vous avez bien fait de venir. Mon Seigneur Jésus-Christ est avec nous.

On était assez loin de Sébaste. Le bruit de cet événement s'étant donc répandu, les populations accouraient de toutes parts le long du chemin pour voir le saint évêque, lui présenter leurs enfants et leurs malades ; les païens s'empressaient encore plus que les autres. Le saint accueillait tout le monde avec une bonté paternelle, in-

[1] *Acta SS.*, 3 *februar.* S. Blas., *Comment. præv.*, n. 9.

struisait les plus âgés, bénissait les enfants, imposait les mains aux malades et les renvoyait guéris, même les animaux. A la vue de tant de merveilles, beaucoup de païens se convertirent.

On approchait de Nicopolis. Il y avait là une vieille femme, pauvre et veuve, qui n'avait pour toute subsistance qu'un porc. Un loup, sortant des bois, vint le lui enlever. Elle alla s'en plaindre au saint évêque, qui arrivait dans ce moment même. Il lui dit en souriant : Femme, ne vous affligez pas, votre porc vous sera rendu ; car voici le loup qui vous le ramène. Et à l'instant, le loup, arrivant hors d'haleine, jette le porc aux pieds de la femme, et s'enfuit. Saint Damascène fait allusion à ce fait dans son ode sixième.

Arrivé à Sébaste, le bienheureux Blaise fut mis en prison. Le lendemain le gouverneur, l'ayant fait comparaître à son tribunal, lui dit d'un ton d'amitié : Soyez heureux, Blaise, l'ami des dieux. Le saint répondit : Soyez heureux vous-même, excellent gouverneur. Mais n'appelez pas dieux les démons qui sont condamnés au feu éternel avec ceux qui les adorent. Le gouverneur en colère le fit frapper à coups de bâton. Le saint endura ce supplice pendant plusieurs heures, et puis dit au gouverneur : Insensé, qui cherchez à perdre les âmes ! vous croyez par ces peines me détacher de l'amour de mon Dieu et Sauveur Jésus-Christ : vous n'y réussirez pas ; car j'ai, pour me fortifier et me sauver, ce même Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant. Le gouverneur, voyant que les tourments ne pouvaient l'abattre, le fit remener en prison. Mais la pauvre veuve, apprenant la patience du martyr, tua le porc que le loup lui avait rendu, en fit cuire la tête et les pieds, les mit dans un vase avec des fruits de la terre, et, éclairés de luminaires, les porta à la prison, dont elle gagna le geôlier par quelque petit présent ; puis elle offrit cette bénédiction au saint martyr. Il fut touché de sa dévotion, goûta de son offrande, lui prédit qu'il mourrait bientôt, l'engagea à faire mémoire de lui en allumant ainsi des cierges, à partager avec les pauvres le peu qu'elle pourrait, bien persuadée que Dieu bénirait sa charitable indigence, comme il bénit autrefois la veuve de Sarepta à la prière du prophète Élie.

Le gouverneur, ayant fait venir une seconde fois le bienheureux martyr Blaise, lui dit : Choisis de deux choses l'une : adore les dieux, et tu seras notre ami ; ou bien, si tu le refuses, tu seras condamné à des supplices divers et horribles et périras d'une mort funeste. Saint Blaise répondit : Je vous ai déjà dit, ô gouverneur, que ce ne sont pas des dieux que les simulacres que vous adorez, mais du bois, des pierres, de l'airain, de l'argent et de l'or, œuvre la main des hommes. Car ils ne sauraient être des dieux ceux que

les hommes fabriquent, et qui eux-mêmes n'ont pas fait le ciel et la terre et ce qu'ils renferment. Aussi périront-ils, ainsi que tous ceux qui mettent en eux leur confiance. Voilà pourquoi je ne les adore pas, ni ne crains les tourments par lesquels vous cherchez à m'épouvanter ; car c'est par eux que j'espère arriver à la vie éternelle.

Le gouverneur ordonna alors de le suspendre à un poteau, et, avec des peignes de fer qui servent à carder la laine, de lui déchirer le dos et tout le corps. Le sang ruisselait de toutes parts, les chairs tombaient en lambeaux ; les bourreaux eux-mêmes en étaient émus jusqu'aux larmes. Mais le bienheureux martyr semblait n'éprouver aucune souffrance. Enfin il dit au gouverneur : Voilà ce que je désirais depuis longtemps, d'être élevé vers le ciel et d'esprit et de corps. Voici qu'enfin la chair est d'accord avec l'esprit, et que l'esprit ne convoite plus contre la chair. Déjà, voisin du ciel, je méprise toutes les choses de la terre et tous vos tourments avec vous. Je ne puis redouter ces tourments, ni les trouver pénibles, parce que j'ai quelqu'un qui me fortifie, mon Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi je ne crains pas ces peines visibles, parce qu'elles ne sont pas éternelles, mais temporaires. Car, en considération des biens et des maux éternels, je regarde vos biens et vos maux absolument comme rien, attendant au ciel le prix ineffable de tous les biens, prix que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, et qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, mais que Dieu prépare à ceux qui l'aiment.

Le gouverneur, le voyant fortifié par un si horrible supplice au lieu d'en être abattu, le fit détacher du poteau et reconduire en prison. Comme il y allait, plein de joie et louant Dieu, sept femmes que ses miracles, sa doctrine et sa constance avaient converties au Christ, le suivaient. Ne craignant ni les tourments infligés au martyr, ni la cruauté du président, ni ses gardes, elles recueillaient de leurs mains, et dans des linges, les gouttes de sang qui coulaient à terre : elles s'en arrosaient elles-mêmes, dans le désir de participer à sa passion et à son triomphe. Les gardes les arrêtèrent et les conduisirent au gouverneur, attendu qu'elles se confessaient chrétiennes.

Le gouverneur leur dit : N'allez pas pour ce vain nom perdre vos biens et la vie ; mais croyez-m'en, et sacrifiez aux dieux à qui vos parents ont sacrifié et sacrifient encore. Elles répondirent : Si vous voulez que, quittant le culte du Christ, nous sacrifiions aux dieux, il faut d'abord nous purifier. Nous irons donc à l'étang voisin, pour laver nos visages et tout notre corps suivant la coutume. Commandez donc que l'on nous donne les dieux auxquels vous voulez que nous sacrifiions, afin que nous puissions leur sacrifier plus pures au-

près de l'étang. Le gouverneur, ravi de joie, les leur fit donner scellés dans un sac avec du plomb, ainsi que des gardes pour être témoins du sacrifice. Mais, arrivées à l'étang, les femmes jetèrent les idoles au plus profond des eaux. Le gouverneur, ne se possédant plus de colère, dit aux gardes : Pourquoi ne les avez-vous empêchées de jeter nos dieux au fond du lac ? Les gardes répondirent : Nous y avons été trompés comme vous. Les femmes disaient, au contraire : Nous ne vous avons pas trompés : nous parlions, non par tromperie, mais par dérision ; car nous ne pensions pas que vous seriez assez sots de croire que nous pourrions jamais abandonner le culte du Christ et sacrifier aux idoles. Si donc vous y avez été trompés, vous devez l'attribuer non point à nos artifices, mais à votre sottise.

Pour se venger, le gouverneur fit allumer une fournaise devant elles, et apporter les peignes de fer pour les déchirer, et des tuniques d'airain rougies au feu pour les en revêtir. Enfin, il fit étendre une toile de lin devant son tribunal, et dit aux femmes : Puisque je ne puis vous persuader par des paroles, je le ferai par les tourments. Pour montrer que vous revenez à votre première religion, marchez sur cette toile, sans vous détourner ni à droite ni à gauche ; sinon j'épuise tous ces tourments sur vous. Mais une de ces femmes, qui avait près d'elle deux petits garçons déjà préparés au martyre, courut prendre la toile de lin et la jeta dans la fournaise en disant : C'est ainsi que Dieu ôtera de ce monde et jettera au feu éternel tous ceux qui pensent ou qu'il ne faut pas adorer Jésus-Christ, ou qu'il faut adorer les dieux. Alors les deux enfants, comprenant que leur mère parviendrait au martyre, lui dirent tout d'une voix : Sainte mère, ne nous abandonnez point en ce monde, mais emmenez-nous avec vous dans le royaume des cieux ; afin que, comme vous nous avez nourris du pain terrestre, vous nous fortifiez aussi de ce pain céleste que vous nous avez promis tant de fois. Le gouverneur, ne se possédant plus, ordonna de suspendre les sept femmes à des poteaux et de les déchirer avec des peignes de fer. Mais de leurs blessures on vit couler du lait au lieu de sang, et leurs corps briller comme une flamme. L'ange du Seigneur descendit des cieux, et, guérissant leurs plaies, il leur dit : Vous avez bien commencé, persévérez jusqu'à la fin, afin de remporter la couronne. Le gouverneur, épouvanté de ces prodiges, ordonna de les détacher du poteau ; mais il n'en resta pas moins cruel, car il les fit jeter dans la fournaise ardente. Elles y descendirent sans éprouver aucune lésion, sans même que leurs vêtements fussent brûlés, et elles chantaient les louanges de Dieu en se promenant au milieu des flammes, lorsque le feu s'éteignit tout à coup. Elles sortirent de la fournaise plus pures que l'or et que l'argent le mieux affiné et plus

blanches que la neige. Les assistants étaient en admiration de tout ce qu'ils voyaient. Mais le gouverneur, pour dissimuler sa défaite, dit aux saintes femmes : C'est l'effet de vos magies, que vous avez apprises de votre Christ. Mais quittez ces vains prestiges, et adorez enfin nos dieux, de peur que, et c'est mon dernier mot, je ne vous condamne à la peine capitale. Les saintes femmes répondirent : Notre Christ n'enseigne point de magie, et ses serviteurs n'en connaissent point ; mais le Dieu tout-puissant opère par ses serviteurs ce qu'il lui plaît. Quant à vous, accomplissez enfin par les faits ce dont vous nous menacez par vos paroles ; vos retardements nous déplaisent : car déjà nous sommes appelées au royaume du ciel, déjà nous sommes invitées à la couronne du combat.

Le gouverneur, en colère, prononça enfin la sentence, et les bourreaux emmenèrent les sept femmes au lieu du supplice. Là, en ayant demandé sa permission, elles se mirent à genoux, et firent cette prière : Quel dieu est grand comme notre Dieu, qui nous a séparées des ténèbres, et appelées à trouver très-douce la misère que voici ? C'est pourquoi, Seigneur notre Dieu, grand et terrible, daignez nous adjoindre à Thècle, votre première martyre, en accueillant les prières de notre bienheureux père Blaise, qui nous a enseigné à parvenir à ce glorieux martyre et à la possession de la vie éternelle. Puis, se levant de terre, et élevant les mains et les yeux vers le ciel, elles dirent toutes ensemble : Gloire à vous, Seigneur notre Dieu, qui nous avez fait la grâce de nous présenter aujourd'hui dans votre sacrifice comme des brebis ; recevez donc nos âmes devant votre sacrifice saint et céleste.

La mère des deux petits garçons, qui étaient accourus se recommander à sa prière, ajouta : Daignez aussi, Seigneur, associer ces petits enfants à votre martyr le bienheureux Blaise, et les faire parvenir à votre miséricorde. Les enfants ayant répondu *amen*, leur mère fut décapitée avec ses six compagnes. Après cela, le saint martyr Blaise fut traduit au tribunal une troisième fois. Le gouverneur lui dit qu'il avait sans doute su profiter du temps pour devenir plus sage et sacrifier aux dieux. Le saint répondit : Je ne puis admirer assez les ténèbres de votre aveuglement. Vous ne voyez point ce qui est manifeste à tout le monde ; car si jamais vous aviez vu la lumière véritable, vous n'adoreriez pas les idoles, vous ne diriez jamais au bois, à la pierre, à l'airain, à l'argent, à l'or : Tu es mon dieu. Qui ne sait pas que les ouvrages des mains de l'homme ne sont pas des dieux ? Si vous en doutez, jetez vos dieux dans le feu, et vous verrez que je dis vrai. Pour toute réponse, vous me préparez des tourments. Par la vertu du Christ, je ne les crains pas : mon corps est en votre puis-

sance, mais non pas mon âme. Encore le Dieu que je sers peut-il, s'il veut, me délivrer même corporellement de vos mains. Mais, reprit le gouverneur, comment ton Christ te délivrera-t-il, si je te fais noyer au fond du lac ? Il est vrai, répondit le bienheureux Blaise, que vos dieux, comme vous dites, y ayant été noyés, n'ont pu s'en retirer ; mais mon Christ peut exercer sa puissance aussi sur cet élément. Il a marché sur les flots de la mer comme sur la terre ferme, et il a ordonné à Pierre, prince des apôtres, de venir à lui sur les eaux. Cela dit, le gouverneur ordonna de le précipiter au fond du lac. Le saint y alla aussitôt avec le gouverneur et la multitude, fit le signe de la croix sur les eaux, qui s'affermirent sous ses pieds ; il marcha dessus jusqu'au milieu du lac, s'y assit, et cria au gouverneur et à la multitude : Si vos dieux ont quelque pouvoir, ou si vous avez quelque confiance en eux, marchez en leur nom sur les eaux et montrez leur puissance. A cette provocation du saint martyr, soixante hommes, invoquant leurs dieux, entrèrent hardiment dans les eaux, mais s'y noyèrent. Cependant l'ange de Dieu, enveloppé d'une lumière resplendissante, descendit du ciel vers le martyr et lui dit : Sortez, glorieux athlète, et allez promptement à la couronne que Dieu vous a préparée. Tout le peuple voyait la lumière, mais ne pouvait distinguer l'ange, à cause de la grande lumière même. Le martyr se leva, et marcha sur les eaux comme sur la terre ferme.

Cependant le gouverneur, après avoir vu tant de miracles, ne se laissa porter ni à épargner le martyr ni à croire lui-même ; mais il prononça la sentence suivante : Blaise, qui a méprisé ma personne, résisté à l'ordre de l'empereur, déshonoré les dieux, et noyé soixante hommes, aura la tête tranchée, avec les deux enfants qu'il a séduits par ses arts magiques. Aussitôt le saint évêque, avec les deux enfants, marcha vers le lieu du supplice. Là il fit à Dieu une prière fervente, le remerciant de toutes ses grâces, et le suppliant d'accorder à tous ceux qui imploreraient sa miséricorde, par son intercession, les guérisons qu'il leur avait accordées jusque-là par son ministère. Une voix retentit du ciel, qui octroyait sa demande. Saint Blaise et les deux enfants furent décapités hors de la ville, le 3 février. Une pieuse femme, nommée Élisa, les enterra au même lieu, et il s'y fit beaucoup de miracles. La vieille femme, qui avait assisté le martyr en prison, ayant appris sa bienheureuse mort, exécuta ce qu'il lui avait recommandé : elle alluma des cierges en sa mémoire, et convoqua tous les pauvres du voisinage, pour leur distribuer du peu qu'elle avait ; elle engagea ses parents, amis et voisins, à faire de même, et tous remarquèrent que ces aumônes, bien loin de les appauvrir, attiraient une bénédiction particulière de Dieu sur leur petit avoir. Ce

devint bientôt une coutume générale dans tout le pays, d'allumer des cierges à la fête de saint Blaise et d'y distribuer des aumônes aux pauvres. Cette coutume durait encore partout lorsque furent rédigées les trois premières vies que nous avons du saint [1].

Telle est la vie de saint Blaise, d'après quatre ou cinq biographies grecques et anciennes. Nous ne comprenons plus comment Godescard a pu dire : « L'histoire de la vie de ce saint évêque nous est inconnue. » Nous avons eu tort de l'en croire sur parole, lors de nos premiers travaux. C'est le cardinal Maï qui nous a donné l'éveil par sa publication des hymnes de saint Jean Damascène. Dans ces hymnes sur saint Blaise, le docteur et poëte de Damas rappelle et chante absolument les mêmes faits et les mêmes miracles que nous lisons dans les quatre ou cinq vies en prose : l'emprisonnement de saint Blaise, son corps déchiré par les peignes de fer ; les femmes converties par sa doctrine et son exemple, déployant un courage au-dessus de leur sexe, noyant les idoles au fond de l'eau, endurant les peignes de fer et les flammes de la fournaise, puis le glaive du bourreau ; saint Blaise lui-même, marchant sur les eaux, assis au milieu du lac, visité par un ange, et accomplissant enfin son martyre par le glaive [2].

Quant aux hymnes de saint Jean Damascène sur saint Pierre, qu'il appelle le coryphée, il ne nous en reste que quatre avec une partie de la cinquième. On y lit ces paroles au prince des apôtres : « Ayant reçu du Christ, l'Église, que le Seigneur lui-même a formée et non pas l'homme, vous l'avez gouvernée comme un navire. Gardien de Rome, trésorier du royaume céleste, pierre de la foi, fondement inébranlable de la foi catholique, soyez célébré dans les saints cantiques. » Dans la première strophe de la seconde hymne, saint Damascène parle du voyage instantané de saint Pierre, de Rome à la montagne de Sion, pour assister aux funérailles de la sainte Vierge, qu'il appelle la nuée vivante de Dieu. Dans la première strophe de la cinquième, il parle du triomphe de l'apôtre sur Simon le Magicien.

Mais ce qu'il y a surtout de pieusement remarquable, c'est que la dernière strophe de chaque hymne est une louange et une invocation à la maternité divine de la sainte Vierge Marie. Il lui dit, par exemple, dans les deux dernières hymnes à saint Basile : « Celui qui n'a point de corps est sorti avec un corps de tes entrailles ; lui qui par la parole a formé la nature incorporelle, lui qui a donné l'essence à toute essence créée, raisonnable et irraisonnable, lui la Parole de Dieu le Père ; c'est pourquoi, Mère de la vie, faites mourir en moi les passions du corps, qui font mourir mon esprit. C'est vous, toute sainte

[1] *Acta sanctorum*, 3 *febr.* — [2] *Spicileg. rom.*, t. 9, p. 734-739.

Vierge, que je présente, avocate irr[illegible]table et bienveillante médiatrice, à celui qui est né de vous ; et je vous supplie d'effacer entièrement, par votre maternelle intercession, la multitude de mes fautes. » — Dans la première et la seconde à saint Pierre : « C'est par votre enfantement immaculé qu'a été rouvert l'antique paradis, fermé par notre première mère, et qu'a été rendue au genre humain l'ancienne patrie. — C'est vous, auguste souveraine, puissant refuge, patronne toujours prête à sauver, que j'implore et supplie ardemment : protégez mon âme, quand elle sortira de cette tente et qu'elle s'éloignera de la terre pour un autre monde. » — Dans la première, la seconde et la quatrième à saint Georges : « La langue traînante et à la voix grêle, la bouche au son désagréable, craignent de vous entonner des hymnes, ô Dame souveraine ! car vous êtes chantée par les langues des anges, langues de feu et de flamme, et par la bouche de ceux qui n'ont point de corps. — La tempête des péchés, les vagues de l'iniquité, les fréquents écueils de la malice, me poussent ensemble dans le gouffre béant du désespoir : donnez-moi la main, ô Vierge ! de peur que les flots ne m'ensevelissent tout vivant. — Le lion rugissant tourne autour, cherchant à me dévorer : ne m'abandonnez pas en proie à ses dents, ô vous Immaculée, qui avez enfanté celui qui de sa main divinement puissante a brisé les dents molaires des lions. »

Nous avons vu que Pierre, métropolitain de Damas, eut la langue coupée par ordre du calife Walid II, parce qu'il réfutait ouvertement l'impiété des Arabes et des manichéens. Ces derniers, sous le nom de pauliciens, pullulaient de nouveau en Syrie. Comme le fond de leur impiété s'accordait, avec celle de Mahomet, à faire Dieu auteur du péché, pour mettre l'homme vicieux plus à son aise, on n'a pas de peine à concevoir que les manichéens fussent bien vus des Mahométans. Vers la onzième année de son règne, l'empereur Constantin Copronyme transporta un grand nombre de ces hérétiques en Thrace, d'où ils infectèrent la Bulgarie sous le nom de Bogomiles, et plus tard l'Occident même sous le nom d'Albigeois et de Patarins. Pour les empêcher de séduire les fidèles de son temps, saint Jean Damascène écrivit un dialogue où il expose leurs impies extravagances et leurs dogmes profanes ; il les presse et les réfute par une foule d'arguments qui décèlent une merveilleuse pénétration ; il tire de leurs principes d'innombrables conséquences, qui font sentir à tout le monde que cette hérésie est non-seulement contraire à la foi, mais souverainement funeste aux bonnes mœurs et à la société, et qu'elle méritait ainsi toute la sévérité des lois. Il écrivit de même contre les nestoriens, contre les différentes sectes de l'eutychianisme et contre les monothélites. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, rappelant

jusqu'à deux fois les auteurs et les fauteurs du monothélisme condamnés au sixième concile général, saint Jean Damascène omet toujours le nom du pape Honorius. On observe de plus que saint Germain, patriarche de Constantinople, fait de même dans un concile de cent évêques tenu vers l'an 715. Comme saint Jean Damascène suit et affectionne beaucoup saint Maxime, le même qui a fait plus d'une fois l'apologie d'Honorius, on a tout lieu de conclure qu'il regardait ce Pape comme digne d'excuse, si ce n'est tout à fait innocent [1].

Dans ces ouvrages divers de saint Jean Damascène, on voit, unie à la plus grande modestie, une immense érudition, une pénétration étonnante, une justesse d'idées, une clarté d'expressions d'autant plus admirable, qu'il s'agit bien souvent des questions les plus abstruses de la métaphysique. On y découvre à chaque pas combien le saint a eu raison de commencer le tout par bien éclaircir les éléments et les règles de la philosophie naturelle. De là vient, dans l'ensemble de ses œuvres, ce parfait accord entre les sciences humaines et la foi divine, entre la philosophie naturelle et la théologie chrétienne. Au dix-neuvième siècle et en Occident, le même travail serait à faire pour les langues et les sciences modernes.

Saint Jean Damascène défendait la foi catholique, non-seulement contre les anciennes hérésies qui se perpétuaient sous la domination des Mahométans, mais encore contre la nouvelle hérésie des iconoclastes, que Léon l'Isaurien avait inventée à Constantinople, et que son fils Constantin Copronyme y soutenait. De dépit, Copronyme anathématisa publiquement le saint docteur, et renouvela cet anathème tous les ans. Toutefois, la guerre qu'il eut à soutenir pendant deux ans contre son beau-frère Artabaze, qui s'était proclamé empereur, suspendit pour cet intervalle la guerre qu'il faisait aux saintes images. Rétabli sur le trône, il fit chercher les légats du saint pape Zacharie, qui étaient demeurés à Constantinople pendant le règne d'Artabaze, et les renvoya honorablement à Rome, accordant au Pape deux terres du domaine de l'empire qu'il lui avait demandées, et dont l'empereur fit don à l'Église romaine [2]. Ce saint pontife mourut le 15 mars 752, après avoir occupé le Siége apostolique dix ans trois mois et treize jours. Parmi ces actes, il y en a qui sont datés du règne de Constantin, d'autres du règne d'Artabaze; il y en a même un qui est daté du règne de l'empereur Artabaze et du roi Liutprand [3]. Comme jamais le Pape ne reconnut pour son souverain le roi des Lombards, on voit que de dater par le règne d'un prince ne prouve pas toujours qu'on se regardât comme son sujet.

[1] T. [illegible], p. 391, 528, 670. — [2] Anast. *In Zach.* — [3] Labbe, t. 6, col. 1846.

Après la mort du pape Zacharie, tout le peuple élut pour lui succéder un prêtre nommé Étienne, et le mit en possession du palais patriarcal de Latran; mais le troisième jour, à son réveil, s'étant assis pour régler ses affaires domestiques, il perdit tout d'un coup la parole et la connaissance, et mourut le lendemain. Comme il n'avait point été sacré, on ne le compte généralement point entre les Papes.

Ensuite tout le peuple s'assembla dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, où, après avoir imploré la miséricorde de Dieu et le secours de la sainte Vierge, ils élurent tout d'une voix un diacre également nommé Étienne, second du nom. Il était Romain de naissance et avait perdu son père en bas âge; mais il fut élevé dans le palais de Latran auprès des Papes, qui le firent passer par tous les ordres ecclésiastiques jusqu'au diaconat. Après son élection, on le porta, selon la coutume, à l'église de Latran, on le mit en possession du palais patriarcal, et il fut consacré le 26 mars de la même année 752. Il aimait l'Église, conservait les traditions avec une grande fermeté, prêchait avec force la parole de Dieu, et était toujours prêt à secourir les pauvres, les veuves et les orphelins. Dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre anciens hôpitaux, abandonnés depuis longtemps, et en fonda un cinquième pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome, près de l'église de Saint-Pierre, y donna de grands biens, et les unit à perpétuité aux deux diaconies de la sainte Vierge et de saint Silvestre, qui étaient au voisinage.

Cependant il se préparait en Italie une révolution, des plus petites en apparence, mais en réalité des plus graves pour toute l'Église, et, par là même, pour l'humanité entière. Depuis plus d'un siècle, et par la seule force des choses, le Pape était devenu de fait le souverain de Rome. Il veillait à la sûreté de la ville, en relevait les fortifications, levait et payait des troupes, nommait les commandants, envoyait et recevait des ambassades, faisait des alliances et des traités avec les puissances étrangères. Comme chef de l'Église catholique, il est consulté de toutes parts, non plus simplement par des particuliers, mais par les peuples et rois : ses réponses dirigent la conscience et les actes, non plus de quelques particuliers, mais de nations entières; nous l'avons vu en Angleterre et en Germanie, où ce sont les Papes qui, avec le christianisme, implantent les sciences, les lettres et les arts; nous l'avons vu chez les Francs, où la réponse d'un Pape détermine la translation définitive de la souveraineté d'une dynastie à une autre. Cet état de choses, qui n'existait point dans les siècles antérieurs, ces relations nouvelles avec la multitude croissante des rois et des peuples chrétiens, demandaient naturellement que, père, pasteur, oracle, juge et vengeur de tous, le Pape ne fût le sujet

d'aucun. Et cependant le Pape allait devenir le serviteur du roi des Lombards.

Le roi Astolfe, qui avait succédé à Rachis, son frère, rompit la paix que le pape Zacharie avait négociée pour vingt ans, s'empara de l'Istrie, de Ravenne et de la Pentapole. On voit, par un de ses diplômes, daté de Ravenne, qu'il était maître de cette ville dès le 4 juillet 751. L'exarque Eutychius s'enfuit à Naples et ensuite en Grèce, et ce fut la fin de l'exarchat, qui existait depuis environ cent quatre-vingts ans. L'année suivante 752, à la mort du pape Zacharie, Astolfe se préparait à envahir le duché même de Rome. Le nouveau pontife, Étienne II, lui envoya, dès le troisième mois de son pontificat, le diacre Paul, son frère, avec le primicier Ambroise, chargés de grands présents, pour traiter de la paix. Ils la firent promettre au roi lombard pour quarante ans; mais, au mépris de ses serments, il la rompit au bout de quatre mois et fit de grandes menaces contre le Pape et le peuple romain, voulant se rendre maître de toute la province et imposer à la ville un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le saint Pontife lui envoya les abbés de saint Vincent, près du Vulturne, et de saint Benoît du mont Cassin, pour lui demander instamment la conservation de la paix. Astolfe, sans même les écouter, les renvoya avec mépris à leurs monastères, après leur avoir fait promettre de ne pas retourner au Pape. Ce bon père, l'ayant appris, eut recours à Dieu, suivant sa coutume [1].

Avec une ambition peu scrupuleuse, un caractère qui sentait encore un peu le Barbare, Astolfe ne laissait pas d'avoir de la piété. Quand il ravageait les frontières de Rome, il enlevait les corps des saints et leur bâtissait des oratoires à Pavie. Il y fonda même un monastère de vierges, où ses filles embrassèrent la vie religieuse. Sa femme, Giseltrude, avait un frère nommé Anselme, qui, après avoir été duc de Frioul, quitta le monde, et, l'an 750, fonda le monastère de Fanan, à sept lieues de Modène, par la libéralité du roi, son beau-frère. Après qu'Anselme y eut demeuré quelque temps, le roi lui donna encore la terre de Nonantule, à deux lieues de Modène. Anselme et ses moines la défrichèrent par le travail de leurs mains et y fondèrent une église et un monastère, l'an 752. L'année suivante, l'église fut consacrée en l'honneur de tous les apôtres, par un ordre du pape Étienne II et par les mains de Sergius, archevêque de Ravenne. Astolfe confirma cette fondation par une charte où il oblige seulement les moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, et autant au carême de Saint-Martin, c'est-à-dire à l'Avent.

[1] Anast. In Steph.

Astolfe alla même à Rome avec Anselme, et offrit cette lettre sur le corps de saint Pierre pour marque de soumission au Saint-Siége. Le Pape revêtit Anselme de l'habit monastique, lui donna le bâton pastoral, le consacrant abbé, et le recommanda à l'archevêque Sergius, qui était présent avec plusieurs autres évêques ; car cette cérémonie se fit en plein concile. Le Pape permit aussi à Anselme d'emporter le corps de saint Silvestre. Ainsi on peut croire que la guerre que le roi des Lombards faisait à Rome avait des intervalles pendant l'hiver. Peut-être aussi ce prince, qui n'était guère scrupuleux sur l'observation des traités et des serments, en avait-il quelquefois des remords et se montrait-il alors plus traitable. Saint Anselme fonda plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissait deux cents pauvres le premier jour de chaque mois, et on disait tous les ans trois cents messes pour les vivants et pour les morts. Il gouverna cinquante ans le monastère de Nonantule, et eut sous sa conduite jusqu'à onze cent quarante-quatre moines, sans les enfants et les novices [1].

Le pape Étienne continuait de faire des prières pour le rétablissement et le maintien de la paix, lorsque Jean, silonciaire de l'empereur Constantin Copronyme, vint à Rome, apportant des lettres pour le Pape et pour le roi des Lombards, qu'il exhortait à rendre les places qu'il avait prises sur l'empire. Étienne l'envoya de suite à Ravenne, avec le diacre Paul, son frère, trouver le roi. Sans faire de réponse précise, Astolfe se contenta d'envoyer un ambassadeur à Constantinople avec Jean. Le Pape y envoya aussi des députés chargés de lettres, où il priait l'empereur, comme il avait déjà fait plusieurs fois, de venir avec une armée délivrer Rome et l'Italie. Cette députation fut encore sans effet, et l'empereur Copronyme n'envoya aucun secours. Il était occupé à faire la guerre aux Arabes, mais bien plus encore aux images des saints.

Profitant de ces circonstances, Astolfe se montrait plus intraitable que jamais. Il menaçait les Romains de les passer tous au fil de l'épée s'ils ne se soumettaient à sa puissance. Le Pape, de son côté, assemblait souvent le clergé dans le palais patriarcal, l'engageait à étudier assidûment les saintes Écritures, afin de pouvoir répondre à propos aux adversaires de l'Église. Il ne cessait d'exhorter tout le peuple à se garder de tout mal et à vivre dans la piété. Enfin, ayant assemblé tous les habitants de Rome, il leur dit avec une tendresse paternelle : Je vous en conjure, mes bien-aimés enfants, implorons la clémence de Dieu pour la multitude de nos péchés, et il sera lui-

[1] *Act. Bened.*, sect. 4, pars 1.

même notre secours, et sa miséricordieuse providence nous délivrera de la main de ceux qui nous persécutent. A ces paroles, tout le peuple fondit en larmes et pria le Seigneur d'une voix unanime. Un jour il fit une procession, où l'on portait plusieurs reliques, entre autres une image de Jésus-Christ que l'on croyait n'avoir point été faite de main d'homme. Le Pape la portait sur ses épaules, marchant nu-pieds, comme tout le peuple, qui avait la cendre sur la tête et poussait de lamentables gémissements. A la croix que l'on portait en procession on avait attaché le traité de paix que le roi des Lombards avait rompu. Le saint Pontife établit de semblables processions tous les samedis.

On voit ici, non pour la première fois ni pour la dernière, la vérité de ce que dit un écrivain protestant : « Sans les Papes, Rome n'existerait plus. » A quoi l'on peut ajouter : Si sans les Papes Rome n'existerait plus, sans les Papes n'existerait pas non plus la civilisation de l'Europe, qui est venue de Rome par les Papes ; car « ce sont leurs mains paternelles, comme le dit encore le même écrivain, qui élevèrent la hiérarchie, et, à côté d'elle, la liberté de tous les États [1]. » Étienne II, pour sauver Rome du pillage et de la domination des Lombards, employa auprès d'Astolfe les supplications et les présents ; il lui fit, par plusieurs fois, des présents immenses. Le Lombard recevait les présents et n'en devenait pas plus traitable. D'un autre côté, il n'y avait aucun secours à espérer de Constantinople, où l'empereur ne pensait plus qu'à faire la guerre aux saintes images. Dans cette extrémité, Étienne résolut de s'adresser au chef des Francs, à l'exemple de ses prédécesseurs Grégoire II, Grégoire III et Zacharie. Il écrivit donc à leur roi Pepin une lettre pleine d'affliction, qu'il envoya secrètement par un pèlerin. Puis, par une autre lettre, il lui manda : Envoyez vous-même des ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.

Cette démarche si naturelle, amenée par la force des choses, et conseillée autrefois par l'empereur Maurice, est un des événements les plus décisifs de l'histoire humaine. Elle transportera définitivement la prééminence politique de l'Orient à l'Occident, placera la France à la tête des nations, et commencera une nouvelle ère pour l'humanité.

Le roi Pepin envoya sa réponse, par laquelle il accordait au Pape tout ce qu'il demandait. Le porteur fut Droctegang, premier abbé de Gorze, que le Pape renvoya au roi, avec une lettre qui ne contient que des actions de grâces, se rapportant du surplus à Drocte-

[1] Jean de Muller, *Voyages des Papes.*

gang, auquel il s'était expliqué de vive voix. Le Pape écrivit en même temps à tous les ducs des Francs, les exhortant à venir au secours de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur, et leur promettant, de sa part, la rémission de leurs péchés, le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre [1].

Cependant le silentiaire Jean revint de Constantinople avec les légats que le Pape y avait envoyés, rapportant les propositions du roi des Lombards, et une lettre de l'empereur, par laquelle il ordonnait au Pape d'aller trouver ce roi pour retirer de ses mains Ravenne et les autres villes qui en dépendaient. C'est tout le secours que l'empereur envoyait en Italie. Le Pape envoya demander au roi Astolfe un sauf-conduit pour lui et pour sa suite. Au retour de son député, arrivèrent ceux du roi Pepin, Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Auctaire, qui avait ordre de conduire le Pape au roi, leur maître, comme il l'avait demandé.

Chrodegang était de la première noblesse des Francs, et né dans cette partie de la Belgique qu'on nommait l'Hasbaie. Il fut élevé à la cour de Charles-Martel, et y exerça la charge de référendaire ou garde des sceaux. Il était bien fait, éloquent, même en latin, outre sa langue maternelle, qui était la teutonique. Sa charité était grande pour nourrir et protéger les pauvres. Il fut élu évêque de Metz, l'an 742, et gouverna cette église vingt-trois ans cinq mois. Il fonda plusieurs monastères auxquels il donna de grands biens, entre autres le monastère de Gorze, vers l'an 748, qui fut depuis une école célèbre. Chrodegang étant donc arrivé à Rome avec Auctaire, ils trouvèrent le Pape prêt à partir pour aller trouver le roi des Lombards.

En effet, il sortit de Rome le quatorzième jour d'octobre 753, suivi d'une foule d'habitants de Rome et des autres villes, qui pleuraient et s'efforçaient de le retenir, voyant le péril où il s'exposait. Mais lui, se dévouant pour le salut de tous, mettait sa confiance en la puissance de Dieu et en la protection de la sainte Vierge et de saint Pierre, auxquels il recommandait instamment tout son peuple. Quand il fut près de Pavie, le roi Astolfe lui envoya signifier qu'il ne fût point assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'exarcat ou les autres places de l'empire que lui ou les rois ses prédécesseurs avaient prises. Le Pape fit réponse qu'aucune crainte ne l'empêcherait de les demander. Étant arrivé, il donna au roi de grands présents, et le supplia même avec larmes de restituer à chacun ce qui lui appartenait. Astolfe accepta les présents, mais ne res-

[1] Labbe, t. 6, p. 1630 et 31.

titua rien. L'ambassadeur de Constantinople n'obtint pas davantage.

Mais ceux du roi Pepin pressèrent fortement le roi Astolfe de laisser passer le Pape pour aller en France. Astolfe, surpris de cette proposition, fit venir le saint Pontife, et lui demanda s'il était résolu à ce voyage. Il répondit sans détour que c'était là son dessein. Astolfe, extrêmement irrité, lui envoya secrètement de ses gens pour l'en détourner. Enfin, il fut obligé d'y consentir, et le Pape partit de Pavie, le 15 novembre de la même année 753, accompagné de Georges, évêque d'Ostie; Vilcaire, évêque de Nomente, quatre prêtres, trois diacres et quelques autres clercs de l'Église romaine. Après qu'il fut parti, le roi des Lombards s'efforça encore de rompre son voyage. Le Pape, qui ne l'ignorait pas, se pressa d'autant plus d'arriver à la partie des Alpes qui appartenait à la France, et, quand il y fut, il rendit grâces à Dieu de l'avoir mis en sûreté.

Continuant sa marche, il arriva au monastère de Saint-Maurice en Valais, où on était convenu que le roi Pepin se trouverait; mais il avait été obligé de marcher contre les Saxons. Après que le Pape y eut attendu quelque temps, arrivèrent l'abbé Fulrad, archichapelain du palais, et le duc Rotard, envoyés par le roi pour prier le Pape de venir plus avant dans la France, et ils le conduisirent, lui et toute sa suite, avec grand honneur. Le roi Pepin était à Thionville, quand il apprit que le Pape avait passé les Alpes. Il en eut une grande joie, et envoya au-devant, jusqu'à cent milles ou trente lieues, son fils aîné Charles, plus connu sous le nom de Charlemagne, alors âgé de douze ans : il devait accompagner le Pape jusqu'à Pontyon en Champagne, où le roi devait le recevoir. Le roi lui-même s'avança de Pontyon jusqu'à une lieue, et, à la vue du Pape, il descendit de cheval et se prosterna humblement par terre avec sa femme, ses enfants et les seigneurs de sa cour. Ayant ainsi reçu le Pontife, il marcha même quelque temps à côté de son cheval, lui servant d'écuyer.

Alors le Pape, avec tous les siens, entonna des hymnes et des cantiques de joie en action des grâces, et marcha ainsi, chantant à haute voix, jusqu'au palais de Pontyon, où il entra le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 754. On conçoit sans peine la religieuse et profonde émotion du Pontife. Aujourd'hui même, après plus de mille ans, l'histoire nous offre-t-elle un fait plus capable de faire penser, que de voir le premier des Pontifes romains, le premier des vicaires du Christ, qui se réfugie en France, y trouver Charlemagne pour capitaine de ses gardes, et pour écuyer le roi son père, fils de Charles-Martel? Saint Pierre et ses successeurs sont mis à mort par Néron et ses successeurs durant trois siècles, et, quatre siècles après, le quatre-

vingt-dixième successeur de saint Pierre, fugitif au fond des Gaules, voit se prosterner à ses pieds Pepin et Charlemagne ! Quel changement ! quel autre monde ! Certainement, Dieu seul a pu le faire.

En arrivant au palais de Pontyon, le Pape fit de grands présents aux rois et aux seigneurs ; mais, le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, et se prosterna aux pieds du roi Pepin, le conjurant, par la miséricorde de Dieu et par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de le délivrer, lui et le peuple romain, de la domination des Lombards, et il demeura dans cette posture jusqu'à ce que Pepin et les seigneurs lui eussent tendu la main ; car il voulait que le roi lui-même le relevât de terre, en signe de la délivrance dont il l'assurait [1]. Ensuite, le Pape et le roi s'assirent dans l'oratoire, où le Pape récita sa prière, et le roi lui promit, avec serment, de suivre en tout ses avis, et de faire rendre l'exarcat de Ravenne et les places de l'empire. Mais, à cause de l'hiver, il envoya le Pape avec sa suite au monastère de Saint-Denis, près de Paris, et prit grand soin qu'il y fût logé commodément. Cependant il envoya des ambassadeurs au roi des Lombards, le priant, par le respect des saints apôtres, de ne point exercer d'hostilités contre Rome et les villes qui en dépendaient, et de ne point poursuivre ses projets impies contre le Pontife romain. L'orgueilleux Astolfe ne répondit que par des paroles de mépris et de hauteur.

Le roi Pepin célébra à Quercy-sur-Oise la fête de Pâques, qui, cette année 754, était le 14 avril. Il y tint l'assemblée de tous les seigneurs de son royaume, et y résolut le voyage d'Italie, pour le secours du Pape, qui était présent, et qui répondit en ce lieu à divers points de discipline sur lesquels il fut consulté. Sa réponse contient dix-neuf articles : dix sur le mariage, cinq sur le baptême, quatre touchant le clergé. Les questions sur le mariage regardent la plupart son indissolubilité, à laquelle nous avons vu que le concile particulier de Verberie avait témérairement donné atteinte. Il y est défendu d'épouser sa commère, soit de baptême, soit de confirmation ; ce qui montre qu'à la confirmation il y avait aussi des parrains. On met en pénitence le prêtre qui, ayant de l'eau, a baptisé avec du vin ; mais on l'excuse s'il n'y avait point d'eau. Ce n'est pas que ce baptême soit approuvé, mais le prêtre est exempt de peine canonique. On approuve le baptême donné en cas de nécessité en versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec les mains. La consultation fait voir que cette manière de baptiser par infusion, aujourd'hui la plus commune, était rare alors, et que l'on baptisait d'ordinaire par

[1] Anast. *Et Annal. met.*

immersion. On voit que plusieurs prêtres doutaient de la validité de leur ordination : ce qui venait de ces faux évêques dont se plaignait saint Boniface. Le pape Étienne résolut la plupart des questions proposées, par les autorités ou les anciennes décrétales de saint Léon, de saint Innocent, de saint Sirice, ou des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de Néocésarée, de Carthage [1]. En cette même assemblée de Quercy, le roi Pepin fit une donation au pape Étienne et à l'Église romaine de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards, et il la fit tant en son nom qu'au nom de ses deux fils, les princes Charles et Carloman [2].

Cependant le roi des Lombards, qui avait répondu avec tant de hauteur aux ambassadeurs de Pepin, n'était pas sans crainte. Il obligea l'abbé du Mont-Cassin d'envoyer en France le prince Carloman, qui était un de ses moines, afin de détourner le roi Pepin, son frère, de marcher en Italie. L'abbé n'osa résister aux ordres du roi Astolfe, ni Carloman aux ordres de son abbé. Carloman fit donc ce voyage malgré lui, comme on le pensa dès lors, et remplit de son mieux la commission qu'on lui avait imposée. Pepin répondit qu'il ne pouvait faire autre chose que ce qu'il avait promis au Pontife romain. D'après le récit comparé des chroniques contemporaines, Carloman accompagna son frère dans l'expédition d'Italie ; mais, arrivé à Vienne, il y tomba malade de la fièvre. Son frère Pepin, de concert avec le Pape, l'y plaça dans un monastère pour y vivre suivant sa profession. La reine Bertrade s'arrêta dans la ville, où Carloman mourut la même année 754. A son retour, le roi Pepin, qui l'aimait tendrement, fit mettre son corps dans un cercueil d'or, et le fit transporter au Mont-Cassin. Quelques martyrologes donnent à Carloman le nom de saint, et font mémoire de lui au 17 août ; mais on ne lui rend aucun culte. Ses cendres reposent sous le grand autel du Mont-Cassin, dans une urne d'onyx, avec une magnifique inscription qui y fut placée l'an 1628 [3].

Avant cet événement, le pape Étienne étant revenu de Quercy à Saint-Denis, y tomba malade lui-même de la fatigue de son voyage et de l'inégalité des saisons, et fut réduit à une telle extrémité que ceux de sa suite, aussi bien que les Francs, désespéraient de sa vie. Mais, ayant mis sa confiance en Dieu, un matin qu'on croyait le trouver mort, on le trouva guéri. Voici dans quels termes le Pape lui-même raconte sa guérison, dans une relation publique qui est venue jusqu'à nous :

[1] Labbe, t. 6, p. 1650. — [2] Anast. *In Adrian.* — [3] Anast. *In Steph.* Dom Bouquet, t. 5. *Leo Ostiens.*

Étienne, serviteur des serviteurs de Dieu. Comme il y aurait de la présomption à se vanter de ses mérites, il y aurait de l'ingratitude à taire les œuvres que Dieu opère en nous par ses saints. Il est même à propos de les faire connaître, selon le conseil que donna l'ange à Tobie. C'est ce qui m'engage à rendre compte au public de ce qui m'est arrivé en ce genre. L'oppression que souffrait la sainte Église de la part d'un roi impie m'ayant obligé de me réfugier en France auprès de Pepin, roi très-chrétien, je fis quelque séjour dans le monastère de Saint-Denis, au territoire de Paris, et j'y tombai dangereusement malade. Me voyant abandonné des médecins, j'eus recours à Dieu, et je lui fis ma prière dans l'église du saint martyr, sous les cloches. Pendant que je priais, je vis devant l'autel le bon pasteur saint Pierre et le maître des nations saint Paul; je les reconnus à la manière dont on les peint dans leurs images. A la droite de saint Pierre était saint Denis, d'une taille plus haute et plus grêle. Son visage me parut d'une rare beauté. Sa tunique était blanche, avec des bandes de pourpre, et son manteau de pourpre parsemé d'étoiles d'or. Ils s'entretenaient ensemble avec une sainte gaîté. Saint Pierre dit : Voilà notre frère qui demande la santé. Saint Paul répondit : Il va la recouvrer; et, s'approchant de saint Denis, il lui mit la main sur la poitrine et regarda saint Pierre. Saint Pierre dit à saint Denis : C'est à vous de le guérir. Aussitôt saint Denis, tenant en main un encensoir et une palme, s'approcha de moi avec un prêtre et un diacre qui étaient un peu à l'écart (c'étaient apparemment saint Rustique et saint Éleuthère), et il me dit : Mon frère, la paix soit avec vous! Ne craignez pas; vous ne mourrez point que vous ne soyez retourné heureusement à votre siége. Levez-vous plein de santé, célébrez la messe, et dédiez cet autel en l'honneur de Dieu et de ses apôtres Pierre et Paul que vous voyez. En même temps une clarté et une odeur toutes célestes remplirent toute l'église. A l'instant je me trouvai guéri, et je me mis en devoir d'exécuter ce qui m'avait été commandé; mais ceux qui étaient présents disaient que j'étais en délire. C'est pourquoi je leur racontai, aussi bien qu'au roi et à toute la cour, ce que j'avais vu, et je fis ensuite ce qui m'avait été ordonné. Que le Seigneur soit béni! Telle est la relation du Pape lui-même [1].

En témoignage et en reconnaissance de cette guérison, il donna au monastère de Saint-Denis son pallium, que l'on y a conservé jusque dans ces derniers temps. Étienne II, ayant ainsi recouvré la santé, fit la dédicace de l'église avec une grande solennité, le 28 juillet, qui, cette année 754, était un dimanche.

[1] Labbe, t. 6, p. 1649. D. Bouquet, t. 5, p. 591.

Dans cette même solennité, il fit une autre cérémonie plus remarquable; car il consacra de nouveau pour roi de France, par l'onction de l'huile, Pepin et ses deux fils, Charles et Carloman, avec la reine Bertrade, et défendit aux seigneurs des Francs, par l'autorité de saint Pierre, sous peine d'excommunication, que jamais eux ni leurs descendants se donnassent des rois d'une autre race. Il donna en même temps au roi et à ses deux fils le titre de patrices des Romains, les établissant ainsi défenseurs en titre de l'Église romaine. On croit aussi que le baptême des deux jeunes princes avait été différé jusqu'alors, et que le Pape fut leur parrain; car en plusieurs de ses lettres, il nomme le roi Pepin son compère spirituel, la reine Bertrade sa commère, et les deux princes ses enfants spirituels. Ces noms, consacrés par la religion, étaient alors des titres d'honneur. Le roi Pepin avait eu dessein de répudier la reine Bertrade; mais le Pape l'en détourna par des avis salutaires, auxquels Pepin se rendit; et peut-être fut-ce la raison de sacrer avec lui cette princesse.

De tous les monuments contemporains, celui qui donne sur ces événements les détails les plus précis est un manuscrit latin qui date de l'an 767, seizième de Pepin [1]. Théophane, qui écrivit beaucoup plus tard et à Constantinople, raconte que le pape Étienne délia Pepin et les Francs du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à Childéric, et qu'il fit tondre celui-ci et reléguer dans un monastère. En quoi il attribue à Étienne ce qui appartient à Zacharie. Cette confusion n'étonne pas dans un historien grec, éloigné des lieux et des événements.

A Constantinople, en la même année 754, l'empereur Copronyme recommençait à troubler et à persécuter l'Église. Ayant eu quelques succès contre les Arabes, par suite de la guerre civile entre les Ommiades et les Abassides, il ne pensa point à reconquérir l'Italie sur les Lombards, ayant bien plus à cœur, de faire la guerre aux images des saints. Il tint à cet effet plusieurs conseils : tous les jours il parlait au peuple pour lui persuader d'abolir les images. Enfin, l'an 754, treizième de son règne, il assembla dans ce même but un faux concile de trois cent trente-huit évêques. A leur tête étaient Grégoire de Neocésarée, Théodose, évêque d'Éphèse et fils de l'empereur Absimare, et Sisinnius, surnommé Pastillas, évêque de Perge en Pamphilie. Il n'y avait aucun patriarche, ni personne de la part des grands siéges de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, ou de Jérusalem. Le siége de Constantinople était vacant; car Anastase était mort la même année, d'une maladie qui lui faisait

[1] *Fragm. ap. Greg. Tur.*, p. 991. Mabill. *De re diplom.*, l. 5, p. 384.

rejeter les excréments par la bouche. Ce concile s'assembla dans le palais d'Hiérie, sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Constantinople, le dix février, et dura six mois, jusqu'au 8 août, où il passa dans l'église de Blaquernes. Alors l'empereur Copronyme monta sur l'ambon, et, tenant par la main le moine Constantin, évêque de Sylée, il cria à haute voix : Longues années à Constantin, patriarche œcuménique ! En même temps, il le revêtit des habits pontificaux et du pallium. Ce même jour se termina le faux concile, dont il ne nous reste qu'une prétendue définition de foi, dans les actes du septième concile œcuménique, second de Nicée, qui la réfute et la condamne.

D'abord le conciliabule de Copronyme se donne lui-même le titre de grand et œcuménique concile. Mais comment peut-il s'arroger un titre pareil, lui qui n'a point été reçu, qui, au contraire, a été anathématisé par les pontifes des autres églises ? Car il n'avait point pour lui le Pontife romain ou les évêques de son côté, ni par ses légats, ni par sa lettre encyclique, comme c'est la loi des conciles. Cette réflexion est du concile général de Nicée, qui ajoute : Il n'avait pas non plus l'assentiment des patriarches d'Orient, savoir : d'Alexandrie, d'Antioche et de la sainte cité, non plus que des évêques de leurs provinces [1].

Ensuite, après un assez long préambule, les évêques du conciliabule copronymien disent assez longuement : De même que Jésus-Christ suscita autrefois les apôtres pour instruire les hommes et renverser l'idolâtrie introduite dans le monde par le démon, de même il a suscité aujourd'hui nos empereurs, pour nous instruire et renverser de nouveau l'idolâtrie que le démon a ramenée dans l'Église par les images de Jésus-Christ et des saints. Ces empereurs étaient Copronyme et son fils Léon, âgé de quatre ans. Voilà quels hommes les évêques grecs proclament leurs docteurs et leurs apôtres ! voilà quels hommes ils disent suscités de Jésus-Christ pour leur apprendre enfin, à eux évêques, que vénérer les images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des saints, c'est une invention du démon, c'est adorer de faux dieux ! N'est-ce pas là blasphémer Jésus-Christ, en vue de flatter sacrilégement deux hommes ? N'est-ce pas reprocher à Jésus-Christ qu'il a manqué à sa parole : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ? Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ? Au reste, quand Mahomet, Copronyme ou Luther se disent suscités de Dieu pour réformer son Église, ils disent aussi vrai l'un que l'autre : c'est le même esprit qui les fait parler.

[1] Labbe, t. 7, p. 395.

Après avoir ainsi fait l'apothéose de Copronyme et de son enfant, les évêques grecs rappellent les décisions des six premiers conciles généraux ; puis, dans une longue tirade, ils accusent de ruiner ces décisions vénérables, ils accusent de ruiner le mystère de l'incarnation, ils en accusent l'art insensé et impie des peintres, l'art abominable de la peinture, inventé par le démon ! Voici comme ils le prouvent. Le peintre fait une image qu'il appelle le Christ. Or, le Christ est Dieu et homme. Donc le peintre prétend peindre la divinité ! donc la divinité, qui est immense, infinie, le peintre prétend la circonscrire, avec des couleurs, sur une toile ou sur une planche ! N'est-ce pas l'impiété d'Arius et même celle des païens ? Dira-t-il que, par l'incarnation, la divinité et l'humanité ont été fondues et mêlées ensemble ? N'est-ce pas l'impiété d'Eutychès ? Dira-t-il qu'il ne veut peindre que la chair, séparément du Verbe ? N'est-ce pas diviser le Christ avec l'impie Nestorius [1] ?

C'est ainsi que le concile copronymien déclame contre la peinture, oubliant le bon sens le plus vulgaire. Le peintre qui fait le portrait d'un homme, ne prétend pas peindre son âme, ni la séparer de son corps, ni confondre l'une avec l'autre ; il peint simplement l'homme tel qu'il est visible à tout le monde. De même le peintre qui fait une image du Christ, ne prétend pas peindre sa divinité, ni la séparer de son humanité, ni les confondre l'une avec l'autre ; il peint simplement le Christ tel qu'il s'est rendu visible à tout le monde. La peinture n'a ni plus ni moins de danger que l'écriture et la parole. S'il faut abolir la peinture, parce qu'elle n'est qu'une image imparfaite de ce qu'elle veu représenter, il faut abolir l'écriture, qui n'est qu'une image imparfaite de la parole ; il faut abolir la parole, qui n'est qu'une image imparfaite de la pensée ; il faut abolir la pensée, qui n'est qu'une image imparfaite de la chose ; il faut abolir les choses mêmes, j'entends les choses créées, parce qu'elles ne sont qu'une image imparfaite de la pensée divine, qui en est le modèle parfait.

Après les raisonnements, les évêques du conciliabule font des citations de l'Écriture et des Pères ; mais leurs citations sont aussi concluantes que leurs raisonnements sont justes. Par exemple, celles qu'ils font des Pères ne vont pas à la question, excepté deux, une de saint Épiphane et une de Théodote d'Ancyre ; mais ces deux sont des citations fausses et controuvées. Enfin, sur des raisonnements et des citations de cette espèce, le conciliabule conclut que l'on doit rejeter de l'Église avec abomination toute image peinte de quelque

[1] Labbe, t. 7, p. 434-462.

manière que ce soit, et défend à toute personne, à l'avenir, d'en faire aucune, de la vénérer, de la dresser dans une église, ou dans une maison particulière, ou de la cacher. Il fait ensuite plusieurs acclamations en l'honneur de Copronyme et de son enfant, qu'il loue, entre autres choses, d'avoir aboli l'idolâtrie. Enfin, il prononce anathème nommément contre saint Germain de Constantinople, Georges de Chypre et saint Jean Damascène, en ces termes : Anathème à Germain, double en ses sentiments et adorateur du bois ! anathème à Georges, son complice, falsificateur de la doctrine des Pères ! anathème à Mansour, qui est maudit et favorable aux Sarrasins ! anathème à Mansour, injurieux à Jésus-Christ et traître à l'empire ! anathème à Mansour, docteur d'impiété et mauvais interprète de l'Écriture ! la Trinité les a déposés tous trois. Tel est le décret du conciliabule des iconoclastes [1].

Le 20 du même mois d'août 754, l'empereur Copronyme alla dans la place publique avec le nouveau patriarche Constantin et les autres évêques, et ils y publièrent le décret du conciliabule, répétant les anathèmes contre Germain, Georges et Jean Mansour. Ce décret étant porté dans les provinces, on voyait partout les catholiques consternés, et les iconoclastes changer les vases sacrés et défigurer les églises. On brûlait les images, on abattait ou l'on enduisait les murailles qui en étaient peintes ; mais on conservait celles qui n'avaient que des arbres, des oiseaux ou des bêtes, principalement les représentations des spectacles profanes, comme des chasses ou des courses de chevaux [2]. De même, on défendait de s'incliner devant les images de Jésus-Christ et des saints, tandis que l'on commandait de se prosterner devant les empereurs et que l'on punissait de mort quiconque outrageait leur image gravée sur la monnaie.

Heureusement pour la foi de l'Église et pour le bon sens de l'humanité, Copronyme n'était pas maître de toute la terre. Les Chrétiens de Syrie, de Palestine et d'Égypte, plus libres sous la domination des Mahométans qu'ils ne l'eussent été sous celle de Copronyme, continuaient à professer et à défendre le bon sens et la foi. A leur tête se distinguait saint Jean Damascène. Sous le règne de Léon l'Isaurien, père de Copronyme et auteur de la nouvelle hérésie, il avait publié trois discours, dans lesquels, comme nous l'avons vu par le résumé du premier, il défend les images des saints par des raisonnements et des autorités sans réplique. Il dit, entre autres choses, dans son deuxième discours : Ce n'est point aux empereurs de donner des lois à l'Église. Écoutez ce que dit l'apôtre :

[1] Labbe, t. 7, p. 464-533. — [2] Theoph. *Et vita S. Stephan.*

Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, en second lieu des prophètes, troisièmement des pasteurs et des docteurs, pour la perfection de l'Église; il ne parle pas d'empereurs. Et encore : Souvenez-vous de vos préposés qui vous ont annoncé la parole. Or, ceux qui l'ont annoncée, ce ne sont pas les empereurs, mais les apôtres et les prophètes, les pasteurs et les docteurs. Aux empereurs l'administration politique; aux pasteurs et aux docteurs le gouvernement de l'Église. L'envahir comme on fait, est un brigandage. Quand Saül déchira le manteau de Samuël, qu'arriva-t-il? Dieu déchira son royaume et le donna à David, le plus doux des hommes. Jézabel persécute Élie : elle est mangée par les chiens. Hérode fait mourir Jean : il est consumé par les vers. Aujourd'hui le bienheureux Germain, illustre par sa vie et son éloquence, est chargé de coups et envoyé en exil avec un grand nombre d'évêques et de Pères; n'est-ce pas un brigandage? Le Seigneur a dit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous vous obéissons, ô empereur, dans les choses de la vie présente et autant qu'elles vous sont confiées; mais pour les affaires de l'Église, nous avons nos pasteurs qui nous ont transmis la législation ecclésiastique. Nous ne transférons pas les bornes antiques qu'ont posées nos Pères, mais nous gardons les traditions telles que nous les avons reçues; car si nous commençons à démolir tant soit peu l'édifice de l'Église, il s'écroulera bientôt tout entier [1].

Saint Damascène parlait ainsi au nom des chrétiens de l'empire, parmi lesquels on répandait ses discours, et qu'il soutenait ainsi dans les bonnes doctrines. Voilà ce qui lui attirait les glorieux anathèmes des iconoclastes. Il écrivit contre l'empereur Copronyme des discours plus vigoureux encore, l'appelant un nouveau Mahomet, un ennemi du Christ, un *haïsseur* des saints; et ses évêques adulateurs, des esclaves de leur ventre, qui, pour l'amour de leur ventre, étaient prêts à tout dire et à tout faire [2].

Nous n'avons pas ces derniers écrits de saint Jean Damascène; mais il existe sous son nom un discours non moins véhément d'un auteur contemporain, contre le même empereur, pour la défense des saintes images, et adressé à tous les chrétiens. L'auteur commence par une profession de foi, où il dit entre autres : Quant à la très-sainte Mère de Dieu, je la confesse plus sainte que les chérubins et les séraphins, plus sublime que les cieux, plus élevée que toutes les créatures, comme ayant enfanté un de la Trinité, le Christ notre Dieu. Quant aux saints qui ont combattu pour lui, je les honore, je

[1] *Op. S. Dam.*, t. I, p. 335, édit. Lequien. — [2] *Ibid.*, 306. *Et. cit. S. Stephan.*

les révère (proskyno), et je les vénère, et j'implore leurs intercessions. Je révère également, j'honore et se baise respectueusement leurs précieuses reliques. Pour leurs saintes images, je les honore et les baise de même, non comme des dieux, mais comme une description et une narration succincte de leurs souffrances. Dans les maisons particulières, les enfants saluent et embrassent les portraits de leurs parents, les parents ceux de leurs enfants, non certes comme des dieux, mais par affection mutuelle. Ainsi en est-il des images des saints. On les peint dans les livres et dans les églises, pour réveiller notre affection et notre souvenir, redresser notre conduite et instruire les nations qui se convertissent. Dans la Bible, l'écrivain sacré dépeint tout ce qui se rapporte à l'incarnation du Christ; le peintre, dans son tableau, décrit la gloire de l'Église depuis le premier Adam jusques et y compris l'incarnation du Christ. L'écrivain et le peintre font la même narration : l'Église les reçoit l'une et l'autre. Et toi, ô hérétique, tu adores le livre et tu conspues le tableau! Quelle extravagance! Quelle différence y a-t-il donc entre du papier et une toile? entre de l'encre et du carmin ou bien une autre couleur? Diras-tu que tu révères l'histoire écrite de l'incarnation, et non pas le papier ni l'encre? Eh bien! pense de même que je révère l'histoire peinte du Christ, et non pas la planche, la muraille ni les couleurs! Ainsi que le dit notre saint père Chrysostôme : Lorsque les images des empereurs sont portées dans une ville, les magistrats et le peuple, saisis de crainte, vont au-devant avec des acclamations : ce n'est pas la planche qu'ils honorent, ni l'écriture empreinte sur la cire, mais le caractère de l'empereur terrestre. Or, si l'empereur de la terre doit être honoré de la sorte, encore que ce ne soit que son image, combien plus ne faut-il pas honorer l'image de l'empereur céleste, le Christ notre Dieu!

Que si des personnes ignorantes excèdent en cette matière, c'est votre faute. Supposez un paysan qui, ne connaissant pas les choses de la cour, se prosterne devant un courtisan, croyant que c'est l'empereur, et qu'il lui dise : Seigneur, ayez pitié de moi! Condamnerez-vous à mort, soit celui qui se prosterne, soit celui devant qui il se prosterne par ignorance? Nullement; mais vous ferez remarquer au premier son erreur. De même, s'il y en a qui se trompent touchant l'image du Christ, il faut les instruire. C'est pour cela qu'il y a des évêques, des prêtres et des diacres. Les vrais pasteurs et docteurs, ces lumières d'autrefois, ne pensaient à autre chose dans cette vie qu'à bien instruire le peuple dans la voie du salut. Quant aux évêques de ce siècle, ce qui les occupe uniquement, ce sont les chevaux, les bœufs, les troupeaux de moutons, les champs, les amas

d'or, comment ils vendront le blé, distribueront le vin, pèseront l'huile, feront le commerce de la laine et de la soie, ils ne considèrent attentivement autre chose que l'empreinte et le poids de la monnaie; ce qu'ils cherchent de côté et d'autre chaque jour, ce sont des tables de sybarites, des vins parfumés, d'énormes poissons; ils négligent leur troupeau, et, soigneux de leur corps, méprisent leur âme. C'est comme il est dit dans l'Écriture : Les pasteurs de ce siècle sont devenus des loups.

Qui maintenant suivrons-nous? Saint Basile le thaumaturge, ou Pastilas le meurtrier des âmes? saint Jean Chrysostôme, le docteur de la pénitence et du salut, ou bien Tricacabe, le docteur du désordre et de la perdition? Grégoire, le théologien par excellence, ou bien le profane patriarche Constantin, la peste du peuple, qui, avec son homonyme, l'indigne chef de l'empire, a banni de la sainte Église la sainte doctrine des saintes images? Qui écouterons-nous? le chœur des vénérables patriarches, qui ont illustré les six premiers conciles, approuvés par toutes les régions, d'une extrémité du ciel à l'autre, ou bien ces pontifes hypocrites, qui viennent d'introduire dans l'Église un dogme adultérin, que nul des patriarches ou des grands siéges n'a confirmé, mais que tous ont proscrit par leurs lettres synodales [1]? Voilà ce que dit entre autres choses l'auteur du discours. Et, de fait, les patriarches Théodore de Jérusalem, Cosme d'Alexandrie et Théodore d'Antioche, avec plusieurs métropolitains d'Orient, condamnèrent et l'hérésie et le conciliabule des iconoclastes, et envoyèrent leurs lettres à Rome [2].

Tandis que l'empereur de Constantinople, Copronyme, faisait ainsi la guerre aux saints et contre l'Église, le roi des Francs, Pepin, faisait la guerre aux Lombards pour l'Église. Cependant, avant de se mettre en marche, il envoya jusqu'à trois fois, par le conseil du Pape, des ambassadeurs au roi Astolfe, pour lui offrir la paix, s'il voulait rendre à l'Église et à la république romaine ce qu'il avait usurpé, lui promettant même de grands présents. Comme il persista dans son refus, Pepin marcha contre lui. Mais quand il fut à moitié chemin, il envoya encore vers le roi des Lombards, à la prière du Pape, qui voulait éviter l'effusion du sang des Chrétiens, et qui lui écrivit pareillement de son côté, le conjurant, par tous les mystères et par le jour du jugement, de rendre ce qui appartenait à la sainte Église de Dieu et à la république des Romains. Astolfe ne répondit au Pape et au roi que par des menaces. Pepin continua donc sa marche et fit prendre les devants à quelques officiers avec quelques

[1] *Op. S. J. Damasc*, t. 1, p. 614-623. — [2] Dom Bouquet, t. 5, p. 530.

vin, pèseront
ils ne consi-
poids de la
ue jour, ce sont
es poissons; ils
méprisent leur
urs de ce siècle

aumaturge, ou
me, le docteur
octeur du dés-
excellence, ou
uple, qui, avec
i de la sainte
outerons-nous!
é les six pre-
'une extrémité
viennent d'in-
es patriarches
t proscrit par
es choses l'au-
de Jérusalem,
nsieurs métro-
onciliabule des

nyme, faisait
'francs, Pepin,
lant, avant de
le conseil du
r la paix, s'il
ce qu'il avait
me il persista
fut à moitié
la prière du
ns, et qui lui
s les mystères
it à la sainte
ne répondit
inua donc sa
vec quelques

troupes, pour occuper les passages des Alpes qui appartenaient aux Francs. Astolfe, les voyant en petit nombre, tomba sur eux à l'improviste avec des troupes très-considérables. Mais Dieu donna la victoire à cette poignée de Francs. La multitude des Lombards fut taillée en pièces, Astolfe lui-même n'échappa qu'avec peine par la fuite, et alla se renfermer dans Pavie. L'armée des Francs força tous les passages occupés par les Lombards, entra en Italie, chargée de butin, et assiégea Astolfe dans sa capitale. Alors le Pape supplia Pepin de nouveau d'épargner le sang chrétien. Et, par sa pacifique entremise, on fit un traité entre les Romains, les Francs et les Lombards, par lequel Astolfe et tous les seigneurs de sa nation promirent, sous de grands serments et par écrit, de rendre sans délai Ravenne et plusieurs autres villes. Après quoi Pepin, emmenant les otages des Lombards, revint en France, nonobstant les remontrances du Pape, qui le conjurait de ne point se fier à leurs paroles, et de faire exécuter le traité en sa présence [1].

Comme cet événement est un des plus graves de l'histoire, qu'il nous soit permis de citer le jugement d'un auteur français, justement célèbre pour la sagesse de ses vues. « Il est évident, dit le docte P. Thomassin 1° que le Pape gouvernait tout l'État de Rome et de l'exarcat, c'est-à-dire de ce qui restait encore sous l'empire de Constantinople. C'était lui qui faisait la paix, qui parait aux désordres de la guerre, qui protégeait les villes, qui écartait les ennemis, qui avait la principale correspondance avec l'empereur et avec les rois voisins de qui on pouvait attendre du secours. Ainsi, la domination lui était tombée entre les mains par la seul disposition du ciel. 2° Le Pape conservait toutes ces provinces dans l'obéissance de l'empereur; dans les dernières extrémités où il se vit réduit, il n'implora le secours que de l'empereur, et ce ne fut que lorsque l'Italie eut été entièrement abandonnée par son souverain légitime qu'elle chercha la protection de la France.

« Ce Pape, Étienne II, avant que de venir en France, étant accompagné des ambassadeurs de l'empereur et du roi Pepin, alla trouver le roi des Lombards à Pavie, et lui redemanda Ravenne, tout l'exarcat et les autres places qui avaient été usurpées sur la république, ou par lui ou par ses prédécesseurs. Le Pape redemande toutes ces villes et toutes ces provinces, comme appartenantes au Pontife romain, qui en était le Père spirituel et temporel, qui les protégeait et les gouvernait depuis longtemps, qui avait si souvent exposé sa vie et répandu tous ses trésors pour leur conservation, qui les avait si

[1] Anast. *In Steph.*

souvent retirées des mains des Lombards, enfin qui s'en trouvait le seul gouverneur, depuis que les empereurs d'Orient en avaient absolument abandonné la défense au milieu de tant d'ennemis. Ainsi ce n'était qu'une restitution que ce Pape demandait aux Lombards, et à laquelle il les força quand il fut soutenu de la faveur du roi Pepin et des armes françaises. Pepin lui jura, à Pontyon, de lui faire rendre l'exarcat et tout ce qui avait appartenu à la république romaine.

« Ces termes, *les droits et les lieux de la république*, ne sont pas affectés sans raison, parce que les plus saints évêques ont toujours conspiré avec les princes temporels pour la défense et la conservation même temporelle des villes ; et, quand les princes temporels ont négligé ou n'ont pas eu la puissance de s'acquitter de leur devoir en ce point, les évêques ont suppléé à leur défaut et ont pris en main le gouvernail au milieu de la tempête. C'est en cette manière que les Pontifes romains concouraient avec les empereurs romains pour la conservation des restes de la république romaine dans l'Italie, et ils s'en sont trouvés seuls chargés lorsque les empereurs, ayant absolument retiré leur concours, ont abandonné toutes ces provinces à la fureur des Lombards. Car qui peut douter qu'ils n'eussent plus de droit sur toutes ces provinces de la république romaine que les Lombards qui en étaient les destructeurs, et que les empereurs qui les abandonnaient et qui pouvaient passer pour les auteurs de leur désolation, parce qu'ils ne l'avaient pas empêchée ?

« Le roi Pepin envoya ses ambassadeurs à Astolfe pour le porter à cette restitution. Le Pape demandait que cette restitution se fît sans effusion de sang. Mais c'est à l'Église et à la république romaine que cette restitution se devait faire, parce que ni les exarques ni aucun autre général des troupes impériales ne paraissant plus dans l'Italie pour sa défense, les Romains, ayant le Pape à leur tête et composant ce qu'on pouvait appeler l'Église et la république, commencèrent à recueillir les débris de ce naufrage et à poursuivre la restitution de tout ce qui avait été usurpé par les Lombards. Pepin passa les Alpes, et fit promettre à Astolfe de rendre Ravenne et les autres villes. » Voilà comme ce sage écrivain fait voir que c'était une restitution à l'Église et à la république romaine ; il fait voir avec la même netteté que c'était en même temps une donation de Pepin, attendu que ces provinces lui appartenaient de fait par droit de conquête [1].

Le pape Étienne retourna donc à Rome, accompagné du prince Jérôme, frère de Pepin, de l'abbé Fulrad et d'autres seigneurs que Pepin lui avait donnés pour le reconduire. Quand il arriva au champ

[1] Thomass. *De la discipline*, part. 1, l. 3, c. 29.

de Néron, près le Vatican, il trouva des évêques et des clercs qui venaient au-devant de lui en chantant et portant des croix, suivis d'une grande multitude de peuple, qui criait : Dieu soit loué ! notre pasteur est venu ! Il est notre salut après Dieu ! Le Pape apportait de France des reliques de saint Denis, pour lesquelles il fonda un monastère de moines grecs [1].

Ce qu'il avait prévu arriva. Quand Pepin fut repassé en France, Astolfe, bien loin de rendre les places qu'il avait promises, recommença à maltraiter les Romains. Le Pape en avertit le roi Pepin par une lettre dont voici l'inscription : Aux excellentissimes seigneurs, nos fils, le roi Pepin, notre compère spirituel, Charles et Carloman, pareillement rois et patrices des Romains, Étienne, pape. Il leur rappelle combien leur dévouement pour saint Pierre les avait rendus illustres parmi les autres nations ; il leur souhaite de se rendre de plus en plus dignes de cette gloire, surtout dans la conjoncture présente.

Ce qu'il leur avait prédit était arrivé. Le roi des Lombards avait manqué à tous ses serments. Il n'avait pas rendu un pouce de terre à saint Pierre, à l'Église de Dieu et à la république des Romains ; au contraire, il leur faisait éprouver d'indicibles afflictions. Tous les chrétiens avaient cru fermement que, par les rois des Francs, saint Pierre recevrait justice complète, surtout après la victoire miraculeuse qu'il leur avait obtenue au passage des Alpes. Il était conséquemment de leur intérêt temporel et éternel d'exécuter fidèlement la donation qu'ils lui avaient faite. Je vous conjure donc par le Seigneur, notre Dieu, sa glorieuse Mère toujours Vierge, toutes les vertus célestes, et saint Pierre, prince des apôtres, qui vous a sacrés rois, de compatir aux afflictions de la sainte Église de Dieu, et de lui faire tout rendre suivant la donation que vous avez offerte à notre seigneur saint Pierre, votre protecteur, et de ne plus vous fier aux paroles trompeuses de ce méchant roi et de ses juges. Car nous avons remis entre vos mains tous les intérêts de la sainte Église de Dieu, et vous rendrez compte à Dieu et à saint Pierre, au jour terrible du jugement, comment vous les aurez défendus. C'est à vous que, depuis tant de siècles, est réservée cette bonne œuvre, d'exalter l'Église et de faire justice au prince des apôtres : aucun de vos pères n'a été honoré d'une telle grâce. C'est vous qu'il a prévus et préélus pour cet effet, avant les siècles éternels, comme il est écrit : Ceux qu'il a prévus et prédestinés, il les a appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés. Vous avez été appelés, hâtez-vous de faire justice au prince des apôtres ; car c'est par les œuvres que la foi se justifie

[1] Anast. *Apud, Coint.*, *an.* 754, n. 75. Hild., arcop.

et se perfectionne. Quant au détail des tribulations que nous avons souffertes et que nous souffrons encore, notre fils Fulrad, votre conseiller, vous les racontera, ainsi que ceux qui l'accompagnent [1].

Quelque temps après, le Pape envoya au roi Pepin et à ses deux fils Vilcaire, évêque de Nomente, avec une autre lettre, où, revenant sur les mêmes motifs, il dit : Le roi des rois et le Seigneur des seigneurs vous a élevés sur tant de peuples et de nations afin que vous exaltiez vous-même la sainte Église de Dieu. Il pouvait la défendre d'une autre manière, s'il lui avait plu ; mais il a voulu éprouver votre cœur. C'est pour cela qu'il nous a commandé d'aller vers vous et de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues et de périls. Sachez, au reste, que le prince des apôtres garde votre promesse; et si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour du jugement. Là seront inutiles les excuses les plus ingénieuses. Ces lettres furent écrites vers la fin de l'année 754.

Cependant Astolfe faisait avancer ses troupes, et le premier jour de janvier de l'année suivante 755, elles parurent devant Rome, qu'il tint assiégée trois mois, ravageant par le fer et le feu tous les dehors, et donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetières, et enlever des corps saints. Sept semaines après le commencement du siége, le Pape envoya en France, par mer, et encore à grand'peine, l'évêque Georges et le comte Tomaric, avec l'abbé Warnehaire, que le roi avait envoyé à Rome. Ils étaient chargés de deux lettres, dont la première porte cette inscription :

« Aux excellentissimes seigneurs Pepin, Charles et Carloman, tous trois rois et nos patrices des Romains ; à tous les évêques, abbés, prêtres et moines ; à tous les illustres ducs, comtes, et à toute l'armée du royaume et de la province des Francs : Étienne, pape, et tous les évêques, prêtres, diacres, ducs, cartulaires, comtes, tribuns, le peuple et l'armée entière des Romains, tous plongés dans l'affliction.

« Nous sommes environnés d'une tristesse si amère et pressés d'une angoisse si extrême, la continuité de nos maux nous fait verser tant de larmes, qu'il nous semble que les éléments mêmes doivent le raconter. Vous savez comme l'impie roi Astolfe a violé les conditions de la paix qu'il avait jurée. Or, aux calendes de janvier, toute l'armée des Lombards est venue de la Toscane assiéger Rome et camper devant trois portes. Astolfe lui-même, avec d'autres troupes, est venu l'attaquer d'un autre côté et camper devant d'autres portes, nous envoyant dire fréquemment : Ouvrez-moi la porte Salaria, et livrez-moi votre Pape, sinon je renverserai vos murailles et vous par-

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 486.

serai tous au fil de l'épée ; et je verrai qui pourra vous tirer de mes mains. Il y a plus : tous ceux de Bénévent sont également venus et campent devant d'autres portes, qui restaient encore libres. Tout ce qui est hors de la ville a été mis à feu et à sang. Ils ont incendié les maisons et les églises, brisé et brûlé les images des saints ; ils ont mis dans leurs sacs impurs les dons sacrés, c'est-à-dire le corps de Notre-Seigneur, et les mangeaient après s'être remplis de viande. Ils ont emporté les voiles et les ornements des autels pour leur usage. Ils ont déchiré de coups les moines et violé les religieuses, dont ils ont même tué quelques-unes. Ils ont brûlé toutes les fermes de saint Pierre et celles de tous les Romains, emmené les bestiaux, coupé les vignes jusqu'à la racine, foulé aux pieds les moissons, en sorte qu'il ne nous reste plus de quoi vivre. Ils ont égorgé quantité de serfs de saint Pierre et des Romains, et emmené les autres en captivité, jusqu'à arracher du sein de leurs mères les enfants à la mamelle pour les égorger. Les païens mêmes n'ont jamais fait tant de maux.

« Voilà cinquante-cinq jours qu'ils assiégent la ville affligée de Rome, et qu'ils la pressent de toutes parts ; nuit et jour ils lui livrent des assauts et battent ses murailles. Voici, nous disent-ils d'une manière insultante, voici que nous vous serrons de tous les côtés ; que les Francs viennent maintenant, et qu'ils vous arrachent de nos mains ! La ville de Narni, que vous avez donnée à saint Pierre, ils l'ont prise, ainsi que quelques autres qui nous appartiennent. Aussi avons-nous eu de la peine à vous envoyer par mer ces lettres trempées de nos larmes. Hâtez-vous donc, bien-aimés, je vous en conjure par le Dieu vivant et véritable et par le prince des apôtres, le bienheureux Pierre, hâtez-vous de venir à notre secours, de peur que nous ne périssions et que les nations de l'univers ne disent : Où est la confiance que les Romains mettaient, après Dieu, dans les rois et la nation des Francs ? Écoutez-nous et venez à notre aide. Toutes les nations qui ont eu recours à la vaillante nation des Francs, ont été sauvées ; combien plus ne devez-vous point avoir à cœur de délivrer la sainte Église de Dieu et son peuple ! »

Après des motifs si honorables pour les Francs, le Pape leur représente le jour terrible du jugement de Dieu et la confiance avec laquelle ils pourront y paraître, s'ils ont fidèlement combattu opur son Église. La seconde lettre est en particulier au roi Pepin et contient les mêmes choses. Dans l'une et dans l'autre, le Pape loue l'abbé Warnehaire, l'un des ambassadeurs, d'avoir, pour l'amour de saint Pierre, endossé la cuirasse et monté la garde nuit et jour sur les murailles de Rome [1].

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 490-495.

Enfin, comme la liberté et l'indépendance temporelle importaient souverainement au bien de toute l'Église catholique, et, par là même, de l'humanité entière, le pape Étienne écrivit une dernière lettre au nom de saint Pierre, de toute l'Église romaine, et enfin de lui-même. En voici les principaux traits :

« Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, et par moi toute l'Église catholique, apostolique et romaine, avec son pontife Étienne ; que la grâce, la paix et la force pour délivrer cette Église et son peuple soit donnée abondamment par le Seigneur, notre Dieu, aux excellentissimes rois Pepin, Charles et Carloman, aux très-saints évêques, abbés, prêtres, moines, ainsi qu'aux ducs, comtes, et généralement à toutes les armées et à tout le peuple de France.

« Moi, Pierre, appelé par Jésus-Christ à l'apostolat, et à qui il a daigné singulièrement confier ses ouailles et donner les clefs du royaume des cieux, je vous regarde comme mes enfants adoptifs ; et, comptant sur l'amour que vous me portez, je vous exhorte et je vous presse de délivrer ma ville de Rome, mon peuple et la basilique où je repose, selon la chair, des violences que les Lombards y commettent. Car cette nation perfide opprime cruellement l'Église qui m'a été confiée. Mes chers enfants, persuadez-vous que je paraîs devant vous en personne pour vous en conjurer dans les termes les plus pressants, parce qu'en effet, suivant la promesse de mon Rédempteur, c'est vous, peuples des Francs, qui êtes nos peuples de prédilection entre toutes les nations de la terre.

« La Mère de Dieu, toujours vierge, vous fait les mêmes instances que moi. Elle vous presse et vous commande avec tous les chœurs des anges, tous les saints martyrs et confesseurs, d'avoir compassion des maux de Rome. Défendez-la contre les Lombards, de peur que ces persécuteurs ne profanent mon corps qui a été immolé dans les tourments pour Jésus-Christ, et ne souillent l'église où il repose. Secourez au plus tôt mon peuple, afin que moi Pierre, appelé de Dieu à l'apostolat, je vous protége à mon tour au jour du jugement, et que je vous prépare des places dans le ciel. Hâtez-vous de le faire, avant que la source vivante, d'où vous avez reçu la régénération, vienne à tarir ; avant que votre mère spirituelle, la sainte Église de Dieu, dans laquelle vous espérez obtenir la vie éternelle, soit humiliée, envahie et profanée par les impies. Je vous conjure, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome et mon peuple soient plus longtemps déchirés par les Lombards, afin que vos corps et vos âmes ne soient pas déchirés dans le feu éternel, ni que les brebis du troupeau que Dieu m'a confié soient dispersées,

de peur qu'il ne vous rejette et ne vous disperse comme le peuple d'Israël.

« On sait que, parmi toutes les nations qui sont sous le ciel, c'est la nation des Francs qui a montré le plus d'attachement pour moi, Pierre, apôtre, et c'est pour cela que je vous ai recommandé, par mon vicaire, de délivrer l'Église que le Seigneur m'a confiée. C'est moi qui vous ai secourus dans vos besoins, quand vous avez eu recours à moi, qui vous ai donné la victoire sur vos ennemis, et qui vous la donnerai encore dans la suite, si vous accourez au secours de ma ville. Oui, si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez sans doute la vie éternelle. Autrement, sachez que, par l'autorité de la sainte Trinité et la grâce de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu et de la vie éternelle [1]. »

Voici la réflexion que fait à ce sujet Fleury : Cette lettre est importante pour connaître le génie de ce siècle-là, et jusques où les hommes les plus graves savaient pousser la fiction, quand ils la croyaient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques comme les précédentes. L'Église y signifie, non l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu ; le troupeau de Jésus-Christ est les corps et non pas les âmes ; les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'Évangile, et les motifs les plus saints employés pour une affaire d'État [2].

Contrairement à Fleury, nous pensons que, dans les lettres du pape Étienne II, l'Église romaine signifie tout simplement l'Église romaine, avec la liberté et l'indépendance nécessaires pour être efficacement la mère et la maîtresse de toutes les églises du monde; que le troupeau qu'il s'agit de défendre contre un ennemi qui profane les temples, égorge les religieux, viole les vierges, comprend les âmes aussi bien que les corps ; que le Pape n'a pas eu plus tort de joindre les promesses temporelles aux promesses spirituelles, surtout en parlant à une nation entière, que Jésus-Christ même n'en a eu de promettre le centuple en ce monde et dans l'autre la vie éternelle, à quiconque abandonnerait, pour l'amour de lui, quelque chose. Nous pensons que si tout ceci est une affaire d'État, c'est au moins une affaire d'État, et une des plus importantes, pour l'Église de Dieu. Enfin, ce qui ne nous paraît pas équivoque, c'est que l'envie de critiquer un Pape a fait oublier à Fleury les premiers principes de la foi chrétienne.

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 495. A. Duchesne, t. 3. Labbe, t. 6. — [2] L. 43, n. 17.

Ce qu'était Jérusalem pour les tribus d'Israël, pour le peuple de l'ancienne loi, Rome l'est pour les peuples de la loi nouvelle, pour l'humanité chrétienne : le centre de l'unité, le siége de la religion véritable, le lieu où le Seigneur rend ses oracles, et qui fait de toutes les nations de la terre comme une seule nation. David et les prophètes ont aimé, ont chanté, ont désiré de voir l'une et l'autre. C'est David qui, en expulsant de Sion le profane Jébuséen, rend Jérusalem complétement libre; c'est David qui en fait la cité sainte, qui y transporte l'arche d'alliance, qui y prépare les matériaux d'un temple que bâtit son fils Salomon. Tout cela n'était qu'une figure, qu'une ombre de la Jérusalem nouvelle. Cependant cette ombre seule fait déjà la joie, l'amour, la gloire et du peuple, et des rois, et des prophètes. Lorsque Jérusalem et son temple sont détruits, Jérémie pleure des larmes irremédiables. Ce qui occupe le peuple captif à Ninive et à Babylone, c'est le souvenir de Jérusalem et de son temple. Que parlons-nous des hommes ? Dieu lui-même n'a-t-il pas prédestiné Cyrus, avant tous les siècles, pour relever Jérusalem et son temple ? Sous l'impie Antiochus, n'est-ce pas l'amour de Jérusalem et de son temple qui met les armes aux mains des Machabées? Jérémie n'apparaît-il point à leur chef pour lui donner un glaive d'or ? Les anges du ciel ne combattent-ils point visiblement à ses côtés ? Enfin, lorsque la destruction finale de Jérusalem arrive, Jésus ne pleure-t-il pas sur elle ?

Or, si Dieu et les hommes, si le ciel et la terre ont tant fait pour l'ombre et la figure, pour la Jérusalem qui devait périr, que ne feront-ils point pour la réalité ? que ne feront-ils point pour la Jérusalem qui ne doit point périr ? pour cette Église que le Seigneur a bâtie lui-même sur la pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point ? pour cette maison de l'Éternel qui, dans les derniers temps, devait être fondée sur le sommet des montagnes et des collines, et vers laquelle devaient affluer toutes les nations? pour cette Jérusalem nouvelle, dont les prophètes ont dit que les nations marcheraient à sa lumière, que les rois seraient ses nourriciers, les reines ses nourrices, et qu'ils baiseraient la poussière de ses pieds? Heureux alors les nouveaux David, les nouveaux Cyrus, les nouveaux Machabées que Dieu daigne appeler à la défense et à la délivrance même temporelle de son Église ! Leur gloire se confondra avec la gloire de l'Église même, avec la gloire de Dieu. En vérité, le langage du pape Étienne II n'est que le langage naturel d'un chrétien qui croit et qui aime.

S'il fallait quelque chose de plus pour redresser Fleury, nous citerions Fleury lui-même. Voici ce qu'il dit dans son quatrième dis-

cours, en parlant des inconvénients de la puissance temporelle unie à l'épiscopat : « Je ne vois que l'Église romaine où l'on peut trouver une raison singulière d'unir les deux puissances. Tant que l'empire romain a subsisté, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté ; mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour Père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un État assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'était la pensée d'un grand évêque de notre temps [1]. »

Ce grand évêque, que Fleury ne nomme pas, est sans doute Bossuet, qui dit : « Que le Siége apostolique ait reçu la souveraineté de la ville de Rome et d'autres pays, pour exercer plus librement et plus sûrement la puissance apostolique par tout l'univers, nous en félicitons, non-seulement le Siége apostolique, mais encore toute l'Église, et nous demandons au Ciel, de tous nos vœux, que cette principauté sacrée demeure de toutes manières sauve et intacte [2]. »

Après le témoignage de ces deux hommes, on ne doutera plus que la délivrance temporelle et le complet affranchissement de l'Église romaine ne fussent une œuvre agréable au ciel et utile à la terre.

Pepin, Charlemagne et les Francs du huitième siècle le comprirent. Mû par la ferveur de la foi, le très-chrétien roi des Francs marcha de nouveau en Lombardie avec toutes ses troupes. Il avait déjà emporté sur les Lombards les passages des Alpes, lorsque arrivèrent à Rome les ambassadeurs de l'empereur Copronyme, savoir : Grégoire, premier secrétaire, et Jean, silenciaire, envoyés vers le roi Pepin. Le Pape les avertit de sa marche, qu'ils eurent peine à croire, et les envoya en France, accompagnés d'un légat de sa part. Ils prirent la mer et arrivèrent promptement à Marseille, où ils apprirent que Pepin était dejà sur les terres des Lombards. Affligés de cette nouvelle, ils s'efforcèrent de retenir par artifice le légat du Pape à Marseille, et de l'empêcher d'aller trouver le roi de France ; mais ils ne purent y réussir. Grégoire, l'un des ambassadeurs, prit donc les devants ; et, ayant joint Pepin près de Pavie, il le pria instamment,

[1] *Disc.* 4, n. 10. — [2] Boss. *Defens. doct.*, l. 1, sect. 1, c. 16.

avec de grandes promesses, de céder au domaine impérial la ville de Ravenne et les autres places de l'exarchat. Mais rien ne put incliner le cœur de Pepin à les donner au domaine impérial. Il répondit, au contraire, qu'il ne souffrirait en aucune manière que ces places fussent aliénées de la puissance de saint Pierre et du droit de l'Église romaine, assurant même, avec serment, que ce n'était pour la considération d'aucun homme qu'il s'était exposé à tant de combats, mais pour l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés, et que, quelques trésors qu'on pût lui offrir, on ne lui persuaderait jamais d'ôter à saint Pierre ce qu'il lui avait une fois offert.

Après cette réponse, il envoya l'ambassadeur impérial à Rome par un autre chemin, et pressa tellement le siége de Pavie, que le roi des Lombards lui demanda quartier, et promit d'exécuter le traité de l'année précédente et de rendre toutes les places, y ajoutant Comachio. Le roi des Francs en fit une donation à saint Pierre, à l'Église romaine et à tous les Papes à perpétuité, et elle fut gardée dans les archives de cette Église. Pour lui, il retourna en France, laissant la commission de retirer les places à l'abbé Fulrad, son conseiller et son archichapelain, comme qui dirait grand aumônier. Fulrad se rendit à Ravenne avec les députés du roi Astolfe, et ensuite dans toutes les villes de la Pentapole et de l'Émilie ; il en emporta les clefs avec des otages, et, accompagné des principaux de chaque ville, il posa les clefs avec la donation du roi Pepin sur la confession de saint Pierre. Il mit ainsi le Pape en possession de toutes ces villes, au nombre de vingt-deux, savoir : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Iesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Acerragio qu'on ne connaît plus, Montlucari que l'on croit être Nocera, Serravale, Saint-Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli, Eugubio, Comachio et Narni. C'est le dénombrement qu'en fait Anastase[1].

Et voilà, ajoute, Fleury, le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'Église romaine. Fleury se trompe, ceci n'est pas le premier fondement, mais bien le deuxième ; car, dans la donation de Pepin, il n'est aucunement question de Rome ni des villes de sa dépendance, attendu que, déjà précédemment, elles appartenaient à l'Église romaine par la donation du Temps, premier ministre de la Providence pour les affaires de ce monde.

[1] Anast. in *Steph.*

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

DE L'INDÉPENDANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE ROMAINE, 755, AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, PAR LE PAPE SAINT LÉON III, DANS LA PERSONNE DE CHARLEMAGNE, 800.

Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. — Vie et martyre de saint Etienne d'Auxerre. — Derniers travaux et martyre de saint Boniface. — Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. — Les rois lombards, voulant asservir l'Église romaine, ne font que compléter son indépendance, même temporelle, et se ruiner eux-mêmes. — Charlemagne et Wittikind. — L'Église romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. — Septième concile œcuménique. — Charlemagne et ses amis les papes Adrien et saint Léon, lequel constitue en lui l'Europe chrétienne, et par là même le monde.

Ce que l'âme est au corps, l'Église l'est au monde. Telle est désormais la constitution de l'Europe : voilà ce qui en fait comme une seule personne. La Chaire apostolique, la tête où siége l'âme, communique sans cesse à ce vaste corps la vie religieuse, morale et intellectuelle. Les diverses nations de l'Europe sont les membres de ce corps ; parmi ces membres divers, la nation des Francs est le bras qui tient le glaive pour défendre la vie du corps entier, particulièrement la tête. Voilà pourquoi Charles-Martel, Pepin, Charlemagne sont nommés patrices des Romains, c'est-à-dire défenseurs titulaires de l'Église romaine ; autrement, défenseurs armés de la vie de l'Europe, et par là même du monde.

Mais cette âme qui est l'Église, mais cette tête qui est la Chaire apostolique, reçoivent elles-mêmes une vie toujours nouvelle de celui qui est la voie, la vérité et la vie, de celui qui a dit : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et encore : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Aussi l'humanité chrétienne-catholique, si elle est sujette à des misères et des maladies, parce qu'elle est humanité, trouve toujours en soi une source intarissable de vie et de résurrection, parce qu'elle est chré-

tienne-catholique. Une société antichrétienne se sépare de l'âme, qui est la vie du corps; une société anticatholique se sépare de la tête, qui est le siége principal de l'âme et de la vie. C'est ce qu'on peut remarquer toujours chez les mahométans, et souvent chez les Grecs.

Pour le mahométisme, qui nie la divinité du Christ, qui prêche à coups de sabre la foi à un imposteur, qui n'a de morale propre que l'asservissement de la femme au libertinage de l'homme et en ce monde et en l'autre; pour le mahométisme, la vie c'est de tuer, de tuer l'intelligence, de tuer la liberté, de tuer les nations; s'il ne tue, il meurt. Telle est, en deux mots, son histoire à toutes les époques.

L'an 656, le gouverneur musulman de Syrie, nommé Salem, et oncle du calife Almusor, relégua dans le pays des Moabites Théodore, patriarche d'Antioche, sous prétexte qu'il servait d'espion à l'empereur Copronyme, dont il venait de condamner l'hérésie. Salem défendit aux Chrétiens de réparer leurs églises, d'exposer les croix en public, de disputer de religion avec les Arabes. Le calife Almansor les traita encore plus durement; il les accablait de tributs, sans en excepter ceux mêmes qui ne vivaient que d'aumônes, tels que les moines, les reclus et les stylites. Il confisquait les trésors des églises, et vendait aux Juifs les vases sacrés. L'an 759, les Mahométans défendirent encore aux Chrétiens de tenir les registres publics; mais ils furent bientôt contraints de les leur confier de nouveau, ne sachant pas écrire les chiffres, tant ils étaient encore ignorants [1]. Un autre oncle du calife Almansor, nommé Abdallah, fit aussi beaucoup de mal aux Chrétiens; il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres grecques, et de s'assembler la nuit dans les églises, dont il fit ôter les croix [2]. L'an 772, sur la fin de sa vie, Almansor, étant venu lui-même à Jérusalem, fit marquer d'un fer rouge sur les mains tous les Chrétiens et les Juifs : ce qui porta une multitude de Chrétiens à s'enfuir sur les terres de l'empire [3]. L'an 780, le calife Mahadi, fils et successeur d'Almansor, étant pareillement venu à Jérusalem, envoya un de ses officiers avec ordre de faire apostasier tous les esclaves chrétiens et de rendre les églises désertes. Il vint jusqu'à Émèse, promettant de ne forcer personne à l'apostasie, sinon les enfants des infidèles. Mais quand il eut ainsi découvert ceux qui étaient juifs ou chrétiens, il commença à les tourmenter plus cruellement que ne faisaient les anciens païens, et il en fit même mourir plusieurs. Par la grâce de Jésus-Christ, des femmes mêmes triomphèrent de la fureur du tyran; entre autres, deux vierges, dont l'une était fille et l'autre petite-fille de l'archidiacre d'Émèse. Elles

[1] Theophan., p. 361 et 362. — [2] *Ibid.*, p. 369. — [3] *Ibid.*, p. 376.

souffrirent mille coups de nerfs de bœuf, avec plusieurs autres tourments, et demeurèrent victorieuses. Mahadi s'avança jusqu'à Damas, et ravagea un grand nombre d'églises, sans avoir égard aux traités que les Arabes avaient faits avec les Chrétiens [1].

A Constantinople, l'empereur Constantin Copronyme se montrait encore pire que les successeurs de Mahomet. Après avoir fait souscrire la condamnation des saintes images par trois cent trente-huit évêques sans honneur et sans foi, il ne cessa de persécuter les catholiques, mais surtout les moines, contre lesquels il avait une haine particulière. Alors les plus zélés d'entre eux s'assemblèrent, tant des environs de la Bithynie que de Constantinople, et s'en allèrent au mont Saint-Auxence, monastère fameux près de Nicomédie, dont le saint fondateur avait assisté au concile de Chalcédoine. Étienne, très-célèbre pour sa vertu et l'austérité de sa vie, en était alors le sixième abbé. Les moines choisis de ses divers monastères, le trouvèrent accablé de douleur, à cause de cette hérésie, et lui dirent : Mon père, nous sommes dans un embarras extrême, craignant que l'amour de cette vie, si naturel à l'homme, ne nous fasse trahir la religion. Étienne leur répondit : Comme il ne reste que trois endroits qui ne participent point à cette détestable hérésie, je vous conseille de vous y retirer. Il y a le voisinage du Pont-Euxin vers la Scythie, l'île de Chypre, la Lycie inférieure, Tripoli et jusqu'à Tyr et à Joppé ; enfin Naples et l'ancienne Rome. Vous savez que les évêques de Rome, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, ont non-seulement anathématisé l'erreur des iconoclastes, mais encore n'ont point cessé de charger l'empereur de confusion par des lettres véhémentes, le traitant d'apostat et d'hérésiarque. Le très-vénérable et très-sage prêtre Jean Damascène, que le tyran nomme Mansour, n'a point cessé de le reprendre vigoureusement par plusieurs lettres, l'appelant nouveau Mahomet, ennemi du Christ et des saints; traitant les évêques qui lui sont soumis d'esclaves de leur ventre, pour l'amour duquel ils sont prêts à tout dire et à tout faire. Saint Étienne ajouta plusieurs autres exhortations; après quoi les moines qui étaient venus le trouver firent tristement leur prière, se dirent le dernier adieu, et se retirèrent suivant son conseil. Ainsi tous les moines abandonnèrent Constantinople. Les uns allèrent vers le Pont-Euxin, les autres en Chypre, les autres à Rome.

Saint Étienne était né à Constantinople, en 714, et avait été consacré à Dieu dès le sein de sa mère. Ses parents étaient riches, mais surtout recommandables par leur vertu. Ils choisirent pour leur fils

[1] Theophan., p. 318.

les maîtres les plus habiles, et lui inspirèrent dès l'enfance la plus tendre piété. On lui donna une connaissance parfaite de la foi catholique. Durant la persécution de Léon l'Isaurien contre les saintes images, les parents d'Étienne prirent la fuite comme plusieurs autres. Mais avant leur départ, ils voulurent mettre en sûreté la foi de leur fils, qui avait alors quinze ans : ils le placèrent dans le monastère de Saint-Auxence. L'abbé lui donna l'habit, et, l'année suivante, l'admit à la profession. Étienne montra une ferveur incroyable dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Son père étant mort quelque temps après, il fut obligé de faire un voyage à Constantinople. Il vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres. Il avait deux sœurs, dont l'une était religieuse à Constantinople ; il emmena l'autre en Bithynie avec sa mère, et les mit toutes deux dans un monastère. Rentré dans sa solitude, il s'occupa principalement à méditer l'Écriture sainte, avec les commentaires de saint Chrysostôme.

Après la mort de Jean, abbé du monastère, Étienne fut unanimement choisi pour lui succéder, quoiqu'il n'eût que trente ans. Ce monastère n'était autre chose qu'un amas de petites cellules éparses çà et là sur la montagne, une des plus hautes de la province. Étienne, comme son prédécesseur, habita dans une cellule fort étroite, sur le sommet de la montagne. Il y sanctifiait par la prière le travail des mains, qui consistait à copier des livres et à faire des filets. Par ce travail, il gagnait de quoi subsister. Il fournissait encore à quelques besoins du monastère et des pauvres. Une peau de brebis faisait tout son vêtement, et il portait continuellement une ceinture de fer. Le nombre de ses disciples devint bientôt très-considérable. Une veuve de qualité, qui changea le nom qu'elle portait dans le monde en celui d'Anne, se mit aussi sous sa conduite, et il lui fit prendre le voile dans un monastère de filles qui était au bas de la montagne. Quelques années après, Étienne se fit substituer Marin dans le gouvernement de la communauté, afin de mener une vie encore plus solitaire et plus pénitente. Il se retira dans une autre cellule écartée et beaucoup plus étroite que celle qu'il avait habitée jusque-là. Il pouvait à peine s'y tenir debout ou couché. Il avait quarante-deux ans quand il s'enferma dans cette espèce de tombeau. Tel était saint Étienne, surnommé le Jeune ou du mont Saint-Auxence.

L'empereur Copronyme voyait l'empire attaqué d'un côté par les Sarrasins, et de l'autre par les Bulgares. Dans cette situation, le bon sens le plus vulgaire lui conseillait de ne pas troubler l'empire même par des divisions religieuses. Il fit tout le contraire. Vainqueur ou vaincu dans la guerre incessante contre les Bulgares et les Sarrasins, il en devenait toujours plus furieux envers les catholiques. Ainsi,

ayant été battu l'an 760 par les Bulgares, de telle sorte qu'il revint à Constantinople sans armes ni bagages, il publia, l'année suivante, contre les images des saints, un second édit plus menaçant que le premier, et qui jeta l'alarme dans tout l'Orient. Les catholiques fuyaient; les villes restaient désertes; les prisons étaient remplies, non plus de malfaiteurs, mais de confesseurs.

Non content des cruautés qu'il faisait exercer dans la ville et dans les provinces, il voulut présider lui-même aux supplices et voir couler le sang. Il se fit dresser un tribunal dans la basilique de Saint-Mamas, aux portes de Constantinople. Là, environné de bourreaux, au milieu de la pompe impériale, il se fit amener les catholiques prisonniers. A leur arrivée, tout se met en mouvement pour les tourmenter : on flagelle les uns, on arrache aux autres les yeux et la langue, on coupe à quelques-uns les pieds et les mains; spectacle horrible pour tout autre que pour l'empereur et ses courtisans.

Le moine André, surnommé le Calybite, parce qu'il vivait en reclus dans l'île de Crète, était venu exprès à Constantinople ces jours-là pour soutenir la constance des fidèles au milieu de la persécution. Il perce la foule, et se présentant à l'empereur : Prince, lui dit-il, si vous croyez en Jésus-Christ, comment osez-vous traiter ainsi ses images vivantes? A ces mots, on se jette sur lui, on le traîne, on l'accable de coups. L'empereur arrête cette fureur, il le fait approcher et tente de le gagner par douceur ou de l'intimider par menaces. Pourquoi, lui dit André, tandis qu'on punit ceux qui outragent les images de l'empereur, ordonnez-vous d'outrager celles de Jésus-Christ, qui est plus grand que l'empereur? Pensez-vous qu'il sera moins irrité contre ces profanateurs sacriléges? Eh bien, repartit Copronyme, puisque, de ton aveu, ceux qui manquent de respect au portrait de l'empereur méritent châtiment, que ne mérites-tu pas pour en manquer à l'empereur même? Il le fait en même temps dépouiller et déchirer de verges. Ce qui fut étrange, c'est que tous les assistants, pour faire leur cour à l'empereur, devinrent autant de bourreaux; c'était à qui frapperait le saint martyr à coups de bâton, à coups de pierre, à coups d'épée. L'empereur le retire encore des mains de ces forcenés; il essaye encore de le séduire : il regardait André comme le chef des orthodoxes, et se persuadait qu'en l'attirant à lui, il en entraînerait un grand nombre. Le voyant inflexible, il lui fait briser les mâchoires et le renvoie en prison. Quelques jours après, il l'en fit sortir pour endurer le dernier de tant de supplices. On le flagella de nouveau; attaché par les pieds, on le traînait au travers de la ville, pour le conduire au lieu des exécutions, lorsqu'un

vendeur de poissons saisit un couteau de boucher et lui coupa un pied, de quoi le saint martyr expira sur l'heure [1].

Copronyme, ayant entendu parler de saint Étienne d'Auxence, chargea le patrice Calliste de l'aller voir et d'employer tous les moyens possibles pour le gagner. Ses efforts furent inutiles, et il s'en retourna d'autant plus confus qu'il s'était flatté de réussir. Copronyme, outré des réponses d'Étienne, renvoya Calliste avec une troupe de soldats pour le tirer de sa cellule sur la montagne et le garder au monastère d'en bas, en attendant ce que l'empereur en ferait. Les soldats tirèrent le saint homme de son étroite cellule, et furent obligés à le porter; car, à force d'être dans ce tombeau, ses jambes étaient pliées, et il ne pouvait ni les dresser ni les remuer; ajoutez-y la faiblesse causée par son extrême abstinence. Les soldats, surpris de ce spectacle et touchés de compassion, le prirent à deux, lui faisant mettre les mains sur leurs épaules et lui tenant les genoux. Ils le portèrent au cimetière de Saint-Auxence, où ils l'enfermèrent avec ses moines; et, s'étant assis à la porte, ils attendaient les ordres de l'empereur. Cependant saint Étienne chantait avec ses moines une prière qui commence : Nous adorons, Seigneur, votre sainte image, et ensuite une autre qui dit : J'ai rencontré les voleurs de mes pensées qui m'ont dépouillé. Il voulait marquer qu'on l'avait tiré de sa retraite et de sa contemplation. Mais les soldats qui l'entendaient, branlaient la tête et disaient l'un à l'autre : Hélas! ces moines que l'on maltraite ainsi sans sujet, ont bien raison de nous appeler des voleurs. Saint Étienne et ceux qui l'accompagnaient demeurèrent ainsi enfermés sans manger pendant six jours; le septième, l'empereur envoya un autre officier qui remit le saint homme dans sa cellule; car il était obligé de partir pour la guerre contre les Bulgares, en 763. Les soldats, avant de se retirer, se recommandèrent aux prières de saint Étienne [2].

Les Bulgares, ennuyés d'obéir depuis longtemps à la même famille, la massacrèrent tout entière, et se donnèrent pour roi un jeune audacieux nommé Télésis. Une partie des Esclavons, réunis alors aux Bulgares, refusèrent de lui obéir et se donnèrent aux Grecs. Dans la guerre qui s'ensuivit l'an 763, l'empereur remporta une grande victoire et rentra triomphant à Constantinople avec une multitude de prisonniers, qu'il distribua aux diverses factions du cirque, pour leur couper la tête. Et l'on vit plusieurs milliers d'hommes périr par les habitants, devenus autant de bourreaux.

Cette guerre suspendit à peine la persécution contre saint Étienne

[1] Theoph., p. 363. Baron., an 761. — [2] Surius, 28 novemb. *Vit. S. Steph.*

d'Auxence; car le patrice Calliste ayant pris à part un de ses moines, nommé Sergius, lui donna de l'argent et lui en promit davantage pour l'accuser. Le nouveau Judas accusa son maître d'un commerce criminel avec Anne, cette sainte veuve qui avait embrassé la vie religieuse dans le monastère des femmes, au bas de la montagne. Elle fut donc arrêtée, jetée en prison, sollicitée d'avouer le prétendu crime. Toujours elle protesta de son innocence et ne cessa de répéter qu'Étienne était un saint. L'empereur la fit frapper par huit hommes, jusqu'au point qu'on la crut morte. Jetée enfin dans un des monastères de Constantinople, elle y mourut quelque temps après de ses souffrances.

Mais Copronyme voulait absolument un prétexte pour se défaire d'Étienne. Il engagea un de ses courtisans, nommé Georges Synclet, de lui tendre un piége, en allant lui demander d'être reçu au nombre de ses moines. Georges, s'étant donc rendu au mont Saint-Auxence, se jeta aux pieds d'Étienne et le conjura de lui donner l'habit. Le saint reconnut aussitôt qu'il était de la cour, parce qu'il était rasé, l'empereur ayant défendu de porter la barbe à ceux qui étaient à son service : il refusa donc de l'admettre, et allégua la défense faite aux monastères de recevoir des novices. L'imposteur ne se rebuta point; il renouvela ses instances, se donnant pour un homme persécuté et dont le salut était en grand péril; enfin il fit tant, que sa demande lui fut accordée.

Cependant l'empereur assembla le peuple de Constantinople dans l'hippodrome, et dit : Je ne puis vivre avec ces ennemis de Dieu, qu'on ne nomme point. Le peuple s'écria : Seigneur, il ne reste en cette ville aucune trace de leur habit. Copronyme s'écria en colère : Je ne puis plus souffrir leurs insultes. Ils m'ont séduit tous les miens, jusqu'à Georges Synclet, qu'ils ont arraché d'auprès de moi pour le faire moine! Mais mettons en Dieu notre confiance, il le fera bientôt paraître : prions seulement! C'est ainsi que Copronyme se jouait de Dieu et des hommes. Le sixième jour, l'imposteur Georges quitta la montagne et vint au palais. Copronyme l'embrassa et convoqua pour le lendemain une assemblée générale du peuple, dans le même théâtre. La foule y fut telle, qu'ils s'étouffaient. Copronyme s'écria : Dieu a exaucé mes prières; il m'a découvert celui que je cherchais. Alors il le fit paraître devant le peuple, qui, le voyant en habit monastique, se mit à crier : Malheur au méchant! qu'il meure! qu'il meure! ce qu'ils entendaient de saint Étienne. Copronyme fit dépouiller Georges des vêtements, qu'on jeta parmi le peuple, qui les

[1] Theoph., Niceph. *Hist. miscell.* Zon.

foula aux pieds. Ensuite, pour achever cette farce impériale, quatre hommes étendirent l'imposteur par terre, et, l'ayant mis tout nu, lui renversèrent un seau d'eau sur la tête, comme pour le purifier. Enfin, on le revêtit d'un habit militaire : l'empereur lui mit de sa main le baudrier avec l'épée, et le déclara son écuyer.

Aussitôt il envoya au mont Saint-Auxence une multitude de gens armés, qui dispersèrent les moines, mirent le feu au monastère et à l'église, et les réduisirent en cendre jusqu'aux fondements. Ils tirèrent saint Étienne de sa cellu[illegible] son tombeau, et le conduisirent à la mer, le frappant à cou[illegible]ution, le prenant à la gorge et lui déchirant les jambes dans les épines. Ils lui crachaient au visage, lui disaient des injures et lui insultaient en diverses manières. Comme il ne pouvait marcher, ils le jetèrent dans une barque et le menèrent le long de la côte à un monastère de Chrysopolis, près de Constantinople. L'empereur défendit d'approcher du mont Saint-Auxence, sous peine de la vie.

Ensuite il fit venir cinq évêques, chefs des iconoclastes : Théodose d'Éphèse, Constantin de Nicomédie, Constantin de Nacolie, Sisinnius Pastilas, et Basile Tricacabe, avec le patrice Calliste, Comboconon, premier secrétaire, et un autre officier nommé Mansare. Il les envoya à Constantin, patriarche de Constantinople, pour aller tous ensemble au monastère de Chrysopolis. Mais le patriarche, qui connaissait la vertu et la capacité de saint Étienne, refusa d'y aller. Les autres portèrent avec eux la définition de leur conciliabule. Arrivés au monastère, ils firent leur prière à l'église, s'assirent sur les degrés du bain et mandèrent saint Étienne, qui vint soutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds. Ce spectacle leur tira des larmes. Théodose d'Éphèse lui dit : Homme de Dieu, comment vous êtes-vous mis dans l'esprit de nous tenir pour hérétiques et de croire en savoir plus que les empereurs, les archevêques, les évêques et tous les chrétiens? Travaillons-nous à perdre les âmes? Saint Étienne lui répondit gravement : Considérez ce que le prophète Élie dit à Achab : Ce n'est pas moi qui cause ce trouble, mais vous et la maison de votre père. C'est vous qui avez introduit une nouveauté dans l'Église. On peut vous dire avec le prophète : Les rois de la terre, avec les magistrats et les pasteurs, se sont assemblés contre l'Église du Christ, formant de vains complots. Alors l'évêque Constantin de Nicomédie, qui était un jeune homme de trente ans, se leva pour donner un coup de pied au saint abbé assis à terre ; mais un des gardes le prévint et frappa du pied le saint homme dans le ventre, comme pour le faire lever.

Les sénateurs Calliste et Comboconon arrêtèrent l'évêque Con-

stantin, et dirent à saint Étienne : Vous avez à choisir des deux, ou de souscrire au concile, ou de mourir comme rebelle à la loi des Pères et des empereurs. Il répondit : Ma vie, c'est Jésus-Christ; mourir pour sa sainte image, sera ma gloire. Mais qu'on lise la définition de votre concile, afin que je voie ce qu'elle contient de raisonnable contre les images. Constantin de Nacolie ayant lu le titre : Définition du saint concile, septième œcuménique, saint Étienne lui fit signe de la main de s'arrêter, et dit : Comment peut-on nommer saint un concile qui a profané les choses saintes ? Un de vos évêques n'a-t-il pas été accusé par des hommes de bien, dans votre concile, d'avoir foulé aux pieds la patène destinée aux saints mystères, parce qu'on y voyait les images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et de son précurseur ? Vous l'avez maintenu dans ses fonctions et excommunié ses accusateurs comme défenseurs des idoles. Qu'y a-t-il de plus impie ? N'avez-vous pas ôté le titre de saints aux apôtres, aux martyrs et aux autres justes, les nommant simplement apôtres ou martyrs ?

Mais comment ce concile est-il œcuménique, puisqu'il n'est point approuvé du Pape de Rome, sans l'autorité duquel il est absolument défendu de régler les affaires ecclésiastiques ? Ces paroles sont remarquables dans la bouche d'un Grec et d'un saint. Il ajoute : Ce concile n'a été approuvé non plus ni par le patriarche d'Alexandrie, ni par celui d'Antioche ou de Jérusalem. Où sont leurs lettres ? Et comment appelle-t-on septième concile, celui qui ne s'accorde point avec les six précédents ? Basile reprit : Et en quoi avons-nous contrevenu aux six conciles ? Saint Étienne répondit : N'ont-ils pas été assemblés dans les églises, et, en ces églises, n'y avait-il pas des images reçues et révérées par les Pères ? Répondez-moi, évêque. Basile en convint, et saint Étienne, levant les mains au ciel, soupira du fond de son cœur, étendit les mains et dit : Quiconque n'adore pas Notre-Seigneur Jésus-Christ renfermé dans son image, selon l'humanité, qu'il soit anathème ! et que son partage soit avec ceux qui ont crié : Qu'on l'ôte ! qu'on le crucifie ! Il voulait continuer ; mais les commissaires, étonnés de la liberté avec laquelle il parlait, et couverts de confusion, se levèrent, ordonnant seulement qu'on l'enfermât. Quand ils furent de retour à Constantinople, l'empereur leur demanda ce qu'ils avaient fait. Les évêques voulaient dissimuler leur échec ; mais Calliste dit nettement : Nous sommes vaincus, seigneur ; cet homme est fort en raisons, et il méprise la mort. L'empereur, outré de colère, écrivit aussitôt une sentence pour envoyer le saint homme en exil dans l'île de Proconnèse, près de l'Hellespont.

Pendant dix-sept jours que saint Étienne demeura à Chrysopolis,

il ne prit point de nourriture, quoique l'empereur lui en eût envoyé abondamment; mais il la renvoya, comme il avait fait auparavant, ne voulant rien recevoir d'un excommunié. Avant de partir, il guérit le supérieur du monastère, abandonné des médecins. Arrivé à Proconnèse, il se logea dans une caverne agréable, qu'il trouva dans un lieu désert sur la mer, près d'une église de Sainte-Anne, et se nourrissait des herbes qu'il rencontrait. Ses disciples, chassés du mont Saint-Auxence, ayant appris le lieu de son exil, vinrent à Proconnèse se rassembler autour de lui, à l'exception de deux qui apostasièrent, savoir : Sergius, le calomniateur du saint; et Étienne, qui, après avoir été chapelain du patrice Calliste, avait reçu l'habit monastique des mains de saint Étienne, qui l'avait établi prêtre du monastère. L'empereur le fit chapelain du palais de Sophie, et ils prirent l'un et l'autre l'habit séculier. Tous les autres disciples de saint Étienne s'étant remis sous sa conduite, firent un nouveau monastère à Proconnèse. Sa mère même et sa sœur quittèrent le monastère où elles étaient établies et vinrent le trouver dans cette île. Pour lui, il fit faire une petite cage en forme de colonne, où il s'enferma pour continuer ses austérités, la quarante-neuvième année de son âge, c'est-à-dire l'an 763 [1].

Dans les derniers mois de cette même année, toutes les guerres, toutes les affaires, même civiles, furent suspendues par un froid excessif, qui fit craindre l'extinction entière et des hommes et des animaux. La nature parut être sur le point d'expirer dans toute l'étendue de la terre, selon le récit des auteurs byzantins; mais ils ne nous donnent de détail que sur Constantinople et les environs. Dès le commencement d'octobre, le Pont-Euxin se glaça à la profondeur de quarante-cinq pieds, jusqu'à plus de trente lieues de ses bords. Il tomba sur cette glace trente pieds de neige. La mer, se confondant avec la terre, offrit pendant quatre mois une route aussi solide et aussi sûre aux voitures les plus pesantes. Au mois de février 764, cette surface se rompit en une infinité de glaçons, qui semblaient autant de montagnes. L'historien saint Théophane rapporte qu'étant alors fort jeune il monta sur un de ces glaçons avec trente de ses camarades, et qu'ils y trouvèrent des cadavres d'animaux tant domestiques que sauvages. Les habitants de Constantinople furent nuit et jour dans des alarmes continuelles, jusqu'au 16 mars, que ces montagnes flottantes commencèrent à fondre. Dans ce même mois, l'air parut embrasé de tant de feux, que les peuples s'imaginèrent que les étoiles tombaient du ciel et que le monde allait périr. L'été suivant, une

[1] *Vit. S. Steph.*

longue sécheresse, causée par des vents secs et brûlants, fit tarir presque toutes les sources et les fleuves [1].

Mais l'intempérie des saisons était moins à craindre que le dérèglement d'esprit de l'empereur. Il eût voulu renverser toute la doctrine de l'Église, et cherchait sans cesse quelque dogme à contredire. Ayant un jour mandé le patriarche Constantin, comme pour le consulter sur une matière importante : Il me vient en pensée, lui dit-il, d'ôter à la Vierge le nom de Mère de Dieu, et de ne lui laisser que celui de Mère du Christ ; y trouvez-vous quelque inconvénient ? Le prélat iconoclaste ne put s'empêcher de frémir à ce discours ; et, se jetant à ses pieds : Prince, s'écria-t-il, au nom de Dieu, bannissez cette pensée ; c'est la doctrine de Nestorius, et vous savez combien cet hérétique est en horreur. Rassurez-vous, répliqua l'empereur, ce n'était qu'une question de pure curiosité; puisqu'elle vous scandalise, n'en parlons plus, et gardez-moi le secret [2].

L'an 766, après deux campagnes désastreuses contre les Bulgares, il s'en vengea sur les catholiques de ses États. Sa fureur s'acharnait de préférence sur les moines. Il n'était ni outrages ni tourments qu'il n'imaginât contre ceux qui demeuraient fidèlement attachés à leur profession et aux pratiques de l'Église. On leur brûlait la barbe enduite de poix, on la leur arrachait, on leur brisait sur la tête les images des saints peintes sur bois, on crevait les yeux aux uns, on mutilait les autres. Ces traitements cruels, joints à tout ce que la séduction a de plus attrayant, en pervertirent plusieurs, qui renoncèrent à leurs vœux et prirent des femmes. Les sénateurs, les magistrats, les officiers de guerre n'étaient pas épargnés. L'honneur rendu aux images était un crime de lèse-majesté puni d'exil, souvent même des plus rigoureux supplices. Et, afin que personne ne pût se couvrir de l'obscurité de sa condition, l'empereur ordonna par édit à tous ses sujets, sans exception, de faire serment entre les mains des magistrats de ne rendre jamais aucun culte aux images. Le patriarche Constantin donna l'exemple ; il monta dans la tribune de Sainte-Sophie, et, tenant une croix entre ses mains, il jura qu'il n'avait jamais révéré ces figures faites de la main des hommes, et qu'il ne leur rendrait jamais aucun hommage. Lorsqu'il fut descendu de la tribune, l'empereur, comme pour le récompenser de son obéissance, lui mit sur la tête une couronne de fleurs, et l'emmena au palais, où il le régala d'un grand festin et d'un concert de musique. Il lui fit manger de toutes sortes de viandes : c'était lui faire abjurer la régularité monastique, et ce fut un grand scandale dans

[1] Theoph., p. 365 et 366. Niceph., p. 43 et 44. — [2] *Ibid.*

Constantinople. Constantin, moine avant que d'être patriarche, demeura soumis à toutes les obligations de son premier état ; et l'abstinence de la chair était alors pour tous les moines un devoir indispensable, comme l'est encore aujourd'hui pour les moines grecs.

Chasser les moines, détruire les monastères, n'était pas le coup le plus mortel que l'empereur pût porter à l'état monastique : il s'avisa d'un artifice vraiment diabolique pour les couvrir de mépris et d'horreur. Entre les moines bannis de Constantinople, quelques-uns se rendaient à ses volontés ; ils signaient l'édit contre les images, ils changeaient d'habit et se mariaient. Rentrant alors dans la ville et dans tous les droits de citoyens, ils étaient comblés de bienfaits ; l'empereur prenait soin de leur fortune. Mais ceux qui demeuraient attachés à leur foi et à leur état, n'éprouvaient que ses rigueurs. Un mois après son retour de la guerre, le 21 août 766, jour auquel il donnait des courses de chars, il les fit rassembler des environs de la ville et amener dans l'hippodrome. Là, sous les yeux du peuple qui remplissait tous les degrés, il les fit défiler, chacun accompagné d'une femme perdue. Dans cette procession scandaleuse, ils furent en butte à toutes les insultes d'une multitude effrénée, également outragés, et par les libertins qui savaient que c'était une méchanceté de l'empereur, et par les gens de bien, qui, n'en étant pas instruits, pensaient qu'on les avait surpris avec ces femmes.

Ce spectacle plut à l'empereur. Il le renouvela quatre jours après aux dépens de dix-neuf officiers des plus considérables de l'empire, qu'il accusait d'avoir conjuré contre sa personne. Leur véritable crime était d'être attachés à la saine doctrine, d'avoir eu des liaisons avec saint Étienne relégué dans l'île de Proconnèse, d'entretenir commerce avec lui dans son exil, et d'avoir plusieurs fois donné des éloges à sa constance dans les tourments. Il les fit promener dans l'hippodrome, excitant le peuple à cracher sur eux et à les charger de malédictions : les deux plus qualifiés eurent la tête tranchée. C'étaient deux patrices frères, Constantin, contrôleur général des postes, et Stratégius, commandant de la garde. Les autres furent aveuglés et relégués dans une île, où il ne manqua jamais, tant qu'il vécut, d'envoyer des bourreaux une fois tous les ans pour leur donner à chacun cent coups de nerfs de bœuf. Ayant appris que le peuple, touché du supplice de Constantin et de Stratégius, n'avait pu retenir ses larmes et ses murmures, il s'en prit au préfet Procope, qui aurait dû, disait-il, arrêter ces gémissements séditieux ; il le fit fouetter et lui ôta sa charge [1].

[1] Theoph., p. 368 et 369.

Les honneurs indécents et bizarres que le patriarche Constantin avait reçus de l'empereur, furent bientôt suivis d'une éclatante disgrâce. Le prince, ayant appris qu'il avait eu des entretiens secrets avec un des seigneurs accusés de conjuration, subornait lui-même des témoins, qui déposèrent qu'ils l'avaient entendu parler contre l'empereur. Et comme le patriarche, interrogé, niait constamment le fait et ne pouvait être convaincu, l'empereur engagea secrètement les témoins à confirmer leur déposition en jurant sur la croix. Aussitôt, sans autres preuves, il envoya mettre le scellé sur la porte de la maison patriarcale, et relégua le patriarche dans l'île de Princes. C'était le 30 août que Constantin fut ainsi déposé. Le 16 novembre, l'empereur nomma Nicétas pour remplir sa place, sans observer aucune forme canonique. Ce prince impie et audacieux, plein de mépris pour les lois de l'Église, n'en connaissait aucune que son propre caprice. Le nouveau patriarche, plus indigne encore de cette éminente dignité que n'avait été Constantin, était un eunuque, Esclavon d'origine. Occupé dans sa jeunesse au service des femmes, il savait à peine lire. Cependant, à la recommandation de quelques dames de la cour, le patriarche Constantin lui avait conféré la prêtrise et l'avait revêtu d'un titre dans l'église des saints Apôtres. Ils méritaient tous deux, l'un un tel devancier, l'autre un tel successeur. Nicétas, à son entrée dans le palais patriarcal, montra qu'il était digne du choix de l'empereur, en détruisant de magnifiques mosaïques dont les murailles étaient ornées, et que ses deux prédécesseurs avaient laissé subsister à cause de leur beauté.

C'était cette même sorte de mérite qui faisait parvenir aux premières dignités de l'empire. Un violent iconoclaste était, aux yeux de l'empereur, capable de tous les emplois civils et militaires. Ce fut par là que Michel Mélissène, frère de l'impératrice Eudocie, obtint le gouvernement de Phrygie, Lachanodracon celui de l'Asie, Manès celui de Galatie. Fidèles ministres des fureurs du prince, chacun d'eux se signala dans sa province par la profanation des églises, la persécution des moines, la destruction des images. Ils arrachaient des sanctuaires les reliques des saints, il les jetaient dans les égouts ou dans les rivières ; ils les faisaient brûler avec des ossements d'animaux, afin qu'on ne pût en démêler les cendres. Les reliques de sainte Euphémie, martyre, étaient le principal trésor de la ville de Chalcédoine; l'empereur fit jeter la châsse dans la mer, et changea l'église, partie en arsenal, partie en un lieu immonde, pour recevoir toutes les ordures de la ville. La châsse fut portée sur les eaux à l'île de Lemnos, et recueillie par les habitants. Vingt-deux ans après la mort de Copronyme, l'impératrice Irène, qui régnait alors

avec son fils Constantin, fit rapporter ce précieux dépôt à Chalcédoine, et nettoyer l'église, qu'elle rétablit dans son ancien état [1].

Le patriarche Constantin éprouvait depuis treize mois, dans l'île du Prince, les traitements les plus inhumains. L'empereur apprit que ce malheureux prélat avait révélé le discours impie qu'il lui avait tenu sur la Mère de Dieu, et sur lequel il lui avait recommandé le secret. Outré de colère, il ordonne de le transporter à Constantinople, et, après lui avoir fait donner tant de coups de bâton qu'il ne pouvait plus se tenir sur ses pieds, il le fait porter en litière dans l'église de Sainte-Sophie, pour y subir la honte de la dégradation. On le jette sur les marches du sanctuaire, et, en présence de tout le peuple assemblé par ordre de l'empereur, un secrétaire de la cour lit à haute voix un libelle d'accusations, dont il lui frappait le visage à chaque article qu'il prononçait. Pendant ce temps-là, Nicétas était assis sur le trône patriarcal, et présidait à l'ignominieux traitement que recevait son bienfaiteur. La lecture achevée, Nicétas prit en main le libelle, et ayant fait porter Constantin dans la tribune de l'église, où plusieurs bras le soutenaient debout pour le montrer au peuple, il y fit monter un de ses suffragants, qui prononça l'anathème, le dépouilla des vêtements épiscopaux, et, l'apostrophant en termes outrageants, le chassa de l'église en le faisant marcher à reculons.

Le lendemain, jour des jeux du cirque, on lui arracha la barbe, les sourcils et les cheveux ; et l'ayant revêtu d'une courte robe de laine sans manches, on lui fit traverser le cirque à rebours sur un âne, conduit par un neveu, à qui l'on avait coupé le nez. Le peuple et les factions l'accablaient d'injures et d'opprobres, en crachant sur lui. Arrivé à l'extrémité de la carrière, on le jette en bas, on le foule aux pieds, on le fait asseoir sur une pierre près de la borne pour y recevoir, tant que dura le spectacle, les outrageantes railleries des cochers qui passaient devant lui. Après tant d'insultes atroces il fut mis en prison, où il demeura comme oublié jusqu'au 15 août de l'année suivante. Ce jour fut le dernier de ses souffrances. L'empereur lui envoya deux patrices pour lui demander ce qu'il pensait de la foi du prince et de la doctrine du concile. Le malheureux, encore lâche courtisan dans son cachot, espérant adoucir ses maux par une réponse flatteuse, s'écria que la foi de l'empereur était sainte et que le concile avait établi la saine doctrine. C'est un aveu que nous voulions tirer de ta bouche impie, dirent aussitôt les patrices ; il ne te reste plus qu'à mourir. En même temps ils lui prononcèrent sa sentence et le conduisirent à l'amphithéâtre, où il eut la tête tranchée.

[1] Theoph., Niceph., etc.

Elle fut attachée au milliaire par les oreilles, et servit de spectacle au peuple pendant trois jours. Le cadavre fut traîné au Pélagium : c'était la place où avait été une église de Sainte-Pélagie, que l'empereur avait fait démolir pour en faire le lieu funeste où l'on jetait les corps des criminels après leur supplice, comme il avait fait abattre l'église de Saint-André au-delà du golfe, et l'avait changée en une place pour les exécutions. C'est ainsi que ce prince farouche récompensa le patriarche d'avoir sacrifié sa foi et sa conscience pour autoriser les impiétés de son maître [1].

Au milieu de cette série de faits atroces, plus dignes d'un chef de cannibales ou de démons, que d'un chef de chrétiens ou même d'hommes, on entendit parler des miracles de saint Étienne, relégué dans l'île de Proconnèse. Un aveugle vint le trouver et le pria de le guérir. Après 'en être défendu avec beaucoup d'humilité, Étienne dit : Avez-vous la foi ? Révérez-vous l'image de Jésus-Christ, de sa Mère et des saints ? Croyez-vous en Dieu, qui guérit même par les images, comme il arriva à la conversion de sainte Marie Égyptienne ? Je crois, répondit l'aveugle, et je révère. Saint Etienne ajouta : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, qui a guéri l'aveugle, en qui tu crois, et que tu vénères en son image, regarde le soleil sans obstacle ! Aussitôt les yeux de l'aveugle furent ouverts, et il s'en alla louant Dieu et transporté de joie. Une femme de Cyzique lui amena son fils agité du démon depuis près de neuf ans. Il pria pour lui de dedans sa cage, et, l'appelant par son nom, lui fit vénérer l'image de Jésus-Christ ; après quoi il le renvoya guéri. Une femme noble d'Héraclée en Thrace, affligée depuis sept ans d'une perte de sang, vint trouver saint Étienne, qui, après avoir prié, fit sur elle le signe de la croix et lui fit vénérer l'image de Jésus-Christ. Elle se sentit parfaitement guérie au bout de trois jours. Il fit plusieurs autres miracles, principalement à l'égard de ceux qui se trouvaient en péril sur la mer. Car quand il la voyait agitée, il mettait ses religieux en prière ; et souvent, après la tempête, on voyait les voyageurs venir le remercier et dire que dans le péril ils l'avaient vu qui conduisait leur vaisseau.

La seconde année de son exil, l'an 764, il perdit sa mère et sa sœur, qui la suivit sept jours après, comme elle lui avait prédit. Vers le même temps, un soldat nommé Étienne, qui servait dans le corps des Arméniens en Thrace, étant perclus de la moitié du corps et courbé, vint à Proconnèse trouver le saint, qui, lui ayant fait vénérer l'image de Jésus-Christ et celle de la Vierge, le renvoya guéri et

[1] Theoph., Niceph. *Hist. miscell.* Zon. *Act. S. Steph.*

redressé. Ses camarades lui demandèrent comment la chose s'était passée; et quand il leur eut dit qu'il avait vénéré ces images, ils lui dirent en fureur : Misérable, tu as idolâtré! et le dénoncèrent au gouverneur de Thrace, qui l'envoya promptement à l'empereur. Copronyme lui demanda s'il persistait dans l'idolâtrie. Le soldat se mit à genoux et dit anathème, comme ayant été séduit; et Copronyme le fit aussitôt centurion. Mais comme il retournait chez lui, son cheval le jeta par terre et le foula aux pieds, en sorte qu'il en mourut. L'empereur prit occasion de ce qui était arrivé au soldat, pour rappeler promptement saint Étienne, disant que, même dans son exil, il ne cessait d'enseigner au peuple l'idolâtrie.

Il le fit donc ramener à Constantinople et mettre dans une prison, les fers aux mains et les entraves aux pieds. Quelques jours après, il l'interrogea en particulier sur une terrasse, étant assis entre deux de ses principaux officiers. En y allant, le saint se fit donner une pièce de monnaie qu'il tint cachée sous son habit. Sitôt que l'empereur le vit entrer, il s'écria : Voyez quel homme me charge de calomnies! Le saint regardait à terre sans rien répondre. L'empereur, jetant sur lui un regard farouche, lui dit : Tu ne me réponds point, misérable! Saint Étienne répondit : Seigneur, si vous êtes résolu à me condamner, envoyez-moi au supplice; si vous voulez m'interroger, modérez votre colère; car c'est ainsi que les lois ordonnent aux juges d'en user. L'empereur ajouta : Dis-moi, quels décrets ou quels préceptes des Pères avons-nous méprisés, pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques? C'est, répondit Étienne, que vous avez ôté des églises les images que les Pères ont reçues et vénérées de tout temps. Impie! reprit l'empereur, ne les nomme pas images, ce sont des idoles. Et comment peuvent-elles s'allier avec les choses saintes? Qu'a de commun la lumière avec les ténèbres?

Seigneur, répondit saint Étienne, les Chrétiens n'ont jamais ordonné de révérer la matière dans les images; nous révérons le nom de ce que nous voyons, remontant par la pensée aux originaux. Cette vue élève notre raison jusqu'au ciel, et fixe notre curiosité. Est-il donc juste, dit l'empereur, de faire des images sensibles de ce que l'esprit même ne peut comprendre? Et qui est l'homme, dit saint Étienne, à moins que d'avoir perdu le sens, qui, en révérant ce que l'on voit dans l'église, révère la créature, la pierre, l'or ou l'argent, sous prétexte qu'elle porte le nom des choses saintes? Mais vous autres, sans distinguer le saint du profane, vous n'avez pas eu horreur d'appeler idole l'image de Jésus-Christ, comme Apollon, et celle de la Mère de Dieu, comme Diane; de les fouler aux pieds et de les brûler. L'empereur dit : Esprit bouché, est-ce qu'en foulant

aux pieds les images, nous foulons aux pieds Jésus-Christ? A Dieu ne plaise!

Alors saint Étienne, tirant de son sein la pièce de monnaie qu'il avait apportée exprès, dit à l'empereur : Seigneur, de qui est cette image et cette inscription? L'empereur, surpris, répondit : Elle est des empereurs, c'est-à-dire de lui-même et de son fils Léon. Saint Étienne continua : Serai-je donc puni, si je la jette à terre et si je la foule aux pieds? Les assistants dirent : Assurément, puisqu'elle porte l'image et le nom des empereurs invincibles. Le saint répondit avec un grand soupir : Quel sera donc le supplice de qui foule aux pieds et livre aux flammes l'image de Jésus-Christ et de sa Mère? Aussitôt il jeta la pièce de monnaie et marcha dessus. Ceux qui accompagnaient l'empereur se jetèrent sur lui comme des bêtes féroces, voulant le précipiter de la terrasse en bas; mais l'empereur les en empêcha et l'envoya, lié par le cou et les mains derrière le dos, à la prison du prétoire, voulant le faire juger selon les lois, pour avoir foulé aux pieds l'image de l'empereur.

En entrant dans cette prison, saint Étienne prédit que ce serait sa dernière demeure. Il eut la consolation d'y trouver trois-cent quarante deux moines de divers pays, qui avaient souffert pour la même cause. Les uns avaient les yeux crevés, les autres le nez ou les mains coupés, pour n'avoir pas voulu souscrire contre les saintes images. Quelques-uns avaient été mutilés des oreilles; d'autres montraient les marques des coups de fouet qui les avaient déchirés; d'autres, leurs têtes rasées par les iconoclastes; la plupart avaient la barbe enduite de poix et brûlée. Étienne, voyant les traces des diverses souffrances qu'avaient endurées ces saints confesseurs, rendait grâces à Dieu, qui leur avait donné la patience, et s'affligeait de n'avoir encore souffert rien de semblable. Pour eux, ils le regardaient comme leur pasteur et leur maître, écoutaient ses instructions et lui découvraient leur intérieur. La prison du prétoire devint un monastère où tout l'office se faisait régulièrement. Les gardes et tous ceux qui avaient entendu parler du saint, l'admiraient et le regardaient comme un ange sur la terre.

Un des guichetiers dit un jour à sa femme : Cette folie de l'empereur nous fera périr; car le moine Étienne d'Auxence, qui est maintenant en prison, m'a paru comme un Dieu. La femme lui fit questions sur questions, et tira de lui toute la manière de vie du saint homme. Puis, à son insu, elle entra dans la prison, se jeta aux pieds du saint, et lui dit : Ne me rejetez pas, mon père, tout indigne que je suis; souffrez que je vous apporte ce qui vous est nécessaire; n'ayez pas horreur de mes péchés; j'espère que Dieu me récompensera de

ce petit service. Saint Étienne pria pour elle, mais il refusa de rien recevoir. Et, comme elle le pressait, il déclara qu'il n'avait jamais communiqué avec les hérétiques; car il la croyait iconoclaste. Alors elle se jeta par terre et cria : Dieu me garde, mon père, de jamais déshonorer l'image de Jésus-Christ, de sa Mère ou des saints! Je sais quelle sera la punition de ceux qui osent le faire. Notre saint père Germain les mettait au rang de ceux qui crièrent : Crucifiez-le! Je vous demande seulement de ne point me découvrir à mon mari et aux autres gardes. Ayant ainsi parlé, elle retourna en sa chambre, ouvrit un coffre fermé à clé où elle cachait trois images, une de la sainte Vierge, tenant son fils entre ses bras, une de saint Pierre et une de saint Paul; et, les ayant vénérées en présence de saint Étienne elle les lui donna, en disant : Mettez-les devant vous, mon Père, pendant vos prières, afin que vous vous y souveniez de cette pauvre pécheresse. Il consentit alors à sa demande; et depuis elle lui apporta tous les samedis et les dimanches environ six onces de pain et trois carafes d'eau; car ce fut toute sa nourriture pendant les onze mois qu'il passa dans le prétoire.

Un jour qu'il était assis avec les autres moines, on vint à parler des cruautés exercées pendant cette persécution; et Antoine de Crète raconta le martyre de l'abbé Paul en ces termes : Il fut pris par le gouverneur de l'île, Théophane, surnommé Lardotyre, qui avait fait mettre à terre, d'un côté, l'image de Jésus-Christ en croix; de l'autre, l'instrument du supplice que l'on nomme catapulte. Alors il lui dit : Paul, tu as à choisir des deux, ou de marcher sur l'image, ou d'aller au supplice. Paul répondit : A Dieu ne plaise, Seigneur Jésus, que je marche sur votre image! Et se penchant à terre, il la baisa respectueusement. Le gouverneur, en colère, le fit dépouiller et étendre sur la catapulte, où les bourreaux l'ayant serré entre deux planches depuis le cou jusqu'aux talons, et lui ayant déchiré les côtés avec des peignes de fer, le pendirent la tête en bas et allumèrent autour un grand feu dont il fut consumé.

A ce récit, tous les Pères fondaient en larmes. Mais à peine Antoine eut-il fini, quand le vieillard Théostéricte, prêtre du monastère de Pélicite, qui avait le nez coupé et la barbe brûlée avec de la poix et de la nafte, s'avança et dit : On ne peut rapporter sans gémir la cruauté du gouverneur d'Asie, que l'on appelle Lachanodracon. Saint Étienne lui dit : Parlez, mon père; vous nous encouragerez, si Dieu veut que nous souffrions aussi. Théostéricte reprit ainsi : Le soir du jeudi-saint, comme on célébrait le sacrifice non sanglant, ce gouverneur entra, par ordre du tyran, avec une multitude de soldats, fit cesser l'office, prit trente-huit moines choisis, qu'il attacha à des

pièces de bois par le cou et par les mains. Quant aux autres, il en fit déchirer à coups de fouet ; à d'autres, il fit couper le nez, poisser et brûler la barbe : je suis de ce nombre. Non content de cela, il brûla le monastère depuis l'écurie jusqu'aux églises, réduisant tout en cendres. Il emmena les trente-huit qu'il avait pris, les enferma dans un vieux bain près d'Éphèse, dont il boucha l'entrée, puis il fit miner la montagne attenante, qui les enterra vivants.

Les moines prièrent ensuite saint Étienne de leur dire à son tour quelque parole de consolation, et il leur proposa pour exemple Pierre le reclus de Blaquernes, qui expira sous les coups de nerf de bœuf, en présence de l'empereur ; et Jean, abbé du monastère de Monagrie, que l'empereur fit enfermer dans un sac et jeter au fond de la mer avec une grosse pierre, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

Saint Étienne sachant le temps de sa mort, appela la femme qui lui apportait à manger et lui dit : Je veux passer ces quarante jours en retraite et en prière, dans l'abstinence. Cessez donc de m'apporter du pain et de l'eau ; car je sais que ma vie finira bientôt. Pendant ce temps, il ne cessa d'animer les moines prisonniers à ne point se décourager dans la persécution ; en sorte que plusieurs personnes pieuses de la ville se couvraient de haillons pour entrer dans la prison du prétoire, recevoir la bénédiction et les instructions du saint. Le trente-huitième jour au matin, après la prière de prime, il appela la femme qui l'avait servi et lui dit en présence des moines : Venez, bénite femme ! Dieu vous rende au centuple le bien que vous m'avez fait ! Reprenez vos images ; qu'elles vous servent de protection pendant la vie présente, et de preuve de votre fidélité dans la vie future. Puis, il dit avec un grand soupir : Demain je partirai d'ici pour aller à un autre monde et à un autre juge. La femme, pénétrée de douleur, prit ses images et les emporta enveloppées dans un linge, de peur des iconoclastes.

Cependant l'empereur Copronyme célébrait la fête païenne des brumales, en l'honneur de Bacchus, nommé par les anciens Romains, Brumus, et cette fête se faisait le vingt-quatrième de novembre. L'empereur, assis dans une galerie avec ses courtisans, jouait de la lyre et faisait des libations profanes. Quelqu'un vint lui dire que le chef des abominables, Étienne d'Auxence, avait changé le prétoire en monastère, où l'on passait les nuits en psalmodie. Et tous les habitants de Constantinople coururent après lui pour apprendre à idolâtrer. L'empereur, outré de colère, appela un officier de ses gardes et lui commanda d'emmener le saint hors de la ville, de l'autre côté de la mer, au lieu où avait été l'église de Sainte-Maure, martyre,

mais qu'il avait abattue et changée en une place pour les exécutions à mort. Il y invoquait aussi les démons, et leur avait immolé le fils d'un nommé Suflamius. Il ordonna en même temps que l'on fît dans dans la ville des recherches exactes contre tous ceux qui avaient un moine pour parent, ami ou voisin, ou qui portaient seulement un habit noir; on les envoyait en exil après les avoir déchirés de coups. Les ennemis avaient le plaisir de dénoncer qui ils voulaient; les esclaves accusaient les maîtres : Constantinople était tout en pleurs.

Tandis que l'on menait saint Étienne au lieu de l'exécution, l'empereur sortit du palais et vint à la place publique, où était un bâtiment nommé le Mille. On y avait autrefois peint les six conciles œcuméniques pour l'instruction du peuple; Copronyme avait fait peindre à la place des courses de chevaux. En ce lieu donc, comme tout le monde le félicitait, il dit : Mon âme est sans consolation à cause de ces abominables. Un de ses courtisans s'écria : Et quelle trace en reste-t-il, seigneur, soit à Constantinople, soit dans les autres pays? ne sont-ils pas tous détruits? Voilà que je viens encore aujourd'hui de rencontrer l'ennemi de la vérité, Étienne d'Auxence, que l'on menait pour être puni par le glaive! L'empereur lui dit : Et qu'y a-t-il de plus doux pour Étienne, que d'avoir la tête coupée? Mais il n'aura pas ce qu'il désire. Il sera puni d'une mort plus difficile. D'ailleurs, l'impératrice ne nous en voudrait-elle pas, si nous terminions le jour de sa fête par une exécution? Aussitôt il commanda qu'on ramenât en prison saint Étienne.

Le lendemain, il appela deux frères constitués en dignités, si bien faits de corps et d'esprit, que, depuis, par jalousie, il les fit mourir. Les ayant donc reçus au milieu d'un splendide festin, il leur dit : Allez au prétoire, et dites de ma part à Étienne d'Auxence : Vous voyez combien j'ai soin de vous; je vous ai tiré des portes de la mort. Au moins, en cette extrémité, ayez de la complaisance pour moi. Je sais, ajouta-t-il, je sais sa dureté, il me dira des injures. Alors donnez-lui tant de coups sur le visage et sur le dos, qu'il expire quand vous sortirez. Les deux frères étant arrivés au prétoire, répétèrent au saint homme les paroles de l'empereur; mais voyant qu'il n'en était que plus ferme dans la foi, ils lui baisèrent les pieds et reçurent sa bénédiction. Étant de retour, ils dirent à l'empereur : Comme nous l'avons trouvé opiniâtre, nous l'avons déchiré de coups. Il est étendu sans voix, et nous assurons qu'il ne vivra pas jusqu'à demain. L'empereur fit un grand éclat de rire et continua son festin.

Le matin, saint Étienne dit adieu aux moines, se recommanda à leurs prières, et se fit ôter le scapulaire, l'écharpe et la ceinture. Il voulait quitter aussi la cuculle; mais ils lui dirent qu'il devait mourir

avec l'habit monastique. Il répondit : Les athlètes se dépouillent quand ils vont combattre ; il n'est pas juste que ce saint habit soit déshonoré par le peuple insolent. Il ne garda donc que la tunique de peau, et, assis avec eux, il les entretenait de piété. L'empereur ayant appris que les deux frères l'avaient trompé, se leva sur les huit heures, et, courant au vestibule du palais, se mit à crier : A moi ! au secours ! tout le monde m'abandonne ? Qu'ai-je à faire des abominables ? Et comme ses courtisans venaient pour manger avec lui et continuer la fête, il leur dit : Je ne suis plus votre empereur ; vous en avez un autre dont vous baisez les pieds et dont vous demandez la bénédiction ! Personne ne prend mon parti pour le faire mourir et me mettre l'esprit en repos ! Comme ils lui demandaient qui était donc cet autre empereur, il leur dit : C'est Étienne d'Auxence, le chef des abominables !

A peine l'eut-il nommé, que cette troupe sortit en fureur, faisant un bruit effroyable, et courut à la prison, où ils criaient aux gardes : Donnez-nous Étienne d'Auxence ! Il s'avança hardiment, et leur dit : Je suis celui que vous cherchez. Aussitôt ils le jetèrent par terre, attachèrent des cordes aux fers qu'il avait aux pieds et le traînèrent dans la rue, le frappant sur la tête et par tout le corps à coups de pied, à coups de pierre et à coups de bâton. En sortant de la première porte du prétoire, comme il rencontra l'oratoire de Saint-Théodore, il s'appuya des mains contre terre, et, levant un peu la tête, il tourna les yeux vers le ciel, pour dire au saint martyr le dernier adieu. Un des persécuteurs, nommé Philomathe, s'écria : Voyez cet abominable, qui veut mourir comme un martyr ! il courut à des pompes d'incendie, et, tirant un grand piston de bois, il en frappa le saint sur la tête et le tua sur-le-champ. Philomathe tomba aussitôt, grinçant des dents et agité du démon, qui le tourmenta jusqu'à la mort.

On continua de traîner le corps de saint Étienne, en sorte que ses doigts tombaient, ses côtes se brisaient, son sang arrosait le pavé. On lui jeta contre le ventre une grosse pierre, qui l'ouvrit en deux ; ses intestins sortaient et traînaient par terre. On le frappait tout mort qu'il était ; les femmes mêmes s'en mêlaient, et les enfants que l'on faisait sortir des écoles, par ordre de l'empereur, pour courir après avec des pierres. Si quelqu'un, rencontrant ce corps, n'en faisait autant, il était accusé comme ennemi de l'empereur. Ceux qui le traînaient étant arrivés à la place du Bœuf, un cabaretier qui faisait frire du poisson, croyant le saint encore vivant, lui donna un grand coup de tison, dont il lui cassa le derrière de la tête, en sorte que la cervelle se répandit. Mais un homme vertueux, nommé Théodore, qui

suivait, faisant semblant de tomber, ramassa la cervelle, l'enveloppa dans son mouchoir et continua de suivre, pour voir où l'on jetterait le corps. Le peuple qui le traînait étant arrivé près du monastère où était la sœur du saint, voulait l'en faire sortir et l'obliger à le lapider de ses propres mains ; mais elle s'était enfermée dans un sépulcre obscur, et ils ne purent la trouver. Enfin, ils jetèrent le corps dans la fosse du Pélagium, et allèrent raconter à l'empereur leur exploit. Il les reçut avec joie, et, s'étant mis à table avec eux, il s'éclatait de rire au récit des circonstances de cette mort. Elle arriva le 28 de novembre 767, jour auquel l'Église honore la mémoire du saint[1].

Une exécution si barbare endurcit encore le cœur de Copronyme, et redoubla sa férocité naturelle. Pierre le Stylite fut traité comme Étienne. Constantinople entière était devenue un théâtre de supplices ; on ne voyait de toutes parts que crever les yeux, couper les narines, déchirer à coups de fouet, jeter dans la mer les catholiques. Invoquer la sainte Vierge, ne fût-ce que par habitude de langage dans un accident imprévu, assister aux offices de la nuit, fréquenter les églises, était un crime de lèse-majesté ; il n'en fallait pas davantage pour être mis à la torture, presque toujours suivie de la mort. Les plus célèbres monastères d'hommes et de filles furent donnés pour logements aux soldats. Celui de Saint-Julien fut réduit en cendres avec les moines qu'on y tint enfermés. Le patrice Antoine, Pierre, maître des offices, les soldats de la garde étaient, à Constantinople, les exécuteurs de ces ordres inhumains. Les commandants des provinces se disputaient à l'envi les bonnes grâces de l'empereur, par leur acharnement contre les catholiques.

Le plus méchant de tous était Lachanodracon, gouverneur d'Asie. L'an 770, il fit conduire à Éphèse tous les moines et toutes les religieuses de son gouvernement, et, les ayant assemblés dans une plaine voisine, où il avait fait porter quantités d'habits blancs, il fit crier par un héraut : Que tous ceux qui sont disposés à faire la volonté de l'empereur, quittent tout à l'heure le sac lugubre dont ils sont revêtus ; qu'ils prennent chacun un de ces habits et qu'ils choisissent une femme entre celles qui sont ici. Quiconque n'y consentira pas, perdra les yeux et sera relégué en Chypre. Les bourreaux étaient prêts, et, sur-le champ, plusieurs moines préférèrent le supplice à l'apostasie. D'autres manquèrent de courage et obéirent ; ils furent comblés de faveurs. Ce méchant homme, résolu d'éteindre entièrement l'ordre monastique, envoya, l'année suivante, deux commissaires, l'un son bâtard, l'autre abbé apostat, avec ordre de vendre tous

[1] *Act. S. Stephan., jun.*

les monastères d'hommes et de filles, les vases sacrés, les métairies et autres biens, de quelque nature qu'ils fussent ; ce qui fut exécuté, et le prix envoyé à l'empereur. Les livres et les ouvrages tant des moines que des saints Pères furent brûlés, ainsi que les reliques, qu'on arrachait avec violence du cou de ceux qui les portaient par dévotion. Tout ce que l'impiété armée de la force publique peut imaginer d'insultes, de tortures, de supplices, fut impunément exercé contre les moines ; en sorte qu'il n'en resta pas un seul dans tout le gouvernement de Lachanodracon.

Le récit de ces horreurs divertissait Copronyme : c'étaient les plus amusantes de ses propos de table. Il passait le temps dans les festins, dans les concerts, dans les danses, dans les entretiens du libertinage. Tandis que tout était en pleurs au dehors, la cour nageait dans la joie. Blasé sur les débauches ordinaires, Copronyme en convoitait d'étranges. Il y avait à Constantinople une fille de naissance illustre, nommée Agathe, célèbre par sa beauté. Elle était parvenue jusqu'à la vieillesse sans trouver d'époux qu'elle crût digne d'elle. Copronyme se fit un jeu de la séduire, et la combla de richesse. Aussi, un jour qu'il assistait aux jeux du cirque, tout le peuple lui cria : Prince, vous faites aussi des miracles ; vous avez rajeuni la vieille Agathe. Ces railleries, qu'il lui fallait dévorer, le couvraient de honte, mais ne le corrigeaient pas. Il s'abandonna notoirement aux infamies de Sodome, et punissait de mort le repentir. Ainsi, un de ses complices, nommé Stratégius, touché du remords de ces abominations, s'étant jeté entre les bras d'un saint anachorète, nommé Macaire, pour en recevoir les remèdes spirituels, il les fit mourir tous deux sous le faux prétexte de conjuration contre sa personne. Tel fut Copronyme jusqu'à sa mort, qui fut le fruit de ses débauches. Avec cela, il faisait le pontife et prêchait à Constantinople. Il composa treize sermons, qu'il fit lire au peuple assemblé, dans l'espace de quinze jours [1].

Supposez maintenant que de pareils princes, et les chefs du bas-empire étaient presque tous de pareils, eussent été les maîtres de l'Italie et du reste de l'Europe ; supposez que l'épiscopat de l'Occident eût été pareil à l'épiscopat grec, dans lequel, sur plus de trois cent trente-huit évêques, il ne s'en trouve pas un seul qui réclame pour l'ancienne doctrine contre les innovations et les folies impériales ; que serait devenue l'Église ? que serait devenue l'humanité ? Suivant le cours naturel des choses, le christianisme n'eût-il pas dégénéré bien vite en je ne sais quoi de plus absurde et de plus ignoble que l'informe amalgame de Mahomet ? Combien donc l'humanité

[1] Theoph., Niceph., Cedr., Zon.

entière ne doit-elle pas remercier Dieu de ce qu'il a donné à son Église une fermeté invincible pour maintenir la saine doctrine, mais encore de ce qu'il a écarté de la prépondérance temporelle, parmi les nations, des princes et des peuples qui s'en montraient si peu dignes, pour en appeler d'autres qui valaient mieux !

Tandis qu'en Orient, par leur peu d'union avec l'Église et son chef, les Grecs dégénéraient de plus en plus, saint Boniface, par son union intime avec l'Église et son chef, continuait les travaux et les succès de son apostolat parmi les nations reculées de l'Occident. Au commencement de l'année 755, il écrivit au pape Étienne II pour l'assurer qu'il aurait pour lui la même soumission qu'il se faisait gloire d'avoir eue pour ses trois prédécesseurs, depuis trente-six ans qu'il était légat du Saint-Siége. Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt, sur ce qu'il avait été occupé à rétablir plus de trente églises, que les païens, apparemment les Saxons avaient brûlées dans l'étendue de la nouvelle chrétienté qu'il avait établie en Allemagne. Saint Boniface avait reçu sa première mission du pape saint Grégoire second, pour aller travailler en Frise, l'an 719; et c'est apparemment de cette époque qu'il compte les trente-six ans de légation : ce qui montre que cette lettre fut écrite l'an 755.[1]

Vers le même temps, saint Boniface écrivit au Pape une autre lettre pour se plaindre des entreprises de l'évêque de Cologne sur l'église d'Utrecht. Cet évêque, qui se nommait Hildebert, prétendait que le roi Dagobert avait donné le château d'Utrecht avec cette église à l'église de Cologne, à la charge que l'évêque de Cologne convertirait les Frisons et leur prêcherait l'Évangile; mais l'évêque de Cologne n'avait pas rempli la condition. En outre, le pape Sergius avait ordonné évêque, pour prêcher la foi dans la Frise, saint Willibrod, qui fixa son siége à Utrecht, où il ne trouva qu'une vieille église ruinée, qu'il rétablit de fond en comble. Depuis la mort de Willibrod, saint Boniface y avait ordonné un autre évêque. Après tout cela l'évêque de Cologne revendiquait ce nouvel évêché. Saint Boniface lui opposait le règlement du pape Sergius touchant la légation de Willibrod, et il demanda au pape Étienne s'il avait raison en cela[2]. Quoique nous n'ayons point la réponse du Pape, on la voit par les faits; car Utrecht demeura siége épiscopal. Saint Eoban en était alors évêque.

Saint Boniface voyant que ses infirmités ne lui permettaient plus d'assister aux conciles, se servit, avec l'agrément du roi Pepin, de la permission qu'il avait obtenue du pape Zacharie, d'établir un

[1] S. Bonif., *epist.* 91. — [2] *Epist*, 97.

évêque en sa place sur le siége de Mayence. Il jeta les yeux sur saint Lul, un de ses plus chers disciples, et remit entre ses mains le soin de son église, afin de pouvoir consacrer le reste de ses jours aux missions de la Frise, dont il se croyait plus particulièrement chargé depuis la mort de saint Willibrod.

Avant que de rentrer dans ses missions, dont il avait un pressentiment qu'il ne reviendrait pas, il écrivit à l'abbé Fulrade, pour le prier de recommander ses disciples au roi. Ce sont presque tous des étrangers, dit-il. Les uns sont prêtres et desservent diverses églises, les autres ne s'occupent que des devoirs de la vie monastique. Il y a parmi eux des enfants destinés à apprendre les lettres, et des vieillards qui ont blanchi avec moi dans les travaux de l'apostolat. Je suis fort inquiet à leur sujet, parce que je crains qu'après ma mort ils ne soient dispersés comme des brebis sans pasteur, et que les peuples qui sont sur la frontière des païens ne perdent la foi. Boniface prie ensuite Fulrade de faire donner le soin de ces églises et de ces monastères à son cher disciple, l'évêque Lul, parce qu'il espère que le clergé, les moines et les peuples trouveront en lui un docteur habile, un prédicateur zélé et un maître charitable. Ce qui me le fait le plus souhaiter, ajoute-t-il, c'est que les prêtres, mes disciples, ont bien de la peine à subsister à cause du voisinage des païens. Ils peuvent bien avoir du pain pour vivre; mais ils n'ont pas de quoi s'acheter des habits, si on ne leur donne d'ailleurs quelques secours, comme j'ai tâché de le faire. [1]. Le roi Pepin accorda sans peine ce qu'on lui demandait, et Boniface lui écrivit pour le remercier de ce qu'il avait ainsi consolé sa vieillesse.

Saint Boniface s'étant déchargé du soin de son église, et ayant pourvu aux besoins que ses disciples pourraient avoir après sa mort, ne songea plus qu'à consacrer le peu de temps qui lui restait au salut des païens, afin de mourir, pour ainsi dire, les armes à la main en combattant l'idolâtrie. Il résolut d'aller finir sa carrière apostolique dans la Frise, là même où il l'avait commencée quarante ans auparavant. Le zèle de ce saint vieillard ranima celui de ses compagnons, qui s'offrirent en grand nombre pour l'accompagner.

Étant sur le point de partir, il parla ainsi à saint Lul : Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entreprendre ce voyage tant désiré; mais je sais que je n'en reviendrai pas et que ma fin est proche. Je vous prie seulement de faire achever les églises que j'ai commencé à bâtir en Thuringe, aussi bien que celle du monastère de Fulde, où vous ferez transférer mon corps. Pour vous, travaillez sans relâche à

1. Epist. 90.

l'instruction des peuples, et faites préparer, selon votre prudence, ce qui est nécessaire pour notre voyage; n'oubliez pas de mettre dans le ballot de mes livres un linceul pour ensevelir mon corps. Lui ne put répondre à ce discours que par ses larmes.

Saint Boniface ne voulut point partir sans dire adieu à Liobe, cette sainte abbesse, sa parente, dont nous avons parlé. L'ayant fait prier de se rendre auprès de lui pour recevoir ses derniers avis, il l'exhorta à ne point se relâcher de ses austérités, malgré la faiblesse de son tempérament et la caducité de son âge; il lui conseilla aussi de ne jamais retourner dans sa patrie. Ensuite il la recommanda instamment à saint Lul et aux anciens du monastère de Fulde, ordonnant qu'après sa mort elle fût mise avec lui dans le même tombeau, afin qu'ils attendissent ensemble la résurrection. N'ayant rien autre chose à donner à cette sainte fille pour l'engager à se souvenir de lui, il lui légua sa cucule : gage également précieux et de sa tendre amitié pour elle, et de l'exacte pauvreté dont il faisait profession.

Après ces dispositions, qui furent comme son testament, Boniface s'embarqua sur le Rhin pour se rendre dans la Frise, avec Eoban évêque d'Utrecht, et une troupe nombreuse de prêtres et de diacres, qui se consacrèrent à ces missions. Le zèle du saint archevêque sembla lui rendre les forces que l'âge et ses fatigues lui avaient enlevées. La moisson croissait sous ses pas, et, comme il avait peu de temps pour la recueillir, Dieu versait ses plus abondantes bénédictions sur ses dernier[illegible] travaux. Le saint apôtre eut en peu de temps la consolation de baptiser plusieurs milliers d'idolâtres, et, afin de les affermir dans la foi, il leur marqua un jour et un lieu auquel tous ces nouveaux fidèles devaient se rassembler pour recevoir la confirmation. Il se rendit en ce lieu, et y campa, avec sa troupe de missionnaires, sur les bords d'une petite rivière nommée alors Bordne.

Le jour marqué commençait à peine à luire, qu'on vit venir, au lieu des néophytes qu'on attendait, une troupe de païens armés, qui se jetèrent impétueusement sur le petit camp des missionnaires. Leurs serviteurs prirent les armes et se mirent en devoir de défendre leurs maîtres contre la fureur de ces barbares; mais saint Boniface, survenant avec ses clercs, et tenant en main le livre des Évangiles et les reliques qu'il avait coutume de porter avec lui, dit à ses gens : Cessez de combattre, mes enfants, et ne rendez pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour le mal, ainsi que l'Écriture nous apprend de faire. Le jour tant désiré est enfin arrivé. Mettez votre force et votre espérance en Dieu, et acceptez avec reconnaissance ce qu'il permet pour notre salut. Puis, se tournant vers ses clercs qui l'environnaient : Courage, mes frères, leur dit-il, ne vous laissez pas inti-

mider par ceux qui peuvent bien donner la mort au corps, mais qui ne peuvent la donner à l'âme. Souffrez avec constance une mort d'un instant pour régner éternellement avec Jésus-Christ. Mais son exemple les fortifia mieux que ses discours. A peine Boniface avait-il prononcé ces paroles, qu'il vit les barbares qui venaient fondre sur lui l'épée à la main. Il ne pensa ni à fuir ni à se défendre. Il mit seulement sur sa tête le livre des Évangiles, non pour parer aux coups qu'on lui portait, mais pour faire voir qu'il mourait pour les vérités qui y sont contenues. Il fut à l'instant massacré par ces furieux avec toute la troupe des missionnaires qui l'accompagnaient, et qui furent égorgés avec leur pasteur, comme un troupeau de brebis qui est à la merci des loups ravissants. On compte jusqu'à cinquante-deux compagnons du martyre de saint Boniface, qui eurent la gloire de verser leur sang avec lui pour la foi. Les plus célèbres sont saint Eoban, évêque d'Utrecht, et le prêtre Adélaire.

Après cette sanglante exécution, les idolâtres, encore plus avides du butin que du sang de ces saints martyrs, coururent piller leurs tentes et les bateaux qui portaient les provisions. Ils burent d'abord tout le vin qu'ils y trouvèrent, et enlevèrent avec joie les caisses qu'ils jugèrent être remplies d'or et d'argent. Mais comme ils avaient la tête échauffée, avant que de les ouvrir, ils prirent querelle sur le partage de ces prétendus trésors, et tournèrent les uns contre les autres leurs armes encore teintes du sang des saints martyrs. Il resta plusieurs de ces barbares sur la place. Les autres ayant enfin enfoncé les coffres, furent bien trompés de n'y trouver que des reliques et des livres, qu'ils dispersèrent de dépit par la campagne et dans les marais.

C'est ainsi que saint Boniface termina par une glorieuse mort une vie qui fut elle-même un continuel martyre, puisqu'elle fut un apostolat continuel. Ses immenses travaux et les fruits que l'Église en recueillit font assez son éloge. Saint religieux, grand archevêque, missionnaire infatigable, digne légat du Saint-Siége, il fut toujours également zélé pour la gloire et l'accroissement de l'Église, pour le rétablissement de la discipline dans le clergé et dans l'état monastique, pour l'extirpation du vice et de l'idolâtrie. La France et l'Allemagne le pleurèrent comme leur apôtre. Respecté des princes de la terre, aimé et honoré des peuples, pour comble de gloire, il fut haï des hérétiques, qui le calomnièrent, et des idolâtres, qui l'immolèrent enfin à leur fureur. Son martyre arriva le 5 de juin 755, après trente-un ans six mois et six jours d'épiscopat[1].

[1] Voir ses deux *Vies : Acta. SS.*, 5 *jun. Act. Bened.*, *sec.* 3, *pars* 2.

Le bruit de la cruelle mort des saints missionnaires s'étant répandu dans le pays, les Chrétiens de la province prirent aussitôt les armes pour la venger. Au bout de trois jours ils attaquèrent les terres des idolâtres. Ceux-ci, ne pouvant leur résister, s'enfuirent, et il y en eut un grand nombre de tués. Les chrétiens pillèrent leur pays et emmenèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves. Abattus de tant de maux, les idolâtres rentrèrent en eux-mêmes et se convertirent pour la plupart. Ainsi la mort de saint Boniface acheva l'ouvrage qu'il avait commencé de son vivant.

Son corps fut d'abord enterré à Utrecht, où saint Lul envoya des moines de Fulde, pour le transférer à leur monastère. Il arriva à Mayence le trentième jour après son martyre. Le peuple voulut le retenir comme étant le corps de son pasteur; mais enfin la volonté du saint fut exécutée, et on l'enterra dans l'église de Fulde, où il est resté. On y rapporta aussi les livres qui avaient été dispersés par les idolâtres, et on y en montre encore trois. Le premier volume est de la grandeur d'un petit in-folio, et porte les marques du martyre du saint, étant déchiqueté en quelques endroits de coups d'épée. Il contient plusieurs ouvrages des Pères. Le second volume est un livre des Évangiles, de la grandeur d'un petit in-octavo. Il est d'autant plus précieux, qu'on croit qu'il a été écrit de la main de saint Boniface, comme le marque une inscription qui est à la fin du livre. Le troisième volume contient, en lettres majuscules, une concordance des Évangiles, avec des notes sur l'épître de saint Jacques en petits caractères, que l'on croit également de la main de saint Boniface.

Dès que Cuthbert, archevêque de Cantorbéri, eut appris la glorieuse mort de saint Boniface, il assembla le concile de sa province, et il fut résolu de célébrer tous les ans la fête du saint martyr et celle de ses compagnons; c'est ce qu'il manda à saint Lul par une lettre, où, après avoir fait un bel éloge de saint Boniface, il dit qu'il le met, avec saint Grégoire et saint Augustin de Cantorbéri, au rang des principaux patrons de l'Angleterre [1].

Les principaux disciples de saint Boniface furent saint Burchard, premier évêque de Wurtzbourg, saint Wigbert, premier abbé de Fritzlar, morts l'un et l'autre avant leur maître; saint Lul, son successeur sur le siége de Mayence; saint Willibald, évêque d'Eichstedt, qui a écrit la vie de son maître; saint Grégoire, abbé, issu des rois d'Austrasie, et qui, sans être évêque, gouverna le diocèse d'Utrecht après la mort de saint Eoban; saint Winibald et sainte Walpurge, frère et sœur de saint Willibald.

[1] *Inter epist. Bonif., epist.* 78.

L'année même que mourut saint Boniface, le roi Pepin acheva d'expulser les Sarrasins des Gaules, par la prise de Narbonne, capitale de la Septimanie, autrement du Languedoc, qui fut alors réuni à la France. Il y réunit également l'Aquitaine en 768. Dès l'an 743, le duc d'Aquitaine Hunalde, fils d'Eudes, avait été obligé de se soumettre à Pepin et à Carloman, contre lesquels il s'était révolté à la mort de leur père, Charles-Martel. L'année suivante, il se révolta et fut soumis de nouveau. De dépit, il fit crever les yeux à Hatton, son propre frère; puis, touché de repentir, il laissa son duché à son fils Waifaire, quitta le monde et se fit moine dans l'île de Rhé. Tandis que Pépin était occupé aux guerres d'Allemagne et d'Italie, Waifaire chercha de plus en plus à se rendre indépendant. Il usurpa, dans l'étendue de sa domination, les biens qui appartenaient aux églises du royaume de Pepin. Ce prince l'envoya sommer de les restituer et de les décharger de tout impôt. Sur le refus qu'il en fit, le roi lui déclara la guerre l'an 760, et l'obligea bientôt à se soumettre. Mais, l'année suivante, Waifaire la recommença avec une animosité qui la lui fit continuer pendant huit ans. Enfin, l'an 768, ses propres vassaux le mirent à mort, excédés qu'ils étaient des maux qu'ils avaient à souffrir de part et d'autre. L'Aquitaine fut alors de nouveau réunie à la France. En vain, l'année suivante, le vieux Hunalde quitte le froc, reprend sa femme, avec le titre de duc d'Aquitaine : subjugué aussitôt par le fils de Pepin, Charlemagne, il s'en va chez les Lombards mourir sous une grêle de pierres [1].

En arrondissant ainsi la France géographiquement, Pepin travaillait à la régler civilement et religieusement, dans les Champs-de-Mars, devenus, l'an 756, les Champs-de-Mai, et qui, comme sous les descendants de Clovis, étaient à la fois des assemblées nationales et des conciles. A son retour d'Italie, en 755, le 11 juillet, il assembla à Verneuil un concile de presque tous les évêques des Gaules, pour tâcher de rétablir en partie la discipline, en attendant que des temps plus tranquilles permissent de le faire entièrement. On y dressa vingt-cinq canons, dont voici les dispositions principales. Chaque cité, c'est-à-dire chaque ville considérable aura son évêque. Tous les prélats obéiront à ceux des évêques qui auront été établis en la place des métropolitains, en attendant qu'on remédie autrement aux abus, selon les voies canoniques. Chaque évêque aura pouvoir dans son diocèse, tant sur le clergé que sur les moines et les laïques, pour la correction de leurs mœurs. On tiendra deux conciles chaque année : l'un, au 1er de mars, en présence du roi et dans le lieu qu'il

[1] Dom Bouquet, t. 4. André Duchesne, t. 2.

choisira ; l'autre, le 1er d'octobre, à Soissons ou ailleurs, comme en seront convenus les évêques au concile du mois de mars. Les évêques veilleront à ce que la règle soit observée dans les monastères d'hommes ou de filles. S'ils ne peuvent corriger les abus, ils les dénonceront au métropolitain ; et si le métropolitain n'y peut apporter remède, il en portera ses plaintes au concile qui excommuniera et déposera les coupables. Défenses aux abbesses d'avoir deux monastères ou de sortir de leur cloître sans permission, même sous prétexte de porter des présents à la cour. S'il y a des monastères de filles si pauvres qu'on ne puisse y observer la règle, l'évêque en avertira le roi, afin qu'il pourvoie par ses aumônes.

Il n'y aura de baptistère public que dans les lieux que l'évêque aura marqués, et les prêtres ne baptiseront et ne célébreront la messe qu'avec la permission de l'évêque. Un excommunié ne doit pas entrer dans l'église, ni manger avec aucun chrétien. Personne ne doit recevoir ses présents, lui donner le baiser de paix, le saluer, ni prier avec lui. Celui qui se croit injustement excommunié peut recourir au métropolitain, mais en attendant il observera son excommunication. Si quelqu'un la méprise, le roi le condamnera à l'exil. On ne permettra pas aux moines d'aller à Rome ou ailleurs, à moins que leur abbé ne les y envoie. Si un monastère est tellement déréglé par la négligence de l'abbé, que l'évêque n'y puisse apporter remède, il permettra aux moines qui voudront en sortir, de passer dans un autre monastère pour y faire leur salut. Ceux qui disent qu'ils se sont coupé les cheveux pour servir le Seigneur, et qui cependant gardent encore leurs biens, entreront dans quelque monastère ou seront sous la puissance de l'évêque dans l'ordre canonique. Il est permis de voyager le dimanche avec des chevaux, des bœufs et des chariots, de préparer à manger et de faire ce qui est convenable pour la propreté des maisons et des personnes ; mais on défend en ce saint jour les ouvrages de la campagne. Nous avons vu qu'en Angleterre la discipline était bien plus sévère à cet égard, et qu'une reine même ne se permettait pas de voyager le dimanche.

Les mariages des laïques, nobles ou roturiers, doivent se faire publiquement. Défenses aux clercs d'être fermiers et d'avoir recours aux tribunaux laïques, si ce n'est par ordre de l'évêque ou de leur abbé. On ne laissera pas une église sans évêque plus de trois mois, à moins que quelque nécessité n'oblige à proroger la vacance. Les abbés et les abbesses des monastères royaux rendront compte au roi de l'administration des biens du monastère ; si c'est un monastère épiscopal, on en rendra compte à l'évêque. Les pèlerins qui voyagent par piété seront exempts de péages. Les causes des veuves, des or-

phelins et des églises seront expediées, les premières et aux frais du roi, par les comtes et les autres juges. Défenses aux évêques, aux abbés et aux laïques de recevoir des présents pour rendre la justice[1].

Cette sollicitude de la loi pour les orphelins et les veuves, inconnue aux législations païennes, nous fait voir comme l'Église apprit à la justice même à être charitable. On y sent l'esprit de celui qui s'appelle le père des orphelins et le vengeur de la veuve. Il en est de même de l'article qui exempte les pèlerins de péages. Chez les peuples du paganisme, étranger et ennemi était synonyme. Chez le chrétien, qui se reconnaît lui-même étranger sur la terre, l'étranger est un compagnon de voyage : il est plus ; car ce que nous lui faisons, le Juge des vivants et des morts le regarde comme fait à lui-même. Aussi les pèlerinages ou voyages de dévotion ont-ils contribué, plus qu'on ne pense, à éteindre les antipathies nationales et à réunir tous les peuples dans une commune fraternité. Lorsque l'Espagnol, l'Italien, l'Anglais, le Lombard, le Franc, le Slave, le Germain, le Grec, divisés de pays, de gouvernement, d'idiome, se rencontraient priant les uns et les autres au tombeau de saint Pierre, les distances et les différences disparaissaient : ils ne voyaient plus, les uns et les autres, qu'un seul et même Dieu, qu'une seule et même Église, qu'un seul et même Pape ou Père commun, qui les bénissait tous, comme les enfants d'une seule et même famille.

L'an 757, au Champ-de-Mai que le roi Pépin tint à Compiègne, les évêques qui s'y trouvèrent firent encore dix-huit canons, qui regardent presque tous les mariages, mais dont quelques-uns sont contraires à la doctrine de l'Église, sur l'indissolubilité du lien conjugal. Par exemple, le septième qui porte : Un vassal à qui on fait épouser une femme d'un fief où il demeurait, et qui, l'ayant quittée ensuite pour se retirer vers les parents de son premier seigneur, prend en ce lieu une autre femme, il peut garder cette seconde femme. Et le treizième canon : Si un mari a permis à sa femme d'entrer en religion et de prendre le voile, il peut en épouser une autre, et ainsi de la femme[2]. Comme les peuples barbares n'étaient pas fort scrupuleux sur cette matière, ils eurent de la peine à goûter la loi parfaite de l'Église. Quelques-uns de leurs évêques ne connaissaient point assez cette loi. Raison de plus de soumettre les conciles particuliers, qui d'eux-mêmes ne sont point infaillibles, à la révision de l'Église romaine. Et de fait, ce sont les Papes et les Papes seuls, qui, envers et contre tous les obstacles, ont maintenu constamment l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal ; ce sont les

[1] Labbe, t. 6, p. 1664. — [2] *Ibid.*, 1694.

Papes, et les Papes seuls, qui ont relevé la femme au niveau de l'homme, et délivré ainsi la moitié du genre humain de la tyrannie de l'autre, en montrant aux époux, comme le modèle et la loi d'après laquelle ils seront jugés, l'union sainte et indissoluble du Christ avec l'Église.

On a pu remarquer, dans le concile de Verneuil, ces paroles : On ne laissera pas une église sans évêque plus de trois mois, à moins que quelque grande nécessité n'oblige à proroger la vacance. Voici quelques faits qui peuvent servir de commentaire à ces paroles et faire comprendre quelles pouvaient être quelquefois ces grandes nécessités, contre lesquelles les meilleurs évêques ne pouvaient rien. Une chronique contemporaine nous apprend que Pepin lui-même donna à son frère Remi les revenus et les terres de l'évêché de Langres; que Remi les distribuait à qui il voulait, et qu'il donna l'abbaye de Bèse, a baye d'hommes, à une femme mariée, nommée Angla, avec laquelle il est accusé d'avoir péché, lui ou son frère, car les savants sont partagés sur le sens de la phrase originale. Les moines furent si indignés d'avoir pour abbesse une femme, et une femme de ce renom, que la plupart se retirèrent à Luxeuil ou en d'autres lieux. Les vieillards qui restèrent à Bèse voulurent lui interdire l'entrée de leur église. Elle y entra malgré les moines ; mais à l'instant elle se sentit brûler les entrailles par un feu intérieur. Le mal était si violent, qu'elle se fit porter à la rivière voisine du monastère, pour y prendre le bain. N'en recevant aucun soulagement, elle reconnut son péché et la main qui la punissait, et, pour le réparer, elle fit dans la suite de grands biens au monastère de Bèse. L'auteur qui rapporte ce fait assure l'avoir appris de ceux-mêmes qui en furent les témoins[1]. Remi, frère de Pepin, fut ensuite ordonné évêque de Rouen, à la place de Ragenfroi, déposé pour ses scandales, et il s'y conduisit d'une manière si édifiante, qu'il y est honoré comme saint le 19 de janvier.

Avant que Pepin fût roi, l'église du Mans resta longtemps vacante, parce que le comte Roger s'en était emparé au milieu des guerres civiles. Comme le peuple murmurait de n'avoir point de pasteur et menaçait d'en venir à une sédition, Roger fit ordonner évêque son fils Gauzelin, sans élection ni examen canonique, non par le métropolitain de Tours, qui s'y refusait, mais par l'évêque de Rouen, qui était Ragenfroi. La conduite de Gauzelin dans l'épiscopat répondit à l'irrégularité de son entrée. On s'en plaignit à Pepin, qui nomma Herlemond, deuxième du nom, évêque du Mans, et, après l'avoir

[1] *Chronic. Besuens.* Spicileg., t. 2, p. 404, 411. Dom Bouquet, t. 5, p. 314.

fait sacrer, il l'envoya avec main forte à son église. Le comte Roger et son fils, ne pouvant faire de résistance, le reçurent assez bien, et Herlemond gouverna près de neuf ans son diocèse avec zèle et sagesse. Gauzelin paraissait avoir cédé de bonne grâce, lorsqu'un jour, ayant invité Herlemond à manger chez lui, il lui fit inhumainement crever les yeux. Herlemond se retira dans un monastère dont son frère était abbé, et y termina saintement sa vie. Pepin, outré de cet attentat, fit conduire Gauzelin à Paris, et lui fit souffrir la même peine. Toutefois il lui laissa, tout aveugle qu'il était, l'administration de son évêché, l'obligeant seulement à prendre des chorévêques pour en faire les fonctions. Gauzelin acheva de ruiner les églises et les monastères de son diocèse par la dissipation qu'il fit de leurs biens. Quand il usurpa le siége, il y avait trente monastères dans le Maine. Il en désola le plus grand nombre, chassant les moines pour s'approprier leurs biens ou pour les donner à des laïques [1]. Voilà comme, au milieu ou au sortir des révolutions politiques, l'ambition de certaines familles puissantes rendait, pour le moment, très-difficile ou même impossible l'entière application des règles de l'Église.

On le voit encore dans l'histoire de saint Othmar, abbé de Saint-Gal. Il était venu se plaindre à Pepin de deux comtes d'Allemagne qui usurpaient les biens de l'Église, en particulier ceux de son monastère, en sorte que les religieux, manquant du nécessaire, couraient risque de négliger la règle. Pepin fit venir les deux usurpateurs, et leur ordonna, avec menaces, de restituer les terres qu'ils avaient envahies. Au lieu d'exécuter les ordres du roi, les deux comtes firent accuser le saint d'un crime honteux par un de ses moines, devant l'évêque Sidoine de Constance, qu'ils avaient gagné tous deux. L'accusé ne répondit d'abord à une si noire calomnie que par un profond silence. Comme on le pressait de se justifier, il dit : Je me reconnais coupable de plusieurs péchés ; mais pour celui dont on m'accuse, je prends Dieu à témoin de mon innocence, lui qui voit ce qu'il y a de plus secret dans mon cœur. Il fut condamné à la prison, et y mourut dans l'île de Stein, l'an 758, le 16 de novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Son calomniateur, le moine Lambert, fut saisi d'une fièvre qui fut suivie d'une contraction de nerfs dont il demeura affligé le reste de sa vie. Dans cet état, reconnaissant la main qui le frappait, il répétait sans cesse qu'il avait péché contre le saint. L'évêque Sidoine, qui avait servi la passion de deux comtes, pour unir à son évêché le monastère de

[1] *Act. ep. Cenom. apud Mabill. Analecta vet.*, t. 3, p. 229, etc.

Saint-Gal, fut, de son côté, attaqué d'une maladie dont il mourut misérablement [1]. C'est ainsi que la justice divine suppléait dès ce monde à la justice humaine.

Pour remédier autant que possible aux malheurs des temps et ramener plus efficacement son clergé à l'observation des canons ou règles ecclésiastiques, saint Chrodegang, évêque de Metz, établit, parmi les clercs de sa ville épiscopale, la vie de communauté, comme saint Augustin avait fait à Hippone, et saint Eusèbe à Verceil, d'où leur est venu le nom de clercs réguliers ou canoniques, en français, chanoines. La règle que leur composa saint Chrodegang est tirée presque tout entière de celle de saint Benoît, autant que la vie monastique pouvait convenir à des clercs servant l'Église. Il y cite souvent l'ordre romain et les usages de l'Église romaine.

La règle de saint Chrodegang, dans sa pureté primitive, ne contient que trente-quatre articles, avec une préface où il déplore le mépris des canons et la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Il n'engage pas les clercs de cette communauté à une pauvreté absolue; mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solennelle de ses biens à l'église de Saint-Paul de Metz, permettant de s'en réserver l'usufruit et de disposer de ses meubles durant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession ou l'assistance des malades, si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté. C'est la première fois qu'on trouve des aumônes ou rétributions particulières pour des messes, ou d'autres fonctions ecclésiastiques. Saint Chrodegang juge plus utile de donner à la communauté, parce que plusieurs ensemble obtiennent plus aisément la miséricorde de Dieu qu'un seul, quelque zélé qu'il soit.

Pour la clôture, les clercs réguliers ou chanoines ont la liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous doivent se rendre à Saint-Étienne, qui est la cathédrale de Metz, pour chanter complies, après quoi il n'est plus permis de boire, de manger ni de parler, mais on doit garder le silence jusqu'après qu'on aura dit prime le lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies, ne peut entrer ni même frapper à la porte jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes. C'est que le peuple y venait encore. L'archidiacre, le primicier ni le portier ne donneront de cette règle aucune dispense dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeaient donc dans un cloître exactement fermé, et couchaient en différents dortoirs communs, où chacun avait son lit. Aucune femme n'entrait dans

[1] *Vit. S. Othmar. Act. Bened., sec. 3, pars 2.*

le cloître, ni aucun laïque sans permission. Si on donnait à manger à quelqu'un, il laissait ses armes hors du réfectoire, et, aussitôt après le repas, sortait du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenait de laïques, sortaient aussitôt qu'ils avaient rendu leur service.

Les chanoines ou clercs réguliers se levaient la nuit à deux heures, comme les moines, suivant la règle de saint Benoît, et mettaient entre les nocturnes et les matines ou les laudes, un intervalle pendant lequel il était défendu de dormir ; mais on devait apprendre les psaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour, ceux qui se trouvaient trop loin de l'église au moment où ils entendaient sonner l'office, pouvaient le réciter où ils se trouvaient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les jeunes doivent honorer les anciens, et les anciens doivent aimer les jeunes. Ils ne se nommeront pas simplement par leur nom, mais ajouteront, par honneur, l'ordre auquel chacun a été promu. Le jeune clerc ne doit point s'asseoir en présence d'un ancien, s'il ne le lui commande. Après l'office de prime, on tiendra le chapitre tous les jours. On y lira un article de la règle, des homélies ou quelque autre livre édifiant ; l'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres et y fera les corrections. Au sortir du chapitre, chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas et on pourra manger de la chair tous les jours, excepté le vendredi. De la Pentecôte à la Saint-Jean, on fait deux repas, mais on ne mange pas de chair. Engelram, successeur de Chrodegang, donna, dans la suite, permission de manger de la chair pendant l'octave de la Pentecôte. De la Saint-Jean à la Saint-Martin, on fait deux repas, mais on fait abstinence de chair le mercredi et le vendredi. De la Saint-Martin à Noël, abstinence de chair et jeûne jusqu'à la neuvième heure, c'est-à-dire jusqu'à trois heures après midi. De Noël au carême, on fait deux repas, excepté le lundi, le mercredi et le vendredi, qu'on ne mange qu'à la neuvième heure, et il y a abstinence de chair le mercredi et le vendredi. Cependant, si une fête tombe en ces jours-là, le supérieur pourra permettre d'en manger. En carême, on jeûnera jusqu'après vêpres, avec défense de manger hors du cloître. Il y aura sept tables dans le réfectoire : la première pour l'évêque, l'archidiacre et les hôtes, la seconde pour les prêtres, la troisième pour les diacres, la quatrième pour les sous-diacres, la cinquième pour les autres clercs de la communauté, la sixième pour les abbés, la septième pour les clercs de la ville qui venaient manger à la communauté les dimanches et les jours de fêtes. On gardait le silence pendant le repas et on faisait une lecture spirituelle.

Voici comment on règle la nourriture : les jours qu'on ne jeûne point, on donne le pain à discrétion; les chanoines auront à dîner un potage, une portion de viande pour deux, une autre portion qui est nommée cibaria et qu'on suppose être du riz ou quelques grains semblables. Si on ne donne pas ce dernier mets, ils auront deux portions de viande ou de lard. A souper, ils n'auront pour deux qu'une portion de viande ou une seconde portion de ce qu'on appelle cibaria. Les jours maigres, à dîner, pour deux, une portion de fromage, une autre de cibaria. Si l'on a du poisson ou des légumes, on en donnera une troisième. Les jours qu'on ne fait qu'un repas, c'est-à-dire les jours de jeûne, ils auront trois portions, une de fromage, une autre de cibaria, et la troisième de légumes ou de quelque autre chose.

Pour la boisson, les jours qu'on fera deux repas, les prêtres et les diacres auront, à dîner, trois verres de vin, à souper, deux; les autres en auront deux à dîner et un à souper. Les jours de jeûne, ils n'auront pas plus de vin qu'au dîner des autres jours. Quoique nous ne sachions pas la capacité de ces verres, il paraît que la quantité de vin était modique. On ne laisse pas de recommander aux chanoines d'éviter l'ivrognerie.

Puisque nous ne pouvons, dit saint Chrodegang, persuader à notre clergé de ne point boire de vin, tâchons d'obtenir qu'il ne s'enivre point. Saint Benoît dit la même chose des moines, dans sa règle. On donnait de la bière à ceux qui s'abstenaient de vin.

Tous les chanoines feront la cuisine, tour à tour, par semaines, excepté l'archidiacre, le primicier, le cellerier et les trois custodes ou sacristains des églises de Saint-Étienne, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, qui sont occupés à des choses plus utiles. Il y aura des chambres séparées pour les malades, et l'on recommande aux supérieurs d'avoir d'eux un soin particulier.

Pour les vêtements, on donnera tous les ans aux anciens une chape neuve, et les vieilles serviront aux jeunes. Les prêtres et les diacres qui servent dans la communauté auront, tous les ans, deux tuniques, ou de la laine pour en faire, et deux chemises. Tous auront chaque année un cuir de vache pour leurs souliers, et quatre paires de semelles. On leur donnera de l'argent pour acheter du bois. Les clercs qui ont des bénéfices de l'Église s'entretiendront d'habits.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année, savoir : au commencement du carême, et depuis la mi-août jusqu'au premier jour de novembre; sauf à se confesser dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre député de sa part. Celui qui aura célé quelque péché en se confessant à l'évêque, ou cherchera à se confesser à d'autres, si l'é-

vêque peut le découvrir, il doit le déposer, lui interdire la communion, le mettre en prison et lui faire donner la discipline. C'est la première fois qu'on trouve la confession prescrite en certains temps et à certains confesseurs; mais saint Chrodegang regarde ce précepte comme un adoucissement des anciennes règles, qui voulaient que l'on découvrît aux supérieurs toutes les mauvaises pensées; et l'évêque était le supérieur de cette communauté de clercs réguliers. Pour la communion, on marque que les clercs doivent la recevoir tous les dimanches et toutes les fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes.

Les pénitences pour les grands crimes, comme l'homicide et l'adultère, sont la discipline, le jeûne, l'exil, la prison, et, après la prison, la pénitence publique, pendant laquelle l'entrée de l'église était interdite au pénitent, qui devait se tenir prosterné à la porte toutes les fois que les chanoines entraient ou sortaient. Pour les fautes considérables, comme la médisance et l'ivrognerie, on marque des reprimandes particulières, et ensuite de publiques, et, en cas de contumace, l'excommunication ou des peines corporelles.

Saint Chrodegang recommande qu'on veille à l'instruction des pauvres qui sont inscrits dans la matricule, tant de la cathédrale que des autres églises. Il veut que l'évêque ou le custode de Saint-Étienne les assemble tous les quinze jours dans l'église pour leur lire quelques homélies des saints Pères; qu'on ait soin de les faire confesser deux fois l'an, une fois en carême, et l'autre fois depuis la Saint-Remi jusqu'à la Saint-Martin. Quand ces pauvres viendront à l'instruction, on leur donnera à chacun un pain, et alternativement une portion de lard ou une portion de fromage. En carême, on leur donnera deux fois du vin, à savoir, un setier entre quatre. Le Jeudi-Saint, on leur donnera du vin, du fromage et du lard. Ces aumônes étaient faites des revenus de l'Église, qui étaient aussi employés à l'entretien des chanoines. Quoiqu'ils menassent la vie cénobitique, on voit cependant qu'ils n'étaient pas religieux, puisqu'ils gardaient l'usufruit de leurs biens, dont ils pouvaient disposer, et il ne paraît pas qu'ils fissent des vœux. Telle est la règle que saint Chrodegang crut devoir donner aux chanoines ou clercs réguliers, et qui depuis a été reçue par tous les chanoines, comme celle de saint Benoît par les moines. Si l'on excepte l'article de la propriété, on conviendra qu'elle n'est pas moins austère que celle de bien des communautés religieuses. Saint Chrodegang mourut le 6 mars 766, après avoir tenu le siége de Metz vingt-trois ans cinq mois et cinq jours, et il fut enterré au monastère de Gorze, un des trois qu'il avait fondés, et où il avait choisi sa sépulture [1].

[1] *Acta SS.*, 6 *mart.* Labbe, t. 7, p. 1445.

En Italie, Astolfe, roi des Lombards, qui, pour asservir l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises, lui avait fait si souvent une guerre cruelle et s'était parjuré tant de fois, se tua à la chasse, d'une chute de cheval. C'était en 756. Didier, qu'il avait fait duc de Toscane, assembla les troupes pour se faire nommer roi; mais Ratchis, frère d'Astolfe, qui s'était fait moine au Mont-Cassin, sortit de son couvent et se mit à la tête d'une autre armée. Didier eut alors recours au pape Étienne II, et lui promit de restituer à saint Pierre, à l'Église et à la république romaine les villes qui restaient en la possession des Lombards. Le Pape, ayant pris conseil auprès de l'abbé Fulrade, envoya avec lui en Toscane son frère, le diacre Paul, et son conseiller Christophe, qui conclurent le traité avec Didier. Ensuite le Pape envoya le prêtre Étienne à Ratchis, avec des lettres pour lui et pour tous les Lombards. D'un autre côté, Fulrade conduisit à Didier un secours de Francs, et lui prépara au besoin un secours plus considérable des Romains. Par cette entremise du Pape, les Lombards évitèrent une guerre civile, et reconnurent Didier sans combat. En même temps, le Pape envoya un légat, qui prit possession d'une partie des villes que Didier avait promises, savoir : Fayence, tout le duché de Ferrare et deux autres places [1].

De tout cela il adressa une lettre à Pepin par l'évêque Georges et le sacellaire Jean, avec lesquels Fulrade revint en France. Il y remercie Pepin avec effusion des services qu'il avait rendus à l'Église romaine, l'appelant un nouveau Moïse et un nouveau David, et le priant de faire rendre une justice complète à saint Pierre. Car, dit-il, ce tyran, ce ministre du démon, ce dévorateur du sang des Chrétiens, ce destructeur des églises de Dieu, Astolfe, a été frappé de la main de Dieu et précipité au fond des enfers, un an après qu'il se fut mis en campagne pour saccager Rome. Didier a été établi roi des Lombards par la providence de Dieu, par les mains du prince des apôtres, par la force de votre bras et par la prudence de notre cher fils Fulrade; et il a promis avec serment, en présence de Fulrade, qu'il restituerait à saint Pierre Fayence, Imola, Ferrare et leurs territoires, aussi bien qu'Osimo, Ancône et Nomana, avec leurs dépendances. Ensuite il nous a fait assurer qu'il nous rendrait la ville de Bologne avec son territoire, et qu'il conserverait la paix avec notre Église et avec votre royaume. Le Pape prie Pepin d'accorder à Didier la paix qu'il demande, et de lui envoyer des députés, pour le presser d'exécuter toutes ses promesses. Il ajoute : Nous prions instamment votre éminente bonté d'agir de telle sorte du côté des

[1] Anast. *In Steph.*

Grecs, par l'inspiration divine, que la foi catholique soit à jamais conservée inviolable; que la sainte Église de Dieu soit à jamais délivrée de leur pestilentielle malice, et qu'elle recouvre tout ce qui lui appartient, pour l'entretien du luminaire des églises et la nourriture des pauvres et des pèlerins. Instruisez-nous de la manière dont vous avez parlé au silentiaire, c'est-à-dire à l'ambassadeur de Constantinople, et envoyez-nous copie des lettres que vous lui avez données, afin que nous puissions agir de concert, comme nous sommes convenus avec Fulrade [1].

Pour sentir combien le Pape avait raison d'exciter Pepin à venir au secours de la religion contre les Grecs, il n'y a qu'à se rappeler ce que faisait alors l'empereur Copronyme.

Après avoir ainsi rempli, et au spirituel et au temporel, les devoirs d'un bon pasteur de l'Église, pendant cinq ans et vingt-neuf jours, le pape Étienne II mourut le 6 avril 757. Comme on le vit à l'extrémité, le peuple de Rome se divisa. Quelques-uns étaient pour l'archidiacre Théophylacte, et se tenaient assemblés dans sa maison; les autres se déclarèrent pour le diacre Paul, frère du pape Étienne, et c'était la plus grande partie des magistrats et du peuple. Pour lui, il ne sortit point du palais de Latran, rendant à son frère tous les services dont il avait besoin dans sa maladie. Sitôt qu'il fut enterré, le parti de Théophylacte se dissipa. Ainsi, après un mois de vacance, Paul fut ordonné le 29 mai 757, et tint le Saint-Siége dix ans et un mois.

Dès sa première jeunesse, sous le pape saint Grégoire III, il avait été mis avec Étienne, son frère, dans le palais de Latran, pour être instruit de la discipline ecclésiastique; et le pape saint Zacharie les ordonna diacres l'un et l'autre. Le pape saint Paul était doux et charitable, et s'il avait tant soit peu affligé quelqu'un par la malice d'autrui, il travaillait aussitôt à le consoler. Plusieurs rendaient témoignage que la nuit il allait avec ses domestiques visiter dans leurs maisons les pauvres, principalement les malades, qui ne pouvaient sortir du lit, leur donnant abondamment la nourriture et les autres secours. Il visitait aussi de nuit les prisons, délivrait les criminels qu'il trouvait en danger de mort, et payait pour ceux qui étaient retenus pour dettes. Il soulageait les veuves, les orphelins et tous les nécessiteux. Avec toutes ces vertus, il fut un défenseur intrépide de la foi orthodoxe [2].

Sitôt qu'il fut élu Pape et avant son ordination, il écrivit à Pepin, roi des Francs et patrice des Romains, pour lui faire part de la mort

[1] Labbe, t. 6, p. 1642. Mansi, t. 12. — [2] Anast. *In Paul.*

du pape Étienne, son frère, et de son élection. Il lui dit entre autres choses : Tenez pour certain que nous et notre peuple nous persévérons dans l'amitié que le seigneur de bienheureuse mémoire, le très-saint Pontife, mon frère, à contractée avec vous. Ce langage est à remarquer. En parlant du peuple romain, les Papes disent *notre peuple* ; jamais ils ne disent votre peuple ni votre ville, dans les lettres où ils conjurent Pepin et Charlemagne de venir au secours de la ville et du peuple de Rome ; ce que certainement ils n'auraient pas manqué de faire, si la chose eût été vraie ; car c'eût été le plus puissant motif pour déterminer promptement ces princes. D'un autre côté, le sénat et le peuple de Rome, répondant la même année à une lettre de Pepin, qu'ils qualifient de roi des Francs et de patrice des Romains, s'expriment ainsi : Votre excellence a daigné nous rappeler que nous devons demeurer fermes et fidèles envers le bienheureux Pierre, Prince des apôtres, envers la sainte Église de Dieu et envers votre bienheureux et coangélique Père spirituel, *notre seigneur établi de Dieu*, Paul, souverain pontife et pape universel. Cet avis de votre part nous a comblés de joie. Quant à nous, ô le plus excellent des princes, nous demeurons les constants et fidèles serviteurs de la sainte Église de Dieu et de votre dit bienheureux et coangélique Père spirituel, *notre seigneur*, Paul, souverain pontife et pape universel ; car il est notre père, et, pasteur accompli, il ne cesse de combattre tous les jours pour notre salut, nous chérissant et nous gouvernant avec sagesse, comme le seigneur Étienne, pape, son frère, de sainte mémoire [1].

Ces expressions, *notre peuple*, *notre seigneur*, employées par le pape saint Paul en parlant des Romains, et par les Romains en parlant du Pape, et cela dans une lettre au roi des Francs, n'ont point été assez remarquées par les historiens. Fleury, pour ne les avoir pas lues, signale même leur absence. Elles montrent clair comme le jour que dès lors, et aux yeux des Romains et aux yeux des Francs, le Pape était le seigneur des Romains, et que les Romains étaient son peuple et lui devaient fidélité. Et bien loin d'y trouver à dire, le roi des Francs exhorte les Romains, par une lettre expresse, d'être toujours fidèles au Pape comme à leur Seigneur. Le Pape était donc aux Romains ce que le seigneur est à des sujets, et Pepin leur était ce qu'un patrice ou un patron est à des clients. Pour le Pape, les Romains étaient son peuple ; pour Pepin, ils étaient sa clientelle. Tels étaient dès lors, et tels seront toujours, les rapports du Pape et des Romains avec les princes, qui, sous un nom ou sous un autre, se-

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 500 et 502.

ront appelés par la Providence à les protéger par le glaive. Pepin le comprenait, on le voit par toute sa conduite. Il sentait combien il importe pour la paix et la prospérité des nations chrétiennes, que l'Église romaine fût indépendante d'aucune d'elles ; il sentait quelle gloire c'était pour lui d'être appelé à lui assurer cette indépendance, et il remplissait cette glorieuse fonction avec un affectueux dévouement. On le voit jusque dans les moindres détails.

Ainsi une fille, qui fut nommée Gisèle au baptême, lui étant née vers ce temps-là, il voulut que le Pape, quoi qu'absent, en fût le parrain; et il lui envoya à cet effet par Ulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, le linceul dont elle avait été enveloppée en sortant des fonts baptismaux. Le pape saint Paul, pour faire plus d'honneur au présent, assembla le peuple, et reçut ce linge au pied d'un autel qu'il dédia pour cet effet en l'honneur de sainte Pétronille, et comme un monument qui conserverait la mémoire du roi Pepin. En mandant ces circonstances à ce prince, il lui marque qu'il a eu autant de joie de recevoir ce linceul, que s'il eût été présent pour lever la princesse des sacrés fonts. Il la regarda en effet comme sa filleule, et, dans cette lettre ainsi que dans les suivantes, il nomme Pepin son compère, et la reine Bertrade sa commère spirituelle [1].

Pepin avait encore envoyé au pape Étienne une table précieuse, qui était comme un autel portatif. Paul, qui reçut le présent, le porta solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le fit poser sur la confession par les envoyés du roi, et ensuite il consacra cet autel et y célébra la messe pour le roi, défendant, sous peine d'excommunication, d'ôter jamais cette table de l'église de Saint-Pierre [2]. C'est ce que le Pape écrivit au roi.

L'année suivante, 758, le même saint Pape envoya à Pepin plusieurs livres, savoir : un *Antiphonier*, un livre de *Répons*, les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, la *Dialectique* d'Aristote, une *Géométrie*, un *Traité d'Orthographe* et une grammaire, le tout en grec, avec une horloge pour la nuit, soit que ce fût un sable ou une clepsydre. Les livres de l'office divin devaient servir à établir la liturgie romaine et le chant romain dans la France. Jusqu'alors l'Église gallicane avait eu son office, son missel et son chant assez différents du romain. Mais Pepin ordonna que, pour mieux conserver l'unanimité avec le Saint-Siége, on se conformât à la liturgie de l'Église romaine. Ainsi l'ordre romain fut reçu en France, à quelques usages près, que plusieurs églises conservèrent de l'ancien rit. Comme de nos jours, dans beaucoup de diocèses de France on s'est

[1] Labbe, t. 6, p. 1685. — [2] *Ibid.*, p. 1684.

permis et on se permet encore des innovations téméraires en fait de liturgie, au point qu'il n'y a peut-être pas deux diocèses qui soient d'accord entre eux, et que souvent le même diocèse n'est pas d'accord avec lui-même; aujourd'hui, il serait à souhaiter, pour mettre plus d'accord entre soi et avec l'Église romaine, qu'on prît une mesure semblable à celle de Pepin.

Il paraît que ce grand changement qui eut lieu alors commença par le chant. Pendant le séjour que le pape Étienne fit en France, Pepin avait admiré la majesté du chant romain, et il souhaita que les chantres qui étaient à la suite du Pape en donnassent des leçons aux Francs. Siméon, qui était le premier chantre, fut leur maître pendant quelques années, et Remi, archevêque de Rouen, avait mis plusieurs moines de son diocèse à son école. Siméon ayant été obligé de quitter la France avant qu'ils fussent assez habiles, l'archevêque prit le parti de les envoyer à Rome pour s'y perfectionner. Pepin les recommanda au Pape; il le pria de les mettre sous la discipline de Siméon, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement instruits du chant romain : ce que le Pape fit avec plaisir, en considération du roi et de son frère Remi, comme il l'écrivit au premier [1].

L'empereur de Constantinople et le roi des Lombards ne ressemblaient guère à Pepin. Copronyme, non plus que précédemment son père, ne pensait à l'Italie que pour la pervertir par son hérésie d'iconoclaste. Didier, qui devait en grande partie la royauté au pape saint Paul et à son frère le pape Étienne, n'était guère plus fidèle qu'Astolfe à ses serments et à ses promesses envers l'Église romaine; il cherchait même à se liguer contre elle avec Copronyme. Et comme seigneur du peuple romain, et comme chef de l'Église universelle, le pape saint Paul devait veiller à prévenir ces dangers pour la sûreté de son peuple et pour la sûreté de la foi. C'est ce qu'il fait dans ses nombreuses lettres au roi des Francs, le patrice ou le défenseur de l'Église et de la république romaines.

Le plus remarquable, dit Fleury, c'est que les lettres de ce Pape sont datées du règne de l'empereur de Constantinople, comme étant toujours le vrai souverain de Rome; et le sénat et le peuple de Rome, écrivant à Pepin, ne nomment point le pape leur seigneur, mais seulement leur pasteur et leur père. Ces deux remarques de Fleury sont aussi judicieuses l'une que l'autre. Nous avons vu que le sénat et le peuple de Rome, écrivant à Pepin, nomment le Pape jusqu'à deux fois leur seigneur. Ensuite, aucune des nombreuses lettres de ce Pape au roi des Francs n'est datée du règne de

[1] *Cod. carol., epist.*, 25.

l'empereur de Constantinople, ni même du règne d'aucun prince. Il y a seulement deux diplômes de ce Pontife, dont le premier est daté du règne de l'empereur Constantin, le second, du règne de ce même prince et de celui de Pepin. Mais ni dans l'un ni dans l'autre le Pape ne nomme l'empereur son seigneur ou le seigneur des Romains, tandis que dans le second Pepin est qualifié de défenseur de Rome [1].

Voici quelle fut l'occasion du dernier diplôme. Beaucoup de moines, suivant le conseil de saint Étienne d'Auxence, s'étaient retirés à Rome pour éviter la persécution de l'empereur Copronyme. Le pape saint Paul transforma pour eux sa maison paternelle en une église et un monastère, en l'honneur des papes saint Étienne, martyr, et saint Silvestre, confesseur. Il leur assigna de grands revenus par le privilége en question, qui est souscrit de vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires de Rome, et par l'archidiacre. A la suite du privilége, on lit ces mots : Le dix-neuf juillet, nous avons transféré dans l'oratoire le corps du bienheureux Silvestre, évêque et confesseur; et le dix-sept août, le corps du bienheureux Étienne, évêque et martyr, au temps de Constantin et de Léon, augustes, et de Pepin, très-excellent roi des Francs et défenseur romain, quatorzième indiction, c'est-à-dire l'an 761 [2].

Comme Pepin était le défenseur armé de l'Église romaine, Copronyme mit tout en œuvre, soit pour le gagner à son hérésie, soit du moins pour le détacher du Pape. Ainsi il demanda à Pepin la princesse Gisèle pour son fils Léon. Les rois des Francs répondirent qu'il ne leur était pas permis de s'allier à une nation étrangère, et que surtout ils n'osaient le faire contre la volonté du Siége apostolique. [3] L'an 757, Copronyme lui envoya des ambassadeurs, qui lui présentèrent des orgues, que les historiens disent être les premières qu'on ait vues en France. La description qu'ils en font ne laisse point de doute qu'elles ne fussent semblables aux orgues actuelles; car ils marquent qu'il y avait des tuyaux d'airain et des soufflets, par le moyen desquels l'air, étant poussé dans les tuyaux, imitait tantôt le bruit horrible du tonnerre, et tantôt le doux son d'une lyre ou d'une flûte. Le pape saint Paul craignit, non sans raison, que ces dons des Grecs ne couvrissent quelque mauvais dessein. Il écrivit à Pepin pour le prémunir contre leurs intrigues. Il lui représenta la cruelle persécution que Copronyme suscitait alors à la religion au sujet des saintes images, et, pour l'en convaincre, il lui envoya, comme au défenseur

[1] Labbe, t. 6, p. 1694. — [2] *Ibid.*, c, p. 1694. — [3] Dom Bouquet, t. 5, p. 543.

de la foi, ainsi qu'il s'exprime, un exemplaire de la lettre qu'il avait reçue du patriarche d'Alexandrie, par un moine nommé Acosma [1].

Nous avons appris, dit le saint Pape à Pepin, que les Grecs, ces ennemis jurés de l'Église de Dieu, ces cruels persécuteurs de la foi orthodoxe, méditent une expédition contre nous et contre l'exarcat de Ravenne. C'est pourquoi, comme, après Dieu et saint Pierre, nous avons remis toutes nos espérances en votre protection, nous avons recours à vous, très-excellent fils; procurez, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre, le salut d'une province que vous avez délivrée par vos combats. Nous l'espérons d'autant plus, que votre excellence est pleinement convaincue que les Grecs ne nous persécutent qu'en haine de la foi orthodoxe et de la tradition des saints Pères, qu'ils s'efforcent de détruire [2].

Ce qui augmenta les soupçons du Pape, c'est que le prêtre Marin, son envoyé à la cour de Pepin, y avait de fréquentes conférences avec les ambassadeurs de l'empereur. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre suspect de tramer quelque conspiration. Le Pape voulut l'en punir par un genre de châtiment bien nouveau. Il pria Pepin de le faire ordonner évêque et de lui donner quelque évêché dans son royaume. Il se proposait par là de tenir Marin éloigné de l'Italie, afin qu'il ne pût y exécuter les desseins qu'il aurait conçus. Mais ce prêtre intrigant engagea Pepin à demander plutôt au Pape qu'il lui conférât ou qu'il lui rendît le titre de cardinal de saint Chrysogone, et le Pape, qui ne put le refuser aux prières du roi et aux larmes de la mère de Marin, en envoya les provisions au roi. On voit ici qu'un titre de prêtre-cardinal à Rome était dès lors plus ambitionné qu'un évêché de province [3].

Le Saint-Siége avait plus besoin que jamais d'une aussi puissante protection que celle de Pepin. Presque aussitôt que Didier eut été élevé sur le trône des Lombards, il oublia les promesses qu'il avait faites pour y monter. Il ravagea par le fer et le feu la campagne de la Pentapole et celle des duchés de Spolète et de Ravenne. Il fit même emprisonner les seigneurs qui étaient soumis au Saint-Siége et au roi Pepin. L'ambassadeur de Copronyme étant passé de France en Italie sur ces entrefaites, Didier le sollicita d'engager son maître à porter la guerre en Italie, pour recouvrer l'exarchat de Ravenne. Le Pape, qui avait jugé de l'attachement de Didier par les obligations qu'il avait au Saint-Siége, fut aussi outré que surpris de sa perfidie. Il eut recours au protecteur de l'Église romaine, c'est-à-

[1] *Epist.* 10. *Apud D. Bouquet.* — [2] *Epist.* 9. — [3] *Epist.* 12, 13 et 14.

dire au roi des Francs, et lui en écrivit plusieurs lettres consécutives. Cependant Didier étant venu à Rome l'an 758, promit d'observer la paix, pourvu que le Pape engageât Pepin à lui rendre ses otages. Le Pape ne put se dispenser d'en écrire au roi des Francs; mais l'évêque Georges et le prêtre Étienne, qui étaient porteurs de la lettre, avaient des instructions secrètes d'avertir Pepin de ne point déférer à la lettre ostensible, et c'est ce que le Pape manda à ce prince, en lui envoyant une épée dont le fourreau et le baudrier étaient garnis de pierreries, avec quelques autres présents pour les princes Charles et Carloman [1].

Pepin, après avoir pressé plusieurs fois Didier de satisfaire le Pape, envoya à Rome, au commencement de l'an 760, son frère Remi, archevêque de Rouen, et le duc Autchaire. Une si célèbre ambassade eut l'effet qu'on avait lieu d'en attendre, et le Pape en félicita le roi dans les termes les plus expressifs que la reconnaissance ait pu lui dicter. Réjouissez-vous, dit-il, prince très-heureux; par vos combats, votre mère spirituelle, l'Église universelle, triomphe de ses ennemis; par votre zèle et par la force de votre bras, la foi orthodoxe n'est plus en butte aux traits des hérétiques. C'est là ce qui vous rend juste et heureux dans toutes vos entreprises, très-victorieux prince, notre très-cher fils et notre compère spirituel. En effet, nous donnons avis à votre chrétienté que votre frère Remi, chéri de Dieu, et le très-glorieux duc Autchaire, s'étant rendus depuis peu près de nous, il a été arrêté entre eux et Didier, roi des Lombards ,que, dans le mois d'avril prochain de cette indiction treizième, ce prince rendrait une entière justice à saint Pierre, et nous restituerait tous les patrimoines, les droits et les territoires des diverses villes de la république des Romains. Il a même déjà accompli en partie sa promesse, et il assure qu'il l'accomplira entièrement [2]. Dans une autre lettre du Pape, on voit que Pepin recommanda au roi des Lombards de forcer par les armes les ducs, ou, comme ils y sont appelés, les rois de Naples et de Gaëte, de laisser aux nouveaux évêques la liberté d'aller se faire sacrer à Rome. Ce qui a fait supposer à quelques-uns que ces deux villes appartenaient encore aux Grecs, et que l'empereur Copronyme obligeait les nouveaux évêques à venir se faire ordonner à Constantinople par le patriarche iconoclaste [3].

L'artificieux Lombard ne tint cependant pas encore la parole don-

[1] *Epist.* 4. *Apud Bouquet.*, 15. *Cod. carol.* — [2] *Epist.* 22, *apud Bouq.*, 21. *Cod. carol.* — [3] *Epist.* 19, *ibid.*, 36. *Cod. carol. Hist. du Bas-Empire*, l. 64, n. 36.

née tant de fois, et le Pape eut de nouveau recours à Pepin. Après Dieu, lui dit-il, c'est en vous que nous avons mis toute notre espérance. C'est pourquoi, ô roi très-chrétien ! nous vous demandons à genoux, et saint Pierre, qui vous a établi le défenseur et le libérateur de sa sainte Église, vous demande par nous, de consommer notre délivrance et de nous protéger contre l'insolence de nos ennemis, afin que, par l'intercession de saint Pierre, vous méritiez le royaume du ciel, comme vous possédez déjà celui de la terre [1]. Le pape saint Paul écrivit encore plusieurs autres lettres à Pepin, sur les dangers que l'Église romaine avait à craindre de la part des Lombards et des Grecs.

Il est entre autres une lettre de ce Pontife à toute la nation des Francs, où il leur dit ces paroles remarquables : Dans l'impuissance où je me trouve de vous témoigner dignement ma reconnaissance pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée qu'il y a au ciel un juste juge qui vous en récompensera. Car le nom de votre nation est élevé au-dessus des autres nations, et le royaume des Francs brille avec éclat aux yeux de Dieu, par la gloire qu'il a d'avoir des rois libérateurs de l'Église catholique et apostolique. En effet, un nouveau Moïse, un nouveau David a paru au monde dans la personne du seigneur Pepin, notre fils très-chrétien et notre compère spirituel. C'est par le zèle de ce roi toujours victorieux que l'Église de Dieu est exaltée, et sa protection est comme un bouclier qui met la foi orthodoxe à couvert des traits des hérétiques. Mes chers fils, vous êtes une nation sainte, un sacerdoce royal, un peuple conquis que le Dieu d'Israël a béni. Réjouissez-vous, vos noms et ceux de vos rois sont écrits dans le ciel, et votre récompense est grande devant Dieu et ses anges; car vous avez acquis un puissant protecteur, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui le Rédempteur a donné la puissance de lier et de délier les péchés au ciel et sur la terre. Ainsi parlait le pape saint Paul [2].

Il est à souhaiter, pour le bien de l'Église et de l'humanité, que les Français imitent toujours en ceci leurs ancêtres, les Francs, et qu'entre le chef des Français et le chef de l'Église il y ait toujours le même accord que du temps de Pepin et de Charlemagne.

Dans une lettre que le même Pape écrivit aux jeunes princes, Charles (Charlemagne) et Carloman, il dit que Dieu les a sanctifiés dans le sein de leur mère pour les élever à la royauté ; ce qui ne doit pas s'entendre à la lettre, mais dans le sens de consacrer, de pré-

[1] *Epist.* 26, *apud Bouq.*, 24. *Cod. carol.* — [2] *Epist.* 2, *apud. Bouq.*, 22. *Cod. carol.*

destiner, comme lorsque saint Paul dit de lui-même que Dieu l'a séparé dès le sein de sa mère pour l'appeler à l'apostolat [1]. Il les exhorte à suivre les traces de leur bisaïeul, de leur aïeul, et surtout de Pepin, leur père, et à défendre l'Église, à l'exemple de leurs illustres ancêtres, qui ont été, dit-il, fidèles à saint Pierre plus que tous les autres rois, et dont les mérites brillent dans le ciel. Cet endroit est remarquable pour montrer que la fable touchant la damnation de Charles Martel, aïeul des deux jeunes princes, n'était pas encore inventée alors. Dans la même lettre, le saint Pape dit à Charles et à Carloman que leurs noms sont écrits dans le ciel avec ceux de David et de Salomon; ce qui montre qu'il ne paraissait pas douter du salut de ce dernier [2].

Cependant les fréquentes ambassades que l'empereur Copronyme envoyait en France y avaient fait connaître les erreurs des Grecs touchant les saintes images. Pepin, qui craignit qu'elles ne troublassent ses États, prit des mesures pour précautionner ses sujets contre des nouveautés si dangereuses. C'est pourquoi les envoyés du Pape étant venus en France avec les siens et avec de nouveaux ambassadeurs de Copronyme, il se servit de l'occasion pour faire assembler un concile à Gentilly, proche de Paris, l'an 767. Il manda au pape Paul qu'il retenait pour cela ses envoyés, et le Pape, approuvant ce dessein, lui écrivit qu'il était assuré qu'il ne ferait rien en ce concile qui ne fût avantageux à l'exaltation de l'Église romaine et de la foi orthodoxe [3]. On y agita contre les Grecs la question de la procession du Saint-Esprit et celle du culte des saintes images. C'est tout ce que l'on sait de ce concile; Pepin envoya rendre compte au Pape de ce qui s'y était passé, et le pria en même temps de lui envoyer les actes des saints qu'il pourrait recouvrer. Mais avant que d'avoir pu faire tenir au roi ce qu'il lui demandait, le pape saint Paul mourut le 28 juin de la même année, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Ce saint Pontife n'avait pas encore rendu l'esprit lorsque le duc lombard de Népi, nommé Toton, étant entré dans Rome avec une troupe de gens armés, contraignit le peuple d'élire un de ses frères, nommé Constantin, encore laïque. Il obligea, par menaces, Georges, évêque de Preneste, de lui donner sur-le-champ la tonsure, de l'ordonner sous-diacre le lendemain et évêque le dimanche suivant. Peu de jours après, le consécrateur Georges fut saisi d'une maladie qui lui ôta le mouvement; en sorte que jamais, depuis, il ne célébra la messe; car sa main droite était tellement retirée, qu'il ne la pou-

[1] Gal., 1. — [2] *Epist.* 15, *apud Bouq.*, 42. *Cod. carol.* — [3] *Epist.* 19, *apud Bouq.*, 26. *Cod. carol.*

vait porter à la bouche. Il mourut ainsi, tremblant et languissant.

Aussitôt que Constantin eut été ainsi placé sur la Chaire de saint Pierre par la violence et l'ambition, il écrivit au roi Pepin, par un envoyé du roi qui devait apporter de Rome les actes des saints. Le faux pape prétendait avoir été élu par le peuple, malgré lui, et parlait comme l'homme le plus humble et le plus désintéressé, ou plutôt le secrétaire qui composa la lettre, le fit parler de la manière la plus convenable à lui attirer la protection de Pepin. Car c'est à quoi tend toute la lettre. Il dit aussi qu'il lui envoie ce que l'on a pu trouver d'actes des saints. N'ayant point reçu de réponse, il écrivit une seconde lettre encore plus pressante, où il prie le roi de ne point ajouter foi aux mauvais bruits que l'on pourrait répandre sur son compte. Il ajoute : Nous vous donnons avis que le 12 août dernier, c'était en 767, il est arrivé ici de Jérusalem un prêtre nommé Constantin, apportant une lettre synodique de Théodore, patriarche de Jérusalem, adressée à notre prédécesseur Paul, et approuvée par les deux autres patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et par plusieurs métropolitains d'Orient. Nous l'avons reçue avec grande joie, nous l'avons approuvée et fait lire sur l'ambon devant le peuple, et nous vous en envoyons copie en latin et en grec, afin que vous voyiez quel est le zèle de tous les chrétiens d'Orient pour les saintes images [1].

Cependant, à Rome, le faux pape Constantin, après treize mois d'intrusion, fut déposé, et Étienne III canoniquement élu à sa place. Deux personnages considérables y contribuèrent : Christophe, principal conseiller du Siége apostolique, et son fils Sergius, sacellaire ou trésorier. Ils résolurent de mourir plutôt que de souffrir une usurpation si indigne du Siége de saint Pierre. Après avoir passé bien des jours dans les larmes, ils feignirent de vouloir se rendre moines, et demandèrent à Constantin la permission d'aller à un monastère de Saint-Sauveur en Lombardie. Le faux pape ayant pris le serment de Christophe, les laissa aller. Arrivés sur les terres des Lombards, ils conjurèrent le duc de Spolète de les conduire au roi Didier, qu'ils supplièrent de leur prêter secours, pour délivrer l'Église de ce scandale. Après avoir pris congé du roi, ils vinrent tous deux à Riéti, d'où Sergius prit les devants, avec le prêtre lombard Waldipert, accompagné d'habitants de Riéti et de Forconin, et d'autres Lombards du duché de Spolète. Ils arrivèrent inopinément à Rome le 29 juillet 768, et entrèrent le lendemain dans la ville par intelligence. Il y eut un combat où le duc Toton, frère de l'anti-pape et auteur de tout le mal, fut tué d'un coup de lance. L'anti-pape, avec son autre frère,

[1] D. Bouq., t. 5, p. 524 et 525.

Passif, et son vidame, l'évêque Théodore, se cachèrent dans un oratoire du palais de Latran. Mais bientôt les chefs de la milice romaine les en tirèrent et les mirent en lieu de sûreté.

Le lendemain dimanche, dernier de juillet, le prêtre lombard Waldipert, à l'insu de Sergius, assembla quelques Romains, et ils allèrent au monastère de Saint-Vitus, d'où ils tirèrent le prêtre Philippe et le menèrent à la basilique de Latran, criant avec joie : Philippe, pape ! Saint Pierre l'a choisi ! Là, un évêque ayant fait la prière sur lui, suivant la coutume, il donna la paix à tout le monde et fut introduit dans le palais de Latran, où il s'assit dans la Chaire pontificale, monta en haut et tint sa table, suivant l'usage des Papes, avec quelques-uns des principaux de l'Église et de la milice.

Le primicier Christophe arriva de Riéti le même jour ; mais, ayant appris cette élection irrégulière, il en fut très-irrité et jura devant tout le peuple qu'il ne sortirait point de Rome que Philippe ne fût chassé du palais de Latran. L'ordre fut exécuté sur l'heure, et Philippe, créature des Lombards, s'évada du palais pontifical par un escalier dérobé, et regagna sans bruit son monastère. Le lendemain lundi, premier d'août, Christophe assembla les évêques, les principaux du clergé et de la milice, les soldats, les citoyens et tout le peuple de Rome, et ils convinrent d'élire Étienne, Sicilien de naissance, fils d'Olivus. Il était instruit des saintes lettres et des traditions ecclésiastiques, et très-fidèle à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le pape saint Grégoire III le mit dans le monastère de Saint-Chrysogone, qu'il venait de fonder. Le pape saint Zacharie l'en tira pour le mettre à la chambre du palais de Latran ; puis il l'ordonna prêtre du titre de Sainte-Cécile, le gardant toutefois près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux Papes suivants, Étienne II et Paul, l'y retinrent aussi ; et il assista Paul dans sa dernière maladie, sans s'éloigner de son lit ni nuit ni jour, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Ensuite il se retira à son titre de Sainte-Cécile, où on alla le prendre pour l'élire Pape ; on l'amena avec de grandes acclamations au palais de Latran, où il fut élu et intronisé suivant toutes les règles.

Après tout ce qui venait de se passer et avant que l'autorité du nouveau Pape fût bien affermie, on pouvait naturellement s'attendre à des réactions populaires contre le parti lombard, qu'on soupçonnait, non sans quelque motif, d'avoir été la cause de tout le mal et de vouloir livrer la ville de Rome au roi Didier. Aussi, dès qu'Étienne III fut élu, quelques méchants prirent Théodore, évêque et vidame de l'antipape, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent la langue, et l'enfermèrent dans le monastère du mont Scauro, où il

mourut de faim et de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoyables. Ils arrachèrent aussi les yeux à Passif, frère de l'antipape, le mirent au monastère de saint Silvestre, et pillèrent les biens de l'un et de l'autre. Ils prirent le faux pape Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle à femme, avec de grands poids aux pieds, et le menèrent ainsi publiquement au monastère de Celles-Neuves. Le samedi matin, sixième d'août, quelques évêques, avec des prêtres et des clercs, s'assemblèrent à Latran dans la basilique du Sauveur : on y amena le faux pape Constantin, et, après la lecture des canons, on le déposa en cette sorte. Maurien, sous-diacre, lui ôta son étole et la lui jeta aux pieds ; puis il coupa ses sandales. Le lendemain dimanche, septième d'août, Étienne III fut consacré évêque dans l'église de Saint-Pierre, et on lut à haute voix sur l'ambon une confession publique du peuple de Rome, pour n'avoir pas empêché l'intrusion de Constantin.

Les réactions populaires durèrent encore quelque temps. Gracilis, tribun d'Alatri en Campanie et partisan de l'antipape, fut amené à Rome, mis en prison, où on lui arracha les yeux et la langue. Constantin lui-même fut tiré du monastère de Celles-Neuves, privé des yeux et laissé dans cet état étendu dans la rue. Le prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer le primicier Christophe et livrer Rome aux Lombards, fut tiré de Notre-Dame-des-Martyrs, où il s'était réfugié, et mis dans une affreuse prison ; puis on lui arracha les yeux et on lui coupa la langue si cruellement qu'il en mourut. Telles furent, pour les auteurs mêmes, les suites funestes de la première intrusion d'un laïque sur le Siége de saint Pierre [1].

Le pape Étienne III, aussitôt après son ordination, envoya en France Sergius, fils de Christophe, alors nomenclateur de l'Église romaine, vers le roi Pepin et les rois ses fils, avec des lettres où il les priait d'envoyer à Rome des évêques savants dans les Écritures et les canons, pour y tenir un concile sur l'intrusion du faux pape Constantin, sur les mesures à prendre pour empêcher le retour d'un pareil scandale, et enfin sur la nouvelle hérésie des Grecs. Mais, arrivé en France, le légat Sergius apprit que Pepin venait de mourir le vingt-quatre de septembre 768, après avoir partagé ses états, du consentement des seigneurs et des évêques, entre ses fils Charlemagne et Carloman, qui furent couronnés tous deux et sacrés par les évêques, en même jour, le dimanche neuf d'octobre, Charlemagne à Noyon et Carloman à Soissons. Pepin mourut âgé de cinquante-quatre ans; il en avait régné seize et quatre mois, et fut enterré à Saint-Denis, où il avait fait de grands biens.

[1] Anast., *in Steph. III.*

Le légat Sergius ne laissa pas de continuer son voyage, et vint trouver les rois Charlemagne et Carloman, qui lui accordèrent tout ce qu'il demandait, et envoyèrent avec lui douze évêques de France, bien instruits de l'Écriture et des canons, savoir : Villicaire de Sens, Lul de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Reims, Hérulfe de Langres, avec Hérembert, Babulfe et Gislebert, dont on ne connaît pas les siéges.

Ces douze évêques étant arrivés à Rome au mois d'avril 769, le Pape en assembla encore plusieurs de Toscane, de Campanie et du reste de l'Italie, et il tint avec eux un concile dans la basilique du Sauveur, au palais de Latran. On y amena le malheureux Constantin, qui ne voyait plus, et on l'interrogea pourquoi, étant laïque, il avait osé usurper le Saint-Siége par une entreprise inouïe. Il soutint que le peuple lui avait fait violence et l'avait mené par force dans le palais de Latran, à cause des maux que le pape Paul leur avait fait souffrir ; puis, se jetant à terre, les mains étendues sur le pavé, il confessa avec larmes qu'il était coupable et que ses péchés excédaient le nombre des sables de la mer, demandant miséricorde au concile. On le fit relever, et ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Le lendemain il fut encore amené, et, étant interrogé sur son intrusion, il changea de langage et dit qu'il n'avait rien fait de nouveau, que Sergius, n'étant que laïque, avait été fait archevêque de Ravenne, et qu'Étienne, aussi laïque, avait été sacré évêque de Naples. Les évêques, indignés de cette insolence, le firent frapper sur le cou et le chassèrent de l'église. On prononça contre lui une sentence par laquelle il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avait fait pendant son pontificat, et on brûla au milieu du sanctuaire les actes du concile qui avait confirmé son élection. Cela fait, le pape Étienne se prosterna par terre, avec tous les évêques et le peuple romain, et, criant *kyrie eleyson* avec beaucoup de larmes, ils déclarèrent qu'ils avaient tous péché en recevant la communion des mains de Constantin, et on leur imposa une pénitence.

Alors on apporta les canons, et, les ayant examinés, le concile dressa, avec anathème, le décret suivant : Afin que notre dame, la très-sainte Église romaine, soit maintenue dans l'ordre institué par saint Pierre et ses successeurs, il faut que celui qui sera élevé au faîte de l'apostolat soit du nombre des cardinaux, prêtres ou diacres. Ce décret fut fait en la troisième session. On y ajouta défense, sous peine d'anathème, à aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques

et tout le clergé. Et avant que le Pape soit élu et conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens notables et le peuple de Rome viendront le saluer; puis on fera à l'ordinaire le décret d'élection, que tous souscriront. La même règle s'observera dans les autres églises. On ajoute enfin une défense à toute personne de venir à Rome, des châteaux de Toscane ou de Campanie, dans le temps de l'élection, à aucun de s'y trouver, et à qui que ce soit d'y porter des armes ou des bâtons. A cette ordonnance si sage pour l'élection du Pape et des évêques, on ne pouvait souhaiter qu'une chose, c'est qu'elle fût toujours bien observée.

Dans la même session, on statua sur les ordinations faites par l'anti-pape, et le décret fut conçu en ces termes, du moins à ce que rapporte Rathier, évêque de Vérone : Premièrement nous ordonnons que les évêques qu'il a consacrés, s'ils étaient auparavant prêtres ou diacres, retournent au même rang, et qu'ensuite, après qu'on aura fait à l'ordinaire un décret pour leur élection, ils viennent au Siége apostolique et reçoivent la consécration du Pape, comme s'ils n'avaient point été ordonnés évêques. Toutes les autres fonctions sacrées exercées par Constantin seront réitérées, hormis le baptême et la confirmation. Quant aux prêtres et aux diacres qu'il a ordonnés dans l'Église romaine, ils retourneront à l'ordre de sous-diacre, ou tels qu'ils exerçaient auparavant, et il sera en votre pouvoir, dit le concile au Pape, de les ordonner ou d'en user comme il vous plaira. Pour les laïques qu'il a tonsurés et ordonnés, ils seront enfermés dans un monastère, ou bien ils mèneront une vie pénitente dans leurs maisons. Ce décret fut exécuté : les évêques ordonnés par l'anti-pape retournèrent chez eux, furent élus de nouveau, et revinrent à Rome, où le pape Étienne les consacra ; mais pour les prêtres et les diacres de l'Église romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau, et ils demeurèrent le reste de leur vie ce qu'ils étaient auparavant.

La plupart des théologiens pensent que la nouvelle consécration de ceux qui avaient été ordonnés par le faux pape Constantin n'était pas une ordination proprement dite et quant au caractère, mais une simple cérémonie de réhabilitation, pour leur rendre l'honneur et les fonctions de leur ordre. Et, de fait, dans la biographie d'Étienne III par Anastase, y a-t-il des exemplaires qui, au lieu du mot *consacrer*, portent celui de *concilier*.

Dans la quatrième session du concile, on traita du culte des saintes images. On rechercha quelle avait été à cet égard la tradition de l'Église dans la doctrine des souverains Pontifes et les écrits des saints Pères, et, après en avoir trouvé la foi et la pratique bien marquées dans ces fidèles dépositaires des vérités de notre religion, on statua

que les saintes images continueraient d'être honorées par tous les chrétiens dans la suite des temps, comme elles l'avaient été par le passé. On approuva en même temps la lettre synodique des trois patriarches d'Orient, et on anathématisa le conciliabule de Constantinople, où l'empereur Copronyme avait fait condamner ce culte comme une idolâtrie. Le concile de Rome disait entre autres choses : Si nous désirons être un jour de la compagnie des saints dans le ciel, nous devons honorer sur la terre, par un culte solennel et public, non-seulement les reliques des corps des saints et de leurs vêtements, mais encore les églises bâties sous leur invocation et les images qui les représentent, en quelques lieux qu'elles soient dépeintes. Il faut donc craindre d'avancer aucune mauvaise proposition à l'occasion des statues, et de refuser aux corps des saints et aux reliques des martyrs la vénération qui leur est due, comme aux membres du Seigneur. Saint Athanase fut un jour interrogé par un certain Antiochus, pourquoi les chrétiens faisaient des images et qu'ils les adoraient ? La réponse fut, que les fidèles n'adoraient pas les images comme des dieux, ainsi que faisaient les païens, mais que la vue de ces images leur servait à exciter dans leurs cœurs des sentiments de piété et des mouvements de charité. De là vient que, quand ces images sont défigurées, on en brûle la matière comme celle des autres choses. Nous adorons la croix et nous l'embrassons, à cause de Jésus-Christ qui a été attaché en elle. Si quelqu'un refuse de révérer les saintes images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère et de tous les saints, suivant les décrets des saints Pères, qu'il soit anathème ! Le concile de Rome étant fini, le Pape, tous les évêques, le clergé et le peuple allèrent en procession à Saint-Pierre, nu-pieds et en chantant. Léonce, scriniaire ou secrétaire, monta sur l'ambon et lut les actes du concile à haute voix ; trois évêques italiens y montèrent aussi et prononcèrent anathème contre les transgresseurs de ce concile [1].

Le pape Étienne fit ensuite savoir, par ses lettres à l'empereur Copronyme, ce qui avait été décidé à Rome pour la vénération des saintes images, et l'exhorta de s'y soumettre et de quitter ses erreurs [2].

Quelque temps après, l'archevêque de Ravenne, nommé Sergius, étant mort, il y eut une double élection. L'archidiacre Léon fut d'abord élu canoniquement ; mais Michel, scriniaire de la même église, qui n'était pas dans les ordres sacrés, se fit élire de force par le crédit du roi des Lombards, dont le parti le mit en possession de la maison épiscopale, tandis que Léon fut transféré dans une prison

[1] Labbe, t. 6, p. 1722, etc. — [2] *Ibid.*, t. 7.

de Rimini. Le parti lombard envoya au pape Étienne, le priant d'ordonner Michel et lui offrant pour cet effet de grands présents. Mais le Pape refusa constamment d'ordonner évêque un homme qui n'avait aucun degré du sacerdoce. Il lui écrivit au contraire plusieurs fois, pour lui persuader d'abandonner cette injuste prétention. Mais Michel, loin de l'écouter, donna au roi Didier de grands présents, et, par son crédit, se maintint dans son usurpation plus d'une année, dissipant les biens de cette église, qu'il réduisit à une grande pauvreté. Enfin le Pape, toujours ferme dans son refus, envoya à Ravenne des nonces avec les ambassadeurs de Charlemagne, qui étaient à Rome, et ils agirent si puissamment sur les habitants, qu'ils s'élevèrent contre Michel, le chassèrent honteusement de l'évêché et l'envoyèrent à Rome, chargé de fers. Au contraire, les évêques et le clergé de Ravenne amenèrent à Rome l'archidiacre Léon, élu canoniquement, et il fut consacré par le Pape [1].

Cependant on avait jeté quelques semences de division entre les deux jeunes rois de France, Charlemagne et Carloman. Mais elles furent bientôt étouffées par la prudence de la reine Bertrade, leur mère, et le pape Étienne leur écrivit pour les féliciter de leur réconciliation et les exhorter à réunir leurs armes pour obliger Didier, le roi des Lombards, à rendre une parfaite justice à saint Pierre, c'est-à-dire à restituer les places données au Saint-Siége par Pepin. Si quelqu'un vous dit, ajoute-t-il, que nous avons récupéré tous les droits de saint Pierre, ne le croyez d'aucune façon [2]. Ces paroles étaient mises exprès pour désavouer une lettre antérieure que le Pape avait été forcé d'écrire. En voici l'histoire :

Ceux qui excitaient davantage le pape Étienne à presser cette restitution, c'étaient ses deux principaux ministres, le primicier Christophe et son fils Sergius, trésorier de l'Église romaine, les destructeurs du schisme et les plus zélés défenseurs des intérêts du Saint-Siége. Didier résolut leur perte. Il gagna d'abord secrètement, à force de présents, un chambellan du Pape, Paul Afiarte, qui lui rendit suspects le père et le fils. Ensuite, le roi publia qu'il allait à Rome par dévotion; mais comme on sut qu'il était accompagé d'une armée, Christophe et Sergius firent fermer les portes de la ville, et il fut obligé de s'arrêter proche la basilique de Saint-Pierre, qui était alors hors des murs. Son dessein, comme on le croyait avec assez de vraisemblanee, était de surprendre Rome. N'y ayant point réussi, il tâcha au moins de perdre Christophe et Sergius. Pour cela, il attira deux jours de suite le Pape à Saint-Pierre, sous prétexte

[1] Anast. — [2] *Epist.* 3, *apud Bouq.*, 47. *Cod. carol.*

de conférer ensemble. Le second jour, il enferma le Pape et tous les siens dans l'église et lui fit envoyer ordre à Christophe et à Sergius de venir l'y trouver. Ils obéirent et restèrent dans l'église de Saint-Pierre. Mais après le départ du Pape, Paul Afiarte, suivi d'une troupe de peuple, les en tira l'un et l'autre, et leur creva les yeux. Christophe en mourut trois jours après, et son fils Sergius fut mis secrètement à mort plus tard par le même Paul Afiarte. Or, pendant que Didier tenait le Pape enfermé à Saint-Pierre, il l'obligea d'écrire à la reine Bertrade et à Charlemagne une lettre où il accuse Christophe et Sergius, ainsi que l'envoyé de Carloman, d'avoir attenté à sa vie, ajoutant que c'était le roi des Lombards qui la lui avait sauvée; qu'il était pleinement satisfait de ce prince, attendu qu'il avait rendu à saint Pierre tout ce qu'il devait lui rendre [1].

Voilà pourquoi le Pape dit, dans une lettre subséquente, aux deux rois Charlemagne et Carloman : Si quelqu'un vous dit que nous avons récupéré tous les droits de saint Pierre, ne le croyez en aucune façon.

Pour parvenir à ses fins et s'emparer de Rome tôt ou tard, en détachant de l'amitié du Saint-Siége les deux rois des Francs, le rusé Lombard s'y prit d'une autre manière : il proposa de faire un double mariage, de sa fille Désidérate avec l'un des deux rois, et de la princesse Gisèle, leur sœur, avec son fils Adalgise. Cette négociation, à laquelle le reine Bertrade donna les mains, alarma d'autant plus le Pape, que Charlemagne et Carloman étaient déjà mariés, et que leur nouveau mariage allait être un scandale pour toutes les nations. Il leur en écrivit donc à tous deux dans les termes les plus pathétiques.

Quelle folie serait-ce, leur dit-il, si la noble nation des Francs, qui excelle entre toutes les nations, si votre illustre famille royale se souillait, ce qu'à Dieu ne plaise! par une alliance avec la nation perfide et infecte des Lombards, dont on sait que naissent des enfants lépreux? J'ose le dire, pour peu qu'on ait de bon sens, on ne pourra jamais soupçonner de si grands rois de penser sérieusement à un mariage si honteux et si détestable. En effet, par la volonté de Dieu et par l'ordre du roi votre père, vous avez déjà, à l'exemple de vos aïeuls, épousé des femmes de votre nation, distinguées par leur mérite et leur beauté. Vous devez continuer de les aimer; car il ne vous est pas permis de les répudier pour épouser des femmes étrangères, ce que n'ont pas fait ni votre père, ni votre aïeul, ni votre bisaïeul. Ce serait une impiété de prendre d'autres femmes que celles que vous avez : il n'y a que des païens qui en usent de la sorte. Que Dieu vous préserve de

[1] *Epist.* 1, *apud Bouq.*, 46. *Bod. carol.*

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

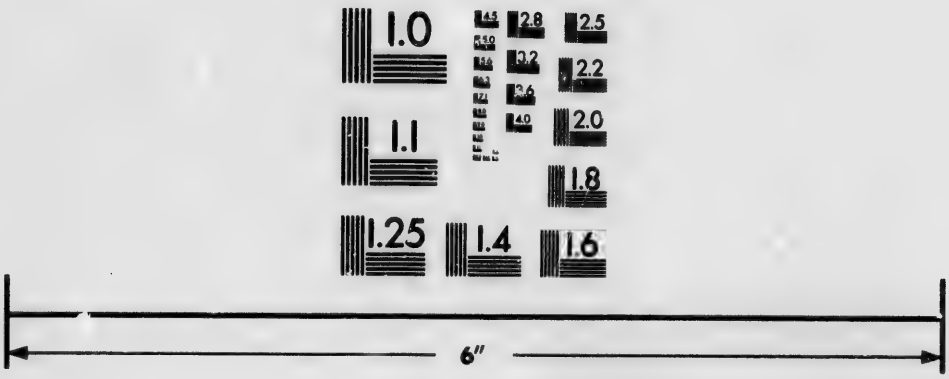

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

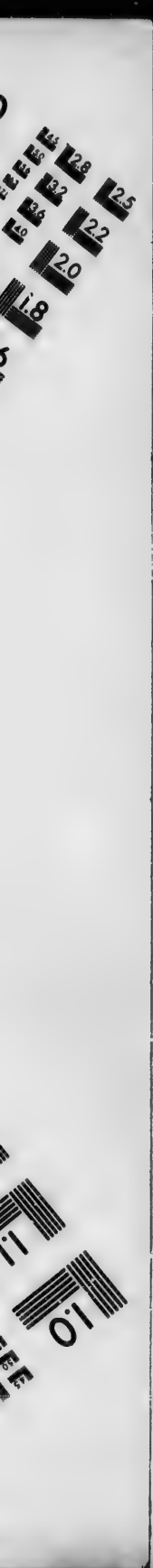
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

ce crime, vous qui êtes de parfaits chrétiens, une nation sainte et un sacerdoce royal ! N'oubliez pas, très-excellents fils, que vous avez reçu l'onction sainte des mains du vicaire de saint Pierre. Souvenez-vous que le seigneur Étienne, notre prédécesseur, conjura votre père, de glorieuse mémoire, de ne pas répudier la reine, votre mère, et que ce prince, comme un roi très-chrétien, obéit à ses salutaires avis. Rappelez aussi ce que vous avez promis tant de fois à saint Pierre et à son vicaire, que vous seriez toujours amis de nos amis, et ennemis de nos ennemis. Et maintenant vous voulez vous allier à la nation perfide des Lombards, qui ne cesse d'attaquer l'Église de Dieu et d'envahir notre province de Rome ? Rappelez-vous que quand l'empereur Constantin demanda pour son fils votre très-noble sœur Gisèle, votre père répondit qu'il ne vous était pas permis de vous allier à une nation étrangère, et qu'encore moins osait-il le faire contre la volonté des Pontifes du Siége apostolique. Pourquoi donc maintenant cherchez-vous à faire, contre les mandements apostoliques et contre la volonté du vicaire du prince des apôtres, ce que jamais votre père n'a fait ?

Après plusieurs autres traits semblables, pour détourner ces princes de l'alliance avec les Lombards, le Pape finit ainsi sa lettre : Nous avons mis cette exhortation et cette prière que nous vous faisons sur la confession de saint Pierre, et, après avoir offert dessus le sacrifice, nous vous l'envoyons trempée de nos larmes. Si quelqu'un ose aller contre, qu'il sache qu'il est anathématisé par mon seigneur saint Pierre, et que le feu éternel sera son partage avec le démon et les autres impies [1].

On le voit, ce qui enflammait le zèle du pape Étienne III, ce n'était pas seulement l'indépendance si importante de l'Église romaine, mais encore et surtout l'unité, la sainteté et l'indissolubilité du mariage, et la réhabilitation sociale de la femme. Nous avons vu, par les conciles particuliers de Verberie et de Compiègne, que les Francs n'étaient point assez instruits sur un article aussi capital. Ce n'est que la fermeté invincible des Papes qui a fini par faire accepter aux princes ce frein nécessaire pour la vraie civilisation du monde.

Les intérêts momentanés d'une politique immorale l'emportèrent, dans l'esprit de la reine Bertrade, sur les raisons, les prières et les menaces du Pape. Cette princesse ayant réussi à réconcilier les deux rois ses fils entre eux et avec Tassillon, duc de Bavière, passa de la Bavière, où elle s'était rendue, en Italie, pour traiter des mariages proposés. Afin d'adoucir le Pape, elle porta Didier à restituer plusieurs

[1] *Epist. 5. Apud. Bouq.*, 45. *Cod. carol.*

places au Saint-Siége, et emmena avec elle en France Désidérate, fille de ce prince, pour la faire épouser à l'un de ses fils. Elle ne put y faire consentir Carloman ; mais elle gagna Charlemagne, qui eut la complaisance d'épouser la princesse lombarde, en répudiant sa première femme, dont on ne sait pas le nom. Quant à la princesse Gisèle, elle ne voulut avoir d'autre époux que Jésus-Christ, et, s'étant faite religieuse quelque temps après, elle mourut abbesse de Chelles.

La reine Bertrade croyait sans doute avoir fait un prodige politique, de pacifier ainsi d'un seul coup la Bavière, l'Italie et la France. La mort vint déranger tous ses calculs. Carloman mourut à la fleur de son âge, le 4 décembre 771. La plupart des seigneurs et des évêques de ses États reconnurent aussitôt pour souverain Charlemagne. En quoi il n'y avait rien de contraire à l'usage. Pepin était devenu roi par l'élection des Francs et la sanction du Pape : il n'avait partagé le royaume entre ses deux fils, que du consentement des seigneurs et des évêques [1]. Les évêques et les seigneurs le réunirent donc en la main de Charlemagne. Mais la reine Girberge, veuve de Carloman, s'enfuit avec ses deux jeunes fils auprès de Didier, en Lombardie. Elle avait lieu d'espérer qu'il ferait reconnaître rois les deux princes. Charlemagne, au bout d'un an, venait de lui renvoyer sa fille Désidérate, qui, au fond, n'était pas sa femme légitime, et il venait d'épouser Hildegarde, de la première noblesse des Suèves. En faisant déclarer rois les fils de Carloman, Didier se vengeait de Charlemagne. Le moyen le plus court était de leur faire donner l'onction royale par le chef de l'Église, dont l'autorité avait élevé Pepin même sur le trône. La chose paraissait facile à obtenir. Le pape Étienne III aimait avec tendresse Carloman, et lui avait même demandé à être parrain d'un de ses fils. Mais Étienne mourut le 1er de février 772, après trois ans et demi de pontificat.

Huit jours après, on lui donna pour successeur Adrien, fils de Théodore, duc de Rome et consul, et enfin primicier de l'Église romaine. Il fut ordonné le 9 février, et tint le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois et seize jours. Quoiqu'il eût perdu son père et sa mère en bas âge, il ne laissa pas de donner dès lors de grandes marques de vertu, priant souvent le jour et la nuit dans l'église de Saint-Marc, voisine de sa maison, mortifiant son corps par le cilice et par le jeûne, et faisant des aumônes selon son pouvoir. Toute la ville de Rome parlait de son mérite, qui était encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le pape saint Paul à le mettre dans le clergé et à le faire notaire régionnaire et ensuite sous-diacre. Le pape Étienne III l'or-

[1] *Annal. met.* Dom Bouquet, t. 5.

donna diacre et employa son savoir à expliquer l'Évangile au peuple. Enfin l'estime générale le fit élire Pape aussitôt après la mort d'Étienne. Le jour même de son élection, il rappela plusieurs des magistrats, du clergé et de la milice, que Paul Afiarte et ses partisans avaient exilés à la mort du dernier Pape, et délivra ceux qu'ils tenaient en prison. Il fut ainsi consacré au milieu d'un redoublement de la joie publique.

Sitôt que le roi des Lombards l'eut appris, il envoya des ambassadeurs au nouveau Pape pour l'assurer de son amitié. Le Pontife répondit : Je désire avoir la paix avec tous les chrétiens et même avec le roi Didier, et je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les Francs et les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi, après ce que le pape Étienne, mon prédécesseur de sainte mémoire, m'a raconté de sa perfidie? Qu'il a menti en tout ce qu'il lui avait promis avec serment sur le corps de saint Pierre, touchant les restitutions à faire à la sainte Église de Dieu; qu'il n'avait cherché qu'à perdre, par ses mauvais artifices, les principaux personnages de notre Église, Christophe et Sergius, prétendant encore que le Pape lui en devait avoir beaucoup d'obligation, et que sans lui Carloman, roi des Francs, viendrait saccager Rome et prendre le Pape. Voilà quelle est la bonne foi de votre roi Didier.

Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de serments qu'il accomplirait tout ce qu'il avait promis au pape Étienne et garderait une paix inviolable, que le pape Adrien les crut et envoya ses légats à Didier, pour l'exécution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avait pris plusieurs villes de l'exarchat, et qu'il tenait Ravenne bloquée, ruinant tout le pays d'alentour. Bientôt après, les habitants, pressés de la famine, envoyèrent leur achevêque, Léon, avec une députation au Pape, qui s'étant plaint au roi Didier, celui-ci répondit : Qu'il ne rendrait point ces places, à moins que le Pape ne vînt conférer avec lui. Son dessein était d'attirer le Pape, de l'obliger à sacrer rois des Francs les deux fils de Carloman réfugiés auprès de lui avec leur mère, de diviser ainsi les Francs entre eux, de faire perdre au Pape l'amitié de Charlemagne, unique roi des Francs et patrice des Romains, et, en dernier résultat, d'asservir aux Lombards et la ville de Rome et toute l'Italie. Cette politique était peu loyale, mais elle semblait habile : l'événement fit voir que plus de loyauté eût été plus d'habileté véritable. Le pape Adrien n'eut garde de donner dans ce piége, et refusa constamment d'aller trouver le roi des Lombards.

Paul Afiarte était le chef des députés envoyés par le Pape au roi Didier. Il avait promis à celui-ci de lui amener le saint Père, dût-il

l'y traîner avec une corde aux pieds. Mais, pendant son absence, on découvrit à Rome de quelle manière il avait fait mourir Sergius. Ce qui obligea le Pape d'envoyer secrètement à Léon, archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul à son retour de Lombardie; ce qui fut exécuté. Dans l'intervalle, le Pape fit à Rome des informations exactes et juridiques sur la mort de Sergius; on trouva même son corps ayant une corde au cou et percé de plusieurs plaies. Les grands et le peuple de Rome en furent tellement frappés, qu'ils allèrent demander justice au Pape, lui représentant, que si ce crime demeurait impuni, on en devait craindre plusieurs autres. Le Pape livra au préfet de Rome les complices : ayant été convaincus en public, ils furent envoyés en exil à Constantinople. Le Pape envoya à Ravenne les actes du procès, pour être lus à Paul, voulant seulement le convaincre et lui faire faire pénitence. Mais l'archevêque Léon l'avait déjà remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement : il confessa son crime. Le Pape, voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grèce et de l'y tenir en exil; et il adressa cette lettre à Léon de Ravenne, qu'il pria de faire transférer Paul à Constantinople. Mais nonobstant les défenses et les protestations du Pape, Léon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au Pape qu'il n'avait point trempé dans cette mort; mais le Pape ne reçut point ses excuses, et dit: C'est à lui à voir ce qu'il a fait touchant Paul. Pour moi, désirant sauver son âme, j'avais résolu de le soumettre à la pénitence.

Le roi des Lombards, voyant les artifices de sa politique déjoués, envoya des troupes ravager le finage de plusieurs villes qui dépendaient de Rome. Il le faisait d'une manière atroce. Ainsi les habitants de Bléra s'occupaient tranquillement à faire leurs moissons, lorsqu'une troupe de Lombards fondit sur eux, égorgea les hommes, emmena captifs les enfants et les femmes, après avoir mis tout à feu et à sang. Bien des fois le Pape envoya des ambassades et des lettres suppliantes, pour détourner le roi de ces cruautés et lui faire rendre les villes qu'il avait usurpées. Didier répondit que non-seulement il n'en rendrait point, mais qu'il allait marcher sur Rome, avec toute son armée, pour la serrer de près et la forcer à se rendre. Dans cette extrémité, le pape Adrien fit murer quelques portes de la ville et fermer soigneusement les autres. En même temps, il envoya par mer des légats à Charlemagne, roi des Francs et patrice des Romains, pour le supplier de venir au secours de l'Église romaine, comme son père de sainte mémoire, et de faire rendre au roi Didier tout ce qu'il avait enlevé à saint Pierre [1].

[1] Anast. *In. Adr.*

Charlemagne était alors occupé à la guerre qu'il entreprit cette même année 772 contre les Saxons, laquelle, à quelques intervalles près, dura trente-trois ans. C'était une nation féroce et sans foi, toujours prête à conclure la paix et à recommencer la guerre, et indomptable à tout autre qu'à Charlemagne. Le plus grand nombre des Saxons étaient encore idolâtres, et ce fut leur attachement à l'idolâtrie qui leur attira les malheurs de cette guerre. Dans cette première campagne, Charlemagne entra au pays des Saxons avec une formidable armée, prit un château nommé alors Éresbourg et aujourd'hui Mersbourg-sur-le-Véser, et pénétra jusqu'au lieu où était la fameuse idole nommée Irminsul. C'était, à ce qu'on croit, sous ce nom que les Saxons adoraient le dieu Mars. La statue le représentait armé, tenant de la main droite un étendard où il y avait une rose, et de la gauche une balance, pour montrer qu'il pesait le sort des combats et en faisait pencher la balance à son gré. Charlemagne fit briser l'idole et démolir le temple. Les Saxons adoraient une autre idole nommée Chrodo. Elle représentait un vieillard qui tenait une roue des deux mains : ce qui fait juger que c'était le dieu Saturne ou le Temps [1].

Le roi Didier, voyant que tous ses artifices avaient été inutiles pour obliger le pape Adrien à venir le trouver et à sacrer les fils de Carloman, sortit de Pavie avec eux et avec ses troupes, et marcha vers Rome. Il envoya devant en avertir le Pape, qui répondit : Si le roi ne rend les villes qu'il a promises et ne nous fait entièrement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir ; car il est impossible que je paraisse devant lui. Cette réponse n'arrêta pas Didier ; et le Pape, sachant qu'il approchait, rassembla de la Toscane, de la Campanie, du duché de Pérouse et de la Pentapole, les troupes qu'il put pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornements et les trésors des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'il [illegible] si bien fermer que le roi n'y pouvait entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit où il le conjurait, par tous les divins mystères et sous peine d'anathème, de ne point entrer sans sa permission sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste et Théodore de Tibur ; et le roi l'ayant reçue à Viterbe, y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui.

Cependant il assurait Charlemagne qu'il avait rendu les villes prises et fait justice à l'Église romaine. Charlemagne, pour s'éclaircir, avant toutes choses, de la vérité du fait, envoya à Rome un évêque nommé Georges, Vulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, et Albin, son favori, auxquels on fit voir sur les lieux tout le contraire, et que

[1] Eginhard.

Didier n'avait rien rendu. Ces premiers ambassadeurs de Charlemagne n'ayant rien obtenu du roi Lombard, il lui en envoya d'autres, pour lui offrir quatorze mille sous d'or, s'il voulait satisfaire le Pape. Mais Didier rejeta des offres si avantageuses avec une hauteur qui détermina Charlemagne à accorder la paix aux Saxons. Il s'avança donc, l'an 773, avec une armée nombreuse par le Mont-Cenis. Les Lombards s'étaient fortifiés dans les gorges des montagnes, avec des retranchements qui paraissaient imprenables. Charlemagne renouvela les mêmes offres à Didier, qui les rejeta avec la même hauteur. Enfin, Charlemagne se réduisit à lui demander seulement trois otages, pour garants, qu'il restituerait à saint Pierre ce qui lui était dû. Didier s'y refusa encore. Il savait peut-être par ses espions que les Francs étaient résolus à se retirer le lendemain ; car telle était en effet leur détermination, suivant Anastase le Bibliothécaire. Mais cette même nuit, Dieu envoya parmi les Lombards une terreur soudaine, et le roi Didier, et son fils Adalgise, et tous les Lombards, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, prirent tous la fuite, sans que personne les poursuivît. Les Francs, s'en étant aperçus, coururent après eux et en tuèrent un grand nombre. Didier se renferma dans Pavie, et son fils Adalgise à Vérone, avec la reine Girberge, veuve de Carloman, et les deux princes ses enfants.

Dès avant que Didier eût marché vers les Alpes, les principaux Lombards de Riéti et de Spolète étaient venus à Rome se donner au pape Adrien. Les autres désiraient tous également se donner à saint Pierre et à l'Église romaine; mais ils craignaient le roi. Lors donc qu'ils eurent appris sa défaite, ils vinrent tous à Rome des différentes villes, supplier le Pape à genoux de les recevoir au service de saint Pierre et de la sainte Église romaine, et de leur faire couper les cheveux comme aux Romains. Le Pape se rendit avec eux à l'église de Saint-Pierre, où tous unanimement, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, prêtèrent serment de fidélité au prince des apôtres, au Pape, son vicaire, et à tous ses successeurs. Après quoi ils se firent couper la barbe et les cheveux à la manière des Romains. Le Pape leur donna pour duc l'un d'entre eux, qu'ils choisirent et qui se nommait Hildebrand. Les habitants du duché de Fermo et d'Ossimo, d'Ancône et de Foligni, se rendirent pareillement tous à Rome, et firent de même [1].

Charlemagne fit en même temps le siége de Pavie et de Vérone. Un jour qu'il s'était rendu devant cette dernière ville, la reine Girberge, qui y était enfermée, en sortit, et vint se rendre à lui avec

[1] Anast.

ses enfants. Le duc Autchaire, qui avait suivi la fortune de ces princes, vint aussi implorer sa clémence. On a lieu de croire que ce duc est le même qu'Otgaire ou Otger, qui, après s'être distingué par ses exploits militaires, se fit moine à Saint-Faron de Meaux, et qu'un des fils de Carloman est saint Siagrius, qui, après avoir embrassé la vie monastique à Saint-Pons, fut fait évêque de Nice, et se trouve honoré le 23 mai.

Charlemagne retourna au camp devant Pavie, où la reine Hildegarde s'était rendue de France avec les jeunes princes ses enfants. Le siége avait déjà duré six mois, lorsque le roi eut la dévotion d'aller visiter les tombeaux des saints apôtres à la fête de Pâques, qui, cette année 774, était le troisième d'avril. S'étant mis à la tête d'un détachement de ses troupes, il marcha en diligence, accompagné des évêques et des abbés qui étaient dans son armée, ainsi que d'un grand nombre de ducs, de comtes et d'autres seigneurs : il arriva à Rome le Samedi-Saint. Le pape Adrien, extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au devant de lui, jusqu'à trente milles ou dix lieues, où ils le reçurent avec la bannière. Quand il fut à un mille de Rome, le Pape envoya au devant de lui toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, et tous les enfants qu'on instruisait dans les écoles, portant des rameaux, de palmes et d'oliviers, et chantant des acclamations à la louange du roi. On porta aussi au devant de lui les croix, comme on avait accoutumé de faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice. En un mot, on lui rendit les plus grands honneurs.

Charlemagne était alors âgé de vingt-sept ans, de la plus grande taille, les yeux grands et vifs, le nez aquilin, le visage gai. Sitôt qu'il vit les croix que l'on portait à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnaient, et marcha à pied, au milieu des acclamations, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le Pape, qui s'y était rendu dès le matin avec son clergé et le peuple romain, l'attendait au haut des degrés de l'Église. Le roi étant arrivé au bas, se mit à genoux, baisa par respect tous les degrés à mesure qu'il les montait, puis il embrassa tendrement le Pape, qui l'attendait sur le dernier degré, et, lui prenant la main droite, il entra avec lui dans l'église, tandis que tout le clergé chantait l'antienne : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Le Pape et le roi, suivis des évêques et des seigneurs francs, marchèrent ainsi jusqu'à la confession de saint Pierre. Ils y demeurèrent quelque temps prosternés en prières, pour remercier le Seigneur des victoires qu'il leur avait déjà accordées par l'intercession du Prince des apôtres.

Le roi s'étant levé, pria instamment le Pape de lui permettre d'en-

fortune de ces
de croire que ce
s'être distingué
on de Meaux, et
après avoir em-
ue de Nice, et se

la reine Hilde-
es ses enfants. Le
dévotion d'aller
de Pâques, qui,
is à la tête d'un
accompagné des
ainsi que d'un
eurs : il arriva à
nent surpris de
le Rome au de-
ils le reçurent
le Pape envoya
vec leurs chefs,
portant des ra-
clamations à la
s croix, comme
arque ou d'un
neurs.
e la plus grande
gai. Sitôt qu'il
endit de cheval
pied, au milieu
Pape, qui s'y
le romain, l'at-
arrivé au bas,
mesure qu'il les
attendait sur le
a avec lui dans
Béni soit celui
vis des évêques
confession de
nés en prières,
ait déjà accor-

ermettre d'en-

trer à Rome pour faire ses prières et accomplir ses vœux dans les diverses églises de cette ville. Le Pape la lui accorda volontiers, et descendit avec le roi au tombeau de saint Pierre. Après s'être donné avec serment des assurances mutuelles, ils entrèrent dans Rome et allèrent à la basilique de Latran. Le roi y assista à la cérémonie du baptême que le Pape administra, selon la coutume, la veille de Pâques. Après quoi le roi retourna à Saint-Pierre, où était son logement.

Une circonstance est surtout à remarquer : Charlemagne demande au Pape, et le Pape accorde à Charlemagne la permission d'entrer dans Rome [1]. Le vrai seigneur était donc, non pas Charlemagne, quoique patrice des Romains, mais le Pape.

Le lendemain, jour de Pâques, le Pape envoya dès le matin tous les magistrats et toutes les compagnies de la milice, qui allèrent prendre le roi à Saint-Pierre et le conduisirent à l'église de Sainte-Marie-Majeure. Il y entendit la messe célébrée par le Pape, et, après la messe, il alla dîner avec lui au palais de Latran. Le lundi, le Pape alla célébrer à Saint-Pierre, et, pendant la messe, il fit chanter des cantiques en l'honneur du roi. Nous avons d'anciennes formules de ces sortes de cantiques, que les anciens écrivains nomment *Laudes*. C'étaient des éloges accompagnés de vœux et de prières, qu'on faisait chanter de l'ambon. Par exemple : *Au très-excellent Charles, couronné de Dieu, grand et pacifique roi des Francs, des Lombards et patrice des Romains, vie et victoire!* Et le peuple répondait : Sauveur du monde, sois-lui en aide! Le mardi, le Pape officia à Saint-Paul en présence du roi [2]. C'est ainsi que les stations sont encore marquées dans le missel romain pour les féries de Pâques.

Le mercredi, le Pape se rendit à Saint-Pierre avec son clergé et les magistrats, et il pria humblement le roi de confirmer la donation que Pepin avait faite, dans l'assemblée de Quercy, au pape Étienne, et que lui, Charlemagne, avait signée avec son frère Carloman. Le roi s'étant fait lire l'acte de cette donation, l'approuva avec les seigneurs de sa suite. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire sa générosité et son attachement au Saint-Siége; il fit dresser par Éthérius, son notaire et son chapelain, l'acte d'une donation beaucoup plus ample que la première : il y donnait à l'Église romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent.

Le roi lui-même signa la donation de sa propre main, suivant l'expression d'Anastase le Bibliothécaire, et la fit souscrire par les

[1] Anast., *in Adr.* — [2] Mabill., *vet., analect, nova.* Paris 1723, p. 170.

évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui l'accompagnaient. Après quoi, il la mit sur l'autel de Saint-Pierre, et ensuite sur son tombeau, au dedans de la confession, et fit serment, avec ses seigneurs, qu'il conserverait au Saint-Siége tout ce qui était contenu dans cet acte, qu'il remit ainsi entre les mains du Pape. Il en fit faire un double par le même Éthérius, le mit sur le corps de saint Pierre, sous le livre des Évangiles, qu'on y baisait, et il l'y laissa. Il en emporta avec lui un autre exemplaire qui fut écrit par le scriniaire du Saint-Siége.

Charlemagne ayant satisfait sa piété à Rome, retourna au camp, devant Pavie, avec une nouvelle ardeur de vaincre. Il pressa si vivement le siége de cette place, qu'il obligea le roi Didier, qui la défendait, à se rendre prisonnier. La prise de cette capitale rendit le vainqueur maître de tout le royaume de Lombardie, et, dans la suite, il prit la qualité de roi des Francs et des Lombards. Il ne crut pas devoir imiter la trop grande bonté de Pepin, son père, qui s'était si souvent laissé tromper par les princes lombards. Pour prévenir toute révolte, il emmena en France avec lui le roi Didier et la reine Ansa, sa femme, et Paul, fils de Warnefride et secrétaire de Didier, qu'il garda à sa cour par estime pour son érudition. Didier fut d'abord relégué à Liége et mis entre les mains de l'évêque Agilfroi. Mais ce prince sut profiter pour son salut des disgrâces de la fortune. Ayant été transféré à Corbie, il y embrassa la vie monastique et y mourut dans les exercices de la pénitence.

Au milieu de ses victoires, Charlemagne ne perdait point de vue les conquêtes du royaume de Jésus-Christ, dont il avait l'agrandissement plus à cœur que celui de ses États. Il n'avait rien omis pour procurer la conversion des Saxons idolâtres. Mais les fréquentes révoltes de ces peuples inquiets troublaient souvent les missionnaires dans leurs travaux, et arrêtaient le progrès de la foi. Dès qu'ils avaient vu ce prince occupé à la guerre d'Italie contre le roi Didier, ils étaient entrés sur les terres des Francs et s'étaient avancés jusqu'à Buriabourg, mettant le feu partout, et particulièrement aux lieux saints, en haine de la religion. Un détachement alla pour brûler l'église de Fritzlar. C'était saint Boniface qui l'avait fait bâtir, et il avait prédit qu'elle ne serait jamais brûlée. Ces idolâtres firent tous leurs efforts pour y faire prendre le feu; mais les Chrétiens qui étaient dans le fort, et les païens de l'armée saxone virent deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendaient cette église. Les Saxons en furent si épouvantés qu'ils prirent la fuite sans que personne les poursuivît. On trouva près de l'église un Saxon mort, qui était à genoux, tenant en main du feu et du bois, et

dans la posture d'un homme qui soufflerait pour allumer le feu [1].

Charlemagne, dont la vie ne fut qu'une suite de guerres et de victoires, marcha contre les Saxons à son retour d'Italie, après avoir fait recommander cette expédition à Dieu, pour lequel il l'entreprenait. Et comme la conversion de ce peuple était le fruit le plus précieux qu'il se promettait de sa conquête, il mena dans son armée des évêques, des abbés et des prêtres, pour combattre l'idolâtrie sous ses étendards. Saint Sturme, abbé de Fulde, et saint Willehade étaient du nombre de ces missionnaires.

Leur zèle, soutenu des armes victorieuses du roi, faisait de grands fruits, lorsqu'un soulèvement de quelques seigneurs lombards ayant obligé Charlemagne de repasser en Italie au commencement de l'an 776, les Saxons profitèrent aussitôt de son absence pour recommencer leurs courses, et vinrent assiéger le château de Sigsbourg, que Dieu délivra miraculeusement. On vit briller en l'air, sur l'église de cette ville, comme deux boucliers de feu qui étaient fort agités; et ce prodige, dont les Chrétiens et les infidèles furent les spectateurs, jeta tellement l'alarme dans le camp des assiégeants, qu'ils prirent la fuite. L'auteur qui rapporte ce fait miraculeux assure que plusieurs de ceux qui l'avaient vu vivaient encore lorsqu'il écrivait [2].

Charlemagne n'eut qu'à paraître pour calmer par sa présence les mouvements d'Italie, et il repassa en diligence dans les Gaules, sans être allé jusqu'à Rome. Le Pape, qui s'attendait à tenir sur les sacrés fonts un fils de ce prince, en fut mortifié. Il lui écrivit pour le prier de ne pas le priver de cet honneur et de faire exécuter en son entier la donation qu'il avait faite au Saint-Siége. Le prompt retour du roi déconcerta les Saxons. On le croyait encore en Italie, lorsqu'il parut en Saxe. A peine avait-il eu le temps de faire le voyage, et il avait eu celui de vaincre. Les Saxons se crurent perdus. Ils vinrent de toute part se soumettre à l'empire de ce prince, en disant, pour le désarmer, qu'ils étaient Chrétiens. Ce nom était la plus sûre sauvegarde et le gage le plus certain de l'amnistie pour les rebelles. Un grand nombre de ces barbares, avec leurs femmes et leurs enfants, reçurent en effet le baptême sur la fin de l'an 776, dans un fort que Charlemagne avait fait bâtir sur la rivière de Lippe [3].

L'année suivante, le roi tint les états à Paderborn. Les chefs des Saxons s'y rendirent pour lui faire hommage, excepté Witikind, le plus accrédité d'entre eux, qui s'était retiré sur les terres des Normands, c'est-à-dire en Danemarck. Il y eut encore un grand nombre

[1] *Annal.* Bertin et Metens. — [2] *Annal.* Bertin *ad an.* 776. — [3] Voir Dom Bouquet, t. 5.

de Saxons qui reçurent le baptême à cette assemblée, après qu'ils eurent promis de persévérer dans la profession du Christianisme, et d'être constamment fidèles au service du roi, sous peine de perdre leur liberté et leurs biens. Mais de si solennels engagements ne purent fixer l'inconstance de cette nation, ni éteindre l'amour de la liberté, à laquelle elle faisait gloire de tout sacrifier.

Dès que Charlemagne crut les Saxons soumis, il alla chercher de nouveaux lauriers en Espagne, sur les terres des Sarrasins, et il y poussa ses conquêtes jusqu'à Sarragosse. Mais son absence parut encore une occasion favorable aux Saxons; ils reprirent les armes, à la sollicitation de Witikind, et pénétrèrent jusqu'au Rhin, ravageant tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage, brûlant les églises, violant les vierges consacrées à Dieu, et commettant tous les autres sacriléges que la barbarie et la haine de la religion peuvent suggérer à des ennemis animés par l'esprit de vengeance.

Le roi ne tarda pas à revenir victorieux d'Espagne, mais un échec assez considérable que reçut son arrière-garde à Roncevaux, au passage des Pyrénées, où plusieurs braves officiers francs furent tués, entre autres Roland, préfet de la côte britannique. C'est tout ce qu'on sait de ce capitaine, qui n'est fameux que dans les histoires fabuleuses des anciens romans. On montre encore, près de Roncevaux, une chapelle qu'on prétend avoir été bâtie par Charlemagne, dans le champ de bataille, afin qu'on y priât Dieu pour les âmes des soldats qui y furent tués; et l'on voit en effet, autour de cette chapelle, plusieurs tombeaux qu'on croit être ceux des seigneurs qui perdirent la vie en cette rencontre.

Les Saxons, ayant appris le retour du roi, se retirèrent avec précipitation. Ils résolurent néanmoins d'envoyer un détachement pour brûler le monastère de Fulde et pour en massacrer les moines. Saint Sturme, qui en eut avis, conseilla à ses religieux de se soustraire au danger par la fuite, et d'emporter avec eux le corps de saint Boniface, le trésor le plus précieux de leur monastère. Ils n'eurent pas moins d'empressement pour mettre ces reliques en sûreté, que pour sauver leur propre vie. Ils les tirèrent du tombeau où elles reposaient depuis vingt-quatre ans, et ils demeurèrent quatre jours campés à quelque distance du monastère avec ce sacré dépôt, qu'ils regardaient comme leur sauvegarde. Le quatrième jour, on vint leur annoncer que les Saxons avaient été battus par les troupes que le roi avait envoyées après eux, et qu'ils s'étaient retirés en Saxe. Ainsi les moines retournèrent avec joie à Fulde, et remirent le corps du saint martyr dans le tombeau d'où ils l'avaient tiré [1].

[1] *Vita Sturmii.*

Comme l'an 779 fut une année de famine et de mortalité, on y fit, dans une assemblée d'évêques, le règlement suivant : Chaque évêque récitera trois fois le psautier et dira trois messes, l'une pour le roi, l'autre pour l'armée des Francs, et la troisième au sujet de la misère du temps. Les prêtres diront trois messes à la même intention; les moines, les religieuses et les chanoines réciteront pareillement trois fois le psautier. Tous, même les laïques, jeûneront deux jours de suite. Les évêques, les abbés et les abbesses qui en auront le pouvoir, donneront en aumône une livre d'argent; ceux qui seront moins riches en donneront une demi-livre; les autres donneront seulement cinq sous. De plus, les évêques, les abbés et les abbesses nourriront chacun quatre pauvres jusqu'à la moisson. Ceux qui ne sont pas assez riches en nourriront deux ou trois, ou pour le moins un. Les comtes les plus puissants donneront en aumône une livre d'argent, et les autres une demi-livre. Ceux qui tiennent des fiefs du roi donneront une demi-livre d'argent pour deux cents familles d'esclaves, cinq sous pour cent et une once pour cinquante ou trente, et ils observeront et feront observer à leurs gens les deux jours de jeûne qui sont prescrits. Les laïques qui voudront racheter ces deux jours de jeûne, donneront, selon leurs facultés, ou trois onces d'argent, ou une once et demie, ou seulement trente deniers, et ils nourriront aussi des pauvres à proportion de leurs biens. Que toutes ces prières et ces bonnes œuvres, ordonnées pour le roi, pour l'armée et pour la misère présente, soient accomplies à la Saint-Jean. C'est ainsi que, sous Charlemagne, on remédiait aux calamités publiques [1].

Les prières que l'on fit pour la prospérité des armes du roi furent efficaces. La seule présence de ce prince désarmait les Saxons rebelles; mais il ne les croyait soumis à son empire que quand ils l'étaient à celui de Jésus-Christ. Il eut la consolation de voir qu'un grand nombre de Saxons, de Vinides et de Frisons reçurent le baptême l'an 780. Cependant, comme il se défiait de leur inconstance et que plusieurs d'eux paraissaient n'avoir embrassé le christianisme que par politique, il leur envoya de zélés missionnaires pour les affermir dans la foi, marquant à chaque ouvrier évangélique le champ où il devait travailler.

Après cette expédition, Charlemagne voyant tout tranquille dans la France et dans l'Allemagne, entreprit un second voyage de Rome, pour satisfaire le Pape et sa propre dévotion; car c'était toujours ou la gloire ou la piété, et souvent l'une et l'autre, qui étaient le mobile de ses actions. Il célébra à Rome la fête de Pâques de l'an 781, et,

[1] Baluz, *Capitul.*, t. 1, p. 200.

comme il avait mené avec lui les princes ses enfants, il pria le Pape de baptiser et de lever des fonts sacrés celui qu'on nommait Carloman. Adrien reçut avec reconnaissance cet honneur, et il changea, au baptême, le nom de Carloman en celui de Pepin. Après la cérémonie, le Pape donna l'onction royale aux deux jeunes princes. Il sacra roi d'Italie Pepin, qu'il venait de baptiser, et Louis, roi d'Aquitaine. A son retour en France, Charlemagne passa par Milan, où il fit baptiser sa fille Gisèle par l'archevêque Thomas, qui la leva aussi des fonts de baptême.

Dès que les Saxons avaient vu Charlemagne éloigné de leurs terres, ils s'étaient encore une fois révoltés, et ils avaient chassé les missionnaires des divers endroits que ce prince leur avait assignés. Saint Willehade, qui travaillait par ses ordres dans le Wigmode, entre le Véser et l'Elbe, avait déjà bâti plusieurs églises, et la moisson y paraissait en maturité, lorsqu'il vit, par cette révolte, tous ses travaux ruinés en un instant, et plusieurs de ses compagnons massacrés par les barbares. Pour s'en consoler et mettre sa mission sous la protection de saint Pierre, il fit le pèlerinage de Rome, salua en Italie le jeune Pepin, roi des Lombards, et se retira ensuite au monastère d'Epternach, proche de Trèves, où il passa près de deux ans en attendant des conjonctures plus favorables.

Charlemagne ne différa pas à les lui procurer. Il défit plusieurs fois les rebelles et les obligea d'implorer sa clémence; mais ils en étaient indignes après en avoir si souvent abusé. Le roi, usant d'une rigueur devenue nécessaire, les obligea à lui livrer les plus séditieux, qu'il fit mourir au nombre de plus de quatre mille. Witikind, ce chef des rebelles et le flambeau de tant de guerres, trouva encore le moyen d'échapper; mais le Seigneur avait sur lui des vues de miséricorde, comme nous le verrons bientôt.

Après cette expédition, le roi revint à Thionville, où il célébra la fête de Noël et celle de Pâques. Il y perdit la reine Hildegarde, le 30 avril 783, jour auquel elle est honorée comme sainte. En douze ans de mariage, elle eut neuf enfants, quatre princes, savoir : Pepin, Louis, Lothaire et Charles, et cinq princesses, qui sont : Rotrude, Berthe, Gisèle, Adélaïde et Hildegarde. Lothaire et Adélaïde moururent avant elle, et la jeune Hildegarde ne lui survécut guère. Charlemagne perdit, au mois de juillet de la même année, sa mère Berthe ou Bertrade. Quelques mois après, il épousa Fastrade en quatrièmes noces. Au milieu de ces noces et de ces funérailles, les fréquentes révoltes des Saxons l'obligeaient d'être toujours sous les armes. Ces peuples n'étaient fidèles que lorsqu'ils voyaient leur vainqueur prêt à les punir. Le roi, de son côté, ne pouvait regarder la conquête

de la Saxe comme assurée, tandis que Witikind n'était pas soumis.

Ce fier Saxon, tant de fois vaincu sans être humilié, soufflait sans cesse le feu de la révolte avec une nouvelle animosité. Ses propres défaites l'abattaient moins qu'elles ne l'irritaient, et il faisait la guerre autant par haine contre la religion chrétienne que par amour pour la liberté de sa nation. Il en était plus propre à faire éclater les miséricordes infinies de Dieu, et à servir au triomphe de sa grâce. Charlemagne, qui, en réduisant toute la Saxe par la force des armes, n'avait encore pu réduire Witikind, ne désespéra pas de le gagner. Il lui fit proposer une conférence, et lui envoya des otages pour garants de sa sûreté. Witikind, qui craignait qu'on ne l'accusât de peur s'il refusait la conférence, se rendit, l'an 785, à Attigni, où était alors la cour. Là, ce que tant d'armées et tant de victoires n'avaient pu faire, la majesté et la bonté de Charlemagne le firent. Elles désarmèrent ce chef des rebelles, qui se soumit avec plaisir à un si grand prince. Mais cette conquête n'aurait pas paru entière à Charlemagne, si Jésus-Christ n'y avait pas eu part.

Pendant le séjour que Witikind fit à la cour du roi, il examina avec soin la religion qu'il avait jusqu'alors si cruellement persécutée. Dès qu'il la connut, il l'admira; et, ouvrant tout à coup les yeux à la lumière intérieure qui l'éclairait, il détesta le paganisme et demanda le baptême. Quoiqu'il ne fût pas encore trop instruit, on ne crut pas devoir différer à le lui administrer. Il fut baptisé avec un autre chef des Saxons, nommé Albion, et Charlemagne voulut être son parrain. Witikind, qui n'avait pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion, en montrant dans la suite autant de zèle pour la propagation de la foi qu'il avait eu d'acharnement pour en retarder les progrès [1].

On rapporte de lui un trait qui mérite d'avoir ici place. Peu de temps après son retour en Saxe, comme il n'était pas encore assez instruit de nos mystères, il se déguisa sous l'habit d'un mendiant et vint à la cour de Charlemagne, pour mieux examiner les cérémonies de l'Église pendant la Semaine-Sainte. Mais s'étant présenté le jour de Pâques pour recevoir l'aumône avec une troupe de pauvres, il fut reconnu à un doigt courbé qu'il avait, et conduit au roi, qui lui demanda pourquoi il s'était ainsi travesti. Il répondit que la curiosité l'y avait engagé; qu'il avait cru qu'étant inconnu, il aurait plus de liberté de voir et d'examiner ce qu'il souhaitait. Eh bien! dit le roi, qu'avez-vous vu? Prince, répondit-il, il y a deux jours que j'ai remarqué la tristesse peinte sur votre visage (c'était à cause de la passion

[1] *Annal. Met. Chronic. Massiac.*

du Sauveur), et aujourd'hui, jour de Pâques, je vous ai vu d'abord pensif et recueilli. Ensuite, après que vous vous êtes approché de la table qui est au milieu du temple, j'ai vu éclater en vous des marques d'une joie si intime, que je ne sais à quoi attribuer un changement si subit. Mais ce qui m'a le plus surpris, ça été de voir que tous ceux qui approchaient de la table recevaient dans la bouche, des mains du prêtre, un bel enfant qui souriait aux uns et qui paraissait s'approcher des autres avec répugnance. Je ne sais pas encore ce que c'est. Le roi, plein d'admiration, s'écria : Que vous êtes heureux ! on vous a montré ce que ni moi, ni nos prêtres n'ont pas mérité de voir. Ensuite, lui ayant fait donner des habits convenables à son rang, il lui expliqua ce que la foi nous apprend des adorables mystères qui s'opèrent sur nos autels.

Witikind, à qui cette vision avait inspiré un nouveau respect et une nouvelle dévotion pour les sacrements et les cérémonies de l'Église, pria le prince de lui donner un évêque qui résidât dans ses terres et y ordonnât des prêtres, afin qu'il pût souvent assister à la messe. Charlemagne y consentit volontiers, à la charge que Witikind assignerait un lieu convenable pour l'érection de ce nouveau siége. Il assigna la ville de Minden, et Érembert en fut le premier évêque. Witikind continua le reste de sa vie à donner des marques de sa piété : ce qui ne l'empêcha point d'en donner aussi de sa bravoure. Il fut tué quelques années après, dans un combat contre les Suèves, et quelques martyrologes modernes le placent au nombre des saints, au septième de janvier [1].

Charlemagne, ayant soumis toute la Saxe à son empire et à celui de Jésus-Christ par la conversion de Witikind, manda cette heureuse nouvelle à Offa, roi des Merciens, et au pape Adrien. Mais comme il rapportait à Dieu la gloire de ces conquêtes, il voulut lui en rendre de solennelles actions de grâces. Il écrivit donc au Pape par André, abbé de Luxeuil, pour le prier d'indiquer dans toute l'Église des prières et des litanies à cette intention. Le Pape, dans sa réponse, après avoir félicité le roi sur les succès de son zèle pour la conversion des Saxons, ajoute : Quant à ce que votre excellence nous a marqué qu'elle souhaitait que, pour remercier le Seigneur de cet heureux événement et attirer de plus en plus ses bénédictions sur vos armes victorieuses, nous fissions chanter les louanges de Dieu dans toutes les églises en un même jour du même mois, et que nous ordonnassions des litanies, c'est-à-dire des processions pendant deux jours, vous ne pouviez nous faire une demande qui nous fût plus agréable.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 12.

Pour satisfaire en cela votre piété, nous avons ordonné, par l'autorité apostolique, qu'on fît incessamment, dans tous les lieux soumis à l'Église romaine, votre mère, des processions solennelles les trois jours suivants, savoir : le vingt-trois de juin, veille de saint Jean-Baptiste ; le vingt-six, fête des saints Jean et Paul, et le vingt-huit, veille de saint Pierre. Le Pape ajoute que, quoique le roi ne lui eût demandé que deux jours de prières publiques, il en avait marqué trois, afin qu'on priât pour la famille royale, pour les sujets du roi, et pour que le Seigneur préservât le royaume de France de la peste et des autres maladies contagieuses [1].

Ces relations si cordiales de Charlemagne et du pape Adrien sont une des choses les plus belles de l'histoire. Elles facilitaient de part et d'autre le bien qui était à faire. Ainsi, l'an 787, le Pape ayant envoyé en Angleterre deux légats, Grégoire, évêque d'Ostie, et Théophylacte, évêque de Todi, Charlemagne, en considération du Pape, leur donna l'abbé Vigode pour les accompagner dans leur voyage. De Cantorbéri, où ils furent reçus par l'archevêque Jambert, ils passèrent à la cour d'Offa, roi des Merciens, auquel ils rendirent les lettres du Pape, aussi bien qu'à Cuniwulf, roi de Wessex, qui vint au même lieu. Par le conseil de ces rois, des évêques et des seigneurs, les légats se séparèrent : Théophylacte se chargea de visiter les Merciens et les pays du voisinage ; Grégoire, avec l'abbé Vigode, alla dans la Northumbrie, vers le roi Elfwold et l'archevêque d'Yorck, Embald. Comme le roi demeurait en un lieu trop éloigné vers le nord, l'archevêque envoya l'avertir de l'arrivée des légats. Aussitôt, et avec grande joie, il marqua le jour du concile et le lieu, nommé Calcuth, et s'y rendit lui-même avec tous les évêques et les seigneurs.

Les légats y proposèrent de la part du Pape, non-seulement les canons pour les ecclésiastiques, mais encore une loi constitutive pour le royaume ; et tous les assistants, rois, évêques, seigneurs, s'engagèrent de grand cœur à les observer. D'abord, on fera profession de la foi de Nicée et de la doctrine reçue et établie dans les six conciles généraux, suivant la tradition de l'Église romaine ; le baptême sera administré suivant la forme et dans les temps marqués par les canons ; tous les fidèles sauront le symbole et l'oraison dominicale ; on avertira les parrains de l'obligation qu'ils contractent envers Dieu d'instruire leurs filleuls ; l'évêque tiendra deux fois l'an son synode, et fera chaque année la visite de son diocèse ; les clercs observeront, dans leur manière de vivre et de s'habiller, les usages de l'Église romaine ; les moines, celle des moines orientaux, afin qu'il y ait entre eux et les

[1] *Cod. carol.*, ep. 91.

chanoines une distinction ; les heures canoniques seront récitées en leur temps et avec respect dans toutes les églises ; les fidèles offriront un pain et non pas une croûte ; les ministres des autels n'y serviront pas les jambes nues, et n'offriront pas le saint sacrifice dans des calices et des patènes de corne ; tous les fidèles payeront la dîme, puisqu'elle est ordonnée de Dieu même ; s'il arrive que quelqu'un meure sans pénitence ou sans confession, on ne priera point pour lui. Tels sont les canons pour la conduite des clercs et des fidèles en général. En voici qui regardent la constitution du royaume, les devoirs du roi, des seigneurs et du peuple.

Les rois et les princes honoreront l'Église de Dieu, comme étant l'épouse du Christ, et ils obéiront aux évêques dans les choses divines. On ne permettra point que le roi soit élu par aucune faction. L'élection se fera légitimement par les évêques et les seigneurs. On n'en élira point d'une naissance illégitime ; car si un homme marqué de cette tache ne doit pas être promu au sacerdoce, suivant les canons, nul aussi ne peut être l'oint du Seigneur, le roi de tout le royaume, l'héritier de la patrie, s'il n'est issu d'un légitime mariage. On rendra au roi le respect et l'obéissance, comme le prescrivent, dans leurs épîtres, saint Pierre et saint Paul. On n'imposera point aux églises de plus grands tributs que ne permet la loi romaine et l'ancienne coutume. Les légats adressent des admonitions analogues aux puissants et aux magistrats, sur leurs devoirs respectifs. Ils excluent généralement les bâtards de la succession légitime. Ils défendent toute espèce de superstition. Enfin, ils blâment certains usages, tels que de manger de la chair de cheval, comme inconvenants pour les Chrétiens, et ils engagent les deux peuples à suivre en tout les règles de l'honnêteté et de la convenance.

Ces décrets ayant été lus en latin et en teutonique, Elfwold, roi des Northumbres, les évêques et les seigneurs du royaume les adoptèrent avec joie, promirent de les observer de tout leur pouvoir, et prirent l'engagement, entre les mains des légats, par le signe de la croix, et, de plus, les signèrent par écrit. Ensuite les légats, accompagnés des députés du roi des Northumbres et de l'archevêque d'Yorck, allèrent au concile des Merciens, où se trouvèrent le roi Offa, l'archevêque Jambert de Cantorbéri, treize autres évêques, quatre abbés, deux ducs et un comte. Les choses s'y passèrent tout à fait comme à Calcuth ; les canons y furent lus en latin et en teutonique, reçus avec la même joie et la même soumission ; tous les assistants y souscrivirent dans cet ordre : D'abord l'archevêque, puis le roi Offa, les évêques, les abbés, les ducs et le comte. Ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. Les légats en ren-

dirent compte au pape Adrien par une lettre où ils insérèrent les canons [1].

Tandis que l'Occident se constituait et s'unissait ainsi sous la direction et dans l'union de l'Église romaine, l'Orient faisait effort pour revenir à cette unité catholique. Ce qui le divisait d'avec l'Occident et d'avec lui-même, était la guerre impie que les empereurs de Byzance faisaient aux images des saints. Il y avait, en 775, trente-quatre ans que l'empereur Constantin Copronyme continuait cette guerre, prince livré aux plus sales voluptés, puni de ses débauches même pendant sa vie par des infirmités honteuses, par des ulcères qui lui firent perdre plusieurs de ses membres ; troublé sans cesse de terreurs qui lui ôtaient le sommeil ; brutal à l'égard de ses domestiques, qu'il faisait déchirer à coups de fouet, dégradant la majesté impériale jusqu'à les frapper lui-même ; inhumain autant qu'injuste, se faisant apporter les membres sanglants des martyrs, et se repaissant de leurs supplices ; cruel persécuteur, ennemi de Dieu et des hommes, digne de n'être loué que par ceux qui lui ressemblent. Il n'avait que cinquante-six ans, lorsqu'il marcha contre les Bulgares, dont le roi l'avait honteusement joué. Mais à vingt-cinq lieues de Constantinople, il fut frappé de Dieu. Des charbons parurent sur ses jambes, une fièvre ardente et inconnue le dévorait ; les médecins n'y trouvaient aucun remède. Il fallut le rapporter sur un grabat ; il mourut en chemin, le 14 septembre 775, criant et disant : Je suis livré vivant à un feu inextinguible ! Il ordonna alors de réparer les injures qu'il avait faites à la sainte Vierge et aux saints, de respecter les reliques et les églises. Voilà ce que disent de sa vie et de sa mort deux historiens contemporains et de Constantinople même, saint Théophane et saint Nicéphore, qui le comparent tous deux aux Dioclétien et aux Maximilien Galère [2].

Il avait eu trois femmes. La première était fille d'un roi des Scythes. Elle prit au baptême le nom d'Irène. Elle s'instruisit si bien de la vraie foi, qu'elle repoussa toujours l'impiété de son mari. Elle lui donna deux enfants : Léon, qui succéda à son père, et Anthuse, qui ressembla à sa mère ; car elle conserva toujours la pureté de la doctrine dans laquelle sa mère, qu'elle perdit d'assez bonne heure, l'avait élevée. Pendant la vie de son père, elle refusa de se marier et vécut dans la retraite. Après sa mort, elle distribua aux pauvres une partie de ses biens ; elle en employa une autre à relever les monastères que son père avait détruits, et à racheter les captifs. Elle donna ses habits précieux pour l'ornement des églises ; elle fut la mère de

[1] Labbe, t. 6, p. 1861. — [2] Teoph., Niceph.

bien des orphelins; elle rassemblait les enfants abandonnés, les élevait et les instruisait; elle recommandait à Dieu les mourants; elle avait soin des pauvres vieillards et les plaçait dans les hospices. Invitée bien des fois à vivre à la cour, elle s'enferma dans un monastère, où elle fut la plus humble des religieuses. L'Église honore sa mémoire le 17 avril [1].

Outre son fils Léon et sa fille Anthuse, l'empereur Copronyme laissait, de sa troisième femme, cinq princes: Christophe et Nicéphore, nommés césars, Nicétas, Anthime et Eudoxe, qui eurent le titre de nobilissimes. Le nouvel empereur Léon, âgé de vingt-cinq ans, semblait vouloir réparer les maux qu'avait causés le mauvais gouvernement de son père. Il respectait le culte ancien, il honorait la profession monastique. Plusieurs siéges métropolitains étaient vacants; il y fit nommer des abbés recommandables par leurs mœurs et par leur doctrine. Les troupes de l'empire se trouvaient dans un aussi grand désordre que les églises: la débauche et la désertion les avaient affaiblies; il leva des recrues dans les provinces mêmes pour compléter les corps qui résidaient dans chacune. L'avarice de son père avait accumulé de grands trésors; il en fit usage pour gagner le cœur de ses sujets. Son père lui avait fait épouser une Athénienne nommée Irène, comme sa mère, et à qui nous verrons jouer un grand rôle. Il en avait un fils nommé Constantin, qui, l'année suivante 776, le jour de Pâques, fut couronné empereur à l'âge de cinq ans.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en l'an 780, que mourut, le 6 février, le patriarche Nicétas, qui s'était si tristement signalé par son zèle à seconder les fureurs de Copronyme. Quelques jours après, le lecteur Paul, né à Salamine, en Chypre, recommandable par sa science et par sa vertu, fut élu patriarche, malgré sa résistance. L'hérésie dominait encore, quoique l'empereur parût tolérer les orthodoxes. Dans l'ordination des évêques, on exigeait d'eux la condamnation du culte des images, et Paul eut la faiblesse d'y souscrire. L'empereur n'avait jamais renoncé aux sentiments de son père, et, quatre jours après l'élection de Paul, il se déclara iconoclaste et persécuteur. Ayant trouvé deux images sous le chevet de l'impératrice, il lui en fit de grands reproches et dit: Est-ce ainsi que vous gardez le serment que vous avez fait à l'empereur, mon père, sur les mystères les plus terribles? Elle assura qu'elle n'avait point vu ces images. Mais Léon ne voulut rien écouter, et rompit de ce moment tout commerce avec elle. Ayant découvert que ces images

[1] *Acta SS.*, 17 *april.*

avaient été apportées par un de ses officiers, nommé Papias, et que cinq autres, entre lesquels était le chambellan Théophane, en étaient complices, il les fit raser, fouetter outrageusement, conduire comme des criminels au travers de la ville et jeter dans une prison, où Théophane consomma son martyre. Les cinq autres survécurent à Léon, et achevèrent leurs jours dans les pratiques austères de la vie monastique. Il paraît que Léon n'était ni moins fanatique ni moins cruel que son père; mais il n'eut pas le temps de faire autant de maux. Il recherchait avec passion les pierreries. Ébloui de l'éclat de celles dont était enrichie la couronne placée par Maurice au-dessus de l'autel de Sainte-Sophie, comme il assistait à l'office, le 8 septembre, il fit détacher cette couronne, la mit sur sa tête et l'emporta dans son palais. Il sortit aussitôt de son front des charbons pestilentiels, qui lui causèrent une fièvre ardente, dont il mourut le même jour. Il était âgé de trente ans, et avait régné cinq ans moins six jours [1].

Constantin, qui succédait à son père, n'était que dans sa douzième année. Au bout de quarante jours, il courut risque d'être détrôné. Quatre grands officiers de l'empire, avec plusieurs sénateurs, formèrent le complot de mettre Nicéphore, un de ses oncles, sur le trône. Ils furent découverts, rasés, battus de verges et relégués en diverses provinces. Irène, qui gouvernait sous le nom de son fils, s'assura de Nicéphore et de ses quatre frères, en les faisant ordonner prêtres, pour leur ôter l'espérance de régner. Condamnés au sacerdoce, ils furent forcés d'en faire les fonctions le jour de Noël de cette année 780. Elle assista elle-même à cette cérémonie avec son fils, en grand appareil, et remit solennellement sur l'autel de Sainte-Sopie la couronne que Léon en avait enlevée. Irène était catholique; mais elle n'osa se déclarer ouvertement au commencement de sa régence. Elle se contenta de suspendre toute poursuite contre les orthodoxes et de les favoriser secrètement.

Enfin, l'an 784, le dernier jour du mois d'août, le patriarche Paul étant tombé malade, renonça à la dignité et se retira dans le monastère de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insu de l'impératrice. Quand elle l'eut appris, elle vint le trouver fort affligée, amenant l'empereur Constantin, son fils, et lui demanda pourquoi il avait fait cette démarche. Il répondit, fondant en larmes : Plût à Dieu que je ne fusse jamais entré dans le siége épiscopal, pendant que cette église était tyrannisée, séparée des autres et anathématisée! L'impératrice lui envoya ensuite les patrices et les principaux

[1] Theop., Cedr., Zonar.

du sénat. Il leur dit : Si on ne tient un concile œcuménique, et si on ne corrige l'erreur qui règne ici, il n'y a point de salut pour vous. Ils lui dirent : Pourquoi donc, à votre élection, avez-vous souscrit à la défense de révérer les images ? C'est précisément, dit-il, ce que je déplore et pourquoi j'ai recours à la pénitence, priant Dieu qu'il ne me punisse pas comme évêque, pour avoir gardé le silence jusqu'à présent et n'avoir pas prêché la vérité par la crainte de votre fureur; car si la mort m'avait surpris remplissant le siége de cette ville, je serais chargé de l'anathème de toute l'Église catholique, anathème qui jette dans les ténèbres extérieures. Après cette déclaration, le patriarche Paul mourut en paix, fort regretté de l'impératrice, de tous les gens de bien; car c'était un homme vénérable, dont les aumônes étaient immenses, et en qui la princesse et l'empire avaient une confiance singulière. Dès lors tout le monde commença à parler librement sur les saintes images [1].

L'impératrice assembla son conseil, où elle appela les hommes les plus versés dans les affaires ecclésiastiques, et, après avoir invoqué Jésus-Christ, elle délibéra avec eux pour chercher un sujet propre à remplir le siége de Constantinople. Ils nommèrent tout d'une voix Taraise, secrétaire de l'empereur. Paul lui-même avait déclaré, au lit de la mort, qu'il ne connaissait personne de plus capable de gouverner cette grande église, mieux qu'il n'avait fait lui-même. L'impératrice le fit donc appeler; mais il refusa, et expliqua ses raisons. Enfin, l'impératrice assembla tout le peuple dans le palais nommé Magnaure, et dit : Vous savez, mes frères, ce qu'a fait le patriarche Paul. S'il vivait encore, nous ne souffririons pas qu'il quittât sa chaire, quoiqu'il eût pris l'habit monastique; mais puisqu'il a plu à Dieu de le retirer de ce monde, cherchons un homme qui puisse être notre pasteur et fortifier l'Église par ses instructions. Le peuple répondit tout d'une voix : Il n'en faut point d'autre que le secrétaire Taraise. Nous l'avons aussi choisi, dit l'impératrice, mais il le refuse. Qu'il dise pourquoi il ne reçoit pas votre suffrage et le nôtre. Taraise exposa publiquement ses excuses, et dit :

Je crains de me rendre si facilement à votre choix. Car si Paul, instruit dans le ciel, et après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples et les rois, craignait encore d'être réprouvé, moi, qui jusqu'ici ai vécu dans le monde, au nombre des laïques et servant dans les charges du palais, comment puis-je ainsi, sans préparation, monter à la dignité sacerdotale? C'est une entreprise bien terrible. Mais voici le principal sujet de ma crainte. Je vois l'Église divisée en

[1] Theoph., Cedr., Zonar.

Orient, nous parlons différemment les uns des autres, et plusieurs sont d'accord avec l'Occident, et tous nous nous anathématisons tous les jours. C'est une terrible chose que l'anathème, qui chasse du royaume des cieux et mène dans les ténèbres extérieures. Rien n'est si agréable à Dieu que l'union, qui nous fait une seule Église catholique, comme nous confessons dans le symbole. Je demande donc, mes frères, ce que je crois que vous désirez aussi, sachant que vous avez tous la crainte de Dieu, je demande que l'empereur et l'impératrice assemblent un concile œcuménique, afin que nous ne soyons qu'un seul corps sous un seul chef, qui est Jésus-Christ. Si l'empereur et l'impératrice m'accordent cette demande, je me soumets à leurs ordres et à votre suffrage ; sinon, il m'est impossible d'y consentir, pour ne pas me rendre condamnable au jour du jugement, dont ni empereur, ni évêque, ni magistrats, ni multitude d'hommes ne pourra me délivrer. Rendez-moi, mes frères, telle réponse qu'il vous plaira.

Ce discours de Taraise fut écouté de tout le peuple avec grand plaisir, et tous consentirent au concile, excepté quelque peu de personnes déraisonnables, qui voulaient qu'on le différât. Taraise fut donc ordonné patriarche de Constantinople le jour de Noël, 25 décembre 784. Il était d'une famille de patrices : son père, nommé Georges, était un magistrat d'une justice éprouvée, et sa mère Encratia, célèbre par sa piété. Il se distingua lui-même par sa vertu.

Sitôt qu'il fut patriarche, il envoya ses lettres synodales et sa profession de foi au pape Adrien. De leur côté, l'impératrice Irène et son fils, l'empereur Constantin, écrivirent au même Pape, que lui, étant le chef de l'Église, et ayant reçu de Dieu la principauté de l'épiscopat, comme eux en avaient reçu celle de l'empire, ils devaient concourir ensemble à procurer ce qui était de sa gloire ; qu'ils étaient résolus de remédier aux maux que les trois derniers empereurs avaient faits à l'Église par l'hérésie des iconoclastes, qu'ils avaient appuyée de toutes leurs forces ; que le vrai moyen pour cela était d'assembler un concile général, et qu'ils priaient Sa Sainteté de s'y trouver elle-même, pour affermir l'ancienne tradition touchant la vénération des images, ou, si elle ne pouvait pas honorer l'assemblée de sa présence, d'y envoyer des personnes qualifiées et habiles, avec des lettres de créance pour représenter sa personne [1].

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques et aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Elle contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation et l'invocation des saints ; la

[1] Labbe, t. 7, p. 32.

condamnation de tous les hérétiques, l'approbation des six conciles généraux, et la condamnation du prétendu concile contre les saintes images. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'Église [1]. Taraise chargea de sa lettre deux députés. Arrivés en Orient à la faveur de la paix qui durait encore entre les Grecs et les Arabes, ils s'adressèrent d'abord à deux moines qui avaient exposé leur vie pour la réformation des églises, et qui, les ayant vus autrefois les reconnurent et les reçurent avec grande joie. Les légats de Constantinople se découvrirent à eux, leur montrèrent les lettres de Taraise, et leur racontèrent ses bonnes dispositions, ainsi que celles de l'impératrice. Les deux moines cachèrent soigneusement les légats, par la crainte des Musulmans, qui auraient pu les prendre pour des espions de l'empereur de Constantinople. Ils n'osèrent les montrer à personne ni leur permettre d'exécuter leur dessein, qui était d'aller trouver les patriarches d'Orient. Après les avoir mis en sûreté, ils allèrent secrètement et en toute diligence trouver les moines de Palestine, qu'ils assemblèrent sans bruit. Et d'abord ils leur firent promettre, sous de terribles serments, de tenir secret ce qu'ils allaient leur dire : ainsi, après avoir bien pris leurs sûretés, ils leur découvrirent toute l'affaire. Ceux-ci, surpris et touchés d'un changement si peu attendu de l'église de Constantinople, répandirent beaucoup de larmes et se levèrent pour prier avec crainte et tremblement. Après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, ils résolurent, connaissant la haine des Musulmans contre les Chrétiens, de retenir les légats de Constantinople et de les empêcher d'aller voir ceux à qui ils étaient envoyés.

Ils les amenèrent au milieu d'eux et les exhortèrent vivement à ne pas troubler les églises qui étaient en paix, et à ne pas causer la ruine entière d'un peuple accablé d'une dure servitude et chargé d'impositions excessives. Les légats ne pouvaient goûter cette proposition et disaient : C'est pour cela même que nous sommes envoyés, afin de nous exposer à la mort pour l'Église, et d'accomplir l'intention du patriarche et de l'empereur. Vous auriez raison, reprirent les moines, si vous n'exposiez que votre vie ; mais puisque ce péril regarde tout le corps de l'Église, quel en sera le fruit ! Mais, disaient les légats, de quel front retournerons-nous à ceux qui nous ont envoyés, sans leur rapporter rien de ce qu'ils espèrent ? Les moines, embarrassés de cette difficulté, jetèrent les yeux sur deux d'entre eux, Jean et Thomas, qui avaient été syncelles des deux patriarches,

[1] Labbe, t. 7, p. 162.

des six conciles
contre les saintes
légats pour tenir
ur concourir à la
e deux députés.
encore entre les
deux moines qui
glises, et qui, les
avec grande joie.
leur montrèrent
nes dispositions,
chèrent soigneu-
i auraient pu les
ntinople. Ils n'o-
xécuter leur des-
. Après les avoir
diligence trouver
it. Et d'abord ils
e tenir secret ce
leurs sûretés, ils
et touchés d'un
ntinople, répan-
r avec crainte et
Saint-Esprit, ils
re les Chrétiens,
cher d'aller voir

rent vivement à
ne pas causer la
vitude et chargé
ôter cette propo-
ommes envoyés,
complir l'inten-
aison, reprirent
puisque ce péril
! Mais, disaient
k qui nous ont
nt ? Les moines,
ur deux d'entre
eux patriarches,

et dont ils connaissaient le zèle pour la foi, ainsi que l'amour pour la retraite. Jean était célèbre par sa doctrine et sa vertu, et avait été syncelle du patriarche d'Antioche. Thomas l'avait été de celui d'Alexandrie. Il était abbé du monastère de saint Arsène, en Égypte, et il fut depuis archevêque de Thessalonique. Les moines leur dirent : Voici, mes frères, un temps propre pour le salut et une œuvre bien au-dessus de la retraite. Allez avec ces hommes, et chargez-vous de leurs excuses. Expliquez à nos maîtres, de vive voix, ce que nous ne croyons pas pouvoir leur apprendre par lettres. Vous savez comme, sur un léger soupçon, le patriarche de Jérusalem a été exilé à plus de six cents lieues. Quand vous aurez accompli l'œuvre de Dieu et fait connaître à nos maîtres la tradition apostolique qui s'observe dans les églises d'Égypte et de Syrie, alors vous rentrerez dans votre chère solitude. Ils voulurent s'excuser sur leur incapacité ; mais on les obligea d'aller de la part des patriarches d'Orient, qui ne pouvaient ni recevoir ni écrire des lettres sur ces matières, savoir : Jean, pour Théodoret, patriarche catholique d'Antioche, et pour Élie, patriarche de Jérusalem ; Thomas, pour Politien, patriarche d'Alexandrie, successeur de Cosme. Toutefois, dans leurs souscriptions, chacun se dit vicaire des trois siéges apostoliques d'Orient, et cela, suivant toute apparence, parce qu'avant la tenue du concile, qui fut retardé d'un an, les trois patriarches trouvèrent l'occasion de les accréditer tous les deux. Ils se soumirent par obéissance ; on les congédia en priant pour eux. Les légats de Constantinople étaient ravis de les emmener ; mais en se séparant de leurs frères, on répandit, de part et d'autre beaucoup de larmes [1].

Les légats d'Occident et d'Orient étant arrivés, ainsi que les évêques, le jour de l'ouverture du concile fut fixé au 1er d'août 786, dans l'église des Apôtres, à Constantinople. Mais le parti des iconoclastes étaient encore très-puissant dans cette ville. Un grand nombre d'évêques étaient infectés de l'hérésie, un grand nombre de laïques, mais surtout les soldats de la garde impériale. Ces évêques tenaient des conventicules, les soldats faisaient des émeutes pour empêcher le concile. Le jour de l'ouverture, ils vinrent jusque dans l'église, l'épée à la main, la menace à la bouche, et cela malgré la présence de l'empereur et de l'impératrice. On crut de la prudence de ne pas les pousser à bout, et le concile fut remis à un temps plus calme.

Peu après, au mois de septembre, l'impératrice fit venir de Thrace d'autres troupes, afin d'éloigner de Constantinople celles qui, ayant servi sous l'empereur, son beau-père, étaient infectées de ses erreurs.

[1] Labbe, t. 7, p. 171.

Le prétexte fut de les envoyer en Natolie faire la guerre contre les Arabes. Dès qu'elles eurent passé le Bosphore, elle leur fit signifier de poser les armes, et les cassa tous ; de plus, elle fit embarquer leurs familles qui étaient demeurées à Constantinople, et les renvoya chacun dans son pays. S'étant ainsi assuré des troupes et des chefs soumis, elle envoya, au mois de mai de l'année suivante, 787, convoquer de nouveau tous les évêques pour tenir le concile à Nicée en Bithynie. Ils s'assemblèrent pendant tout l'été. Elle avait retenu à Constantinople les légats des patriarches d'Orient. Ceux du Pape furent rappelés de Sicile, où ils avaient eu ordre de s'arrêter.

Ils étaient deux : Pierre, archiprêtre de l'Église romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas, à Rome. Ils étaient porteurs de deux lettres du Pape : l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au patriarche Taraise. Dans la première, il félicite l'empereur et l'impératrice de leur pieux dessein, dont l'accomplissement, dit-il, vous fera le même honneur que se firent l'ancien Constantin et Hélène, sa mère, quand ils promulguèrent la foi orthodoxe, qu'ils exaltèrent l'Église romaine, votre mère spirituelle, comme étant la tête de toutes les églises. Vous mériterez les noms de nouveau Constantin et de nouvelle Hélène, si, comme eux et comme les bons princes qui après eux ont gouverné l'empire, vous vous attachez inviolablement à la foi catholique, dont l'Église romaine est la dépositaire, et si, comme eux, vous aimez d'un amour filial le vicaire de saint Pierre. Car ce prince des apôtres, qui a été le premier Pape, a laissé à ses successeurs, qui ne manqueront jamais de remplir le Siége qu'il a fondé, la principauté de son apostolat et sa qualité de pasteur suprême, avec la même autorité et la même puissance qu'il a reçue de Jésus-Christ. Or, c'est sur la tradition constante des Pontifes romains que nous vénérons les images sacrées de Jésus-Christ, de sa sainte Mère, des apôtres et de tous les saints. Et depuis que la paix a été donnée à l'Église et qu'on y a bâti des temples, on les a toujours vus ornés d'images auxquelles généralement tous les Chrétiens ont rendu un culte religieux.

C'est votre bisaïeul qui, par le conseil de quelques impies, a ôté chez vous les saintes images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux papes Grégoire étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois pour le prier de les rétablir ; mais il n'eut aucun égard à leurs prières. Ensuite, nos saints prédécesseurs, Zacharie, Étienne, Paul et l'autre Étienne, ont fait la même prière aux empereurs, votre aïeul et votre père. Je supplie de même très-humblement Votre Majesté de faire observer en Grèce ce que nous pratiquons en honorant les saintes images, suivant la tradition de nos

ierre contre les
leur fit signifier
e fit embarquer
e, et les renvoya
es et des chefs
te, 787, convo-
cile à Nicée en
avait retenu à
Ceux du Pape
arrêter.
aine, et Pierre,
me. Ils étaient
et à l'impéra-
il félicite l'em-
l'accomplisse-
firent l'ancien
rent la foi or-
ère spirituelle,
terez les noms
comme eux et
l'empire, vous
nt l'Église ro-
ez d'un amour
es, qui a été le
queront jamais
n apostolat et
té et la même
r la tradition
mages sacrées
ous les saints.
n y a bâti des
elles générale-

s impies, a ôté
tout l'univers.
nde affliction.
; mais il n'eut
écesseurs, Za-
me prière aux
me très-hum-
ue nous prati-
dition de nos

Pères, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. Nous adorons Dieu en esprit et en vérité, et n'avons garde de déifier les images : ce n'est qu'un monument de notre vénération et de notre amour pour Dieu et ses saints.

Le Pape traite la question fort au long, et ajoute : Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des Pères qui recommandent les saintes images. Et je supplie votre clémence, du fond du cœur, à genoux et prosterné à vos pieds, comme si j'étais présent ; je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les saintes images dans leur ancien état, tant à Constantinople que dans les autres parties de la Grèce. Que s'il est impossible, à cause des hérétiques, de les rétablir sans un concile, il faut premièrement que le faux concile qui a été tenu sans le Siége apostolique, contrairement à toutes les règles, soit anathématisé en présence de nos légats ; ensuite, que vous nous envoyiez, suivant la coutume ancienne, une déclaration avec serment, en votre nom, au nom de l'impératrice, votre mère, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entière liberté, et que vous renverrez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderait pas. Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de saint Pierre, donnés par les empereurs et les autres fidèles, pour le luminaire de l'Église et la nourriture des pauvres ; enfin, de faire restituer à l'Église romaine les consécrations des archevêques et des évêques qui sont de notre juridiction, suivant l'ancienne coutume. Car le Sauveur a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et encore : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Le Siége de cet apôtre, qui exerce la primauté dans tout l'univers, est la tête de toutes les églises de Dieu. Aussi, le bienheureux Pierre, qui régit l'Église par le précepte du Seigneur, a-t-il toujours tenu et retient-il toujours la principauté. Et ce précepte qui regarde l'Église universelle, aucun siége ne doit mieux l'accomplir que le premier, que confirme chaque concile par son autorité et le garde avec une modération continuelle.

Nous avons été fort surpris de voir que, dans votre lettre, on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Nous ignorons si c'est par impéritie, par schisme ou par hérésie que cette parole a été écrite. Toujours est-il que nous supplions Votre Majesté de ne plus s'en servir, car elle est contraire aux saints canons et aux décrets des saints Pères. Le siége de Constantinople n'aurait pas même le

second rang, sans l'autorité de notre sainte et apostolique Église : la chose est évidente. Que s'il se dit universel, au-dessus de la sainte Église romaine, qui est le chef de toutes les églises, il se montre certainement et manifestement rebelle aux saints conciles et hérétique. Car le Rédempteur du monde a donné à saint Pierre la principauté et la puissance dans tout l'univers, et par cet apôtre, dont nous remplissons la place, quoique sans l'avoir mérité, la sainte Église romaine, jusqu'à présent et à jamais, tient la principauté et l'autorité de la puissance ; en sorte que si quelqu'un le nomme universel dans ce sens, qu'il sache qu'il est étranger à la foi orthodoxe et rebelle à notre sainte et apostolique Église. Taraise lui-même, observant en cela l'ancienne coutume, nous a envoyé sa lettre synodique. Sa confession de foi nous a réjouis ; mais nous avons été singulièrement troublés de voir qu'il a été tiré de l'état laïque et du service de l'empereur, pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche. Ce qui est tellement contre les règles, que nous ne pouvons absolument consentir à sa promotion, à moins qu'il ne concoure avec fidélité au rétablissement des saintes images.

Le Pape propose ensuite à l'empereur l'exemple de Charlemagne, qui, suivant nos avis, dit-il, et accomplissant nos désirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, et a donné à l'Église romaine, à perpétuité, des provinces, des villes, des châteaux et des patrimoines qui étaient détenus par les Lombards, mais qui appartenaient de droit à saint Pierre, et ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or et de l'argent pour le luminaire et la nourriture des pauvres [1].

La seconde lettre du Pape, adressée au patriarche Taraise, contenait, pour le fond, les mêmes choses ; mais nous ne l'avons plus en entier, et Anastase le Bibliothécaire nous apprend que les Grecs en ont beaucoup retranché. En effet, on n'y trouve plus rien sur le titre de patriarche universel et sur l'ordination précipitée, que le Pape n'aura pas manqué de reprocher à Taraise, comme il le fait dans sa lettre à l'empereur. Seulement, on y trouve cette parole : Si les empereurs ne rétablissent les saintes images, nous n'osons recevoir votre consécration [2]. Quant au titre d'universel, le même Anastase nous apprend une autre particularité. Pendant qu'il était à Constantinople, il reprochait souvent aux Grecs ce titre fastueux qu'ils donnaient à leur patriarche. Eux assuraient qu'ils l'appelaient œcuménique, non dans le sens d'universel, comme s'il avait la présidence de toute la terre, mais parce qu'il en présidait une partie qui est habitée par des

[1] Labbe, t. 7, p. 106. — [2] P. 126.

Chrétiens. Car le mot grec *œcuménique* s'entend non-seulement de l'univers, mais de tout lieu habitable. D'où le même Anastase engage les Pontifes romains à pardonner aux Grecs cette adulation inconvenante envers leurs prélats [1].

Enfin, le concile s'ouvrit à Nicée, dans l'église de Sainte-Sophie, le 24 septembre 787. Le livre des Évangiles était au milieu. Les deux légats de Rome occupaient la première place, comme représentants du pape Adrien; après eux siégeait le patriarche Taraise, les deux légats des patriarches de l'Orient, avec trois cent soixante-dix-sept évêques, tous des pays qui obéissaient à l'empereur de Constantinople, de Grèce, de Thrace, de Natolie, des îles de l'archipel, de Sicile et d'Italie. Il y avait deux commissaires de l'empereur, assis devant l'ambon ou jubé de l'église. Il y avait aussi plusieurs abbés et plusieurs moines, qui ne sont point nommés, mais dont on voit les souscriptions au nombre de cent trente-deux.

Sur la proposition des évêques de Sicile, Taraise fit l'ouverture du concile. Il rendit grâces à Dieu de la liberté dont ils jouissaient, après le trouble arrivé l'année précédente à Constantinople, et exhorta les évêques à rejeter toute nouveauté et à conserver les traditions de l'Église, qui ne peut errer, suivant la promesse infaillible de Celui qui a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Il ajouta : Ceux qui, l'année passée, résistaient à la vérité, peuvent se présenter maintenant et dire leurs raisons. C'est ainsi qu'on éclaircira la question. On fit alors entrer les évêques qui étaient accusés pour ce sujet; après quoi, les commissaires de l'empereur firent lire la lettre adressée au concile en son nom. Elle contenait le récit de ce qui s'était passé à la mort du patriarche Paul, l'élection de Taraise et la convocation du concile. Les évêques y étaient exhortés à procurer, par leur jugement, la paix de l'Église, et on ajoutait à la fin : Nous avons reçu des lettres du très-saint pape Adrien, que nous ordonnons de lire, et, quand vous les aurez entendues, avec celles des archevêques et évêques d'Orient, envoyées par les légats Jean et Thomas, vous connaîtrez quel est le sentiment de l'Église catholique.

Après quelques acclamations à la louange de l'empereur et de l'impératrice, on fit avancer Basile, évêque d'Ancyre, Théodore de Myre et Théodose d'Amorium. Ils se tinrent debout au milieu de l'assemblée, et Basile d'Ancyre dit : Seigneur, j'ai examiné la matière autant qu'il m'a été possible, et, m'étant entièrement éclairci, je me suis réuni à l'Église catholique. Le patriarche Taraise s'écria : Béni soit Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et vien-

[1] Labbe, t. 7, p. 30 et 31.

nent à la connaissance de la vérité ! Basile d'Ancyre lut sa profession de foi en ces termes : C'est la loi de l'Église, que ceux qui se convertissent de quelque hérésie, en fassent par écri abjuration et confessent par écrit la foi orthodoxe. C'est pourquoi, moi Basile, évêque d'Ancyre, voulant me réunir à l'Église catholique, au très-saint pape Adrien, au patriarche Taraise, aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, à tous les évêques et prêtres orthodoxes, je fais cette présente confession par écrit, et je vous la présente, à vous, qui avez le pouvoir par l'autorité apostolique. Je vous demande pardon de l'avoir fait si tard, reconnaissant que c'est l'effet de mon ignorance et de ma négligence, et je vous prie de demander à Dieu qu'il me le pardonne.

Suit la confession de foi, où il met d'abord la créance de l'Église touchant la Trinité et l'Incarnation, puis il ajoute : J'implore les prières de la sainte Mère de Dieu, des vertus célestes et de tous les saints ; je reçois avec toute sorte d'honneur leurs saintes reliques ; je les révère avec respect, croyant participer à leur sainteté ; je reçois aussi les vénérables images de Jésus-Christ, en tant qu'il s'est fait homme pour notre salut ; de sa sainte Mère, des anges, des apôtres, des prophètes, des martyrs et de tous les saints. Je les embrasse et leur donne le culte d'honneur ; je rejette et j'anathématise de tout mon cœur le faux concile soi-disant septième, comme contraire à toute la tradition de l'Église. En conséquence, je fais, avec la sincérité dont Dieu m'est témoin, les anathèmes suivants : Anathème aux iconoclastes accusateurs des Chrétiens ! à ceux qui emploient contre les vénérables images les passages de l'Écriture touchant les idoles ! qui ne saluent pas les saintes images ! qui disent que les Chrétiens les regardent comme des dieux ! qui les nomment idoles ! qui communiquent sciemment avec ceux qui déshonorent les saintes images ! qui disent que quelque autre que Jésus-Christ nous a délivrés des idoles ! qui méprisent la doctrine des Pères et la tradition de l'Église catholique, disant avec les hérétiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'Écriture ! qui osent dire que l'Église ait jamais reçu des idoles ! qui disent que les images viennent d'une invention diabolique, et non pas de la tradition de nos saints Pères ! A chacun de ces articles il répète l'anathème, et ajoute enfin anathème à lui-même s'il s'écarte jamais de cette confession de foi.

Le patriarche Taraise et tout le concile rendirent grâces à Dieu. Ensuite s'avança Théodore, évêque de Myre en Lycie, et dit : Et moi aussi, pêcheur et indigne que je suis, après avoir bien examiné et choisi le meilleur, je prie Dieu et Votre Sainteté, que je sois réuni à

l'Église catholique. Taraise dit : C'est une chose agréable à Notre-Seigneur de recevoir ceux qui se repentent. Théodore lut sa profession de foi, qui était la même, mot pour mot, que celle de Basile. Théodore d'Amorium parut ensuite et témoigna un grand repentir d'avoir parlé contre les saintes images. Il lut aussi sa profession de foi, où il ne parle que des images, de l'intercession et des reliques des saints, et emploie cette comparaison que nous avons déjà vue dans les lettres des Papes et dans saint Jean Damascène : Si les images des empereurs, étant envoyées dans les provinces, le peuple vient au-devant avec des cierges et des parfums, non pour honorer le tableau, mais l'empereur, combien plutôt doit-on peindre dans les églises l'image du Sauveur, de sa sainte Mère et des saints, comme le disent saint Basile et saint Chrysostôme ! Je vous supplie donc, ô saints pontifes ! j'ai péché contre le Ciel et contre vous ! Recevez-moi comme Dieu a reçu l'enfant prodigue, la femme pécheresse et le larron. Cherchez-moi comme le Christ a cherché la brebis perdue et l'a rapportée sur ses épaules, afin que les anges se réjouissent aussi devant Dieu de mon salut et de ma pénitence, par votre médiation, seigneurs très-saints. Ces paroles firent couler les larmes de tout le concile. Ces trois évêques repentants furent donc reçus, et le concile leur ordonna de reprendre leurs siéges et leurs rangs.

Ensuite s'avancèrent sept autres évêques, Hypace de Nicée, Léon de Rhodes, Grégoire de Pessinonte, Léon d'Icone, Georges de Pisidie, Nicolas d'Hiéraple et Léon de Carpathe. C'étaient ceux qui avaient conspiré contre le concile et tenu des assemblées schismatiques à Constantinople. Le patriarche Taraise leur en fit des reproches et les exhorta à dire leurs raisons, offrant d'y satisfaire. Mais Léon, évêque de Rhodes, dit : Nous avons péché devant Dieu, devant l'Église et devant ce saint concile. Nous sommes tombés par ignorance, et nous n'avons rien à dire pour notre défense. Les autres six en dirent autant, et témoignèrent tous un grand repentir. Cela donna lieu à examiner comment on devait recevoir les hérétiques convertis. On rapporta donc de la bibliothèque patriarcale les livres des Pères et les recueils de conciles. Le premier canon qu'on lut fut le cinquante-troisième des apôtres ; ensuite le huitième de Nicée, pour la réception des novatiens ; le troisième d'Éphèse, touchant les macédoniens ; le premier de l'épître de saint Basile à Amphiloque, où il est parlé du baptême des encratites ; quelques passages de sa lettre aux évaiséniens et de celle au comte Térence, dans laquelle il parle de la réception de ceux qui quittaient l'hérésie pour se réunir à l'Église ; les deux lettres de saint Cyrille d'Alexandrie au sujet de la réunion avec Jean d'Antioche ; la lettre de saint Athanase à Rufinien,

sur la réconciliation de ceux qui avaient souscrit au concile de Rimini ; le jugement du concile de Chalcédoine dans la réception des évêques d'Orient et d'Illyrie qui avaient assisté au faux concile d'Éphèse sous Dioscore ; des extraits de l'histoire ecclésiastique de Rufin, touchant le concile d'Alexandrie, où l'on reçut ceux qui avaient communiqué avec les ariens ; un passage de l'histoire ecclésiastique de Socrate; un de celle de Théodore, lecteur, et plusieurs autres anciens monuments qui pouvaient servir d'éclaircissement à la difficulté proposée. Au milieu des discussions que firent naître ces lectures, on demanda aux sept évêques, si, pour les entraîner dans l'erreur, on leur avait fait quelque violence. Ils répondirent franchement que non ; mais qu'ils étaient nés et avaient été élevés dans cette hérésie. Enfin, le concile leur ordonna de lire leur formulaire de réunion à l'Église catholique : ils le lurent. C'était le même que Basile d'Ancyre avait fait. Le patriarche Taraise déclara que leur foi étant suffisamment connue par la lecture de ces formulaires, ils seraient reçus dans une autre session, s'il ne survenait quelque autre empêchement [1].

Dans la seconde, qui fut tenue le 26 de septembre, Grégoire, évêque de Néocésarée, le même qui se trouva à la tête du faux concile de Constantinople en 754, se présenta, s'avoua coupable et demanda pardon. Taraise, après lui avoir fait quelques reproches sur la conduite qu'il avait tenue dans cette assemblée, le remit à la séance suivante, pour apporter son formulaire d'abjuration. On lut ensuite la lettre du pape Adrien à l'empereur et à l'impératrice; mais parce qu'il y avait dans cette lettre, ainsi que nous l'avons vu, quelques reproches contre Taraise, surtout en ce qui regardait l'irrégularité de son ordination et le titre de patriarche universel qu'on lui attribuait, on passa sous silence ces endroits pour ne pas donner lieu aux hérétiques de résister à ce patriarche, ni de contester l'autorité du concile. C'est la réflexion d'Anastase [2]. On en usa de même pour la lettre du Pape à Taraise ; et les légats romains ayant demandé à celui-ci s'il l'approuvait, il répondit : L'apôtre saint Paul, qui a été éclairé de la lumière du Christ et qui nous a engendrés à l'Évangile, écrivant aux Romains en témoignage de la fermeté et de la sincérité de leur foi au Christ, vrai Dieu, leur dit : Que leur foi est publiée par tout l'univers. Il est nécessaire de suivre ce témoignage, et c'est agir inconsidérément que d'y résister. Comme ce témoignage regarde le pape Adrien, qui est le successeur de ceux en faveur desquels il a été rendu, aussi a-t-il écrit justement et selon la vérité,

[1] Labbe, t. 7, p. 39-95. — [2] P. 115.

aux empereurs et à notre humilité, ce qui est de l'ancienne tradition de l'Église catholique. C'est ce que nous avons nous-même trouvé très-conforme aux saintes Écritures, par l'étude que nous en avons faite. En sorte que nous avons confessé et déclaré, comme nous l'assurons encore aujourd'hui, que nous demeurerons toujours attaché à la doctrine contenue dans ces lettres qu'on vient de lire, pleinement persuadés que l'on doit révérer les images d'une affection relative, en réservant à Dieu seul la foi et le culte de latrie. Tout le concile, interpellé par les légats romains, approuva cette déclaration, ainsi que les lettres du Pape [1].

La troisième session se tint deux jours après, c'est-à-dire le 28 de septembre 787. Grégoire de Néocésarée y lut sa confession de foi, qui était semblable aux autres. Mais parce qu'il courait un bruit qu'il était du nombre des évêques qui, pendant la persécution, avaient maltraité les fidèles, il fut interrogé sur ce sujet, et ayant assuré qu'il n'avait frappé ni maltraité personne, le concile consentit qu'il reprît sa place. On fit la même grâce à six des sept évêques qui s'étaient présentés à la première session. Après quoi, on fit la lecture de la lettre de Taraise aux Orientaux, et la réponse de ceux-ci à Taraise. Ils y disaient : Dans l'Église de Dieu, les pontifes tiennent la première place, les empereurs la seconde. Le sacerdoce est la sanctification et la base de l'empire ; l'empire est la force et l'affermissement de l'Église. Aussi un sage prince a-t-il dit : Dieu a fait un don très-grand aux hommes, le sacerdoce et l'empire ; l'un gouvernant les choses du ciel, l'autre celles de la terre. Ils y déclaraient, au nom des trois siéges apostoliques d'Orient, qu'ils recevaient les six conciles œcuméniques et rejetaient celui que l'on nommait le septième, c'est-à-dire le faux concile de Constantinople, en 754. Ils ajoutent : Si vous jugez à propos d'assembler un concile, l'absence des trois patriarches et des évêques qui leur sont soumis ne doit pas vous faire de peine, puisqu'elle ne vient pas de leur choix, mais des menaces terribles et de la rigueur mortelle de ceux qui les tiennent sous leur puissance. Vous pouvez le voir clairement par le sixième concile œcuménique, où il ne se trouva aucun évêque de ces quartiers, à cause de la domination de ces impies, sans que le concile en ait souffert de préjudice, vu principalement que le très-saint Pape de Rome y consentait et s'y trouvait par ses légats. Ces paroles sont très-remarquables dans la bouche des Orientaux, qui n'avaient aucun intérêt de flatter l'Église romaine. Ils continuent : Au reste, pour vous instruire à fond de nos sentiments, nous joignons à cette lettre

[1] Labbe, t. 7, p. 95-158.

une copie de la lettre synodique de Théodore, de sainte mémoire, patriarche de Jérusalem, qu'il envoya, selon la coutume, aux patriarches Cosme d'Alexandrie et Théodore d'Antioche, dont il reçut les réponses.

On lut cette lettre de Théodore de Jérusalem, contenant sa profession de foi, où il reçoit les six conciles œcuméniques, sans en admettre d'autre ensuite. Il reçoit aussi les traditions de l'Église touchant la vénération des saints, leurs reliques et leurs images. Après la lecture de ces lettres, les légats du Pape déclarèrent qu'ils les approuvaient, comme étant conformes à celles de Taraise et d'Adrien; ils louèrent Dieu de ce que les Orientaux s'accordaient à la même foi touchant les saintes images, et ajoutèrent : Si quelqu'un ne croit point ainsi, qu'il soit anathème de la part des trois cent dix-huit Pères qui ont été assemblés en ce lieu, c'est-à-dire au premier concile de Nicée. Tout le concile dit trois fois : Ainsi soit-il ! Plusieurs évêques exprimèrent individuellement les mêmes sentiments, que suivit tout le concile. Enfin, Taraise conclut : L'animosité a cessé, la muraille de séparation est ôtée; l'Orient, l'Occident, le Septentrion et le Midi, tout est sous un même joug, nous sommes tous d'accord ! Sur quoi tout le concile s'ecria : Gloire à vous, Seigneur Dieu, qui nous avez unis! La séance finit ainsi par des acclamations de prières et d'actions de grâces [1].

Dans cette troisième session, on avait constaté la doctrine de l'Église par la tradition orale et vivante. Dans la quatrième, qui fut tenue deux jours après, savoir le premier d'octobre 787, on la constata par la tradition écrite. On lut d'abord les passages de l'Écriture touchant les chérubins qui couvraient l'arche d'alliance et qui ornaient l'intérieur du temple. On lut ensuite un passage de saint Chrysostôme, où il est parlé des images de saint Mélèce, que les fidèles portaient avec eux et faisaient peindre dans leur chambre à coucher, et un autre où ce Père dit qu'il avait regardé avec plaisir une image sur laquelle on représentait un ange mettant en fuite des troupes de barbares. Un de saint Grégoire de Nysse, où il dit qu'il a vu souvent, et toujours en versant des larmes, la peinture du sacrifice d'Abraham. Un de saint Astère d'Amasée, où il faisait la description d'un tableau qui représentait le martyre de sainte Euphémie. Un de saint Cyrille, un de saint Grégoire de Nazianze, un de la vie de saint Anastase Persan, et un autre de ses miracles. Sur quoi les légats du Pape dirent : Cette image de saint Anastase est encore aujourd'hui à Rome, dans un monastère, avec son précieux chef. Le dernier passage montrait que

[1] Labbe, t. 7, p. 153-195.

Dieu opérait des guérisons miraculeuses par les saintes images, et, pour en donner de nouvelles preuves, on lut un discours de saint Athanase ou d'un saint Athanase, dans lequel on fait le récit d'un miracle arrivé à Béryte, sur une image de Jésus-Christ percée par les Juifs, dont il sortit du sang, qui guérit plusieurs malades et finit par convertir les Juifs mêmes. On convient généralement aujourd'hui que ce discours n'est point du grand saint Athanase d'Alexandrie, mais plutôt d'un autre Athanase, évêque de Syrie [1].

Le concile fit encore lire beaucoup d'autres discours et lettres des anciens, entre autres deux lettres de saint Nil, dont les iconoclastes avaient falsifié la seconde, sur quoi l'on remarqua que, dans leur faux concile, ils avaient cité les auteurs, non sur leurs livres mêmes, mais sur des feuilles volantes. On lut un passage des actes de saint Maxime, où il est dit que lui et les évêques monothélites qui étaient venus le trouver, se mirent à genoux devant les Évangiles, la croix et les images de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qu'ils les saluèrent et les touchèrent de la main, pour confirmer ce dont ils étaient convenus ensemble. Sur quoi Constantin, évêque de Chypre, observa que ce salut était une vénération, *proskunésis*, puisqu'il s'adressait aux Évangiles, à la croix et aux images. Le patriarche Taraise reprit : Qu'il fallait mettre les saintes images au rang des vases sacrés; et le concile ajouta : Cela est évident. Le concile *in Trullo* avait ordonné, par son quatre-vingt-deuxième canon, de peindre Jésus-Christ en sa forme humaine. Ce canon fut lu dans un papier qui était l'original même, et ensuite dans un livre où il avait été transcrit avec les autres. Taraise, prenant la parole, dit : Que l'on contestait sans raison ces canons au sixième concile, puisqu'ils avaient été faits par les mêmes évêques, quoiqu'en divers temps, savoir : à quatre ou cinq ans de distance. Ceci est une erreur de fait de la part de Taraise. La distance était de onze ans, et un grand nombre d'évêques n'avaient pas été les mêmes, nommément les patriarches. Comme Taraise était nouvellement évêque et pris d'entre les laïques, il n'est pas très-surprenant qu'il se trompe de cinq ou six ans de date et qu'il se contente d'un à peu près.

A la requête des légats du Pape, on lut un passage de Léonce, évêque de Naples en Chypre, qui établit clairement le culte extérieur des saintes images, et rejette tous les mauvais sens que l'on pourrait y donner, montrant que ce culte diffère absolument de celui que nous rendons à Dieu; qu'il ne se rapporte pas précisément à l'image, mais à la chose qu'elle représente : comme l'honneur que

[1] Ceillier, Pagi. *Combefis auc.*.

nous rendons à l'image de l'empereur n'est point relatif à l'image même, mais à l'empereur qui y est représenté. Le patriarche Jacob baisa la tunique de Joseph, non par amour ou par honneur pour ce vêtement, mais pour Joseph, qu'il croyait tenir entre ses mains en baisant sa tunique. De même tous les Chrétiens, en saluant l'image de Jésus-Christ, ou des apôtres, ou des martyrs, rapportent ce salut à Jésus-Christ même, aux apôtres, aux martyrs, comme s'ils les avaient présents : c'est l'intention que l'on doit regarder dans le salut et dans l'adoration. Si vous m'accusez d'idolâtrie parce que j'adore la croix du Sauveur, pourquoi n'en accusez-vous pas Jacob, qui adora le haut du sceptre de Joseph ? Dans le même passage, Léonce confirmait le culte des saintes images, par divers miracles opérés, ou par les reliques des martyrs, ou par leurs images. On cita plusieurs ouvrages de cet auteur, qui rendaient témoignage à son orthodoxie. Puis on lut quelques endroits d'Anastase, évêque d'Antioche, où il distingue clairement l'adoration, *proskynésis*, que nous rendons aux hommes et aux anges, d'avec celle que nous rendons à Dieu. Le culte que nous rendons aux saints n'est qu'une marque d'honneur ; celui qu'on rend à Dieu est un culte de latrie et de service, qui n'est dû qu'à lui seul, comme il est dit : Vous adorerez le Seigneur, votre Dieu, et vous le servirez lui seul. Les autres passages qu'on allégua, étaient tirés des écrits de saint Sophrone de Jérusalem, ou plutôt de son ami Jean Mosch, de saint Chrysostôme, de saint Athanase, de saint Basile, de Théodoret dans sa *Vie de saint Siméon Stylite*, de celle de Jean le Jeûneur, de sainte Marie Égyptienne, des actes du martyr saint Procope et de saint Théodore Sycéote.

On cita en tout quarante-quatre pièces. Sur ce grand nombre, il en est deux, tout au plus trois, que les critiques modernes pensent n'être pas des auteurs dont elles portent le nom. Mais toujours ces pièces étaient-elles anciennes et propres par-là même à constater l'ancienne doctrine. De plus, au milieu des récits des miracles opérés par les saintes images, plusieurs évêques attestèrent, même avec serment, en avoir vu de leurs propres yeux, ou les tenir de témoins oculaires. L'évêque de Pracane attesta que, l'année précédente, lui-même étant malade à la mort, avait été guéri instantanément par l'application d'une image de Notre-Seigneur sur la partie de son corps qui souffrait le plus [1].

On lut enfin la lettre du pape saint Grégoire II à saint Germain de Constantinople, et trois lettres de ce patriarche, dont il a été parlé

[1] Labbe, t. 7, p. 258.

relatif à l'image
patriarche Jacob
honneur pour ce
re ses mains en
saluant l'image
portent ce salut
comme s'ils les
der dans le salut
rce que j'adore
pas Jacob, qui
passage, Léonce
miracles opérés,
s. On cita plu-
gnage à son or-
, évêque d'An-
nésis, que nous
nous rendons à
qu'une marque
latrie et de ser-
ous adorerez le
autres passages
hrone de Jéru-
hrysostôme, de
sa *Vie de saint*
te Marie Égyp-
aint Théodore

and nombre, il
dernes pensent
is toujours ces
ne à constater
miracles opérés
nt, même avec
nir de témoins
précédente, lui-
ntanément par
partie de son

nt Germain de
t il a été parlé

en son temps. Sur quoi le concile s'écria : Les enseignements des Pères nous ont corrigés ! Nous y avons puisé la vérité ! Instruits par eux, nous saluons les saintes images. Les Pères ont parlé, nous sommes enfants d'obéissance ; et nous nous glorifions, à la face de l'Église, notre mère, de suivre sa tradition. Anathème aux iconoclastes ! anathème à qui n'honore par les saintes images ! anathème à qui les nomme idoles !

Enfin Euthymius, évêque de Sardis, lut, au nom du concile, une confession de foi, où, après le dogme de la Trinité et de l'Incarnation, il est dit : Ce n'est ni un concile, ni la puissance des empereurs, ni une odieuse conjuration qui a délivré l'Église de la déception des idoles, suivant la rêverie du conciliabule judaïque qui a frémi contre les saintes images ; c'est Dieu lui-même qui, s'étant incarné, nous a délivrés de l'idolâtrie : à lui seul en est la gloire. Nous embrassons les paroles du Seigneur, des apôtres et des prophètes, par lesquelles nous avons appris à honorer premièrement la Mère de Dieu, qui est au-dessus de toutes les vertus célestes, puis les anges, les apôtres, les prophètes, les martyrs, les docteurs et tous les saints ; à demander leur intercession, comme pouvant nous recommander à Dieu, pourvu que nous observions ses commandements. Nous recevons encore la figure de la croix, les reliques des saints et leurs images ; nous les embrassons, suivant l'ancienne tradition de nos Pères, qui les ont mises dans toutes les églises de Dieu et dans tous les lieux où il est servi. Nous les honorons et les vénérons, savoir : celles de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des anges ; car bien que les anges soient incorporels, ils ont apparu comme hommes aux justes ; celles des apôtres, des prophètes, des martyrs et des autres saints, parce que ces peintures nous rappellent la mémoire des originaux et nous font participer à leur sainteté. Tout le concile souscrivit cette profession de foi, les légats du Pape les premiers, ensuite le patriarche Taraise et les autres évêques au nombre de trois cent un, sans compter quelques prêtres et diacres pour des évêques absents ; enfin les abbés, au nombre de cent trente, dont plusieurs avaient parlé dans le concile pour demander des éclaircissements, souscrivirent aussi, de même qu'ils avaient donné leur avis dans les sessions précédentes, par l'ordre du concile [1].

La cinquième session, qui est du 4 octobre 787, fut employée à montrer, par la lecture de plusieurs pièces, que les iconoclastes n'avaient fait qu'imiter les Juifs, les Sarrasins, les païens, les manichéens et quelques autres hérétiques. Saint Cyrille de Jérusalem

[1] Labbe, t. 7, p. 195-345.

compte entre les crimes de Nabuchodonosor, d'avoir enlevé les chérubins de l'arche. Il est dit, dans une lettre de saint Siméon Stylite le jeune, que les Sarrasins profanèrent les images de Jésus-Christ et de sa très-sainte Mère. Sur quoi Constantin de Chypre dit : Les iconoclastes sont encore pires, puisqu'ils ne le font pas par ignorance comme ces infidèles. Dans un dialogue de Jean, évêque de Thessalonique, un païen fait cette objection : Et vous, ne peignez-vous pas dans les églises les images de vos saints, et ne les adorez-vous pas? et non-seulement des saints, mais de votre Dieu même? Or, c'est ainsi que nous adorons les statues, non pour elles-mêmes, mais pour apaiser les vertus incorporelles. A quoi le saint répond : Nous faisons les images des serviteurs de Dieu, les représentant tels qu'ils ont été; au lieu que vous inventez des figures de ce qui n'a point de corps. Et ce ne sont pas les images que nous révérons, mais ce qu'elles représentent. Encore ne les révérons-nous pas comme des dieux, à Dieu ne plaise! mais comme les serviteurs et les amis de Dieu, qui ont grand crédit auprès de lui, et qui le prient pour nous. Nous faisons aussi des images de Dieu, c'est-à-dire de Jésus-Christ: non pas en tant que en Dieu, car Dieu est esprit et sans figure; mais depuis qu'il s'est fait homme pour nous, nous représentons son humanité. Soit, dit le païen, mais que dites-vous des anges, que vous peignez comme des hommes? Le saint répond entre autres choses : Nous les peignons en figure humaine, parce qu'ils ont souvent apparu de cette manière à qui Dieu les envoyait.

Dans un autre dialogue entre un Juif et un Chrétien, le Juif, déjà converti, dit qu'il est scandalisé de ce que les Chrétiens adorent les images, contre la défense des Écritures. Le Chrétien répond : L'Écriture nous défend d'adorer un dieu nouveau, et d'adorer une image comme Dieu. Les images que vous voyez chez nous servent à nous faire souvenir de l'incarnation de Jésus-Christ, en représentant son visage. Celles des saints nous représentent leurs combats contre le démon, et leurs victoires. En les vénérant, nous invoquons Dieu, et nous disons : Béni soyez-vous, Dieu de ce saint et de tous les saints, qui leur avez donné la patience et les avez rendus dignes de votre royaume : faites-nous participants de leur gloire, et sauvez-nous par leurs prières. Au reste, Moïse lui-même a fait faire des figures en relief, savoir : les deux chérubins de l'arche et le serpent d'airain.

On lut quelque chose d'un livre apocryphe, intitulé : *Les Voyages des Apôtres*, duquel le conciliabule des iconoclastes s'était beaucoup appuyé : le vrai concile défendit de le transcrire et le condamna au feu, comme insinuant que Jésus-Christ n'avait qu'un corps fantastique. Comme les iconoclastes citaient à leur appui une lettre d'Eu-

sèbe de Césarée, on montra par plusieurs passages que cet auteur parlait en arien, et que, s'il était homme de grande lecture, il était peu exact pour le dogme. L'histoire d'un nommé Jean marquait que Xenaïas l'iconoclaste, d'accord en ceci avec Sévère, chef des acéphales, traitait d'idole et d'invention puérile la colombe que l'on peignait pour représenter le Saint-Esprit, parce qu'en effet il s'était fait voir sous la forme d'une colombe, ainsi qu'il est dit dans l'Évangile. A ces lectures, on en ajouta de la vie de saint Sabas, des écrits de Jean Gabale et de Constantin, trésorier de la grande église de Constantinople. Il fut prouvé que les iconoclastes avaient brûlé beaucoup de livres de cette église, où il était question des saintes images; qu'en d'autres, ils avaient coupé les feuillets qui traitaient la même matière; et l'on montra un livre où ils avaient effacé de l'histoire ecclésiastique d'Évagre, l'endroit où il parle de l'image de Jésus-Christ envoyée à Abgar d'Édesse. On lut ce passage dans un autre exemplaire. Le moine Étienne, garde des livres, offrit d'en lire encore d'autres, tirés de quinze volumes; mais le concile jugea qu'il y en avait assez pour montrer que les Juifs, les païens, les Samaritains, les manichéens et les fantasiastes avaient été les premiers à accuser l'Église touchant les saintes images.

Jean, légat d'Orient, lut alors un mémoire sur la manière dont avait commencé la guerre contre les saintes images en Syrie. Le premier moteur fut un Juif nommé Sarantapechys ou quarante coudées. Il vint trouver, en 723, le calife Yesid, dont il connaissait la légèreté, et lui dit : L'affection que je vous porte, seigneur, m'oblige à vous proposer un moyen facile de vous conserver trente ans dans cette dignité. Le calife, qui aimait la vie et le plaisir, promit de faire tout ce qu'il lui proposerait. Le Juif reprit : Faites écrire incessamment par tout votre empire une lettre circulaire portant ordre d'effacer toutes les peintures qui sont dans les églises des Chrétiens, et même toutes les espèces d'images qui sont dans les places publiques pour l'ornement des villes. Le calife crut l'imposteur, donna des ordres en conséquence, et mourut l'année suivante. Après cette lecture, l'évêque de Messine dit : J'étais enfant et en Syrie, quand le calife des Sarrasins renversa les images. La conclusion de cette session fut que les saintes images seraient remises à leur place; qu'on les porterait en procession; que l'on en placerait une au milieu de l'assemblée; qu'elle y serait saluée, et que tous les écrits des iconoclastes seraient condamnes au feu [1].

La sixième session, tenue le 6 d'octobre, fut occupée tout entière

[1] Labbe, t. 7, p. 345-389.

à lire la réfutation de la définition de foi qu'avait dressée le conciliabule des iconoclastes en 754 : réfutation dont nous avons donné la substance, avec l'histoire même de ce faux concile.

On lut dans la septième session, qui est du 13 d'octobre 787, la confession de foi du concile et les deux décrets touchant les images. La confession n'est autre chose que le symbole de Nicée; mais il est suivi d'anathèmes contre les hérétiques qui se sont élevés depuis dans l'Église, en particulier contre Nestorius, Eutychès, Dioscore, Sévère, Pierre et leurs sectateurs. On anathématisa encore les fables d'Origène, d'Évagre et de Dydime, Sergius, Honorius, Cyrus et les autres qui n'ont point reconnu deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ. Vient ensuite le décret touchant les images, qui est conçu en ces termes :

Ayant employé tout le soin et toute l'exactitude possibles, nous décidons que les saintes images, soit de couleur, soit de pièces de rapport ou de quelque autre matière convenable, seront proposées, comme la figure de la croix, tant dans les églises, sur les vases et les habits sacrés, sur les murailles et les planches, que dans les maisons et dans les chemins, c'est à savoir : l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa sainte Mère, des anges et de tous les saints; car plus on les voit souvent dans les images, plus ceux qui les regardent sont excités au souvenir et à l'affection des originaux. On doit rendre à ces images le salut et la vénération d'honneur, non la véritable latrie ou le culte suprême que demande notre foi et qui ne convient qu'à la nature divine; mais on approchera de ces images l'encens et le luminaire, comme on en use à l'égard de la croix, des Évangiles et des autres choses sacrées; le tout suivant la pieuse coutume des ancêtres. Car l'honneur de l'image passe à l'original, et celui qui révère l'image, révère le sujet qu'elle représente. Telle est la doctrine des saints Pères et la tradition de l'Église catholique répandue partout. Nous suivons ainsi le précepte de saint Paul, en retenant les traditions que nous avons reçues. Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement; qui abolissent, comme les hérétiques, les traditions de l'Église; qui introduisent des nouveautés; qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'Église, l'Évangile, la croix, les images ou les reliques des saints martyrs; qui profanent les vases sacrés ou les vénérables monastères, nous ordonnons qu'ils soient déposés, s'ils sont évêques ou clercs, et excommuniés, s'ils sont moines ou laïques.

Ce décret fut souscrit par les légats et par tous les évêques, au nombre de trois cent cinq, y compris quelques prêtres et quelques diacres pour les évêques absents. Après qu'on en eut fait lecture, on dit anathème au faux concile de Constantinople contre les images, et

à quelques évêques en particulier, qui étaient regardés comme les principaux fauteurs des iconoclastes; au contraire, le concile fit des acclamations pour la mémoire perpétuelle de saint Germain de Constantinople, de saint Jean Damascène et de saint Georges de Chypre.

On écrivit ensuite deux lettres au nom de Taraise et de tout le concile, l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au clergé de Constantinople pour les instruire de ce qui s'était passé. Dans la première de ces lettres, on explique avec soin le sens du mot grec *proskynein* et de ses dérivés; on montre, et par son étymologie et par les exemples de l'Écriture, qu'il est synonyme de saluer, baiser, révérer, et qu'ainsi il peut s'appliquer à Dieu et aux hommes; mais que les mots *latrevein*, *latreia*, qui emportent l'idée de culte suprême, ne s'appliquent qu'à Dieu seul. Cette explication était excellente pour les Grecs; mais elle ne levait pas l'équivoque du mot latin *adorare*. Dans l'Ancien Testament, ce mot présente à peu près toujours le sens de *proskynein*, ou saluer par une profonde révérence [1], tandis que, dans le Nouveau et dans les Pères latins, il présente généralement le sens de *latrevein*, ou adorer d'un culte suprême. Aujourd'hui surtout, le mot français *adorer*, *adoration*, ne présente de lui-même que le dernier sens, et c'est tromper ses lecteurs que de traduire par ce mot le grec *proskynein*, tandis qu'il est synonyme de *latrevein*. C'est à quoi Fleury lui-même n'a point fait assez attention. Quant aux écrivains protestants, la plupart d'entre eux, par ignorance ou par mauvaise foi, abusent de ces équivoques pour imputer aux catholiques d'adorer les saints, leurs reliques et leurs images. Quand est-ce que les hommes chercheront la vérité dans la sincérité de leur cœur?

L'empereur Constantin et sa mère l'impératrice Irène ayant reçu la lettre du concile, écrivirent au patriarche Taraise d'amener tous les évêques à Constantinople, et marquèrent, pour la huitième et dernière session, le 23 octobre de la même année 787. Elle se tint dans le palais de Magnaure. Les saints Évangiles étant posés au milieu de l'assemblée, Irène s'assit à la première place avec son fils, et ils invitèrent les patriarches à parler. Ils parlèrent eux-mêmes au concile avec beaucoup de douceur et d'éloquence, et, après que les évêques leur eurent répondu par de grandes acclamations, l'empereur et l'impératrice firent lire la définition de foi à haute voix, afin qu'elle fût entendue même du peuple qui était présent, et demandèrent ensuite si elle avait été publiée du consentement unanime de tous les évêques. Ils le témoignèrent en diverses manières, disant

[1] Labbe, t. 7, p. 543-590.

qu'elle contenait la foi des apôtres, des Pères et de tous les orthodoxes. A quoi ils ajoutèrent des anathèmes contre les principaux iconoclastes. Taraise présenta à l'empereur et à l'impératrice le tome où la définition avait été écrite, les priant d'y souscrire. Irène souscrivit la première, et ensuite son fils Constantin. Après quoi ils demandèrent la lecture des passages des Pères qu'on avait lus à Nicée, et insérés dans la quatrième session. Tous les assistants en parurent touchés et persuadés de la vérité. Les évêques firent plusieurs acclamations, qui furent suivies de celles du peuple; car la salle en était remplie, aussi bien que de gens de guerre. Ainsi finit le second concile de Nicée, septième œcuménique. Les Grecs en font mémoire le 12 d'octobre [1].

On y fit vingt-deux canons, dont voici le résumé. Il faut observer les canons en toutes choses. Celui qui est promu à l'épiscopat doit absolument savoir le psautier; le métropolitain l'examinera s'il est en état de lire couramment les canons, de les comprendre et s'il promet de les observer; s'il s'y refuse, il ne sera point consacré. Toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par ordre du magistrat, sera nulle. Défense aux évêques, sous quelque prétexte que ce soit, d'exiger ni or, ni argent, ni quelque autre chose des évêques, des clercs, des moines de leur dépendance. Ainsi, quiconque, par intérêt ou par passion, interdit quelqu'un de ses fonctions, excommunie un de ses clercs ou ferme une église et y interdit l'office, exerçant sa colère sur les choses insensibles, il sera traité comme il a traité les autres. Fleury dit à ce sujet: Le concile semble ici condamner absolument les interdits locaux, dont nous avons vu des exemples en Occident. La réflexion de Fleury nous semble aussi déplacée que peu fondée. Le concile défend seulement de le faire par intérêt ou par passion : ce qui donne naturellement à conclure que la chose même avait lieu en Orient aussi bien qu'en Occident.

Le cinquième canon signale un désordre bien étrange chez les Grecs. Des clercs, qui s'étaient fait ordonner pour de l'argent, bien loin de faire pénitence de cette simonie, s'en glorifiaient et méprisaient les clercs qui avaient été ordonnés pour leur seul mérite. Le concile veut qu'on mette au dernier rang ceux qui se glorifient ainsi de leur péché; en cas de récidive, on leur fera subir une plus grande peine. Sur quoi le concile rappelle les canons qui menacent de déposition les simoniaques. On tiendra le concile de la province au moins une fois par an; le magistrat qui l'empêcherait serait privé de la communion. Le métropolitain ne demandera aux évêques qui vien-

[1] Labbe, t. 7, p. 590.

nent au concile ni cheval ni quoi que ce soit de leur équipage. On mettra des reliques dans les nouvelles églises ; défense aux évêques, sous peine de déposition, d'en consacrer aucune sans reliques de martyrs. Il y avait des Juifs qui faisaient semblant de se convertir, mais qui judaïsaient en secret. Le huitième canon défend de les recevoir à la communion ni à la prière, de les laisser entrer dans l'église, de baptiser leurs enfants et de leur permettre d'acheter des esclaves. Si toutefois quelqu'un se convertissait sincèrement, on pourra les baptiser, ainsi que leurs enfants.

On portera au palais épiscopal de Constantinople tous les livres des iconoclastes pour y être gardés avec ceux des hérétiques ; défense à qui que ce soit de les cacher, sous peine de déposition, pour les clercs, d'excommunication pour les moines et les laïques. Les clercs ne passeront point d'une église dans une autre, ni même dans la maison des grands, sans la permission de l'évêque ; chez ces derniers, ils ne doivent pas se charger d'affaires temporelles, mais de l'instruction des enfants ou des domestiques, pour leur lire l'Écriture sainte. Il y aura un économe dans chaque église ; si quelqu'un manque d'en établir, le métropolitain en donnera à l'évêque, et le patriarche au métropolitain. Défense, sous peine de nullité, aux évêques et aux abbés, de vendre ou de donner aux princes ou à d'autres personnes les biens de leur église ou de leur monastère. Ordre, sous peine de déposition ou d'excommunication, de rendre à leur destination primitive les maisons épiscopales et les monastères convertis en hôtelleries et à des usages profanes. Aucun tonsuré ne lira dans l'église, sur l'ambon, s'il n'a reçu l'imposition des mains de l'évêque, comme lecteur. Un clerc ne pourra être inscrit dans deux églises, si ce n'est à la campagne, à cause de la rareté des hommes. Défense à tous les clercs, sans distinction, de porter des habits magnifiques, des étoffes de soie bigarrées, des bordures de diverses couleurs, et d'user d'huiles parfumées ; et comme il y en avait qui se moquaient de ceux qui s'habillaient modestement, le concile veut qu'on les punisse.

Défense d'entreprendre la construction d'un oratoire, si on n'a de quoi l'achever. Des moines, sortis de leur monastère, faisaient de ces entreprises pour se rendre eux-mêmes indépendants. Défense aux femmes, qu'elles soient libres ou esclaves, d'habiter dans les maisons épiscopales ou dans les monastères. On ne prendra rien pour les ordres ni pour les réceptions dans les monastères, sous peine de déposition pour les évêques et pour les abbés qui sont prêtres ; et à l'égard des abbés qui ne sont pas prêtres, comme aussi des abbesses, sous peine d'être chassés de leur monastère et mis dans un autre. Mais le concile permet de recevoir ce que les parents

donnent pour dot, ou ce que le religieux apporte de ses propres biens, à la charge que ce qui sera donné demeurera au monastère, soit que celui qui y entre y demeure ou qu'il en sorte, si ce n'est que le supérieur soit cause de sa sortie. Les monastères doubles d'hommes et de femmes sont défendus à l'avenir; ceux qui sont déjà fondés subsisteront, suivant la règle de saint Basile. Défense aux moines de coucher dans les monastères de femmes, ni de manger seuls avec une religieuse ou avec aucune femme, sans grande nécessité, comme en voyage. Tels sont les canons du septième concile œcuménique [1].

Le patriarche Taraise écrivit au pape Adrien pour lui rendre compte de ce qui s'y était passé, et principalement comme sa lettre y avait été approuvée. Il témoigne que Constantin et Irène ont rétabli partout les saintes images dans les églises et dans leurs palais. Après le concile, Taraise s'appliqua fortement à déraciner la simonie, et en écrivit au Pape une lettre particulière, où il dit que Sa Sainteté jouissait d'une grande gloire pour avoir conservé la pureté du sacerdoce, c'est-à-dire que l'Église romaine était exempte de ce reproche. Il écrivit encore sur ce sujet à un abbé nommé Jean, et rend témoignage que c'étaient les moines qui s'étaient plaints au concile que la plupart des évêques étaient ordonnés par simonie. Ce fut sans doute la cause des canons que l'on y fit contre cet abus.

Peu après le concile, le commandant de la garde impériale, qu'on nommait le protospathaire, accusé d'avoir détourné une grande somme d'argent, fut mis en justice. Après avoir subi des questions rigoureuses, renfermé dans une prison, il trouva moyen de s'évader et se réfugia dans Sainte-Sophie, au pied de l'autel, qu'il tenait embrassé. Ses gardes vinrent assiéger le sanctuaire. Le patriarche Taraise eut noblement pitié de lui. Plusieurs fois le jour, il descendait lui-même pour lui apporter à manger, et le conduisait dehors pour lui donner moyen de satisfaire aux besoins de la nature. Malgré la vigilance de Taraise, les gardes surprirent cet officier et le ramenèrent au palais. Le patriarche y courut aussitôt, et, comme on lui en refusait l'entrée, il prononça l'excommunication contre quiconque ferait aucun mal à l'accusé. Cette menace suspendit toutes les rigueurs. On se contenta d'un examen juridique; l'officier fut reconnu innocent et renvoyé absous [2].

Avec un tel patriarche, sincèrement uni au chef de l'Église, l'empire de Constantinople pouvait espérer des jours heureux et honorables. Malheureusement l'empereur Constantin et l'impératrice

[1] Labbe, t. 7, p. 594 et seq. — [2] *Acta SS.*, 25 *febr. Vit. S. Tarat.*

Irène, sa mère, ne ressemblaient guère au patriarche. Depuis six ans Constantin était fiancé avec Rotrude, fille de Charlemagne, auprès de laquelle résidait depuis ce temps un eunuque, pour lui apprendre la langue et les usages des Grecs. Constantin aimait beaucoup la princesse, et se réjouissait beaucoup de cette alliance; mais, quoiqu'il approchât de sa vingtième année, il était encore sous la tutelle de sa mère. Au mois de novembre 788, au lieu de la princesse Rotrude qu'il aimait, elle lui fit épouser une jeune Arménienne sans naissance, qu'il n'aima jamais. En 790, encouragé par ses amis, il voulut être empereur de fait et régner par lui-même. Irène, ayant découvert ce projet, arrêta tous les serviteurs de l'empereur son fils, les fit tondre, battre de verges et les relégua en Sicile. Elle alla plus loin : elle maltraita l'empereur lui-même, l'accabla de reproches injurieux et le tint enfermé dans le palais comme dans une prison. Pendant ce temps-là elle fit jurer aux soldats de la garde que, tant qu'elle vivrait, ils ne recevraient aucun ordre de son fils. Cette violence d'Irène causa une réaction. Vers le mois d'octobre de la même année 790, la garde arménienne, ayant à sa tête Mousèle ou Mouscheg, de l'illustre famille des Mamigoniens, et suivie bientôt par toutes les autres troupes, proclame Constantin seul empereur. Ainsi, délivré de sa prison, Constantin déclare sa mère déchue de toute autorité, et fait jurer aux soldats qu'ils ne reconnaîtraient plus Irène pour impératrice. Le 15 janvier 791, quinze mois après l'en avoir dépouillée, il rendit à sa mère le titre d'impératrice. En 792, pour les punir d'une conspiration, il se fit amener ses oncles paternels, qui étaient au nombre de cinq; il fit crever les yeux à Nicéphore, déjà ordonné prêtre, et couper la langue à ses quatre frères, Christophe, Nicétas, Anthime et Eudoxe. C'est ainsi que les fils de Copronyme furent traités par leur neveu.

L'an 795, celui-ci, se voyant le maître, entreprit de rompre son mariage avec l'Arménienne Marie. Irène, sa mère, qui l'avait obligé à le contracter, lui conseilla elle-même de le dissoudre. Elle voulait le rendre odieux à tout le monde, et ramener ainsi à elle la souveraine autorité. Ce qui poussait principalement le jeune empereur, était l'amour qu'il avait conçu pour Théodote, fille de la chambre de l'impératrice Marie. Pour épouser la servante, il publia que sa femme avait voulu le faire périr par le poison; mais il ne put le persuader à personne. Marie, dont les mœurs étaient irréprochables, fut obligée à prendre le voile de religieuse au mois de janvier 795. Il ne restait plus qu'à célébrer les noces de Théodote; mais le patriarche Taraise, qui devait prononcer sur la dissolution du mariage, s'y opposa fortement, et protesta qu'il souffrirait la mort plutôt que d'y consentir.

En vain l'empereur le fit solliciter par les personnes qu'il croyait les plus capables de l'ébranler; il le fit venir au palais; il employa les plus vives instances; il voulut lui persuader que Marie avait attenté à sa vie; il lui mit devant les yeux le prétendu poison. Taraise, convaincu de l'innocence de Marie, demeura inflexible; il fit sentir à l'empereur qu'il connaissait sa passion; lui représenta l'infamie dont il allait se couvrir devant toutes les nations, la corruption des mœurs que son exemple entraînerait dans l'empire; lui déclara nettement qu'il ne pouvait dissoudre son mariage, et qu'il serait obligé de lui défendre l'entrée du sanctuaire. Le moine Jean, qui accompagnait le patriarche et qui avait assisté comme légat d'Orient au septième concile, fit aussi des remontrances à l'empereur; et cette liberté révolta tellement les courtisans, que plusieurs d'entre eux furent sur le point de percer de leurs épées ce vénérable vieillard. L'empereur, d'autant plus irrité qu'il n'avait rien à répondre, chassa Taraise de sa présence, et lui dit, lorsqu'il s'en allait : Si vous ne m'obéissez pas, je ferai fermer vos églises et rouvrir les temples des dieux. Le patriarche, serrant la main de Jean, lui dit à l'oreille : Je crains bien qu'il ne meure pas d'une mort tranquille.

Enfin Constantin VI passa outre, se fiança Théodote pendant le mois d'août, et la déclara impératrice. Le mariage fut célébré le 4 septembre, dans le palais de Saint-Mamas, par Joseph, abbé et économe de l'église de Constantinople, qui, au refus du patriarche, voulut bien prêter son ministère à la passion du prince. Il y eut pendant quatre jours des fêtes brillantes, qui firent diversion au mécontentement du peuple. Taraise ne jugea point à propos d'exécuter la menace qu'il avait faite, pour ne pas pousser à bout un prince aveuglé par sa passion, qui aurait pu rouvrir les plaies de l'Église encore récentes, et se déclarer pour l'hérésie. Mais ce ménagement n'apaisa point la haine de l'empereur contre l'évêque. Constantin ne cessa, tant qu'il régna, d'affliger en toute manière le patriarche; il saisissait toutes les occasions de le maltraiter; il banissait ceux qui lui étaient attachés. Les domestiques du prélat étaient autant d'espions aux gages de la nouvelle impératrice; on ne pouvait le voir ni lui parler qu'en présence de ces ministres infidèles. Deux ans après, lorsque Taraise n'eut plus rien à craindre pour l'Église des emportements de ce jeune prince, il excommunia Joseph.

L'exemple de l'empereur, scandaleux d'abord, devint peu après contagieux. Après avoir murmuré de ce divorce, on l'imita. Les liens sacrés du mariage se relâchèrent de toutes parts. Les courtisans, les gouverneurs de province, les personnes puissantes, ou renvoyaient leurs femmes, ou peuplaient leurs maisons de concubines; en peu de

temps la débauche devint publique. La politique, et la crainte de paraître censurer les mœurs du prince, rendaient les lois muettes. Deux moines eurent cependant la hardiesse de condamner le silence de Taraise et de se séparer même de sa communion.

Saint Platon, né à Constantinople d'une famille noble et très-riche, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, s'était retiré au monastère du mont Olympe en Bithynie, où il avait succédé, l'an 770, à l'abbé Théoctiste. Douze ans après, des affaires indispensables l'ayant obligé de venir à Constantinople, il y était tellement oublié, que ses propres neveux ne savaient pas s'il était encore au monde; mais sa vertu le fit bientôt connaître, et par ses exhortations il fit de grands fruits. Il réunit les familles divisées, abolit les jurements, procura de grandes aumônes et fit grand nombre de conversions. Toute sa famille renonça au monde, et ils fondèrent un monastère près de Constantinople, qui fut nommé Saccudion, et dont il prit le gouvernement l'an 782. Il assista, comme abbé de ce monastère, au deuxième concile de Nicée. L'an 794, attaqué d'une maladie qu'il crut mortelle, il demanda un successeur, et ses moines nommèrent à sa place son neveu Théodore. Saint Platon revint de sa maladie, et quoiqu'il fût parent de la nouvelle impératrice, il se déclara contre son mariage. L'empereur, irrité, le fit menacer d'exil, de fouet, de mutilation des membres; on lui envoya des moines pour le solliciter, on lui écrivit des lettres, le tout inutilement. L'empereur le fit venir en sa présence; il lui résista en face, et lui soutint que son mariage était illicite. L'empereur le fit enfermer dans une étroite prison, où il le fit presser par des évêques de consentir seulement de parole, afin de recouvrer la liberté. Attaqué par les railleries et des moines et des laïques, et de ses parents et des étrangers, le saint demeura toujours ferme et souffrit la persécution une année entière.

Son neveu saint Théodore ne fut pas moins inébranlable. Ses parents occupaient les premières charges; Nicéphore, son cousin, était préfet de Constantinople; leurs sollicitations ne gagnèrent rien sur lui. Il alla même plus loin que son oncle; il défendit à ses moines de communiquer avec l'empereur dans les choses qui concernaient la religion. Il fut fouetté cruellement ainsi que ses moines, enlevé avec eux de son monastère, conduit pieds et mains liés à Thessalonique pour y vivre en exil. De là il écrivit à saint Platon ce qui s'était passé depuis leur séparation et tout le détail de son voyage. Il écrivit aussi au Pape, et en reçut une réponse pleine de louanges sur sa prudence et sa fermeté [1].

[1] *Vita S. Theod. Apud. Sirmond*, t. 5.

Touchés de l'exemple de saint Platon et de saint Théodore, les moines et les évêques de la Chersonnèse, du Bosphore, des côtes et des îles voisines, déclarèrent à leur tour l'empereur excommunié, et ne se laissèrent fléchir ni par les menaces ni par les présents. Frappés et bannis, ils n'en devinrent que plus hardis à parler contre ce mariage scandaleux, et ramenèrent plusieurs de ceux qui avaient imité l'empereur. Irène, voyant combien cette conduite le déconsidérait auprès des gens de bien, prenait le parti de ceux qu'il persécutait, pour le rendre encore plus odieux.

Au mois d'octobre 79[illegible] [illegible]reur, étant en voyage avec sa mere, reçut l'heureuse nouvelle q[illegible] lui était né un fils. Il en ressentit une joie extrême. Mais cette joie ne fut pas longue. Le jeune prince, nommé Léon, mourut le premier mai de l'année suivante 797. Constantin en fut inconsolable. Ce n'était pas le dernier de ses malheurs. Dans le temps même que la naissance et la mort de son fils le transportait de joie ou le plongeait dans la tristesse, sa mère, Irène, conspirait pour le détrôner et régner seule à sa place. Le 17 juin, après le spectacle du cirque, l'empereur revenait au palais de Saint-Mamas, lorsqu'une troupe de coujurés fond sur lui pour se saisir de sa personne. Il s'échappe de leurs mains, se jette dans une chaloupe et passe à Triton, sur la Propontide. Là, sa femme Théodote lui amène p[illegible]sieurs seigneurs et officiers, qu'elle croyait fidèles, mais qui le trahissaient. Une foule de peuple se rassemblait plus loyalement autour de lui pour le défendre. A cette nouvelle, Irène, sa mère, qui s'était emparée du palais à Constantinople, était sur le point de lui députer des évêques pour lui demander grâce. Mais avant d'en venir à cette extrémité, elle tenta encore une dernière ressource : elle manda aux traîtres qui environnaient son fils, que, s'ils ne trouvaient moyen au plus tôt de lui mettre l'empereur entre les mains, elle allait lui révéler tout le complot et faire sa paix à leurs dépens. Sur cette menace, ils se saisirent de Constantin, le soir, pendant qu'il faisait sa prière ordinaire, et le transportèrent dans une barque qu'ils tenaient prête à partir. Arrivés de grand matin à Constantinople le samedi 19 août, ils l'enfermèrent dans la chambre du palais où il était né, et qu'on appelait l'appartement de pourpre; ce qui avait fait donner au prince le surnom de Porphyrogénète. Ils l'y laissèrent une partie du jour, tandis qu'ils tenaient conseil avec Irène, sa mère, sur le parti qu'ils devaient prendre. Irène ordonna de lui crever les yeux. Cet ordre de sa mère fut exécuté de manière à le faire mourir. Il y avait cinq ans que, dans le même mois d'août et le même jour de samedi, il avait fait couper la langue à quatre de ses oncles, et crever les yeux au cinquième. Pendant les dix-sept

jours qui suivirent cette scène de famille grecque, l'air fut chargé de nuages si épais que les vaisseaux en mer perdirent leur route, et le 26 août il y eut une éclipse de soleil.

Irène, seule maîtresse de l'empire, sembla vouloir expier le passé à force d'actions vertueuses. Elle rappela les exilés. Elle répandit à pleines mains ses trésors dans le sein des malheureux. Elle fonda des hôpitaux pour les vieillards, pour les étrangers, pour les pauvres. Elle fit une remise générale des dettes du fisc, et diminua les charges publiques. Ce qui causa une joie une joie universelle, et lui regagna le cœur du peuple [1].

Ces guerres domestiques entre la mère et le fils, qui coûtèrent la vie, les yeux ou la langue à tant de personnages, étaient entremêlées de guerre extérieures avec les Sarrasins et les Bulgares, en général désavantageuse aux Grecs. La dernière année de sa vie, le fils était sur le point de remporter une victoire sur les Sarrasins : sa mère la lui fit manquer par ses affidés, de peur qu'il n'échappât au piége qu'elle lui tendait. Nous tenons ces détails d'un auteur contemporain, saint Théophane.

Il était patrice, né de parents riches et vertueux. Fiancé dès l'âge de douze ans, on le contraignit quelques années après de célébrer son mariage ; mais il persuadaà sa femme de vivre dans la continence. Ils embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique : sa femme dans le monastère de l'île du Prince ; lui dans le monastère de Singriane. Son occupation dans sa cellule était de transcrire des livres. De Singriane, il passa dans l'île de Calonyme, où il fonda un monastère. Il en bâtit un second auprès de celui de Singriane, dans un lieu nommé Grand-Champ, dont il fut abbé. Invité au second concile de Nicée, avec les autres Pères, il y vint non avec de beaux chevaux et de beaux habits, comme les autres, mais monté sur un âne et revêtu à son ordinaire d'un sac et d'un cilice. Son ami appelé Georges ; syncelle ou camérier du patriarche Taraise, avait entrepris une *Chronographie* ou *Abrégé de l'Histoire universelle*, depuis la création du monde jusqu'à l'an 800. La mort ne lui permit de la conduire que jusqu'à l'empire de Dioclétien. Voulant toutefois faire réussir l'entreprise, il pria, quelque temps avant de mourir son saint ami Théophane de continuer l'ouvrage. Georges, syncelle, avait également embrassé l'état ecclésiastique dès sa jeunesse ; son zèle pour la défense des saintes images lui mérita la haine des iconoclastes, qui le tourmentèrent en diverses manières. Il porta longtemps la marque des coups qu'il avait reçus de leur part. Anastase

[1] Theoph, Cedr., Zon. *Hist. miscell. Hist. du Bas-Empire.* I, 60.

le Bibliothécaire fait son éloge, en disant qu'il fut approuvé du Siége apostolique et loué dans le septième concile général [1].

Le mariage de Constantin Porphyrogénète avec une fille de Charlemagne, s'il s'était accompli, aurait pu avoir des suites heureuses pour le monde entier, particulièrement pour l'Orient. Sous la direction religieuse du chef de l'Église universelle, l'Orient et l'Occident, unis dans la même foi, auraient pu, d'un côté, combiner leurs forces militaires pour refouler le mahométisme, lui reprendre la Syrie, l'Égypte et l'Afrique; d'un autre côté, combiner leurs efforts et leurs influences de toute espèce, pour gagner au christianisme et à la civilisation les peuplades encore idolâtres et barbares du nord. Mais, il aurait fallu aux Grecs l'âme grande, loyale et franche de Charlemagne. Ils en étaient peut-être plus loin que jamais. Un trône où la mère et le fils unique s'occupent à se jouer, à se trahir, à se perdre l'un l'autre, le dit assez haut. Où la piété filiale et la tendresse maternelle ne sont plus rien, quelle justice, quelle loyauté y aura-t-il avec les étrangers? Voilà sans doute ce qui fit manquer l'union de l'empereur de Byzance avec la fille de Charlemagne, et le bien qui s'en fût suivi.

Il y avait plus d'affinité de caractère entre les Grecs et les Lombards. Soit entre eux, soit avec les étrangers, ils n'étaient pas plus francs ni plus fidèles les uns que les autres. Nous avons appris de saint Grégoire le Grand que, s'il avait voulu acquiescer aux desseins perfides des Lombards contre eux-mêmes, ils auraient eu depuis longtemps égorgé leurs rois et leurs ducs, et cessé d'être une nation. Nous avons vu des preuves de leur manque de fidélité aux traités et aux serments. En quoi ils ressemblaient encore aux Grecs, c'est qu'ils ne comprenaient pas mieux combien il était utile et nécessaire pour le bien de l'humanité que l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, fût même temporellement indépendante d'aucun peuple en particulier. Au contraire, ils auraient voulu s'asservir, même spirituellement, cette Église principale, et traiter le Pape comme on traitait l'évêque de Byzance. Animés de pareils desseins les Grecs et les Lombards n'étaient pas disposés à restituer à l'Église romaine ses domaines temporels.

Nous avons vu, par saint Grégoire le Grand que, sans compter des patrimoines considérables en Sicile, en Italie, l'Église romaine possédait en propriété les villes d'Otrante et de Gallipoli, et probablement aussi la ville de Naples. Depuis ce temps, les Grecs avaient tout usurpé. Le pape Adrien en demanda la restitution à

[1] Ceillier, t. 18. *Acta SS.*, 12 *mart.*

l'empereur Constantin et à l'impératrice Irène. Mais on supprima cette partie de sa lettre au septième concile général. Dans ce moment, les Lombards et les Grecs, ennemis si longtemps, conspiraient pour chasser les Francs d'Italie. En 787, Charlemagne fit un troisième voyage à Rome, pour soumettre le reste du royaume des Lombards. L'année suivante 788, après la rupture du mariage projeté entre une fille de Charlemagne et l'empereur de Constantinople, les Grecs, ayant avec eux Adalgise, fils de Didier, entreprirent jusqu'à deux fois de battre les Francs; deux fois ils furent battus. Adalgise s'étant sauvée du carnage, retourna à Constantinople, y passa le reste de ses jours et y mourut de vieillesse. Charlemagne, bien différent des Grecs et des Lombards, donna encore, dans son troisième voyage, plusieurs villes de la Toscane et du duché de Bénévent à l'Église romaine [1].

Ce fut au milieu de ces conjonctures irritantes que les actes du second concile de Nicée furent portés en France. Comme la plupart des évêques de ce pays n'entendaient pas le grec, ils en jugèrent sur une version qui, malheureusement, dans un endroit principal, se trouvait infidèle. Ils y lurent l'avis de Constantin, évêque de Chypre, exprimé en ces termes : Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. Or, le texte dit précisément le contraire : J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de latrie à la seule Trinité. J'excommunie ceux qui pensent et qui parlent autrement [2]. En 794, les évêques des Francs s'assemblèrent à Francfort pour une affaire que nous verrons plus tard. Comme on n'y avait pas les actes grecs du concile de Nicée, ou qu'on ne voulut pas les consulter, l'on crut que le concile des Grecs, ne s'étant pas récrié contre l'avis de l'évêque de Chypre, l'avait approuvé de la manière qu'il était exprimé dans le latin. Les Pères de Francfort rejetèrent donc ce concile avec mépris, par le second de leurs canons qui est conçu en ces termes :

« On a demandé ce qu'il fallait penser d'un nouveau concile tenu par les Grecs à Constantinople, dans lequel on dit anathème à celui qui ne rendrait pas aux images des saints le service et l'adoration qu'on rend à la divine Trinité. C'est ce qu'ont condamné unanimement les Pères du concile, méprisant et rejetant en toute manière cette adoration et cette servitude. » Voilà comme le concile de Francfort s'exprime sur le concile de Nicée, mais en le supposant tel qu'il paraissait dans la version latine. Comme la supposition était fausse,

[1] Adr., *epist.* 17, 18, 19, 20, 22, 29. — [2] Labbe, t. 7, p. 187.

on sent aisément que la condamnation de Francfort ne tombe que sur la proposition contenue dans la version infidèle, et qu'au fond les deux conciles étaient d'accord.

Le concile de Francfort s'était expliqué sur celui de Nicée en peu de paroles. Des particuliers, partant toujours de la version latine et fautive des actes de Nicée, en entreprirent une longue réfutation en quatre livres, connus sous le nom de livres carolins, parce que Charlemagne les envoya au Pape. L'auteur ou les auteurs de ces livres étaient surtout choqués de deux choses : la principale était la sentence impie que la version latine attribuait à l'évêque de Chypre; la seconde était l'application que l'on faisait au culte des saintes images du mot latin *adorare*. La première tenait uniquement à l'infidélité de cette version, et la seconde à l'équivoque du mot, qui, en Occident, se prenait plus volontiers pour le culte suprême. Avec ces deux points, qui présentaient quelque apparence, les livres carolins en blâment plusieurs autres, qui étaient indifférents ou même louables, et ils les blâment avec un ton de mépris et d'emportement fort étrange, et par des raisonnements qui ne le sont pas moins. Ce qui est peut-être le plus à remarquer, c'est que, malgré leur emportement, les auteurs y posent en principe : Que l'Église romaine, la première des églises apostoliques, a reçu de Dieu, par saint Pierre, la primauté sur toutes les autres; qu'on ne doit reconnaître pour Écriture canonique que celle que le pape Gélase et les autres Pontifes romains ont reçue pour telle; que, dans les questions de la foi, ce sont eux qu'il faut consulter, comme a fait saint Jérôme, et que toujours il faut conserver leur communion; enfin, que c'est par suite de ces règles que Charlemagne et son père avaient cherché à introduire partout la conformité avec cette Église, même pour le chant ecclésiastique [1].

Le pape Adrien ayant reçu ces livres, y répondit avec beaucoup de modération, par une lettre à Charlemagne, où, après avoir rappelé l'autorité de saint Pierre, il lui parle ainsi : Nous avons reçu gracieusement l'abbé Engilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance, et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant, comme à vous-même, les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Église romaine et pour celle de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre,

[1] L. 1.

son par des vues humaines, pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Église.

Adrien rapporte, article par article, le texte des livres carolins, et met ensuite la réponse, dont la modération et la force paraissent mieux par l'opposition aux termes peu mesurés et à la faiblesse des objections qu'il réfute. Cette réponse est presque toujours tirée des saints Pères. Le dernier article des livres carolins est conçu en ces termes : Afin que le Seigneur apostolique, notre Père, et toute l'Église romaine connaissent que nous suivons ce que saint Grégoire a marqué à Sérène, évêque de Marseille, nous permettons d'exposer, dans l'église et hors de l'église, les images des saints, pour l'amour de Dieu et de ses saints ; mais nous ne contraignons pas de les adorer ceux qui ne le veulent point, et nous ne permettons nullement de les briser ou de les détruire à ceux qui voudraient se porter à ces excès.

Sur quoi le pape Adrien dit à Charlemagne : Cet article sacré et respectable est bien différent de tous ceux qui précèdent ; c'est pourquoi nous avons reconnu qu'il était de vous, en ce que, plein de foi, vous y faites profession de suivre le sentiment de saint Grégoire. Il montre ensuite quel est le véritable sentiment de saint Grégoire, par les extraits de ses lettres à l'évêque Sérène et à Secondin, reclus dans les Gaules. Le saint docteur, dit-il, écrit à ce dernier, en lui envoyant l'image du Sauveur : Vous la demandez, non pour l'adorer comme une divinité, mais pour vous exciter à l'amour du Fils de Dieu, dont vous désirez de voir l'image. Nous ne nous prosternons pas devant les images comme devant des divinités ; mais nous adorons celui de la naissance, de la passion ou de la gloire duquel l'image nous rappelle le souvenir.

On se prosternait donc, selon saint Grégoire, devant les images, puisque, selon lui, on adorait celui dont l'image rappelait le souvenir. Adrien fait voir qu'il n'a d'autres sentiments sur le culte des images que ceux de ce grand Pape ; ce qu'il prouve par un extrait d'une lettre qu'il avait écrite à Constantin et à Irène, pour les porter à rétablir le culte des saintes images. Le Pape ajoute : La définition de foi que les Grecs ont faite, est conforme à nos lettres et à la doctrine de saint Grégoire. Ils ont décerné aux images le baiser et un salut d'honneur ; mais ils ne leur ont pas déféré le vrai culte, qui ne convient qu'à Dieu. C'est pourquoi nous avons reçu leur concile ; car si nous ne l'eussions pas reçu, ils fussent retournés à leur ancienne erreur. Et qui aurait rendu compte à Dieu de la perte de tant d'âmes, si ce n'est nous ? Cependant nous n'avons encore donné aucune réponse à l'empereur, touchant ce concile, dans la crainte de l'inconstance des Grecs [1]. On

[1] Labbe, t. 7, p. 195-963.

voit par là que le Pape n'avait pas encore confirmé dans les formes le second concile de Nicée, qui, d'ailleurs, n'était pas reçu par les églises d'Occident.

Pendant que Charlemagne était à Francfort, il y perdit la reine Fastrade, sa quatrième femme, qui mourut l'an 794, plus regrettée du roi, qui l'aimait tendrement, que de ses sujets, qui l'accusèrent de cruauté. Charlemagne fut encore plus sensible à la perte que l'Église fit l'année suivante du pape Adrien, lequel mourut le 25 décembre de l'année 795, après vingt-trois ans et plus de dix mois d'un pontificat qui fut un des plus glorieux à l'Église romaine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Adrien eut en effet toutes les qualités d'un grand Pape, une piété tendre et active, un zèle ardent et sage, de la bonté et de la fermeté; en sorte qu'il garde toujours, dans l'exercice de son ministère, la tendresse d'un père, l'autorité d'un maître et la vigilance d'un grand Pontife. Charlemagne pleura ce saint Pape comme son ami et comme son père, et, pour soulager sa douleur, il en composa lui-même l'épitaphe en trente-huit vers élégiaques qu'il fit graver en lettres d'or sur un marbre, pour être placés sur son tombeau, où on les voit encore. Le bon cœur du prince s'est peint lui-même avec des traits bien aimables dans le portrait qu'il a fait des vertus d'Adrien. On y remarque entre autres ces vives expressions de sa tendresse : C'est la douleur de la mort d'un père qui m'a dicté ces vers. Oui, vous étiez mon père et l'objet de ma tendresse; vous êtes maintenant le sujet de mes larmes. Pour marquer l'union de nos cœurs, je joins ensemble nos noms et nos qualités : Adrien, Charles; je suis le roi, et vous le père. O le meilleur de tous les pères! je ne vous demande qu'une chose : daignez vous souvenir de votre fils; faites que votre disciple aille se réunir à son père [1]!

Charlemagne ne borna pas à des larmes et à des éloges ce qu'il crut devoir à la mémoire d'Adrien; il lui donna des marques plus solides et plus chrétiennes de son attachement, en faisant prier Dieu, dans toutes les églises, pour le repos de son âme. Il joignit même l'aumône à la prière, et il fit passer, à cette intention, de grandes libéralités jusque dans les pays étrangers, et nommément en Angleterre, où il envoya à toutes les métropoles des sommes considérables d'argent, et à tous les siéges épiscopaux de riches présents en dalmatiques et en d'autres vêtements sacrés. En écrivant à ce sujet à Offa, roi des Merciens, il lui marque que, s'il fait ces aumônes pour le repos de l'âme du pape Adrien, ce n'est pas qu'il doute qu'il ne soit déjà dans la gloire; mais qu'il était bien aise de faire connaître à toute la terre

[1] *Conc. gall.*, t. 2, p. 209.

jusqu'où il portait l'attachement et le respect pour ce saint Pape[1].

Le jour même de la sépulture du pape Adrien, on élut son successeur, Léon III. Il était né à Rome, et, dès l'âge le plus tendre, avait été élevé dans le palais patriarcal de Latran, où il apprit le psautier, l'Écriture sainte et toute la discipline ecclésiastique. Il fut ordonné sous-diacre et ensuite prêtre du titre de Sainte-Susanne; ses mœurs étaient pures, ses discours éloquents, son courage ferme. Quand il trouvait quelque moine distingué ou quelque autre serviteur de Dieu, il était continuellement avec lui à s'entretenir des choses divines et à prier. Il faisait l'aumône avec une grande libéralité, et y excitait les autres; il visitait les malades, et les exhortait par l'Écriture sainte. Dociles à ses prédications, plusieurs s'appliquaient nuit et jour à secourir secrètement les pauvres. Menant une telle vie, il était aimé de tout le monde. Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix, le jour de saint Étienne, 26 décembre 795, par tous les évêques, les grands, le clergé et le peuple de Rome, et ordonné évêque le lendemain, jour de saint Jean l'Évangéliste, qui, cette année, était un dimanche. Il tint le Siége apostolique vingt ans cinq mois et dix-sept jours. Quoiqu'il fût très-doux, il ne laissait pas d'être ferme pour la défense des droits de l'Église; il rendait justice à tout le monde et faisait de grandes libéralités. Il augmenta les distributions du clergé, et fit aux églises de Rome tant et de si grandes, et de si riches offrandes, que le dénombrement fatiguerait.

Le nouveau Pape écrivit aussitôt à Charlemagne pour lui demander sa protection, en lui apprenant la mort de son prédécesseur et son élection au souverain pontificat. Charlemagne, dans sa réponse, lui marque que la nouvelle de sa promotion a adouci la douleur amère qu'il a ressentie de la mort d'Adrien, et qu'il lui envoie les présents qu'il avait destinés à son prédécesseur. La divine bonté, dit-il, nous a préparé une grande consolation en vous mettant à sa place. Elle a voulu qu'il y eût toujours quelqu'un qui intercédât auprès de saint Pierre pour toute l'Église, pour ma conservation, pour celle de mes sujets et de tout mon royaume, et qui par un amour paternel, nous adoptât pour son fils. Nous vous envoyons Engilbert, notre secrétaire, à qui nous avons déclaré nos volontés et ce que nous jugeons à propos que vous fassiez. Conférez avec lui sur ce que vous croirez nécessaire pour l'exaltation de la sainte Église, pour la gloire de votre pontificat et pour l'affermissement de notre patriciat; car, afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être toujours le protecteur du Saint-Siége, je veux garder inviolablement,

[1] *Conc. gall.*, t. 2, p. 209.

avec votre Sainteté, le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux, par nos armes, l'Église de Dieu ; au dehors contre les incursions et les ravages des infidèles, et au dedans contre les hérétiques. Mais c'est à vous, très-saint-Père, à lever pour nous les mains au ciel, afin que, par vos prières et par la grâce de Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la religion, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers. En finissant, il exhorte le Pape à observer les canons et à donner, dans toute sa conduite, des exemples de vertu qui fassent bénir le Seigneur [1].

Charlemagne avait tant à cœur en ce point la gloire de l'Église romaine, qu'en envoyant Engilbert à Rome saluer le nouveau Pape, il lui donna une instruction sur la manière dont il devait s'y prendre pour engager Léon à ne rien faire qui pût obscurcir la splendeur de sa dignité et celle de son Église. Quand vous en trouverez occasion en conférant avec le Pape, y est-il dit, vous l'avertirez des vertus qu'il doit pratiquer, et surtout de la fidélité qu'il doit montrer à observer les saints décrets. Représentez-lui souvent que la dignité où il est élevé ne durera que peu d'années ; mais que, s'il en remplit les devoirs, la récompense sera éternelle. Excitez-le à exterminer la simonie qui souille l'Église en plusieurs lieux, et à réformer les autres désordres dont vous savez que je me suis souvent plaint. Dites-lui que j'avais pris quelques mesures avec son prédécesseur pour bâtir un monastère auprès de l'église de Saint-Paul, et rapportez-moi là-dessus une réponse précise [2].

De son côté, le pape saint Léon n'omit rien pour mériter la protection de Charlemagne. Après avoir conféré avec Engilbert, il envoya à ce prince une solennelle ambassade pour lui porter de sa part les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome, comme une marque qu'il le reconnaissait patrice et protecteur des Romains. Il le priait en même temps de députer à Rome quelque personne de confiance et d'autorité, qui reçût en son nom le serment de fidélité des Romains. Charlemagne y renvoya Engilbert avec de riches présents qu'il avait choisis parmi le butin pris sur les Huns, avec lesquels il était alors en guerre. Il poursuivait avec succès son expédition contre ces barbares, lorsqu'un roi de cette nation, nommé Theudon, vint, l'an 796, se soumettre à son empire et à celui de Jésus-Christ, en demandant le baptême avec plusieurs seigneurs. Charlemagne eut plus de joie de cette conquête de la foi que de celle du trésor des rois huns, qu'on lui livra la même année.

[1] *Conc. gall.*, t. 2, p. 206. — [2] *Ibid.*, p. 207.

C'étaient les dépouilles de l'ancienne Rome, que ces barbares avaient pillée plus de trois cents ans auparavant, et que leurs rois avaient conservées dans leur palais, pour servir comme de trophée à leur valeur et aux glorieux exploits de la nation. Charlemagne en envoya au Pape ce qu'il y avait de plus précieux, et distribua dans la suite le reste aux églises de Rome et de France.

Le pape saint Léon, pour témoigner sa reconnaissance, voulut laisser à la postérité un monument du patriciat de Charlemagne. Il fit représenter en mosaïque, dans la grande salle à manger du palais de Latran, saint Pierre assis qui donne à Charlemagne, à genoux à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, tandis que, de la main droite, il donne l'étole au pape Léon, qui est aussi à genoux. Au-dessus du Pape, on lit cette inscription : Notre seigneur, le très-saint pape Léon ; et au-dessus du roi : A notre seigneur, le roi Charles. Au pied des trois figures sont ces paroles : Bienheureux Pierre, donnez la vie au pape Léon, et donnez la victoire au roi Charles. Ce monument subsiste encore. Saint Pierre y est représenté avec trois clefs. Comme Charlemagne n'y porte que le titre de roi, l'on voit que l'inscription y fut mise avant qu'il eût été déclaré empereur [1].

Telles étaient les relations entre le Pape et le roi des Francs, lorsque celui-ci eut l'occasion d'exercer sa charge de patrice et de défenseur de l'Église romaine. Quelques-uns des principaux du clergé romain, parents du feu pape Adrien, ne pouvaient pardonner à saint Léon III son élection au pontificat, qu'ils croyaient avoir été faite à leur préjudice. Le dépit et la jalousie leur inspirèrent le dessein de s'en venger, et ils ne le méditèrent si longtemps que pour rendre la vengeance plus cruelle. Les vertus et les bienfaits de Léon ne firent qu'aigrir ses envieux. Ils en vinrent jusqu'à concevoir le projet du plus cruel attentat ; et afin que rien ne manquât à l'atrocité du crime, ils choisirent pour le commettre un jour particulièrement destiné à apaiser la colère de Dieu.

Le 25 avril 799, jour des grandes litanies, le Pape étant sorti de son palais pour se rendre à l'église de Saint-Laurent, d'où la procession devait partir, le primicier Pascal vint l'aborder et s'excuser sur une prétendue maladie de ce qu'il paraissait en sa présence sans la chasuble. Léon reçut ses excuses avec bonté. Le sacellaire ou trésorier Campule s'étant joint en même temps à Pascal, ils accompagnèrent le Pape, s'entretenant amiablement avec lui, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant le monastère de Saint-Étienne et de Saint-Sylvestre, où était l'embuscade.

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 13.

Alors une troupe de gens apostés se jetèrent sur le Pape, et tandis que Pascal le tenait par la tête, et Campule par les pieds, ils s'efforcèrent de lui crever les yeux et de lui couper la langue, et le laissèrent ainsi étendu sur la place. La fureur de ces satellites était assouvie; celle de Pascal et de Campule ne l'était pas encore. Ils traînèrent le Pape dans l'église du monastère, et achevèrent de lui crever les yeux et de lui mutiler la langue au pied de l'autel, où ils le laissèrent nageant dans son sang, à la garde de leurs gens. Mais ne l'y croyant pas assez en sûreté, ils le firent transférer la nuit dans la prison du monastère de Saint-Érasme.

Un si exécrable attentat remplit de tumulte et d'horreur toute la ville de Rome. Le camérier Albin ramassa une troupe d'hommes de bien et de cœur, qui enlevèrent le Pape de sa prison et le portèrent dans l'Église de Saint-Pierre, où était Vironde, abbé de Stavelo, envoyé de Charlemagne. Vinigise, duc de Spolète, accourut avec ses troupes au secours du Pape, et le fit conduire à Spolète. Mais ce qui remplit de la plus sensible consolation tous les fidèles, c'est que le saint Pape recouvra parfaitement l'usage des yeux et de la langue; ce qui fut regardé comme un miracle et attribué à la protection de saint Pierre.

Il est certain que le Pape eut, après sa délivrance, l'usage de la vue et de la langue, et il passa pour constant qu'on lui avait crevé les yeux et coupé la langue ; c'est ce qu'assurent plusieurs auteurs qui vivaient alors et presque toutes nos anciennes annales. Le célèbre Alcuin, écrivant à Charlemagne, lui dit que les Romains ont aveuglé leur chef, et, après l'arrivée du Pape en France, qui lui donna lieu de vérifier le miracle, il se sert de termes encore plus expressifs. Charlemagne lui-même, écrivant à Alcuin, lui parle de la guérison du Pape comme d'un miracle constant. Enfin, l'Église romaine en fait mémoire le 12 juin, dans les termes suivants : A Rome, dans la basilique vaticane, saint Léon III, pape, à qui Dieu rendit miraculeusement l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée [1].

Charlemagne fut sensiblement affligé d'une violence si atroce faite au Père commun de tous les fidèles, et il écrivit à Alcuin pour le consulter sur ce qu'il avait à faire en cette occasion. Alcuin lui répondit : Il y a trois places les plus élevées qui soient dans le monde. La première est la dignité apostolique, qui gouverne le Siége de saint Pierre. Vous avez eu la bonté de me faire savoir l'attentat qu'on a commis contre celui qui remplit ce siége. La seconde est la dignité

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 13.

e Pape, et tandis
pieds, ils s'efforé, et le laissèrent
s était assouvie;
Ils traînèrent le
i crever les yeux
le laissèrent na-
e l'y croyant pas
a prison du mo-

'horreur toute la
pe d'hommes de
n et le portèrent
de Stavelo, en-
courut avec ses
lète. Mais ce qui
èles, c'est que le
et de la langue;
la protection de

ce, l'usage de la
n lui avait crevé
lusieurs auteurs
nales. Le célèbre
ains ont aveuglé
i lui donna lieu
expressifs. Char-
la guérison du
romaine en fait
me, dans la ba-
ndit miraculeu-
rrachés, et de la

ce si atroce faite
Alcuin pour le
. Alcuin lui ré-
dans le monde.
le Siége de saint
ttentat qu'on a
de est la dignité

impériale, qui commande à la seconde Rome. La renommée nous a appris avec quelle impiété celui qui gouvernait cet empire a été déposé par ses sujets (c'est Constantin, fils d'Irène). La troisième est la dignité royale, où le Seigneur vous a élevé, pour gouverner le peuple chrétien. Vous êtes la ressource de l'Église, le vengeur des crimes, le consolateur des affligés. Quel scandale dans l'Église romaine, où la religion a été si florissante ! Des hommes pervers ont aveuglé leur propre chef ! Vous ne devez pas négliger de prendre soin de ce chef, c'est-à-dire du Pape : le mal des pieds est plus léger que celui de la tête. Il conseille néanmoins au roi de ménager les Romains, et de ne pas les effaroucher par ses menaces, de peur de les porter à quelque révolte ouverte qui le mît en danger de perdre le royaume de Lombardie [1].

Charlemagne prit le parti d'envoyer une ambassade au Pape, pour lui témoigner combien il était touché de l'outrage qui lui avait été fait, et pour délibérer avec lui sur les mesures qu'il convenait de prendre pour punir et réparer le scandale. Le Pape fut extrêmement consolé par cette démarche, et, comme il n'avait de ressource que dans le roi des Francs, il prit la résolution d'aller lui-même l'implorer. Charlemagne, à qui il en fit donner avis en quittant Spolète, eut une sensible joie de cette nouvelle, et partit d'Aix-la-Chapelle, où il avait célébré la Pâque cette année 799, pour aller attendre le Pape à Paderborn. Il envoya d'abord au devant de lui Hildebald, archevêque de Cologne, et le comte Anschaire, ensuite son fils Pepin, roi d'Italie, qui venait de triompher des Huns et de prendre leur capitale.

Pepin marchait à la tête de cent mille hommes. A leur aspect, le saint Pontife lève les mains au ciel et bénit l'armée des Francs, qui trois fois se prosterne à ses pieds. Il embrasse avec tendresse le jeune héros, qui marche dès lors à ses côtés. Charlemagne s'avance lui-même à quelque distance de Paderborn, à la tête d'une autre armée composée des divers peuples de l'Europe, que précédait le clergé divisé en trois chœurs et portant la bannière de la croix. Quand il voit que le Pape, escorté de son fils Pepin, approche, Charlemagne range toute la multitude en un immense cercle qui représentait une grande cité, lui-même se tint au milieu, surpassant de la tête tous ses compagnons. Au moment que le Pontife paraît dans l'enceinte, trois fois cette innombrable multitude, armée, peuple, clergé, se prosterne à ses pieds, et trois fois le Pontife la bénit et prie pour elle. Charlemagne lui-même, le père de l'Europe, s'incline respectueusement devant Léon, le pasteur du monde ; ils s'embrassent l'un et l'autre cor-

[1] Alcuin., *epist.* 2.

dialement, non sans répandre beaucoup de larmes. Le Pape entonna l'hymne des anges *Gloria in excelsis*, que son clergé continua. Charmagne le conduisit ainsi comme en triomphe jusqu'à l'église de Paderborn ; et, après qu'on eut rendu à Dieu de nouvelles actions de grâces, il donna au Pape un magnifique repas dans son palais.

Le poëte contemporain de qui est tiré ce récit [1], et qui paraît être Angilbert, que Charlemagne appelle son Homère, dit que les Francs, en voyant les yeux du pape Léon et en l'entendant parler, ne pouvaient se lasser d'admirer le miracle opéré en sa personne ; ce qui montre qu'on ne doutait pas alors qu'il n'eût eu en effet les yeux crevés et la langue coupée.

Non content de recevoir le chef de l'Église avec tant d'honneur au fond de la Germanie, Charlemagne offrit à Dieu, et, par le pape Léon, à saint Pierre, la montagne et l'église d'Eresbourg avec toute la Saxe, et demanda pour l'église d'Éresbourg un privilége que le Pape lui accorda dans les termes suivants : Acquiesçant en tout avec joie à votre pieuse demande, nous ne différons pas d'accorder ce que vous ordonnez. En conséquence, cette montagne d'Eresbourg, dont vous vous êtes emparé, et que, avec toute la Saxe, vous avez offerte à Dieu et consacrée par nous au bienheureux Pierre, nous ordonnons qu'elle soit libre de toute puissance humaine, et soumise seulement aux frères qui y sont réunis pour le service du Christ. Et, afin qu'ils n'y éprouvent aucun empêchement, et que les ennemis de votre royaume n'y trouvent aucun moyen de rébellion, nous interdisons, sous peine d'anathème, par l'autorité de saint Pierre, qu'on ose jamais y mettre garnison, ou piller les métairies que vous lui avez données, ou les dîmes que vous lui avez accordées à deux lieues à la ronde. Ce privilége fut délivré à Eresbourg même, par le chancelier de l'Église romaine, le jour de la dédicace de la chapelle, sept des calendes de janvier, quatrième année du pape Léon, indiction septième, autrement le 26 décembre 799 [2].

Pendant ce temps-là les ennemis du saint Pontife ne s'endormaient pas. Alarmés de son voyage en France, ils craignirent la justice de Charlemagne et tâchèrent de la surprendre. Ils envoyèrent à ce prince des députés, qui, pour justifier leur attentat, accusèrent le Pape des crimes les plus atroces. Mais leurs accusations ne servirent qu'à prouver leur méchanceté.

Charlemagne fit reconduire le Pape saint Léon à quelque distance de Paderborn, par le prince son fils et par tous les prélats qui

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 396. *Monumenta Germaniæ*, t. 2, p. 392. — [2] Labbe, t. 7, p. 1112.

Le Pape entonna
continua. Char-
à l'église de Pa-
velles actions de
son palais.
et qui paraît être
t que les Francs,
parler, ne pou-
personne ; ce qui
en effet les yeux

nt d'honneur au
par le pape Léon,
ec toute la Saxe,
que le Pape lui
tout avec joie à
rder ce que vous
ourg, dont vous
us avez offerte à
nous ordonnons
umise seulement
t. Et, afin qu'ils
nemis de votre
ous interdisons,
re, qu'on ose ja-
ne vous lui avez
deux lieues à la
par le chancelier
napelle, sept des
n, indiction sep-

ne s'endormaient
ent la justice de
vèrent à ce prince
rent le Pape des
servirent qu'à

quelque distance
s les prélats qui

p. 392. — [2] Labbe,

étaient venus de toutes parts rendre leurs respects à Sa Sainteté. Il le fit même accompagner à Rome par les archevêques Hildebald de Cologne et Arnon de Saltzbourg, et par les évêques Bernaire de Woms, Hatton de Frisingue, Jessé d'Amiens, et Cunibert dont on ignore le siége. Par toutes les villes où il passait, on recevait le Pape comme si c'eût été saint Pierre lui-même. Il rentra dans Rome, comme en triomphe, la veille de Saint-André, 29 novembre. Tout le clergé romain, le sénat, les écoles des étrangers, c'est-à-dire des Francs, des Saxons, des Frisons et des Lombards, les compagnies de la milice avec les étendards et les bannières, les dames romaines, les religieuses, les diaconesses, allèrent au devant de lui jusqu'au pont Milvio, et le conduisirent, en chantant des hymnes, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Il y célébra la messe, et tous y communièrent.

Quelques jours après, les évêques francs qui avaient accompagné le Pape, firent des informations juridiques contre les auteurs de l'attentat commis en sa personne, et ils envoyèrent les coupables en France, à Charlemagne, au nom et par l'autorité duquel se faisaient ces procédures, en qualité de patrice des Romains. Ce prince avait pris la résolution d'aller lui-même rétablir le bon ordre à Rome. Ayant passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, il s'avança, au commencement du carême de l'an 800, vers les côtes britanniques, et y fit équiper une flotte pour donner la chasse aux pirates normands, qui commençaient alors pour la première fois à infester la Gaule. Il célébra la fête de Pâques au monastère de Saint-Riquier, dont Engilbert était abbé. De Saint-Riquier, il se rendit à Rouen, d'où il prit sa route par le Mans. Du Mans il vint à Tours, pour satisfaire sa dévotion au tombeau de saint Martin, et recommander à ce saint évêque le voyage qu'il méditait de faire en Italie. La reine Liutgarde, qu'il avait épousée après la mort de Fastrade, tomba malade à Tours, et y mourut le 4 de juin, l'an 800. Charlemagne la regretta fort, et Alcuin, qui était alors à Saint-Martin, dont il était abbé, lui écrivit deux lettres pour le consoler par les motifs que peut suggérer la religion. Enfin, Charlemagne arriva à Rome le 24 novembre de la même année 800. Le Pape, qui était allé s'aboucher avec lui à Nomento, le jour précédent, reprit les devants pour donner ordre à sa réception. Il envoya au devant de lui les compagnies et les étendards de la ville, et disposa en divers lieux sur la route différentes troupes de personnes pour chanter, en l'honneur de ce prince, des cantiques en forme d'acclamations. Pour lui, il l'attendit avec son clergé sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre. Charlemagne descendit de cheval au pied de ces degrés, et entra dans l'église avec le Pape, pour faire sa prière.

Le roi ayant passé six jours, tant à se délasser des fatigues du voyage, qu'à s'informer secrètement des moyens de remédier aux troubles et aux scandales qui étaient arrivés, convoqua le septième jour, dans la basilique de Saint-Pierre, une assemblée des archevêques, des évêques et des seigneurs laïques, Francs et Romains. Le roi et le Pape s'étant assis, firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés : les prêtres et les seigneurs laïques demeurèrent debout. Le roi ayant ouvert l'assemblée par un discours sur le sujet de son voyage, on proposa d'examiner les accusations intentées contre le Pape. Mais tous les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce Siége et par son Vicaire ; mais ce Siége n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le Souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement [1]. Cette déclaration unanime et solennelle du clergé de France et de l'Italie est infiniment remarquable. Le saint pape Léon dit : Je marche sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me purger des calomnies dont on a tâché de me noircir [2].

En effet, les évêques et les seigneurs s'étant rassemblés le lendemain dans l'église de Saint-Pierre, le Pape monta sur l'ambon, et, tenant en main le livre des saints Évangiles, il fit à haute voix le serment suivant : Personne n'ignore, mes très-chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi, m'accusant de crimes énormes, et que c'est pour mieux connaître de cette affaire que le très-sérénissime prince, le roi Charles, s'est rendu en cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi moi Léon, Pape de la sainte Église romaine, n'ayant été ni jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous en la présence de Dieu, qui sonde le fond des consciences, en présence des anges, de saint Pierre, prince des apôtres, devant qui nous sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de qui nous comparaîtrons tous, que je n'ai ni commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment, sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais seulement pour dissiper plus certainement d'injustes soupçons. Aussitôt que le Pape eut prononcé ce serment,

[1] Qui universi archiepiscopi, et episcopi, et abbates unanimiter audientes, dixerunt : Nos sedem apostolicam, quæ est caput omnium Dei ecclesiarum, judicare non audemus ; nam ab ipsâ nos omnes et vicario suo judicamur ; ipsa autem a nemine judicatur, quemadmodum et antiquitus mos fuit ; sed sicut ipse summus Pontifex censuerit, canonice obediemus. — [2] Anast. *In Leon.*

les évêques avec le clergé, le roi et le peuple, entonnèrent le *Te Deum* et récitèrent des litanies en actions de grâces.

Le pape saint Léon III avait quelque chose de plus à cœur encore que sa propre justification ; c'était de rétablir, dans la personne de Charlemagne, l'empire romain en Occident, pour être le défenseur armé de l'Église romaine et de la chrétienté entière. Cette rénovation sacerdotale de l'empire, qui achevait de constituer chrétiennement le monde chrétien, se fit le jour de Noël 800, dans l'église du Prince des apôtres. Il convenait que l'empire chrétien naquît le jour que naquit le Christ, et dans la basilique de son premier Vicaire. Charlemagne y était venu pour assister à la messe solennelle ; il achevait sa prière devant le tombeau de saint Pierre, lorsque le Pape lui mit de sa main la couronne impériale sur la tête, tandis que tout le peuple de Rome s'écria : A Charles, auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! ce qui fut répété par trois fois, avec l'invocation de plusieurs saints. Après les acclamations, le Pape s'inclina devant lui, comme devant le chef de l'empire, à la manière des anciens princes. Dès lors, au lieu du titre de patrice, on lui donna celui d'empereur et d'auguste. Le Pape lui donna en même temps l'onction sainte, ainsi qu'au roi Pepin, son fils. Charlemagne ne s'attendait point à cet événement ; car Eginhard [1], son secrétaire, assure qu'au retour de la cérémonie, il protestait que, s'il avait pu prévoir ce que le Pape et le peuple romain voulaient faire, il se serait abstenu, malgré la solennité, d'aller ce jour-là à l'église. Notre siècle ne peut croire à cette humble grandeur d'âme. C'est que chacun juge des autres par soi.

Le nouvel empereur des Romains fit aux églises de Rome des libéralités dignes de sa grandeur. Il donna à la basilique de Saint-Pierre une table d'argent, divers vases d'or et une grande couronne enrichie de pierreries, du poids de cinquante-cinq livres, pour être suspendue au-dessus de l'autel ; une patène ou un bassin d'or, orné aussi de pierres précieuses, du poids de trente livres ; un calice à deux anses, du poids de dix-huit livres ; deux autres calices, l'un avec son syphon, du poids de trente-sept livres, et l'autre du poids de trente-six. On ne sera pas surpris de la grandeur de ces calices, si l'on fait réflexion que l'on s'en servait pour distribuer le sang de Jésus-Christ à tout le peuple, qui le prenait par un syphon. Il fit présent à l'autel de saint Paul d'une table d'argent du poids de cinquante-cinq livres, avec plusieurs grands vases à l'usage de cette

[1] Eginhard.

table. A la basilique du Sauveur, nommée alors la Constantine, aujourd'hui Saint-Jean-de-Latran, il donna une croix ornée de pierres d'hyacinthe, pour être portée aux processions des grandes litanies; un autel avec des colonnes d'argent, et un couronnement de même matière. Il donna encore à la même église un livre d'Évangiles couvert d'or, enrichi de pierreries; et à la basilique de Sainte-Marie-à-la-Crèche, dite Sainte-Marie-Majeure, divers vases d'argent [1]. On peut juger par la richesse de ces dons, quelle abondance d'or et d'argent il y avait alors en France. On y possédait en effet les principaux trésors que les Goths et les Huns avaient enlevés à Rome, et Rome à l'univers presque entier. Mais la piété des rois de France rendait ainsi aux églises de cette ville la meilleure partie des richesses dont ces barbares les avaient dépouillées.

Ce rétablissement de l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne fut un renouvellement et non pas une translation proprement dite. L'empire d'Orient subsistait avant, il a subsisté pendant, il a subsisté après; l'impératrice Irène en était reconnue la souveraine légitime, et par le Pape, et par Charlemagne, et par les Latins, et par les Grecs. Deux années avant que Charles fût élevé à l'empire, il reçut une ambassade de l'impératrice, qui déjà régnait seule, traita avec elle de la paix, et lui renvoya le frère du patriarche de Constantinople, qui avait été fait prisonnier de guerre. C'est ce que disent unanimement Eginhard, Reginon et autres, dans leurs annales. L'annaliste de Lambèse et celui qui l'a copié, l'annaliste de Moissiac, rêvaient donc quand ils racontent que Charles, étant à Rome l'an 801, apprit par des ambassadeurs la nouvelle que l'Orient n'avait plus d'empereur, que l'empire avait passé entre les mains d'une femme, et que ce fut la raison pourquoi le Pape, les évêques et le reste du peuple chrétien crurent devoir nommer empereur, Charles, roi des Francs. L'empire d'Orient était regardé si peu comme vacant, que, quand Charles eut été déclaré empereur, il envoya, de concert avec le Pape, une ambassade à l'impératrice pour traiter avec elle, non-seulement de la paix, mais encore de son mariage avec Charles, et unir ainsi l'empire d'Orient et d'Occident dans la même personne. C'est ce que rapporte saint Théophane et d'autres écrivains grecs après lui. Ils ajoutent qu'Irène aurait consenti aux instances des ambassadeurs, si son principal ministre ne l'en avait détournée, dans l'espoir de faire passer l'empire à son propre frère.

Cette rénovation de l'empire d'Occident est attestée par des mé-

[1] Anast.

Constantine, au-
ornée de pierres
grandes litanies;
nement de même
d'Évangiles cou-
Sainte-Marie-à-
d'argent [1]. On
ance d'or et d'ar-
effet les princi-
evés à Rome, et
rois de France
re partie des ri-

la personne de
translation pro-
a subsisté pen-
ait reconnue la
nagne, et par les
arles fût élevé à
qui déjà régnait
re du patriarche
guerre. C'est ce
tres, dans leurs
ié, l'annaliste de
Charles, étant à
ouvelle que l'O-
passe entre les
oi le Pape, les
oir nommer em-
était regardé si
aré empereur, il
à l'impératrice
mais encore de
Orient et d'Occi-
rte saint Théo-
nt qu'Irène au-
n principal mi-
passer l'empire

e par des mé-

dailles. Il existe encore des plombs qui servaient à sceller les diplômes impériaux. D'un côté l'on voit Charlemagne vêtu de la cuirasse, la tête ceinte d'un diadème impérial, et la lance à la main gauche, avec cette inscription : Notre seigneur Charles, empereur, pieux, heureux, perpétuel, auguste. Au revers, sous un portail que surmonte une croix, on lit : ROME, avec cette légende autour : RENOVATIO ROMANI IMPERII. *Rénovation de l'empire romain.*

L'auteur de ce rétablissement de l'empire d'Occident fut le pape saint Léon III. Toutes les histoires et annales contemporaines le lui attribuent. Un critique français, le Père Alexandre des frères Prêcheurs, en a résumé les textes ; il observe à plusieurs reprises que, si le peuple romain y joignit ses acclamations, le Pape ne les avait ni demandées ni attendues pour appeler et couronner Charles empereur. C'était, non pas des suffrages nécessaires, mais des vœux publics, tels qu'on en faisait autrefois quand on apportait à Rome les images des empereurs de Constantinople ; tels qu'on en faisait, même dans les provinces, à l'exaltation d'un Pape ; tels enfin que le pape Adrien Ier en faisait faire à tout le peuple, lorsque Charles, n'étant encore que roi, assistait à la messe solennelle.

Sigonius expose en peu de mots, dit le même critique, la cause pour laquelle Léon III communiqua le titre et la dignité d'empereur à Charlemagne. Ce titre de la dignité impériale ayant cessé, environ trois siècles auparavant, dans la personne d'Augustule, dernier empereur d'Occident, pour faire place au royaume des Goths, le Pontife le renouvela dans le même Occident, afin que l'Église romaine eût, contre les infidèles, les hérétiques, les séditieux, un défenseur ; office que l'empereur d'Orient paraissait avoir abandonné depuis longtemps. Ceux-là donc, conclut le critique français, se trompent très-fort, qui prétendent que le pape Léon ne conféra qu'un simple titre à Charlemagne, quand il le couronna empereur. Il lui conféra en même temps une dignité très-étendue et qui répondait à ce titre sublime, savoir : la dignité de tuteur et de défenseur de la république chrétienne, et de toute l'Église, en particulier de l'Église romaine. Cette charge de défendre la société chrétienne, charge à laquelle les empereurs d'Orient manquaient depuis longtemps, l'Église romaine, ou son époux et chef, le père de tous les Chrétiens et leur Souverain Pontife pouvait la commettre à un autre, afin que tous les peuples d'Occident, confédérés sous un même empire, fussent d'accord dans leur zèle à repousser les infidèles, à réprimer les schismatiques et les séditieux qui molesteraient l'Église et son chef. De tous les princes chrétiens, Charles fut jugé, par le chef de l'Église universelle, le plus digne et le plus capable de cette charge glorieuse, que d'ailleurs il

avait déjà reçue, mais d'une manière moins solennelle, avec le nom de patrice des Romains [1].

Voilà pour les détails de l'événement ; mais pour qui embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de l'histoire, la vue s'élève et s'étend.

Pasteur du monde, chef de l'Église universelle, pontife de Rome, le pape saint Léon III crée et consacre, dans le père de l'Europe, dans Charlemagne, le saint empire romain, l'empire de la force au service de la vérité et de la justice. Dans cet empire, Charlemagne n'aura point de successeur total ; mais le saint empire romain, consacré en sa personne, subsistera toujours, malgré les apparences contraires ; car cet empire n'est autre que l'Europe chrétienne et catholique, qui, après mille ans, sent toujours le noble besoin d'employer sa puissance, ses lumières, son sang à la gloire de Dieu et au salut du monde. Elle sent toujours, au fond de ses entrailles, la consécration apostolique qu'elle a reçue dans la personne de Charlemagne, son premier représentant. Le monde entier lui en fait une gloire. A l'extrémité de l'Asie, au fond de la Tartarie et de la Chine, la religion du Christ, la religion catholique, la religion faite pour l'univers, c'est la religion de l'Europe, c'est la religion des Francs, compatriotes de Charlemagne. Enfin, aujourd'hui encore, après plus de mille ans, toutes les maisons souveraines de l'Europe chrétienne et catholique descendent plus ou moins directement de Charlemagne, le père de l'Europe.

[1] *Nat. Alex. Dissertatio de translat. imp. à Græcis ad Carol. m., sæcul. 9.*

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

DE L'AN 800 A L'AN 814 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Charlemagne et son siècle. — Ce que c'est qu'un empereur catholique.

Cinq ou six noms propres résument à peu près toute l'histoire universelle : Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César-Auguste, Constantin, Charlemagne. Quinze siècles avant ce dernier, Nabuchodonosor de Babylone voit et commence l'ensemble de cette histoire, dans la statue mystérieuse que lui explique le prophète Daniel; statue à quatre métaux successifs, l'or, l'argent, l'airain, le fer; monarchie universelle à quatre dynasties successives, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains; statue qui sera frappée à ses pieds de fer et d'argile, et réduite en poudre, par une pierre détachée de la montagne sans main d'homme; monarchie universelle qui finalement divisée en une dixaine de royaumes, moitié romains moitié barbares, sera détruite et remplacée par un empire nouveau, empire non plus de l'homme, mais de Dieu, et qui subsistera à jamais. Cyrus de Perse voit et continue cet ensemble de l'histoire humaine, que lui explique le même prophète, son commensal. Alexandre de Macédoine continue l'œuvre de Nabuchodonosor et de Cyrus et le grand-prêtre de Jérusalem lui montre le rang que le prophète lui assigne pour cela. César et Auguste, ou les Romains, achèvent l'œuvre de Nabuchodonosor, de Cyrus et d'Alexandre.

Cette œuvre est de réunir forcément les principales nations de la terre à une même domination temporelle, afin de les préparer à la même domination spirituelle du Christ. Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, les Romains, travaillent à cette œuvre, sans savoir ce qu'ils font. Nabuchodonosor, après avoir adoré le Dieu de Daniel, se fait adorer lui-même. Cyrus, après avoir rebâti le temple de Jérusalem, n'en adore pas moins la créature au lieu du Créateur. Alexandre, après avoir reconnu le vrai Dieu à l'aspect du grand-prêtre Jaddus, se fait passer pour le fils de Jupiter et affecte les honneurs divins. César et Auguste, sous qui naît le Christ, sous qui se détache sans main d'homme cette pierre mystérieuse qui doit frapper la grande statue

et devenir elle-même une grande montagne remplissant toute la terre, César et Auguste permettent qu'on leur élève à eux-mêmes des temples. Les uns et les autres ils se mettent à la place ou à côté du grand Dieu, dont ils ne sont que les manœuvres. Leurs successeurs frémissent et se liguent contre l'empire naissant de Dieu et de son Christ; pendant trois siècles, ils s'acharnent à l'étouffer dans le sang. Constantin cesse la guerre contre Dieu et se soumet individuellement; mais l'empire romain, la grande statue, demeure idolâtre de lui-même et politiquement antichrétien. Alors les peuples barbares achèvent de le punir. Pendant cinq siècles, l'ancien monde s'écroule. L'or, l'argent, l'airain, le fer, l'argile de la grande statue sont broyés et réduits en poussière.

De ces débris, il sort un nouveau monde, le monde chrétien. Charlemagne en est le chef temporel. Ce que Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César-Auguste n'avaient nullement compris, ce que Constantin n'avait compris qu'à moitié, Charlemagne le comprend tout à fait, et il le proclame à la face de tous les peuples et de tous les siècles. Il écrit à la tête de ses lois ces paroles mémorables : *Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais. Moi Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi du royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Église de Dieu* [1].

Ce que Charlemagne disait, il le faisait. Il défendait réellement l'Église de Dieu au midi, au septentrion et partout où elle réclamait son bras.

Le prophète Daniel, ministre et commensal de Nabuchodonosor et de Cyrus, avait prédit qu'entre les dix cornes ou puissances qui s'éleveraient de la quatrième bête, du quatrième empire, l'empire romain, il s'en éleverait après les autres une nouvelle, d'abord petite, mais grandissant à vue d'œil; que cette corne ou cette puissance en abaisserait trois autres; qu'elle ferait la guerre aux saints et prévaudrait sur eux. Ce que Daniel a prédit, nous l'avons vu : nous avons vu l'empire antichrétien de Mahomet, né en 622, anéantir l'empire des Persans, abaisser l'empire des Grecs, et réduire à rien l'empire des Goths d'Espagne; nous l'avons vu lancer ses armées innombrables dans les Gaules, et menacer le monde chrétien de sa destruction. Le grand-père de Charlemagne les arrête et les défait dans le cœur de la France; le père de Charlemagne les défait et les rejette au delà des Pyrénées; Charlemagne lui-même les repousse ou les soumet en

[1] Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum. Ego Karolus, gratiâ Dei ejusque misericordiâ donante, rex et rector regni Francorum, et devotus sanctæ Dei Ecclesiæ defensor humilisque adjutor... Baluz. Capit., t. 1, p. 210.

Espagne jusqu'au delà de l'Ébre. Le mahométisme, compilation informe d'idées ou de pratiques juives, chrétiennes et païennes, n'a de propre que le fanatisme de la guerre : guerre irréconciliable contre les Chrétiens, qui n'est interrompue que par les guerres civiles contre eux-mêmes. Tel se montre le mahométisme depuis son origine jusqu'à nos jours.

Au temps de Charlemagne, l'an 786, Aroun-Al-Raschid, cinquième calife abbasside, succède à son frère Hadi, qui avait été empoisonné par sa mère. L'an 790, Jahia, chef de la maison des Alides, prend le titre de calife dans le Giorgian. Guerre entre les deux. Pour y mettre fin, Aroun engage Jahia à poser les armes, et lui offre des lettres de pardon. Jahia les accepte et se soumet. Plein de confiance, il vient à la cour d'Aroun, qui le reçoit avec honneur, puis le jette en prison et le fait égorger. L'an 800, Aroun envoie Ibrahim-ben-Aglab pour gouverner en Afrique. Ibrahim s'y érige en souverain, et fonde la dynastie des Aglabites dans le pays qui s'étend depuis l'Égypte jusqu'à Tunis. L'an 803, Aroun commence à persécuter les Barmécides, famille illustre, dont il avait reçu les plus grands services. Il en fait périr les chefs et précipite le reste dans l'opprobre et la misère. Tel était Aroun, surnommé Al-Raschid ou le Juste, parce que, à la perfidie et à l'ingratitude envers les personnages considérables, il mêlait des sentiments de bonté et de justice envers les particuliers. Il fit jusqu'à huit invasions dans l'empire des Grecs [1]. Il fut grand admirateur de Charlemagne, lui envoya plusieurs ambassades, avec de magnifiques présents, entre autres les clefs du Saint-Sépulcre et l'étendard de Jérusalem. Mais ces dispositions personnelles du calife ne pouvaient rien changer à la nature même de l'empire mahométan, qui est, par essence, l'ennemi du Christ et de son Église.

La capitale d'Aroun-Al-Raschid était Bagdad, bâtie l'an 763 par son grand-père Almansor, non loin et avec les débris de l'ancienne Babylone, capitale de Nabuchodonosor. La malheureuse Afrique, au commencement du neuvième siècle, fut divisée entre deux dynasties mahométanes : celle des Aglabites, depuis l'Égypte jusqu'à Tunis ; celle des Edrisites, dont le chef, Edressah, fonda le royaume et la ville de Fez, sur les rives de la mer occidentale.

Les Edrisites descendaient d'Ali, gendre de Mahomet. La dynastie des Ommiades s'était maintenue en Espagne ; leur chef y prenait le titre de calife. Le premier fut Abdérame, échappé du massacre de sa famille par les Abassides. Mais les émirs ou gouverneurs des villes et des provinces se déclaraient eux-mêmes rois et se faisaient la

[1] *Art de vérif. Hist. univ. des Anglais. Biographie universelle.*

guerre. L'an 777, plusieurs de ces rois ou émirs, entre autres Ibn-al-Arabi, roi de Sarragosse, vinrent trouver Charlemagne à Paderborn, pour se déclarer ses vassaux et implorer sa protection. L'année suivante, il pénètre en Espagne avec deux armées : l'une, entrée par la Navarre, prend Pampelune ; l'autre, entrée par le Roussillon, prend Barcelone ; toutes deux soumirent la Navarre, l'Aragon, la Catalogne. Charlemagne ayant passé l'Èbre, s'empare de Sarragosse, et y rétablit Ibn-al-Arabi, le plus considérable des rois qui avaient réclamé sa protection, et qui tous lui jurèrent fidélité comme à leur seigneur et à leur bienfaiteur. Ce qui détermina Charlemagne à cette expédition, c'était l'état déplorable et les gémissements des Chrétiens d'Espagne sous le joug des Sarrasins [1]. La renommée de sa puissance et la puissance de sa renommée leur procura de fait une condition plus tolérable. Ceux des pays conquis par ses armes furent déchargés de tout tribut envers les Mahométans.

Abdérame régna trente-deux ans et quatre mois. Il fut plus cruel qu'aucun roi des Sarrasins ; il fit périr, en divers tourments, des Sarrasins et des Maures sans nombre. Il fit périr dans les flammes son propre frère, après lui avoir coupé les mains et les pieds. Il accabla de tributs les Chrétiens et les Juifs d'Espagne, à tel point qu'ils vendirent leurs enfants et leurs esclaves, et que le petit nombre de ceux qui survécurent étaient réduits à la misère. Enfin l'oppression d'Abdérame bouleversa et dépeupla toute l'Espagne. Telles sont les paroles d'une ancienne chronique, qui finit l'an 819, et qui, par conséquent, est contemporaine de ces événements [2]. Le calife Abdérame étant mort vers l'an 790, il y eut guerre civile entre ses trois fils, Hécham, Soliman et Abdallah. Hécham eut le dessus ; ses deux frères se réfugièrent en Afrique. L'an 793, Hécham ou Issem, dont la capitale était Cordoue, voyant Charlemagne occupé en Germanie contre les Saxons et les Huns ou Avares, envoya une armée qui surprit Barcelone, força les passages des Pyrénées, fit des courses dans la Septimanie ou le Languedoc, et brûla les faubourgs de Narbonne. Enhardi par ce succès, il attaqua, dans ses montagnes, Alphonse le Chaste, roi chrétien de Léon et des Asturies. Les infidèles furent complétement défaits. Il en resta soixante-dix mille sur le champ de bataille. Ce qui obligea Issem de rappeler les troupes qu'il avait envoyées en Languedoc [3].

Issem étant mort deux ans après, il y eut de nouveau guerre civile entre son fils Hakem et ses deux oncles Soliman et Abdallah,

[1] *Annal. Met., an.* 778, etc. — [2] *Chronic. Moissiac, an* 798. — [3] *Ibid., et Roder. Tolet.*

qui étaient revenus d'Afrique. Au milieu de ces guerres, la ville de Barcelone changeait souvent de maître ; tantôt elle était aux Francs, tantôt aux Sarrasins. L'an 797, l'émir sarrasin de cette ville, nommé Zatun, vint en faire hommage à Charlemagne, qui était à Aix-la-Chapelle. Peu après on vit arriver Abdallah, implorant le secours de Charlemagne contre son neveu Hakem, le nouveau calife de Cordoue. La soumission de l'émir Zatun n'était pas bien sincère, ou ne fut pas bien longue. Le troisième fils de Charlemagne, Louis, roi d'Aquitaine, étant entré en Espagne l'an 799, Zatun vint par honneur à sa rencontre, mais lui ferma les portes de Barcelone. La ville fut obligée de se rendre après deux ans, soit de siége, soit de blocus, et Zatun envoyé prisonnier à Charlemagne, qui le condamna à l'exil. Louis entra dans la ville avec son armée, précédée des évêques et des prêtres, qui chantaient des hymnes et des psaumes en actions de grâces [1].

Un ami sincère de Charlemagne fut le roi d'Espagne, Alphonse II, surnommé le Chaste, fils de Froila, qui l'était d'Alphonse Ier, surnommé le Catholique, et issu du sang de Reccarrède. Alphonse le Catholique était mort l'an 757. Froila son fils et son successeur, se distingua surtout par sa bravoure. Il fit de très-sages ordonnances pour corriger les mœurs et établir une exacte police dans son royaume ; et il battit plusieurs fois les Sarrasins, qui tentèrent vainement de pénétrer dans ses États. En 760, avec une petite armée, il leur tua dans une bataille près de cinquante mille hommes. Froila était sobre, juste, laborieux, vaillant, et rendit ses sujets heureux ; mais il ternit ces belles qualités par le meurtre de son frère Vimazan, dont la popularité et la valeur lui donnaient de l'ombrage. Sa cruauté ne resta pas impunie ; et son autre frère, Aurèle, le priva du trône et de la vie, l'an 768, quoique, pour réparer son crime, il eût adopté pour son successeur Bermude ou Véremond, fils de Vimazan. Après le règne assez court de trois princes de la même famille, Bermude, surnommé le Diacre, fut élu roi l'an 788. A peine monté sur le trône, il attira près de lui Alphonse, fils de Froila, l'introduisit dans le conseil, dissipa les préventions qu'avaient inspirées contre lui les dernières actions de son père, et lui confia le commandement de l'armée. Alphonse, accompagné de Bermude, marcha contre les Sarrasins et les défit. Bermude saisit ce moment pour résigner sa couronne et faire élire Alphonse à sa place en 791. Alphonse, surnommé le Chaste, parce qu'il vécut avec la reine sa femme dans une continence absolue, continua de remporter des victoires contre les infi-

[1] *Annal. Eginh., etc., Vita Lud.*

dèles, et administra paternellement son royaume. Toutefois, il se forma contre lui une conspiration dont on ne trouve les motifs et les détails dans aucun historien; on sait seulement que les conjurés l'enlevèrent dans sa tente en 802, pour l'enfermer dans le monastère d'Obélia, situé au milieu des rochers de la Galice, et que par une révolution encore plus prompte, quelques sujets fidèles volèrent à son secours et le ramenèrent triomphant à Oviédo. Alphonse ne se vengea de ses ennemis que par des bienfaits. Digne ami et allié de Charlemagne, que dans ses lettres il appelait son seigneur, il lui envoya, l'an 798, une tente de grande beauté, que sans doute il avait prise aux Sarrasins. Vers la fin de la même année, ayant pris et pillé Lisbonne, il envoya à Charlemagne une nouvelle ambassade, avec de grands présents tirés du butin, et consistant en armures, en mules et en prisonniers maures [1].

Voilà comme Charlemagne, avec son ami Alphonse, défendait la chrétienté, du côté du midi, contre la puissance antichrétienne de Mahomet. Mais ce qui l'occupait encore plus, c'était de la défendre et de la propager du côté du nord; car c'est de là qu'elle avait le plus à craindre et le plus à gagner. Depuis des siècles, les nations barbares étaient habituées à se suivre par là d'Asie en Europe, pour accomplir, sans le savoir, l'œuvre de la Providence, détruire le monde païen de Rome idolâtre, et servir ensuite d'éléments à un monde nouveau. La moitié de l'œuvre était accomplie. Le vieux monde n'était plus; un monde renouvelé sortait du chaos. Rome n'était plus la ville des idoles, la grande prostituée, la seconde Babylone; mais la nouvelle Jérusalem, la cité de Dieu, la métropole de l'univers chrétien, la citadelle inexpugnable de la foi, le siége de saint Pierre, le centre de l'unité dans la pensée et dans la parole. A Babel ou Babylone, l'orgueil de l'homme avait amené la confusion des langues, et celle-ci la dispersion des peuples. Depuis ce moment, divisés les uns d'avec les autres et partis de la plaine de Senaar, ils se poussaient d'Orient en Occident. Dès qu'ils entendent la voix de Rome chrétienne, ils s'arrêtent; ils y retrouvent l'unité de pensée et de parole qu'ils avaient perdue, ils reconnaissent avec surprise que tous les autres sont leurs frères.

Dans cette longue marche des nations guerrières, les Francs sont les premiers qui entendent comme il faut la voix de Rome et consacrent leurs épées à sa défense. Non-seulement ils s'arrêtent, mais ils arrêtent les autres. Ils les arrêtent de gré ou de force, pour qu'ils entendent à leur tour cette voix qui ne cessera de se faire entendre

[1] Egin. *Vit. Carol. m.*, n. 16. *Annal. franç.*, *an.* 798. *Script. hisp.*, t. 2.

jusqu'à la fin des siècles. Les Saxons, les Frisons, les Danois ou Normands, les Huns, les Bohèmes font effort pour continuer la marche séculaire, passer le Rhin et se jeter dans les Gaules, devenues France. Charles-Martel, Pepin, Charlemagne sont là, l'épée levée, qui leur notifient la nouvelle et irrévocable consigne : Halte ! on ne passe plus !

Pour les en convaincre, ils s'avancent au milieu d'eux, leur persuadent ou les obligent d'entendre les hérauts pacifiques de cette parole qui renouvelle l'univers, d'entendre cet ordre du jour du Seigneur, que le vagabondage et le brigandage des peuples cesseront, que chaque peuple aura sa terre, qu'il occupera en paix ; ordre du jour annoncé depuis plus de quinze siècles par Isaïe, en ces termes :

« Dans les derniers temps, la montagne de la maison de l'Éternel sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera par-dessus les collines, et toutes les nations afflueront vers elle. Et la foule des nations ira disant : Allons, montons à la montagne de l'Éternel et à la maison du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers, parce que la loi est sortie de Sion, et la parole de l'Éternel de Jérusalem. C'est lui qui jugera et gouvernera les nations, et qui réprimandera la foule des peuples. Ils transformeront leurs glaives en socs de charrue, et leurs lances en faulx. Un peuple ne tirera plus le glaive contre un peuple, et ils ne s'exerceront plus au combat [1]. »

Les Saxons, de même race que les Francs, s'arrêtent de gré et de force, depuis le Rhin jusqu'à la Vistule ; ils s'arrêtent, écoutent par intervalle la parole que leur annoncent des hommes de leur sang et de leur langue, des Saxons revenus d'Angleterre et déjà Chrétiens, saint Boniface et ses nombreux disciples ; ils écoutent et croient par intervalle. Mobiles comme les flots de la mer, habitués à une vie aventureuse, à une sauvage indépendance, à des dieux qui demandaient des victimes humaines, les barbares peuplades des Saxons eurent de la peine à changer leurs lances en faulx et leurs glaives en chocs de charrue. Il fallut pour cela trente ans de guerres et de victoires, de rigueur et d'indulgence, de prédications et d'exemples.

Pendant que Charlemagne était occupé ailleurs, les Saxons s'étaient jetés sur les terres des Francs. L'année 772, Charlemagne entre dans la Saxe, prend le château d'Eresbourg, détruit le temple et l'idole d'Irmensul ; les Saxons demandent la paix et donnent douze otages. L'an 774, pendant que Charlemagne met fin au royaume des Lombards, en Italie, les Saxons envahissent les terres des Francs ; ils s'efforcent en vain de brûler l'église de Fritzlar, ils sont mis en

[1] Isaïe, c. 2.

fuite sans que personne les poursuive. En 775, Charlemagne se détermine à faire la guerre aux Saxons, jusqu'à ce qu'ils se soumettent à la religion chrétienne ou qu'ils soient exterminés. Il entre dans la Saxe, prend la forteresse de Sigbourg, rebâtit celle d'Eresbourg, que les Saxons avaient détruite, défait trois armées de ces barbares, qui de nouveau demandent la paix et donnent des otages. En 776, pendant que Charlemagne est en Italie, les Saxons emportent et détruisent de nouveau le château d'Eresbourg, et attaquent les Francs avec furie. Charlemagne revient en Saxe avec tant de célérité, que la multitude des Saxons, épouvantée, implore sa miséricorde. Charlemagne leur pardonne, fait donner le baptême à ceux qui le désirent, reçoit de nouveaux otages, rebâtit de nouveau la forteresse d'Eresbourg, et en élève une autre sur la Lippe. En 777, Charlemagne tenant sa cour à Paderborn, tous les chefs des Saxons, à l'exception de Witikind, viennent faire leur soumission et supplient qu'on leur pardonne, à charge de perdre leur patrie et leur liberté, s'ils manquent encore à leurs promesses. Un grand nombre d'entre eux reçoivent le baptême, assurant, mais avec peu de sincérité, qu'ils voulaient embrasser la religion chrétienne.

En 778, pendant que Charlemagne est occupé en Espagne contre les Sarrasins, les Saxons se jettent sur les terres des Francs, ravagent tout par le fer et le feu, sans distinction d'âge ni de sexe, de sacré ni de profane. Les moines de Fulde, par la crainte des Saxons, emportent avec eux les ossements de saint Boniface et s'enfuient de leur monastère. Les Saxons sont défaits par les Francs.

L'année suivante, 779, Charlemagne entre dans la Saxe, et, après une première victoire, reçoit la soumission de plusieurs peuplades saxonnes, qui donnent des otages et font des serments. En 780, Charlemagne s'avance jusqu'à l'Oder et jusqu'à la frontière des Slaves. Un grand nombre de Saxons reçoivent encore le baptême, mais avec leur dissimulation accoutumée. En 782, Charlemagne tenant sa cour à la source de la Lippe, les chefs des Saxons viennent lui rendre leurs hommages, avec les ambassadeurs des Danois et des Huns. Mais à peine a-t-il quitté le pays, que les Saxons se révoltent à l'instigation de Witikind; plusieurs comtes d'entre les Francs sont tués. Charlemagne rentre dans la Saxe avec la rapidité de la foudre; il pardonne à la multitude, mais il exige qu'on lui livre les quatre mille cinq cents principaux rebelles, auxquels il fait trancher la tête le même jour. Pendant les années 783, 784 et 785, les Saxons s'étant soulevés en masse, Charlemagne les défait en plusieurs batailles sanglantes et dévaste leur pays.

La dernière année, Witikind se soumet volontairement, embrasse

sincèrement la religion chrétienne et reçoit le baptême. Une multitude de Saxons reviennent à la foi qu'ils avaient abandonnée et s'humanisent malgré eux. Ils restent soumis pendant sept ans, et servent dans les armées de Charlemagne contre les Huns et les Slaves. En 792, les Saxons, du moins ceux qui habitaient sur l'Elbe, se révoltent et tuent les Francs qui étaient parmi eux. Les six années suivantes, Charlemagne conduit ses armées dans la Saxe ; chaque fois les Saxons, défaits ou craignant de l'être, donnent des otages et promettent d'être plus fidèles. Charlemagne en transplante un grand nombre en France, le tiers de certains cantons, et les remplace en Saxe par des Francs. En 799, ayant pacifié toute la Saxe, il la partage entre les évêques, les prêtres et les autres vassaux.

En 802, les Saxons au delà de l'Elbe, nommés aussi Normands, ayant recommencé à remuer, ils en sont punis par la dévastation de leur pays. En 804, Charlemagne les transfère tous en France avec leurs femmes et leurs enfants, et donne leurs champs aux Abodrites, peuples du Mecklembourg, qui lui avaient toujours été fidèles, et dont les Saxons au delà de l'Elbe ou les Normands avaient tué le roi. Ainsi finit la guerre de Saxe, après avoir duré une trentaine d'années, parmi lesquelles cependant il y eut une dixaine d'années de paix ou de repos.

Après tant d'années d'une guerre si opiniâtre, on croirait la Saxe dépeuplée et la nation saxone anéantie. C'était tout le contraire, suivant un auteur non suspect, qui dit : « Nous verrons, dès la génération suivante, la Saxe vaincue et si longtemps dévastée, beaucoup plus peuplée, plus belliqueuse et mieux en état de se défendre que la Gaule, qui avait triomphé d'elle à tant de reprises. On ne peut douter que ce ne soit pendant le règne même de Charlemagne, au milieu de ces ravages, de ces massacres et de tous les malheurs attachés à la conquête, que le nord de la Germanie passa de la barbarie à la civilisation, que des villes nouvelles furent fondées au milieu des forêts, que des lois furent reconnues par ceux qui s'étaient fait longtemps un honneur de n'en point admettre ; qu'une certaine connaissance des lettres fut le résultat de la prédication du christianisme ; qu'enfin les arts et les jouissances de la vie domestique furent introduits jusqu'à l'Elbe par les fréquents voyages et les longs séjours des personnages riches et puissants que Charlemagne entraînait avec lui au fond de la Germanie [1]. »

Voilà comme ces guerres de Saxe sont appréciées par un écrivain protestant, plus enclin à blâmer qu'à louer tout ce qui tient à la reli-

[1] Sismondi. *Hist. des Français*, t. 2, p. 361.

gion catholique. Ainsi, par ces guerres mêmes, Charlemagne a civilisé non-seulement la Saxe, mais l'Allemagne tout entière, en la rendant complétement chrétienne. Les Saxons, en particulier, lui doivent beaucoup. Divisés jusqu'alors en autant de peuplades qu'il y avait de cantons, ils formeront désormais un seul peuple. Et quand la race épuisée de Charlemagne ne saura plus porter le sceptre impérial, c'est la race saxone qui donnera à la chrétienté les empereurs les plus dignes et les plus capables de continuer l'œuvre de Charlemagne : défendre l'Europe chrétienne contre les barbares du nord, en les arrêtant et en les convertissant.

Quant au but même que Charlemagne se proposait dans ces guerres, voici comme parle un historien moderne de sa vie. Examinant pourquoi ce prince, au lieu de faire des conquêtes sur les Grecs, ce que lui conseillait une politique ordinaire comme plus aisé et plus utile, il s'attachait à dompter péniblement les Saxons et les Huns, cet auteur conclut :

Le vrai motif qui engageait Charlemagne à porter la guerre dans le pays des Huns, en laissant en paix les Grecs, est celui que nous avons déjà dit. Charlemagne était un conquérant, mais un conquérant convertisseur. S'il voulait ajouter des provinces à son empire, il voulait aussi gagner des âmes à Dieu : les Grecs n'offraient de ce côté aucune matière à son zèle, et les Huns étaient idolâtres ; c'était moins une guerre de politique qu'il voulait faire, qu'une guerre de religion et une véritable croisade. Il la fit, en effet, prêcher par les prêtres, comme on prêcha dans la suite les croisades ; son camp fut une espèce de séminaire, où l'on observait des jeûnes rigoureux, où l'on faisait des prières publiques et des processions solennelles, où l'appareil religieux était joint partout à l'appareil militaire. Ce faste pieux n'était pas sans politique. Les armées avec lesquelles Charlemagne entrait en Pannonie étaient principalement composées de ces Saxons, de ces Frisons, de ces Wiltses, de tous ces peuples encore mal soumis et à peine chrétiens ; il était bon de fortifier leur christianisme par l'habitude des pratiques religieuses et par la pompe imposante des cérémonies. Charlemagne pensait même que ce spectacle, exposé aux regards des peuples qu'il venait combattre et convertir, pourrait devenir un moyen de conversion pour eux, soit parce qu'un peuple encore grossier et barbare est facilement ému par les sens, soit parce que ce même peuple, témoin des cérémonies par lesquelles les Français appelaient sur leurs armes la protection divine, reconnaîtrait l'efficacité de leurs prières aux succès mêmes dont elles seraient suivies. » Voilà comme parle cet auteur [1].

[1] Gaillard. *Hist. de Charlem.*, t. I, p. 375.

Ce qui veut dire que Charlemagne avait des vues plus élevées que les autres conquérants; que, des divers partis qu'il pouvait prendre, il choisissait celui-là de préférence qui devait contribuer plus puissamment à la gloire de Dieu, au bien général de l'humanité et même au bien particulier, et temporel et spirituel, des nations qu'il avait à combattre; qu'afin de réaliser ces grandes vues, il prenait les moyens les plus puissants, et pour vaincre et pour persuader. Sans doute, telle n'était point la politique de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, de César, de Napoléon; ce fut la politique de Charlemagne.

Les malheurs qui arrivèrent aux Saxons dans ces guerres leur avaient été prédits par saint Lebwin. Il avait quitté l'Angleterre, sa patrie, pour venir annoncer l'Évangile en Saxe. Il se rendit, à ce dessein, auprès de saint Grégoire, administrateur de l'évêché d'Utrecht, et, en ayant reçu sa mission, il alla, avec un compagnon nommé Marcellin, prêcher l'Évangile sur les bords de l'Issel, qui divisait les terres des Francs d'avec celles des Saxons. Il y fit quelques conversions et y bâtit quelques églises. Mais comme la récolte ne répondait pas à ses travaux, il prit la résolution d'aller prêcher à l'assemblée des chefs de la nation, qui se tenait tous les ans dans une plaine sur les bords du Véser. Il s'y présenta revêtu des habits sacerdotaux, tenant la croix en main et portant sous le bras le livre des Évangiles. Il parut en cet appareil au milieu de ces barbares, justement dans le temps qu'ils étaient occupés à faire des sacrifices solennels aux dieux du pays. Écoutez-moi, leur cria-t-il, ou plutôt écoutez Celui qui parle par ma bouche. La surprise et la nouveauté du spectacle lui concilièrent une attention favorable. Sachez, continua le saint missionnaire, que le Créateur du ciel et de la terre est le seul Dieu. Les idoles que vous adorez, séduits par le démon, ne sont que de l'or, de l'argent ou des pierres. Ils ne peuvent, ces dieux, ni se secourir eux-mêmes ni secourir ceux qui les invoquent. Mais le vrai Dieu a eu compassion de votre aveuglement, et il m'a envoyé vers vous comme son ambassadeur. Si vous faites pénitence et recevez le baptême, il vous délivrera de tous les maux; mais si vous méprisez ses salutaires avertissements, écoutez la sentence qu'il a déjà prononcée. Il a suscité de votre voisinage un roi puissant, courageux et prudent, qui s'avance comme un torrent rapide pour ravager votre province. Il emmenera vos femmes et vos enfants en captivité. Une partie de vous périra par ses armes ou par la faim, les autres seront obligés de recevoir le joug du vainqueur.

A ce discours, les barbares entrèrent en fureur, et, criant au séducteur, ils coururent aux haies voisines arracher des pieux pour assommer l'homme apostolique; mais il s'échappa miraculeusement

au milieu du tumulte. Alors un des plus considérables de l'assemblée, nommé Buton, montant sur une élévation pour se faire mieux entendre, parla ainsi : Écoutez-moi, vous tous qui êtes hommes sensés. Il nous est venu souvent des ambassadeurs des Normands, des Slaves et des Frisons, nous les avons reçus avec honneur et renvoyés avec des présents; pourquoi chassons-nous honteusement l'ambassadeur du grand Dieu? La manière dont il a été délivré de nos mains marque assez quel est le pouvoir de Celui qui l'a envoyé. C'est pourquoi vous verrez certainement s'accomplir les menaces qu'il vous a faites. Ces remontrances calmèrent un peu les esprits, et l'on convint de laisser à Lebwin la liberté de se retirer sans être poursuivi.

Charlemagne ne tarda point d'accomplir la prédiction du saint homme, en entrant dans la Saxe dès l'an 772, en détruisant l'idole d'Irmensul, et en commençant ainsi cette guerre formidable qui ne devait finir qu'en 804. Saint Lebwin, de retour à Dewenter, rebâtit l'église que les Saxons idolâtres avaient brûlée dans l'intervalle, continua d'instruire avec zèle son troupeau jusqu'à sa mort, arrivée l'an 773, le douze novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Les Saxons brûlèrent une seconde fois l'église qu'il avait rebâtie et où il était enterré : ils cherchèrent son corps pendant trois jours; mais le Seigneur, qui l'avait défendu de leur fureur pendant sa vie, l'en défendit encore après sa mort [1].

Plusieurs disciples de saint Boniface continuaient l'œuvre de leur maître, de convertir et de civiliser les diverses populations de la Germanie. Les principaux étaient saint Lul, archevêque de Mayence, et saint Sturme, abbé de Fulde. Pendant les trente-quatre ans que saint Lul gouverna son diocèse, il se montra toujours digne du choix de son prédécesseur, saint Boniface. Il assista à plusieurs conciles, tant en France qu'en Italie. On le consultait de toutes parts. Il ne nous reste que neuf de ses lettres, publiées parmi celles de saint Boniface. On voit, par la quatrième, qu'il faisait venir de bons livres des pays étrangers, et qu'il les répandait en France et en Allemagne, pour y entretenir ou y faire naître le goût de la bonne littérature. La plupart des autres présentent de grands exemples d'humilité, de sollicitude pastorale, de zèle pour l'observation des canons. La soixante-deuxième est un mandement pour ordonner des prières, des jeûnes et des messes. Il y est dit qu'on célébrera les messes prescrites contre les tempêtes, afin d'obtenir de Dieu la cessation de la pluie qui faisait craindre pour les fruits de la terre. Saint Lul, après y avoir annoncé la mort du Pape, ordonne de réciter pour lui les prières accoutumées.

[1] Pagi, an 772 et 773. *Vita S. Libwin, apud Sur.*

Cuthbert, abbé de Wiremouth en Angleterre, suivait la même pratique. Il dit, dans une lettre à saint Lul, qu'il avait ordonné quatre-vingt-dix messes pour les frères morts en Allemagne. Ces deux grands hommes étaient dans l'usage de s'envoyer mutuellement les noms de ceux qui mouraient parmi eux [1].

Saint Lul, mal informé, prit parti contre saint Sturme, qu'on avait faussement accusé de trahison contre le roi Pepin. Cette surprise n'étonne pas dans un temps de révolutions politiques ; elle nous montre de plus en plus combien, dans ces conjonctures, il faut être précautionné dans ses jugements. Le saint archevêque reconnut depuis sa faute, comme on le voit par sa charte de donation à l'abbaye de Fulde, qu'il signa, l'an 785, en présence de Charlemagne. Il quitta son siége avant sa mort, et se retira dans son monastère de Hartzfeld. Il y mourut le 1er novembre 787. Riculfe lui succéda dans le siége de Mayence.

Par suite de cette calomnie, dont les premiers auteurs étaient trois mauvais moines de Fulde, saint Sturme fut exilé. Les autres religieux de son monastère se refusèrent à recevoir un nouvel abbé qu'on voulait leur imposer ; mais, avec la permission de saint Lul, ils choisirent un de ses fidèles disciples, qui n'accepta cette charge que pour être plus en état de travailler au rétablissement du saint abbé. On faisait sans cesse des prières pour son rappel, non-seulement à Fulde, mais encore dans tous les monastères d'hommes et de filles de ces provinces. Le Seigneur les exauça après deux ans. Pepin fit venir Sturme à la cour, et ce prince étant un jour entré dans la chapelle de son palais dès le matin, pour faire sa prière avant d'aller à la chasse, il fut édifié d'y trouver Sturme en oraison, et lui dit : Pourquoi vos moines vous ont-ils accusé auprès de nous ? Le saint abbé répondit : Prince, quoique je ne sois pas exempt de péché, je puis assurer que je n'en ai commis aucun contre votre service. Le roi répartit : Si vous l'avez fait, que le Seigneur vous fasse miséricorde ! Pour moi, je vous pardonne de tout mon cœur, et je veux que vous soyez désormais mon ami. En même temps, arrachant un fil du drap de son manteau, il le jeta en disant : Pour marque d'une parfaite réconciliation, je jette par terre ce fil tiré de mon manteau. On voit ici une marque assez singulière de réconciliation en usage parmi les Francs. Ainsi Pepin renvoya saint Sturme gouverner son monastère indépendamment de l'archevêque de Mayence, et suivant le privilége du pape Zacharie. La nouvelle de son retour sécha les larmes de ses moines. Ils allèrent au devant de lui avec la croix et

[1] *Biblioth. PP.*, t. 13.

les reliques, et le reçurent comme en triomphe. Ces traverses ne diminuèrent en rien le zèle du saint abbé, et il rendit son monastère si florissant, qu'il y gouverna jusqu'à quatre cents moines [1].

En 777, en se retirant devant une armée de Charlemagne, les Saxons résolurent néanmoins d'envoyer un détachement pour brûler le monastère de Fulde et pour en massacrer les moines. Comme nous avons vu, saint Sturme, qui en eut avis, conseilla à ses religieux de se soustraire au danger par la fuite, et d'emporter avec eux le corps de saint Boniface, le trésor le plus précieux de leur monastère. Ils n'eurent pas moins d'empressement pour mettre ces saintes reliques en sûreté que pour sauver leur propre vie. Ils les tirèrent du tombeau où elles reposaient depuis vingt-quatre ans, et ils demeurèrent quatre jours campés à quelque distance du monastère avec ce sacré dépôt, qu'ils regardaient comme leur sauvegarde. Le quatrième jour, on vint leur annoncer que les Saxons avaient été battus par les troupes que Charlemagne avait envoyés après eux, et qu'ils s'étaient retirés en Saxe. Ainsi les moines retournèrent avec joie à Fulde, et remirent le corps du saint martyr dans le tombeau d'où ils l'avaient tiré.

Charlemagne ayant donné la chasse aux rebelles, ordonna à saint Sturme de demeurer à Eresbourg avec les missionnaires, ses compagnons, pour affermir les néophytes dans la foi. Le saint abbé, ayant passé quelque temps à régler ce qui concernait ces églises, tomba malade de fatigue et fut obligé de retourner à son monastère avec un médecin de Charlemagne, que ce prince lui donna par estime ; mais il n'en fut pas mieux traité. Le médecin lui fit prendre une potion qui, au lieu de le soulager, augmenta son mal et avança sa mort. Sturme ne put s'empêcher de s'en plaindre, sans cependant en paraître moins résigné aux ordres de la Providence. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il ordonna qu'on sonnât toutes les cloches du monastère, pour assembler ses frères, et les avertir que sa dernière heure était venue. Il se recommanda à leurs prières, demanda pardon à ceux à qui il pouvait avoir fait quelque déplaisir, et protesta qu'il pardonnait sincèrement à tous ceux qui l'avaient offensé, et nommément à Lul, archevêque de Mayence. Il mourut le lendemain, qui était le 17 décembre, l'an 778 ou 779. Sa vie a été écrite par Eigil, quatrième abbé de Fulde, qui avait été présent à sa mort. Dieu le glorifia après sa mort par un grand nombre de miracles, qui portèrent le pape Innocent II au concile de Latran, à ordonner aux moines de Fulde de célébrer sa fête.

Saint Grégoire d'Utrecht, autre disciple de saint Boniface, était

[1] *Vit. S. Sturm. Act. Bened., sec. 3, pars 2.*

mort quelques années auparavant. Ce fut un saint apôtre, d'un zèle également vif et sage, et qui, dès sa plus tendre jeunesse se consacra aux missions de la Germanie. Issu de la première dynastie royale des Francs, il fut encore plus respectable pour ses vertus que pour sa noblesse. Il se distingua surtout par sa charité à pardonner les injures. Deux de ses frères, qui étaient des plus grands seigneurs de la cour, ayant été assassinés en passant une forêt, on prit les meurtriers et on les lui conduisit garottés, afin qu'il en fît justice selon l'usage qui permettait aux particuliers de venger la mort de leurs parents. Mais saint Grégoire, préférant les maximes de l'Évangile à celles du monde, fit délier les assassins, leur fit donner des habits et à manger; et, les ayant fait venir en sa présence, il leur dit : Allez en paix, et donnez-vous de garde désormais de commettre de pareils attentats, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.

Sur la fin de sa vie, Grégoire devint paralytique, et mourut la troisième année depuis qu'il eut été attaqué de cette maladie, âgé de près de soixante-dix ans, et, selon l'opinion la plus commune, l'an 776. Pendant cette longue maladie, il ne cessa de vaquer, autant qu'il lui était possible, aux fonctions de son ministère, de s'occuper à la lecture et au chant des psaumes, et d'exhorter ses disciples à la pratique des vertus apostoliques. Quand on crut que son heure était venue, tous ses amis se rendirent avec empressement auprès de lui. Ils regrettaient surtout de le voir mourir avant l'arrivée d'Albéric, son neveu, qui était en Italie pour les affaires de Charlemagne. Mais le saint homme leur dit : Ne craignez pas; je ne mourrai point avant qu'il soit venu. Albéric arriva en effet quatre jours avant la mort de son oncle. Le quatrième jour, comme les disciples de saint Grégoire disaient : Il ne mourra pas encore aujourd'hui, il recueillit ses forces, et il répondit : C'est cependant aujourd'hui que je veux avoir mon congé. Il se fit aussitôt porter devant l'oratoire de Saint-Sauveur, et, après avoir fait sa prière et reçu le viatique, il rendit l'esprit pendant qu'il tenait les yeux attachés sur l'autel. Il est honoré le 25 d'août, qu'on croit être le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par son disciple, saint Ludger, qui fut dans la suite évêque de Mimigardeford, aujourd'hui Munster [1].

Saint Albéric fut successeur de saint Grégoire dans le gouvernement de l'église d'Utrecht; mais il reçut quelque temps après l'ordination épiscopale, ce que n'avait pas fait son oncle. Albéric, aussitôt après la mort de saint Grégoire, chargea saint Ludger d'aller rétablir l'église de Saint-Lebwin à Dewenter, ruinée, comme nous l'avons

[1] *Acta SS.*, 25 *aug. Act. Bened.*, *sec.* 3, *pars* 2.

dit, par les dernières excursions des Saxons. Ludger ayant cherché longtemps inutilement le tombeau de saint Lebwin, pour le renfermer, comme il en avait ordre, dans l'enceinte de la nouvelle église, le saint lui apparut et lui découvrit l'endroit où reposait son corps. Albéric chargea ensuite Ludger et quelques autres serviteurs de Dieu d'aller détruire les temples des idoles qui restaient encore dans la Frise. Ludger s'acquitta avec zèle de cette commission, et trouva de grands trésors dans ces temples. Charlemagne en prit les deux tiers, et laissa l'autre tiers à saint Albéric. Ce saint évêque ordonna prêtre Ludger, et lui donna le gouvernement de l'église de Doken, où saint Boniface avait été martyrisé. Saint Albéric mourut l'an 784, et il est honoré le 14 de novembre.

Un autre apôtre de la Germanie fut saint Willehade. Il était né en Angleterre, au pays des Northumbres, et avait été élevé dès son enfance dans les lettres et la piété. Son humilité, son amour pour la prière, l'austérité de sa vie lui méritèrent l'honneur du sacerdoce. Il apprit alors que les Frisons et les Saxons, jusque-là incrédules et païens, commençaient à abandonner les idoles et à goûter la foi catholique. Il en ressentit une grande joie, et en même temps un grand désir de passer dans ces contrées. Il alla trouver le roi Alcret, et lui exposa, avec beaucoup de larmes, la vocation qu'il ressentait d'aller prêcher ces peuples. Le roi convoqua les évêques et d'autres serviteurs de Dieu, et, de leur avis, il permit à Willehade de suivre son attrait. Il passa donc en Frise vers l'an 770, et s'arrêta au lieu même où saint Boniface avait souffert le martyre. Il y fut très-bien reçu par les nouveaux Chrétiens et demeura longtemps avec eux; plusieurs nobles lui donnaient leurs enfants à instruire, et il rappela à la foi catholique plusieurs qui étaient tombés dans l'erreur. Il passa la rivière de Lawers, et s'avança pour prêcher aux Frisons païens le culte du vrai Dieu et la vanité des idoles. Quelques-uns voulaient le faire mourir, comme un impie qui parlait contre leurs dieux; d'autres, plus raisonnables, leur dirent : Nous voyons que cet homme n'est coupable d'aucun crime, et nous ne savons si la religion qu'il nous prêche ne vient point de Dieu. Tirons au sort, pour voir si nous devons le faire mourir ou le renvoyer. Dieu conduisit le sort de telle manière qu'il lui fut favorable, et les barbares, ayant tenu conseil, le laissèrent aller.

De là il vint à Drente, où il convertit et baptisa un grand nombre de païens. La religion faisant du progrès, quelques-uns de ses disciples commencèrent à abattre des temples; de quoi les infidèles furent tellement irrités, qu'ils résolurent de les exterminer tous. Ils chargèrent Willehade à coups de bâton, et l'un d'eux leva le bras

ger ayant cherché
win, pour le ren-
te de la nouvelle
it où reposait son
s autres serviteurs
i restaient encore
te commission, et
emagne en prit les
Ce saint évêque
nent de l'église de
t Albéric mourut

ade. Il était né en
été élevé dès son
on amour pour la
r du sacerdoce. Il
e-là incrédules et
t à goûter la foi
n même temps un
uver le roi Alcret,
on qu'il ressentait
vêques et d'autres
illehade de suivre
et s'arrêta au lieu
Il y fut très-bien
gtemps avec eux;
uire, et il rappela
s l'erreur. Il passa
Frisons païens le
s-uns voulaient le
rs dieux; d'autres,
cet homme n'est
eligion qu'il nous
our voir si nous
duisit le sort de
, ayant tenu con-

n grand nombre
s-uns de ses dis-
quoi les infidèles
terminer tous. Ils
eux leva le bras

pour lui couper la tête; mais l'épée, sans lui faire aucun mal, coupa seulement la courroie d'un reliquaire qu'il portait pendu à son cou. Les barbares, étonnés de cette merveille, le laissèrent aller avec ses compagnons.

Charlemagne ayant entendu parler de lui, le fit venir, le reçut avec honneur, l'entretint et, ayant reconnu sa doctrine et sa vertu, l'envoya en Saxe, au canton nommée alors Vigmode, au delà du Véser, où sont les évêchés de Werden et de Brême. Charlemagne voulut que, sous sa protection, il fondât des églises et y travaillât à l'instruction des peuples. Le saint prêtre s'en acquitta si bien, que, la seconde année, qui était l'an 780, les Saxons et les Frisons du voisinage promirent tous de se faire chrétiens.

L'an 782, les Saxons s'étant révoltés par les suggestions de Witikind, ils persécutèrent ceux d'entre eux qui s'étaient convertis; mais principalement les prêtres qui travaillaient à leur instruction. Saint Willehade se sauva par mer et passa en Frise; mais les Saxons déchargèrent leur fureur sur ses disciples, et tuèrent le prêtre Folcard avec le comte Emming, au canton nommé Léri; Benjamin et Atreban en d'autres lieux, et Gervais, avec ses compagnons, à Brême. Saint Willehade, voyant que pour le moment il était impossible de prêcher l'Évangile en Saxe, passa en Italie et alla à Rome faire ses prières au tombeau de saint Pierre, et recommander à Dieu son église désolée, afin qu'elle ne fût pas entièrement détruite. Il reçut beaucoup de consolations du pape Adrien, et s'en retourna en France, où il se retira au monastère d'Epternach, au diocèse de Trèves, fondé par saint Willebrod. Là, ses disciples dispersés par la persécution s'étant rassemblés auprès de lui, il les consola et les exhorta à la constance. Il passa deux ans en solitude dans ce monastère, s'occupant à transcrire des livres, que les évêques, ses successeurs, gardèrent avec vénération, entre autres les épîtres de saint Paul [1].

La révolte de Witikind entraîna aussi la Frise. Les Saxons y brûlèrent les églises, en chassèrent les prêtres jusqu'à la rivière de Flée, obligèrent les Frisons à renoncer à Jésus-Christ et à immoler aux idoles comme auparavant. Saint Albéric, évêque d'Utrecht, mourut dans le même temps, et le prêtre saint Ludger, qui se trouvait alors à la tête de cette église, fut réduit à quitter le pays. Il en était natif, et de race noble; son père et sa mère étaient chrétiens, et sa mère avait été conservée par un effet singulier de la Providence. Elle avait une aïeule païenne, qui, irritée de ce que son fils n'avait que des

[1] *Act. Bened., sec. 3, pars 2.*

filles, ordonna que l'on fît mourir celle-ci avant qu'elle eût tété; car ces païens superstitieux croyaient permis de faire mourir un enfant, pourvu qu'il n'eût pris encore aucune nourriture. Le domestique chargé de cette exécution voulut plonger l'enfant dans un seau d'eau, la tête la première; mais la petite, étendant ses bras contre le bord du seau, résista assez longtemps pour attirer la compassion d'une femme du voisinage, qui la prit, l'emporta chez elle, et lui fit promptement avaler du miel; après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir. Elle fut mère de deux saints évêques, Ludger et Hildegrim, et de plusieurs filles, mères de plusieurs autres évêques.

Dès l'enfance, saint Ludger pria ses parents de le donner à instruire à quelque homme de Dieu, et ils le mirent sous la conduite de saint Grégoire d'Utrecht, qui, le voyant avancer dans la vertu, lui donna l'habit, et le mit dans son monastère. C'était une école d'où sortirent un grand nombre d'évêques et de prêtres. Ensuite il l'envoya en Angleterre avec l'Anglais Alubert, qui était venu travailler avec lui en Frise, et que Grégoire souhaitait qui fût sacré évêque. Ludger y passa une année à étudier sous Alcuin, et y fut ordonné diacre et Alubert évêque; après quoi il revint en Frise auprès de l'abbé Grégoire. Mais quelque temps ensuite, il en obtint la permission de retourner en Angleterre s'instruire encore auprès d'Alcuin, qui enseignait à Yorck. Il en revint au bout de trois ans, apportant une grande quantité de livres. Saint Albéric le fit ordonner prêtre à Cologne, au même temps qu'il fut consacré évêque, et le chargea de l'église de Doken, où saint Boniface avait souffert le martyre. Mais il ne laissait pas de gouverner le monastère d'Utrecht, par quartier, avec deux autres prêtres et l'évêque Albéric, qui l'avait ainsi ordonné.

Saint Ludger travailla sept ans en Frise depuis la mort de saint Grégoire, c'est-à-dire depuis 776 jusque vers 783, et pendant ce temps il fit un grand nombre de conversions, fonda plusieurs églises et plusieurs monastères. Les choses étaient en cet état quand le ravage des Saxons l'obligea de quitter la Frise. Il distribua en divers lieux ses disciples, qui étaient en grand nombre, et en emmena deux avec lui, savoir : Hildegrim, son frère, et Gerbert, surnommé le Chaste. Il alla à Rome, soit avec saint Willehade, comme disent quelques-uns, soit l'année suivante, et passa au Mont-Cassin, où il s'arrêta pour apprendre la règle de saint Benoît; car il se proposait d'établir un monastère dans une terre qui lui appartenait. Il revint en Frise au bout de deux ans et demi [1].

[1] *Acta SS.*, 26 *mart.*

u'elle eût tété;
faire mourir un
rriture. Le do-
enfant dans un
endant ses bras
r attirer la com-
porta chez elle,
i il ne fut plus
saints évêques,
plusieurs autres

e donner à in-
ous la conduite
r dans la vertu,
était une école
êtres. Ensuite il
était venu tra-
it qui fût sacré
Alcuin, et y fut
int en Frise au-
, il en obtint la
encore auprès
out de trois ans,
c le fit ordonner
é évêque, et le
souffert le mar-
e d'Utrecht, par
éric, qui l'avait

a mort de saint
, et pendant ce
plusieurs églises
état quand le
tribua en divers
n emmena deux
, surnommé le
, comme disent
nt-Cassin, où il
r il se proposait
tenait. Il revint

Cependant Charlemagne ayant dompté les Saxons, et Witikind, leur principal chef, ayant reçu sincèrement le baptême, saint Willehade sortit de sa retraite d'Epternach, vint trouver Charlemagne à Éresbourg, et lui demanda ses ordres pour recommencer à prêcher l'Évangile en Saxe. Charlemagne lui ordonna de retourner au pays de Vigmode, où il avait travaillé, et dont on le nommait déjà l'évêque, quoiqu'il ne fût que prêtre ; et, pour assurer la subsistance de ses collaborateurs, il lui donna un petit monastère de France nommé Justine. Saint Willehade recommença donc à prêcher la foi publiquement, à relever les église abattues et à mettre en chaque lieu des personnes éprouvées, pour instruire et gouverner les peuples.

Charlemagne ayant aussi entendu parler de saint Ludger, qui était revenu d'Italie, le chargea de l'instruction des Frisons, des cinq cantons à l'orient de la rivière de Labec. Il passa même, de l'avis du prince, dans une île entre la Frise et le Danemark, où l'on adorait un dieu nommé Fosite. Il en abattit les temples, bâtit une église; et, ayant converti les habitants, il les baptisait dans une fontaine où saint Willibrod avait baptisé trois hommes, et dont les païens, par superstition, n'osaient puiser de l'eau qu'en silence. On rapporte à ce temps-là, incontinent après la conversion de Witikind, l'érection de deux nouveaux évêchés en Saxe, Minden et Werden. Le premier évêque de Minden fut Herimbert, et cette église fut soumise à la métropole de Cologne. Werden, au delà du Wéser, à l'orient, fut soumise à Mayence, et eut pour premier évêque saint Suidbert, que quelques-uns ont confondu mal à propos avec le compagnon de saint Willibrod, mort dès l'an 713. On met l'érection de ces deux évêchés en 785 [1].

Charlemagne manda au pape Adrien l'heureuse nouvelle de la conversion des Saxons, afin qu'il ordonnât des prières en actions de grâces, et des litanies ou processions ; ce que le Pape lui accorda de grand cœur. Charlemagne le fit aussi consulter sur la pénitence que l'on devait imposer aux Saxons qui avaient apostasié. Le Pape répondit : Nos prédécesseurs ont décidé que ceux qui sont ainsi tombés doivent faire une longue pénitence, dont, toutefois, il faut juger par la contrition du cœur plus que par le temps. C'est donc aux évêques à la régler, suivant que la chute a été volontaire ou forcée ; les pénitents doivent donner leur confession de foi et promettre, avec serment, de la garder et de se soumettre en tout aux ordres des évêques [2].

L'an 787, Charlemagne étant de retour à Worms de son troisième

[1] Pagi. — [2] Labbe, t. 6, p. 1769.

voyage à Rome, et trouvant la Saxe paisible, y voulut établir de nouveaux évêques. Il fonda en Westphalie l'église d'Osnabruck, dont le premier évêque fut Viho, disciple de saint Boniface, ordonné l'an 788. Au delà fut mis saint Willehade, qui portait déjà le nom d'évêque, parce qu'il gouvernait depuis sept ans une grande étendue de pays. Il fut sacré le 13 juillet la même année 787. On lui donna pour diocèse plusieurs pays, comprenant la Frise orientale et une partie de la Saxe, et son siége fut à Brême, capitale de la province de Vigmode, au delà du Wéser. L'année suivante, 788, vingt-unième de son règne, Charlemagne donna à cette église un diplôme d'autant plus remarquable qu'il a été moins remarqué. Le conquérant y montre à nu le fond de sa grande âme. Le diplôme est conçu en ces termes :

« Au nom de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, Charles, par l'ordre de la Providence divine, roi. Si, par le secours du Dieu des armées, nous avons remporté la victoire dans les guerres, c'est en lui et non pas en nous que nous nous glorifions ; c'est de lui que nous espérons en ce monde la paix et la prospérité, et dans l'autre une récompense éternelle. Sachent donc tous les fidèles du Christ, que les Saxons, indomptables à nos ancêtres par l'obstination de leur perfidie, et si longtemps rebelles à Dieu et à nous, jusqu'à ce que nous les avons vaincus par sa force et non par la nôtre, et que, par sa miséricorde, nous les avons amenés à la grâce du baptême, nous les rendons à leur antique liberté, les déchargeons de tous les tributs qu'ils nous doivent ; et, pour l'amour de celui qui nous a donné la victoire, nous les lui déclarons dévotement tributaires et sujets, à savoir : comme ils ont refusé jusqu'à présent de porter le joug de notre puissance, maintenant qu'ils sont vaincus et par les armes et par la foi, ils payeront à Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et à ses prêtres, la dîme de tous leurs bestiaux, fruits et cultures [1].

[1] In nomine Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, Karolus, divinâ ordinante providentiâ, rex. Si, Domino Deo exercituum succurrente, in bellis victoriâ potiti sumus, in illo, et non in nobis, gloriamur; et in hoc sæculo pacem et prosperitatem, et in futuro perpetuæ mercedis retributionem nos promereri confidimus. Quapropter noverint omnes Christi fideles quòd Saxones, quos à progenitoribus nostris ob suæ pertinaciam perfidiæ semper indomabiles Deo et nobis tandiù rebelles, quousquè illius, non nostrâ, virtute ipsos et bellis vicimus et ad baptismi gratiam, Deo annuente, perduximus, pristinæ libertati donatos et omni nobis debito censu solutos, pro amore illius qui nobis victoriam contulit, ipsi tributarios et subjugales devoti addiximus; videlicet ut qui nostræ potestatis jugum hactenùs ferre detrectaverunt, victi jàm, Deo gratias, et armis et fide, Domino et Salvatori nostro Jesu Christo et sacerdotibus ejus, omnium suorum jumentorum et fructu

« En conséquence, réduisant tout leur pays en province, suivant l'ancien usage des Romains, et le partageant entre des évêques, nous avons offert, en action de grâces au Christ et à saint Pierre, la partie septentrionale, qui est abondante en poissons et propre à nourrir des bestiaux, et nous y avons établi une église et une chaire épiscopale au lieu nommé Brême. Nous avons soumis à ce diocèse dix cantons, dont nous avons changé les noms et les divisions anciennes, et les avons réduits à deux provinces, nommées Vigmode et Lorgoe.

« Pour la construction de cette église, nous avons donné soixante et dix manses avec leurs habitants, outre les dîmes de toute la province. De plus, par l'ordre du souverain Pontife et Pape universel Adrien, et le conseil de Lul, évêque de Mayence, et de tous les pontifes qui y ont été présents, nous avons, devant Dieu et ses saints, confié cette même église de Brême à Willehade, homme de sainte vie, et nous l'avons fait consacrer évêque, pour établir cette nouvelle église suivant l'ordre canonique et monastique. Or, il nous a représenté qu'à cause des incursions des Barbares et des divers accidents ordinaires en ce pays, ce diocèse ne peut suffire pour l'entretien des serviteurs de Dieu qui y travaillent. C'est pourquoi, puisque Dieu a ouvert la porte à la foi chez les Frisons aussi bien que chez les Saxons, nous donnons à l'église de Brême la partie de Frise qui est voisine de la Saxe; et, de peur qu'à l'avenir quelqu'un n'usurpe sur ce diocèse, nous en avons fait marquer les bornes. » Vient ensuite la circonscription détaillée de cette partie de la Frise. Charlemagne termine le diplôme par ces mots : « Et afin que, par la protection du Seigneur, l'autorité de cette donation et circonscription demeure inébranlable dans nos temps et dans les temps à venir, nous l'avons souscrite de notre propre main et fait sceller par l'impression de notre anneau [1]. »

C'est avec cette humilité et cette reconnaissance envers Dieu, avec ce dévouement envers son Église, que parle et agit partout le conquérant Charlemagne. Par un autre acte du 28 septembre de la même année, il établit un seigneur nommé Trutman comte de Saxe, pour rendre une exacte justice à ces peuples.

Saint Willehade, après son sacre, se sentit animé d'une nouvelle

totiusque culturæ decimas et nutrituræ divites ac pauperes legaliter constricti persolvant. Proindè omnem terram eorum antiquo Romanorum more in provinciam redigentes, et inter episcopos certo limite disterminantes, septentrionalem illius partem, quæ est piscium ubertate ditissima et pecoribus alendis habetur aptissima, pio Christo et apostolorum suorum principi Petro pro gratiarum actione devotè obtulimus.

[1] Balus., t. 1, p. 245-250.

ardeur pour le salut des âmes et pour sa propre sanctification. Dès sa jeunesse, il avait observé une grande abstinence, ne buvant ni vin, ni rien qui pût enivrer; ne mangeant ni chair, ni lait, ni poisson. Toutefois, à la fin de sa vie, le pape Adrien lui ordonna de manger du poisson, à cause de ses fréquentes maladies. Il fondait en larmes pendant la célébration de la messe, qu'il disait habituellement tous les jours. La lecture des livres saints et la méditation de la loi du Seigneur faisaient ses délices. Il avait coutume de réciter chaque jour le psautier tout entier, et souvent même plusieurs fois par jour. Ce qu'il prêchait de bouche, il le confirmait par l'exemple. Il dédia sous l'invocation de saint Pierre la cathédrale qu'il fit bâtir. L'âge et les infirmités ne l'empêchèrent point de parcourir son vaste diocèse pour confirmer les peuples dans la foi. Ce fut durant une de ces visites qu'il tomba malade et mourut dans un village de la Frise, appelé Plexem. On porta son corps à Brême, et il fut enterré dans la cathédrale. Il remplit pendant trente-cinq ans les fonctions de missionnaire, et fut évêque pendant deux ans trois mois et vingt-six jours. Il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau. Saint Anschaire, son troisième successeur et premier archevêque de Hambourg, a écrit sa vie, ainsi que l'histoire des principaux miracles opérés à son tombeau, et dont il avait été souvent témoin oculaire. L'Église honore la mémoire de saint Willehade le 8 novembre, jour de sa mort [1].

On rapporte avec assez de vraisemblance à ce même temps un capitulaire de Charlemagne touchant la Saxe, contenant trente-quatre articles, dont la plupart regardent l'affermissement de cette église naissante. En voici les principaux : Les églises que l'on construit actuellement en Saxe seront honorées pour le moins autant, et même plus, que ne l'étaient les temples des idoles. Elles serviront d'asile à ceux qui s'y réfugieront; ils y demeureront en paix, jusqu'à ce qu'ils se présentent à l'assemblée pour être jugés; et, pour l'honneur de Dieu et de ses saints, ainsi que par respect pour l'Église, on ne les condamnera ni à mort ni à mutilation de membres. Défense, sous peine de la vie, de brûler une église, d'y entrer par force ou d'en enlever quelque chose. Même peine contre quiconque aura tué un évêque, un prêtre ou un diacre. C'est-à-dire que ces meurtres ne pourront être rachetés, comme les autres l'étaient, suivant les lois barbares. Défense, sous même peine, de sacrifier un homme au démon, de brûler un homme ou une femme comme sorciers, de manger ou d'en faire manger la chair, supposant que ces sorciers

[1] Act. Bened. sæc. 3, p. 115 ?

mangent les hommes. Défense de brûler les corps morts, suivant l'usage des païens ; de manger de la chair en carême, par mépris de la religion chrétienne : toutefois le prêtre examinera si ce n'est pas par nécessité que quelqu'un en a mangé. Tous ces crimes sont punis de mort. On condamne aussi à mort tout Saxon qui, se cachant dans la multitude, méprisera de venir au baptême, et quiconque conspire avec les païens contre les Chrétiens. Mais ce qui peut faire croire que ces lois si sévères avaient principalement pour but d'intimider les Barbares et de procurer leur conversion, c'est qu'il est dit que quiconque, n'ayant commis ces crimes qu'en secret, aura de lui-même recours au prêtre, s'en confessera et se soumettra à la pénitence, il sera préservé de la mort, sur le témoignage du prêtre.

On fera baptiser tous les enfants dans l'année, sous peine de grosse amende. Les mariages illicites sont aussi punis d'amende. Les corps des Saxons chrétiens seront portés aux cimetières des églises et non aux tombeaux des païens. Ceux qui auront fait des vœux à des fontaines ou à des arbres, ou mangé en l'honneur des démons, payeront une amende, ou, s'ils n'ont pas de quoi, ils seront donnés en service à l'église jusqu'à ce qu'ils payent. Les devins et les sorciers seront également donnés aux églises. On donnera à chaque église une cour ou métairie, avec deux manses, c'est-à-dire deux maisons de serfs et les terres pour les nourrir, et six vingts hommes libres contribueront à donner à l'église un homme et une femme de condition servile. On payera à l'église la dîme de tout, même de ce qui appartient au fisc. On ne tiendra aucune assemblée séculière les dimanches et les fêtes, si ce n'est par grande nécessité ; mais tous se réuniront à l'église pour entendre la parole de Dieu, s'appliquer à la prière et à de bonnes œuvres [1].

Cependant saint Ludger, destiné par Charlemagne, l'an 787, à la conversion des Frisons orientaux, s'y appliquait avec grand zèle. Parmi ceux qu'il eut le bonheur de convertir fut Landeric, fils du prince de ce pays. Le saint missionnaire, qui fut son parrain, l'instruisit avec soin dans les saintes lettres, et, dans la suite, il l'ordonna prêtre. Landeric ne trompa pas ses espérances. Il fut longtemps le chef de l'école chez les [illegible]ns, et le plus ferme soutien de cette chrétienté, tant par son zèle que par le crédit que lui donnait sa naissance.

Dieu autorisa par des prodiges la prédication de Ludger. Comme il était un jour à table avec ses disciples chez une dame frisonne, on lui présenta un homme aveugle depuis trois ans, nommé Bernlef, qui était fort connu et aimé dans tout le pays, parce qu'il savait

[1] Baluz., t. I, p. [illegible]

chanter avec grâce les combats des anciens rois de sa nation. Ces chansons, conservées dans la mémoire par tradition, étaient les seuls monuments de l'histoire parmi la plupart de ces peuples barbares, et Charlemagne fut le premier qui les fit mettre par écrit. Ludger, regardant l'aveugle d'un air gai, lui demanda s'il voulait se confesser à lui et en recevoir la pénitence. Bernlef, qui ne s'attendait point à cette demande, accepta cependant la proposition, et Ludger lui donna un rendez-vous pour le lendemain.

Le saint missionnaire étant monté à cheval, Bernlef se fit conduire sur un cheval à sa rencontre au lieu marqué. Ludger prit le cheval de l'aveugle par la bride, pour le mener à l'écart, où il entendit sa confession et lui imposa la pénitence. Après quoi, lui ayant fait le signe de la croix sur les yeux, il mit sa main devant lui et lui demanda s'il voyait quelque chose. Il répondit, plein de joie, qu'il voyait sa main. En continuant leur route, ils approchèrent d'un village nommé Werthem. Ludger lui demanda s'il reconnaissait ce lieu. Bernlef lui en dit le nom, et assura qu'il distinguait les maisons et les arbres. Alors le saint missionnaire le conduisit dans un oratoire voisin, et après lui avoir fait rendre grâces à Dieu : Jurez, lui dit-il, que de mon vivant vous ne direz à personne que c'est moi qui vous ai guéri. Bernlef le jura et garda sa parole. Il contrefit même encore quelques jours l'aveugle, pour mieux cacher l'auteur de sa guérison, et il ne raconta le miracle qu'après la mort du saint.

Saint Ludger ayant été obligé de sortir de Frise pendant une seconde persécution, chargea Bernlef, qu'il savait être bienvenu partout, d'aller de maison en maison pour baptiser, avec l'agrément des mères, des enfants moribonds, par immersion ou par infusion. Il en baptisa ainsi dix-huit, qui moururent aussitôt après, excepté deux, à qui, dans la suite, Ludger donna la confirmation. Ce qui est dit ici du baptême par infusion, prouve seulement qu'il était en usage pour les malades. Bernlef mourut saintement dans un âge fort avancé. Sa femme, le voyant au lit de la mort, s'écriait, fondant en larmes, qu'elle ne pourrait lui survivre. Consolez-vous, lui répondit-il, si j'ai quelque pouvoir auprès de Dieu, vous me suivrez de près. Elle mourut en effet quinze jours après lui.

Quand la moisson fut devenue plus abondante en Saxe, Charlemagne chargea Ludger d'en cultiver la partie occidentale ; ce qu'il fit sans quitter le soin de la mission de Frise. Pour y faciliter les progrès de l'Évangile, il proposa d'ordonner évêque quelqu'un de ses disciples. Mais Hildebalde, évêque de Cologne, le pressa d'accepter lui-même l'épiscopat. Il répondit par ces paroles de l'apôtre : Il faut que l'évêque soit sans reproche. Hélas ! reprit Hildebalde, on n'a pas ob-

servé cette règle à mon égard. Il fit de nouvelles instances à Ludger, qui fut enfin obligé de se rendre aux désirs du peuple et à l'ordre de l'empereur. Il fut ordonné, l'an 801, premier évêque de Mimigardfort, depuis nommé Munster, à cause d'un monastère de chanoines que le saint évêque y fit bâtir.

Il avait fait construire, quelques années auparavant, dans une terre de son patrimoine, le monastère de Werden, dont on rapporte la fondation à l'an 796. Il en fit aussi bâtir un à Helmstat. Charlemagne, qui connaissait le saint usage qu'il faisait des biens de l'Église, lui donna, avec l'évêché de Mimigardfort, le monastère de Leuze en Brabant. Comme Ludger n'avait pas fait profession de la vie monastique, quoiqu'il en pratiquât les observances, dès qu'il fut élevé à l'épiscopat, il mangea de la chair et quitta la cuculle. Mais il ne quitta pas le cilice qu'il portait caché sous ses habits.

Étant évêque, il guérit encore un aveugle. Pendant qu'il faisait la visite de son diocèse, comme il se trouvait un jour à table dans un certain village de Saxe, un aveugle vint crier à sa porte. Il envoya le diacre qui avait soin des pauvres lui porter du pain et de la viande. L'aveugle n'en ayant pas voulu, le diacre retourna lui chercher à boire, ce qu'il refusa aussi, en disant qu'il souhaitait seulement paraître devant l'évêque, afin qu'il le secourût. Le diacre, qui ne comprit pas ce qu'il voulait, le laissa, et l'aveugle commença à crier plus haut qu'auparavant. Ludger lui envoya de l'argent qu'il refusa pareillement, en disant qu'il demandait seulement à parler au saint évêque. Il fut donc introduit, et Ludger lui dit : Mon frère, que me voulez-vous? Faites, dit-il, que je voie pour l'amour de Dieu! Que vous voyiez pour l'amour de Dieu! reprit Ludger en s'étonnant de sa demande. Et à l'instant, quoiqu'il n'eût répété ces paroles que pour témoigner sa surprise, l'aveugle recouvra la vue, et, s'étant mis à table, il but et mangea avec une grande joie.

Le saint évêque eut un ardent désir d'aller prêcher l'Évangile aux Normands, c'est-à-dire aux Danois et aux autres peuples du nord; mais il ne put en obtenir la permission de Charlemagne, qui le croyait nécessaire en Germanie. A une époque où l'on ne craignait point encore, le saint homme eut révélation des ravages que les Normands feraient un jour dans l'empire des Francs. Il le prédit à sa sœur Hériburge en versant beaucoup de larmes. Elle s'écria en gémissant : Plaise au Seigneur de m'enlever de ce monde avant que ces calamités n'arrivent! Ludger lui répondit : Il n'en sera pas ainsi; ces malheurs arriveront de votre vivant, mais moi je ne les verrai pas dans mon corps. Et de fait, lorsque l'évêque Altfrid, deuxième successeur de saint Ludger, écrivait ces détails sous la dictée d'Hériburge, les Nor-

mands avaient brûlé les églises et les monastères de ces parages, et réduit les campagnes en un désert.

Les grandes charités que faisait Ludger donnèrent occasion de le calomnier à quelques envieux. Parce qu'il distribuait libéralement aux pauvres tous ses revenus, il fut accusé auprès de Charlemagne de dissiper les biens de son église, et il eut ordre de venir rendre compte de sa conduite. Il se rendit à la cour et prit un logement près du palais. Charlemagne ayant su son arrivée, le manda dès le matin. Ludger récitait alors son office. Il répondit qu'il irait à l'audience quand il aurait fait ses prières. L'empereur, impatient de le voir, envoya jusqu'à trois pour le presser, sans que rien obligeât le saint évêque à les interrompre. Quand il eut achevé, il alla saluer l'empereur, qui lui dit avec un peu d'émotion : Évêque, d'où vient ce peu d'égard à mes ordres, et pourquoi m'obliger à vous envoyer tant de messages? Prince, répondit-il, c'est que j'ai cru devoir préférer Dieu à vous et à tous les hommes ; c'est ce que vous-même m'avez commandé de faire en me donnant mon évêché. Évêque, répliqua aussitôt Charlemagne, je vous remercie de ce que je vous trouve tel que je vous croyais. Quelques-uns ont interprété en mal vos bonnes œuvres ; mais je vous promets de ne les écouter plus.

Hildegrim, frère de saint Ludger, était aussi fort distingué par sa piété. Charlemagne lui donna l'évêché de Châlons-sur-Marne ; mais il paraît qu'il le quitta après la mort de saint Ludger, qui arriva l'an 809, le 26 mars, jour auquel il est honoré. Ludger, quoique infirme sur la fin de sa vie, célébrait tous les jours la messe, et le dimanche de la Passion qui précéda la nuit qu'il mourut, il prêcha deux fois, la première à la messe du matin, et la seconde à celle qu'il célébra à neuf heures. Ses disciples voulurent l'enterrer à Werden, ainsi qu'il l'avait ordonné ; mais le peuple s'y opposa, et l'on prit le partie de laisser le corps comme en dépôt dans l'église de Mimigardford. Pendant ce temps-là, Hildegrim obtint un ordre de l'empereur pour faire exécuter les dernières volontés de son frère. Il lui succéda dans le gouvernement du monastère de Werden, et Gerfroi, son neveu, dans le siége de Munster. La vie de saint Ludger a été écrite par Altfrid, son second successeur, sur les mémoires que lui fournirent Hildegrim, frère du saint, la religieuse Hériburge, sa sœur, et Gerfroi, son neveu [1].

Charlemagne étendait son zèle avec ses conquêtes. Son fils Pepin, roi d'Italie, ayant subjugué les Huns, en 796, et étendu l'empire des Francs, jusqu'à l'embouchure de la Drave dans le Danube, il chargea

[1] *Acta SS.*, 26 *mart. Act. Bened.*, *sec.* 4, *pars* 1.

Arnon, évêque de Saltzbourg, d'instruire dans la religion chrétienne ces nouveaux sujets mêlés des Huns et des Slaves. La conquête de ce pays ayant étendu la juridiction de l'évêque de Saltzbourg, cette église fut érigée deux ans après en métropole. Arnon, que l'on croit communément avoir été frère d'Alcuin, avait été abbé d'Elnon, c'est-à-dire de Saint-Amand. Il fut élevé sur le siége de Saltzbourg, l'an 786, après la mort de saint Virgile, qui avait gouverné cette église près de quarante ans. Arnon étant allé chez les Huns et les Slaves, y instruisit le peuple, y consacra des églises, ordonna des prêtres. A son retour, il dit à Charlemagne qu'il y avait un grand fruit à faire, si on y établissait un évêque. Ce prince lui ayant demandé s'il avait un sujet propre, il lui nomma Théodoric et, par son ordre, le sacra évêque; puis, avec le comte Gérolde, il le conduisit en Slavonie, le mit entre les mains des seigneurs, et lui recommanda la Carinthie. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à l'évêque Théodoric sur ces pays, de prêcher, de bâtir et dédier des églises, d'ordonner des prêtres et d'établir toute la discipline ecclésiastique, à la charge seulement de reconnaître la supériorité du siége de Saltzbourg. Arnon, de son côté, continuait à travailler avec un grand zèle à la conversion de ces nations barbares. Sa prudence le rendait aimable aux seigneurs et aux peuples, qui lui étaient tellement soumis, qu'il se faisait obéir en leur envoyant, non-seulement une lettre, mais du papier blanc. Il faisait manger à sa table tous les esclaves chrétiens, et leur donnait à boire dans des coupes dorées, tandis que leurs maîtres païens étaient assis dehors comme des chiens, et qu'on leur mettait devant eux du pain, de la chair et du vin pour se servir eux-mêmes. Quand ils demandaient pourquoi on les traitait ainsi, on leur répondait : Comme vous n'avez pas été lavés au bain salutaire, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont pris une nouvelle naissance. Cette conduite les excitait à se faire instruire, et ils s'empressaient à recevoir le baptême [1].

Cependant il y avait à la cour et dans les armées de Charlemagne un jeune seigneur, fils du comte de Maguelonne, et issu d'une noble famille de Goths établie dans la Gaule. Benoît était son nom. Il fut élevé à la cour de Pepin, qui le fit son échanson. Il le fut également de Charlemagne; et ces deux princes le comblèrent tous deux de richesses et d'honneurs. A l'âge de vingt ans, éclairé de la grâce divine et touché de l'amour du ciel, ce jeune seigneur résolut de quitter le monde. Il y demeura toutefois encore trois ans, plus de corps que d'esprit, ne parlant de son projet qu'à Dieu

[1] Canis. *Ant. lect.*, t. 6, p. 1144. *Vit. S. Rup.*

seul, et s'essayant dans le monde même à toutes les vertus de la solitude : garder une chasteté parfaite, réprimer sa langue, se priver de nourriture et de sommeil. Il examinait quel genre de vie il voulait embrasser, ou prendre l'habit de pèlerin, ou se louer comme domestique pour garder les troupeaux, ou se faire cordonnier dans une ville pour avoir de quoi donner aux pauvres. L'an 774, il se trouva avec un de ses frères à la conquête que Charlemagne fit du royaume de Lombardie. Son frère, ayant voulu inconsidérément passer une rivière, fut en danger de se noyer. Alors Benoît, n'écoutant que sa tendresse, poussa son cheval dans l'eau et prit son frère par la main ; mais, en voulant le sauver, il se mit lui-même en un péril plus grand encore que celui dont il voulait tirer son frère. Dans cette extrémité il eut recours à Dieu, et fit vœu de consacrer à son service le reste de la vie, s'il daignait le délivrer du danger où il était de la perdre. Il fut à l'instant exaucé, et la reconnaissance ne lui permit pas de différer ce que d'ailleurs il désirait depuis longtemps. Mais pour éviter les obstacles, étant de retour dans son pays, il ne découvrit son dessein qu'à un saint religieux aveugle, nommé Vitmar. Par son conseil, Benoît feignit de faire un voyage à Aix-la-Chapelle, où était la cour, et en y allant, il entra dans le monastère de Saint-Seine en Bourgogne, renvoya les serviteurs qui l'accompagnaient et y prit l'habit monastique. Il passa deux ans et demi à faire la plus rude guerre à son corps. Du pain et de l'eau étaient toute sa nourriture, et la terre dure, son lit ; son repos même était une fatigue.

Son abbé crut devoir modérer une ferveur qui paraissait indiscrète, et il le reprit de ce qu'il portait trop loin l'amour des austérités ; mais Benoît, qui n'était peut-être point assez éclairé sur le mérite de l'obéissance, ne déféra pas aux réprimandes de son supérieur. Il croyait alors que la règle de saint Benoît n'était que pour les faibles, et il aspirait à pratiquer celles des saints Basile et Pâcôme. Pour le distraire de son application trop continue aux exercices de piété, on lui donna la charge de cellerier. Il l'exerça avec exactitude, mais avec une charité qui lui gagna les cœurs de ses frères, en sorte que l'abbé de Saint-Seine étant mort, toute la communauté jeta les yeux sur lui pour le remplacer, quoiqu'il n'eût que cinq ans de religion. Benoît ne put éviter cette dignité que par la fuite. Il se retira dans son pays pour y édifier ceux qu'il pouvait avoir autrefois scandalisés. Il bâtit, de concert avec le saint homme Vitmar, un petit monastère dans une terre de son père sur le ruisseau d'Aniane, près de la rivière de l'Hérault. Il y vécut dans la plus grande pauvreté avec quelques disciples qui vinrent se ranger sous sa conduite. Ces saints religieux ne possédaient ni vignes ni trou-

vertus de la so-
ngue, se priver
de vie il voulait
comme domes-
nnier dans une
74, il se trouva
fit du royaume
ent passer une
coutant que sa
re par la main;
péril plus grand
cette extrémité
rvice le reste de
de la perdre. Il
nit pas de dif-
lais pour éviter
ouvrit son des-
Par son con-
le, où était la
Saint-Seine en
aient et y prit
e la plus rude
sa nourriture,
igue.
raissait indis-
our des austé-
z éclairé sur le
s de son supé-
tait que pour
Basile et Pâ-
nue aux exer-
l'exerça avec
cœurs de ses
toute la com-
qu'il n'eût que
é que par la
pouvait avoir
mme Vitmar,
le ruisseau
dans la plus
ranger sous
nes ni trou-

peaux. Ils ne buvaient de vin que les dimanches, et ne se nourrissaient les autres jours que de pain et d'eau, à moins que quelques fois des du voisinage ne leur apportassent des laitages par compassion. Ils étaient si mal vêtus, qu'à l'office de la nuit ils étaient obligés de prendre leurs couvertures de lit pour se garantir du froid. Mais plus ils étaient dénués des biens de la terre, plus ils étaient riches de ceux du ciel.

C'est communément le relâchement des monastères qui les rend déserts; la régularité et l'austérité de celui d'Aniane y attirèrent tant de disciples à Benoît qu'il fut obligé d'en bâtir un plus grand au même lieu. Mais en élargissant les bâtiments, il ne voulut pas élargir la pauvreté. Il ne fit couvrir les toits que de chaume, et il mettait en liberté tous les esclaves que l'on donnait au monastère. Il voulut même qu'on vît jusque sur l'autel des marques de la pauvreté religieuse. Il n'usa d'abord pour le sacrifice de la messe que de calices de bois; il en eut ensuite de verre et d'étain. Enfin il en eut aussi d'or et d'argent. Mais il refusa constamment de se servir de chasuble de soie, et il donnait à d'autres églises celles qu'on lui offrait.

Benoît fit voir que les pauvres trouvent souvent plus de ressource dans la charité de ceux qui ont à peine le nécessaire, que dans le superflu des riches. Durant une famine qui affligea la Gaule en 793, il fit mettre en réserve ce qui était absolument nécessaire pour la subsistance des moines jusqu'à la moisson, et fit distribuer le reste jour par jour aux pauvres, qui, n'ayant plus rien chez eux, s'étaient fait des cabanes autour du monastère, en attendant la nouvelle récolte. Chaque jour on leur donnait la chair des bœufs et des moutons, et le lait des brebis. Les provisions étant épuisées, Benoît fit réduire jusqu'à trois fois ce qu'il avait mis en réserve pour ses frères. Ceux-ci étaient tellement touchés de compassion, qu'ils auraient volontiers tout donné. Tout ce dont il était possible de se priver, chacun le portait en secret aux malheureux qui mouraient de faim.

Le démon, jaloux de tant de vertus, mit tout en œuvre pour jeter le trouble dans le monastère, tantôt par des voleurs, tantôt par d'autres moyens. Benoît déjoua toutes ces ruses par son inaltérable patience. Jamais on ne le vit affligé pour aucune perte qu'il eût faite; jamais il ne redemanda ce qu'on lui avait dérobé; au contraire, si le voleur était pris, il lui faisait du bien et le renvoyait secrètement. Un homme qui enlevait les chevaux du monastère fut arrêté, maltraité par les voisins, qui l'amenèrent au saint abbé; mais il le fit panser de ses blessures et le renvoya guéri. Un jour qu'il était en voyage, un frère qui l'accompagnait reconnut un cheval du monastère, sur lequel un homme qu'ils rencontrèrent était monté; il s'écria

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

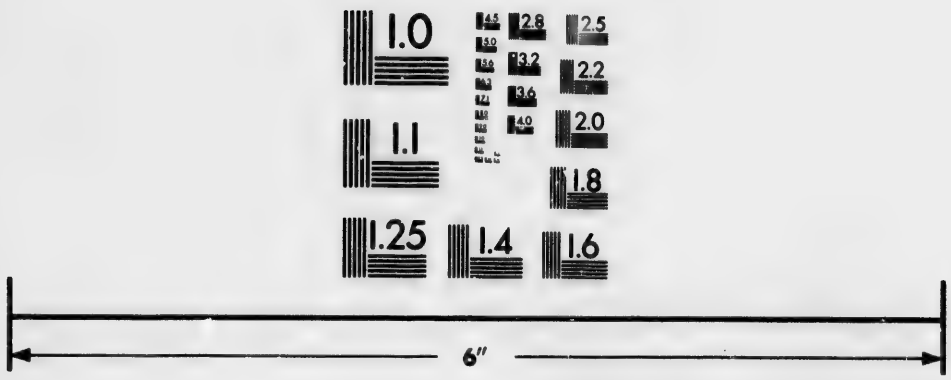

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

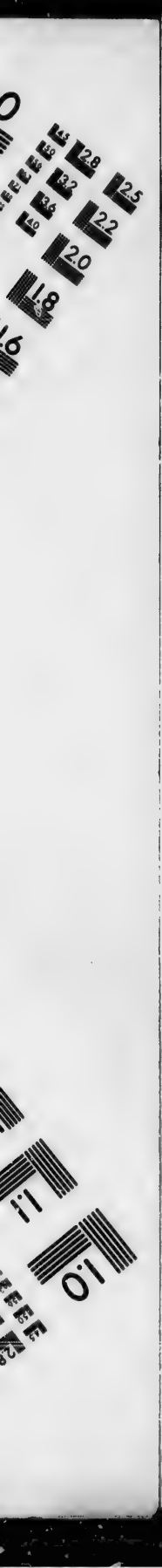
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
5.0
1.6
1.1
1.0

aussitôt que c'était le cheval du monastère. Mais l'abbé le fit taire, disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui dit ensuite en particulier : Moi aussi je l'ai reconnu ; mais je crois qu'il vaut mieux garder le silence que de faire affront à cet homme.

L'exemple de Benoît excita plusieurs autres religieux personnages à réunir des moines et à former leur vie sur ses instructions. Il leur servait de père et les assistait pour le spirituel et le temporel, les visitait souvent pour les encourager et les soutenir contre la crainte de la pauvreté et les autres obstacles. Ainsi se formèrent dans le pays plusieurs monastères.

Charlemagne, qui connaissait le zèle et les lumières de ce saint abbé, l'envoya, comme nous disons, combattre l'hérésie de Félix d'Urgel, en Espagne. A son retour, ce prince crut que pour honorer la vertu de l'abbé et des moines d'Aniane, il fallait que la magnificence des bâtiments répondît à leur réputation. Benoît fut obligé d'y consentir, et fit bâtir à Aniane, par l'ordre et la libéralité de Charlemagne, la quatorzième année de son règne, 782, un des plus beaux monastères du royaume. Il avait trois églises, dont la principale était dédiée au Sauveur, la seconde à la sainte Vierge, et la troisième, qui était dans le cimetière, à saint Jean-Baptiste. Le cloître était soutenu de colonnes de marbre et orné de plusieurs embellissemeats. Charlemagne voulait, par cette magnificence, témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il en recevait tous les jours. Mais le saint abbé redoubla ses soins, pour faire toujours habiter l'esprit de pauvreté et de mortification dans ces somptueux édifices. Il y établit avec cela une école des saintes lettres, y assembla une multitude de livres ; on y enseignait le chant et la lecture ; il y eut des grammairiens et des théologiens instruits dans la science des Écritures, dont quelques-uns furent depuis évêques. Aniane fut ainsi, pour le midi de la France, ce que Fulde était pour l'Allemagne, un asile et un séminaire pour la littérature chrétienne.

Benoît, craignant que ses parents ou d'autres n'inquiétassent ses successeurs, alla trouver Charlemagne et mit son monastère sous sa royale protection. Charlemagne lui en octroya un diplôme que nous avons encore. Il lui donna, de plus, des terres autour du monastère, le renvoya avec honneur et lui fit présent de quarante livres d'argent, que Benoît, à son retour, distribua aux monastères du pays; car la charité pour ces saintes maisons était sa vertu favorite. Il les visitait souvent, leur faisait part à chacun selon ses besoins, de ce qu'il recevait de la libéralité des fidèles, et instruisait les moines de leurs devoirs. Enfin, il était le nourricier de tous les monastères de Languedoc et de Gascogne ; tous l'aimaient comme leur père et le

respectaient comme leur maître. Le grand soin qu'il prenait des pauvres, faisait que chacun lui portait ce qu'il voulait leur donner. Veuves, orphelins, captifs, malheureux de toute espèce, il n'en oubliait aucun, et toujours son aumône était accompagnée d'instruction.

Cependant il avait relâché quelque peu de son austérité première, jugeant impossible de la soutenir ; mais il ne laissait pas de travailler avec les autres à fouir la terre, à labourer, à moissonner. Et nonobstant la chaleur du pays, à peine permettait-il à personne de boire un verre d'eau avant l'heure du repas. On n'osait en murmurer, parce qu'il était encore moins indulgent pour lui que pour les autres. Pendant le travail, en allant et en revenant, on n'ouvrait la bouche que pour chanter des psaumes. Il mettait en pénitence ceux qui laissaient perdre quelque feuille de chou ou quelque grain de légumes, tant il aimait la pauvreté. Le nombre de ses moines s'étant augmenté jusqu'à plus de trois cents, il fit faire un bâtiment long de cent coudées et large de vingt, qui depuis contenait plus de mille personnes ; et il établit en divers lieux des cellules ou petits monastères, auxquels il donna des supérieurs particuliers. C'est ce que depuis on a nommé des prieurés.

D'ailleurs plusieurs évêques, touchés de sa réputation, lui demandèrent instamment des moines pour servir d'exemple aux autres. Il en envoya ainsi vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour rétablir le monastère de l'île Barbe. Théodulfe, évêque d'Orléans, lui en demanda pour le monastère de Mici ou de Saint-Mesmin, entièrement désolé pendant les guerres du roi Pepin contre Waifer, duc d'Aquitaine. Il n'y restait plus de moines, et leurs logements étaient occupés par des séculiers et des femmes, ou changés en écuries et en chenils. Théodulfe entreprit donc de rétablir ce monastère, retira les biens usurpés, y en ajouta du sien, et Benoît lui envoya quatre moines, qui assemblèrent, avec le temps, une grande communauté[1]. C'est ainsi qu'un jeune seigneur de la cour de Charlemagne devint le second patriarche de l'ordre monastique en Occident.

Ce qui suit ne caractérise pas moins cette grande époque. Parmi les fameux capitaines de Charlemagne, dont les troubadours chantèrent dans la suite les hauts faits, était Guillaume, duc d'Aquitaine. Il était de la première noblesse des Francs, fils du comte Théodoric et d'Aldane, que l'on dit avoir été la fille de Charles-Martel. Il fut instruit dans les arts libéraux, la philosophie et les saintes lettres, dans les exercices du corps convenables à sa naissance. Ses parents le re-

[1] *Act. Bened., sec. 4, pars 1. Acta SS., 12 febr.*

commandèrent à Charlemagne, pour servir continuellement dans le palais auprès de sa personne; et sa conduite y fut si sage, que, sans attirer l'envie, il s'acquit une grande réputation. Il était grand, bien fait de sa personne, et brave; et Charlemagne lui donna la première dignité de son royaume, l'envoyant à la tête de ses troupes s'opposer aux Sarrasins, avec le titre de duc d'Aquitaine. Il les chassa d'Orange, et remporta sur eux de grandes victoires; en sorte qu'ils n'osèrent plus revenir dans le pays.

Ainsi, ayant rendu la paix à l'Aquitaine, il s'appliqua à y réparer les désordres de la guerre. Il travaillait jour et nuit aux affaires publiques, tenait la main à l'observation des lois, jugeait les différends, protégeait les pauvres et les faibles, et empêchait les seigneurs d'abuser de leur pouvoir et d'opprimer leurs sujets. Il prenait un soin particulier des personnes et des lieux consacrés à Dieu, honorait les prêtres, jusqu'à se lever de son siége pour les recevoir, et donnait tous les jours à l'autel des offrandes par leurs mains. Ses aumônes étaient immenses. Il était libéral envers tous les monastères, mais il protégeait particulièrement ceux que Charlemagne avait fondés ou réparés, et il leur donnait des terres et des pensions.

Voulant en fonder un nouveau, il chercha un lieu convenable, et le trouva dans les âpres montagnes du territoire de Lodève, à mi-chemin de cette ville à Montpellier. On le nommait Valgelon, et c'était un désert qui ne laissait pas d'avoir de l'agrément et de la commodité. Il y fit bâtir tous les lieux réguliers, avec un hôpital pour les pauvres. Il mit la première pierre à l'église, qui fut dédiée au Sauveur. Les bâtiments étant bien avancés, il y fit venir des moines d'Aniane, qui n'en est qu'à une lieue, et dont l'abbé était son ami et son directeur. Dans l'acte de fondation, qui est du 14 février 804, et par lequel il donne au nouveau monastère de grands biens, il marque qu'il fait tout cela pour le repos de son père Theuderic et de sa mère Aldane, défunts, et pour celui des deux femmes qu'il a eues, Cunegonde et Guitberge, pour le salut de son âme, pour ses frères Theudoin et Adalelme, pour ses sœurs Albane et Bertane, pour ses enfants Bernard, Vitchaire, Gotselme et Helimbruch, et pour son neveu Bertram.

Il était occupé à mettre la dernière main à cette bonne œuvre, quand ses deux sœurs, Albane et Bertane, également distinguées par leur beauté et leur piété, tombèrent ensemble à ses genoux et lui dirent en pleurant : Seigneur frère, écoutez notre demande, faites-nous une grâce, mettez le comble à votre oblation, en nous offrant nous-mêmes au Seigneur; car notre vœu est de prendre ici l'habit de religion et d'y persévérer jusqu'à ce que Dieu nous appelle. Le duc

tinuellement dans l
fut si sage, que, sans
. Il était grand, bien
ui donna la première
es troupes s'opposer
les chassa d'Orange,
orte qu'ils n'osèren

appliqua à y réparer
nuit aux affaires pu-
ugeait les différends,
ait les seigneurs d'a-
s. Il prenait un soin
à Dieu, honorait les
recevoir, et donnait
mains. Ses aumônes
monastères, mais il
gne avait fondés ou
ons.

lieu convenable, et
e de Lodève, à mi-
ait Valgelon, et c'é-
ment et de la com-
un hôpital pour les
fut dédiée au Sau-
nir des moines d'A-
était son ami et son
février 804, et par
ls biens, il marque
deric et de sa mère
qu'il a eues, Cune-
ur ses frères Theu-
ne, pour ses enfants
t pour son neveu

ette bonne œuvre,
ent distinguées par
ses genoux et lui
e demande, faites-
n, en nous offrant
endre ici l'habit de
s appelle. Le duc

Guillaume, profondément ému, acquiesce à leur pieux désir, et leur bâtit un monastère à vingt pas du premier.

Cet exemple de ses bien-aimées sœurs lui revenait souvent à la mémoire. Il s'en réjouissait pour elles, mais il en était fâché pour lui-même. Il était fâché de se voir précéder dans cette milice du ciel par des femmes, lui qui, dans les batailles de la terre, avait toujours été le premier parmi les hommes. Souvent il regrettait de ne pas être demeuré avec les bons religieux auxquels il venait de fonder le monastère de Gellon. Ces regrets allaient bien des fois jusques aux larmes. Dans cet état, il fut mandé à la cour de Charlemagne pour des affaires. Ce prince le reçut avec la même affection qu'un père accueille son fils. Tous les Francs, particulièrement sa famille, en étaient dans la joie. Lui répondait à leur amitié par une amitié encore plus grande. Mais un autre amour l'emportait dans son cœur, l'amour de Dieu, pour lequel il était résolu de quitter le monde. Une seule chose le tenait en suspens, de savoir s'il n'en dirait rien à Charlemagne, qui lui témoignait une affection si tendre. A la fin, il lui en parla en ces termes : Seigneur Charles, mon père, vous savez combien je vous aime. Vous m'êtes plus cher que la vie et la lumière. Vous savez avec quel dévouement je vous ai servi. Partout où il y avait du péril pour votre personne, j'étais à vos côtés, je vous faisais un rempart de mon corps. Maintenant donc écoutez avec bonté la parole de votre soldat, ou plutôt de votre ami. Je vous demande la permission de servir désormais le roi éternel dans une nouvelle milice. Car depuis longtemps, mon vœu le plus ardent est de renoncer à tout et de servir Dieu dans le monastère que je viens de construire dans un désert pour l'amour de vous.

Charlemagne, surpris, changea de couleur et fut quelques moments sans proférer une parole ; puis, poussant un profond soupir et versant des larmes, seigneur Guillaume, s'écria-t-il, quelle dure parole vous venez de prononcer ! Vous m'avez blessé au cœur par votre demande. Cependant comme elle est juste et raisonnable, je n'ai rien à dire. Si vous aviez préféré à notre amitié un roi ou un empereur quelconque, je le prendrais à injure et je soulèverais contre lui l'univers entier. Mais puisqu'il n'est rien de cela, mais puisque vous souhaitez devenir soldat du roi des anges, bon gré mal gré, je ne puis y mettre obstacle. Je vous demande seulement une chose, c'est que vous acceptiez un présent en souvenir de notre amitié.

Il dit, et se jetant au cou de son ami, comme s'il venait de mourir, il pleura longtemps et amèrement. Guillaume, d'autant plus ému qu'il voyait pleurer son maître, fondait en larmes de son côté. A la fin, ramassant toutes ses forces pour se contenir, il dit : Très-gracieux

prince, il ne convient pas que Votre Altesse Royale pousse la condescendance jusqu'à pleurer ainsi votre serviteur. Que n'ai-je pu prévoir ces larmes hier ou avant-hier ! En vérité, je confesse mon péché, j'aurais pris la fuite sans consulter ni saluer Votre Majesté. Maintenant donc, seigneur, pour mon plus grand bien et le vôtre, commencez vous-même ma cause ; congédiez-moi vers notre commun maître, non avec tristesse, mais avec une joie spirituelle. Quant aux trésors que vous daignez m'offrir, vous faites, comme toujours, suivant votre royale munificence ; mais moi, qui abandonne pour le Christ tout ce qui est à moi, comment pourrai-je prendre ce qui est à vous ? Que s'il vous plaît absolument d'offrir quelque chose à Dieu dans ma personne, vous avez des présents religieux que vous pouvez donner sans répréhension, et moi accepter sans offense ; je veux parler du bois précieux de la croix, qui vous a été envoyé de Jérusalem en ma présence. Charlemagne tenait extrêmement à cette sainte relique ; il la donna toutefois à son ami, comme un souvenir de leur perpétuelle et chrétienne amitié.

Quand le bruit se fut répandu que le duc Guillaume avait obtenu la permission de quitter le monde pour se retirer dans un monastère, toute la cour et la ville en firent des remontrances à l'empereur et au duc lui-même. Ce dernier surtout se vit assailli par ses amis et ses parents ; mais leurs prières et leurs larmes ne purent l'émouvoir. Il leur répondait : Mes bons amis, si vous pouviez me donner l'assurance d'être toujours avec vous et toujours heureux, sans jamais voir la mort, je pourrais peut-être, quoique mal à propos, acquiescer à vos désirs ; mais puisque vous ne pouvez me donner cette assurance, permettez-moi, si vous êtes mes amis et non mes ennemis, permettez-moi d'aller à la vie et d'en prendre le chemin.

Le duc d'Aquitaine, ayant ainsi rompu tant de liens qui l'attachaient au monde, honoré les églises, distribué de grandes aumônes aux pauvres, et donné la liberté à une foule d'esclaves, quitta la France et entra en Auvergne. Arrivé à Brioude, il y fit comme un trophée de ses armes en les consacrant à saint Julien. Il offrit son casque et son bouclier sur le tombeau du saint martyr, et suspendit à la porte de l'église, en dehors, son arc, son carquois et son épée. Dès qu'il fut arrivé chez lui, il régla les affaires de sa famille et fit donner ses comtés à ses fils, assez avancés en âge pour remplir ces emplois importants. Après quoi il se rendit au monastère de Gellon, nu-pieds et couvert d'un cilice sous ses habits. Les moines, ayant appris l'arrivée de leur fondateur, allèrent au-devant de lui en procession. On le conduisit d'abord à l'oratoire, où il offrit les reliques qu'il avait obtenues de l'empereur, et resta prosterné environ deux heures

e pousse la condes-
que n'ai-je pu pré-
onfesse mon péché,
Majesté. Maintenant
vôtre, commencez
e commun maître,
Quant aux trésors
jours, suivant votre
ur le Christ tout ce
ui est à vous? Que
e à Dieu dans ma
ous pouvez donner
je veux parler du
e Jérusalem en ma
e sainte relique; il
de leur perpétuelle

aume avait obtenu
r dans un monas-
ances à l'empereur
illi par ses amis et
ourent l'émouvoir.
ez me donner l'as-
ureux, sans jamais
propos, acquiescer
donner cette assu-
non mes ennemis,
hemin.
n qui l'attachaient
des aumônes aux
s, quitta la France
nme un trophée de
son casque et son
endit à la porte de
pée. Dès qu'il fut
et fit donner ses
ir ces emplois im-
Gellon, nu-pieds
ayant appris l'ar-
en procession. On
eliques qu'il avait
ron deux heures

devant l'autel, arrosant le pavé de ses larmes. Ensuite il passa au chapitre, où, après qu'on eut fait, selon la coutume, une lecture de piété et une exhortation, il déclara aux moines qu'il avait pris la résolution de se consacrer à Dieu parmi eux, et qu'il voulait l'exécuter sur l'heure même.

Les religieux, surpris et édifiés de sa vocation, ne crurent pas qu'il fût nécessaire de l'éprouver, et l'on assigna le jour de Saint-Pierre, qui était proche, pour sa prise d'habit; car, quoique ce fût alors la coutume de ne donner l'habit monastique qu'après un an de probation, on crut devoir passer par-dessus les règles, en considération de la qualité et de la ferveur du postulant. Le jour de Saint-Pierre étant donc arrivé, on coupa au duc Guillaume les cheveux et la barbe, qui, selon une ancienne pratique, furent consacrés à Dieu. Il se dépouilla des habits tissus d'or qu'il portait, et on le revêtit de l'habit monastique, le 29 juin de l'an 806, et la sixième année de l'empire de Charlemagne. Tels sont les détails que nous donne l'auteur contemporain de sa vie [1].

Plus le duc Guillaume avait été élevé dans le monde, plus il voulut s'abaisser dans la religion. Nous l'avons vu souvent, dit un saint auteur de ce temps-là, chassant son âne devant lui, ou monté dessus, porter du vin et d'autres rafraîchissements aux frères de notre monastère occupés à la moisson. Quand sa santé et ses affaires le lui permettaient, il travaillait à la boulangerie et faisait la cuisine à son rang. L'humilité de son cœur paraissait dans ses manières et dans ses habits. Le jeûne, la prière et les veilles faisaient ses plus chères délices, et il était pénétré d'une si tendre dévotion, qu'il ne pouvait recevoir le corps de Jésus-Christ sans verser des larmes en si grande abondance, que la terre en était arrosée. Il voulait coucher sur la dure; mais l'abbé Benoît lui fit donner, malgré lui, un matelas. Quelques-uns assurent, continue cet auteur, qu'il se faisait souvent donner en secret de rudes disciplines par un des frères, son unique confident de cette mortification.

Saint Guillaume ayant acquis, par toutes ses vertus, un riche fond de mérites en peu d'années, connut, par révélation, que le jour de sa mort était proche. Il l'écrivit à Charlemagne, et le fit écrire à tous les monastères des Gaules, afin qu'on y priât Dieu pour lui. Dès qu'il sut que son heure était venue, il manda l'abbé et les moines; et, après avoir reçu le saint viatique avec de grands sentiments de piété, il leur dit adieu, se recommanda à leurs prières et rendit son âme à son Créateur, le 28 mai, vers l'an 812. Le mo-

[1] *Acta Bened., sec. 4, pars 1.*

nastère de Gellon fut nommé depuis Saint-Guillaume-du-Désert [1].

Au milieu de ses expéditions et de ses voyages militaires contre les Lombards, contre les Sarrasins, contre les Saxons, contre les Huns, contre les Bohèmes, Charlemagne s'occupait des lettres divines et humaines, comme si toutes ces guerres ne l'occupaient pas. Partout où il rencontrait un homme appliqué à l'étude, Franc, Lombard, Goth, Saxon, Anglais, il se l'attachait et en faisait son ami. Le diacre lombard Paul Warnefride, chancelier du roi Didier, dernier roi des Lombards, est de ce nombre. Charlemagne le retint à sa cour, par estime pour son érudition; et quand il se fut retiré au mont Cassin, où il mourut vers l'an 790, Charlemagne lui écrivit, en vers, une lettre d'amitié, où il se recommande à ses prières. Paul n'était pas indigne de cette honorable familiarité. On le voit par les ouvrages qui nous restent de lui : 1° *Histoire mêlée*, ou *Abrégé d'histoire romaine*, compilé de divers auteurs, principalement d'Eutrope, continué par Paul, et, après lui, par Landulfe, jusqu'en 806; 2° *Histoire des Lombards*, qui commence à leur sortie de la Scandinavie, et finit à la mort de Liutprand, en 744. Erchempert l'a continuée jusqu'à l'année 888 ; 3° *Chronique des évêques de Metz*, composée à la prière d'Engelram, évêque de cette ville ; 4° *Vie de saint Grégoire le Grand* ; 5° une Collection d'homélies, faite par ordre de Charlemagne, qui écrivit lui-même une lettre pour la recommander à tous les lecteurs de son empire ; 6° un Vocabulaire dédié à Charlemagne, mais qui n'est point encore imprimé. Enfin, on lui attribue quelques poésies, entre autres l'hymne *Ut queant laxis*, qui se chante dans l'Église romaine à la fête de Saint-Jean-Baptiste [2].

Une conquête du même genre que Charlemagne fit en Italie, fut saint Paulin, patriarche d'Aquilée. Il était né dans le Frioul, vers l'an 730, enseignait les lettres, lorsque Charlemagne lui adressa, vers l'an 776, un rescrit dans lequel il l'appelait très-vénérable maître de grammaire. Le prince lui donna une terre en Lombardie; et, à cette époque, Paulin fut élevé sur le siége patriarcal d'Aquilée. Charlemagne, qui avait confiance dans sa piété, son zèle et ses lumières, le tira souvent de son siége pour assister à des conciles, en particulier à ceux d'Aix-la-Chapelle en 789, de Ratisbonne en 792, de Francfort en 794. Le saint en assembla deux lui-même, l'un dans le Frioul en 796, et l'autre, en 802, à Altino, sur les bords de la mer Adriatique. Il alla prêcher l'Évangile dans la Carinthie et la Styrie, aux Huns et aux Avares, de concert avec Arnon de Saltzbourg. Après une vie pleine de mérites, il mourut l'an 804 [3].

[1] *Acta SS.*, 28 *maii*. — [2] Ceillier. — [3] *Ibid.*

Un autre Lombard, Fardulfe, dont il reste quelques poésies, avait été emmené en France avec le roi Didier, après la prise de Pavie par Charlemagne. Fardulfe devint prêtre de Ratisbonne. Un jour il s'était endormi dans un coin de cette église, lorsque Pepin le Bossu, fils aîné de Charlemagne, mais d'une femme qui n'avait pas eu le titre de reine, y entra de nuit avec une troupe de conjurés, afin de prendre avec eux ses dernières mesures pour faire périr son père. Le bruit de leur conversation réveilla Fardulfe, qui entendit tout le secret de leur conférence. Il ne fut aperçu qu'au moment où les conjurés se retiraient. Ils voulurent d'abord s'en défaire; ils se contentèrent ensuite de le faire jurer sur l'autel de leur garder le secret. Échappé ainsi de leurs mains, il courut au palais de Charlemagne, et lui raconta les choses dont il venait d'être témoin. Les conjurés furent jugés dans une assemblée des seigneurs et condamnés à mort. Charlemagne accorda la vie à la plupart, relégua son fils dans le monastère de Prum, au diocèse de Trèves, et nomma Fardulfe abbé du monastère de Saint-Denis, en récompense de sa fidélité [1].

Un autre savant que Charlemagne attira d'Italie, fut Théodulfe, né vers le milieu du huitième siècle, d'une famille distinguée parmi les Goths. Ses talents et son érudition l'ayant fait connaître, il fut appelé par Charlemagne à sa cour vers l'an 781. Quelques auteurs prétendent qu'il avait été marié et qu'il était veuf. Le seul appui de leur opinion est que, dans une pièce de vers dont il accompagna l'envoi d'un psautier à Gisèle, Théodulfe l'engage à recevoir le présent que lui fait un père; mais rien ne prouve que ce mot de père ne soit employé dans le sens spirituel. Théodulfe fut, en effet, pourvu de l'abbaye de Fleury, et ensuite de l'évêché d'Orléans. Son premier soin fut de rétablir dans son diocèse l'ancienne discipline et d'y faire fleurir les bonnes études. Dans ce but, il fonda plusieurs écoles ecclésiastiques, notamment dans les monastères de Saint-Aignan, de Fleury et de Saint-Lifard, qui devinrent bientôt célèbres. Il publia surtout un capitulaire, autrement une instruction pastorale aux prêtres des paroisses, c'est-à-dire aux curés, sur les devoirs de leur état.

Vous devez toujours vous souvenir, leur dit-il, que nous autres, qui sommes chargés du soin de gouverner les âmes, rendrons compte à Dieu de celles qui périssent par notre négligence, et que nous serons récompensés pour celles que nous aurons gagnées par nos exhortations et par nos exemples. C'est à nous que le Seigneur a dit : Vous êtes le sel de la terre. Si le peuple fidèle est comme la nourriture de

[1] Ceillier. Bouquet.

Dieu, nous sommes le sel qui doit assaisonner cette nourriture pour la lui rendre agréable. Sachez que vous occupez le second rang dans l'Église ; car, comme les évêques tiennent la place des apôtres, les prêtres tiennent celle des autres disciples du Seigneur. N'oubliez donc jamais quelle est votre dignité. Rappelez-vous sans cesse le souvenir de votre ordination et de l'onction sacrée que vous avez reçue dans vos mains, pour vous animer à conserver la pureté de cœur et celle du corps.

Théodulfe recommande aux prêtres la lecture, l'oraison et le travail des mains. Par la lecture, dit-il, vous apprendrez à vous conduire et à conduire les autres ; par l'oraison, vous serez utiles à vous-mêmes et à ceux à qui la charité vous unit ; par le travail des mains et la macération du corps, vous ôterez les aliments des passions, vous subviendrez à vos besoins et vous aurez de quoi soulager ceux des autres. Quand vous viendrez au synode, apportez les ornements, les livres et les vases sacrés qui vous servent au saint ministère, et amenez avec vous deux ou trois des clercs avec lesquels vous célébrez la messe, afin qu'on puisse connaître avec quelle décence vous faites le service divin. Faites vous-mêmes, ou faites faire par vos serviteurs, en votre présence, avec soin et propreté, les pains qui doivent servir au sacrifice. Ayez soin aussi de tenir proprement le vin et l'eau qui y sont destinés. Les femmes n'approcheront pas de l'autel pendant la messe ; le prêtre ira recevoir leurs offrandes à leurs places. Les hommes laïques doivent avoir le même respect, de peur qu'ils n'encourent la peine d'Oza, qui a été frappé de mort. Un prêtre ne dira jamais la messe seul ; car il doit y avoir des assistants qu'il puisse saluer et qui puissent lui répondre. On ne doit pas serrer dans les églises le blé et le foin, comme nous le voyons souvent ; car nous devons craindre que le Seigneur ne nous dise : Ma maison est la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.

C'est un ancien usage en ce pays, dit Théodulfe, d'enterrer les morts dans les églises, qui deviennent par là des cimetières. Nous défendons d'y enterrer désormais personne, sinon les prêtres ou quelques autres qui auraient mérité cette distinction par une vie sainte. On ne doit cependant pas déterrer les morts qui y ont leur sépulture ; mais il faut enfoncer plus avant en terre les tombeaux qui paraissent, et paver par-dessus, afin qu'on ne remarque aucun vestige de sépulcres. S'il y a trop de ces tombeaux, et qu'il soit difficile de faire ce que nous ordonnons, il faut changer cette église en cimetière, et transférer l'autel dans un lieu où l'on puisse offrir à Dieu le sacrifice religieusement et avec pureté. Il faut assister à l'office divin, surtout au sacrifice, avec beaucoup de respect et de recueillement, et ne célébrer

messe que dans les églises, et non dans des maisons particulières. Quoique les canons aient permis aux prêtres d'avoir avec eux dans leurs maisons leurs mères et leurs sœurs, nous croyons devoir le défendre, à cause des autres femmes que celles-ci peuvent y attirer. Évitez l'ivrognerie, vous autres prêtres; n'allez pas boire et manger dans les cabarets. Ne vous trouvez pas à table avec des femmes, à moins qu'un père de famille ne vous ait invités.

Défenses, sous peine d'une longue prison, à un prêtre de solliciter les paroissiens ou les clercs d'un autre de venir à son église et de lui payer la dîme, ou de briguer par présents l'église d'un autre. Si on apporte à un prêtre un enfant malade d'une autre paroisse pour recevoir le baptême, il doit le lui administrer. On ne doit pas faire servir à des usages profanes les vases sacrés, tels que les calices et les patènes. Ceux qui se servent d'un calice pour boire autre chose que le sang du Seigneur, doivent craindre le sort de Balthasar.

Si un prêtre veut envoyer aux écoles son neveu ou son parent, nous lui permettons de l'envoyer à Sainte-Croix, à Saint-Aignan, à Saint-Benoît-de-Fleury, à Saint-Lifard-de-Meun, ou dans les autres monastères dont nous avons le gouvernement. Sainte-Croix était l'église cathédrale. Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes ; et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent pas de les recevoir et de les instruire ; mais qu'au contraire, ils les enseignent avec une parfaite charité, se souvenant de ce qui est écrit : Ceux qui auront été savants brilleront comme les feux du firmament, et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Et qu'en instruisant les enfants, ils n'exigent pour cela aucun prix, et ne reçoivent rien, excepté ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. Ainsi, dans le huitième et le neuvième siècle, l'Église instituait des écoles gratuites, non-seulement pour les clercs et dans les monastères et les cathédrales, mais pour tous les enfants et dans les paroisses de campagne [1].

Théodulfe fait ensuite un abrégé de toute la morale chrétienne, pour apprendre aux prêtres ce qu'ils doivent enseigner, et aux fidèles ce qu'ils doivent pratiquer. Il faut recommander soigneusement à tous les fidèles d'apprendre par cœur l'oraison dominicale et le symbole ; car on ne recevra au baptême et à la confirmation que ceux qui les sauront, excepté les enfants qui n'ont pas encore l'usage de la parole. Il faut aussi avertir les fidèles de prier Dieu au moins deux

[1] Labbe, t. 7, p. 1136.

fois le jour, le matin et le soir. Ceux qui en auront la commodité feront leur prière dans l'église ; les autres la feront où ils se trouve ront, parce que Dieu est présent en tous lieux. Voici comment i doivent prier. Il faut d'abord dire le symbole, ensuite trois fois : *Vo qui m'avez formé, ayez pitié de moi* ; et trois autres fois : *Dieu, soy propice à moi pécheur* ; et finir par l'oraison dominicale. Si le temp et le lieu l'exigent, il faut invoquer les saints apôtres et les saint martyrs, c'est-à-dire, apparemment, qu'il faut réciter les litanies et, après s'être muni du signe de la croix, on doit rendre grâces Dieu en élevant les mains, les yeux et le cœur vers lui. Pour la san tification du dimanche, ceux qui sont obligés de voyager ne sont p dispensés d'assister à la messe. Le samedi tous les Chrétiens doive s'assembler à l'église avec des luminaires, pour assister à l'office la nuit, et venir à la messe avec leur offrande. Il faut avertir l fidèles d'exercer gratuitement l'hospitalité.

On doit imposer pour le parjure ou le faux témoignage, la mê pénitence que pour l'adultère et l'homicide, laquelle était encore sept ans. Ceux qui, dans la crainte de cette pénitence, refusent de confesser de ces crimes, doivent être chassés de l'église ; et person ne doit prier ni manger avec eux. Les prêtres doivent toujours ê prêts à enseigner leur peuple. Ceux qui savent l'Écriture, doivent prêcher ; ceux qui n'en ont pas l'intelligence, ne doivent pas laiss de prêcher ce qu'ils savent. Lorsqu'ils viendront au synode, ils re dront compte à l'évêque de l'état de leurs paroisses, et ils l'avertiro s'il y a quelqu'un qui ait besoin de ses avis. Il faut se confesser tous les péchés, même de ceux de pensée ; et le prêtre doit interroge le pénitent sur chacun des péchés capitaux. Théodulfe, comme que ques autres, en compte huit, parce qu'il distingue la vaine gloire l'orgueil. Une semaine avant le carême, il faut se confesser, recevo la pénitence et se réconcilier avec ses ennemis.

On doit jeûner exactement tous les jours de carême, excepté l dimanches, parce que ce temps est comme la dîme de l'année q nous donnons à Dieu : il n'y a que les infirmes et les enfants qui soient dispensés. Il faut joindre l'aumône au jeûne, et donner a pauvres ce qu'on aurait mangé si on ne jeûnait pas. Car ce n'est p jeûner d'une manière méritoire, que de réserver pour le repas soir ce que l'on aurait mangé à dîner, c'est-à-dire de manger en repas autant que l'on aurait fait en deux. Plusieurs qui se flattent jeûner, prennent leur réfection aussitôt qu'ils entendent l'heure none, c'est-à-dire trois heures après midi ; mais ils ne jeûnent p en effet, s'ils mangent avant qu'on ait dit l'office de vêpres, c'est dire avant le soir. Il faut, pendant le saint temps de carême, fa

abstinence de toutes les délices. Celui qui peut s'abstenir d'œufs, de fromage, de poisson et de vin, mérite beaucoup; celui qui ne peut le faire, soit par infirmité, soit à cause de quelque travail, peut en user, pourvu qu'il ne rompe son jeûne qu'au soir.

Tous, excepté les excommuniés, doivent recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ tous les dimanches de carême, le jeudi saint, le vendredi saint et le samedi saint, et, tous, sans exception, le jour de Pâques. Il faut célebrer avec la même dévotion tous les jours de la semaine de Pâques. On ne doit pas plaider en carême, et, pendant ce saint temps, les époux doivent vivre en continence. Il faut avertir le peuple de ne pas approcher sans préparation de la communion, et de ne s'en pas abstenir trop longtemps. On doit, avant que de la recevoir, s'y être disposé quelque temps par la continence, par la prière et l'aumône; car comme il est dangereux de recevoir cet adorable sacrement avec quelque souillure, il l'est aussi de s'en priver longtemps; ce qui cependant ne regarde ni les excommuniés qui ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps, ni les personnes de piété, qui communient presque tous les jours. Par ces paroles de Théodulfe, on voit que l'excommunication dont il parle n'était pas l'excommunication proprement dite, mais une simple défense de communier, si ce n'est aux fêtes principales. Les messes privées que les prêtres disent les dimanches, ne doivent pas se dire si publiquement que le peuple en soit détourné d'assister à la messe solennelle qui se célèbre à la troisième heure, c'est-à-dire à neuf heures; car quelques-uns ont la mauvaise coutume de se contenter, les dimanches et les fêtes, d'entendre à la hâte une messe privée, même pour les morts, et de passer le reste de la journée à boire. Il faut recommander au peuple de se rendre les dimanches à la cathédrale, pour y entendre la messe et la prédication, et de ne pas manger que la grande messe ne soit finie. Que les prêtres ne disent point de messe ces jours-là dans des oratoires particuliers, ou qu'ils le fassent avant la seconde heure du jour, c'est-à-dire, au plus tard, une heure après le lever du soleil, et avec tant de précaution, que le peuple ne soit pas détourné de se trouver à l'office solennel. Les prêtres de la ville et des environs doivent aussi se rendre à la cathédrale avec le peuple. On n'en dispense que les religieuses qui gardent la clôture. On voit, par ce règlement, qu'il n'y avait encore alors qu'une messe solennelle les fêtes et les dimanches, dans chaque ville, et qu'elle se célébrait dans l'église cathédrale [1].

Cette instruction pastorale ou ce capitulaire, dont quelques arti-

[1] Baluz., *Miscell.*, t. 7, p. 21.

cles ont été modifiés par le temps, montre, d'un côté, la sagesse pratique de Théodulfe, et, de l'autre, quelle était la discipline de l'Église à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle; car cette instruction servit de modèle à plusieurs autres prélats.

Ce que Théodulfe a fait en prose pour les prêtres de son diocèse, il l'a fait en vers pour les juges et les magistrats. Vers l'an 798, il fut envoyé par Charlemagne, avec Leidrade, évêque de Lyon, dans le midi de la France, pour observer et réformer l'administration de ces provinces, en qualité de commissaires extraordinaires du souverain. A son retour, il composa un poëme non méprisable, de 956 vers, intitulé : *Exhortations aux juges*, et destiné, en effet, à instruire les magistrats de leurs devoirs dans de telles missions. Après un préambule religieux, où il rappelle les modèles de justice que présentent les livres saints et que termine l'éloge de Charlemagne, il décrit la route qu'ils ont suivie, Leidrade et lui, et les principales villes qu'ils ont parcourues. Vient ensuite le tableau des dangers qui assaillent la probité des magistrats, et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les corrompre, lui et Leidrade. Viennent enfin ses exhortations aux juges ; exhortations qui respirent, non-seulement une probité incorruptible, mais une bonté inconnue autrefois à la justice humaine. Exhortant les juges à ménager tous ceux qui se présentent devant eux : Si l'un, dit-il, a perdu son père, l'autre sa mère, une autre son mari, prends un soin particulier de leur cause ; sois leur protecteur, leur avocat ; rends à celle-ci son mari, à celui-là sa mère. Si quelqu'un vient à toi, faible, infirme ou malade, ou enfant, ou vieillard, porte-lui avec compassion un charitable secours ; fais asseoir celui qui ne peut se tenir debout ; prends par la main celui qui ne peut se lever ; soutiens et encourage celui à qui le cœur ou la voix, ou la main, ou les jambes sont près de manquer ; relève par tes paroles celui qui est abattu ; apaise celui qui est irrité ; rends des forces à celui qui tremble ; rappelle au respect celui qui s'emporte [1]. Certainement, cette bonté délicate et prévoyante n'est pas du magistrat de Lycurgue ou des Douze Tables, mais du magistrat de l'Évangile. Aussi est-ce un évêque qui lui expose ses devoirs.

Leidrade, qui accompagna Théodulfe dans cette mission, était né dans le Norique ou la Bavière. Élevé auprès d'Arnon, évêque de Saltzbourg, il se distingua de bonne heure par son esprit et sa science. Charlemagne se l'attacha d'abord comme bibliothécaire, l'employa dans plusieurs missions importantes, et le fit nommer, en 798, archevêque de Lyon. Il travailla beaucoup et avec succès pour rétablir la

[1] Sirmond, t. 2, vers 621-634.

un côté, la sagesse
tait la discipline de
t du neuvième siè-
eurs autres prélats.
res de son diocèse,
s. Vers l'an 798, il
ue de Lyon, dans le
ministration de ces
aires du souverain.
sable, de 936 vers,
ffet, à instruire les
. Après un préam-
ice que présentent
magne, il décrit la
cipales villes qu'ils
ers qui assaillent la
qu'on a faites pour
s exhortations aux
une probité incor-
justice humaine.
présentent devant
ère, une autre son
is leur protecteur,
sa mère. Si quel-
nfant, ou vieillard,
fais asseoir celui
elui qui ne peut se
ou la voix, ou la
ve par tes paroles
s des forces à celui
e [1]. Certainement,
istrat de Lycurgue
gile. Aussi est-ce

mission, était né
rnon, évêque de
sprit et sa science.
écaire, l'employa
er, en 798, arche-
s pour rétablir la

discipline dans le clergé et dans les monastères de son diocèse. On ne saurait en donner une idée plus juste, qu'en rapportant la substance d'une lettre qu'il écrivit à Charlemagne pour lui en rendre compte. Il lui dit :

Vous m'avez engagé au gouvernement de l'église de Lyon, tout indigne que j'en étais, et, en m'y envoyant, vous m'avez recommandé de réparer les maux qu'on y avait commis par négligence. Car cette église manquait de beaucoup de choses, tant au dedans qu'au dehors, pour les offices divins, pour les bâtiments et les meubles nécessaires. Écoutez ce que j'ai fait depuis que j'y suis venu, avec l'aide de Dieu et le vôtre. Je ne vous le dis par aucun désir d'augmenter mon bien, Dieu m'en est témoin; mes infirmités font que je n'attends tous les jours que la mort. Je vous le représente seulement, afin que, si j'ai fait quelque chose de bien et selon votre attention, il ne soit pas détruit après mon décès.

J'ai fait tout mon possible afin d'avoir les clercs nécessaires pour faire l'office, et, grâces à Dieu, j'en ai une bonne partie. Pour cet effet, vous m'avez fait rendre des revenus qui avaient appartenu autrefois à l'église de Lyon; aussi l'ordre de la psalmodie y est rétabli, suivant l'usage de votre palais; car j'ai des écoles de chantres dont la plupart sont assez instruits pour en instruire d'autres. J'ai encore des écoles de lecteurs, non-seulement pour lire les leçons de l'office, mais encore pour méditer les livres divins. Il y en a qui entendent déjà en partie le sens spirituel des Évangiles; la plupart savent celui des prophètes, des livres de Salomon, des psaumes et même de Job. J'ai travaillé aussi, autant que j'ai pu, à faire transcrire des livres pour cette église; je l'ai fournie d'habits sacerdotaux et de vases sacrés.

Je n'ai point cessé, autant qu'il m'a été possible, de réparer les églises; j'ai couvert de nouveau et relevé en partie, quant aux murs, la grande église dédiée à saint Jean; j'ai recouvert celle de Saint-Étienne, rebâti celles de Saint-Nizier et de Sainte-Marie; j'ai réparé une des maisons épiscopales, presque ruinée, et j'en ai bâti une autre pour vous y recevoir, si vous venez dans ces régions. J'ai construit, pour les clercs, un cloître où ils habitent maintenant tous réunis en un seul édifice. J'ai encore réparé plusieurs autres églises dans la ville de Lyon. Celle de Sainte-Eulalie, où était un monastère de filles; celle de Saint-Paul; le monastère des filles de Saint-Pierre, où est enterré saint Annemond, martyr et fondateur de cette maison. Trente-deux vierges du Seigneur y vivent maintenant sous une règle monastique. J'ai réparé le monastère royal de l'île Barbe, où sont maintenant quatre-vingt-dix moines, vivant selon la règle. Nous

avons donné à l'abbé pouvoir de lier et de délier, comme ont eu ses prédécesseurs, que les nôtres envoyaient dans les lieux où ils ne pouvaient aller eux-mêmes, pour veiller à la conservation de la foi contre les hérésies. Ils avaient même soin du gouvernement de l'église de Lyon, pendant la vacance du siége [1]. On voit entre autres, par cette lettre, que les deux principaux moyens pour rétablir la discipline étaient les écoles et les monastères.

Mais l'homme qui aida le plus Charlemagne dans la restauration des études, ce fut Alcuin, Anglais de nation, et de la même famille que saint Willibrod. Il était né vers l'an 735, dans la province d'York, de parents nobles et riches, et eut un frère nommé Arnon et surnommé Aquila, qui fut évêque de Saltzbourg. Dès sa première enfance, il fut élevé dans le monastère et l'école cathédrale d'York, et y eut pour maître l'archevêque Egbert, frère du roi des Northumbres. Egbert lui-même avait été élevé sous le vénérable Bède, et, pénétré de respect pour la mémoire de ce saint maître, il suivit scrupuleusement sa méthode d'enseignement. Il se levait à la pointe du jour; et lorsque des occupations plus pressantes ne venaient pas y mettre obstacle, assis sur son lit, il instruisait ses élèves tour à tour jusqu'à midi; il se retirait alors dans sa chapelle, où il les sanctifiait en offrant pour eux le corps et le sang du Seigneur. A l'heure du dîner, il se rendait à la salle commune, où il prenait un repas frugal, quoiqu'on eût soin de lui servir la meilleure chère; pendant le dîner, il se faisait toujours faire une lecture instructive, et se plaisait à écouter jusqu'au soir les discussions de ses écoliers sur quelques sujets littéraires. Alors il récitait avec eux l'office de complies, les faisait approcher de sa personne, et les élèves, ayant reçu à genoux et successivement sa bénédiction, allaient ensuite se livrer au repos. Alcuin racontait souvent ces particularités à ses amis. Sous un pareil maître, Alcuin apprit non-seulement le latin et le grec, mais encore les éléments de l'hébreu [2].

Egbert, qui mourut vers l'an 766, lui légua sa bibliothèqne et le choisit pour lui succéder dans l'importante fonction de professeur. L'école d'York était déjà célèbre; la renommée d'Alcuin en augmenta bientôt la célébrité; on accourait de la Gaule et de la Germanie pour l'entendre : nous l'avons vu par l'exemple de saint Ludger. Le successeur d'Egbert dans le siége d'York fut Elbert, son parent, qui avait enseigné dans le même séminaire. Il eut pour Alcuin la même confiance et la même amitié, lui laissa, par son testament, le plus précieux de ses trésors, le grand nombre de volumes

[1] *Biblioth. PP.*, t. 14. — [2] *Act. Bened.*, *sec.* 4, *pars* 1.

qu'il avait recueillis dans ses différents voyages de Gaule et d'Italie; enfin il le chargea, conjointement avec Embald, de construire une église magnifique dans la ville d'York, suivant le plan qu'il avait formé.

Embald, ayant succédé à Elbert, envoya Alcuin à Rome, vers l'an 780, pour demander le pallium au pape Adrien. En revenant de Rome, il passa à Parme, où il trouva Charlemagne, qui le pressa de s'établir en France. Après quelque hésitation, Alcuin s'y engagea, pourvu qu'il en obtînt la permission de son évêque et de son roi. Il l'obtint en effet, et, en 782, on le trouve établi à la cour de Charlemagne, qui lui donne sur-le-champ trois abbayes, celles de Ferrières en Gatinois, de Saint-Loup à Troyes, et de Josse dans le Ponthieu. Dès cette époque, Alcuin fut le confident, le conseiller, le docteur, et, pour ainsi dire, le premier ministre intellectuel de Charlemagne. Trois choses l'occupèrent principalement : 1° corriger et restituer les manuscrits de l'ancienne littérature; 2° restaurer les écoles et ranimer les études; 3° enseigner lui-même.

Du sixième au huitième siècle, au milieu des guerres et des révolutions politiques, les manuscrits sacrés et profanes étaient tombés aux mains de possesseurs ou de copistes si ignorants, que les textes étaient bien souvent devenus méconnaissables. La réparation de ce mal, la restitution des manuscrits, surtout de la grammaire et de l'orthographe, fut un des premiers travaux d'Alcuin; travail dont il s'occupa toute sa vie, qu'il recommanda constamment à ses élèves, et dans lequel Charlemagne lui prêta le secours de son autorité. On lit dans les capitulaires une ordonnance conçue en ces termes : Charles, avec l'aide de Dieu, roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination... Ayant à cœur que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres qui a presque entièrement péri par l'inertie de nos ancêtres, nous excitons, par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux, tous ceux que nous y pouvons attirer. Aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'ancienne et de la nouvelle alliance, corrompus par l'ignorance des copistes... Nous ne pouvons souffrir que, dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul, notre client familier. Nous lui avons enjoint de parcourir avec soin les écrits des Pères catholiques, de choisir dans ces fertiles prairies quelques fleurs, et de former, pour ainsi dire, des plus utiles, une seule guirlande. Empressé d'obéir à Notre Altesse, il a relu les

traités et les discours des divers Pères catholiques; et, choisissant les meilleurs, il nous a offert, en deux volumes, des lectures pures de faute, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons examiné le texte de ces volumes avec notre sagacité; nous les avons décrétés de notre autorité, et nous les transmettons à votre religion pour les faire lire dans les églises du Christ [1].

Pendant qu'il faisait ainsi recueillir et corriger les textes destinés aux lectures religieuses, Alcuin travaillait lui-même à une révision complète des livres sacrés. Il la termina, vers l'an 801, dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et l'envoya à Charlemagne. J'ai longtemps cherché, lui écrivit-il, quel présent je pourrais vous offrir, qui ne fût pas indigne de l'éclat de votre puissance impériale, et qui ajoutât quelque chose à votre trésor si opulent. Je ne voulais pas que, tandis que les autres vous apportaient toutes sortes de riches petits dons, mon petit génie s'engourdît dans une honteuse oisiveté, ni que le messager de mon humilité parût les mains vides devant la face de Votre Béatitude. J'ai enfin trouvé, avec l'inspiration de l'Esprit-Saint, ce qu'il convenait à mon nom de vous offrir, et ce qui pouvait être agréable à votre sagesse... Rien de plus digne de vous que les livres divins que j'envoie à votre très-illustre autorité, réunis en un seul corps et corrigés très-soigneusement. Si le dévouement de mon cœur avait pu trouver quelque chose de mieux, je vous l'offrirais avec le même zèle pour l'accroissement de votre glorieuse fortune [2]. Ce présent excita, à ce qu'il paraît, l'émulation de Charlemagne lui-même; car on lit dans Thégan, chroniqueur contemporain, que, l'année qui précéda sa mort, il corrigea soigneusement, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Evangiles de Jésus-Christ.

De tels exemples, à l'appui de tels ordres, ne pouvaient manquer d'être efficaces; aussi l'ardeur pour la reproduction des anciens manuscrits devint-elle générale; dès qu'une révision exacte de quelque ouvrage avait été faite par Alcuin, ou quelqu'un de ses disciples, on en envoyait des copies dans les principales églises et abbayes, et là des copies nouvelles en étaient faites pour être de nouveau revues et propagées. L'art de copier devint une source de fortune, de gloire même; on célébrait les monastères où se faisaient les copies les plus exactes et les plus belles, et, dans chaque monastère, les moines qui excellaient à copier. L'abbaye de Fontenelle, en particulier, et deux de ses moines, Ovon et Hardouin, acquirent en ce genre une véritable renommée. A Reims, à Corbie, on s'appliqua à les égaler; au lieu du caractère corrompu dont on s'était servi depuis deux siècles, on

[1] Baluz, t. 1, p. 203. — [2] Alc., *epist.* 103, t. 1, p. 153.

reprit l'usage du petit caractère romain. Aussi les bibliothèques monastiques devinrent-elles bientôt considérables; un très-grand nombre de manuscrits datent de cette époque; et, quoique le zèle s'appliquât surtout à la littérature sacrée, cependant la littérature profane n'y demeura pas étrangère. Alcuin lui-même, à en croire certains témoignages, revit et copia les comédies de Térence.

En même temps qu'il restituait les manuscrits et rendait ainsi à l'étude de bons matériaux, il travaillait avec ardeur au rétablissement des écoles déchues. Ici encore une ordonnance de Charlemagne nous instruit des mesures prises à ce sujet, et que sans doute Alcuin lui suggéra. Charles, etc., à Baugulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut. Que votre dévotion, agréable à Dieu, sache que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et dans les monastères confiés, par la faveur du Christ, à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement de vivre régulièrement et selon notre sainte religion, mais encore d'instruire dans la science des lettres, et selon la capacité de chacun, ceux qui peuvent apprendre avec l'aide de Dieu. Car, quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. Or, plusieurs monastères nous ayant, dans ces dernières années, adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que, dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes; car, ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien au dedans, une langue mal habile, et qu'on avait négligé d'instruire, ne pouvait l'exprimer sans faute. Nous avons dès lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même l'intelligence des saintes Écritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devrait être. Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble et agréable à Dieu, pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des saintes Écritures. Or, il est certain que, comme il y a, dans les Écritures saintes, des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra plus facilement et dans leur vrai sens spirituel, qui sera bien instruit dans la science des lettres. Qu'on choisisse donc pour cette œuvre des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre, et l'art d'instruire les autres. Ne manquez pas, si vous voulez obtenir notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères [1].

[1] Baluz. t. 1, p. 201.

Cette ordonnance de Charlemagne ne demeura pas une vaine recommandation : elle eut pour résultat le rétablissement des études dans les cités épiscopales et dans les grands monastères. De cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une grande célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant ; par exemple, celles de Ferrières en Gatinais, de Fulde dans le diocèse de Mayence, de Reichenau dans celui de Constance, d'Aniane en Languedoc, de Fontenelle ou Saint-Vandrille en Normandie ; et les hommes qui les honorèrent avaient été presque tous au nombre des disciples d'Alcuin. Car, indépendamment de ses soins pour rétablir les écoles, il enseigna lui-même et avec un grand éclat.

Ce ne fut point dans un monastère ou dans aucun établissement public qu'eut lieu d'abord son enseignement : de 782 à 796, durée de son séjour à la cour de Charlemagne, Alcuin fut à la tête d'une école intérieure, dite l'école du palais, qui suivait Charlemagne partout où il se transportait, et à laquelle assistaient ceux qui se transportaient partout avec lui. Là, entre beaucoup d'autres, Alcuin eut pour auditeurs trois fils de Charlemagne : Charles, désigné roi de France et de Bourgogne ; Pepin, roi d'Italie et vainqueur des Huns ; Louis, roi d'Aquitaine et puis empereur ; Adalhard, petit-fils de Charles-Martel, et sa sœur Gundrade ; Angilbert et Eginhard, gendres et conseillers de Charlemagne ; Rictrude, religieuse à Chelles ; Riculfe, archevêque de Mayence ; Rigbod, archevêque de Trèves ; Gisèle, sœur, et Gisèle, fille de Charlemagne ; et avant tous Charlemagne lui-même.

Ce prince avait étudié la grammaire sous le diacre Pierre de Pise. Il apprit d'Alcuin la rhétorique, la dialectique, l'astronomie et la théologie. Il parlait la langue latine aussi facilement que la tudesque, qui était sa langue maternelle. Pour le grec, il l'entendait mieux qu'il ne le parlait. Il avait même quelque connaissance du syriaque, puisque, sur la fin de ses jours, il conféra la version latine des Évangiles avec la version syriaque et l'original grec. Il écrivit lui-même certaines chansons barbares et très-anciennes, qui contenaient en tudesque l'histoire des anciens rois, leurs actions et leurs guerres. Ce sont les paroles d'Eginhard, son secrétaire et son biographe, qui dit encore : Il essayait aussi d'écrire, et portait continuellement sur lui des tablettes, pour, dans ses moments de loisir, habituer sa main à former (ou plutôt, suivant la force du mot latin *effigiendis*, à dessiner) des lettres ; mais il n'y réussit guère, s'étant appliqué trop tard. De ces paroles, quelques-uns ont conclu précipitamment que Charlemagne ne savait pas même écrire son nom. La conclusion est peu réfléchie. Eginhard ne dit point qu'il ne réussit pas du tout dans son

pas une vaine re-
sement des études
nastères. De cette
ientôt une grande
istingués du siècle
ais, de Fulde dans
e Constance, d'A-
lle en Normandie;
que tous au nom-
de ses soins pour
grand éclat.
cun établissement
782 à 796, durée
fut à la tête d'une
Charlemagne par-
ceux qui se trans-
autres, Alcuin eut
s, désigné roi de
nqueur des Huns;
ard, petit-fils de
et Eginhard, gen-
ligieuse à Chelles;
vêque de Trèves;
avant tous Charle-

cre Pierre de Pise.
l'astronomie et la
nt que la tudesque,
tendait mieux qu'il
du syriaque, puis-
tine des Évangiles
vit lui-même cer-
contenaient en tu-
leurs guerres. Ce
biographe, qui dit
nuellement sur lui
habituer sa main à
figiendis, à dessi-
appliqué trop tard.
mment que Char-
conclusion est peu
s du tout dans son

entreprise, mais seulement qu'il n'y réussit guère. Donc il y réussit un peu. Et encore dans quelle manière d'écrire? Ce pouvait être d'écrire couramment, ou d'écrire le petit caractère romain qu'on reprit alors, ou bien, comme le mot latin le donne à entendre, à dessiner de belles majuscules [1]. Au reste, on voit encore dans la bibliothèque impériale de Vienne, un manuscrit qui contient un commentaire sur l'Épître aux Romains, sous le nom d'Origène, corrigé de la propre main de Charlemagne. Car il prenait un grand plaisir à la lecture des Pères, nommément de saint Augustin, surtout de sa *Cité de Dieu* [2].

Charlemagne et ses compagnons de science s'affectionnèrent tellement à l'étude des lettres divines et humaines, que, dans leur correspondance familière, ils prenaient des noms littéraires de l'antiquité. Ils s'appelaient entre eux, Charlemagne David, Alcuin Flaccus, Adalhard Augustin, Angilbert Homère, Riculfe Damétas, Gundrade Eulalie, etc. Un jour, dans l'ardeur de son zèle pour égaler la science des anciens Pères, Charlemagne s'écria : Ah ! si j'avais douze clercs instruits et savants comme le furent Jérôme et Augustin ! Comment donc, lui répondit Alcuin, le Créateur du ciel et de la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite, et vous voudriez en avoir une douzaine?

A défaut d'Augustin et de Jérôme, Alcuin lui-même dut satisfaire à l'avidité intellectuelle de son impérial disciple. Sur deux cent trente-deux lettres que nous avons de lui, il y en a trente adressées à Charlemagne, dont six sur l'astronomie et la chronologie, sur le cours du soleil et les phases de l'année, sur le cycle lunaire, les constellations; une sur l'orthographe et l'arithmétique; une où il répond à des questions de Charlemagne sur la différence qu'il y a entre éternel et sempiternel, perpétuel et immortel, siècle, âge et temps; une où il répond à des questions posées par Charlemagne sur des passages de l'Évangile; une où il répond à Charlemagne, qui demande pourquoi on ne trouve dans aucun Évangile l'hymne que Jésus-Christ a chantée après la Cène; une où il répond à Charlemagne qui demande, au nom d'un savant grec, à qui a été remis le prix de la rédemption de l'homme; une sur la transfiguration de Jésus-Christ; deux où il lui explique l'origine des noms de la Septuagésime et de la Sexagésime; deux sur l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel; deux où il le félicite de ses victoires sur les Huns, lui recommande la clémence à leur égard, et lui donne des conseils sur la manière dont il faut procéder à leur

[1] Dom Bouquet, t. 5, p. 99 et 100. — [2] Ceillier, t. 18, p. 378. Lambecius, *Biblioth. vindob.*, l. 8, p. 645.

conversion ; une où il envoie à Charlemagne des conseils, sous le titre de *Capitulaires*, sur les testaments, les successions et plusieurs autres sujets.

Avec le temps, une lassitude profonde s'empara d'Alcuin ; il sollicita avec instance la permission de se retirer de la cour et d'aller vivre dans la retraite : en 796, il écrit à un archevêque dont le nom est inconnu : Que votre paternité le sache ; moi, votre fils, je désire ardemment déposer le fardeau des affaires du siècle et ne plus servir que Dieu seul. Tout homme a besoin de se préparer avec vigilance à la rencontre de Dieu, à plus forte raison les vieillards brisés par les années et les infirmités. Et à son ami Angilbert : A ton départ, j'ai tenté plusieurs fois de me réfugier dans le port du repos ; mais le roi de toutes choses, le maître des âmes, ne m'a pas encore accordé ce que depuis longtemps il m'a fait vouloir [1]. Charlemagne consentit enfin à le laisser partir, et, vers 796, à ce qu'il paraît, il lui donna pour retraite l'abbaye de Saint-Martin de Tours, l'une des plus riches du royaume.

Alcuin se hâta d'en aller prendre possession ; la retraite était magnifique ; il avait, dans les domaines des abbayes qu'il possédait plus de vingt mille colons ou serfs, et la correspondance qu'il continuait d'entretenir avec Charlemagne animait sa vie sans l'accabler. Il ne resta point oisif dans sa nouvelle situation ; il remit la règle et l'ordre dans le monastère, enrichit la bibliothèque de manuscrits copiés à York, et donna à l'école, par son propre enseignement, un éclat qu'elle n'avait jamais connu. Ce fut à cette époque que plusieurs des hommes les plus distingués du siècle suivant, entre autres Raban Maur, qui devint archevêque de Mayence, et Amalaire, savant prêtre de Metz, se formèrent à ses leçons. Voici en quels termes lui-même rend compte à Charlemagne de ce qu'il fait pour la prospérité de l'école de Tours : Moi, votre Flaccus, selon votre exhortation et votre sage volonté, je m'applique à servir aux uns, sous le toit de Saint-Martin, le miel des saintes Écritures ; j'essaye d'enivrer les autres du vieux vin des anciennes études ; je nourris ceux-ci des fruits de la science grammaticale ; je tente de faire briller aux yeux de ceux-là l'ordre des astres..... Mais il me manque en partie les plus excellents livres de l'érudition scolastique, que je m'étais procurés dans ma patrie, soit par les soins dévoués de mon maître, soit par mes propres sueurs. Je demande donc à Votre Excellence qu'il plaise à votre sagesse de permettre que j'envoie quelques-uns de nos serviteurs, afin qu'ils rapportent en France les fleurs de la Bretagne.... Au ma-

[1] Alcuin, *epist.* 168 et 21.

s conseils, sous le
essions et plusieurs

ra d'Alcuin ; il sol-
e la cour et d'aller
vêque dont le nom
votre fils, je désire
cle et ne plus servir
arer avec vigilance
llards brisés par les
A ton départ, j'ai
du repos ; mais le
pas encore accordé
rlemagne consentit
paraît, il lui donna
une des plus riches

retraite était ma-
qu'il possédait plus
ce qu'il continuait
s l'accabler. Il ne
t la règle et l'ordre
anuscrits copiés à
gnement, un éclat
que plusieurs des
ntre autres Raban
aire, savant prêtre
termes lui-même
prospérité de l'é-
hortation et votre
le toit de Saint-
ivrer les autres du
ci des fruits de la
yeux de ceux-là
es plus excellents
procurés dans ma
soit par mes pro-
u'il plaise à votre
e nos serviteurs,
tagne.... Au ma-

fin de ma vie, j'ai semé dans la Bretagne les germes de la science ; maintenant, sur le soir, et bien que mon sang soit refroidi, je ne cesse pas de les semer en France, et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, ils prospéreront dans l'un et l'autre pays [1].

Charlemagne tenta plusieurs fois de rappeler Alcuin auprès de lui ; il avait voulu entre autres s'en faire accompagner à Rome lorsqu'il y alla, en 800, relever l'empire d'Occident : C'est une honte, lui écrivait-il, de préférer les toits enfumés des gens de Tours aux palais dorés des Romains. Mais Alcuin tint bon : Je ne crois pas, lui répondit-il, que mon corps frêle et brisé par des douleurs quotidiennes, puisse supporter ce voyage. Je l'aurais bien désiré, si je l'avais pu... Comment me contraindre à combattre de nouveau et à suer sous le poids des armes, moi que mes infirmités laissent à peine en état de les soulever de terre ?.... Je vous supplie de me laisser achever ma carrière auprès de saint Martin ; toute l'énergie, toute la dignité de mon corps s'est évanouie, j'en conviens, et s'évanouit de jour en jour, et je ne la retrouverai pas en ce monde. J'avais désiré et espéré, dans ces derniers temps, voir encore une fois la face de Votre Béatitude; mais le déplorable progrès de mes infirmités me prouve qu'il y faut renoncer. J'en conjure donc votre inépuisable bonté; que cet esprit si saint, cette volonté si bienveillante, qui sont en vous, ne s'irritent point contre ma faiblesse; permettez, avec une pieuse compassion, qu'un homme fatigué se repose, qu'il prie pour vous dans ses oraisons ; et qu'il se prépare, dans la confession et les larmes, à paraître devant le Juge éternel, afin que, par la miséricorde de Jésus-Christ, je puisse échapper aux poursuites de l'ennemi, et trouver, parmi les saints, quelque patron qui me défende. Oh ! que ce jour est en effet terrible et que chacun a besoin de s'y bien préparer [2] !

En 801, avec la permission de Charlemagne, il se démit de ses abbayes en faveur de ses disciples. Il résigna celle de Ferrières à Sigulfe, celle de Saint-Martin et celle de Cormeri à Friduguise, et celle de Saint-Josse-sur-Mer à Warembald. Après ces dispositions, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Pour s'en rappeler le souvenir, il allait tous les jours, sur la fin de sa vie, réciter l'office des vêpres dans le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, proche de l'église de Saint-Martin. Là, à la vue du tombeau qu'il s'était préparé, ce savant homme n'étudiait plus que l'art de bien mourir et le néant des choses de la terre. En même temps, pour exciter dans son cœur le désir des biens célestes, il chantait l'antienne que l'Église chante encore avan Noël : *O clavis David*. O clef de David ! sceptre de la maison d'Is-

[1] Alc., *epist.* 38. — [2] *Ibid.*, *epist.*, 93, 81, 104, 106.

raël, qui ouvrez sans que personne puisse fermer, qui fermez sans que personne puisse ouvrir, délivrez de la prison un captif assis dans le tombeau à l'ombre de la mort ! Il ajoutait à cette antienne plusieurs versets des psaumes, propres à exprimer l'empressement qu'il avait de s'unir à Dieu. C'est ainsi que ce saint abbé allait tous les jours sur sa tombe apprendre à mourir chrétiennement. Il joignait les macérations aux prières, et, malgré son grand âge et ses infirmités, il jeûnait tous les jours, excepté les fêtes et les dimanches. Pour achever de se purifier de ses fautes, il redoubla considérablement ses austérités pendant le carême de l'an 804, qui fut le dernier de sa vie. Il tomba malade la veille de l'Ascension, et perdit d'abord la parole. Mais trois jours avant sa mort, il la recouvra et chanta encore avec joie l'antienne *O clavis David*. Il mourut le dix-neuf de mai, jour de la Pentecôte, en 804. Outre plusieurs commentaires sur l'Écriture sainte, quelques opuscules de théologie et de piété, quelques vies de saints, on a de lui divers traités sur les arts libéraux, tels que la grammaire, la rhétorique, la dialectique, enfin deux cent quatre-vingts pièces de vers, sur toutes sortes de sujets, la plupart sur des circonstances du moment. La principale est un poëme sur les évêques et les saints de l'église d'York. La pureté de ses mœurs et son zèle pour la défense de la foi catholique lui méritèrent, dès le temps de sa mort, le titre de saint, ainsi que nous l'apprenons de l'auteur de sa vie, de Flodoard, de la chronique de saint Martin de Tours, et de Raban, archevêque de Mayence, son disciple, qui l'a placé dans son martyrologe [1]. Cependant l'Église ne lui rend aucun culte.

Le cardinal Maï a publié un opuscule d'Alcuin, que l'on ne connaissait pas, mais qui cependant était annoncé par quelques anciens. C'est une explication de l'Apocalypse en cinq livres. Cette Apocalypse ou prophétie de saint Jean, Alcuin l'applique en général à Jésus-Christ et à son Église ; mais il ne donne aucun développement historique pour en montrer l'accomplissement à travers les premiers siècles, sur le peuple juif, sur l'empire romain et sur l'Église elle-même. Son principal but paraît être d'en faire à l'âme chrétienne des applications morales et mystiques, où nous n'avons rien trouvé de bien remarquable [2].

La mort d'Alcuin ne ralentit point le zèle de Charlemagne pour la culture et l'encouragement des lettres. Car un diplôme de 804 nous apprend que, dans le nouvel évêché d'Osnabruck, il fonda une école de lettres grecques et latines, afin qu'il y eût toujours dans cette église des clercs versés dans l'une et l'autre langue. Cette année-là même,

[1] *Act. Bened., sec. 4, pars 1.* — [2] Maï, *Scriptorum veterum*, t. 9, p. 257-338.

il donna à cette église des forêts considérables, à la seule charge que, quand l'empereur des Romains ou le roi des Grecs voudraient marier ensemble quelques-uns de leurs enfants, l'évêque d'Osnabruck entreprendrait l'ambassade aux frais du roi ou de l'empereur [1].

Plusieurs disciples d'Alcuin sont comptés au nombre des saints, entre autres saint Adalard ou Adelard. Il était petit-fils de Charles-Martel, fils de Bernard, neveu du roi Pepin et cousin de Charlemagne. Il vint au monde vers l'an 753, et fut élevé à la cour avec les autres princes. Éginhard, sur l'an 771, le met entre les comtes et les grands qui composaient la cour de Carloman, roi d'Austrasie. A l'âge de vingt ans, il se retira au monastère de Corbie en France, et, après une année de noviciat, il y fit profession. On lui donna le soin du jardin. Mais, ne pouvant souffrir les visites de ses parents, les louanges qu'il recevait et les affaires du monde dont on lui parlait, il s'enfuit en Italie, et se retira au mont Cassin, qui était regardé comme la source de la vie religieuse. Il y fut reçu, et s'y lia d'amitié avec le diacre Paul. Mais il y demeura peu; car Charlemagne envoya bientôt le redemander.

Peu de temps après son retour à Corbie, il fut élu, du consentement de l'abbé, pour être son successeur. Ensuite Charlemagne l'envoya en Italie, pour assister de ses conseils le jeune Pepin, son fils, qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adelard s'y conduisit de telle sorte qu'on disait que c'était un ange venu du ciel. Inaccessible aux présents, il était la terreur des grands et la consolation des pauvres. Il réprima d'abord la tyrannie des puissants, rétablit la justice et retint chacun dans les bornes de ses fonctions. Il gagna tellement la confiance du pape saint Léon III, que ce Pontife lui disait en riant : Sachez que, si jamais je vous trouve autre que je ne vous crois, je ne me fierai plus à aucun des Francs. Les villes de Bénévent et de Spolète se faisaient une guerre cruelle; il alla jusqu'à Bénévent, et établit entre elles une paix solide, en sorte que sa renommée s'étendit jusqu'aux Grecs et aux habitants des îles. Parmi ses amis littéraires, on lui donnait tantôt le nom d'Augustin, tantôt celui d'Antoine. On le nommait Augustin, à cause de son éloquence et de son affection pour les œuvres de ce saint docteur; Antoine, parce qu'il s'étudiait, comme ce saint, à imiter toutes les vertus des autres, et à les rassembler en lui seul [2].

Angilbert, son condisciple, surnommé Homère, était fils d'un des grands seigneurs de la cour de Pepin. Il fut élevé dans le palais de Charlemagne, qui le fit silenciaire ou secrétaire de son cabinet.

[1] Baluz., t. 1, p. 417. — [2] *Act. Bened.*, *sec.* 4, *pars* 1.

Quoique déjà avancé en âge, il y fut instruit dans les lettres par Alcuin, qui l'appelle souvent son fils. Comme il était bien fait, plein d'esprit, savant et réglé dans ses mœurs, il eut beaucoup de part à la confiance de Charlemagne. Il le donna d'abord à son fils Pepin, roi d'Italie, dont il fut quelque temps le premier ministre. Il lui fit ensuite épouser secrètement Berthe, sa fille, dont il eut Harnid et Nithard, l'historien, et il lui donna le gouvernement de la contrée maritime de France. Étant tombé dangereusement malade, il fit vœu, s'il revenait en santé, d'embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Riquier. Il l'accomplit, du consentement de sa femme, qui voua aussi une perpétuelle continence. Après la mort de l'abbé Symphorien, il fut mis en sa place du consentement de tous les religieux. Charlemagne le tirait souvent de son cloître pour prendre ses conseils. Il le fit secrétaire d'État et maître de sa chapelle, et il l'envoya jusqu'à trois fois à Rome en qualité d'ambassadeur [1].

Un autre personnage non moins aimé de Charlemagne, fut Éginhard, autrement Einhard; il était de l'Austrasie ou de la France orientale. Charlemagne le prit fort jeune à son service, le fit élever avec ses enfants dans cette école du palais dont Alcuin était le chef; et, quand il fut arrivé à l'âge d'homme, il en fit non-seulement le surintendant général de tous ces travaux que nous appelons aujourd'hui travaux publics, routes, canaux, bâtiments de toute sorte, mais son conseiller et son secrétaire particulier. Éginhard épousa une femme à laquelle Loup de Ferrières donne le titre de *nobilissime*. Son nom était Emma. Une chronique postérieure dit qu'elle était fille de Charlemagne; et de fait, Eginhard est qualifié gendre de ce prince dans des manuscrits anciens, et, dans une de ses lettres à l'empereur Lothaire, il le traite de neveu. Toutefois, comme dans sa *Vie de Charlemagne*, où il énumère par leurs noms les fils et les filles de ce prince, il ne fait aucune mention d'Emma, la chose paraît douteuse à bien des critiques. Quoi qu'il en soit de cette particularité, Éginhard eut de sa femme Emma au moins un fils nommé Vussin, qui embrassa la vie monastique, comme on le voit par les avis que lui donne son père dans une de ses lettres. Nous verrons Éginhard lui-même suivre plus tard l'exemple de son fils. Les principaux écrits d'Éginhard sont : 1° *Annales des rois des Francs* Pepin, Charlemagne et Louis le Débonnaire, de l'an 741 à 829; 2° une *Vie de Charlemagne*. Le style d'Éginhard rappelle les meilleurs écrivains de la bonne antiquité. Sa *Vie de Charlemagne* est divisée en deux

[1] *Act. Bened., sec.* 4, *pars* 1.

les lettres par Al-
ait bien fait, plein
eaucoup de part à
d à son fils Pepin,
ministre. Il lui fit
t il eut Harnid et
ent de la contrée
ent malade, il fit
monastique dans
nsentement de sa
. Après la mort de
sentement de tous
son cloître pour
maître de sa cha-
qualité d'ambassa-

emagne, fut Égin-
ou de la France
rvice, le fit élever
cuin était le chef;
non-seulement le
ous appelons au-
nts de toute sorte,
Éginhard épousa
tre de *nobilissime.*
e dit qu'elle était
alifié gendre de ce
de ses lettres à
s, comme dans sa
ms les fils et les
ma, la chose pa-
oit de cette parti-
ns un fils nommé
on le voit par les
es. Nous verrons
n fils. Les princi-
des Francs Pepin,
829; 2° une *Vie*
neilleurs écrivains
divisée en deux

parties : la première comprend l'histoire des guerres de ce prince; la seconde le fait connaître dans sa vie intérieure, au milieu de sa cour et de sa famille. Il y dit, entre autres, qu'après la mort de la reine Liutgarde, en 800, Charlemagne eut quatre concubines, ou seulement trois, suivant l'édition de Pertz, sans doute successivement. De plus, anciennement on appelait souvent concubines des épouses légitimes à la vérité, mais au mariage desquelles il manquait quelque célébrité civile : ce qui empêchait qu'on ne leur donnât le nom de reines [1].

Charlemagne aimait avec tendresse ses enfants. Jamais il ne prenait ses repas sans eux ; il s'en faisait accompagner dans ses voyages; il voulait que non-seulemant ses fils, mais encore ses filles, s'appliquassent aux mêmes études libérales que lui. Quand ses fils venaient en âge, il les exerçait, suivant l'usage des Francs, à l'équitation, aux armes et à la chasse. Pour ses filles, il leur ordonnait de travailler en laine, de filer la quenouille ou le fuseau, pour ne pas s'engourdir dans l'oisiveté. Ceux de ses enfants qui moururent avant lui, il les pleura avec une tendresse qui semblait déroger à la grandeur de son âme : c'est qu'il était aussi bon qu'il était grand. Parfait dans ses amitiés, il en contractait facilement, et les cultivait avec une constance et une délicatesse religieuses.

A l'école du palais, Charlemagne avait réuni un grand nombre de jeunes gens, dont les uns étaient de la plus haute noblesse, les autres d'une condition médiocre ou même infime. Au retour d'une de ses expéditions, il les fit venir devant lui pour lui présenter leurs épîtres et leurs vers. Les enfants du peuple en présentèrent de fort sages, et les nobles de fort sots. Charlemagne dit aux premiers : Je vous remercie beaucoup, mes enfants, de ce que vous avez fait votre possible pour exécuter mes ordres et faire ce qui vous est avantageux. Efforcez-vous maintenant d'arriver à la perfection, et je vous donnerai des évêchés et des monastères, et toujours vous serez en honneur auprès de moi. Puis s'adressant aux autres d'une voix tonnante : Quant à vous, les nobles, les délicats et les jolis, qui, fiers de votre naissance et de vos richesses, avez négligé mes ordres et votre honneur pour vous livrer à la débauche et à la paresse, par le Roi des cieux, je fais très-peu de cas de votre noblesse et de votre beauté ; sachez que, si vous ne réparez au plus tôt votre première négligence, jamais vous n'obtiendrez rien de bon de Charles.

Il choisit le meilleur de ces jeunes gens pauvres, et le fit clerc de sa chapelle. Un jour, apprenant la mort d'un évêque, Charle-

[1] Ceillier, t. 18.

magne demanda à ceux qui lui en apportaient la nouvelle, combien il avait légué aux pauvres en mourant. On lui répondit qu'il n'avait donné que deux livres d'argent. Le jeune clerc qui était présent s'écria que c'était un bien petit viatique pour un si long voyage. Charlemagne lui demanda : Mais si tu obtenais cet évêché, envoyerais-tu en avant plus de provisions? Le clerc se jetant à ses pieds : Seigneur, dit-il, ceci est en la volonté de Dieu et en votre puissance. Charlemagne reprit : Tiens-toi derrière le rideau qui est derrière moi, et écoute combien tu as de solliciteurs. Dès que la mort de l'évêque fut répandue à la cour, une foule de courtisans vinrent solliciter le prince, mais chacun pour soi-même. Il répondit à tous qu'il avait donné sa parole au jeune homme, et qu'il ne pouvait y manquer. La reine Hildegarde vint elle-même solliciter pour un de ses clercs à elle. Charlemagne l'écouta de la manière la plus gracieuse, disant qu'il ne voulait ni ne pouvait lui rien refuser, si ce n'est de manquer de parole à son clerc. Alors la reine, qui avait la voix fort grosse, l'adoucit d'une manière caressante, et employa les expressions les plus tendres pour obtenir ce qu'elle demandait [1]. Dans ce moment, le clerc, qui entendait tout derrière le rideau, embrassa Charlemagne avec le rideau même, en s'écriant : Seigneur roi, tenez ferme, de peur qu'on ne vous arrache des mains la puissance que vous avez reçue de Dieu. Alors Charlemagne le fit paraître et lui dit : Ayez cet évêché, mais aussi ayez bien soin d'envoyer en avant, et pour vous et pour moi, de plus grandes provisions de voyage.

Nous avons vu que Pepin, pour mieux conserver l'unanimité avec le Saint-Siége, introduisit dans les églises de France l'office et le chant romains. Charlemagne, dans le même but, veillait à l'œuvre de son père. En 787, pendant qu'il célébrait les fêtes de Pâques à Rome, les chantres de Rome et ceux de France eurent une contestation. Ceux-ci prétendaient que leur chant était plus beau que celui des Romains : les Romains disaient qu'eux suivaient exactement le chant que saint Grégoire leur avait enseigné, et que les Francs, qui l'avaient appris, l'avaient corrompu. La querelle s'échauffa : on se dit des injures de part et d'autre. De peur qu'on n'en vînt aux coups, Charlemagne intervint. Il dit à ses chantres : Dites-moi quel est le plus pur de la source, ou du ruisseau qui en coule? Comme ils ne savaient où tendait cette question, ils répondirent que c'était la source, et que le ruisseau était d'autant moins pur qu'il s'en éloignait davantage. Retournez donc à la source, reprit Charlemagne :

[1] *Monach. San-Gall.* Bouquet, Duchesne.

nouvelle, combien
pondit qu'il n'avait
i était présent s'é-
n si long voyage.
évêché, onverrais-
etant à ses pieds :
n votre puissance.
u qui est derrière
que la mort de l'é-
isans vinrent solli-
ll répondit à tous
qu'il ne pouvait y
lliciter pour un de
nière la plus gra-
rien refuser, si ce
reine, qui avait la
ite, et employa les
'elle demandait[1].
derrière le rideau,
'écriant : Seigneur
des mains la puis-
agne le fit paraître
soin d'envoyer en
des provisions de

er l'unanimité avec
ance l'office et le
, veillait à l'œuvre
fêtes de Pâques à
eurent une contes-
plus beau que celui
ient exactement le
ue les Francs, qui
s'échauffa : on se
en vint aux coups,
es-moi quel est le
ule ? Comme ils ne
ent que c'était la
ur qu'il s'en éloi-
prit Charlemagne :

car il est évident que vous avez corrompu le chant ecclésiastique.

En même temps, il pria le Pape de lui donner des chantres romains, qui pussent enseigner à ceux de France le chant grégorien dans toute sa pureté. Adrien lui donna les deux plus habiles chantres de Rome, Théodore et Benoît, et les antiphoniers de saint Grégoire, qu'il avait notés lui-même. Charlemagne, à son retour en France, mit l'un de ces chantres à Metz et l'autre à Soissons, et il ordonna à tous les maîtres de chant de son royaume de leur apporter leurs antiphoniers à corriger et d'apprendre d'eux à chanter. Ainsi tous les chantres de France apprirent la note romaine; mais la rudesse de leurs gosiers, dit un auteur contemporain, ne leur permit pas d'exprimer certains tremblements et certaines délicatesses du chant des Italiens. L'école de chant établie à Metz fut la plus célèbre de toute la Gaule. Les chantres romains apprirent aussi aux Francs à toucher l'orgue, dont on commençait à se servir dans l'office divin. Valafride Strabon, auteur contemporain, dit qu'une femme, entendant jouer l'orgue pour la première fois, en mourut d'extase. Charlemagne était si entendu à l'office divin, que quand il assistait à matines, il désignait souvent lui-même du doigt celui de ses clercs qui devait chanter une leçon ou un répons. Lui-même chantait avec tout le peuple, mais d'une voix médiocre, et qui ne répondait point à la grandeur de sa taille [1].

C'est ainsi que Charlemagne, au milieu des guerres formidables et continuelles pour repousser les Mahométans au Midi, arrêter et convertir les Barbares au Nord, trouvait le temps et les moyens de cultiver les arts de la paix, de faire fleurir les bonnes études et les mœurs, et même de régler les cérémonies et le chant de l'Église. Trois fils dignes de leur père, le secondaient : Charles, l'aîné des trois, illustre par ses victoires sur les Saxons, les Danois, les Slaves et les Bohèmes, dont il avait tué deux chefs de sa main ; Pepin, roi d'Italie, vainqueur des Huns, dont il avait pris et pillé la capitale ; Louis, roi d'Aquitaine, moins distingué par plusieurs victoires contre les Sarrasins, que par sa piété et sa douceur. Tel était ce Charlemagne, qui, au commencement de son règne, écrivait à la tête de ses lois : Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de la sainte Église et auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses [2].

Ces mots n'étaient pas une vaine formule. Un document curieux, découvert en 1837, plus de mille ans après qu'il eut été écrit, est venu en donner une nouvelle preuve. C'est une instruction confiden-

[1] Eginh., *Monach. San-Gall. Monach. Engolism.* — [2] Baluz, t. 1, p. 189.

tielle que Charlemagne adresse, en 784, à son ambassadeur, sur la manière dont il doit parler au pape Adrien et lui offrir ses présents. Cette instruction, écrite en caractères du temps, sur un parchemin qui a servi depuis à la couverture d'une vieille Bible de la bibliothèque royale de Paris, est divisée en chapitres ou sections, dont voici la traduction mot à mot.

« CHAPITRE PREMIER. — Vous salue notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même temps toute sa maison. — II. Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Francs. — III. Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé conservée de Dieu; parce qu'alors il se regarde dans la joie, le salut et la prospérité, quand il a mérité d'ouïr avec assurance des nouvelles de Votre Sainteté et du salut de votre peuple. — IV. Semblablement notre maître votre fils vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Église, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivants, mais encore pour les défunts; et, s'il plaît au Seigneur, notre maître votre fils désire rendre en tout avec toute bénignité votre bon procédé. — V. Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyés à vous, parce que, grâce à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille son épouse, à la race donnée de Dieu à notre maître, à toute sa maison et à tous ses fidèles. — VI. Ensuite, il faut donner la lettre en disant de cette manière: Notre maître votre fils vous a envoyé la présente lettre, en demandant à Votre Sainteté que votre *almité* la reçoive avec amour. — VII. Ensuite, il faudra dire: Notre maître votre fils vous a envoyé maintenant des présents tels qu'il a pu les préparer dans la Saxe; et quand il plaira à Votre Sainteté, nous les montrerons. — VIII. Ensuite, il faudra dire : Notre maître votre fils a destiné ces petits présents à votre paternité, demandant cependant trêve jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour Votre Sainteté.— IX. Ensuite...» (Le reste manque [1])

[1] PRIMO CAPITULO. — Salutat vos dominus noster filius vester Carolus et filia vestra Fastrada, filii et filiæ domini nostri simul et omnis domus sua. — II. Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi, et abbates atque omnis congregatio illorum in Dei servitio constituta, etiam et universus generalis populus Francorum. — III. Gratias agit vobis dominus noster filius vester quia dignata fuistii illi mandare per decorabiles missos et melliflua epistola vestra de vestra a Deo conservata

mbassadeur, sur la
offrir ses présents.
sur un parchemin
ble de la bibliothè-
ections, dont voici

votre fils Charles et
es de notre maître,
nt tous les prêtres,
x, constituée pour
euple des Francs.
e ce que vous avez
et dans une lettre
onservée de Dieu;
t et la prospérité,
les de Votre Sain-
ement notre maître
sacrées et saintes
les fidèles de la
ulement pour les
laît au Seigneur,
c toute bénignité
otre maître, nous
os saintes prières,
épouse, à la race
et à tous ses fidè-
de cette manière:
ettre, en deman-
avec amour. —
ls vous a envoyé
dans la Saxe; et
ons. — VIII. En-
né ces petits pré-
e jusqu'à ce qu'il
— IX. Ensuite...»

ster Carolus et filia
mus sua. — II. Sa-
congregatio illorum
opulus Francorum.
nata fuistii illi man-
ra a Deo conservata

Voilà comment Charlemagne traitait avec le Pape dans ces temps appelés vulgairement barbares. Depuis les temps qu'on appelle civilisés, depuis que les Francs sont devenus les Français, ont-ils jamais eu un chef qui, avec une aussi longue épée, sût être aussi gracieux, poli, élégant même, et d'aussi bon goût que ce Barbare du huitième et du neuvième siècle? Quel paternel concours il invoque pour saluer Sa Sainteté! Il passe le premier, il est le monarque; mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, l'universalité du peuple des Francs. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Les Francs, qui formaient à peu près toute l'Europe, étaient alors tous frères par les croyances. Depuis mille ans, ils attendent un autre Charlemagne, pour les représenter aussi dignement vis-à-vis de l'Église de Dieu.

Nous avons vu avec quelle tendresse filiale il pleura et chanta la mort du même pape Adrien. Nous avons vu avec quel respect majestueux il reçut dans les plaines de la Saxe, le successeur d'Adrien, le pape saint Léon III. De Paderborn, il envoya au-devant de lui son fils Pepin, le vainqueur des Huns, avec une armée de cent mille hommes. Trois fois toute cette armée se prosterna devant le Pontife, pour recevoir sa bénédiction. Charlemagne lui-même s'avance de Paderborn avec une armée non moins considérable; et trois fois encore toute cette armée se prosterne devant le Pontife romain, qui trois fois implore sur elle les bénédictions du Dieu des armées. Et Alcuin, le prince des savants de ce siècle, ou son ami Angilbert chantera dignement cette entrevue solennelle du père de l'Europe et du souverain Pasteur de

sanitate, quia tunc illi gaudium et salus ac prosperitas esse cernitur, quando de vestra sanitate vel OPULI VESTRI salute audire et certus esse meruerit. — IV. Similiter multas vobis agit gratias dominus noster filius vester de sacris sanctis orationibus vestris quibus assidue pro illo et fidelibus sancte ecclesie et vestris atque suis decertatis, non solum pro vivis, sed etiam pro defunctis; et si domino placuerit, vestrum bonum certamen dominus noster filius vester cum omni bonitate in omnibus retribuere desiderat. — V. Mandavit vobis filius vester, dominus videlicet noster, quia, Deo gratias et vestras sanctas orationes, cum illo et filia vestra ejus conjuge et prole sibi a Deo datis vel omni domo sua sive cum omnibus fidelibus suis, prospera esse videntur. — VI. Postea vero danda est epistola dicentibus hoc modo: Presentem epistolam misit vobis dominus noster filius vester postulando scilicet SANCTITATI VESTRE ut ALMITAS VESTRA amando eam recipiat. — VII. Deinde dicendum est: Misit vobis nunc dominus noster filius vester talia munera qualia in saxonia preparare potuit et quando placet SANCTITATI VESTRE ostendamus ea. — VIII. Deinde dicendum erit: Dominus noster filius vester hec parva munuscula paternitati vestre distinavit, inducias postolans interim dum meliora SANCTITATI VESTRE preparare potuerit. — IX. Deinde... Hist. du pape Pie VII, par M. Artaud; 2e édit., t. 2, p. 114, note; 3e édit., t. 2, p. 258.

l'univers, ainsi qu'il appelle très-heureusement Charlemagne et le pape Léon [1]. Cette amitié et cette vénération filiales n'empêchaient pas Charlemagne, nous l'avons vu, de faire sentir respectueusement au Pape les devoirs de son incomparable dignité. Les écrivains de notre siècle ne peuvent rien comprendre à cette conduite : un catholique plein de foi la comprend sans peine. Car, plus il aime un père et un pasteur, plus il désire le voir accompli en toutes choses.

Autant Charlemagne aimait le chef de l'Église, autant il le secondait avec zèle pour maintenir la foi orthodoxe. En Espagne, Élipand, archevêque de Tolède, consulta, vers l'an 778, Félix, évêque d'Urgel, qui avait été son maître, de quelle manière il reconnaissait Jésus-Christ pour Fils de Dieu; s'il le tenait pour fils propre et naturel ou pour fils adoptif. Félix répondit, contrairement à la doctrine de l'Église, que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif et nuncupatif, c'est-à-dire seulement de nom : ce qui supposait en Jésus-Christ deux fils, et retombait ainsi dans le nestorianisme. Élipand, ayant reçu cette réponse, répandit cette erreur dans les Asturies et la Galice, et Félix en deçà des Pyrénées, dans la Septimanie, autrement le Languedoc. Parmi ceux que parvint à infecter Élipand, étaient Ascaire, évêque de Brague, et quelques Chrétiens de Cordoue. L'occasion de cette erreur paraît avoir été quelques paroles mal entendues du missel de saint Isidore, où le mot d'adoption est pris dans le sens d'assomption; comme qui dirait : Le Fils de Dieu a adopté, c'est-à-dire *assumé* ou pris la nature humaine. Il peut se faire aussi que l'hérésie des Mahométans, sous la domination desquels gémissaient les Chrétiens d'Espagne, ait été contagieuse pour plusieurs de ceux-ci.

Le pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde et à demeurer fermes dans la doctrine de l'Église. Saint Pierre, ajoute-t-il, a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant; et saint Paul dit que Dieu n'a pas épargné son propre Fils. Il rapporte ensuite les autorités de plusieurs Pères grecs et latins, pour montrer que le nom d'enfants adoptifs convient aux Chrétiens et non à Jésus-Christ même. Il se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui régnaient en Espagne. Quelques-uns reculaient la Pâque au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée; et les chefs de cette secte étaient deux évêques, Migèce et Égila. Quelques-uns traitaient d'ignorants ceux qui ne voulaient pas manger du sang

[1] Bouquet, t. 5, p. 397. Rex pater Europæ et summus Deo Pastor in orbe congressi, inque vicem vario sermone fruuntur.

harlemagne et le
es n'empêchaient
respectueusement
Les écrivains de
duite : un catho-
s il aime un père
tes choses.
utant il le secon-
spagne, Élipand,
, évêque d'Urgel,
onnaissait Jésus-
pre et naturel ou
a doctrine de l'É-
est que fils adoptif
qui supposait en
estorianisme. Éli-
dans les Asturies
Septimanie, au-
infecter Élipand,
tiens de Cordoue.
s paroles mal en-
adoption est pris
Le Fils de Dieu a
ne. Il peut se faire
nination desquels
gieuse pour plu-

écrivit une lettre
horte à s'en don-
de l'Église. Saint
Fils du Dieu vi-
n propre Fils. Il
ecs et latins, pour
Chrétiens et non
ettre de quelques
ns reculaient la
de Nicée; et les
Égila. Quelques-
manger du sang

Pastor in orbe con-

de porc et des viandes suffoquées, quoique la pratique générale fût encore de s'en abstenir. D'autres, entendant mal la prédestination, niaient le libre arbitre ou le relevaient trop au préjudice de la grâce. D'autres se conformaient aux mœurs des Juifs et des païens, c'est-à-dire des Mahométans, et contractaient des mariages avec eux ; des femmes se remariaient du vivant de leurs maris. Les prêtres étaient ordonnés sans examen ; et plusieurs autres abus régnaient en Espagne, sans doute par suite de la domination des Arabes. Égila, dont il est parlé dans cette lettre, était évêque d'Elvire, et avait été ordonné par Villicaire, archevêque de Sens, qui en avait obtenu une commission du Pape, sur le rapport avantageux qu'il lui avait fait de sa foi et de ses mœurs [1].

En conséquence de cette lettre du Pape, Élipand, archevêque de Tolède, assembla un concile où il condamna l'erreur de Migèce touchant la Pâque ; mais il continua d'enseigner la sienne touchant l'adoption de Jésus-Christ. Celui qui lui résista le plus fut saint Béat, prêtre et moine dans les Asturies. Il fut aidé dans ce travail par Éthérius, son disciple, depuis évêque d'Osma ; et ils ramenèrent à l'Église plusieurs de ceux qu'Élipand avait séduits. Celui-ci en fut extrêmement irrité, et écrivit contre eux à un abbé, nommé Fidèle, une lettre où il disait entre autres choses : Qui ne confesse pas que Jésus-Christ est adoptif selon l'humanité et non selon la divinité, est hérétique. Au lieu de me consulter, ils veulent m'enseigner, se montrant ainsi serviteurs de l'Antechrist. La lettre, qui est du mois d'octobre 785, est tout entière sur ce ton [2].

Saint Béat ayant vu cette lettre d'Élipand, y fit une réponse en son nom et au nom de son disciple Éthérius, déjà évêque d'Osma. Elle est divisée en deux livres. On y désirerait plus d'ordre et de méthode; mais elle fait voir une grande étude de l'Écriture et des Pères. On y rapporte le symbole d'Élipand, où, parlant de la Trinité, il dit que les trois personnes sont Dieu, le Principe et le Saint-Esprit, et compare leur union à celle du mari et de la femme, ainsi qu'à celle de plusieurs âmes unies par la charité. En quoi il semble n'admettre qu'une union morale. Ensuite, parlant de l'incarnation, il exprimait nettement son erreur, en disant : Que Jésus-Christ n'est que fils adoptif de Dieu, selon son humanité et que ce n'est pas par celui qui est né de la Vierge, et fils par adoption et par grâce, que Dieu a créé les choses visibles et les invisibles ; mais par celui qui est fils par nature : ce qui est nestorien. Béat écrivit encore un commentaire sur l'Apocalypse, que nous n'avons plus, et se retira

[1] *Cod. carol., epist.* 97. — [2] *Vita S. Beati. Act. Bened., sec.* 4, *pars* 1.

au monastère de Valcavado, où il est honoré comme saint, sous le nom de saint Bieco [1].

Comme la ville d'Urgel était de l'obéissance de Charlemagne, on assembla, le 27 juin 791, par l'ordre du Pape et du prince, un concile de vingt-six évêques à Narbonne, pour plusieurs affaires ecclésiastiques, principalement, disent les actes, pour le dogme pernicieux de Félix d'Urgel [2]. Mais ces actes incomplets ne disent point quel fut le résultat du concile sur cet article. Comme parmi les évêques souscripteurs se trouve Félix d'Urgel lui-même, on peut supposer qu'il se rétracta dès-lors. La même année 791, l'erreur de Félix et d'Élipand fut aussi condamnée dans le concile de Frioul, tenu par saint Paulin, patriarche d'Aquilée. Il y proposa de commencer par la foi, et combattit deux erreurs. La première, que le Saint-Esprit ne procède que du Père et non du Fils : ce qui a, dit-il, obligé d'ajouter au symbole le mot *Filioque*, quoique les Pères qui l'ont composé eussent raison de ne pas le mettre, et d'employer simplement l'expression de l'Évangile. L'autre erreur est de diviser Jésus-Christ en deux, l'un naturel, l'autre adoptif : ce qu'il condamne, sans en nommer les auteurs. Viennent ensuite quatorze canons touchant la vie exemplaire des clercs et des moines [3].

L'année suivante, 792, Charlemagne fit amener Félix à Ratisbonne, où il avait passé l'hiver, et y assembla un concile. Félix y fut entendu ; et, ayant été convaincu, il fut conduit à Rome par Angilbert, vers le pape Adrien, en présence duquel il confessa et abjura son hérésie, dans l'église de Saint-Pierre ; puis il retourna dans son évêché d'Urgel [4].

Il y recommença bientôt à soutenir son erreur, qu'il n'avait abjurée à Rome que par dissimulation. Alcuin, qui était revenu d'Angleterre pour servir l'Église contre Félix et Élipand, écrivit d'abord au premier une lettre honnête et charitable, pour l'inviter à se réunir à l'Église. Mais Félix répondit par un long écrit, où il prétendait soutenir son hérésie. Cet écrit ayant été apporté en France, Charlemagne ordonna à Alcuin d'y répondre. Il s'en chargea volontiers, mais pria d'en envoyer copie au Pape, à Paulin d'Aquilée, à Rigbod, archevêque de Trèves, et à Théodulfe, évêque d'Orléans, comme aux plus savants évêques ; il demanda lui-même du temps pour consulter les Pères.

Paulin composa contre cette hérésie trois livres, que nous avons encore, et qui sont dédiés à Charlemagne. Alcuin en composa sept,

[1] Canisii *Lect. antiq.*, t. 2, *edit. inf.* — [2] Labbe, t. 7, p. 964. — [3] *Ibid.*, p. 991. — [4] *Annal. Eginh.*, *an.* 792.

me saint, sous le

Charlemagne, on
lu prince, un con-
urs affaires ecclé-
le dogme permi-
ts ne disent point
Comme parmi les
i-même, on peut
née 791, l'erreur
concile de Frioul,
proposa de com-
première, que le
ils : ce qui a, dit-
quoique les Pères
re, et d'employer
eur est de diviser
if : ce qu'il con-
suite quatorze ca-
noines [3].
r Félix à Ratis-
oncile. Félix y fut
Rome par Angil-
confessa et abjura
etourna dans son

qu'il n'avait ab-
ait revenu d'An-
l, écrivit d'abord
nviter à se réunir
où il prétendait
France, Charle-
argea volontiers,
quilée, à Rigbod,
Orléans, comme
temps pour con-

que nous avons
en composa sept,

p. 964. — [3] *Ibid.*,

où il réfute pied à pied tout l'écrit de Félix. Il observe que l'Église était en paix, quand cette erreur l'a troublée, et insiste sur le petit nombre de ceux qui la soutenaient dans un coin du monde, contre l'Église universelle. Au fond il démontre que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en Jésus-Christ deux fils de Dieu, l'un vrai, l'autre nuncupatif ou nominal. Ce n'est point un dieu nominal, dont saint Paul dit, qu'il est Dieu au-dessus de toutes choses, parlant de Jésus-Christ, descendu des Juifs selon la chair. Comment l'Église appelle-t-elle la sainte Vierge mère de Dieu, sinon parce que celui qui est né de sa chair est le propre Fils de Dieu? Vous dites qu'un nouvel homme doit avoir un nouveau nom. Qui vous a donc appris ce nouveau nom? Dieu vous a-t-il parlé dans un tourbillon, comme à Job; ou sur les Pyrénées, comme à Moïse sur le Sinaï? Si le Fils de la Vierge n'est que le fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils? Sans doute de la personne du Fils, qui a pris la nature humaine ne sera donc que le petit-fils adoptif du Père.

Pour montrer que Jésus-Christ est vrai Dieu, Alcuin apporte un grand nombre de passages des Pères; de Proclus de Constantinople, de Cassien, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Jérôme, de saint Fulgence, de saint Hilaire, de Théophile d'Alexandrie, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Pierre Chrysologue, de Bède, de Victor de Capoue, de Cassiodore, de saint Grégoire, pape. Par où l'on voit que les Pères grecs lui étaient connus aussi bien que les Latins. Félix prétendait montrer que Jésus-Christ n'est pas proprement Dieu, parce qu'il est dit que Dieu était en lui. Alcuin répond : De là il s'ensuivrait que le Verbe ne serait pas Dieu, ni le Père même, puisque Jésus-Christ dit : Je suis dans le Père, et le Père est en moi. Quant à la qualité d'avocat, il dit que Jésus-Christ intercède pour nous, comme il est dit, que le Saint-Esprit prie pour nous avec des gémissements ineffables : ce sont des expressions figurées. Il répond aux passages des Pères allégués par Félix, en montrant, ou qu'il les appliquait mal, ou qu'il les avait tronqués et corrompus. Enfin il répond aux autorités tirées de la liturgie d'Espagne, que ceux qui en sont les auteurs paraissent hérétiques dans les oraisons qui sont rapportées. Si ce n'est, dit-il, que vous les ayez altérées, comme les autres passages : car on dit qu'il y a assomption pour adoption; mais nous nous appuyons sur l'autorité de l'Église romaine, que tous les catholiques doivent suivre. Là-dessus il rapporte quelques oraisons, où Jésus-Christ est nommé Fils unique de Dieu, et qui sont les mêmes que l'on dit encore aux mêmes fêtes [1].

[1] Canisii *Lect. antiq.*, t. 2.

Pour soutenir son erreur, Élipand écrivit jusqu'en France une lettre générale aux évêques, et une particulière à Charlemagne; et sa lettre fut lue dans un concile assemblé de diverses provinces. Un jour donc, comme les évêques étaient assis dans une salle du palais, environnés des prêtres, des diacres et de tout le clergé, Charlemagne même présent, on apporta cette lettre; il la fit lire; puis, se levant de son siége, il parla longtemps sur la foi, et ajouta : Que vous en semble? Depuis l'année dernière que cette erreur a commencé à s'étendre, elle a inspiré une grande horreur jusqu'aux extrémités de notre royaume, et il faut absolument s'appliquer à la retrancher. Les évêques demandèrent quelques jours pour en dire leurs avis, et Charlemagne marqua un jour pour les donner par écrit. De plus il consulta le Pape sur cette question par des ambassades réitérées jusqu'à quatre fois. Il appela aussi des hommes doctes de la Grande-Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les églises d'Occident.

Le pape Adrien envoya à Charlemagne une lettre adressée aux évêques de Galice et d'Espagne, c'est-à-dire, tant à ceux de l'obéissance du roi Alphonse, qu'à ceux qui vivaient sous la domination des Arabes. Il y répond à la lettre d'Élipand, que le prince lui avait envoyée, et en réfute les erreurs par plusieurs autorités de l'Écriture. Jésus-Christ lui-même dit : Je monte à mon Père et votre Père, le sien par nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit : Dieu n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous. Or, il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Ensuite il rapporte plusieurs autorités des Pères, tant grecs que latins, qui condamnent ceux qui diraient que Jésus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'Église, autrement il les en déclare séparés et anathématisés par l'autorité de saint Pierre [1].

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée, donna aussi son avis par un écrit, où il ne parle pas seulement en son nom, mais au nom de Pierre, archevêque de Milan, et de tous les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Vénétie et d'Émilie. Il y réfute très au long l'erreur d'Élipand, et en particulier que la personne de Jésus-Christ était composée de trois substances, le Verbe, l'âme et le corps. Il soutient que l'âme et le corps ne font en l'homme qu'une substance totale et parfaite ; autrement, dit-il, le corps, étant composé de quatre éléments, comme tous les philosophes en convenaient alors, il faudrait admettre en Jésus-Christ jusqu'à six substances. Il conclut en anathémati-

[1] Labbe, t. 7, p. 1014.

en France une lettre
emagne; et sa lettre
nces. Un jour donc,
palais, environnés
emagne même pré-
levant de son siége,
en semble? Depuis
s'étendre, elle a in-
e notre royaume, et
es évêques deman-
Charlemagne mar-
consulta le Pape sur
'à quatre fois. Il ap-
agne, afin d'avoir le

lettre adressée aux
t à ceux de l'obéis-
s la domination des
prince lui avait en-
orités de l'Écriture.
re et votre Père, le
l dit : Dieu n'a pas
ous tous. Or, il n'a
nité. Il insiste sur la
'ils du Dieu vivant.
tant grecs que la-
Christ est fils adop-
ues d'Espagne à se
en déclare séparés

si son avis par un
, mais au nom de
es de Ligurie, d'Is-
long l'erreur d'Éli-
Christ était compo-
rps. Il soutient que
tance totale et par-
le quatre éléments,
, il faudrait admet-
clut en anathémati-

saint Élipand et Félix, s'ils ne renoncent à cette erreur, eux et tous leurs sectateurs, sauf en tout, ajoute-t-il, le privilége et le droit du souverain Pontife, notre seigneur et notre père Adrien, pape du premier siége. Il souhaitait à Charlemagne la victoire contre les Barbares pour les amener à la foi, et demande que les évêques soient dispensés du service de guerre et des affaires séculières [1].

Cet écrit de saint Paulin fut présenté dans un concile général de toutes les provinces de l'obéissance de Charlemagne, tenu au commencement de l'été, l'an 794, vingt-sixième de son règne, à Francfort-sur-le-Mein, près de Mayence. Ce n'était alors qu'une maison royale, et le prince y avait passé l'hiver et célébré la Pâque. A ce concile assistèrent deux évêques, légats du Pape, Théophylacte et Étienne. Charlemagne y fit lire l'écrit envoyé par Élipand et les évêques espagnols; et après qu'il eut été examiné, les évêques du concile répondirent amplement, par une lettre synodique, au nom de tous les évêques de Germanie, de Gaule et d'Aquitaine, adressée à tous les évêques et les fidèles d'Espagne. Ils y réfutent principalement les passages des Pères, dont les Espagnols abusaient. Quant aux raisons tirées de la liturgie d'Espagne, et attribuées à saint Isidore, saint Ildefonse et saint Julien de Tolède, les Pères de Francfort ne se mettent point en peine de les expliquer; au contraire, ils disent que c'est pour cette erreur qu'ils ont été livrés aux infidèles, et leur opposent l'autorité de la liturgie romaine, composée par saint Grégoire. Il semble toutefois que l'on peut donner un bon sens aux paroles de la liturgie d'Espagne, qui se lisent encore dans le missel mozarabique. Il y est dit que Jésus-Christ a souffert par l'homme adoptif, et qu'il est remonté au ciel après l'adoption de la chair, c'est-à-dire après avoir pris la chair et se l'être appropriée. En sorte qu'ils ont employé les mots latins d'*adoptio* et d'*adoptivus*, pour ceux d'*assumptio* et d'*assumptus*. La lettre synodique finit par une simple exhortation, sans menace d'anathème.

Charlemagne lui-même écrivit une lettre avec cette inscription : Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de la sainte Église de Dieu, à Élipand, métropolitain de Tolède, et aux autres évêques orthodoxes d'Espagne, salut dans le Christ, propre et vrai Fils de Dieu. Dans cette lettre, il dit entre autres : Nous déplorons avec larmes l'oppression que vous souffrez entre les infidèles; mais nous déplorons bien plus encore l'erreur qui règne chez vous. C'est ce qui nous a fait assembler un concile de toutes les églises de notre obéissance,

[1] Labbe, t. 7, p. 1022.

pour décider d'un commun accord ce qu'il faut croire de l'adoption de la chair de Jésus-Christ, que vous avez soutenue de nouveau dans vos écrits. Jusqu'à trois et quatre fois nous avons consulté le bienheureux Pontife du Siége apostolique, pour savoir ce que pensait à ce sujet l'Église romaine; nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes, et nous vous envoyons les écrits de chacun. Le premier vous fera voir ce que pense le Seigneur apostolique, l'Église romaine et les évêques de ces quartiers-là. Le second contient l'avis des évêques des parties les plus proches d'Italie, avec Pierre, archevêque de Milan, et Paulin, patriarche de Frioul et d'Aquilée; car ils ont aussi assisté à notre concile. Le troisième écrit montre la foi des évêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine et de Bretagne, et contient la réponse à vos objections. Le quatrième est le témoignage de mon consentement aux décisions de ces évêques, suivant la prière que vous m'avez faite dans la lettre particulière que vous m'avez adressée, de ne pas me laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui serait appuyée par le plus de témoignages. C'est ce que, par la grâce du Seigneur, je fais très-certainement, en préférant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je m'unis de tout mon cœur au Siége apostolique; j'embrasse de même toutes les anciennes traditions conservées depuis la naissance de l'Église, la doctrine des livres inspirés de Dieu et des Pères qui les ont expliqués dans leurs écrits.

Vous nous aviez demandé que votre écrit fût lu en notre présence, et que l'on examinât ce qu'il contenait de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait; il a été lu dans le concile, depuis le commencement jusqu'à la fin, article par article, et chacun en a dit ce qu'il lui a plu. J'ai assisté, comme vous l'avez demandé, à l'assemblée des évêques; nous avons examiné et décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il fallait croire sur cette question. Maintenant je vous conjure de même d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, et de ne pas vous estimer plus savants que la sainte Église universelle de Dieu. Avant que vous nous eussiez scandalisés par ce nom d'adoption, nous vous avions toujours aimés comme nos frères, et la rectitude de votre foi nous consolait de votre servitude temporelle. Nous avions même résolu de vous en délivrer, suivant l'occasion et votre conseil. Maintenant vous vous êtes privés de cette double consolation, de la participation de nos prières et de nos secours. Car si après cette admonition de l'autorité apostolique et de l'unanimité synodale, vous ne renoncez à votre erreur, sachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques et que nous n'oserons plus avoir de communion avec vous. Charlemagne met ensuite sa confession de foi, qui est l'orthodoxe

roire de l'adoption
enue de nouveau
avons consulté le
savoir ce que pen-
venir de Bretagne
rits de chacun. Le
r apostolique, l'É-
Le second contient
Italie, avec Pierre,
ioul et d'Aquilée;
ne écrit montre la
ne et de Bretagne,
ième est le témoi-
s évêques, suivant
rticulière que vous
aux opinions d'un
ait appuyée par le
e du Seigneur, je
multitude à votre
siége apostolique;
ns conservées de-
s inspirés de Dieu
.
lu en notre pré-
onforme à la vraie
depuis le commen-
n en a dit ce qu'il
à l'assemblée des
e de Dieu, ce qu'il
conjure de même
foi, et de ne pas
iverselle de Dieu.
n d'adoption, nous
rectitude de votre
Nous avions même
otre conseil. Main-
ation, de la parti-
orès cette admoni-
odale, vous ne re-
s absolument pour
munion avec vous.
ui est l'orthodoxe

et où la prétendue adoption de Jésus-Christ est nommément rejetée[1].

Le concile de Francfort fit cinquante-six canons, dont le premier porte qu'il a été assemblé de l'autorité du Pape et par commandement du roi Charles; puis il condamne l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, touchant l'adoption qu'ils attribuaient au Fils de Dieu[2].

Comme Félix d'Urgel était retombé dans son hérésie, nonobstant l'abjuration qu'il en avait faite à Rome devant le pape Adrien, et que son écrit contre Alcuin avait scandalisé toute l'Église, Charlemagne pressa le pape saint Léon III d'assembler, en 799, à Rome, un concile pour condamner cet écrit. Il s'y trouva cinquante-sept évêques. Il reste trois fragments de trois séances de ce concile, dans la seconde desquelles le pape Léon dit, en parlant de Félix : Au concile de Ratisbonne, tenu par ordre de notre fils le roi Charles le Grand, il a confessé avoir mal dit que Jésus-Christ était fils adoptif de Dieu selon la chair, et il a anathématisé par écrit cette proposition. Depuis, ayant été envoyé par le roi Charles à notre prédécesseur Adrien, il fit, étant prisonnier, cette confession de foi orthodoxe, qu'il mit sur les divins mystères, dans notre palais patriarcal, et ensuite sur le corps de saint Pierre, affirmant avec serment qu'il croyait ainsi. Mais ensuite s'en étant fui chez les païens, c'est-à-dire les Mahométans, il a faussé son serment. Il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en présence du roi Charles, c'est le concile de Francfort, où il a été condamné. Dans la troisième séance, le Pape prononce excommunication contre Félix, s'il ne renonce à son hérésie[3]. On voit ici le Pape, et dans un concile, qui donne à Charles le nom de Grand ou de Charlemagne.

Pendant ce temps-là, Charlemagne avait envoyé à Urgel même, Leidrade, archevêque de Lyon, Nebridius, archevêque de Narbonne, Benoît, abbé d'Aniane, avec plusieurs autres évêques et abbés de la Gothie, c'est-à-dire du Languedoc, pour persuader Félix de quitter son erreur et de se soumettre au jugement de l'Église. Ils lui représentèrent ce qui s'était passé au concile tenu à Rome la même année, et comme on y avait condamné sa lettre à Alcuin. Ils l'invitèrent à venir devant Charlemagne, et lui donnèrent parole qu'il y aurait toute liberté de produire les passages des Pères qu'il prétendait favorables à son opinion. On peut mettre au nombre des conciles cette assemblée d'Urgel. Elle y fut tenue apparemment pour réparer sur les lieux le scandale que Félix y avait causé; et l'archevêque de Narbonne, qui y assistait, était le métropolitain de la province.

[1] Labbe, t. 7, p. 1049-1053. — [2] Labbe, t. 7, p. 1057. — [3] *Ibid.*, p. 1150.

Félix se laissa persuader et vint à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne passa l'hiver de cette année 799, qui commençait la trente-deuxième de son règne. On y tint l'assemblée des seigneurs et des évêques, en présence de Charlemagne. Félix y produisit en toute liberté ses autorités; les prélats le combattirent et le convainquirent par raison, sans aucune violence. Il se rendit et renonça à son erreur; mais, à cause de ses fréquentes rechutes, il fut déposé de l'épiscopat et relégué à Lyon, où il passa le reste de ses jours. Il donna son abjuration par écrit, en forme de lettre, adressée à son clergé et à son peuple d'Urgel, où il se qualifie autrefois évêque, et raconte ce qui s'était passé dans ce concile d'Aix-la-Chapelle, et comme il y avait été convaincu par les autorités des Pères, entre autres de saint Cyrille, de saint Grégoire, de saint Léon, qu'il ne connaissait pas auparavant, et par l'autorité du concile tenu depuis peu à Rome par ordre du roi Charles, contre sa lettre à Alcuin. Il déclare ensuite qu'il est revenu de tout son cœur à l'Église universelle, et qu'il se repent de son erreur, promettant de ne plus croire ni enseigner que Jésus-Christ, selon la chair, soit Fils de Dieu adoptif ou nuncupatif, mais qu'en l'une et l'autre nature, il est le vrai Fils unique de Dieu. Il exhorte son église à croire cette doctrine avec l'Église universelle, à prier pour lui et à faire cesser le scandale qu'il avait donné [1]. Il montre ensuite, par un texte de Nestorius, que son hérésie n'est qu'un nestorianisme un peu déguisé, et il finit en rapportant plusieurs autorités des saints Pères, qui ont réfuté par avance son erreur.

Sur ces entrefaites, Élipand, qui ne savait pas encore le changement de Félix, lui écrivit pour l'exhorter à souffrir avec constance et à se souvenir que Jésus-Christ a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Il lui dit qu'il ordonnera à tous ses prêtres de dire la messe pour lui; il se recommande à ses prières et lui apprend que lui, Élipand, a quatre-vingt-deux ans accomplis. Ce grand âge lui inspirait plus d'opiniâtreté que de sagesse.

Alcuin, de son côté, qui se flattait d'avoir gagné Félix, ne désespéra pas de détromper Élipand. Il lui écrivit une lettre pleine de politesse et de charité, pour tâcher de lui faire connaître et détester son hérésie. Mais ce malheureux vieillard lui répondit avec l'aigreur et le mépris qui caractérisent les écrits des novateurs. L'inscription même était une injure; la voici : A Albin, diacre, non ministre de Jésus-Christ, mais disciple misérable de Beatus Antiphrasius, un nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur. Le reste de la lettre, qui d'ailleurs est d'un style barbare, répondait à ce début [2].

[1] Labbe, t. 7, p. 1858. — [2] *Inter Alcuini Opera.*

pelle, où Charle-
nençait la trente-
s seigneurs et des
duisit en toute li-
le convainquirent
renonça à son er-
fut déposé de l'é-
es jours. Il donna
ée à son clergé et
que, et raconte ce
e, et comme il y
re autres de saint
onnaissait pas au-
peu à Rome par
clare ensuite qu'il
et qu'il se repent
eigner que Jésus-
nuncupatif, mais
de Dieu. Il exhorte
niverselle, à prier
nné [1]. Il montre
n'est qu'un nesto-
lusieurs autorités
ur.
encore le change-
ir avec constance
ux ceux qui sont
à tous ses prêtres
prières et lui ap-
complis. Ce grand

Félix, ne déses-
ttre pleine de po-
re et détester son
vec l'aigreur et le
inscription même
inistre de Jésus-
rasius, un nouvel
e de la lettre, qui
ut [2].

Pour affermir les bons résultats que pouvait produire la rétractation de Félix, Charlemagne renvoya Leidrade, Nébridius et les autres évêques et abbés à Urgel, y travailler à ramener les esprits que l'évêque avait séduits. Alcuin, ayant appris ce second voyage, composa un ouvrage en quatre livres pour répondre à la lettre que lui avait adressée Élipand de Tolède, et il dédia ce nouvel écrit aux évêques députés à Urgel, afin qu'ils le lussent pendant leur voyage et qu'ils en tirassent des armes pour combattre ceux qui leur opposeraient la lettre d'Élipand. Alcuin y découvre la mauvaise foi de cet évêque, et les falsifications qu'il avait faites aux textes des saints Pères pour se les rendre favorables. Il l'exhorte à imiter l'humilité de Félix, qui n'avait pas rougi de confesser qu'il s'était trompé. Félix, dont Alcuin regardait la conversion sincère, mourut à Lyon dans des sentiments pour le moins fort équivoques ; car saint Agobard, successeur de Leidrade, trouva, parmi ses papiers, un écrit où il rétractait toutes ses rétractations. Élipand se reconnut également, comme on le voit par la vie de saint Béat et par une lettre d'Archaric, évêque de Brague, qui félicite Élipand de son retour à l'Église. Reste à savoir s'il persévéra. Toujours est-il que cette hérésie n'eut pas d'autres suites [1].

Une autre erreur, plus pratique que spéculative, s'était répandue dans la Septimanie. On débita dans ces provinces que la confession des péchés n'était point nécessaire, et que c'était à Dieu et non aux prêtres qu'il fallait se confesser. Cette doctrine, si favorable au libertinage, trouva un grand nombre de partisans, et excita encore le zèle d'Alcuin. Il écrivit à ce sujet une belle lettre adressée aux frères et aux pères de la province des Goths, c'est-à-dire aux clercs et aux évêques, ou bien aux moines et aux abbés du Languedoc. Nous avons appris, dit-il, que les laïques ne veulent plus se confesser aux prêtres, qui ont reçu de Jésus-Christ, avec les apôtres, la puissance de lier et de délier. Mais que pourra délier le prêtre, s'il ne voit les liens de celui qui est lié ? Si les malades ne découvrent leurs plaies, que pourront faire les médecins ? Les blessures de l'âme ont encore plus de besoin des secours du médecin spirituel. Mais vous voulez, dites-vous, vous confesser à Dieu, auquel vous ne pourriez, quand vous le voudriez, dérober la connaissance de vos péchés ; et vous négligez de vous confesser à l'Église de Jésus-Christ, dans le sein de laquelle vous avez péché ! Pourquoi donc Jésus-Christ a-t-il ordonné aux lépreux qu'il avait guéris d'aller se montrer aux prêtres ? Alcuin, dans le reste de la lettre, distingue trois sortes de pécheurs, figurés par les trois sortes de personnes que Jésus-Christ a ressuscitées, savoir :

[1] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 13.

ceux qui pèchent par pensée ou par désir, ceux qui consomment l'acte extérieur du péché, et ceux qui en contractent l'habitude ; et il ajoute que la confession faite aux prêtres est nécessaire à tous les pécheurs, s'ils veulent éviter la damnation [1].

Au milieu de ces guerres, de ces voyages, de ces études, de ces conciles, Charlemagne faisait les fonctions de législateur autant qu'un homme peut le faire. Nous avons vu [2], avec les trois hommes supérieurs de la Chine, de la Grèce et de Rome, Confucius, Platon et Cicéron, que la loi véritable, c'est la raison de Dieu, c'est Dieu même se manifestant à l'homme pour être la règle de son esprit et de sa volonté.

Nous avons vu qu'un jour il n'y aurait point une autre loi à Rome, une autre à Athènes, une autre maintenant, une autre après ; mais qu'une même loi, éternelle, immuable, régirait tous les peuples, dans tous les temps ; et que celui qui a porté, manifesté, promulgué cette loi, Dieu, serait le seul maître commun et le souverain monarque de tous ; que quiconque refuserait de lui obéir, se fuirait lui-même, et renonçant à la nature humaine, par cela même, il subirait de très-grandes peines, quand il échapperait à ce qu'on appelle supplice ici-bas [3]. Or, ce que les trois représentants de l'antique sagesse humaine avaient entrevu ou pressenti, Charlemagne en proclame l'accomplissement et le règne par cette inscription mémorable qu'on lit à la tête de ses lois : Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum :* Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils, le Verbe, la raison de Dieu et Dieu même ; Notre-Seigneur Jésus-Christ, la voie, la vérité et la vie, et par là même la loi véritable.

Platon, dans sa république imaginaire, établit une hiérarchie de magistrats, pour conserver, expliquer et appliquer la loi, suivant les temps, les personnes et les circonstances. Jésus-Christ, dans la société divinement réelle qui embrassera de droit et de fait tous les siècles et tous les peuples, établit une hiérarchie impérissable de magistrats sacrés, les apôtres avec Pierre à leur tête, les évêques avec le Pape à leur tête, en leur disant : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et à Pierre en particulier : Pais mes agneaux, pais mes brebis : tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié et délié dans les cieux.

Ce que le Christ a dit et institué, Charlemagne en fait sa règle,

[1] Alcuin., *epist.* 71, p. 1594. — [2] Liv. 6. — [3] Cic. *De rep.*, l. 3, n. 16.

Ses armes, sa puissance, ses lumières, son activité, son génie, c'est pour servir l'Église de Dieu, pour étendre l'empire du Christ, y maintenir la paix, lui amener de nouveaux peuples, et faire de toutes les nations du monde une société de frères dans le Christ et son Église. Écoutons-le dans son principal capitulaire ou recueil d'ordonnances, publié à Aix-la-Chapelle, le 21 mars 789.

« Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais. Moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur et humble auxiliaire de la sainte Eglise de Dieu : A tous les ordres de la piété ecclésiastique et à toutes les dignités de la puissance séculière ; le salut de la perpétuelle paix et béatitude au Christ, Seigneur Dieu éternel.

« Considérant, avec nos pontifes et nos conseillers, les immenses faveurs du Christ-Roi envers nous et envers notre peuple, et combien il est nécessaire, non-seulement de rendre à sa bonté de continuelles actions de grâces et de cœur et de bouche, mais encore de le louer sans cesse par la pratique des bonnes œuvres, afin que, ayant accordé à notre empire de si grands honneurs, il daigne conserver par sa protection nous et notre royaume à jamais ; il nous a plu de prier votre vigilance, ô pasteurs des églises du Christ, chefs de son troupeau et éclatants luminaires du monde, de vous étudier à conduire, avec un soin infatigable et de fréquentes exhortations, le peuple de Dieu parmi les pâturages de la vie éternelle, etc. Dans cette entreprise, votre Sainteté doit savoir avec une parfaite certitude que notre empressement vous secondera. A cet effet nous vous envoyons nos commissaires, pour redresser avec vous et par notre autorité ce qui doit être redressé. Nous y joignons quelques chapitres des institutions canoniques qui vous paraissent le plus nécessaires. Que personne ne traite de présomptueuse notre entreprise, mais que chacun la seconde avec zèle; car nous lisons que le saint roi Josias s'efforça, par ses réprimandes et ses exhortations, de ramener au culte du vrai Dieu le royaume qu'il lui avait donné sur la terre. Ce n'est pas que nous osions nous égaler à ce religieux prince, mais nous devons tâcher de suivre les exemples que les saints nous ont donnés [1]. »

Viennent ensuite quatre-vingt-deux articles avec les autorités des canons, d'où la plupart sont tirés. Il y en a qui sont adressés à tous, d'autres au clergé, quelques-uns aux seuls évêques. Les commissaires dont il est question dans le préambule, en latin *missi dominici*, que Charlemagne envoyait dans les provinces, étaient ordinairement deux, un évêque et un comte.

[1] Baluz. t. 1, p. 209.

Un autre capitulaire, publié à Thionville, fait encore mieux voir combien Charlemagne avait à cœur de maintenir dans ses états l'autorité de la puissance spirituelle, c'est-à-dire celle du Pape, des évêques et des prêtres chargés de la conduite des âmes.

« Nous voulons et ordonnons, dit-il, que tous nos sujets, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs auprès de nous. Car nous ne pouvons comprendre comment ceux qui refuseraient de leur obéir dans les choses spirituelles, concernant le bien de l'Église, pourraient nous être fidèles à nous-mêmes, et rendre à nos officiers ou à nos envoyés l'obéissance qu'ils leur doivent. En effet, c'est celui-là qu'il faut craindre, qui peut précipiter l'âme et le corps en enfer, bien plutôt que celui qui ne peut que tourmenter le corps et enlever les honneurs temporels. C'est d'eux qu'il est dit : Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise. Qui vous reçoit, me reçoit, et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. C'est pourquoi, fondés sur les divins oracles, nous ordonnons que chacun obéisse aux évêques selon son pouvoir, en ce qui regarde leur ministère, et les aide à réprimer les méchants et les pécheurs. Que ceux qui refuseraient de leur obéir, ou qui seraient négligents à exécuter leurs ordres, sachent qu'ils ne seront jamais nommés à aucune dignité dans notre empire, fussent-ils nos propres enfants; qu'ils ne posséderont aucune charge dans notre palais, et que ni nous ni les nôtres n'aurons aucune communication avec eux, mais qu'au contraire, nous les punirons sévèrement. Car c'est par là que nous voulons juger de la fidélité de nos sujets. S'ils observent bien ce que nous leur commandons, savoir : d'obéir aux supérieurs ecclésiastiques, ils se montreront en même temps fidèles à Dieu et à nous. S'ils font le contraire, non-seulement ils se déclareront infidèles, mais ils seront encore notés d'infamie. On vendra leurs maisons, et ils seront condamnés à l'exil [1]. »

[1] Volumus atque præcipimus ut omnes suis sacerdotibus tàm majoris ordinis quàm et inferioris, à minimo usque ad maximum, ut summo Deo, cujus vice in Ecclesiâ legatione funguntur, obedientes existant. Nam nullo pacto agnoscere possumus qualiter nobis fideles existere possunt qui Deo infidèles et suis sacerdotibus apparuerint, aut qualiter nobis obedientes nostrisque ministris ac legatis obtemperantes erunt qui illis in Dei causis et ecclesiarum utilitatatibus non obtemperant. Potius namque, juxta veritatis vocem, ille metuendus est qui potest animam et corpus perdere in gehennam, quàm ille qui corpus torquere et honores temporales potest auferre. De illis dictum est : Qui vos audit, me audit. Et qui vos spernit, me spernit. Et alibi : Qui scandalizaverit unum de pusillis istis, melius illi ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundo maris. Et iterùm : Qui vos recipit, me recipit. Et qui me recipit, recipit eum qui me

encore mieux voir
dans ses états l'au-
celle du Pape, des
s âmes.
nos sujets, depuis
rs supérieurs ecclé-
et leur soient sou-
rs auprès de nous.
qui refuseraient de
le bien de l'Égli
ndre à nos officiers
En effet, c'est celui-
le corps en enfer,
le corps et enlever
: Qui vous écoute,
s reçoit, me reçoit,
st pourquoi, fondés
obéisse aux évêques
ère, et les aide à ré-
qui refuseraient de
eurs ordres, sachent
dans notre empire,
ront aucune charge
urons aucune com-
les punirons sévère-
e la fidélité de nos
mandons, savoir :
ontreront en même
ire, non-seulement
notés d'infamie. On
exil [1]. »

s tàm majoris ordinis
mo Deo, cujus vice in
nullo pacto agnoscere
infideles et suis sacer-
que ministris ac legatis
ilitatatibus non obtem-
dus est qui potest ani-
s torquere et honores
udit, me audit. Et qui
de pusillis istis, melius
tur in profundo maris.
, recipit eum qui me

Dans un autre capitulaire, Charlemagne expose quel doit être notre respect et notre dévouement pour le chef de l'Église universelle. « En mémoire du bienheureux apôtre Pierre, honorons la sainte et apostolique Chaire de Rome, afin que, comme elle est la mère de la dignité sacerdotale, elle soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur ; de telle sorte que, nous imposât-elle un joug à peine tolérable, nous le portions néanmoins avec une pieuse dévotion. Que si un prêtre ou un diacre, pour machiner quelque trouble et surprendre notre ministère, est accusé d'avoir apporté du Siége apostolique une fausse lettre ou quelque chose de semblable, il sera au pouvoir de l'évêque, sauf la foi et l'entière humilité envers le Seigneur apostolique, de mettre l'accusé en prison, jusqu'à ce qu'il en ait informé la sublimité apostolique par ses lettres ou par des envoyés, afin qu'elle daigne, par une sainte légation, décerner ce que la loi romaine ordonne en pareils cas pour corriger le coupable et réprimer les autres [1]. »

Enfin, ce qui seul fait assez connaître l'esprit de Charlemagne, le premier de tous ses capitulaires porte cette inscription : *Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot dé-*

misit. Et multa alia horumque similia. His ergò fulti oraculis jubemus ut omnes eis pro viribus ad eorum peragenda ministeria et ad malos et peccatores atque negligentes homines distringendos summoperè obedientes existant. Qui autem in his, quod absit, aut negligentes eisque inobedientes fuerint inventi, sciant se nec in nostro imperio honores retinere, licèt etiam filii nostri fuerint, nec in palatio locum, neque nobiscum aut cum nostris societatem aut communionem ullam habere, sed magis sub magnâ districtione et ariditate pœnas luere. In his namque omnium nostrorum fidelium volumus agnoscere fidem ac benevolentiam. Quoniam si hæc fideliter et utiliter impleverint, tunc Deo et nobis fideles erunt. Si autem, quod absit, secùs egerint, tunc non solùm infideles, sed etiam infames atque reprobi manifestè apparentes notabuntur, eorumque domus publicabuntur, et ipsi exiliabuntur. Baluz, t. 1, p. 437.

[1] In memoriam beati Petri apostoli honoremus sanctam Romanam et apostolicam Sedem, ut quæ nobis sacerdotalis mater est dignitatis, esse debeat magistra ecclesiasticæ rationis. Quarè servanda est cum mansuetudine humilitas, ut licèt vix ferendum ab illâ sanctâ Sede imponatur jugum, feramus et piâ devotione toleremus. Si verò, quod non decet, quilibet, sive sit presbyter sive diaconus, aliquam perturbationem machinando, et nostro ministerio insidiando, redarguatur falsam ab apostolicâ Sede detulisse epistolam vel aliud quid quod indè non convenerit, salvâ fide et integrâ circa Apostolicum humilitate penes episcopum sit potestas utrum eum in carcerem aut in aliam detrudat custodiam, usquequò per epistolam aut per idoneos suæ partis legatos apostolicam interpellet sublimitatem, ut potissimum suâ sanctâ legatione dignetur decernere quid de talibus justo ordine lex romana statuat definire, ut et is corrigatur, et cæteris modus imponatur. Baluz., t. 1, p. 357.

fenseur de la sainte Église, et auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses [1].

Dans ces capitulaires et dans tous ceux qui concernent l'Église, autrement le genre humain divinement régénéré, Charlemagne a des idées bien plus grandes, bien plus nettes et plus franches que n'en avait l'empereur Justinien et ses légistes byzantins. Sous ce rapport, Justinien n'est qu'un compilateur inconséquent et sophiste. Charlemagne embrasse, dans son esprit et dans son cœur, cette société entière de Dieu avec les hommes et des hommes entre eux, que Confucius, Platon et Cicéron ont souhaitée et pressentie, et que nous nommons l'Église catholique. Et ce que Charlemagne pense, il l'exécute comme il le pense, avec cette simplicité, cette grandeur et cette franchise qui forment son caractère et qui le rendent plus grand que les grands hommes.

De nos jours, après mille ans, il s'en est rencontré un, à la fois conquérant et législateur, qui s'est posé comme le successeur de Charlemagne. Mais Charlemagne a fait ses guerres et ses conquêtes principalement pour Dieu et son Église; Napoléon, pour lui-même. Mais dans sa législation et son gouvernement, Charlemagne avait les mêmes vues que Dieu, le bonheur véritable et éternel des hommes; Napoléon ne voyait qu'un certain arrangement de la terre et de la matière. Mais pour rendre plus vénérable aux peuples et aux rois leur père et leur pasteur, le Vicaire du Christ, Charlemagne profite de ses victoires pour lui compléter son indépendance et sa souveraineté temporelle; Napoléon profite des siennes pour l'en dépouiller. Quand le Vicaire du Christ se réfugie de Rome en France, Charlemagne va au-devant de lui avec son armée de peuples, qui trois fois se prosterne à ses pieds, et il le reconduit avec honneur au tombeau de saint Pierre, où bientôt il en reçoit la dignité impériale, comme défenseur de l'Église de Dieu; Napoléon, après avoir reçu l'onction impériale du Vicaire du Christ, envoie une armée à Rome, pour le dépouiller de ses États et le traîner lui-même captif d'une geôle dans une autre, jusqu'à ce que l'Europe entière se lève et rompe ses liens. Napoléon a voulu reproduire Charlemagne; à peine a-t-il su le contrefaire quelquefois.

Ce qui donne aux actions de Charlemagne un caractère plus auguste, c'est que, outre les inspirations de sa grande âme, il se consulte encore, non-seulement avec les grands de son royaume, mais avec les princes du royaume de Dieu, le Pape et les évêques. Par là,

[1] Karolus gratiâ Dei rex, regnique Francorum rector, et devotus sanctæ Ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus apostolicæ Sedis. *Ibid.*, t. 1, p. 189.

concernent l'Église,
Charlemagne a des
s franches que n'en
s. Sous ce rapport,
et sophiste. Charle-
œur, cette société
entre eux, que Con-
entie, et que nous
agne pense, il l'exé-
te grandeur et cette
ent plus grand que

ontré un, à la fois
e le successeur de
es et ses conquêtes
on, pour lui-même.
Charlemagne avait
ble et éternel des
ngement de la terre
ble aux peuples et
hrist, Charlemagne
indépendance et sa
ennes pour l'en dé-
e Rome en France,
e de peuples, qui
ait avec honneur au
a dignité impériale,
, après avoir reçu
ne armée à Rome,
même captif d'une
entière se lève et
arlemagne; à peine

caractère plus au-
de âme, il se con-
on royaume, mais
es évêques. Par là,

votus sanctæ Ecclesiæ
t. 1, p. 189.

ses actes, ses lois, son gouvernement prennent davantage l'empreinte de la Providence divine. De là aussi est descendu, dans la législation et la jurisprudence des nations de l'Europe, quelque chose de cet esprit de douceur et d'humanité qui anime essentiellement la législation et la jurisprudence de l'Église.

L'ami intime de Charlemagne, le pape Adrien Ier, lui donna un code des canons ecclésiastiques, l'an 774, lors de son premier voyage à Rome. Ce code était celui de Denys le Petit, avec quelques additions. Ainsi, dans la première partie, comprenant les canons des conciles, il joignait à ceux de Nicée, le symbole et les noms des évêques. Dans la seconde partie, comprenant les décrétales des Papes, il ajoutait plusieurs actes ou lettres des saints papes Symmaque, Zozime, Léon et autres, mais sans aucune pièce fausse [1].

Fleury suppose que ce fut sous Adrien et sous Charlemagne que parut la collection du faux Isidore, contenant plusieurs fausses décrétales. C'est une erreur. Comme cette collection renferme mot à mot plusieurs sentences d'un concile de Paris, tenu en 829, et qu'elle n'est mentionnée pour la première fois d'une manière expresse, que dans une lettre de Charles le Chauve, en 857, il est évident qu'elle ne fut composée qu'après 829, et publiée vers le milieu du neuvième siècle, vingt ou trente ans après la mort de Charlemagne [2].

L'auteur de cette collection, qui vivait en Germanie sous les rois des Francs, y transcrit toute la collection espagnole, à laquelle saint Isidore de Séville avait mis la dernière main deux siècles auparavant, et qui fut la seule connue en Espagne jusque vers l'invention de l'imprimerie. Mais il y ajoute une cinquantaine de lettres supposées, qu'il attribue aux Papes des trois premiers siècles, tandis qu'elles sont composées en partie de lambeaux empruntés aux décrétales véritables des Papes des quatre siècles suivants. De plus, il a interpolé quelques lettres authentiques, en y insérant des passages qui ne le sont pas. Le but du compilateur, ainsi que lui-même l'indique dans sa préface, était de rendre plus difficile l'accusation, le jugement et la condamnation des évêques. Et la raison en est facile à saisir. Au milieu des divisions politiques qui eurent lieu parmi les descendants de Charlemagne, les évêques de France et de Germanie, exposés continuellement à changer de maître temporel, étaient, par là même, continuellement exposés à des procès, où la politique avait plus de part que la justice. Voilà pourquoi le compilateur pseudonyme insiste de mille manières sur les règles, les précautions, les formalités à observer en pareils cas, règles, précautions, formalités

[1] Ballerini. *Op. S. Leon.*, t. 3, p. CLXXXIV. — [2] *Ibid.*, p. CCXXIII.

généralement salutaires et favorables à l'accusé, qui existaient déjà au moins quant à la substance, dans le droit canon, et qui, de là, ont passé dans la jurisprudence moderne, dont elles sont même une gloire. Le but du compilateur était bon; mais il a eu tort d'y employer des pièces fausses.

Cette collection, dont jusqu'à présent l'on ne connaît pas l'auteur, n'a jamais été formellement approuvée par l'Église, non plus que tant d'autres collections semblables, faites par des particuliers. Voilà pourquoi, pendant huit siècles [illegible] négligea de l'examiner de près [1]. Le cardinal Nicolas de Cusa fut [illegible] ier qui, vers l'an 1431, sentit et indiqua la supposition de plusieurs de ces décrétales. Après lui, d'autres savants catholiques la reconnurent pareillement. En sorte que, quand le calviniste Blondel eut fait un ouvrage exprès pour la démontrer en détail, on observa spirituellement qu'il s'était donné beaucoup de mal pour enfoncer une porte ouverte.

Quelques-uns supposent que ce sont ces décrétales apocryphes d'Isidore Mercator qui ont fondé le grand pouvoir des Papes. C'est une erreur. Le pouvoir des Pontifes romains, si grand qu'il leur ait jamais paru, leur vient de plus haut; il leur vient de celui qui a dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié ou délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Ces brebis et ces agneaux, ce sont les pasteurs et les ouailles, les évêques et leurs troupeaux, les rois et les nations. C'est à Pierre à les paître, c'est-à-dire à les gouverner, à les instruire, à les reprendre et à les juger.

Fleury suppose que ce sont ces décrétales apocryphes qui ont introduit la maxime, qu'il n'est permis de tenir un concile, même provincial, sans l'ordre ou du moins sans la permission du Pape. Et il se récrie : « Vous qui avez vu cette histoire, avez-vous vu rien de semblable, je ne dis pas seulement dans les trois premiers siècles, mais jusqu'au neuvième [2] ? » Fleury se trompe. Six siècles avant Isidore, le pape saint Jules écrivait déjà aux évêques d'Orient : « Ignorez-vous que c'est la coutume qu'on nous écrive d'abord, afin que d'ici on puisse définir ce qui est juste [3] ? » Fleury oublie ce qu'il écrit lui-même dans l'histoire qu'il prend à témoin. Il y écrit qu'à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche, l'an 341, Socrate,

[1] Ballerini, *Op. S. Leon.*, t. 3, p. ccxvi, etc. — [2] Fleury, l. 44, n. 22. Disc. 4, n. 2. — [3] An ignari estis hanc consuetudinem esse, ut primùm nobis scribatur, ut hinc quod justum est definiri possit? Julii papæ, 1, *epist.* 3. Labbe, t. 2, col. 514.

l'historien grec, ancien auteur contemporain, le taxe d'irrégularité en ce que personne n'intervint au concile au nom du pape Jules, et il en donne pour raison qu'il y avait un canon qui défendait aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome [1]. Il écrit que Lucentius, légat de saint Léon Ier, vers le milieu du cinquième siècle, fait à Dioscore le reproche suivant dans le concile de Chalcédoine : Il a osé tenir un concile sans l'autorité du Saint Siége, ce qui ne s'est jamais fait, et n'est pas permis [2]. Il écrit que saint Théodore Studite, Père grec, qui ne connaissait point les fausses décrétales, se plaint au pape saint Léon III de deux conciles tenus à Constantinople, le premier pour le rétablissement de l'économe, le second pour la condamnation de ceux qui ne voulaient pas y consentir. Et ensuite, continue Fleury, saint Théodore parle ainsi au Pape : Ils n'ont pas craint de tenir un concile hérétique de leur propre autorité, quoiqu'ils n'eussent pas dû en tenir même un orthodoxe à votre insu, suivant l'ancienne coutume [3].

Fleury reproche en plusieurs endroits à Isidore de répéter souvent, dans les fausses décrétales, la maxime que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul [4], et il suppose que c'est un article contraire à l'ancienne discipline [5]. En quoi encore il se trompe. Dès les premiers siècles, nous avons vu saint Athanase, Paul de Constantinople, Asclépas de Gaze, Marcel d'Ancyre, Lucius d'Andrinople et beaucoup d'autres évêques de Thrace, de Célésyrie, de Phénicie et de Palestine, condamnés en Orient, se rendre à Rome, informer le pape Jules de leurs causes, et le pape Jules, attendu que le soin de tout le monde le regardait, restituer à chacun son église et réprimander les évêques d'Orient dans ses lettres, de ce qu'ils avaient jugé ces hommes sans le consulter [6]. Ce sont les paroles des historiens grecs Socrate et Sozomène. C'est même à cette occasion que saint Jules rappelle aux Orientaux l'ancienne coutume d'écrire d'abord à Rome et d'en attendre la sentence définitive.

Les païens mêmes connaissaient ce droit du Pontife romain. Am-

[1] Fleury, l. 12, n. 10. — [2] *Ibid.*, l. 28, n. 2. — [3] L. 45, n. 47. — [4] Disc. 4, n. 3. — [5] L. 63, n. 11. — [6] Eodem tempore Paulus quoque Constantinopolis episcopus, Asclepas Gazæ, Marcellus Ancyræ, Lucius deniquè Hadrianopolis, alius ob aliam causam accusati et ecclesiis suis pulsi, in urbem regiam adventant. Ubi cùm Julio Romanæ urbis episcopo causam suam exposuissent, ille, quæ est Romanæ Ecclesiæ prærogativa, liberioribus litteris eos communitos in Orientem remisit, singulis sedem suam restituens; simul perstringens illos qui supra dictos episcopos temerè deposuissent. Itaque illi Româ digressi, et Julii episcopi litteris freti, suas quisque eccelsias occuparunt, et epistolas ad eos quibus scriptæ fuerant miserunt. Socr., l. 2, c. 13. Soz., l. 3, c. 7.

mien-Marcellin atteste expressément que l'empereur Constance désirait ardemment faire condamner Athanase par l'autorité que l'évêque de Rome avait sur tous les évêques [1]. D'ailleurs, la tradition entière ne réserve-t-elle pas au Pape les causes majeures, par là même celles des évêques, causes majeures s'il en est pour les personnes? La maxime que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le Pape seul, n'est donc pas nouvelle, ni contraire à l'ancienne discipline. Si le compilateur des fausses décrétales y revient souvent, c'est que de son temps elle était plus nécessaire que jamais pour protéger, au milieu des révolutions politiques, l'innocence et les droits des évêques, qui eussent été sans aucun appui, si la Providence n'avait pas élevé le Siége de Rome au-dessus des révolutions nationales, par sa souveraineté temporelle.

Fleury ne se trompe pas moins, quand il suppose que ce sont les fausses décrétales qui ont introduit l'usage d'en appeler au Pape. Comme le Pape a, de droit divin, la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église universelle, il est permis, de droit divin, d'en appeler à son tribunal de toutes les parties de l'Église. Aussi, dès l'an 494, trois siècles et demi avant le faux Isidore, le pape saint Gélase écrivait : « Nous ne voulons point passer sous silence ce que toute l'Église sait par tout le monde, savoir : Ce qui a été lié par les sentences de quelques évêques que ce soit, le Siége de Pierre a le droit de le délier, attendu qu'il a le droit de juger de toute l'Église, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de son jugement; car les canons ont voulu qu'on appelât à lui de toutes les parties du monde, et que nul n'ait permission d'appeler de lui [2]. »

Fleury se trompe de même, quand il attribue aux fausses décrétales l'envoi des légats apostoliques dans les provinces. Nous avons vu le concile de Sardique en reconnaître l'usage et le droit. Nous avons vu saint Basile, les évêques de Dardanie, l'Église d'Orient tout entière en demander aux Papes. Nous avons vu ceux-ci en envoyer ou en établir dans toutes les parties du monde, en Occident, en Afrique, en Orient, et cela des siècles avant qu'il fût question des fausses décrétales.

[1] Id enim ille, Athanasio semper infestus, licèt sciret impletum, tamen auctoritate quoque, quâ potiores æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti. Amm., l. 15, n. 7, edit. Bipontin. — [2] Non reticemus autem quod cuncta per mundum novit Ecclesia : quoniam quorumlibet sententiis ligata pontificum, Sedes beati Petri apostoli jus habeat resolvendi, utpotè quæ de omni Ecclesiâ fas habeat judicandi, neque cuiquam de ejus liceat judicare judicio; siquidem ad illam de quâlibet mundi parte canones appellari voluerint, ab illâ autem nemo sit appellare permissus. Gelas., *epist.*, 13. Labbe, t. 4, col. 1208. Mansi, t. 8, col. 54.

reur Constance dési
autorité que l'évêqu
, la tradition entièr
, par là même celle
les personnes? L
définitivement que
ontraire à l'ancienn
es y revient souvent
re que jamais pou
, l'innocence et les
pui, si la Providence
des révolutions na-

pose que ce sont les
appeler au Pape.
'honneur et de juri-
de droit divin, d'en
l'Église. Aussi, dès
re, le pape saint Gé-
sous silence ce que
qui a été lié par les
iége de Pierre a le
er de toute l'Église,
n jugement; car les
s parties du monde,

aux fausses décré-
vinces. Nous avons
et le droit. Nous
e, l'Église d'Orient
s vu ceux-ci en en-
onde, en Occident,
n'il fût question des

pletum, tamen aucto-
desiderio nitebatur ar-
us autem quod cuncta
ntiis ligata pontificum,
e de omni Ecclesiâ fas
icio; siquidem ad illam
lâ autem nemo sit ap-
3. Mansi, t. 8, col. 54.

Fleury se trompe enfin, quand il regarde comme une nouveauté d'Isidore, qu'un évêque qui a péché, puisse, après sa pénitence, reprendre ses fonctions. Car un des plus grands péchés, est le schisme et l'hérésie. Or, nous avons vu, dès le quatrième et le cinquième siècles, tous les évêques orthodoxes d'Afrique, et par des canons formels et de vive voix, offrir aux évêques donatistes, non-seulement de les recevoir dans leur dignité, mais de partager avec eux le gouvernement des diocèses, et même de leur céder la place, s'ils voulaient se réunir à l'Église catholique. Nous avons vu le septième concile général et recevoir à pénitence et rendre à leurs fonctions tous les évêques iconoclastes qui abjuraient l'hérésie, à l'exception des chefs qui n'étaient admis qu'à la pénitence et à la communion.

On voit qu'en somme les fausses décrétales ne sont fausses que de dates et de noms, en ce qu'elles attribuent aux Papes des trois premiers siècles ce qui appartient aux Papes et aux conciles des cinq siècles suivants. Au fond, elles n'ont introduit aucune nouveauté, mais seulement inculqué davantage les formes canoniques, pour protéger le droit et la personne des évêques au milieu des révolutions : formes ordonnées entre autres par les conciles d'Afrique [1].

Il est fâcheux que Fleury n'ait pas vu une chose aussi visible. Dominé par ses idées particulières, il s'est permis, dans le cours de son histoire, plus d'altérations, de suppressions insidieuses, en un mot de faussetés, que le faux Isidore dans ses fausses décrétales; il y a répandu plus de préjugés, de faux principes, d'idées inexactes et souvent contradictoires, qu'on n'en trouve dans les chroniques du moyen âge. De telle sorte que, considérée dans son ensemble, son histoire de l'Église est une longue calomnie contre l'Église, qui scandalise plus qu'elle n'édifie, qui ébranle plus la foi qu'elle ne la confirme; car elle fait douter de cette parole du Christ à ses disciples : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Quant aux règlements ecclésiastiques, qui se trouvent dans les capitulaires de Charlemagne et qui se faisaient dans l'assemblée des évêques, ils ne font généralement que reproduire les anciennes règles sur la bonne vie des clercs et des fidèles, et contre les abus qui, attendu la faiblesse humaine, ne manquent jamais de repousser, non plus que les mauvaises herbes. Supposer qu'en tels siècles il n'y en avait pas, ou qu'avec tels moyens il n'y en aurait plus, c'est une niaiserie de roman, c'est ignorer tout ensemble et l'homme et l'histoire. La nature humaine étant donnée, il faudra toujours une grande

[1] Ball., *S. Leo.*, t. 3, p. CCXXII.

vigilance et sur soi et sur les autres, pour faire le bien et pour éviter le mal, et avec cela il échappera toujours bien des fautes. C'est avec cette équité compatissante qu'il faut juger les divers siècles de l'humanité.

Un nouvel abus se produisait parmi les Francs. Comme c'était une nation toute guerrière, tous les grands, tous les possesseurs de domaines accompagnaient le prince à la guerre avec leurs hommes. Les évêques comptaient parmi les chefs de la nation, leurs églises avaient des domaines qui devaient un certain nombre de soldats, le grand moyen de s'attirer l'estime et l'admiration publique était des exploits militaires, précédemment on avait donné à des guerriers les revenus des évêchés et des monastères : de là, pour les évêques et les prêtres, une espèce de nécessité, ou du moins une grande tentation d'aller à la guerre, pour conserver l'estime de la nation et empêcher que leurs églises ne fussent livrées de nouveau à des laïques. Dès le commencement de son règne, et dans le capitulaire où il prend le titre de défenseur de l'Église et d'auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses, Charlemagne, à la prière et du conseil des évêques, avait publié une défense aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux clercs et aux moines, de porter les armes et d'aller à la guerre, si ce n'est ceux qui sont chargés de faire le service divin dans l'armée et d'y porter les reliques, à savoir un ou deux évêques avec quelques prêtres chapelains, et de plus un prêtre avec chaque commandant, pour confesser les soldats [1].

Les causes qui avaient rendu ce règlement nécessaire empêchèrent qu'il ne fût bien observé. Nous avons vu saint Paulin d'Aquilée demander de nouveau que les évêques ne fussent plus obligés d'aller à la guerre. L'abus continuant toujours, le peuple tout entier des Francs présenta, vers l'an 803, la pétition suivante à Charlemagne :

Nous supplions tous Votre Majesté, à genoux, que les évêques ne soient plus obligés au service de la guerre; mais qu'ils demeurent dans leurs diocèses, tandis que nous marcherons contre l'ennemi, afin qu'ils s'y appliquent à célébrer les saints mystères, à chanter l'office, à réciter des litanies et à faire des aumônes avec leurs peuples, pour vous et pour votre armée. En effet, nous avons eu quelquefois la douleur de voir des évêques blessés ou même tués dans les combats; ce qui est capable de causer notre perte et la vôtre. Car, à ce triste spectacle, les armes nous tombent des mains, la terreur nous saisit, et plusieurs de nos gens en ont pris la fuite. Votre Majesté aura même plus de combattants, si les évêques demeurent

[1] Baluz., t. I, p. 190.

Comme c'était une
possesseurs de do-
vec leurs hommes.
ation, leurs églises
nbre de soldats, le
puhlique était des
à des guerriers les
pour les évêques et
une grande tenta-
de la nation et em-
au à des laïques. Dès
laire où il prend le
ége apostolique en
onseil des évêques,
u, c'est-à-dire aux
er à la guerre, si ce
in dans l'armée et
ques avec quelques
aque commandant,

cessaire empêchè-
nt Paulin d'Aquilée
plus obligés d'aller
ple tout entier des
te à Charlemagne :
que les évêques ne
s qu'ils demeurent
s contre l'ennemi,
ystères, à chanter
nes avec leurs peu-
ous avons eu quel-
u même tués dans
e perte et la vôtre.
des mains, la ter-
pris la fuite. Votre
évêques demeurent

chez eux, puisque ceux qui sont employés à les garder ne peuvent donner sur l'ennemi. D'ailleurs, ces prélats nous seront plus utiles en levant pour nous les mains au ciel, comme Moïse. Ainsi nous vous supplions de régler qu'il y ait seulement dans les armées deux ou trois évêques habiles et choisis par les autres évêques, pour donner la bénédiction et réconcilier ceux qui sont en danger, avec un pareil nombre de prêtres vertueux et savants, qui aient la permission de leurs évêques.

Ce n'est pas que nous voulions, sous ce prétexte, envahir les biens de l'Église ; nous souhaiterions plutôt les pouvoir augmenter. Nous savons que ce sont des biens sacrés, les oblations des fidèles et la rançon des péchés. En effet, quiconque de nous donne ses biens à l'Église, c'est à Dieu qu'il les donne. Car il fait un écrit, et, le mettant sur l'autel ou le tenant à la main, il dit aux prêtres et aux supérieurs de ce lieu : J'offre et je consacre à Dieu les biens marqués en cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes ancêtres et de mes enfants, ou pour être employés au service de Dieu, à la célébration de l'office divin, à l'entretien du luminaire, à la nourriture des pauvres et des clercs. Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, enlève ces biens, il sera coupable d'un sacrilége dont il rendra un compte rigoureux au tribunal de Dieu.

Afin donc, continue la pétition du peuple ou plutôt de l'armée, que les évêques et les autres fidèles ne nous soupçonnent pas d'avoir quelque dessein d'envahir les biens des églises, nous tous tenant des pailles dans nos mains droites et les jetant à terre, nous déclarons devant Dieu et ses anges, devant vous évêques et devant le peuple assemblé, que nous ne voulons rien faire de semblable ni souffrir qu'on le fasse, et nous déclarons que si quelqu'un s'empare des biens des églises, les demande au roi ou les retient sans le consentement de l'évêque, nous ne mangerons pas avec lui; que nous irons avec lui ni à la guerre, ni à l'église, ni à la cour ; nous ne souffrirons pas que nos gens aient communication avec ses serviteurs, ni même que nos chevaux et nos troupeaux paissent avec les siens.

La cérémonie des pailles est ici remarquable. Les Francs prenaient possession de quelque bien en recevant une paille ; au contraire, jeter une paille par terre, c'était marquer qu'on renonçait à toute prétention sur un bien. Les anciens Romains avaient un usage semblable pour leurs contrats ; de là les mots stipuler, stipulation, de *stipula*, paille.

Charlemagne reçut favorablement cette requête, et promit d'en accorder le contenu dans une plus nombreuse assemblée, qu'il convoquerait pour donner plus de solennité à ce règlement. C'est ce

qu'il fit par un capitulaire, où il déclare que, de concert avec le pape Léon, les évêques et tous ses fidèles sujets, il ordonne que le prince n'ait dans son armée que deux évêques avec des prêtres chapelains, et que chaque commandant ait un prêtre pour entendre les confessions et imposer la pénitence, célébrer la messe, donner l'onction sainte et le viatique aux malades. Mais comme parmi les Francs c'était un déshonneur de ne pouvoir pas porter les armes, Charlemagne déclara qu'il ne prétendait nullement par là donner atteinte à la dignité de l'épiscopat ; que les évêques enverraient à la guerre leurs vassaux bien armés, et qu'ainsi on n'aurait aucun prétexte de s'emparer de leurs biens. Il défend en même temps à tout laïque de posséder des biens ecclésiastiques, si ce n'est à titre de précaire, sorte de contrat d'aliénation pour un certain temps, et il attribue la ruine de plusieurs États à l'usurpation des biens de l'Église et à la pernicieuse coutume de faire marcher les évêques à la guerre [1].

Il défend en même temps l'adultère, la fornication, les péchés contre nature, les violences et les homicides, sous peine de privation de charge et de prison, jusqu'à ce que le coupable satisfasse par une pénitence publique. Car, dit-il, ce sont ces crimes qui ont causé la perte des rois et des royaumes ; et puisque, par le secours de Dieu et la protection des saints que nous avons tâché d'honorer, nous avons jusqu'ici remporté de grandes victoires et conquis plusieurs royaumes et régions, nous devons bien prendre garde que ces crimes contre la pureté ne nous les fassent perdre. L'histoire nous apprend, en effet, que ce sont ces abominations d'une part, et ces sacriléges usurpations de l'autre, que le Seigneur a vengées par les Sarrasins et d'autres peuples. Tels sont les graves enseignements que Charlemagne tirait de l'histoire, et qu'il présentait aux divers peuples de son empire [2].

Lui-même leur donnait l'exemple du respect pour les lois de l'Église. Le concile de Francfort ayant défendu aux évêques de s'absenter de leurs diocèses plus de trois semaines, Charlemagne exposa dans le concile qu'il avait eu permission du pape Adrien d'avoir toujours à sa cour l'archevêque Angelram de Metz, et il pria les Pères de lui permettre d'avoir de même auprès de lui l'évêque Hildebolde de Cologne, vu qu'il avait obtenu pour lui la même permission du Saint-Siége. Le concile consentit que, pour le bien des églises, Hildebolde fît son séjour ordinaire dans le palais, comme archichapelain, autrement grand aumônier [3].

On avait souvent disputé en France, même du temps de Pepin, sur

[1] Baluz., t. 1, p. 405-414. — [2] *Ibid.* — [3] Labbe, t. 7, p. 1064.

la manière dont on devait en user avec les prêtres accusés de quelque crime, lorsque les preuves ne paraissaient pas tout à fait suffisantes. Charlemagne, qui avait fait consulter le Pape, les évêques de son royaume et même les patriarches d'Orient sur cette question, ordonna qu'à l'exemple du pape Léon III, le prêtre soupçonné de quelque crime, pour lever le scandale, se purgerait par serment, avec trois, ou cinq, ou sept prêtres du voisinage, ou plus, si l'évêque le jugeait à propos. Mais Riculfe, archevêque de Mayence, lui ayant présenté une lettre de Grégoire II, qui mandait à saint Boniface que, quand le crime n'est pas prouvé, on doit s'en rapporter au serment du prêtre accusé, il déclara qu'il n'avait fait là-dessus tant de consultations, que parce qu'il ignorait que l'affaire eût été décidée par ce Pape, et que toutes ces choses n'étant pas de sa compétence, il en laissait, suivant les canons, le jugement aux évêques [1].

C'est ce que ce prince fit encore au sujet d'un prêtre écossais, qui, étant passé dans la Gaule, y fut accusé d'avoir mangé de la chair en carême, et dénoncé pour ce sujet aux évêques de France. Les évêques s'étant assemblés, et n'ayant pas trouvé que les preuves fussent suffisantes pour condamner ce prêtre, ne voulurent pas prononcer. Cependant, à cause du scandale et pour l'honneur du clergé, ils jugèrent à propos de le chasser de la France et de le renvoyer en Écosse à son évêque, pour en être jugé selon les canons. Charlemagne fit exécuter l'ordre des prélats, et il écrivit une lettre à Offa, roi des Merciens, pour le prier de faire conduire ce prêtre à son évêque [2].

Offa, roi des Merciens, pour l'expiation d'un meurtre, accorda la dîme de tous ses biens à l'Église; de plus, dans un voyage à Rome, pour l'entretien des écoliers et des pélerins anglais dans cette ville, il fonda une rente d'une pièce d'argent sur chaque famille de son royaume. C'est ce qu'on appela dans la suite le denier de saint Pierre. Suivant quelques auteurs, le roi Ina avait déjà fait précédemment la même chose pour son royaume de Wessex [3].

Par les lois religieuses, morales, ecclésiastiques qu'il publiait, de concert avec l'Église, comme son défenseur et son auxiliaire, Charlemagne unissait doucement, en une même société spirituelle, les peuples si divers de son empire : Francs, Gaulois, Saxons, Goths, Bavarois, Huns et Lombards. Quant à leurs lois civiles, il y toucha peu et seulement pour les mettre plus en rapport avec les lois de Dieu et de son Église. Il ordonne, par exemple, qu'on établisse les meilleurs juges que l'on puisse trouver ; qu'ils entendent avant tout les causes

[1] *Conc. gall.* t. 2, p. 239. — [2] *Inter Alcuin., epist.* 85. — [3] Pagi. Wilkins, *Concil. britan.*, t. 1.

des veuves, des orphelins et de l'Église; qu'ils entendent et jugent les causes à jeun. Enfin il dit dans une de ses lois : Nous voulons que tous nos sujets, Romains, Francs, Allemands, Bavarois, Saxons, Lombards, Basques et autres observent cette sentence, que nous avons tirée du seizième livre du code théodosien, et, de l'avis de tous nos fidèles clercs et laïques, sanctionnée pour loi perpétuelle; quiconque, ayant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cause que ce soit, aura choisi le jugement de l'évêque, la cause lui sera aussitôt renvoyée, nonobstant l'opposition de la partie adverse; et ce que l'évêque aura décidé sera exécuté, sans qu'il soit permis de se pourvoir contre son jugement. Le témoignage d'un seul évêque sera reçu par tous les juges sans difficulté, et on n'en entendra point d'autre dans la même affaire [1].

A l'assemblée nationale de 802 à Aix-la-Chapelle, Charlemagne prononça ce discours de clôture :

Écoutez, bien-aimés frères, nous avons été envoyés ici pour votre salut, afin de vous exhorter à vivre selon Dieu et de vous conduire en ce monde selon la justice et la miséricorde. Je vous exhorte avant tout de croire en un seul Dieu tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit. C'est le seul vrai Dieu, Trinité parfaite et vraie unité, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, dans lequel est notre salut et qui est l'auteur de tous nos biens. Croyez au Fils de Dieu fait homme pour le salut du monde, né par l'opération du Saint-Esprit, de la Vierge Marie. Croyez que pour notre salut il a souffert la mort, qu'il est ressuscité des morts le troisième jour, qu'il est monté au ciel et assis à la droite de Dieu. Croyez qu'il viendra pour juger les vivants et les morts, et qu'alors il rendra à chacun selon ses œuvres. Croyez une seule Église, c'est-à-dire une société d'hommes de bien, répandue par tout l'univers; et sachez que ceux-là seuls pourront être sauvés et appartiennent au royaume de Dieu, qui persévèrent jusqu'à la fin dans la foi, la communion et la charité de cette Église; mais que ceux qui pour leurs péchés sont excommuniés par cette Église et n'y reviennent point par la pénitence, ne peuvent rien faire en ce monde d'agréable à Dieu. Soyez certains que par le baptême vous avez reçu la rémission de tous les péchés. Espérez de la divine miséricorde que nos fautes journalières sont rachetées par la confession et la pénitence. Croyez la résurrection de tous les morts, des justes pour la vie éternelle, des impies pour l'éternel supplice. Telle est notre foi, par laquelle vous serez sauvés, si vous la tenez fermement et si vous l'accomplissez par les bonnes œuvres; parce que la

[1] Baluz., t. 1, col. 985. *Capit.*, l. 6, c. 336.

entendent et jugent
s : Nous voulons que
, Bavarois, Saxons,
sentence, que nous
, et, de l'avis de tous
oi perpétuelle ; qui-
éfendant, en quelque
ent de l'évêque, la
position de la partie
écuté, sans qu'il soit
émoignage d'un seul
, et on n'en entendra

pelle, Charlemagne

voyés ici pour votre
et de vous conduire
e. Je vous exhorte
sant, Père, Fils, et
faite et vraie unité,
les, dans lequel est
. Croyez au Fils de
l'opération du Saint-
salut il a souffert la
our, qu'il est monté
endra pour juger les
n selon ses œuvres.
d'hommes de bien,
x-là seuls pourront
eu, qui persévèrent
rité de cette Église ;
ommuniés par cette
e peuvent rien faire
que par le baptême
Espérez de la divine
etées par la confes-
ous les morts, des
rnel supplice. Telle
ous la tenez ferme-
uvres ; parce que la

foi sans les œuvres est morte, et que les œuvres sans la foi, même lorsqu'elles seraient bonnes, ne peuvent plaire à Dieu. Ainsi donc avant tout, aimez le Dieu tout puissant de tout-votre cœur et de toutes vos forces : et tout ce que vous pouvez savoir lui être agréable, faites-le toujours, autant que vous le pourrez, avec le secours de Dieu ; mais fuyez tout ce qui lui est contraire. Car celui qui dit aimer Dieu et n'observe pas ses commandements est un menteur. Aimez votre prochain comme vous-mêmes, et faites l'aumône aux pauvres selon votre pouvoir. Recueillez les étrangers dans vos maisons, visitez les malades, exercez la miséricorde envers ceux qui sont en prison. Ne faites autant que possible de mal à personne, ni ne consentez à ceux qui en font ; car on se rend coupable, non-seulement en faisant le mal, mais en consentant à qui en fait. Remettez-vous les uns aux autres vos offenses, comme vous voulez que Dieu vous remette vos péchés. Rachetez les captifs, secourez ceux qui sont injustement opprimés, défendez les veuves et les orphelins ; jugez selon la justice ; ne consentez point à l'iniquité ; ne gardez pas longtemps de colère ; fuyez l'ivrognerie et les repas superflus. Soyez doux et humbles entre vous ; servez fidèlement Notre-Seigneur ; ne faites point de larcins ni de parjures, et ne consentez point à ceux qui en font. La haine et l'envie séparent du royaume de Dieu. Rétablissez promptement la paix entre vous : car il est de l'homme de pécher, de l'ange de faire mieux, du diable de persévérer dans le mal. Défendez l'Église de Dieu, et aidez la cause de ses prêtres, afin qu'ils puissent prier pour vous. Rappelez-vous ce que vous avez promis à Dieu dans le baptême : vous avez renoncé au diable et à ses œuvres ; ne retournez pas à quoi vous avez renoncé, mais demeurez dans le service de Dieu comme vous avez promis, et aimez celui qui vous a créés et de qui vous tenez tous les biens. Que chacun serve Dieu fidèlement dans l'ordre où il se trouve. Que les femmes soient soumises à leurs maris en tout ce qui est bien et chaste ; qu'elles s'abstiennent de la fornication, des empoisonnements, de l'avarice : car, faire de ces choses, c'est aller contre Dieu. Qu'elles nourrissent leurs enfants dans la crainte de Dieu, qu'elles fassent avec joie et empressement les aumônes qu'elles pourront. Que les hommes aiment leurs femmes, qu'ils ne leur disent point de paroles malhonnêtes, qu'ils gouvernent bien leur maisons, qu'ils s'entendent amiablement pour venir fréquemment à l'église. Qu'ils rendent sans murmure aux hommes ce qu'ils leur doivent, et de bon cœur à Dieu ce qui est à Dieu. Que les jeunes gens aiment leurs pères et mères, et les honorent. Qu'ils ne leur soient pas désobéissants ; qu'ils se gardent des larcins, des homicides et des fornications ; quand ils sont parvenus à l'âge légitime,

qu'ils prennent une légitime épouse : à moins qu'ils ne préfèren entrer au service de Dieu. Que les clercs, les chanoines obéisse avec soin aux ordres de leurs évêques; qu'ils n'aillent pas d'un lie dans un autre, ni ne s'embarrassent dans des affaires séculières qu'ils se conservent dans la chasteté, qu'ils s'appliquent à la lectur de l'Écriture sainte, et remplissent exactement les fonctions eccléi siastiques. Que les moines gardent ce qu'ils ont promis à Dieu, qu'il ne fassent rien sans l'ordre de leur abbé, qu'ils ne cherchent poi de gain sordide, qu'ils sachent la règle par cœur et qu'ils la gar dent fidèlement, se rappelant bien cette sentence : Il vaut mieux n pas faire de vœu, que d'y manquer après l'avoir fait. Que les ducs, le comtes et les juges rendent la justice au peuple ; qu'ils exercent l miséricorde envers les pauvres, qu'ils ne violent point l'équité pou de l'argent ni ne condamnent des innocents par haine. Conservon toujours dans notre cœur cette parole de l'Apôtre : *Tous tant qu nous sommes, il nous faut paraître au tribunal de Jésus-Christ, pou remporter chacun la récompense de ce qu'il a fait, soit le bien, soit l mal.* Ce que dit le Seigneur lui-même : *Comme vous aurez jugé, ain vous serez jugés à votre tour*; c'est-à-dire : Agissez miséricordie sement, afin que vous obteniez miséricorde de Dieu. *Il n'y a rien d si occulte qui ne se sache, ni de si couvert qui ne se révèle.* Et : *Au jou du jugement nous rendrons compte même d'une parole oiseuse.* Com bien donc ne devons-nous pas nous efforcer, avec l'aide de Dieu de lui plaire en toutes choses, afin que nous méritions de nous r jouir éternellement avec ses saints. Cette vie est courte, le temps d notre mort est incertain ; que faire donc, si ce n'est d'être toujou prêt ? Considérons combien il est terrible de tomber dans les mai de Dieu. Avec la confession, la pénitence et l'aumône, le Seigne est miséricordieux et clément : s'il nous voit revenir à lui de to notre cœur, aussitôt il aura pitié de nous, nous accordera prospérité en cette vie et dans l'autre le bonheur éternel avec s saints. Que Dieu vous conserve, bien-aimés frères [1].

C'est ainsi qu'un homme plus grand que César, et que Napoléo parlait aux députés de son empire.

Ces députés ou représentants étaient les archevêques, les évêque les abbés des monastères, les ducs, les comtes, les juges, et l échevins ou magistrats des communes, qui devaient être élus chaque lieu [2]. Ainsi, l'an 803, Charlemagne fit proposer, par comte Étienne, à l'assemblée nationale de Paris, notamment a échevins, plusieurs articles additionnels à la loi salique. Ces artic

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. 1, *legum*. p. 101-103. — [2] p. 115.

ayant été lus, tous y consentirent, et promirent de les observer à perpétuité : et tous les échevins, évêques, abbés et comtes les souscrivirent et les confirmèrent de leur propre main [1]. Il est même dit au sujet de ces articles : on interrogera le peuple touchant les chapitres ajoutés nouvellement à la loi. Et lorsque tous y auront consenti, ils feront leurs souscriptions et leurs confirmations manuelles au bas des chapitres mêmes [2]. Nous voyons par ces faits quel était le peuple législatif sous Charlemagne.

On voit en même temps quel était le but et l'ensemble de la législation : le but, une vie paisible en ce monde, et bienheureuse dans l'autre ; l'ensemble, une loi pour l'esprit, une loi pour la volonté, une loi pour les actes. La loi pour l'esprit, c'est la foi catholique ; la loi pour la volonté, ce sont les commandements de Dieu et de l'Église ; la loi pour les actes, ce sont les décrétales des Papes et les canons des conciles, les lois civiles et pénales de chaque nation. Le grand travail de Charlemagne et de ses assemblées était de faire connaître et observer cette législation par le clergé et le peuple.

Ainsi, au mois d'octobre 802, dans une assemblée d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne proposa des règlements intellectuels tirés en partie des canons envoyés par le pape Adrien. De ces règlements généraux, les uns sont pour les évêques, les abbés, les prêtres ; les autres, pour le reste du peuple. Par exemple, tous les Chrétiens doivent savoir le symbole des apôtres et l'oraison dominicale. Nul ne peut être parrain, s'il ne les récite au prêtre [3]. Dans chaque évêché, dans chaque monastère, on enseignera les psaumes, les notes, le chant, le comput, la grammaire, et l'on y aura des livres catholiques bien corrects. Les ministres des autels formeront des écoles pour apprendre à lire aux enfants ; ils y réuniront et s'associeront non-seulement les enfants de condition servile, mais encore ceux de condition libre [4]. Les prêtres des églises ou les curés doivent avoir des écoliers assez instruits pour, en cas de besoin, célébrer convenablement à leur place l'office divin à l'église, savoir, tierce, sexte, none et vêpres [5]. Quant aux séculiers, chacun devait envoyer son fils apprendre les lettres, et le faire rester à l'école jusqu'à ce qu'il fût bien instruit [6]. Pour prévenir les fraudes dans le commerce, il y avait les mêmes poids et mesures par tout l'empire, et les modèles ou étalons se conservaient entre autres dans les monastères [7]. Les

[1] *Ibid.*, p. 112. — [2] Ut populus interrogetur de capitulis, quæ in lege noviter addita sunt. Et postquam omnes consenserint, subscriptiones et manufirmationes suas in ipsis capitulis faciant. *Ibid.*, p. 115. — [3] *Ibid.*, p. 100, 106, 130, 135, 160. — [4] *Ibid.*, p. 64 et 65 an 789. — [5] *Ibid.*, p. 160, an. 809. — [6] *Ibid.*, p. 107, an 802. — [7] *Ibid.*, p. 65, an 789 ; p. 100, an 202.

magistrats judiciaires, afin de rendre la justice avec plus de maturité, devaient examiner la cause et prononcer la sentence à jeun et juger suivant la loi écrite, et non arbitrairement [1].

Pour assurer l'exécution de ces lois et ordonnances, Charlemagne envoyait de temps à autre deux commissaires dans chaque province, un ecclésiastique et un séculier : l'ecclésiastique était évêque ou abbé, le séculier duc ou comte. Les deux examinaient tous les fonctionnaires de l'Église et de l'empire, s'ils avaient les connaissances nécessaires à leur état, s'ils en remplissaient les devoirs. Charlemagne remettait à ses commissaires la série des questions et des observations à faire.

Ainsi, l'an 802, ils devaient examiner si le clergé, évêque, abbé, prêtre, chanoine et moine, connaissait ses devoirs, en quoi il y avait négligence, et comment y porter remède. Les prêtres ont-ils les psaumes en règle ? sont-ils en état d'accomplir leur office du jour et de la nuit suivant l'usage romain ? comment instruisent-ils les catéchumènes sur la foi chrétienne ? savent-ils dire convenablement les différentes messes pour les vivants et pour les défunts ? comment prêchent-ils les peuples ? comment leur enseignent-ils ce qui regarde la confession des péchés, et les moyens d'en faire pénitence ? quel exemple donnent-ils aux fidèles ? obéissent-ils aux évêques, et vivent-ils en paix entre eux ? comprennent-ils bien la foi catholique ou le symbole de saint Athanase, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale, et sont-ils en état d'en instruire les autres ? savent-ils les canons qui les regardent, le livre des sacrements, le pénitentiel, les exorcismes, la recommandation de l'âme, le chant romain pour l'office de la nuit et pour la messe, le comput ou le calcul de l'année ecclésiastique ? entendent-ils l'Évangile et les homélies des Pères assez bien pour les expliquer au peuple ? sont-ils capables d'écrire des chartes et des lettres [2] ?

Sur le rapport des commissaires ou sur ses propres observations, Charlemagne adressait des éloges ou des admonitions à qui en méritait. Ainsi, l'an 787, il adressa une lettre circulaire aux évêques et aux abbés, sur l'importance à cultiver les lettres dans les évêchés et les monastères. Dans celle à l'abbé de Fulde il est dit que dans le grand nombre d'écritures que le prince avait reçues des monastères ces années-là, le sens était bon, mais la diction inculte. Comme la connaissance des lettres humaines prépare à l'intelligence des lettres divines, il faut dans chaque monastère des hommes capables de les enseigner ; afin que le public soit édifié, non-seulement de la bonne

[1] *Ibid.*, p. 100 et 94 an 802. — [2] *Ibid.*, p. 106-108.

ec plus de maturité,
ence à jeun et juger
ances, Charlemagne
ns chaque province,
ue était évêque ou
xaminaient tous les
avaient les connais-
ssaient les devoirs.
rie des questions et

ergé, évêque, abbé,
s, en quoi il y avait
prêtres ont-ils les
eur office du jour et
ruisent-ils les caté-
convenablement les
défunts ? comment
nt-ils ce qui regarde
re pénitence ? quel
s aux évêques, et
en la foi catholique
apôtres et l'oraison
s autres ? savent-ils
ents, le pénitentiel,
chant romain pour
le calcul de l'année
homélies des Pères
ls capables d'écrire

opres observations,
itions à qui en mé-
aire aux évêques et
s dans les évêchés
est dit que dans le
ues des monastères
inculte. Comme la
elligence des lettres
es capables de les
ement de la bonne

rie des moines, mais encore de leur parfaite manière de lire et de chanter [1].

Plus tard, en 804, Charlemagne écrivit à l'évêque de Liége la lettre suivante :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Charles, sérénissime auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, gouvernant l'empire romain, et par la miséricorde de Dieu roi des Francs et des Lombards : à l'évêque Garibald, salut dans le Seigneur.

Nous pensons que Votre Sainteté se rappelle fort bien de quelle manière, en notre assemblée et concile, nous avons donné des avis, et plus d'une fois, touchant la prédication dans la sainte Église de Dieu ; à savoir que, d'après l'autorité des saints canons, chacun de vous devait prêcher et enseigner : 1° et avant toutes choses, ce qui est de la foi catholique, en sorte que ceux qui ne peuvent en apprendre davantage sachent au moins et puissent réciter de mémoire l'oraison dominicale et le symbole de la foi catholique tel que les apôtres l'ont enseigné ; 2° que nul n'osât lever quelqu'un des sacrés fonts de baptême avant qu'il ait récité, en votre présence ou en celle de vos ministres, l'oraison dominicale et le symbole. Or, à la dernière fête de l'apparition du Seigneur (l'Épiphanie), il s'est trouvé près de nous un grand nombre de personnes qui voulaient lever des enfants des saints fonts de baptême ; nous les avons fait interroger individuellement et avec soin, si, comme il a été dit plus haut, ils savaient d'intelligence et de mémoire l'oraison dominicale et le symbole ; et il y en eut plusieurs qui n'en avaient aucun souvenir. Nous leur avons ordonné de s'abstenir de lever quelqu'un des fonts, jusqu'à ce qu'ils sachent l'oraison dominicale et le symbole, et qu'ils puissent les réciter par cœur. Cette défense les a remplis de confusion ; ils demandaient néanmoins d'être parrains cette fois, promettant bien de ne plus s'exposer à pareille honte. Nous n'avons pas cru convenable de céder ; mais nous avons arrêté, comme il est réglé dans le capitulaire, que chacun s'abstiendrait d'être parrain jusqu'à ce qu'il puisse être un bon garant dans cette affaire ; et que pour la circonstance présente il fallait trouver un parrain instruit, ou, si la santé des enfants le permettait, attendre à Pâque ou à la Pentecôte, pour apprendre lesdites choses.

En conséquence, nous vous exhortons de nouveau à vous souvenir, comme il convient, du ministère sacerdotal et à vous assembler avec vos prêtres, pour examiner avec soin ce qu'il en est, afin

[1] *Ibid.*, p. 52 et 53.

que l'œuvre du Seigneur ne soit plus négligée et que vous ne soyez point appelé un jour à en rendre compte devant la sainte Majesté.

L'évêque de Liége fut très-sensible à cette admonition de Charlemagne. Il adressa une circulaire à tous ses prêtres pour leur en faire part, et pour les conjurer par la redoutable majesté du Tout-Puissant, d'éviter désormais toute négligence et de faire en sorte que chacun apprenne l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. Il espère que cet avertissement suffira, et qu'il ne sera point obligé de recourir à des mesures plus sévères [1].

Voilà comme Charlemagne se montrait l'humble et puissant auxiliaire de l'Église de Dieu en toutes choses.

Au reste, voici comme parle des lois et du gouvernement de Charlemagne, un écrivain renommé du dix-huitième siècle.

« Charlemagne songea à tenir le pouvoir de la noblesse dans ses limites, et à empêcher l'oppression du clergé et des hommes libres; il mit un tel tempérament dans les ordres de l'État, qu'ils furent contre-balancés et qu'il resta le maître. Tout fut uni par la force de son génie; il mena continuellement la noblesse d'expédition en expédition; il ne lui laissa pas le temps de former des desseins, et l'occupa tout entière à suivre les siens. L'empire se maintint par la grandeur du chef; le prince était grand, l'homme l'était davantage. Les rois ses enfants furent ses premiers sujets, les instruments de son pouvoir et les modèles de l'obéissance. Il fit d'admirables règlements; il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. On voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout; les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus; il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. Les affaires renaissaient de toutes parts, il les finissait de toutes parts. Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, jamais prince ne les sut mieux éviter. Il se joua de tous les périls, et particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands conquérants, je veux dire les conspirations. Ce prince prodigieux était extrêmement modéré, son caractère était doux, ses manières simples; il aimait à vivre avec les gens de sa cour. Il fut peut-être trop sensible au plaisir des femmes; mais un prince qui gouverna toujours par

[1] *Ibid.*, p. 128.

que vous ne soyez
t la sainte Majesté.
nonition de Charle-
s pour leur en faire
é du Tout-Puissant,
n sorte que chacun
s apôtres. Il espère
point obligé de re-

le et puissant auxi-

vernement de Char-
siècle.
a noblesse dans ses
les hommes libres;
'État, qu'ils furent
uni par la force de
l'expédition en ex-
es desseins, et l'oc-
e maintint par la
e l'était davantage.
les instruments de
d'admirables règle-
répandit sur toutes
prince un esprit de
force qui entraîne
és, les négligences
ait punir, il savait
simple dans l'exé-
t de faire les plus
ompétitude. Il par-
in partout où il al-
ts, il les finissait de
es dangers, jamais
les périls, et parti-
rs les grands con-
e prodigieux était
manières simples;
ut-être trop sensi-
verna toujours par

lui-même, et qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une règle admirable dans sa dépense; il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un père de famille pourrait apprendre, dans ses lois, à gouverner sa maison; on voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot : il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins; et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers [1]. »

Charlemagne, défenseur armé de l'Église universelle, était le protecteur même des prélats étrangers qui se réfugiaient auprès de lui. Fortunat, patriarche de Grade, une des îles proche de Venise, était venu, dès l'an 800, avec de riches présents, à Saltz, près de Mayence, implorer sa protection contre les vexations de Jean, duc, ou comme nous parlons, doge de Venise. L'empereur reçut ce prélat avec bonté, et lui donna l'abbaye de Moyen-Moutier pour sa subsistance, en attendant que les troubles de Venise fussent apaisés. Cette république naissante était alors fort divisée; et il y avait à craindre que les Grecs ne profitassent de ces divisions pour s'emparer d'une ville qui était contre eux la barrière de l'Italie. On croit que ce fut là le vrai sujet du voyage que le pape Léon III fit en France l'an 803; mais il prit pour prétexte de venir rendre compte à Charlemagne d'une commission dont il l'avait chargé.

Ce prince, ayant appris qu'on avait trouvé à Mantoue une éponge qu'on disait avoir été trempée autrefois dans le sang de Jésus-Christ par le soldat Longin, avait prié le Pape d'informer de la vérité d'une relique si précieuse. Léon prit cette occasion de sortir de Rome. Après avoir fait à Mantoue les informations pour vérifier la relique, il manda à l'empereur qu'il allait célébrer avec lui la fête de Noël. On reçut cette nouvelle en France vers la mi-novembre. L'empereur envoya aussitôt le prince Charles, son fils, au-devant du Pape jusqu'au monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice en Valais, et s'avança lui-même jusqu'à Reims. Il y reçut Léon dans l'église de Saint-Remi, et il alla célébrer avec lui la fête de Noël à Quiercy. Ensuite le Pape et l'empereur allèrent ensemble à Soissons, où l'empereur le quitta pour aller rendre visite à la princesse Gisèle sa sœur, abbesse de Chelles, qui était alors malade. Le Pape ne demeura que huit jours en France, et retourna en Italie par la Bavière, chargé des présents de l'empereur, qui le fit reconduire jusqu'à Ravenne, sans qu'on

[1] Montesquieu. *De l'Esprit des lois*, l. 33, c. 38.

ait su bien certainement de quelles affaires ils traitèrent ensemble [1].

En Angleterre, Kenulphe, roi des Merciers, successeur d'Offa ayant appris la mort du pape Adrien, écrivit à Léon, le priant, avec beaucoup d'affection et d'humilité, de le regarder comme son fils adoptif, ainsi que ses prédécesseurs avaient fait à tous les rois des Merciens, et lui promettant une filiale et parfaite obéissance. Vous savez, ajouta-t-il, que le roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le diocèse de Cantorbéry, à cause de l'inimitié qui était entre lui et l'archevêque Cambert, ainsi que le peuple de cette ville; et qu'à sa prière le pape Adrien fit ce qui ne s'était jamais fait en donnant le pallium à l'évêque des Merciens : c'était l'évêque de Lichfeld, qui fut alors fait archevêque. Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croyant qu'ils règnent tous deux avec Jésus-Christ; mais nous vous supplions de nous écrire ce que nous devons observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade, alors archevêque de Cantorbéry, et accompagne ses lettres d'un présent considérable [2].

L'archevêque Athelrade avait été auparavant abbé de Malmesbury, et depuis évêque de Winchester.

Par mandement du Pape, il tint un concile à Becaneld, où assista le roi Kenulphe, et où il défendit aux laïques, par l'autorité du Pape et la sienne, et sous peine d'excommunication, d'usurper les biens des églises. C'était l'an 798; dix-sept évêques et quelques abbés souscrivirent à ce décret [3]. Vers le même temps, le même roi fit aussi tenir un concile en Northumbrie, dont le royaume était éteint, le dernier roi, Éthelbert, ayant été tué en 794. Ce concile fut tenu à Finchal. Enbald, archevêque d'York, y présida, et on y ordonna le rétablissement de l'ancienne discipline, principalement, l'observation de la Pâque [4].

Quelque temps avant ce concile, les Danois ou Normands firent une descente en Angleterre, pillant de tous côtés, et tuant les prêtres, les moines et les religieuses. Le 7 de juin 793, ils vinrent à l'église de Lindisfarne, dont ils renversèrent les autels et pillèrent tout le trésor. Ils tuèrent quelques-uns des moines, en emmenèrent d'autres, en chassèrent plusieurs, après les avoir dépouillés et traités indignement, en jetèrent quelques-uns dans la mer. Mais après qu'ils se furent retirés, les moines qui avaient pu leur échapper se réunirent auprès des reliques de saint Cuthbert, leur patron, et le siége épiscopal ne laissa pas de subsister encore longtemps dans cette église.

[1] *Annal. Met.* — [2] Labbe, t. 7, p. 1109. — [3] *Ibid.*, p. 1149. — [4] *Ibid.*, p. 1148.

L'archevêque Athelrade fit lui-même le voyage de Rome, pour y porter la lettre du roi Kenulfe, et obtenir le plein rétablissement des droits de son église. Le pape saint Léon III fut si content de sa science et de sa vertu, qu'il lui accorda toutes ses demandes, comme on le voit par deux lettres, l'une au roi, l'autre à l'archevêque lui-même. La seconde est datée du 15 janvier, deuxième année de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire 802. Le Pape y dit à l'archevêque : Nous vous recommandons les églises d'Angleterre, savoir : les diocèses et les monastères qui sont commis à votre sollicitude ; car comme nous avons trouvé dans les archives que votre église avait juridiction sur elles, ainsi nous le confirmons et pour vous et pour vos successeurs. Le pape saint Grégoire, en organisant les églises d'Angleterre, les a toutes soumises et pour jamais au bienheureux Augustin, son disciple. C'est pourquoi nous vous mandons, par l'autorité de saint Pierre, qui en a reçu du Seigneur la puissance et dont nous tenons la place, sans l'avoir méritée, nous vous mandons, à vous Athelrade, que toutes les églises des Anglais seront perpétuellement et irrévocablement soumises à votre métropole. Que si quelqu'un ose contrevenir à ce décret, nous ordonnons, par l'autorité apostolique, qu'il soit déposé s'il est archevêque, évêque, prêtre, diacre ou clerc. Si c'est un laïque, fût-il roi ou prince, grand ou petit, qu'il soit privé de la communion [1].

Ces lettres du Pape étant arrivées en Angleterre, le roi Kenulfe, avec les seigneurs, les mit à exécution. De son côté, l'archevêque Athelrade assembla les douze évêques de sa métropole à Cliffe, alors nommé Clovesho, et, de l'autorité du pape Léon, déclara nulle et non avenue la dignité archiépiscopale de Lichfield, ainsi que la lettre du pape Adrien à cet égard, comme ayant été obtenue d'une manière subreptice. Avec l'archevêque Athelrade, tous les suffragants souscrivirent, à commencer par celui de Lichfield, qui ne prend plus que le titre d'évêque. L'acte en est daté du 4 octobre 803 [2]. Athelrade tint encore quelques autres conciles, principalement pour empêcher l'usurpation des biens d'églises, et, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu du Pape, renouvela les anathèmes contre ceux qui feraient de semblables attentats [3].

Cependant les six ou sept royaumes anglais de la Grande-Bretagne, surtout celui des Northumbres, étaient fréquemment en proie à de sanglantes révolutions. Chez les Northumbres, le meurtre d'un roi n'était pas chose rare. Vers l'an 790, Éthelred, deux fois défait

[1] *Concil. magn. Britan.*, t. 1, p. 160. — [2] *Ibid.*, p. 166. — [3] Labbe, t. 7, p 1189.

par des seigneurs rebelles et forcé de se soustraire à leur poursuite par l'exil, revint avec la soif de la vengeance. Il ordonna qu'Éardulf, l'un de ses plus puissants adversaires, fût mis à mort à la porte de l'église de Rippon. Les moines portèrent le cadavre dans le chœur. Durant le service funèbre, on s'aperçut qu'il respirait encore ; aussitôt on applique à ses blessures les remèdes convenables, et l'on cache soigneusement dans le monastère le futur roi de Northumbrie. La troisième année de son règne, Éthelred fut lui-même tué dans une émeute. Deux compétiteurs se présentèrent pour monter sur le trône sanglant, Osbald et Éardulf. Osbald en descendit au bout de vingt-sept jours, se retira dans un cloître, où il vécut tranquille. Éardulf, devenu roi, fut contraint de combattre les assassins d'Éthelred, et les défit dans une sanglante bataille. Une guerre s'ensuivit avec Kenulfe, roi des Merciens. Les deux rois marchèrent l'un contre l'autre à la tête de leurs armées ; mais les évêques s'interposèrent et amenèrent une réconciliation ; les deux princes se jurèrent une amitié éternelle. Cependant Éardulf fut, quelque temps après, surpris par ses ennemis et renfermé dans une étroite prison. Ces nombreuses et sanglantes révolutions provoquèrent l'attention des peuples étrangers. Charlemagne déclara les Northumbres plus perfides que les vrais païens, et, par un message spécial, il demanda et obtint la délivrance du captif. Il paraît que les ennemis d'Éardulf consentirent à soumettre leur querelle à la décision du pape Léon III. Le roi lui-même, après s'être présenté devant Charlemagne à Noyon, partit pour Rome, où l'envoyé d'Enbald, archevêque d'York, était déjà rendu. Au commencement de l'an 809, Éardulf quitta Rome, accompagné d'Aldulf, légat du Pape, et de l'envoyé d'Enbald, auxquels Charlemagne adjoignit Rotfrid, abbé de Saint-Amand, et Nanther, abbé de Saint-Omer. Éardulf arriva en Northumbrie avec cette escorte : tout obstacle disparut devant les ministres du Pape et de Charlemagne, et le roi déposé fut unanimement rétabli sur le trône.

Dans le huitième siècle, la Northumbrie avait donné de tels et de si nombreux exemples de trahison et de meurtres qu'aucun autre peuple n'en fournirait de semblables. Dans une période de cent ans, quarante rois avaient pris le sceptre ; et, de ce nombre, à peine en compte-t-on un seul qui mourût en paisible possession de la royauté. Sept avaient été tués, six détrônés par leurs sujets rebelles. Après Éardulf, la même anarchie et la même perfidie prévalurent jusqu'au moment où les Danois éteignirent complétement la dynastie Northumbre par le massacre d'Ella et d'Osbrit, en 867. On voit, par cet échantillon, ce que c'étaient que les Barbares, et quelle terrible tâche

e à leur poursuite
lonna qu'Éardulf,
nort à la porte de
e dans le chœur.
ait encore ; aussi-
bles, et l'on cache
Northumbrie. La
ne tué dans une
onter sur le trône
au bout de vingt-
anquille. Éardulf,
s d'Éthelred, et
ensuivit avec Ke-
un contre l'autre
posèrent et ame-
èrent une amitié
rès, surpris par
s nombreuses et
peuples étran-
des que les vrais
tint la délivrance
entirent à sou-
Le roi lui-même,
on, partit pour
était déjà rendu.
e, accompagné
auxquels Char-
, et Nanther,
brie avec cette
es du Pape et
t rétabli sur le

né de tels et de
qu'aucun autre
de de cent ans,
bre, à peine en
n de la royauté.
rebelles. Après
lurent jusqu'au
a dynastie Nor-
On voit, par cet
e terrible tâche

c'était pour l'Église de les humaniser. Sans l'autorité suréminente du Pontife romain, la chose eût été impossible [1].

Chez les Grecs, la dégénération allait croissant. Une femme régnait à Constantinople à la place de son fils, qui avait été privé de la vue. Ce fut le gouvernement des eunuques. Sept d'entre eux, tous patrices, profitèrent d'une maladie d'Irène pour conspirer ensemble. Il y avait un homme sans foi ni loi, issu d'un Arabe qui de mahométan s'était fait chrétien : son nom était Nicéphore ; sa charge, grand trésorier de l'empire ; sa qualité principale, l'avarice et l'hypocrisie. Les sept eunuques conviennent d'en faire un empereur. Pour l'introduire dans le palais, ils assurent aux gardes que l'impératrice vient de l'élever à l'empire. Les gardes sont les premiers à le saluer empereur. Des émissaires répandent la nouvelle par toute la ville. On le conduit du palais dans la grande église, où il reçoit la couronne impériale. Le lendemain, qui était le 1er novembre 802, il alla rendre visite à Irène, qu'il tenait prisonnière ; lui protesta, par les plus horribles serments, qu'il n'avait accepté l'empire que par force, et qu'il aurait pour elle toutes les déférences du plus humble des esclaves ; seulement il la suppliait de ne lui rien céler des trésors de l'empire. Irène lui parla en ces termes :

Je n'ai pas oublié ma première fortune. Devenue orpheline dès mon enfance, Dieu m'a prise entre ses bras et m'a élevée sur un trône dont j'étais indigne. Je n'impute ma chute qu'à moi-même ; mes péchés sont la cause de mes malheurs. Que le nom du Seigneur soit béni ; je me soumets à sa main puissante ; c'est elle qui m'enlève la couronne pour la placer sur votre tête. Vous savez qu'on m'a plusieurs fois donné avis des desseins que vous formiez contre moi, et l'événement fait voir que ces accusations n'étaient que trop bien fondées. Si j'y avais ajouté foi, rien ne pouvait m'empêcher de vous perdre ; mais rassurée par vos serments et voulant épargner le grand nombre de vos complices, Je me suis abandonnée entre les bras du maître souverain des empires ; je vous salue donc en ce moment comme empereur établi de sa part. Seulement épargnez mon infirmité, et laissez-moi pour consolation de mon incomparable malheur, le palais d'Éleuthère que j'ai bâti.

Nicéphore lui répondit qu'il lui accorderait tout, si elle s'engageait à lui mettre entre les mains ses trésors, sans en cacher la moindre partie. Elle lui en fit le serment sur la croix et lui tint parole ; mais dès que Nicéphore se vit maître de l'objet de ses désirs, il la relégua dans une des îles du Prince, où elle avait fondé un monastère. Le

[1] Lingard, Lecointe, Pagi.

mois de novembre n'était pas encore écoulé que, s'étant déjà rendu odieux et craignant qu'on ne remît Irène sur le trône, il la fit embarquer par un temps orageux et conduire dans l'île de Lesbos, avec ordre de la tenir étroitement resserrée et de ne la laisser voir à personne. Là, cette princesse, autrefois si impérieuse et si magnifique, fut traitée avec tant de mépris qu'on la laissait manquer du nécessaire, et qu'elle fut réduite à filer pour gagner sa vie. Elle y mourut le 9 août de l'année suivante, 803, à l'âge d'environ cinquante ans, et fut transférée après sa mort et enterrée dans le monastère qu'elle avait fondé [1].

A peine empereur, Nicéphore établit un tribunal pour rechercher et punir les injustices commises sous le règne précédent; mais c'était pour grossir son trésor par les confiscations. Les eunuques, le voyant si mauvais, se repentirent de l'avoir élevé sur le trône : il fit empoisonner leur chef, Nicétas. Le patrice Bardane, Arménien d'origine, et, suivant toute apparence, de la famille chinoise des Mamigoniens, fut proclamé, malgré lui, empereur par les troupes de Natolie, dont il était gouverneur. Après quelques jours, touché de la crainte de Dieu, et ne voulant pas, pour son intérêt, faire égorger les Chrétiens, il envoya secrètement à Nicéphore, et en obtint des lettres portant qu'il ne souffrirait aucun dommage, ni lui, ni ses partisans. Cette sauvegarde fut souscrite, non-seulement par Nicéphore, mais par le patriarche Taraise et tous les patrices. Bardane, ayant ainsi ses sûretés, prit l'habit monastique et se retira dans l'île de Proté, où il avait bâti un monastère. Au mépris de sa parole, Nicéphore le dépouilla de ses biens, et réduisit en servitude les principaux de son parti. Peu de jours après, il envoya secrètement des Lycaoniens, avec ordre d'entrer de nuit dans l'île de Proté, de crever les yeux à Bardane, comme à son insu, et puis de se réfugier dans la grande église de Constantinople. Le patriarche, le sénat et tous les gens de bien en furent sensiblement affligés. Nicéphore parut plus affligé que personne; il se tint sept jours renfermé dans son palais, poussant des sanglots et versant des larmes ; il jura en plein sénat qu'il n'avait aucune part à ce crime et qu'il en punirait les auteurs. Et ces serments, et ces larmes, et ces sanglots n'étaient que de l'hypocrisie [2].

Les ambassadeurs de Charlemagne à Constantinople furent témoins de cette révolution. C'était Jessé, évêque d'Amiens, et le comte Héligaud. Ils avaient été envoyés pour régler les limites des deux empires, et même, suivant les historiens grecs, pour négocier le mariage d'Irène avec Charlemagne, afin de réunir les deux empires dans la

[1] Theoph., Cedr., Zon., *Hist. du Bas-Empire*, l. 66. — [2] *Ibid.*, l. 67.

s'étant déjà rendu
trône, il la fit em-
lle de Lesbos, avec
laisser voir à per-
e et si magnifique,
manquer du néces-
vie. Elle y mourut
environ cinquante
dans le monastère

al pour rechercher
écédent; mais c'é-
. Les eunuques, le
sur le trône : il fit
ne, Arménien d'o-
hinoise des Mami-
es troupes de Na-
ours, touché de la
t, faire égorger les
obtint des lettres
, ni ses partisans.
r Nicéphore, mais
ne, ayant ainsi ses
le de Proté, où il
Nicéphore le dé-
rincipaux de son
Lycaoniens, avec
er les yeux à Bar-
s la grande église
les gens de bien
us affligé que per-
ais, poussant des
t qu'il n'avait au-
. Et ces serments,
ocrisie [2].
le furent témoins
et le comte Hé-
es des deux em-
gocier le mariage
empires dans la

bid., l. 67.

même main. Il est possible que la crainte de cette alliance ait poussé les eunuques à la prévenir par une conspiration. Sous Charlemagne, leur crédit eût été nul. Nicéphore congédia enfin Jessé et Héligaud, et les fit accompagner de trois ambassadeurs. Ils trouvèrent Charlemagne à Saltz, sur la rivière de Sala en Thuringe, et le traité de partage fut conclu. L'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, l'Esclavonie, c'était l'ancienne Pannonie entre la Drave et la Save, la Croatie, qui contenait alors ce qu'on nomma ensuite la Bosnie, et enfin la Servie, selon quelques auteurs, demeurèrent à Charlemagne, qui s'en était rendu maître. Mais pour resserrer l'amitié entre les deux empires, il laissait à l'empereur grec les îles qui bordaient la Dalmatie ainsi que les villes maritimes de cette province, dont les habitants préféraient cependant de beaucoup la domination de Charlemagne. Les ambassadeurs grecs purent admirer le magnifique éléphant que le calife de Bagdad, Aroun-al-Raschid, venait d'envoyer à Charlemagne, avec d'autres présents considérables, en témoignage de son amitié et de son admiration [1].

Nicéphore ne lui inspira point, à beaucoup près, les mêmes sentiments. Aussi présomptueux qu'il était incapable, le nouvel empereur lui écrivit en ces termes : Nicéphore, empereur des Romains, à Aroun, roi des Arabes. Irène vous a payé une somme dont vous auriez dû payer le double. C'est un effet de la faiblesse et de la sottise d'une femme. Aussitôt après la lecture de cette lettre, ayez soin de me renvoyer ce que vous avez reçu; autrement, l'épée décidera de notre querelle. Le calife lui renvoya sa lettre, avec cette suscription : A Nicéphore, chien des Romains, et avec cette apostille : Je vais moi-même te porter ma réponse. Il part en même temps avec une armée formidable et pénètre jusqu'en Bithynie, mettant tout à feu et à sang. Nicéphore, épouvanté, demande la paix, et, plus faible qu'Irène, il s'offre à payer un tribut annuel. A peine le calife est-il parti, qu'il refuse de payer au terme convenu. Le calife revenu, il paye. Ce jeu alternatif de lâcheté et de perfidie, si cruel pour les peuples, dura six ans. A chaque refus de payer, Aroun reparaissait avec ses troupes, ravageant les provinces, ruinant les villes et imposant un tribut plus considérable. Il alla jusqu'à exiger que l'empereur lui payât une capitation personnelle, lui et son fils Staurace, associé à l'empire [2].

Aroun-al-Raschid mourut le 24 mars 809, à l'âge de quarante-sept ans; prince inconcevable par le mélange de ses bonnes et de ses mauvaises qualités. Protecteur des lettres, il fit passer chez les Arabes

[1] Éginhard. *Ibid.*, l. 67. — [2] *Ibid.* Aboulféda.

toutes les richesses littéraires des Grecs, par les traductions qu'il fit faire de leurs meilleurs ouvrages. Brave, magnifique, libéral, il répandait la terreur chez ses ennemis et les bienfaits sur ses peuples. Mais perfide, capricieux, ingrat, il sacrifia les droits les plus sacrés de la reconnaissance, de la droiture et de l'humanité, à l'injustice de ses défiances et à la bizarrerie de ses goûts [1]. Il était si dévot Musulman, qu'étant calife, il fit huit fois le pélerinage de la Mecque; il fut le dernier des califes qui le fit en personne. Quand il n'y allait pas, il entretenait trois cents pélerins à ses dépens. Tous les jours il donnait mille drachmes d'aumônes et faisait cent génuflexions.

Parmi le troupeau de femmes que ce pontife des Musulmans entretenait, se trouvait une jeune Égyptienne qu'il aimait éperdument; elle tomba malade, et les médecins de Bagdad ne pouvant la guérir, il en envoya chercher en Égypte. Le patriarche orthodoxe d'Alexandrie, nommé Politien, était expert en cet art; il fit le voyage de Bagdad, guérit l'Égyptienne: et, pour le récompenser, Aroun fit rendre aux catholiques d'Alexandrie toutes les églises dont les jacobites s'étaient emparés. Le successeur de Politien fut Eustache, qui tint le siége quatre ans, et eut pour successeur Christophe, qui tint le siége trente-deux ans. Il devint paralytique, et on lui donna pour coadjuteur un évêque nommé Pierre, qui faisait pour lui les ordinations des évêques. A Antioche, le patriarche orthodoxe pendant le règne d'Aroun fut Théodoret, successeur de Théodore, qui tint le siége trente-un ans. A Jérusalem, après le patriarche Georges, qui avait tenu le siége trente-six ans, succéda Thomas ou Tamric, en 811. Il fit réparer la voûte de l'église de la Résurrection, qui menaçait ruine. Il en fut accusé par les Musulmans et mis en prison, comme ayant augmenté l'église; ce qui n'était pas permis aux Chrétiens. Mais comme on ne put prouver l'augmentation, il fut remis en liberté [2].

Avant sa mort, le calife Aroun avait partagé ses États à trois de ses fils, Amin, Mamon et Motassem, donnant le titre de calife au premier, avec substitution des deux autres. Amin fut donc reconnu vingt-cinquième calife ou vicaire de Mahomet; mais il était incapable de gouverner, négligent, adonné au jeu et à la débauche. Au contraire, Mamon était habile et bien-aimé. Les deux frères se firent pendant quatre ans une guerre acharnée. Enfin le calife Amin, abandonné des siens, fut tué l'an 813. Cette guerre civile causa de grands désordres en Syrie, en Égypte et en Afrique, d'innombrables meurtres et pillages des Musulmans les uns contre les autres, mais surtout contre les Chrétiens, leurs sujets. A Jérusalem, les églises de la Ré-

[1] *Art de vérif. les dates.* — [2] *Orions christian.* Eutychius.

traductions qu'il fit
fique, libéral, il ré-
aits sur ses peuples.
roits les plus sacrés
nanité, à l'injustice
[1]. Il était si dévot
inage de la Mecque;
. Quand il n'y allait
ns. Tous les jours il
t génuflexions.
des Musulmans en-
aimait éperdument;
e pouvant la guérir,
che orthodoxe d'A-
t; il fit le voyage de
mpenser, Aroun fit
glises dont les jaco-
n fut Eustache, qui
Christophe, qui tint
t on lui donna pour
t pour lui les ordi-
orthodoxe pendant
Théodore, qui tint le
riarche Georges, qui
s ou Tamric, en 811.
ction, qui menaçait
s en prison, comme
aux Chrétiens. Mais
t remis en liberté [2].
es États à trois de ses
de calife au premier,
onc reconnu vingt-
l était incapable de
auche. Au contraire,
es se firent pendant
Amin, abandonné
ausa de grands dés-
ombrables meurtres
utres, mais surtout
es églises de la Ré-

lus.

surrection, du Calvaire et toutes les autres furent profanées et abandonnées, et, dans les déserts, les deux grandes laures de Saint-Cariton et de Saint-Sabas, et les autres monastères de Saint-Euthymius et de Saint-Théodose, furent abandonnés également. L'an 811, plusieurs Chrétiens, tant moines que laïques, s'enfuirent de Palestine et de toute la Syrie, ne pouvant souffrir les violences des Mahométans durant cette anarchie. Ce n'était que massacres, brigandages, adultères et insolences de toutes sortes. Il y eut un grand nombre de Chrétiens martyrisés; un grand nombre se sauvèrent dans l'île de Chypre, et de là à Constantinople, où ils furent reçus avec beaucoup d'humanité [1].

Nicéphore aurait pu profiter de cette anarchie des Mahométans pour relever l'empire en Orient. Il parut plus occupé à se rendre lui-même odieux et méprisable. Son fils Staurace, qu'il avait associé à l'empire, était d'une laideur repoussante et pour le corps et pour l'âme. Il voulut le marier à une des femmes les plus belles. Ce fut Théophano, Athénienne comme Irène et sa parente. Elle était mariée depuis quelque temps et vivait avec son mari. Ce nonobstant, elle fut enlevée et transportée à Constantinople, où le nouveau mariage fut aussitôt célébré le 20 décembre 807. Au même temps, Nicéphore fit enlever pour lui-même deux autres Athéniennes, avec lesquelles, pendant les noces mêmes de son fils, il se livra si impudemment à la débauche, tout vieux qu'il était, qu'il devint la fable de toute la ville. Et ce n'était pas tout. Il avait toujours à sa suite une troupe de jeunes infâmes, avec lesquels il prenait les plaisirs de Sodome. Tels étaient les mœurs de l'empereur Nicéphore. On conçoit sans peine quelle corruption de pareils exemples durent amener dans tout l'empire [2].

Le saint patriarche Taraise étant mort le 25 février 806, jour auquel l'Église honore sa mémoire, l'empereur Nicéphore consulta, sur le choix de son successeur, les plus considérables entre les évêques, les moines et le sénat, entre autres saint Platon et saint Théodore Studite. Saint Platon donna son suffrage par écrit, et rompit même sa retraite et son état de reclus pour aller trouver, de nuit, un moine parent de l'empereur; mais son avis ne fut pas suivi. Nous avons la réponse de saint Théodore. Il s'y excuse de nommer aucun sujet en particulier, mais il exhorte l'empereur à choisir, non-seulement entre les évêques et les abbés, mais encore entre les stylites et les reclus. Ce qui montre que l'observance des stylites continuait trois cent cinquante ans après saint Siméon, leur auteur. L'empereur se détermina sur Nicéphore, qui avait été secrétaire de ses pré-

[1] Theoph. — [2] *Ibid.*

défesseurs, et il fut élu par le commun consentement du clergé et du peuple. Mais saint Platon et saint Théodore s'y opposèrent fortement, soutenant qu'il ne fallait pas élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat. Ils craignaient sans doute que cet exemple, venant à la suite de celui de Taraise, ne fût d'une dangereuse conséquence. Et l'histoire de Photius fait voir que leurs craintes n'étaient pas mal fondées. L'empereur en fut tellement irrité, qu'il fit enlever Platon et le tint vingt-quatre jours dans une étroite prison; après quoi il lui permit de retourner à son monastère. Il fit emprisonner quelques-uns des moines, il en fit mettre à la torture, et il voulait les chasser de Constantinople; mais on l'en détourna en lui représentant que l'entrée de Nicéphore dans le siége patriarcal serait odieuse, si, à son occasion, on détruisait une communauté de sept cents moines qui vivaient sous la conduite de Théodore. Nicéphore fut donc ordonné patriarche le jour de Pâques, 12 d'avril 806 [1].

Il était né à Constantinople vers l'an 758. Son père Théodore, étant secrétaire de l'empereur Constantin Copronyme, fut accusé d'honorer les images : ce qu'ayant avoué franchement, il fut en butte aux menaces et aux coups, privé de sa charge et envoyé en exil. Il en fut rappelé et éprouvé de nouveau par des tourments; mais comme il demeura attaché à la tradition de l'Église, l'empereur le relégua à Nicée, où il mourut. Sa femme Eudocie, qui l'avait toujours suivi, éleva avec grand soin le jeune Nicéphore, son fils, et embrassa enfin la vie monastique. Nicéphore exerça la même charge de secrétaire que son père, sous le règne de Constantin et d'Irène, et il en fit les fontions dans le septième concile.

Il avait joint à la connaissance de la religion celle des sciences profanes, et savait la grammaire, la rhétorique et toutes les parties des mathémathiques et de la philosophie. Voulant éviter le tumulte des affaires, il fonda un monastère dans un lieu stérile et désagréable, où il se retira, sans toutefois embrasser la vie monastique, s'occupant à la prière et à l'étude, et s'exerçant à l'humilité et à toutes les vertus ; mais il fut obligé de quitter cette retraite par ordre de l'empereur et de l'impératrice, pour prendre la conduite du grand hôpital de Constantinople. Il était retourné à sa solitude, quand l'empereur Nicéphore le fit venir pour accepter la dignité de patriarche, ce qu'il fit avec beaucoup de répugnance; et, avant son ordination, il voulut recevoir l'habit monastique. Staurace, fils de l'empereur, couronné lui-même au mois de décembre 803, coupa de sa main les cheveux au patriarche, qui reçut tous les ordres par degrés, et enfin

[1] *Vit. S. Theod.*

le sacerdoce. Pendant sa consécration, il tenait à la main un écrit qu'il avait composé pour la défense de la foi, et, après la cérémonie, il le mit en dépôt derrière l'autel [1].

L'église de Contantinople se vit bientôt dans un grand trouble. Le patriarche Taraise avait déposé le prêtre et économe Joseph, comme il a été dit, pour avoir béni le mariage adultérin de l'empereur Constantin avec Théodote, du vivant de Marie, sa première et légitime épouse. Mais Joseph gagna les bonnes grâces de l'empereur Nicéphore, en se rendant médiateur de l'accommodement entre lui et Bardane. Nicéphore se mit donc en tête de faire rétablir Joseph dans ses fonctions. Le patriarche Nicéphore le refusait, ne pouvant se résoudre à casser le décret de son prédécesseur. Mais l'empereur soutenait qu'il n'était pas nouveau de rétablir celui qui avait été déposé par un autre, et qu'il y avait de la charité à pardonner. Enfin il pressa tant le patriarche, qu'il crut devoir céder, craignant que sa fermeté ne portât l'empereur à quelque violence contre l'Église. Le patriarche Nicéphore assembla donc un concile d'environ quinze évêques, où, par condescendance et par dispense, il rétablit Joseph dans ses fonctions de prêtre. On croit que c'était l'an 806 [1].

Comme nous le verrons par la suite, l'intention finale de l'empereur Nicéphore n'était pas simplement de rétablir Joseph par indulgence, mais de justifier ce qu'il avait fait, de légitimer le mariage adultérin de Constantin avec Théodote, et enfin de faire déclarer les princes au-dessus des lois de Dieu et de l'Église. Il avait à cela des motifs particuliers : outre que lui-même n'avait ni foi ni loi, il avait fait épouser à son fils une femme déjà mariée à un autre. Saint Théodore Studite, qui assistait à ce concile, s'opposa à son décret, comme il s'était opposé au mariage de Constantin ; et, le lendemain, il en écrivit au patriarche une première lettre en son nom et au nom de saint Platon, son oncle, pour le conjurer de ne pas recevoir l'économe, et pour lui déclarer qu'il leur était impossible d'assister aux offices divins où se trouverait Joseph. Le patriarche ne fit point de réponse. Comme on l'avait tiré subitement d'entre les laïques, il ne connaissait peut-être pas encore assez ses nouveaux devoirs.

Il y avait deux ans que saint Platon, saint Théodore Studite et le frère de Théodore, Joseph, archevêque de Thessalonique, s'abstenaient de la communion du patriarche Nicéphore, à cause du rétablissement de l'économe, mais sans faire d'éclat. Au bout de ce temps, un officier impérial, l'intendant des voitures publiques, ayant su le vrai de la chose, en informa l'empereur et le patriarche. L'affaire s'étant

[1] *Acta SS.*, 13 *mart.* — [2] *Vit. S. Theod.*, *apud Sirmond.*, t. 15.

ainsi ébruitée, la meilleure partie du peuple, avec les moines, se déclara pour saint Platon et saint Théodore. Celui-ci écrivit une lettre aux moines de Saccudion, pour leur expliquer les raisons de sa conduite. Comme quelques-uns excusaient l'économe, et disaient que le mariage adultère de Constantin et de Théodote avait pu se faire légitimement par dispense, saint Théodore écrivit à un officier de la cour, Théoctiste, maître des offices, pour lui expliquer le caractère et les conditions d'une dispense légitime. Il écrivit sur ce même sujet trois lettres au moine Siméon, parent de l'empereur, le priant d'adoucir l'esprit du prince. Deux de ces lettres étaient au nom de saint Platon, la troisième au nom de l'archevêque Joseph de Thessalonique. Mais il paraît que le moine Siméon n'agit point avec une entière sincérité dans cette affaire. Théodore se voyant, lui et les siens, de jour en jour plus odieux au patriarche, qui les traitait de schismatiques et de rebelles, lui adressa une lettre apologétique. Toute cette affaire fut rapportée à Rome, d'une manière qui fit blâmer la conduite de Théodore ; en sorte que Basile, abbé de Saint-Sabas de Rome et son ami, lui en écrivit durement. Théodore lui répondit, se plaignant et de lui et du Pape, comme le blâmant sans connaissance de cause, au lieu de le soutenir dans ses combats pour la piété et la justice. Il écrivit encore pour sa défense au cartulaire Nicolas, qui s'était souvent entremis de son accommodement avec l'empereur et le patriarche [1].

Depuis une année entière, saint Platon et saint Théodore Studite souffraient une rude persécution. Ce n'était que menaces de l'empereur, qui les envoyait chercher souvent, pour les presser de se rendre à sa volonté. Enfin il envoya une compagnie de soldats, qui environnèrent tout d'un coup le monastère de Stude, en sorte que personne n'osait se montrer. L'évêque de Nicée et l'évêque de Chrysopolis vinrent parler à Platon et à Théodore, pour les persuader de recevoir l'économe Joseph, comme ayant fait le mariage en question par ordre du patriarche Taraise. Car, disaient-ils, c'était un saint comme saint Chrysostôme, vous devez recevoir sa dispense. Ils vinrent encore leur faire la même proposition à Saint-Sergius, où on les avait enfermés. Comme on le voit, il ne s'agissait pas de pardonner à un coupable qui se repent de sa faute, mais de le réhabiliter comme ayant bien fait.

Les deux saints demeurant inébranlables, l'empereur fit assembler un concile au mois de janvier 809. Il y avait plusieurs évêques, plusieurs abbés et trois des plus grands dignitaires de l'empire.

[1] *Apud Sirmond.*, t. 5.

es moines, se dé-
écrivit une lettre
raisons de sa con-
, et disaient que
avait pu se faire
à un officier de la
iquer le caractère
ur ce même sujet
eur, le priant d'a-
t au nom de saint
de Thessalonique.
avec une entière
ui et les siens, de
aitait de schisma-
tique. Toute cette
t blâmer la con-
e Saint-Sabas de
dore lui répondit,
ant sans connais-
combats pour la
nse au cartulaire
nmodement avec

Théodore Studite
menaces de l'em-
les presser de se
nie de soldats, qui
ude, en sorte que
e et l'évêque de
ore, pour les per-
nt fait le mariage
disaient-ils, c'était
evoir sa dispense.
Saint-Sergius, où
e s'agissait pas de
e, mais de le réha-

pereur fit assem-
plusieurs évêques,
ires de l'empire.

Ce fut un triste spectacle d'y voir comparaître saint Platon, si vénérable par sa vieillesse et sa vertu. Car, comme il ne pouvait marcher, on le portait sur les épaules, ayant les fers aux pieds, et ceux qui le portaient se le jetaient l'un à l'autre avec dédain. Saint Théodore fut de même traité indignement et entouré de gens pour lui dire qu'il ne savait ce qu'il disait. Ce concile, ou plutôt ce conciliabule, décréta qu'il fallait dire le mariage de Constantin avec Théodote légitimement contracté par dispense ; que les empereurs n'étaient pas tenus aux lois de Dieu ; que ceux qui combattaient alors jusqu'au sang pour les sacrés canons, ne devaient pas être appelés les imitateurs de saint Jean-Baptiste et de saint Chrysostôme ; que les évêques étaient les maîtres des canons ; enfin le conciliabule anathématisa quiconque ne penserait pas de même [1].

Certes, il est difficile d'imaginer rien de plus servilement abject. Un patriarche et des évêques déclarent légitime un mariage adultérin, ce qui est fouler aux pieds l'Évangile ! Ils le déclarent légitimement contracté par dispense, tandis qu'il n'y avait pas eu de dispense ni ne pouvait y en avoir ! ils déclarent les princes au-dessus des lois de Dieu, ce qui est une adulation sacrilége et un horrible blasphème! Ils déclarent les évêques maîtres des canons, ce qui est ruiner le gouvernement de l'Église ! Ils anathématisent quiconque n'approuverait pas ces impiétés ! Et ils font tout cela pour complaire à un empereur qui n'a ni foi ni loi ! Il faut se souvenir que cela se passait à Constantinople et parmi les Grecs.

L'empereur fit signifier ce décret du conciliabule à saint Platon, à saint Théodore et à l'archevêque Joseph, comme ils étaient au monastère d'Agathus, près de Constantinople. Il leur envoya pour cet effet quelques-uns de ses écuyers, qui leur déclarèrent qu'ils étaient excommuniés et déposés par le concile. Ensuite on les mit en prison à Saint-Mamas, tous trois séparément, et les mêmes écuyers y vinrent, apportant le décret de déposition et d'excommunication, qu'ils leur lurent encore, quoiqu'ils se bouchassent les oreilles. Enfin ils furent relégués tous les trois dans des îles voisines de Constantinople, en des prisons séparées.

Les moines de Stude furent tentés en toutes manières, pour qu'ils abandonnassent leur abbé. D'abord, l'empereur les fit mettre tous dans un bain gardé par des soldats. Il les fit venir devant lui et les interrogea lui-même : prenant séparément les principaux et les plus habiles, et employant les flatteries, les promesses et les menaces. Enfin il les fit enfermer en des châteaux ou des monastères, dont les

[1] Labbe, t. 7, p. 1192, *Epist. Teod. ad Euprep.*

abbés les traitaient encore plus mal qu'il ne leur était ordonné. On faisait cependant des proclamations par toute la ville de Constantinople pour empêcher que quelqu'un de ces moines ne se cachât. Il y en eut en effet qui se retirèrent dans une caverne, déguisés en séculiers, pour servir en secret leur abbé, tandis qu'il était à Constantinople. Mais quelques-uns ayant été trouvés, ils furent emprisonnés dans le prétoire et bannis de la ville [1].

Du fond de sa prison, saint Théodore écrivit plusieurs lettres à ses amis pour les soutenir contre la persécution, entre autres à Euprépien et à ceux qui étaient avec lui. Dans cette lettre il fait voir que le mariage adultère de Constantin et de Théodote était contraire tout ensemble et à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les partisans du conciliabule disaient pour leur défense que, quand il est question des rois, il faut laisser de côté les lois de l'Évangile. Sur quoi saint Théodore s'écrie : C'est là une autre avant-courrière de l'antechrist. Que devient donc cette parole : La même loi est pour le Juif et pour le prosélyte ? et cette autre : Les grands seront plus sévèrement jugés ? et cette autre : Dieu n'a point d'égard aux personnes ? Le prince a-t-il donc une autre loi et un autre législateur que ses sujets ? est-il un Dieu pour n'être point sujet à la loi ? S'il n'y est pas soumis, les autres ne l'y seront pas non plus ; ce sera partout la révolte et l'anarchie [2].

Quelqu'un ayant objecté à saint Théodore que ses adversaires ne devaient pas être traités d'hérétiques, puisqu'ils n'enseignaient point qu'il fût permis de commettre des adultères et d'absoudre des sacriléges. Il est vrai, répondit saint Théodore, qu'ils ne l'enseignent pas de parole ; les païens mêmes n'enseignent pas l'adultère ; aussi ne disons-nous pas qu'ils l'aient dit ouvertement, mais qu'ils ont autorisé un mariage adultérin avec ses suites ; qu'ils ont qualifié cette conduite d'indulgence salutaire, sous peine d'anathème à ceux qui la désapprouvent, et qu'ils exécutent ce décret par les exils et les prisons. Car ils ont prononcé en ces termes : Anathème à ceux qui ne reçoivent pas les dispenses des saints ! ce qu'ils entendaient évidemment de cette conjonction adultère.

Comment peut-on dire qu'ils n'enseignent pas ce qu'ils publient par leurs œuvres ? Pourquoi donc suis-je enfermé ici ? Pourquoi mon père le reclus, c'est saint Platon, a-t-il été maltraité, séparé de tous les autres, puis jeté au lieu où il est maintenant ? Pourquoi l'archevêque a-t-il été déposé, comme ils prétendent, enfermé étroitement, avec ordre de ne lui donner à manger que par mesure, et

[1] *Vita S. Theod.*, c. 49, 50, 51. — [2] *Epist.* 36.

depuis peu exilé en pays étranger ? Pourquoi vous-même, avec vos frères, il parlait à un évêque nommé Athanase, êtes-vous gardé à Thessalonique ? l'abbé Théososte chassé de la même ville avec ses disciples, et un autre abbé du même lieu fouetté avec excès ? Pourquoi Naucrace et Arsène sont-ils étroitement gardés, aussi bien que Basile et Grégoire ? Pourquoi Étienne, ce vertueux abbé a-t-il été chassé de son monastère avec cinquante disciples ? Pourquoi le pieux abbé Antoine est-il prisonnier à Amorium ? Pourquoi Émilien et les siens ont-ils été emmenés par ordre de l'évêque de Nicomédie, après avoir été fouettés et traités indignement, et leur monastère pillé ? Pourquoi l'évêque Léon a-t-il été persécuté à Chersone, et l'abbé Antoine emprisonné avec deux autres ? Pourquoi à Lipari, au delà de la Sicile, nos frères sont-ils en prison ? Pourquoi, à Chersone, Létoüs a-t-il été arrêté, puis envoyé à l'empereur, et emprisonné à Constantinople [1] ?

Joseph ayant été déposé, on mit à sa place un autre archevêque à Thessalonique, qui y fit arrêter l'évêque Anastase, chasser l'abbé Théososte avec dix-sept autres, et donner deux cent soixante coups de fouet, et ensuite deux cents coups de nerfs de bœuf à un saint moine nommé Euthymius, parce qu'il ne voulait pas le nommer au saint sacrifice comme évêque. Il fut ainsi traité dans une église où on le laissa demi-mort ; mais un homme charitable l'ayant couvert de la peau d'un agneau fraîchement tué, lui sauva la vie [2]. Saint Théodore écrivit à l'archevêque son frère, pour le consoler de ces violences.

Mais où saint Théodore lui-même trouva des consolations, ce fut à Rome, près de celui qui a été chargé de confirmer ses frères. Dès avant son exil, il écrivit au pape saint Léon III une lettre qu'il effaça par la crainte de l'empereur ; mais l'abbé Épiphane, qui en était porteur et qui en savait le contenu, la refit et la porta au Pape, après que Théodore fut exilé. Nous n'avons pas cette première lettre ; mais nous en avons une seconde, qui est un monument précieux de ce que les fidèles de l'Orient croyaient au neuvième siècle sur l'autorité universelle du Pontife romain. Elle est conçue en ces termes :

« Au très-saint et suprême Père des Pères, mon seigneur Léon, pape apostolique ; Théodore, minime prêtre et hégumène de Stude. Puisque c'est au grand Pierre que, avec les clefs du royaume des cieux, le Christ-Dieu a donné la dignité de chef des pasteurs, c'est une nécessité de déférer à Pierre, ou à son successeur, toutes les nouveautés que suscitent dans l'Église catholique ceux qui s'égarent

[1] L. 1, *epist.* 48. — [2] *Epist.* 51.

de la vérité. Voilà ce que nous, vos minimes serviteurs, nous avons appris de nos saints Pères d'autrefois. Aussi, une certaine nouveauté s'étant élevée dans notre église, nous avons cru devoir en référer à l'ange de votre suprême Béatitude, d'abord par le pieux archimandrite Épiphane, notre frère, et maintenant par nos humbles épîtres. Comme le dit le prophète Jérémie, ô très-divin chef de tous les chefs, elle a eu lieu, l'assemblée des prévaricateurs et le conseil des adultères. Car ce qui a été dit là de la fornication des idoles, s'est manifesté ici par la confirmation d'une conjonction adultérine. Les uns et les autres ont en effet méprisé le même Seigneur, ceux-là par la transgression de la loi, ceux-ci par la transgression de l'Évangile. Il ne leur a pas suffi de s'excommunier eux-mêmes, comme dit saint Basile, par une première assemblée, où ils reçurent et admirent au divin sacrifice celui qui avait conjoint les adultères; mais, pour s'acquérir à eux-mêmes le nom de vrais hérétiques, ils ont, dans un second concile, publiquement anathématisé tous ceux qui n'approuvaient pas leur erreur impie, ou plutôt ils ont anathématisé toute l'Église catholique. Et tous ceux qu'ils ont pu saisir jusqu'à présent, ils les ont, les uns relégués en de lointains exils, les autres jetés en prison, renouvelant ainsi, comme il est d'usage dans ces quartiers, les anciennes persécutions. Ils justifient le mal qu'ils ont fait, par des excuses encore pires. Ils déclarent dispense, la conjonction adultère; ils définissent que les lois divines ne peuvent rien sur les rois; ils défendent d'imiter ceux qui combattent jusqu'au sang pour la vérité et la justice, comme le précurseur et Chrysostôme; ils décident que chaque évêque est maître des canons, contrairement aux canons mêmes. Si donc, par hasard, un prêtre encourt, soit en secret, soit en public, des canons qui le déposent, il suffit de la seule volonté d'un homme pour qu'il soit à l'abri de la déposition. Témoin le copulateur du mariage adultérin, qui, malgré les canons qui le condamnent avec ses complices, sacrifie publiquement avec eux à l'autel. Témoin ceux qui transforment en dispenses les iniquités, et qui, pour cela même, donnent le nom de saints et à d'autres et à eux-mêmes, tandis qu'ils anathémisent, comme ennemis de Dieu, ceux qui ne les approuvent pas. Témoin enfin la persécution qui règne par ici. Que dirons-nous donc à cela? sinon cette parole d'un apôtre: Il y a maintenant beaucoup d'antechrists, si tous les hommes ne sont pas sujets aux lois divines et aux canons.

« Ayant ainsi exposé l'état des choses avec sincérité et humilité, que ferons-nous? Cette parole que le coryphée des apôtres adressa conjointement avec eux au Christ, lorsque les flots de la mer menaçaient de les engloutir, nous les adressons à votre Béatitude, dont

viteurs, nous avons
certaine nouveauté
devoir en référer à
le pieux archiman-
os humbles épîtres.
n chef de tous les
rs et le conseil des
on des idoles, s'est
on adultérine. Les
igneur, ceux-là par
sion de l'Évangile.
es, comme dit saint
ent et admirent au
es; mais, pour s'ac-
, ils ont, dans un
ceux qui n'approu-
nathématisé toute
sir jusqu'à présent,
les autres jetés en
dans ces quartiers,
qu'ils ont fait, par
se, la conjonction
uvent rien sur les
jusqu'au sang pour
rysostôme; ils dé-
contrairement aux
ncourt, soit en se-
l suffit de la seule
déposition. Témoin
é les canons qui le
ement avec eux à
ses les iniquités, et
à d'autres et à eux-
mis de Dieu, ceux
sécution qui règne
parole d'un apôtre :
es hommes ne sont

cérité et humilité,
es apôtres adressa
ots de la mer me-
re Béatitude, dont

le Christ est le modèle : Sauvez-nous, Pasteur suprême de l'Église qui est sous le ciel, sauvez-nous, nous périssons! Imitez le Christ, votre maître, tendez la main à notre église, comme lui à Pierre. Il n'y a qu'une différence : Pierre commençait seulement à enfonçer dans la mer, au lieu que notre église est enfoncée déjà dans la profondeur de l'hérésie. Rivalisez avec le Pape du même nom que vous : comme lui, à la naissance de l'hérésie d'Eutychès, se dressa contre, tel qu'un lion, par ses épîtres dogmatiques; ainsi, vous-même, tonnez contre l'hérésie présente. Car s'ils n'ont pas craint de s'arroger l'autorité de tenir un concile hérétique, quoiqu'ils n'aient pas le pouvoir de tenir un concile hérétique, quoiqu'ils n'aient pas le pouvoir de tenir un concile même orthodoxe, à votre insu; ainsi que le veut l'ancienne coutume, combien plus n'est-il pas convenable et nécessaire, nous le proposons avec crainte, que votre divine Paternité assemble un concile légitime, afin que le dogme orthodoxe de l'Église expulse le dogme hérétique, et que votre suprématie ne soit point anathématisée avec tous les orthodoxes, par des novateurs à vaines paroles; que finalement ce concile adultérin ne soit point, à ceux qui le voudraient, un aiguillon d'iniquité pour les précipiter dans le crime. Ayant exposé ces choses comme il sied à notre nihilité et aux derniers membres de l'Église, par obéissance à votre divine principauté de pasteur, nous prions votre sainte âme de nous regarder comme ses brebis propres, et de nous éclairer et de nous affermir par ses saintes prières. Que s'il vous plaisait à le faire même par des enseignements, ce serait de votre part une divine condescendance, le Christ lui-même ayant écrit à Abgare, et bien des particuliers ayant eu le bonheur de recevoir des lettres des apôtres et des saints. Cette lettre est envoyée par moi seul, pécheur détenu en prison, parce que mon père le reclus, et l'archevêque de Thessalonique, notre frère, sont emprisonnés de même dans d'autres îles. Toutefois, par moi et avec moi, ils disent les mêmes choses et se prosternent aux pieds sacrés de votre Béatitude [1]. »

Cette lettre, remarquable de style, plus remarquable encore par ce qu'elle exprime, rappelle une lettre semblable de toute l'Église d'Orient au pape Symmaque. L'une et l'autre reconnaissent, à la face du ciel et de la terre, que les églises d'Orient n'ont de salut que dans leur union et leur soumission à l'Église romaine. Le temps et l'expérience sont venus justifier cette vérité de la foi. Plusieurs de ces églises, oubliant la doctrine et les exemples de leurs plus saints docteurs, se sont détachées de cette Église principale, mère et maîtresse

[1] L. 1, *epist.* 33. Sirmond, t. 5.

de toutes les autres. Dès lors, pareilles à des rameaux séparés du tronc, traînant à terre et dans la boue, et devenues le jouet de tous les passants, elles ont perdu la sève et la vie, elles sont tombées dans l'avilissement et la servitude, elles sont devenues le jouet de tous les Barbares, Arabes, Turcs, Moscovites et autres.

Le pape saint Léon III répondit par une lettre que nous n'avons pas. Saint Théodore, au nom de saint Platon et au sien, l'en remercia par une seconde lettre, dont Eustache fut le porteur. Il y insiste sur l'hérésie des adultérins; car c'est ainsi qu'il nomme ses adversaires, et cela parce que, au mépris de l'Ancien et du Nouveau Testament, ils approuvaient le mariage adultère d'un empereur, soutenant que les princes n'étaient pas tenus aux lois divines, et que chaque évêque était au-dessus des canons. Il ajoute qu'après ces informations, c'est désormais au Pape, comme chef suprême, de voir ce qu'il convenait de dire et de faire, sous la conduite de l'Esprit-Saint qui l'inspirait en ceci comme dans tout le reste. Enfin, il le remercie des riches présents qu'il leur avait envoyés, et se disculpe de la calomnie qu'on lui imputait de recevoir les hérétiques Barsanuph, Esaïe et Dorothée, déjà anathématisés par Sophrone. Il leur dit anathème ainsi qu'à tous les hérétiques en général. Le prétexte de cette accusation pouvait être qu'il avait un ami nommé Barsanuph. Saint Théodore écrivit en même temps à son ami, l'abbé Basile, qui était à Rome et du conseil du Pape, le priant de continuer à appuyer la bonne cause[1].

Si le patriarche de Constantinople et les évêques grecs s'étaient flattés de gagner l'empereur Nicéphore par leur complaisance, ils furent bien trompés; car il trouva des hommes d'une complaisance bien autrement prévenante; des hommes qui non-seulement approuvaient par dispense un mariage adultère, mais qui faisaient de plus infâmes débauches la vertu principale de leurs élus, et un service éminent rendu à la divinité. C'étaient les manichéens, autrement nommés pauliciens, de Paul, un de leurs chefs. Ils étaient en grand nombre dans la Phrygie et la Lycaonie, non loin de la patrie de l'empereur Nicéphore, qui devint passionnément leur ami. Il admait leurs oracles et leurs superstitions, jusque-là que, quand le patrice Bardane fut déclaré empereur, il les appela pour le combattre par leurs prestiges. Il fit attacher un taureau à un poteau de fer, par les cornes, penché vers la terre dans une fosse, et il le fit ainsi tuer, mugissant et se roulant dans la boue : ce qui était une ancienne superstition venue des Perses. Il fit aussi moudre à l'enver

[1] *Epist.* 34 et 35.

l'habit de Bardane, avec certains enchantements, et crut l'avoir réduit par là à se soumettre. Il donna lieu à ces manichéens de vivre librement dans son empire, où ils séduisirent un grand nombre d'esprits légers et corrompus. Il prit aussi le parti d'un faux ermite nommé Nicolas, qui demeurait à Constantinople, et qui, avec quelques autres, blasphémait contre les saintes images. L'empereur trouvait mauvais que le patriarche les reprît, et se plaisait à exciter des querelles entre les Chrétiens, afin qu'on n'eût pas le loisir de remarquer son impiété. Il ordonnait aux officiers militaires de traiter les évêques et les clercs comme des esclaves, et de se loger de force dans les évêchés et les monastères. Il blâmait ceux qui avaient autrefois donné à Dieu des offrandes d'or et d'argent, et voulait que l'on convertît à des usages profanes les biens consacrés aux églises. Il prétendait que tous les empereurs, ses prédécesseurs, n'avaient point su gouverner, il ne reconnaissait point de providence ni de puissance au-dessus d'un prince qui sait se conduire [1].

Son impiété, ses débauches, son avarice, provoquèrent plusieurs conspirations. Mais comme il avait conspiré lui-même pour s'élever sur le trône, il était habile à les éventer. Ainsi, l'an 807, marchant contre les Bulgares, il en découvrit une de plusieurs de ses courtisans et de ses officiers. Les coupables furent condamnés sur le lieu même. Nicéphore, plus avare que cruel, leur laissa la vie pour s'emparer de leur fortune. De plus, pour se dédommager du butin qu'il avait espéré faire sur les Bulgares, il usa de cette invention. La Thrace, pays fertile, mais souvent ravagé et désolé par les guerres, attirait sans cesse de nouveaux habitants. Il chargea un de ses écuyers d'enregistrer tous ceux qui, n'étant pas nés en Thrace, étaient venus s'y établir, et de les réduire à la condition de serfs de l'empereur, en sorte que, tirant de leurs terres une subsistance modique, ils rapporteraient au fisc tout le reste du revenu. C'était se mettre à la place des propriétaires dans une grande partie de la Thrace.

L'année suivante 808, il se forma une nouvelle conjuration. Plusieurs des principaux seigneurs résolurent de mettre sur le trône le patrice Arsaber ou Arschavir, qui paraît avoir été Arménien d'origine. L'empereur ayant découvert le complot, fit battre de verges Arsaber, ordonna de lui couper les cheveux et le confina dans un monastère de Bithynie, mais après avoir confisqué tous ses biens. Il condamna les complices à la même peine, et, pour grossir la confiscation, il enveloppa dans le châtiment tous ceux qui lui parurent suspects : c'étaient ceux qui paraissaient les plus choqués de ses

[1] Theoph.

désordres, des seigneurs distingués, des moines vertueux, de saints évêques, de pieux ecclésiastiques, et entre autres le syncelle, le sacellaire, le garde des archives de la grande église, personnages respectés de toute la ville : ils étaient riches, c'en était assez aux yeux de Nicéphore pour être traités en criminels [1].

A la guerre, cet empereur ne se montra pas plus habile contre les Bulgares que contre les Sarrasins. L'an 809, ayant cantonné une armée en Thrace, sur les bords du Strymon, il lui envoyait onze cent livres d'or pour la paie des soldats. Crumnus, roi des Bulgares, l'ayant appris, intercepta la caisse, et, tombant ensuite sur le camp des Grecs, y fit un grand massacre, tua le commandant et la plupart des officiers, et enleva tous les bagages. C'était au commencement de mars. Peu de jours après, il était devant Sardique, qu'il surprit dans le temps qu'on traitait de capitulation. Il ruina la ville et y tailla en pièces un corps de six mille hommes, sans compter un grand nombre d'habitants qui furent passés au fil de l'épée. La fête de Pâques tombait cette année le 8 avril ; Nicéphore partit de Constantinople le mardi de la semaine de la Passion, pour aller combattre les Bulgares, qui, de leur côté, s'avancèrent à sa rencontre. A leur approche, son armée se débanda, plusieurs officiers même prirent la fuite. S'étant ensuite ralliés auprès de l'empereur, comme il paraissait résolu de punir leur lâcheté, rejetant avec colère leurs prières et leurs excuses, ils l'abandonnèrent pour aller se donner aux Bulgares.

Tout cela était honteux. Ce qui le fut encore bien davantage, c'est que Nicéphore crut couvrir sa honte par un mensonge impudent, qui ne pouvait que le déshonorer encore plus que sa déroute. Il manda à Constantinople qu'après avoir défait les Bulgares, il avait célébré la fête de Pâques dans le palais de Crumnus, et qu'il aurait rétabli Sardique, abandonnée des ennemis, si les troupes n'eussent refusé de lui obéir. Les soldats, informés de cette imposture, qui devait les rendre odieux à tout l'empire, se révoltent contre leurs capitaines, abattent les tentes qu'ils mettent en pièces, courent en foule à celle de l'empereur, l'accablent d'injures et de malédictions, lui reprochent son horrible avarice, et jurent qu'ils n'obéiront plus à un tyran de sa propre armée. Nicéphore était à table : tremblant pour sa vie, il se présente à eux et s'abaisse aux plus humbles prières ; ses courtisans se mêlant parmi les soldats, les caressent, les adoucissent par de belles paroles. L'empereur leur fait distribuer de l'argent ; il leur proteste, avec les serments les plus terribles, qu'il les

[1] Theoph., *Hist. du Bas-Empire*, l. 67.

hérit comme ses enfants, qu'il les porte tous dans son cœur, qu'il leur pardonne leur faute et qu'il n'en fera jamais aucune recherche. Ce qui ne l'empêcha pas, malgré tous ses serments, de les punir peu après.

Pour faire oublier cette honteuse campagne de 809, il employa l'année 810 à pressurer ses peuples par de nouvelles exactions. Les historiens en rapportent quelques-unes, mais en avertissant que ce n'en est qu'une partie. On enrôla dans la milice tous les pauvres de chaque ville, et on força les autres habitants de payer pour eux les impositions, et de fournir, pour l'équipement de chaque soldat, dix-huit pièces d'or ; c'était à peu près deux cent cinquante francs de notre monnaie. On augmenta tous les impôts, et on exigea en sus un dixième pour les frais de recouvrement. On fit payer les sommes remises par le fisc du temps d'Irène. Les hôpitaux, les églises, les monastères, qui étaient sous la protection spéciale du prince, et qui avaient été fondés par ses prédécesseurs, furent les plus maltraités. Outre une taxe annuelle qu'il exigeait pour chaque cheminée, et qu'il fit remonter jusqu'à la première année de son règne, il s'appropria les plus belles terres de ces communautés, sans les dispenser des contributions, en sorte qu'elles payaient pour ce qu'elles n'avaient plus. On força les navigateurs des côtes de l'Asie, qui ne vivaient que du commerce de mer, d'acheter ces terres aux prix que l'empereur voulut. Tous ceux qui, depuis vingt ans, avaient déterré par hasard quelque urne sépulcrale, quelque vase enfoui dans la terre, furent taxés comme ayant trouvé un trésor. Ceux qui, depuis vingt ans, avaient hérité de quelques biens, furent obligés d'en faire la déclaration, pour être taxés à proportion de ce qu'ils avaient reçu, encore qu'il ne leur en restât plus rien. On fit payer deux pièces d'or pour chaque esclave domestique acheté au delà d'Abydos. L'empereur avait défendu l'usure par une loi ; c'était pour en avoir le privilége exclusif. Il fit assembler les plus riches négociants de Constantinople, et leur remit à chacun entre les mains douze livres d'or, avec ordre de lui en payer l'intérêt à vingt pour cent. Des espions, répandus dans Constantinople comme dans une ville ennemie, tenaient registre de la dépense qui se faisait dans chaque maison ; on excitait les esclaves à trahir leurs maîtres ; on encourageait, on récompensait les délateurs. Personne ne jouissait en assurance de son patrimoine ; l'empereur semblait s'établir propriétaire de tous les biens de l'empire [1].

Enfin, l'an 811, il voulut réparer l'affront qu'il avait reçu deux ans

[1] Theoph., Cedr., etc. *Hist. du Bas-Empire.*

auparavant dans son expédition contre les Bulgares, et sortit de Constantinople au mois de mai avec son fils Staurace. Pour fournir aux frais de guerre sans ouvrir son trésor, il donna ordre au patrice Nicétas, grand logothète, d'augmenter les taxes imposées sur les églises et les monastères, et de faire payer, à la rigueur, les arrérages dus au fisc depuis huit ans : ce qui causa une consternation générale. Comme Théodose Salibaras, son plus fidèle ministre, lui représentait que le mécontentement était universel, et que, s'il lui arrivait quelque malheur, ce serait pour tout l'empire un sujet de joie, il répondit par une dérision impie de la parole de Dieu même : Que veux-tu? Dieu m'a endurci le cœur. Que peut-il arriver de bon à ceux qui sont sous ma main? Pour toi, n'attends de Nicéphore autre chose que ce que tu vois. L'historien Théophane, qui rapporte ce fait, l'a pris de la bouche propre de Théodose.

L'armée était nombreuse; mais ce n'était qu'un amas confus de misérables, enrôlés de force, dont la plupart n'avaient pour armes que des bâtons et des frondes. Car, quoique Nicéphore retirât de ses sujets des sommes considérables pour l'armement et l'équipement des troupes, il obligeait les soldats de s'équiper et de s'armer à leurs dépens. Avant que de partir, il fit un dernier effort pour gagner saint Théodore Studite, par quelques magistrats qu'il lui envoya. Mais Théodore lui répondit, comme parlant à l'empereur même: Vous deviez vous repentir et ne pas rendre le mal sans remède; mais puisque, non content de vous jeter dans le précipice, vous y entraînez les autres, l'œil qui voit tout vous déclare, par ma bouche, que vous ne reviendrez point de ce voyage.

L'armée étant arrivée sur les frontières de l'empire, le roi des Bulgares, qui ne s'attendait point à cette irruption soudaine, demanda la paix. Nicéphore n'y voulut point entendre. Arrivé sur les terres des Bulgares, il répétait souvent ces paroles : Qui ira et trompera Achab? C'est Dieu ou le diable qui mène toutes choses. Les trois premiers jours, il eut quelques succès. Il n'en profita que pour assouvir sa cruauté et son avarice. Il donna ordre d'égorger tout, jusqu'aux animaux; mais de réserver le butin pour lui seul, et il fit couper les mains et les oreilles aux soldats qui en avaient détourné quelque parcelle. Crumnus, le roi des Bulgares, lui envoya dire: Vous avez vaincu; prenez ce qu'il vous plaira et retirez-vous en paix. Nicéphore ne l'écouta point [1].

Les Grecs étaient campés dans une plaine environnée de montagnes inaccessibles. Crumnus fait fermer tous les passages par de

[1] Theoph.

gares, et sortit de
rrace. Pour fournir
na ordre au patrice
imposées sur les
gueur, les arrérages
ternation générale.
istre, lui représen-
que, s'il lui arrivait
n sujet de joie, il
Dieu même : Que
il arriver de bon à
de Nicéphore autre
ne, qui rapporte ce

un amas confus de
vaient pour armes
phore retirât de ses
nt et l'équipement
de s'armer à leurs
effort pour gagner
qu'il lui envoya.
empereur même :
sans remède ; mais
e, vous y entraînez
bouche, que vous

empire, le roi des
tion soudaine, de-
dre. Arrivé sur les
: Qui ira et trom-
toutes choses. Les
n profita que pour
re d'égorger tout,
ur lui seul, et il fit
n avaient détourné
lui envoya dire :
irez-vous en paix.

ironnée de mon-
s passages par de

rands abatis de bois. Les Bulgares travaillèrent avec tant d'ardeur, u'en deux jours et demi les Grecs furent environnés d'un mur im-pénétrable ; et Nicéphore était si négligent qu'il ne s'aperçut de cet ouvrage que lorsqu'il fut achevé. La terreur le saisit, lui et son ar-mée ; courant de toutes parts, sans donner aucun ordre, il s'écriait à la vue des barrières qui fermaient chaque défilé : Nous sommes perdus ! il nous faudrait des ailes pour sortir d'ici. La nuit suivante, était celle du 25 juillet, les Bulgares mettent le feu à tout ce vaste contour, et, entrant eux-mêmes par une des gorges, la seule qu'ils avaient laissée libre, ils fondent comme des furieux sur le camp des Grecs. Ce fut une confusion et un carnage horribles. Au milieu es ténèbres d'une nuit épaisse, qui n'était éclairée que par les ammes, les Grecs, saisis d'épouvante et fuyant de toutes parts, tom-aient sous le cimeterre des Bulgares, ou, s'ils échappaient au fer nemi, ils périssaient dans les feux qui leur fermaient le passage. Nicéphore y perdit la vie, et avec lui, toute la cour de Constanti-ople : patrices, seigneurs, ministres, officiers de l'armée et du alais, un nombre infini de soldats. La fleur de la jeunesse, les forces e l'empire furent ensevelies dans cette nuit funeste ; les armes, les quipages, la caisse militaire, les richesses des officiers furent la proie es Barbares. Crumnus ayant fait couper la tête à Nicéphore, la fit lanter au bout d'une pique, et la donna en spectacle pendant plu-eurs jours. Il prit ensuite le crâne, le revêtit d'argent par dehors, n fit sa coupe de festin, et y fit boire à la ronde les princes des laves qui vinrent le féliciter de sa victoire.

Il y eut un grand nombre de captifs, que les Bulgares, encore aïens, voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent souffrir plu-eurs tourments, coupèrent la tête aux uns, pendirent les autres, ercèrent les autres de flèches ; le reste mourut en prison. L'Église nore ces martyrs le vingt-troisième de juillet. Le premier jour du ème mois, les Grecs font mémoire du patrice Pierre, qui, ayant été is en la même occasion et s'étant sauvé, embrassa la vie mona-ique et se retira au mont Olympe avec saint Joannice, après la ort duquel il revint à Constantinople, et demeura dans une église il avait bâtie, et où il mourut illustre par sa vertu et ses miracles. Staurace, fils de Nicéphore, du petit nombre de ceux qui échap-rent, fut aussitôt reconnu empereur. Mais comme il avait été telle-ent blessé qu'il ne pouvait vivre, deux mois après on déclara mpereur Michel Curopalate, surnommé Rangabé, qui avait épousé rocopia, fille de Nicéphore et sœur de Staurace. Il fut reconnu pu-iquement le 2 octobre 811, et couronné le même jour sur l'ambon la grande église, par le patriarche Nicéphore, qui lui avait aupar-

avant fait promettre, par écrit, de conserver la foi orthodoxe, de ne point répandre le sang des Chrétiens et de ne point maltraiter les clercs et les moines. Staurace, qui, tout malade qu'il était, avait cherché à se défaire de Michel, son beau-frère, se voyant abandonné de tout le monde, se coupa les cheveux, prit l'habit monastique de la main de Siméon, son parent, et mourut de sa blessure le onzième de janvier suivant.

L'empereur Michel était magnifique et libéral. A son couronnement, il donna au patriarche cinquante livres d'or et vingt-cinq au clergé ; il rendit les biens usurpés, et fit de grandes largesses pour réparer les injustices de Nicéphore. Sa femme Procopia le secondait dignement dans sa générosité ; elle s'empressa de pourvoir à la subsistance des veuves et des orphelins qui venaient de perdre leurs maris et leurs pères dans la guerre des Bulgares. Comme Michel était catholique et zéle pour la religion, le schisme de l'église de Constantinople l'affligeait. Il ne cessa d'exhorter à la paix et le patriarche et tous ceux qui y pouvaient quelque chose, qu'il ne les eût réconciliés avec saint Platon, saint Théodore Studite et son frère Joseph, archevêque de Thessalonique, qu'il rappela de leur exil. La principale condition de l'accord fut l'abolition de ce qui s'était fait et l'expulsion du prêtre Joseph l'économe, qui fut chassé une seconde fois de l'église. Le pape saint Léon approuva cette paix et la confirma par ses lettres et par ses nonces ; car l'empereur avait aussi employé sa médiation. Et comme un abbé nommé Antoine avait peine à se rendre et demeurait toujours en prison, saint Théodore lui écrivit pour le ramener et l'exhorter à ne plus faire difficulté de rentrer dans la communion du patriarche, avec lequel Théodore lui-même demeura parfaitement uni dès lors [1].

Depuis cinq ans et plus que Nicéphore était patriarche de Constantinople, il n'avait point encore envoyé au Pape sa lettre synodale, selon la coutume, parce que l'empereur Nicéphore ne lui en avait pas laissé la liberté. Il satisfit alors à ce devoir ; en même temps l'empereur Michel envoya des ambassadeurs à Charlemagne pour lui demander son amitié. Nous avons la lettre du patriarche Nicéphore au pape Léon ; elle est très-longue, différente en cela des lettres de saint Théodore Studite, qui sont d'une bonne mesure et d'un bon style. Nicéphore y rapporte, avec une humilité sincère, l'histoire de sa vie, son emploi à la cour, sa retraite, son ordination forcée. Il met sa confession de foi, ample et théologique, qu'il finit en déclarant qu'il demande l'intercession des saints, et qu'il honore

[1] Theoph. *Vit. S. Teod., epist.* 65.

leurs reliques et leurs images. Il reçoit les sept conciles œcuméniques et prie le Pape de suppléer ce qu'il peut avoir omis dans cette confession. Il s'excuse d'avoir tant tardé à lui écrire, comme en ayant été empêché par force majeure. Il recommande au Pape l'évêque Michel, métropolitain de Synnade, porteur de sa lettre, et marque ainsi les présents dont il l'accompagne : un reliquaire d'or, ayant un cristal d'un côté et de l'autre un émail, et enfermant un autre reliquaire où sont des particules de la vraie croix ; une tunique blanche et une chasuble châtaine, l'une et l'autre sans couture ; une étole et un manipule brodés d'or ; le tout enveloppé proprement dans un linge scellé de plomb. L'évêque Michel, qui fut chargé de cette lettre, avait été envoyé à l'empereur Charlemagne, avec deux premiers écuyers, pour confirmer la paix. Ils vinrent à Aix-la-Chapelle en 812, y reçurent le traité par écrit, et reconnurent Charlemagne pour empereur, le nommant en grec Basileus, comme leur maître ; ensuite ils passèrent à Rome, où ils reçurent encore le même traité de paix, de la main du Pape, dans l'église de Saint-Pierre [1].

Au commencement de son règne, l'empereur Michel, animé d'un grand zèle de Dieu, nous citons les paroles mêmes de l'historien contemporain saint Théophane, prononça la peine capitale contre les manichéens ou pauliciens, d'après les exhortations du très-saint patriarche Nicéphore et d'autres personnes pieuses ; mais il fut détourné de passer à l'exécution, par les conseils d'autres personnes malintentionnées, sous prétexte de leur donner lieu de faire pénitence, comme s'il n'était pas impossible que ceux qui sont une fois possédés de cette erreur vinssent à résipiscence. Ces novateurs prétendaient qu'il n'était point permis aux pontifes de prononcer la peine mort contre les impies, et cela contrairement aux saintes Écritures. Car si Pierre, le prince des apôtres, pour un simple mensonge, a puni de mort Ananie et Saphire ; si Paul, en parlant seulement du péché corporel, déclare dignes de mort ceux qui font de ces choses, n'est-ce pas contredire les apôtres que de soustraire au glaive de la justice ceux qui sont plongés dans les impuretés du corps et de l'âme, et livrés au culte des démons ? cependant le pieux empereur Michel en fit décapiter quelques-uns. Telles sont les paroles de l'historien saint Théophane [2] : paroles que Fleury embrouille d'une si étrange manière, qu'il fait condamner au patriarche cette même loi, que l'historien assure avoir été faite de son conseil. Il est bon de se rappeler que les manichéens, et en théorie et en pratique, renversaient les fondements de toute morale et de toute société, au point de diviniser les crimes

[1] Labbe, t. 7, p. 1206. Eginh., an 812. — [2] Theoph., p. 419.

les plus infâmes, et que, par conséquent, il était non-seulement du pouvoir, mais du devoir de tout gouvernement sage de les réprimer par les peines les plus sévères.

Cependant saint Platon, âgé de soixante-dix-neuf ans, n'était plus reclus, parce qu'il n'avait plus la force de satisfaire, sans le secours d'autrui, à aucun des besoins du corps. Il était tantôt couché sur un lit, tantôt assis, récitant des psaumes, priant mentalement, parlant aux frères, pour les instruire, les exhorter, les consoler, ne pouvant plus ni fléchir les genoux, ni lire par lui-même; et, ce qui l'affligeait le plus, c'était de ne pouvoir assister aux offices ni travailler de ses mains. Il rendait grâces à Dieu des soulagements que l'on donnait à son infirmité, soit la nourriture, soit le bain, dont il usait par obéissance; mais il était contristé de relâcher de l'austérité de sa vie. Il tomba malade pendant le carême de l'année 813; et, quoique ce fût un temps de retraite, plusieurs moines de dehors ne laissèrent pas de le visiter. Le patriarche Nicéphore y vint lui-même avec tout son clergé, lui demanda ses prières, l'embrassa tendrement, et effaça tout le soupçon qui pouvait rester de leur division précédente. Le saint malade pardonna à tous ceux qui l'avaient persécuté, et pria pour eux. Comme l'abbé Théodore lui demanda s'il ne voulait disposer de rien, il secoua son habit de la main, et lui dit d'une voix très-basse : Je n'ai plus rien, je vous ai tout remis. Ayant la poitrine oppressée, il remuait encore les lèvres, et chantait un cantique de la résurrection, quand il expira le samedi devant le dimanche des Rameaux, 19 mars 813[1].

On croit que la semaine sainte et celle de Pâques firent remettre la solennité de ses funérailles jusqu'au quatrième d'avril, jour auquel l'Église célèbre sa mémoire. Le patriarche fit cette cérémonie avec un grand luminaire et quantité de parfums; et ce fut apparemment en cette occasion que saint Théodore Studite prononça l'oraison funèbre de saint Platon, son oncle et son père spirituel, qui est la seule vie que nous ayons de ce saint. A peine put-on mettre son corps dans le sépulcre, tant était grande la foule du peuple, qui s'empressait à l'entour et ne pouvait se résoudre à le perdre de vue.

Le monastère de Stude demeurait donc entièrement sous la conduite de Théodore, dans un état très-florissant. Aux œuvres de piété, on y joignait l'étude des lettres dans la mesure convenable. Plusieurs s'occupaient à composer des ouvrages, qui leur valurent, après la mort, une illustre renommée. D'autres approfondissaient les mystères de l'Écriture sainte. Quelques-uns s'appliquaient à composer

[1] *Acta SS.*, 4 *april.* Apud Sirmond., t. 8.

des hymnes, des cantiques, des airs mélodieux pour les églises, et se rendaient ainsi utiles à tout le monde. Avec cela, on n'y négligeait pas le travail des mains; au contraire, les ouvrages les plus vils en apparence y étaient fort estimés, comme très-propres à conserver l'humilité et à fournir les choses nécessaires à la vie, sans que les moines fussent exposés, par l'indigence, à sortir souvent aux dépens de la vertu et de la stabilité d'esprit. On exerçait donc au dedans tous les métiers : il y avait des maçons, des charpentiers, des forgerons, des tisserands, des cordonniers, des cordiers; et en travaillant, ils chantaient des hymnes et des psaumes; en sorte qu'à les voir seulement, on était édifié de leur application et de leur modestie. Leur réputation s'étendait partout, et plusieurs, dispersés par la persécution et par d'autres événements, fondèrent des monastères de la même observance, qui prirent aussi le nom de Stude [1].

Les Grecs avaient un bon prince, ce qui était rare; ils le gardèrent peu, suivant leur coutume. Michel était généreux, libéral, juste, affable, d'une politesse achevée. S'il n'était pas homme de guerre, il prit les moyens de s'en attacher un. C'était Léon, fils de Bardas, Arménien d'origine. Pour s'être laissé surprendre dans une occasion par les Sarrasins, Léon avait été battu de verges et exilé par l'empereur Nicéphore. Michel, qui l'aimait et qui lui avait reconnu des talents supérieurs, le rappela d'exil, le combla de bienfaits, le fit patrice, commandant général des troupes d'Orient, et il l'honora de toute sa confiance. Léon en profita pour semer, dans le peuple et dans l'armée, des germes de désaffection et de mécontentement contre son bienfaiteur, et se frayer à lui-même le chemin au trône. Plus il y travaillait par de secrètes intrigues, plus il témoignait à Michel de zèle et de dévouement. Aussi des historiens grecs l'appellent-ils Chaméléon.

Les iconoclastes étaient encore nombreux dans la Thrace et à Constantinople. Léon leur promit secrètement de relever leur parti, si jamais il devenait empereur. Ils y travaillèrent sans relâche. Au mois de juin 813, tandis que l'empereur Michel était à la guerre contre les Bulgares, le peuple de Constantinople alla en procession à l'église des Apôtres, avec le patriarche Nicéphore. Dans cette occasion, un certain nombre d'iconoclastes et de pauliciens, à la faveur de la foule, ouvrirent avec des leviers, sans qu'on y prît garde, la porte de la sépulture des empereurs, qui était dans cette église, et firent en sorte qu'elle s'ouvrit avec un grand bruit, pour dire que c'était par miracle. Puis étant entrés promptement, ils se proster-

[1] *Vita S. Theod.*, n. 57.

nèrent devant le tombeau de Constantin Copronyme, et l'invoquèrent en disant : Levez-vous, et secourez l'empire qui va périr ! Ils répandirent le bruit qu'il était sorti à cheval, et qu'il était allé combattre les Bulgares. Le préfet de Constantinople les arrêta ; et d'abord ils disaient que le sépulcre s'était ouvert de lui-même ; mais, devant le tribunal, ils confessèrent la fourberie, sans attendre les tourments. Le préfet les fit battre à coups de levier, et promener par la ville, où ils crièrent contre le culte des images et la profession monastique, au lieu d'avouer leur crime [1].

Dès le mois d'octobre 812, Crumnus, roi des Bulgares, maître d'une partie de la Thrace et de la Macédoine, avait mis le siége devant Mésembrie. De là il envoya proposer la paix à l'empereur, aux mêmes conditions qu'elle avait été conclue sous le règne de Théodose III. Mais il y ajouta cet article : qu'on lui rendît les transfuges, et il comprenait sous ce nom les sujets de l'empire qui, ayant été pris dans la guerre, avaient trouvé moyen de s'échapper et de revenir dans leur patrie ; à cette condition, il consentait à rendre les prisonniers qu'il avait entre les mains. Cet article rencontra beaucoup de difficultés dans le conseil de l'empereur : les avis furent partagés ; enfin, il fut résolu qu'on ne rendrait pas les réfugiés bulgares, dont un grand nombre avait reçu le baptême, et qu'on aurait exposés à l'apostasie ou à la mort en les rendant. C'était le deux de novembre. Le lendemain on apprit que Mésembrie avait été prise et saccagée. Crumnus, furieux de voir ses propositions rejetées, menaça et commença de fait de mettre tout à feu et à sang. L'empereur Michel se mit en campagne au mois de février 813, pour le combattre. Arrivé à Andrinople, il apprit que la maladie s'était mise parmi les Bulgares, et avait forcé Crumnus à se retirer dans ses États, après avoir perdu les deux tiers de son armée. Michel revint à Constantinople, et, attribuant ce succès inespéré à l'intercession du patriarche saint Taraise, pour lequel il avait une singulière vénération, il alla remercier Dieu près de son tombeau, qu'il fit couvrir de lames d'argent du poids de quatre-vingt-dix livres.

Pour profiter de la faiblesse des Bulgares, l'empereur se mit une seconde fois en campagne au mois de mai, avec des troupes plus considérables. Les deux armées se rencontrèrent près d'Andrinople. Elles restèrent en présence pendant quinze jours, ne cessant d'essayer leurs forces par de petits combats, où les Grecs avaient toujours l'avantage. Le dessein de l'empereur était de laisser les

[1] Théoph.

Bulgares se consumer peu à peu ; mais l'Arménien Léon poussait à une bataille générale : nous verrons pourquoi. Son avis l'emporta dans le conseil de guerre. La bataille se donna le 22 juin 813. Les Grecs ont le dessus, les Bulgares plient, lorsque Léon, voyant la victoire se déclarer pour l'empereur, prend la fuite et entraîne après lui les troupes orientales qu'il commandait. Les Bulgares restent vainqueurs, les Grecs défaits ; Michel revient à Constantinople après avoir confié les débris de son armée au traître Léon, qui s'en fait ou s'en laisse proclamer empereur. Michel, sans essayer la moindre résistance, lui envoie les ornements impériaux, et se retire dans une église avec sa femme et ses enfants. Léon, qui avait écrit au patriarche Nicéphore pour l'assurer de sa foi orthodoxe et obtenir son consentement à son élection, fit son entrée dans la capitale, et fut couronné, le 11 juillet 813, par le patriarche, dans la grande église de Sainte-Sophie.

Cependant le roi des Bulgares, avec son armée victorieuse, arriva jusqu'aux portes de Constantinople. Toutefois il n'osa l'assiéger, tant le nouvel empereur y avait mis bon ordre. Mais Léon ayant voulu le faire tuer, sous prétexte d'une conférence, il se retira furieux, brûla les églises, ravagea tout le pays jusqu'à Andrinople, qu'il assiégea et prit. Il en emmena tous les habitants captifs en Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel, qui, profitant de son exil, convertit un grand nombre de Bulgares à la foi chrétienne, aidé par d'autres captifs. Mais le roi Crumnus étant mort, son successeur, irrité de ces conversions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le fendit par le milieu du corps et le donna à manger aux bêtes. Il fit aussi déchirer de coups Georges, archevêque de Debolte, et un autre évêque nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête. Il fit fendre le ventre à Léon, évêque de Nicée, et lapider le prêtre Parode ; deux tribuns ou généraux, Léon et Jean, eurent la tête coupée, aussi bien que Gabriel et Sonius. On compte trois cent soixante-dix-sept chrétiens tués en cette occasion, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi. L'Église grecque les honore tous comme martyrs le vingt-deux de janvier.

Michel Rangabé, incertain de son sort, se tenait renfermé avec sa famille dans l'église de la Sainte-Vierge, où il s'était coupé les cheveux et avait pris l'habit monastique. Léon, n'osant le faire périr, le relégua dans une île de la Propontide, où il lui assigna une pension, qui fut mal payée ; en sorte que cet empereur, détrôné et dépouillé même de son patrimoine, manquait souvent du nécessaire, ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore trente-deux ans dans une austère pénitence. Sa femme Procopia fut enfermée dans un mo-

nastère qui portait son nom, et qu'elle avait elle-même fondé à Constantinople. Michel avait eu trois fils et deux filles. Staurace, son second fils, couronné en même temps que son aîné Théophylacte, était mort avant que son père fût détrôné. Théophylacte et Nicétas, le dernier des trois, furent faits eunuques et eurent la liberté de vivre avec leur père sous l'habit monastique. Le premier prit le nom d'Eustatius ; il était alors dans sa vingtième année, et survécut à son père de cinq ans. L'autre, âgé de quatorze ans, prit le nom d'Ignace, et devint dans la suite un patriarche des plus saints et des plus illustres de Constantinople. Les deux filles de Michel, nommées Gorgon et Théophano, vécurent dans le cloître [1].

Tandis qu'en Orient les ignobles intrigues des eunuques, la déloyale ambition des grands faisaient et défaisaient les empereurs de Byzance, Charlemagne, le maître de l'Occident, de concert avec les évêques et les seigneurs de son empire, et avec l'approbation du chef de l'Église universelle, partageait tranquillement ses États entre ses trois fils. Pour ce sujet, il convoqua les évêques et les seigneurs à Thionville l'an 806, et fit lire dans l'assemblée l'acte de ce partage, qui est en même temps son testament. Il commence en ces termes :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. L'empereur César, Charles, roi très-invincible des Francs et recteur de l'empire romain, pieux, heureux, triomphateur toujours auguste ; à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu, à tout le peuple chrétien, présent et à venir, de toutes les nations qui sont sous son empire. Comme personne de vous n'ignore que la divine Providence, qui répare les siècles sur leur déclin par de nouvelles générations, nous a donné trois fils selon nos vœux pour affermir notre couronne et perpétuer notre nom, nous faisons savoir que nous voulons les déclarer héritiers du royaume ou de l'empire que Dieu nous a donné, s'il plaît ainsi à sa divine majesté. Et, pour obvier aux nouvelles contestations qui pourraient naître entre eux, nous partageons tous nos États en trois parts, assignant à nos trois fils la portion que chacun d'eux doit gouverner et défendre, en conservant la paix et la charité avec ses frères.

« Nous avons jugé à propos de faire le partage suivant de notre empire ou royaume. A notre bien-aimé fils Louis, nous assignons tout le pays des Basques et l'Aquitaine, excepté Tours et son territoire ; de plus, la Provence, la Septimanie, le Nivernais, le Lyonnais, la Savoie et quelques autres territoires. Le testament les spé-

[1] Théoph., Cédr. Zon. *Hist. du Bas-Empire*, l. 67.

cifie. A notre bien-aimé fils Pepin, l'Italie qui est appelée Lombardie, la Bavière et une partie de l'Allemagne. Le testament la spécifie de même. A notre bien-aimé fils Charles, le reste de nos États, savoir : la France, la Bourgogne, l'Austrasie, la Neustrie, la Thuringe, la Saxe, la Frise. » Charlemagne règle ensuite les nouveaux partages à faire, en cas que Pepin ou Charles vinssent à mourir. Il ajoute l'article suivant :

« Si l'un des trois frères laisse un fils que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère, son père [1]. » Cet article est, comme on voit, une preuve authentique, qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un. Il ne faut pas oublier que cet article, si libéral et si populaire, est de la main de Charlemagne, qui pourtant s'entendait à régner.

Charlemagne règle enfin plusieurs autres articles pour maintenir la paix entre les trois frères, et déclare que, s'il arrive tel différend sur les limites de leurs États, qu'on ne puisse le terminer par le témoignage des hommes, il veut qu'on ait recours au jugement de la croix, pour connaître la vérité et la volonté de Dieu, sans jamais en venir au combat ou duel. L'épreuve de la croix consistait en ce que les deux contendants se tenaient devant la croix les bras étendus, et que le premier qui succombait perdait sa cause. Aujourd'hui, le dernier moyen, c'est la guerre ou le duel d'une nation contre une autre.

Ce qui est surtout à remarquer dans ce partage et ce testament de Charlemagne, c'est qu'en détaillant les pays et les limites de chaque royaume, il ne dit pas un mot du duché de Rome ni de l'exarchat de Ravenne. Cependant, si ces deux provinces lui eussent appartenu, il devait en parler nécessairement ; car il déclare d'une manière expresse qu'il veut partager en trois tout son empire, afin de prévenir tout sujet de contestation entre ses fils. Si donc il n'en parle pas, c'est une preuve certaine qu'il ne s'en regardait pas comme le souverain, et que ses fils n'avaient rien à démêler à cet égard. Il y a plus, il leur parle de Rome, non pour la donner en partage à aucun

[1] Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit quem populus eligere velit, ut patri suo succedat in regni hæreditate, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri et regnare permittant filium fratris sui in portione regni quam pater ejus frater eorum habuit. Baluz. *Cap. reg. franc.*, t. 1. col. 578.

d'eux, mais pour leur en recommander l'amour et la défense à tous les trois.

« Nous ordonnons sur toutes choses, dit-il, que ces trois frères prennent la protection et la défense de l'Église romaine, comme ont fait Charles, notre aïeul, le roi Pepin, notre père, d'heureuse mémoire, et comme nous avons fait nous-même; qu'ils s'efforcent de tout leur pouvoir de la défendre de ses ennemis, et qu'ils en maintiennent les droits autant qu'ils le pourront et que la raison le demandera. » Ainsi, tous les droits qu'il leur donne sur Rome, c'est de protéger et défendre l'Église romaine, comme c'est au fond le droit et le devoir de tout prince catholique. Il ajoute : « Nous voulons qu'ils aient le même soin de conserver les droits et les priviléges des autres églises qui sont dans leurs États, et de faire jouir ceux qui gouvernent ces églises des biens qu'ils possèdent, en quelconque de ces trois royaumes qu'ils soient situés [1]. »

Touchant les princesses ses filles, Charlemagne ordonne qu'après sa mort, chacune d'elles puisse librement se mettre sous la protection et se retirer dans le royaume de celui de ses frères qu'elle aimera le mieux, et que, si quelqu'une veut se faire religieuse, elle ait la liberté de se retirer dans le monastère qu'elle voudra choisir; que les autres soient mariées à des partis convenables à leur naissance. Pour ses petits-fils, nés ou à naître, il défend à ses enfants de se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, sans un examen ou une discussion juridique, de les faire mourir, de les mutiler, de leur faire crever les yeux, ou de les faire tonsurer malgré eux [2].

Tel fut le testament de Charlemagne. Les évêques et les seigneurs le confirmèrent par leurs serments et leurs souscriptions. Il l'envoya, de plus, au pape saint Léon III, par Éginhard, son secrétaire. Le Pape, l'ayant lu, y donna son approbation et y souscrivit de sa main [3].

[1] Art. XV. Super omnia autem jubemus atque præcipimus ut ipsi tres fratres curam et defensionem Ecclesiæ sancti Petri simul suscipiant, sicut quondàm ab avo nostro Karolo, et beatæ memoriæ genitore nostro Pippino rege et à nobis posteà suscepta est, ut eam cum Dei adjutorio ab hostibus defendere nitantur, et justitiam suam, quantùm ad ipsos pertinet et ratio postulaverit, habere faciant. Similiter et de cæteris Ecclesiis quæ sub illorum fuerint, potestate præcipimus, ut justitiam suam et honorem habeant, et pastores atque rectores venerabilium locorum habeant potestatem rerum quæ ad ipsa loca pia pertinent, in quocumque de his tribus regnis illarum Ecclesiarum possessiones fuerint. — [2] Baluz, t. I, p. 439. — [3] Conventum habuit imperator cum primoribus et optimatibus Francorum de pace constituendâ inter filios suos, et divisione regni faciendâ in tres partes, ut sciret unusquisque illorum quam partem tueri et regere debuisset, si superstes illi eveniret. De hâc partitione est testamentum factum et jurejurando ab optimatibus Francorum confirmatum, et constitutiones pacis conservandæ causâ

Entre Charlemagne, le père de l'Europe, et Léon, le pasteur de l'univers, comme dit un poëte contemporain, il y avait concert de sollicitude pour le bien de l'univers et de l'Europe. Cette sollicitude se portait principalement sur l'unité de la foi et la paix de l'Église. On le vit en particulier dans l'affaire suivante.

Il y avait près de Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, une communauté de moines francs, qui se [illegible] le latin et chantaient le symbole avec l'addition *Filioque*, comme ils l'avaient entendu chanter en France. Un moine grec, nommé Jean, du monastère de Saint-Sabas, alla leur en faire des reproches, et leur dit : Vous autres Francs, vous êtes tous des hérétiques, et il n'y a pas de plus grande hérésie que la vôtre. Les moines francs lui répondirent : Mon frère, taisez-vous ; car si vous nous accusez d'hérésie, il faut que vous en accusiez le Siége apostolique, dont nous suivons la foi. Cette réponse ne fit qu'irriter le moine grec. Il ameuta le peuple contre les moines francs, et, le jour de Noël suivant, comme ils priaient à Bethléem, il envoya, pour les chasser, une troupe de laïques, qui leur dirent : Vous êtes des hérétiques, et les livres dont vous vous servez sont hérétiques. Les moines francs résistèrent avec courage, et dirent qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de sortir de ce saint lieu. Ils portèrent ensuite leurs plaintes de ces violences et de ces calomnies au clergé de Jérusalem.

Le dimanche suivant, les évêques qui étaient à Jérusalem, le clergé et le peuple fidèle s'assemblèrent entre le Calvaire et le Saint-Sépulcre, et interrogèrent les moines francs sur leur créance. Ils répondirent: Nous croyons comme la sainte Église romaine croit. A la vérité, ajoutèrent-ils, nous disons dans notre langue ce que vous ne dites pas dans la vôtre ; car, dans le *Gloria Patri*, vous ne dites pas: *Sicut erat in principio*; dans le *Gloria in excelsis*, vous ne dites point : *Tu solus altissimus*. Vous dites même le *Pater* autrement que nous, et nous disons quelque chose de plus que vous, en disant dans le symbole : *Qui ex Patre Filioque procedit*. C'est là le sujet pour lequel le moine Jean nous traite d'hérétiques. Donnez-vous bien de garder d'ajouter foi à ce qu'il vous dit ; car vous ne pouvez nous accuser d'hérésie sans que vous en accusiez aussi l'Église romaine, ce qui vous rendrait coupables d'un grand péché.

Les évêques leur prescrivirent un formulaire de foi, et leur dirent: Croyez-vous comme croit la Sainte-Résurrection du Seigneur, c'est-

factæ. Atque hæc omnia litteris mandata sunt et Leoni papæ, ut is suâ manu subscriberet, per Eginhardum missa. Quibus Pontifex lectis, et adsensum præbuit, et proprià manu subscripsit. *Annales Francorum*, an. 806.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

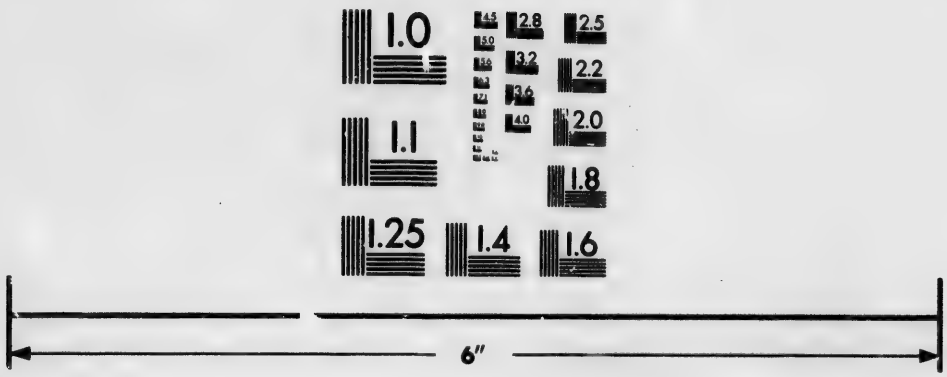

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

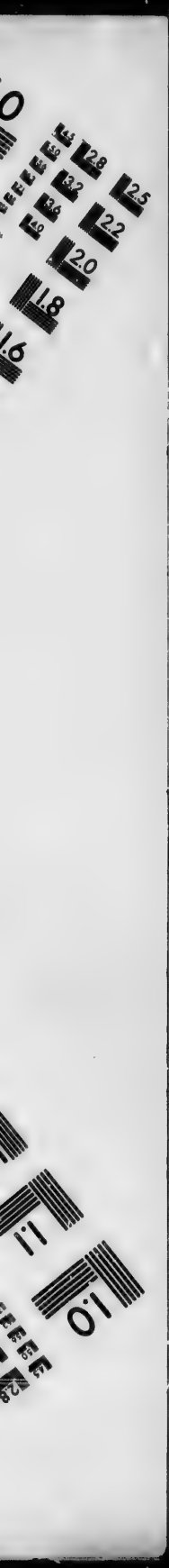
2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

à-dire l'église de Jérusalem ? Les moines francs répondirent : Nous croyons comme croient l'église de Jérusalem et celle de Rome. On les conduisit à l'Église ; et l'archidiacre les ayant fait monter dans la tribune, leur lut publiquement le formulaire de foi qu'on leur proposait. Quand ils en eurent entendu la lecture, ils dirent : Nous anathématisons toutes les hérésies et tous ceux qui accusent le Siége apostolique d'être hérétique.

Les moines francs écrivirent tout ce détail au pape saint Léon III par deux d'entre eux qu'ils envoyèrent à Rome. Ils priaient Sa Sainteté de prendre leur défense, et de faire savoir à Charlemagne qu'ils n'étaient persécutés en Orient que parce qu'ils y chantaient le symbole comme ils l'avaient entendu chanter dans la chapelle royale[1]. Le Pape envoya leur lettre à Charlemagne ; et ce fut pour justifier la foi des Latins, calomniée par quelques moines grecs, que ce prince assembla un concile à Aix-la-Chapelle, en 809.

Il chargea en particulier Théodulfe d'Orléans de recueillir les autorités des Pères qu'il jugerait propres à montrer que le Saint-Esprit procède du Fils, aussi bien que du Père. Ce savant évêque le fit dans un traité qu'il dédia au prince par une épître en vers. Il y rapporte des textes des saints Athanase, Cyrille, Hilaire, Ambroise, Augustin, Fulgence, Hormisdas, Léon, Grégoire, Prosper, et de plusieurs autres. Mais les textes cités de saint Athanase sont tirés de livres qui ne sont pas de ce saint docteur, mais qui dès lors lui étaient communément attribués[2]. D'autres prélats furent chargés de faire de semblables recueils ; et toutes ces pièces servirent sans doute, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, pour confirmer la foi catholique touchant la procession du Saint-Esprit, et pour justifier l'addition au symbole, laquelle paraît avoir été approuvée dans ce concile.

On se proposa même de la faire approuver au Pape. On députa pour ce sujet, de la part du concile, Bernaire, évêque de Worms, et saint Adalard de Corbie. Quelques auteurs y joignent Jessé, évêque d'Amiens. Il paraît, en effet, qu'il assista à la conférence que les évêques eurent avec le Pape, aussi bien que Smaragde, abbé de Saint-Michel, vulgairement Saint-Mihiel, près de Verdun, qui a écrit les actes de cette conférence. Les députés portèrent au Pape une lettre écrite au nom de Charlemagne, et qui n'est presque qu'une compilation de divers textes de l'Écriture et des Pères sur la procession du Saint-Esprit.

L'Église de Rome, qui croyait, comme les autres églises d'Occident, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, n'avait cependant

[1] *Epist. Monach.*, t. 7. *Miscell.* Baluz, p. 14. — [2] *Biblioth. PP.* t. 14.

s répondirent : Nous
t celle de Rome. On
t fait monter dans la
foi qu'on leur pro-
ils dirent : Nous ana-
ui accusent le Siége

pape saint Léon III
Ils priaient Sa Sain-
Charlemagne qu'ils
y chantaient le sym-
la chapelle royale[1].
e fut pour justifier la
grecs, que ce prince

ans de recueillir les
trer que le Saint-Es-
e savant évêque le fit
re en vers. Il y rap-
laire, Ambroise, Au-
Prosper, et de plu-
anase sont tirés de
ui dès lors lui étaient
nt chargés de faire de
nt sans doute, dans le
catholique touchant
r l'addition au sym-
e concile.
u Pape. On députa
évêque de Worms,
y joignent Jessé,
à la conférence que
Smaragde, abbé de
Verdun, qui a écrit
èrent au Pape une
presque qu'une com-
es sur la procession

s églises d'Occident,
, n'avait cependant

oth. PP. t. 14.

pas jugé à propos de faire au symbole l'addition *Filioque;* le Pape la désapprouvait même, et les envoyés étaient chargés de n'omettre rien pour le porter à l'approuver. Ils eurent à ce sujet une longue conférence qui mérite d'être ici rapportée telle qu'elle nous a été conservée par l'abbé Smaragde, qui y assista.

Les députés furent admis à l'audience du Pape dans la salle secrète de l'église de Saint-Pierre, et ils commencèrent par lire les témoignages recueillis des saints Pères pour montrer que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. Le Pape, les ayant écoutés avec attention, dit : C'est là mon sentiment; je tiens ce qui est contenu dans ces auteurs, et dans les textes de l'Écriture sainte. Je défends de penser et d'enseigner le contraire, sous peine d'excommunication. *Les envoyés :* S'il faut croire ainsi, comme vous dites, ne faut-il pas enseigner ainsi à ceux qui ignoreraient ce dogme? *Le Pape :* Il faut l'enseigner. *Les envoyés :* Si quelqu'un l'ignore ou ne le croit pas, peut-il être sauvé? *Le Pape :* Quiconque refuse de croire ce mystère, ne peut être sauvé, si cependant il a assez de pénétration pour l'entendre et le savoir. Car il y a dans la religion des mystères si sublimes, que plusieurs n'y peuvent atteindre, soit par le défaut de l'âge, soit faute d'intelligence.

Les envoyés : S'il n'est pas permis de ne pas croire ce dogme, ou de ne le pas enseigner, pourquoi sera-t-il défendu de le chanter, ou de l'enseigner en le chantant? *Le Pape :* Il est permis de le chanter, et de l'enseigner en le chantant; mais il n'est pas permis de l'insérer, soit en écrivant, soit en chantant, dans des actes où il est défendu de le faire. *Les envoyés :* Nous voyons bien pourquoi vous pensez qu'il n'est pas permis de faire cette addition : c'est que ceux qui ont composé le symbole n'y ont pas inséré cet article, et que les conciles suivants, savoir : celui de Chalcédoine, qui est le quatrième, le cinquième et le sixième, ont défendu de faire de nouveaux symboles, sous quelque prétexte que ce fût, ou de changer, d'ôter ou d'ajouter rien aux anciens. Nous n'insistons pas là-dessus. Nous souhaitons qu'on nous dise, puisque c'est bien fait de croire cet article, pourquoi ne serait-ce pas bien fait de le chanter, si on l'eût inséré? *Le Pape :* Ce serait bien fait, et même fort bien, puisque c'est un grand mystère de la foi.

Les envoyés : Les auteurs du symbole n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir à tous les fidèles un mystère si nécessaire par l'addition de quatre syllabes? *Le Pape :* Comme je n'ose dire qu'ils n'eussent pas bien fait, je n'ose assurer qu'ils auraient bien fait, persuadé qu'ils ont été dirigés par la sagesse divine. Ainsi, je n'ose dire qu'ils ont eu moins de pénétration que nous, ni s'ils ont examiné pour-

quoi ils omettaient cet article, ou pourquoi ils ont défendu de faire dans la suite au symbole tant cette addition que d'autres semblables, quelles qu'elles soient. Pour vous et les vôtres, voyez quels sentiments vous avez de vous-mêmes. Quant à moi, non-seulement je ne me préfère pas aux auteurs du symbole, mais à Dieu ne plaise que j'ose m'y égaler !

Les envoyés : A Dieu ne plaise aussi, saint Père, que l'orgueil nous inspire d'autres sentiments! Mais nous compatissons à la faiblesse de nos frères, et comme la fin du monde approche, où il a été prédit que les temps seraient dangereux, nous redoublons nos soins pour leur être utiles et pour les instruire dans la foi. Comme donc nous avons vu que quelques-uns chantaient ce symbole, et que c'était un moyen fort propre à l'instruction du peuple, nous avons jugé qu'il valait mieux instruire tant de personnes en le chantant ainsi que de les laisser dans leur ignorance en ne le chantant pas. Si votre Paternité savait combien de milliers d'hommes ont été instruits par ce moyen, elle serait peut-être de notre avis, et elle consentirait qu'on chantât le symbole. *Le Pape :* J'y consens en attendant; mais répondez-moi, je vous prie. Faudra-t-il, pour faciliter l'instruction, ajouter au symbole tous les autres articles de la foi lorsque la fantaisie prendra à quelqu'un de le faire? *Les envoyés:* Il ne le faut pas, parce que ces articles ne sont pas tous également nécessaires. *Le Pape :* Quoiqu'ils ne le soient pas tous, plusieurs le sont tellement qu'on ne peut être catholique sans les croire. *Les envoyés :* Pouvez-vous nommer un seul article qui renferme un mystère aussi sublime que celui dont il s'agit? *Le Pape :* Oui, j'en nommerai plusieurs. *Les envoyés :* Nommez-en d'abord un, et, s'il est nécessaire, ensuite ajoutez-y-en un autre. Le Pape promit de le faire; mais pour ne rien avancer inconsidérément dans une matière si importante, il demanda le temps d'y penser. Ainsi finit ce jour-là la conférence.

On la recommença le lendemain. Le Pape dit : Est-il plus salutaire de croire ou plus dangereux de ne pas croire que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, qu'il est salutaire ou dangereux de ne pas croire que le Fils, sagesse et vérité, est engendré de Dieu, et que cependant l'un et l'autre sont la même sagesse et la même vérité? Il est néanmoins constant que les saints Pères n'ont pas ajouté cet article au symbole.... Nous en pourrions donner plusieurs autres exemples, non-seulement touchant l'essence de la divinité, mais encore touchant le mystère de l'Incarnation. *Les envoyés :* Il n'est pas nécessaire que vous vous donniez cette peine; par la grâce de Dieu, nous savons là-dessus ce que les

ont défendu de faire
que d'autres sembla-
s vôtres, voyez quels
moi, non-seulement
mais à Dieu ne plaise

Père, que l'orgueil
compatissons à la fai-
de approche, où il a
n ds redoublons nos
dans la foi. Comme
nt ce symbole, et que
peuple, nous avons
nnes en le chantant
ne le chantant pas.
l'hommes ont été in-
tre avis, et elle con-
'y consens en atten-
dra-t-il, pour faciliter
res articles de la foi
faire? *Les envoyés:*
pas tous également
t pas tous, plusieurs
sans les croire. *Les*
ui renferme un mys-
Pape : Oui, j'en nom-
bord un, et, s'il est
Pape promit de le
ent dans une matière
Ainsi finit ce jour-là

dit : Est-il plus salu-
croire que le Saint-
est salutaire ou dan-
vérité, est engendré
nt la même sagesse
que les saints Pères
Nous en pourrions
nt touchant l'essence
re de l'Incarnation.
vous donniez cette
à-dessus ce que les

autres savent, ou nous pouvons le savoir. Ils s'excusèrent ensuite sur l'intention pure qu'ils avaient eue en faisant l'addition en question.

Le Pape réfuta au long cette réponse; il observa très-prudemment, qu'en courant après le mieux, il fallait prendre garde à ne pas manquer le bien même, et dit que les Pères n'avaient pas défendu de faire des additions au symbole, à bonne ou à mauvaise intention, mais simplement d'en faire. Les envoyés dirent : N'est-ce pas vous-même qui avez permis de chanter le symbole dans l'Église? Cet usage n'est pas venu de nous.... *Le Pape* : J'ai donné permission de le chanter; mais non pas d'y rien changer, d'y rien ajouter ou retrancher; et, pour vous parler plus clairement, puisque vous nous y contraignez, tandis que vous l'avez chanté tel que le conserve l'Église romaine, nous n'avons pas cru devoir nous en mettre en peine. Quant à ce que vous dites que vous le chantez ainsi, parce que vous avez appris que d'autres l'ont ainsi chanté avant vous dans d'autres provinces, que nous importe? Pour nous, nous ne le chantons pas, mais nous le lisons; et nous nous donnons bien de garde d'y rien ajouter, nous contentant d'enseigner, en temps et lieu, ce que nous croyons manquer à ce symbole.

Les envoyés : A ce que nous voyons, Votre Paternité ordonne donc que l'on commence par ôter du symbole l'addition en question, et elle permet ensuite de le chanter. *Le Pape :* Nous l'ordonnons ainsi, et nous vous conseillons de vous soumettre à cette ordonnance. *Les envoyés :* Puisque nous ne cherchons ici que le bien, sera-t-il bon de chanter le symbole quand on en aura ôté ce que vous souhaitez? *Le Pape :* Il sera très-bon de le faire; mais nous ne l'ordonnons pas, nous le permettons seulement, comme nous avons fait. *Les envoyés :* Si l'on continue de chanter ce symbole après en avoir retranché cette addition si catholique, on croira qu'on l'en a ôtée comme contraire à la foi. Que conseillez-vous de faire pour éviter cet inconvénient? *Le Pape* : Si avant que de le chanter, on m'avait consulté, j'aurais répondu qu'il ne fallait pas y faire d'addition. Mais voici un expédient qui me vient à l'esprit; je ne vous le propose que par manière de conversation : c'est que, puisqu'on ne chante pas le symbole dans notre Église, on cesse peu à peu de le chanter dans le palais. Ainsi il arrivera que ce qui a été établi sans autorité et par amour de la nouveauté sera abandonné de tout le monde. Si vous l'abandonnez, c'est peut-être le moyen le plus convenable d'abolir, sans que la vraie foi en souffre aucun préjudice, la coutume qui s'est introduite illicitement de chanter le symbole [1].

[1] Labbe, t. 7, p. 1194.

Telle fut la conférence des envoyés du concile d'Aix-la-Chapelle avec le pape Léon III. On y remarque de part et d'autre une bonne foi et une candeur charmantes. On peut y remarquer surtout la sagesse pratique et paternelle des Pontifes romains. Longtemps l'Église romaine ne récitait point le symbole à la messe; pure de toute hérésie, elle n'avait nul besoin de faire profession de sa foi. Pour complaire à son dévot défenseur Charlemagne, et comme la chose était d'ailleurs bonne en soi, elle en adopta l'usage. En France, pour édifier davantage le peuple, on chantait le symbole. Le Pape approuve cette pratique, sans pourtant l'ordonner ni l'imiter. En Espagne, depuis plus d'un siècle, on était allé plus loin. Afin de mieux désavouer l'arianisme, dont la nation des Visigoths était revenue, on avait ajouté au symbole de Nicée le mot *Filioque*, pour marquer que le Saint-Esprit procédait aussi du Fils. D'Espagne, cette addition fut reçue insensiblement dans plusieurs églises de France[1]. Alcuin la désapprouvait. En Occident, où l'esprit général n'était ni contentieux ni sophistique, elle pouvait n'avoir point d'inconvénient. Mais le Pape, qui avait l'œil sur l'univers entier et qui voyait chez les Grecs une irrémédiable démangeaison de critique et de dispute, y voyait de ce côté un nouveau péril. Il aurait donc voulu qu'on pût supprimer cette addition. Mais, comme le peuple y était habitué, la suppression avait d'autres inconvénients. Dans cette perplexité, il n'ordonne plus, il se consulte avec les envoyés. L'usage des églises d'Espagne et de France pour le chant du symbole et l'addition *Filioque* prévalut avec le temps. Mais saint Léon III, pour ménager les Grecs et donner des preuves éclatantes qu'il n'approuvait pas l'addition, fit faire deux grands écussons d'argent en forme de boucliers, du poids de quatre-vingt-quatorze livres et de six onces, y fit écrire le symbole sans l'addition, sur l'un en grec, et sur l'autre en latin, et les fit placer à droite et à gauche de la confession de saint Pierre, comme des monuments publics du soin avec lequel l'Église de Rome conservait le symbole tel qu'elle l'avait reçu[2]. La suite fera voir combien sa prévoyance était juste.

Smaragde, qui nous a conservé cette conférence, était abbé de Saint-Michel, près de Verdun. Ayant trouvé son monastère bâti en un lieu peu commode aux usages de la vie, il le fit rebâtir dans l'endroit où s'est formée par suite la ville de Saint-Mihiel. Il prit, dans le diocèse de Verdun, un soin particulier des écoles, et, dans ces écoles, de l'enseignement de la grammaire. En exposant et en discutant les préceptes de Donat, grammairien du quatrième siècle, qui avait été

[1] Alc., *epist. ad Frat. Lugd.* — [2] Anast.

le d'Aix-la-Chapelle
t d'autre une bonne
arquer surtout la sa-
s. Longtemps l'Église
pure de toute héré-
a foi. Pour complaire
e la chose était d'ail-
France, pour édifier
Pape approuve cette
En Espagne, depuis
mieux désavouer l'a-
enue, on avait ajouté
arquer que le Saint-
tte addition fut reçue
ce[1]. Alcuin la désap-
tait ni contentieux ni
énient. Mais le Pape,
it chez les Grecs une
sputé, y voyait de ce
qu'on pût supprimer
bitué, la suppression
té, il n'ordonne plus,
lises d'Espagne et de
n *Filioque* prévalut
er les Grecs et donner
ddition, fit faire deux
, du poids de quatre-
le symbole sans l'ad-
les fit placer à droite
mme des monuments
onservait le symbole
mbien sa prévoyance

érence, était abbé de
n monastère bâti en
e fit rebâtir dans l'en-
Mihiel. Il prit, dans le
s, et, dans ces écoles,
nt et en discutant les
e siècle, qui avait été

précepteur de saint Jérôme, Smaragde écrivit une grande grammaire latine, qui fut célèbre de son temps, et dont il existe encore plusieurs manuscrits. Elle n'a jamais été imprimée. Nous avons de lui deux autres ouvrages : l'un intitulé *Le Diadème des moines* ; l'autre intitulé *La Voie royale*. Ce qu'il y a de plus beau dans ces deux écrits, c'est le titre. Le premier est un traité des vertus, et le second une instruction adressée à un jeune prince sur la manière dont il doit se conduire[1].

Charlemagne paraissait au faîte de la gloire et de la félicité humaines, lorsque la Providence l'éprouva par les afflictions les plus sensibles à son cœur. Il vit mourir en la même année 811 son fils Pepin, roi d'Italie, son fils Charles, roi de Bourgogne, son fils Pepin le Bossu, devenu moine, sa fille Rotrude, accordée autrefois à l'empereur Constantin, fils d'Irène, enfin sa sœur Gisèle, abbesse de Chelles. Ainsi, des trois fils entre lesquels il avait partagé ses États, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne pleura ces morts avec une tendresse de père. Mais cela ne l'empêchait pas de veiller au bien de l'empire et au bien de l'Église, de faire la guerre, de faire la paix, de recevoir des ambassadeurs, de faire marcher à la fois plusieurs armées, d'assembler des parlements et des conciles, d'interroger les évêques sur leurs devoirs et sur ceux des autres, de travailler lui-même à des éditions correctes des livres saints, et de mettre ordre à ses affaires personnelles.

Dans cette vue, il fit, l'an 811, un testament pour disposer des trésors de son épargne en faveur des pauvres et des églises. Pour cela, il fit faire l'inventaire de l'or et de l'argent, des pierreries et des autres ornements royaux et bijoux qui étaient dans son palais, et il en fit trois lots. Il joignit ensemble les deux premiers lots, et en fit vingt-une parts, qu'il fit sceller de son sceau, pour être distribuées en aumônes après sa mort, par ses héritiers, à vingt-une églises métropolitaines de ses États. Il ordonna que chaque métropolitain ayant reçu la part qui lui était destinée, en gardât le tiers pour son église, et partageât les autres deux tiers entre ses suffragants. Il nomme ainsi ces vingt-une métropoles : Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours et Bourges. On ne voit pas, dans cette énumération, Eause, Aix et Narbonne. On dit, pour la première, qu'elle avait été ruinée par les Sarrasins ; pour les deux autres, il n'y a pas de motif connu. Quant aux villes de Ravenne et de Rome, quoiqu'elles ne fissent pas pro-

[1] *Biblioth. PP.*, t. 16.

prement partie des États de Charlemagne, comme nous l'avons vu par son acte de partage, elles appartenaient toutefois à sa protection et à son pouvoir, comme défenseur armé de l'Église romaine.

Pour le troisième lot qu'il avait fait de ses trésors, il voulut qu'on s'en servît pour les dépenses ordinaires de sa maison, et qu'après sa mort ou son abdication, on fît de ce qui en resterait quatre parts, dont la première serait ajoutée aux vingt-une parts destinées aux églises, la seconde serait partagée entre ses enfants, la troisième serait distribuée aux pauvres, et la quatrième aux esclaves de l'un et l'autre sexe qui servaient dans le palais. Il ordonna qu'on ajoutât à la part des pauvres tous les vases de cuivre et de fer, les armes, les habits et tous les meubles de son palais. Il ne voulut pas qu'on touchât à sa chapelle, c'est-à-dire aux ornements et aux vases qui servaient à l'autel. Mais il ordonna qu'on vendît, au profit des pauvres, les livres de sa bibliothèque.

Charlemagne avait dans son trésor trois grandes tables d'argent et une d'or. Il donna à l'église de Saint-Pierre celle qui était carrée, et sur laquelle étaient gravés le plan et la description de Constantinople. Il légua à l'église de Ravenne celle qui était ronde, où étaient gravés le plan et la description de Rome. Une troisième table d'argent contenait en trois orbes la description de tout le monde ; il la fit réserver avec celle qui était d'or, pour grossir la part des pauvres et celle de ses héritiers.

Ce testament de Charlemagne est signé de plusieurs archevêques, de plusieurs évêques, de plusieurs abbés et de quelques comtes. Les archevêques sont Hildebolde de Cologne, Riculfe de Mayence, Arnold ou Arnon de Saltzbourg, Vulfaire de Reims, Bernoin de Besançon, Leidrade de Lyon et Jean d'Arles. Les évêques sont Théodulfe d'Orléans, Jessé d'Amiens, Heiton de Bâle et Valsgaud de Liége. Les abbés sont Fridegise de Saint-Martin de Tours, disciple et successeur d'Alcuin, Adalongue de Lauresheim, Engilbert de Centule, et Irmion de Saint-Vincent, c'est-à-dire de Saint-Germain-des-Prés. Les plus connus d'entre les comtes qui souscrivirent cet acte sont Vala, frère de saint Adalard, et Gérold, frère de la reine Hildegarde [1].

Charlemagne avait encore plus de zèle pour rétablir le bon ordre dans les églises que pour les enrichir par ses libéralités. Sans cesse il portait sur lui des tablettes où il inscrivait les pensées qui lui venaient à cet égard. Nous avons deux mémoires de lui à ce sujet, datés de la même année 811, où ce prince avait marqué diverses questions

[1] Labbe, t. 7, p. 1202. Baluz., t. 1. p. 487.

me nous l'avons vu
fois à sa protection
ise romaine.
ors, il voulut qu'on
son, et qu'après sa
terait quatre parts,
parts destinées aux
s, la troisième serait
ves de l'un et l'autre
on ajoutât à la part
armes, les habits et
qu'on touchât à sa
qui servaient à l'au-
auvres, les livres de

es tables d'argent et
qui était carrée, et
de Constantinople.
e, où étaient gravés
table d'argent con-
de ; il la fit réserver
pauvres et celle de

sieurs archevêques,
quelques comtes.
Riculfe de Mayence,
Reims, Bernoin de
. Les évêques sont
Bâle et Valsgaud de
n de Tours, disciple
n, Engilbert de Cen-
Saint-Germain-des-
ouscrivirent cet acte
e de la reine Hilde-

établir le bon ordre
éralités. Sans cesse
pensées qui lui ve-
lui à ce sujet, datés
é diverses questions

pour les proposer à l'assemblée des évêques et des seigneurs laïques. Le premier est conçu en ces termes :

Nous voulons séparer les évêques et les abbés d'avec nos comtes, et proposer aux uns et aux autres les questions suivantes, savoir : pour quel sujet ils ne veulent pas se secourir les uns les autres, soit à l'armée, soit sur la frontière, lorsqu'il s'agit de défendre la patrie ? Pourquoi tant de procès sur les biens qu'ils voient posséder à leurs égaux ? Pourquoi ils donnent un asile aux vassaux des autres qui se réfugient auprès d'eux ? Il faut aussi leur demander en quoi et en quels lieux les ecclésiastiques empêchent les laïques, et les laïques les ecclésiastiques, de faire leurs fonctions ? Sur quoi il faudra examiner jusqu'où les évêques et les abbés doivent se mêler des affaires séculières, et jusqu'où les comtes et les autres laïques doivent prendre part aux affaires ecclésiastiques. Il faut encore leur demander quel est le vrai sens de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui sert Dieu, ne s'implique point dans les affaires du siècle*, et qui elle regarde ? A quoi un chrétien renonce-t-il dans le baptême ? Pourquoi il renonce, et en quoi faisant il viole ses engagements ? Si c'est croire en Dieu comme on le doit que de mépriser ses menaces et de se flatter de pouvoir violer impunément ses commandements ? Si ce n'est point par nos mœurs qu'on doit juger si nous sommes vraiment chrétiens ? Il faut aussi examiner la vie et les mœurs des évêques, nos pasteurs, parce qu'ils doivent non-seulement l'instruction à leurs peuples, mais encore l'exemple. Quelle doit être la vie des chanoines ? quelle doit être la vie des moines ? S'il peut y avoir des moines qui ne suivent pas la règle de saint Benoît ; et si, avant qu'elle fût connue, il y avait de vrais moines dans la Gaule ? Dans le dernier article, l'empereur adresse la parole aux évêques, et leur commande de répondre aux questions qu'il vient de proposer [1].

L'autre mémoire est encore plus détaillé, et contient presque les mêmes articles. Voici ce qu'on y remarque de particulier. Il faut se souvenir, dit Charlemagne, que l'année passée nous célébrâmes trois jeûnes de trois jours chacun, pour demander à Dieu la grâce de connaître ce qu'il y avait à réformer dans nos mœurs ; et c'est ce que nous voulons à présent mettre à exécution. Il faut demander aux ecclésiastiques ce que c'est, selon eux, que de quitter le siècle, et à quoi l'on peut distinguer aujourd'hui ceux qui le quittent d'avec ceux qui le suivent ? Est-ce seulement en ce que ceux-là ne portent pas les armes et ne sont pas mariés publiquement ? Il faut aussi leur demander si c'est avoir renoncé au siècle que d'augmenter tous les

[1] Labbe, t. 7, p. 1184. Baluz, t. 1, p. 477.

jours son bien par toutes sortes d'artifices, en promettant le paradis, en menaçant de l'enfer et en employant le nom de Dieu ou de quelque saint pour dépouiller de leurs biens le riche et le pauvre qui sont assez simples pour se laisser duper et pour en priver leurs héritiers légitimes, qui, par là, se voyant réduits à la mendicité, se portent souvent aux plus grands crimes? Si c'est avoir renoncé au siècle que de se laisser dominer par la passion d'avoir, jusqu'à acheter argent comptant de faux témoins pour usurper le bien d'autrui, et chercher des avoués et des prévôts cruels et avares, qui n'ont aucune crainte de Dieu? Que penser de ceux qui, sous prétexte de procurer la gloire de Dieu et celle de ses saints, soit martyrs, soit confesseurs, transfèrent des reliques d'un lieu à un autre, y bâtissent des églises et engagent ceux qu'ils peuvent à y léguer leurs biens? On voudrait par là se donner auprès des évêques la réputation d'un homme de bonnes œuvres, pour se faire élever aux dignités. Nous admirons comment un homme qui se flatte d'avoir quitté le siècle, et qui ne peut souffrir qu'on le nomme séculier, porte encore les armes et veut retenir son bien. Quoique tout chrétien doive considérer ce qu'il promet au baptême, et à quoi il renonce, les ecclésiastiques y sont plus obligés que les autres. Il faut donc examiner soigneusement par où on peut violer cette promesse; quel est ce Satan ou cet adversaire, aux pompes duquel nous avons renoncé? Dans quel canon ou dans quel saint Père est-il marqué qu'il est permis d'engager quelqu'un malgré lui dans l'état ecclésiastique ou monastique? Jésus-Christ et les Apôtres ont-ils prêché quelque part qu'il fallait remplir les communautés de moines ou de chanoines, de personnes viles et qu'on force d'y entrer? Quelle utilité apporte à l'Église un pasteur ou un supérieur qui se met plus en peine d'avoir sous sa conduite un grand nombre d'inférieurs que d'en avoir de bons; qui a plus de soin que son clerc ou son moine chante bien ou lise bien qu'il n'en a qu'il vive bien? Quoiqu'il soit bon que les églises soient bien bâties, il faut préférer à la beauté des édifices matériels l'ornement et l'édification des mœurs... S'il faut suivre Jésus-Christ et les Apôtres dans la discipline ecclésiastique, il me semble qu'il y a bien des choses à corriger dans notre conduite [1].

On voit avec quel soin, en sa qualité de défenseur de l'Église, Charlemagne s'appliquait à y réprimer ou à y prévenir les abus; mais à les réprimer et à les prévenir par l'Église même. Car c'est aux évêques qu'il adressait ces questions; et il entrait là-dessus dans un grand détail. Ainsi, pour les obliger d'étudier à fond les cérémonies

[1] Baluz., t. 1, p. 1185 et 479.

romettant le paradis,
de Dieu ou de quel-
che et le pauvre qui
r en priver leurs hé-
ts à la mendicité, se
'est avoir renoncé au
d'avoir, jusqu'à ache-
rper le bien d'autrui,
avares, qui n'ont au-
sous prétexte de pro-
martyrs, soit confes-
autre, y bâtissent des
guer leurs biens? On
s la réputation d'un
r aux dignités. Nous
avoir quitté le siècle,
lier, porte encore les
rétien doive considé-
enoncé, les ecclésias-
t donc examiner soi-
sse; quel est ce Satan
avons renoncé? Dans
arqué qu'il est permis
ecclésiastique ou mo-
ché quelque part qu'il
de chanoines, de per-
utilité apporte à l'É-
plus en peine d'avoir
s que d'en avoir de
moine chante bien ou
r'il soit bon que les
eauté des édifices ma-
S'il faut suivre Jésus-
astique, il me semble
conduite [1].
seur de l'Église, Char-
venir les abus; mais à
même. Car c'est aux
rait là-dessus dans un
à fond les cérémonies

et les obligations du baptême et d'en instruire leurs peuples, il écrivit une lettre circulaire aux archevêques de ses États, par laquelle il leur ordonne de travailler sur ce sujet, et de lui envoyer les réponses à une série de questions qui y était incluse. Nous avons la lettre qu'il écrivit là-dessus à Odilbert de Milan, en ces termes :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Charles, très-sérénissime auguste, grand et pacifique empereur couronné de Dieu, par la miséricorde divine roi des Francs et des Lombards, à l'archevêque Odilbert, salut en Notre-Seigneur. J'aurais souvent voulu conférer avec vous et avec vos collègues de ce qui concerne le bien de la sainte Église, si je n'avais craint que la fatigue du voyage ne vous incommodât. Mais, quoique je n'ignore pas que votre sainteté s'applique de tout son pouvoir à ce qui concerne le service de Dieu, je ne puis me dispenser d'exciter de plus en plus son zèle pour la prédication de la divine parole et pour la sainte doctrine, afin que par vos soins la parole de la vie éternelle se répande de plus en plus, et que le peuple chrétien se multiplie pour la gloire de Dieu, notre Sauveur. Je voudrais donc connaître par vos écrits ou par vous-même comment vous et vos suffragants enseignez vos prêtres et votre peuple touchant le baptême; c'est-à-dire pourquoi l'enfant est fait catéchumène, et ainsi des autres cérémonies, savoir : du scrutin, ce que c'est; du symbole, ce que ce mot grec signifie en latin; de la foi, comment il faut croire en Dieu, le Père tout-puissant, en Jésus-Christ, son Fils unique, et au Saint-Esprit; la sainte Église catholique, et le reste qui suit dans le symbole; du renoncement à Satan et à toutes ses œuvres et ses pompes, en quoi consiste ce renoncement; quelles sont les œuvres et les pompes de Satan? Pour quel sujet on fait des insufflations et des exorcismes? Pourquoi on donne du sel au catéchumène? Pourquoi on lui touche les narines, on l'oint d'huile à la poitrine, et l'on fait le signe de la croix sur les épaules, et on le revêt d'habits blancs? Pourquoi on lui oint la tête du saint chrême et on la couvre ensuite d'un voile mystique? Enfin pourquoi le nouveau baptisé est confirmé par le corps et le sang du Seigneur? Ayez soin, comme nous avons dit, de nous expliquer tous ces points par écrit, et de nous marquer si vous pratiquez ces cérémonies, si vous les enseignez, et si vous avez soin d'observer vous-même ce que vous prêchez. Portez-vous bien, et priez pour nous [1].

Nous avons la réponse que fit Odilbert à cette lettre de Charlemagne. Il y répond par un texte de quelque saint docteur à toutes les questions proposées. Leidrade, archevêque de Lyon, y répondit

[1] *Analect.*, t. 1, p. 21.

aussi exactement et en peu de mots. Mais Charlemagne, en louant son ouvrage, lui marqua qu'il ne trouvait pas qu'il eût traité assez à fond ce qui regarde les renonciations à Satan et à ses œuvres. C'est pourquoi Leidrade composa sur cet article un traité particulier, qui paraît plus travaillé que le précédent [1]. Magnus, archevêque de Sens, ayant reçu la lettre et les questions sur le baptême, pria Théodulfe d'Orléans, le plus habile de ses suffragants, d'y faire une réponse et de la lui envoyer. Théodulfe composa, à cette occasion, le traité que nous avons de lui touchant l'ordre du baptême. Il dit à Magnus en le lui envoyant : Je crois que vous n'ignorez pas que, si l'empereur nous propose ces questions, c'est moins pour apprendre de nous que pour nous obliger d'apprendre nous-mêmes, et pour réveiller les paresseux de l'assoupissement où ils sont. Car ce prince a coutume d'exercer les évêques par l'étude de la sainte Écriture et de la saine doctrine, tout le clergé par celle des canons de discipline, les philosophes par celle des choses divines et humaines, les moines par la recherche de ce qui regarde leur règle ; en un mot, d'exciter chacun à la sainteté propre de son état ; les grands à se rendre habiles dans le conseil ; les juges à l'équité, les prélats à l'humilité, les sujets à l'obéissance, et tous généralement à la prudence, à la justice, à la force, à la tempérance. C'est par là que ce prince, qui est le plus homme de bien de tous les hommes, fait monter l'Église au comble de la gloire, et y monte lui-même par la vertu et la sagesse qu'il fait paraître dans le gouvernement civil et spirituel [2].

Magnus de Sens, qui avait fait travailler Théodulfe, ne laissa pas de son côté, de composer un traité pour répondre en son nom aux questions de l'empereur. Amalaire de Trèves en fit aussi un sur ce sujet, qui a été longtemps attribué à Alcuin. Jessé, évêque d'Amiens, adressa sur la même matière au clergé de son diocèse une instruction pastorale, dans laquelle il explique en détail les diverses cérémonies du baptême, suivant le plan tracé par Charlemagne [3].

Ce prince avait aussi prié plusieurs évêques de lui expliquer ce que c'est que les dons du Saint-Esprit. On nous a conservé une lettre de sa part, adressée à Hildebolde de Cologne, à Maginard de Rouen, à Agin de Bergame, à Gerhode d'Aichstadt et à Hartrich de Toulouse, où, en leur rendant compte des réponses qui lui ont été faites là-dessus, il explique lui-même la question.

Le zèle le plus vigilant peut bien punir les désordres, mais il ne peut les prévenir tous. Malgré les attentions de l'empereur à réta-

[1] *Ibid.*, t. 4, p. 317, 1 et 30. *Bibl. PP.*, t. 14. — [2] Sirmond, t. 2. *Biblioth. PP.*, t. 14. — [3] *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 13.

lemagne, en louant
'il eût traité assez à
à ses œuvres. C'est
raité particulier, qui
archevêque de Sens.
ème, pria Théodulfe
faire une réponse et
ccasion, le traité que
Il dit à Magnus en le
que, si l'empereur
prendre de nous que
t pour réveiller les
e prince a coutume
riture et de la saine
discipline, les philo-
s, les moines par la
ot, d'exciter chacun
rendre habiles dans
umilité, les sujets à
e, à la justice, à la
nce, qui est le plus
l'Église au comble
la sagesse qu'il fait

héodulfe, ne laissa
pondre en son nom
s en fit aussi un sur
Jessé, évêque d'A-
de son diocèse une
détail les diverses
par Charlemagne [3].
de lui expliquer ce
nous a conservé une
gne, à Maginard de
adt et à Hartrich de
nses qui lui ont été
on.
ésordres, mais il ne
l'empereur à réta-

nd, t. 2. *Biblioth. PP.*,

blir la régularité dans le clergé et dans l'état monastique, il y eut, l'an 812, un grand trouble dans le monastère de Fulde. Ratgaire, qui en était le troisième abbé, n'avait aucune des qualités propres d'un bon supérieur. C'était un homme hautain, inquiet, dur et inflexible, aussi indulgent pour lui-même qu'il était sévère à l'égard des autres. Ils se mit en tête de changer toute la discipline du monastère; il en changea même toute la face extérieure. Car, comme il aimait à bâtir, et qu'il se persuada que la splendeur d'un monastère dépendait de la magnificence des édifices, il entreprit de superbes bâtiments, peu conformes à la pauvreté religieuse. Ce qui choqua le plus ses moines, c'est que, pour avancer l'ouvrage, il les faisait servir de manœuvres, les obligeant de travailler, même les jours de fête, comme de vils esclaves, en sorte qu'à peine avaient-ils le temps de prier. Le célèbre Raban, qui faisait alors tant d'honneur à Fulde par son érudition et par ses doctes écrits, ne fut pas excepté. Ratgaire lui ôta ses livres pour l'empêcher d'étudier, et l'appliqua comme les autres au travail des mains. Tout ce que put faire Raban, fut de s'en plaindre à cet abbé par une pièce de vers qu'il lui adressa. Mais les vers ne furent pas plus efficaces pour le fléchir que la prose.

Les moines de Fulde, voyant leurs plaintes et leurs prières inutiles contre les duretés de leur abbé, en vinrent à un éclat. Ils députèrent à la cour douze d'entre eux, qui, au nom du reste de la communauté, présentèrent à Charlemagne une requête pleine de griefs contre Ratgaire, leur abbé, dans laquelle ils demandaient le redressement de ces griefs et l'observation de la règle. Ratgaire se rendit de son côté à la cour, pour se défendre contre ces accusations. Charlemagne, ayant ouï les parties, nomma pour commissaires dans cette affaire Riculfe de Mayence, Bernaire de Worms, Hatton d'Augsbourg, Wolgaire de Wurtzbourg, avec quelques autres. Le trouble fut apaisé pour le moment : Ratgaire ménagea ses religieux tant qu'il craignit Charlemagne [1].

Pour procurer plus canoniquement la réforme générale des mœurs, dont il avait donné le projet à examiner aux évêques et aux comtes, ainsi que nous l'avons vu, Charlemagne fit assembler, l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent presque en même temps à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Châlon-sur-Saône.

Celui d'Arles, que l'on compte pour le sixième de cette ville, s'assembla le dernier jour de mai dans la basilique de Saint-Étienne. Les évêques y ayant pris leur rang selon leur ancienneté dans l'é-

[1] *Annal.* Mabill., t. 2, p. 394.

piscopat, commencèrent par faire des prières pour l'empereur. Après quoi, Jean, archevêque d'Arles, et Nébridius, archevêque de Narbonne, qui sont qualifiés d'envoyés de l'empereur, se levèrent du milieu de l'assemblée, et dirent que, puisque l'empereur montrait tant de zèle pour la religion et faisait tant de libéralités aux églises, il était juste qu'en reconnaissance le concile ordonnât que chaque jour on fît des prières et qu'on offrît le saint sacrifice de la messe pour le prince et la famille royale : le concile y consentit et en fit un décret.

Le lendemain, avant que de traiter de la discipline, on agita quelques questions concernant le dogme, et l'on prit des mesures pour conserver la pureté de la foi. On dressa vingt-six canons, dont le premier contient une profession de foi, et le second un ordre aux évêques, aux prêtres, aux abbés et aux moines de célébrer la messe et de réciter des litanies pour le roi et pour la famille royale. Et ces canons et les autres, le concile les termine par ces paroles : Voilà les articles de réforme que nous avons marqués en peu de mots pour être présentés à l'empereur. Nous le prions, si quelque chose y manque, de l'ajouter, et si quelque autre ne convient pas, de le corriger. Mais s'il y a dans ces articles des règlements sages et utiles, nous le conjurons de les faire exécuter [1].

Le concile de Reims, auquel présida Vulfaire, archevêque de cette ville, s'assembla vers la mi-mai. Avant que d'en faire l'ouverture, on jeûna trois jours, selon la coutume, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, et l'on dressa quarante-quatre canons [2].

Le concile de Mayence se tint dans le cloître de l'église de Saint-Alban, le huitième de juin de la même année 813, et il s'y trouva trente évêques, vingt-cinq abbés et plusieurs seigneurs laïques. Hildebolde de Cologne, qui prend le titre d'archevêque du palais, parce qu'il était archichapelain, autrement grand aumônier, Riculfe, archevêque de Mayence, Arnon, archevêque de Saltzbourg, et Bernaire, évêque de Worms, y assistèrent en qualité d'envoyés ou commissaires de l'empereur. Dans la préface adressée à ce prince, les Pères du concile marquent ainsi l'ordre qu'ils ont tenu : Nous étant assemblés par vos ordres dans la ville de Mayence, nous avons commencé par jeûner trois jours et par faire des processions pour l'heureux succès du concile. Ensuite, ayant pris séance dans le cloître de saint Alban, martyr, nous avons rendu grâces au Seigneur d'avoir donné à son église un prince si zélé pour le service de Dieu. Après quoi, pour commencer à traiter des affaires de la religion, nous sommes convenus de nous partager en trois sections.

[1] Labbe, t. 7, p. 1231. — [2] *Ibid.*, 1253.

s pour l'empereur.
dius, archevêque de
ereur, se levèrent du
'empereur montrait
ralités aux églises, il
iât que chaque jour
de la messe pour le
t et en fit un décret.
pline, on agita quel-
it des mesures pour
six canons, dont le
cond un ordre aux
de célébrer la messe
amille royale. Et ces
es paroles : Voilà les
peu de mots pour
uelque chose y man-
t pas, de le corriger
ges et ut iles, nous le

archevêque de cette
faire l'ouverture, on
orer les lumières du
ons [2].
de l'église de Saint-
813, et il s'y trouva
igneurs laïques. Hil-
êque du palais, parce
ônier, Riculfe, arche-
tzbourg, et Bernaire,
envoyés en commis-
à ce prince, les Pères
u : Nous étant assem-
ous avons commencé
sions pour l'heureux
ans le cloître de saint
eigneur d'avoir donné
de Dieu. Après quoi,
eligion, nous sommes

Dans la première étaient les évêques avec quelques secrétaires ; et ils lurent ensemble le saint Évangile, les Épîtres et les Actes des Apôtres, les canons, plusieurs ouvrages des Pères, et entre autres le *Pastoral* de saint Grégoire, cherchant par là les moyens de rétablir, dans le clergé et parmi le peuple, la pureté de la foi et celle des mœurs. Dans la seconde section étaient les abbés avec des moines d'une vertu éprouvée, lisant la règle de saint Benoît, et traitant entre eux de la manière de remettre en vigueur la discipline monastique. Enfin, dans la troisième étaient les comtes et les juges, qui discutaient ensemble les lois civiles, examinant et terminant les causes de tous ceux qui venaient s'adresser à eux. Le concile fit cinquante-cinq canons, qui sont la plupart des réponses aux questions proposées par l'empereur [1].

Le concile des provinces lyonnaises, excepté de la province de Tours, qui est la troisième lyonnaise, s'assembla à Châlon-sur-Saône, et fit soixante-six canons, parmi lesquels il y en a plusieurs de fort remarquables [2]. Le concile de la province de Tours, quoique de la Gaule lyonnaise, s'assembla séparément, et fit cinquante-un canons, dont plusieurs concernent les devoirs des évêques [3].

Voici le résumé des divers canons que firent ces cinq conciles, touchant les évêques, les prêtres, les autres clercs, les religieux et les religieuses, les juges et autres laïques.

Chaque archevêque aura soin d'instruire ses suffragants de ce qui concerne les cérémonies du baptême et les mystères de la foi, et ceux-ci en instruiront les prêtres de leurs diocèses. Car ceux qui sont chargés d'enseigner les autres doivent surtout fuir l'ignorance, la mère de toutes les erreurs [4]. Les évêques doivent s'appliquer sans relâche à la lecture de l'Écriture, des canons et du *Pastoral* de saint Grégoire. Ils doivent donner l'exemple à leurs peuples et les instruire par la prédication. Ils doivent aussi, suivant l'ordonnance de l'empereur, établir des écoles, où l'on enseigne les lettres et les saintes Écritures, afin d'y former de savants hommes, capables de défendre l'Église contre les hérésies et de résister même à l'antechrist [5]. Chaque évêque aura, pour l'instruction de son peuple, des homélies, et, afin qu'on les entende, il les fera traduire en langue tudesque ou en langue romaine rustique [6]. Le tudesque, c'est l'allemand, langue nationale des Francs ; la langue romaine rustique, ou le roman, était un latin corrompu, d'où s'est formé insensiblement le français.

Les évêques et les abbés ne permettront pas qu'on fasse pendant

[1] Labbe, t. 7, 1239. — [2] *Ibid.*, p. 1270. — [3] *Ibid.*, 1259. — [4] Arelat., 3. — [5] Cabil., 1, 2, 3. — [6] Tur., 17.

leur repas des bouffonneries déshonnêtes ; mais ils feront manger les pèlerins et les pauvres à leur table, où l'on fera une lecture de piété; et ils feront la bénédiction des viandes avant le repas, qui doit être sobre, et ensuite l'action de grâces. La chasse, la musique et les autres divertissements profanes sont interdits à l'évêque [1]. Chaque évêque doit tous les ans faire la visite de son diocèse. Il doit se regarder comme le protecteur du peuple et des pauvres. C'est pourquoi, s'il se trouve des juges et autres personnes en place, qui les oppriment, il doit commencer par les avertir, et, s'ils ne se corrigent pas, il doit les dénoncer au roi [2].

Si les évêques trouvent des enfants qui aient été frustrés de la succession de leurs parents à raison des legs pieux que ceux-ci auraient faits par suggestion ou autrement, ils y remédieront autant qu'il sera en eux, et ils auront recours au prince pour ce qu'ils ne pourront corriger [3]. On impute à quelques-uns de nos frères, dit le concile de Châlon, de porter par avarice des personnes à renoncer au siècle, afin qu'elles donnent leurs biens à l'Église. Il convient d'éloigner entièrement ces soupçons de tous les esprits... L'Église, loin de dépouiller les fidèles, doit, comme une bonne mère, nourrir les pauvres, les infirmes, les orphelins et les veuves, parce que les biens de l'Église sont la rançon des péchés, le patrimoine des pauvres, la solde des clercs qui vivent en communauté. Les évêques ne doivent pas s'en servir comme de biens propres, mais comme de biens dont l'administration leur est confiée. On mettra en pénitence ceux qui, en faveur de l'Église, ont extorqué des donations de personnes qu'ils ont portées à se consacrer à Dieu, et les biens seront rendus aux héritiers [4]. Nous avons examiné avec soin, dit le concile de Tours, s'il y avait quelque personne qui prétendît avoir été dépouillée, par quelqu'un de nous, des biens que ses parents auraient donnés à l'Église; mais nous n'avons trouvé aucune plainte contre nous à ce sujet; car il n'y a presque personne qui donne son bien à l'Église, lequel ne reçoive en usufruit des biens de l'Église autant qu'il a donné, ou même le double, ou le triple, et après sa mort, ses enfants ou ses parents, ainsi qu'il est convenu avec le supérieur de l'Église, jouissent du même droit. Nous avons même offert à ces héritiers de leur donner en bénéfice ou fief ces biens de leurs pères, dont ils sont exclus par la loi [5].

Tous les clercs doivent servir l'Église dans l'ordre où ils ont été promus. Dans le concile de Reims, on fit lire les épîtres de saint

[1] Rem., 17, 18. Tur., 5, 6, 7, 8. — [2] Arel., 17. — [3] Mag., 6. — [4] Cabill., 6, 7. — [5] Tur., 51.

is ils feront manger
n fera une lecture de
vant le repas, qui doit
sse, la musique et les
à l'évêque [1]. Chaque
diocèse. Il doit se re-
pauvres. C'est pour-
s en place, qui les op-
, s'ils ne se corrigent

nt été frustrés de la
s pieux que ceux-ci
y remédieront autant
nce pour ce qu'ils ne
de nos frères, dit le
personnes à renoncer
l'Église. Il convient
es esprits... L'Église,
bonne mère, nourrir
veuves, parce que les
patrimoine des pau-
auté. Les évêques ne
res, mais comme de
mettra en pénitence
les donations de per-
, et les biens seront
ec soin, dit le concile
étendit avoir été dé-
e ses parents auraient
ucune plainte contre
qui donne son bien à
s de l'Église autant
le, et après sa mort,
enu avec le supérieur
ns même offert à ces
biens de leurs pères,

l'ordre où ils ont été
les épîtres de saint

Mag., 6. — [4] Cabill., 6, 7.

Paul, pour montrer comment les sous-diacres devaient les lire dans l'Église. On lut pareillement l'Évangile pour l'instruction des diacres ; et, pour apprendre aux prêtres à célébrer avec plus de dignité les saints mystères, on examina l'ordre de la messe et celui du baptême. On expliqua la manière d'administrer la pénitence, pour apprendre aux prêtres comment ils devaient entendre les confessions et imposer la pénitence selon les canons [1].

Pour l'administration de la pénitence, il faut suivre les anciens canons et rejeter les livres pénitentiaux, dont les erreurs sont certaines et les auteurs incertains [2]. Les prêtres, dit le concile d'Arles, doivent garder le saint chrême sous la clef et ne le donner à personne par forme de remède ; car c'est un sacrement qui ne doit être touché que par des prêtres. Le concile de Mayence et celui de Tours ajoutent que plusieurs sont persuadés que les malfaiteurs qui se sont frottés du saint chrême ou qui en ont bu ne peuvent jamais être découverts, quelque recherche que l'on en fasse ; d'où il arrivait que ceux qui étaient coupables de quelque crime tâchaient d'avoir du saint chrême. C'est une des raisons pour lesquelles on ordonna qu'il fût gardé sous la clef [3].

On n'ordonnera aucun prêtre qu'il n'ait trente ans et qu'il n'ait demeuré auparavant dans l'évêché, jusqu'à ce qu'il soit instruit de ses fonctions et qu'on se soit assuré de la régularité de sa vie. Comme les chanoines vivaient alors en communauté sous les yeux de l'évêque, c'était une image de séminaire. On le voit par le même concile de Tours, qui ordonne que les clercs et les chanoines qui sont dans l'évêché demeurent tous dans un cloître et couchent dans un même dortoir, afin qu'ils se rendent plus aisément à l'office [4]. Ceux qui ont été tonsurés malgré eux demeureront dans le clergé ; mais on défend dans la suite de tonsurer quelqu'un qui n'ait pas l'âge légitime, et sans son consentement ou celui de son maître. Les clercs acéphales ou vagabonds, c'est-à-dire qui ne sont ni attachés au service du roi, ni soumis aux évêques ou aux abbés, seront mis en prison et excommuniés jusqu'au jugement de l'archevêque. S'ils refusent d'obéir, ils seront resserrés plus étroitement, jusqu'à ce que le concile ou l'empereur en ordonne. Les clercs-chanoines vivront selon les canons et obéiront à leurs supérieurs, mangeront ensemble et coucheront dans le même dortoir. Ceux qui reçoivent des rétributions des biens de l'Église, c'est-à-dire ceux qui ont des bénéfices, ne seront pas dispensés de la règle. Les autres clercs ne doivent pas

[1] Rem., 3, 4, 5, 6, 7, 12, 13. — [2] Cabill., 38. — [3] Arel., 18. Tur., 20. — [4] *Ibid.*, 12, 23.

assister aux spectacles, se trouver aux festins, aimer l'argent et recevoir des présents pour les sacrements. Ils seront modestes dans leurs habits et dans leur marcher. Ils doivent éviter les visites des femmes et s'appliquer à l'étude. On défend aux clercs et aux moines d'être fermiers ou procureurs d'affaires séculières, d'aimer les jeux, de chasser avec des chiens ou des oiseaux, de porter des habits peu convenables à leur état, d'avoir de faux poids et de fausses mesures, et d'entreprendre des procès injustes [1].

On ne permettra pas de dire la messe à un prêtre d'un autre diocèse qui n'aura pas de lettre de recommandation. Si un prêtre passe d'un moindre titre à un plus grand, il sera frappé de la même sentence qu'on lancerait contre un évêque qui passerait d'un petit siége à un plus grand. Les dîmes de chaque église seront employées par les prêtres, de l'avis de l'évêque, pour les besoins des pauvres et pour ceux de l'église [2]. Si les prêtres font des magasins de blé ou d'autres denrées, ils ne doivent pas le faire pour les vendre plus cher, mais pour les distribuer aux pauvres en temps de disette [3]. Il faut avertir les prêtres que, quand ils auront dit la messe et communié, ils ne donnent pas indifféremment le corps du Seigneur aux enfants et aux autres personnes qui sont présentes. C'est que la plupart de ceux qui assistaient à la messe y communiaient encore [4].

Chaque évêque doit veiller sur la conduite des chanoines et des moines. On ne laissera entrer dans les monastères de filles que des personnes d'un âge avancé, d'une vertu non suspecte, et pour des choses nécessaires. Ceux mêmes qui y entreront pour célébrer la messe en sortiront aussitôt après. On ne recevra dans les monastères de chanoines, de moines et de religieuses, qu'autant de sujets qu'on en pourra nourrir [5]. Les abbés vivront avec leurs moines selon la règle de saint Benoît, ainsi qu'ils l'ont promis dans le concile; et, autant qu'il se pourra, les monastères seront gouvernés par des doyens, parce que les prévôts s'arrogent trop d'autorité. Défenses aux moines de se trouver à l'audience des juges laïques; l'abbé même ne pourra s'y rendre qu'avec la permission de l'évêque. Il est pareillement défendu aux moines de boire et de manger hors du monastère sans la permission de l'abbé. Les abbesses qui ont fait profession selon la règle de saint Benoît observeront cette règle. Les autres garderont celle des chanoines, et ne sortiront pas de leur monastère sans la permission de l'évêque. Les évêques doivent savoir combien chaque abbé a de chanoines dans son monastère; s'ils

[1] Magunt., 9, 10, 14, 22, 23. — [2] Tur., 13, 14, 15. — [3] Cabill., 8. — [4] Tur. 19. — [5] Arel., 6, 7, 8.

veulent se faire moines, l'évêque et l'abbé leur feront observer la règle monastique. Sinon, qu'ils vivent entièrement comme il convient à des chanoines [1].

Tous les chrétiens doivent savoir leur créance et l'Oraison Dominicale [2]. Chacun doit payer la dîme de son travail [3]. On fera pendant trois jours les processions de la grande litanie, et on n'y marchera pas à cheval ni avec des habits précieux, mais pieds nus et sous la cendre et le cilice. On observera le jeûne des quatre-temps la première semaine de mars, la seconde de juin, la troisième de septembre, et la semaine de décembre qui est avant la Vigile de Noël. Celui qui méprisera les autres jeûnes qui seront indiqués sera excommunié. Voici les fêtes qu'on doit chômer : Pâques et toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte comme Pâques, saint Pierre et saint Paul, la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'Assomption de sainte Marie, la dédicace de saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André, à Noël, quatre jours, l'Octave du Seigneur ou la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification, les fêtes des saints dont on a des reliques dans la paroisse, aussi bien que la dédicace de l'église [5].

Il se commet, dit le concile de Châlon, bien des abus dans les pélerinages que l'on fait à Rome et à Saint-Martin de Tours. Il y a des ecclésiastiques qui croient que, dès qu'ils ont visité ces saints lieux, ils ont expié leurs péchés et doivent être rétablis dans leurs fonctions. Des laïques s'autorisent de ces pèlerinages pour pécher impunément. Il y a des riches qui, sous prétexte d'amasser de l'argent pour ces voyages, oppriment les pauvres; et il y a des pauvres qui ne font ces pélerinages que pour avoir plus de liberté de mendier. On prie l'empereur de réformer ces abus; et on loue ceux qui font ces pèlerinages par le conseil de leurs confesseurs et en esprit de pénitence [6].

On doit se donner de garde d'être trop longtemps sans recevoir le corps et le sang du Seigneur; mais il faut craindre de le recevoir indignement. On doit se préparer à la communion par la pureté du corps et de l'âme, et en s'abstenant de l'usage du mariage quelques jours avant que d'en approcher. Tous, excepté ceux que de grands crimes en rendent indignes, doivent communier le Jeudi-Saint. C'est l'esprit de l'Église, qui, ce jour-là, réconcilie les pénitents, pour les admettre à la communion [6]. Les laïques communieront au moins trois fois l'an, s'ils ne sont coupables des plus grands crimes [7].

[1] Magunt., 11, 12, 13, 21. — [2] Rem., 1, 2. — [3] Arel., 9. — [4] Magunt., 33, 34, 35, 36. — [5] Cabill., 45. — [6] *Ibid.*, 46, 47. — [7] Tur., 50.

Les pères doivent instruire leurs enfants, et les parrains leurs filleuls, puisqu'ils ont répondu pour eux [1]. Défense de se marier au quatrième degré de parenté : on séparera ceux qui l'auront fait après ce decret. Personne ne lèvera des fonts du baptême son fils ou sa fille, et ne pourra épouser sa filleule, ni sa commère, non plus que celle dont il aurait présenté le fils ou la fille à la confirmation [2]. Les femmes qui tiennent leurs enfants à la confirmation, soit par ignorance, soit par malice, pour se faire séparer de leurs maris, feront pénitence toute leur vie, mais ne sont pas séparées de leurs maris [3].

On recommande la paix et la concorde entre les évêques et les comtes, qui étaient les juges laïques, et l'on défend de recevoir des présents pour administrer la justice [4]. Le prince sera prié de tenir la main à l'exécution de ses anciens capitulaires, pour faire terminer promptement les procès et réprimer les faux témoins [5]. Les laïques doivent obéir aux évêques en ce qui regarde le gouvernement des églises, la défense des veuves et des orphelins, et les évêques doivent soutenir les comtes dans l'administration de la justice. On ne pourra acheter les biens des pauvres, ou des personnes moins puissantes, que dans une assemblée publique, afin d'éviter toute vexation [6]. Les églises, dit le concile de Châlon, ne doivent pas être partagées entre les héritiers des terres sur lesquelles elles sont bâties : ce qui arrive quelquefois d'une manière si scandaleuse qu'un même autel est divisé en quatre parts, qui ont chacune leur prêtre. S'il y a procès, l'évêque doit interdire l'église jusqu'à ce que les parties soient d'accord [7].

En temps de famine, chacun nourrira ses pauvres. Les mesures et les poids doivent partout être égaux et justes. Défense de tenir marché ou de plaider les dimanches [8].

Tels sont les principaux canons des cinq conciles qui furent assemblés dans les Gaules, l'an 813, par ordre de Charlemagne. Les évêques les adressèrent à ce prince, et le prièrent d'en procurer l'exécution. Pour le faire avec plus de solennité, il convoqua une assemblée générale à Aix-la-Chapelle, au mois de septembre de la même année, et il y publia un capitulaire de vingt-huit articles, dont les vingt-six premiers résument ceux des canons des conciles dont l'exécution avait plus besoin de la puissance temporelle. Les deux derniers portent : On s'informera si ce qu'on dit est vrai, qu'en Austrasie des prêtres révèlent les confessions pour de l'argent, et dé-

[1] Arel., 19. — [2] Magunt., 54, 55. — [3] Cabill., 31. — [4] Arel., 12, 13. — [5] Rem., 43, 44. — [6] Magunt., 7, 8. — [7] Cabill., 26. — [8] Arel., 14, 15, 16.

les parrains leurs
nse de se marier au
ui l'auront fait après
ême son fils ou sa
mère, non plus que
à la confirmation [2].
firmation, soit par
rer de leurs maris,
s séparées de leurs

les évêques et les
end de recevoir des
e sera prié de tenir
pour faire terminer
noins [5]. Les laïques
gouvernement des
et les évêques doi-
de la justice. On ne
rsonnes moins puis-
d'éviter toute vexa-
ne doivent pas être
elles elles sont bâ-
scandaleuse qu'un
hacune leur prêtre.
jusqu'à ce que les

uvres. Les mesures
s. Défense de tenir

es qui furent assem-
rlemagne. Les évê-
'en procurer l'exé-
nvoqua une assem-
tembre de la même
it articles, dont les
conciles dont l'exé-
elle. Les deux der-
t vrai, qu'en Aus-
de l'argent, et dé-

rel., 12, 13. — [5] Rem.,
5, 16.

couvrent par là les voleurs. Ce règlement est remarquable, pour montrer combien le secret de la confession était jugé inviolable. On informera aussi, ajoute le dernier article, contre ceux qui, sous prétexte du droit nommé Faida, excitent du trouble et des émeutes les dimanches et les fêtes, aussi bien que les jours ouvriers : ce qu'il faut entièrement empêcher. On appelait Faide, en allemand Fehde, le droit qu'avaient, chez les Barbares, les parents d'un homme tué de venger sa mort par celle du meurtrier [1]. C'est ainsi que Charlemagne donnait ordre aux affaires de l'Église.

Une autre affaire encore l'occupait. Il voyait approcher la mort ; car il était très-vieux. De ses trois fils, entre lesquels il avait partagé ses États, du consentement des évêques et des seigneurs, et avec l'approbation du Pape, les deux plus âgés et plus capables, Pepin, roi d'Italie, et Charles, roi de Bourgogne, étaient morts l'un sur l'autre ; il ne restait que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne le fit venir avec toute l'armée. Il tint un grand conseil avec les évêques, les abbés, les ducs, les comtes et les autres officiers ; il leur recommanda pacifiquement et honnêtement la fidélité envers son fils. Il leur demanda à tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, s'ils auraient pour agréable qu'il transmît le nom d'empereur à son fils Louis. Ils répondirent tous que c'était une inspiration de Dieu.

Donc, le dimanche suivant, Charlemagne se revêtit de ses habits royaux, avec la couronne en tête, et appuyé sur son fils, marcha à l'église qu'il avait bâtie depuis les fondements, s'avança jusqu'à l'autel le plus élevé de tous, qui était consacré à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; sur cet autel, il fit poser une couronne d'or, autre que celle qu'il portait lui-même. Puis, après avoir prié longtemps, lui et son fils, il lui parla devant toute la multitude des pontifes et des seigneurs, lui recommandant, avant tout, d'aimer et de craindre Dieu, de garder en tout ses commandements, de protéger les églises contre les méchants, d'avoir de la tendresse pour ses sœurs et pour ses frères Drogon, Hugues et Théodoric encore enfants, et pour son neveu Bernard, qui venait d'être reconnu, dans cette assemblée, roi d'Italie, après la mort de Pepin, son père ; d'honorer les évêques comme ses pères, d'aimer ses peuples comme ses enfants, de réprimer les méchants pour les ramener au chemin du salut, d'être le consolateur des monastères et des pauvres, d'établir des ministres fidèles, craignant Dieu et désintéressés, de n'en destituer aucun qu'avec connaissance de cause, et de se montrer toujours lui-même irréprochable devant Dieu et devant les hommes.

[1] Labbe, t. 7, p. 1287.

Charlemagne dit à son fils plusieurs autres choses devant la multitude, et à la fin lui demanda s'il voulait obéir à ses préceptes. Louis répondit qu'avec l'aide de Dieu il les observerait de tout son cœur. Alors Charlemagne lui commanda de prendre de ses propres mains la couronne qui était sur l'autel, et de se la mettre sur la tête en souvenir de tous les préceptes de son père [1]. Ce sont les paroles de l'auteur contemporain Thégan. Louis s'étant mis la couronne sur la tête, les peuples s'écrièrent : Vive l'empereur Ludovic! et célébrèrent ce jour avec une grande joie. Charlemagne rendit grâces à Dieu en disant avec David : Béni soyez-vous, Seigneur, qui avez fait asseoir aujourd'hui mon fils sur mon trône, à mes yeux [2]. Ensuite ils entendirent la messe et retournèrent au palais, le père appuyé sur le fils, comme ils étaient venus. Peu de temps après, Charlemagne le renvoya chargé de présents magnifiques ; ils s'embrassèrent tendrement et répandirent beaucoup de larmes, comme s'ils avaient prévu qu'ils ne se reverraient plus. C'était au mois de novembre 813.

Ce fut très probablement dans cette circonstance solennelle que Sédulius Scotus, écrivain remarquable que vient de nous faire connaître le cardinal Mai, présenta aux empereurs Charlemagne et Louis le Pieux son livre des *Recteurs ou rois chrétiens*. Il y expose en vingt chapitres les devoirs d'un souverain catholique. Le corps de chaque chapitre est en prose, mais se termine par un résumé en vers de différentes mesures. Il commence le tout par une préface en vers de six pieds, où il dit : Tout ministère de quelque prééminence dans les trois parties du monde doit se gouverner avec art. Les dons de l'art sont divers. Le souverain Créateur de toutes choses crée avec art les terres, la mer, les astres, les cieux, et c'est avec art qu'il régit ce monde merveilleux. C'est par de beaux arts que la sagesse du Très-Haut a préposé l'homme à tous les animaux du globe. C'est l'art qui régit le char, c'est l'art qui gouverne les navires, c'est l'art que la guerre consulte en vue du triomphe. L'abeille a besoin d'art. Ainsi en est-il de la chose publique, pour qu'elle prospère avec un bon prince et un peuple heureux. C'est dans ce but que, parcourant les prairies des livres célestes, j'ai ramassé pour vous, ô roi, des bouquets fleuris d'entre ce qu'il y a de plus beau, pour orner le diadème de votre âme et glorifier des sceptres qui dominent selon la volonté du Christ. J'ai encore, d'un doigt parfumé, cueilli dans des corbeilles les herbes salutaires du dogme divin. Puisez aux fontaines jaillissantes d'Israël de quoi nourri

[1] Thegan. *Vita Ludov.* — [2] *Annal. Moissiac.*

oses devant la mul-
béir à ses préceptes.
serverait de tout son
endre de ses propres
se la mettre sur la
père [1]. Ce sont les
is s'étant mis la cou-
l'empereur Ludovic!
Charlemagne rendit
oyez-vous, Seigneur,
n trône, à mes yeux[2].
nt au palais, le père
Peu de temps après,
nagnifiques ; ils s'em-
up de larmes, comme
s. C'était au mois de

tance solennelle que
nt de nous faire con-
eurs Charlemagne et
chrétiens. Il y expose
catholique. Le corps
ime par un résumé en
out par une préface en
quelque prééminence
uverner avec art. Les
eur de toutes choses
s cieux, et c'est avec
de beaux arts que la
tous les animaux du
i gouverne les navires,
omphe. L'abeille a be-
ue, pour qu'elle pro-
eux. C'est dans ce but
lestes, j'ai ramassé
re ce qu'il y a de plus
glorifier des sceptres
ai encore, d'un doigt
s salutaires du dogme
Israël de quoi nourri

d'une rosée de miel le palais altéré ; car la gloire des rois, la splendeur de leurs sceptres, ce sont les dogmes du Seigneur, avec les exemples des anciens, et les actions universellement renommées des hommes illustres. Puisse votre république victorieuse fleurir par ces arts et se voir gouverner heureusement bien des années, jusqu'à ce que vous montiez dans cette cour éthérée où ceux qui ont régné avec justice jouissent d'une gloire éternelle !

Sédulius parle ensuite des rois chrétiens et des règles convenables pour bien gouverner la chose publique.

D'abord, le souverain pieux qui reçoit la puissance royale doit avant tout rendre de dignes honneurs à Dieu et à la sainte Église. Car que sont les chefs du peuple chrétien, sinon les ministres du Tout-Puissant ? Or le ministre capable et fidèle est celui qui fait ce que son maître lui commande. De là les pieux et grands princes tiennent plus à honneur de s'appeler les ministres et serviteurs du Très-Haut que les seigneurs ou les rois des hommes. Tels David, Salomon et Constantin.

Comment un roi orthodoxe doit se régir lui-même. Car celui que la divine Providence établit pour régir les autres doit se régir lui-même le premier ; en effet, il s'appelle roi de régir. Or il y a six moyens pour bien se régir soi-même : réprimer sévèrement les pensées illicites, s'occuper de bons conseils, retrancher les paroles oiseuses, prendre goût aux maximes des divines Écritures et des bons princes, craindre de faire aucune action déshonorante, s'appliquer à tout ce qui est d'une bonne renommée.

Les sages ont comparé le royaume momentané de ce siècle à la révolution d'une roue ; car comme la roue qui tourne porte instantanément en bas ce qui est en haut, et en haut ce qui est en bas, ainsi en est-il des révolutions politiques. Il n'y a de royaume véritable que celui qui dure éternellement ; le royaume qui passe n'en est qu'une médiocre ressemblance. C'est l'arc-en-ciel avec ses brillantes couleurs, mais qui passe avec le nuage. Comment donner quelque stabilité à cette inconstance ? La guerre est chanceuse, la paix incertaine. Il n'y a qu'un moyen : c'est de vous appuyer sur Dieu, qui vous a donné le royaume, et qui peut vous l'ôter ou vous le conserver comme un roi ôte ou conserve la place d'un serviteur fidèle ou infidèle.

La royauté, constituée de Dieu pour l'utilité de la chose publique, trouve son ornement non pas tant dans la richesse et dans la force que dans la sagesse et le culte divin. Car Dieu a voulu la nature de l'homme être telle, qu'il fût désireux de deux choses, la religion et la sagesse. Celui donc qui veut régner avec gloire et gouverner sagement le peuple et être pénétrant dans les conseils, doit demander

la sagesse au Seigneur, qui donne à tous abondamment : témoin Salomon qui, pour n'avoir demandé que la sagesse, reçut avec elle tous les autres biens.

Outre soi-même, le roi pieux et sage doit encore gouverner bien sa maison, c'est-à-dire sa femme, ses enfants et ses domestiques. Il doit donc faire en sorte d'avoir une femme non-seulement noble, belle et riche, mais encore chaste, prudente et complaisante dans les choses saintes. Séculius cite pour modèle l'empereur Théodose et l'impératrice Flaccille, de laquelle il retrace la conduite vertueuse que nous avons vue dans cette histoire.

Dans les choses humaines il n'y a point d'art plus difficile, dit-on, que celui de bien commander, et de gouverner prudemment la chose publique ; mais cet art parvient à sa perfection lorsque la république a d'excellents conseillers. Or, il y a trois règles à observer dans les conseils : la première, c'est de préférer les conseils divins aux conseils humains, attendu qu'il faut obéir à Dieu plus qu'aux hommes. Si donc, comme un bon pilote, quelqu'un veut gouverner avec succès le vaisseau de la république, il doit observer avec soin les conseils du Seigneur, qui sont les meilleurs et qui nous sont manifestés dans les saintes Écritures. La seconde règle, c'est de s'appuyer non pas tant sur son propre conseil que sur celui des plus prudents. Il est plus juste, disait l'empereur Antonin, que je suive le conseil de tant d'excellents amis plutôt que tant d'excellents amis suivent ma volonté de moi seul. La troisième règle, c'est qu'un bon souverain ne prenne point pour conseillers des hommes fourbes et méchants. Jamais ceux qui méprisent les commandements de Dieu par une mauvaise vie ne seront dévoués au prince. Car pour qui peuvent être bons ceux qui sont mauvais pour eux-mêmes ?

Ce qui fait les mauvais princes, c'est d'abord la licence royale et l'abondance de toutes choses ; ensuite de mauvais amis, des courtisans insensés ou détestables, qui font oublier les commandements de Dieu, même à un souverain qui paraissait bon. C'est enfin, on ne peut le nier, l'ignorance des affaires publiques. Quatre ou cinq hommes se coalisent, et forment un conseil pour tromper l'empereur ou le roi. Ils disent ce qu'il faut approuver. L'empereur, qui demeure renfermé chez lui, ne connaît point la vérité. Il ne pense que ce que ces hommes lui disent; il nomme des juges qu'il ne faudrait pas, il en révoque que la république devrait conserver. D'où il arrive que même un bon, discret et excellent empereur est vendu, et qu'il devient malheureux parce qu'on lui tait la vérité. Aux précédentes causes qui corrompent les princes, Sédulius ajoute dans ses vers la caressante volupté d'un visage féminin.

damment ; témoin
se, reçut avec elle

re gouverner bien
t ses domestiques.
n-seulement noble,
complaisante dans
mpereur Théodose
conduite vertueuse

lus difficile, dit-on,
udemment la chose
sque la république a
server dans les con-
divins aux conseils
ux hommes. Si donc,
avec succès le vais-
les conseils du Sei-
estés dans les saintes
non pas tant sur son
est plus juste, disait
ant d'excellents amis
onté de moi seul. La
prenne point pour
mais ceux qui mé-
uvaise vie ne seront
bons ceux qui sont

la licence royale et
ais amis, des courti-
commandements de
. C'est enfin, on ne
Quatre ou cinq hom-
mper l'empereur ou
pereur, qui demeure
ne pense que ce que
il ne faudrait pas, il
r. D'où il arrive que
t vendu, et qu'il de-
. Aux précédentes
ajoute dans ses vers

Quant aux rois impies, que sont-ils, sinon les premiers brigands de la terre? Quels maux n'attirent-ils point sur eux et sur leurs sujets? L'impie Pharaon, les dix plaies d'Égypte, suivies de la submersion dans la mer Rouge et dans l'éternel abîme. Qui ne connaît la vengeance du souverain Juge sur Antiochus, Hérode et Pilate? Que dirai-je de Néron, de l'empereur Julien, et de leurs semblables? Après une mort funeste, n'ont-ils pas été dévorés par l'enfer? Pour en passer une infinité d'autres, Sédulius se borne à la fin déplorable du roi arien Théodoric, meurtrier du pape Jean et du patrice Symmaque. Le pape saint Grégoire le rapporte ainsi dans ses dialogues, en indiquant les personnes desquelles il tenait le récit. Un receveur des impôts publics revenait de Sicile à Rome; ses navires s'arrêtèrent à l'île de Lipari pour des réparations nécessaires. Le receveur alla rendre visite à un ermite de grande vertu, qui demeurait dans l'île, afin de se recommander à ses prières. L'homme de Dieu ayant vu les voyageurs, leur dit dans la conversation : Savez-vous que le roi Théodoric est mort? Ils lui répondirent : A Dieu ne plaise! car nous l'avons quitté vivant, et aucune nouvelle de ce genre ne nous est parvenue. L'homme de Dieu ajouta : En vérité, il est mort : car hier, à la neuvième heure, ayant, d'un côté, le pape Jean, et de l'autre le patrice Symmaque, il a été conduit, sans baudrier et sans chaussure, les mains liées derrière le dos, et précipité dans la fournaise du volcan, qui est ici près. Les voyageurs écrivirent soigneusement le jour, et à leur retour en Italie, ils trouvèrent que le roi Théodoric était mort le jour même où le serviteur de Dieu eut révélation de sa mort et de son supplice. Et parce qu'il avait fait périr en prison le pape Jean, et égorgé par le glaive le patrice Symmaque, il apparut justement précipité dans le feu par ceux qu'il avait jugés injustement dans cette vie [1]. Ce qu'il y a de particulier, c'est que Théodoric lui-même fait la description de ce volcan dans une lettre où il condamne un fameux homicide à y être jeté tout vivant [2].

Dans le neuvième chapitre, Sédulius parle du roi pacifique et clément. Il donne pour exemple Auguste, les Antonins, Constantin le Grand, les Théodose, enfin Charlemagne, et Louis le Pieux, que sa clémence lui a fait adjoindre dans l'empire (*adordinavit imperatorem*); expression qui semble désigner l'époque précise où ils étaient empereurs tous deux.

Les sages distinguent huit colonnes qui soutiennent le gouvernement d'un roi juste : la vérité et la patience dans les affaires, la libéralité, l'affabilité, la répression des méchants, l'amitié des bons, la

[1] Greg. *Dialog.*, l. 4, c. 30. — [2] *Apud Cassiod.*, l. 3, *epist.* 48.

légèreté des tributs sur le peuple, l'équité des jugements entre les riches et les pauvres. Appuyé sur ces colonnes, un souverain catholique préfère l'utilité de l'Église à son intérêt personnel. Il a soin que les assemblées synodales se tiennent deux ou trois fois par an, pour affermir le bien et corriger le mal. Il ne cherche point à y dominer, mais plutôt à y trouver une règle pour lui-même, à l'exemple de Jovinien, de Valentinien et de Théodose. Un roi chrétien, s'il tombe dans une faute, écoute la réprimande, comme David celle du prophète Nathan, comme Théodose celle de l'évêque Ambroise. Au lieu de savoir mauvais gré un sévère évêque de Milan, Théodose disait au complaisant Nectaire de Constantinople : Hélas ! j'ai appris bien tard la différence d'un évêque et d'un empereur ! Que de temps il m'a fallu pour trouver un homme qui osât me dire la vérité ! Je ne connais qu'Ambroise qui soit digne du nom d'évêque.

Ce qui est arrivé à Théodose dans le massacre de Thessalonique fait voir qu'il n'est pas toujours donné aux meilleurs princes d'éviter tout excès, et que leur zèle même pour la justice doit être tempéré de douceur. Un chef chrétien ne met pas sa confiance dans sa propre force, ni dans celle des siens, comme Xerxès ou Sennachérib, mais dans le Seigneur, comme Moïse, Josué, David, Josaphat, les Machabées, et Théodose, qui tous à la valeur et à la prudence guerrière joignaient la prière de la foi.

La puissance temporelle est comparée par les sages à la lune qui croît et décroît. Le roi chrétien ne se laisser donc point abattre par l'adversité, qui souvent est plus avantageuse que la prospérité. Il ne se laisser pas non plus aveugler par quelques succès à la guerre, comme Julien l'Apostat dans sa guerre contre les Perses. Il glorifie Dieu de sa victoire, et offre à l'ennemi des conditions raisonnables. Ministre de Dieu pour le bien et contre le mal, il est surtout le défenseur de son Église.

Tel est l'ensemble des idées que Sédulius présente à Charlemagne et à Louis le Débonnaire. C'est précisément ce que le premier venait de recommander au second. On a encore retrouvé de Sédulius quelques explications sur les évangiles et sur les préfaces qu'il a faites saint Jérôme. Sédulius Scotus est du nombre de ces savants d'Angleterre que Charlemagne sut attirer en France et en Allemagne à la suite d'Alcuin.

Après le couronnement et le départ de Louis, Charlemagne demeura à Aix-la-Chapelle, ne s'occupant plus que de prières, d'aumônes et de la correction des livres sacrés ; car il employa le reste de sa vie à rendre très-corrects les textes des quatre Évangiles, y travaillant avec des Grecs et des Syriens. Toute sa vie, il avait eu un

ugements entre les
un souverain catho-
personnel. Il a soin
u trois fois par an,
erche point à y do-
-même, à l'exemple
Un roi chrétien, s'il
mme David celle du
êque Ambroise. Au
de Milan, Théodose
e : Hélas ! j'ai appris
reur ! Que de temps
dire la vérité ! Je ne
vêque.
e de Thessalonique
leurs princes d'évi-
ice doit être tempéré
iance dans sa propre
Sennachérib, mais
Josaphat, les Macha-
prudence guerrière

s sages à la lune qui
nc point abattre par
e la prospérité. Il ne
succès à la guerre,
es Perses. Il glorifie
ditions raisonnables.
est surtout le défen-

sente à Charlemagne
ue le premier venait
vé de Sédulius quel-
préfaces qu'y a faites
e ces savants d'An-
et en Allemagne à

, Charlemagne de-
que de prières, d'au-
r il employa le reste
quatre Évangiles, y
sa vie, il avait eu un

grand zèle pour la religion et une piété sincère. Il ne manqua jamais, autant que sa santé le lui permit, d'aller à l'église le matin et le soir, et d'assister aux nocturnes et à la messe. Il avait grand soin que tout s'y fît avec toute la bienséance possible, et avertissait souvent les custodes des églises de n'y rien souffrir d'indécent. Il les fournit abondamment de vases d'or et d'argent, et d'habits sacerdotaux, en sorte que, pendant le saint sacrifice, aucun des clercs, pas même des portiers, ne servait dans son habit ordinaire. Il orna particulièrement sa chapelle d'Aix d'or, d'argent, de luminaire ; les balustrades et les portes étaient d'airain. Il y fit apporter des colonnes et du marbre de Rome et de Ravenne, ne pouvant en avoir d'ailleurs. Comme nous avons vu, il corrigea très-exactement la manière de lire et de chanter, étant parfaitement instruit de l'une et de l'autre, et, toutefois, il ne lisait pas publiquement, et se contentait de chanter bas avec les autres. Ce sont les paroles d'Éginhard, qui montrent qu'en ce temps-là les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas de faire dans l'église les fonctions de chantres et de lecteurs, et nous en voyons aussi des preuves à Constantinople.

Charlemagne ne bornait pas ses aumônes à son empire si vaste, il les étendait au delà des mers, en Syrie, en Égypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie et à Carthage. Il envoyait de l'argent partout où il savait que des chrétiens vivaient dans la pauvreté. C'était le principal motif qui lui faisait cultiver l'amitié des princes infidèles, pour procurer du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. Entre les lieux de piété, il avait une vénération singulière pour Saint-Pierre de Rome. Il envoya, pour son trésor, une très-grande quantité d'or, d'argent, de pierreries, et des présents immenses pour les Papes. Pendant tout son règne, il n'eut rien de plus à cœur que de rétablir la ville de Rome dans son ancienne dignité, et, non seulement de défendre et de protéger, mais d'orner et d'enrichir l'église de Saint-Pierre. Et toutefois, ajoute Éginhard, durant un si long règne, il n'y fit que quatre voyages de dévotion. Réflexion qui montre combien les pèlerinages à Rome étaient fréquents.

Enfin arriva pour Charlemagne le dernier pèlerinage, celui du temps à l'éternité. Le 20 janvier 814, au sortir du bain, il fut pris de la fièvre. Il espéra d'abord se guérir par une diète rigoureuse, en ne buvant qu'un peu d'eau, ainsi qu'il en avait usé dans ses autres maladies ; car, quoiqu'il eût plusieurs habiles médecins à sa cour, il ne suivait guère leurs avis, et la diète était son unique remède. La pleurésie s'étant jointe à la fièvre, il n'en continua pas moins sa rigoureuse abstinence. Enfin, le septième jour de sa maladie, le danger augmentant, il fit venir l'archevêque Hildebolde, son archicha-

pelain, qui, accompagné d'autres évêques, lui donna l'extrême-onction, avec le corps et le sang de Notre-Seigneur. Peu après, il entra dans une agonie qui ne lui ôta point l'usage de la raison, et qui dura le reste du jour et la nuit suivante. Le lendemain, à la pointe du jour, sachant bien ce qu'il allait faire, il recueillit toutes ses forces, étendit la main droite et fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur tout son corps. Enfin, allongeant ses pieds et étendant ses bras sur son corps, il chanta doucement ces paroles : *In manus tuas commendo spiritum meum*, et sortit paisiblement de ce monde, le 28 janvier 814, dans la soixante-douzième année de son âge, la quarante-septième de son règne et la quatorzième de son empire.

Il n'avait rien marqué touchant sa sépulture ; mais, après quelques délibérations, on jugea que le lieu le plus convenable était la magnifique église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle, en l'honneur de la Mère de Dieu. Il y fut enterré le jour même. On embauma son corps ; on le revêtit premièrement du cilice, qu'il porta toujours secrètement, et puis de ses habits impériaux, par-dessus lesquels on lui mit la pannetière d'or qu'il portait à ses voyages de Rome, comme pèlerin ; on l'assit dans son tombeau sur un siége d'or ; on ceignit son épé d'or à son côté ; on plaça sur sa tête une couronne où il y avait du bois de la vraie croix ; on lui mit entre les mains et sur les genoux un livre des Évangiles couvert d'or, et l'on suspendit devant lui son sceptre et son bouclier, bénits par le pape saint Léon III. Après quoi on remplit le sépulcre de divers aromates, et on le ferma. On érigea ensuite sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue avec cette inscription : Sous ce mausolée repose le corps de Charlemagne, grand et orthodoxe empereur, qui a étendu glorieusement le royaume des Francs, et qui l'a gouverné heureusement pendant quarante sept ans. Il est mort septuagénaire, l'an du Seigneur, 814, indiction septième, le 5 des calendes de février.

On ne saurait exprimer, dit un des biographes contemporains, quels furent à sa mort le deuil et l'affliction par toute la terre. Les païens même le pleurèrent, comme le père de tout le monde. Les regrets furent surtout extrêmes parmi les Chrétiens, particulièrement dans tout son empire [1]. L'humanité contemporaine l'ayant ainsi pleuré, la postérité l'a mis au-dessus des autres grands hommes. Elle l'a tellement reconnu pour grand, qu'elle en a fait le nom de Charlemagne, qui lui est propre.

[1] *Monach. Engolism.*

lui donna l'extrême-
gneur. Peu après, il
sage de la raison, et
Le lendemain, à la
e, il recueillit toutes
e de la croix sur son
Enfin, allongeant ses
nanta doucement ces
um, et sortit paisible-
la soixante-douzième
n règne et la quator-

mais, après quelques
venable était la ma-
hapelle, en l'honneur
ne. On embauma son
'il porta toujours se-
ar-dessus lesquels on
s voyages de Rome,
sur un siége d'or; on
tête une couronne où
entre les mains et sur
, et l'on suspendit de-
e pape saint Léon III.
mates, et on le ferma.
ement d'or en forme
inscription : Sous ce
rand et orthodoxe em-
e des Francs, et qui
sept ans. Il est mort
n septième, le 5 des

aphes contemporains,
par toute la terre. Les
e tout le monde. Les
iens, particulièrement
aporaine l'ayant ainsi
ntres grands hommes.
e en a fait le nom de

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE CHARLEMAGNE, 814, A LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840.

En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus paisible et plus honorable que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califes musulmans de Bagdad.

Charlemagne était mort en 814 : son œuvre ne mourut point avec lui. Au Midi, il avait repoussé les Mahométans au delà des Pyrénées; dès lors les Pyrénées sont une barrière que les Mahométans ne passeront plus. Au Nord, depuis tous les siècles, les nations barbares faisaient effort pour passer le Rhin et se jeter dans la Gaule : Charlemagne les arrête jusque au delà de l'Elbe, du Danube et de la Drave; il les arrête et les fixe au sol, en les convertissant au christianisme; dès lors ces Barbares, devenus Chrétiens, deviennent eux-mêmes une barrière vivante, qui arrête et civilise au loin les Barbares plus reculés de la Scythie, et prépare ainsi le repos de l'humanité.

Pour unir, de l'Elbe au Danube, tous les peuples divers en une même société ou famille, sans détruire leur caractère national, Charlemagne les soumet tous à l'Église de Dieu, en leur laissant à chacun, pour le civil, sa législation particulière; et, après mille ans, l'Europe chrétienne présente encore cette unité dans la variété et cette variété dans l'unité.

Pour assurer à la tête de ce vaste corps, à l'Église romaine, une action assez libre sur ses divers membres ou peuples, Charlemagne achève de lui assurer son indépendance, même temporelle, à l'égard de chacun; et, après mille ans, à travers tant de révolutions politiques, l'Église romaine jouit encore de cette indépendance, si utile et si nécessaire à la liberté et à l'indépendance des peuples chrétiens, et par là même du monde.

L'empire temporel de Charlemagne ne subsiste plus; c'est qu'avec l'Église catholique, cet empire spirituel, qui embrasse tous les siècles et tous les peuples, les monarchies colossales des Nabucho-

donosor, des Cyrus, des Alexandre et des Césars, qui devaient lui préparer les voies, cessent d'être nécessaires et même utiles. Il n'y a de société qu'entre les intelligences; il n'y a que l'Église catholique qui unisse les intelligences dans la même foi; à parler juste, il n'y a donc sur la terre de véritable société humaine, de société qui s'intéresse essentiellement au vrai bien de tous les hommes, que l'Église catholique; auprès d'elle, les royaumes et les empires terrestres ne paraissent plus que des associations locales pour des intérêts particuliers. Charlemagne avait eu assez de sens pour le comprendre.

Son fils et son successeur Louis méritait le surnom de Pieux, qu'il prend sur ses médailles et que l'histoire lui a confirmé. Il était sincèrement pieux envers Dieu et envers les hommes. Il avait pour Dieu une piété tendre et affectueuse, un zèle filial pour son culte, un amour sincère pour son Église. Il avait pour les hommes une piété, une bonté, une charité cordiale, qui se repentait facilement du mal qui lui échappait, et pardonnait volontiers les plus grièves offenses. Mais il n'eut pas le génie, le caractère ni le succès prodigieux de son père; ce qui ne sera peut-être pas donné à deux hommes.

Louis, ayant appris en Aquitaine que son père était mort, se mit en marche pour Aix-la-Chapelle avec une armée considérable. On craignait que le comte Vala, qui était de la famille impériale, qui avait joui de toute la confiance de Charlemagne, et qui, de fait, était une des meilleures têtes de l'empire, n'entreprît quelque chose contre le nouvel empereur: mais il fut des premiers à venir au-devant de lui et à lui prêter foi et hommage. Son exemple entraîna tous les autres grands. Louis l'envoya en avant, avec deux autres seigneurs, pour opérer une réforme dans le palais impérial; car les princesses, ses sœurs, qui n'avaient pas été mariées, y menaient une vie scandaleuse avec leurs amants. Louis ordonna d'arrêter les plus coupables de ceux-ci, comme criminels de lèse-majesté. L'un d'eux fut tué, après avoir tué lui-même un des seigneurs et blessé son fils. D'indignation, Louis fit crever les yeux à un autre auquel il allait faire grâce. Il expulsa du palais la multitude de femmes qui le remplissaient, et n'y en laissa que quelque peu pour le service de l'impératrice Irmengarde. Il exécuta fidèlement le testament de son père, donna à ses sœurs la part qui leur revenait, envoya une grande partie du trésor à Rome, et distribua le surplus aux pauvres, aux évêques, pour l'amour de son père. Il ne garda pour lui, comme souvenir, que la table d'argent contenant une mappemonde; encore en donna-t-il le prix [1]. Il fit en même

[1] Thegan. *Vita Lud.*, n. 8, 10. Astron., n. 21, 22, 23.

rs, qui devaient lui
même utiles. Il n'y
que l'Église cath o-
foi; à parler juste,
humaine, de société
e tous les hommes,
aumes et les empires
ns locales pour des
ssez de sens pour le

urnom de Pieux, qu'il
nfirmé. Il était sincè-
s. Il avait pour Dieu
r son culte, un amour
mmes une piété, une
facilement du mal qui
grièves offenses. Mais
odigieux de son père;
mes.

re était mort, se mit en
considérable. On crai-
le impériale, qui avait
qui, de fait, était une
uelque chose contre le
enir au-devant de lui et
ntraîna tous les autres
autres seigneurs, pour
car les princesses, ses
ent une vie scandaleuse
plus coupables de ceux-
eux fut tué, après avoir
s. D'indignation, Louis
ire grâce. Il expulsa du
ent, et n'y en laissa que
Irmengarde. Il exécuta
à ses sœurs la part qui
ésor à Rome, et distri-
ur l'amour de son père
a table d'argent conte-
le prix [1]. Il fit en même

temps renouveler toutes les lettres que ses ères avaient accordées en faveur des églises, et les confirma de sa main.

Il convoqua, pour le 1er août de la même année 814, une assemblée nationale à Aix-la-Chapelle. Il y réforma plusieurs des abus qui s'étaient commis sous le règne précédent. Il envoya des commissaires dans les provinces pour y rendre justice aux opprimés. Ils trouvèrent une multitude innombrable de malheureux qui avaient été dépouillés de leur patrimoine ou réduits en servitude par l'iniquité des ministres de son père, de ses comtes et de leurs lieutenants. Louis, sur des preuves testimoniales, leur rendit à tous leurs biens et leur liberté, et leur en donna un acte signé de sa main [1]. Les Saxons et les Frisons, en punition de leurs fréquentes révoltes, avaient été privés du droit d'hériter de leurs pères. Louis, dans sa clémence, leur rendit ce droit. Quelques-uns le taxaient d'imprévoyance, comme si ces peuples ne pouvaient être contenus que par la sévérité. Louis espérait se les attacher par des bienfaits. Il ne fut pas trompé dans son espoir : ces peuples lui furent toujours très-dévoués [2].

Son neveu Bernard, roi d'Italie, s'était rendu à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Louis le renvoya dans son royaume, comblé de présents. En même temps, il chargea Lothaire, son fils aîné, qui pouvait avoir quinze ans, du gouvernement de la Bavière, et le second, Pepin, de celui de l'Aquitaine; Louis, le troisième, était trop jeune pour qu'il fût encore temps de lui faire un apanage. Les ambassadeurs de Grimoald, duc de Bénévent, se présentèrent à Aix-la-Chapelle : ils reconnurent la souveraineté des Francs; mais le tribut de vingt-cinq mille sous d'or, qu'ils payaient à Charlemagne, fut réduit à sept mille par Louis. Hériold, l'un des prétendants au trône des Danois ou Normands, après avoir été défait par les fils de Gotfrid, dans une bataille où son frère avait été tué, se présenta aussi à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle pour réclamer la protection de Louis, qui lui fut promise; et en attendant que les Francs pussent marcher à son aide, la Saxe lui fut assignée pour demeure. Les rois et les princes des Slaves, alliés de Charlemagne, renouvelèrent aussi leur alliance avec son fils. Enfin, les ambassadeurs de Léon l'Arménien, empereur des Grecs, confirmèrent le traité de paix entre les deux empires, et ils retournèrent d'Aix-la-Chapelle à Constantinople, accompagnés par les ambassadeurs de Louis, Norbert, évêque de Rièz, et Ricoin, comte de Poitiers [3].

Pour se soustraire au joug cruel des Mahométans, un grand nombre de Chrétiens d'Espagne, abandonnant leurs maisons et leurs

[1] Thegan., n. 13. — [2] Astron., n. 24. — [3] Astron., n. 23 et 24. Eginh., an 814.

héritages, se réfugiaient sur les terres des Francs et s'établissaient les uns dans la Septimanie, les autres dans cette partie française de l'Espagne que les marquis, c'est-à-dire les commandants des marches ou frontières, avaient réduite en solitude. Charlemagne les avait accueillis avec bonté : Louis ne leur témoigna pas moins de bienveillance. Dès la première année de son empire, il rendit en leur faveur un édit, qui commence en ces termes : Au nom de Notre-Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par la Providence divine, empereur auguste, à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et les nôtres, présents et à venir, qui habitent ou habiteront l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et l'Espagne. Il leur annonce qu'il prend sous sa protection les Espagnols réfugiés ; qu'il les tient au rang des hommes libres; que, pour les affaires criminelles, ils ressortiront du comte ou magistrat impérial, et, pour les affaires civiles, de leur comte propre ; qu'il leur donne en propriété les terres désertes qu'ils cultiveront dans la Marche d'Espagne, et cela sans autre redevance que de faire la garde du pays, comme les autres hommes libres, et de fournir des voitures aux envoyés de l'empereur. Pour plus de sûreté, il envoya dans chaque ville trois copies de cette constitution : l'une à l'évêque, l'autre au comte, la troisième aux habitants, et garda l'original dans les archives du palais, pour servir de règle en cas de réclamation [1].

Il y en eut en effet. Les réfugiés ayant défriché les terres incultes, leurs propres comtes s'en faisaient donner subrepticement la concession par la cour ; d'autres, s'étant rendus vassaux des comtes français, s'en voyaient également expulsés des terres qu'ils venaient de défricher et qui devaient leur appartenir en propre. Informé de cette iniquité, Louis publia un nouvel édit, la troisième année de son règne, dans lequel il confirma le droit des paysans. Il voulut que sept copies en fussent déposées aux archives des plus grandes villes de la province, savoir : Narbonne, Carcassone, Roussillon, Ampurias, Barcelone, Gironne et Béziers [2].

Pour bien gouverner, il ne fallait à Louis que de savoir, comme son père, choisir et garder de bons ministres. Avant la fin de la première année, il se priva des deux plus capables, saint Adalard, abbé de Corbie, et son frère le comte Vala. Ils étaient, avec leur frère Bernard, leurs sœurs Gondrade et Théodrade, petit-fils de Charles-Martel et cousins de Charlemagne. Bernard était moine à Corbie, Théodrade, abbesse de Soissons ; Gondrade vivait à la cour. Saint Adalard, que Charlemagne avait donné pour principal ministre à son

[1] Baluz., t. 1, p. 549.—[2] *Ibid.*, p. 569.

s et s'établissaient les
tie française de l'Es-
ndants des marches
lemagne les avait ac-
s moins de bienveil-
rendit en leur faveur
n de Notre-Seigneur,
vidence divine, em-
Église de Dieu et les
teront l'Aquitaine, la
annonce qu'il prend
les tient au rang des
es, ils ressortiront du
ires civiles, de leur
terres désertes qu'ils
sans autre redevance
hommes libres, et de
Pour plus de sûreté,
constitution : l'une à
bitants, et garda l'o-
de règle en cas de ré-

né les terres incultes,
pticement la conces-
saux des comtes fran-
res qu'ils venaient de
pre. Informé de cette
isième année de son
ns. Il voulut que sept
s grandes villes de la
illon, Ampurias, Bar-

ue de savoir, comme
vant la fin de la pre-
, saint Adalard, abbé
t, avec leur frère Ber-
petit-fils de Charles-
tait moine à Corbie,
vivait à la cour. Saint
incipal ministre à son

fils Pepin et à son petit-fils Bernard, roi d'Italie, et qui avait gouverné ce royaume avec beaucoup de sagesse, en était revenu à son monastère de Corbie quand il apprit que Charlemagne était mort. Son frère, le comte Vala, ainsi que nous l'avons vu, fut un des premiers à reconnaître Louis. Cependant, quelques mois après, Louis, qui était bon, mais méticuleux et soupçonneux, disgracia toute cette famille. Saint Adalard fut exilé dans l'île et le monastère de Noirmoutiers, Bernard dans celui de Lérins ; Gondrade fut chassée du palais; Théodrade seule fut laissée tranquille dans son monastère de Soissons. Le comte Vala, disgracié comme les autres, en profita pour quitter le monde.

Il avait été élevé à la cour de Charlemagne, dans les lettres et les exercices convenables à sa naissance. Pour l'éprouver, Charlemagne le mit ensuite entre les mains d'un seigneur, qui l'envoya à la campagne et l'employa aux travaux les plus rustiques. Rappelé à la cour, il fut chargé de l'intendance du palais, et se trouva la seconde personne après le prince. Il avait l'esprit pénétrant et décisif, s'expliquait facilement, et parlait bien le latin et le tudesque. Charlemagne l'employa comme chef dans ses armées contre les Saxons, ou plutôt contre les Abotrites, peuples encore plus éloignés, et au traité de paix avec le roi des Danois ou Normands, en 813. L'année suivante, il envoya en Italie auprès du roi Bernard, son petit-fils, comme il envoya saint Adalard avec le père. Le comte Vala avait épousé la fille de saint Guillaume, duc d'Aquitaine, que nous avons vu se séparer de son ami Charlemagne d'une manière si touchante, pour aller embrasser la vie religieuse dans le monastère de Gelone. Vala profita donc de sa disgrâce pour suivre l'exemple de son beau-père, et quitta le siècle, malgré la résistance de ses amis. Sa femme n'y fut point un obstacle, soit qu'elle fût morte ou qu'elle se retirât de son côté. Il alla donc à Corbie, où, par ordre du nouvel empereur, on avait élu un nouvel abbé à la place de saint Adalard, savoir : un de ses disciples nommé Adalard comme lui. Quoique Vala fût si connu dans ce monastère, il se présenta humblement à la porte, et se soumit à toutes les épreuves des postulants. Il fit son noviciat dans toute la rigueur, servit les hôtes et les malades, jeûna jusqu'à devenir exténué ; et, après l'office de la nuit, il demeurait longtemps en prière devant l'autel, arrosant la terre de ses larmes [1].

L'an 815, Louis étant dans la Saxe, d'où il envoya une armée de Saxons et d'Abrodites pour rétablir Hériold, roi des Danois ou Normands, il apprit qu'à Rome quelques-uns des premiers de la ville,

[1] Pasc., Radbert. *Vita B. Walæ. Act. Bened., sec. 4, pars 1, lib. 1.*

profitant de la mort de Charlemagne, avaient conspiré pour tuer le pape saint Léon III, et que les chefs de ce complot avaient été mis à mort, suivant la loi romaine. Louis trouva mauvais que le premier évêque du monde eût exercé une punition si sévère. Pour savoir si c'était vrai ou non, il envoya à Rome son neveu Bernard, roi d'Italie, qui l'avait accompagné en Saxe. Mais le Pape envoya, de son côté, Jean, évêque de la Forêt-Blanche, Théodore, nomenclateur, et le duc Sergius, qui le justifièrent de tout reproche, et satisfirent pleinement l'empereur.

Quelque temps après, des Romains, voyant le Pape malade, assemblèrent des gens qui pillèrent et brûlèrent toutes les maisons qu'il avait bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs villes, c'est-à-dire les métairies de l'Église qu'il avait rétablies. Ensuite ils résolurent d'aller à Rome et de prendre de force ce qu'ils se plaignaient qu'on leur avait ôté. Mais le roi Bernard, ayant envoyé des troupes sous la conduite de Vinigise, duc de Spolète, apaisa la sédition et obligea les Romains à se désister de leur entreprise; puis il donna avis de tout à l'empereur [1].

Le pape saint Léon III mourut l'année suivante 816, après avoir tenu le Saint-Siége vingt ans cinq mois et seize jours. Pendant ce long pontificat, il fit aux églises de Rome des réparations considérables et des offrandes immenses, apparemment des libéralités de Charlemagne, des autres rois et de tant de pèlerins qui venaient continuellement à Rome. Voici ce qu'on peut y remarquer. Ce pape fit revêtir d'or, du poids de quatre cent cinquante-trois livres, le pavé de la confession de Saint-Pierre, et fit faire à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de quinze cent septante-trois livres. Il fit rebâtir le baptistère de Saint-André, grand et rond, avec les fonts au milieu et des colonnes de porphyre autour : au milieu des fonts était une colonne portant un agneau d'argent, qui versait l'eau. Aux fenêtres de la basilique de Latran, il mit des vitres de diverses couleurs; et c'est la première fois qu'il en est parlé. L'or des offrandes, dont le poids était marqué, monte à plus de huit cents livres, et l'argent à plus de vingt mille; et il faut entendre les livres romaines de douze onces. Le pape saint Léon III est honoré le 12 juin, et ses reliques reposent dans une même châsse avec celles des saints papes Léon Ier, Léon II et Léon IV [2].

Le Saint-Siége ne vaqua que dix jours, après lesquels Étienne IV fut ordonné Pape le second dimanche après la Pentecôte, 22e de juin 816. Il était de famille noble, et fut mis dès sa première jeunesse

[1] Eginh., Astron.— [2] Anast. *Et. Acta SS.*, 12 *junii*.

nspiré pour tuer le
plot avaient été mis
ıvais que le premier
vère. Pour savoir si
Bernard, roi d'Italie,
nvoya, de son côté,
nomenclateur, et le
e, et satisfirent plei-

e Pape malade, as-
ıtes les maisons qu'il
lusieurs villes, c'est-
es. Ensuite ils réso-
qu'ils se plaignaient
envoyé des troupes
paisa la sédition et
rise; puis il donna

ıte 816, après avoir
e jours. Pendant ce
éparations considé-
t des libéralités de
ıs qui venaient con-
ıarquer. Ce pape fit
trois livres, le pavé
ntrée du sanctuaire
trois livres. Il fit re-
d, avec les fonts au
u milieu des fonts
, qui versait l'eau.
s vitres de diverses
. L'or des offrandes,
uit cents livres, et
les livres romaines
ré le 12 juin, et ses
les des saints papes

lesquels Étienne IV
ntecôte, 22e de juin
première jeunesse

dans le palais patriarcal de Latran, et élevé par les soins du pape Adrien. Léon, son successeur, connaissant la vertu et l'humilité d'Étienne, l'ordonna sous-diacre; le voyant s'appliquer de plus en plus à l'étude des choses spirituelles, il lui conféra le diaconat, dont il exerça les fonctions avec une approbation si générale, qu'il fut élu tout d'une voix, sitôt que le pape Léon fut mort. Incontinent après son ordination, il fit jurer fidélité à l'empereur Louis par tout le peuple romain [1].

On ne doit point conclure de là, comme font certains auteurs modernes, que la souveraineté de Rome n'appartenait pas au Pape. Nous avons déjà vu que l'objet du serment de fidélité que les Romains prêtèrent à Charlemagne et à son père, soit comme empereur ou comme patrices, était de les reconnaître comme leurs protecteurs, et de leur obéir dans tout ce qui regardait la défense des droits souverains du Saint-Siége, tant au spirituel sur toute l'Église qu'au temporel sur Rom t les provinces de sa dépendance. Et ce qui prouve cette vérité pour le cas présent, c'est qu'il est dit, dans l'ancienne vie de Louis, que ce fut par les ordres du Pape que ce serment fut prêté. Les troubles qui eurent lieu au commencement et à la fin du pontificat de Léon III font assez voir combien cette précaution était utile [2].

Le pape Étienne envoya de plus ses légats à l'empereur, pour lui faire part de son exaltation au souverain pontificat, et du dessein qu'il avait d'aller en France pour conférer avec lui touchant les besoins de l'Église. Louis apprit cette nouvelle avec une extrême joie. Il ordonna à son neveu Bernard, roi d'Italie, d'accompagner le Pape dans le voyage. Il envoya des ambassadeurs au-devant, lui offrir les salutations les plus grandes, préparer tout sur son voyage, et le conduire à Reims, où il résolut de le recevoir. Quand il sut que le Pape approchait, il envoya au-devant, en habits pontificaux, l'archichapelain ou grand-aumônier Hildebolde, archevêque de Cologne, Théodulfe, évêque d'Orléans, Jean, archevêque d'Arles, accompagnés d'une multitude de clercs. Enfin l'empereur s'avança lui-même à mille pas du monastère de Saint-Remi. Arrivé près du Pontife, il mit pied à terre, l'aida lui-même à descendre de cheval, se prosterna trois fois de tout son corps à ses pieds, et la troisième fois le salua par ces paroles : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! C'est le Seigneur Dieu qui a fait éclater sur nous sa lumière! Le Pape répondit : Béni soit le Seigneur notre Dieu, qui nous a donné de voir de nos yeux un second roi David! Ensuite ils s'embrassèrent; et,

[1] Anast., Theg. — [2] Anast., Theg., Sommier, *Hist. dogm. du S.-Siége.*

l'empereur soutenant le Pape de sa propre main, ils marchèrent vers l'église de Saint-Remi, qui était hors de la ville, et y entrèrent au chant du *Te Deum*. Le Pape et l'empereur prièrent longtemps en silence; puis le Pape se leva et chanta à haute voix avec son clergé les louanges ou acclamations de prières pour l'empereur, qu'il conclut par une oraison. On entra ensuite dans le monastère; le Pape exposa à l'empereur les causes de son voyage, que l'histoire ne rapporte point; ils prirent ensemble du pain et du vin en forme de bénédiction; l'empereur retourna à Reims, et le Pape demeura à Saint-Remi, qui était hors de la ville. Le lendemain, l'empereur invita le Pape à manger, lui fit un repas magnifique et de grands présents. Le troisième jour, le Pape invita l'empereur et lui donna aussi des présents, ainsi qu'à la reine et aux seigneurs. Enfin, le jour suivant, qui était un dimanche, en présence du clergé et de tout le peuple, avant la messe solennelle, le Pape le sacra empereur et lui mit sur la tête une magnifique couronne d'or, enrichie de pierreries, qu'il avait apportée de Rome. Il mit pareillement une couronne d'or sur la tête de la reine Irmengarde, et lui donna le titre d'impératrice, autrement d'auguste. Ce sont les paroles de Thégan, chorévêque de Trèves, auteur contemporain, et probablement témoin oculaire. Tant que le Pape séjourna en France, il conféra tous les jours avec l'empereur sur les affaires de l'Église. Il obtint tout ce qu'il demanda, et retourna chargé de présents beaucoup plus considérables que ceux qu'il avait faits à l'empereur [1].

Vulfaire, archevêque de Reims, mourut vers ce même temps, c'est-à-dire le dix-huitième d'août 816. Le peuple, par la permission de l'empereur, élut pour archevêque de Reims un nommé Gislemar, qui étant assis devant les évêques pour être examiné, on lui présenta le texte de l'Évangile à expliquer; mais à peine le pouvait-il lire, et il ne l'entendait point du tout. Il fut donc rejeté pour son ignorance. L'empereur proposa Ebbon, de qui et le peuple et les sages furent unanimement satisfaits. Il était né serf, dans une des terres du roi au delà du Rhin, et frère de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais; il lui donna de plus la liberté, en considération de la beauté de son esprit et de ses progrès dans les bonnes lettres. Il l'envoya en Aquitaine au service de Louis, quand il lui donna ce royaume, et le jeune roi s'en trouva si bien qu'il le fit son bibliothécaire. Il était dès lors dans les ordres sacrés, et il était abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims cette année 816 [2].

[1] Anast., Theg., Astronom. — [2] Labbe, t. 8, p. 876.

ain, ils marchèrent
ille, et y entrèrent
èrent longtemps en
oix avec son clergé
npereur, qu'il con-
nonastère; le Pape
e l'histoire ne rap-
in en forme de bé-
Pape demeura à
emain, l'empereur
ifique et de grands
reur et lui donna
eurs. Enfin, le jour
clergé et de tout le
era empereur et lui
nrichie de pierre-
nent une couronne
na le titre d'impé-
de Thégan, choré-
ement témoin ocu-
nféra tous les jours
btint tout ce qu'il
up plus considéra-

ce même temps,
par la permission
nommé Gislemar,
né, on lui présenta
pouvait-il lire, et
our son ignorance.
et les sages furent
e des terres du roi
Louis, avec lequel
donna de plus la
it et de ses progrès
u service de Louis,
s'en trouva si bien
les ordres sacrés,
ent archevêque de

La même année, au mois de septembre, l'empereur exhorta les évêques assemblés à Aix-la-Chapelle à dresser une règle pour les chanoines, composée d'extraits des Pères et des canons. Le concile rendit grâces à Dieu d'avoir inspiré à l'empereur cette sollicitude pour l'Église, et, profitant de la libéralité avec laquelle il leur fournissait des livres, ils commencèrent une règle en faveur de ceux qui manquaient de livres ou de capacité pour en profiter. Cette règle fut approuvée par tout le concile, avec une autre, rédigée en un volume séparé pour les religieuses chanoinesses. Le principal auteur de cette collection fut Amalarius, diacre de l'église de Metz, à qui l'empereur en donna la commission.

La règle des chanoines contient cent quarante-cinq articles, dont les cent treize premiers ne sont que des extraits des Pères et des conciles, touchant les devoirs des évêques et des clercs. Les Pères sont : saint Isidore de Séville, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Prosper ou plutôt Julien Pomère, auteur des livres *De la Vie contemplative;* les conciles de Nicée, de Chalcédoine, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, le recueil des conciles d'Afrique, les décrétales de saint Léon et de saint Gélase. Ces extraits finissent par les deux sermons de saint Augustin de la vie commune, et ensuite commencent les règlements qui sont proprement de ce concile.

On y combat premièrement l'erreur populaire de ceux qui croient que les préceptes de l'Évangile ne sont que pour les moines et les clercs; ensuite on marque la distinction des moines et des chanoines. Il est permis à ceux-ci de porter du linge, de manger de la chair, de donner et de recevoir, d'avoir des biens en propre, et de jouir de ceux de l'Église, quoique tout cela soit défendu aux moines; mais ils ne doivent pas s'appliquer moins que les religieux proprement dits à fuir le vice et à pratiquer la vertu. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermés, où il y ait des dortoirs, des réfectoires et les autres lieux réguliers. Il reste encore aujourd'hui de ces bâtiments dans quelques villes épiscopales. Le nombre des chanoines en chaque communauté sera proportionné au service de l'église, de peur que si, par vanité, les prélats en assemblent un trop grand nombre, ils ne puissent suffire aux autres besoins de l'église, ou que ces chanoines, ne recevant point de stipende, ne deviennent vagabonds et déréglés. Quelques prélats ne tiraient leurs clercs que d'entre les serfs de l'église, afin que, s'ils les privaient de leurs pensions ou leur faisaient quelque autre injustice, ils n'osassent se plaindre, de peur d'être rudement châtiés ou remis en servitude. On défend cet abus, et on ordonne que les nobles seront admis

dans le clergé, sans exclure les personnes viles qui en seront trouvées dignes.

Après plusieurs autres règlements, qui sont à peu près les mêmes que dans la règle de saint Chrodegang, il est dit : Les enfants et les jeunes clercs seront logés tous dans une chambre du cloître, sous la conduite d'un sage vieillard qui aura soin de leur instruction et de leurs mœurs. Au-dessous des évêques, les communautés de chanoines seront gouvernées par des prévôts choisis selon le mérite, non suivant l'âge ou le rang qu'ils tiennent dans l'église. Les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres, et lui assigneront un revenu suffisant, aux dépens de l'église. Les chanoines y donneront la dîme de leur revenu, même des oblations, et un d'entre eux sera choisi pour gouverner l'hôpital, même au temporel. Les chanoines iront, au moins en carême, laver les pieds des pauvres ; c'est pourquoi l'hôpital sera tellement situé, qu'ils y puissent aller aisément. Cette règle, dressée par le concile d'Aix-la-Chapelle, a été très-célèbre ; elle a servi pendant plusieurs siècles à former les chanoines et à les distinguer du reste du clergé. Celle de saint Chrodegang en était comme le modèle.

Le second volume de la règle composée par ce concile est la règle des chanoinesses, qui contient vingt-huit articles. Les six premiers sont des extraits de saint Jérôme, de saint Cyprien, de saint Césaire, de saint Athanase, touchant les devoirs des vierges consacrées à Dieu. Le reste prescrit la manière de vie de ces religieuses, conforme à celle des chanoines autant que le comporte la diversité du sexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de passer procuration, par acte public, à un parent ou à un ami, pour l'administrer et défendre leurs droits en justice. On leur permet aussi d'avoir des servantes. Au reste, c'étaient de vraies religieuses, engagées par vœu de chasteté, mangeant en même réfectoire, couchant en même dortoir et gardant exactement la clôture. Elles étaient voilées et vêtues de noir. On leur recommande d'être toujours occupées de prières, de lecture ou de travail des mains ; entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits de la laine et du lin qu'on leur fournissait. Elles élevaient de jeunes filles dans le monastère. Les prêtres qui leur administraient les sacrements avaient leur logement et leur église au dehors, et n'entraient dans le monastère que pour leurs fonctions ; car l'église des religieuses était intérieure. Le prêtre y entrait accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, et sortait aussitôt après la messe. Les religieuses tiraient un rideau devant elles pendant la

[1] Labbe, t. 7, 1406-1437.

messeet l'office; et si quelqu'une se confessait, c'était dans l'église [1].

L'empereur Louis envoya ces deux règles aux archevêques qui n'avaient pas assisté au concile ou n'avaient pas eu le temps d'en prendre copie, et il se trouve trois exemplaires des lettres écrites à cette occasion : l'une à Sichaire, archevêque de Bordeaux ; l'autre à Magnus de Sens ; la troisième à Arnon de Saltzbourg. L'empereur leur ordonne d'assembler leurs suffragants et les supérieurs des églises, de faire lire devant eux cette règle et d'en faire transcrire des copies conformes à l'original, que l'on gardait dans le palais. Vous les avertirez aussi, dit l'empereur, que nous enverrons, au premier jour de septembre prochain, des commissaires pour en voir l'exécution, et nous donnons ce terme d'un an afin qu'il n'y ait pas d'excuse [1].

En Angleterre, on tint un concile, le 27 juillet de la même année 816, en un lieu nommé Celchyt. Les actes en marquent ainsi la date : Sous le règne et le gouvernement de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, l'an 816 de son incarnation, le six des calendes d'août. Vulfrède, archevêque de Cantorbéry, présidait, assisté de douze évêques de différentes provinces; Kenulfe, qui régnait sur les Merciens depuis vingt ans, y était en personne avec plusieurs seigneurs; il y avait aussi des abbés, des prêtres et des diacres. On y fit onze canons, et on ordonna, entre autres choses, que les églises seraient dédiées, par l'évêque diocésain, avec l'aspersion de l'eau bénite et les autres cérémonies marquées dans le rituel ; ensuite l'eucharistie, consacrée par l'évêque, sera enfermée dans une boîte avec les reliques et gardée dans la nouvelle église ; s'il n'y a point de reliques, l'eucharistie suffira comme étant le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y aura quelque peinture pour montrer à quel saint est dédiée l'église ou l'autel. L'évêque choisira les abbés et les abbesses, du consentement de la communauté. On ne permettra aux Écossais de faire aucune fonction ecclésiastique, parce que leur ordination est incertaine. Tout jugement ou autre acte confirmé par le signe de la croix sera inviolablement observé. On voit, à cette époque, le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions ; il était regardé comme une espèce de serment [2].

Les abbés et les abbesses ne pourront aliéner aucun fonds que pour la vie d'un homme et du consentement de la communauté, et les titres en demeureront au monastère. Quand un évêque sera mort, on donnera aux pauvres la deuxième partie de son bien, soit en bétail, soit en autres espèces, et on affranchira tous les serfs anglais de nation. En chaque église on dira trente psaumes; chaque évêque fera

[1] Labbe, t. 7, p. 1437. — [2] *Ibid.*, t. 8, p. 1470.

dire six cents psaumes et six vingts messes, et affranchira trois serfs. Ainsi on joignait l'aumône et le jeûne, et notamment l'affranchissement des esclaves, aux prières pour les morts. Quand les prêtres baptiseront, ils ne répandront pas seulement l'eau sainte sur la tête des enfants, mais ils les plongeront toujours dans le baptistère, suivant l'exemple du Fils de Dieu, qui fut trois fois plongé dans le Jourdain. Ce canon fait voir que l'on commençait, dans les pays froids, à introduire le baptême par infusion [1].

Le Pape Étienne IV mourut le troisième mois après son retour de France à Rome, c'est-à-dire le 22 janvier 817, après avoir tenu le Siége seulement sept mois. Il fut enterré à Saint-Pierre. Le Saint-Siége ne vaqua que deux jours, et le dimanche 25 janvier fut ordonné Pascal, premier du nom, qui tint le Siége sept ans trois mois et dix-huit jours. Il était Romain, fils de Bonose. Ayant été, dès sa première jeunesse, élevé dans le palais patriarcal, il fut instruit des saintes Écritures, ordonné sous-diacre, diacre et enfin prêtre. Comme il s'appliquait à la prière, aux jeûnes et aux veilles, et cherchait la compagnie des plus saints moines, le pape Léon III lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Étienne, près Saint-Pierre, où il faisait de grandes aumônes, particulièrement aux pèlerins qui venaient à Rome des pays les plus éloignés. Après la mort du pape Étienne, il fut élu tout d'une voix par le clergé et le peuple [2].

Aussitôt après son ordination, dit Éginhard, il envoya des présents à l'empereur, avec une lettre d'excuses, où il assurait qu'on lui avait imposé le pontificat non-seulement sans qu'il le voulût, mais malgré toute sa résistance [3]. Aussitôt après sa consécration solennelle, dit un autre biographe contemporain de Louis le Débonnaire, le nouveau Pape envoya des légats à l'empereur, avec de très-grands présents et une lettre apologétique, où il déclarait que, bien loin de s'être porté par ambition à rechercher ou désirer cette dignité suprême, il ne s'était soumis à s'en charger que parce qu'il y avait été contraint par l'élection du clergé et les acclamations du peuple [4]. Ces paroles, de deux auteurs contemporains et français, prouvent assez clairement que les excuses et l'apologie du nouveau Pape tombaient, non sur ce qu'il avait été ordonné sans l'agrément de l'empereur, comme le supposent gratuitement des auteurs modernes, mais sur des bruits qui s'étaient répandus ou pouvaient se répandre qu'il avait brigué le pontificat. Comme l'empereur était le défenseur et le protecteur titulaire de l'Église romaine, et, comme tel, obligé de venir à son secours en cas de besoin, il était juste et nécessaire de

[1] Labbe, t. 7, p. 1484. — [2] Anast. — [3] Eginh., an 817. — [4] Astron., n. 27.

franchira trois serfs.
nment l'affranchisse-
and les prêtres bapti-
sainte sur la tête des
e baptistère, suivant
gé dans le Jourdain.
les pays froids, à in-

s après son retour de
, après avoir tenu le
int-Pierre. Le Saint-
5 janvier fut ordonné
ans trois mois et dix-
t été, dès sa première
instruit des saintes
prêtre. Comme il s'ap-
et cherchait la com-
lui donna le gouver-
ès Saint-Pierre, où il
aux pèlerins qui ve-
ès la mort du pape
et le peuple [2].
l envoya des présents
ssurait qu'on lui avait
le voulût, mais mal-
nsécration solennelle,
uis le Débonnaire, le
avec de très-grands
rait que, bien loin de
irer cette dignité su-
parce qu'il y avait été
amations du peuple [4].
et français, prouvent
u nouveau Pape tom-
s l'agrément de l'em-
s auteurs modernes,
pouvaient se répandre
reur était le défenseur
et, comme tel, obligé
juste et nécessaire de

817. — [4] Astron., n. 27.

l'instruire promptement de la vérité et de le précautionner contre les faux bruits.

Éginhard ajoute que le Pape envoya une autre légation pour demander que le pacte qui avait été fait avec ses prédécesseurs fût fait et confirmé avec lui. Le chef de cette légation fut Théodore, nomenclateur, qui obtint ce qu'il avait demandé. L'autre biographe dit : Le porteur de cette légation fut Thomas, nomenclateur, qui, ayant rempli sa mission et obtenu ce qu'il demandait touchant la confirmation du pacte et de l'amitié, suivant la coutume de ses prédécesseurs, s'en retourna à Rome [1].

Mais quel est ce pacte qu'il s'agit de confirmer? Un autre contemporain, Josué, abbé de Saint-Vincent, sur le Vulturne, qui assista lui-même à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où se traita cette affaire, dit de son côté : Alors l'empereur fit au bienheureux pape Pascal un pacte de constitution et de confirmation, qu'il sanctionna de sa propre signature et de celle de ses trois fils, et envoya audit Pape par Théodore, nomenclateur de la sainte Église romaine ; il y fit encore souscrire dix évêques, huit abbés, quinze comtes, un bibliothécaire, un mansionnaire et un huissier [2]. Ces caractères conviennent de tout point au décret suivant :

« Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit. Moi Louis, empereur auguste, assure et concède, par ce pacte de confirmation, à vous, bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et par vous à votre vicaire le seigneur Pascal, souverain Pontife et Pape universel, et à ses successeurs à perpétuité, comme depuis vos prédécesseurs jusqu'à présent vous avez tenu et disposé en votre puissance et souveraineté, la ville de Rome avec son duché, ses faubourgs, villages, territoires de montagnes et maritimes, ports, cités, châteaux, bourgs et hameaux. Du côté de la Toscane : Porto, Centumcelle, Céré, Bléda, Maturanum, Sutri, Népi, Château-Gallisse, Horta, Polimartium, Amérie, Todi, Pérouse, avec ses trois îles et toutes les frontières appartenant auxdites villes. De même, du côté de la Campanie : Ségni, Anagni, Férentino, Alatri, Patricum, Frisilime, avec toutes les frontières de la Campanie [3]. »

[1] Astron., n. 27. — [2] Cenni *Esame del Diploma de Ludovico Pio*, p. 197, *in Româ* 1754, in-12. *Chronic. S. Vincent. Vulturn.*, l. 2, p. 681. — [3] In nomine Domini Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritûs sancti. Ego Ludovicus, imperator augustus, statuo et concedo per hoc pactum confirmationis nostræ, tibi beato Petro principi Apostolorum, et per te vicario tuo domno Paschali summo Pontifici et universali Papæ, et successoribus ejûs in perpetuum, sicut à prædecessoribus vestris usque nunc in vestrâ potestate et ditione tenuistis et disposuistis, civitatem romanam cum ducato suo et suburbanis atque vicuiis omnibus et

Dans cette première partie du décret, Louis ne fait que garantir et assurer à Pascal la ville de Rome et son duché, comme les Papes, ses prédécesseurs, l'avaient possédée jusqu'alors, non par la donation de Pepin ou de Charlemagne, où il n'en est pas question, mais par le fait du temps et des circonstances, et par la volonté des peuples. De toutes les villes ici mentionnées, il n'y a que celle de Narni que Pepin ait dit avoir rendue au duché de Rome, par la raison que les Lombards l'en avaient détachée et incorporée au duché de Spolète. Quant au duché de Rome lui-même, nulle part il n'est dit que ni Pepin ni Charlemagne en aient fait donation à l'Église romaine, attendu qu'elle le possédait dès auparavant. Louis ne fait que reconnaître et garantir cette souveraineté antérieure des Papes. Cette garantie nouvelle était très-utile et très à propos contre la turbulence de cette partie des Romains que nous avons vus profiter de la maladie de Léon III pour piller et incendier des métairies et entreprendre sur Rome même, au point de rendre nécessaire l'intervention de Bernard, roi d'Italie. Le décret continue :

Pareillement, l'exarchat de Ravenne dans son intégrité, avec les villes, bourgs et châteaux que le roi Pepin et notre père, l'empereur Charles, ont autrefois restitués, par acte de donation, au bienheureux apôtre Pierre et à vos prédécesseurs, savoir : Ravenne et l'Émilie, Bobio, Césène, Forlimpopoli, Forli, Fayence, Imola, Bologne, Ferrare, Comachio, Adria, Gabel, avec tous les territoires et les îles de terre et de mer qui appartiennent à ces villes. De plus, la Pentapole, à savoir : Rimini, Pisaure, Fano, Sinigaglia, Ancône, etc., avec toutes les terres qui leur appartiennent. De même le territoire de Sabine dans son intégrité, comme il est écrit dans la donation de notre père, l'empereur Charles, et suivant les limites réglées par les abbés Ithérius et Magenaire. Item, du côté de la Toscane des Lombards, le château Félicité, Orviète, etc. (et les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile), avec tous les territoires, côtes et ports appartenant aux susdites îles et cités. Item, du côté de la Campanie, Sora, Arces, Aquinum, Arpino, Théano et Capoue, et les patrimoines qui appartiennent à votre puissance et domaine. Tel est le patrimoine de Bénévent et de Salerne, le patrimoine de la Calabre inférieure et supérieure, le patrimoine de Naples, ainsi que vos patrimoines qui se trouvent quelque part dans notre royaume et empire. Toutes ces provinces, villes, cités, bourgs, châteaux, villages et territoires, ainsi que patrimoines, nous les confirmons à votre Église, bienheureux

portubus, seu cunctis civitatibus, castellis, oppidis, ac viculis in Tusciæ partibus id est, etc. Baluz., t. 1, p. 791 et seq.

ne fait que garantir et
é, comme les Papes,
ors, non par la dona-
st pas question, mais
a volonté des peuples.
ue celle de Narni que
par la raison que les
au duché de Spolète.
art il n'est dit que ni
l'Église romaine, at-
uis ne fait que recon-
e des Papes. Cette ga-
s contre la turbulence
vus profiter de la ma-
étairies et entreprendre
saire l'intervention de

son intégrité, avec les
notre père, l'empereur
donation, au bienheu-
avoir : Ravenne et l'É-
yence, Imola, Bologne,
es territoires et les îles
les. De plus, la Penta-
glia, Ancône, etc., avec
même le territoire de
t dans la donation de
s limites réglées par les
e la Toscane des Lom-
s îles de Corse, de Sar
côtes et ports apparte-
de la Campanie, Sora
, et les patrimoines qu
Tel est le patrimoine de
Calabre inférieure et su
vos patrimoines qui s
et empire. Toutes ces
lages et territoires, ainsi
re Église, bienheureu

e vicuiis in Tusciæ partibu

apôtre Pierre, et par vous à votre vicaire, notre Père spirituel, le seigneur Pascal, souverain Pontife et Pape universel, ainsi qu'à ses successeurs jusqu'à la fin du monde, afin qu'ils les détiennent en leur droit, principauté et souveraineté.

Dans cette seconde partie de son diplôme, Louis rappelle et confirme les donations de Pepin et de Charlemagne, dont on trouve le détail dans les vies pontificales d'Anastase et dans les lettres pontificales du *Code carolin*. Pour ce qui est des îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile, comprises dans une parenthèse, que quelques-uns regardent comme une interpolation, on sait, par une lettre de Léon III, que la Corse, où l'Église romaine avait depuis longtemps des patrimoines, lui avait été donnée par Charlemagne [1]. De plus, dès le temps de saint Grégoire le Grand, l'Église romaine avait des patrimoines considérables en Sardaigne et en Sicile. Louis ne dit point qu'il les donne ou qu'il les possède, mais qu'il en reconnaît et en confirme le droit au Pontife romain. Finalement, dans tout son diplôme, il ne donne pas un pouce de terre au Saint-Siége ; il ne fait que lui reconnaître et lui garantir ses États et ses droits antérieurs : précaution très-utile au milieu des révolutions qui pouvaient survenir.

Louis confirme ensuite les donations particulières, les cens, pensions, redevances annuelles, que son aïeul Pepin et son père Charlemagne avaient assignés à l'église de Saint-Pierre, sur les duchés de Toscane et de Spolète : sauf en tout, dit-il, notre domination sur ces mêmes duchés [2]. Il ajoute que, pour les réfugiés des États de l'Église romaine, il ne les accueillera que pour intercéder en leur faveur, si leur faute est pardonnable, ou que pour leur faire rendre justice, s'ils ont été opprimés par les puissants : quant aux criminels, il les arrêtera et les remettra en la puissance du Pape.

Enfin, conclut-il, lorsque Dieu appellera de ce monde le Pontife de ce très-Saint-Siége, nul de notre royaume, Franc ou Lombard, ni aucun autre de nos sujets, n'aura la permission de contrarier les Romains, soit publiquement, soit secrètement, ni de faire l'élection ; nul ne se permettra de faire de mal à personne dans les villes et

Labbe, t. 7, p. 1121. — [2] Nec non et censum et pensiones seu cæteras donationes quæ annuatim in palatium regis Longobardorum inferri solebant, sive de Tusciâ Longobardorum, sive de ducatu Spoletano, sicut in suprascriptis donationibus continetur, et inter sanctæ memoriæ Hadrianum papam et domnum et genitorem nostrum Karolum imperatorem convenit, quando eidem Pontifici idem de supradictis ducatibus, id est, Tuscano et Spoletano, suæ auctoritatis præceptum confirmavit. Ego scilicet modo, ut annis singulis supradictus census Ecclesiæ beati Petri apostoli persolvatur, salvâ super eosdem ducatus nostrâ in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem subjectione. P. 594.

territoires qui appartiennent à l'Église de saint Pierre. Mais les Romains donneront, avec toute vénération et sans aucun trouble, une sépulture honorable à leur Pontife; et celui que, par l'inspiration divine et par l'intercession du bienheureux Pierre, tous les Romains auront élu au pontificat, d'un commun accord et sans aucune promesse, ils pourront, sans aucune difficulté ni contradiction, le consacrer suivant l'usage canonique. Quand il aura été sacré, on nous enverra des légats, à nous ou à nos successeurs les rois des Francs, pour renouveler l'amitié, la charité et la paix réciproques, comme c'était la coutume de faire au temps de Charles, notre bisaïeul de pieuse mémoire, de notre aïeul Pepin et de l'empereur Charles, notre père [1].

Tel est le fameux diplôme de l'empereur Louis. Comme l'on voit, il ne renferme rien de nouveau ni d'insolite; il ne fait que confirmer ce qui existait. Aussi ne voyons-nous pas pourquoi des critiques modernes se sont donné tant de peine pour le révoquer en doute. Pagi, entre autres, se contredit lui-même. Sur l'année 787, il le donne pour authentique; sur l'année 817, il le déclare aussi apocryphe que la donation de Constantin. Il se trompe même sur le titre quand il l'appelle une donation; car ce n'en est pas une, mais un pacte de confirmation, ou une confirmation du pacte, comme disent les auteurs contemporains que nous avons vus.

Quant à la donation de Constantin, on suppose qu'elle parut dans le neuvième siècle; jusqu'à présent nous n'en avons pas rencontré de trace certaine. Ce qui est certain, c'est que Théodore Balsamon, archevêque d'Antioche au douzième siècle, et le plus habile des canonistes grecs, l'a insérée tout entière, comme une pièce capitale du droit canon des églises grecques. Il y fait parler Constantin en ces termes :

[1] Et quando divinâ vocatione hujus sacratissimæ Sedis Pontifex de hoc mundo migraverit, nullus ex regno nostro, aut Francus, aut Longobardus, aut de quâlibet gente homo sub nostrâ potestate constitutus, licentiam habeat contra Romanos aut publice aut privatim veniendi aut electionem faciendi; nullusque in civitatibus vel territoriis ad Ecclesiam beati Petri pertinentibus aliquod malum propter hoc facere præsumat; sed liceat Romanis cum omni veneratione et sine aliquâ perturbatione honorificam suo Pontifici exhibere sepulturam; et eum quem divinâ inspiratione beati Petri intercessione omnes Romani uno consilio atque concordiâ sine aliqua promissione ad pontificatûs ordinem elegerint sine aliquâ ambiguitate et contradictione more canonico consecrari. Et cùm consecratus fuerit, legati ad nos vel successores nostros reges Francorum dirigantur, qui inter nos et illum amicitiam et charitatem ac pacem socient, sicut temporibus, piæ recordationis domni Karoli atavi nostri, sive domni Pippini avi nostri, vel et Karoli imperatoris genitoris consuetudo erat faciendi. Baluz., t. 1, p. 595 et 596.

nt Pierre. Mais les Ro-
ns aucun trouble, une
que, par l'inspiration
erre, tous les Romains
d et sans aucune pro-
contradiction, le con-
ra été sacré, on nous
rs les rois des Francs,
réciproques, comme
les, notre bisaïeul de
le l'empereur Charles,

is. Comme l'on voit, il
e fait que confirmer ce
des critiques modernes
en doute. Pagi, entre
7, il le donne pour au-
apocryphe que la do-
le titre quand il l'ap-
mais un pacte de con-
me disent les auteurs

pose qu'elle parut dans
en avons pas rencontré
e Théodore Balsamon
t le plus habile des ca
e une pièce capitale du
arler Constantin en ce

edis Pontifex de hoc mundi
Longobardus, aut de quâlibe
habeat contra Romanos au
; nullusque in civitatibus v
od malum propter hoc face
et sine aliquâ perturbation
n quem divinâ inspiratione
o atque concordiâ sine aliqu
iquâ ambiguitate et contra
us fuerit, legati ad nos vel
inter nos et illum amicitia
æ recordationis domni Kar
Karoli imperatoris genitor

« Nous avons jugé convenable, avec tous nos satrapes, tout le sénat, les magistrats et tout le peuple qui est sous la domination romaine, que, comme saint Pierre est le représentant du Fils de Dieu sur la terre, les évêques, ses successeurs, y aient une puissance principale, au-dessus même de notre impériale majesté. En conséquence, nous voulons que le prince des Apôtres et ses successeurs soient, auprès de Dieu, nos premiers pères et défenseurs, et que, comme l'on honore sur la terre notre puissance impériale, ainsi et plus encore l'on y honore la sainte Église romaine et la chaire de saint Pierre. Nous ordonnons qu'elle ait la puissance principale, et qu'elle soit le chef des quatre trônes d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, en un mot, de toutes les églises de l'univers. Le futur évêque de Rome doit donc être élevé en gloire par-dessus tous les pontifes du monde. Tout ce qui regarde le culte de Dieu, la correction et la confirmation de la loi chrétienne, c'est à lui à le juger; car il est juste que la sainte loi ait là son chef et son principe, où le saint législateur, notre Sauveur Jésus-Christ, a commandé au bienheureux apôtre Pierre de fixer sa chaire, et où il a souffert la passion de la croix, bu le calice de la bienheureuse mort, et suivi les pas de son Maître et de son Seigneur. Il est juste que les nations inclinent là leur tête par la confession du nom du Christ, où leur docteur, le bienheureux Paul, sacrifiant sa tête pour le Christ, a reçu la couronne du martyre, et que là, jusqu'à la fin du monde, elles cherchent leur docteur où reposent ses saintes reliques. Il est juste que là, prosternés en terre et suppliants, nous servions le Roi et Dieu du ciel, notre Sauveur Jésus-Christ, où nous avons servi le roi de l'orgueil.

« Nous avons donc transféré aux saints Apôtres, nos bienheureux seigneurs Pierre et Paul, et après eux au bienheureux Sylvestre, notre père, le grand évêque et le Pape universel de la ville de Rome, ainsi qu'à leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, notre palais impérial de Latran, qui surpasse tous les palais de l'univers; de plus, le diadème ou la couronne de notre tête. » Vient ensuite un assez long détail des ornements impériaux qu'il sera permis aux Papes de porter. On fait dire ensuite à Constantin que le pape Sylvestre ayant refusé de mettre une couronne d'or sur sa couronne de cheveux ou sa tonsure, lui-même lui mit de ses mains un autre ornement impérial de tête, tint les rênes de son cheval et lui servit d'écuyer par honneur pour saint Pierre. « Or, afin que l'autorité épiscopale ne soit point méprisée, mais honorée au-dessus même de notre puissance impériale, nous avons donné à notre bienheureux père, l'évêque Sylvestre, Pape universel, et nous donnons à ses suc-

cesseurs, et notre dit palais, et la ville de Rome, et les provinces, lieux et châteaux de l'Italie et de l'Occident marqués plus haut. Car nous avons jugé convenable de transférer notre empire en Orient, de fonder une ville de notre nom au lieu de Byzance, et d'en faire notre capitale ; par la raison que, là où est le sacerdoce principal, le chef divinement institué de la religion chrétienne, il n'est pas juste qu'un empereur terrestre ait de puissance. Cette cession de notre empire, écrite de notre main, nous l'avons mise sur les précieuses reliques du prince des Apôtres, saint Pierre, et nous y avons juré, pour nous et nos successeurs, de la garder fidèlement, après quoi nous l'avons remise à notre saint père, le Pape universel [1]. »

Sans doute, cette pièce est fausse en ce sens qu'elle n'est pas de Constantin ; mais elle est vraie en ce sens qu'elle exprime réellement l'opinion publique du siècle où elle a paru. Nous avons vu, par l'ancienne biographie du pape Sylvestre, que Constantin avait fait effectivement à l'Église romaine un grand nombre de donations en maisons et en fonds de terres, situés en différentes villes et provinces. Pepin et Charlemagne lui ayant donné des villes et des provinces entières, on se persuada, peut-être premièrement parmi les Grecs, que Constantin avait dû être beaucoup plus généreux encore que ces deux barbares. Le mode s'en présentait naturellement. Constantin avait quitté Rome pour Byzance, l'Italie pour la Grèce, l'Occident pour l'Orient. Depuis cette époque, les Papes acquirent une prépondérance toujours plus grande à Rome, en Italie et dans tout l'Occident. Dès le temps de saint Léon, mais surtout au temps de saint Grégoire le Grand, ils étaient comme les pères et les sauveurs de cette partie du monde. L'empereur Maurice disait à saint Grégoire que, pour défendre les Romains contre les Lombards, il lui conseillait de faire alliance avec les Francs : c'était bien lui abandonner, en quelque sorte, et Rome, et l'Italie et tout l'Occident. Déjà l'excellent empereur Tibère II, prédécesseur de Maurice, avait conseillé aux Romains de gagner à force d'argent les Lombards, et de les envoyer contre les Perses ; ou bien, s'ils ne pouvaient y réussir, de prendre à leur solde quelques chefs des Francs pour combattre les Lombards. Plus tard, saint Grégoire II écrivit à l'empereur de Constantinople que, pour toutes les nations occidentales, saint Pierre était comme un dieu terrestre, le Pape un médiateur universel dont elles attendaient la direction pour la paix ou la guerre. Lors donc qu'au neuvième siècle, cette œuvre du temps et des événements, autrement cette œuvre de la Providence, devint mani-

[1] *Balsamon in Photii*, tit. VIII, p. 85-89.

me, et les provinces,
qués plus haut. Car
e empire en Orient,
yzance, et d'en faire
sacerdoce principal,
nne, il n'est pas juste
ette cession de notre
se sur les précieuses
t nous y avons juré,
dèlement, après quoi
universel [1]. »

qu'elle n'est pas de
elle exprime réelle-
aru. Nous avons vu,
que Constantin avait
nombre de donations
différentes villes et
nné des villes et des
premièrement parmi
up plus généreux en-
présentait naturelle-
ance, l'Italie pour la
époque, les Papes
grande à Rome, en
saint Léon, mais sur-
ls étaient comme les
. L'empereur Maurice
Romains contre les
ec les Francs : c'était
me, et l'Italie et tout
II, prédécesseur de
er à force d'argent les
ou bien, s'ils ne pou-
ques chefs des Francs
nt Grégoire II écrivit
utes les nations occi-
estre, le Pape un mé-
ion pour la paix ou la
œuvre du temps et des
vidence, devint mani-

feste à tous les yeux, on supposa, pour faire plus d'honneur à Constantin, que c'était la pensée et l'œuvre de sa grande âme. De là sa fameuse donation, si bien reçue, sinon même imaginée parmi les Grecs.

Dans cette même assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle, où l'empereur Louis fit, en faveur de l'Église romaine, l'acte de confirmation souscrit par lui-même et par ses trois fils, Lothaire, Pepin et Louis, dix évêques, huit abbés, quinze comtes, un bibliothécaire, un mansionnaire et un huissier ; dans cette même assemblée, il fit un acte plus important encore : ce fut de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pepin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; de régler les parts entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui une charte constitutionnelle. Voici la forme qu'on employa.

L'empereur Louis adressa à l'assemblée générale des évêques, des abbés, des ducs, des comtes et des seigneurs, en un mot, aux états généraux de tout l'empire [1], la question suivante : Ce qui sert à l'affermissement du royaume et à la force du gouvernement, doit-on le différer ou non ? Tous répondirent que ce qui est utile et nécessaire ne doit pas être différé, mais plutôt accéléré. Alors l'empereur déclara la résolution qu'il avait prise avec très-peu de personnes, et dit qu'à cause de l'incertitude de la vie, il voulait, pendant qu'il se portait bien, donner le nom d'empereur à celui de ses trois fils pour qui se manifesterait de quelque manière la volonté de Dieu. Pour connaître cette volonté, il ordonna un jeûne général de trois jours, pendant lesquels les prêtres offriraient des sacrifices, et tous feraient des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire. Après ces préparatifs, il choisit pour empereur son fils Lothaire, lui transmit l'empire par une couronne d'or, aux acclamations des peuples, qui disaient : Vive l'empereur Clothaire ! L'empereur Louis disait de son côté : Béni soit le Seigneur, notre Dieu, qui m'a donné de voir aujourd'hui, de mes yeux, un de ma race assis sur mon trône ! En même temps il donna à ses deux autres fils des parties de ses États, déclarant Pepin roi d'Aquitaine, et Louis roi de Bavière, en sorte, toutefois, que le tout ne fût qu'un empire et non pas trois. Enfin, il fit dresser de tout ceci un acte ou une charte, dont voici la substance [2] :

[1] *Sacrum conventum et generalitatem populi nostri*, dit l'empereur lui-même. Baluz., t. 1, p. 573. — [2] Eginh., Astron. *Chronic. Moissiac.*, *epist. Agobardi*. D. Bouq., t. 6, p. 367.

Au nom de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, Louis, par l'ordre de la Providence divine, empereur auguste. Il déclare que, tenant l'assemblée générale de son peuple à Aix-la-Chapelle, en 817, pour l'utilité de l'Église et de l'empire, quelques-uns de ses fidèles lui conseillèrent, pendant qu'il se portait bien, de traiter de l'état de tout l'empire et de celui de ses fils, à l'exemple de ses pères. Quelque tendresse qu'il eût pour ses enfants, il ne voulut point, à cause d'eux, diviser l'unité de l'empire, de peur que ce ne fût une occasion de scandaliser l'Église et d'offenser celui de qui relèvent tous les royaumes. Il crut donc nécessaire d'ordonner des jeûnes et des prières pendant trois jours. Après quoi, sans doute par l'inspiration divine, et l'empereur lui-même et tout son peuple s'accordèrent à choisir son fils aîné Lothaire pour être couronné du diadème impérial et lui succéder dans l'empire. Par le même commun accord, il fut résolu de donner le nom et la puissance de rois à Pepin et Louis, avec les provinces nommées ci-dessous, mais, après la mort du père, sous la suzeraineté de leur frère aîné, suivant les articles par lesquels nous avons fixé les rapports entre eux. Pour l'utilité de l'empire, pour la défense de l'Église, et pour conserver entre eux une paix continuelle, nous avons jugé à propos, avec tous nos fidèles, de bien considérer ces articles, puis de les écrire et de les confirmer de nos souscriptions, afin que, Dieu aidant, ce qui a été fait par le vœu commun de tous soit inviolablement observé par tous pour la perpétuelle paix et d'eux et de tout le peuple chrétien, sauf, en tout, notre impériale puissance sur nos fils et notre peuple, avec toute la soumission que les fils témoignent à leur père et les peuples à leur empereur et roi.

Viennent ensuite dix-huit articles. On y assigne pour royaume à Pepin l'Aquitaine, la Gascogne, le Languedoc, le pays de Nevers et d'Autun; à Louis la Bavière, la Carinthie, la Bohême, le pays des Avares et des Slaves à l'orient de la Bavière.

Quant aux rapports entre le nouvel empereur et ses deux frères, voici comme cette charte les règle dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8: « Une fois chaque année, les deux rois viendront, soit ensemble, soit séparément, rendre visite à l'empereur, leur frère, pour traiter ensemble des intérêts communs. Sans son avis et son consentement ils ne feront ni guerre ni paix avec les nations étrangères et hostiles à l'empire; ils n'en congédieront point les ambassadeurs sans le consulter. »

Le dixième article surtout est remarquable. Il est dit : Si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme

-Christ, Louis, par
ste. Il déclare que,
-la-Chapelle, en 817,
s-uns de ses fidèles
le traiter de l'état de
mple de ses pères.
il ne voulut point,
peur que ce ne fût
r celui de qui re-
l'ordonner des
quoi, sans doute
et tout son peuple
pour être couronné
npire. Par le même
om et la puissance
ommées ci-dessous,
de leur frère aîné,
les rapports entre
de l'Église, et pour
vons jugé à propos,
articles, puis de les
, afin que, Dieu ai-
tous soit inviolable-
et d'eux et de tout
le puissance sur nos
e les fils témoignent
i.

ne pour royaume à
e pays de Nevers et
Bohême, le pays des

et ses deux frères,
cles 4, 5, 6, 7 et 8 :
ont, soit ensemble,
r frère, pour traiter
et son consentement
trangères et hostiles
bassadeurs sans le

Il est dit : Si quel-
levenait oppresseur
annie, qui renferme

toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur, l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui, afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler de ses excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous[1]. » Tel est le dixième article. Il surprendra peut-être grandement un siècle qui se persuade qu'avant lui les chartes constitutionnelles n'étaient pas plus connues que les machines à vapeur et le sucre de betterave.

Article 13. « Si, après notre décès, ils viennent en âge de prendre une épouse, ils ne le feront pas sans l'avis de leur frère aîné, et, pour éviter tout sujet de discorde, ils n'en prendront point parmi les nations étrangères. »

Le quatorzième article ne mérite pas moins d'attention que le dixième. « Si l'un d'eux laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux ; mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur ; et l'empereur le traitera comme son frère et son fils; et, l'ayant élevé à la dignité de son père, il observera en tout point cette constitution à son égard. Quant aux autres enfants, on les traitera avec une tendre affection, suivant la coutume de nos parents[2]. »

« Que si l'un d'eux, ajoute l'article quinze, meurt sans laisser d'enfants légitimes, sa puissance retournera au frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur. S'il laisse des enfants illégitimes, nous recommandons d'user envers eux de miséricorde[3]. »

[1] Si autem, quod Deus avertat, et quod nos minime optamus, evenerit ut aliquis eorum, propter cupiditatem rerum terrenarum, quæ est radix omnium malorum, aut divisor aut oppressor Ecclesiarum vel pauperum extiterit; aut tyrannidem, in quâ omnis crudelitas consistit, exercuerit, primo secreto, secundum Domini præceptum, per fideles legatos semel, bis et ter de suâ emendatione commoneatur; ut si his renixus fuerit, accersitus à fratre coram altero fratre paterno et fraterno amore moneatur et castigetur. Et si hanc salubrem admonitionem penitus spreverit, communi omnium sententiâ quod de illo agendum sit decernatur, ut quem salubris admonitio à nefandis actibus revocare non potuit, imperiali potentia communisque omnium sententia coerceat. Art. x, col. 576. — [2] Si vero aliquis eorum decedens legitimos filios reliquerit, non inter eos potestas ipsa dividatur; sed potius populus pariter conveniens unum ex eis, quem Dominus voluerit, eligat; et hunc senior frater in loco fratris et filii suscipiat; et honore paterno sublimato, hanc constitutionem erga illum modis omnibus conservet. De cæteris vero liberis pio amore pertractent, qualiter eos more parentum nostrorum salvent et cum consilio habeant. Art. xiv, col. 577. — [3] Si vero absque legitimis liberis aliquis eorum decesserit, potestas illius ad seniorem fratrem re-

Article 17. « Quant au royaume d'Italie, il sera soumis à notre fils et successeur, comme il l'a été à notre père, et comme il le demeure à nous-même. »

Le dix-huitième et dernier article porte : « Si celui de nos fils qui, par la volonté divine, doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine [1].

L'empereur Louis fit jurer cette constitution à tous ses sujets, qui prêtèrent volontiers ce serment, comme légitime et utile à la paix de l'empire. Il l'envoya de plus à Rome, avec son fils Lothaire, afin que le Pape l'approuvât et la confirmât [2]. Ce sont les paroles mêmes des auteurs du temps.

Ce qui nous paraît plus curieux que les articles de cette charte, ainsi délibérée, consentie, adoptée, souscrite et jurée par l'empereur, par ses trois fils, par tous les ordres de l'empire, et de plus approuvée et confirmée par le chef de l'Église universelle; ce qui nous paraît plus curieux que tous ces curieux articles, c'est que nous ne les avons vu citer dans aucune histoire de France écrite en français, ni dans la fastidieuse compilation de celui-ci, ni dans la prétentieuse caricature de celui-là. Voici tout ce qu'en dit l'abbé Véli :

« Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, en lui assujétissant Pepin et Louis, qui tous cependant furent proclamés rois. » Daniel ne voit non plus dans tout cela qu'un acte de partage. De nos jours, le Genevois Sismondi, dans son *Histoire des Français*, n'y voit pas plus que Daniel. Michelet y voit encore moins que les précédents; car il n'en parle même pas ni dans son *Histoire de France*, ni dans ses *Origines du droit français*, où c'était pourtant le cas d'en parler.

vertatur. Et si contigerit illum habere liberos ex concubinis, monemus ut erga illos misericorditer agat. Art. xv, col. 578.

[1] Monemus etiam totius populi nostri devotionem et sincerissimæ fidei pene apud omnes gentes famosissimam firmitatem, ut si is filius noster qui nobis divino nutu successerit absque legitimis liberis rebus humanis excesserit, propter omnium salutem et Ecclesiæ tranquillitatem et imperii unitatem in eligendo uno ex liberis nostris, si superstites fratri suo fuerint, eam quam in illius electione fecimus conditionem imitentur ; quatenus in eo constituendo non humana, sed Dei quæretur voluntas adimplenda. Art. XVIII, col. 578. — [2] *Epist. Agobardi.* Dom Bouquet, t. 6, p. 367.

soumis à notre fils
omme il le demeure

elui de nos fils qui,
t sans enfants légi-
e, pour le salut de
nité de l'empire, de
manière que nous
non par la volonté

tous ses sujets, qui
et utile à la paix de
s Lothaire, afin que
paroles mêmes des

es de cette charte,
jurée par l'empe-
empire, et de plus
universelle; ce qui
articles, c'est que
e de France écrite
de celui-ci, ni dans
ce qu'en dit l'abbé

narque associa Lo-
r, en lui assujétis-
proclamés rois. »
de partage. De nos
e des Français, n'y
moins que les pré-
Histoire de France,
pourtant le cas d'en

inis, monemus ut erga

incerissimæ fidei pene
ius noster qui nobis di-
nis excesserit, propter
nitatem in eligendo uno
uam in illius electione
ndo non humana, sed
— [2] *Epist. Agobardi.*

Cependant, et la charte de Charlemagne et la charte de Louis le Débonnaire sont des monuments authentiques qui se trouvent : 1° parmi les Capitulaires des rois de France, publiés par Baluze; 2° dans le deuxième volume des écrivains de l'histoire de France ; par André Duchesne ; 3° dans les volumes cinq et six de Dom Bouquet. Cependant, ces mêmes articles, suivant qu'ils sont appréciés ou méconnus, donnent un sens tout différent à toute l'ancienne histoire de France, et même à toute l'histoire du moyen âge.

Par exemple, pour commencer par ce qu'il y a de plus général dans cette charte de 817, Louis le Débonnaire déclare que son fils Lothaire a été élevé à l'empire non par la volonté humaine, mais par la volonté divine ; et la preuve qu'il en donne, c'est qu'après avoir consulté Dieu par la prière, le jeûne et l'aumône, tous les suffrages se sont réunis sur Lothaire. Ainsi, dans l'idée de Louis et de son époque, la volonté divine se manifestait par la volonté calme, unanime et chrétiennement réfléchie de la nation ; le droit divin et le droit national ne s'excluaient pas, comme on l'a supposé de nos jours, mais ils rentraient l'un dans l'autre. Les théologiens du moyen âge ont pensé de même ; ils ont généralement regardé Dieu comme la source de la souveraineté, et le peuple comme le canal ordinaire [1]. Ils unissaient ce que nous divisons, sans peut-être trop savoir pourquoi. Qui sait si nos pères n'étaient pas plus sages que leurs enfants ? En général, ne nous moquons pas tant des siècles passés ; les siècles à venir pourraient peut-être nous rendre la pareille. Si quelquefois les idées de nos pères ne s'accordent pas avec les nôtres, c'est que souvent nous n'avons pas la moitié des leurs.

En second lieu, la connaissance de cette charte de 817 et de ce qui s'y rattache nous fait comprendre, entre autres choses, pourquoi le pape Grégoire IV intervint d'une manière si directe dans les démêlés de Louis avec ses fils et de ses fils entre eux. Cette charte de constitution et de partage avait été soumise à l'approbation du chef de l'Église universelle, qui l'avait effectivement sanctionnée. Le chef de l'Église en était ainsi devenu comme le garant aux yeux des peuples et des rois : il pouvait donc, il devait donc intervenir.

En troisième lieu, d'après les faits et les monuments que nous avons cités, il résulte clairement : que l'empire n'était point héréditaire, mais électif ; que, même pour la royauté, le fils aîné ne succédait point de droit à son père, mais que cela dépendait de l'élection du peuple ; qu'un roi, oppresseur ou tyran, bien loin d'être au-dessus des lois divines, comme chez les serviles Grecs, était justiciable de-

[1] Voir entre autres les preuves dans le jésuite Suarèz.

vant l'assemblée générale des Francs; qu'en conséquence, c'est une erreur de penser, de dire ou de supposer que, sous les deux premières dynasties de France, la royauté fut héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; que c'est une erreur de penser, de dire ou de supposer que la seconde dynastie ait usurpé sur la première, ou la troisième sur la seconde. Car à la fin de la seconde dynastie, il sera dit formellement au collége électoral : Le royaume ne s'acquiert point par droit héréditaire : *Nec regnum jure hæreditario acquiritur* [1].

En quatrième lieu, quand on compare cette charte de 817 avec les événements contemporains, on voit que, dans les démêlés survenus entre Louis le Débonnaire et ses trois fils par la naissance d'un quatrième, qui était d'un second lit, savoir Charles le Chauve, il s'agissait principalement de cette charte constitutionnelle, jurée par tous les États de l'empire, confirmée par le chef de l'Église, et devenue dès lors une loi fondamentale qu'il n'était plus au pouvoir d'une des parties de changer à son gré ; charte dont les trois fils demandaient la stricte observation, et que le père voulait changer à son gré en faveur du quatrième.

Cinquièmement, dans ces démêlés, ce serait se tromper beaucoup de ne considérer les trois princes que comme les fils de leur père, obligés de suivre docilement ses volontés changeantes. D'après la charte jurée en 817 et confirmée en 821, ils étaient, l'un empereur, les deux autres rois, avec un peuple à gouverner, avec des droits garantis par tous les États de l'empire, et confirmés par le chef de la chrétienté entière. Ils avaient donc un certain droit d'agir avec leur père, comme de souverain à souverain.

En sixième lieu, l'histoire de ces démêlés bien comprise est plus honorable que honteuse pour la France. Nous avons vu Clovis égorger par artifice les rois, ses parents, pour s'emparer de leur puissance et de leurs trésors. Nous voyons, à l'époque même de Louis le Débonnaire, nous voyons, sur le trône presque toujours sanglant de Constantinople, une mère arracher les yeux à son fils pour régner à sa place. Comparés à ces Grecs du Bas-Empire et aux Francs de Clovis, Louis le Débonnaire et ses trois fils, même au plus fort de leurs guerres civiles, sont des modèles de douceur et d'humanité. Au milieu des revirements soudains de fortune, qui mettaient les uns au pouvoir des autres, il n'y a pas un meurtre. Parmi les Grecs de

[1] Paroles d'Adalbéron, archevêque de Reims, à l'assemblée des princes et des évêques, pour l'élection du roi, à la mort de Louis V. — *Monumenta germaniæ*, t. 3, *aliàs*, 5, Richer, l. 4. n. 2.

équence, c'est une
ous les deux pre-
ditaire de mâle en
reur de penser, de
usurpé sur la pre-
de la seconde dy-
l : Le royaume ne
n jure hæreditario

rte de 817 avec les
démêlés survenus
aissance d'un qua-
Chauve, il s'agissait
urée par tous les
se, et devenue dès
voir d'une des par-
ils demandaient la
à son gré en faveur

tromper beaucoup
s fils de leur père,
geantes. D'après la
nt, l'un empereur,
avec des droits ga-
és par le chef de la
oit d'agir avec leur

comprise est plus
ons vu Clovis égor-
parer de leur puis-
même de Louis le
ujours sanglant de
fils pour régner à
et aux Francs de
ne au plus fort de
eur et d'humanité.
ui mettaient les uns
Parmi les Grecs de

olée des princes et des
Monumento germaniæ,

Constantinople, Louis le Débonnaire, avec sa femme et son fils le plus jeune, eût été privé de la vue, ou même de la vie, par ses trois fils aînés : ces trois fils eussent été aveuglés ou mis à mort par leur père. L'histoire de France est souvent une calomnie contre les Francs et les Français.

En cette même assemblée d'Aix-la-Chapelle, le dixième de juillet, plusieurs abbés firent une espèce de charte pour l'état monastique, qui fut depuis observée presque à l'égal de la règle de saint Benoît. Le chef de ces abbés, le principal auteur de cette réforme, était saint Benoît d'Aniane ; car Louis, qui l'avait déjà pris en affection du temps qu'il était roi d'Aquitaine, le fit venir en France après la mort de Charlemagne, et lui donna, en Alsace, le monastère de Maur ou Marmoutier, près de Saverne, où il mit plusieurs moines de son observance, tirés d'Aniane. Mais, comme le lieu était éloigné d'Aix-la-Chapelle, qui était la résidence ordinaire de l'empereur, et que l'abbé Benoît lui était nécessaire pour plusieurs affaires, il l'obligea de mettre un autre abbé à ce monastère, et de se rendre auprès de lui avec quelques-uns de ses moines.

A deux lieues d'Aix est une vallée qui plut au saint abbé, et l'empereur y fit bâtir un monastère, que l'on nomma Inde, d'un ruisseau qui y coule. L'empereur assista à la dédicace de l'église, donna plusieurs terres à la maison, et voulut qu'il y eût trente moines, que Benoît choisit en diverses maisons. Il commença donc à fréquenter le palais et à recevoir les requêtes que l'on présentait au prince. De peur de les oublier, il les mettait dans ses manches ; et l'empereur le fouillait souvent pour prendre ces papiers et les lire ; car il écoutait volontiers ces sortes de plaintes. Il consultait Benoît, non-seulement sur les affaires particulières, mais encore sur le gouvernement de l'État. Il lui donna l'inspection de tous les monastères de son royaume, et ce fut par son ordre qu'il travailla à la réforme dont il s'agit avec plusieurs autres abbés.

Les principaux étaient Arnulphe de Noirmoutier, Apollinaire du Mont-Cassin, Alvéus de Saint-Hubert, en Ardenne, Apollinaire de Flavigny, Josué de Saint-Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac. Après avoir longtemps conféré ensemble, ils trouvèrent que la principale cause du relâchement de la discipline monastique était la diversité des observances ; car, encore que dans la plupart des monastères on fît profession de suivre la règle de saint Benoît, il y avait de la variété dans la pratique de ce qui n'est pas écrit. D'où il arrivait que l'on faisait passer les relâchements pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et que les moines, même voisins, étaient étrangers les uns autres. On crut donc que le plus sûr était d'établir

une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la règle ; et on le fit par ce règlement d'Aix-la-Chapelle, divisé ordinairement en quatre-vingts articles.

Comme la règle en est le fondement, on ordonne d'abord que les abbés présents à cette assemblée liront la règle entièrement et en pèseront toutes les paroles, et que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur. On fera l'office suivant la règle de saint Benoît. Au chapitre, on lira le martyrologe, puis la règle ou quelque homélie. Plusieurs articles font mention du travail des mains, et l'abbé n'en était pas exempt ; les moines travaillaient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie et aux autres offices ; les jours de jeûne, le travail était plus léger, et en carême il durait jusqu'à none. Ils avaient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prévôt ou le doyen ne laisseront pas de donner la bénédiction au lecteur, quoiqu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront.

On fera deux repas les jours de fête ; mais, excepté les malades, on ne mangera point de volaille ni dans le monastère ni hors du monastère, en aucun temps, si ce n'est à Noël et à Pâques, quatre jours seulement, quand le monastère aura de quoi en fournir. On ne mangera ni fruits ni herbes hors des repas ; on distribuera même dans le réfectoire les eulogies, c'est-à-dire les pains offerts à l'autel et non consacrés. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des frères, excepté le vendredi, huit jours avant Noël et depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. On permettait la graisse en France, parce que l'huile y était rare, et aussi pour montrer qu'on ne s'abstenait point de la chair par superstitution. Aux lieux qui manquent de vin, on donnera le double de bière. Le Vendredi-Saint, on ne prendra que du pain et de l'eau. Si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, même en carême : c'est l'origine de la collation.

Comme la règle permet d'augmenter les habits, selon la qualité des lieux, le règlement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la règle. On rasait les moines tous les quinze jours, mais point pendant le carême. Ils pouvaient user du bain à la discrétion du supérieur, car l'usage en était fréquent chez les séculiers. Ils se lavaient les pieds les uns aux autres, principalement au carême, en chantant des antiennes. Ils ne se faisaient point saigner en certain temps, mais suivant le besoin ; et toutefois ces saignées, réglées par les saisons, passèrent depuis en règle dans les congrégations plus modernes.

Aucun séculier ne logera dans le monastère s'il ne veut être moine. Les moines survenants seront logés dans un dortoir séparé,

ni expliquassent la
pelle, divisé ordi-

ne d'abord que les
entièrement et en
es qui le pourront
la règle de saint
a règle ou quelque
vail des mains, et
nient eux-mêmes à
les jours de jeûne,
jusqu'à none. Ils
bé, le prévôt ou le
au lecteur, quoi-
ont aux pauvres la

cepté les malades,
nastère ni hors du
t à Pâques, quatre
oi en fournir. On ne
distribuera même
ns offerts à l'autel
dans la nourriture
Noël et depuis la
graisse en France,
rer qu'on ne s'abs-
eux qui manquent
dredi-Saint, on ne
oblige, on pourra
c'est l'origine de la

ts, selon la qualité
rde beaucoup plus
e jours, mais point
la discrétion du su-
liers. Ils se lavaient
arême, en chantant
certain temps, mais
es par les saisons,
ns plus modernes.
re s'il ne veut être
un dortoir séparé,

et on choisira pour leur parler des frères bien instruits. Ils ne voyageront point sans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice : il servira premièrement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il chargera ses parents de l'administration de ses biens, dont il disposera suivant la règle, après l'année de probation, et ne prendra l'habit qu'en faisant son vœu d'obéissance ; on n'en fait point d'autre. On ne recevra personne à cause de ce qu'il donne au monastère, mais seulement pour son mérite. Les parents peuvent offrir leurs enfants et faire pour eux la demande qu'ils confirmeront étant en âge de raison. Il n'y aura point d'autre école dans le monastère que pour les enfants : ce qu'il faut entendre des écoles intérieures; car il y en avait d'extérieures et de publiques en plusieurs monastères pendant ce neuvième siècle, comme il a été observé.

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture, sera vêtu et couché de même, et travaillera comme eux, s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la porte du monastère, mais dans le réfectoire, et pourra augmenter les portions à leur considération. Il n'ira point visiter les métairies sans nécessité, et n'y laissera pas de moines pour les garder; s'il a des celles ou des prieurés, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmènera point en voyage, si ce n'est pour aller à un concile. Le prévôt sera tiré d'entre les moines, et aura la principale autorité après l'abbé, tant au dedans qu'au dehors du monastère. Les doyens suivront entre eux l'ordre d'antiquité. On usera de punition corporelle pour les plus durs; mais on ne les fustigera point nus à la vue de leurs frères. Ceux qui seront en pénitence pour de grandes fautes auront un logement séparé, avec une cour où ils puissent travailler; mais on leur donnera quelque relâche le dimanche [1]. Tel est le règlement fait pour les moines à Aix-la-Chapelle, que l'empereur confirma et fit exécuter par son autorité.

En cette même assemblée, l'empereur Louis fit un règlement touchant les redevances auxquelles les monastères étaient obligés. On y distingue ces monastères en trois classes. La première est de ceux qui doivent des présents et le service de guerre; la seconde, de ceux qui doivent seulement des présents; et la troisième, de ceux qui ne doivent ni présents ni service de guerre, mais seulement des prières pour l'empereur et pour la famille impériale. Quatorze sont marqués devoir des présents et le service de guerre, à savoir : dix en France, deux au delà du Rhin et deux en Bavière. Les plus célèbres sont Saint-Benoît-sur-Loire, Ferrières, Corbie, Stavelo, Flavigny,

[1] Labbe t. 7, p. 1505. Mabill. *Act. Bened., sec. 4, pars 1, præfat.*

Saint-Eugend, depuis nommé Saint-Claude. Seize ne doivent que des présents : Saint-Michel ou Saint-Mihiel, la Baulme, Saint-Seine, Saint-Boniface ou Fulde, Saint-Vigbert ou Fritzlar sont de ce nombre. Dix-huit sont marqués ne devoir que des prières, entre autres le Fossé ou Saint-Maur près de Paris, Savigny près de Lyon. On trouve ensuite une liste de trente-six monastères d'Aquitaine ; mais on ne marque pas quelles étaient leurs redevances. Apparemment qu'ils ne devaient que des prières. Les plus considérables sont Saint-Philbert ou Noirmoutiers, Saint-Maixent, Charroux, Brantôme, Sainte-Croix de Poitiers, Moissac, Saint-Gilles, diocèse de Nîmes, Psalmodi, Aniane, Villemagne, Saint-Papoul, érigé plus tard en siége épiscopal [1].

Cependant Bernard, roi d'Italie, mécontent de voir son cousin Lothaire élevé à l'empire, et par là devenu son maître, se révolta contre l'empereur Louis, son oncle. Mais celui-ci ayant fait marcher aussitôt une armée de France et de Germanie, le parti se dissipa et Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices, confessa sa faute et en demanda pardon. Voilà ce que disent, de concert, les historiens du côté de Louis. Cependant Éginhard observe que, parmi ce qu'on disait en France de la révolte de Bernard, il y avait du faux et du vrai. La chronique saxonne dit que Bernard fut pris par supercherie. Une chronique contemporaine d'Italie ajoute que l'impératrice Irmengarde, portant inimitié à Bernard, roi des Lombards, lui manda de venir la trouver comme pour faire la paix ; que Bernard se rendit en France après que les nobles envoyés lui eurent juré qu'il ne lui serait fait aucun mal [2]. Quoi qu'il en soit de ces circonstances, la révolte ou la révolution eut lieu en 817. L'année suivante, le roi Bernard et ses complices furent jugés à Aix-la-Chapelle, par l'assemblée des Francs, et condamnés à mort. L'empereur Louis leur fit grâce de la vie et se contenta de leur faire crever les yeux, suivant un usage venu des Grecs de Constantinople. Mais Bernard en mourut trois jours après, ayant régné quatre ans et cinq mois depuis que Charlemagne, son aïeul, l'eut déclaré roi. La chronique italienne suppose que ce fut l'impératrice Irmengarde qui lui fit crever les yeux à l'insu de l'empereur [3]. Trois évêques, complices ou du moins impliqués dans cette révolte, furent déposés par leurs collègues et envoyés en des monastères : c'étaient Anselme de Milan et Vulfolde de Crémone, tous deux sujets de Bernard, et Théodulfe d'Orléans, né en Lombardie. Ce dernier, particulièrement, protesta toute sa

[1] Labbe, t. 7, 1. 1513. — [2] Eginhard, an. 817. *Chronic. Saxon.*, [2] *Bouq.*, t. 6, p. 219. *Chronic. Andreæ, Presbyt.*, *ibid.*, p. 680. — [3] *Ibid.*, p. 680.

ize ne doivent que
aulme, Saint-Seine,
sont de ce nombre.
entre autres le Fossé
yon. On trouve en-
aine ; mais on ne
oaremment qu'ils ne
sont Saint-Philbert
tôme, Sainte-Croix
Nîmes, Psalmodi,
tard en siége épi-

de voir son cousin
maître, se révolta
ayant fait marcher
e parti se dissipa et
es, confessa sa faute
concert, les histo-
serve que, parmi ce
il y avait du faux et
fut pris par super-
joute que l'impéra-
i des Lombards, lui
paix ; que Bernard
yés lui eurent juré
soit de ces circon-
. L'année suivante,
Aix-la-Chapelle, par
empereur Louis leur
ver les yeux, suivant
Bernard en mourut
nq mois depuis que
chronique italienne
ui lui fit crever les
nplices ou du moins
r leurs collègues et
de Milan et Vulfolde
Théodulfe d'Orléans,
t, protesta toute sa

c. Saxon., [illegible] Bouq.,
[3] Ibid., p. 680.

vie de son innocence. L'empereur Louis craignant quelque attentat pareil de ses trois jeunes frères, Drogon, Hugues et Théodoric, les enferma dans des monastères, après leur avoir fait couper les cheveux. L'impératrice Irmengarde mourut le 3 octobre de la même année 818. Les courtisans craignirent que l'empereur ne voulût quitter le monde et embrasser l'état monastique. D'après leurs conseils, il épousa Judith, fille de Guelfe, duc de Bavière, au commencement de l'année 819.

Au temps de cette révolution d'Italie, il y eut de nouveaux troubles dans le monastère de Fulde. Dès que l'abbé Ratgar ou Ratgaire, plus occupé à bâtir qu'à édifier, ne craignit plus Charlemagne, il maltraita ses religieux avec plus de dureté que jamais, comme pour les punir de ce qu'ils avaient osé se plaindre de sa conduite. Il accabla ses moines de nouveaux travaux de maçonnerie et de bâtisse ; et, comme ils continuèrent de murmurer, il en chassa plusieurs du monastère, du nombre desquels étaient des vieillards infirmes et décrépits. Il les relégua dans de petits prieurés, pour éloigner de sa présence des censeurs incommodes, dont l'âge et la vertu donnaient plus de poids à leurs plaintes. Ces religieux désolés, avant que de quitter le monastère où ils avaient été élevés, allèrent arroser de leurs larmes le tombeau de saint Boniface, leur patron. Les autres, au désespoir de trouver un tyran dans qui devait être leur père, portèrent derechef leurs plaintes à la cour. L'empereur Louis envoya d'abord à Fulde deux moines français en qualité de commissaires. Ils ne purent venir à bout de réconcilier l'abbé avec ses religieux. Ainsi l'empereur, pour rétablir la paix, fit déposer Ratgar et l'exila. La discorde sortit avec lui du monastère, et la charité y rentra avec le bon ordre et la tranquillité. Le prince permit ensuite aux moines de procéder à l'élection d'un autre abbé. Les plus jeunes furent très-divisés sur le sujet à élire ; mais les plus anciens et les plus sages leur ayant d'abord recommandé de consulter Dieu dans la prière, et puis leur ayant proposé Eigil, qui, à la maturité de l'âge, joignait la fermeté et la douceur, tous les suffrages s'accordèrent à le choisir. Il résista longtemps, mais enfin il se soumit au vœu unanime de ses frères, et partit avec quelques députés de la communauté, pour aller porter à l'empereur le décret d'élection et demander son agrément. Louis les reçut avec bonté, et, en approuvant leur choix, il leur donna des avis pleins de sagesse. Il recommanda aux moines d'obéir avec humilité à la règle et à l'abbé ; mais pour leur rendre facile cette obéissance, il recommanda à l'abbé d'avoir en même temps de la bonté pour ses inférieurs et une grande vigilance pour prévenir les

fautes. Il blâma surtout les superbes édifices qu'on avait faits à Fulde, en disant que ces dépenses auraient été mieux employées à nourrir les pauvres.

Saint Eigil était disciple de saint Sturme, dont il a même écrit la vie. Il était né dans le Norique; ses parents, qui l'étaient aussi de saint Sturme, le lui envoyèrent tout jeune, et il le fit instruire dans l'école du monastère. Devenu abbé, il fit aimer la règle en se faisant aimer lui-même. Son gouvernement fut très-doux; il ne faisait rien sans le conseil des frères. Il servait lui-même à table le jour de Noël, pour montrer l'exemple. Il sollicita même et obtint le rappel de Ratgar, son prédécesseur. L'humiliation avait changé Ratgar; il ne songea plus qu'à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. Mais comme il aimait cependant toujours à commander et à bâtir, après son retour, il fit construire un petit monastère en l'honneur de la sainte Vierge, sur une montagne proche de Fulde, nommée le Mont-Saint-Boniface, et apparemment qu'on lui en laissa le gouvernement, pour le consoler de celui de Fulde qu'il avait perdu. Dès qu'il se sentit malade, il se fit porter au cimetière des moines et commença lui-même à creuser sa fosse. Les forces lui manquant bientôt pour continuer, il la fit achever en sa présence par ses religieux; après quoi il se fit reporter au monastère, où il mourut saintement. Ses moines le voyant à l'extrémité, l'avertirent que, pour purifier de plus en plus son âme, il devait faire une confession secrète et demander pardon à ceux qu'il pourrait avoir offensés, ce qu'il fit volontiers [1].

La même année 822, saint Eigil eut pour successeur Raban Maur. Raban était né à Mayence, vers l'an 776, et fut mis dans le monastère de Fulde dès son enfance. En 801, il fut ordonné diacre; l'année suivante, son abbé l'envoya à Tours, avec un autre moine nommé Hatton, pour apprendre les arts libéraux et l'Écriture sainte, sous Alcuin, qui donna à Raban le surnom de Maur, suivant la coutume de ce temps-là, de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban, étant revenu de Tours, gouverna l'école de Fulde, qui fut très-célèbre de son temps. Elle avait une ample bibliothèque, et il en sortit des docteurs fameux pour toute la chrétienté. Entre les disciples de Raban, on remarque Valafride Strabus, ou Strabon, depuis abbé de Reichenau; Loup, depuis abbé de Ferrières; Rudolfe, qui écrivit la vie de son maître; Candide, qui écrivit en prose et en vers celle de saint Eigil; Otfride, prêtre et moine de Wissembourg, près de Spire, qui écrivit les Évangiles en tudesque. Raban fut ordonné prêtre l'an 814, et eut sa part de la persécution que souffrirent les moines

[1] *Vit. V. Eigil. Act. Bened.*, sect. 4, pars 1.

n avait faits à Fulde,
employées à nourrir

nt il a même écrit la
ui l'étaient aussi de
le fit instruire dans
la règle en se faisant
ux; il ne faisait rien
able le jour de Noël,
obtint le rappel de
hangé Ratgar; il ne
ivre les autres. Mais
der et à bâtir, après
en l'honneur de la
le, nommée le Mont-
ssa le gouvernement,
lu. Dès qu'il se sentit
ommença lui-même à
pour continuer, il la
près quoi il se fit re-
Ses moines le voyant
le plus en plus son
demander pardon à
olontiers [1].

cesseur Raban Maur.
nis dans le monastère
onné diacre; l'année
autre moine nommé
Écriture sainte, sous
, suivant la coutume
nom barbare. Raban,
lde, qui fut très-cé-
othèque, et il en sortit
Entre les disciples de
abon, depuis abbé de
Rudolfe, qui écrivit la
se et en vers celle de
bourg, près de Spire,
n fut ordonné prêtre
souffrirent les moines

de Fulde, par la dureté de l'abbé Ratgar. Comme nous l'avons vu, elle alla jusqu'à lui ôter ses livres et les mémoires qu'il avait écrits, pour se souvenir de ce qu'il avait appris de ses maîtres. On rapporte à ce temps de trouble le voyage qu'il fit à la terre sainte, et que l'on ne connaît que par un mot qu'il dit dans son commentaire sur Josué. La paix étant rétablie sous l'abbé Eigil, Raban recommença d'enseigner; et Eigil étant mort, il lui succéda dans la charge d'abbé de Fulde, et l'exerça vingt ans. La communauté était alors de cent cinquante moines, et c'est le temps où elle fut le plus florissante. Raban y conserva soigneusement l'observance régulière; il bâtit plusieurs églises, et y fit apporter de Rome quantité de reliques, ce qui parut si considérable, que Rudolfe ne rapporte presque autre chose dans sa vie. Raban fut en grande estime auprès des rois et des empereurs, et augmenta considérablement les biens temporels du monastère. Enfin il y cultiva merveilleusement les études. Depuis qu'il fut abbé, il laissa à d'autres, comme au moine Candide, le soin d'enseigner les arts libéraux, mais il se réserva la charge d'expliquer l'Écriture sainte[1].

Dans le temps qu'il était encore chargé de l'école, plusieurs de ses frères, principalement ceux qui étaient dans les ordres sacrés, l'interrogeaient sur les devoirs des ecclésiastiques et sur les principaux rites de l'Église. Chacun écrivait isolément ses réponses. A la fin, ils le prièrent de les réunir lui-même et d'en faire un volume. Il le fit en trois livres *De l'institution des Clercs*, qu'il dédia à Heistulfe, archevêque de Mayence. Le premier traite des divers ordres de la cléricature, des habits sacerdotaux, des trois principaux sacrements, savoir : du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie, et de l'ordre de la messe. Dans le second livre, Raban traite des diverses heures de l'office divin, des autres prières, des jeûnes et des fêtes de l'Église. Il marque parmi les jeûnes observés par les fidèles, le vendredi et le samedi de chaque semaine; il ajoute, qu'outre les jeûnes établis par l'Église, les fidèles sont obligés d'observer ceux qui sont indiqués par l'évêque pour des besoins particuliers de son église. Dans le troisième livre, il traite des qualités et des connaissances que doivent avoir les ecclésiastiques, et, à cette occasion, il parle de la science des Écritures, des sept arts libéraux, savoir : de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie. Il finit par tracer des règles pour bien prêcher. Sur quoi il dit que l'acquisition des vertus chrétiennes est la première disposition qu'on doit apporter pour la chaire, parce qu'il faut être homme de bien pour persuader

[1] *Act. Bened.*, sect. 4, pars 2.

aux autres de le devenir ; que la seconde est l'étude des livres saints et des auteurs ecclésiastiques ; il ajoute, dans le dernier chapitre, que la principale préparation pour bien prêcher, c'est la prière [1].

La joie que put causer au peuple des Francs le mariage de l'empereur Louis avec Judith, en 819, ne fut pas de longue durée. Trois fléaux terribles, la famine, la peste et les courses des Normands, affligèrent la Gaule dès l'année suivante 820. Les pluies continuelles causèrent la famine, et la famine fut suivie de la peste. Les Normands infestèrent les côtes d'Aquitaine et de Flandre, sans trouver presque de résistance dans des hommes à qui la disette et la maladie avaient ôté les forces et le courage de se défendre.

L'empereur crut reconnaître, dans les maux de son peuple, la main de Dieu qui le frappait lui-même. Pour la désarmer et obtenir le pardon, il jugea qu'il devait commencer par l'accorder à ceux qui l'avaient offensé. C'est pourquoi, aux états qu'il tint l'année suivante à Thionville, il rappela d'exil tous ceux qui y avaient été envoyés au sujet de la révolte du roi Bernard. Saint Adalard et Bernard, son frère, exilés pour un autre sujet, furent compris dans l'amnistie et rappelés de leur bannissement. Il se trouva à cette assemblée de Thionville trente-deux évêques, savoir : les archevêques Heistulfe de Mayence, Hadabolde de Cologne, Hetton de Trèves, Ebbon de Reims, avec leurs suffragans et des députés des autres évêques de la Gaule et de la Germanie. Ces prélats s'assemblèrent en concile au sujet de l'attentat commis à l'égard d'un évêque de Gascogne, nommé Jean, qui peu auparavant avait été mis à mort avec les outrages les plus indignes. Pour arrêter ces violences contre le clergé, qui devenaient fréquentes, ils supplièrent le prince de permettre qu'ils fussent punis selon les lois ; que les évêques déterminassent la pénitence pour ces crimes, et qu'on fixât la somme que les capitulaires des rois précédents avaient ordonnée en général qu'on payerait pour dédommagement de l'église opprimée. Voici comment ils réglèrent l'une et l'autre.

Celui qui aura blessé un sous-diacre, fera pénitence pendant cinq carêmes, et payera trois cents sous, avec la composition et une amende à l'évêque. Si le sous-diacre meurt de sa blessure, l'assassin fera pénitence cinq ans entiers, et payera quatre cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. La composition et l'amende étaient réglées par les lois. Celui qui aura blessé un diacre, fera pénitence six carêmes et payera quatre cents sous, avec la composition et l'amende à l'évêque. Si le diacre en meurt, l'assassin fera

[1] *Opera Rhab.*, t. 6.

ude des livres saints
le dernier chapitre,
, c'est la prière [1].
le mariage de l'em-
longue durée. Trois
ses des Normands,
es pluies continuelles
peste. Les Normands
sans trouver presque
et la maladie avaient

x de son peuple, la
désarmer et obtenir
l'accorder à ceux qui
tint l'année suivante
vaient été envoyés au
ard et Bernard, son
is dans l'amnistie et
a cette assemblée de
rchevêques Heistulfe
le Trèves, Ebbon de
es autres évêques de
ablèrent en concile au
de Gascogne, nommé
: avec les outrages les
e le clergé, qui deve-
ermettre qu'ils fussent
inassent la pénitence
es capitulaires des rois
payerait pour dédom-
ent ils réglèrent l'une

énitence pendant cinq
a composition et une
sa blessure, l'assassin
atre cents sous, avec
ue. La composition et
aura blessé un diacre,
nts sous, avec la com-
meurt, l'assassin fera

pénitence six ans entiers, payera six cents sous, triple composition et triple amende à l'évêque. Celui qui aura blessé un prêtre, fera pénitence douze carêmes et payera six cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. Il fera pénitence douze ans si le prêtre en meurt, et payera neuf cents sous, avec triple composition et triple amende à l'évêque. Si quelqu'un dresse des embûches à un évêque, le met en prison ou lui fait quelque outrage, il fera dix ans de pénitence et payera la triple composition qu'on doit payer pour avoir tué un prêtre. Celui qui aura tué un évêque par accident, fera pénitence selon l'avis des évêques de la province ; mais s'il l'a tué volontairement, il ne mangera pas de chair et ne boira pas de vin le reste de sa vie, il ne portera plus les armes, et ne pourra jamais se remarier.

Quand on eut fait lecture de ces règlements, Heistulfe de Mayence dit : Prions les princes et les seigneurs de les approuver et de les souscrire. Ce que les deux empereurs, Louis et Lothaire, son fils, et tous les seigneurs laïques firent volontiers. Dans une assemblée tenue quelque temps après à Tribur, l'empereur Louis ratifia de nouveau ces mêmes articles, et décerna les peines suivantes contre les réfractaires. Nous voulons, dit-il, que celui qui refusera de se soumettre à ces règlements, soit condamné selon les canons ; de plus, qu'il ne puisse posséder de fief dans notre royaume ; que les terres qu'il possède en propre soient mises à notre ban; que si elles y demeurent un an et un jour, elles soient confisquées à notre profit; que le coupable soit exilé et même détenu prisonnier, jusqu'à ce qu'il se détermine à faire à l'Église la satisfaction qu'il avait refusé de faire de bon gré. Dites si vous approuvez ces lois. Tous répétèrent trois fois : Nous les approuvons. Après quoi l'empereur et presque tous les seigneurs de France et de Germanie souscrivirent par la croix. Ensuite le clergé entonna le *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu et aux princes [1].

Théodulfe, évêque d'Orléans, qui avait été exilé comme complice de la révolte du roi Bernard, quoiqu'il protestât toujours de son innocence, fut renvoyé à son église par suite de l'amnistie de Thionville ; mais il mourut en y retournant, et eut Jonas pour successeur.

En la même année 821 mourut saint Benoît d'Aniane. Il avait si bien réglé son monastère d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, que les moines qui y venaient de divers pays s'instruisaient, sans qu'on leur dît un mot, à voir seulement l'habit, la démarche et toute la conduite de ceux de cette maison, tant on y observait exactement le règlement fait en l'assemblée des abbés, l'an 817. Pour aider davantage les

[1] Baluz., t. 1, p. 817. Labbe, t. 8, p. 1519.

moines, Benoît fit un recueil de toutes les règles monastiques, connu sous le nom de *Code des règles*, et divisé en trois tomes, dont le premier contient les règles des moines d'Orient, le second celles des moines d'Occident, le troisième celles des religieuses. Il fit aussi la *Concorde des règles*, où elles sont toutes rapportées aux chapitres de la règle de saint Benoît, pour lui servir de commentaire.

Bien que les longues austérités de Benoît lui eussent attiré plusieurs maladies, il ne laissait pas de s'occuper continuellement à la prière ou à la lecture; on lui trouvait toujours le visage baigné de larmes. Quatre jours avant sa mort, il était encore au palais, où il donnait, à son ordinaire, des avis à l'empereur. La fièvre l'ayant pris, il se retira au logis qu'il avait dans la ville, et, le lendemain, il fut visité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbés et de moines, qu'à peine les siens pouvaient en approcher pour le servir. L'abbé Hélisacar y vint le premier, et demeura auprès du malade jusqu'à sa mort. L'empereur Louis envoya le soir un de ses chambellans, avec ordre de le reporter à son monastère. Quand il y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, et demeura seul pendant trois heures, au bout desquelles Hélisacar et le prévôt du monastère entrèrent, et lui demandèrent comme il se trouvait. Je n'ai jamais été si bien, répondit-il; j'étais parmi les chœurs des saints, en la présence de Dieu. Le lendemain, il appela ses frères, leur donna des avis salutaires, et leur dit entre autres choses : Que depuis quarante-huit ans qu'il était moine, il n'avait jamais mangé qu'après avoir répandu des larmes devant Dieu. Il envoya un petit avertissement à l'empereur; il écrivit à divers monastères, entre autres à celui d'Aniane, et à Nébridius, archevêque de Narbonne, pour lui demander des prières. Enfin, il mourut âgé de soixante et dix ans, le 11 février 821 [1]. Sa vie a été écrite par Ardon Smaragde, son disciple. L'année suivante, Tructesind ayant été élu abbé d'Aniane, l'empereur Louis confirma l'élection par ses lettres, où il exhorte les moines à maintenir la régularité établie par Benoît, et leur promet sa protection.

Vers le temps où mourut saint Benoît d'Aniane, s'élevait en Saxe un nouveau monastère, qui devint, aussi bien que celui de Fulde, la source d'un grand nombre de docteurs et de saints évêques : c'est la nouvelle Corbie. Charlemagne avait bien vu que, pour établir solidement la religion en cette nouvelle conquête, il fallait y fonder des monastères, et, dans cette vue, il avait envoyé quantité de jeunes Saxons en diverses abbayes de France, pour y

[1] *Acta SS.*, 11 *febr.*

monastiques, connu
s tomes, dont le pre-
le second celles des
ieuses. Il fit aussi la
ées aux chapitres de
nentaire.
i eussent attiré plu-
continuellement à la
le visage baigné de
core au palais, où il
r. La fièvre l'ayant
, et, le lendemain,
t d'évêques, d'abbés
n approcher pour le
demeura auprès du
oya le soir un de ses
onastère. Quand il y
a seul pendant trois
ôt du monastère en-
it. Je n'ai jamais été
es saints, en la pré-
res, leur donna des
Que depuis quarante-
angé qu'après avoir
petit avertissement à
e autres à celui d'A-
, pour lui demander
dix ans, le 11 fé-
ragde, son disciple.
é d'Aniane, l'empe-
il exhorte les moines
leur promet sa pro-

Aniane, s'élevait en
i bien que celui de
rs et de saints évê-
avait bien vu que,
ouvelle conquête, il
vue, il avait envoyé
de France, pour y

être élevés dans la discipline régulière. Il en mit particulièrement à Corbie, sous l'abbé saint Adalard, qui était originaire de Saxe par sa mère. Celui-ci, qui savait l'intention du prince, comme étant de son conseil, demanda aux Saxons qui étaient sous sa conduite si l'on pourrait trouver en leur pays un lieu commode pour y bâtir un monastère. Un d'eux, nommé Théodrude, lui répondit qu'il en savait un dans une terre de son père. L'abbé l'y envoya aussitôt pour voir si ses parents y consentiraient, et, à son retour, il rapporta qu'ils le désiraient même. C'était l'an 813 et du vivant de Charlemagne. Après sa mort, et tandis que l'ancien Adalard était relégué à Noirmoutier, le jeune Adalard, alors abbé de Corbie, de concert avec Vala, qui s'y était retiré, reprit le dessein de la fondation du monastère de Saxe, de l'avis de toute la communauté. L'abbé résolut de demander le consentement de l'empereur Louis, et, pour cet effet, il alla le trouver à Paderborn, où il tenait une assemblée nationale en 815. L'empereur approuva ce dessein avec joie, et on prit aussi le consentement de Hatumar, évêque de Paderborn, dans le diocèse duquel était le lieu destiné au monastère.

On commença donc à y bâtir et on y travailla six ans; mais ce lieu était si stérile, qu'il ne s'y trouvait rien pour la nourriture des moines ni pour leur vêtement; en sorte que l'abbé Adalard était obligé de leur envoyer tout de Corbie. La communauté ne laissait pas de croître tous les jours; il y venait des plus nobles d'entre les Saxons, on y élevait des enfants de grande espérance, et la ferveur y était grande. Cependant l'ancien Adalard, étant rétabli à Corbie et apprenant la pauvreté de ce nouveau monastère, y envoya de l'argent en diligence, avec ordre d'acheter, partout où l'on pourrait, des vivres et des bestiaux; puis, ayant obtenu la permission de l'empereur de chercher un autre lieu, il alla lui-même en Saxe avec son frère Vala. Celui-ci y avait été en qualité de gouverneur du temps de Charlemagne, y avait commandé une armée et gagné le cœur des Saxons par ses bienfaits. Ils furent si surpris de le voir en habit de moine, qu'ils ne pouvaient croire que ce fût lui. Ils l'environnèrent en foule, saisis de joie, d'amour et d'admiration; ils ne regardaient ni l'abbé Adalard ni les autres qui l'accompagnaient. Les moines menèrent Adalard et Vala dans un lieu sur le Wéser, où ils résolurent de transférer le monastère, par l'avis des évêques et des nobles du pays. Ils y arrivèrent le 6 août 822. Après en avoir fait le tour, ils se prosternèrent et chantèrent les psaumes convenables et les litanies; puis, ayant planté des piquets et tiré des cordeaux, ils commencèrent à tracer premièrement l'église, et ensuite les logements des frères. Ils prièrent l'évêque de venir planter une croix à la place de l'autel,

et de donner au lieu le nom de Corbie. Le 26 septembre, toute la communauté y arriva et on y célébra la messe. Tels furent les commencements de la nouvelle Corbie, qui subsista jusqu'à ces derniers temps sous le nom de Corvey. L'empereur Louis donna des reliques de saint Étienne, tirées de sa chapelle, pour la nouvelle église, qui en prit le nom; et l'ancienne Corbie donna à la nouvelle les terres qu'elle avait en Saxe. On a encore la charte de l'empereur Louis, qui confirme cette fondation, datée du 27 juillet 823 [1]. La nouvelle Corbie devint une école célèbre et un séminaire pour les missions, non-seulement chez les Saxons, mais chez les peuples du Nord encore païens.

Vers le temps de la fondation de ce monastère, Ebbon, archevêque de Reims, alla à Rome, du consentement de l'empereur, demander mission pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois, qu'il avait souvent vus à la cour et dont l'aveuglement avait excité son zèle. Le pape Pascal lui accorda ce qu'il désirait, et lui donna pour compagnon de ses travaux Halitgar, évêque de Cambrai. Ebbon fit donc plusieurs voyages en Danemark, où il convertit et baptisa grand nombre d'infidèles. En faveur de cette mission, l'empereur lui donna une terre au delà de l'Elbe, afin qu'il eût une retraite dans ces quartiers.

L'année 822, l'empereur Louis tint une assemblée nationale à Attigni, où, par le conseil des évêques et des seigneurs, il se réconcilia avec ses trois jeunes frères, Hugues, Drogon et Théodoric, qu'il avait fait tonsurer malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action, ainsi que de la rigueur dont il avait usé envers son neveu, roi d'Italie, et envers l'abbé Adalard et Vala, son frère; il en fit publiquement pénitence, se proposant d'imiter en cela l'empereur Théodose. Il s'appliqua plus soigneusement que jamais à réparer toutes les injustices commises par lui ou par son père, et, pour cet effet, distribua de grandes aumônes et fit faire beaucoup de prières par les personnes consacrées à Dieu, cherchant à se le rendre propice en toutes manières [2].

En cette assemblée, l'empereur Louis témoigna un grand désir de réformer tous les abus introduits par la négligence des évêques et des seigneurs. Les principaux louèrent extrêmement son dessein. L'abbé saint Adalard, vénérable par son grand âge, dit que, depuis le temps du roi Pepin, il ne se souvenait point d'avoir vu traiter plus dignement de l'utilité publique, pourvu que l'obéissance et l'exécution répondissent aux résolutions. Agobard, qui avait succédé

[1] *Vitæ Valæ. Act. Bened.*, sect. 4. — [2] Eginh., Astron.

septembre, toute la
Tels furent les com-
jusqu'à ces derniers
donna des reliques
la nouvelle église,
na à la nouvelle les
harte de l'empereur
27 juillet 823 [1]. La
séminaire pour les
chez les peuples du

Ebbon, archevêque
mpereur, demander
alement aux Danois,
nent avait excité son
t, et lui donna pour
Cambrai. Ebbon fit
ertit et baptisa grand
'empereur lui donna
traite dans ces quar-

nblée nationale à At-
eurs, il se réconcilia
Théodoric, qu'il avait
ment de cette action,
son neveu, roi d'I-
; il en fit publique-
empereur Théodose.
parer toutes les injus-
ur cet effet, distribua
res par les personnes
opice en toutes ma-

na un grand désir de
nce des évêques et
ement son dessein.
âge, dit que, depuis
nt d'avoir vu traiter
que l'obéissance et
rd, qui avait succédé

à Leidrade dans l'archevêché de Lyon, profita de cette circonstance, et parla fortement contre l'usurpation des biens ecclésiastiques par les laïques, soutenant que violer les canons était un attentat contre Dieu même, et que l'on alléguait en vain des nécessités nouvelles que Dieu avait bien prévues, lorsqu'il avait inspiré à son Église d'établir ces règles, pour être éternellement observées.

Il est bien vraisemblable que ce fut en cette assemblée d'Attigni qu'on publia un capitulaire en vingt-neuf articles, dont le second est conçu en ces termes : N'ignorant pas les sacrés canons, et voulant que l'Église jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé et le peuple, et pris dans le diocèse même, en considération de leur mérite et de leur capacité, gratuitement et sans acception de personnes. On a vu en divers endroits de cette histoire, dit Fleury, combien les élections des évêques avaient été troublées par la puissance séculière, depuis la domination des Francs et des autres Barbares. L'empereur Louis fut le premier qui, par cette ordonnance, rendit à l'Église son entière liberté [1].

On rapporte à ce même temps un petit traité *De l'élection des évêques*, composé par Florus, diacre de l'église de Lyon. Suivant les canons, dit-il, et la tradition apostolique, le Siége étant vacant, un du clergé de la même église doit être choisi par le consentement unanime du même clergé et de tout le peuple. On le nomme dans un décret authentique, puis il est consacré par les évêques en nombre légitime, et cette ordination est censée un jugement de Dieu, suivant saint Cyprien. Il est constant que les évêques ont été ainsi ordonnés par toute l'Église, sans consulter aucunement la puissance temporelle, pendant près de quatre cents ans. Et depuis que les princes ont été Chrétiens, il est évident que les ordinations des évêques sont demeurées, pour la plupart, dans la même liberté ; car quand il n'y avait qu'un empereur, il n'était pas possible de lui donner connaissance de tous les évêques qui doivent être ordonnés en tant de vastes pays, d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Quant à la coutume qui s'est depuis établie en quelques royaumes, de consulter le prince pour l'ordination des évêques, elle sert à entretenir la charité et la paix avec la puissance séculière ; mais ce n'est pas une condition nécessaire pour autoriser l'ordination, qui ne se donne point par la puissance royale, mais seulement par l'ordre de Dieu et le consentement de l'Église. Car l'épiscopat n'est pas un présent des hommes, mais un don du Saint-Esprit. C'est pourquoi le prince pèche grièvement, s'il croit faire une libéralité de ce qui n'est donné

[1] Labbe, t. 7, p. 1479.

que par la grâce divine. Florus apporte ensuite les exemples de l'ordination de saint Martin de Tours et de saint Eucher de Lyon. Il ajoute ces paroles remarquables : Nous voyons jusqu'à présent dans l'Église romaine, que ses Pontifes sont légitimement consacrés, sur le jugement du clergé et le suffrage des fidèles, sans qu'on interroge le prince ; et ces Pontifes ordonnent et constituent des évêques avec la même liberté, dans toutes les provinces et villes qui leur sont soumises d'après l'ancien usage ; et personne n'est assez absurde pour prétendre qu'il y a là une moindre effusion de la grâce divine, parce qu'il n'y intervient aucune autorité de puissance mondaine [1]. Ces paroles de Florus sont décisives pour montrer que jusqu'alors on ne consultait nullement les empereurs pour l'élection et la consécration des Papes.

L'archevêque Agobard présenta une autre requête à l'empereur, pour demander l'abrogation de la loi de Gondebaud, laquelle était encore observée à Lyon et dans les autres villes qui avaient composé l'ancien royaume de Bourgogne. Il y montre combien cette diversité de lois est contraire à la parfaite unanimité, qui doit réunir tous les fidèles comme les membres d'un même corps. Il arrive souvent, dit-il, que de cinq personnes qui sont ensemble, ils ne s'en trouve pas deux qui aient la même loi, quoiqu'ils soient tous Chrétiens ; et s'il arrive qu'un d'eux ait un procès, aucun de ceux qui sont avec lui ne pourrait lui servir de témoin, parce qu'on ne reçoit pas, au sujet d'un Bourguignon, le témoignage de quelqu'un d'une autre nation. Or, il me paraît que c'est une chose indigne, qu'un Chrétien ne puisse pas témoigner pour un Chrétien. D'où il arrive que si un Bourguignon a commis quelque mauvaise action, même en public, on ne peut le convaincre par témoins, et on le laisse se parjurer, parce qu'on est obligé de s'en rapporter à son serment. S'il plaisait à l'empereur, notre maître, d'établir la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci en deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des misères. Agobard s'étend ensuite sur les duels, auxquels on avait recours selon la loi de Gondebaud, pour terminer les procès, tant en matière civile, qu'en matière criminelle, comme si la victoire n'eût pu manquer de se ranger du côté de la justice. Il montre sans peine la barbarie et l'iniquité de ces lois, aussi contraires à la raison qu'à la religion. Il rapporte comment saint Avit de Vienne condamnait ces duels, en présence de Gondebaud lui-même [2]. On ne voit pas que l'empereur Louis ait entrepris de réformer ces abus. Avec de bonnes intentions, il n'avait pas la

[1] *Bibl. PP.*, t. 15. — [2] *Ibid.*, t. 14.

s exemples de l'or-
Eucher de Lyon. Il
isqu'à présent dans
nent consacrés, sur
, sans qu'on inter-
tituent des évêques
s et villes qui leur
nne n'est assez ab-
effusion de la grâce
de puissance mon-
pour montrer que
eurs pour l'élection

quête à l'empereur,
baud, laquelle était
ui avaient composé
nbien cette diversité
doit réunir tous les
Il arrive souvent,
e, ils ne s'en trouve
tous Chrétiens ; et
ceux qui sont avec
n ne reçoit pas, au
elqu'un d'une autre
gne, qu'un Chrétien
n il arrive que si un
n, même en public,
e laisse se parjurer,
erment. S'il plaisait
s Francs parmi les
lustres, et ce pays
end ensuite sur les
Gondebaud, pour
matière criminelle,
nger du côté de la
niquité de ces lois,
rapporte comment
résence de Gonde-
r Louis ait entrepris
ns, il n'avait pas la

main assez ferme. On trouve seulement un de ses capitulaires, où il défend, par respect pour la croix même, de chercher la vérité par l'examen de la croix, qui, comme nous l'avons déjà dit, consistait en ce que les deux parties se tenaient debout devant la croix, et que celui qui tombait le premier perdait sa cause [1].

Dès l'année 817, dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, Louis avait partagé ses États entre ses trois fils, Lothaire, Pepin et Louis, et associé Lothaire à l'empire. En 821, dans l'assemblée de Nimègue, il confirma l'acte de partage, et le fit jurer de nouveau par tous les grands qui s'y trouvaient [2]. Avec l'association à l'empire, Lothaire eut encore le royaume d'Italie, vacant depuis la mort du roi Bernard.

Cette association, toutefois, était plutôt une désignation qu'une inauguration définitive; car Lothaire n'eut le nom et l'honneur d'empereur et d'auguste que l'an 823, où, accompagné de Vala, dès lors moine, que son père lui donna pour conseiller, il alla prendre possession du royaume d'Italie, et fut couronné par le Pape. Nous avons de ce fait trois témoins irrécusables. Voici ce que dit Éginhard : L'an 823, que Lothaire rendait la justice en Italie, d'après l'ordre de son père, il vint à Rome, à la prière du pape Pascal, et reçut de lui, le saint jour de Pâques, à Saint-Pierre, et la couronne de la royauté et le nom d'empereur auguste [3]. Agobard, archevêque de Lyon, rappelle, dans sa lettre à Louis, que lui-même envoya Lothaire à Rome, afin que le Souverain Pontife approuvât et confirmât les dispositions qu'il avait prises touchant l'empire [4]. Enfin, dans la vie de Vala, par Pascase, Lothaire parle ainsi à son père : Votre Majesté Impériale m'envoya gracieusement au même Siége, pour confirmer en moi ce qu'avait décrété votre bonté, afin que je fusse votre collègue, non moins par la sanctification que par la puissance et le nom. Ayant donc, devant le saint autel et devant le sacré corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, reçu du Souverain Pontife, de votre volonté et consentement, la bénédiction, l'honneur et le nom de l'office impérial, avec les diadèmes sur la tête et le glaive pour la défense de l'Église et de votre empire, il n'est personne qui, avec vous, veuille ou doive la défendre plus que moi [5]. Aussi, comme l'observe Pagi en sa critique de Baronius, existe-t-il un grand nombre d'actes publics qui placent le commencement de l'empire de Lothaire au 5 avril, jour de Pâques, 823, tandis qu'on n'en trouve point qui le mette plutôt.

[1] Baluz., t. 1, p. 563. — [2] Nithard., Astron., Eginh., an 821. — [3] Eginh., *ad an.* 823. — [4] Agob., *ad Lud. Pium.* — [5] *Vit. B. Valæ. Act. Bened.*, sect. 4.

La même année 823, dans une assemblée nationale à Francfort, l'empereur Louis termina pacifiquement une révolution chez les Wilzes. Deux frères s'y disputaient le trône; leurs noms étaient Méligaste et Céléadrague. Leur père ayant été tué dans une bataille contre les Abodrites, le royaume fut donné à l'aîné; mais comme il se montra négligent et incapable, la faveur du peuple se déclara pour son jeune frère. Ils portèrent leur différend devant l'empereur, qui, voyant que le peuple était pour Céleadrague, le proclama roi. Cependant il les combla de présents l'un et l'autre, leur fit jurer amitié, et les renvoya fort contents et de lui et d'eux [1].

Tel était l'état général de l'Occident, depuis la mort de Charlemagne. En Orient, les choses n'étaient pas si tranquilles. Si l'empereur Léon l'Arménien avait eu la piété et la bonté de Louis le Débonnaire, il eût pu faire un souverain accompli; car il avait de la valeur et de la fermeté; il poussait la justice jusqu'à la cruauté, et, pour des fautes légères, il faisait abattre des membres, qui demeuraient plusieurs jours suspendus dans les places de Constantinople. Une piété sincère eût tempéré ce qu'il y avait d'excessif. Une chose corrompit ce qu'il y avait de meilleur, et empira ce qu'il y avait déjà de mauvais : ce fut la manie incurable des empereurs byzantins d'innover et de brouiller en matière de religion, d'écouter là-dessus des devins, des imposteurs, des courtisans, au lieu de s'en tenir, avec le commun des fidèles, aux décisions de l'Église catholique et de son chef. Cette manie, quasi-héréditaire sur le trône de Constantinople, fit de Léon un tyran et un persécuteur.

D'après les historiens grecs, un moine et une fille lunatique avaient prédit l'empire à Léon. Ces historiens, au reste, sont pleins de récits de cette nature. On y voit que les Grecs étaient bien plus crédules sur cette matière que les Barbares de l'Occident. Des ambitieux et des fourbes en profitaient pour leurs intrigues. D'ailleurs, au milieu des fréquentes révolutions qui ensanglantaient le trône de Byzance, une femme lunatique, un moine iconoclaste ne risquaient pas beaucoup de prédire à un général qu'il serait empereur. De là les prédictions en faveur de Léon l'Arménien. Sous l'empereur Michel Rangabé, il y avait donc une fille lunatique à Constantinople. Chaque fois qu'elle voyait passer l'empereur, elle lui criait : Descendez, descendez; cédez la place à un autre. Michel envoya Théodote, surnommé Cassitéras, un de ses écuyers, interroger cette fille, avec ordre de lui en rendre compte. Il revint dire à l'empereur que ce n'était qu'une visionnaire dont les discours n'étaient que des

[1] Astron., Eginh.

tionale à Francfort,
révolution chez les
leurs noms étaient
tué dans une bataille
ilné ; mais comme il
euple se déclara pour
ant l'empereur, qui,
proclama roi. Ce-
, leur fit jurer amitié,

la mort de Charle-
tranquilles. Si l'em-
la bonté de Louis le
pli ; car il avait de la
squ'à la cruauté, et,
embres, qui demeu-
es de Constantinople.
d'excessif. Une chose
a ce qu'il y avait déjà
ereurs byzantins d'in-
écouter là-dessus des
de s'en tenir, avec le
catholique et de son
ne de Constantinople,

une fille lunatique
au reste, sont pleins
recs étaient bien plus
l'Occident. Des am-
intrigues. D'ailleurs,
anglantaient le trône
e iconoclaste ne ris-
qu'il serait empereur.
ménien. Sous l'empe-
lunatique à Constan-
pereur, elle lui criait :
autre. Michel envoya
ayers, interroger cette
vint dire à l'empereur
ours n'étaient que des

extravagances ; mais en même temps il alla trouver Léon et lui annonça mystérieusement que cette pythonisse lui prédisait l'empire. Léon fit naturellement de Théodote son confident intime. Devenu empereur, il se souvint du moine qui lui avait prédit un long règne, à condition qu'il abattrait les images des saints. Il lui envoya des présents ; mais le moine était mort, et celui qui le remplaçait et qui se donnait pour le même, refusa, dit-on, les présents, parce que l'empereur n'avait point encore abattu les saintes images. Léon parla de cette réprimande à Théodote, qui lui dit que, dans les environs de Constantinople, il y avait un moine fameux, un autre saint Antoine, et qu'il ferait bien de le consulter en personne. Immédiatement, il va lui-même prévenir le moine que l'empereur viendrait le voir sous un déguisement. Le moine, averti, dit à l'empereur déguisé, qui n'était accompagné que de Théodote : Prince, vous faites là un personnage bien indigne de Votre Majesté, de vous cacher sous cet habit pour en imposer à un pauvre pécheur ; mais Celui qui voit tout m'a ouvert les yeux pour vous reconnaître. Écoutez ce qu'il vous déclare par ma bouche : Si vous marchez sur les traces de Léon l'Isaurien, vous régnerez soixante-douze ans, avec la paix au dedans et la victoire au dehors ; vous serez le treizième apôtre, et vous verrez les enfants de vos enfants assis à côté de vous sur le trône. Si vous vous écartez de l'exemple de ce grand prince, attendez-vous aux plus grands malheurs et à une mort prématurée.

Un autre fourbe se rencontra pour seconder Théodote. C'était Jean le Grammairien, nommé aussi Hylilas, et surnommé Lécanomante. Il était, aussi bien que Théodote, d'une illustre famille de Constantinople. Ayant pris l'habit monastique dans sa première jeunesse, il devint abbé du monastère de Saint-Serge et de Saint-Bacque, attaché au palais, et dont les moines faisaient partie du clergé impérial. Il affectait un extérieur dévot et contemplatif. Un jour qu'il assistait à l'office à côté de l'empereur, comme on lisait ces paroles du quarantième chapitre d'Isaïe : Sous quelle image figurerez-vous le Tout-Puissant ? La main de l'ouvrier pourra-t-elle le représenter avec l'or et l'argent? S'approchant de l'oreille du prince, il lui dit en soupirant : Entendez-vous, seigneur, les paroles du prophète ? C'est un avis qu'il vous donne. Cet hypocrite, pour se faire un nom parmi le peuple se donnait pour un devin du premier ordre, et prétendait découvrir les secrets du passé et de l'avenir par le moyen d'un bassin d'airain; ce qui lui fit donner le surnom de Lécanomante. Il usait de cette charlatanerie pour attirer les femmes à ses secrets conventicules, et les faire servir à ses passions.

Il se trouva un troisième personnage qui valait les deux autres

c'était Constantin Casamate, fils d'un prêtre qui, ayant été interdit pour ses mauvaises mœurs, s'était trouvé réduit à faire le métier de cordonnier. Constantin, né avec beaucoup d'esprit et de goût pour les lettres, devint d'abord professeur de grammaire, et, s'étant ensuite adonné à l'étude du droit, il en fit des leçons publiques ; mais, aussi dissolu que son père, il fut obligé de se retirer dans un cloître, pour éviter le châtiment que méritaient ses débauches. Il prit le nom d'Antoine, et, à force d'intrigues, il se fit nommer abbé d'un célèbre monastère. Il avait de merveilleux talents pour réussir à la cour, il sut en faire usage. Souple, enjoué, conteur agréable, grand joueur, complaisant et toujours prêt à servir les autres dans leurs galanteries, il savait mentir à propos, promettre sans dessein de tenir, supplanter ses rivaux, aiguiser le trait d'une calomnie, changer de foi et de croyance en un instant, selon les conjonctures : orthodoxe sous Irène, Nicéphore et Michel, il devint iconoclaste dès le premier jour que Léon monta sur le trône. Comme ses vices étaient à la mode, au lieu d'être enfermé, comme il l'aurait été dans un autre siècle et dans un autre pays, il devint métropolitain de Sylée, qui est le même que Perge, capitale de la Pamphylie, un des grands siéges dépendant de Constantinople.

L'empereur Léon, ainsi circonvenu par sa propre ambition et par les fourberies de Théodote, entreprit la guerre contre les images des saints. Une circonstance acheva de l'y déterminer : il venait de remporter contre les Bulgares des avantages considérables, dont il s'attribuait publiquement toute la gloire. Il crut s'illustrer encore plus par la destruction des saintes images. Il manda donc Jean Lécanomante; lui promit, s'il le faisait réussir, de le faire patriarche, et lui donna un ordre en vertu duquel il commença, vers la Pentecôte de l'an 814, à feuilleter, avec quelques autres, les anciens livres de toutes les bibliothèques de Constantinople, tant des églises que des monastères. En ayant assemblé un grand nombre, ils marquèrent les passages que leur indiqua le conciliabule des iconoclastes, tenu sous Constantin Copronyme ; mais ils brûlèrent un grand nombre de livres qui leur parurent trop favorables aux images des saints. Antoine de Sylée fut mandé, de son côté, pour venir à Constantinople travailler de concert.

L'entreprise demeura secrète jusqu'au mois de décembre. Alors l'empereur, croyant avoir bien pris ses mesures, attaqua le patriarche saint Nicéphore, mais d'abord avec douceur, en lui disant : Le peuple est scandalisé à cause des images ; il dit que nous faisons mal de les vénérer, et que c'est la cause pourquoi nous sommes inférieurs aux infidèles. Ayez un peu de condescendance, et laissons ces choses

ayant été interdit
faire le métier de
it et de goût pour
re, et, s'étant en-
publiques ; mais,
er dans un cloître,
ches. Il prit le nom
abbé d'un célèbre
éussir à la cour, il
ble, grand joueur,
s leurs galanteries,
de tenir, supplan-
hanger de foi et de
: orthodoxe sous
ès le premier jour
ient à la mode, au
un autre siècle et
ée, qui est le même
siéges dépendant

re ambition et par
ntre les images des
: il venait de rem-
bles, dont il s'attri-
rer encore plus par
Jean Lécanomante;
rche, et lui donna
ntecôte de l'an 814,
ivres de toutes les
s que des monas-
narquèrent les pas-
oclastes, tenu sous
nd nombre de livres
saints. Antoine de
antinople travailler

le décembre. Alors
ttaqua le patriarche
ni disant : Le peuple
s faisons mal de les
mes inférieurs aux
laissons ces choses

basses ; ou bien montrez-moi pourquoi vous les vénérez, puisque l'Écriture n'en dit pas un mot. Le patriarche répondit : Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous révérons les images comme la croix et l'Évangile, quoiqu'il n'y en ait rien d'écrit. C'est que les iconoclastes s'accordaient à révérer la croix et l'Évangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favorisait l'entreprise, l'envoya quérir et lui en demanda la vérité. Antoine le nia impudemment, et lui donna une déclaration, souscrite de sa main avec la croix, et scellée de son sceau, par laquelle il faisait profession d'honorer les images, avec anathème contre ceux qui croient le contraire. Et il donna cette déclaration en présence des métropolitains qui se rencontrèrent. L'empereur lui en ayant fait des reproches, il lui dit en riant : Je me suis moqué d'eux pour vous donner plus de facilité d'exécuter votre dessein. Telle était la conscience de ces prétendus réformateurs.

Après cette première tentative auprès du patriarche, l'empereur crut avoir besoin de plus grands préparatifs, et manda la plupart des évêques de son obéissance, espérant qu'ils favoriseraient son opinion. Mais avant qu'ils abordassent à Constantinople, il les fit tous arrêter, de peur qu'ils n'allassent, suivant la coutume, descendre chez le patriarche. On laissait en liberté ceux qui paraissaient disposés à faire la volonté de l'empereur; ceux qui résistaient étaient mis dans des cachots, où on leur faisait souffrir la faim. Le patriarche saint Nicéphore, voyant cette conduite, redoublait ses prières vers Dieu, et exhortait les catholiques à demeurer fermes. Il assembla chez lui ce qu'il put de moines et d'évêques. Ils passèrent la nuit en prières dans la grande église, et ce fut peut-être en cette occasion que le patriarche, montant sur l'ambon, prononça anathème contre Antoine de Sylée, comme prévaricateur. L'empereur, averti de cette assemblée, craignit qu'on ne prît quelque résolution contre lui ; et, vers le chant du coq, il envoya au patriarche, s'en plaignant comme d'un commencement de sédition, avec ordre de venir tous au palais quand il serait jour. Ils n'en furent que plus animés à soutenir la vérité ; et, les prières finies, le patriarche les y exhorta encore par un discours fervent.

Ensuite ils marchèrent tous au palais. L'empereur ne tendit point la main au patriarche, et ne l'embrassa point comme à l'ordinaire ; mais le regardant de travers, il s'assit, le fit asseoir, et lui parla d'abord seul à seul, croyant le gagner facilement. Nous ne cherchons, dit-il, qu'à connaître la vérité et à rétablir la paix. Ne savez-vous pas quelle est la multitude de ceux qui sont choqués des images? On ne peut les ramener qu'en répondant aux passages de l'Écriture qu'ils allèguent. Je veux donc que, sans différer, vous entriez en con-

férence avec eux. Si vous le refusez, on verra clairement la faiblesse de votre cause. Le patriarche répondit : Nous n'avons eu dessein d'exciter aucun trouble contre votre puissance ; nous avons seulement prié pour vous, comme l'Écriture l'ordonne. Personne n'aime la paix plus que nous. C'est vous qui la troublez ; car toutes les églises sont d'accord. Rome consent-elle à l'abolition des images ? ou Alexandrie, ou Antioche, ou Jérusalem ? Ne prêtez pas la main, seigneur, à une hérésie abattue et condamnée. Que si quelqu'un a ébranlé votre foi, nous voulons bien vous satisfaire, et nous le devons. Mais nous ne pouvons disputer avec des hérétiques déjà convaincus et anathématisés. Ensuite il entra en matière et traita à fond avec l'empereur la question des images.

Alors on fit entrer les autres évêques et les abbés ; et, d'un autre côté entrèrent les chefs des iconoclastes, qui logeaient dans le palais. L'empereur fit aussi venir les grands, tout le sénat et plusieurs de ses officiers, l'épée à la main, pour intimider les catholiques. Quand ils furent tous entrés, le patriarche saint Nicéphore dit aux grands : Dites-moi, de grâce, ce qui ne subsiste point peut-il tomber ? Et, comme ils se regardaient l'un l'autre, n'entendant pas ce qu'il voulait dire, il ajouta : Les images ne tombèrent-elles pas sous Léon l'Isaurien et Constantin, son fils ? Ils en convinrent. Elles subsistaient donc auparavant, conclut le patriarche. Alors l'empereur dit : Sachez, mes pères, que je suis de votre sentiment ; et il tira un reliquaire orné de figures, qu'il portait, et le baisa ; mais puisqu'il y en a qui sont d'un autre avis, et que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner.

Les catholiques, qui connaissaient sa mauvaise intention, refusèrent d'entrer en conférence, et Émilien de Cyzique dit : Si c'est une affaire ecclésiastique, qu'on la traite dans l'église, suivant la coutume, non pas dans le palais. Mais, dit l'empereur, je suis enfant de l'Église, et je veux vous écouter comme médiateur. Michel de Synnade dit : Si vous êtes médiateur, pourquoi n'en tenez-vous pas la conduite ? Vous cachez les uns dans le palais, vous les rassemblez, vous les nourrissez délicatement, vous les excitez et leur donnez toute liberté d'enseigner l'erreur ; toutes les bibliothèques leur sont ouvertes ; mais pour nous, il y a défense de nous fournir des livres. Nous n'osons même parler dans les rues, vos ordres nous intimident partout. Mais pourquoi, lui dit l'empereur, refusez-vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves ? Nous n'en manquons pas, dit Théophylacte de Nicomédie, mais nous manquons d'auditeurs disposés à les entendre. Pierre de Nicée ajouta : Comment voulez-vous que nous conférions avec eux, tandis que vous les

irement la faiblesse
n'avons eu dessein
nous avons seule-
e. Personne n'aime
lez ; car toutes les
ion des images ? ou
ez pas la main, sei-
Que si quelqu'un a
e, et nous le devons.
ies déjà convaincus
traita à fond avec

bés ; et, d'un autre
aient dans le palais.
énat et plusieurs de
catholiques. Quand
ore dit aux grands :
peut-il tomber ? Et,
t pas ce qu'il voulait
ıs sous Léon l'Isau-
es subsistaient donc
pereur dit : Sachez,
il tira un reliquaire
puisqu'il y en a qui
ortée devant moi, je

ise intention, refu-
Cyzique dit : Si c'est
l'église, suivant la
mpereur, je suis en-
ne médiateur. Michel
urquoi n'en tenez-
lans le palais, vous
t, vous les excitez et
ntes les bibliothèques
ense de nous fournir
ues, vos ordres nous
pereur, refusez-vous
preuves ? Nous n'en
mais nous manquons
Nicée ajouta : Com-
, tandis que vous les

soutenez ? Ne savez-vous pas que les Manichéens mêmes l'emporteraient si vous étiez de leur côté ? Euthymius de Sardes prit la parole, et dit : Écoutez, seigneur, depuis plus de huit cents ans que Jésus-Christ est venu au monde, on le peint et on l'adore dans son image ; qui sera assez hardi pour abolir une si ancienne tradition ? Elle a été confirmée par le second concile de Nicée, tenu sous Irène et Constantin, et quiconque ose s'élever contre, qu'il soit anathème ! Saint Théodore Studite parla après les évêques, et dit entre autres choses : Seigneur, ne troublez pas l'ordre de l'Église. L'Apôtre dit que Dieu y a mis des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs, mais il n'a point parlé des empereurs. Vous êtes chargé de l'État et de l'armée ; prenez-en soin, et laissez l'Église aux pasteurs et aux docteurs [1].

A coup sûr, il était difficile de dire quelque chose de plus sensé et de plus utile. Si les empereurs de Byzance eussent été capables de le comprendre, ils se seraient épargné bien des maux, et à eux et à l'empire.

L'empereur Léon en fut d'autant plus irrité. Il chassa de sa présence ceux qui lui avaient parlé d'une manière aussi sage, leur défendant de paraître devant lui, ni de parler davantage ; et, quand ils furent retirés, chacun reçut un ordre du préfet de Constantinople de se tenir chez soi, sans avoir aucun commerce les uns avec les autres, ni parler de la foi en quelque manière que ce fût. C'était bien confirmer les reproches qu'on venait de lui faire. Les porteurs de cette défense étant venus à saint Théodore Studite, il leur dit : Voyez vous-mêmes s'il est juste d'obéir à Dieu ou à vous ; car nous nous ferons plutôt couper la langue que d'abandonner la défense de la foi. En effet, il ne cessa point d'appeler les uns, d'aller trouver les autres, ou de leur écrire ; et il voyait souvent le patriarche dans l'abattement où il était.

Il écrivit sur ce sujet aux moines une lettre qui commence ainsi [2] : En ce temps où Jésus-Christ est persécuté en son image, ce n'est pas seulement ceux qui sont en place et distingués par leur savoir qui doivent combattre pour la vérité, mais les disciples mêmes. Quand les abbés, retenus par l'empereur, sont demeurés dans le silence, et, ce qui est bien pire, ont promis par écrit de ne se point assembler et de ne point enseigner, ils ont trahi la vérité, aimant mieux vivre à leur aise dans leur monastère que de souffrir pour la bonne cause. Ils disent : Qui sommes-nous ? Je réponds : Première-

[1] Cedr., Zon. *Cont. Theoph.*, *etc. Vita S. Niceph. S. Ignat. S. Thed. grapti. Hist. du Bas-Empire.*, l. 65. — [2] *Apud. Sirm.*, t. 5. *Ep.*, l. 2, *epist.* 2.

ment, des Chrétiens qui doivent absolument parler en cette occasion; ensuite des moines qui ont tout quitté pour être hors des atteintes du monde; enfin des abbés, qui doivent même réparer le scandale des autres. Si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? J'ai ordre de ne point parler et de pas vous recevoir dans ce monastère.

Cependant l'empereur envoya sous main des soldats insulter à l'image du Christ, qui était à la porte d'airain, la même qui avait été abattue par Léon l'Isaurien et rétablie par Irène, comme il paraissait par une inscription mise au-dessus. Les soldats jetèrent des pierres et de la boue contre cette image, invoquant l'enfer et le diable, et proférant quantité de blasphèmes. L'empereur feignit d'en être fâché, et dit au peuple : Otons de là cette image, de peur qu'elle ne soit davantage profanée par les soldats. Cette action encouragea Antoine de Sylée, Jean Lécanomante, et les autres iconoclastes. La fête de Noël étant proche, le patriarche fit prier l'empereur de ne point troubler l'Église, offrant de quitter son siége s'il était la cause du scandale. L'empereur répondit : Et qui oserait penser à déposer le patriarche, notre père, ou à troubler l'Église? Nous avons examiné cette question, à cause de ceux qui en parlaient; mais, au reste, je crois comme l'Église; et tirant de son sein un crucifix, il l'adora devant tout le monde. Mais ce n'était qu'une dissimulation pour passer la fête.

En effet, le jour de Noël, il vint à l'église, entra dans le sanctuaire, suivant la coutume des empereurs de Constantinople, et révéra l'ornement d'autel, où était représentée la nativité de Notre-Seigneur : ce qui fit plaisir à tout le peuple. Mais l'empereur découvrit son hypocrisie à la fête suivante de l'Épiphanie, sixième de janvier 815. Car, étant entré dans l'église, il ne vénéra point les images.

Depuis ce temps, il se déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empêcha de prêcher, et donna la garde de l'église au patrice Thomas, qui avait été deux fois consul. Alors le patriarche tomba dangereusement malade : ce qui retint un peu l'empereur, espérant après sa mort exécuter plus facilement son dessein. Mais, apprenant qu'il se portait mieux, il lui envoya Théophane, frère de l'impératrice, pour l'inviter de nouveau à une conférence avec les évêques iconoclastes. Le patriarche le refusa, ayant encore sa maladie pour excuse, outre les raisons qu'il avait déjà représentées. Il demandait qu'on lui rendît auparavant le gouvernement libre de son troupeau, que l'on délivrât de prison les évêques catholiques; que d'ailleurs on éloignât ceux dont les ordinations étaient irrégulières,

er en cette occasion;
re hors des atteintes
réparer le scandale
uire, que lui diront-
us recevoir dans ce

es soldats insulter à
, la même qui avait
Irène, comme il pa-
s soldats jetèrent des
ant l'enfer et le dia-
mpereur feignit d'en
nage, de peur qu'elle
e action encouragea
tres iconoclastes. La
ier l'empereur de ne
ge s'il était la cause
rait penser à déposer
e? Nous avons exa-
aient; mais, au reste,
un crucifix, il l'adora
e dissimulation pour

, entra dans le sanc-
le Constantinople, et
e la nativité de Notre-
Mais l'empereur dé-
Epiphanie, sixième de
ne vénéra point les

tement contre le pa-
garde de l'église au
ul. Alors le patriarche
t un peu l'empereur,
nt son dessein. Mais,
a Théophane, frère de
ne conférence avec les
ayant encore sa ma-
t déjà représentées. Il
vernement libre de son
ques catholiques; que
ns étaient irrégulières,

et qu'on ne s'assemblât que dans l'église. A ces conditions il acceptait la conférence, quand sa santé serait rétablie [1].

Mais les iconoclastes, qui prétendaient représenter le concile permanent de Constantinople, persuadèrent à l'empereur de rejeter ces conditions; et, disant qu'ils avaient déjà appelé trois fois le patriarche, ils soutinrent qu'ils étaient en droit de le condamner par contumace. Ils lui envoyèrent donc une monition par écrit, portant commandement de comparaître devant eux, et en chargèrent des évêques et des clercs, accompagnés d'une troupe de gens ramassés. Le patriarche ne voulait point les voir; mais le patrice Thomas lui persuada de ne pas les renvoyer sans leur parler. Le concile, dirent-ils, ayant reçu des requêtes contre vous, vous mande de venir vous défendre; mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à consentir, avec le concile et l'empereur, à l'abolition des images. Le patriarche répondit : Et qui est celui qui se donne l'autorité de recevoir des requêtes contre moi? de quelle dignité patriarcale est-il revêtu? Si c'est celui qui dirige saintement le gouvernail de l'ancienne Rome, je suis prêt. Si c'est celui d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem, je ne refuse pas de me présenter. Mais si ce sont des loups ravisseurs, couverts de peaux de brebis, pour perdre le troupeau et insulter le pasteur, qui jamais voudrait comparaître devant eux? Et si je suis coupable, comme vous dites, de crimes qui méritent déposition, suffirait-il de me rendre à la volonté de l'empereur et à la vôtre, touchant les images, pour me justifier et me rétablir le même jour? Me croyez-vous si peu instruit des lois de l'Église? Quand même le siége de Constantinople serait vacant, aucun évêque étranger n'aurait droit d'y exercer juridiction : beaucoup moins puisqu'il est encore rempli. Puis, ayant lu le canon, il les déclara excommuniés, et leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Ils se retirèrent en prononçant des anathèmes contre lui et contre saint Taraise.

Désespérant donc de le fléchir, ils voulurent le faire mourir secrètement; mais il en fut averti par un clerc catholique et se tint sur ses gardes. Ses ennemis, ayant manqué ce coup, défendirent, sous peine d'excommunication, de le reconnaître pour patriarche, de le nommer à la messe. On était alors en carême, et il écrivit à l'empereur en ces termes : Jusqu'ici j'ai combattu pour la vérité, selon mon pouvoir, et j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitements : les affronts, la prison, la confiscation, la perte de mes domestiques. Enfin, des gens qui paraissaient évêques sont venus

[1] *Vit. S. Niceph. Acta SS.*, 13 *mart.*

m'insulter, avec une populace armée d'épées et de bâtons, dans l'extrémité de ma maladie. Ensuite, j'ai appris que les ennemis de la vérité voulaient ou me déposer ou m'ôter la vie. Pour éviter donc quelque malheur, dont le péché retomberait sur Votre Majesté, je cède malgré moi à la nécessité de quitter mon siége, et je recevrai avec action de grâces ce que Dieu permettra qu'il m'arrive.

L'empereur ayant reçu cette lettre avec un sourire malin, chargea des officiers de confiance d'aller de nuit enlever secrètement le patriarche, sans donner d'alarme au peuple. L'ordre fut mal exécuté. Les soldats commandés enfoncent à grand bruit les portes du palais patriarcal, en jurant et en chargeant de malédictions Nicéphore et ses prédécesseurs. Le peuple catholique, réveillé par ce fracas, accourt de toute part pour défendre son pasteur; et l'on allait voir un combat sanglant, si le patrice Thomas, qui avait la charge de protecteur de Sainte-Sophie, ne fût venu en diligence. Il fait sortir les soldats déjà dans la cour du palais, ferme la porte et apaise le peuple, en l'assurant que l'empereur n'a point ordonné cette violence. Il va aussitôt trouver l'empereur et l'instruit de ce tumulte. Léon, à qui le mensonge ne coûtait rien, paraît lui-même étonné; il répond qu'il n'a donné aucun ordre, que ce sont apparemment les ennemis de la superstition qui, rebutés de l'obstination du patriarche, se sont portés d'eux-mêmes à cette entreprise. Thomas, qui le connaissait assez pour ne rien croire de ce qu'il disait, lui représente que, s'il veut se défaire du patriarche, il ne faut envoyer que deux hommes pour lui signifier l'ordre de l'empereur et pour le soutenir en chemin, parce qu'il n'a pas la force de marcher. La chose fut ainsi exécutée la nuit suivante. L'heure venue, comme les soldats entraient, le patriarche demanda de la lumière, se leva de son lit, et, se faisant soutenir, il prit à sa main un encensoir, et, éclairé de deux flambeaux, il entra dans l'église. Là, prosterné à terre, il recommanda à Dieu ce saint lieu, pour n'être point profané, et prit congé de son siége et de Constantinople; ensuite il se mit dans une chaise et on l'emporta. Ceux qui l'enlevèrent avaient ordre de s'arrêter quelque temps dans la grande place, où des soldats, à la faveur des ténèbres, devaient fondre sur lui et le tuer. Ils y demeurèrent une heure; l'obscurité était profonde et le silence régnait dans toute la ville. Voyant qu'il ne se faisait aucun mouvement et que le jour allait paraître, ils le conduisent au bord de la mer et le font passer à Chrysopolis. On l'enferma dans un monastère qu'il avait lui-même fait bâtir au bord du Bosphore, d'où il fut peu après transféré dans un monastère plus éloigné, dont il était aussi fondateur.

et de bâtons, dans
que les ennemis de
la vie. Pour éviter
rait sur Votre Ma-
tter mon siége, et
eu permettra qu'il

rire malin, chargea
secrètement le pa-
re fut mal exécuté.
les portes du palais
ctions Nicéphore et
é par ce fracas, ac-
et l'on allait voir un
t la charge de pro-
nce. Il fait sortir les
rte et apaise le peu-
onné cette violence.
ce tumulte. Léon, à
e étonné; il répond
emment les ennemis
u patriarche, se sont
s, qui le connaissait
représente que, s'il
r que deux hommes
le soutenir en che-
chose fut ainsi exé-
es soldats entraient,
son lit, et, se faisant
airé de deux flam-
rre, il recommanda
et prit congé de son
ans une chaise et on
de s'arrêter quelque
faveur des ténèbres,
eurèrent une heure;
dans toute la ville.
t que le jour allait
le font passer à Chry-
l avait lui-même fait
rès transféré dans un
ateur.

Le lendemain de l'enlèvement de saint Nicéphore, second jour de février, le bruit s'étant répandu dans la ville que le patriarche ne paraissait plus, l'empereur assembla le peuple dans Sainte-Sophie, et, étant monté dans la tribune : Vous voyez, mes frères, dit-il à haute voix, que le patriarche vous abandonne. Nous lui avons représenté l'abus des images, que c'était en punition de cette idolâtrie que Dieu, qui veut être seul adoré, nous avait fait si souvent succomber sous le glaive des infidèles, comme autrefois le peuple juif. Ce prélat opiniâtre, n'ayant rien à nous répondre, a pris le parti de s'enfuir et de renoncer à sa dignité. Choisissons donc un autre patriarche. Son dessein était de faire élire Jean Lécanomante, auquel il avait promis cette dignité. Mais les patrices lui représentèrent qu'ils ne pourraient se résoudre à révérer un homme que ni son âge ni ses mœurs ne rendaient respectable. Il fit donc élire son écuyer Théodote, le même qui s'était servi de la fille lunatique et du moine iconoclaste pour lui prédire ce qu'il convoitait, l'empire. Il reçut aussitôt la tonsure cléricale, et le jour de Pâques, qui tombait cette année au vingtième d'avril, il fut sacré patriarche. C'était un homme du monde, accoutumé à la vie militaire, fort ignorant, sans goût pour les choses spirituelles, qui n'avait jamais lu l'Écriture, n'aimant que le plaisir, le jeu et la table. Aussi, dès qu'il se vit à la tête du clergé de Constantinople, il crut n'avoir autre chose à faire qu'à le divertir et à lui faire faire bonne chère. Il donnait deux fois par jour des repas somptueux, où les prêtres, les moines, les évêques, nourris dès leur jeunesse dans l'abstinence, selon la coutume de ce temps-là, se remplissaient de vin et de viande, et se dédommageaient de la vie austère qu'ils avaient menée jusqu'alors. Au lieu de la gravité et de la modestie qui régnaient auparavant dans le palais patriarchal, on n'y faisait que rire, jouer, lutter et tenir des discours déshonnêtes.

Dès que le patriarche saint Nicéphore eut été chassé, les ennemis des saintes images commencèrent à les effacer, les abattre, les brûler et les profaner en toutes manières. Saint Théodore Studite, pour réparer ce scandale autant qu'il dépendait de lui, ordonna à tous ses moines de prendre à leurs mains des images et de les porter élevées solennellement à la procession du dimanche des Rameaux, en chantant une hymme qui commençait : Nous révérons votre image très-pure, et d'autres semblables en l'honneur de Jésus-Christ. Ils firent ainsi le tour du monastère. Et l'empereur en étant averti, envoya faire défendre à Théodore de ne plus rien faire de pareil, sous peine du fouet et de la mort; mais le saint abbé n'en

fut que plus hardi à enseigner la foi catholique et à encourager tous ceux qui le consultaient à honorer les saintes images.

Après Pâques, l'empereur Léon fit tenir un concile, tant des iconoclastes que des évêques qui avaient cédé à ses violences. Ils s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Sophie, ayant à leur tête le nouveau patriarche Théodote. L'empereur fit aussi assister son fils Symbatius, qu'il avait nommé Constantin, ne voulant pas y assister lui-même, pour n'être pas obligé de faire une souscription contraire à ce qu'il avait fait à son avénement à l'empire. Pharisien sur le trône, il se parjurait dans ses actions et craignait de le faire dans ses paroles. Les abbés de Constantinople, étant appelés au concile, s'excusèrent d'y venir par une lettre que saint Théodore Studite composa au nom de tous, et où ils disaient en substance : Les canons nous défendent de faire aucun acte ecclésiastique, principalement touchant les questions de foi, sans le consentement de notre évêque ; c'est pourquoi, bien que nous ayons été appelés de votre part, jusqu'à deux fois, nous n'avons osé rien faire, comme étant sous la main du très-saint patriarche Nicéphore. D'ailleurs, nous avons appris que cette convocation ne tend qu'à renverser le second concile de Nicée et qu'à défendre la vénération des saintes images. C'est pourquoi nous vous déclarons que nous tenons la même foi que toutes les églises qui sont sous le ciel, et que nous révérons les saintes images, fondés non-seulement sur le second concile de Nicée, mais sur toute la tradition écrite et non écrite depuis l'avénement de Jésus-Christ. Nous ne recevons rien de contraire, quand, par impossible, Pierre, ou Paul, ou un ange descendu du ciel l'enseignerait, et nous sommes prêts à tout souffrir, même la mort, plutôt que d'y renoncer[1].

Les deux moines qui présentèrent cette lettre au faux concile furent renvoyés chargés de coups, et on passa outre sans s'y arrêter. Dans la première session, on lut la prétendue définition de foi du conciliabule tenu aux Blaquernes, de l'autorité de Constantin Copronyme, sous le nom de septième concile. On la confirma et on anathématisa le vrai septième concile et les patriarches orthodoxes. Le second jour, on amena à l'assemblée quelques évêques catholiques, que les iconoclastes croyaient les plus faciles à intimider. On mit en pièces leurs habits sacrés, et on les fit ainsi demeurer à la porte de l'église, comme des prisonniers ; puis ils furent traînés au milieu de l'assemblée, où les présidents les firent demeurer debout, leur offrant de les faire asseoir avec eux s'ils changeaient de senti-

[1] L. 2, *epist.* 1.

ments; mais, les trouvant fermes dans la confession de la foi catholique et la vénération des images, ils les firent jeter par terre, et les assistants leur mirent le pied sur la gorge, puis ils les firent relever et sortir à reculons, crachant sur eux et les frappant à coups de poing dans le visage; en sorte que quelques-uns en étaient tout en sang. Enfin, on les livra à des soldats, qui les menèrent en prison. Après les évêques, on fit entrer les abbés des plus fameux monastères, qui, ne s'étant laissé vaincre ni aux caresses ni aux menaces, furent aussi envoyés en diverses prisons. Cette seconde session du conciliabule finit par des acclamations pour l'empereur et son fils, et des anathèmes contre les chefs des catholiques; ensuite ils dressèrent leur définition de foi, qui fut souscrite à la troisième session, premièrement par le jeune empereur, puis par tous les autres; et ainsi finit ce faux concile[1].

En exécution de son décret, on effaça toutes les peintures des églises avec de la chaux, que ceux que l'on y employait mêlaient souvent de leurs larmes, tant ils le faisaient à regret. On brisait les vases sacrés, on déchirait les ornements en petits morceaux, on coupait à coups de hache les tableaux peints sur du bois, et on les brûlait au milieu de la place publique; on effaçait d'autres images avec de la boue ou des onctions infectes, au lieu des parfums qu'on avait accoutumé de leur présenter. Des profanes maniaient impunément les choses saintes qu'il ne leur était pas permis même de voir. Les sectateurs de Mahomet n'auraient pas fait pis. Dès lors la persécution commença très-rudement contre les catholiques, particulièrement contre le clergé et les moines.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, voici les plus illustres : saint Michel de Synnade et saint Théophylacte de Nicomédie, disciples du patriarche saint Taraise, qui les tira de la vie monastique pour les ordonner tous deux métropolitains. Michel assista en cette qualité au septième concile général, et fut envoyé en Occident, vers Charlemagne, par l'empereur Michel Curopalate, et chargé en même temps de la lettre synodique du patriarche saint Nicéphore au pape saint Léon III. Michel et Théophylacte se signalèrent par leur fermeté contre les iconoclastes, en présence de l'empereur Léon l'Arménien, et furent tous deux envoyés en exil, Michel dans l'île Eudociale et ensuite en d'autres lieux. L'Église honore sa mémoire le vingt-troisième jour de mai. Théophylacte fut relégué au château de Strobyle, en Carie, et vécut encore trente ans dans cet exil. Il est honoré comme saint le huitième jour de mars, ou le

[1] L. 2, *epist.* 15. *Vit. S. Niceph. Cont. Theoph.*

septième, sous le nom de Théophile. Ses reliques furent rapportées à Nicomédie[1].

Saint Euthymius, métropolitain de Sardis, avait aussi commencé par la vie monastique, et parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irène et Constantin l'employèrent en des ambassades et en d'autres affaires publiques; mais l'empereur Nicéphore le relégua dans l'île Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Étant revenu, il fut un de ceux qui parlèrent le plus fortement pour les images devant Léon l'Arménien, qui l'envoya en exil à Ason ; mais ce ne fut pas la fin de ses travaux. Saint-Émilien de Cyzique fut aussi relégué, après avoir beaucoup souffert pour la même cause, et l'Église en fait mémoire le huitième d'août. Saint Georges, évêque de Mitylène, métropole de l'île de Lesbos, était né de parents nobles et riches ; mais il embrassa la vie monastique, et s'appliqua particulièrement à l'aumône. Il fut chassé de son siége par Léon l'Arménien pour la cause des saintes images, et relégué à Chersone, où il mourut. L'Église honore sa mémoire le septième d'avril.

Entre les abbés qui souffrirent en cette persécution, les plus fameux sont : saint Théodore Studite, saint Nicétas de Médicion, saint Théophane de Singriane, saint Macaire de Pélécite, saint Jean de Cathares. L'empereur Léon, ne pouvant souffrir la liberté de Théodore à défendre les saintes images, le chassa de Constantinople, et l'envoya au château de Métope près d'Apollonie, où il le tint renfermé ; mais le saint abbé ne laissait pas d'instruire et d'encourager les catholiques par ses lettres, dont il nous reste un grand nombre, entre autres une lettre dogmatique, où il traite amplement la question des images par les mêmes raisons et les mêmes autorités qui avaient été employées sous Léon l'Isaurien et sous Copronyme. Il fait mention en une autre d'un de ses disciples, le moine Thadée, qui était mort sous les coups de fouet, martyr des saintes images, et de quelques-uns qui étaient tombés. Théodore avait pour compagnon de sa prison un moine nommé Nicolas, qui fut depuis abbé de Stude[2].

L'abbé Nicétas était de Césarée en Bithynie. Sa mère étant morte huit jours après sa naissance, son père embrassa la vie monastique, et le consacra à Dieu dès l'enfance en qualité de portier ou custode d'église. Étant plus avancé en âge, il s'attacha à un vieil anachorète, qui le mena au monastère de Saint-Serge-de-Médicion, à Constantinople, alors gouverné par l'abbé Nicéphore, qui l'avait fondé, et qui, en cette qualité, assista au second concile de Nicée. Nicétas

[1] *Acta SS.*, 3 *maii*, *et* 8 *mart.* — [2] L. 2, *epist.* 5 et 8.

n'avait pas encore demeuré sept ans dans le monastère, quand Nicéphore le fit ordonner prêtre par le patriarche Taraise, et se déchargea sur lui du gouvernement de la communauté. L'abbé Nicéphore mourut quelques années après, et est honoré comme saint le quatrième de mai. Alors toute la communauté élut Nicétas pour hégumène ou abbé, et il en reçut l'ordination par les mains du patriarche Nicéphore. Il fut amené avec les autres abbés au conciliabule des iconoclastes, en 815, et envoyé dans une prison si infecte, qu'elle était un supplice par elle-même. Là on lui envoyait des gens pour le tenter et le fatiguer par leurs blasphèmes et leurs discours impertinents. Après qu'il y eut longtemps souffert, l'empereur l'envoya en Natolie, nonobstant la rigueur excessive de l'hiver, et le fit enfermer dans le château nommé Massaléon[1].

L'abbé Théophane était malade de la pierre, et ne vint apparemment à Constantinople qu'en 816. Macaire, abbé de Pélécite, était né à Constantinople, et se nommait, dans le monde, Christophe. Il fit tant de miracles qu'on le nomma Thaumaturge, et il guérit entre autres le patrice Paul et sa femme de maladies désespérées. Il fut diversement tourmenté par Léon l'Arménien pour la cause des saintes images, et demeura en prison pendant le reste de son règne. On a une lettre à lui de saint Théodore Studite. Jean, abbé du monastère de Cathares, était de la Décapole en Isaurie. Il vint au second concile de Nicée avec celui qui l'instruisait dans les lettres, et qui, étant venu ensuite à Constantinople, fut abbé de Saint-Dalmace. Jean fut ordonné prêtre et envoyé par l'empereur Nicéphore au monastère de Cathares, dont il fut abbé, et qu'il gouverna plus de dix ans. Il prédit à ses frères la persécution de Léon l'Arménien, les exhortant à demeurer fermes dans la vénération des saintes images. En effet, l'empereur envoya des gens qui dispersèrent la communauté, pillèrent le monastère et emmenèrent l'abbé Jean à Constantinople, chargé de chaînes. Étant présenté à l'empereur, il lui reprocha hardiment son impiété; l'empereur le fit frapper de nerfs de bœuf sur les yeux et sur le visage, et trois mois après l'envoya dans un château en Natolie, où il demeura un an et demi les fers aux pieds dans une obscure prison.

Entre les laïques, on remarque le patrice Nicétas, parent de l'impératrice Irène, qui l'envoya au concile de Nicée pour y assister de sa part, et toutefois on ne trouve point son nom dans les actes. Il fut ensuite gouverneur de Sicile, où il prit grand soin des veuves et des orphelins. Étant revenu à Constantinople, et voyant l'empereur

[1] *Acta SS. april.*

Léon l'Arménien déclaré contre les saintes images, il renonça à sa dignité et embrassa la vie monastique. L'empereur lui envoya dire qu'il brûlât l'image du Sauveur ou qu'il la lui envoyât, et, comme il le refusa, il l'envoya en exil, où il mourut après beaucoup de souffrances. L'église grecque honore sa mémoire le sixième d'octobre, et les louanges que lui donne saint Théodore Studite, dans une lettre qu'il lui écrit, sont un illustre témoignage de son mérite [1].

L'empereur Léon l'Arménien, voyant qu'en exilant les évêques et les abbés, défenseurs des saintes images, il ne réussissait qu'à les affermir davantage, en fit revenir plusieurs à Constantinople, entre autres l'abbé Nicétas, qui avait à peine demeuré cinq jours au lieu de son exil, et qui revint malade comme il avait été emmené. On les laissa en repos à Constantinople pendant le reste de l'hiver et le carême de l'an 816. Après Pâques, l'empereur les livra à Jean Lécanomante, qui les mit, séparés les uns des autres, en des prisons obscures, où on les laissa coucher sur la terre, dans leurs habits, sans leur donner même de couvertures. On leur jetait par un petit trou une once de pain moisi et un peu d'eau puante.

Lécanomante, voyant qu'ils aimaient mieux mourir que de trahir la vérité, leur dit : On ne vous demande autre chose que de communiquer une seule fois avec le patriarche Théodote; on vous renverra à vos monastères sans vous obliger à quitter votre créance. Ils se laissèrent séduire par cette promesse, et, étant sortis de prison, ils exhortèrent saint Nicétas à se tirer aussi de la sienne. D'abord il ne voulait point les écouter; mais ils insistèrent en disant qu'ils ne pouvaient se résoudre à sortir, eux, et à le laisser, lui, en prison. Ce que l'on nous demande, ajoutèrent-ils, n'est rien; usons un peu de condescendance pour ne pas tout perdre. Nicétas céda enfin à l'autorité de ces vieillards et à leurs instances. Ils allèrent tous ensemble dans un oratoire dont on avait conservé les peintures; ils communièrent de la main de Théodote, qui dit anathème à ceux qui ne vénèreraient pas l'image de Jésus-Christ.

Ensuite, les autres abbés retournèrent chacun à son monastère; mais Nicétas, touché du remords de cette action, qu'il n'avait faite qu'à regret, résolut de s'enfuir dans un autre pays pour réparer sa faute. Ayant donc mis ses hardes dans une barque, il passa à Proconnèse; et là il changea d'avis, se disant en lui-même : Il faut faire la réparation au même lieu où la faute a été commise. Ainsi il revint à Constantinople, témoignant hardiment qu'il était toujours dans la même créance. L'empereur, l'ayant appris, le fit venir et lui dit:

[1] L. 1, *epist.* 17.

, il renonça à sa
ur lui envoya dire
voyât, et, comme
près beaucoup de
le sixième d'octo-
Studite, dans une
e son mérite [1].
lant les évêques et
éussissait qu'à les
nstantinople, entre
cinq jours au lieu
té emmené. On les
de l'hiver et le ca-
livra à Jean Léca-
en des prisons ob-
s leurs habits, sans
t par un petit trou
urir que de trahir la
e que de communi-
on vous renverra à
créance. Ils se lais-
is de prison, ils ex-
. D'abord il ne vou-
qu'ils ne pouvaient
prison. Ce que l'on
n peu de condescen-
n à l'autorité de ces
semble dans un ora-
communièrent de la
ne vénèreraient pas
n à son monastère;
n, qu'il n'avait faite
ays pour réparer sa
e, il passa à Procon-
ème : Il faut faire la
nise. Ainsi il revint à
ait toujours dans la
fit venir et lui dit:

Pourquoi n'êtes-vous pas retourné, comme les autres, à votre monastère, suivant mes ordres? Nicétas répondit : Sachez, seigneur, qu'encore que, par complaisance pour les abbés, j'aie fait ce que je ne devais pas, je suis toujours dans les mêmes sentiments, et que je ne communique point avec votre parti; faites ce qu'il vous plaira, vous n'aurez autre chose de moi. L'empereur, le voyant inébranlable, le fit garder premièrement à Constantinople, par un officier nommé Zacharie, homme pieux, qui traita le saint abbé avec beaucoup de douceur et de respect. Mais ensuite il fut relégué dans l'île de Sainte-Glycérie, sous la conduite de l'évêque Anthime, que les iconoclastes avaient fait exarque des monastères de ces quartiers. Ils lui promirent un plus haut degré d'honneur, s'il obligeait Nicétas à communiquer avec eux. C'est pourquoi Anthime, qui était cruel et artificieux, le traita très-rudement et l'enferma dans une étroite prison, dont il portait lui-même la clef. Saint Nicétas demeura dans cet exil jusqu'à la mort de l'empereur Léon, et ses souffrances durèrent six ans, de l'an 815 à l'an 821 [1]. Saint Jean, abbé de Cathares, fut appelé plus tard à Constantinople, c'est-à-dire après un an et demi; l'empereur le livra aussi à Lécanomante, qui lui fit endurer longtemps la faim et d'autres souffrances. Enfin il fut relégué dans un château nommé Criotaure, et gardé dans un cachot obscur jusqu'à la mort de Léon.

Saint Théodore Studite ne fut point rappelé. Dès le commencement de son exil au château de Métope, il continua à soutenir la doctrine catholique par ses discours avec ceux qui pouvaient l'approcher, et avec les absents par ses lettres. Il y en a une, entre autres, à l'archevêque Joseph, son frère, sur la chute des abbés qui avaient communiqué avec les iconoclastes. Il nomme premièrement Joseph, l'économe, le même qui avait autrefois célébré le mariage adultérin de l'empereur Constantin, puis sept autres abbés que Joseph avait séduits, et il les désigne par les noms de leurs monastères [2]. Il écrit à Naucrace, son disciple, qu'à cette triste nouvelle il a passé la nuit sans dormir, et qu'il s'étonne moins de la chute de ceux qui avaient approuvé le mariage adultérin. Ils ont, dit-il, encore une fois traité d'économie l'abandon de la vérité.

Il était impossible que ce commerce de lettres demeurât caché à l'empereur. Il envoya donc un nommé Nicétas, en qui il avait grande confiance, avec ordre d'emmener Théodore plus loin, en Natolie, à un lieu nommé Bonite, et de l'y resserrer tellement, qu'il ne vît ni n'entretînt absolument personne. Cet ordre étant déclaré à Théodore, il dit : Quant au changement du lieu, j'y consens volontiers, je ne

[1] *Acta SS.*, 3 *april.* — [2] L. 2, *epist.* 9, 10.

suis attaché à aucun; mais quant à retenir ma langue, vous ne m'y obligerez jamais, puisque c'est pour cela même que je me suis mis dans cet état. L'empereur, encore averti de sa fermeté, renvoya Nicétas avec ordre de le fouetter cruellement. Le saint homme ôta gaiement sa tunique et se présenta aux coups, disant : C'est ce que je désirais il y a longtemps. Mais Nicétas, voyant à nu ce corps mortifié par les jeûnes, fut aussitôt attendri. Il dit qu'il voulait faire cette exécution seul à seul, pour la bienséance; puis il apporta une peau de mouton, qu'il mit sur les épaules de Théodore, et sur laquelle il déchargea quantité de coups qu'on entendait dehors. Enfin il se piqua le bras pour ensanglanter le fouet, qu'il montra en sortant, et parut hors d'haleine des efforts qu'il avait faits.

Le saint abbé continua donc et de parler et d'écrire, entre autres aux patriarches; premièrement au pape Pascal, en son nom et au nom de quatre autres abbés, dont le premier est Jean de Cathares. Il dit dans cette lettre : Votre suprême Béatitude a déjà sans doute entendu parler de notre persécution; mais peut-être ne lui en a-t-on point encore écrit dans les formes. C'est pourquoi, notre chef étant arrêté (il veut dire le patriarche Nicéphore) et nos frères dispersés, nous avons trouvé moyen de nous assembler en esprit, et nous prenons la hardiesse de vous écrire ceci. Écoutez, chef apostolique, pasteur établi de Dieu sur les ouailles du Christ, portier du royaume des cieux, pierre de la foi sur laquelle est bâtie l'Église catholique; car vous êtes Pierre, puisque de Pierre vous ornez et gouvernez le trône. Il décrit ensuite les maux de cette persécution, et ajoute : Venez donc à notre secours! C'est à vous que le Christ, notre Dieu, a dit de confirmer vos frères. En voici le temps et le lieu. Tendez-nous la main; Dieu vous en a donné la puissance, puisque vous êtes le premier de tous. Que toute l'Église qui est sous le ciel apprenne que vous anathématisez synodiquement ceux qui ont anathématisé nos pères. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu; vous soutiendrez les faibles, vous confirmerez les forts, vous relèverez ceux qui sont tombés, vous réjouirez toute l'Église, vous acquerrez une gloire immortelle, comme vos prédécesseurs, qui, par le mouvement du Saint-Esprit, ont fait en des occasions semblables ce que nous vous demandons [1].

Théodore écrivit seul au patriarche d'Alexandrie, qu'il ne nomme point; et peut-être ne savait-il pas son nom, à cause de la difficulté des correspondances sous la domination des Musulmans. En cette lettre, il décrit plus exactement la persécution, supposant que celui à qui il parle en est moins informé, et dit : Les autels sont renversés,

[1] L. 2, *epist.* 12.

gue, vous ne m'y
ie je me suis mis
été, renvoya Nicé-
homme ôta gaie-
: C'est ce que je
ı ce corps mortifié
ait faire cette exé-
porta une peau de
sur laquelle il dé-
Enfin il se piqua
ı sortant, et parut

crire, entre autres
en son nom et au
Jean de Cathares.
a déjà sans doute
re ne lui en a-t-on
, notre chef étant
s frères dispersés,
sprit, et nous pre-
apostolique, pas-
r du royaume des
se catholique; car
ouvernez le trône.
joute : Venez donc
Dieu, a dit de con-
dez-nous la main;
le premier de tous.
vous anathémati-
pères. Vous ferez
aibles, vous confir-
bés, vous réjouirez
e, comme vos pré-
it, ont fait en des
s [1].

e, qu'il ne nomme
use de la difficulté
sulmans. En cette
pposant que celui à
els sont renversés,

les églises défigurées, même dans les monastères. Peut-être que l'Arabe qui vous opprime, aurait honte de ne pas montrer plus de respect pour Jésus-Christ. Et ensuite : Les évêques et les prêtres, les moines et les séculiers, tout est sans force. Les uns ont entièrement perdu la foi, les autres, la conservant, ne laissent pas de communiquer avec des hérétiques. Il en reste néanmoins qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et notre patriarche tout le premier. Mais les uns ont été outragés et fouettés, d'autres mis en prison et réduits à un peu de pain et d'eau; d'autres envoyés en exil; d'autres habitent dans les déserts, les montagnes et les cavernes. Quelques-uns ont fini leur martyre sous les coups de fouet; quelques-uns ont été jetés de nuit dans la mer, enfermés dans des sacs. Enfin, on anathématise les Pères, on célèbre la mémoire des impies, on nourrit les enfants dans l'erreur par le livre qui a été distribué aux maîtres d'école. On n'ose parler de la saine doctrine. Le mari se défie de sa femme, tout est plein d'espions pour avertir l'empereur si quelqu'un parle contre ses intentions, s'il ne communique pas avec les hérétiques, s'il a une image ou un livre qui en parle, s'il a reçu un exilé ou servi un prisonnier. Quand il est découvert, aussitôt il est pris, déchiré de coups, banni. Cette crainte rend les maîtres soumis à leurs esclaves. J'implore donc, au nom de tous, votre assistance; quand vous ne pourriez nous secourir que par vos prières, elles nous seront très-utiles en ce pressant besoin [1].

Il envoya au patriarche d'Antioche la même lettre qu'à celui d'Alexandrie; mais celle qu'il adressa au patriarche de Jérusalem est différente. Vous êtes, dit-il, le premier des patriarches, quoique le cinquième en nombre, à cause de la dignité du lieu où Jésus-Christ a vécu. Il le prie de favoriser le moine Denys, porteur de la lettre, pour rendre les autres dont il était chargé, apparemment aux deux autres patriarches et aux abbés de Palestine; car Théodore écrivit aussi à l'abbé de la laure de Saint-Sabas, et à ceux de Saint-Théodose, de Saint-Chariton et de Saint-Euthymius. Avec toutes ces lettres étaient des copies d'un écrit des iconoclastes et de la réfutation faite par saint Théodore [2].

Quoiqu'il témoigne n'attendre autre fruit de ces lettres que des prières, il y en avait encore un autre bien grand, de faire voir, par les réponses, le consentement de toutes les églises en faveur des saintes images; car ces Orientaux n'étaient point retenus par la crainte de l'empereur de Constantinople. Le patriarche catholique d'Alexandrie était Christophe, celui d'Antioche était Job. Il ne paraît de réponse

[1] *Epist.* 14. — [2] *Ibid.*, 15, 16, 17.

ni de l'un ni de l'autre; mais il y en eut certainement de Thomas, patriarche catholique de Jérusalem, qui était entré dans ce siége l'an 811, et le tint dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 821. Il envoya même à Constantinople, pour soutenir la cause de l'Église, deux moines de Saint-Sabas, nommés Théodore et Théophane. Ils étaient frères et tous deux nés à Jérusalem. Théodore fut mis dès l'enfance dans ce monastère, pour y apprendre les lettres et la piété; ce qui montre qu'en Orient, aussi bien qu'en Occident, les monastères avaient des écoles. Il fut ordonné prêtre par le patriarche : un vieillard, dont il était disciple, prédit qu'il souffrirait un jour le martyre. Il était fort instruit, et composa même des livres pour la défense de la vérité. Étant arrivé à Constantinople avec son frère Théophane, il se présenta premièrement au patriarche Théodote, et lui reprocha hardiment son hérésie. Ensuite, s'étant rencontré devant l'empereur Léon, il lui parla avec la même liberté. L'empereur le souffrit d'abord par respect pour sa vertu, le fit venir et l'entretint à loisir; mais, le voyant inflexible, il le fit fouetter avec son frère Théophane, et les envoya à l'embouchure du Pont-Euxin, avec ordre de ne leur donner ni nourriture ni habits. La mort de l'empereur Léon fut cause qu'ils n'y demeurèrent pas longtemps : ce qui semble montrer qu'ils ne vinrent à Constantinople qu'en 820 [1].

Le patriarche Théodote de Constantinople écrivit de son côté au pape Pascal, et lui envoya des apocrisiaires; mais le Pape ne voulut pas les voir, et les renvoya de loin. Saint Théodore Studite l'en remercia par une lettre, où il dit : Vous êtes, dès le commencement, la source pure de la foi orthodoxe; vous êtes le port assuré de toute l'Église contre les tempêtes des hérétiques, et la ville de refuge choisie de Dieu pour le salut [2]. Il chargea de cette lettre son disciple Épiphane, à qui il en donna aussi une pour Méthodius, apocrisiaire du patriarche saint Nicéphore, à Rome. Méthodius était Sicilien, né à Syracuse, de parents nobles et riches. Il apprit la grammaire, l'histoire et l'art d'écrire en notes; et, étant en âge d'homme, il vint à Constantinople avec beaucoup d'argent, dans le dessein de s'avancer dans les charges de la cour et de vivre splendidement. Mais un saint moine, à qui il avoua son dessein, lui conseilla de chercher plutôt les biens éternels; et Méthodius, persuadé par ses discours, fit profession dans un monastère fondé par saint Étienne, sous Léon l'Isaurien. Méthodius accepta volontiers la commission d'aller à Rome, pour se mettre à couvert de la persécution de Léon l'Arménien; mais il ne relâcha rien dans ce voyage de l'observance monastique [3].

[1] *Apud Sur.*, 26 *décemb.* — [2] *Epist.* 13. — [3] *Acta. SS.*, 14 *jan.*

ment de Thomas,
dans ce siége l'an
. Il envoya même
e, deux moines de
s étaient frères et
l'enfance dans ce
té; ce qui montre
astères avaient des
n vieillard, dont il
rtyre. Il était fort
fense de la vérité.
ophane, il se pré-
ui reprocha hardi-
t l'empereur Léon,
ouffrit d'abord par
sir; mais, le voyant
ne, et les envoya à
ur donner ni nour-
cause qu'ils n'y de-
qu'ils ne vinrent à

rivit de son côté au
le Pape ne voulut
ore Studite l'en re-
le commencement,
ort assuré de toute
ille de refuge choi-
re son disciple Épi-
ius, apocrisiaire du
était Sicilien, né à
a grammaire, l'his-
d'homme, il vint à
dessein de s'avancer
ment. Mais un saint
chercher plutôt les
cours, fit profession
us Léon l'Isaurien.
er à Rome, pour se
ménien; mais il ne
astique [3].

, 14 *jan.*

Le pape saint Pascal envoya des légats et des lettres à Constantinople pour soutenir la cause des saintes images. S'il ne put ainsi ramener l'empereur et le faux patriarche, au moins il encouragea les catholiques, quand ils virent le chef de l'Église universelle hautement déclaré pour eux. De son côté, le Pape ayant rebâti de neuf à Rome l'église de Sainte-Praxède, qui menaçait ruine, y transféra plusieurs corps saints des cimetières ruinés et abandonnés, et fonda au même lieu un monastère pour des Grecs, où ils faisaient jour et nuit l'office en leur langue. On croit que c'était pour ceux qui se retiraient alors à Rome, fuyant la persécution. Le Pape donna à ce monastère des revenus suffisants en fonds de terre et en maisons, et orna magnifiquement l'église de Sainte-Praxède, jusqu'à mettre sur l'autel un ciboire ou tabernacle de huit cents livres d'argent.

Saint Théodore Studite était toujours au château de Métope, où plusieurs, attirés par sa réputation, venaient le voir en passant. Car ses gardes ne les empêchaient pas, tant par le respect qu'ils lui portaient que pour les présents qu'ils recevaient. Un clerc d'Asie, qui avait déjà une grande estime de sa vertu, encore qu'il fût iconoclaste, l'ayant entretenu, se désabusa si bien, qu'il retourna chez lui avec un grand désir de convertir les autres. Il gagna un clerc, son ami, et ils résolurent ensemble de ne plus communiquer avec leur évêque, qui avait pris le parti des hérétiques. L'évêque en fit avertir l'empereur et le gouverneur d'Orient, qui aussitôt envoya un des siens, avec ordre de donner cinquante coups de fouet à Théodore. L'envoyé ne put se résoudre à cette exécution; au contraire, il se jeta aux pieds du saint vieillard, et lui demanda pardon avec larmes. Mais un nommé Anastase courut en avertir l'empereur, accusant le gouverneur de négligence. Ensuite il alla lui-même éclaircir le fait, et, ne voyant sur Théodore aucune marque des coups, il lui en donna cent, l'enferma dans une prison obscure et infecte, avec son disciple Nicolas, et en emmena deux autres en différentes prisons.

Saint Théodore demeura trois ans dans la sienne, souffrant beaucoup du froid pendant l'hiver, et une chaleur très-étouffante en été, mangé de toute sorte de vermine, affligé de faim et de soif. Car on lui jetait seulement par un trou un petit morceau de pain, de deux en deux jours; et ses gardes se moquaient encore de lui. Mais un homme de dignité, passant par le grand chemin, qui était proche, et apprenant l'état du saint abbé, ordonna qu'on lui donnât la nourriture suffisante pour lui et pour son disciple.

En cet état, saint Théodore trouvait encore moyen d'écrire, et on rapporte à ces trois ans un grand nombre de lettres. Dans une lettre à Naucrace, son disciple, il décrit ainsi sa prison : Après les coups

de fouet, on nous a mis tous deux dans une chambre haute, dont on a fermé la porte et ôté l'échelle. Il y a des gardes autour, pour empêcher qu'on n'en approche; on observe même tous ceux qui entrent dans le château. Il y a défense très-sévère de nous donner autre chose que de l'eau et du bois. Nous vivons de ce que nous avons apporté et de ce qu'on nous donne de temps en temps par le trou d'une fenêtre. Tant que durera notre provision et ce que le portier de semaine nous donnera en cachette, nous vivrons; quand cela finira, nous finirons: Dieu nous fait encore trop de grâce [1].

Dans une autre lettre, il console une communauté de trente religieuses, à qui l'on avait ôté leur monastère, et qu'après avoir fouettées et séparées, on retenait en prison. On dispersa aussi les moines de Stude, et on donna ce monastère et celui de Saccudion à un d'entre eux nommé Léonce, eunuque, qui avait été du parti des adultérins, et qui devint alors un des chefs des iconoclastes. Saint Théodore déplore sa perte en plusieurs de ses lettres; car il persécutait même ses frères. Le saint abbé leur écrivit pour les consoler; et il fait l'éloge de Jacques, l'un d'entre eux, qui mourut en prison des coups de fouet qu'il avait reçus.

Saint Théodore écrivit aussi à tous les moines dispersés, pour les soutenir, non-seulement dans la foi, mais dans les mœurs. Fuyons, leur dit-il, les traits de la concupiscence mortelle. Prenons garde quelles sont nos demeures. Si elles sont dangereuses, il faut changer; s'il y a du scandale, il faut le retrancher; si nous sommes seuls, il faut prendre un compagnon, puisqu'il y a malédiction contre qui demeure seul sans nécessité. Il faut observer tout le reste, le boire, le manger, le sommeil, le travail, pour y garder la mesure qui soutient le corps sans le rendre rebelle à l'esprit [2].

Saint Théodore écrivit en particulier aux évêques exilés, savoir : à Théophylacte de Nicomédie, à Théophylacte d'Éphèse, à Pierre de Nicée, à son frère, l'archevêque Joseph de Thessalonique. Il leur écrivit aussi une lettre commune, où il les prie de le consoler et de l'instruire. Écrivez-moi, dit-il, comment il faut adorer Jésus-Christ en son image : si c'est par une autre espèce d'adoration qu'on lui rend à lui-même, qui est ce que disent les hérétiques, ou si c'est la même adoration, comme nous disons, de peur d'adorer la substance de l'image. Il écrivit enfin à l'impératrice Marie, épouse légitime, mais injustement répudiée, de Constantin, fils d'Irène. Retirée dans un monastère, elle avait souffert l'exil pour les saintes images. Sa fille, qui avait épousé l'empereur Léon, voulait la faire revenir à la cour; mais le saint l'en dissuade [3].

[1] L. 2, *epist.* 34. — [2] *Ibid.*, *epist.* 37, 58, 100. — [3] *Ibid.*, *epist.* 181.

Il traite en plusieurs lettres de la manière de recevoir ceux qui étaient tombés en cette persécution. S'ils sont, dit-il, de notre corps, c'est-à-dire des moines de sa communauté, c'est à nous à leur donner des remèdes. Qu'ils observent donc la pénitence que j'ai imposée à Oreste, d'être privé de la communion des choses saintes. Vous demandez jusqu'à quand? Jusqu'à la fin de la persécution. Mais, dit-on, si la mort survient? Qu'ils communient; nous croyons que leur péché leur sera remis. On ne doit pas recevoir ceux-ci comme ceux qui se convertissent d'une hérésie, mais comme ayant renié le nom du Seigneur ou communiqué avec les iconoclastes, qui le renient; car le renoncement de l'image remonte à l'original, comme dit saint Basile. Autre chose est de ceux qui n'ont jamais été catholiques et qui viennent à nous quand ils commencent à connaître la vérité. Encore ne les faut-il pas recevoir légèrement, mais de l'avis de plusieurs catholiques. Que si on doit recevoir sans pénitence, comme vous prétendez, ceux qui ont renoncé ou communiqué avec les hérétiques, pourquoi m'exposé-je en vain à tant de périls? Mais, dit-on, ils reçoivent avec joie les catholiques qui passent de leur côté, sans leur imposer de pénitence? Il faut donc aussi que nous couronnions, comme eux, ceux qui renoncent à Jésus-Christ!

Quant à ceux qui sont hors de notre communauté, qui suis-je pour leur donner des règles? Que si on nous presse en vertu de la charité, j'en dis autant que des nôtres. Si un prêtre a souscrit ou communiqué par crainte des mauvais traitements, qu'il soit privé de la communion; s'il a été interdit de ses fonctions, c'est au concile à le rétablir. Celui qui a combattu de nouveau après sa chute ne doit pas pour cela reprendre son rang, afin que lui et les autres s'aperçoivent qu'il est tombé; s'il s'est relevé d'une manière éclatante, on lui accordera tout au plus la communion. Mais comme celui qui impose la pénitence peut ajouter ou diminuer, si la persécution dure, on pourra les absoudre avant le concile, suivant la qualité de la faute et la ferveur du pénitent. Au reste, il ne faut pas défendre de manger avec eux, pourvu qu'ils ne donnent pas la bénédiction [1].

Étant consulté par un prêtre qui se repentait d'avoir souscrit à la condamnation des saintes images, il lui répond premièrement, qu'il ne devait pas s'adresser à lui, mais aux évêques; puis lui conseille de s'abstenir entièrement de ses fonctions, si ce n'est qu'il soit obligé, pendant la persécution, de donner la communion à quelqu'un. Mais, ajoute-t-il, aucun évêque particulier ne peut vous donner la liberté entière de vos fonctions; il faut un concile. Quant à ce que vous dites,

[1] l. V, epist. 11.

qu'en souscrivant vous criiez : Je révère les saintes images! Pilate déclarait aussi de bouche qu'il était innocent de la mort de Jésus, mais il le condamnait par écrit. Dans une autre lettre, il déclare qu'un prêtre qui a communiqué avec les hérétiques doit s'abstenir de la communion pendant un an ou deux, et qu'il ne faut point entrer dans leurs églises. Un autre prêtre avait mangé avec un évêque hérétique. S'il cesse de le faire, dit-il, il pourra reprendre ses fonctions, après s'en être abstenu quelque temps par pénitence. Mais quelque offre que fasse un coupable, il ne faut jamais lui donner l'absolution en considération de ce qu'il donne : c'est donner la lumière et recevoir les ténèbres. Ce que l'on fait, quoique par crainte, est réputé volontaire, puisqu'il est défendu de craindre ceux qui tuent le corps [1].

Si un catholique, accusé de ne pas communiquer avec les hérétiques, fait une croix pour témoigner qu'il communique, sans qu'on lui demande autre chose, il fera la moitié de la pénitence de celui qui a communiqué entièrement. Celui qui aura découvert un prêtre caché, sera excommunié pendant un an, comme ayant trahi la vérité. Celui qui a juré de ne point révérer d'image, quoiqu'il en révère en secret, sera privé trois ans de la communion; encore lui fait-on bien de la grâce. Celui qui aura effacé une image, sera excommunié un an. On peut se faire soulager par un autre pour faire plus aisément la pénitence. Ces paroles sont remarquables; mais on ne peut, de son autorité, en diminuer une partie par des aumônes; c'est à celui qui l'impose à la déterminer, suivant les personnes et les autres circonstances; car tout ne peut être réglé par les canons. Les coups de fouet ou autres souffrances pour la foi doivent diminuer la pénitence des plus grands péchés, à la discrétion de qui avait imposé la pénitence. Ceux qui ont cédé volontairement ou par la seule crainte, feront trois ans de pénitence sans communier; s'ils ont enduré des coups, la pénitence sera de deux ans; si c'est par ignorance, un an. Il n'est pas permis de manger avec les hérétiques, même en cas de nécessité, ni avec les catholiques qui communiquent avec eux, sinon une fois ou deux par nécessité. Il n'est pas permis de saluer les hérétiques ni de recevoir leurs offrandes. En toutes ces lettres, saint Théodore dit souvent que c'est aux évêques à décider, et qu'il ne donne que des conseils [2].

Enfin, croyant mourir dans cette persécution, il fit un testament en forme de lettre à ses frères absents, où il les prie de lui pardonner les fautes de son gouvernement, et leur demande leurs prières; puis il déclare qu'il pardonne, en ce qui le touche, à Léonce et aux autres

[1] L. 2, *epist.* 20, 32, 40. — [2] *Epist.* 45, 49.

apostats, et charge ses frères de leur dénoncer le jugement de Dieu, qui les menace, s'ils ne font pénitence. Il composa encore dans sa prison divers écrits pour profiter de son loisir, entre autres des vies de ses frères, en vers, qu'il envoya à son disciple Naucrace.

Une de ses lettres catéchistiques étant tombée entre les mains de l'empereur, il l'envoya aussitôt au gouverneur d'Orient, avec ordre de faire si bien châtier Théodore, qu'il n'y retournât plus. L'officier du gouverneur représenta la lettre à Théodore, qui la reconnut; il fit donner plusieurs coups de fouet à Nicolas, son disciple, qui l'avait écrite, et cent coups à lui-même; puis il revint à Nicolas, et, le trouvant plus ferme que devant, il le fit encore frapper en renouvelant les premières plaies; et on le laissa ainsi, étendu à l'air et au froid; car c'était au mois de février. Le saint abbé Théodore était aussi étendu par terre, hors d'haleine, et fut longtemps sans pouvoir prendre de nourriture ni de repos. Son disciple, le voyant en cet état, oublia ses propres douleurs, lui arrosa la langue d'un peu de bouillon, et, après l'avoir fait revenir, s'appliqua à panser les plaies, dont il fut obligé de couper beaucoup de chair morte et corrompue. Saint Théodore eut une grosse fièvre et souffrit pendant trois mois des douleurs extrêmes; mais avant qu'il en fût quitte, l'empereur envoya un officier, dont le premier soin fut de chercher, dans tous les coins et les trous de la prison, l'argent qu'il supposait que ceux qui venaient visiter le saint abbé lui apportaient; ne trouvant rien, il chargea d'injures et de coups le maître et le disciple, et les fit transférer en diligence à Smyrne. C'était vers le mois de juin 819. Le jour, on les pressait de marcher; la nuit, on les mettait aux entraves; enfin, étant arrivés, on les mit entre les mains de l'archevêque de Smyrne, un des chefs des iconoclastes, qui fit jeter saint Théodore dans un cachot obscur et souterrain, où il demeura dix-huit mois, et reçut, pour la troisième fois, cent coups de fouet. Saint Théodore ne laissa pas d'écrire de là à ses disciples et à Naucrace en particulier, leur témoignant sa joie de ce que le Pape avait écrit à Constantinople pour soutenir la bonne cause. Enfin, l'archevêque de Smyrne lui dit, en partant pour Constantinople, qu'il prierait l'empereur d'envoyer un officier pour lui couper la tête, ou du moins la langue [1].

Cependant saint Théophane, abbé de Singriane, fut amené à Constantinople, tout malade qu'il était. L'empereur ayant fait tous ses efforts pour le gagner, le mit en présence de Jean Lécanomante, que les iconoclastes estimaient le plus fort dans la dispute, et qui ne l'ébranla pas davantage. Alors l'empereur le fit enfermer au palais d'É-

[1] L. 2, *epist.* 62, 63, 66.

leuthère, dans une étroite prison; il y demeura deux ans, et sa maladie augmenta notablement, faute de secours. De là il fut envoyé dans l'île de Samothrace, où il ne vécut que trois semaines. Sa mort arriva vers l'an 819, le 12 mars, jour auquel l'Église honore sa mémoire [1].

Des tremblements de terre, des chaleurs excessives et des sécheresses, suivies de la peste et de la famine, des émeutes populaires, des séditions, tous ces maux, que l'on crut annoncés par une grande comète, furent regardés par les peuples comme autant de fléaux pour punir l'impiété de l'empereur. Léon n'en fut point touché. La Providence frappa un dernier coup. Michel le Bègue, commandant d'un corps de troupes, avait travaillé avec le plus de zèle pour élever Léon à l'empire. Il était fier de sa valeur et libre en ses discours, ne ménageant ni l'empereur ni l'impératrice. Accusé une première fois de lèse-majesté, il s'en justifia avec beaucoup de peine et n'en devint pas plus circonspect. Accusé une seconde fois, il est condamné à être brûlé vif dans la fournaise des bains du palais. C'était la veille de Noël 820. On conduisait déjà Michel au supplice, et l'empereur, naturellement cruel, suivait le malheureux pour repaître ses yeux de cette vengeance. Mais l'impératrice Théodosie vint avec empressement lui reprocher le peu de respect qu'il avait pour une si grande fête, où il devait recevoir le corps de Notre-Seigneur. Cédant donc aux instances de sa femme et craignant de s'attirer la colère de Dieu, il donna Michel en garde au concierge du palais, avec des fers aux pieds, dont lui-même garda la clef. En même temps il dit à l'impératrice : J'ai fait ce que vous avez ordonné ; mais vous verrez bientôt, vous et vos enfants, ce qui en arrivera, pour m'avoir aujourd'hui préservé de ce péché.

Tourmenté de noirs pressentiments, il ne put reposer la nuit suivante. Des prédictions anciennes, des visions de sa mère, de prétendus oracles, des pronostics bizarres, viennent en foule lui troubler l'esprit et semblent lui annoncer sa perte prochaine. Il se lève, et va seul à la chambre du concierge, pour s'assurer de l'état de Michel. Il les trouve tous deux endormis ; le concierge, couché par terre, avait cédé son lit au prisonnier. Ce qui étonne davantage l'empereur, c'est que, s'étant approché du lit, il voit Michel plongé dans un sommeil profond et tranquille. Il ne doute pas que le concierge ne soit gagné, et que le condamné n'ait des motifs d'assurance. Il sort, faisant un geste qui marquait sa colère. Un garde, nommé Théoctiste, couché dans un coin de la chambre et feignant de dormir, avait

[1] *Acta SS.*, 12 *mart.*

eux ans, et sa ma-
De là il fut envoyé
semaines. Sa mort
lise honore sa mé-

sives et des séche-
meutes populaires,
cés par une grande
e autant de fléaux
t point touché. La
ègue, commandant
de zèle pour élever
en ses discours, ne
é une première fois
e peine et n'en de-
is, il est condamné
lais. C'était la veille
lice, et l'empereur,
repaître ses yeux de
int avec empresse-
pour une si grande
neur. Cédant donc
r la colère de Dieu,
, avec des fers aux
mps il dit à l'impé-
s vous verrez bien-
m'avoir aujourd'hui

reposer la nuit sui-
sa mère, de pré-
en foule lui trou-
rochaine. Il se lève,
assurer de l'état de
ncierge, couché par
nne davantage l'em-
Michel plongé dans
pas que le concierge
otifs d'assurance. Il
arde, nommé Théoc-
ant de dormir, avait

tout remarqué. Il en avertit Michel et le concierge, qui, saisis de crainte, résolurent de prévenir l'empereur. Michel feignit de vouloir se confesser, et envoya demander la permission à l'empereur par Théoctiste. L'empereur le permit. Mais, au lieu d'aller trouver un confesseur, Théoctiste alla dire aux conjurés que Michel découvrirait tout à l'empereur, s'ils ne faisaient un coup hardi pour le sauver. Ils s'y résolurent. Et comme le clergé du palais, qui logeait dehors, avait accoutumé de venir chanter matines au commencement de la troisième veille de la nuit, les conjurés, à la faveur des ténèbres, se glissèrent parmi eux, déguisés en clercs, avec des poignards sous le bras, et se tinrent dans un lieu obscur en attendant le signal. C'était un vers que l'on peut traduire ainsi : *Pour l'amour du Seigneur, ils surent mépriser.....* C'est le commencement d'une hymne à la louange des trois enfants dans la fournaise, que les Grecs chantent encore au même office des matines de Noël. L'empereur Léon le chantait lui-même; car il avait la voix belle, et chantait plus agréablement qu'aucun homme de son siècle.

Quand il commença donc à l'entonner, les conjurés sortent de leur embuscade et fondent dans le chœur. Comme il faisait grand froid, et que tous les clercs, ainsi que l'empereur, avaient la tête couverte d'un bonnet fort épais qui se rabattait sur le visage, le chef du clergé est pris pour Léon et reçoit plusieurs coups. Le vieillard, qui sentait la méprise, se fait connaître en montrant sa tête chauve. On le laisse pour se jeter sur l'empereur. Il s'était sauvé sous l'autel, saisi de la croix, dont il se servait pour parer les coups. Comme il était fort et robuste, quoique blessé en plusieurs endroits, il se défendait avec la rage d'une bête féroce attaquée par des chasseurs. De tous ses officiers, de tous ses courtisans, pas un ne prit sa défense. Enfin, voyant fondre sur lui un des conjurés d'une taille gigantesque, il demanda grâce. Ce n'est plus le temps de la grâce, répondit l'autre, mais le temps de la vengeance; et, d'un seul coup, il lui abat l'épaule et un bras de la croix. Un autre lui coupa la tête. Telle fut la fin de Léon l'Arménien, après qu'il eut régné sept ans cinq mois, au lieu de soixante-douze ans que lui avaient promis les devins iconoclastes, en récompense de sa persécution contre les images des saints. Son corps fut traîné par la ville et jeté dans l'hippodrome. Ses quatre fils, dont l'aîné était déjà honoré du titre d'empereur, furent embarqués avec leur mère, et envoyés à l'île Proté, où ils furent faits eunuques. Le plus jeune mourut dans l'opération [1].

[1] Cedr., Zon. *Cont. Theoph., etc. Hist. du Bas-Empire*, l. 68.

Michel sortit de la prison du concierge, et, ayant encore les fers aux pieds, attendu que la clef s'en trouvait dans les poches de l'empereur qui n'était plus, il s'assit sur le trône, et fut salué empereur par tous ceux qui se trouvèrent dans le palais. Vers le midi, ayant à peine fait rompre ses fers à coups de marteau, sans s'être lavé, ni avoir fait aucun autre préparatif, il vint à l'église se faire couronner empereur, et reconnaître par tout le peuple. Il était né à Amorium, en Phrygie, et on le nomme Michel le Bègue, à cause de sa difficulté de parler.

Michel rappela les exilés. Car, encore qu'il n'honorât pas les images, il laissait chacun dans son opinion, et, dans ces commencements, ne voulait irriter personne. Saint Nicétas, abbé de Médicion, sortit alors de sa prison, et vint se retirer auprès de Constantinople, où il mourut au bout de trois ans, le dimanche 3 avril 824, jour auquel l'Église honore sa mémoire. On rapporta aussi le corps de saint Théophane à son monastère de Singriane. Alors saint Théodore Studite sortit de prison comme les autres, après avoir été incarcéré sept ans entiers, depuis 815 jusqu'en 821. Il écrivit à l'empereur Michel une lettre d'action de grâces, où il le suppose catholique et l'exhorte à travailler à la paix de l'Église. Il faut, dit-il, nous unir à Rome, le sommet des églises, et, par elle, aux trois patriarches [1]. Marchant vers Constantinople, il fut reçu partout avec grand honneur; les familles et les communautés entières venaient au-devant. On s'estimait heureux de le loger, ou de lui rendre quelque service; et l'auteur de sa vie rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ce voyage.

Étant arrivé à Chalcédoine, il alla voir le patriarche saint Nicéphore dans son monastère, où il s'était retiré; car il ne pouvait rentrer à Constantinople tant que l'usurpateur occupait son siége. C'était encore Théodote Cassitère, qui mourut cette même année 821, après avoir porté le nom de patriarche pendant six ans. Il eut pour successeur Antoine de Sylée, cet autre fourbe et iconoclaste que nous avons appris à connaître, et qui occupa le siége seize ans.

Parmi ceux qui venaient au-devant de saint Théodore, un anachorète nommé Pierre le consulta sur ce que plusieurs blâmaient sa manière de vie. L'abbé Théodore, ayant reconnu en lui une vertu solide, lui dit : Relâchez un peu de cette vie trop singulière ; mangez du pain comme les autres, buvez quelquefois du vin, et usez des autres viandes ordinaires, pour montrer que vous ne les rejetez pas; évitez la gloire de l'abstinence, et ne donnez prise à personne ; cessez d'aller nu-pieds, cela n'est pas nécessaire; chaussez-vous pendant l'hiver. Après avoir donné ces conseils à Pierre, il parla aussi à ceux

[1] L. 2, *epist.* 74.

nt encore les fers
s poches de l'em-
t salué empereur
s le midi, ayant à
'être lavé, ni avoir
couronner empe-
orium, en Phrygie,
fficulté de parler.
n'honorât pas les
ns ces commence-
abbé de Médicion,
le Constantinople,
3 avril 824, jour
a aussi le corps de
ors saint Théodore
avoir été incarcéré
rivit à l'empereur
pose catholique et
dit-il, nous unir à
trois patriarches [1].
ut avec grand hon-
enaient au-devant.
re quelque service;
'il fit en ce voyage.
riarche saint Nicé-
r il ne pouvait ren-
ait son siége. C'était
ne année 821, après
ns. Il eut pour suc-
conoclaste que nous
seize ans.
Théodore, un ana-
nsieurs blâmaient sa
nu en lui une vertu
singulière ; mangez
du vin, et usez des
s ne les rejetez pas;
e à personne ; cessez
ussez-vous pendant
il parla aussi à ceux

qui le blâmaient, et les exhorta à respecter sa vertu et à ne pas en juger témérairement.

S'étant assemblés avec le patriarche saint Nicéphore et quelques évêques choisis, ils résolurent d'aller trouver l'empereur, et de le prier de leur rendre leurs églises et de chasser les usurpateurs. L'empereur Michel leur dit de conférer avec ceux du parti contraire. Sur quoi ils lui firent une réponse par écrit, au nom de tous les évêques et de tous les abbés, dressée, comme on croit, par saint Théodore, où ils disent : S'il s'agissait d'une affaire temporelle et qui dépendît du patriarche ou de nous, nous devrions tout céder ; mais, puisqu'il s'agit de Dieu, à qui tout est soumis, personne n'oserait changer la moindre chose, fût-il Pierre ou Paul, fût-il un ange ; autrement tout l'Évangile serait renversé. Au reste, il ne convient point d'entrer en dispute avec les hérétiques ; mais, si vous avez quelque doute, le patriarche pourra vous le résoudre. Ordonnez que l'on reçoive la déclaration de l'ancienne Rome, suivant qu'il a été pratiqué de tout temps par nos Pères ; car c'est la capitale de toutes les églises, où saint Pierre a présidé le premier, lui à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle [1].

Ainsi parlaient les évêques fidèles de l'Orient. Cette déclaration était une lettre dogmatique du pape saint Pascal, que le moine saint Méthodius, apocrisiaire du patriarche saint Nicéphore à Rome, en venait de rapporter. Car, ayant appris la mort de Léon l'Arménien et le rappel des exilés, il revint à Constantinople, espérant ramener l'empereur à la foi catholique et procurer le rétablissement de saint Nicéphore dans son siége. Michel reçut la lettre du Pape, mais il n'en fit aucun usage.

On peut aussi rapporter à cette proposition de conférence une grande lettre de saint Théodore, écrite au nom des catholiques dispersés, et adressée aux empereurs Michel et Théophile, son fils, où il explique au long la doctrine des saintes images [2].

L'empereur Michel donna audience aux catholiques ; ils lui expliquèrent la violence avec laquelle son prédécesseur les avait chassés, et avait déshonoré les images des saints. Les ayant écoutés longtemps, il leur répondit : Vous m'avez dit de belles choses ; mais je ne puis m'y rendre, attendu que jusqu'à présent je n'ai honoré aucune image. Il est juste que je demeure comme je suis, et que vous suiviez votre opinion ; je ne vous en empêcherai point ; pourtant je défends absolument que vous dressiez aucune image à Constantinople. Les

[1] L. 2, *epist.* 86. — [2] L. 2, *epist.* 199.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

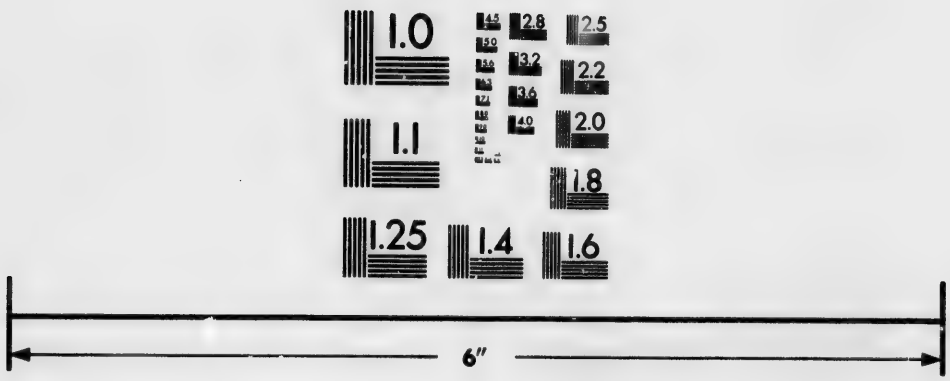

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

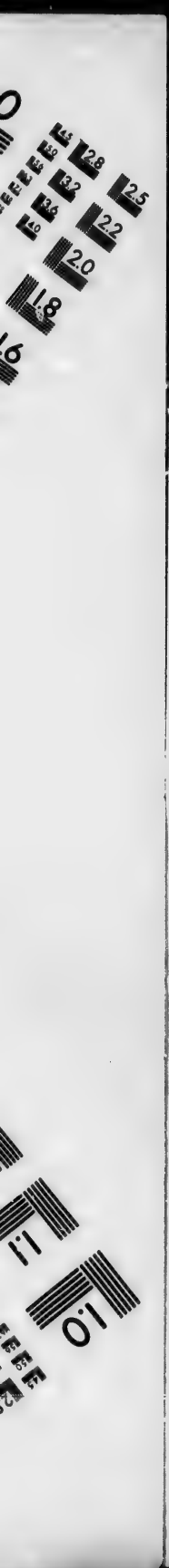
2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

évêques et les abbés virent par cette réponse qu'ils parlaient à un sourd, incapable de les entendre, et sortirent aussitôt de la ville. Nicéphore avait pareillement écrit à l'empereur Michel, qui lui fit la même réponse, offrant de le rétablir dans son siége, s'il promettait de rejeter le concile de Taraise comme celui de Copronyme, et tout ce qui s'était fait pour ou contre les images. Le saint patriarche préféra demeurer dans son exil.

Le nouvel empereur, né parmi les Athingans, sectaires plus juifs que chrétiens, qui peuplaient Amorium, sa patrie, avait reçu son éducation d'une femme juive, et passé son enfance dans les étables et les haras. Il ne s'était occupé, dans ses premières années, qu'à connaître les mulets et les chevaux, et c'était l'unique science dont il se piquait, lors même qu'il fut empereur. Ignorant dans tout le reste, il n'avait aucun sentiment de religion, et refusa toujours de s'instruire. Lorsqu'il fut devenu grand, il prit le parti des armes. Simple soldat, le défaut de sa langue, qui lui fit donner le surnom de Bègue, ne l'empêcha point de se faire aimer de son tribun, aussi grossier que lui, mais fort riche. Ce tribun lui fit épouser sa fille, nommée Thecla ; ce fut le premier degré de sa fortune. Il s'avança auprès de Bardane et finit par le trahir. Il fut encore plus infidèle à Léon, qui, non content de le combler d'honneurs, avait voulu tenir sur les fonts de baptême un de ses enfants ; ce qui formait alors une alliance beaucoup plus étroite qu'elle n'est aujourd'hui.

Aussi présomptueux qu'ignorant, il censurait l'Évangile et les prophéties ; il niait la résurrection, la vie future, l'existence des démons. Il regardait la fornication comme une œuvre naturelle que nulle loi ne peut défendre. Cependant il mêlait à ses idées informes quelques pratiques du judaïsme retenu de la première éducation. Il voulait qu'on sanctifiât le samedi ; il prétendait que la Pâque devait être célébrée suivant l'usage de la synagogue ; il mettait Judas au nombre des saints. Plein de mépris pour l'étude de l'antiquité, tant profane qu'ecclésiastique, loin de l'encourager, il ne cherchait qu'à en éteindre la connaissance, déjà devenue assez rare en ce temps-là. Comme il ne savait pas même l'alphabet, et qu'il pouvait à peine épeler son nom, il ne voulait pas qu'on apprît à lire aux enfants, et il se perdait en raisonnements politiques pour appuyer cette opinion bizarre. Tel était l'empereur Michel de Bègue.

Nonobstant sa prétendue indifférence, il se déclara bientôt contre les catholiques, particulièrement contre les moines, qu'il traitait avec le dernier mépris, et contre lesquels il inventa de nouveaux supplices. Saint Méthodius, revenu de Rome, comme il a été dit, enseignait hardiment la foi catholique à Constantinople. L'empereur

l'accusa de causer du trouble et du scandale, et lui fit donner sept cents coups de fouet, en sorte qu'il semblait prêt à rendre l'âme. En cet état, il le fit mettre en prison, puis il l'envoya dans l'île de Saint-André, près d'Acride, où on l'enferma dans un sépulcre étroit et obscur avec deux malfaiteurs. L'un étant mort peu de temps après, on le laissa pourrir auprès de Méthodius, qui essuya toutes les horreurs qu'éprouve un cadavre jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussière. Souvent on lui offrit de le retirer de cette affreuse prison, s'il voulait outrager l'image du Christ. Il répondit toujours qu'il aimait mieux mourir que d'en former la pensée; et il demeura ainsi enfermé pendant tout le règne de Michel, s'occupant de la prière et de la conversion de son camarade, le second malfaiteur, qui, touché de ses instructions et de ses exemples, y passa le reste de sa vie à faire pénitence, lors même qu'il eut la liberté d'en sortir.

Michel chassa aussi de Constantinople saint Euthymius, évêque de Sardes, parce qu'il ne voulait pas renoncer aux saintes images; et, par son ordre, son fils, le jeune empereur Théophile, qui d'ailleurs avait pour précepteur Jean Lécanomante, fit donner à ce saint évêque tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut. Les apocrisiaires de Jérusalem, Théodore et Théophane, étaient revenus à Constantinople avec les autres exilés; ils convertissaient par leurs discours et par leurs écrits un grand nombre d'iconoclastes, même des personnes constituées en dignité. Jean Lécanomante ne le put souffrir. Il les fit mettre en prison, et, étant entré en dispute avec eux, comme il se trouva le plus faible, il employa son crédit auprès de l'empereur pour les faire encore chasser de Constantinople.

Cependant saint Théodore Studite ayant reçu réponse de Thomas, patriarche de Jérusalem, lui écrivit une lettre de remercîment, où il se plaint de ceux qui n'ont pas consolé les catholiques par leurs lettres; ce qui semble marquer les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. On voit, par ce qui suit, que Théodore écrivit cette lettre avant que l'empereur Michel se fût déclaré. Car il dit que l'hiver est passé, mais que le printemps n'est pas encore venu; c'est-à-dire que l'Église n'est pas en paix, quoique la persécution ait cessé. C'est pourquoi, ajoute-t-il, vos lettres n'ont point attiré d'aumônes. Car comment aurions-nous pu faire, étant loin de Constantinople et dispersés en divers lieux? Les collectes n'ont pas encore été faites comme nous souhaitons, excepté ce que vous verrez par le mémoire ci-inclus; et ceux qui ont donné croient recevoir une grâce, ayant l'honneur de communiquer avec les saints lieux [1].

[1] L. 2, *epist.* 121.

Cependant le pape saint Pascal, que le patriarche légitime de Constantinople, saint Nicéphore, que tous les saints évêques et abbés de l'empire grec, du fond de l'exil et de la prison, avaient imploré d'une voix unanime et non sans fruit, le pape saint Pascal, après avoir raffermi par sa déclaration apostolique la foi des catholiques d'Orient, mourut le 14 mai 824. L'année précédente, ainsi que nous l'avons vu, il avait appelé à Rome et couronné empereur Lothaire, fils aîné de Louis. Quelque temps après il y eut à Rome une sédition, où furent privés d'abord de la vue et ensuite de la vie, Théodore, primicier de l'Église romaine, et Léon, son gendre. Le bruit se répandit en France qu'ils avaient été tués à cause de leur fidélité à Lothaire; quelques-uns même ajoutaient que le Pape n'y était pas étranger. Pour s'en éclaircir, l'empereur Louis voulut envoyer à Rome Adlong, abbé de Saint-Vaast, et Humfroi, comte de Coïre; mais, avant qu'ils fussent partis, arrivèrent deux légats du pape Pascal, Jean, évêque de la Forêt-Blanche, et Benoît, archidiacre de Rome, priant l'empereur de ne pas croire qu'il eût participé à ce meurtre, et de faire cesser ce faux bruit. L'empereur ne laissa pas de faire partir ses envoyés, qui, étant arrivés à Rome, ne purent s'assurer de la vérité du fait; car le pape Pascal se purgea par serment en leur présence et en la présence du peuple romain, dans le palais de Latran, assisté de trente-quatre évêques, avec des prêtres et des diacres. Il ne voulut point livrer les meurtriers, parce qu'ils étaient de la famille de saint Pierre, et soutint que Théodore et Léon avaient été justement mis à mort comme coupables de lèse-majesté. Pour en mieux persuader l'empereur Louis, le Pape lui envoya le même évêque Jean, Sergius, bibliothécaire, Quirin, sous-diacre, et Léon, maître de la milice, qui vinrent en France avec les envoyés de l'empereur. Quand il les eut entendus, il ne crut pas devoir pousser plus loin la recherche de cette mort, quelque désir qu'il en eût, et suivit son inclination naturelle pour la clémence [1].

Les légats du pape saint Pascal étant retournés à Rome, le trouvèrent grièvement malade, et il mourut peu de jours après, le 14 mai, comme il a été dit, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans cinq mois et dix-sept jours. Il répara et orna quantité d'églises à Rome et ailleurs, rebâtit l'hospice des Anglais, brûlé par accident, rétablit et dota suffisamment l'hôpital de Saint-Pérégrin, près Saint-Pierre, fondé par Léon III, et le monastère de religieuses des saints martyrs Serge et Bacque. Il rebâtit en particulier l'église de Sainte-Cécile, dont il retrouva les reliques de la manière suivante.

[1] Eginh. *Annal.*

triarche légitime de
nts évêques et abbés
son, avaient imploré
saint Pascal, après
foi des catholiques
lente, ainsi que nous
empereur Lothaire,
Rome une sédition,
de la vie, Théodore,
dre. Le bruit se ré-
se de leur fidélité à
le Pape n'y était pas
is voulut envoyer à
oi, comte de Cœre;
leux légats du pape
enoît, archidiacre de
il eût participé à ce
pereur ne laissa pas
à Rome, ne purent
al se purgea par ser-
uple romain, dans le
ues, avec des prêtres
urtriers, parce qu'ils
ue Théodore et Léon
bles de lèse-majesté.
Pape lui envoya le
uirin, sous-diacre, et
nce avec les envoyés
ne crut pas devoir
quelque désir qu'il en
clémence [1].
nés à Rome, le trou-
ours après, le 14 mai,
-Siége sept ans cinq
tité d'églises à Rome
par accident, rétablit
in, près Saint-Pierre,
ses des saints martyrs
lise de Sainte-Cécile,
vante.

Dès l'an 500, il y avait une église du nom de Sainte-Cécile, qui était un titre de prêtre. Étant tombée en ruine, le pape Pascal commença à la rebâtir de nouveau ; mais il était en peine de trouver le corps de la sainte. On croyait que les Lombards l'avaient enlevé, comme plusieurs autres, des cimetières de Rome, lorsqu'ils l'assiégèrent sous le roi Astolfe, en 755. Un dimanche, le pape saint Pascal assistant à matines à Saint-Pierre, suivant sa coutume, s'endormit et vit en songe sainte Cécile, qui lui dit : Que les Lombards avaient inutilement cherché son corps, et que lui le trouverait. Il le trouva en effet dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, revêtu d'une robe tissue d'or, et, à ses pieds, des linges teints de son sang. Avec elle on trouva Valérien, son époux. Le Pape les fit transférer à Rome dans l'église de Sainte-Cécile, aussi bien que ceux de Tiburce et de Maxime, martyrs, et des papes Urbain et Lucius. Ces détails confirment les actes plus anciens de sainte Cécile. En l'honneur de tous ces saints, le pape Pascal fonda un monastère près de l'église de la sainte, afin que les moines y célébrassent l'office jour et nuit. Il orna magnifiquement cette église, et y mit des vases d'argent, dont le poids montait à plus de neuf cents livres, entre autres un ciboire ou tabernacle de cinq cents livres, et grand nombre de voiles ou parements d'étoffes précieuses, en l'un desquels était représenté l'ange couronnant sainte Cécile, Valérien et Tiburce; ce qui marque que l'on croyait l'histoire contenue dans les actes.

Parmi les ornements que saint Pascal donna aux autres églises, il est fait mention de deux, où était représentée l'assomption de la sainte Vierge en son corps ; ce qui montre que cette croyance existait dès lors à Rome. Il fit relever la chaire pontificale qui était à Sainte-Marie-Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier et de parler, s'il était nécessaire aux officiants, sans être entendu des femmes qui se mettaient derrière. L'Église honore saint Pascal le quatorze de mai, jour de sa mort [1].

Le Saint-Siége vaqua jusqu'au dix-neuvième du même mois, où fut ordonné Eugène II, archiprêtre du titre de Sainte-Sabine. Il était Romain de naissance, fils de Boëmond. Son humilité, sa simplicité, sa doctrine, sa libéralité le rendaient recommandable. Son élection ne fut pas toutefois sans difficulté. Il avait un concurrent ; mais le parti des nobles, qui était pour Eugène, l'emporta, et il tint le Saint-Siége plus de trois ans. Le sous-diacre Quirin vint aussitôt en apporter la nouvelle à l'empereur Louis, qui résolut d'envoyer encore son fils Lothaire à Rome, pour ordonner à sa place, avec le nouveau

[1] Anast., Marc., Rom., *Acta SS.*, 14 *maii*. Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*.

Pape et le peuple romain, ce que demandait la nécessité des affaires.

Lothaire fut accompagné en ce voyage par Hilduin, abbé de Saint-Denis et archichapelain, autrement grand-aumônier. Étant arrivé à Rome, où le pape Eugène le reçut très-honorablement, il se plaignit que, de ceux qui avaient été fidèles à l'empereur et aux Francs, les uns avaient été mis à mort injustement, les autres étaient traités avec mépris. Il demanda pourquoi il y avait tant de plaintes contre les Papes et contre les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avaient été injustement confisquées par l'avarice des juges et la négligence des Papes. L'empereur Lothaire en ordonna la restitution, le tout, dit Éginard, avec le bénévole assentiment du susdit Pontife, et tout le peuple en eut grande joie [1].

Entre ceux qui demandèrent justice à Lothaire, Ingoald, abbé de Farfe, dans le territoire de Sabine, vint se plaindre qu'au préjudice de la liberté de son monastère, les Papes lui avaient imposé un tribut et ôté plusieurs terres par violence. Pour preuve de sa prétention, il produisit d'anciennes lettres des rois lombards, qui avaient pris ce monastère sous leur protection, et en montra la confirmation par Charlemagne et Louis son fils, qui défendaient à qui que ce fût, Pape, évêque, duc ou autres seigneurs, de charger ce monastère d'aucun tribut ou de rien diminuer de ses biens. L'empereur Lothaire, ayant vu ces lettres, jugea, avec les seigneurs tant français que romains, qu'elles devaient avoir leur exécution, et ordonna, sans avoir égard à aucune excuse, que les biens enlevés au monastère de Farfe lui seraient restitués.

Pour empêcher à l'avenir les cabales et les désordres, et pour contenir les grands de Rome, aussi bien que le peuple, le pape Eugène et l'empereur Lothaire prirent de concert les mesures suivantes:

D'abord le Pape fit un décret qui ordonnait au clergé romain de prêter serment de fidélité sous cette formule : Je promets par le Dieu tout-puissant, par les quatre saints Évangiles, par la croix de notre-Seigneur Jésus-Chrit et par le corps du bienheureux Pierre, prince des apôtres, que je serai toujours fidèle à nos seigneurs les empereurs Louis et Lothaire, pendant le cours de ma vie, suivant ma connaissance et mon pouvoir, sans fraude ni mauvais dessein, SAUF LA FIDÉLITÉ QUE J'AI PROMISE AU SEIGNEUR APOSTOLIQUE. Je ne consentirai point que l'élection du Pontife, dans ce Siége de Rome, se fasse autrement que selon les canons et la justice, autant que j'en aurai le pouvoir et la connaissance, ni que celui qui aura été élu soit consacré avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de

[1] Eginh. *Annal.*

nécessité des affaires.
lduin, abbé de Saint-
ônier. Étant arrivé à
lement, il se plaignit
ur et aux Francs, les
es étaient traités avec
le plaintes contre les
que plusieurs terres
e des juges et la né-
donna la restitution,
nt du susdit Pontife,

re, Ingoald, abbé de
ndre qu'au préjudice
ient imposé un tribut
e de sa prétention, il
s, qui avaient pris ce
la confirmation par
t à qui que ce fût,
narger ce monastère
ens. L'empereur Lo-
igneurs tant français
cution, et ordonna,
ns enlevés au mona-

ordres, et pour con-
ple, le pape Eugène
sures suivantes:
au clergé ro[illegible]in de
promets par le Dieu
ar la croix de notre-
ureux Pierre, prince
seigneurs les empe-
ma vie, suivant ma
auvais dessein, SAUF
STOLIQUE. Je ne con-
Siége de Rome, se
ice, autant que j'en
qui aura été élu soit
ple et de l'envoyé de

l'empereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait de lui-même pour la conservation de tous [1].

Ainsi la fidélité que, d'après les ordres du Pape, le clergé romain jurait aux empereurs, était subordonnée à celle qu'il avait promise au Pape lui-même; en second lieu, le serment que prêta le pape Eugène, de son propre mouvement, et que devaient prêter ses successeurs avant leur consécration, n'était pas un serment de fidélité aux empereurs, mais un serment de justice et de bon gouvernement au peuple romain, tel que les souverains en prêtent à leur avénement, de conserver à chacun ses droits et de rendre une égale justice à tous. Voilà ce qui résulte de ce document remarquable.

De son côté, l'empereur Lothaire publia, sous le portique de Saint-Pierre, une constitution en neuf articles, comme il suit : 1° Nous ordonnons à tous que ceux qui sont sous la spéciale protection du Seigneur apostolique et sous la nôtre, en jouissent avec toute liberté, et si quelqu'un ose les inquiéter, qu'il sache qu'il courra risque de perdre la vie. Nous ordonnons pareillement qu'on rende en tout une juste obéissance au Seigneur apostolique, à ses ducs et à ses juges, commis pour rendre la justice. 2° Faisons défenses d'exercer dans la suite les pillages qu'on avait coutume de faire, tant du vivant du Pontife qu'après sa mort. 3° Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du Pontife de Rome, et elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains, suivant ce qui leur a été accordé anciennement par la constitution des saints Pères. Quiconque y interviendra sera puni de l'exil. 4° Nous voulons que des commissaires soient établis par le Seigneur apostolique et par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs et les juges font justice au peuple, et comment notre constitution est observée. Nous ordonnons donc que les plaintes de leurs négligence soient premièrement portées au Seigneur apostolique, pour y remédier promptement ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir.

[1] Et hoc est juramentum quod Romano clero et populo, ipse et Eugenius papa facere imperavit : Promitto ego ille per Deum omnipotentem, et per ista sacra quatuor evangelia, et per hanc crucem Domini nostri Jesu Christi, et per corpus beatissimi Petri principis apostolorum, quod ab hâc die in futurum fidelis ero dominis nostris imperatoribus Hludovico et Hlotario, diebus vitæ meæ, juxta vires et intellectum meum, sine fraude atque malo ingenio, SALVA FIDE QUAM REPROMISI DOMINO APOSTOLICO; et quod non consentiam ut aliter in hâc sede romanâ fiat electio Pontificis nisi canonice et juste, secundum vires et intellectum meum : et ille qui electus fuerit, me consentiente, consecratus Pontifex non fiat, priusquam tale sacramentum faciat in præsentiâ missi domini imperatoris et populi, cum juramento quale Dominus Eugenius papa sponte pro conservatione omnium factum habet præscriptum. *Cont. Paul. diac.* t. 1, p. 647.

5° Nous voulons aussi que l'on demande à tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, suivant quelle loi ils veulent vivre, afin qu'ils soient jugés suivant cette loi, par l'autorité du seigneur Pontife et la nôtre. C'est que les uns suivaient la loi romaine, les autres la loi des Lombards. 6° Nous voulons que tout ce qui aura été usurpé sur les églises, même sous le prétexte que les Papes l'ont permis, soit réintégré au plus tôt, par nos commissaires, en la puissance du Pontife et de l'Église romaine. 7° On réparera de part et d'autre les dommages causés par les courses faites sur les terres les uns des autres. 8° Ordonnons à tous les ducs, aux juges et aux autres magistrats, de venir se présenter à nous tandis que nous sommes à Rome ; car nous voulons connaître leur nombre, leurs noms, et leur donner des avis sur les devoirs de leur charge. 9° Enfin, nous avertissons et nous déclarons que tout homme qui veut jouir de la grâce de Dieu et de la nôtre, doit rendre en tout obéissance et respect au Pontife romain[1].

Cette constitution de Lothaire n'est, à bien prendre, qu'une explication et une application du titre que prenait son aïeul Charlemagne, de dévot défenseur de l'Église romaine et d'humble auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses ; car elle tend uniquement à garantir la libre et canonique élection du Pontife romain, à lui faire rendre le respect et l'obéissance par tout le monde, à faire restituer à son Église tout ce qui a été enlevé, et enfin à seconder au besoin la puissance temporelle pour la répression du mal et des méchants.

La même année 824 arriva la mort de Vétin, moine de Reichenau, dans le diocèse de Constance, accompagnée de circonstances singulières. Il savait les sept arts libéraux, et enseignait avec réputation dans ce monastère. S'étant trouvé mal le 29 d'octobre, il se coucha, et, après un songe qui l'avait effrayé, il se fit lire le dernier livre des dialogues de saint Grégoire, où il rapporte plusieurs apparitions des morts, et traite de l'état de l'âme après cette vie. Vétin se rendormit ensuite, et vit un ange qui le mena sur un chemin agréable, d'où il lui montra des montagnes d'une beauté et d'une hauteur merveilleuses, mais environnées d'un grand fleuve de feu, où étaient tourmentées bien des personnes, dont il reconnut plusieurs. Il y reconnut en particulier Charlemagne, qui, quoique prédestiné à la vie avec les élus, expiait les plaisirs de la chair auxquels il s'était adonné jusque dans sa vieillesse. Cette vision montre du moins quelle opinion beaucoup de gens avaient du salut et de la sainteté de Charlemagne, dix

[1] Baluz., t. 2.

s Romains, soit du
t vivre, afin qu'ils
eigneur Pontife et
ne, les autres la loi
ura été usurpé sur
s l'ont permis, soit
puissance du Pon-
et d'autre les dom-
les uns des autres.
utres magistrats, de
mes à Rome ; car
, et leur donner des
nous avertissons et
e la grâce de Dieu et
spect au Pontife ro-

endre, qu'une ex-
ait son aïeul Char-
e et d'humble auxi-
r elle tend unique-
u Pontife romain, à
ut le monde, à faire
et enfin à seconder
ssion du mal et des

noine de Reichenau,
circonstances singu-
nait avec réputation
ctobre, il se coucha,
e le dernier livre des
eurs apparitions des
. Vétin se rendormit
nin agréable, d'où il
ne hauteur merveil-
Feu, où étaient tour-
usieurs. Il y reconnut
stiné à la vie avec les
'était adonné jusque
quelle opinion beau-
de Charlemagne, dix

ans après sa mort. Vétin, s'étant éveillé un peu avant le jour, fit écrire aussitôt tout ce qu'il avait vu, et mourut deux jours après, comme il avait prédit, sans aucun signe de maladie mortelle. Sa vision fut écrite en prose incontinent après, par Heiton, ancien abbé du même monastère, et, l'année suivante 825, elle le fut en vers latins par Valafride Strabon, moine de la même communauté, âgé pour lors de dix-huit ans[1].

Heiton avait été élevé dès l'âge de cinq ans dans le monastère de Reichenau, et en fut élu abbé en 806, à la place de Valton, qui devint abbé de Saint-Denis en France. L'année suivante 807, Heiton fut ordonné évêque de Bâle, sans cesser d'être abbé de Reichenau. Comme évêque, il fit, pour l'instruction de ses curés, un capitulaire de vingt articles, semblable à celui de Théodulfe d'Orléans. En 811, Charlemagne l'envoya en ambassade à Constantinople. Il avait fait la relation de ce voyage ; mais elle ne se trouve plus. Il envoya à saint Benoît d'Aniane deux de ses moines, qui dressèrent un mémoire des observances monastiques qu'ils remarquèrent chez lui, et l'adressèrent à Reichenau, pour prévenir la visite que devaient y faire, par ordre de l'empereur, des moines réformés. Heiton étant tombé malade en 823, en prit occasion de quitter ses deux charges d'évêque et d'abbé, et d'achever ses jours dans le monastère, sous l'obéissance d'Erlebald, qui fut élu à sa place abbé de Reichenau[2].

Il y eut alors en Angleterre deux conciles, à deux années l'un de l'autre, tenus à Clif par Vulfred, archevêque de Cantorbéry. Kenulfe, roi des Merciens, était mort l'an 821, après avoir régné vingt-quatre ans, et depuis lui ce royaume fut chancelant et mal assuré jusqu'en 875, où il tomba entièrement. Kenulfe, frère du roi défunt, lui succéda, et, après un an de règne, fut chassé par Bernulfe, qui ne régna lui-même que trois ans. Sous son règne se tinrent ces deux conciles, et il assista à l'un et à l'autre. Le premier est de l'an 822. L'archevêque Vulfred s'y plaignit des persécutions du roi Kenulfe, disant que, pendant près de six ans, il n'avait pu exercer son autorité, et que l'on n'avait point administré le baptême dans toute l'Angleterre. L'archevêque ajoutait que Kenulfe avait envoyé le calomnier auprès du Pape ; et qu'un jour, étant à Londres, il l'avait fait venir, lui commandant de sortir promptement d'Angleterre, sans espérance d'y revenir, ni par ordre du Pape, ni à la prière de qui que ce fût, pas même de l'empereur, s'il ne lui abandonnait une certaine terre de trois cents familles, et ne lui payait six vingts livres de deniers. L'archevêque crut devoir y condescendre, mais à des condi-

[1] *Acta Bened.*, t. 4. — [2] *Ibid.*, t. 5.

tions qui ne furent point remplies ; et, depuis la mort de Kenulfe, l'abbesse Kinedrite, sa fille et son héritière, retenait encore cette terre. Elle en fit la restitution dans ce concile. L'autre concile de Clif est de 824. On y termina un différend entre un évêque et un monastère. L'acte en fut souscrit par l'archevêque, le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbés, un envoyé du pape Eugène, et plusieurs seigneurs [1].

En Orient, l'empereur Michel, qui persécutait impunément les catholiques, faillit être précipité du trône par un de ses compagnons et rivaux d'armes. C'était Thomas, commandant des troupes d'Orient. Sous prétexte de venger le meurtre de Léon l'Arménien, il se déclara lui-même empereur. Une très-grande partie de l'empire se prononça d'abord en sa faveur. Il fit alliance avec les Sarrasins, assiégea Constantinople, y donna deux assauts, fut battu par les Bulgares, battu une seconde fois par les troupes de Michel, se réfugia dans Andrinople, dont les habitants, réduits par la famine, le livrèrent pieds et mains liés. Michel se le fit amener dans l'hippodrome, lui mit le pied sur la gorge, lui fit couper les pieds et les mains, et ensuite, marchant derrière lui comme en triomphe, le promena sur un âne par toutes les rues qu'il arrosait de son sang, en criant d'une voix lamentable : Si vous êtes vraiment empereur, ayez pitié d'un sujet malheureux ! Toute la pitié qu'en eut Michel, fut de le laisser expirer dans ses cruelles douleurs, sans permettre qu'on y apportât aucun remède, et puis de faire pendre son cadavre à un gibet. Ces événements eurent lieu vers le milieu d'octobre 823.

Cette guerre civile durait encore, lorsque l'empereur Michel, craignant sans doute que les catholiques ne se joignissent à son compétiteur, leur fit de nouveau proposer d'entrer en conférence avec les iconoclastes. C'est ce que l'on voit par une lettre de saint Théodore Studite à Léon, trésorier, dans laquelle il dit : C'était la même prétention de Léon, qui régnait avant lui, de nous faire conférer avec les hérétiques, croyant porter contre nous un jugement contradictoire. L'empereur aujourd'hui régnant avait aussi le même dessein, quand il nous parla il y a trois ans. Mais ni notre illustre patriarche ni nous, qui étions présents, ne pûmes en convenir ; car il ne s'agit pas ici d'affaires temporelles, dont l'empereur peut juger, mais de la doctrine céleste, qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit : Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. Et qui sont ceux-là ? Les apôtres et leurs successeurs. Et qui sont leurs successeurs ? Celui qui tient le premier Siége à Rome, le second de

[1] Labbe, t. 7, p. 1527, 1555.

mort de Kenulfe,
encore cette terre.
oncile de Clif est
et un monastère.
fe, douze évêques,
ieurs seigneurs [1].
impunément les
e ses compagnons
troupes d'Orient.
rménien, il se dé-
le l'empire se pro-
Sarrasins, assiégea
par les Bulgares,
e réfugia dans An-
, le livrèrent pieds
odrome, lui mit le
mains, et ensuite,
omena sur un âne
criant d'une voix
ez pitié d'un sujet
de le laisser expi-
'on y apportât au-
un gibet. Ces évé-

ereur Michel, crai-
sent à son compé-
conférence avec les
de saint Théodore
était la même pré-
faire conférer avec
gement contradic-
i le même dessein,
illustre patriarche
ir; car il ne s'agit
peut juger, mais de
à qui il a été dit :
dans le ciel, et tout
dans le ciel. Et qui
qui sont leurs suc-
ome, le second de

Constantinople, ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ces cinq chefs sont la force de l'Église : c'est à eux de juger des dogmes divins. Le devoir des empereurs et des magistrats, c'est de leur prêter la main et de mettre avec eux le sceau à leurs décisions. Et ensuite : Il est impossible de réunir cette église sans le consentement des cinq patriarches. Et si vous me demandez comment on peut le faire : il faut que les hérétiques quittent les églises, et que le patriarche Nicéphore reprenne son siége ; qu'il s'assemble avec ceux qui ont combattu comme lui pour la vérité, s'il n'est pas possible d'avoir des légats des autres patriarches. Mais il est possible, si l'empereur veut y faire assister celui d'Occident, à qui l'on rapporte l'autorité du concile œcuménique. S'il n'y assiste pas, notre patriarche ne laissera pas de faire l'union par ses lettres synodiques, qu'il enverra au premier Siége. Que si l'empereur n'agrée pas cette proposition et soutient toujours que le patriarche Nicéphore s'est écarté de la vérité, il nous faut envoyer à Rome de part et d'autre, et en recevoir la décision certaine de la foi [1]. Toutes ces paroles, surtout les premières, sont extrêmement remarquables.

On rapporte à ce temps-là une lettre de saint Théodore à l'impératrice Théodora, veuve de Léon l'Arménien, et à son fils Basile, où il les félicite sur leur conversion de l'hérésie des iconoclastes [2]. Des historiens grecs ajoutent que Basile, qui avait perdu la voix lorsqu'on le fit eunuque après le meurtre de son père, la recouvra en priant devant une image de saint Grégoire de Nazianze [3].

L'empereur Michel, ayant triomphé de Thomas, son rival, comme il a été dit, envoya une ambassade à l'empereur Louis, avec cette inscription : Michel et Théophile, fidèles à Dieu, empereurs des Romains, à notre cher et honoré frère Louis, roi des Francs et des Lombards, nommé leur empereur. Michel, après un exposé peu sincère de la manière dont il était parvenu à l'empire, assure Louis qu'il veut conserver la paix avec lui; ensuite, pour justifier les violences dont il usait envers les catholiques qui honoraient les images, il rapporte plusieurs faits auxquels il ne manque que la vérité pour rendre odieux ceux qu'il en accuse. On en a trouvé, dit-il, qui ont ôté les croix des églises pour mettre en leurs places des images devant lesquelles ils allumaient des lampes et brûlaient de l'encens, leur rendant le même culte qu'à la croix. Plusieurs, enveloppant ces images de linges, les faisaient les marraines de leurs enfants au baptême. D'autres, voulant prendre l'habit monastique,

[1] L. 2, *epist.* 129, t. 5. *Sirmond.* — [2] *Ibid.*, *epist.* 214. — [3] Cedr., *post. Theoph.*

ne choisissaient pas, selon la coutume, quelque personne de piété pour recevoir les cheveux qu'on leur coupait ; mais ils les laissaient tomber dans le sein des images. Il y a des prêtres et des clercs qui ont raclé la peinture des images, pour la mêler au pain et au vin offerts au sacrifice ; et ils en donnaient après la messe à ceux qui voulaient communier. D'autres mettaient le corps du Seigneur entre les mains des images, et forçaient ceux qui voulaient communier de l'y prendre. Telles sont les assertions de la lettre ; mais comme jamais les iconoclastes ne parlèrent de ces abus en Orient, où on pouvait les démentir, on sent bien que ce sont là des contes que les deux empereurs iconoclastes de Byzance voulaient bien faire à leur honoré frère d'Occident, trop bon pour les soupçonner de calomnie.

Michel, dans la même lettre, fait sa profession de foi assez orthodoxe, si ce n'est qu'il ne reconnaît que six conciles généraux. Il ajoute qu'il écrit au Pape, et envoie à l'église de Saint-Pierre un livre des Évangiles couvert d'or et orné de pierres précieuses, avec une patène d'or, enrichie pareillement de pierreries. Il prie l'empereur Louis de faire conduire en sûreté ses ambassadeurs à Rome.

Fortunat, patriarche de Grade ou de Venise, ayant été chassé une seconde fois de son siége, s'était réfugié à Constantinople ; et il en revenait, appuyé de la protection de Michel, pour se justifier à la cour de France. Mais l'empereur Louis renvoya au Pape l'examen de cette affaire ; elle fut terminée plus tôt qu'on ne l'espérait par le décès de Fortunat, qui mourut en allant à Rome pour y plaider sa cause.

L'ambassade des Grecs ayant renouvelé en France la controverse sur le culte des images, l'empereur Louis prit des mesures pour contribuer là-dessus à la paix de l'Église. Il envoya à Rome Fréculfe de Lisieux et un nommé Adegaire, pour demander au Pape la permission de faire tenir à ce sujet une assemblée où l'on pût éclaircir la vérité par une conférence pacifique. Le Pape y consentit, et Louis convoqua les plus savants hommes de son royaume dans son palais, à Paris, pour le 1er novembre 825. Il les chargea de faire, sur la question qui troublait l'Église, un recueil des textes des Pères pour l'envoyer au Pape.

Mais les prélats assemblés firent plus qu'on ne leur demandait. Surpris par le faux exposé des Grecs, ils condamnèrent également et le conciliabule de Constantin Copronyme, et le second concile de Nicée. Ils n'épargnèrent pas même la lettre que le pape Adrien avait écrite en réponse aux livres carolins. Cependant ils prétendaient que ce saint Pape, en citant sur la fin de sa lettre l'autorité de saint Grégoire, marquait assez par là qu'il était détrompé de sa

que personne de piété
mais ils les laissaient
êtres et des clercs qui
êler au pain et au vin
la messe à ceux qui
rps du Seigneur entre
voulaient communier
la lettre; mais comme
ous en Orient, où on
là des contes que les
aient bien faire à leur
pçonner de calomnie.
n de foi assez ortho-
conciles généraux. Il
se de Saint-Pierre un
ierres précieuses, avec
erreries. Il prie l'em-
mbassadeurs à Rome.
ise, ayant été chassé
à Constantinople; et
chel, pour se justifier
envoya au Pape l'exa-
ôt qu'on ne l'espérait
llant à Rome pour y

France la controverse
rit des mesures pour
envoya à Rome Fré-
ur demander au Pape
ssemblée où l'on pût
que. Le Pape y con-
mmes de son royaume
bre 825. Il les chargea
, un recueil des textes

n ne leur demandait.
ndamnèrent également
et le second concile
e que le pape Adrien
Cependant ils préten-
de sa lettre l'autorité
était détrompé de sa

superstition : ce qui montre bien peu d'attention de la part des censeurs; car il est évident qu'Adrien ne cite saint Grégoire que pour confirmer le culte des images, qu'il avait établi dans le reste de sa lettre.

Il ne paraît pas plus de discernement et d'érudition dans la collection des textes des saints Pères qu'ils firent à ce sujet. La plupart ne prouvent rien. On y cite, contre le culte des images, ce que saint Augustin dit des images ou espèces corporelles, que les objets envoient, et qui occasionnent nos perceptions. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est que les auteurs de cette compilation, où l'on paraît se proposer de combattre le culte des images, apportent comme en preuve de leur sentiment un texte de saint Basile, où ce saint docteur déclare qu'il honore et révère les images des saints selon la tradition des saints apôtres. Ce n'est pas tout : ces prélats établissent par plusieurs autorités qu'on doit adorer la croix de Jésus-Christ; et quand ils veulent se justifier de ce qu'ils refusent d'adorer l'image de Jésus-Christ, ils répondent que Jésus-Christ est mort sur la croix, et non sur son image, comme si Jésus-Christ était mort sur les croix d'or et d'argent qu'on honore. Or, s'il est permis d'honorer l'image de la vraie croix, pourquoi sera-t-il défendu d'honorer l'image même du Sauveur [1]?

Les évêques de l'assemblée envoyèrent à l'empereur Louis cette collection avec une lettre par deux évêques, Alitgaire de Cambrai, et Amalaire, dont on ne connaît pas le siége. Ils remirent ces pièces au prince le 6 décembre. Voici en quel termes les évêques parlent à l'empereur de ce qu'ils ont fait : Nous étant assemblés par vos ordres à Paris le 1er de novembre, au sujet des images, nous nous sommes fait lire d'abord la lettre que le pape Adrien écrivit autrefois à Constantin et à Irène pour le rétablissement des images; et autant qu'il nous a paru, comme il a condamné avec justice ceux qui osent briser les images, il a mal fait de commander qu'on les adorât supertitieusement.

Ils rejettent de la même manière le second concile de Nicée : sur quoi ils parlent à l'empereur en ces termes : Votre père, de sainte mémoire, s'étant fait lire ce concile, et l'ayant désapprouvé en bien des choses, marqua ces endroits et les envoya au Pape par Angilbert, afin qu'il les fît corriger. Mais Adrien, prenant la défense de ceux qui, à son instigation, avaient ordonné ces superstitions, a répondu à ces articles ce qu'il a voulu, et non ce qui convenait... Cependant, à la fin de son apologie, il déclare qu'il n'a pas d'autres

[1] Labbe, t. 7, p. 1543.

sentiments sur la question présente que ceux de saint Grégoire. Ce qui fait voir qu'il a plutôt péché par ignorance; car s'il n'avait pas été retenu par les liens de la vérité et par l'autorité de saint Grégoire, il eût pu tomber dans le précipice de la superstition.

Si nous n'avions pas cette réponse d'Adrien, on aurait peine à se persuader que des évêques assemblés eussent porté si loin leurs préventions, leur légèreté et leur ignorance. Ils reconnaissent eux-mêmes que leur collection n'est pas faite avec assez d'attention; ils s'en excusent sur le peu de temps qu'ils ont eu, et ils marquent que Modoin d'Autun, un des plus célèbres évêques de Gaule, n'avait pu se rendre à la conférence à cause de ses infirmités.

Ces prélats envoyèrent en même temps à l'empereur Louis deux pièces d'une nouvelle invention. C'étaient deux modèles de lettres qu'ils composèrent, l'une au nom du Pape à l'empereur Michel, et l'autre au nom de l'empereur Louis au Pape. La première contenait trois parties, savoir : la raison, l'autorité et le conseil. Les auteurs soutiennent partout leur caractère ; et ils paraissent si peu instruits de ce qui se passait à Constantinople, que dans le modèle de la lettre qu'ils tracent au Pape, ils lui font dire aux persécuteurs Michel et Théophile, que ces princes gouvernent l'Église selon l'ordre de Dieu.

Du reste, ils font dans cette lettre un bel éloge de l'Église romaine. Cette sainte Église, disent-ils, s'est toujours jusqu'à présent conservée pure de toute hérésie par la protection du Saint-Esprit et des saints apôtres Pierre et Paul. Non-seulement elle ne s'est jamais écartée dans les sentiers de l'erreur, mais, par les successeurs orthodoxes de ces saints apôtres, elle a ramené au droit chemin ceux qui dans toutes les parties du monde, se sont égarés de la vraie foi. Ils accordent la même autorité à l'Église romaine dans les questions de discipline qui pourraient troubler la paix. Cet éloge de l'Église de Rome est remarquable dans la bouche de ces évêques, qui viennent d'accuser le pape Adrien d'avoir favorisé la superstition. Dans la même lettre, écrite au nom du Pape à l'empereur Michel, est inséré un mémoire des évêques de France, où ces prélats disent que saint Denys a été envoyé dans les Gaules par saint Clément avec deux compagnons. Enfin les évêques, dans le même mémoire, déclarent quels sont leurs sentiments sur les images; et ils prétendent que depuis la naissance de l'Église, on n'a ni commandé ni défendu d'avoir des images; qu'il n'est point permis ni de les honorer, ni de les déshonorer, et qu'on ne peut les garder que pour s'instruire ou pour se rappeler le souvenir de celui qu'elles représentent. Le modèle de la lettre au Pape, au nom de l'empereur Louis, est à peu près dans le même goût.

de saint Grégoire. Ce
; car s'il n'avait pas
autorité de saint Gré-
a superstition.
, on aurait peine à se
orté si loin leurs pré-
s reconnaissent eux-
assez d'attention; ils
, et ils marquent que
ues de Gaule, n'avait
infirmités.
empereur Louis deux
ux modèles de lettres
l'empereur Michel, et
. La première conte-
et le conseil. Les au-
s paraissent si peu in-
que dans le modèle de
ux persécuteurs Miche
e selon l'ordre de Dieu
ge de l'Église romaine
jusqu'à présent con
du Saint-Esprit et de
nt elle ne s'est jamai
les successeurs ortho
droit chemin ceux qui
rés de la vraie foi. I
e dans les questions d
t éloge de l'Église d
évêques, qui vienne
superstition. Dans
ereur Michel, est insé
prélats disent que sai
nt Clément avec dou
me mémoire, déclare
et ils prétendent que
mandé ni défendu d'
i de les honorer, ni d
er que pour s'instrui
u'elles représentent.
pereur Louis, est à p

Ce prince ayant reçu toutes ces pièces, en parut content, et nomma Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans pour les porter à Rome. Mais en écrivant au Pape à ce sujet, il ne voulut pas suivre le projet de lettre que lui avaient tracé les évêques ; il en fit une plus respectueuse, conçue en ces termes : Au très-saint et très-révérend Seigneur et Père en Jésus-Christ, Eugène, souverain pontife et pape universel, Louis et Lothaire, par la Providence divine empereurs augustes, vos fils spirituels, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme nous sommes obligés d'aider selon notre pouvoir ceux à qui le gouvernement des églises est confié... nous avons fait demander à Votre Sainteté qu'il fût permis à nos évêques de compiler des textes des saints Pères, pour servir à définir la question sur laquelle les ambassadeurs grecs allaient vous consulter. Nous vous envoyons, par les vénérables évêques Jérémie et Jonas, ce qu'ils en ont pu recueillir dans le peu de temps qu'ils ont eu. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer utilement avec eux touchant la légation qu'elle doit envoyer en Grèce ; car ils sont fort habiles dans les saintes lettres et très-versés dans la dispute. Cependant ce n'est pas pour vous enseigner que nous vous les envoyons avec ce recueil d'autorités ; c'est seulement pour vous fournir quelques secours, comme nous nous y sommes obligés, dans les affaires qui surviennent au Saint-Siége. Ils ajoutent : Si vous avez pour agréable que nos ambassadeurs aillent à Constantinople avec les vôtres, faites-le-nous savoir à temps... Nous ne disons ceci que pour vous montrer combien nous sommes disposés à faire tout ce qui sera du service de votre très-Saint-Siége [1].

L'empereur Louis donna à ses envoyés, Jérémie et Jonas, une instruction qui est une nouvelle preuve de son respect pour le Saint-Siége. Nous vous avertissons, leur dit-il, de relire avec soin la collection des textes des Pères avant que de la présenter au Seigneur apostolique. Faites un extrait de ce qui convient le mieux, et montrez-lui ce que lui et les siens ne puissent rejeter. Faites voir beaucoup de modestie et de patience dans la dispute, de peur qu'en lui résistant trop ouvertement vous ne le portiez à s'opiniâtrer. Donnez plutôt d'abord dans son sens, afin de l'amener, si vous pouvez, à la juste règle qu'il faut tenir sur les images [2].

Les conjonctures demandaient du pape Eugène beaucoup de sagesse. A Constantinople, les iconoclastes, soutenus par les empereurs, brûlaient les livres qui ne leur étaient pas favorables, tronquaient ou falsifiaient les autres, employaient contre les catholiques la four-

[1] Labbe, t. 7, p. 1548. — [2] *Ibid.*, p. 1549.

berie et la violence. Du fond de leurs exils et de leurs cachots, les évêques et les abbés catholiques imploraient le successeur de saint Pierre, comme leur unique espoir. Le patriarche intrus des iconoclastes envoyait lui-même des députés et des lettres pour gagner Rome, où ils n'eurent pas même la permission d'aborder. Les empereurs iconoclastes prennent alors un autre biais pour circonvenir, s'il est possible, le chef de l'Église. Ils lui envoient des ambassadeurs, non par la voie directe, mais par la France, où l'on ignorait l'état des choses, où une traduction infidèle du concile de Nicée avait implanté des preventions favorables à l'erreur. En circonvenant les évêques et les empereurs des Francs, l'astuce grecque se flattait de pouvoir circonvenir le Pontife romain. Ses espérances furent trompées. Nous ne connaissons aucun détail sur la conduite du pape Eugène ; mais l'événement prouve qu'elle fut ce qu'elle devait être. Sans rien faire qui pût donner la moindre atteinte à l'autorité du second concile de Nicée, sans favoriser en rien l'hérésie des iconoclastes, il laissa les préventions des évêques de France se dissiper par le temps et une instruction plus complète.

Un novateur d'Occident y contribua peut-être sans le vouloir. Ce fut Claude, évêque de Turin. Il était Espagnol, et il avait puisé à l'école de Félix d'Urgel l'amour et l'esprit de la nouveauté. Il en eut bientôt les artifices et la violence. Habile dans l'art de se contrefaire, il surprit l'estime de l'empereur Louis, qui l'appela à sa cour. Il s'y appliqua avec un grand succès à la prédication et à l'interprétation des livres saints. Il publia même des commentaires sur l'Écriture, qui lui acquirent la réputation d'un habile écrivain. Tous ces talents le firent enfin élever sur le siége de Turin, vers l'an 822. Son ambition satisfaite, il ne dissimula plus ses sentiments. A l'hérésie de Félix d'Urgel, il joignait l'impiété des iconoclastes. Il ne craignit pas d'en faire une profession publique aussitôt qu'il se vit évêque ; car dès la première visite qu'il fit dans son diocèse, il brisa, dans toutes les églises, non-seulement les images, mais même les croix. Un attentat si hardi et si impie souleva son peuple contre lui. Ses diocésains lui résistèrent avec courage ; et, sans respecter en lui la dignité qu'il déshonorait par son hérésie, ils combattirent avec tant de zèle pour les saintes images qu'il brisait, que le nouvel iconoclaste courut lui-même grand risque d'être mis en pièces.

Un scandale si criant, donné par un évêque, fit grand éclat dans toute la France. L'abbé Théodemire, qui était ami particulier de Claude de Turin, en fut touché et alarmé. Il crut devoir à la défense de la religion et à l'amitié qu'il avait eue pour ce prélat de tâcher de le détromper, ou du moins de précautionner les fidèles contre le

faux dogmes qu'il débitait. Dans cette vue, il lui écrivit une lettre où il combattait d'une manière très-vive et très-forte ses erreurs au sujet des saintes images, des saintes reliques et des pèlerinages. Cet écrit, en faisant sentir le danger de la nouvelle hérésie, en fit connaître l'auteur et acheva de détromper ceux dont ce novateur avait surpris l'estime.

Claude de Turin ne se rendit ni aux raisons ni aux prières de son ami. Il fit réponse à sa lettre par un libelle apologétique, où il répandit le fiel le plus amer et le venin le plus subtil de son hérésie. On reconnaît, à l'audace de son style, l'effronterie d'un sectaire qui a levé le masque. Vous m'écrivez, dit-il à Théodemire, que vous avez été troublé du bruit qui s'est répandu dans l'Italie, dans toute la Gaule et jusqu'en Espagne, que je formais une nouvelle secte contre la foi catholique. C'est une calomnie. Il n'est pas surprenant que les membres du diable l'aient publiée pour me noircir, eux qui ont nommé Jésus-Christ, notre chef, un séducteur et un démoniaque. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est qu'ayant été contraint par l'empereur Louis d'accepter l'évêché de Turin, j'ai trouvé, en y arrivant, toutes les églises pleines d'anathèmes et d'images; et, parce que j'ai commencé seul à détruire ce que tous mes diocésains honoraient, tous ont ouvert la bouche pour blasphémer contre moi avec tant de fureur, que, si le Seigneur ne m'avait pas secouru, ils m'eussent englouti tout vivant.

Après ce début, Claude expose avec assez de sincérité le sentiment des catholiques qu'il combat. Ceux, dit-il, contre qui nous avons entrepris la défense de l'Église, disent pour se justifier : Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de divin dans l'image que nous adorons ; mais nous ne lui rendons cet honneur que pour honorer celui qu'elle représente. A quoi nous répondons : Si ceux qui ont renoncé au culte des démons honorent encore les images, ils n'ont pas quitté les idoles, ils n'ont fait que changer les noms. Soit que vous peigniez sur une muraille les images de Pierre et de Paul, ou celles de Jupiter et de Saturne, les uns et les autres ne sont pas dieux, et c'est la même erreur que de révérer l'image de ceux-ci ou de ceux-là. S'il pouvait être permis d'adorer les hommes, il faudrait plutôt les adorer de leur vivant qu'après leur mort... Mais s'il est défendu d'adorer les ouvrages des mains de Dieu, à plus forte raison le sera-t-il d'adorer les ouvrages des mains des hommes? L'artificieux sectaire abuse ici du terme d'*adoration* pour rendre odieux le sentiment catholique ; mais ce mot, selon la force du latin et même dans l'Écriture, ne signifie souvent qu'*honorer* ; ce qui peut convenir à l'honneur rendu aux créatures, aussi bien qu'au culte de latrie rendu à Dieu.

Claude de Turin vient ensuite à combattre le culte de la croix : sur quoi il suffit d'exposer ses raisonnements pour en faire sentir le faible et l'impiété. Voici ce qu'il a de plus fort, ou pour mieux dire de plus impie à objecter : « Ces hommes superstitieux disent pour se justifier : Nous honorons et adorons la croix en mémoire de notre Sauveur..... Il faut leur répondre : S'ils veulent qu'on adore le bois formé en croix, parce que Jésus-Christ a été attaché à une croix, il faudra bien adorer d'autres choses. A peine a-t-il été six heures sur la croix, et il a été neuf mois lunaires et onze jours dans le sein de la Vierge. Il faudra donc adorer toutes les filles vierges, parce qu'une vierge a enfanté le Christ ; il faudra adorer les crèches, parce qu'il a été couché dans une crèche ; il faudra adorer les barques, parce qu'il a pêché dans une barque ; il faudra même adorer les ânes, parce qu'il a monté sur un âne. L'auteur ayant poussé encore plus loin cette induction, ajoute : Non, Dieu ne commande pas d'adorer la croix, il commande de la porter. Mais nos adversaires veulent l'adorer, et ils refusent de la porter. » Le fourbe dissimule que ce n'était ni par une barque, ni par un âne que Jésus-Christ nous avait rachetés, mais par la croix, l'instrument de notre rédemption et l'autel où cet Homme-Dieu s'est immolé pour être une victime d'expiation de nos péchés [1].

Il continue : « Quant au pélerinage de Rome, que vous dites que j'empêche, c'est une nouvelle calomnie. Je n'approuve ni ne désapprouve ce voyage. Je sais qu'il n'est ni nuisible à tous, ni profitable à tous. Je vous le demande à vous-même, Théodemire : si c'est faire pénitence que d'aller à Rome, pourquoi êtes-vous la cause de la perte de tant de religieux, que vous retenez comme prisonniers dans votre monastère, où vous dites que vous avez une communauté de cent quarante moines ? avez-vous permis à aucun d'eux d'aller à Rome pour faire pénitence ? Ensuite, après avoir dit que personne ne doit se confier aux mérites et à l'intercession des saints, il ajoute : Vous me faites un crime de m'être attiré la colère du Seigneur apostolique. Vous parlez de Pascal, qui est maintenant mort ; mais on ne doit pas nommer Pape, ni apostolique, celui précisément qui est assis sur la Chaire de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. » C'est la doctrine condamnée depuis dans Jean Hus. On voit ici que le pape Pascal, qui vivait encore quand Théodemire écrivit sa lettre, était mort quand Claude de Turin y répondit par son apologétique.

Cet écrit, qui était d'un tiers plus gros qu'un psautier, excita un grand scandale par toute la France. Comme son auteur avait de la

[1] *Biblioth. PP.*, t. 14, part. 2, p. 177.

culte de la croix :
r en faire sentir le
u pour mieux dire
ieux disent pour se
mémoire de notre
qu'on adore le bois
ché à une croix, il
été six heures sur
s dans le sein de la
rges, parce qu'une
eches, parce qu'il a
arques, parce qu'il
er les ânes, parce
sé encore plus loin
de pas d'adorer la
es veulent l'adorer,
le que ce n'était ni
ous avait rachetés,
ion et l'autel où cet
d'expiation de nos

que vous dites que
rouve ni ne désap-
tous, ni profitable
emire : si c'est faire
la cause de la perte
sonniers dans votre
mmunauté de cent
eux d'aller à Rome
e personne ne doit
ts, il ajoute : Vous
Seigneur apostoli-
mort ; mais on ne
récisément qui est
mplit les devoirs. »
us. On voit ici que
ire écrivit sa lettre,
r son apologétique.
psautier, excita un
auteur avait de la

réputation, et que ses disciples répandaient cet ouvrage avec des éloges qui donnaient envie de le lire, l'empereur crut qu'il était à propos de le flétrir. Il le fit examiner par les plus savants hommes qui se trouvaient à sa cour, lesquels le condamnèrent avec indignation, comme un libelle pernicieux. Les évêques, de leur côté, s'assemblèrent en concile et citèrent le nouvel hérésiarque. Mais il refusa de comparaître, en disant que c'était un concile d'ânes ; car c'est toujours là le langage des novateurs. Ils ne trouvent qu'ignorance dans leurs adversaires, tandis qu'ils se donnent pour les plus savants hommes, et, à force de le dire, ils viennent à bout de le persuader aux simples. Les évêques se contentèrent de flétrir l'ouvrage et épargnèrent l'auteur ; de quoi ils furent blâmés dans la suite.

L'empereur, qui voulait joindre l'instruction à l'autorité, après avoir fait condamner cet ouvrage par les prélats, en fit faire un extrait qu'il envoya aux plus savants personnages de son royaume, pour le réfuter. Dungal, reclus du monastère de Saint-Denis, est le premier qui paraisse être entré en lice contre cet écrit. S'il était dans les sentiments des évêques de la conférence de Paris, il s'exprime en termes plus modérés, et il semble même reconnaître qu'on doit quelque culte aux images. Il s'élève surtout avec véhémence contre ceux qui les rejettent ou qui les méprisent : Quel orgueil, dit-il, et quelle témérité à un seul homme, d'oser blasphémer, condamner, fouler aux pieds et rejeter avec mépris ce que, depuis l'établissement du christianisme, c'est-à-dire depuis environ 820 ans, les saints Pères et les plus religieux princes ont permis et même ordonné qu'on exposât dans les églises et dans les maisons des particuliers, pour la gloire du Seigneur !

Il prouve ensuite par plusieurs autorités des saints Pères, surtout par des textes tirés des poëmes de saint Paulin, que les images ont toujours été en usage dans l'Église. Il est encore plus éloquent sur le culte de la croix et l'invocation des saints. Comment, dit-il en finissant, un évêque qui a en horreur la croix de Jésus-Christ, qui la foule aux pieds, qui la brise, peut-il faire les fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire baptiser, faire le saint-chrême, imposer les mains, donner quelque bénédiction, faire quelque consécration et célébrer la messe sans faire le signe de la croix, puisque, sans ce signe salutaire, on ne peut faire légitimement aucune de ces choses, ainsi que le dit saint Augustin ? Doit-on compter au nombre des Chrétiens celui qui déteste et rejette tout ce que fait l'Église ? Dans les litanies et les autres offices de l'Église, il ne veut nommer aucun des saints ni célébrer leurs fêtes ; car il traite ces pratiques de vaines observances. Il compare leurs reliques à des ossements de bêtes, à du bois sec ou

à des pierres. Il défend d'allumer de jour, dans l'église, des lampes et des cierges, et de prier les yeux baissés vers la terre. Je sais, de personnes dignes de foi, qu'il a dit et fait d'autres choses si impies, qu'un Chrétien doit avoir horreur de les écrire et de les raconter. C'est parce qu'il se sent coupable de tant d'impiétés qu'il refuse de se trouver au concile des évêques, et qu'il traite ce concile d'assemblée d'ânes. Mais les évêques sont trop patients. Ils n'auraient pas dû dissimuler si longtemps le mal, et laisser gagner ce cancer pour la perte des âmes [1].

L'empereur Louis envoya aussi à Jonas d'Orléans l'extrait du livre de Claude, et il le chargea de le réfuter. Quelque versé que fût Jonas dans la dispute, il se trouva assez embarrassé de cette commission, vu les sentiments où il était. Il adorait la croix, mais il paraissait n'approuver pas le culte des images; ce qu'il était obligé d'accorder dans ses principes assurait la victoire à ses adversaires. Il n'appartient qu'aux écrivains parfaitement catholiques de combattre avec avantage les novateurs. Jonas composa si lentement son ouvrage, qu'il apprit la mort de Claude avant qu'il l'eût achevé. Il ne fut pas fâché d'avoir ce prétexte de ne le pas publier. Il avait même pris le parti de le supprimer entièrement, lorsque, ayant su que l'hérésie de Claude subsistait encore après la mort de son auteur, il mit la dernière main à cet ouvrage et le publia enfin après la mort de l'empereur Louis.

Il est divisé en trois livres, qui sont précédés d'une préface sur la vie et les erreurs de Claude de Turin. On l'y accuse d'être non-seulement dans les sentiments de Félix d'Urgel, mais encore dans ceux d'Arius, de Vigilance et d'Eustathe, condamné au concile de Gangres. Dans le premier livre, Jonas soutient qu'on doit laisser les images pour l'ornement des églises ou pour l'instruction des ignorants, et que, pour la croix, on doit l'honorer. Dans le second livre, il continue à justifier le culte de la croix. Il dit que nous adorons la croix et non l'âne sur lequel Jésus-Christ a monté, parce que c'est par la croix qu'il nous a rachetés et non par l'âne sur lequel il monta. Il prétend que, s'il y avait assez de bois de la vraie croix pour en fournir à toutes les églises, on n'emploierait pas d'autre matière pour faire les croix. Il ajoute :

« Nous n'adorons pas la croix comme une divinité, mais nous adorons Celui qui, par la croix, a détruit l'empire de la mort. Si nous la baisons, ce n'est pas à cause du bois, c'est pour l'amour de Celui qui a opéré notre salut par sa croix. Je vous le demande à

[1] *Bibl. PP.*, t. 14, part. 2, p. 98.

vous-même, n'avez-vous jamais baisé l'Évangile écrit avec de l'encre sur du parchemin ? L'avez-vous fait en l'honneur de l'encre ou du parchemin ? ou plutôt n'a-ce pas été en l'honneur de Celui dont nous croyons que les paroles sont écrites dans l'Évangile ? » Ces raisons sont également invincibles et pour le culte de la croix et pour celui des images. Tous les dogmes de la religion sont liés comme les pierres d'une même voûte; si l'on en détache une, il est difficile de soutenir les autres ; et pour bien défendre un de nos dogmes, il faut les embrasser tous.

Dans le troisième livre, Jonas justifie le culte des saintes reliques, l'invocation des saints et les pèlerinages. Mais en réfutant les erreurs de son adversaire, il en enseigne d'autres. Il dit, par exemple, que les mauvais évêques perdent la puissance accordée aux saints évêques, et que ceux-ci, après leur mort, conservent dans le ciel leur juridiction. Ce qui, étant pris à la lettre, paraîtrait absurde. Il ajoute, après saint Grégoire, qu'on doit craindre la censure même injuste du pasteur. On peut dire, en général, que l'écrit de Jonas est peu solide et répond mal à la réputation que cet auteur paraît avoir eue de son temps. Il raille son adversaire jusque sur son nom, en disant qu'il n'est pas surprenant qu'il ne marche pas droit dans les sentiers de la vérité, puisqu'il se nomme Claude, qui signifie boiteux [1].

Le culte des images était alors la question du temps, sur laquelle ceux qui avaient le talent d'écrire ne manquaient pas de s'exercer. Agobard, évêque de Lyon, entra dans cette lice et composa un traité, où, voulant éviter les excès qu'on reprochait aux Grecs sur le culte des images, il paraît avoir donné dans l'écueil opposé. Il y adopte plusieurs des raisonnements et même des expressions de Claude de Turin, quoiqu'il soit plus modéré. Il prétend même que le culte des images approche fort de l'idolâtrie ou de l'hérésie des anthropomorphites, et que, d'ailleurs, il est inutile, parce qu'on ne doit rien espérer de l'honneur qu'on rend aux images. Sur quoi voici comme il raisonne. De même, dit-il, que, quand nous regardons dans un tableau des hommes peints qui travaillent à la moisson ou qui font la vendange, des pêcheurs qui jettent leurs filets, des chasseurs qui poursuivent avec une meute de chiens des cerfs ou des chevreuils, notre provision de blé ou de vin n'en augmente pas, et nous n'attendons pas que ces pêcheurs nous donnent du poisson ou ces chasseurs de la venaison pour dîner ; ainsi, quand nous voyons en peinture des anges avec des ailes, des apôtres qui prêchent, des martyrs qui souffrent, nous ne devons attendre de ces images aucun

[1] *Bibl. PP.*, t. 14.

secours. La comparaison dont se sert ici Agobard serait juste si c'était des images matérielles que nous attendissions le secours et non de l'intercession des saints, à qui nous référons l'honneur que nous rendons à leurs images. Il ajoute qu'à l'exemple du saint roi Ézéchias, qui fit briser le serpent d'airain, parce qu'il devenait au peuple un objet d'idolâtrie, on mérite en brisant les images ; d'autant plus que Dieu n'a pas commandé de les faire, mais qu'elles sont de l'invention des hommes. D'habiles théologiens n'ont pas laissé d'entreprendre de justifier la foi d'Agobard sur les images; mais il est plus aisé de justifier ses intentions que ses expressions. Il pouvait penser bien, mais il s'exprimait mal [1].

Plusieurs autres auteurs travaillèrent sur le même sujet. Éginhard composa un traité particulier sur l'adoration de la croix, que nous n'avons plus; mais Loup, abbé de Ferrières, à qui il l'envoya, en fit l'éloge. Valafride Strabon traita la même question quelque temps après, et il le fit avec sagesse ; car il soutient qu'on ne doit pas condamner les honneurs rendus aux images, pourvu qu'ils soient modérés, et que l'abus que quelques hommes simples peuvent en faire n'est pas une raison de les ôter de nos temples [2].

Cette dispute sur les images, qui avait été agitée avec tant de chaleur, s'assoupit enfin, et les églises des Gaules demeurèrent en possession de les honorer, comme elles avaient fait depuis leur naissance. On reçut le second concile de Nicée, dès qu'on se fut donné le temps de l'entendre et de reconnaître la fausseté des sens qu'on lui avait calomnieusement imputés, et qui avaient engagé les évêques du concile de Francfort et ceux de la conférence de Paris à les rejeter. Ceux d'entre eux qui combattirent alors le culte des images ne le combattirent que dans le sens idolâtrique, qu'ils attribuaient aux Grecs; et si la chaleur de la dispute en emporta quelques-uns trop loin, on ne doit s'en prendre qu'à l'envie qu'ils avaient de s'éloigner des excès dont on accusait à ce sujet les catholiques d'Orient [3].

Il semble que les blasphèmes de Claude de Turin contre les saintes reliques n'aient servi qu'à exciter le zèle des Francs pour les honorer de plus en plus. On ne montra jamais plus d'empressement pour en obtenir, et il s'en fit alors plusieurs translations avec une grande célébrité. Dieu, qui se plaît à honorer les saints, autorisa leur culte avec éclat par un grand nombre de miracles qu'il opéra par leur intercession, pour récompenser et justifier la dévotion des peuples. Voici quelques-unes de ces translations.

[1] *Bibl. PP.*, t. 14. — [2] Valafr., *De reb. eccl.*, c. 8. — [3] Longueval. *Hist. de l'Égl. gall.*

Valcand, évêque de Liége, ayant rétabli et réformé le monastère d'Andein dans la forêt d'Ardenne, les moines qu'il y mit à la place des chanoines, par le conseil du pape Léon et de l'empereur Louis, le prièrent de leur donner le corps de saint Hubert, pour rendre plus célèbre leur abbaye. Valcand ne crut pas devoir priver son église de ce dépôt sans avoir eu l'agrément de l'empereur Louis, qui, de son côté, proposa l'affaire aux évêques assemblés alors à Aix-la-Chapelle. On ne trouva point d'inconvénient à accorder cette grâce aux moines d'Andein. Ainsi, le 30 septembre 825, on y transféra le corps de saint Hubert, qui fut trouvé entier et sans corruption, comme il avait été trouvé quatre-vingt-deux ans auparavant, à la première translation. Andein ne fut plus nommé dans la suite que le monastère de Saint-Hubert. Une ancienne compilation des miracles de ce saint évêque, opérés après cette seconde translation, et recueillie dans le onzième siècle, nous apprend que dès lors on invoquait saint Hubert pour la guérison de la rage. L'histoire de cette translation a été écrite par Jonas, qui y était présent, et qu'on croit être l'évêque d'Orléans de ce nom. Quelques années après, les pluies continuelles faisant craindre une grande disette, les prêtres des lieux circonvoisins allèrent nu-pieds avec leurs peuples en procession au tombeau de saint Hubert, et, dans l'instant, les pluies cessèrent [1].

L'an 826, Hilduin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons, obtint par son crédit auprès du pape Eugène, et plus encore par la recommandation de l'empereur Louis, des reliques de saint Sébastien. Elles furent placées avec une grande solennité dans l'église du monastère de Saint-Médard ; et les miracles éclatants que Dieu y opéra, y attirèrent de toutes les parties de la Gaule un grand concours de pèlerins, qui n'osaient entrer dans l'église sans s'être purifié l'âme par la confession, et le corps par le bain. On fit tant de présents à ce monastère à cette occasion, qu'on compta jusqu'à quatre-vingt-cinq boisseaux de diverses pièces d'argent, et neuf cents livres d'or, outre divers autres présents, comme des colliers de femmes et autres bijoux de prix. Hilduin, voyant tant de richesses, crut n'en pouvoir faire un meilleur usage que de les employer à bâtir une église plus magnifique. Sur le bruit des miracles de saint Sébastien, l'empereur Louis et l'impératrice Judith eurent la dévotion d'aller honorer ses reliques à Saint-Médard. Mais avant que d'arriver à Soissons, l'empereur quitta par respect ses habits impériaux et marcha quelque temps pieds nus, aussi bien que l'impératrice, qui se confessa avant d'aller honorer les saintes reliques. L'empereur

[1] Jonas, *apud Mabill.*

fit célébrer la messe en l'honneur du saint martyr, et, à l'offertoire, il donna un beau calice d'or avec la patène. Après la messe, il fit plusieurs autres présents, parmi lesquels était un livre des Évangiles écrit en lettres d'or, que l'on a conservé jusqu'à ces derniers temps dans ce monastère, et il accorda à l'abbaye le droit de battre monnaie[1].

Nous avons vu que les Lombards, dans leurs déprédations autour de Rome, cherchaient surtout à enlever les corps saints, pour en enrichir leurs monastères et leurs églises. Les Francs n'allèrent pas tout à fait aussi loin ; cependant leur dévotion leur fit faire quelque chose de semblable. En 826, un diacre romain, étant à la cour de l'empereur Louis pour des affaires, promit à l'abbé Éginhard des reliques des saints, qu'il disait avoir à Rome dans sa maison. Éginhard envoya avec lui son secrétaire avec quelques autres personnes de confiance. Arrivés à Rome, ils virent bientôt que cet homme les avait trompés, et qu'il n'avait point de reliques à sa disposition. Pour ne pas toutefois s'en retourner les mains vides, ils cherchèrent attentivement dans les cimetières de la ville. Ayant remarqué dans une grotte les tombeaux de saint Marcellin, prêtre, et de saint Pierre l'Exorciste, ils en enlevèrent les corps de nuit et les transportèrent en France. Éginhard les reçut avec une joie extraordinaire, et les transféra dans son monastère de Meulenheim, qui prit depuis le nom de Séligenstadt, c'est-à-dire la ville des saints. Éginhard lui-même écrivit en quatre livres l'histoire de cette translation, avec une relation des miracles qui s'y firent sous ses yeux. Il s'en fit un grand nombre, non-seulement pour la guérison des corps, mais encore pour la conversion des âmes. Je ne puis me dispenser, dit-il dans un endroit, de raconter ce que j'ai vu avec plusieurs autres. Étant arrivés au pont de la petite rivière de Worm, à deux milles d'Aix-la-Chapelle, nous nous y arrêtâmes quelque temps pour prier, afin que les personnes du palais, qui avaient suivi les reliques, pussent s'en retourner. Alors une femme, perçant la foule, s'avança vers la châsse (de saint Marcellin), avec un homme qui lui devait une demi-livre d'argent, et elle lui dit : Pour l'amour et en l'honneur de ce saint, je vous remets la somme que vous me devez. En même temps un homme, en prenant un autre par la main, le traîna vers les saintes reliques, et lui dit : Vous avez tué mon père, et c'est pour cela que nous étions ennemis jurés ; mais aujourd'hui je vous pardonne pour l'amour et en l'honneur de ce saint. Je veux être votre ami ; qu'il soit le témoin de notre réconciliation, et qu'il punisse le premier d'entre nous qui rompra la paix[2].

[1] *Acta SS.*, 20 *jan.* — [2] *Ibid.*, 2 *junii.*

L'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Vandrille fut une de celles qu'Éginhard posséda, et il la gouverna environ sept ans, après lesquels il la quitta volontairement, et l'empereur Louis la donna au moine Ansegise, qui avait eu, sous Éginhard, l'intendance de ses bâtiments. Ansegise était Franc de nation, de race noble; il embrassa la vie monastique dans cette même abbaye de Fontenelle. Charlemagne lui donna successivement le monastère de Saint-Sixte de Reims, et celui de Saint-Memmie de Châlons. Les ayant quittés après les avoir gouvernés quelque temps, Charlemagne lui donna l'abbaye de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté et presque sans bâtiments; mais en peu de temps il les eut réparés avec magnificence. Comme il entendait fort bien l'agriculture, il avait toujours grande abondance de grains et d'autres fruits, qu'il donnait libéralement à ceux qui en avaient besoin; car il s'occupait à soulager le prochain en toutes manières. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis l'employa en plusieurs ambassades, et lui donna l'abbaye de Luxeuil, en 817, et, en 823, celle de Fontenelle, outre Saint-Germer qu'il gardait toujours. Ainsi il jouissait de trois abbayes à la fois; mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étaient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparait à saint Vandrille et à saint Ansbert. La négligence et la dureté de quelques abbés, qui ne donnaient pas aux moines les choses nécessaires, avaient mis ce monastère en décadence; les bâtiments tombaient en ruine, l'observance y était relâchée, la règle presque oubliée. Ansegise fit venir de Luxeuil des moines vertueux pour l'enseigner à ceux de Fontenelle et leur en montrer la pratique. Il bâtit magnifiquement le dortoir, le réfectoire, le chapitre, et y fit faire des peintures par Madalulfe, peintre fameux de l'église de Cambrai. Pour ôter aux moines tout sujet de plaintes, il régla avec eux la quantité et la qualité de tout ce qui était nécessaire pour leur nourriture et leur vêtement, les terres qui devaient fournir chaque chose en espèce, et de l'argent pour le reste. Il donna à ses monastères quantité de vases précieux, d'ornements d'église et de livres, qui consistaient principalement en ouvrages des Pères.

L'abbé Ansegise voyant que les capitulaires de Charlemagne et de Louis, son fils, étaient dispersés en plusieurs feuilles volantes de parchemin, et craignant qu'on ne les oubliât avec le temps, en fit un recueil en 827, treizième année du règne de Louis. Il divisa ce recueil en quatre livres. Le premier comprend les capitulaires de Charlemagne, touchant les matières ecclésiastiques, en cent soixante-deux articles; le deuxième livre contient les capitulaires ecclésiastiques de

Louis, en quarante-huit articles; le troisième contient les capitulaires de Charlemagne, sur les matières profanes, en quatre-vingt-onze articles; le quatrième, ceux de Louis, sur les mêmes matières, et les articles sont au nombre de soixante-dix-sept. A la fin du quatrième livre, il mit trois additions ou capitulaires imparfaits ou répétés. Ce recueil de l'abbé Ansegise a toujours été depuis très-fameux, et se trouve cité incontinent après, dans les capitulaires de l'empereur Louis et de ses successeurs, comme ayant autorité publique. Ansegise mourut en 835, à Fontenelle, où il est honoré comme saint [1].

Cependant la Providence ouvrait les portes de la foi et de l'Église aux peuples du Nord. Chez les Danois ou les Normands, comme chez les autres Barbares, les révolutions politiques étaient fréquentes et sanglantes. Par suite d'une de ces révolutions, Hériold ou Harold, roi des Danois, ayant été détrôné par les fils de Godefrède, un de ses prédécesseurs, s'était réfugié depuis plusieurs années à la cour de l'empereur Louis, qui le reçut avec bonté et l'exhorta à se faire Chrétien, afin que les Francs portassent plus volontiers les armes pour son service. Au mois de juin 826, comme Louis tenait les États à Ingelheim, Harold se convertit et reçut le baptême avec la reine sa femme, les princes ses enfants, et un grand nombre de ses sujets, qui l'avaient suivi. La cérémonie s'en fit à Mayence, dans l'église de Saint-Alban. L'empereur fut le parrain du roi, et l'impératrice Judith fut la marraine de la reine.

Harold étant sur le point de retourner en Danemarck, souhaita d'emmener avec lui un missionnaire qui le fortifiât dans la foi et qui la prêchât à son peuple. L'empereur, qui ne le souhaitait pas moins, en parla aux évêques et aux seigneurs de l'assemblée qui tint à la mi-octobre de la même année 826, et les pria de chercher quelque homme apostolique qui eût la bonne volonté et les talents nécessaires pour cette entreprise. Presque tous répondirent qu'ils ne savaient personne qui eût assez de zèle et de courage pour se consacrer à une si laborieuse mission. Mais Vala, abbé de Corbie, prenant la parole, dit qu'il connaissait un moine qui avait toutes les qualités d'un apôtre et surtout un grand désir de souffrir pour Jésus-Christ; qu'il n'osait cependant assurer qu'il voulût se sacrifier à une expédition si pénible et si dangereuse.

Il parlait d'Anscaire, moine de l'ancienne Corbie, qui demeurait alors à la nouvelle Corbie, où il avait été envoyé pour y enseigner les jeunes religieux et faire en même temps des prédications au peu-

[1] Baluz., *Præfat.*, n. 11, 12. *Acta Bened.*, sec. 4, pars 1.

ontient les capitu-
, en quatre-vingt-
es mêmes matières,
pt. A la fin du qua-
s imparfaits ou ré-
été depuis très-fa-
les capitulaires de
ayant autorité pu-
, où il est honoré

la foi et de l'Église
Normands, comme
es étaient fréquentes
Hériold ou Harold,
Godefrède, un de
rs années à la cour
l'exhorta à se faire
olontiers les armes
ouis tenait les États
ême avec la reine sa
mbre de ses sujets,
nce, dans l'église de
l'impératrice Judith

anemarck, souhaita
ât dans la foi et qui
ouhaitait pas moins,
emblée qui tint à la
de chercher quelque
t les talents néces-
pondirent qu'ils ne
ourage pour se con-
bbé de Corbie, pre-
qui avait toutes les
e souffrir pour Jésus-
lût se sacrifier à une

orbie, qui demeurait
yé pour y enseigner
prédications au peu-

1.

ple. Il était natif de l'ancienne Corbie, ou du moins des environs. Il fut dès sa jeunesse favorisé de plusieurs grâces extraordinaires qui jetèrent dans son cœur les semences des vertus dont on vit dans la suite de si précieux fruits. Il prit, dans un âge encore tendre, l'habit religieux au monastère de Corbie, et il montra d'abord une grande ferveur dont il parut cependant un peu se démentir dans la suite; la nouvelle de la mort de Charlemagne, un si grand prince, le fit rentrer en lui-même, et sa négligence momentanée devint pour lui un nouveau motif de tendre à la plus haute perfection. Il étudia sous le célèbre Pascase Radbert, et fit tant de progrès dans les sciences, qu'il gouverna l'école de l'ancienne Corbie durant l'absence de son maître. Il n'en fut tiré que pour faire la même fonction dans la nouvelle Corbie. Ses supérieurs ayant connu ses talents et son zèle, le chargèrent, outre le soin de l'école, d'annoncer la parole de Dieu au peuple : ce qu'il fit avec de grands fruits.

Sur le récit que l'abbé Vala fit des vertus de ce saint religieux, il eut ordre de le faire venir à la cour. Dès qu'il y fut arrivé, Vala lui proposa la mission de Danemark, en lui déclarant cependant qu'il ne voulait rien lui ordonner là-dessus, et qu'il le laissait absolument le maître d'accepter ou de refuser une si pénible mission. Anscaire, qui ne cherchait que l'occasion de procurer la gloire de Dieu, répondit sans délibérer qu'il l'acceptait avec joie. Aussitôt il fut présenté à l'empereur, qui fut aussi satisfait qu'édifié de sa résolution; mais quand le parti qu'il prenait fut devenu public, on en parla diversement. Quelques-uns ne pouvaient assez admirer le courage du saint religieux, qui s'arrachait à sa patrie et à ses études pour se confiner parmi des Barbares idolâtres, sans autre dessein que de les gagner à Dieu; les autres, en lui prêtant des intentions moins pures, le blâmaient hautement; quelques-uns même tâchaient ouvertement de le détourner de sa résolution. C'est ainsi que l'œuvre de Dieu trouve partout des contradictions; on est quelquefois fâché de voir faire par d'autres un bien qu'on n'a pas le courage de faire soi-même.

Anscaire, pour s'exempter de répondre à ces vains discours et pour se préparer à l'apostolat par la solitude, se retira dans une vigne voisine d'Aix-la-Chapelle, où il vaquait en repos à la prière et à la lecture. Un moine de l'ancienne Corbie, nommé Aubert, qui accompagnait Vala à la cour, alla l'y trouver et lui demanda s'il avait bien pensé à l'engagement qu'il avait pris. Anscaire, persuadé qu'il ne venait que pour le contredire, lui répondit : Quel besoin avez-vous de venir me troubler dans ma résolution? Aubert lui protesta que tel n'était pas son dessein, mais seulement de savoir s'il

persévérait dans sa bonne volonté. Anscaire, le remerciant de sa bienveillance, lui dit alors : On m'a demandé si, pour l'amour de Dieu, je voulais aller chez les nations étrangères annoncer l'Évangile du Christ. Je n'ai osé rejeter une pareille proposition ; au contraire, je souhaite de toutes mes forces pouvoir y aller, et personne ne pourra me faire changer à cet égard. C'en est assez, repartit Aubert, je ne vous laisserai point aller seul ; mais, pour l'amour de Dieu, je veux partir avec vous ; obtenez-moi seulement la permission du seigneur abbé. Anscaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais, et lui dit qu'il avait trouvé un compagnon pour son voyage. Quand il eut nommé Aubert, l'abbé resta surpris comme d'un miracle, ne pensant pas qu'un homme d'une aussi grande naissance, de ses plus confidents et procureur de son monastère, nourrît des pensées semblables. Il l'interrogea lui-même et lui accorda la permission ; mais il déclara à l'un et à l'autre, qu'il ne leur donnerait personne de sa famille pour les servir, s'il n'y voulait aller de bon gré, trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui parmi les païens.

Il les mena tous deux à l'empereur, qui, ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes et les autres secours nécessaires pour un si grand voyage, et leur recommanda d'avoir soin d'affermir dans la foi le roi Harold et les siens, de peur qu'ils ne retournassent à leurs anciennes erreurs, et de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc sans avoir personne pour les servir ; car Harold, encore néophyte et grossier, ne savait point comment on devait les traiter ; et les siens, élevés comme lui dans des mœurs différentes, n'avaient pas grande attention pour ces deux étrangers. Ainsi, ils souffrirent beaucoup dans ce commencement de voyage. Quand ils arrivèrent à Cologne, l'archevêque Hadebalde en eut compassion, et leur donna, pour porter leur bagage, une très-bonne barque, où il y avait deux chambres. Le roi Harold la trouva si commode, qu'il y passa avec les religieux, prit pour lui une des chambres et leur laissa l'autre, ce qui augmenta entre eux la familiarité, et ses gens en servirent un peu mieux les moines. Ils descendirent ainsi le Rhin jusqu'à la mer, et, ayant passé la Frise, arrivèrent aux frontières du Danemark. Mais Harold, ne pouvant encore y être paisible, demeura en Frise, dans une terre que l'empereur lui avait donnée.

Anscaire et Aubert y demeurèrent avec lui, tantôt parmi les Chrétiens, tantôt parmi les païens, prêchant et instruisant ceux qu'ils pouvaient. Il s'en convertit plusieurs, et le nombre des fidèles croissait de jour en jour. Les deux missionnaires cherchaient surtout à ache-

ter de jeunes esclaves, pour les élever dans le service de Dieu, et, par eux, convertir leurs compatriotes. Le roi Harold leur en donna des siens à instruire, et leur école fut bientôt de douze enfants et plus. Tel fut le commencement de la conversion des Danois au christianisme. Leurs deux apôtres travaillèrent ainsi plus de deux ans, après lesquels Aubert tomba malade, et, ayant été conduit en Saxe, à la nouvelle Corbie, il y mourut saintement.

Vers l'an 829, l'empereur Louis reçut des ambassadeurs des Suénones ou Suédois, qui, entre autres affaires dont ils étaient chargés, lui déclarèrent que plusieurs personnes de leur nation désiraient embrasser la religion chrétienne, le priant d'envoyer des prêtres pour les instruire, et assurant que leur roi était disposé à le permettre. L'empereur, ravi de cette proposition, chercha qui il pourrait envoyer pour reconnaître la vérité, et demanda à l'abbé Vala si l'un de ses moines voudrait aller en Suède, principalement Anscaire, qui était déjà auprès de Harold, roi de Danemark. On le fit venir à la cour; et, comme il se douta du sujet, il se souvint d'une vision qu'il avait eue à Corbie, où il avait reçu ordre d'aller prêcher aux païens. Étant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la commission. L'abbé Vala lui donna pour compagnon Vitmar, moine de Corbie, et députa Gislemar pour demeurer auprès du roi Harold, à la place d'Anscaire.

Saint Anscaire et Vitmar s'embarquèrent pour passer en Suède. Mais environ à mi-chemin, ils rencontrèrent des pirates qui, malgré la résistance des marchands qui les conduisaient, prirent leurs vaisseaux et tout ce qu'ils avaient, en sorte qu'à peine purent-ils gagner la terre et se sauver à pied. En cette occasion, ils perdirent les présents de l'empereur et environ quarante volumes qu'ils avaient rassemblés pour le service de Dieu; il ne leur resta que le peu qu'ils purent emporter en descendant du vaisseau. Quelques-uns étaient d'avis de retourner, mais Anscaire ne put s'y résoudre.

Ils firent donc à pied un très-long chemin avec une extrême difficulté, passant de temps en temps sur des barques quelques bras de mer. Enfin ils arrivèrent à Birque ou Biorc, qui était alors la capitale et le port du royaume de Suède, dans une île à deux journées d'Upsal, vers le lieu où est Stockholm; car cette ancienne ville ne subsiste plus. Le roi, nommé Bern ou Biorn, ayant appris des ambassadeurs qu'il avait envoyés en France le sujet de la venue des missionnaires, les reçut favorablement. L'affaire fut examinée dans son conseil, et on leur accorda tout d'une voix la permission de demeurer dans le pays et d'y prêcher l'Évangile; ce qu'ils commencèrent avec succès. Plusieurs Chrétiens captifs avaient bien de la joie de pouvoir enfin participer aux saints mystères, et on reconnut la

vérité de tout ce que les ambassadeurs de Suède avaient dit à l'empereur Louis. Quelques Suédois demandèrent et reçurent le baptême, entre autres Hérigaire, gouverneur de la ville et fort chéri du roi. Ce seigneur fit bâtir une église dans son héritage, s'exerça sérieusement à la piété, et persévéra très-constamment dans la foi.

Saint Anscaire et Vitmar, ayant demeuré six mois en Suède, revinrent en France avec des lettres écrites de la main du roi, suivant l'usage de la nation, et racontèrent à l'empereur Louis les grâces que Dieu avait faites, et comment il leur avait ouvert la porte pour la conversion des païens. L'empereur en fut ravi, et songea comment il pourrait établir un siége épiscopal à cette frontière de son empire, pour faciliter et affermir ces conversions. Alors quelques-uns de ses fidèles serviteurs lui représentèrent que l'empereur Charlemagne, son père, ayant dompté la Saxe et y fondant des évêchés, avait réservé l'extrémité de la province au nord de l'Elbe, pour y établir dans la suite un siége archiépiscopal d'où l'on pût étendre la foi chez les païens. Charlemagne y fit consacrer une église par un évêque de Gaule, et y mit un prêtre nommé Héridac, indépendant des évêques voisins; il voulait même le faire ordonner évêque, mais la mort le prévint.

L'empereur Louis, son successeur, sans faire assez d'attention à ce dessein, à la sollicitation de quelques personnes, partagea cette province d'outre-Elbe entre les deux évêques voisins, Villeric de Brême et Hérigald de Werden. Mais alors, connaissant l'intention de son père, et voyant le progrès de la foi chez les Danois et les Suédois, du consentement des évêques et d'un concile nombreux, il établit à Hambourg un siége archiépiscopal, à qui serait soumise toute l'église des Nordalbingues, c'est-à-dire des peuples qui étaient au nord de l'Elbe, et tout le reste des pays septentrionaux, pour y envoyer des évêques et des prêtres. Il fit donc consacrer solennellement saint Anscaire archevêque, par les mains de son frère Drogon, évêque de Metz, en présence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Trèves, Otgard de Mayence, et de plusieurs évêques, même de ceux de Werden et de Brême, qui prirent part à cette consécration pour preuve de leur consentement. C'était l'an 830, et saint Anscaire était âgé de trente ans. Drogon était frère de l'empereur, fils de Charlemagne et d'une de ses dernières femmes : il était évêque de Metz depuis l'an 826; et lorsqu'il sacra saint Anscaire, il était archichapelain du palais, autrement grand aumônier, et en cette qualité précédait les archevêques. Comme le nouveau diocèse de Hambourg était petit et exposé aux courses des Barbares, l'empereur y unit un monastère de Gaule, nommé Turholt en Flandre; et, pour

assurer à perpétuité l'érection du siége de Hambourg, il envoya saint Anscaire à Rome, avec deux évêques, un comte, en demander la confirmation au pape Grégoire. Le Pape autorisa le tout par un décret, donna le pallium à saint Anscaire; le nomma légat apostolique pour les Suédois, les Danois, les Slaves et les autres nations septentrionales, entre autres l'Islande et le Groënland, conjointement avec Ebbon, archevêque de Reims, qui avait déjà reçu cette légation précédemment. Il lui accorda, devant le corps de saint Pierre, l'autorité publique de prêcher l'Évangile, et frappa d'anathème quiconque y mettrait opposition. Ce sont les paroles du biographe contemporain de saint Anscaire. Les nations septentrionales n'auraient jamais dû oublier d'où leur sont venus les prédicateurs légitimement envoyés de l'Évangile, et leurs pères dans la foi.

Une particularité bien remarquable, quoiqu'elle ait été peu remarquée, c'est que dans la légation apostolique de saint Anscaire et de l'archevêque Ebbon se trouve non-seulement l'Islande, mais encore le Groënland, qui fait partie de l'Amérique septentrionale. Le pape Grégoire IV nous apprend dans sa bulle à saint Anscaire, que Charlemagne avait déjà eu intention de faire remplir cette mission lointaine. Ainsi donc, à la fin du huitième et au commencement du neuvième siècle, on connaissait assez, non-seulement l'Islande, mais encore le Groënland ou la partie septentrionale de l'Amérique, pour songer efficacement à y envoyer des missionnaires. Nous verrons même, vers le milieu du onzième siècle, un des successeurs de saint Anscaire, l'archevêque Adalbert de Hambourg, établir un évêque en Islande, dans la ville de Skalholt. C'est peut-être de ces anciennes missions que venaient les traces et les traditions de christianisme qu'on découvrira plus tard en Amérique [1].

Ebbon et saint Anscaire, conférant ensemble de cette légation, jugèrent nécessaire qu'il y eût un évêque qui résidât en Suède. Ainsi, du consentement de l'empereur, Ebbon choisit un de ses parents nommé Gauzbert, qu'il fit ordonner évêque, lui donnant abondamment, tant du sien que de la libéralité de l'empereur, tout ce qui était nécessaire pour le service de l'Église; et il l'envoya comme son vicaire en Suède, pour exercer la légation qu'il avait reçue du Saint-Siége. Ebbon lui fit donner par l'empereur le monastère que lui-même avait fondé à Wédel, comme un lieu de retraite. Gauzbert fut nommé Simon à son ordination, à l'exemple de quelques autres évêques, comme saint Boniface; et, étant arrivé en Suède, il fut reçu avec honneur par le roi et par le peuple, et commença à bâtir une

[1] *Pagi*, an., 832, n. 7, 8, 9 et 10. Rembert, Helmold, Adam Bremens.

église et à prêcher publiquement l'Évangile, en sorte que le nombre des fidèles croissait de jour en jour. Saint Anscaire réussit de même à Hambourg. Il acheta des enfants parmi les Danois et les Slaves, il en racheta d'autres qui étaient captifs, les instruisit dans le service de Dieu, les envoya dans le monastère de Turholt, et même dans celui de Corbie, où ils furent élevés de manière à devenir de zélés missionnaires à leur tour [1].

Le pape Grégoire, qui nomma saint Anscaire légat apostolique pour les peuples du Nord, était Grégoire IV, successeur de Valentin, qui le fut d'Eugène II. En 826, Eugène fit assembler à Rome un concile de soixante-trois évêques, dans lequel il établit les règles suivantes contre le relâchement de la discipline dans plusieurs provinces de l'Église.

On ne sacrera point d'évêques, que ceux dont la science sera ornée par la bonne vie. On ne recevra point de présents pour les ordinations. L'évêque prêchera la parole de Dieu, suivant la portée de ses auditeurs. Les ecclésiastiques ignorants se feront instruire, demeurant suspendus de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient la science nécessaire pour s'en acquitter dignement. Le clergé élira son évêque, et le choix en sera agréé par le peuple. Les évêques ne pourront s'absenter plus de trois semaines de leur diocèse, à moins que le métropolitain ou le primat ne le trouve nécessaire. Il y aura des cloîtres joignant les églises cathédrales, pour l'habitation des clercs qui doivent les desservir. Il y aura des prêtres établis dans chaque paroisse. On n'en ordonnera pas plus qu'on n'en peut entretenir. On ne fera point de prêtres qui ne soient attachés à quelques églises ou monastères. Ils n'assisteront point à des jeux ni à des spectacles profanes. Ils ne s'occuperont point à la chasse, au négoce ni à aucun travail rustique. Ils ne sortiront point de la maison sans vêtement sacerdotal. On ne les appellera point en témoignage pour des affaires séculières, à moins que leur évêque ne le trouve nécessaire pour la manifestation de la vérité. Un prêtre déposé doit être resserré dans un lieu de pénitence. Dès lors qu'un ecclésiastique, de quelque rang qu'il soit, sera soupçonné d'un mauvais commerce avec une femme, s'il n'évite point de la fréquenter après trois admonitions canoniques, on lui fera son procès. Les évêques ne s'approprieront rien des biens de leurs églises au delà de ce qui leur est attribué. Les prêtres recevront indistinctement, et sans prévention pour personne, les oblations des fidèles au sacrifice de la messe. Un évêque ne donnera point de lettres démissoires en termes vagues, et s'il n'est sûr que ceux

[1] *Vita S. Ansc. Acta Bened.*, sect. 4, pars 2. *Ft. Acta SS.*, 3 *febr.*

te que le nombre
réussit de même
et les Slaves, il
t dans le service
, et même dans
devenir de zélés

égat apostolique
seur de Valentin,
oler à Rome un
olit les règles sui-
usieurs provinces

science sera ornée
pour les ordina-
t la portée de ses
nstruire, demeu-
ls aient la science
élira son évêque,
ques ne pourront
èse, à moins que
re. Il y aura des
oitation des clercs
ablis dans chaque
eut entretenir. On
nelques églises ou
es spectacles pro-
égoce ni à aucun
son sans vêtement
e pour des affaires
nécessaire pour la
être resserré dans
, de quelque rang
avec une femme,
itions canoniques,
ont rien des biens
. Les prêtres rece-
ersonne, les obla-
vêque ne donnera
n'est sûr que ceux

., 8 febr.

qui les demandent seront reçus dans les diocèses où ils souhaitent d'aller. Les évêques et les prêtres auront des avocats de bonne renommée pour défendre leurs droits dans les affaires temporelles, afin qu'ils n'en soient point distraits dans les fonctions de leur ministère. Ceux qui n'en auront point, seront cités devant l'évêque, pour savoir si leur mauvaise vie n'en est pas la cause.

Il sera libre à ceux qui bâtiront des monastères ou des chapelles dans leurs propres fonds, de présenter à l'évêque ceux qui devront les desservir. Les héritiers des usurpateurs indemniseront les églises des torts qu'elles en auront reçus. Les évêques auront soin que les biens des hôpitaux soient légitimement administrés. Il n'y aura point d'église ni d'oratoire sans prêtre qui y fasse le service divin. Les évêques pourvoiront à ceux qui sont à leur charge; et le prince sera prié d'obliger les séculiers à s'acquitter des fondations dont ils sont chargés à cet égard. Ces mêmes lieux saints, étant ruinés, seront rétablis par ceux qui les auront à leur charge; et le peuple les aidera, s'ils n'ont pas le moyen de le faire. Un évêque n'exigera rien de son clergé ni des églises qui sont sous sa conduite, au delà de ses droits. On choisira pour abbés des hommes doctes et même qui soient prêtres, afin qu'ils soient en état de corriger et d'absoudre leurs religieux des fautes qu'ils auront commises. A la diligence des évêques, personne ne portera l'habit de religieux, s'il n'en garde la clôture et s'il n'en tient la conduite. Cette règle aura lieu pour les femmes qui auront pris par dévotion le voile, ou l'habillement de quelque ordre religieux. Le jour du dimanche, on s'abstiendra de toute œuvre servile, à la réserve de ce qu'on doit préparer pour les voyageurs dans les hôtelleries. On pourra emprisonner un malfaiteur le dimanche, pour lui faire son procès un autre jour. Sur une apparence de crime et sans une preuve complète, on n'obligera personne à demeurer malgré soi dans un monastère. Il ne sera permis à aucun laïque de se placer dans le sanctuaire pendant la célébration de la messe. On établira par toutes les paroisses, à la campagne comme à la ville, des précepteurs et des maîtres d'école pour y enseigner les lettres, les arts libéraux et la doctrine chrétienne; car c'est par là surtout que se manifestent les commandements divins. On voit ici la sollicitude maternelle et constante de l'Église romaine, non-seulement pour former à la science compétente les prêtres et les clercs, mais pour instruire les enfants du peuple, non pas uniquement dans la doctrine chrétienne, mais encore dans les lettres et les arts.

Le pape Eugène ajoute : On empêchera le pernicieux usage qui règne surtout parmi les femmes, et qui est un reste du paganisme, d'employer des jours de fête à tenir des concerts, à danser et à

chanter des airs et des chansons lascives. Les personnes mariées ne peuvent se séparer que pour cause d'adultère; et l'entrée en religion d'une des parties, l'autre demeurant dans le siècle, ne dissout point le mariage. On ne doit jamais permettre à personne d'avoir deux femmes à la fois, ni une concubine avec une femme. Personne n'attentera d'épouser sa cousine, sa nièce, sa marâtre, sa belle-sœur, ni aucune de ses parentes ou alliées dans les degrés défendus, sous peine d'excommunication. On obligera ceux qui auront contracté de semblables mariages, à se séparer : après quoi on leur fera faire une pénitence convenable. Tels sont les trente-huit canons du pape Eugène II [1].

Ce Pontife mourut l'année suivante 827, au mois d'août. Après quelques jours de vacance, on élut pape Valentin. Il était Romain; et, ayant été élevé dans le palais de Latran, il fut ordonné sous-diacre par le pape Pascal, qui le prit à son service, et l'ordonna ensuite diacre. Le pape Eugène l'aima comme son fils, et l'avait toujours auprès de lui. Il était archidiacre quand il fut élu Pape malgré sa résistance; mais il tint le Saint-Siége à peine un mois.

Après la mort si prompte de Valentin, et la même année, mais sans qu'on sache l'époque précise, les Romains, ayant délibéré sur le choix de son successeur, qui devait, dit l'auteur de la *Vie des Papes*, les régir par sa doctrine et par son empire, ils élurent unanimement Grégoire, prêtre du titre de Saint-Marc. Il était Romain, illustre par sa naissance, plus illustre par sa sainteté, plein de courage et de douceur, savant, affable, modeste, appliqué à l'étude des divines lettres, le père des pauvres, le nourricier de toutes les veuves, visitant sans relâche les églises, ne souhaitant rien de terrestre et n'aspirant qu'aux choses du ciel. Le pape Pascal le fit sous-diacre et ensuite prêtre, en considération de son mérite. Les Romains, clergé, sénat et peuple, l'ayant élu tout d'une voix, il se cacha dans l'église des saints Cosme et Damien, disant qu'il était incapable d'un pareil ministère. Mais on l'en tira par force; et, au milieu des hymnes et des cantiques, on le conduisit au palais patriarcal de Latran, où il fut intronisé aussitôt. Mais comme, d'après le décret du pape Eugène, le clergé romain avait fait serment de ne laisser consacrer de nouveau Pape, que quand il aurait fait lui-même, en présence de l'envoyé impérial, le serment que le pape Eugène avait fait spontanément pour la conservation des droits de tous, Grégoire IV ne fut sacré qu'après l'arrivée du commissaire de l'empereur Louis [2]. Tel fut le pape Grégoire, qui nomma, l'an 830, saint Anscaire mission-

[1] Labbe, t. 8, p. 103. — [2] Anast., Eginh.

ersonnes mariées ne
et l'entrée en religion
cle, ne dissout point
rsonne d'avoir deux
nme. Personne n'at-
re, sa belle-sœur, ni
grés défendus, sous
auront contracté de
n leur fera faire une
canons du pape Eu-

mois d'août. Après
tin. Il était Romain;
, il fut ordonné sous-
vice, et l'ordonna en-
n fils, et l'avait tou-
l fut élu Pape malgré
un mois.
a même année, mais
s, ayant délibéré sur
auteur de la *Vie des*
pire, ils élurent una-
Marc. Il était Romain,
ainteté, plein de cou-
appliqué à l'étude des
r de toutes les veuves,
nt rien de terrestre et
cal le fit sous-diacre et
. Les Romains, clergé,
l se cacha dans l'église
t incapable d'un pareil
milieu des hymnes et
triarcal de Latran, où
rès le décret du pape
de ne laisser consacrer
ui-même, en présence
Eugène avait fait spon-
tous, Grégoire IV ne fut
l'empereur Louis [2]. Tel
saint Anscaire mission-

naire et légat apostolique pour les nations septentrionales de l'Europe.

Saint Pascase Radbert, que saint Anscaire eut pour maître dans l'étude des lettres divines et humaines, avait été élevé dès son enfance dans le monastère de Notre-Dame de Soissons, par la charité des religieuses, à qui il en témoigna sa reconnaissance toute sa vie. Il y fut consacré à Dieu et y reçut la tonsure; mais ensuite il revint dans le monde et vécut longtemps en séculier. Enfin il se retira dans le monastère de Corbie, sous la conduite de l'abbé saint Adalard, et s'y appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'il fut ensuite chargé d'instruire ses confrères, et acquit une grande réputation. Il avait très-bien appris les lettres humaines; mais sa principale étude fut de l'Écriture sainte et des Pères : dès lors il expliquait à la communauté l'Évangile aux jours solennels. Toutefois il ne manquait ni à l'office, ni à aucun autre devoir de la vie monastique; il n'employait à l'étude que le temps qui lui restait et qu'il pouvait dérober, ayant principalement pour but d'éviter l'oisiveté.

Il eut plusieurs disciples à Corbie, entre autres le jeune Adalard, qui gouverna l'abbaye à la place de l'ancien; saint Anscaire, que nous venons de voir nommer légat apostolique pour le Nord, et archevêque de Hambourg; Hildeman et Odon, tous deux évêques de Beauvais, et Varin, abbé de la nouvelle Corbie. Radbert travailla lui-même à la fondation de ce monastère, et il y accompagna, l'an 822, saint Adalard et Vala, son frère. En 826, après la mort de saint Adalard, il fut député par la communauté de l'ancienne Corbie, pour obtenir de l'empereur Louis la confirmation de l'élection de Vala. En cette occasion, comme un seigneur lui demandait pourquoi ils avaient choisi un homme si sévère, il répondit qu'il fallait prendre pour guide celui qui marchait devant les autres. L'empereur Louis l'envoya en Saxe l'an 831, apparemment à l'occasion de la mission de saint Anscaire, et l'employa encore depuis dans les affaires des églises et des monastères. Enfin, l'abbé Vala l'estimait tant, qu'il ne faisait presque rien sans lui, ni affaire, ni voyage. Tel était le moine Radbert, qui prit le surnom de Pascase, suivant l'usage des savants de son siècle, de joindre un nom latin au nom barbare.

Vers l'an 830, il écrivit la *Vie de saint Adalard*, son abbé; et, l'année suivante, il composa son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, ou de l'eucharistie, à la prière de son disciple Varin, surnommé Placide, qui, après avoir été moine de l'ancienne Corbie, était abbé de la nouvelle, ayant succédé à saint Adalard en 826. Saint Pascase y expose, d'un style simple, la doctrine de l'Église sur

l'eucharistie, telle que les moines de la nouvelle Corbie, chargés de l'instruction des néophytes, devaient la leur exposer; d'où vient qu'il compare ce qu'il dit sur cette matière au lait dont on nourrit les enfants. S'il lui arrive de combattre en passant quelque erreur, ce n'est que l'incrédulité des ignorants et des mauvais catholiques, ou quelque ancienne hérésie, comme celle des millénaires; car on n'avait point encore innové sur ce sujet : cela n'arriva que longtemps depuis. Les Pères dont il emploie les témoignages sont : saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Isidore, Hésychius et le vénérable Bède. En sorte qu'avec la doctrine contemporaine et invariable de l'Église catholique, son ouvrage présente encore le résumé de toute la tradition.

Voici comme saint Pascase expose lui-même le sommaire de chacun de ses vingt-deux chapitres. La communion du Christ est son vrai corps et son vrai sang, aucun fidèle ne doit ignorer ce mystère. Ce que c'est que les sacrements et pourquoi on leur donne ce nom. Si ce sacrement mystique s'opère en figure ou en réalité. En quoi les sacrifices et les figures de la loi ancienne diffèrent du sacrement du corps et du sang du Seigneur. Ce que c'est que de recevoir dignement et pour la vie le corps et le sang du Christ. En combien de manières se dit le corps du Christ. Dans cette communion, on reçoit le jugement ou la récompense. Pourquoi il a été nécessaire que le Christ, immolé une fois en réalité, soit immolé chaque jour en mystère. Pourquoi ce mystère se célèbre dans le pain et dans le vin. Pourquoi on mêle de l'eau dans le calice. Ce mystère a-t-il quelque chose de plus ou de moins, suivant qu'il est consacré par un bon ou un mauvais ministre ? Pourquoi les sacrements ne changent point la couleur ni la saveur. Ces choses se sont manifestées souvent sous une forme visible. Par quelles paroles on consacre ce mystère. Si, après la consécration, ce corps peut être justement appelé du pain. Si celui-là en a plus, qui en a reçu plus ou moins. Pourquoi ce mystère est donné aux disciples avant la passion. Pourquoi, au sang du Christ, on mêle une parcelle de son corps. Pourquoi le mystère de la sainte communion est-il maintenant célébré à jeun, tandis que le Seigneur l'a donné à ses disciples après le souper ? Que veut dire cette parole du Seigneur : Je ne boirai désormais de ce fruit de la vigne, que quand je le boirai nouveau dans le royaume de mon Père ? Y a-t-il, quant à ce mystère, une différence entre le juste et le pénitent ?

Dans cet important traité, saint Pascase Radbert enseigne principalement trois choses : que l'eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ; que la substance du pain et du vin n'y demeure

Corbie, chargés de
poser; d'où vient
ait dont on nourrit
nt quelque erreur,
uvais catholiques,
illénaires; car on
n'arriva que long-
gnages sont : saint
ustin, saint Chry-
dore, Hésychius et
contemporaine et
sente encore le ré-

sommaire de cha-
n du Christ est son
gnorer ce mystère.
eur donne ce nom.
réalité. En quoi les
t du sacrement du
recevoir dignement
mbien de manières
, on reçoit le juge-
aire que le Christ,
e jour en mystère.
ns le vin. Pourquoi
l quelque chose de
nn bon ou un mau-
ent point la couleur
ent sous une forme
re. Si, après la con-
du pain. Si celui-là
quoi ce mystère est
au sang du Christ,
nystère de la sainte
dis que le Seigneur
ut dire cette parole
it de la vigne, que
non Père? Y a-t-il,
le pénitent?
ert enseigne princi-
vrai corps et le vrai
du vin n'y demeure

plus après la consécration, et que c'est le même corps qui est né de la Vierge; ce qu'il exprime ainsi dès le commencement du livre : Encore que la figure du pain et du vin soit ici, on ne doit y croire autre chose, après la consécration, que le corps et le sang du Christ. Et pour dire quelque chose de plus merveilleux, ce n'est pas une autre chair que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix, qui est sortie du sépulcre. De là il tire trois conséquences : que Jésus-Christ est immolé tous les jours véritablement, mais en mystère; que l'eucharistie est vérité et figure tout ensemble; qu'elle n'est point sujette aux suites de la digestion. Il établit partout la doctrine de la présence réelle, jusqu'à dire que celui qui ne la croit pas est pire qu'un impie [1].

La même année 831, Amalarius, disciple d'Alcuin, clerc de l'église de Metz et depuis chorévêque de Lyon, fut envoyé à Rome par l'empereur Louis, à qui, vers l'an 820, il avait dédié un grand traité des offices ecclésiastiques, divisé en quatre livres. Étant à Rome, il interrogea les ministres de l'église de Saint-Pierre, et profita de leurs instructions pour corriger son ouvrage et en faire une seconde édition. Il reste toutefois des exemplaires de la première, qui en font voir la différence. En ce voyage, il demanda au pape Grégoire IV des antiphoniers de la part de l'empereur, et le Pape lui répondit qu'il n'en avait point qu'il pût lui envoyer, parce que Vala, dans une de ses ambassades, les avait emportés en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastère de Corbie; et, les ayant conférés avec ceux de France, il en prit occasion de composer un second ouvrage sur ce sujet. On a encore d'Amalarius un abrégé de l'office de la messe, suivant l'ordre romain.

Dans ces ouvrages, il a principalement cherché à rendre raison des prières et des cérémonies qui composent l'office divin, et il s'est beaucoup étendu sur des raisons mystiques, dont plusieurs ne paraissent pas fort solides; mais son travail ne laisse pas d'être d'une grande utilité pour nous assurer du fait, et nous montrer que les prières de la messe et des heures étaient les mêmes qui sont marquées dans le sacramentaire et l'antiphonier de saint Grégoire, et que nous disons encore, et les cérémonies telles que les représente l'ancien ordre romain. De sorte que les écrits d'Amalarius sont une preuve aussi authentique que serait un manuscrit de l'an 830.

Il marque, dans la préface, que l'on disait deux ou trois messes différentes les dimanches où il se rencontre quelque fête des saints, quoique d'autres se contentassent d'en faire mémoire par quelque

[1] *Bibl. PP.*, t. 14. Martenne, *Vet. Script.*, t. 9.

oraison. Il montre que toutes sortes de prières sont comprises dans l'ordinaire de la messe. Il dit que la dernière oraison, qui se dit aux messes de carême après la postcommunion, est une bénédiction pour ceux qui n'avaient pas communié, parce que tout le monde ne venait pas pour lors à la messe tous les jours. Il entre ensuite dans le détail de toutes les messes, commençant à la septuagésime, et marque tous les introïts, les épîtres, les évangiles tels que nous les disons encore. Dans le carême, il s'arrête aux jours qui ont quelque observance singulière, savoir : le mercredi d'après la quinquagésime, où l'on commençait à jeûner et à dire la messe à none, au lieu qu'auparavant on la disait à tierce. Il conjecture, ce qui était vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avaient été ajoutés depuis le temps de saint Grégoire, pour achever le nombre de quarante.

Le jeudi saint, il y a plusieurs singularités. On ne chante plus *Gloria Patri* et on ne sonne plus les cloches : ce qui dure les deux jours suivants. On consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint chrême, l'huile des catéchumènes, celle des malades. On réserve le corps de Notre-Seigneur au lendemain ; on fait un repas commun en mémoire de la Cène ; on lave les pieds des frères et le pavé de l'église, et on dépouille les autels ; enfin les pénitents reçoivent l'absolution. L'office du vendredi saint était tel qu'il est encore, et l'adoration de la croix y est bien marquée et défendue contre ceux qui l'attaquaient, comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que, dans l'église où le Pape adorait la croix, personne ne communiait, et cet usage est devenu universel. Le samedi saint, on ne disait point de messe, parce qu'elle était réservée à la nuit suivante. Ce jour-là même, l'archidiacre de Rome faisait les *agnus Dei* de cire et d'huile, que le Pape bénissait et que l'on distribuait au peuple à l'octave de Pâques après la communion, pour les brûler et en parfumer les maisons. La veille de Pâques, on baptisait la nuit ; mais la veille de la Pentecôte, on baptisait à none, c'est-à-dire à trois heures après midi. Cet échantillon suffira pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux et attentif peut tirer des écrits d'Amalarius et d'autres semblables, afin de connaître la sainteté et l'antiquité des cérémonies de l'Église. Quand elles n'auraient que mille ans, elles seraient bien vénérables, mais on les regardait dès lors comme très-anciennes. Il traite, dans le premier livre, des messes de toute l'année; dans le second, des ordinations et du clergé ; dans le troisième, il explique l'ordinaire de la messe, et dans le quatrième, les offices du jour et de la nuit [1].

[1] *Bibl. PP.*, t. 14.

ont comprises dans
ison, qui se dit aux
ne bénédiction pour
ut le monde ne ve-
ntre ensuite dans le
otuagésime, et mar-
que nous les disons
i ont quelque obser-
quinquagésime, où
one, au lieu qu'au-
ui était vrai, que les
tés depuis le temps
uarante.

On ne chante plus
e qui dure les deux
de trois sortes : le
des malades. On ré-
in ; on fait un repas
ieds des frères et le
nfin les pénitents re-
t était tel qu'il est
narquée et défendue
Turin. Ici Amalarius
, dans l'église où le
et cet usage est de-
oint de messe, parce
our-là même, l'archi-
d'huile, que le Pape
tave de Pâques après
es maisons. La veille
de la Pentecôte, on
s midi. Cet échantil-
pieux et attentif peut
ables, afin de con-
es de l'Église. Quand
ien vénérables, mais
Il traite, dans le pre-
second, des ordina-
ique l'ordinaire de la
et de la nuit [1].

Amalaire s'était permis de reprendre certains usages de l'église de Lyon. Florus, diacre et ensuite prêtre de cette église, le trouva fort mauvais, ainsi que l'archevêque Agobard, et ils écrivirent contre Amalaire pour faire condamner ses écrits. Mais leurs reproches ne tombent que sur quelques locutions ou idées secondaires que l'on peut prendre en bonne part. Pour le fond de la doctrine, Amalaire et Florus sont parfaitement d'accord.

Vers le même temps, Florus composait son traité du sacrifice de la messe, presque toujours avec les paroles mêmes de l'Écriture et des saints Pères, Cyprien, Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire, Fulgence, Sévérien, Vigile, Isidore, Bède et Avit, ainsi que d'anciens livres sur les saints mystères. Cet opuscule a pour but principal la foi et la piété avec laquelle il faut les célébrer et y prendre part. En voici le commencement :

Dans le mystère du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que la sainte Église offre par tout le monde et pour tout le monde, ce qui nous est recommandé le plus, c'est l'humilité. Éloignés de Dieu par l'orgueil, nous ne pouvions y retourner que par l'humilité. Pour cela il nous fallait un modèle. Or, l'homme était si orgueilleux, qu'il dédaignait d'imiter l'humilité d'un homme, fût-ce un prophète, un patriarche. Dieu s'est donc lui-même fait humble.

Les Juifs avaient des sacrifices d'animaux, et cela en figure ; car on n'avait pas encore le sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur, lequel est maintenant répandu par tout l'univers. Représentons-nous donc les deux sacrifices : celui-là selon l'ordre d'Aaron, celui-ci selon l'ordre de Melchisédech. Car il est écrit : Le Seigneur l'a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement, selon l'ordre de Melchisédech. Or, ceci est dit manifestement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Qui donc était Melchisédech ? roi de Salem, c'est-à-dire de Jérusalem, comme les doctes nous l'apprennent. Ainsi donc, avant que les Juifs y régnassent, le prêtre Melchisédech y était, lui que la Genèse appelle prêtre du Dieu Très-Haut. Il vient au-devant d'Abraham, lorsque celui-ci a délivré Lot, son frère. Melchisédech est si grand, qu'il bénit Abraham, et qu'Abraham lui donne la dîme. Considérez ce qu'il offre, et quel est celui qu'il bénit. Il est dit ensuite : Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech. C'est David qui le dit, et longtemps après Abraham. Or, de quel autre le dit-il, si ce n'est de celui dont nous connaissons le sacrifice ? car le sacrifice d'Aaron a été mis de côté pour faire place au sacrifice selon l'ordre de Melchisédech.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu que notre salut soit dans son corps et son sang. Or, par où nous rend-il son corps et son sang ac-

cessibles? par son humilité. S'il n'était humble, il ne serait ni mangé ni bu. Considérez son élévation. Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était chez Dieu, et le Verbe était Dieu. Voilà la nourriture éternelle. Elle est mangée par les anges, par les vertus supérieures, par les esprits célestes; elle les rassasie, les remplit de joie, et cependant demeure entière. Mais quel homme pourrait atteindre à cette nourriture? Quel cœur en est capable? Il fallait donc que cette table se transformât en lait, et qu'elle se mît à la portée des enfants. Mais comment la nourriture devient-elle du lait, si ce n'est en passant par la chair? Ce que mange la mère, l'enfant le mange; mais parce que l'enfant n'est point capable de se nourrir de pain, la mère incarne ce pain, et, moyennant la mamelle et le suc du lait, elle en nourrit l'enfant. Comment donc la Sagesse de Dieu nous a-t-elle nourris du pain même? Parce que le Verbe s'est fait chair, et qu'il a habité parmi nous. Voyez l'humilité. Ce pain qui nourrit les esprits célestes et qui est Dieu, il s'est abaissé, il a pris la forme d'esclave, afin que l'homme mangeât le pain des anges. Il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, afin de nous recommander dès lors, du haut de la croix même, le nouveau sacrifice, le corps et le sang du Seigneur. Lui donc, notre prêtre, a pris de nous de quoi offrir à Dieu; il a offert en holocauste les saintes prémices de la chair prises dans le sein de la Vierge. Il a étendu les mains sur la croix, pour dire : Que ma prière s'élève à vos yeux comme l'encens; l'élévation de mes mains est le sacrifice du soir. Car c'est vers le soir qu'il a expié nos iniquités sur la croix. C'est donc à juste titre que nous lui disons : Vous êtes le prêtre et la victime, l'offrant et l'offrande. Il est le prêtre, le pontife, qui, entré maintenant dans l'intérieur du ciel, y intercède pour nous, comme autrefois le pontife, entré seul dans l'intérieur du temple, y offrait le sacrifice pour le peuple qui demeurait dehors.

Florus ajoute un peu plus loin : Écoutons le Seigneur répudiant les anciens sacrifices des Juifs, et promettant ouvertement le sacrifice nouveau du Christ, en disant par le prophète Malachie : Je n'ai plus de plaisir en vous, et je n'accueillerai plus d'oblation de vos mains. Car, depuis le levant du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations; et en tout lieu on sacrifie et on offre à mon nom une oblation pure; car mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées. Certes, les Juifs ne peuvent pas nier l'accomplissement de cette prophétie. Non-seulement Dieu n'accueille plus de sacrifice de leurs mains, eux-mêmes ne lui offrent plus nullement. Ils ne peuvent pas dire : Si nos mains ne lui offrent plus de chair, notre cœur et notre bouche lui offrent la louange, car il leur a donné le démenti, en disant : Je ne me plais plus en vous. Qu'ils ne

il ne serait ni mangé
e était le Verbe, et le
Voilà la nourriture
s vertus supérieures,
plit de joie, et cepen-
rait atteindre à cette
donc que cette table
tée des enfants. Mais
i ce n'est en passant
e mange ; mais parce
de pain, la mère in-
e suc du lait, elle en
e Dieu nous a-t-elle
t fait chair, et qu'il a
qui nourrit les esprits
s la forme d'esclave,
s'est rendu obéissant
mander dès lors, du
e corps et le sang du
de quoi offrir à Dieu;
a chair prises dans le
roix, pour dire : Que
; l'élévation de mes
soir qu'il a expié nos
que nous lui disons :
rande. Il est le prêtre,
r du ciel, y intercède
seul dans l'intérieur
qui demeurait dehors.
eigneur répudiant les
ment le sacrifice nou-
hie : Je n'ai plus de
n de vos mains. Car,
, mon nom est grand
on offre à mon nom
mi les nations, dit le
ent pas nier l'accom-
Dieu n'accueille plus
i offrent plus nulle-
e lui offrent plus de
a louange, car il leur
lus en vous. Qu'ils ne

s'imaginent pas non plus que, s'ils n'offrent plus de sacrifice à Dieu, personne ne lui en offre. Car Dieu leur a dit, et ils voient de leurs yeux tout le contraire. Depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, il lui est offert une oblation pure, le sacrifice; il lui est offert, non dans un lieu unique, mais en tout lieu; non par un seul peuple, mais par toutes les nations. Et ce sacrifice ne sera point aboli, comme celui d'Aaron; car le Seigneur l'a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech.

Après avoir développé cette haute doctrine sur la nature du sacrifice chrétien, Florus explique et commente, par l'Écriture et les Pères, les principales parties de la messe qui sont les mêmes que de nos jours, les mêmes que nous avons vues dans les apologies de saint Justin et dans les catéchismes de saint Cyrille de Jérusalem.

Un abbé Hyldrade envoya à Florus un psautier, avec prière de le corriger si exactement qu'il pût servir de modèle à la correction et à la transcription d'autres. Le cardinal Maï a retrouvé la réponse de Florus. On y voit que le savant prêtre de Lyon était fort habile, non-seulement dans le latin, mais encore dans le grec et dans l'hébreu. Pour la parfaite correction du psautier, la grande et la plus ennuyeuse difficulté fut la variété fautive des diverses copies, variété commencée par la somnolence des libraires ou transcripteurs officiels de livres, propagée ensuite chaque jour par la paresse des ignorants. Afin d'y procéder avec plus de soin, Florus compara la version latine que saint Jérôme a faite sur l'hébreu, avec la version des Septante, afin de voir ce que les psautiers ordinairement en usage avaient de plus ou de moins que l'un ou l'autre. Il marqua d'un astérisque ce qu'on avait ajouté de l'hébreu aux Septante, et d'un trait horizontal entre deux points ce que les Septante avaient de plus que l'hébreu. Et comme il soupçonnait la version de saint Jérôme elle-même d'avoir été altérée par la faute des copistes, il prit le texte hébreu même pour règle. Il y joignit la lettre du saint docteur aux deux savants Goths ou Celtes, Sunia et Fretela, où il relève les erreurs des copies vulgaires. Florus dit que cette lettre était *très-connue;* mais il parlait au neuvième siècle, et non pas au dix-neuvième. C'est avec ces secours et ces soins qu'il corrigea le psautier. Il ajouta des remarques sur certains titres et certains endroits des psaumes, qui pouvaient se lire de deux manières. Il prie l'abbé Hyldrade de faire transcrire les exemplaires avec beaucoup d'exactitude et de propreté, afin que ce nouveau livre exerce honorablement et utilement le libraire, instruise le lecteur, nourrisse les âmes, et réjouisse la vue. Il est d'avis qu'on mette dans le même livre ou cahier les psaumes avec les cantiques de l'Écriture; dans un autre, les hymnes, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale;

dans un troisième, la foi catholique ou le symbole de saint Athanase, le comput et les autres prières. Il n'avait corrigé spécialement que les psaumes et les cantiques de l'Écriture, le symbole, l'oraison dominicale, la foi catholique et les hymnes. On pouvait réunir toutes ces pièces en un volume, que terminerait la lettre de saint Jérôme à sainte Paule, sur l'alphabet des Hébreux, qui revient plusieurs fois dans les psaumes. Il demande qu'on lui montre l'exemplaire transcrit, afin de pouvoir y donner son approbation. Je parle avec beaucoup de confiance, dit-il, parce que je ne doute en rien de votre bienveillance. Je vous conjure donc, et vous mon père, et tous ceux qui feront usage de ce petit livre, d'adresser des prières à Jésus pour mes péchés, afin que, comme j'ai travaillé pour tous autant qu'il m'a été possible, je mérite aussi d'être secouru par les vœux et les oraisons de tous [1].

Sur la fin de l'an 828, l'empereur Louis tint une assemblée de la nation à Aix-la-Chapelle. On y chercha les causes des maux de l'État et les remèdes qu'on pouvait y apporter. L'abbé Vala de Corbie, vénérable par son âge, sa naissance et son mérite, y parla fortement et se plaignit que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, entreprenaient l'une sur l'autre; que l'empereur quittait souvent ses devoirs pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardaient point, et que les évêques s'occupaient aux affaires temporelles; qu'on abusait des biens consacrés à Dieu, et qu'on les donnait à des séculiers, malgré les défenses et les anathèmes de l'Église. Sur cet article, les seigneurs laïques dirent : La république est tellement affaiblie, qu'elle ne peut plus subsister sans le secours des biens et des vassaux de l'Église. Dites-moi, je vous prie, leur dit Vala, si quelqu'un a mis son offrande sur l'autel et qu'un autre vienne la prendre, comment appelez-vous cette action? Un sacrilége, dirent-ils. Seigneur, repartit Vala, s'adressant à l'empereur, que personne ne vous trompe; il est bien dangereux de détourner à des usages profanes les choses une fois consacrées à Dieu, contre l'autorité de tant de canons et au mépris de tant d'anathèmes. Car enfin ces canons et ces anathèmes ont été prononcés par les saints Pères, qui règnent maintenant avec Dieu, et dont la vérité elle-même a dit : Que ce qu'ils lieraient sur la terre serait lié dans le ciel. C'est pourquoi, s'il est vrai que la république ne puisse subsister sans le secours des biens ecclésiastiques, il faut en chercher modestement les moyens, sans nuire à la religion. Si les évêques doivent quelque service de guerre, qu'ils s'en acquittent sans déroger à la sainteté de leur profession; c'est-à-dire qu'on les dispensât de servir en personne, comme Charlemagne

[1] Maï, *Scriptorum veterum*, etc., t. 3, p. 251, 255.

avait fait. Vala représenta ensuite les périls où l'on exposait les monastères en les abandonnant à des laïques; il se plaignit que les évêchés n'étaient point donnés selon les canons, ni les élections observées. Enfin il parla contre les chapelains du palais ou clercs suivant la cour, qui n'étaient ni moines vivant selon la règle, ni clercs soumis à un évêque, et ne servaient que par intérêt ou par ambition ; car il soutenait que tout Chrétien devait être ou chanoine, c'est-à-dire clerc observant les canons, ou moine, ou laïque ; autrement, disait-il, il est sans chef et par conséquent hérétique acéphale [1].

La conclusion de cette assemblée d'Aix fut que l'empereur ordonna quatre conciles, et, pour en préparer la matière, il résolut d'envoyer des commissaires par tout le royaume, qui devaient partir à l'octave de Pâques de l'année suivante 829. Les conciles devaient s'assembler à l'octave de la Pentecôte, et, dans le même temps, on devait observer un jeûne général de trois jours. Les commissaires devaient s'informer de la conduite des évêques, savoir : à quoi ils s'appliquaient le plus, au spirituel ou au temporel ; quels étaient leurs ministres, chorévêques, archiprêtres, archidiacres, vidames, curés ; quel soin ils avaient d'instruire et quelle réputation. Si les évêques, dans leurs visites, étaient à charge aux curés et au peuple, et faisaient des exactions. Quel était l'état des monastères et de toutes les églises données en bénéfice par autorité du prince, c'est-à-dire dont le revenu était attribué à d'autres qu'aux titulaires. Tout cela se voit dans une lettre de l'empereur à tout le peuple des Francs.

Dans une autre lettre générale, il marquait plus expressément la cause de sa crainte. Qui ne voit, disait-il, que Dieu est irrité de nos péchés, par tant de fléaux dont il frappe notre royaume depuis tant d'années ? La famine continuelle, la mortalité des animaux, la peste sur les hommes, la stérilité des fruits, diverses maladies et l'indigence des peuples. D'ailleurs, les révoltes des séditieux et les incursions des ennemis du nom chrétien, qui, l'année dernière, ont brûlé des églises, emmené des Chrétiens en captivité, tué des serviteurs de Dieu. Les rebelles dont il est ici parlé, sont Aizon et Villemond, sur la frontière d'Espagne, et les infidèles qui attaquèrent le royaume, les Sarrasins, qui vinrent au secours de ces rebelles, et les Bulgares, qui entrèrent en Pannonie.

La lettre continue : Nous avons donc ordonné, pour apaiser la colère de Dieu, qu'il se tienne quatre conciles, savoir : à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse, où les métropolitains se trouveront avec leurs suffragants. Les résolutions de ces conciles seront tenues

[1] *Act. Bened.*, t. 5. *Vitæ Valæ*, l. 2, c. 2. Labbe, t. 7, p. 1581.

secrètes, jusqu'à ce qu'elles nous soient rapportées. La lettre nomme tous ces métropolitains, qui sont : Autgar, archevêque de Mayence, Adalbalde de Cologne, Hetti de Trèves, et Bernouin de Besançon. L'archevêché de Sens venait de vaquer par la mort de Jérémie. Ebbon était archevêque de Reims, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours. Agobard était archevêque de Lyon, Bernard de Vienne, André de Tarentaise, Benoît d'Aix, Ageric d'Embrun. Enfin, pour le concile de Toulouse, Nothon était archevêque d'Arles, Barthélemy de Narbonne, Adalelme de Bordeaux, et Agilulfe de Bourges. Ainsi, ces quatre conciles renfermaient tout le royaume [1].

Ces conciles s'assemblèrent en effet au temps marqué ; mais on ne nous a conservé les actes que de celui de Paris, qui sont datés du 6 juin 829. Il s'y trouva vingt-cinq évêques. Les plus connus sont : Ebbon de Reims, Saint Aldric de Sens, Renouard de Rouen, Landran de Tours, Jonas d'Orléans, Jessé d'Amiens, Rantgaire de Noyon, Rothade de Soissons, Adalelme de Châlons-sur-Marne, Hildeman de Beauvais, Godefroi de Senlis, Fréculfe de Lisieux, Halitgaire de Cambrai, Francon du Mans, saint Héribalde d'Auxerre, Jonas de Nevers, Hubert de Meaux, Inchade de Paris, et Hélie, qui était évêque de Chartres ou de Troyes.

Les actes de ce concile sont assez difficiles et divisés en trois livres : ce sont moins des canons que des instructions tirées des saints Pères. Ces trois livres sont précédés d'une préface, où les évêques montrent que la pénitence désarme la colère de Dieu, par l'exemple des Ninivites, de Manassès et de la femme pécheresse de l'Évangile. Ils ajoutent que les empereurs Louis et Lothaire, ayant conçu le dessein de travailler à la réformation des mœurs, et ayant fait réflexion que ce n'était point à eux qu'il appartenait de prescrire ce qu'il fallait corriger, ont jugé à propos de s'en rapporter aux évêques, et que, dans cette vue, ils ont ordonné la tenue de quatre conciles dans l'étendue du royaume. Suivent les règlements arrêtés dans le concile pour la réforme du clergé, de la royauté et du peuple.

Les évêques, est-il dit dans le premier livre, doivent commencer par réformer en eux ce qui ne s'accorderait pas avec l'excellence de leur dignité. Ils sont les successeurs et les vicaires des apôtres. Ils sont les conducteurs du peuple dans les voies du salut, les défenseurs de la vérité, les ennemis de l'erreur, l'ornement et les colonnes de l'Église, les portiers du ciel, auxquels les clefs du royaume céleste ont été confiées. Les bons évêques sont ceux qui n'ont pas obtenu l'épiscopat par brigue, mais qui l'ont mérité par une vie

[1] Labbe, t. 7, p. 1594, 1591.

tées. La lettre nomme
chevêque de Mayence,
Bernouin de Besançon.
la mort de Jérémie.
le Rouen, Landran de
Bernard de Vienne,
Embrun. Enfin, pour
e d'Arles, Barthélemy
lfe de Bourges. Ainsi,
me [1].
s marqué ; mais on ne
ris, qui sont datés du
Les plus connus sont :
rd de Rouen, Landran
Rantgaire de Noyon,
r-Marne, Hildeman de
Lisieux, Halitgaire de
d'Auxerre, Jonas de
t Hélie, qui était évê-

et divisés en trois li-
ctions tirées des saints
éface, où les évêques
e Dieu, par l'exemple
resse de l'Évangile. Ils
ayant conçu le dessein
yant fait réflexion que
rescrire ce qu'il fallait
aux évêques, et que,
quatre conciles dans
s arrêtés dans le con-
t du peuple.
, doivent commencer
s avec l'excellence de
caires des apôtres. Ils
s du salut, les défen-
l'ornement et les co-
s les clefs du royaume
t ceux qui n'ont pas
f mérité par une vie

sainte ; qui ne se laissent ni enfler par la dignité, ni rebuter par le travail qu'elle impose ; qui songent moins à jouir des honneurs pour porter le fardeau, en s'appliquant à connaître, à instruire, à corriger ceux qui sont confiés à leurs soins. Ce caractère des bons évêques est tiré des livres *De la vie contemplative*, que le concile attribue à saint Prosper, et qui sont de Julien Pomère. Vient ensuite le détail des devoirs de l'évêque, du prêtre, ainsi que des autres clercs et moines.

Le second livre traite particulièrement des devoirs des rois et de ceux des sujets. Un roi, dit le concile, doit commencer par se bien régir lui même, par régler sa maison et donner bon exemple aux autres. Il doit rendre la justice sans acception des personnes, se montrer le défenseur des étrangers, des veuves et des orphelins, réprimer les larcins, punir les adultères, ne pas entretenir de personnes impudiques ni de bouffons, exterminer les parricides et les parjures, protéger les églises, nourrir les pauvres, mettre les hommes équitables à la tête des affaires du royaume, choisir pour ses conseillers des vieillards sages et sobres, différer les effets de sa colère, défendre la patrie avec justice et avec courage, conserver la foi catholique, ne pas souffrir les impiétés de ses enfants, donner certaines heures à la prière, et ne pas manger hors des repas. Car il est écrit : Malheur au pays dont le roi est enfant, et dont les princes mangent dès le matin. Celui-là donc est véritablement roi, qui sait régir et sa personne et son peuple ; celui, au contraire, qui emploie sa puissance à satisfaire ses passions, ne mérite plus le nom de roi, mais celui de tyran. On recommande aux sujets la soumission aux souverains, attendu que sa puissance est de Dieu : on leur recommande, de plus, l'étude de la loi chrétienne, la pratique des vertus, surtout de la charité, l'amour de la prière, l'assiduité à l'office divin et la modestie dans les églises.

Le troisième livre des actes du concile de Paris commence par une lettre adressée aux empereurs Louis et Lothaire, et renferme un sommaire des deux autres livres, avec une liste de plusieurs articles que les évêques prièrent l'empereur de faire observer. En voici la substance : Nous prions votre excellence de faire connaître à vos enfants et aux seigneurs de vos États quelle est la dignité et la puissance des évêques, de leur rappeler l'exemple de Constantin, qui disait aux évêques : Vous avez droit de nous juger, mais vous ne pouvez pas être jugés par les hommes. Nous prions aussi votre piété de permettre la tenue des conciles provinciaux au moins une fois l'an ; d'établir des écoles publiques pour le moins en trois endroits différents de votre empire ; d'empêcher que les clercs et les moines n'aillent si souvent à la cour vous importuner ; de donner ordre à

vos envoyés d'empêcher une chose très-honteuse et très-criminelle, qui se passe dans quelques endroits du diocèse d'Halitgaire de Cambrai et de Rangaire de Noyon. On ne devine pas quel était cet abus. Ils ajoutent : Nous vous avertissons aussi de recevoir le corps de Notre-Seigneur, quand il vous sera possible de le faire, et de porter, par votre exemple, vos courtisans à communier souvent ; d'apporter un grand soin pour choisir de bons pasteurs aux églises, de dignes abbesses et de bons ministres d'État ; d'élever les princes, vos enfants, dans la crainte de Dieu, et d'entretenir entre eux la charité et la concorde. En finissant, les évêques font remarquer à l'empereur qu'une des principales causes des désordres, c'est que les princes se mêlent plus qu'ils ne devraient des affaires ecclésiastiques, et les évêques plus qu'il ne convient des affaires séculières [1].

Les actes de ce concile et ceux des trois autres que nous n'avons plus, ayant été portés à l'empereur, le prince tint une assemblée à Worms, pour confirmer par l'autorité impériale, du consentement des évêques, des seigneurs et du légat du Pape, ce qui parut de plus utile dans ces règlements.

Le second livre du concile de Paris, dont nous avons donné le précis, n'est autre chose qu'un ouvrage de Jonas, évêque d'Orléans, intitulé *Institution royale*, que cet évêque avait adressé au jeune Pepin, roi d'Aquitaine. Le concile l'a inséré dans ses actes tout entier, excepté la préface et les deux derniers chapitres. Le même évêque publia un autre ouvrage de même goût et de la même forme, intitulé *Institution des laïques*. Le premier et le dernier traitent des devoirs communs à tous les Chrétiens, et le second contient une instruction spéciale sur les devoirs des personnes mariées. Ce traité de Jonas n'est, comme les autres de ce temps-là, qu'une compilation de textes des Pères et des conciles cousus ensemble. Halitgaire, évêque de Cambrai, publia, vers le même temps et dans le même goût, son ouvrage *Des remèdes des péchés et de l'ordre de la pénitence*.

Ces canons des conciles et ces règlements des évêques étaient très-bons : il ne leur manquait qu'une seule chose, d'être exécutés ; mais cette chose leur manquait. L'empereur Louis avait de bonnes intentions, mais point assez de vigilance et de fermeté pour les mener à bonne fin. On le voit entre autres par le différend que l'archevêque de Lyon, Agobard, eut avec les Juifs de cette ville.

A force d'argent et d'intrigues, les Juifs de Lyon avaient obtenu un édit impérial portant défense de baptiser l'esclave d'un Juif sans

[1] Labbe, t. 7, p. 1590, 1669.

e et très-criminelle,
'Halitgaire de Cam-
quel était cet abus.
ecevoir le corps de
faire, et de porter,
souvent; d'apporter
ix églises, de dignes
princes, vos enfants,
eux la charité et la
arquer à l'empereur
st que les princes se
ccléslastiques, et les
ières [1].
es que nous n'avons
nt une assemblée à
, du consentement
ce qui parut de plus

avons donné le pré-
, évêque d'Orléans,
it adressé au jeune
ns ses actes tout en-
pitres. Le même évê-
de la même forme,
dernier traitent des
second contient une
es mariées. Ce traité
-là, qu'une compila-
ensemble. Halitgaire,
ps et dans le même
e l'ordre de la péni-

évêques étaient très-
d'être exécutés ; mais
avait de bonnes in-
meté pour les mener
end que l'archevêque
ille.
Lyon avaient obtenu
esclave d'un Juif sans

le consentement de leur maître. Agobard s'en plaignit de vive voix, mais sans succès, aux abbés Adalard, Vala et Élisacar, qui étaient comme les ministres du royaume. Il leur en écrivit ensuite : Daignez, leur dit-il, me donner un conseil et m'apprendre ce que je dois faire au sujet des esclaves païens qui appartiennent aux Juifs. Élevés parmi nous, ils apprennent notre langue, entendent parler de nos mystères, voient nos fêtes et nos cérémonies. Ils sont par là portés à embrasser le christianisme, et ils se réfugient dans nos églises demandant le baptême. Devons-nous le leur accorder ou le leur refuser ? Les premiers prédicateurs de l'Évangile attendaient-ils donc la permission des maîtres pour baptiser les esclaves ?

Les canons avaient réglé que, dans ce cas, on payait au Juif le prix de l'esclave qui devenait Chrétien. Agobard ne s'y refusait pas. Nous ne prétendons pas cependant, ajoute-t-il, faire perdre aux Juifs le prix de leurs esclaves. Nous le leur offrons selon les statuts de nos prédécesseurs ; mais ils refusent de le recevoir, parce qu'ils se croient protégés par les officiers du palais. Agobard se plaint en particulier du maître des Juifs : c'est le nom qu'on donnait à un magistrat chargé des affaires de ceux de cette nation. Agobard écrivit une autre lettre à Hilduin et à Vala, où il dit entre autres : Je vous ai envoyé un mémoire abrégé des vexations que souffre une femme juive convertie à la foi. La source de cette persécution, c'est que les Juifs se vantent d'avoir obtenu de l'empereur un édit conçu en ces termes : Que personne ne baptise un esclave juif sans le consentement de son maître. Nous ne pouvons croire qu'une ordonnance si contraire aux règles de l'Église soit émanée de la bouche d'un empereur très-chrétien et très-pieux.

L'argent des Juifs fut plus persuasif que toute l'éloquence d'Agobard. A force de présents, ils obtinrent de nouveaux ordres de la cour, et ils allèrent insolemment les signifier à l'archevêque. L'empereur envoya même à Lyon, pour cette affaire, des commissaires qui montrèrent autant d'indulgence pour les Juifs que de sévérité pour les Chrétiens ; ce qui causa un grand scandale. Agobard était alors au monastère de Nantua, pour y terminer quelque différend survenu entre les moines. Il revint en diligence à Lyon, pour s'opposer à la nouvelle persécution ou pour y avoir part ; car c'était surtout à lui qu'on en voulait. Il se plaignit de l'empereur à l'empereur même ; et, pour l'engager à révoquer les nouveaux ordres qu'on avait surpris, il lui adressa un petit traité, qu'il intitula : *De l'insolence des Juifs*, et dont voici le précis.

Le saint archevêque, après un exposé court, mais pathétique, des vexations que les commissaires impériaux avaient faites à lui et à son

troupeau, se console de cette persécution par le motif qui la lui avait attirée. Nous n'avons souffert, dit-il, ces mauvais traitements de la part des fauteurs du judaïsme, que parceque nous avons exhorté les fidèles à ne pas vendre aux Juifs d'esclaves Chrétiens, et à ne pas souffrir que les Juifs en vendissent aux Sarrasins d'Espagne. Notre crime est d'avoir défendu aux femmes chrétiennes de célébrer le sabbat avec les Juifs, de travailler comme eux le dimanche, de manger avec eux de la chair en ce saint temps ; enfin, à tous les fidèles de manger de la chair des animaux tués par les Juifs, de vendre à des Chrétiens ou de boire même du v[illegible] [illegible]ifs.

Agobard marque qu'il croyait devoir [illegible]ser ainsi, à cause des vaines superstitions avec lesquelles les Juifs ont coutume de préparer ce qui doit leur servir de nourriture, et surtout parce que, selon le témoignage de saint Jérôme et de plusieurs de leur nation, ils maudissent Jésus-Christ dans toutes leurs prières. Il ajoute que la protection que les Juifs trouvent auprès des ministres, et les présents que les dames de la cour envoient aux femmes juives, causent un grand scandale, et font juger que le prince aime et favorise ces ennemis de notre sainte religion. Il se plaint particulièrement de ce qu'en faveur des Juifs, les commissaires ont fait changer à Lyon le jour du marché, qui auparavant était le samedi.

A cet écrit, Agobard en joignit un autre plus étendu sur les superstitions des Juifs, et l'adressa aussi à l'empereur, tant en son nom qu'au nom de Bernard de Vienne et Eaof de Châlons-sur-Saône : ce qui fait croire qu'ils concertèrent ensemble cet ouvrage dans le concile de la province. Ils y rapportent d'abord des exemples du zèle que les plus saints évêques, surtout des églises gallicanes, ont montré contre les Juifs, particulièrement dans les conciles. Ensuite, pour faire sentir combien le commerce avec cette nation serait contagieux, ils font un exposé des fables ridicules que les docteurs Juifs débitaient. Ils enseignent, disent ces prélats, que leur Dieu est corporel et semblable à nous, excepté qu'il a les doigts roides et inflexibles, parce qu'il ne travaille pas des mains ; qu'il est assis sur un trône qui est porté partout par quatre animaux ; qu'il a plusieurs pensées vaines et superflues qui, ne pouvant être mises en exécution, se changent en autant de démons ; que les lettres de leur alphabet sont éternelles ; que la loi de Moïse a été écrite avant le commencement du monde ; que le ciel, qu'ils nomment firmament, soutient les meules qui servent à moudre la manne, dont on fait du pain aux anges ; que leur Dieu a sept trompettes, dont une a mille coudées de longueur.

Ces fables, qui régnaient parmi les Juifs du neuvième siècle

[1] *Bibl.*

otif qui la lui avait
traitements de la
avons exhorté les
tiens, et à ne pas
d'Espagne. Notre
nes de célébrer le
imanche, de man-
, à tous les fidèles
Juifs, de vendre à

ainsi, à cause des
outume de prépa-
t parce que, selon
de leur nation, ils
es. Il ajoute que
nistres, et les pré-
nes juives, causent
me et favorise ces
culièrement de ce
changer à Lyon le

étendu sur les su-
reur, tant en son
hâlons-sur-Saône :
et ouvrage dans le
des exemples du
ses gallicanes, ont
conciles. Ensuite,
nation serait con-
e les docteurs Juifs
leur Dieu est cor-
oigts roides et in-
qu'il est assis sur
x ; qu'il a plusieurs
e mises en exécu-
lettres de leur al-
té écrite avant le
mment firmament
ne, dont on fait de
s, dont une a mill

neuvième siècle

règnent encore parmi ceux du dix-neuvième. Nous avons retiré d'entre les mains d'un Juif, devenu chrétien, un livre auquel il tenait beaucoup : c'était un commentaire rabbinique sur quelques mots détachés de la Bible. Dès la première page, on trouve l'histoire que voici. Un jour la lettre aleph, première de l'alphabet hébraïque, porta plainte au tribunal de Dieu, comme d'une grave injure, de ce que la lettre beth, qui n'est que la seconde, lui avait été préférée pour commencer le premier mot de la Genèse, et par là même de toute l'Écriture. Dieu lui dit pour raison, que la lettre beth avait été préférée, parce que sa forme représentait l'univers : en même temps, pour consoler la lettre aleph, il lui annonça qu'elle serait la première du Décalogue.

Voici encore d'autres absurdités et d'autres blasphèmes des docteurs juifs, concernant la religion chrétienne, que ces prélats rapportent. Ils lisent, continuent-ils, dans les écrits de leurs ancêtres qu'il y a eu un jeune homme qui s'est distingué parmi eux, appelé Jésus, lequel, s'étant rendu habile à l'école de Jean-Baptiste, s'associa plusieurs disciples; qu'il en nomma un Céphas ou Pierre, parce qu'il avait la tête et la conception plus dures que les autres; que ce Jésus ayant promis à la fille de Tibère qu'elle concevrait sans avoir eu commerce avec un homme, elle n'enfanta qu'une pierre; que, pour cela et plusieurs autres impostures, Tibère le fit pendre et attacher à un gibet; qu'ayant expiré dans ce supplice, il fut enterré auprès d'un aqueduc, et son tombeau fut confié à la garde d'un Juif; mais que l'aqueduc s'étant débordé, avait emporté le corps; que Pilate, après l'avoir fait inutilement chercher pendant douze lunes, avait fait publier la loi suivante : Il est manifeste que Celui que vous avez fait mourir par envie est ressuscité comme il l'avait promis, puisqu'on ne trouve son corps ni dans le tombeau ni ailleurs : c'est pourquoi je vous ordonne de l'adorer; et que celui qui refusera de le faire, sache que l'enfer sera sa demeure [1].

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer ici les contradictions où tombaient les Juifs pour combattre le christianisme : elles sont trop sensibles et trop grossières. Ils attribuent la mort de Jésus au ressentiment de Tibère, et ils font cependant dire à Pilate, qui en savait certainement bien la cause, qu'elle fut l'effet de l'envie des Juifs. Au reste, en lisant ces extravagances, un esprit sensé en doit inférer que la résurrection de Jésus-Christ est une vérité bien incontestable, puisque, pour la combattre, ses ennemis étaient obligés d'avoir recours à des fables si ridicules. Ce que les Juifs reconnaissent ici, nous

[1] *Bibl. PP.*, t. 14.

fournit même des armes contre eux; car ils sont forcés d'avouer que Jésus-Christ avait prédit sa résurrection, que son corps fut gardé après sa mort, qu'il disparut cependant du tombeau, et que Pilate l'ayant fait chercher en vain, demeura convaincu de sa résurrection et de sa divinité.

On ne sait si tous ces écrits firent changer de conduite à l'empereur et à ses ministres; mais Agobard ne se relâcha point. Il écrivit à Nébridius, archevêque de Narbonne, qu'il n'avait pas cédé, même pour un moment, aux commissaires de la cour. Il l'exhorte à avoir la même fermeté que lui à l'égard des Juifs, et de porter les évêques et les chorévêques voisins à les imiter l'un et l'autre. Très-saint Père, lui dit-il, vous qui êtes regardé en tout comme la colonne et l'appui de la maison de Dieu, demeurez immobile et intrépide sur la pierre des observances ecclésiastiques, malgré les vents et les flots de la tempête. Ils peuvent se briser contre les fondements de la maison de Dieu, mais ils ne peuvent la renverser [1].

Une affaire plus grave vint troubler l'empereur Louis et tout son empire. Nous avons vu qu'en 817, dans l'assemblée générale des Francs, Louis proposa une charte de partage et de constitution, par laquelle il donnait le royaume de Bavière à son fils Louis, celui d'Aquitaine à Pepin, et le reste de l'empire, avec le titre d'empereur, à Lothaire, réglant de plus les rapports entre eux, leur mise en jugement, en cas de besoin, devant l'assemblée générale des Francs, et enfin l'élection de leurs successeurs. Cette charte délibérée, consentie, souscrite et jurée par tous les ordres de l'État, fut de plus envoyée à Rome et approuvée par le chef de l'Église. En 819, Louis épousa en secondes noces l'impératrice Judith. En 821, n'ayant pas d'enfants de cette seconde femme, il fait jurer de nouveau, par les seigneurs de ses États, dans l'assemblée générale de Nimègue, la charte de partage et de constitution dressée et jurée l'an 817 dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle. C'était donc, d'après toutes les règles de droit public, une affaire entièrement consommée. Louis le fils était définitivement roi de Bavière; Pepin, roi d'Aquitaine, et Lothaire, empereur de tout le reste, conjointement avec son père. D'après la charte de partage et de constitution, ils ne pouvaient être dépouillés de leurs titres et de leurs droits, que par la sentence de l'assemblée générale des Francs.

Mais, en 823, l'impératrice Judith donne à l'empereur Louis un fils connu sous le nom de Charles le Chauve. Ce fut la cause des troubles que nous allons voir. La mère, qui avait beaucoup d'empire sur son

[1] *Bibl. PP.*, t. 14.

rcés d'avouer que
corps fut gardé
eau, et que Pilate
de sa résurrection

onduite à l'empe-
point. Il écrivit à
pas cédé, même
l'exhorte à avoir
porter les évêques
. Très-saint Père,
colonne et l'appui
pide sur la pierre
les flots de la tem-
de la maison de

Louis et tout son
olée générale des
constitution, par
Louis, celui d'A-
tre d'empereur, à
eur mise en juge-
ale des Francs, et
délibérée, consen-
t, fut de plus en-
se. En 819, Louis
821, n'ayant pas
nouveau, par les
de Nimègue, la
rée l'an 817 dans
nc, d'après toutes
consommée. Louis
oi d'Aquitaine, et
nt avec son père.
ne pouvaient être
par la sentence de

ereur Louis un fils
cause des troubles
d'empire sur son

mari, voulait aussi un royaume pour son jeune fils. En 829, l'empereur Louis donna à son fils Charles, l'Allemagne, la Rhétie et une partie de la Bourgogne, violant ainsi la charte de partage et de constitution faite et jurée en 817, et jurée de nouveau en 821. Ses fils Lothaire, Louis et Pepin en sont indignés. Lothaire avait d'abord consenti et même promis d'être le protecteur de Charles; mais il s'en repentit bientôt et cherchait le moyen d'annuler ce que son père avait fait. Pour se fortifier contre ses trois fils mécontents, l'empereur Louis fit venir à la cour Bernard, duc de Septimanie et comte de Barcelone, le nomma grand chambellan du palais, gouverneur de Charles, et l'établit le second personnage de l'empire. Mais Bernard, abusant inconsidérément de la république, au lieu de la raffermir, comme il devait, la ruina complétement. Ce sont les paroles et le témoignage non suspect de l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et partisan de Charles le Chauve, à la demande duquel il écrivit son histoire [1].

Ce que l'historien Nithard dit en peu de mots, mais qui donnent tout à comprendre, saint Pascase Radbert, dans sa *Vie de l'abbé Vala*, l'expose plus en détail. Bernard était fils de saint Guillaume, duc d'Aquitaine, ami et compagnon de Charlemagne; mais il oublia bien vite les leçons et les exemples de son père [2]. Appelé à la cour, il y bouleversa tout de fond en comble. Il chassa ignominieusement tous les vieux conseillers, tant séculiers qu'ecclésiastiques, que Charlemagne avait laissés à son fils; il ne tolérait que ceux qui applaudissaient à ses passions et à ses caprices. Il souilla la couche impériale, eut un commerce criminel avec l'impératrice. Au lieu de réconcilier les fils avec le père, il augmenta la division entre eux. L'empire était sur le penchant de sa ruine. Telles étaient les nouvelles qui venaient affliger Vala, retiré dans son monastère de Corbie. Ce n'était pas seulement un bruit public; les personnes les plus considérables du palais, tant ecclésiastiques que séculières, venaient lui assurer que les choses étaient telles et pires encore. Comme il aimait l'empereur et l'empire, il en versait d'abondantes larmes. Un moyen se présentait pour y porter quelque remède. Avant d'embrasser l'état monastique, Vala, alors comte et grand seigneur, avait épousé la sœur de Bernard. Il fit le voyage de la cour pour faire entendre raison à son ami et beau-frère. Il en parla à l'empereur, il en parla aux grands, il en parla à Bernard lui-même. Ce dernier se montra sourd et aveugle. Vala s'en retourna tristement à son monastère. Bientôt les premiers seigneurs du palais vinrent lui annoncer des choses plus affligeantes encore: que Bernard cherchait à faire mourir secrètement l'empereur et ses

[1] Dom Bouquet, t. 6, p. 67. — [2] *Act. Bened.*, t. 5.

fils. Dans cette extrémité, Vala tint conseil, avec les principaux du clergé et de la noblesse, pour sauver l'empereur et l'empire, et résolut de s'exposer lui-même pour la liberté de tous. S'il eût voulu favoriser le complot de Bernard, son ancien ami et son beau-frère, il eût été le premier en honneur et en puissance; mais il aimait mieux mourir que de contribuer, par ce crime, à la perte commune. Tels sont les renseignements que nous donne là-dessus saint Pascase Radbert, renseignements déjà implicitement contenus dans les paroles de Nithard, du parti contraire.

Les esprits et les choses étant disposés de cette manière, il y eut un soulèvement général au printemps de l'année 830, tandis que l'empereur Louis visitait les côtes de l'Océan, marchant vers la Bretagne. Pepin, roi d'Aquitaine, s'avança, avec une grande armée, jusqu'à Paris, et de là à Verberie. L'empereur Louis, se voyant le plus faible, congédia Bernard, qui se sauva à Barcelone, enferma Judith dans le monastère de Notre-Dame de Laon, et se retira lui-même à Compiègne. Pepin se fit amener Judith, qui, se voyant menacée de mort, promit de prendre le voile de religieuse, et de persuader à l'empereur d'embrasser aussi la vie monastique. On la mena à l'empereur, qui lui permit de prendre le voile; mais pour lui, il demanda du temps pour délibérer s'il ferait couper ses cheveux. Judith fut conduite à Poitiers et enfermée dans le monastère de Sainte-Croix. Lothaire arriva ensuite, et enfin Louis, roi de Bavière, et les trois frères se trouvèrent à Compiègne. L'empereur, leur père, les apaisa, témoignant être content de ce qui s'était passé, et promettant de ne rien faire à l'avenir que par leur conseil. Héribert, frère de Bernard, avait été privé de la vue, son cousin Odon exilé; Conrad et Rodolfe, frères de Judith, avaient été tonsurés et enfermés dans des monastères. Du côté des princes se trouvaient Hilduin, abbé de Saint-Denis; Élisacar, abbé de Saint-Riquier; Vala, abbé de Corbie; Jessé, évêque d'Amiens; saint Bernard, archevêque de Vienne; saint Agobard, archevêque de Lyon; Barthélemy, archevêque de Narbonne, et plusieurs autres personnages distingués par leur rang et leur sainteté : ce qui, équitablement, doit nous faire penser qu'ils avaient pour cela des motifs très-graves, et que les récits de Nithard et de saint Pascase ne sont que trop vrais.

Louis conserva donc, pendant tout l'été de 830, le nom d'empereur, quoique Lothaire eût tout le pouvoir effectif. Lothaire avait laissé auprès de lui quelques moines, pour lui persuader d'embrasser la vie monastique. Mais les moines, voyant que les affaires allaient encore plus mal, demandèrent à Louis si, au cas qu'on lui rendît l'empire, il travaillerait de toutes ses forces à le bien gouverner, surtout à pro-

les principaux du
t l'empire, et réso-
. S'il eût voulu fa-
t son beau-frère, il
nais il aimait mieux
rte commune. Tels
saint Pascase Rad-
ns dans les paroles

nanière, il y eut un
), tandis que l'em-
nt vers la Bretagne.
de armée, jusqu'à
oyant le plus faible,
rma Judith dans le
même à Compiègne.
ée de mort, promit
à l'empereur d'em-
'empereur, qui lui
nda du temps pour
conduite à Poitiers
Lothaire arriva en-
frères se trouvèrent
émoignant être con-
rien faire à l'avenir
, avait été privé de
e, frères de Judith,
stères. Du côté des
nis; Élisacar, abbé
évêque d'Amiens;
ard, archevêque de
lusieurs autres per-
: ce qui, équitable-
cela des motifs très-
Pascase ne sont que

0, le nom d'empe-
Lothaire avait laissé
r d'embrasser la vie
aires allaient encore
lui rendit l'empire,
ner, surtout à pro-

léger la religion, base de tout bon ordre. Comme il le promit sans peine, ils travaillèrent dès lors à son rétablissement. Gundebald, un d'entre eux, fut envoyé secrètement à Louis de Bavière et à Pepin d'Aquitaine, pour leur promettre une augmentation de territoire, s'ils contribuaient à la réintégration de leur père. Ils y consentirent volontiers. On devait tenir une assemblée générale au mois d'octobre. Les partisans de Lothaire demandaient qu'elle se tînt en quelque partie de France. Mais Louis s'y opposait en secret de toutes ses forces; car il se défiait des Francs et n'avait espérance que dans les Germains. Enfin Louis l'emporta, et l'assemblée fut convoquée à Nimègue. Cependant il pouvait craindre encore que, si toute l'armée s'assemblait, le petit nombre de ses fidèles ne fût accablé par la multitude de ses ennemis. Il ordonna donc que chacun s'y rendît avec un appareil pacifique. Il commanda au comte Lambert de rester dans son gouvernement de Bretagne, et à l'abbé Élisacar de l'y aider à rendre la justice. Il y eut donc peu de Français à Nimègue, tandis que toute la Germanie y conflua pour soutenir l'empereur. Voulant affaiblir encore davantage ses adversaires, Louis demanda à l'abbé Hilduin pourquoi il était venu avec un cortége, tandis qu'il avait ordre de venir tout simplement. Il le chassa aussitôt du palais et l'envoya camper près de Paderborn avec très-peu de monde. Il ordonna pareillement à Vala de se retirer dans son monastère de Corbie. Les Français, se voyant ainsi circonvenus, sont réduits au désespoir et poussent Lothaire à livrer bataille ou à les conduire ailleurs. Mais Lothaire fait sa paix avec son père sans stipuler aucune sûreté pour ses partisans. Jessé, évêque d'Amiens, est déposé à Nimègue. Les autres chefs sont arrêtés pour être jugés dans une assemblée suivante. On décide en même temps que l'impératrice Judith, injustement séparée de l'empereur Louis, lui serait rendue suivant les canons et par l'autorité du pape Grégoire. Judith fut aussitôt mandée et revint auprès de Louis, à la charge de se présenter à la prochaine assemblée pour se défendre des crimes dont on l'accuserait, et, jusque-là, l'empereur ne lui rendit point les honneurs dus à sa dignité.

L'assemblée se tint à Aix-la-Chapelle, au mois de février 831, comme il avait été convenu. Judith s'y présenta devant l'empereur et ses fils. Le peuple demanda si quelqu'un la voulait accuser. Comme tous ceux qui auraient pu le faire étaient emprisonnés, exilés, ou du moins intimidés par leur défaite, personne ne parut. Alors, au lieu d'examiner ou les faits allégués contre elle ou les témoignages par lesquels on les avait appuyés, on lui déféra le serment, selon la loi des Francs, et sa propre déclaration fut reçue comme une

preuve de son innocence. Dans la même assemblée, on jugea les chefs de l'insurrection, qui avaient été arrêtés à Nimègue ; ils furent condamnés à mort. Mais l'empereur Louis leur donna la vie et se contenta de les faire garder en divers lieux, les ecclésiastiques dans les monastères ; encore en rappela-t-il plusieurs la même année.

Quant à l'abbé Vala, il fut relégué près du lac de Genève et renfermé dans une caverne inaccessible. Là on lui envoya saint Pascase Radbert, son confident, pour lui faire avouer, ne fût-ce que par un seul mot, qu'il avait excédé en quelque chose, et que désormais il acquiescerait à toutes les vues de l'empereur ; avec ce peu il y avait moyen, non-seulement de lui obtenir sa grâce, mais de le remettre en faveur plus haut que jamais. Vala répondit à son ami que, pour tous les honneurs du monde, il ne pouvait se résoudre à offenser Dieu en rendant un faux témoignage contre lui-même, s'avouant coupable contre sa conscience ; car il n'avait eu que des intentions droites et avait cru nécessaires pour le bien de l'État, de s'opposer à la tyrannie de Bernard. Il fut ensuite transféré à l'île de Noir-Moutier, et enfin renvoyé à son monastère de Corbie.

Dans une troisième assemblée, tenue à Thionville la même année 831, le duc Bernard demanda à se purger à son tour des accusations portées contre lui dans celle de Compiègne. Au lieu de requérir un examen juridique des preuves et des témoins, il provoqua tout accusateur à le combattre à cheval, en champ clos, suivant l'usage des Francs. Comme tous ses adversaires étaient exilés ou vaincus, il ne s'en présenta aucun. L'assemblée, après lui avoir déféré le serment, prononça son innocence sur son seul témoignage.

L'empereur Louis congédia ses trois fils, et renvoya Louis en Bavière, Pepin en Aquitaine, et Lothaire en Italie, mais après lui avoir ôté le titre d'empereur, ce qui devint un nouveau sujet de trouble. D'un autre côté, le duc Bernard, revenu à la cour, comptait reprendre sa première puissance : il y fut trompé. Le moine Gundebald, qui avait puissamment contribué au rétablissement de l'empereur, prétendait être le second personnage de l'empire. De dépit, le duc Bernard se jeta dans le parti de Pepin, roi d'Aquitaine, autre ferment de discorde [1]. Enfin l'empereur Louis, se défiant des Français, confia inconsidérément tout son royaume aux Germains, c'est-à-dire aux Saxons, aux Thuringiens, aux Bavarois et aux Allemands, en un mot, à ceux-là mêmes que son père et les Francs avaient eu tant de peine à subjuguer [2]. Aussi, d'un moment à l'autre, les affaires se

[1] Astron., n. 47, p. 112. — [2] D. Bouquet, t. 6, p. 313. *Acta Bened.*, sect. 2 p. 377.

emblée, on jugea les
Nimègue ; ils furent
r donna la vie et se
ecclésiastiques dans
la même année.
ac de Genève et ren-
nvoya saint Pascase
ne fût-ce que par un
, et que désormais il
avec ce peu il y avait
mais de le remettre
à son ami que, pour
résoudre à offenser
ui-même, s'avouant
que des intentions
État, de s'opposer à
l'île de Noir-Mou-
.
ville la même année
tour des accusations
lieu de requérir un
provoqua tout accu-
suivant l'usage des
és ou vaincus, il ne
déféré le serment,
.
nvoya Louis en Ba-
nais après lui avoir
u sujet de trouble.
cour, comptait re-
moine Gundebald,
ent de l'empereur,
. De dépit, le duc
quitaine, autre fer-
fiant des Français,
mains, c'est-à-dire
Allemands, en un
avaient eu tant de
ître, les affaires se

Acta Bened., sect. 2

brouillaient de plus en plus entre Louis et ses enfants. Au fond, il était toujours gouverné par Judith, et penchait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, comme il était poussé. En 832, il marche contre son fils Louis de Bavière, et puis contre son fils Pepin d'Aquitaine. Dans la même année, il fait un nouveau partage entre Lothaire et Charles; l'année suivante 833, il ôte l'Aquitaine à Pepin, et la donne encore à Charles, sans aucune considération pour la charte de partage et de constitution si solennellement jurée par les états et confirmée par le Pape. Tout l'empire était ébranlé par les armées qui marchaient de part et d'autre.

Alors Agobard, archevêque de Lyon, écrivit à l'empereur Louis en ces termes : Comment un sujet peut-il s'acquitter de la fidélité qu'il vous doit, si, vous voyant en péril, il ne s'empresse à vous le faire connaître ? Je prends à témoin Dieu, qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire, que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer, des dangers qui vous menacent, principalement votre âme. Il lui représente ensuite la manière dont il avait associé à l'empire Lothaire, son fils aîné, après avoir employé le jeûne et la prière, pour connaître la volonté de Dieu. Depuis ce temps, ajoute-t-il, les lettres impériales ont toujours porté le nom de l'un et de l'autre, jusqu'à ce que vous ayez changé de volonté, sans que Dieu nous ait dit, ni par lui-même, ni par un ange, ni par un prophète, qu'il se repentait d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuël, parlant de Saül. Croyez-vous avoir trouvé par vous-même un meilleur conseil que celui que Dieu vous a inspiré, après l'en avoir tant prié ? Nous déplorons les maux qui sont arrivés cette année à cette occasion, et nous craignons fort que Dieu ne soit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous dissimuler que l'on murmure extrêmement de ces serments divers et contraires, et que l'on vous en blâme ouvertement [1]. Voilà ce que disait Agobard.

Et de fait, l'instabilité de tous les partages, le mépris pour tous les arrangements convenus, la violation de tous les serments qui devaient leur servir de garantie, causaient un mécontentement universel. Les fils de Louis, qui se voyaient sacrifiés à leur plus jeune frère, et qui ne pouvaient guère douter que l'intention de Judith ne fût de les dépouiller entièrement, s'indignaient d'être ainsi ballottés. Ils se communiquèrent leurs craintes et leurs ressentiments pendant l'hiver de 832 à 833, que Louis passa à Aix-la-Chapelle, et ils se donnèrent rendez-vous près de Colmar, en Alsace, en s'engageant à s'y rendre, selon l'usage du temps, avec un cortége équivalent à une

[1] *Bibl. PP.*, t. 14.

armée, afin de pouvoir contraindre leur père à maintenir ses propres ordonnances et ses propres partages. Leurs motifs pour prendre les armes semblent avoir été tout au moins plausibles, puisque Grégoire IV, pontife, dont la réputation n'a pas souffert d'atteinte, et qui n'avait, dans cette occasion, d'autre intérêt que celui de la paix, accompagna Lothaire d'Italie en Allemagne, et parut embrasser la cause des trois fils contre leur père[1]. Ces réflexions sont d'un historien protestant, non suspect de flatter les Papes et le clergé catholique.

Une lettre d'Agobard justifie ces réflexions. Il écrivit à l'empereur Louis en ces termes : Vous commandez que les deux ordres, le militaire et l'ecclésiastique, se tiennent prêts contre les commotions présentes, l'un pour combattre, l'autre pour parler et conférer. Il est bon de se rappeler à ce sujet que, quant aux armes, il faut plus considérer la justice d'en haut que la force des bras ; et que, dans les conférences, il faut plus chercher la vérité que l'abondance des paroles. Il m'a donc semblé utile de mettre sous vos yeux quelques témoignages des saints Pères, sur le respect que vous devez au Siége apostolique. Là-dessus, il cite des passages de saint Léon, de Pélage et d'Anastase, puis il ajoute : Sans doute, si le pape Grégoire vient maintenant sans raison et pour combattre, il mérite d'être combattu et repoussé ; mais s'il ne vient que pour rétablir la paix et rétablir ce qui a été fait par votre autorité, du consentement de tout l'empire, et ensuite confirmé par le Siége apostolique, son dessein est raisonnable, son arrivée opportune, vous devez lui obéir. Car ce qui a été établi de cette manière, vous ne devez pas le changer ; vous ne pourriez le faire sans vous mettre grandement en péril et vous rendre coupable. Pendant ce temps pascal, j'ai reçu des lettres du Pape, qui nous ordonnaient des jeûnes et des prières, pour demander à Dieu de favoriser le dessein qu'il a de rétablir la paix dans votre maison et votre royaume. J'en ai été touché, et j'ai prié ardemment que ce tumulte s'apaise sans effusion de sang. Personne ne doute, Seigneur, que vous n'aimiez sans comparaison plus le royaume céleste que le terrestre ; or, vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu que de rétablir la paix. C'est un mérite qui vous approchera de celui des apôtres[2].

Le pape Grégoire étant arrivé en France, on envoya de sa part et de la part des princes avec lesquels il était, pour amener de Corbie l'abbé Vala, comme celui dont les conseils seraient très-utiles pour la paix. Vala ne voulait point sortir de son monastère. Mais on lui lut les lettres du Pape, qui le lui ordonnait, pour la paix, pour la récon

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 3, p. 20. — [2] *Bibl. PP.*, t. 14.

aintenir ses propres
ifs pour prendre les
bles, puisque Gré-
uffert d'atteinte, et
ue celui de la paix,
parut embrasser la
s sont d'un historien
e clergé catholique.
écrivit à l'empereur
leux ordres, le mi-
tre les commotions
er et conférer. Il est
es, il faut plus con-
ns ; et que, dans les
abondance des pa-
s yeux quelques té-
ous devez au Siége
nt Léon, de Pélage
ape Grégoire vient
ite d'être combattu
la paix et rétablir
nt de tout l'empire,
dessein est raison-
eir. Car ce qui a été
nger ; vous ne pour-
éril et vous rendre
es lettres du Pape,
pour demander à
aix dans votre mai-
rié ardemment que
nne ne doute, Sei-
le royaume céleste
vre plus agréable à
vous approchera de
nvoya de sa part et
r amener de Corbie
ent très-utiles pour
tère. Mais on lui lu
aix, pour la récon-

P., t. 14.

ciliation du père et des fils, des princes et des seigneurs, pour le bien des églises, pour la réunion du peuple et le salut de tout l'empire. Les envoyés des princes le conjuraient de les aider de ses conseils et de ne pas les abandonner dans cette extrémité, après avoir tant souffert pour eux. Ils lui signifièrent enfin qu'ils avaient ordre de l'emmener de force, s'il ne voulait venir de gré. Ses moines le conjurèrent de leur côté de céder à tant de motifs. Il partit donc avec saint Pascase Radbert, de qui nous tenons tous ces détails, et qui ajoute, pour justifier toujours davantage contre ses détracteurs la démarche de son abbé : Et avant et après qu'il eut embrassé l'état monastique, toujours, et à cause de sa naissance, et à cause de son mérite, il avait été un des principaux conseillers de l'empire ; il ne pouvait donc, sans péril, refuser ses conseils dans une circonstance aussi grave. D'ailleurs, y eut-il jamais moine plus saint que Jean-Baptiste, Élie, Élisée, Jérémie et les autres prophètes ? Et toutefois ils ont résisté courageusement aux rois et combattu jusqu'à la mort pour la justice [1].

Cependant l'armée du vieux empereur et celle de ses trois fils se trouvèrent enfin en présence dans les plaines de Rothfeld, non loin de Colmar, en Alsace. Elles s'avançaient, non pour combattre, mais pour négocier. Dans le camp de Louis, l'âme des conseils et la maîtresse des affaires était une femme, l'impératrice Judith ; c'était elle qui soulevait de nouveau les flots et les tempêtes. Dans le camp des princes, Vala et Pascase furent accueillis avec une joie extrême. Le pape Grégoire surtout leur témoigna une grande satisfaction. Il avait l'esprit cruellement tourmenté de trouver les choses bien pires qu'il n'aurait même pu s'imaginer. Des bruits divers circulaient d'un camp dans l'autre, mêlant le faux et le vrai. Un faux bruit s'était répandu dans le camp du père, que le Pape ne venait que pour excommunier l'empereur et ses évêques, s'ils n'obéissaient à sa volonté. L'empereur, les seigneurs et les évêques de son parti en firent des reproches et des menaces au Pape. Les évêques lui dirent dans une lettre qu'ils ne voulaient nullement se soumettre à son autorité, et que s'il était venu pour les excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même. L'Astronome, biographe de Louis le Débonnaire, qui nous a conservé ces paroles, y joint cette réflexion : Qu'en cela les évêques se laissèrent emporter quelque peu à une audacieuse présomption, attendu que l'autorité des anciens canons tient un langage différent. Cette réflexion d'un des partisans de l'empereur Louis est remarquable. On pourrait ajouter encore que parmi les évêques de ce parti, il y en

[1] *Vita Valæ*, l. 2, n. 15.

avait plus de Germanie que de France ; car nous avons vu que Louis se défiait des Français, et n'avait de confiance que dans les Germains. C'était même là une des causes principales du mécontentement universel. Cette préférence des uns aux autres ne venait point originairement de Louis, mais de sa femme Judith, qui, n'étant pas de la race des Francs, mais de celle des Bavarois, profitait de cette circonstance pour indisposer les uns contre les autres, et élever ainsi son fils Charles aux dépens de Lothaire, de Louis et de Pepin.

Le pape Grégoire était alarmé des menaces que lui faisaient les évêques du parti de Louis ; car ils le menaçaient même de le déposer. L'abbé Vala et saint Pascase le rassurèrent en lui donnant les passages des saints Pères et les écrits de ses prédécesseurs, qui prouvaient d'une manière irrésistible, qu'en vertu de la puissance et de l'autorité qu'il avait reçues de Dieu et de saint Pierre, il pouvait aller ou envoyer à toutes les nations, pour prêcher la foi et procurer la paix des églises ; qu'il avait toute l'autorité suréminente et toute la puissance vivante de saint Pierre, de telle sorte que tous devaient être jugés par lui, sans que lui-même pût être jugé par personne. Ce sont les paroles de saint Pascase Radbert.

Alors le Pape répondit aux évêques. Il leur fait remarquer que dans l'inscription même de leur lettre, ils lui donnaient deux noms contraires, celui de frère et celui de Pape ; tandis qu'il était plus convenable de l'appeler seulement d'un nom qui indiquât le respect que l'on doit à un père. Ils assuraient se réjouir de son arrivée, persuadés qu'elle profiterait à tout le monde, au prince et à ses sujets : ils auraient souhaité avoir la permission d'aller à sa rencontre ; mais l'ordonnance sacrée de l'empereur les avait prévenus. Paroles répréhensibles. D'abord, l'ordonnance apostolique ne devait pas vous paraître moins sacrée que celle que vous appelez impériale ; puis il n'est pas vrai que celle de l'empereur vous ait prévenus, c'est, au contraire, celle du Pontife ; enfin, comme de vrais évêques, comme les ministres du culte divin et non pas du culte humain, pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'empereur ce que le bienheureux Grégoire disait au sien : Ne vous offensez pas de notre liberté. Je sais que vous êtes une ouaille de mon troupeau, confiée à mes soins par le souverain Pasteur. Souvenez-vous que vous êtes de même nature que vos sujets, tenez-vous uni à Jésus-Christ, et ne vous glorifiez pas tant de régner sur les hommes, que de faire régner Jésus-Christ sur vous. Pourquoi, maintenant encore, que vous êtes avec l'empereur, au lieu d'absurdes adulations, ne lui dites-vous pas avec saint Augustin : Nous nommons heureux les empereurs, s'ils règnent selon la justice, s'ils ne s'énorgueillissent pas des louanges qu'on leur prodigue ou des services

qu'on leur rend, s'ils se souviennent qu'ils sont hommes et s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu.

Après avoir dit que vous vous réjouissiez de notre arrivée, vous ajoutez que vous avez été grandement affligé de certains bruits. Votre esprit est donc comme le flot de la mer, que le moindre vent agite? Mais au moins n'auriez-vous dû nous faire l'injure de penser, qu'à cause de cela nous oublierions notre devoir pastoral et la plus sévère modération. Vous dites que nous venons fulminer, sans aucun sujet, je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez, en termes confus et embrouillés, de ne le faire pas, soit de nous-même, soit à l'instigation d'autres, parce que ce serait déshonorer la dignité impériale et avilir la nôtre. Expliquez-vous, de grâce; que signifie ce langage? Et dites-nous ce qui déshonore plus la puissance impériale, ou de l'excommunication, ou des œuvres dignes de l'excommunication? Vous avez raison d'ajouter que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. Si je l'ai prêté, c'est pour cela que je veux éviter le parjure, en l'avertissant de tout ce qu'il fait contre l'unité ou la paix de l'Église et du royaume. Si je ne le faisais pas, je serais parjure comme vous, si toutefois j'ai juré; car c'est vous qui vous montrez parjures, vous qui, après avoir sans aucun doute juré et rejuré, le voyez agir contre la foi qu'il a donnée et se jeter dans le précipice, sans vous mettre en peine de l'arrêter, suivant la foi que vous avez promise.

On a sans doute remarqué l'expression répétée du pape Grégoire IV : Si toutefois j'ai prêté serment de fidélité à l'empereur. C'est qu'il ne l'avait pas fait comme Pape, ni depuis qu'il l'était, mais auparavant, et comme membre subalterne du clergé romain, qui, d'après le décret du pape Eugène II, devait prêter à l'empereur un serment de fidélité, subordonné à la fidélité qu'il devait avant tout au Pape lui-même.

Le pape Grégoire continue dans sa lettre aux évêques de l'empereur Louis : Vous me promettez une réception honorable, si toutefois je viens à lui pour faire son bon plaisir. Voilà une chose que vous avez lue, non dans les livres divins, mais dans vos consciences, vous qui faites tout pour la rétribution temporelle, parce que vous êtes des roseaux agités à tout vent et que le moindre souffle fait plier. Pensez, mes frères, pensez combien cette disposition est éloignée de la prière que vous avez coutume de faire à Dieu, non du cœur, mais de la voix : Donnez-nous de mépriser les prospérités de ce monde et de ne pas en craindre les adversités. Car si vous faisiez cette demande du fond de votre cœur, elle vous serait accordée, suivant cette parole : Demandez, et il vous sera donné. Vous dites ensuite, que le premier

partage du royaume que l'empereur avait fait entre ses fils a été changé maintenant suivant l'opportunité des choses : ce qui est doublement faux. D'abord cela n'était pas opportun, mais très-inopportun, attendu que cela est une cause et une source de turbation, de dissension, de commotion, de déprédation, et de tous les maux qu'il serait trop long de dire, sans compter d'innombrables parjures et des violations de la foi et de la paix. En second lieu, vous ne savez pas si le partage est changé, et si le véritable roi et seigneur a ratifié ce que l'on a fait ; car ce changement que vous dites avoir été fait suivant l'opportunité des choses, on voit bien que Dieu n'en est pas l'auteur, puisque c'est la source d'une multitude de péchés. Vous dites encore avec une grande suffisance que, si nous venons respectueusement à l'empereur, nous connaîtrons par lui toute la vérité de l'affaire, pourquoi la division a été changée opportunément et utilement. C'est un excès d'orgueil qui vous fait parler de la sorte, comme si vous étiez les seuls qui puissiez connaître les causes des affaires. Je vous le dis en vérité : c'est être non-seulement insensé, mais malheureux, de ne pas comprendre quels maux a produits votre changement, de quel mauvais fond il procède, et pourquoi vous vous en faites les panégyristes.

Vous ajoutez que, si je ne viens pas selon votre bon plaisir, je trouverai tant d'oppositions de la part de vos églises, qu'il ne me sera pas même permis de faire aucune fonction dans vos diocèses, ni d'excommunier qui que ce soit malgré vous. Certes, la vérité a dit vrai, que le mauvais homme profère du mauvais trésor de son cœur de mauvaises choses. Et pour quel motif me seriez-vous contraires avec vos églises, à moi, l'ambassadeur de la paix et de l'unité, ce qui est le don et le ministère du Christ? Vous parlez ensuite d'une manière ridicule : Une chose que nous avons mieux aimé taire que dire, c'est que si vous n'acquiescez pas à nos conseils, vous risquez votre dignité. Quel langage ! Si vous avez mieux aimé vous taire que de parler, pourquoi donc ne vous êtes-vous pas tus? Vous paraissez tellement aimer la discorde, que vous n'êtes pas même d'accord avec vous-mêmes. Puis me menacer de la dégradation, non pour aucun crime, mais parce que je ne voudrai pas venir à votre bon plaisir, y a-t-il rien de si absurde, de si inconvenant, de si insensé? Pour appuyer votre menace, vous faites encore mention du serment. Et vous ne vous souvenez pas que des parjures ne peuvent point dégrader un parjure, lors même que je le serais. Après tout, vous ne savez pas si je le suis ; tandis que pour vous, personne n'en doute. En tout ceci vous auriez bien fait de vous souvenir que plus quelqu'un remue un cloaque, plus il en fait sortir de puanteur. Quant à ce que vous dites,

t entre ses fils a été
oses : ce qui est dou-
, mais très-inoppor-
rce de turbation, de
e tous les maux qu'il
ables parjures et des
u, vous ne savez pas
seigneur a ratifié ce
tes avoir été fait sui-
Dieu n'en est pas l'au-
e péchés. Vous dites
venons respectueuse-
oute la vérité de l'af-
nément et utilement.
e la sorte, comme si
auses des affaires. Je
insensé, mais mal-
produits votre chan-
ourquoi vous vous en

re bon plaisir, je trou-
, qu'il ne me sera pas
os diocèses, ni d'ex-
s, la vérité a dit vrai,
résor de son cœur de
z-vous contraires avec
de l'unité, ce qui est
ensuite d'une manière
é taire que dire, c'est
ous risquez votre di-
vous taire que de par-
Vous paraissez telle-
s même d'accord avec
tion, non pour aucun
à votre bon plaisir, y
si insensé ? Pour ap-
n du serment. Et vous
ent point dégrader un
t, vous ne savez pas si
en doute. En tout ceci
quelqu'un remue un
nt à ce que vous dites,

que vous procéderez à la déposition de nos frères, les évêques qui sont avec nous, et cela en dernier ressort et sans espérance de rétablissement, votre présomption est étrange. Depuis quand ce qui a été fait par une partie, ne peut-il pas être défait par l'universalité ? Ce que contiennent vos menaces n'a jamais été fait depuis le commencement de l'Église. Car lors même que je serais parjure, il faudrait vous appliquer cette parole de l'Évangile : Est-ce que tu ne crains donc pas Dieu, toi qui es dans la même condamnation [1] ?

Cette lettre du pape Grégoire aux évêques de l'empereur Louis était sans doute bien sévère ; mais, comme on l'y voit, les évêques l'avaient méritée par l'inconvenance et l'étourderie de leur langage. Au fond, ni eux, ni l'empereur Louis n'en étaient la cause première, mais une femme, l'impératrice Judith. C'était elle la vraie cause de toute cette révolution.

Cependant l'empereur Louis envoya à ses enfants des députés, dont le chef était Bernard, évêque de Worms. Il demandait au Pape pourquoi il tardait tant à le venir trouver, s'il était dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs. En même temps, il remit aux princes un manifeste de leur père, où il les exhortait à se souvenir qu'ils étaient ses enfants et ses vassaux, se plaignant qu'ils voulaient lui ôter la qualité de protecteur du Siége apostolique. Lothaire répondit avec beaucoup de respect, d'abord : qu'ils tenaient à gloire d'être ses enfants, mais qu'ils suppliaient sa clémence de ne pas les condamner iujustement, de ne pas les détrôner sans crime, de ne pas les déshériter sans qu'il y ait de leur faute ; en second lieu, qu'ils étaient toujours ses vassaux, fidèles à leur serment : ils étaient venus accompagnés, parce qu'ils n'avaient pas osé venir seuls, à cause des embûches de leurs ennemis, qui cherchaient à les perdre, et qui, depuis longtemps, cherchaient à faire périr l'empereur lui-même ; en troisième lieu, Lothaire rappelle à son père que lui-même l'avait associé à la défense spéciale de l'Eglise romaine en l'associant à l'empire, avec la volonté du peuple, comme le témoignaient les diplômes et les monnaies où leurs noms étaient associés ; que lui-même l'avait envoyé au Siége apostolique pour en recevoir la bénédiction, l'honneur et le nom de l'office impérial, avec le diadème et le glaive pour la défense de l'Église et de l'empire. Ayant donc appris que plusieurs dressaient des embûches au Pape, il a voulu lui servir de garde du corps dans un voyage entrepris pour rétablir la paix et la concorde, et le réconcilier lui-même avec son père.

L'empereur Louis lui reprocha encore trois choses : d'empêcher le

[1] Labbe, t. 7, p. 1870. *Bibl. PP.*, t. 14, p. 315.

Pape de venir le voir, de débaucher ses frères ainsi que ses vassaux. Lothaire répondit : Ce n'est pas nous qui lui avons fermé les chemins pour venir à vous ; c'est nous qui les avons rouverts lorsque les passages des Alpes étaient obstrués par vos ordres, de manière que nul mortel ne pouvait les franchir, jusqu'à ce que, par la vertu de Dieu et notre labeur, nous les avons aplanis. C'est nous qui avons contraint le Seigneur apostolique d'entreprendre cette peine, pour être près de vous un suprême intercesseur à la place du bienheureux Pierre, dont la puissance et l'autorité vivent et excellent en sa personne. Nous ne l'empêchons donc pas, comme on nous en accuse ; nous le présentons au contraire de grand cœur, et nous supplions humblement qu'on l'écoute dans la cause de Dieu et la nôtre. Ensuite, bien loin de retenir mes frères et de les exciter contre vous, c'est moi qui, lorsqu'ils étaient repoussés et expulsés au loin par la persécution, ai voulu les ramener à votre clémence, la suppliant de se ressouvenir que nous sommes ses fils, et de ne pas nous dégrader et perdre sans cause, mais d'avoir pitié de nous, selon la loi naturelle et divine. Quant à vos vassaux, ce n'est pas nous qui les retenons ; mais, dispersés, fugitifs, emprisonnés, ils ont eu recours à nous et à ce bienheureux Pontife, afin qu'il daignât intercéder auprès de votre clémence pour qu'ils ne soient pas condamnés injustement [1].

Telles étaient les plaintes du père et les réponses des fils. Dominé par sa femme, Louis ne voulut point leur pardonner. Alors on lui envoya le souverain Pontife, le Vicaire de saint Pierre. Il fut reçu sans aucun des honneurs convenables. Toutefois, quand il eut donné sa bénédiction et des présents, suivant la coutume, il exposa pourquoi il était venu. L'empereur lui dit : Saint Pontife, si nous ne vous avons pas reçu avec des hymnes et des acclamations, ni avec les honneurs dus à votre dignité, comme le faisaient les anciens rois, c'est que vous n'êtes pas venu comme vos prédécesseurs aux nôtres, quand ils étaient appelés. Le Pape répondit : Sachez bien que nous sommes venu pour la paix et la concorde, que l'auteur de notre salut nous a laissées, et que je suis chargé de prêcher et d'offrir à tous les hommes. Si donc, ô empereur, vous nous recevez dignement, nous et la paix du Christ, la paix reposera sur vous et sur votre royaume ; sinon, la paix du Christ nous reviendra, comme vous avez lu dans l'Évangile, et elle sera avec nous.

Le pape Grégoire, après être resté quelques jours auprès de Louis sans avoir pu obtenir la réconciliation qu'il demandait, s'en retourna au camp de Lothaire, avec quelques présents qu'il n'avait pas de

[1] *Vita Valæ.*

ainsi que ses vassaux.
ons fermé les chemins
verts lorsque les pas-
, de manière que nul
, par la vertu de Dieu
nous qui avons con-
cette peine, pour être
place du bienheureux
et excellent en sa per-
ne on nous en accuse;
ur, et nous supplions
Dieu et la nôtre. En-
s exciter contre vous,
xpulsés au loin par la
nence, la suppliant de
ne pas nous dégrader
s, selon la loi naturelle
nous qui les retenons;
eu recours à nous et à
rcéder auprès de votre
s injustement [1].
onses des fils. Dominé
ardonner. Alors on lui
aint Pierre. Il fut reçu
fois, quand il eut donné
utume, il exposa pour-
Pontife, si nous ne vous
clamations, ni avec les
isaient les anciens rois,
édécesseurs aux nôtres,
: Sachez bien que nous
, que l'auteur de notre
de prêcher et d'offrir à
us nous recevez digne-
eposera sur vous et sur
nous reviendra, comme
avec nous.
es jours auprès de Louis
demandait, s'en retourna
nts qu'il n'avait pas de

mandés. La nuit suivante, il y eut dans le camp de Louis une révolution soudaine. Sans la persuasion de qui que ce soit, autant que j'ai pu savoir, dit saint Pascase Radbert; après s'être consultés ensemble, dit Thégan, chorévêque de Trèves et partisan de Louis; entraînés par les présents, les promesses, les menaces, dit l'astronome familier du vieil empereur, tous l'abandonnèrent, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, et allèrent rejoindre les princes, qui alors ne permirent plus au Pape de retourner. Le lendemain, l'empereur dit au petit nombre de ceux qui lui restaient : Allez rejoindre mes enfants, je ne veux pas que personne, à cause de moi, perde ni la vie ni les membres. Le canton Rothfeld, autrement Camp-Rouge, où Louis se vit ainsi abandonné de toute son armée, fut appelé Lügenfeld, c'est-à-dire Camp-du-Mensonge [1].

C'était la fête de l'apôtre saint Paul. La multitude qui était avec les princes parlait d'aller piller le camp et la tente du vieil empereur; il envoya demander à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes du peuple, et de lui garantir la vie et les membres de sa femme et de son fils Charles. Ils le lui promirent et lui mandèrent de passer dans leur camp, en l'assurant qu'ils viendraient eux-mêmes promptement à sa rencontre. Et de fait, à son approche, ils descendirent de cheval et allèrent à lui. Il leur rappela leurs promesses, quant à sa personne, sa femme et son fils. En ayant reçu une réponse convenable, il leur donna le baiser et les suivit dans leur camp. Là, sa femme Judith fut remise entre les mains de Louis, roi de Bavière. Quant à lui-même, Lothaire le mena dans son quartier avec le jeune Charles, son frère, âgé de dix ans, et les fit garder dans une tente particulière.

Alors, de l'avis du Pape et de tous les seigneurs, il fut jugé que l'empire était tombé des mains du père, et que Lothaire, son héritier, qu'il avait lui-même associé à l'empire avec le consentement de tout le monde, devait le reprendre et le relever. Sans quoi, ajoutaient-ils tous, ils se choisiraient un autre souverain pour les défendre. Lothaire y acquiesça donc, et on partagea de nouveau l'empire entre les trois frères, Lothaire, Pepin et Louis, suivant la charte de partage et de constitution jurée en 817, et confirmée de nouveau en 821, qui fut ainsi rétablie en 833. L'abbé Vala, non plus que saint Pascase, n'approuvait ni l'abdication du vieil empereur, ni la précipitation avec laquelle on avait traité une si grande affaire. Il demeura toutefois encore, et, par ce qui lui restait d'influence, tempérait les choses de manière à empêcher la guerre civile ou

[1] *Vita Valæ.* Thégan, Astron.

même un parricide. C'est ce que dit expressément son ami saint Pascase [1].

Quant au pape Grégoire, il s'en retourna à Rome tout triste ; et il y avait de quoi l'être pour qui connaissait l'état des hommes et des choses. L'empereur Louis était personnellement trop bon pour que les peuples pussent longtemps lui garder rancune ; en même temps il était incapable de les gouverner par l'inconsistance de sa volonté propre, dominé qu'il était par les caprices de sa femme. Le pour et le contre ne présentaient donc qu'instabilité, que flux et reflux de perturbations politiques.

Après le départ du Pape, les trois frères se séparèrent. Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Louis à Soissons, et enfermé dans le monastère de Saint-Médard, et Charles dans celui de Prom, mais sans qu'on lui coupât les cheveux. L'empereur Lothaire indiqua une assemblée générale à Compiègne pour le 1er octobre.

Alors Agobard, archevêque de Lyon, publia un manifeste pour Lothaire, où il soutenait que lui et ses frères avaient eu raison de s'insurger pour purger le palais de leur père des crimes dont il était infecté. Il rejette la cause de tous les maux sur Judith, qu'il compare à Jésabel, Athalie et Dalila. Il l'accuse d'avoir été infidèle à l'empereur, son époux, et d'avoir persécuté les fils du premier lit. Il dit que l'on avait eu raison, trois ans auparavant, de chasser du palais les complices de ses crimes, et de l'enfermer elle-même dans un monastère ; après quoi il soutient qu'il n'a pas été permis à Louis de la reprendre. Il se plaint de la multiplicité et variété de serments que l'on a fait prêter, particulièrement en faveur d'un enfant, et des armées que l'empereur a fait marcher contre ses sujets et ses fils, au lieu de les employer contre les nations barbares, pour procurer leur conversion, suivant l'intention de l'Église. Il dit toujours, Louis jadis empereur, attendu qu'il avait été déchu dans l'assemblée près de Colmar. Il conclut enfin qu'il doit faire pénitence de tant de maux causés par sa négligence et sa complaisance excessive pour sa femme ; qu'il doit s'humilier sous la main de Dieu et aspirer à la gloire éternelle, puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus [2]. Les crimes que l'archevêque de Lyon impute à l'impératrice Judith, saint Pascase Radbert y insiste également comme sur des faits incontestables ; d'un autre côté, toutes les chroniques favorables à Judith conviennent qu'elle en était généralement accusée. Il nous semble que, quand des personnages aussi graves et aussi

[1] *Vita Valæ. Acta Bened.*, sect. 2. — [2] *Bibl. PP.*, t. 14.

ément son ami saint

Rome tout triste ; et
état des hommes et
ment trop bon pour
rancune ; en même
l'inconsistance de sa
ices de sa femme. Le
stabilité, que flux et

e séparèrent. Judith
r Louis à Soissons,
rd, et Charles dans
cheveux. L'empereur
Compiègne pour le

ia un manifeste pour
avaient eu raison de
es crimes dont il était
Judith, qu'il compare
été infidèle à l'empe-
du premier lit. Il dit
de chasser du palais
e-même dans un mo-
té permis à Louis de
variété de serments
ur d'un enfant, et des
ses sujets et ses fils,
pares, pour procurer
ise. Il dit toujours,
échu dans l'assemblée
pénitence de tant de
sance excessive pour
e Dieu et aspirer à la
relle ne lui convient
impute à l'impéra-
galement comme sur
s les chroniques favo-
généralement accusée.
aussi graves et aussi

saints que Pascase et Agobard, s'accordent aussi positivement avec le cri des peuples, on peut bien croire qu'il en était quelque chose.

Cependant l'assemblée générale, indiquée pour le mois d'octobre, se tenait à Compiègne. Plusieurs avaient pitié du vieil empereur, et déploraient ce qui s'était passé. Voilà du moins ce que disent les chroniques qui lui sont favorables : la chose, du reste, est facile à croire. Lothaire et les chefs de son parti, s'en étant aperçus, craignirent de se voir abandonnés, et crurent devoir pousser les choses à une extrémité sans retour. C'était de mettre l'empereur Louis en pénitence publique, afin qu'il ne pût jamais porter les armes ni rentrer dans la vie civile. Ebbon, archevêque de Reims, dans le diocèse duquel se trouvait Compiègne, se vit, d'après le témoignage de son clergé, contraint par les instances et les ordres des évêques et des seigneurs, de présider à la cérémonie : ce qui lui attira dans la suite bien des disgrâces[1].

En Alsace, il avait quitté avec tout le monde le camp de Louis pour passer à celui de Lothaire. A Compiègne donc, on envoya au vieil empereur, que Lothaire y avait ramené, plusieurs évêques pour lui persuader de se soumettre au jugement qu'ils avaient rendu contre lui, sans l'entendre, de s'enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours. Il le refusa d'abord ; mais ces évêques le fatiguèrent tant, qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la pénitence. Donc, au jour marqué, qui était en ce même mois d'octobre 833, Louis fut amené à l'église Notre-Dame de Soissons, où reposaient les corps de saint Médard et de saint Sébastien. Les évêques y étaient assemblés ayant Ebbon à leur tête, comme métropolitain de la province. Il y avait un grand clergé : Lothaire était présent, accompagné de plusieurs seigneurs et d'autant de peuple que l'église en pouvait contenir. Alors Louis, prosterné par terre sur un cilice, devant l'autel, confessa publiquement qu'il s'était indignement acquitté de son ministère, déclarant que, pour l'expiation de ses fautes, il demandait la pénitence publique. Les évêques l'avertirent de faire une confession plus sincère que celle qu'il avait faite autrefois, c'est-à-dire en 823, dans l'assemblée d'Attigny.

Louis tenait en main un papier que les évêques lui avaient donné, et sur lequel il se confessa des huit fautes suivantes : 1° De sacrilége et d'homicide, en ce qu'au préjudice du serment solennel fait à son père, au pied des autels, en présence du clergé et du peuple, il avait fait violence à ses frères et à ses parents, et permis de tuer son neveu : c'était Bernard, roi d'Italie. 2° D'être auteur de scandale et pertur-

[1] Duchesne, t. 2, p. 340. D. Bouq., t. 6, p. 251.

bateur de la paix, en changeant, sans puissance légitime, le partage fait à ses enfants, de l'avis et du consentement de tous ses fidèles sujets, et confirmé par serment, et en ce qu'il a fait faire des serments contraires aux premiers ; parjures qui retombent sur lui comme leur auteur. 3° D'avoir, sans aucune nécessité ni utilité publique, fait marcher ses troupes en carême pour une expédition générale, et indiqué une assemblée de la nation à la frontière de son empire pour le jeudi saint ; ce qui avait fait murmurer le peuple, détourné les évêques de leurs fonctions et opprimé les pauvres. 4° D'avoir exilé et même fait mourir de fidèles sujets, qui n'étaient coupables que pour avoir osé lui représenter les désordres et le péril du royaume, et d'avoir condamné des évêques et des moines sans observer les formes prescrites par les canons, en quoi il avait violé les lois divines et humaines, et s'était rendu coupable d'homicide. 5° D'avoir été cause d'une infinité de parjures, en exigeant des serments contraires les uns aux autres, et nommément d'avoir fait prêter de faux serments en sa présence pour justifier des femmes accusées ; en quoi il s'était lui-même rendu coupable. 6° D'avoir entrepris plusieurs expéditions militaires, non-seulement inutiles, mais nuisibles et faites sans conseil, qui avaient attiré une infinité de crimes, d'homicides, de parjures, de sacriléges, d'adultères, de pillages, d'incendies même d'églises, qui retombaient sur lui, puisqu'il en était l'auteur. 7° D'avoir fait des partages à sa fantaisie, contre le bien de l'État, et fait jurer tout son peuple contre ses enfants, comme contre ses ennemis, au lieu de les mettre en paix par son autorité de père et par le conseil de ses fidèles. 8° De ne s'être point contenté d'avoir, par son imprudence et sa négligence, attiré des maux presque infinis sur ce royaume ; mais d'y avoir mis le comble, en engageant ses sujets dans la dernière guerre civile, qui aurait procuré la perte entière du peuple et du royaume, si Dieu, pour prévenir ces malheurs, n'y avait pourvu par une voie extraordinaire et merveilleuse [1].

Louis lut à haute voix cet écrit, l'arrosa de ses larmes en se confessant coupable de tout ce qui y était contenu. Ensuite il le remit aux évêques, qui le placèrent sur l'autel. Enfin, il ôta sa ceinture militaire et ses armes, et les jeta au pied de l'autel, et, se dépouillant de l'habit séculier, il en prit un de pénitent ; les évêques lui imposèrent les mains, on chanta les psaumes et on dit les oraisons pour l'imposition de la pénitence. On ordonna que chacun des évêques qui avaient assisté à cette cérémonie en dresserait une relation qu'il souscrirait de sa main et remettrait à Lothaire, en mémoire de l'action,

[1] Labbe, t. 7, p. 1686.

égitime, le partage
tous ses fidèles su-
faire des serments
ur lui comme leur
publique, fait mar-
énérale, et indiqué
npire pour le jeudi
rné les évêques de
exilé et même fait
que pour avoir osé
ne, et d'avoir con-
s formes prescrites
nes et humaines, et
é cause d'une infi-
raires les uns aux
serments en sa pré-
il s'était lui-même
expéditions mili-
faites sans conseil,
cides, de parjures,
es même d'églises,
. 7° D'avoir fait des
t fait jurer tout son
emis, au lieu de les
le conseil de ses fi-
son imprudence et
ce royaume; mais
ts dans la dernière
re du peuple et du
'y avait pourvu par

s larmes en se con-
Ensuite il le remit
n, il ôta sa ceinture
l, et, se dépouillant
évêques lui impo-
t les oraisons pour
hacun des évêques
t une relation qu'il
mémoire de l'action,

et que, de toutes ces relations, on ferait un sommaire qui serait souscrit de tous les évêques.

Nous avons la relation particulière d'Agobard, et l'acte commun, qui commence par une préface où l'on relève le ministère des évêques et le pouvoir qu'ils ont de lier et de délier, comme vicaires de Jésus-Christ. Ensuite on représente l'état florissant du royaume sous Charlemagne, et sa décadence sous Louis, son fils. On dit que la puissance impériale lui a été soustraite tout d'un coup, par un juste jugement de Dieu; c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, par la défection soudaine et complète de tout son peuple, et ensuite par la déclaration du Pape et des grands de l'empire. Toutefois, ajoutent les évêques, nous souvenant des commandements de Dieu et de notre ministère, nous avons cru devoir envoyer à Louis, par la permission de l'empereur Lothaire, pour l'avertir de ses fautes et l'exhorter à penser à son salut, afin qu'il ne perdît pas encore son âme, puisqu'il était déjà privé de la puissance terrestre. Ils disent ensuite qu'il s'est réconcilié avec l'empereur Lothaire, son fils, et racontent la cérémonie de la pénitence, comme elle vient d'être rapportée [1].

Il faut bien observer ici que ce qui se fait à Compiègne et à Soissons, n'est pas une déposition de l'empire, mais une simple imposition de la pénitence canonique. Trois mois auparavant, Louis, abandonné subitement de tout son peuple, avait été déclaré déchu de la dignité impériale, de l'avis du Pape et des seigneurs, et avec l'approbation générale de la nation. Aussi les évêques assemblés à Compiègne ne prétendent-ils point y déposer Louis, la chose étant déjà faite. Ils ne le nomment, en conséquence, que le seigneur Louis, ou cet homme vénérable; ils ne lui ôtent ni la couronne, ni les autres marques d'empereur. Ils ne le tiennent plus que pour un simple particulier portant les armes, qu'ils lui firent quitter, comme ne lui étant plus permis de les porter, suivant les lois de la pénitence. Et de fait, il existait un canon dressé à Nicée, autorisé et cité par les papes saint Sirice et saint Léon, qui défendait de retourner à la milice séculière après avoir fait la pénitence publique. Les paroles sont formelles à cet égard. Et cette discipline était tellement connue et en vigueur, particulièrement en France, que, l'an 535, le troisième concile d'Orléans fit ce canon : Si quelqu'un, après avoir reçu la bénédiction de la pénitence, ne craint pas de retourner à l'habit séculier et à la milice, qu'il soit excommunié jusqu'à la mort, et qu'il ne reçoive la communion qu'à ce dernier moment [2].

Fleury se fait donc volontairement illusion, quand il suppose que

Labbe, t. 7, p. 1686, 1691.— [2] *Conc. Aurel.*, 3, c. 24.

cette prohibition ne regardait que le temps même de la pénitence. Il se trompe également lorsqu'il ajoute : Les évêques de France l'avaient ainsi jugé eux-mêmes en la personne de Louis; puisqu'ils ne lui avaient point interdit l'exercice des armes après la pénitence publique à laquelle il se soumit en l'assemblée d'Attigny. Une différence notable distingue les deux actes. Au concile d'Attigny, Louis fit volontairement pénitence publique, dans ce sens qu'il témoigna publiquement son repentir de la manière dont il avait traité son neveu et ses frères, qu'il se réconcilia avec ces derniers, qu'il consulta les évêques et les seigneurs sur les moyens de réparer ses torts; mais il ne reçut nullement des évêques l'imposition des mains ni le cilice, rite essentiel de la pénitence canonique proprement dite, comme nous l'apprend le quinzième canon du concile d'Agde, qui porte que, quand les pénitents demandent la pénitence, ils doivent recevoir du Pontife l'imposition des mains et le cilice sur la tête, ainsi que cela est réglé partout.

Quant à l'acte de Compiègne en lui-même, les contemporains y ont signalé deux vices, qui sont réels. Dans le premier article de sa confession, on fait faire pénitence publique à Louis de fautes qu'il avait déjà expiées, et dont il avait déjà reçu l'absolution, ce qui est contraire à toutes les lois divines et humaines, notamment aux lois de l'Église. Ensuite, sur les autres fautes dont on l'oblige à s'accuser, si vraies qu'elles pussent être, on ne l'avait ni entendu ni convaincu juridiquement : autre violation de la jurisprudence canonique. Nous ajouterons que, historiquement, Louis est coupable et convaincu d'avoir illégitimement changé la charte de partage et de constitution consentie et jurée par toute la nation des Francs, confirmée par le Pape, et d'avoir ainsi provoqué tous les maux qui suivirent; mais, équitablement, vu son naturel débonnaire, ses vertus personnelles, qu'aiment à reconnaître ses accusateurs eux-mêmes, pouvait-on le juger et le punir à la rigueur? Il y avait peut-être assez de motifs pour le déposer comme incapable; mais y en avait-il assez pour le punir comme coupable? Du reste, comme dans les révolutions politiques, le plus difficile n'est pas toujours de faire son devoir, mais de le connaître, il n'est pas étonnant de voir, non-seulement des hommes respectables, mais de saints personnages de part et d'autre.

Dans cet état des choses et des esprits, une révolution contraire ne se fit point attendre. On plaignait le vieil empereur enfermé dans le monastère de Soissons. Son fils Louis, roi de Bavière, envoya plusieurs fois à Lothaire pour le prier de le traiter moins durement. Bientôt il se concerte avec Pepin, roi d'Aquitaine, pour le délivrer.

e de la pénitence.
vêques de France
Louis; puisqu'ils
après la pénitence
ttigny. Une diffé-
d'Attigny, Louis
ns qu'il témoigna
il avait traité son
erniers, qu'il con-
réparer ses torts;
on des mains ni le
proprement dite,
oncile d'Agde, qui
nitence, ils doivent
e cilice sur la tête,

s contemporains y
emier article de sa
uis de fautes qu'il
solution, ce qui est
otamment aux lois
'oblige à s'accuser,
endu ni convaincu
e canonique. Nous
able et convaincu
e et de constitution
, confirmée par le
ui suivirent; mais,
ertus personnelles,
mes, pouvait-on le
re assez de motifs
ait-il assez pour le
ns les révolutions
de faire son devoir,
oir, non-seulement
onnages de part et

évolution contraire
ereur enfermé dans
de Bavière, envoya
er moins durement.
, pour le délivrer.

Dans les premiers mois de l'année 834, ils s'avancent tous deux contre Lothaire avec leurs armées, et lui demandent de faire sortir leur père de prison et de le rendre à la liberté. Lothaire répond aux seigneurs qu'on lui avait envoyés, qu'il déplorait le malheur de son père plus que personne; que, si on lui avait offert d'être le principal empereur, il fallait s'en prendre, non pas à lui, mais à ceux qui avaient abandonné et trahi son père; que, si son père était gardé dans un monastère, on ne pouvait pas non plus lui en faire un reproche, puisque tout s'était fait par le jugement des évêques; qu'au reste, on n'avait qu'à lui envoyer deux comtes et deux abbés, qu'il désignerait, pour régler la manière dont leur demande serait exécutée. Mais la nuit suivante, changeant d'avis, Lothaire décampa et se mit en route pour Vienne, laissant son père en liberté au monastère de Saint-Denis en France. Ceux qui étaient auprès de Louis l'exhortaient à reprendre les marques de la dignité impériale; et, de fait, la nation tout entière le reconnaissant de nouveau pour empereur, annulait par là même la déposition prononcée contre lui près de Colmar. Il attendit au lendemain pour être d'abord réconcilié à l'Église, à cause de la pénitence publique qu'on lui avait imposée à Soissons. Le lendemain donc, qui était le second dimanche de carême, premier jour de mars 834, les évêques le réconcilièrent à l'Église, le revêtirent de ses habits royaux et lui ceignirent l'épée. L'année suivante, il voulut être réconcilié d'une manière encore plus solennelle dans la cathédrale de Metz, dont son frère Drogon était évêque. Sept archevêques y chantèrent sur lui les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitents, puis les évêques prirent la couronne sur l'autel et la lui mirent sur la tête.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu de ces trois ou quatre révolutions, au milieu de ces armées si souvent en présence, il n'y avait pas encore une goutte de sang versé, lorsque, après le second rétablissement de l'empereur Louis, plusieurs de ses généraux attaquèrent les armées de Lothaire. Ils furent défaits et restèrent sur le champ de bataille. Par suite de cette agression et de cette victoire, Lothaire assiége et prend Châlons. A la demande tumultuaire des soldats, la ville est livrée aux flammes, trois chefs ennemis ont la tête tranchée, et Gerberge, sœur du comte Bernard, qui y avait embrassé la vie religieuse, est noyée comme sorcière. Bientôt après, les armées se trouvèrent de nouveau en présence dans le Maine. Des personnes sages interviennent pour éviter une bataille. L'empereur Louis invite Lothaire à venir le trouver. Il lui promet, non-seulement de lui pardonner, mais de lui céder l'Italie, et d'accorder à tous ceux de son parti la vie, leurs membres et leurs héri-

tages. Lothaire vient, demande pardon à son père, qui lui fait jurer de ne plus faire de pareilles choses et le renvoie. Ainsi finit cette guerre et cette révolution [1].

Si ces révolutions ne furent point aussi sanglantes qu'elles ont coutume de l'être chez d'autres peuples et dans d'autres temps, on le doit à un homme qui, pourtant, a été indignement calomnié dans presque toutes les modernes histoires de France. Cet homme était cousin de Charlemagne; il avait commandé avec succès les armées en Saxe; Charlemagne l'avait donné pour principal ministre à son fils Pepin, roi d'Italie; Louis l'avait donné en la même qualité à son neveu Bernard et à son fils Lothaire; et cet homme avait quitté le monde pour se faire moine; en un mot, c'était Vala, moine et depuis abbé de Corbie. Nous l'avons vu se rendre, malgré lui, à l'assemblée près de Colmar, avec son ami et son historien saint Pascase Radbert. Quand il vit, suivant le récit de son historien, qui fut témoin oculaire, que de part et d'autre il n'y avait ni force ni génie qui pût empêcher ces fluctuations politiques, il prit le rôle de médiateur, afin d'empêcher au moins la guerre civile et le parricide, à quoi il y avait des hommes qui poussaient dans l'un et l'autre parti. Ce fut lui qui, en dernier lieu, voyant l'irremédiable caractère de Louis, porta Lothaire, par ses conseils, à lui demander pardon, à le laisser tranquille sur le trône et à se retirer lui-même en Italie. Pour lui-même, prévoyant l'avenir, il aima mieux ne rester ni avec l'un ni avec l'autre. Le père, j'en suis témoin, dit saint Pascase, fit tous ses efforts pour le retenir auprès de lui, lui promettant les plus grands honneurs et les plus grandes dignités, et s'offrant même à lui en faire serment par ses fidèles; le fils voulait l'emmener de son côté. Vala dit adieu à l'un et à l'autre, et se retira au monastère de Bobio en Lombardie [2].

La plupart des historiens français regardent encore cette période de Louis le Débonnaire comme la plus honteuse pour la France. Nous croyons, au contraire, qu'il y en a peu de plus honorables et pour la France et pour l'humanité. Nous avons vu, et dans l'histoire de la Chine, et dans l'histoire des Perses, et dans l'histoire des Grecs de Syrie, et dans l'histoire des Grecs d'Égypte, et dans l'histoire des Grecs de Byzance, et dans l'histoire des Arabes mahométans, et dans l'histoire des Romains idolâtres, et dans l'histoire de tous les peuples civilisés ou barbares, nous y avons vu des révolutions sans fin et sans nombre; nous les avons vues souvent accompagnées de parricides, toujours de guerres effroyables, de proscriptions, d'exé-

[1] D. Bouquet, Duchesne. — [2] *Vita B. Valæ*, l. 2, c. 20.

cutions atroces. Et dans les trois ou quatre révolutions sous Louis le Débonnaire, dix peuples naguère barbares sont en présence, le père armé contre les fils et les fils contre le père; il y a des revirements de fortune soudains et complets, tous les partis tombent alternativement au pouvoir l'un de l'autre, et pas un n'en abuse pour commettre de ces assassinats politiques si communs dans l'histoire des Musulmans et des Grecs. Mais, sans sortir de France, prenons les deux bouts de son histoire, Clovis Ier et Louis XVI, le siècle de la barbarie et le siècle de la philosophie. Au cinquième siècle, pour assurer le trône à sa famille, Clovis égorge tous ses parents; ses fils égorgent leurs neveux. Au dix-huitième siècle, la Convention nationale du peuple français égorge juridiquement un roi plus innocent que Louis le Débonnaire, une reine plus pardonnable que Judith, avec un fils non moins jeune que Charles le Chauve. Le peuple français du dix-huitième siècle surpasse en barbarie Clovis, le Barbare du cinquième. Louis le Débonnaire et son siècle, dans des circonstances semblables, s'élèvent infiniment au-dessus de l'un et de l'autre par la douceur et l'humanité.

En Orient, où la persécution contre les saintes images s'était ralentie, sans cesser pour cela, le plus illustre et le plus éloquent athlète de la foi orthodoxe, saint Théodore Studite, mourut en 826. Il tomba grièvement malade au commencement de novembre. Sur cette nouvelle, un grand nombre d'évêques, d'abbés, de moines et d'autres personnes pieuses accoururent pour le voir. Ne pouvant plus parler haut, il dicta à un secrétaire ce qu'il voulait leur dire; puis il se porta beaucoup mieux, alla de son pied à l'église et y célébra le saint sacrifice; car c'était le dimanche, quatrième jour du mois. Il parla encore aux assistants; et, après leur avoir donné la communion et avoir mangé avec eux, il se remit au lit, fit appeler l'économe et lui donna les instructions qu'il crut nécessaires. C'était Naucrace, son fidèle disciple et son successeur. Le sixième du mois, qui était la fête de saint Paul, évêque de Constantinople et confesseur sous Constance, Théodore alla encore à l'église, célébra la messe et parla aux frères. Mais la nuit suivante, son mal augmenta notablement; et, ayant beaucoup souffert pendant deux jours, il connut que sa fin approchait, parla pour la dernière fois à ses moines, et demeura ainsi encore deux jours, bénissant ceux qui l'approchaient et faisant sur eux le signe de la croix.

Le dimanche, 11 novembre, fête du martyr saint Mamas, sentant qu'il n'irait pas loin, il fit faire les prières ordinaires, reçut l'extrême-onction, puis communia en viatique, et fit allumer des cierges et commencer les prières des funérailles. Les frères se mirent

en cercle autour de lui, et il rendit l'esprit comme ils chantaient le grand psaume cent dix-huitième, que les Grecs chantent encore aux enterrements. Il vécut soixante-sept ans, et mourut hors de Constantinople, dans la péninsule de Saint-Tryphon, d'où il fut premièrement transféré à l'île du Prince, et, dix-huit ans après, dans son monastère de Stude. Naucrace, son successeur, écrivit une lettre circulaire à tous ceux que la persécution avait dispersés, où il raconte les circonstances de sa mort; et sa vie fut écrite quelque temps après par Michel Studite, son disciple. L'église grecque honore sa mémoire le même jour, 11 novembre, et l'Église latine le lendemain. Ses nombreux et solides ouvrages contre l'hérésie des iconoclastes lui méritent un rang distingué parmi les Pères de l'Église [1].

Le patriarche saint Nicéphore, que saint Théodore Studite allait voir de temps en temps, mourut lui-même dans son exil, le second jour de juin 828, âgé d'environ soixante et dix ans, et la quatorzième année depuis qu'il eut été chassé de son siége de Constantinople. Il témoignait en toute rencontre la plus affectueuse vénération pour saint Théodore. Outre quelques ouvrages contre les iconoclastes, nous avons de lui une histoire abrégée d'environ deux cents ans, depuis la mort de l'empereur Maurice jusqu'à Irène et Constantin; de plus, une chronique contenant le catalogue des patriarches, des rois et des princes hébreux, grecs et romains, puis les patriarches des cinq grands siéges de l'Église. Saint Nicéphore est honoré comme saint le 13 mars, jour auquel ses reliques furent rapportées à Constantinople, dix-huit ans après sa mort.

L'empereur Michel le Bègue mourut lui-même l'année suivante 829, après s'y être préparé d'une manière bien différente des deux saints qu'il avait persécutés. Du vivant de sa femme, l'impératrice Thecla, il était devenu éperdument amoureux d'une religieuse. C'était Euphrosyne, fille de Constantin et petite-fille d'Irène, qui avait été consacrée à Dieu depuis son enfance. L'impératrice Thecla étant morte en 826, Michel engagea secrètement les principaux du sénat à lui demander publiquement qu'il voulût bien prendre une seconde femme. Une raison qu'ils alléguèrent entre les autres, c'est que les hommes ayant un empereur, il n'était pas juste que leurs femmes n'eussent pas une impératrice. Michel feignit de résister à ces instances, qu'il laissa même aller jusqu'aux murmures. Enfin il se rendit, mais à condition qu'il épouserait Euphrosyne. Le sénat ne trouva rien à redire à cette union sacrilége; le patriarche intrus de Constan-

[1] *Vita S. Theod.*, apud Sirm., t. 5.

e ils chantaient le
antent encore aux
ut hors de Con-
, d'où il fut pre-
it ans après, dans
seur, écrivit une
vait dispersés, où
fut écrite quelque
glise grecque ho-
et l'Église latine
s contre l'hérésie
armi les Pères de

dore Studite allait
son exil, le second
, et la quatorzième
Constantinople. Il
e vénération pour
iconoclastes, nous
ents ans, depuis la
onstantin; de plus,
hes, des rois et des
triarches des cinq
oré comme saint le
es à Constantino-

e l'année suivante
différente des deux
nme, l'impératrice
ne religieuse. C'é-
Irène, qui avait été
atrice Thecla étant
ncipaux du sénat à
endre une seconde
utres, c'est que les
que leurs femmes
résister à ces in-
res. Enfin il se ren-
Le sénat ne trouva
intrus de Constan-

tinople, Antoine de Syllée, fameux iconoclaste, la bénit. Ce scandale porta bientôt ses fruits. Chaque gouverneur de province, chaque officier se crut le même droit que l'empereur. Euphémius, commandant d'un corps de troupes en Sicile, enleva une religieuse. Les frères de la fille s'en plaignirent à l'empereur Michel, qui ordonna de couper le nez au ravisseur. Euphémius s'enfuit en Afrique, et promet au chef des Mahométans de le rendre maître de la Sicile, s'il voulait lui donner le titre d'empereur avec quelques troupes. Et de fait, ayant obtenu ce qu'il demandait, Euphémius aborde en Sicile; il y est tué, mais les Sarrasins restent maîtres du pays pendant deux siècles [1].

De là ils étendirent leurs ravages dans la Calabre et dans les autres provinces de l'Italie. Leurs partis couraient jusqu'aux environs de Rome; ce qui engagea le pape Grégoire IV à rebâtir, à l'embouchure du Tibre, la ville d'Ostie, entièrement ruinée : il la nomma Grégoriopolis. Aucun de ses prédécesseurs n'avait fait un si grand ouvrage pour l'utilité publique. Ce fut encore par les soins de ce généreux Pontife que Rome fut agrandie au delà du Tibre, autour de la basilique de Saint-Pierre. Ce nouveau quartier, fortifié de murailles et de tours, fut comme une nouvelle ville ajoutée à l'ancienne. Mais Grégoire n'eut le temps que d'en jeter les fondements; elle fut achevée par Léon IV, qui lui donna le nom de Cité-Léonine [2].

Dès l'année 824, les Sarrasins s'étaient emparés de l'île de Crète et y avaient fondé la ville de Candie. Ce fut leur place d'armes, d'où ils se répandirent dans toute l'étendue de l'île et jusque dans celles d'alentour. Ils se rendirent maîtres de vingt-neuf villes; une seule, que l'histoire ne nomme pas, se défendit du pillage, et ne se soumit à eux qu'à condition qu'elle conserverait ses usages et l'exercice de la religion chrétienne. Le mahométisme fut établi dans tout le reste du pays; toutes les églises furent changées en mosquées; la plupart des habitants, infectés sans doute de l'hérésie des iconoclastes, portion du mahométisme, embrassèrent la religion des vainqueurs. Ceux qui avaient plus de lumières et de courage persistèrent dans leur foi et souffrirent le martyre. De ce nombre fut saint Cyrille, évêque de Gortyne, dont la mémoire est demeurée en singulière vénération parmi les Chrétiens de cette île.

En apprenant ces pertes, auxquelles il faut ajouter celle de la Dalmatie, qui se rendit indépendante, l'empereur Michel, uniquement sensible à ses plaisirs, loin d'en témoigner aucun regret, en plaisantait avec ses courtisans. A la nouvelle que la Sicile était perdue, il dit à Irénée, un de ses ministres : Je vous fais compliment, vous voilà

[1] Cedr., Zon., *Cont. Theoph. Hist. du Bas-Empire*, l. 68. — [2] Anast.

débarrassé d'un grand fardeau. Prince, lui répliqua Irénée, il ne faudrait que deux ou trois soulagements pareils pour être débarrassé de tout l'empire. Michel le Bègue mourut dans de grandes douleurs de colique, le 1er octobre 829, après avoir régné huit ans et neuf mois.

Son fils, Théophile, lui succéda, et régna douze ans. Il témoigna d'abord un grand zèle pour la justice et même pour la religion. Cependant sa justice dégénérait souvent en cruauté, comme son courage en témérité; mais il se déclara bientôt plus ouvertement que son père contre les saintes images; car il ne défendit pas seulement de les honorer, mais d'en faire et d'en garder. On effaça donc encore une fois les peintures des églises, pour y représenter des bêtes et des oiseaux; on brûla publiquement un grand nombre d'images des saints; les prisons furent remplies de catholiques, de peintres, de moines, d'évêques. L'empereur en voulait particulièrement aux moines. Il leur défendit d'entrer dans les villes, ni de paraître à la campagne; en sorte que, ne pouvant avoir les choses nécessaires à la vie, plusieurs moururent de faim et de misère; d'autres quittaient leur habit pour sortir, sans toutefois abandonner leur profession; d'autres enfin tombèrent dans un entier relâchement. Ainsi les monastères devinrent les cimetières des moines qui y demeuraient morts, ou des logements de séculiers. En même temps il y avait dans tous les villages des receveurs, pour charger d'impositions ceux qui ne renonçaient pas aux saintes images.

Toutefois, l'empereur Théophile ne peut faire renoncer Théodora, sa femme, ni Théoctista, sa belle-mère. Il avait cinq filles, que leur aïeule appelait souvent chez elle, leur faisant de petits cadeaux; et, les prenant en particulier, elle les exhortait à résister courageusement à l'hérésie de leur père et à honorer les saintes images. En disant cela, elle prenait les siennes, qu'elle gardait dans un coffre, les portait à son visage et les baisait. L'empereur demanda un jour à ses filles ce que leur grand'mère leur avait donné et quelles caresses elle leur avait faites. La plus jeune, nommée Pulchérie, raconta tout, nomma les fruits dont elle les avait régalées, puis ajouta : Elle a dans son coffre quantité de poupées qu'elle met sur sa tête et qu'elle baise. L'empereur comprit bien ce que c'était et en fut irrité; mais il n'osa le témoigner, par le respect qu'il avait pour sa belle-mère et la crainte de ses reproches; car elle lui parlait avec liberté, le reprenait publiquement de la persécution qu'il faisait aux catholiques, et était presque la seule qui osât lui dire combien il était haï de tout le monde. Il se contenta donc d'empêcher que ses filles n'allassent si souvent chez elle.

Il se trouva d'autres catholiques qui résistèrent courageusement à

l'empereur pour la défense des saintes images, en particulier les moines du monastère de Saint-Abraham. Ils lui montraient par les Pères, comme saint Denys, saint Hiérothée, saint Irénée, que la vie monastique n'est pas une invention nouvelle; et, pour prouver que les images étaient reçues dès le temps des apôtres, ils rapportaient le portrait de la sainte Vierge, fait par saint Luc, et l'image miraculeuse de Jésus-Christ, qu'il avait lui-même imprimée sur un linge; car ces faits n'étaient pas contestés alors. L'empereur, irrité de leur liberté, les chassa de Constantinople, après leur avoir fait souffrir plusieurs tourments. Ils se retirèrent près le Pont-Euxin, et y moururent des coups de fouet qu'ils avaient reçus. Leurs corps demeurèrent longtemps sans sépulture; mais ils se conservèrent, et, depuis, on les honora comme des reliques de martyrs.

L'empereur Théophile persécutait surtout les peintres qui faisaient les images. Il attaqua un moine nommé Lazare, qui était alors célèbre en cet art. Ne l'ayant pu gagner par caresses ni par menaces, il le fit déchirer à coups de fouet, en sorte que la chair tombait avec le sang, et que l'on ne croyait pas qu'il en pût guérir. Toutefois, s'étant un peu remis dans la prison, il recommença à peindre des saints : ce que l'empereur ayant appris, il lui fit brûler le dedans des mains avec des lames de fer rouges; et on le laissa demi-mort. Enfin, à la prière de l'impératrice et d'autres personnes de crédit, il sortit de prison et se retira à l'église de Saint-Jean-Phoberos, où il se cacha. Là, nonobstant ses plaies, il peignit une image de saint Jean, que l'on gardait longtemps après, et qui guérissait les malades. Lazare survécut plusieurs années à l'empereur Théophile. Il est honoré comme saint le 23 février[1].

Entre les autres qu'on déféra à l'empereur Théophile, furent saint Théodore de Jérusalem et son frère saint Théophane, qui, sur les lettres de saint Théodore Studite, avaient été envoyés à Constantinople par le patriarche de Jérusalem pour y soutenir la foi des catholiques. L'empereur Michel le Bègue les avait maltraités et exilés pour cette cause. Saint Théodore fut encore fouetté cruellement par ordre de Théophile, et relégué avec son frère dans l'île d'Aphusia. Mais deux ans après, Théophile les fit revenir à Constantinople, sans rappeler les autres exilés; car il souhaitait passionnément gagner ces deux frères. Saint Théodore racontait ainsi ce qui se passa en cette occasion, dans une lettre à Jean, évêque de Cyzique.

L'envoyé de l'empereur, étant arrivé dans l'île d'Aphusia, nous mena en grande diligence à Constantinople, sans nous en dire le su-

[1] *Acta SS.*, 23 *febr.*

jet. Nous y arrivâmes le 8 de juillet. Notre conducteur, ayant vu l'empereur, eut ordre de nous enfermer aussitôt dans le prétoire. Six jours après, c'est-à-dire le quatorzième du même mois, on nous mena à l'audience de l'empereur. Comme tout le monde savait pourquoi on nous amenait, nous n'entendîmes que des menaces. Obéissez au plus tôt à l'empereur, disaient les uns; d'autres : Le démon les possède, et des discours encore pires. Environ la dixième heure, c'est-à-dire quatre heures après midi, nous entrâmes dans la salle dorée, le gouverneur marchant devant nous; il se retira et nous laissa en présence de l'empereur, qui nous parut terrible et animé de colère. Après que nous l'eûmes salué, il nous dit d'un ton rude d'approcher plus près; puis il nous demanda le pays de notre naissance. C'est, dîmes-nous, le pays des Moabites. Il ajouta : Qu'êtes-vous venus faire ici? Et, sans attendre notre réponse, il commanda qu'on nous frappât au visage. On nous donna tant et de si grands coups, que nous tombâmes à terre étourdis, et si je n'eusse pris celui qui me frappait par le devant de sa tunique, il m'aurait aussitôt jeté sur le marchepied de l'empereur; mais je me tins ferme jusqu'à ce qu'il fît cesser de nous frapper.

Il nous demanda encore pourquoi nous étions venus à Constantinople, voulant dire que nous n'y devions pas venir si nous ne voulions embrasser sa créance. Et comme nous baissions les yeux sans dire mot, il se tourna vers un officier qui était proche, et lui dit d'une voix rude et regardant de travers : Prenez-les, écrivez sur leur visage ces vers iambiques, et mettez-les entre les mains de deux Sarrasins pour les emmener en leur pays. Un nommé Christodule, qui avait composé ces vers, était là et les tenait. L'empereur lui ordonna de les lire, et ajouta : Ne te mets pas en peine s'ils sont beaux ou non. Un des assistants dit : Ces gens-ci, seigneur, n'en méritent pas de plus beaux. Il y avait douze vers, dont le sens était : Ceux-ci ont paru à Jérusalem comme des vaisseaux d'iniquité, pleins d'une erreur superstitieuse, et ont été chassés pour leur crime; ayant fui à Constantinople, ils n'ont point quitté leur impiété. C'est pourquoi ils en sont encore bannis, marqués sur le visage comme des malfaiteurs.

Saint Théodore continue ainsi son récit. Après la lecture de ces vers, l'empereur nous fit reconduire au prétoire. Mais à peine y fûmes-nous entrés, qu'on nous ramena en grande hâte devant l'empereur, qui nous dit : Vous direz sans doute, quand vous serez punis, que vous vous êtes moqués de moi; et moi je veux me moquer de vous, avant que de vous renvoyer. Alors il nous fit dépouiller et fouetter, commençant par moi. L'empereur criait toujours, pour animer ceux qui nous frappaient; et je disais cependant : Nous n'avons rien fait

ducteur, ayant vu
ans le prétoire. Six
me mois, on nous
monde savait pour-
es menaces. Obéis-
tres : Le démon les
la dixième heure,
mes dans la salle
retira et nous laissa
le et animé de co-
'un ton rude d'ap-
le notre naissance.
: Qu'êtes-vous ve-
commanda qu'on
le si grands coups,
usse pris celui qui
ait aussitôt jeté sur
me jusqu'à ce qu'il

venus à Constanti-
nir si nous ne vou-
sions les yeux sans
proche, et lui dit
les, écrivez sur leur
mains de deux Sar-
mé Christodule, qui
npereur lui ordonna
sont beaux ou non.
en méritent pas de
it : Ceux-ci ont paru
ins d'une erreur su-
ayant fui à Constan-
pourquoi ils en sont
s malfaiteurs.
ès la lecture de ces
Mais à peine y fûmes-
devant l'empereur,
us serez punis, que
ne moquer de vous,
épouiller et fouetter,
s, pour animer ceux
ous n'avons rien fait

contre Votre Majesté, seigneur. Ayez pitié de moi; sainte Vierge, venez à notre secours! Mon frère fut ensuite traité de même; et, après qu'on nous eut déchirés de coups, l'empereur nous fit sortir.

Mais aussitôt on nous fit revenir, et un receveur nous demanda de la part de l'empereur : Pourquoi vous êtes-vous réjouis de la mort de Léon, et n'avez-vous pas embrassé la même créance que lui? Nous répondîmes : Nous ne nous sommes point réjouis de la mort de Léon; nous ne sommes pas venus vers lui, et nous ne pouvons pas changer notre créance comme vous, qui la changez selon les temps. Pour bien comprendre la première question du receveur, il faut savoir que, dans le commencement de son règne, l'empereur Théophile demanda à connaître exactement tous ceux qui avaient contribué à élever Michel sur le trône impérial, en tuant son prédécesseur, Léon l'Arménien. Quand ils se furent fait connaître, dans l'espoir d'une récompense, Théophile les fit tous périr cruellement. Le receveur ajouta : N'êtes-vous pas venus sous le règne de Léon? Non, dîmes-nous, mais sous le prédécesseur de l'empereur, c'est-à-dire sous Michel le Bègue. Nous revînmes au prétoire; et, quatre jours après, on nous présenta au préfet, qui, après plusieurs menaces, nous ordonna d'obéir à l'empereur. Nous dîmes que nous étions prêts à souffrir mille morts plutôt que de communiquer avec les hérétiques. Le préfet revint aux caresses, et nous dit : Communiquez seulement une fois, on ne vous demande pas davantage; j'irai avec vous à l'église, allez ensuite où il vous plaira. Je lui dis en souriant : Seigneur, c'est comme qui dirait à un homme : Je ne vous demande que de vous couper la tête une seule fois, après quoi vous irez où vous voudrez. On renverserait plutôt le ciel et la terre que de nous faire abandonner la vraie religion. Alors il ordonna qu'on nous marquât au visage, et, quoique les plaies des coups de fouet fussent encore enflammées et fort douloureuses, on nous étendit sur des bancs pour nous taillader le visage en écrivant les vers. L'opération fut longue, et, le jour venant à manquer, il fallut cesser. Nous dîmes en sortant : Sachez que cette inscription nous fera ouvrir les portes du ciel et qu'elle vous sera montrée en présence de Jésus-Christ; car on n'a jamais rien fait de semblable, et vous faites paraître doux tous les autres persécuteurs. C'est ainsi que saint Théodore parlait dans sa lettre.

Après que lui et son frère eurent été ainsi traités, on les remit en prison, le visage encore tout sanglant; puis, à la persuasion de Jean Lécanomante, usurpateur du siége de Constantinople, après la mort de l'usurpateur Antoine de Syllée, en 836, on les envoya en exil à Apamée en Bythinie, où saint Théodore mourut, quelque temps après, de vieillesse et de maladie. Et, comme l'empereur avait dé-

fendu de leur donner la sépulture, son frère, saint Théophane, conserva le corps dans un coffre de bois, et fit des hymnes à sa louange; car il était poëte fameux pour le temps. Michel, syncelle de l'église de Jérusalem, fut aussi arrêté et tenu longtemps en prison avec plusieurs autres moines [1].

Le confesseur saint Méthodius avait été tiré du sépulcre où il était en prison, un peu avant la mort de Michel le Bègue. Il en sortit comme un mort ressuscité, n'ayant que la peau et les os, et pas un cheveu à la tête. Étant à Constantinople, il demeura en son particulier, parce qu'il n'y avait point de monastère exempt de l'hérésie. Il fréquentait les moines et les autres confesseurs qui avaient souffert comme lui pendant la persécution ; il voyait des sénateurs et quelquefois aussi des hérétiques, et il en convertissait par la force et la douceur de son esprit, et par sa profonde connaissance des Écritures. On en parla à l'empereur Théophile, qui le fit venir et lui dit : Après ce que vous avez souffert, ne cesserez-vous jamais d'exciter des troubles par de vaines disputes, pour un sujet aussi léger que les images? Méthodius lui répondit : Si les images sont si méprisables, pourquoi n'ôtez-vous pas les vôtres avec celles de Jésus-Christ, pour être glorifié avec lui, au lieu de les relever et de les multiplier tous les jours comme vous faites? Car on honorait toujours les images des empereurs. Théophile, d'autant plus irrité de cette réflexion qu'elle était plus sensée, le fit attacher à des courroies, nu jusqu'à la ceinture, et lui fit donner devant et derrière six cents coups de fouet. Comme il était demi-mort et tout en sang, il le fit descendre par un trou dans une cave du palais, d'où quelques personnes pieuses le tirèrent la nuit et le firent panser. Mais l'empereur confisqua la maison où on l'avait retiré. Toutefois, voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur le saint par la violence, il voulut essayer la douceur, et, l'ayant fait venir, il conférait amiablement avec lui, et témoignait prendre plaisir à lui voir résoudre les objections tirées de l'Écriture. Enfin il lui ordonna de loger dans le palais avec ses officiers ; ce qui donna occasion à saint Méthodius d'en désabuser plusieurs, et les plus confidents de l'empereur, et de l'adoucir lui-même, en sorte qu'il n'avait plus tant d'aversion pour les catholiques ni tant de confiance en son opinion. Depuis ce temps, l'empereur avait toujours Méthodius auprès de lui et le menait même à la guerre, tant pour satisfaire sa curiosité, en lui faisant diverses questions, que pour s'assurer de lui. Car, comme il savait le crédit que le saint avait à Constantinople parmi

[1] *Vita. S. Theod., grapti apud Sur., 26 decemb.*

les grands et parmi tous les catholiques, il craignait qu'en son absence il n'excitât quelque révolte pour le rétablissement des saintes images [1].

Sous le joug des Mahométans, les catholiques étaient moins opprimés que sous celui des iconoclastes. Ils avaient leurs patriarches à Alexandrie, à Antioche et à Jérusalem. Le patriarche d'Alexandrie était Christophe, qui siégea de l'an 805 à l'an 836. Peu après son élection, il tomba dans une paralysie qui l'obligea de prendre un évêque, nommé Pierre, pour faire ses fonctions. Le patriarche d'Antioche était Job, qui siégea de 813 à 842. A Jérusalem, Thomas, moine de la laure de Saint-Sabas, diacre et médecin, avait remplacé, l'an 807, le patriarche Georges. Le 22 août de cette année arrivèrent en France, auprès de Charlemagne, deux de ses députés, avec les ambassadeurs du calife Aroun. L'an 808, avant la fête de Noël, les moines français du Mont-des-Olives ayant consulté le patriarche touchant une dispute qu'on leur avait faite sur la procession du Saint-Esprit, Thomas les renvoya au Saint-Siége. Il écrivit en conséquence, sur ce sujet, au pape saint Léon III. L'an 817, saint Théodore Studite écrivit à Thomas, ainsi qu'aux autres patriarches et au Pape, touchant l'hérésie et la persécution des iconoclastes, sous l'empire tyrannique de Léon l'Arménien; Thomas envoya les deux saints moines Théodore et Théophane pour soutenir la foi orthodoxe, comme nous avons vu. Le patriarche Thomas occupa le siége de Jérusalem jusque vers l'an 829, et eut Basile pour successeur.

Après la mort d'Aroun-Al-Raschid, le contemporain et l'ami de Charlemagne, les Mahométans eurent pour calife, autrement pour pape et pour empereur, en 809, son fils aîné Amyn, à qui devait succéder son frère Mamoun. Proclamé calife en 810, Amyn se livra bientôt à toutes ses passions, et surtout à celles du vin et des femmes. Il déposa ses deux frères Mamoun et Motassem des gouvernements que leur avait légués leur père, et priva même le premier des biens qui lui revenaient. Aroun avait désigné Mamoun comme successeur d'Amyn; celui-ci fit couronner son fils, qui n'avait encore que cinq ans. La guerre civile éclata entre les deux frères. Amyn perdit plusieurs grandes batailles et fut bientôt assiégé dans Bagdad. Il s'amusait à pêcher à la ligne quand on lui apprit cette nouvelle. Ne me troublez pas, dit-il au messager, car mon affranchi a déjà pris deux poissons, et je n'en ai pas pris un seul. Pendant le siége, au moment où l'ennemi venait de se rendre maître d'un poste important, ses officiers vinrent l'exhorter à prendre les armes. Ils le trouvèrent qui

[1] *Acta SS.*, 14 *junii*.

jouait tranquillement aux échecs. Il leur ordonna de se retirer, parce qu'il était sur le point de faire son adversaire échec et mat. En 813, se voyant abandonné de ses troupes et des principaux de Bagdad, il alla se rendre à un des généraux de son frère. On lui coupa la tête, qui fut envoyée à Mamoun avec les marques de calife. A cette vue, Mamoun rendit grâces au ciel et fit présent au courrier d'un million de dragmes.

Le règne de Mamoun fut rempli d'effroyables guerres civiles. Il s'éleva jusqu'à trois et quatre califes rivaux, qui avaient chacun leurs armées et leurs pays d'obédience. Un calife de la famille d'Ali battit plusieurs généraux de Mamoun et fit trembler Bagdad. Hartémah, un des généraux de Mamoun, ayant défait deux chefs de rebelles, se permit de faire à son maître des remontrances sur le mauvais gouvernement de ses ministres. Pour toute réponse, Mamoun le fit battre de verges et jeter dans un cachot, d'où on le retira mort peu de jours après, au mois de juin 816. Ce cruel traitement causa dans une grande partie de l'empire une guerre civile encore plus effroyable, qui dura tout le règne de Mamoun et au delà. Il s'éleva dans la Perse un soi-disant prophète nommé Babek, dont toute la religion paraît avoir été la licence et le meurtre. Il eut bientôt d'innombrables sectateurs. Il résista vingt ans à toutes les forces des califes, défit plusieurs de leurs armées et les fit trembler eux-mêmes dans Bagdad. Dans cette horrible guerre, il massacra cruellement deux cent cinquante mille personnes; il ne respectait ni âge, ni sexe, ni condition, et faisait passer au fil de l'épée tous les Mahométans ou leurs alliés qui tombaient entre ses mains.

Mamoun, voulant mettre fin à tant de divisions et de guerres, eut recours à un moyen qui augmenta le mal. Ce fut de rendre le califat aux descendants d'Ali, gendre de Mahomet, au préjudice de sa propre famille, les Abassides. En conséquence, l'an 817, il appela solennellement à sa succession l'iman Ali, fils de Mousa, et lui donna sa fille en mariage. Il quitta le noir, qui était la couleur des Abassides, pour prendre le vert, réservé aux seuls descendants de Mahomet, et ordonna le même changement aux officiers civils et militaires de son empire. Cette mesure irrita au dernier point les Abassides, dont le nombre montait alors à plus de trente mille hommes, et donna lieu à une nouvelle révolution. Les choses allèrent si loin, que Mamoun lui-même fut déposé et que l'on proclama calife Ibrahim, fils de Mahadi, son oncle. Pour se réconcilier les esprits, Mamoun fait assassiner son propre visir Fadel, et puis les assassins eux-mêmes. L'iman Ali mourut de son côté au mois d'août 818. Bagdad se soumet alors. Le nouveau calife Ibrahim, se

e se retirer, parce
c et mat. En 813,
aux de Bagdad, il
lui coupa la tête,
alife. A cette vue,
rrier d'un million

guerres civiles. Il
aient chacun leurs
famille d'Ali battit
gdad. Hartémah,
nefs de rebelles, se
r le mauvais gou-
amoun le fit battre
mort peu de jours
t causa dans une
re plus effroyable,
Il s'éleva dans la
t toute la religion
tôt d'innombrables
s des califes, défit
èmes dans Bagdad.
ent deux cent cin-
sexe, ni condition,
tans ou leurs alliés

et de guerres, eut
de rendre le califat
préjudice de sa
l'an 817, il appela
Mousa, et lui donna
couleur des Abas-
escendants de Ma-
iciers civils et mi-
dernier point les
ns de trente mille
. Les choses allè-
que l'on proclama
e réconcilier les es-
del, et puis les as-
son côté au mois
calife Ibrahim, se

voyant abandonné, est réduit à se cacher. L'année suivante, Mamoun rentre à Bagdad, reprend la couleur noire et commence un nouveau règne.

L'an 826, il publia une loi qui maudissait la mémoire de Moawiah Ier, fondateur de la dynastie des Ommiades, et qui permettait de tuer impunément ceux qui parleraient avec éloge de ce calife. Ceux des Mahométans qui se donnent pour orthodoxes croient, comme un article de foi, que l'Alcoran est éternel, incréé et de la substance même de Dieu. Ce qu'ils refusent au Christ, que pourtant ils reconnaissent pour le Verbe de Dieu et le Messie, ils le prostituent à une informe rapsodie. En 827, Mamoun ordonna, par une autre loi, de reconnaître que l'Alcoran n'était point éternel, mais qu'il avait été créé. Cette loi causa les plus grands désordres dans l'empire; la plupart des docteurs musulmans furent obligés de s'y conformer, et ceux qui s'y refusèrent furent disgraciés, persécutés, plongés dans les cachots. Un tribunal spécial, érigé dans Bagdad pour les juger, amena la dissolution et la ruine d'une infinité de familles.

Avec cela, Mamoun ou Almamoun passe pour un des plus illustres califes des Musulmans. La raison en est que, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il favorisa les savants, les poëtes et les gens de lettres. Il épuisait ses trésors pour rassembler les manuscrits les plus rares et les plus célèbres, en grec, en syriaque, en hébreu, qu'il faisait traduire en arabe, et pour attirer à Bagdad les astronomes, les médecins, les savants les plus distingués de toutes les contrées. Il admettait ces savants dans sa familiarité; il assistait fréquemment à leurs leçons, à leurs expériences et à leurs entretiens; il les comblait surtout de bienfaits, et leur reconnaissance a fondé sa réputation [1].

Un jeune Grec de Constantinople, pris à la guerre, était devenu l'esclave d'un des courtisans du calife. Un jour que le maître faisait un grand éloge des géomètres de la cour, l'esclave témoigna qu'il avait quelques principes de cette science, et qu'il serait fort curieux d'en entendre discourir par des hommes habiles. Le calife, informé de ce propos, entretint le jeune homme et lui permit d'assister à leurs leçons. L'esclave leur fit des questions qu'ils jugèrent insolubles et qu'il résolut lui-même avec facilité. Etonnés de l'étendue de ses connaissances, ils lui demandèrent s'il se trouvait à Constantinople d'autres géomètres aussi habiles que lui. Il s'en trouve beaucoup de plus habiles, répondit-il; pour moi, je ne suis qu'un écolier. Le calife, qui assistait à cette conférence, lui ayant demandé si celui dont il

[1] *Hist. univ.*, par les savants anglais, t. 43.

avait pris les leçons vivait encore : Oui, répondit-il, il vit; il est pauvre et inconnu au prince, malgré son grand savoir; il se nomme Léon. Aussitôt Almamoun écrit à Léon en ces termes : On juge d'un arbre par le fruit; votre disciple nous a fait connaître son maître. Puisque votre mérite n'a pas, dans votre patrie, le crédit de vous tirer de l'obscurité, venez répandre vos lumières parmi nous. La nation des Sarrasins baissera la tête devant vous, et vous trouverez dans notre bienveillance plus de richesses et d'honneurs que n'en ont jamais possédé les favoris de vos princes. Léon, ayant reçu cette lettre par son ancien disciple, crut devoir en donner connaissance à l'empereur Théophile. Piqué de l'invitation du calife comme d'un reproche de son indifférence pour les savants, Théophile fait venir Léon, lui défend de porter son savoir à une nation infidèle, lui assigne une pension honorable et lui donne l'église des Quarante-Martyrs pour y faire des leçons publiques. Almamoun écrivit à Théophile lui-même, le priant de permettre à Léon de venir au moins pour un peu de temps, lui promettant en retour deux mille livres pesant d'or, et, de plus, une paix et une alliance éternelles. Théophile refusa constamment, et ouvrit à Léon une école publique dans le palais de Magnaure, le chargea de l'instruction de la jeune noblesse, et le combla d'honneurs et de priviléges. Ce qui donnait surtout au calife Almamoun une si grande envie d'entretenir le géomètre Léon, c'est que, avec toute leur science, ils étaient infatués l'un et l'autre des rêveries superstitieuse de l'astrologie [1].

Almamoun faisait la guerre aux Grecs, lorsqu'il mourut près de Tarse, au mois d'août 833, pour avoir mangé trop de dattes fraîches. Après avoir bouleversé l'empire durant sa vie par l'incertitude et la versatilité de son gouvernement, il lui légua encore en mourant un principe de révolution. Obligé de faire valoir le testament de son père pour parvenir au trône, il enfreignit ce même testament en privant son frère Moutemyn des droits qui l'y appelaient et en les transmettant à Motasem, son troisième frère. A l'exemple de son prédécesseur, Motasem persécuta avec fureur tous ceux qui niaient la création de l'Alcoran. Il fit périr plusieurs docteurs, et fustiger en sa présence l'iman Hanbal avec tant de barbarie, que des lambeaux de chair se détachaient de son corps. Il prêta même sa main aux bourreaux pour écorcher vif un autre qui avait osé soutenir l'éternité de l'Alcoran. Le soi-disant prophète Babek, après vingt ans de guerre, fut pris en 837, après qu'on lui eut promit sa grâce du calife. Motasem lui fit couper les bras et les jambes, ouvrir le ventre et enfin tran-

[1] Cedr., *Cont. Theoph. Symeon. Georg.*

il vit; il est pauvre
homme Léon. Aus-
e d'un arbre par le
tre. Puisque votre
s tirer de l'obscu-
nation des Sarra-
z dans notre bien-
ont jamais possédé
ttre par son ancien
l'empereur Théo-
reproche de son
Léon, lui défend
igne une pension
rs pour y faire des
ui-même, le priant
peu de temps, lui
, et, de plus, une
constamment, et
de Magnaure, le
combla d'honneurs
Almamoun une si
st que, avec toute
rêveries superstiti-

il mourut près de
de dattes fraîches.
l'incertitude et la
ore en mourant un
testament de son
e testament en pri-
ient et en les trans-
mple de son prédé-
ux qui niaient la
rs, et fustiger en sa
e des lambeaux de
sa main aux bour-
utenir l'éternité de
gt ans de guerre, fut
du calife. Motasem
ntre et enfin tran-

cher la tête. L'empereur Théophile, voyant les États du calife en proie aux guerres civiles et aux querelles religieuses, était entré dans la Comagène avec une armée de cent mille hommes, avait pris Samosate et assiégé Sozopétra, où Motasem était né. Pris au dépourvu, Motasem le supplia d'épargner sa ville natale. Théophile ne la pressa qu'avec plus de force, et, s'en étant rendu maître, fit passer au fil de l'épée tous les hommes et emmena captives toutes les femmes et les enfants. Le calife, animé par la fureur et le désir de la vengeance, marcha bientôt contre les Grecs, s'avança jusque dans la Galatie, et assiégea Amorium, patrie de Théophile. C'était alors la ville la plus florissante de l'Asie-Mineure. Théophile, à son tour, supplie le calife d'épargner cette ville. Motasem retient les envoyés dans les fers, prend la ville par intelligence, après y avoir perdu lui-même soixante-dix mille hommes, la réduit en cendres, massacre une grande partie des habitants, et emmène le reste en esclavage, au nombre de trente mille, parmi lesquels quarante-deux patrices et généraux dont nous verrons plus tard le long martyre. Il fait promener les ambassadeurs de Théophile sur les ruines fumantes d'Amorium, et les renvoie avec ces mots : Allez dire à votre maître que je le tiens quitte de ce qu'il me devait pour Sozopétra. Cette guerre entre l'empereur et le calife fut en tout point une guerre de barbares. Théophile s'y trouva plusieurs fois en danger de périr par sa témérité. Au retour de cette expédition, Motasem fit arrêter son neveu Abbas, sous prétexte qu'il avait voulu recouvrer la dignité de calife ; il le condamna à mourir de soif, et se défit, par plusieurs supplices, de tous les partisans de ce prince. Motasem lui-même mourut le 5 janvier 842.

Après la prise et l'incendie d'Amorium, Théophile lui avait envoyé une nouvelle ambassade pour traiter du rachat des prisonniers. Il lui offrait deux mille quatre cents livres d'or, et, de plus, de rendre tous les prisonniers arabes. Le calife reçut les ambassadeurs avec le mépris le plus outrageant, leur demanda des conditions déshonorantes et les congédia en ces termes : Votre maître m'offre beaucoup moins qu'il ne m'en a coûté pour rabattre son orgueil. J'admire sa folie ; il a prodigué cent mille livres d'or, par une vanité puérile, dans cette ridicule ambassade qui semait l'or comme la poussière, et il n'estime que deux mille livres un si grand nombre de ses plus braves sujets, et même de ses proches ? Qu'il sache qu'ils ne sortiront pas de mes mains, quand il me donnerait pour chacun d'eux ce qu'il m'offre pour tous.

La ridicule ambassade dont parle Motasem est celle de Jean Lécanomante, depuis faux patriarche de Constantinople, que Théophile envoya, l'an 835, à Bagdad, uniquement pour étonner les Sarrasins

par une profusion fastueuse de richesses, et leur donner ainsi une haute idée de l'empereur et de l'empire. L'unique résultat en fut d'inspirer à l'empereur la fureur de bâtir de magnifiques palais, afin de surpasser incomparablement tout ce que Léeanomante avait remarqué de plus beau à Bagdad. Les écrivains du temps en font une description détaillée. Ils vantent entre autres un arbre d'or, sur lequel des oiseaux de même métal faisaient entendre un ramage artificiel, et deux lions d'or de grandeur naturelle, dont les rugissements imitaient celui des véritables lions.

Enfin, l'empereur Théophile mourut quinze jours après le calife Motasem. Après la ruine d'Amorium et la réponse insultante du calife touchant les prisonniers, Théophile écrivit en Occident à l'empereur Louis et à l'empereur Lothaire, pour leur demander du secours contre les Sarrasins. Mais lui-même, consumé de chagrin et de maladie, dépérissait de jour en jour. Étant à l'extrémité, il fit mettre à mort Théophobe, son beau-frère, qui lui avait rendu de grands services, se fit apporter sa tête, et, la prenant par les cheveux, il dit : Tu n'es plus Théophobe, et moi je ne suis plus Théophile. Quelques moments après il expira, le 20 janvier 842 [1].

L'empereur Louis le Débonnaire était mort dès l'an 840, mais d'une manière plus chrétienne. Ce prince était de taille médiocre, les yeux grands, le nez long, les épaules larges, les bras forts, en sorte que personne ne maniait mieux un arc ou une lance. Il avait la voix mâle, parlait le latin comme sa langue maternelle, et entendait le grec. Il avait appris en sa jeunesse des poésies païennes, mais depuis il ne voulait ni les lire ni les entendre. Au contraire, il était fort instruit de l'Écriture sainte, et savait le sens spirituel, le moral et l'anagogique. Tous les matins, il allait à l'église se mettre à genoux, touchant le pavé de son front, et demeurait longtemps en prières, quelquefois avec larmes. Tous les jours il donnait l'aumône avant son repas, et, partout où il était, il y avait des logements pour les pauvres. Il était sobre dans le boire et le manger. Jamais on ne le vit éclater de rire ; et dans les fêtes solennelles, où les musiciens et les bouffons jouaient pour amuser le peuple, il contenait les autres par son sérieux. Il s'habillait modestement, excepté les grandes fêtes, où, à l'exemple de ses pères, il était tout couvert d'or, portant la couronne en tête et le sceptre à la main. Il était très-libéral, et donna en propriété à des particuliers quantité de terres de son domaine. Il ne faisait rien sans conseil ; mais il donnait tant de temps au chant des psaumes et à la lecture, qu'il abandonnait trop les af-

[1] *Hist. du Bas-Empire.*, l. 69.

donner ainsi une
ıe résultat en fut
ifiques palais, afin
écanomante avait
temps en font une
ore d'or, sur lequel
ramage artificiel,
rugissements imi-

urs après le calife
insultante du calife
ident à l'empereur
r du secours contre
grin et de maladie,
l fit mettre à mort
le grands services,
ux, il dit : Tu n'es
Quelques moments

dès l'an 840, mais
taille médiocre, les
bras forts, en sorte
nce. Il avait la voix
elle, et entendait le
aïennes, mais depuis
ntraire, il était fort
piritnel, le moral et
se mettre à genoux,
gtemps en prières,
nait l'aumône avant
logements pour les
r. Jamais on ne le
es, où les musiciens
l contenait les autres
pté les grandes fêtes,
vert d'or, portant la
était très-libéral, et
de terres de son do-
nnait tant de temps
ndonnait trop les af-

faires à ses confidents. Bien loin de favoriser uniquement les nobles, il aimait, comme son père Charlemagne, à élever des hommes de médiocre condition, même de condition servile, quand ils avaient du mérite. Comme son père, il en fit plusieurs évêques. Ces hommes du peuple, devenus ainsi les égaux des seigneurs et les conseillers des rois, ne manquaient pas d'affranchir leurs parents et de les élever ou par l'étude des lettres, ou par les alliances avec les nobles. Le biographe Thégan, évêque de Trèves, blâme cette prédilection de Charlemagne et de Louis pour les hommes de mérite, mais sans naissance. Aujourd'hui ce serait une de leurs gloires. C'est d'ailleurs l'esprit du christianisme. Ensuite, cette coutume tendait à unir plus intimement la nation conquise à la nation conquérante, et à ne faire de toutes les deux qu'un seul peuple, par la douce influence de la religion et des lettres. Par là, elle adoucissait dès lors l'esclavage et en préparait insensiblement l'abolition sur l'heureuse terre de France. En un mot, tout bien considéré, Louis le Débonnaire était un excellent homme, auquel, malgré ses fautes et ses défauts, il est impossible de porter rancune. Pour être un excellent prince, il ne lui manquait que d'avoir plus de constance dans ses desseins.

Après sa seconde restauration, en 834, dont il fut principalement redevable à ses deux fils, Louis, roi de Bavière, et Pepin, roi d'Aquitaine, il fut aussi bon, mais aussi versatile que devant. La cause en était toujours une femme, l'impératrice Judith. Ainsi, l'an 835, il fit un nouveau partage de la Gaule et de la Germanie entre ses trois fils, Louis, Pepin et Charles, l'Italie étant déjà donné à Lothaire. Il répète, dans cet acte de partage, le règlement de son père dans un acte pareil, savoir : Que si un des trois vient à mourir, laissant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, ses oncles ne s'y opposeront pas ; que s'il n'en laisse point de tel, les deux survivants se partageront le royaume. Ce qu'il leur recommande sur toutes choses à tous les trois, c'est la défense de l'Église romaine, à son exemple et à l'exemple de son bisaïeul Charles-Martel, de son aïeul Pepin et de son père l'empereur Charlemagne [1].

En 837, Louis augmenta le partage de son jeune fils Charles. L'année suivante, en lui donnant la couronne et en lui ceignant l'épée, il ajoute encore à sa part la Neustrie et d'autres provinces, tandis qu'il ôte l'Austrasie à son fils Louis de Bavière. En 839, il fait un nouveau partage entre ses fils Lothaire et Charles. La même année, Pepin, roi d'Aquitaine, étant mort, son fils de même nom

[1] D. Bouquet, t. 6, p. 411.

est élu roi par une partie considérable de la nation. L'empereur Louis le trouve mauvais ; il ôte l'Aquitaine à son petit-fils et la donne encore à Charles. Ces mutations et ces préférences accordées aux caprices d'une femme mécontentèrent nécessairement bien du monde, en particulier Louis, roi de Bavière. Plus que personne, il avait contribué à rétablir son père sur le trône. Et il se voyait dépouillé de la France orientale, et en cas de l'être même de la Bavière, comme on venait d'ôter l'Aquitaine au fils de son frère Pepin, que la nation avait cependant proclamé roi. Il prend donc les armes pour se défendre et se dédommager en Allemagne. Tel était l'état des affaires politiques au commencement de l'année 840.

Les affaires de l'Église s'en ressentaient plus ou moins. Ebbon, archevêque de Reims, qui, d'après le témoignage de son clergé, avait été contraint par les autres évêques de présider, comme métropolitain, au concile de Compiègne, qui mit Louis le Débonnaire en pénitence publique l'an 833, fut arrêté dès l'année suivante et enfermé dans l'abbaye de Fulde, par ordre du même prince, à qui on venait de rendre l'empire et la communion de l'Église à Saint-Denis. Au mois de février de l'an 835, Louis tint à Thionville une assemblée nationale, qui est aussi comptée entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon, évêque de Metz et frère de l'empereur, y présidait comme diocésain ou plutôt comme archi-chapelain, autrement grand aumônier ; car il avait reçu depuis peu cette dignité, et on lui donnait par honneur le titre d'archevêque. C'était, comme on voit, un concile peut-être plus politique que librement épiscopal. On voyait ensuite huit métropolitains, parmi lesquels Ebbon de Reims, qu'on avait amené de Fulde.

On commença par déclarer nul tout ce qui avait été fait contre l'empereur Louis. Chacun des évêques présents en donna une déclaration souscrite de sa main, et ils jugèrent à propos d'aller à Metz, pour rendre plus solennelle la réhabilitation de Louis, en la faisant dans l'église cathédrale. Ce fut le dimanche de la Quinquagésime, dernier jour de février. Là, Drogon, évêque de Metz et frère de Louis, monta sur l'ambon, et lut tout ce qui avait été fait à Thionville pour le rétablissement de l'empereur. Ensuite, Ebbon monta sur la même tribune et confessa publiquement qu'il avait porté un jugement injuste contre l'empereur, son maître, en le soumettant à la pénitence publique, après qu'il eut été injustement déposé de la dignité impériale sur de fausses accusations, reconnaissant qu'il y avait été justement rétabli. Il en fit sa déclaration souscrite de sa main, qu'il présenta à l'empereur, et elle

fut gardée dans les archives de l'église de Metz. Alors les sept autres archevêques chantèrent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitents, puis les évêques prirent la couronne sur l'autel et la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu par des acclamations de joie[1].

De tout cela ressort une observation importante, pour bien apprécier les événements de cette nature qui se rencontrent dans les siècles du moyen âge. Dans tous les récits, dans tous les actes qui concernent la restauration de Louis de Débonnaire, il n'est pas dit une seule fois que sa déposition par l'assemblée générale de Francs en Alsace, que sa mise en pénitence publique au concile de Compiègne, fussent nulles par défaut d'autorité et de compétence dans ceux qui les avaient prononcées ; on dit seulement et on répète que cette déposition et cette mise en pénitence étaient injustes, et cela parce que les accusations étaient fausses. C'était dire implicitement que, si les accusations avaient été vraies, l'assemblée générale des Francs aurait pu le déposer justement en Alsace, et le concile le mettre justement en pénitence à Compiègne. Louis lui-même en était tellement persuadé, que, tout injuste qu'il pût croire et sa déposition et sa mise en pénitence, il voulut néanmoins que, jusqu'à deux fois, et à Saint-Denis et à Metz, les évêques le réconciliassent à l'Église comme pénitent, et lui remissent la couronne sur la tête dans l'assemblée des Francs.

De Metz on retourna à Thionville, et on y procéda contre les évêques coupables, c'est-à-dire accusés de l'être, dont la plupart avaient fui en Italie, sous la protection de Lothaire. Hildemann de Beauvais, qui était présent, se justifia. Agobard de Lyon et Bernard de Vienne furent déposés, le premier pour ne s'être point présenté, ayant été appelé trois fois; le second pour avoir fui après s'être présenté. On sent bien que ces dépositions prononcées contre des absents, dans un moment de réaction politique et pour des faits purement politiques, ne prouvent pas beaucoup contre ceux qu'elles atteignent. Cette observation peut s'appliquer d'autant mieux au cas présent, que les deux archevêques sont honorés comme saints dans leurs églises.

Cette observation peut s'appliquer encore à Ebbon de Reims. Emprisonné depuis plus d'un an, il fut amené de force à l'assemblée de Thionville, et particulièrement accusé par l'empereur ; on employa même plusieurs moyens pour l'intimider. Il demanda et

[1] Labbe, t. 7, p. 1694 et 5.

obtint toutefois, avec les autres évêques, que, pour l'honneur de l'épiscopat, sa cause serait examinée hors de la présence de l'empereur et des laïques. Ils se réunirent donc à la sacristie. Là, ayant été pressé de rendre raison de sa conduite, il se plaignit que l'on ne se prît qu'à lui de ce qui avait été fait en présence de tant d'autres évêques. Cette plainte était d'autant plus juste que plusieurs avaient fait avec lui, à Compiègne, ce qu'ils allaient condamner en lui seul à Thionville. Ils s'excusèrent sur ce qu'ils avaient été forcés de se trouver à Compiègne, et sur ce que leur volonté y avait été innocente. Se voyant ainsi délaissé de tout le monde, Ebbon fit venir un reclus nommé Framegaud, et l'envoya à l'impératrice Judith avec une bague qu'il avait autrefois reçue d'elle pour la lui envoyer quand il aurait besoin de son secours. Elle eut égard à ses prières, et engagea les évêques à apaiser l'empereur sans déposer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du temps, et se choisit lui-même, comme les canons le permettaient, trois juges : Agoulfe, archevêque de Bourges, Badurad, évêque de Paderborn, et Modoin, évêque d'Autun. Après leur avoir fait secrètement sa confession, il donna au concile une déclaration signée de sa main, en ces termes : Moi, Ebbon, indigne évêque, reconnaissant ma fragilité et le poids de mes péchés, j'ai pris tels et tels pour mes confesseurs et mes juges, et leur ai fait ma confession sincère, cherchant le remède de la pénitence et le salut de mon âme ; je renonce au ministère épiscopal, dont je me reconnais indigne, pour les péchés que je leur ai confessés en secret, afin que, sur leur témoignage, on puisse consacrer un autre à ma place qui gouverne dignement l'église que j'ai mal conduite. Et afin que je ne puisse faire aucune réclamation pour y rentrer, j'ai souscrit ceci de ma main. Ebbon, ci-devant évêque.

Il présenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix, et donna encore trois autres témoins : Nothon, archevêque d'Arles, Théodoric, évêque d'Arras, et Achard, évêque de Noyon. Ensuite tous les évêques dirent leur avis en ces termes : Suivant votre confession, cessez le ministère épiscopal. Puis Jonas d'Orléans dicta le procès-verbal, qui fut daté du quatrième jour de mars 835. Hincmar ajoute que les évêques qu'Ebbon avait pris pour témoins déclarèrent publiquement, à sa prière, qu'il leur avait confessé un tel péché, qu'il n'était plus digne de faire les fonctions épiscopales, et que s'il l'avait commis avant son ordination, il n'aurait pas dû être ordonné évêque. Les évêques présents souscrivirent au nombre de quarante-trois ; et, par l'ordonnance du concile, Drogon de Metz et Hetti de Trèves donnèrent cet écrit à Foulque, abbé de Saint-Remi et chorévêque, désigné successeur d'Ebbon dans le siége de Reims. C'est du moins

pour l'honneur de
ésence de l'empe-
cristie. Là, ayant
laignit que l'on ne
ce de tant d'autres
e plusieurs avaient
damner en lui seul
t été forcés de se
é y avait été inno-
Ebbon fit venir un
atrice Judith avec
lui envoyer quand
es prières, et enga-
er Ebbon dans les
lui-même, comme
fe, archevêque de
doin, évêque d'Au-
ssion, il donna au
ces termes : Moi,
é et le poids de mes
t mes juges, et leur
ede de la pénitence
épiscopal, dont je
eur a confessés en
onsacrer un autre à
i mal conduite. Et
pour y rentrer, j'ai
que.
vive voix, et donna
ne d'Arles, Théodo-
on. Ensuite tous les
t votre confession,
ns dicta le procès-
35. Hincmar ajoute
moins déclarèrent
é un tel péché, qu'il
es, et que s'il l'avait
re ordonné évêque.
quarante-trois ; et,
et Hetti de Trèves
emi et chorévêque.
ms. C'est du moins

ce que dit Hincmar. Mais il est certain qu'on ne donna point alors de successeur à Ebbon. L'empereur Louis envoya l'abbé Gotfride, du diocèse de Bâle, à Rome, pour obtenir du pape Grégoire IV qu'il consentît, s'il était possible, à la déposition de l'archevêque. Le Pape envoya par le même abbé une réponse canonique, dont l'empereur Louis ne fit jamais connaître de contenu. Ce qui montre bien que le Pape n'approuvait point la déposition ou plutôt l'abdication forcée de l'archévêque de Reims. C'est la conséquence très-naturelle qu'en tira, quelques années après, Charles le Chauve, dans une lettre au pape Nicolas, sur cette affaire. Les évêques déclareront eux-mêmes, en 840, qu'Ebbon avait été sacrifié pour leur cause commune [1].

Un principe fondamental du droit canon, principe aussi ancien que l'Église, c'est que toutes les causes majeures doivent être réservées au Pape pour le jugement définitif. Nous l'avons vu rappeler comme une ancienne coutume par le pape saint Jules, au temps de saint Athanase ; nous l'avons vu, à la même occasion, reconnu et proclamé comme une ancienne règle de l'Église par les historiens grecs Socrate et Sozomène, qui en faisaient l'application aux jugements des évêques et à la tenue des conciles particuliers. Et, de fait, s'il est une cause majeure dans le gouvernement ecclésiastique, c'est l'accusation et le jugement des évêques. Or, Ebbon de Reims était non-seulement évêque, mais métropolitain ; il était plus, légat apostolique pour les pays du Nord. Pour le juger, il fallait donc au concile une délégation expresse du Pape, comme l'observera le clergé de Reims. Il fallait donc, de toute nécessité, en réserver au moins la conclusion au Saint-Siége. Jusque-là, déposition ou abdication, tout était provisoire. A vrai dire, Ebbon n'avait point été déposé. Seulement, pour se retirer d'embarras ainsi que ses collègues, il signa une abdication à laquelle ses collègues consentirent. Mais, pour être valable en soi, cette abdication devait être libre ; et pour être définitive, elle devait être admise par le Pape. C'est surtout au milieu des fluctuations et des révolutions politiques qu'on sent l'utilité et la nécessité de cette loi.

Après l'assemblée de Thionville en 835, Ebbon fut renvoyé au monastère de Fulde, d'où, quelque temps après, il fut tiré pour être mis sous la garde de Fréculfe, évêque de Lisieux, et ensuite sous Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire ; ce n'est qu'il recouvra sa liberté qu'à la mort de l'empereur Louis. Agobard de Lyon et Bernard de Vienne rentrèrent dans leurs siéges bien auparavant. Agobard était même chargé par l'empereur de gouverner le royaume d'Aquitaine,

[1] Labbe, t. 7, p. 1769. D. Bouquet, t. 8

lorsqu'il mourut à Saintes, le 6 juin 840. Son église de Lyon l'honore sous le nom de saint Agebaud. Il eut pour successeur Amolon, diacre de la même église, qui fut ordonné évêque le dimanche 6 janvier 841.

La même année 835, à la sollicitation du pape Grégoire IV, et du consentement de tous les évêques, Louis ordonna que la fête de tous les saints serait célébrée par toute la Gaule et la Germanie le premier jour de novembre, comme on l'observait déjà à Rome depuis plus de deux cents ans, suivant l'institution du pape Boniface IV. Une des hymnes de cette fête où l'on dit : *Otez la nation infidèle des pays des Chrétiens*, se rapporte aux incursions des Normands, qui commençaient à être fréquentes. Cette même année 835, ils entrèrent dans l'île de Noirmoutier; comme cette île fut jugée malaisée à défendre, l'abbé Hibolde en ôta, l'année suivante, le corps de saint Filbert, fondateur de l'abbaye de Jumiéges, qui fut depuis transféré en divers lieux.

En 830, lors des premiers démêlés de l'empereur Louis avec ses enfants, Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui s'était déclaré pour ces derniers, fut disgracié par le père, et envoyé en Saxe à la nouvelle Corbie, après avoir été dépouillé de ses abbayes et de la dignité d'archichapelain. Mais l'année suivante il rentra dans les bonnes grâces de l'empereur, qui le rappela et lui rendit les deux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, près de Paris. Ce prince ayant été réconcilié solennellement la première fois dans l'église de Saint-Denis, voulut en témoigner sa reconnaissance envers ce saint, et écrivit à Hilduin une lettre par laquelle il lui ordonna de recueillir tout ce qui se trouvait touchant saint Denis, tant dans ses œuvres que dans les histoires grecques et latines et dans les autres mémoires, particulièrement les actes de son martyre, et tout ce que Hilduin avait tiré des archives de l'église de Paris ; de réduire le tout en un corps d'histoire suivie, et d'y joindre la révélation faite au pape Étienne II, dans la même église, avec les hymnes et l'office nocturne de saint Denis ; enfin de recueillir séparément, dans un autre volume, tout ce qu'il avait trouvé de ce saint, c'est-à-dire les pièces originales, dont il tirerait son histoire.

En exécution de cet ordre, Hilduin composa une histoire de saint Denis, où il soutient trois choses : 1° que saint Denis, premier évêque de Paris, a été envoyé dans les Gaules, dès le premier siècle, par le pape saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre ; 2° que saint Denis, premier évêque de Paris, est le même que saint Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes et disciple de saint Paul ; 3° que les écrits attribués généralement à saint Denis l'Aréo-

église de Lyon
successeur Amo-
êque le dimanche

Grégoire IV, et du
que la fête de tous
Germanie le pre-
à à Rome depuis
pape Boniface IV.
nation infidèle des
es Normands, qui
née 835, ils entrè-
t jugée malaisée à
, le corps de saint
t depuis transféré

eur Louis avec ses
déclaré pour ces
Saxe à la nouvelle
et de la dignité
dans les bonnes
t les deux abbayes
is. Ce prince ayant
s l'église de Saint-
envers ce saint, et
donna de recueillir
ans ses œuvres que
s autres mémoires,
ut ce que Hilduin
duire le tout en un
tion faite au pape
et l'office nocturne
s un autre volume,
ire les pièces origi-

une histoire de saint
Denis, premier évê-
s le premier siècle,
ur de saint Pierre ;
le même que saint
et disciple de saint
saint Denis l'Aréo-

pagite, sont réellement de ce saint. D'après les raisons que nous avons exposées aux livres vingt-six et vingt-sept de cette Histoire, deuxième édition, nous regardons le premier et le dernier point comme hors de doute, et le second comme très-probable. C'est-à-dire, nous regardons comme hors de doute que saint Denys, premier évêque de Paris, a été envoyé dans les Gaules, dès le premier siècle, par le pape saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre ; que les écrits attribués généralement à saint Denys l'Aréopagite sont réellement de lui ; et comme très-probable que saint Denys, premier évêque de Paris, est le même que saint Denys, premier évêque d'Athènes.

Pendant que Hilduin était en Saxe, au nouveau monastère de Corbie, il vit le grand désir qu'avait l'abbé Varin d'y transférer de France quelque corps saint pour affermir la religion dans leur pays. Il leur promit que, si Dieu le rétablissait dans sa dignité, il lui donnerait quelqu'un de ceux qui étaient en son pouvoir. Peu de jours après, Hilduin rentra dans les bonnes grâces de l'empereur. Alors Varin le pria de lui donner le corps de saint Vitus, que l'abbé saint Fulrad avait apporté en France au temps du roi Pepin, à son retour de Rome. Hilduin délivra solennellement cette relique dans l'église de Saint-Denis, le dimanche 19 mars 836, du consentement de l'empereur Louis, de l'évêque de Paris et des nobles du diocèse. Le corps saint arriva en Saxe, à la nouvelle Corbie, le 13 juin, ayant fait pendant le voyage plus de quarante miracles, qui sont spécifiés, avec les noms des personnes et des lieux, dans l'histoire de cette translation, dont l'auteur était présent et témoin oculaire. Le concours du peuple y fut si grand, qu'à un mille et plus autour du monastère, la campagne était couverte de tentes, de personnes nobles de l'un et de l'autre sexe, qui s'y étaient rendues de toutes les parties de la Saxe. Et, toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendait ni parole déshonnête, ni raillerie ou badinage ; on louait Dieu jour et nuit ; les hommes et les femmes, faisant des chœurs séparés, veillaient autour de l'église, répétaient souvent les *Kyrie eleison*, autrement les litanies. Ainsi se passa la nuit de la veille et le jour de la fête. Et comme il s'y fit encore onze miracles sur des aveugles, des muets, des estropiés, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le pays, riches et pauvres, sains et malades, en sorte qu'il semblait que personne ne fût demeuré dans les maisons [1]. Telle était la dévotion de la Saxe nouvellement convertie.

Dans le même temps, Badurad, second évêque de Paderborn,

[1] *Acta SS.*, 14 *junii*.

dans le diocèse duquel était la nouvelle Corbie, travailla aussi à enrichir son église de quelque relique insigne. Il voyait la difficulté de détacher de ses anciennes superstitions ce peuple grossier qui ne croyait point ce que les personnes doctes lui disaient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît les effets devant ses yeux et n'en reçût les bienfaits sensibles, comme les guérisons miraculeuses qui se faisaient ordinairement par les corps saints. Il ordonna un jeûne et fit une procession solennelle avec son peuple ; après quoi Dieu lui inspira d'envoyer en France, à la ville du Mans, demander des reliques à l'évêque, qui était alors saint Aldric. Badurad obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Louis, et envoya une députation d'ecclésiastiques et de laïques, dont le chef était un prêtre nommé Ido, qui fit une courte relation de ce voyage.

Ces députés de Paderborn arrivèrent au Mans, l'an 836, le 28 avril. L'évêque Aldric les reçut favorablement et leur accorda ce qu'ils demandaient. Pour l'exécution, il assembla dès le lendemain son clergé avec David, son chorévêque, et proposa de donner aux députés le corps de saint Liboire, quatrième évêque du Mans, qui gouverna cette église quarante-neuf ans, depuis le grand Constantin jusqu'à Valentinien, et fut enterré par saint Martin. Aldric trouva d'abord de la résistance à sa proposition ; mais enfin, ayant obtenu le consentement de l'assemblée, il marcha avec son clergé et les députés à l'église des Douze-Apôtres, bâtie hors de la ville par saint Julien, premier évêque du Mans, qui y était enterré avec ses premiers successeurs. On en tira le corps de saint Liboire, que les députés emportèrent. Il fut reçu avec solennité partout où il passa : à Chartres, par l'évêque Bernouin ; à Paris, par Erchanrad ; et cette translation fut accompagnée d'un grand nombre de miracles. Enfin ils arrivèrent à Paderborn le jour de la Pentecôte, qui, cette année 836, était le 28 mai [1].

Saint Aldric, évêque du Mans, était de la première noblesse des Francs, tirant aussi son origine en partie des Saxons, des Allemands et des Bavarois. A l'âge de douze ans son père le mena à la cour et le recommanda à Charlemagne et à son fils Louis, à qui il se rendit très-agréable, ainsi qu'à toute sa cour. Après avoir servi le prince pendant le jour, il veillait pendant la nuit pour prier secrètement et chanter des psaumes dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Un jour, comme il priait à son ordinaire, ayant atteint l'âge de puberté, il se sentit inspiré de quitter le monde pour se donner entièrement au service de Dieu. Mais craignant que ce ne fût une tentation,

[1] *Acta SS.*, 23 *jul.*

il pria Dieu pendant six mois de lui faire connaître sa volonté; et, au bout de ce terme, se trouvant fortifié dans son dessein, il demanda au roi la permission de se retirer. L'ayant obtenue, il se retira à Metz, avec une pension du roi pour lui et pour deux clercs.

Il fut très-bien reçu par l'évêque et le clergé de Metz, et on lui donna solennellement l'habit clérical. Il apprit le chant romain, la grammaire et la suite de l'Écriture sainte; puis, au bout de deux ans, l'évêque, qui était Gondulfe, l'ordonna diacre dans l'église de Saint-Étienne. Trois ans après, il fut ordonné prêtre par Drogon; ensuite, par le choix du clergé, il fut chantre, chargé du soin des écoles, et enfin primicier, ayant inspection sur tout le clergé de la ville et du diocèse, ainsi que des monastères. L'empereur Louis, sur sa réputation, le fit venir à la cour malgré lui, et le prit pour son confesseur. Il y demeura quatre mois, après lesquels Francon, évêque du Mans, étant mort, Landran, archevêque de Tours, Roricon, comte du Mans, et tous les nobles du diocèse, avec le clergé et le peuple, élurent Aldric pour leur évêque. L'empereur y consentit. Drogon donna ses démissoires, adressés tant à l'archevêque de Tours qu'à l'évêque élu, qui était prêtre de son église. Ainsi il fut consacré solennellement dans l'église cathédrale du Mans, par Landran, son métropolitain, et les évêques de la province, le dimanche 22 décembre 832, âgé de trente-deux ans, et tint ce siége pendant vingt-quatre ans. Le troisième jour après son ordination, l'empereur arriva au Mans, et y passa la fête de Noël. Dès la première année de son pontificat, saint Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle était fort chère, parce qu'il fallait l'apporter de la rivière de Sarthe. La même année, il commença à faire bâtir un cloître pour les chanoines, qui, étant dispersés par la ville, ne pouvaient commodément assister aux offices divins. Il fonda ou rétablit plusieurs monastères, et jusqu'à sept hôpitaux [1].

Le saint évêque du Mans assista à l'assemblée nationale que l'empereur Louis tint au mois de février 836, et qui est comptée pour le second concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes sont divisés en deux parties. La première contient trois chapitres, dont deux servent de réponse aux articles proposés par l'empereur, et montrent quelles doivent être la vie et la doctrine des évêques et des ordres inférieurs. Le troisième chapitre contient le devoir des rois, de leurs enfants et de leurs ministres. Dans tout cela, les évêques ne font généralement que résumer ce que l'Écriture, les Pères et les anciens conciles enseignent sur les divers articles.

[1] *Acta SS.*, 7 *janv.*

La seconde partie du concile d'Aix-la-Chapelle est adressée à Pepin, roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques, que lui et les seigneurs de son royaume avaient usurpés, et que l'empereur, son père, lui avait déjà envoyé l'ordre de restituer en 834. Saint Aldric du Mans et Erchanrad de Paris lui avaient aussi porté, au nom de leurs confrères, une exhortation que nous n'avons plus. Mais en ce concile, ils y joignirent plusieurs autorités de l'Écriture sainte, comprises en trois livres, où ils traitent à fond la matière des biens ecclésiastiques, et répondent à cette objection des séculiers: Quel mal y a-t-il de nous servir de ces biens dans nos besoins? Dieu ni les saints ne s'en servent point : tout est à lui, et c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre. Les évêques montrent donc par toute la suite des saintes Écritures que, dès le commencement du monde, les saints ont fait à Dieu des sacrifices et des offrandes qui lui ont été agréables; qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire; qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacrait des fonds de terre, et a donné aux prêtres tout ce qui lui était consacré; qu'il a puni sévèrement ceux qui ont négligé son service, ou profané et pillé les choses saintes; enfin, que les mêmes règles subsistent dans la loi nouvelle. Ce travail remarquable du concile d'Aix-la-Chapelle mérite d'être consulté sur ces matières. Le succès en fut heureux; le roi Pepin se rendit aux exhortations de son père et des évêques, et fit expédier des lettres pour la restitution de tous les biens usurpés [1].

Au mois de mai de la même année 836, l'empereur Louis tint une assemblée à Thionville, où vinrent les députés de Lothaire, entre autres l'abbé Vala, avec qui l'empereur Louis se réconcilia, lui pardonnant de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu, et l'empereur, son père, lui manda, par ses députés qu'il renvoyait, de venir au plus tôt le trouver; mais une maladie épidémique, qui survint, l'en empêcha. Cette maladie emporta plusieurs personnes considérables de son parti, savoir : l'abbé Vala, qui mourut le 31 août, cette année 836, et fut enterré dans le monastère de Bobio, à côté de saint Colomban, Jessé, évêque d'Amiens, Élie de Troyes et quelques seigneurs. L'empereur Louis, loin de se réjouir de la mort de ceux qui lui avaient été opposés, frappa sa poitrine; et, fondant en larmes, pria Dieu de leur faire miséricorde. Cette maladie empêcha Lothaire de se trouver à l'assemblée tenue, pendant l'été de la même année 836, à Crémieu, auprès de Lyon; mais ses frères, Pepin et Louis, y assistèrent. L'empereur, leur père, y fit examiner la

[1] Labbe, t. 7, p. 1700, 1767.

cause des églises de Lyon et de Vienne, vacantes par la déposition provisoire d'Agobard et de Bernard dont l'absence fut cause qu'on ne put rien conclure sur cette affaire. Quelque temps après, ils rentrèrent dans les bonnes grâces de l'empereur.

Après que Lothaire fut guéri de sa maladie, l'empereur, son père, apprit qu'au préjudice de ses serments, ses gens traitaient cruellement ceux de l'église de Saint-Pierre de Rome. Malgré sa douceur naturelle, il en fut tellement irrité, qu'il envoya des députés extraordinaires, sans leur donner presque le temps de faire leur voyage, avec ordre de dire à Lothaire : Souvenez-vous que, quand je vous ai donné le royaume d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir soin de la sainte Église romaine ; et vous devez la défendre de ses ennemis, loin de la laisser piller par vos gens. Faites-moi aussi préparer des vivres et des logements sur tout le chemin de Rome, car je veux aller visiter le tombeau des apôtres [1].

Une irruption des Normands dans la Frise empêcha l'empereur Louis d'accomplir ce pèlerinage. Il renvoya donc en Italie Foulques, abbé de Fontenelle, avec un comte nommé Richard, pour rapporter la réponse de Lothaire, et Adrevalde, abbé de Flaix, pour consulter le Pape sur quelques affaires. On devait aussi solliciter Lothaire sur la restitution des biens situés en Italie et appartenant aux églises de France, que ses gens avaient usurpés. Il accorda une partie de ce qu'on lui demandait et s'excusa du reste sur l'impossibilité de l'exécution. Adrevalde, étant arrivé à Rome, trouva le Pape malade ; mais il fut tellement consolé de l'amitié que lui témoignait l'empereur, qu'il ne sentait presque plus son mal. Il traita magnifiquement Adrevalde et le renvoya chargé de riches présents, et, avec lui, Pierre, évêque de Centumcelles, et Georges, évêque régionnaire de Rome, c'est-à-dire suffragant ou vicaire du Pape. Mais Lothaire, ayant appris que ces deux évêques allaient trouver l'empereur, son père, envoya à Bologne Léon, qui avait grand crédit auprès de lui, et qui les intimida tellement, qu'il les empêcha de passer outre. Adrevalde sauva la lettre du Pape à l'empereur, et l'envoya par un des siens, déguisé en mendiant [2].

Pâques fut le 1er avril en 837 ; et, au milieu de la semaine, il parut dans la constellation de la Vierge une comète qui, au bout de vingt cinq jours, disparut dans la tête du Taureau. L'empereur Louis, très-curieux de ces phénomènes, appela, avant de se coucher, l'astronome qui a écrit sa vie, et lui demanda ce qu'il lui semblait de cette comète. L'astronome promit de lui en rendre compte le lende-

[1] Astron. — [2] Astron. *Annal. Bert.*

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

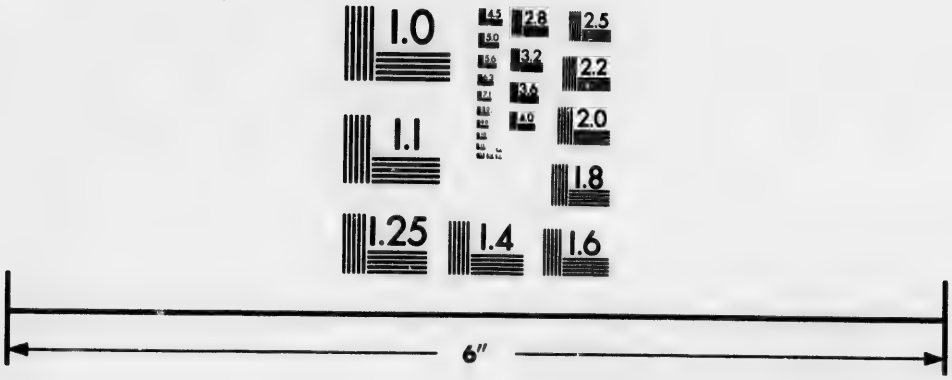

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

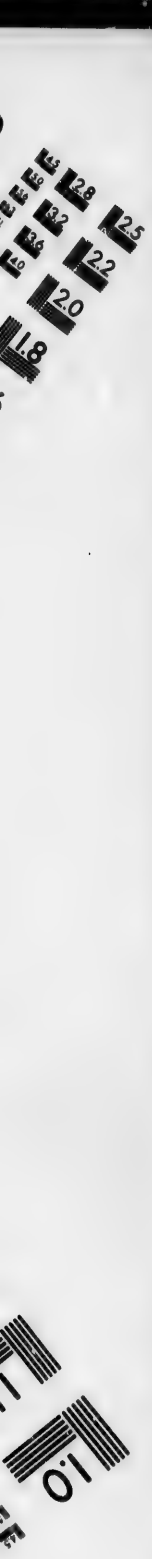
2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

main; et l'empereur jugea, comme il était vrai, qu'il voulait gagner du temps pour ne pas lui faire une réponse fâcheuse. Je sais, lui dit-il, que je ne vis pas hier au soir cette étoile, et que c'est une comète dont nous avons parlé ces jours passés. Dites-moi ce que vous croyez qu'elle signifie. L'astronome ayant dit une partie de ce qu'il pensait et dissimulé le reste : Il y a encore, dit l'empereur, une chose que vous cachez; car on dit que ce prodige signifie un changement de règne et la mort d'un prince. L'astronome lui cita le passage du prophète, qui dit : Ne craignez point les signes du ciel qui épouvantent les Gentils. L'empereur répondit : Nous ne devons craindre que notre Créateur, qui a fait aussi cet astre ; mais nous ne pouvons assez admirer sa bonté de nous avertir par de tels signes, pour nous exciter à pénitence, malgré notre lâcheté. Après avoir fait retirer tout le monde, il passa la nuit en prières, sans dormir ; et, le matin, il appela ses officiers, et ordonna de distribuer le plus qu'il se pourrait d'aumônes aux pauvres, aux moines et aux chanoines, et fit célébrer des messes par autant de prêtres qu'il put, craignant moins pour lui que pour l'Église, dont il avait la protection. Une autre comète parut le 1er janvier de l'année suivante 838, dans le signe du Scorpion, et l'on crut qu'elle avait annoncé la mort de Pepin, roi d'Aquitaine, qui suivit de près.

Celle de l'empereur Louis fut encore précédée d'une grande éclipse de soleil, que le même astronome ne manque pas d'observer, comme en étant un présage. Louis, roi de Bavière, avait pris les armes, indigné d'un nouveau partage que l'empereur, son père, avait fait, l'an 839, à son préjudice, en faveur de ses frères Lothaire et Charles. L'empereur, l'ayant appris, partit de Poitiers, où il avait passé l'hiver, et se mit en marche pendant le carême de l'année 840. C'était contre sa coutume; car il passait ordinairement ce saint temps à chanter des psaumes, prier, assister à la messe, distribuer des aumônes, et l'employait entièrement en œuvres de piété ; en sorte qu'à peine prenait-il un jour ou deux pour monter à cheval et faire un peu d'exercice. Alors, quoique déjà vieux et malade d'une fluxion sur la poitrine, il se fit un devoir de marcher contre le roi Louis, son fils. Il célébra la fête de Pâques, à Aix-la-Chapelle, avec sa dévotion ordinaire; puis, ayant passé le Rhin et appris que son fils s'était retiré, il indiqua un parlement ou assemblée nationale à Worms, et manda à Lothaire de s'y trouver. Alors arriva cette terrible éclipse le troisième jour des Rogations, c'est-à-dire le 5 mai, veille de l'Ascension. L'empereur, ayant entièrement perdu l'appétit et les forces, fut obligé de camper dans une île près de Mayence et de se mettre au lit. Il était sensiblement affligé de l'état de l'Église et des troubles

qu'il prévoyait entre ses enfants, dont toutefois sa faiblesse pour Judith et pour Charles était la principale cause. Un grand nombre d'évêques et d'autres ecclésiastiques étaient auprès de lui pour le consoler, entre autres Hetti, archevêque de Trèves ; Otgar de Mayence ; Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archichapelain. Comme c'était en lui qu'il se confiait le plus, il se confessait à lui tous les jours, et recevait tous les jours le corps de Notre-Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il prit pendant quarante jours, et il disait : Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à présent jeûner malgré moi, puisque j'ai passé le carême sans jeûner.

Il dit à son frère Drogon d'appeler les officiers de sa chambre, et fit faire un inventaire de tous les meubles qu'il portait avec lui : couronnes et autres ornements royaux, armes et vaisselle, livres et habits sacerdotaux ; puis il en ordonna la distribution aux églises, aux pauvres et à ses deux fils Lothaire et Charles. Il envoya à Lothaire une couronne, une épée et un sceptre, qu'il lui donnait à la charge d'être toujours uni à Charles et à sa mère Judith, et de conserver au jeune frère la portion du royaume qui lui avait été donnée. Après quoi l'empereur Louis rendit grâces à Dieu de ce qu'il ne lui restait plus rien dont il pût disposer. Cependant son frère Drogon, de l'avis des autres évêques, lui demanda s'il ne voulait pas pardonner à son fils Louis. L'empereur témoigna d'abord l'amertume de son cœur ; puis il délibéra ; et, ramassant le peu qu'il lui restait de force, il commença à raconter les mauvais traitements qu'il prétendait en avoir reçus. Enfin il ajouta : Puisqu'il ne peut venir pour satisfaire à son devoir, je fais ce qui dépend de moi, et je prends Dieu à témoin, et vous aussi, que je lui pardonne toutes les offenses qu'il m'a faites. C'est à vous à l'avertir de ne pas s'oublier.

Ensuite, comme c'était le samedi au soir, il fit chanter devant lui l'office nocturne du dimanche, et mettre sur sa poitrine du bois de la vraie croix. Il en fit le signe sur son front, tant qu'il eut assez de force ; quand il était las, il priait, par signe, son frère Drogon de le faire. Il passa ainsi la nuit, et, le lendemain, il fit préparer un autel, où son frère Drogon célébra la messe et le communia. Puis l'empereur le pria, ainsi que les autres assistants, de prendre un peu de repos. Quand il sentit approcher sa fin, il rappela son frère, qui fut suivi des autres évêques. L'empereur leur fit entendre, comme il put, qu'il se recommandait à eux, et demanda les prières des agonisants. Pendant qu'on les faisait, il tourna les yeux à gauche avec indignation, en disant de toute sa force : Housse, housse ! ce qui signifie en tudesque : Hors d'ici, hors d'ici ! On crut qu'il voyait le malin esprit. Aussitôt après, levant les yeux au ciel avec de grands

signes de joie, il expira tranquillement. C'était le 28 juin 840, la soixante-quatrième année de son âge, la vingt-septième de son règne comme empereur. Son corps fut transporté à Metz et enterré avec grande solennité, auprès de sa sainte mère Hildegarde, dans l'église de Saint-Arnoul, son ancêtre. Dans la suite, son corps, avec celui de sa mère, fut transféré dans le monastère de Kempten, où le peuple lui donne le titre de saint [1].

[1] *Acta SS.*, 30 *april. Vita B. Hildeg.*, n. 4.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

28 juin 840, la
ptième de son rè-
à Metz et enterré
Hildegarde, dans
, son corps, avec
e Kempten, où le

TABLE ET SOMMAIRES

DU ONZIÈME VOLUME.

AVIS ET PRIÈRE AUX SOUSCRIPTEURS, DE LA PART DE L'AUTEUR.

LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

DE L'AN 741 A L'AN 755 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance même temporelle de l'Église romaine. — Changement pacifique de dynastie chez les Francs. — Révolutions fréquentes et meurtrières chez les Mahométans, les Grecs et les Chinois. — Le modèle des héros à la Chine est un Chrétien. — Science de saint Jean Damascène, défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les Grecs iconoclastes.

Le saint pape Zacharie amène à la paix le roi Liutprand et se voit le refuge des peuples d'Italie..... 1-4

Saint Boniface, légat du Pape, et secondé par Pepin et Carloman, rétablit la discipline en France et étend la religion en Allemagne..... 4-15

Saint Boniface fonde le monastère et l'école de Fulde par saint Sturme. 15-17

Saint Boniface fonde en Allemagne des monastères de religieuses par sainte Liobe..... 17-19

Divers abus et imposteurs que saint Boniface réprime en France et en Allemagne, par l'autorité du Pape, secondée de Pepin et de Carloman..... 19-26

Lettres de saint Boniface à Cuthbert, archevêque de Cantorbéry, à Éthelbald, roi des Merciens, qui profitent de ses avis..... 26-30

Egbert, archevêque d'York. Son pénitentiel. Son pontifical. Cérémonies et prières pour le sacre des rois d'Angleterre..... 31-32

État des Chrétiens d'Espagne.. 32-34

Le prince Carloman quitte le monde et se fait moine..... 34-36

Ratchis, roi des Lombards, en fait autant, avec sa femme et sa fille... 36

Pepin, au nom des Francs, consulte le Pape. Réponse de celui-ci. 37 et 38

Diverses lettres du pape saint Zacharie à saint Boniface sur des affaires d'Allemagne, entre autres touchant le prêtre Vigile ou Virgile..... 38-42

Les Francs consultent le même Pape sur un changement de dynastie. Réponse du Pape. Ce qu'en pensent Bossuet, Fénelon et Châteaubriand. 42-45

Pepin se montre digne d'être roi. 45 et 46

État général de l'Occident. 46 et 47

État particulier de l'Angleterre.. 47

État de l'Orient chez les Mahométans. Les califes s'y succèdent presque toujours par le meurtre, par le sang, par la trahison..... 47-56

Ce qu'étaient les Grecs au huitième siècle..... 56 et 57

Ce que serait devenu le monde si les Mahométans ou les Grecs en étaient devenus les maîtres..... 57 et 58

Commencement de l'empereur Constantin Copronyme..... 58-61

En Chine, les révolutions et plus fréquentes et plus cruelles qu'en Occident. Cause de ce fait..... 61 et 62

Méchanceté incroyable d'une femme chinoise, l'impératrice Wouché. 62-66

État du christianisme à la Chine. Monument de Siganfou..... 66-68

Histoire de Kouotsey, Chrétien et généralissime des troupes de l'empire chinois..... 69-73

État du christianisme en Syrie. 73 et 74

Saint Jean Damascène. Son corps de doctrine ou *Source de la science*. 74-76
Son *Traité des hérésies*. De quelle manière il combat les Mahométans. 76-79
Sa profession de foi..... 79 et 80
Son ouvrage *De la foi orthodoxe*. Il y résume la tradition..... 80 et 81
Ce qu'il y dit de l'Eucharistie. 81 et 82
Son ouvrage *Des parallèles*.... 82
Ses hymnes sur saint Nicolas de Myre et sur saint Georges, dont elles résument les vies..... 82 et 83
Ses hymnes sur saint Blaise dont elles confirment les vies déjà publiées dans les *Acta sanctorum*..... 83-90
Ses hymnes sur saint Pierre.... 90
Ses louanges et ses invocations à la sainte Vierge..... 90 et 91
Il écrit en particulier contre les manichéens et d'autres hérétiques. 91 et 92
Caractère de son esprit et de ses écrits..... 92
Il écrit aussi contre les iconoclastes. 92
Mort du pape saint Zacharie. Étienne II lui succède..... 92 et 93
Une révolution des plus petites et des plus grandes..... 93
Astolfe, roi des Lombards, cherche à s'emparer de Rome et à s'assujettir l'Église romaine..... 94 et 95
Le pape Étienne II lui résiste et implore le secours des Francs.. 95 et 96
Réponse et ambassade du roi Pepin. 96 et 97
Le Pape se rend en France. Comment il y est reçu..... 97-99
Réponse du Pape à une consultation des évêques..... 99 et 100
Voyage et mort de Carloman, frère de Pepin..... 100
Maladie et guérison miraculeuse du Pape à Saint-Denis..... 100 et 101
Le Pape sacre de nouveau Pepin et ses deux fils..... 102
Persécution de l'empereur Copronyme contre les images des saints. Son conciliabule, avec ses raisonnements absurdes..... 102-105
Saint Jean Damascène écrit contre cet iconoclaste..... 105-108
Le roi Pepin, arrivé en Italie, force le roi Astolfe de rendre à l'Église romaine, Ravenne et plusieurs autres villes..... 108 et 109
Comment le docte P. Thomassin juge cet événement..... 109 et 110
Astolfe manque à tous ses serments. 111
Lettres que le Pape en écrit à Pepin et à tous les Francs..... 111-115
Que penser de ces lettres. 115 et 116
Fleury redressé par lui-même. 116 et 117
Pepin, dans une seconde expédition contre Astolfe, fait donation à l'Église romaine de vingt-deux villes, et complète ainsi l'indépendance même temporelle de cette Église..... 117 et 118

LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

DE L'INDÉPENDANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE ROMAINE, 755, AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN EN OCCIDENT, PAR LE PAPE SAINT LÉON III, DANS LA PERSONNE DE CHARLEMAGNE, 800.

Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. — Vie et martyre de saint Étienne d'Auxence. — Derniers travaux et martyre de saint Boniface. — Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. — Les rois lombards, voulant asservir l'Église romaine, ne font que compléter son indépendance, même temporelle, et se ruiner eux-mêmes. — Charlemagne et Wittikind. — L'Église romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. — Septième concile œcuménique. — Charlemagne et ses amis les papes Adrien et saint Léon, lequel constitue en lui l'Europe chrétienne, et par là même le monde.

Ce que l'âme est au corps, l'Église l'est au monde..... 119 et 120
Les Mahométans et les Grecs en sont une preuve..... 120
Persécution des califes musulmans contre les Chrétiens..... 120 et 121
L'empereur grec Copronyme, pire que les successeurs de Mahomet.. 121
Commencements de saint Étienne d'Auxence. Fourberies cruelles de Copronyme pour le persécuter.. 121-128
Fléaux extraordinaires.. 128 et 129
Atrocités de Copronyme, même envers le patriarche Constantin, qui se damne pour lui plaire..... 129-133
Miracles, interrogatoires, prison et martyre de saint Étienne d'Auxence... 133-140
Copronyme n'en devient que plus méchant..... 140 et 141
Ce que serait devenu le monde sous de pareils maîtres..... 141 et 142
Saint Boniface continue à régénérer l'Allemagne. Ses derniers travaux et son martyre..... 142-146
Ses principaux disciples..... 146

Le roi Pepin achève d'expulser les Mahométans de la France, et de la réunir en un seul royaume..... 147
Conciles pour y rétablir la discipline 147 et 148
Influence des pèlerinages ou voyages de dévotion..... 148
Autre concile pour remédier à de criants abus introduits par les guerres. 148-151
Mort de saint Othmar... 151 et 152
Institution canoniale de saint Chrodegang, évêque de Metz..... 152-155
Mort d'Astolfe. Didier, son successeur, a recours au pape Étienne II, qui écrit en sa faveur au roi Pepin.... 156 et 157
Mort du pape Étienne. Lettres amicales de son frère et successeur Paul à Pepin. Comment il y parle du peuple romain..... 157-159
Les églises gallicanes adoptent le rite et le chant romains..... 159 et 160
Lettres du Pape à Pepin au sujet de l'empereur, qui, pour le gagner, lui envoya les premières orgues... 160-162
Autres lettres honorables du même Pape à Pepin et aux Francs, pour réclamer leur assistance contre les machinations du roi Didier de Lombardie.. 162-165
Mort du pape saint Paul. Intrusion de Constantin. Élection d'Étienne III. Condamnation de l'intrus..... 165-169
Ordonnances du concile de Rome sur l'élection du Pape, contre les ordinations de l'antipape, pour le culte des images des saints..... 169-171
Double élection à Ravenne. 171 et 172
Intrigues de Didier, roi des Lombards, pour brouiller les princes des Francs avec l'Église romaine..... 172-175
Mort d'Étienne III. Prudence d'Adrien, son successeur, pour déjouer les manœuvres du roi Didier.... 175-177
Précautions du nouveau Pape contre le roi Didier, qui finit par faire autour de Rome une guerre cruelle. Charlemagne, qui était entré en Saxe, vient au secours de l'Église romaine et assiége Didier dans Pavie..... 177-180
Pèlerinage de Charlemagne à Rome, où il renouvelle la donation de son père. Une circonstance fait voir que le souverain de Rome était le Pape. 180-182
Didier, obligé de se rendre à Charlemagne, est transféré à Corbie et y embrasse la vie monastique..... 182
Guerres sans cesse renaissantes dans la Saxe, que Charlemagne travaille à convertir au christianisme, pour les faire cesser..... 182-187.
Conversion de Witikind... 187-189
Les légats du pape Adrien importent en Angleterre les principaux éléments de sa constitution politique.. 189-191
L'empereur Copronyme est frappé de mort au milieu de ses persécutions. Son fils Léon, qui le suit dans son impiété, le suit dans la tombe..... 191-193
Avénement de Constantin V et d'Irène, sa mère. Mort et regrets du patriarche Paul. Élection du patriarche Taraise..... 193-195
Lettres de l'empereur et du patriarche au Pape, demandant un concile général pour le rétablissement des saintes images et de l'union des églises..... 195
État des églises orientales sous l'oppression des Musulmans..... 195-197
Ouverture du septième concile œcuménique. Lettres du Pape à l'empereur et au patriarche de Constantinople. Sessions du concile. Observation sur les mots dont se servent les Grecs pour exprimer l'adoration ou la vénération.... 197-214
Canons de ce concile. Lettre du patriarche Taraise au pape Adrien..... 214-216
Brouilleries de Constantin et d'Irène. 216 et 217
Divorce et mariage scandaleux de Constantin..... 217-219
Fermeté de saint Platon et de saint Théodore Studite..... 219 et 220
Constantin détrôné et aveuglé par sa mère..... 220 et 221
Saint Théophane et sa *Chronographie*..... 221 et 222
Moins de sympathie entre les Grecs et les Francs qu'entre les Grecs et les Lombards..... 222 et 223
Le concile de Francfort, induit en erreur par une traduction fautive du septième concile général. Livres carolins. Manière dont y répond le pape Adrien. 223-226
Mort du pape Adrien, pleuré par Charlemagne..... 226 et 227
Le pape saint Léon III. Ses premières relations avec Charlemagne.. 227-229
Le pape saint Léon III, maltraité et aveuglé par des séditieux à Rome, se

trouve miraculeusement guéri et se rend en France..... 229-231
Manière dont ce Pape est reçu en France et en Germanie par Charlemagne, qui offre la Saxe à l'Église romaine. 231 et 232
Retour de Léon III à Rome. Charlemagne s'y rend lui-même. Déclaration unanime du clergé de France et d'Italie touchant le jugement du Pape, qui se justifie par son serment... 232-235
Le pape saint Léon III rétablit l'empire romain en Occident, dans la personne de Charlemagne.... 235 et 236
Caractère de ce rétablissement..... 236-238

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

DE L'AN 800 A L'AN 814 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Charlemagne et son siècle. — Ce que c'est qu'un empereur catholique.

L'histoire humaine se résume dans quelques noms propres..... 239
Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César et Auguste travaillaient à l'œuvre de Dieu sans y rien comprendre. Constantin comprend à moitié, Charlemagne tout à fait..... 239 et 240
Charlemagne, avec son ami Alfonse d'Espagne, défend l'Église de Dieu au Midi contre le mahométisme. 240-244
Charlemagne défend et étend la chrétienté au Nord contre les Saxons. 244-247
État de la Saxe à la fin des guerres de Charlemagne..... 247 et 248
Ce que Charlemagne se proposait dans ses conquêtes..... 248 et 249
Les malheurs des Saxons leur avaient été prédits..... ..... 249 et 250
Saint Lul, saint Sturme, saint Grégoire d'Utrecht et saint Albéric. 250-254
Saint Willehade et saint Ludger..... 254-258
Mémorable diplôme de Charlemagne touchant l'organisation ecclésiastique de la Saxe 258-259
Mort de saint Willehade.. 259 et 260
Capitulaire de Charlemagne touchant la Saxe..... 260 et 261
Derniers travaux et mort de saint Ludger..... 261-264
L'archevêque Arnon de Saltzbourg travaille à la conversion des Huns et des Slaves..... 264 et 265
Benoît de Maguelone quitte la cour de Charlemagne et devient saint Benoît d'Aniane, le restaurateur de la discipline monastique..... 265-269
Guillaume, duc d'Aquitaine, quitte le monde et la cour de Charlemagne, son ami, et devient le moine saint Guillaume du désert..... 269-274
Charlemagne cultive les sciences et les savants..... 274
Paul Warnefride. Ses ouvrages. 274
Saint Paulin d'Aquilée..... 274
Fardulfe..... 275
Théodulfe, évêque d'Orléans. Son instruction pastorale aux curés. Son zèle pour les écoles des paroisses. 275-280
Son *Exhortation aux juges*.... 280
Leidrade, archevêque de Lyon. Sa lettre à Charlemagne..... 280-282
Alcuin. Ses commencements. 282-283
Il s'occupe, avec Charlemagne, à corriger et à restituer les manuscrits. 283-285
Il s'occupe, avec Charlemagne, à rétablir les écoles déchues.... 285 et 286
Alcuin enseigne lui-même à la cour de Charlemagne. Son principal disciple est Charlemagne lui-même..... 286
Travaux littéraires de Charlemagne. En quel sens il s'appliquait à écrire. Combien de Jérôme et d'Augustin il aurait voulu avoir..... 286 et 287
Derniers travaux et mort d'Alcuin. 287-290
Charlemagne fonde à Osnabruck une école de lettres grecques et latines. 290 et 291
Commencement de saint Adalard. 291
Angilbert..... 291 et 292
Éginhard. Ses ouvrages. 292 et 293
Charlemagne dans l'intérieur de sa famille..... 293
Il examine lui-même les écoliers de son palais..... 293 et 294
Il termine une querelle entre les chantres romains et français.... 294 et 295
Quel titre il prend à la tête de ses lois. Son instruction confidentielle sur la manière dont ses ambassadeurs devaient parler au Pape. Combien il aimait les Papes, et comment..... 295-298
Avec combien de zèle il seconde le Pape pour réprimer l'erreur d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, combattue par Alcuin et saint Paulin d'Aquilée..... 298-307
Alcuin écrit contre une erreur touchant la confession..... 307 et 308
Ce que Confucius, Platon et Cicéron

ont imaginé de plus parfait pour leur législation et société idéale, le Christ l'a institué dans son Église, et Charlemagne en fait la règle de sa législation. 308-312
Parallèle entre Charlemagne et Justinien, comme législateur..... 312
Parallèle entre Charlemagne et Napoléon..... 312 et 313
Fausses idées de Fleury touchant les fausses décrétales..... 313-317
Évêques des Francs tentés d'aller à la guerre, et pourquoi. Remède qu'on y apporte. Ordonnances morales que Charlemagne y ajoute..... 317-320
Charlemagne est le premier à respecter les lois de l'Église. Il consulte le Pape dans les cas douteux. 320 et 321
Offa, roi des Merciens, dans un pèlerinage à Rome, établit le denier de saint Pierre..... 321
Tendance de la législation de Charlemagne..... 321 et 322
Discours de Charlemagne à l'assemblée nationale de 802..... 322-324
Quels étaient alors les députés à l'assemblée nationale..... 324 et 325
Règlements de ces assemblées. 325 et 326
Précautions de Charlemagne pour faire exécuter ces lois et ordonnances. 326 et 327
Son admonition à l'évêque de Liége. 327 et 328
Jugement de Montesquieu sur les lois et le gouvernement de Charlemagne. 328 et 329
Voyage du pape saint Léon III en France, sans qu'on en sache la cause. 329 et 330
Kénulphe, roi des Merciens, successeur d'Offa, et Athelrade, archevêque de Cantorbéry, écrivent au Pape, qui reçoit l'archevêque à Rome avec beaucoup de bienveillance et lui accorde ses demandes..... 330 et 331
Révolutions sanglantes des six ou sept royaumes anglais de la Grande-Bretagne..... 331-333
L'empire grec, gouverné par des eunuques, dégénère de plus en plus. Avénement et caractère faux de l'empereur Nicéphore. Son traité avec Charlemagne. Ses guerres honteuses avec Aroun-al-Raschid..... 333-335
Caractère de ce calife. Ce qui le porte à se montrer quelque peu favorable aux Chrétiens..... 335 et 336
Guerre civile entre ses deux fils. 336 et 337
L'empereur Nicéphore se rend odieux et méprisable..... 337
Le patriarche Nicéphore... 337-339
Trouble de l'église de Constantinople au sujet d'un prêtre qui avait béni un mariage adultérin par ordre du prince. 339
Abjecte servilité des prélats grecs. Fermeté invincible de saint Platon et de saint Théodore Studite. Persécution qu'ils souffrent à ce sujet, ainsi que les leurs..... 339-343
Lettres que saint Théodore écrit à ce sujet, notamment au pape saint Léon. Remarques à cette occasion. 343-346
L'empereur Nicéphore se livre aux manichéens Sa rapacité provoque des conjurations. Ses honteuses expéditions contre les Bulgares, où il finit par périr avec son armée..... 346-352
Avénement de l'empereur Michel Curopalate..... 352
Le patriarche Nicéphore écrit au Pape. 352 et 353
L'empereur Michel sévit contre les manichéens... ..... 353 et 354
Mort de saint Platon..... 354
Le monastère de Studé.. 354 et 355
L'empereur Michel détrôné par Léon l'Arménien..... 355-358
Testament de Charlemagne, confirmé par les évêques, les seigneurs et le Pape. Il y partage l'empire entre trois de ses fils, y reconnaît l'élection du peuple pour leurs descendants, leur recommande surtout la protection de l'Église romaine. 358-361
Question et conférence au sujet du *Filioque*..... 361-366
L'abbé Smaragde..... 366 et 367
Charlemagne perd plusieurs de ses enfants..... 367
Il partage ses trésors entre les pauvres et les églises..... 367 et 368
Deux mémoires qu'il adresse à l'assemblée des évêques et des seigneurs. 368-371
Sa lettre sur ce sujet à l'archevêque Odilbert de Milan. Réponses de cet archevêque et de plusieurs autres. 371 et 372
Trouble dans le monastère de Fulde, apaisé par Charlemagne... 372 et 373
Divers conciles pour la réforme géné-

rale des mœurs. Précis de leurs règlements..... 373-381
Charlemagne, voyant approcher la mort, appelle son fils Louis, le déclare empereur du consentement de tous. Ils entendent ensemble la messe et se disent adieu pour la dernière fois. 381 et 382
Sédulius Scotus. Son livre *Des rois chrétiens*..... 382-386
Charlemagne se prépare à la mort par un redoublement de prières et de bonnes œuvres. Il meurt en chantant les dernières paroles du Sauveur sur la croix. 386-388

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE CHARLEMAGNE, 814, A LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840.

En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus pacifique et plus honorable que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califes musulmans de Bagdad.

L'œuvre de Charlemagne ne meurt point avec lui..... 389
Pourquoi son empire ne subsiste plus. 389 et 390
Caractère de Louis le Débonnaire, et commencement de son règne. 390 et 391
Sa bienveillance pour les Chrétiens réfugiés d'Espagne..... 391 et 392
Il se prive de deux hommes les plus capables, saint Adalard et le comte Vala. 392-394
Mort du pape saint Léon III.... 394
Le nouveau pape, Étienne IV, fait le voyage de France..... 394-396
Ebbon, archevêque de Reims.. 396
Règlement du concile d'Aix-la-Chapelle pour les chanoines..... 397-399
Concile de Celchyt en Angleterre 399 et 400
Mort d'Étienne IV. Avénement de saint Pascal. Objet de sa légation à l'empereur Louis..... 400 et 401
Décret confirmatif de l'empereur Louis touchant les donations faites à l'Église romaine. Sens de ce décret. 401-404
Ce qu'il y a de faux et de vrai dans la donation de Constantin..... 404-407
Charte peu connue, mais très-importante, de l'empereur Louis, sur l'unité et la division de l'empire, l'élection de l'empereur et des rois, les rapports entre eux et avec l'assemblée générale des Francs. Charte délibérée, consentie, jurée par tous les États de l'empire, et confirmée par le Pape..... 407-413
Saint Benoît d'Aniane, chargé par l'empereur d'inspecter tous les monastères pour y établir une règle uniforme rédigée dans un concile d'Aix-la-Chapelle..... 413-416
Révolte et punition de Bernard, roi d'Italie. L'empereur, devenu veuf, épouse Judith, princesse de Bavière. 416 et 417
Nouveau trouble dans le monastère de Fulde, qui cesse par la déposition de l'abbé qui en était cause, et qui a pour successeur saint Eigil..... 417-418
Saint Eigil a pour successeur le bienheureux Raban Maur. Son origine et son premier ouvrage..... 418 et 420
Calamités publiques. L'empereur accorde une amnistie. Règlement de l'assemblée de Thionville.... 420 et 421
Mort de saint Benoît d'Aniane. 421 et 422
Fondation de la nouvelle Corbie en Saxe..... 422-424
Ebbon, archevêque de Reims, avec la mission du Pape, va prêcher la foi dans le Nord..... 424
L'empereur Louis, dans l'assemblée d'Attigny, témoigne publiquement se repentir de ses fautes, se réconcilie avec ses frères, et déploie du zèle pour la réformation des abus..... 424 et 425
Florus, diacre de Lyon. Son traité *De l'élection des évêques*.. 425 et 426
L'archevêque Agobard de Lyon demande une législation uniforme et l'abolition du duel judiciaire.. 426 et 427
Confirmation de la charte de constitution et de partage..... 427
Lothaire, désigné empereur, en reçoit le nom par le sacre du Pape..... 427
L'empereur Louis termine pacifiquement une révolution chez les Wilzes. 428
En Orient, Léon l'Arménien, circonvenu par son ambition et par les fourberies de Théodote, recommence la guerre contre les images des saints. 428-430
Résistance du patriarche saint Nicéphore. L'empereur Léon se constitue juge de la foi et président d'un concile d'évêques courtisans, et s'emporte contre les évêques fidèles... 430-433
Lettre de saint Théodore Studite. 433 et 434
Insignes fourberies de l'empereur pour se défaire du patriarche. 434-436

Le fourbe Théodote fait patriarche de Constantinople..... 437
Fermeté de saint Théodore Studite pour les saintes images..... 437
Conciliabule des iconoclastes contre les images des saints..... 438 et 439
Persécutions contre les catholiques. Les évêques saint Michel de Synade, Saint Théophylacte de Nicomédie, saint Euthymius de Sardis, saint Émilien de Cyzique, saint Georges de Mitylène. 439 et 440
Les abbés saint Nicétas, saint Théophane et autres..... 440-442
L'empereur, par Jean Lécanomante, en séduit pour un moment quelques-uns. Saint Nicétas répare publiquement sa faute..... 442 et 443
Saint Théodore Studite ne cesse d'écrire, de son exil, pour la cause de l'Église..... 443-445
Le patriarche de Jérusalem soutient la bonne cause..... 445 et 446
Le patriarche Théodote écrit au pape Pascal, qui encourage les catholiques par ses légats et ses lettres. 446 et 447
Souffrances de saint Théodote Studite dans sa prison. Il ne laisse pas d'écrire de tous côtés pour la défense de la foi. 447-451
Mort de saint Théophane. 451 et 452
Fléaux publics. Léon l'Arménien est tué. Michel le Bègue règne à sa place et ne vaut guère mieux..... 452-457
Sédition à Rome. Mort du pape saint Pascal. Élection d'Eugène II. 458 et 459
Voyage de l'empereur Lothaire à Rome. Restriction du serment que les Romains lui prêtent. Ordonnances et actes qu'il fait. Leur portée.. 460-462
Vision du moine Vétin touchant Charlemagne..... 462 et 463
Heiton de Bâle..... 463
Deux conciles en Angleterre.... 463 et 464
Guerre civile à Constantinople. 464
Conférence sur les saintes images. 464 et 465
Michel le Bègue écrit en Occident des lettres calomnieuses contre les catholiques d'Orient..... 465 et 466
Les évêques de France, assemblés à Paris, s'y laissent tromper... 466-468
Bel éloge qu'ils font néanmoins de l'Église romaine..... 468
Lettre et ambassade de l'empereur Louis au Pape sur ce sujet..... 469
Prudence qu'il fallait au pape Eugène dans ces conjonctures.... 469 et 470
Erreurs et excès de Claude de Turin. Réfutations qu'il provoque... 470-476
On redouble de respect pour les reliques des saints..... 476-478
L'abbé Ansegise. Son recueil des capitulaires..... 479 et 480
Saint Anscaire va prêcher l'Évangile dans le Danemark..... 480-483
Il est envoyé en Suède... 483 et 484
Saint Anscaire est nommé archevêque de Hambourg et légat du pape Grégoire IV jusque dans le Groënland ou l'Amérique Septentrionale, qui dès lors était connue..... 484 et 485
L'archevêque Ebbon de Reims seconde saint Anscaire..... 485 et 486
Règlements du pape Eugène II dans le concile de Rome..... 486-488
Mort d'Eugène et de Valentin. Élection de Grégoire IV..... 488
Saint Pascase Radbert. Son traité *Du corps et du sang du Seigneur*. 489-491
Amalarius. Ses ouvrages sur l'Office divin..... 491 et 492
Écrits de Florus, diacre et ensuite prêtre de Lyon..... 493-496
Assemblée d'Aix-la-Chapelle pour chercher les causes des maux publics. 496-498
Conciles tenus en conséquence. 498-500
Intrigues des Juifs de Lyon. Réclamations de l'archevêque Agobard. Blasphèmes et fables qu'il leur reproche. 500-504
L'empereur Louis bouleverse le partage fait et juré de l'empire, pour favoriser son nouveau fils Charles le Chauve. 504 et 505
Mauvaise renommée de Bernard, comte de Barcelone, favori de l'empereur et plus encore de l'impératrice. 505 et 506
Soulèvement général en 830. Louis ne conserve que le nom d'empereur. 506
Revirement de l'opinion publique en faveur de Louis. Réaction... 506-508
Le duc Bernard supplanté par un moine. Louis se défie des Français et se livre aux Germains, à l'instigation de Judith de Bavière, qui lui fait faire un nouveau partage, cause d'un nouveau soulèvement..... 508 et 509
Plaintes que lui adresse à ce sujet l'ar-

chevêque Agobard, et que le protestant Sismondi reconnait fondées. 509 et 510

Le pape Grégoire IV accompagne l'empereur Lothaire en France, pour réconcilier Louis avec ses fils. Il oblige l'abbé Vala de venir le joindre pour profiter de ses conseils..... 510 et 511

Les armées sont en présence près de Colmar. Paroles téméraires des évêques de Louis au Pape. Réponse qu'y fait Grégoire..... 511-515

Plaintes du père, et réponses des fils. 515 et 516

Le Pape va auprès du père, puis revient auprès des fils sans avoir pu rétablir la paix..... 516

Le père se voit abandonné des siens, et se rend auprès de ses fils, qui le reçoivent avec respect..... 517

L'empire est unanimement jugé déchu de la main du père..... 517

Le Pape s'en retourne à Rome tout triste, et pourquoi..... 518

Manifeste de l'archevêque Agobard, au nom de Lothaire..... 518

Assemblée de Compiègne, où Louis est mis en pénitence publique. Vices qu'on reprocha dès lors à cet acte. 519-522

Contre-révolution en faveur de Louis. 522 et 523

Ces révolutions moins sanglantes qu'ailleurs. A qui principalement on le doit..... 523 et 524

Cette époque, plus honorable que honteuse..... 524 et 525

En Orient, mort de saint Théodore Studite et du patriarche saint Nicéphore. 525 et 526

Mort bien différente de l'empereur Michel le Bègue. Son indifférence touchant les ravages des Sarrasins. 526-528

Son fils Théophile continue la persécution contre les saintes images et contre les peintres..... 528 et 529

Martyre qu'endurent saint Théodore et saint Théophane, légats des patriarches d'Orient..... 529-532

Souffrances et fermeté de saint Méthodius..... 532 et 533

Les catholiques, plus libres sous le joug des Musulmans que sous celui des Grecs..... 533 et 534

Effroyables guerres civiles parmi les Musulmans, au sujet de leurs califes ou Papes..... 534 et 535

Le calife Almamoun, non moins cruel que les autres, mais protecteur des savants..... 535-538

Mort de Théophile l'Iconoclaste. 538

Bonnes qualités de Louis le Débonnaire..... 538 et 539

Sa versatilité dans le partage de l'empire..... 539 et 540

Seconde réhabilitation de Louis le Débonnaire. Cause de l'archevêque Ebbon de Reims. Réflexions à ce sujet. 540-544

Extension de la fête de tous les saints. 544

Rétablissement de l'abbé Hilduin. 544

Translations de reliques de France en Saxe..... 545 et 546

Saint Aldric du Mans... 546 et 547

Assemblée ou concile d'Aix-la-Chapelle..... 547 et 548

Assemblée de Thionville. Conduite de Lothaire..... 548 et 549

Apparition d'une comète. Éclipse de soleil. Ce qu'en pensait l'astronome de Louis et ce que Louis en conclut. 549 et 550

Dernière maladie et mort de Louis le Débonnaire..... 550-552

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.

FAUTES D'IMPRESSION
A CORRIGER DANS LA SECONDE ÉDITION,
NON DANS LA PREMIÈRE.

T. VII, p. 551, ligne 10, laissé ; *lisez :* lésé.

T. X, p. 38, lignes 23 et 24, Il reconnaît Jésus-Christ pour le Verbe, et l'Esprit de Dieu pour le Messie ; *lisez :* Il reconnaît Jésus-Christ pour le Verbe et l'Esprit de Dieu, pour le Messie.

— Corbeil, typ et lith. de Crété. —

OLUME.
hile conti... la persé-
saintes ... ges et con-
..... 528 et 529
durent saint Théodore
ne, légats des patriar-
..... 529-532
'ermeté de saint Métho-
..... 532 et 533
s, plus libres sous le
ans que sous celui des
..... 533 et 534
erres civiles parmi les
ujet de leurs califes ou
..... 534 et 535
noun, non moins cruel
ais protecteur des sa-
..... 535-538
ille l'Iconoclaste. 538
s de Louis le Débon-
..... 538 et 539
ans le partage de l'em-
..... 539 et 540
ilitation de Louis le
use de l'archevêque
Réflexions à ce sujet.
540-544
fête de tous les saints.
544
de l'abbé Hilduin.
544
reliques de France en
..... 545 et 546
Mans... 546 et 547
concile d'Aix-la-Cha-
..... 547 et 548
hlonville. Conduite de
..... 548 et 549
ne comète. Éclipse de
ensait l'astronome de
ouis en conclut. 549
et 550
le et mort de Louis le
..... 550-552

ME.

EDITION,

t pour le Verbe, et
Jésus-Christ pour le